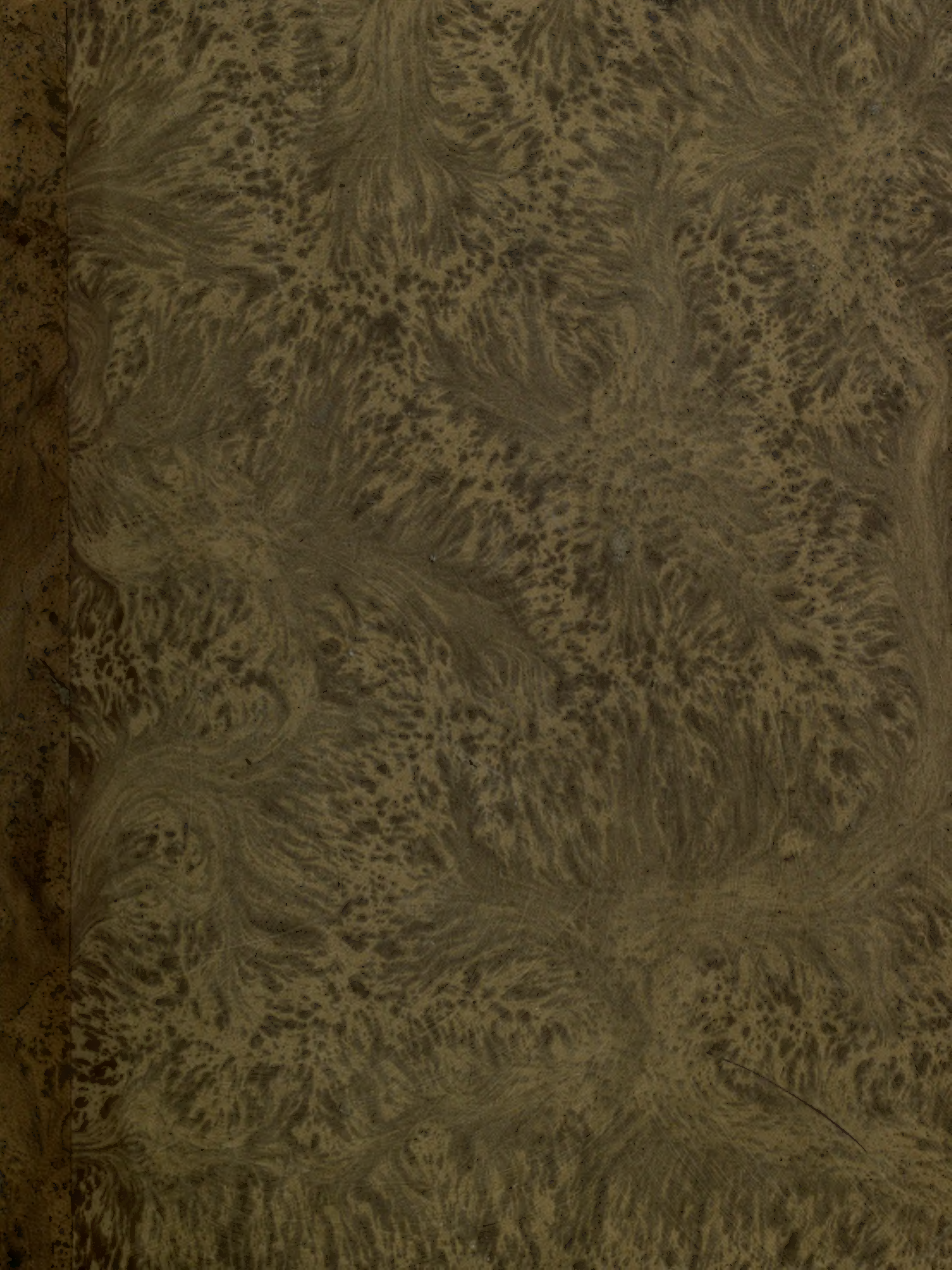
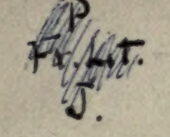




JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANS.

MONSEIGNEUR LE GARDE DES SCEAUX, Président.

Assistans..
- M. DACIER, de l'Institut royal de France, secr. perp. de l'acad. des inscriptions et belles-lettres, et membre de l'académie française.
- M. le Baron SILVESTRE DE SACY, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. GOSSELLIN, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. le Baron CUVIER, conseiller d'état, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, et membre de l'académie française.

Auteurs..
- M. DAUNOU, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres, éditeur du Journal et secrétaire du bureau.
- M. TESSIER, de l'Institut royal de France, académie des sciences.
- M. QUATREMÈRE DE QUINCY, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, et membre de celle des inscriptions et belles-lettres.
- M. BIOT, de l'Institut royal de France, académie des sciences.
- M. VANDERBOURG, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. RAYNOUARD, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie française, et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. RAOUL-ROCHETTE, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. CHÉZY, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. V. COUSIN, ancien maître de conférences à l'École normale.
- M. LETRONNE, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. ABEL-RÉMUSAT, de l'Institut royal de France, académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. CHEVREUL, professeur de physique et de chimie au Collége royal de Charlemagne.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1824.

Œuvres dramatiques de F. Schiller, traduites de l'allemand, précédées d'une notice biographique et littéraire sur Schiller, et ornées d'un beau portrait : six volumes *in-8.°* A Paris, chez Ladvocat, libraire au Palais-Royal.

PREMIER ARTICLE.

En annonçant cette traduction des *Œuvres dramatiques* de Schiller, notre intention ne peut être de donner une analyse détaillée de ses différentes pièces de théâtre, comme si elles étoient nouvelles ou qu'elles se présentassent en petit nombre à notre examen. Mais on nous offre ici neuf drames ou tragédies, sans parler des fragmens de quatre ou

cinq autres; la plupart égalent en étendue deux ou trois tragédies françaises : plusieurs sont déjà plus ou moins connues, même en France ; et nous croyons qu'il suffira de les soumettre ici à une sorte de revue générale, sous le rapport de l'esprit qui les a dictées et du succès qu'elles ont obtenu : ce sera d'ailleurs le meilleur moyen de nous renfermer dans les bornes convenables. Nous nous aiderons, dans cette revue, du morceau très-remarquable placé en tête de cette édition, sous le titre de *Notice littéraire et biographique :* on y trouve des faits intéressans, et des jugemens que nous reconnoissons volontiers comme très-ingénieux, quoique nous ne puissions pas toujours y souscrire.

A l'époque où parut Schiller, la littérature, et sur-tout la littérature dramatique, étoit en Allemagne dans une espèce de crise. Lessing avoit affranchi le théâtre de son pays de l'imitation servile du nôtre : son zèle, louable en lui-même, ne s'étoit pas contenu dans les bornes de la justice et de la modération; il avoit écrit avec une sorte de passion contre la scène française; il en avoit exagéré les défauts réels, n'en avoit point assez reconnu les beautés, et, par opposition, il avoit élevé Shakspeare jusqu'aux nues; il avoit réussi à persuader à ses compatriotes que la première condition pour faire de bonnes tragédies étoit de s'éloigner du genre français. Par malheur (et c'est l'auteur de la notice sur Schiller qui en fait la remarque), en cherchant à réformer le théâtre de sa patrie, il avoit cédé lui-même à l'influence d'un autre réformateur, et ce réformateur étoit encore Français. Lessing avoit adopté toutes les idées de Diderot sur l'imitation de la nature ; il avoit cru qu'on devoit bannir de la tragédie elle-même le langage mesuré, y introduire toutes les réalités du style trivial dans la bouche des personnages ignobles, y multiplier ces personnages en faisant sortir Melpomène des palais pour mener une vie bourgeoise, y cumuler ces détails minutieux qui font du *Père de famille* de Diderot le plus long de nos drames : en un mot, il avoit établi dans l'art dramatique ce système de *naturalisme* (qu'on me passe le mot), qui fait dégénérer l'imitation en copie, et qui fait perdre aux beaux-arts tous leurs avantages, comme vient de le démontrer, dans son *Essai sur l'imitation*, l'ingénieux et savant auteur du *Jupiter Olympien.*

Lessing joignit l'exemple au précepte. *Miss Sarah Sampson*, *Emilia Galotti*, sont des tragédies bourgeoises écrites en prose ; *Minna de Barnhelm* est un drame mêlé de comique et de larmoyant. Son autorité et ses succès complétèrent la révolution. La foule des auteurs se précipita dans la route facile qu'il avoit ouverte : quelques hommes de talent s'y distinguèrent. On vit paroître le *Jules de Tarente* de Leise-

witz, l'*Ugolin* de Gerstenberg : enfin un homme de génie donna la meilleure imitation de Shakspeare que l'on connoisse ; le *Götz de Berlichingen* de Goethe peut passer pour un chef-d'œuvre, non pas, il est vrai, comme pièce de théâtre, mais comme roman dialogué.

Schiller, encore adolescent, dut être entraîné dans cette route, lorsque son penchant pour le théâtre se développa et qu'il lui fut permis de s'y livrer. Sa situation dans le monde n'étoit pas brillante. Fils d'un ancien chirurgien-major devenu inspecteur d'un jardin de plaisance du duc de Wirtemberg, il avoit été destiné d'abord à l'église, puis à la jurisprudence, puis enfin à la médecine, et il avoit été placé pour l'étude de cette dernière science dans une école militaire du duc. Là il se trouva soumis à une sévère discipline : ses parens étoient pauvres ; la carrière qui s'ouvroit devant lui, ne lui présentoit qu'un avenir peu flatteur. Né avec une ame fière, avec un esprit indépendant, avec le sentiment de ses forces, il s'aigrit par celui de la contrainte à laquelle il se trouvoit soumis par l'infériorité de sa position. On sent bien que les études auxquelles il avoit été astreint, et qui l'occupoient encore, n'étoient nullement de son goût : de très-bonne heure il s'étoit essayé dans le genre dramatique ; il avoit débuté même dans la poésie lyrique ; enfin ses *Brigands* parurent lorsqu'il n'avoit encore que vingt et un ans.

Ce drame bizarre est en quelque sorte le produit de l'état habituel de son ame et des idées qui régnoient alors en Allemagne sur l'art dramatique. Mécontent des institutions sociales qui gouvernoient sa patrie, et de la place que lui-même occupoit dans la société, il en fit dans ses *Brigands* la satire la plus amère et la plus sanglante, en la mettant en regard avec une caverne de voleurs et en donnant à ceux-ci tout l'avantage, comme le remarque fort bien l'auteur de la notice dont nous avons déjà parlé. Telle est l'idée fondamentale de sa pièce ; et dans l'exécution, que l'on nommeroit aujourd'hui *romantique*, il ne négligea aucune des licences que ce singulier genre se prescrit, par amour pour la nature et la vérité. D'abord elle est écrite en prose. La scène se promène dans toute l'Allemagne ; l'action dure environ deux ans ; les personnages les plus vils, les plus ignobles, y paroissent ; les détails les plus oiseux, les plus révoltans, les plus ridicules, y sont prodigués. Nous dirons peu de chose de la fable ; on seroit d'abord tenté de croire que Schiller en a emprunté l'idée à Fielding. Un vieux comte de l'empire, bon, foible et crédule jusqu'à l'imbécillité, a deux fils, dont l'aîné, Charles, retrace les nobles et brillantes qualités ainsi que les égaremens de Tom Jones, tandis que le plus jeune, François,

surpasse encore l'hypocrisie et la scélératesse de Blifil; Schiller lui a même donné quelques traits du Richard III de Shakspeare, en le rendant laid et difforme. Entre les deux frères se trouve placée une Amélie, nièce du vieux comte, dont ils sont amoureux, comme Tom Jones et Blifil de Sophie, et qui, comme cela est naturel, préfère l'aîné. François profite des excès où la fougue de Charles l'entraîne pendant son séjour à l'université de Leipzig, pour le perdre dans l'esprit de leur père. Tous moyens lui sont bons, les calomnies, les faux rapports, les lettres supposées, et il vient à bout d'extorquer au foible vieillard sa malédiction contre un fils qu'il avoit chéri jusqu'alors. En la transmettant à son frère dans une lettre qu'il se charge d'écrire, il y joint la menace de la plus dure prison. Charles la reçoit au milieu de quelques libertins que leurs dettes avoient chassés, comme lui, de Leipzig. Il s'attendoit à toute l'indulgence paternelle; il est réduit au plus affreux désespoir. Déjà ses compagnons venoient de se lier par serment à une vie de brigandage; ils le choisissent pour capitaine, et il accepte avec enthousiasme la honte de leur choix. Voilà donc le héros de ce drame devenu brigand : mais ce n'est point un brigand ordinaire ; la cupidité n'est point son motif, ni le pillage son but. Non, il s'érige en redresseur des torts de la société et des injures de la justice : il veut réparer les erreurs de notre civilisation; et c'est à la tête d'une troupe de bandits, c'est par l'assassinat et par l'incendie qu'il va réformer la race humaine dégénérée et la rendre à sa première dignité.

Pendant qu'il va donner la mort à un comte de l'empire et à son avocat qui, par leurs friponneries, venoient de gagner une cause injuste; pendant qu'il assassinera un indigne favori sous les yeux mêmes de son prince; pendant qu'il mettra en feu une ville bigote où un de ses brigands alloit être pendu, le brigand son frère, qui n'a point renoncé à la protection des lois, se distinguera par une morale encore plus odieuse et par des crimes plus atroces. Il veut s'emparer d'Amélie par la violence; il assassine moralement son vieux père en lui faisant annoncer sur son lit de douleur la mort de son fils aîné, et l'assassine ensuite matériellement en le faisant enterrer tout vif. Au bout de trois mois, Charles revient dans son pays avec sa troupe : il paroît au château sous un faux nom; François le reconnoît et charge un de ses serviteurs de l'empoisonner... Mais c'est nous occuper trop longtemps de tant d'horreurs : disons en peu de mots que Charles retrouve son vieux père dans une tour où les remords d'un domestique l'avoient conservé secrètement ; qu'apprenant le crime de son frère, il charge ses brigands de l'arrêter, se réservant à lui-même le soin de le punir;

que François prévient ses ennemis par un suicide; qu'Amélie vient se jeter au milieu des brigands pour retrouver Charles, et qu'enfin celui-ci, réduit à choisir entre sa troupe et sa maîtresse, commence par poignarder Amélie, reconnoît ses erreurs et ses crimes, se démet de son commandement, et finit par abandonner ses compagnons pour aller se livrer aux tribunaux.

Il paroît que ce dénouement avoit rassuré Schiller sur la moralité de son drame; il le dit en effet dans sa préface : il pouvoit aussi compter pour sa justification sur une scène entre François et son curé, scène où les sentimens du curé et les remords de François triomphent de tous les sophismes du matérialisme que celui-ci débite impérieusement: mais un auteur pouvoit seul s'abuser ainsi sur l'effet de son ouvrage. Deux caractères principaux y dominent; le brigand déclaré attire sur lui tout l'intérêt, par son courage, par son désintéressement, par la noblesse et la générosité de son caractère, et même par ses malheurs; le brigand *légal*, si l'on peut le qualifier ainsi, est ce qu'il y a de plus vil et de plus odieux au monde; le vieux comte n'est qu'un imbécille, sa nièce Amélie est une folle. Il se trouve, il est vrai, une bête féroce et un lâche dans la nombreuse troupe de bandits que Charles commande : mais la bravoure de tous les autres, leur dévouement, leur fidélité, nous touchent bien plus que les demi-remords du serviteur qui a conservé la vie du vieux comte, ou la conscience droite, mais timide, de celui qui ne peut se résoudre à empoisonner Charles, mais qui n'ose le refuser. Ajoutons que les doctrines répandues dans la pièce avec profusion ne peuvent produire qu'un dangereux effet. Charles doute de toutes les vérités essentielles, et sur-tout de la providence; François les nie jusqu'au dernier moment.

Au reste, les faits prouvèrent bientôt que Schiller s'étoit trompé. *Les Brigands* obtinrent en Allemagne un succès prodigieux, et l'auteur de la notice nous apprend que les têtes des étudians en furent tellement exaltées, que plusieurs songèrent à embrasser cette noble profession. On découvrit une conspiration de ce genre à l'université de Fribourg en Brisgau, tant la vocation de réparateurs des torts et des injures, de suppléans de la providence, leur avoit paru sublime et salutaire à l'humanité!

Les Brigands eurent des conséquences sérieuses pour Schiller lui-même. Il s'y étoit permis une mauvaise plaisanterie, sans doute injuste, et de plus très-déplacée, contre les *Grisons*. La famille de Salis prit fait et cause pour ses compatriotes : les plaintes arrivèrent jusqu'au duc de Wirtemberg, et il fut défendu à Schiller de rien publier qui fût

étranger à la médecine. Schiller étoit entraîné trop puissamment par son génie pour obéir, et, afin de conserver sa liberté, il renonca à son état, à la protection du duc, et se retira en Franconie chez Mme de Wollzogen, mère d'un de ses anciens camarades. Dans cette retraite, il composa deux nouvelles pièces de théâtre, toujours dans les mêmes dispositions d'esprit et dans le même système dramatique. *La Conjuration de Fiesque* et *l'Intrigue et l'Amour*, furent jouées à Munich avec le plus grand succès. Nous ne pensons pas, avec l'auteur de la *notice*, que *Fiesque* soit la moindre des productions de Schiller. En traitant ce sujet emprunté à l'histoire, il décèle sans doute une singulière inexpérience de ce qui se passe dans le cœur humain, une grande ignorance de la société. Il s'est mépris en voulant faire de son héros un conspirateur et un homme à bonnes fortunes; la comtesse Imperiali, nièce du doge, est révoltante par une indécence de manières qu'il ne faut jamais reproduire sur la scène, en eût-on trouvé le modèle dans la réalité; le maure qui remplace ici les *clowns* de Shakspeare, ou même le *hans-wurst* des anciennes tragédies allemandes, est trop scélérat pour rester plaisant; enfin on peut trouver de l'exagération, et même de la caricature, dans le personnage du républicain Verrina : mais le caractère de Fiesque est d'ailleurs très-brillant; il offre ce mélange de vices et de vertus que l'on demande dans un héros de tragédie. Le rôle du vieux André Doria est admirable de noblesse et de simplicité; Verrina lui-même est très-imposant dans la scène où il dévoue sa fille, déshonorée par le jeune Doria, à une peine perpétuelle, jusqu'à ce qu'elle soit vengée, et l'offre en prix à celui qui la vengera; enfin, c'est à ce Verrina que Schiller doit son dénouement, dont on ne peut contester le mérite. Dans l'histoire, Fiesque, après avoir réussi dans sa conspiration, périt dans le port de Gènes, sans qu'on nous apprenne comment ni pourquoi; ici c'est Verrina qui, indigné de voir Fiesque aspirer à la tyrannie après avoir feint de vouloir rétablir la liberté, le suit au milieu du tumulte de la nuit lorsqu'il va visiter les galères, et le précipite dans la mer. Cette idée nous paroît d'autant plus belle, qu'elle est plus morale : au lieu de l'aveugle hasard auquel s'arrête l'historien, le poëte semble nous montrer le bras dont s'est servi la providence, pour arrêter les criminels projets de son héros ambitieux.

La troisième et la dernière tragédie bourgeoise de Schiller, *l'Amour et l'Intrigue*, est, selon nous, bien inférieure à celle que nous venons d'examiner. C'est sur-tout dans cette dernière pièce que tout est faux ou guindé, et que le poëte tombe dans la caricature : c'est là, plus encore peut-être que dans les *Brigands*, que perce par-tout la révolte de

l'auteur contre toutes les supériorités sociales. Un prince souverain y est présenté sous les couleurs les plus odieuses ; il est gouverné par un ministre qui s'est élevé à ce poste par des crimes, et qui cherche à s'y maintenir par des bassesses. La plus grande ne lui coûte rien : il veut marier son propre fils à la maîtresse du prince, et n'épargne rien pour parvenir à ce but ; à côté de lui figure un maréchal de la cour, d'une stupidité digne de Jocrisse. La maîtresse du prince est une Anglaise qui a conçu de l'amour pour le fils du ministre, qui se flatte de lui en inspirer, et nous offre l'absurde spectacle de l'exaltation de l'amour dans une courtisane. Mais le jeune homme à qui elle s'adresse est déjà éperdument amoureux lui-même de la fille d'un obscur musicien : tous les efforts de son père pour l'en détacher sont inutiles ; et lorsque ce vieux courtisan a abusé de son pouvoir pour forcer la jeune fille d'écrire une lettre d'amour à l'imbécille maréchal, le jeune homme, dans son désespoir, ne trouve d'autre parti à prendre que d'empoisonner sa maîtresse et de s'empoisonner en même temps. C'est alors que le vieux ministre arrive : cet affreux spectacle l'émeut enfin ; il ose adresser des reproches à un de ses complices ; mais celui-ci le menace à son tour de révéler leurs crimes communs, ne fût-ce que pour le plaisir d'être pendus et damnés ensemble, et le ministre consterné se remet lui-même entre les mains de la justice.

On nous dit que cette pièce a joui d'un grand succès en Allemagne ; ce qu'il y a de sûr, c'est que l'imitation qu'on en a faite en France n'y a point réussi.

Ici finit la première époque du talent dramatique de Schiller ; nous venons d'examiner la dernière production de sa première manière. Doué d'un esprit méditatif, d'une ame droite et désintéressée, d'un génie vraiment poétique, il ne s'étoit point laissé éblouir par ses succès. Il avoit continué ses excursions dans le genre lyrique, et n'avoit pu manquer de sentir combien le langage mesuré de la poésie est préférable, pour l'expression des grands et nobles sentimens, aux déclamations d'une prose guindée. L'apôtre de la tragédie en prose, Lessing lui-même, avoit fini par écrire un drame en beaux vers : *Nathan le Sage*, sans être propre à la représentation, offroit du moins au lecteur un ensemble bien autrement imposant que les pièces de théâtre qui avoient alors la vogue en Allemagne. Goethe écrivoit en vers son *Tasse* et son *Iphigénie*, si même il ne les avoit déjà fait paroître. Tout cela dut frapper un homme que la nature avoit fait poëte, et Schiller ne tarda point à témoigner au public le repentir d'avoir enfermé son imagination dans les liens du cothurne bourgeois (Notice, page lij).

D'autres causes se réunirent pour donner à son talent une nouvelle direction : d'abord son esprit ardent et infatigable avoit allié l'étude de l'histoire à ses autres méditations ; ensuite la réputation déjà grande qu'il s'étoit acquise par ses premiers succès, lui avoit valu la protection de M. de Dalberg, alors coadjuteur de Maïence, l'intérêt du duc de Weimar, et par conséquent l'entrée des meilleures sociétés. Il se réconcilia ainsi peu à peu avec un monde qu'il avoit proscrit sans le connoître : l'histoire lui apprit qu'il n'est point de caractère entièrement odieux comme ceux qu'il s'étoit plu à peindre ; qu'au contraire il est rare qu'un peu de bien ne se mêle au mal dans ceux mêmes où le mal seul semble dominer. Il venoit d'étudier, et déjà peut-être d'écrire l'*Histoire de la révolte des Pays-Bas :* la catastrophe de don Carlos fut le sujet de sa première tragédie historique.

C'est sans doute une chose bien extraordinaire à nos yeux qu'un ouvrage dramatique divisé, non-seulement en cinq actes, mais en deux parties, remplissant plus de quatre cent trente pages, et comptant plus de sept mille vers. On nous dit que *Don Carlos* eut le plus grand succès en Allemagne ; mais on ne dit point si cette pièce fut jouée, et je doute qu'elle l'ait jamais été. Ce qui prouve au moins que Schiller n'avoit pas pour but principal de la faire représenter, c'est qu'il n'en publia d'abord que trois actes en 1785, et qu'il n'y ajouta les deux autres que deux ans après : ce n'étoit pas non plus pour la scène qu'il avoit écrit ses *Brigands ;* et l'on peut dire en général que l'une des causes qui ont nui le plus au théâtre allemand, c'est que les meilleurs poëtes dramatiques qui l'ont enrichi de leurs veilles, ont écrit le plus souvent sans songer aux conditions matérielles de leur art, sans avoir le théâtre et le public en vue. Schiller, dans son *Don Carlos*, semble n'avoir voulu tracer qu'un tableau historique, et cependant poétique, de la cour de Philippe II, à l'époque de la disgrace de son fils ; ou plutôt il semble avoir voulu faire l'essai d'un nouveau genre de tragédie, pour des lecteurs qui auroient tout le temps de la lire, sans s'embarrasser s'il trouveroit jamais des spectateurs ayant assez de loisir et une assez grande force d'attention pour passer six ou sept heures de suite à la voir jouer.

Don Carlos est un ouvrage bien supérieur aux précédens ; il est écrit en beaux vers et d'un style noble, quoique souvent emphatique et guindé. Schiller y déploie une grande connoissance des hommes, sur-tout dans les rôles secondaires : le talent de dessiner les caractères, talent qui est proprement le sien, commence à s'y manifester. Il ne

nous y présente plus de caricatures, et Philippe II lui-même n'est pas un personnage entièrement odieux.

A l'époque où il nous transporte, ce prince étoit en guerre avec l'Angleterre; la révolte étoit près d'éclater dans les Pays-Bas. Élisabeth, son épouse, qu'il avoit enlevée à son fils Carlos, dont elle avoit été la fiancée, lui avoit donné une fille déjà parvenue à l'âge de trois ans. Dans ces circonstances, le monarque, prévenu d'ailleurs d'une sombre haine contre Don Carlos, le soupçonnant même amoureux de la reine, livré à la basse flatterie des courtisans, à l'ambition du duc d'Albe, aux intrigues de Domingo, son confesseur, n'étoit rien moins qu'heureux sur son trône. Quoiqu'on l'ait surnommé le *démon du midi*, quoiqu'on le regarde comme un cruel despote, Schiller lui a laissé quelque chose des foiblesses et des sentimens de l'humanité, et il n'en est que plus malheureux encore. Comme un mari vulgaire, il est jaloux de sa femme, jaloux jusqu'à la fureur de cette princesse vraiment vertueuse, et il cherche à nouer une intrigue galante avec une dame de la cour. Quoique aveuglément asservi aux prêtres qui l'entourent, il souffre et rougit de l'empire qu'ils exercent sur lui; c'est un tyran sans pitié, c'est le fléau de l'hérésie, lorsqu'il est entre le duc d'Albe et Domingo: mais il chancelle dans toutes ses idées, il s'indigne de la servilité de ses courtisans, des idées plus nobles se réveillent dans son ame, lorsqu'il entend la voix du marquis de Posa.

Ce marquis de Posa est le véritable héros de la pièce, comme nous le déclare l'auteur lui-même, dans les lettres qu'il écrivit pour sa défense, un an après qu'elle eut paru. En effet, Schiller s'est plu à le parer des qualités les plus brillantes, à lui faire jouer le rôle d'un héros. Le malheur est, selon nous, qu'il n'appartient point à son siècle, et qu'il sort même de la nature pour s'élever à un idéal qui pourra, dans le cabinet, échauffer l'enthousiasme de quelques esprits méditatifs, mais qui ne peut exciter que médiocrement la sympathie au théâtre.

En effet, Posa nous est présenté d'abord comme l'ami de Don Carlos, et l'on ne peut nier que le successeur de Philippe II ne lui soit cher: mais cette amitié n'est pour lui qu'une affection subordonnée; elle est née à l'université, et là même, pour parler le langage de Platon, il étoit l'aimé; le véritable amant, c'étoit le prince. Les jeunes gens se séparèrent, et bientôt une passion nouvelle s'empara du cœur du marquis; il devint l'amant de l'humanité toute entière. Il ne rêve que république, tolérance universelle, liberté indéfinie de penser; et c'est dans les Pays-Bas qu'il veut commencer l'établissement de son

système. Après beaucoup d'exploits guerriers, après de nombreux voyages en Europe, il revient en Espagne, chargé des intérêts des Flamands; il retrouve Don Carlos toujours brûlant de la même amitié pour lui, mais brûlant aussi du plus violent amour pour Élisabeth devenue sa belle-mère. Posa songe aussitôt à tirer parti de cette double passion. Il a semé autrefois dans le cœur de Carlos le germe de ses idées philanthropiques, de ses projets de liberté; il sait que la reine elle-même, élevée à la cour de France, n'en est pas très-éloignée, qu'elle s'intéresse aux Pays-Bas; il se flatte de réunir les deux amans que désormais tout sépare, non dans l'intérêt d'un amour que la vertueuse Élisabeth a eu le courage d'abjurer pour jamais, mais dans l'intérêt bien plus héroïque de leur amour commun pour l'humanité.

Tel est à-peu-près l'état des choses, lorsque deux incidens imprévus viennent nouer une intrigue que nous n'aurons pas la prétention de débrouiller. Le marquis de Posa, rappelé au souvenir de Philippe, à-peu-près comme Mardochée à celui d'Assuérus, est mandé par le roi. Dans cette entrevue, Posa étonne le roi par son indifférence stoïque, par son langage hardi, par ses idées républicaines et cosmopolites; il réveille en lui quelques étincelles d'humanité, l'éblouit par son désintéressement, et s'attire toute sa confiance. On entrevoit même que le libérateur du genre humain est tenté d'accomplir ses grands desseins avec Philippe, sans attendre le règne de son successeur. D'un autre côté, la princesse d'Éboli, cette dame de la reine que Philippe cherchoit à séduire, amoureuse elle-même de Don Carlos, lui fait porter un rendez-vous par un page de la reine; et l'infant le reçoit comme venant d'Élisabeth. Le résultat de cette méprise est que le prince, aussi bouillant, aussi passionné qu'il est innocent et candide, devient le dépositaire des secrets de la princesse sans les demander, et laisse pénétrer le sien qu'elle ne soupçonnoit pas davantage. Cette femme offensée, furieuse d'avoir fait d'inutiles avances, que Don Carlos n'a même pas comprises, poussée par le duc d'Albe et le confesseur du roi, va dénoncer la reine elle-même. Philippe, tourmenté de la plus affreuse jalousie, n'a de ressource que dans Posa; et celui-ci croit ne pouvoir justifier Carlos de sa passion pour la reine et conserver la confiance du monarque qu'en livrant au père le secret des projets du fils sur les Pays-Bas; son succès est tel, qu'il obtient même de Philippe l'ordre d'arrêter Carlos s'il en est besoin. Nous ne suivrons pas dans tous leurs détails les développemens de cette crise : il suffira de dire que Posa use en effet du pouvoir qui lui est confié, et qu'il arrête Don Carlos au moment où il le croit prêt à livrer à la princesse d'Éboli son véritable secret,

celui de son amour pour la reine. Le prince, à qui Posa n'a rien révélé, ne doute même pas dans ce moment de son ami, ou plutôt il se résigne, pensant que si Posa le sacrifie, c'est pour le bien de l'humanité. Posa se trouve alors dans un horrible embarras; il croit la princesse d'Éboli maîtresse de tous leurs secrets; il hésite un moment s'il ne la poignardera pas avant qu'elle ait tout révélé à Philippe : mais il change sur-le-champ d'idée, et se décide à se sacrifier. Il écrit de fausses lettres, adressées au prince d'Orange et au comte d'Egmont, où il se peint lui-même comme l'amant de la reine et l'instigateur des troubles des Pays-Bas, et il fait tomber ces dépêches entre les mains de Philippe. L'effet de la foudre n'est pas plus prompt : le duc d'Albe reprend son ascendant. Posa est tué d'un coup d'arquebuse pendant qu'il cause avec Don Carlos dans sa prison. L'infant, au désespoir, rejette les bontés et brave le courroux de son père. Cependant la reine, fidèle aux dernières instructions du marquis, fait éclater à Madrid une sédition qui doit favoriser l'évasion de Carlos et sa fuite en Flandre; mais le duc d'Albe rétablit l'ordre : alors Philippe, honteux d'avoir pu écouter le marquis, cède en pénitent docile à la voix tonnante du grand inquisiteur, et lui promet son propre fils pour victime. Le malheureux prince ne tarde pas à venir, déguisé, faire ses adieux à la reine; on l'arrête : Élisabeth tombe évanouie et la pièce finit.

Malgré le prodigieux succès que *Don Carlos* obtint en Allemagne, la voix de la critique ne laissa pas de se faire entendre et de troubler le triomphe de l'auteur. On ne lui reprocha cependant ni la longueur démesurée de sa pièce, ni le grand nombre de ses personnages, ni les changemens du lieu de la scène qui se renouvellent à chaque instant : ce sont là plutôt des beautés que des défauts dans le genre de drame auquel l'Allemagne étoit accoutumée. On n'examina pas davantage si sa tragédie étoit conduite avec l'art nécessaire, si les incidens en étoient vraisemblables, s'il avoit conservé une véritable unité d'intérêt, examen auquel elle n'eût jamais résisté, du moins à nos yeux. On ne chicana point l'auteur sur le rôle équivoque de la princesse d'Éboli, ni sur l'indécence des scènes de jalousie où Philippe, rassuré d'abord sur la fidélité de la reine par les traits de sa fille qui lui ressemble, tombe ensuite dans un accès de rage, parce que ces traits sont aussi ceux de son fils; mais on l'attaqua sur deux points capitaux. On blâma la manière dont il nous montre le marquis de Posa cachant ses projets à son ami, et disposant de lui comme d'un instrument aveugle, sans daigner l'avertir de rien; et l'on blâma également-

ment la résolution précipitée que prend Posa de se sacrifier pour sauver la vie du prince, qui n'est pas dans un danger imminent; laissant ainsi l'exécution de ses rêves philanthropiques aux mains d'un jeune homme dominé par ses passions. Schiller a répondu à ces critiques, d'abord que les hommes de génie comme Posa, qui se sont enthousiasmés pour des idées abstraites, sont sujets à agir arbitrairement; ensuite que Posa, en se déterminant à périr, est entraîné par l'idée d'une action généreuse, et qu'en scellant de son propre sang le début de sa mission philanthropique, il doit croire qu'il en a rendu l'exécution sacrée pour Don Carlos: mais nous avouerons que ces réponses ne sont point satisfaisantes. Au lieu de nous arrêter à cette apologie de Schiller, nous aimons mieux rendre justice au véritable mérite de sa pièce; c'est, nous l'avons déjà dit, la peinture des caractères. Nous avons vu que celui du roi devient éminemment dramatique dans les circonstances où l'auteur l'a placé : on a pu remarquer que Philippe, malheureux sur le trône et désespéré d'avoir manqué l'estime du seul homme qu'il ait estimé, du marquis de Posa, produit un effet très-moral. Élisabeth est un modèle de vertu, de noblesse et de sensibilité, sans jamais sortir de la nature. Don Carlos est aussi dans la nature: il est fier, fougueux, passionné; mais il n'est point aussi digne de la scène tragique qu'Élisabeth et son père: il n'est plus qu'un enfant avec Posa et même avec la princesse d'Éboli, chez qui Schiller lui-même lui trouve de la niaiserie. On vient de voir, il est vrai, les objections qui ont été faites contre le rôle du marquis de Posa, et il seroit singulier que ce rôle, le plus important, ne fût pas le meilleur de la pièce; mais, en revanche, tout l'orgueil, tout le courage, toute l'indépendance castillane, se réunissent dans le duc d'Albe, qui va jusqu'à tirer l'épée contre le fils de son roi; les grands de la cour du roi, les dames de la suite de la reine, sont tous marqués de traits qui leur sont particuliers. Enfin, au-dessus de tous ces personnages, s'élève, inspirant une terreur religieuse, la redoutable figure du cardinal grand inquisiteur : il ne paroît que dans une seule scène avec le roi; mais cette scène, où un vieillard aveugle, âgé de quatre-vingt-dix ans, exerce, au nom de l'église, l'empire le plus despotique sur le monarque le plus absolu, est un véritable chef-d'œuvre; elle aura autant d'admirateurs que de lecteurs.

Au reste, quoique *Don Carlos* ouvre la seconde partie de la carrière dramatique de Schiller, il rappelle encore souvent les défauts de la première. Nous verrons incessamment la marche qu'il a tenue dans

la suite pour arriver à la perfection, et nous jugerons à quel point il s'en est approché.

VANDERBOURG.

كتاب در نحوى زبان هندى وفارسى وعربى تصنيف وليم پرايس

A GRAMMAR *of the three principal oriental languages; hindoostanie, persian and arabic, on a plan entirely new and perfectly easy; to which is added a set of persian dialogues, composed for the autor by* Mirza Mohammed Sâlih, *of Shiraz, accompanied with an english translation, by* William Price, *esq. &c. — Grammaire des trois principales langues de l'Orient, l'hindoustani, le persan et l'arabe, rédigée sur un plan entièrement neuf et très-facile, à laquelle est jointe une suite de dialogues persans, composés exprès pour l'auteur par* Mirza Mohammed Sâlih, *de Schiraz, et accompagnés d'une traduction anglaise; par M.* W. Price, *écuyer, secrétaire adjoint du très-honorable sir Gore Ouseley, baronet, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. B. à la cour de Perse.* Londres, 1823, xiij et 236 pages *in-4.°*

L'AUTEUR de cette grammaire ayant été choisi, à raison de la connoissance qu'il avoit déjà de la langue persane, pour être attaché à sir Gore Ouseley, qui se rendoit à la cour de Perse comme ambassadeur de sa majesté britannique, en l'année 1810, et qui étoit accompagné de Mirza Abou'lhasan, depuis Abou'lhasan Khan, ambassadeur du roi de Perse près la cour d'Angleterre, profita de la traversée pour apprendre d'Abou'lhasan la prononciation correcte du persan, et se former à l'usage de la langue parlée. Pendant le séjour de l'ambassade à Schiraz, il contracta des liaisons avec un Persan de cette ville, Mirza Sâlih, qui y jouissoit de la réputation d'homme de lettres, et qui s'attacha à la légation britannique. M. Price détermina Mirza Sâlih à composer en sa langue, c'est-à-dire dans le dialecte de Schiraz, regardé comme le plus pur de la Perse, une suite de dialogues. Ces dialogues, rédigés dans

le style de la conversation, et traduits littéralement en anglais par M. Price, sont au nombre de dix, et occupent quatre-vingt-quatorze pages de ce volume: ils sont offerts aux lecteurs, d'abord en caractères persans avec une traduction anglaise, puis en caractères romains avec une traduction française. M. Price a rendu un vrai service aux personnes qui étudient la langue persane, par la publication de ces dialogues; mais on sent que, pour cette partie du volume, nous devons nous borner à cette simple annonce : nous ajouterons seulement que l'auteur de ces dialogues, Mirza Sâlih, est venu plus tard à Londres pour y apprendre l'anglais, et que, retourné en Perse en 1819, il a fait, il y a peu, un second voyage en Angleterre, comme chargé d'une mission spéciale de son souverain pour sa majesté Georges IV. Au retour de cette mission, il est venu à Paris, et en est parti, dans le cours de 1823, pour Saint-Pétersbourg. Nous passons à la Grammaire de M. Price.

Nous ne savons pas trop sur quel fondement M. Price pourroit établir que l'hindoustani, le persan et l'arabe sont les trois principales langues de l'orient, à l'exclusion du samscrit, du chinois, du tibétain, des idiomes tartares, &c.; mais cette question ne mérite pas que nous nous y arrêtions. Ce qui est un peu plus important, c'est l'annonce qu'il fait d'avoir composé sa grammaire ou plutôt les trois grammaires qu'il a réunies dans ce volume, d'après un plan entièrement nouveau, et qui se recommande par l'extrême facilité qu'il présente aux étudians. Si, pour avoir le mérite d'introduire dans l'étude d'une langue une méthode nouvelle et plus facile que les précédentes, il suffit de se borner à de simples rudimens extrêmement incomplets, de négliger en très-grande partie les règles de la syntaxe, et de placer à la fin ce que l'usage des grammairiens précédens et de très-bonnes raisons avoient placé au commencement, nous conviendrons que M. Price a rempli toutes ces conditions, surtout dans sa grammaire arabe. Mais, nous ne craignons pas de le dire, ce qui rend l'étude d'une langue difficile, ce n'est pas l'étendue d'une grammaire, ou la multitude des développemens, quand ils sont classés d'après une bonne méthode d'analyse ou de synthèse (1); c'est bien plutôt la trop grande concision, l'insuffisance des développemens et sur-tout le défaut de méthode. Des trois langues dont M. Price a entrepris de donner la grammaire, aucune ne présente plus de difficultés, et n'exige par conséquent plus de méthode dans l'exposition de ses formes multipliées et de sa syntaxe, que la langue arabe : aussi notre auteur lui a-t-il consacré beaucoup plus d'espace qu'aux deux autres. Toutefois

(1) Voyez, sur cette double méthode, ma *Grammaire arabe*, t. II, p. 13 et 14.

il nous semble laisser à desirer des parties tout entières de la grammaire arabe, dont l'étudiant ne sauroit se passer.

Il est à-peu-près impossible de faire marcher ensemble la grammaire arabe avec celle de la langue persane. Au contraire, on peut assez facilement coordonner les formes du persan avec celles de l'hindoustani, quoique cette dernière langue en ait une plus grande variété. M. Price, à qui l'observation que je viens de faire ne pouvoit échapper, a rédigé harmoniquement les grammaires persane et hindoustani, et en a séparé entièrement la grammaire arabe. Comme je ne sais point l'hindoustani, je bornerai mes observations à la grammaire persane et à la grammaire arabe.

La première se distingue par le très-petit nombre des formes qu'elle emploie, et toute la partie étymologique, c'est-à-dire, celle qui apprend à connoître les inflexions des noms, des pronoms, des adjectifs et des verbes, pourroit être présentée en moins de pages encore que n'en emploie M. Price. Mais on ne trouve dans ce qu'il en dit aucune exactitude. Les Persans n'ont point de cas, et ils y suppléent par des particules; notre auteur leur attribue une déclinaison de six cas, sans doute parce qu'il y a six cas en latin. Ils ont deux manières de former les pluriels des noms, en ajoutant à la fin ان ou ها; il omet tout-à-fait la seconde forme. Pour recevoir ces inflexions, le singulier subit quelquefois des altérations, comme بنده pluriel بندگان; خانه pl. خانها; M. Price n'en fait pas même mention. La langue persane n'a point d'adjectif pronominal, vulgairement nommé *pronom possessif;* elle se sert, pour cet usage, des pronoms personnels, ou d'affixes qui les représentent, et, au lieu de dire *mon livre, son livre,* elle dit *le livre de moi, le livre de lui.* M. Price laisse cela à deviner à l'étudiant, et traduit ces pronoms personnels من ou م, تو ou ت, او ou ش par *my, thy, his,* &c.; il n'avertit point que, dans certains cas, on doit écrire, en isolant l'affixe, ام, ات, اش. Il néglige d'indiquer comment on exprime *le mien, le tien,* &c., au moyen de ازان, joint au pronom personnel; ازان من *le mien,* ازان تو *le tien.* Il ne dit pas un mot des composés, si fréquens en persan, ni de la manière d'indiquer la dépendance d'un nom mis en rapport avec un autre nom ou avec un pronom, comme dans *la maison du frère du roi* خانهٔ برادر شاه; et il est remarquable qu'il a commis à cet égard une faute grave dans le titre de son ouvrage, en écrivant نحوی pour نحو, faute qu'avoit, au surplus, commise avant lui W. Jones.

La même négligence se remarque dans ce qui concerne la conjugaison du verbe. Tous les verbes persans se rapportent à deux formes qui se distinguent par la terminaison de l'infinitif en تن ou en دن: notre

auteur néglige cette distinction; il donne pour paradigme de la voix active le verbe لرزيدن, et pour celui de la voix passive il choisit le verbe كفتن; mais comme il n'y a point, à proprement parler, de voix passive en persan, il eût mieux valu donner la conjugaison des verbes شدن, بودن, et du verbe است, qui, joints au participe du passé actif, servent à exprimer la voix passive. La conjugaison du verbe persan se compose d'un très-petit nombre de formes et d'inflexions, qu'on modifie au moyen de deux particules préfixes et de verbes auxiliaires : de là il résulte qu'on peut la réduire à un tableau très-raccourci. Notre auteur a préféré la présenter avec plus de développemens, peut-être pour la coordonner avec celle du verbe hindoustani ; et cependant il a omis l'un des temps primitifs et simples, le prétérit لرزيد, qui ne paroît chez lui que comme imparfait, et uni en conséquence à la particule مي. Enfin le grand nombre de verbes persans irréguliers qui prennent leur impératif et leur aoriste d'un verbe inusité ou tombé en désuétude, forme presque l'unique difficulté qu'offre la partie étymologique de la grammaire. On en chercheroit en vain la plus légère mention dans l'ouvrage de M. Price, qui, content de ce squelette mutilé de grammaire, ne dit pas un mot de la syntaxe persane et hindoustani. Passons à la grammaire arabe.

Ici l'auteur commence par le verbe, suivant l'usage ordinaire, et choisit pour paradigme le verbe برك, auquel il donne la signification de *bénir*, signification qu'il n'a jamais en arabe que dans les formes dérivées, tandis que, sous la forme primitive برك, son sens le plus ordinaire est *s'agenouiller* en parlant du chameau. Par une inconséquence vraiment incompréhensible, il traduit le participe actif بارك, féminin باركة, par *blessed [béni]*. Mais une chose bien plus extraordinaire, parce qu'elle n'est pas moins contraire à toute théorie du langage qu'à la grammaire arabe en particulier, c'est que notre auteur, donnant en entier la conjugaison du verbe كان *être*, auquel il attribue pour infinitif كانا, mot de son invention, au lieu de كونًا, divise ce verbe en voix active et voix passive. Il a donné à cette dernière voix, dont personne assurément n'avoit entendu parler avant lui, le même sens qu'à la voix active, sans que cette circonstance lui ait fait apercevoir son erreur. Après de semblables méprises, il n'y a plus de fautes de détail qui puissent surprendre : on n'est pas étonné de trouver des mots persans comme سال سال *annuellement* (pag. 85), ou des mots arabes avec une forme propre à la langue persane, comme مباركي, que M. Price traduit par *sainteté* (pag. 44), classés parmi des mots arabes; de voir les noms divisés, on ne sait pourquoi, en six déclinaisons; de ne rien trouver

sur les pluriels irréguliers que les grammairiens appellent *rompus*, et dont la connoissance est indispensable; enfin de rencontrer par-tout une multitude de fautes contre la syntaxe, fautes que, dans un ouvrage composé avec plus de connoissance du sujet, on seroit tenté d'imputer à l'imprimeur. D'après cela, il est presque inutile de dire que la syntaxe, qui occupe quatorze pages, n'est qu'un amas incohérent d'un nombre de règles prises au hasard, qui ne peuvent servir à rien, faute de méthode, et que celles dont l'application est la plus fréquente, y sont entièrement omises, tandis que d'autres dont on pourroit facilement se passer, y ont trouvé place. Une seule observation justifiera ce jugement, quelque sévère qu'il puisse paroître; c'est que, dans cette syntaxe, on ne trouve pas un seul mot sur l'emploi des divers modes de l'aoriste, modes qu'Erpénius et la plupart des grammairiens après lui ont nommés *futur antithétique, apocopé et paragogique*. Au surplus, en ceci M. Price a été d'accord avec lui-même, puisque, dans ses paradigmes de la conjugaison des verbes, il a entièrement supprimé toutes ces inflexions.

Une particularité singulière de cette grammaire, et c'est sans doute là ce que l'auteur appelle *un plan entièrement nouveau*, c'est qu'il a placé en dernier lieu ce que tous les autres grammairiens ont considéré comme des notions préliminaires, nécessaires à l'intelligence de tout le reste. Ainsi, il a mis les règles de permutation des lettres ا, و, ى, à la fin de la partie étymologique, tandis qu'elles sont la clef de toutes les irrégularités des verbes et des noms; et ce n'est qu'après la syntaxe qu'il parle de la division des lettres en diverses classes, à raison des parties de l'organe vocal qui jouent le principal rôle dans leur prononciation; de leur division systématique en lettres radicales et serviles, solaires et lunaires; de la formation des syllabes, de l'accent, et de la ponctuation. L'auteur, il est vrai, a dit quelque chose des lettres serviles, à l'occasion des particules inséparables, page 76 et suivantes; mais cela même est une preuve de plus du désordre qui règne dans tout l'ouvrage. Un traité très-incomplet de la prosodie arabe termine cette grammaire.

Nous sommes fâchés de n'avoir aucun bien à dire des grammaires dont nous venons de donner l'analyse. Nous présumons que ce qui rend la grammaire arabe sur-tout si défectueuse, c'est que l'auteur ne connoît la langue arabe que comme partie intégrante et nécessaire du persan, et qu'il ne l'a jamais étudiée pour elle-même et systématiquement. Nous osons affirmer que toutes les personnes qui se trouvent dans ce cas, ne sauroient ni analyser, ni par conséquent traduire deux lignes d'arabe, sans s'exposer à tomber dans les plus graves erreurs; et si nous nous

sommes arrêtés à relever tant de fautes, c'est pour bien convaincre tous ceux qui veulent apprendre le persan, autrement que pour l'usage commun de la vie, qu'ils ne peuvent se dispenser de commencer par acquérir une connoissance solide et méthodique de la langue arabe. La marche contraire ne fera jamais que des demi-savans, qui seront arrêtés à toutes les pages d'un livre persan par des phrases ou des portions de phrases arabes; ils pourront bien quelquefois en deviner le sens, mais ils ne s'en rendront jamais un compte satisfaisant.

Nous recommandons néanmoins aux amateurs de la langue persane l'ouvrage de M. Price, à cause des dialogues persans qu'il contient.

SILVESTRE DE SACY.

Asia Polyglotta, *von* Julius Klaproth. Paris, A. Schubart; 1823, 1 vol. *in-4.°* de xvj, 384 et 22 pages, avec un Atlas [Sprachatlas], *in-folio*.

SECOND EXTRAIT.

Le premier des trois morceaux de l'*Asia polyglotta* dont nous avons réservé l'examen pour ce second extrait, est intitulé *Crédibilité des historiens asiatiques.* C'est une dissertation dont l'objet est de déterminer jusqu'à quel point les annales des différentes nations orientales méritent qu'on y ajoute confiance, et à quelle époque remontent celles de leurs traditions qui peuvent être considérées comme certaines. Suivant M. Klaproth, l'histoire des peuples anciens se divise en trois parties principales: 1.° la *mythologie*, qui offre un fonds de vérité, couvert d'une obscurité impénétrable par les fables et les allégories; 2.° *l'histoire incertaine*, ou plutôt privée de preuves, dans laquelle les faits sont vrais, ou du moins vraisemblables; 3.° *l'histoire véritable*, dans laquelle les faits sont réels, et prouvés d'une manière incontestable par la chronologie.

On peut sans inconvénient pour l'objet que s'est proposé l'auteur, adopter cette classification qui, sans doute, exigeroit quelques distinctions essentielles, et pourroit peut-être, à l'examen, se trouver moins solide qu'on ne le jugeroit au premier abord. Les indications qu'on peut tirer de la *mythologie* sont si peu nombreuses, si arbitraires et si sujettes à contestation, qu'elles méritent à peine d'être comptées au nombre des sources de l'histoire. Quant à la distinction entre l'histoire certaine ou l'histoire incertaine, il est bien difficile de l'établir d'une

manière précise et positive, en fixant, dans la série des temps, une époque pour la fin de l'une et le commencement de l'autre; l'importance des faits, l'authenticité des traditions, la nature des témoignages, peuvent donner à tel événement antérieur à cette époque un degré de certitude que n'aura pas tel autre événement très-postérieur. Nous sommes beaucoup plus assurés de la réalité d'un événement important, comme le retour des Héraclides dans le Péloponnèse, que de la captivité de Bélisaire, quoique ce dernier fait soit beaucoup moins ancien. Le souvenir d'une invasion est plus durable que celui d'une intrigue de cour. Ce n'est donc pas par le temps seul qu'on peut fixer une limite, d'une manière absolue et exclusive, entre les régions *incertaines* de l'histoire et les parties *certaines* qui constituent son domaine légitime.

Au reste ces observations, qui exigeroient de longs développemens, et qui peuvent faire le sujet d'"un ouvrage à part, sont applicables aux expressions dont s'est servi M. Klaproth, plutôt peut-être qu'au fond de sa pensée. La suite de la discussion dans laquelle il est entré, fait voir que par *histoire incertaine*, il entend plutôt désigner les traditions dépourvues de détails, à l'égard desquelles on n'a pas les mêmes moyens de contrôle que ceux que l'on possède pour les histoires plus circonstanciées. Par exemple, il met au IX.e siècle avant notre ère le commencement de *l'histoire certaine* des Chinois, et cela seul suffit pour faire voir ce qu'il entend par ces mots: car de ce que l'histoire des trois premières dynasties a été, par suite d'un événement bien connu, privée d'une partie de ses détails, il ne s'ensuit pas nécessairement que ceux des faits qui s'y rapportent, dont le souvenir s'est conservé, puissent raisonnablement être révoqués en doute, ou, ce qui seroit bien plus étrange, considérés comme étrangers à la Chine et renvoyés à l'histoire de l'Égypte ou de la Chaldée. Il ne tombera dans l'esprit de personne qu'un savant qui est en état de lire les annales chinoises dans leur forme originale, et qui peut conséquemment apprécier leur caractère d'authenticité, ait voulu autoriser des suppositions si déraisonnables, et effacer d'un trait de plume les treize premiers siècles de cette histoire, en faisant dater les annales de cet empire, du IX.e siècle avant notre ère. Toutefois il eût été à desirer que M. Klaproth eût témoigné d'une manière plus formelle et plus explicite son éloignement pour des systèmes dont on pourroit dire qu'ils n'ont jamais été soutenus par des hommes instruits, si l'on ne devoit malheureusement compter parmi leurs défenseurs le savant auteur de l'Histoire des Huns. Mais les adversaires de l'antiquité chinoise qui seroient tentés de se prévaloir de l'autorité de M. Klaproth, devront se rappeler la manière

dont le même savant s'est exprimé à ce sujet dans une autre occasion. « Par quelle raison, et à quel titre, dit-il (1), oseroit-on se permettre » de regarder cette histoire comme fabuleuse et mensongère, et quelles » marques de supposition, quels caractères de fausseté présente-t-elle, » qui puissent autoriser à la rejeter? Je le répète, l'histoire chinoise » antérieure au IXe siècle avant J. C., bien liée, bien suivie et sans » difficultés chronologiques, me paroîtroit toujours mériter moins de » confiance que cette même histoire, telle que nous l'offrent les anciens » monumens de la Chine, et telle qu'elle existe aujourd'hui. »

Le nom d'*histoire incertaine*, dans l'acception la plus naturelle qu'on puisse donner à ce mot, convient mieux sans doute aux traditions des peuples mahométans de l'Asie, en ce qui a rapport aux temps les plus reculés. Chez les Arabes, les Persans et les Turcs, dit M. Klaproth, la religion a détruit toute l'histoire ancienne. C'est un reproche fondé jusqu'à un certain point; et il est hors de doute que les haines religieuses des premiers partisans de l'islamisme ont dû contribuer à l'anéantissement des livres qui se rapportoient aux temps antérieurs à la naissance de ce culte intolérant, conformément au dilemme attribué à Omar, lequel condamnoit les anciens livres comme inutiles, s'ils étoient d'accord avec le Koran, et comme dangereux, s'ils y étoient contraires. Il est pourtant juste d'observer que les raisons politiques ont dû se joindre aux motifs religieux pour opérer cette distinction, puisqu'il y eut changement de domination en même temps que révolution dans les croyances. Les Arabes conquérans de la Perse n'avoient aucun intérêt à conserver les souvenirs de la monarchie de Cyrus, et les Turcs, étrangers de mœurs et d'origine aux Arabes comme aux Persans, en avoient moins encore à rechercher les antiquités des uns ou des autres. Cependant, les livres que les savans arabes ont composés dans les premiers siècles qui ont suivi la destruction de l'empire persan, peuvent encore renfermer des fragmens précieux et des renseignemens utiles pour l'histoire ancienne, comme on peut le juger par quelques endroits tirés des ouvrages de Masoudi, de Modjmel-el-tewarikh et de quelques autres.

Une disette de monumens plus complète encore s'observe relativement à l'histoire ancienne de la Tartarie. M. Klaproth remarque que les Turcs, les Tongous et les Mongols, les trois peuples de l'Asie intérieure qui ont joué le rôle le plus brillant, n'avoient, avant de

---

(1) Lettre de M. Klaproth à M. l'abbé Grosier, dans le discours préliminaire de la troisième édition de *la Description générale de la Chine*, tom. I, p. lxxx.

devenir grands et puissans, ni écriture, ni traditions suivies, et qu'après la chute des monarchies qu'ils avoient élevées dans la Perse et dans la Chine, les lumières qu'ils avoient recueillies se sont perdues si complètement, qu'à peine ont-ils conservé quelque souvenir obscur des événemens les plus récens. Les Mandchous, qui, en 1644, ont fondé une nouvelle dynastie en Chine, ne savent sur l'origine de leur nation, avant le XVI.ᵉ siècle, qu'un petit nombre de faits défigurés par des fables. Les Mongols, dont la puissance au XIII.ᵉ siècle toucha de si près à la monarchie universelle, ne remontoient pas, dans leurs souvenirs, à cent ans avant cette époque brillante de leur existence. Les mémoires recueillis dans le Djama-al-tewarikh de Fadlallah, si précieux pour les temps voisins du règne de Gazan, n'offrent, pour les époques plus reculées, qu'un mélange confus et quelquefois inextricable de traditions relatives aux Mongols et aux Turcs, maladroitement rattachées à celles des Hébreux et des Arabes musulmans. Enfin, parmi les nations d'origine turque, la seule dynastie des Osmanlis possède des ouvrages historiques écrits dans sa langue maternelle, et l'origine toute récente de cette maison ne permet pas de chercher dans ses annales la moindre lumière sur les temps un peu anciens.

La nation arménienne ayant long-temps conservé son indépendance, et, de bonne heure, acquis une écriture particulière, se trouva placée dans des circonstances favorables pour former et conserver un corps d'histoire nationale. Les Arméniens lurent et traduisirent des livres grecs, chaldéens et persans. Leurs chroniques, dit M. Klaproth, remontent jusqu'à l'an 2107 avant J. C., et se terminent à l'an 1080 de l'ère chrétienne. Ce peu de mots donneroit une idée trop avantageuse de l'état réel de l'histoire arménienne, si l'on s'imaginoit y trouver un corps d'annales bien suivies, et s'étendant sans interruption à trois mille deux cents ans. Un auteur qui a mis à contribution les ouvrages historiques des Arméniens, et qui sans doute y a cherché sur-tout des renseignemens relatifs à l'état ancien de l'Asie occidentale (1), a renfermé en six pages ce qui a rapport à l'espace compris entre le temps d'Haik, fondateur de la monarchie arménienne, et l'expédition d'Alexandre. De vastes lacunes dans la série des faits se font voir à des époques moins reculées. Il en est de même des chroniques géorgiennes, dont la partie *certaine*, comme dit notre auteur, remonte au III.ᵉ siècle avant notre ère, et la partie *incertaine* à l'an 1500. Ces chroniques, encore peu connues, ne donneront vraisemblablement que peu de

---

(1) M. Saint-Martin, dans ses *Mémoires sur l'Arménie*, tom. I, p. 281.

renseignemens positifs sur les temps qui ont précédé la chute de l'ancien empire persan.

M. Klaproth explique, par des motifs tirés du système religieux établi dans l'Hindoustan, la disette absolue de monumens historiques chez les habitans de cette contrée, et chez les peuples qui ont adopté quelqu'une des sectes qui en sont sorties. Suivant lui, la religion a détruit chez les Hindous tout souvenir du passé : croyant que cette vie n'est qu'une période passagère de douleur et d'épreuve, ils en regardent les événemens comme indignes d'être recueillis. Quelque jugement qu'on porte sur cette explication, il est certain que toutes les recherches des Européens n'ont pu jusqu'ici leur faire découvrir dans l'Inde un ancien ouvrage historique composé dans la langue du pays; mais il n'est pas également sûr qu'il n'en ait jamais existé. Les seules dynasties musulmanes, dit M. Klaproth, qui ont régné dans plusieurs provinces de l'Inde, ont eu des historiens dont les ouvrages sont, pour la plupart, écrits en persan ou en hindoustani. Il faut y joindre encore quelques autres souverains qui ont régné dans le Kaschemire et le Guzarate, et dont les chroniques nous sont connues par quelques extraits hindoustani (1).

J'ai indiqué, en commençant cet extrait, comment on devoit entendre la distinction établie par M. Klaproth dans l'histoire chinoise, entre ce qu'il appelle l'incertain et le certain, et j'ai fait voir que son intention n'avoit pu être que de séparer en deux parties distinctes ce qui est détaillé de ce qui ne l'est pas. La première partie commence, suivant lui, à l'an 2637 avant J. C., point de départ de la série des cycles sexagénaires qui servent à dater les événemens. L'histoire certaine ne remonte, dans son opinion, qu'au IX.e siècle avant notre ère, ou plus exactement à l'an 782, époque qui répond à-peu-près à celle du commencement de la deuxième branche de la troisième dynastie, mais avec laquelle on ne voit coïncider précisément aucune grande révolution digne d'en marquer le commencement. M. Klaproth rejette, avec le mépris qu'elles méritent, les extravagantes périodes placées par quelques mythologues chinois avant les temps historiques. Il n'y a, comme le dit ingénieusement l'auteur, rien d'historique à tirer de ce que les Chinois eux-mêmes ont appelé *Waï-ki*, c'est-à-dire *ce qui n'est pas histoire*.

---

(1) Voyez les observations d'Anquetil Duperron, à la tête de l'ouvrage du P. Tieffenthaler, *tom. I, p. xxxij*. On y a déjà renvoyé à l'occasion d'une discussion semblable dans *le Journal des Savans* de janvier 1820, p. 77. On peut voir aussi de curieuses observations sur le même sujet dans *le Journal asiatique*, tom. I, p. 361.

Pour ne pas insister sur des détails qui alongeroient trop cet extrait, nous transcrirons le tableau que donne M. Klaproth du commencement de l'histoire *certaine* chez les peuples asiatiques, et qui offre le résumé de ses considérations :

Depuis notre ère :		Avant notre ère :	
Hindous et Mongols . . .	XII.e	Arméniens	II.e
Arabes	V.e	Géorgiens	III.e
Persans	III.e	Japonais	VII.e
Tibétains	I.er	Chinois	IX.e

On tireroit une conséquence que nous croyons toute contraire aux idées de l'auteur, si l'on imaginoit, d'après ce tableau, que nul fait relatif à ces différens peuples n'est certain avant l'époque assignée à chacun d'eux pour le commencement de son histoire *certaine*. La suite de cette conclusion seroit qu'il ne s'est passé en Asie, antérieurement au IX.e siècle avant notre ère, aucun événement dont nous ayons une certitude absolue ; et c'est probablement ce que M. Klaproth n'a jamais entendu soutenir : il a voulu dire seulement que les faits qui ont précédé cette époque sont moins bien prouvés, quant à leur date ou à quelqu'une de leurs circonstances, et les livres qui les contiennent moins authentiques ou moins bien conservés qu'on ne l'observe à l'égard des temps postérieurs. Il met lui-même une restriction importante aux inductions qu'on voudroit tirer de son système, en avertissant que l'histoire nationale de chaque peuple est souvent complétée par celle de ses voisins, et que son but n'a été que de montrer la valeur des récits indigènes de chaque nation, sans entrer dans une critique générale de tous les monumens historiques. Il n'a donc pas eu le projet d'affoiblir la croyance raisonnable qu'on doit aux traditions antiques de l'Asie, telle qu'elle peut résulter de la combinaison des témoignages divers, de l'étude critique des textes et de l'examen des monumens authentiques.

Dans un mémoire intitulé *Déluge et inondations*, M. Klaproth s'attache à faire voir que le souvenir d'une grande inondation qui a détruit autrefois la plus grande partie du genre humain, s'est conservé chez tous les anciens peuples, avec des circonstances qui prouvent que tous ont entendu parler d'un même événement physique, et non de plusieurs révolutions semblables survenues en différens endroits à des époques diverses. Le temps sur-tout auquel les traditions asiatiques rapportent le grand cataclysme, lui paroît coïncider d'une manière frappante chez plusieurs peuples orientaux. Le déluge de Noé eut lieu, selon le calcul du texte samaritain, l'an 3044 avant J. C. Le déluge indien et le com-

mencement de l'âge actuel appelé *kali-youga*, sont de l'an 3101, et le règne de Fou-hi, époque de la fondation de l'empire chinois et d'une grande inondation à la Chine, est fixé à l'an 3082. Le terme moyen entre ces nombres est 3076; et c'est, suivant M. Klaproth, le nombre d'années qui a séparé le grand déluge de la naissance de J. C. Poussant plus loin ce genre de comparaison, il croit remarquer une coïncidence du même genre entre l'époque du déluge de Xisuthrus, et celle du second déluge des Chinois, au temps de l'empereur Yao. Elles s'accordent à quatre ans près, et cela suffit pour autoriser de pareils rapprochemens, lesquels, n'étant susceptibles d'aucune démonstration, ne peuvent se présenter qu'avec un certain degré de vraisemblance. Au reste, M. Klaproth ne paroît pas tenir beaucoup à celui-là, puisqu'il fait remarquer lui-même que le déluge de Yao dut son origine à des attérissemens qui avoient obstrué les embouchures des grands fleuves de la Chine: si cela est, il seroit difficile de voir quel rapport cet événement tout local et purement partiel, pourroit avoir eu avec des inondations de l'Égypte ou de la Chaldée.

La vie de Bouddha d'après les traditions des Mongols, est un morceau que M. Klaproth avoit sans doute intention de publier avec quelque autre ouvrage, puisqu'il offre une pagination séparée, et que la première page en est cotée 121. L'histoire de la religion de Bouddha est une partie si importante de celle de l'Asie, et elle est encore si peu connue, qu'on ne sauroit accueillir qu'avec le plus vif intérêt les moindres renseignemens qui y sont relatifs; et sans doute on doit desirer de les voir tirer des originaux samskrits, ou du moins des versions savantes qui en ont été faites anciennement à la Chine (1), plutôt que des traductions mongoles qui ont cours chez les moins instruits de tous les peuples bouddhistes, et qui ne sont que de seconde main. A la vérité, cet inconvénient, qui seroit très-grave s'il s'agissoit des dogmes et des abstractions philosophiques de la doctrine secrète, n'a pas les mêmes conséquences lorsqu'il s'agit des fables et des narrations mythologiques de la doctrine populaire: il faut seulement faire usage, avec la réserve convenable, des dates et des autres circonstances historiques dont on n'aura pas d'autre garant que des récits qui ont été exposés à de nombreuses causes d'altération.

La légende particulière dont M. Klaproth nous donne ici la traduction, se rapproche, pour les points essentiels, des autres légendes qui

(1) Voyez les détails bibliographiques que j'ai donnés à ce sujet dans mes *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 203, 215, 377.

ont été puisées à la même source, et notamment de celles dont on trouve des fragmens dans l'ouvrage de Pallas (1). Il y a dans celle-ci plus de détails, et quelques particularités assez curieuses. L'éditeur a pris soin d'en rapprocher d'autres renseignemens tirés des livres chinois ou tartares, et, entre autres, les catalogues des noms de Bouddha, et la liste de ses perfections visibles, extraits d'un dictionnaire philosophique très-curieux que possède la Bibliothèque du Roi, et qui a été traduit en latin (2). Par ce moyen, il a pu rétablir des noms ou expliquer des expressions qui sont ou changés de forme, ou altérés dans les traductions ou transcriptions qu'en ont faites les Mongols. Rien n'est plus nécessaire, quand il s'agit d'une religion commune à tant de peuples divers, qui tous ont modifié à leur gré la nomenclature mythologique. On hésitoit encore, il y a peu d'années, à reconnoître l'identité de Fo, de Xaka (Chakia), de Bouddha et de Sommonakodom, faute de connoître les termes originaux samskrits dont tous ces noms étoient dérivés.

Chakia-mouni, ou, suivant la prononciation vicieuse des Tartares, Chakdcha-mouni, naquit dans le puissant royaume de Magada, qui répondoit à la partie méridionale du Behar, et auquel appartenoient toutes les provinces situées sur le Gange. La tribu d'où il sortoit, une des plus illustres de la caste des Brahmanes, se nommoit *Chakia*, et se composoit de cinq cents nobles familles, au nombre desquelles étoit celle du roi Saodouaoni, le roi des *repas purs*, selon l'interprétation que les Bouddhistes donnent à ce nom samskrit (3). La femme de ce roi mit au monde un fils, incarnation divine, qu'elle avoit porté dix mois dans son sein. Elle le prit sous son bras droit aussitôt qu'il fut né, et le remit, sans lui avoir laissé toucher la terre, à un personnage qui étoit lui-même une incarnation du dieu *Esroun-Tangri* (*Isuren* ou *Ischwara*), pour le revêtir de langes de soie magnifiques. Un autre roi, incarnation du dieu *Khourmoustou-Tangri*, baptisa l'enfant avec l'eau sacrée, et lui donna le nom d'Ardaschidi.

Quand le jeune homme, dont les premières années avoient assez fait connoître l'origine divine, eut atteint l'âge de l'adolescence, ses parens songèrent à lui donner une femme. On le consulta à ce sujet; mais il refusa de s'expliquer, et ne consentit à se marier qu'autant qu'on lui trouveroit une épouse qui auroit les trente-deux *vertus* et les quatre-vingts *beautés* par lesquelles il brilloit lui-même entre les hommes (4). Il

(1) *Sammlungen historischen Nachrichten, u. s. w.* tom. II, passim. — (2) On en a inséré la notice avec un extrait dans le tom. IV des *Mines de l'Orient*, p. 183 et suiv. — (3) *Mines de l'Orient*, loc. cit. — (4) *Ibidem.*

espéroit, avec quelque apparence de raison, qu'une condition si difficile à remplir le dispenseroit d'embrasser un état pour lequel il ne se sentoit pas d'inclination. Mais, contre son attente, on découvrit dans la famille même de Chakia, une princesse qui remplissoit toutes les conditions nécessaires. Ardaschidi avoit vingt ans quand il l'épousa. Une union si bien assortie fut des plus heureuses. Au bout d'un an, Bouddha eut un fils qui fut nommé *Rakholi,* et plus tard il lui naquit encore une fille.

Mais Ardaschidi, quoiqu'il se fût rendu aux prières de son père et de la famille royale, avoit toujours dans l'esprit le desir de renoncer au monde pour s'abandonner à la contemplation. Il finit par y céder, et, monté sur un cheval que lui avoit amené Khourmoustou-Tangri, le même dieu qui lui avoit conféré le baptême, il quitta son palais, la capitale du roi son père, et vint s'établir sur le fleuve Arnasara ou Narasara, dans le royaume d'Oudipa. Ce fut là qu'au milieu de ses disciples, il commença à se livrer tout entier aux occupations saintes pour lesquelles il étoit destiné. Ce fut alors qu'il changea son nom d'Ardaschidi pour celui de *Goodam,* qui signifie *gardeur de bœufs,* et d'où est venu celui de Sommonakodom.

Chakia-mouni vint ensuite à Benarès, où il enseigna sa doctrine, et où il eut à soutenir des controverses à ce sujet avec les *Ters:* on sait que par ce nom les Mongols entendent les Persans adorateurs du feu. M. Klaproth donne en quelques pages un aperçu des dogmes fondamentaux enseignés par Bouddha, et qui sont exposés dans le Gandjour. Ce dernier titre, suivant M. Klaproth, signifie en tibétain *Instruction orale:* il répondroit par conséquent à ce que les Chinois appellent *Fo-choue,* ou les propres paroles sorties de la bouche de Bouddha (1). Le Gandjour, avec les éclaircissemens qu'on a joints à chaque partie, renferme deux cents trente-deux volumes. Cet énorme ouvrage, dont le transport exige plusieurs chameaux, a été traduit en mongol par ordre de l'empereur Khian-loung, et imprimé en deux formats. On ne peut en vendre d'exemplaires sans une permission particulière, et le prix de chaque exemplaire est de dix mille onces d'argent, environ sept mille cinq cents francs.

Nous n'extrayons de la vie de Bouddha que ce petit nombre de particularités, qui nous ont paru s'éloigner de ce qu'on lit dans les autres notices biographiques sur ce personnage. M. Klaproth assure que le principal motif qu'il a eu en vue en composant celle-ci d'après des matériaux tirés de livres mongols, a été de faire voir qu'il n'y avoit rien de

(1) Voyez *Recherches sur les langues tartares,* tom. I, p. 215.

fondé dans le rapprochement qui a été proposé entre Bouddha et Odin. Nous avouons que ce rapprochement, plus ingénieux peut-être que solide, n'a pas encore été confirmé par des raisons à l'épreuve d'une critique sévère. Toutefois il nous paroît que la question à laquelle il se rattache, auroit besoin d'être envisagée d'un point de vue un peu différent. On peut dire de Bouddha ce qui, peut-être, seroit aussi vrai d'Odin ; c'est que ce nom désigne deux personnages différens : l'un mythologique, c'est le dieu Bouddha, l'une des formes de Wischnou, présidant à la planète Mercure et aux sept jours de la semaine ; l'autre historique, c'est Chakia le solitaire ou Chakia-mouni, né dans l'Inde au x.ᵉ siècle avant notre ère, et surnommé *Bouddha*, parce que ceux qui avoient embrassé sa doctrine supposoient qu'il étoit une incarnation du premier. Or si la divinité des Scandinaves avoit quelque analogie avec celle des Hindous, comme on l'a conjecturé peut-être un peu légèrement par la ressemblance des noms, et aussi par cette circonstance remarquable que l'un et l'autre ont donné leur nom à la même partie physique de la période hebdomadaire, il ne suffiroit pas de faire voir qu'il n'y a pas de rapports, soit entre les époques, soit entre les aventures du législateur Chakia-mouni et du conquérant scandinave, ou même que le réformateur de la religion des brahmanes n'offre aucun trait de ressemblance avec le dieu du nord dont celui-ci avoit tiré son nom ; il faudroit encore montrer que les deux divinités se présentent dans chacun des deux systèmes avec des attributs différens, et que l'analogie des noms est purement accidentelle : or c'est ce qui n'a pas encore été complétement démontré.

L'extrait que nous allons terminer, en complétant l'analyse que nous voulions présenter à nos lecteurs, justifie ce que nous avions annoncé en commençant, que les trois morceaux qui en sont l'objet n'ont pas un rapport direct avec la matière que l'auteur s'est proposé de traiter dans l'*Asia polyglotta*. Mais si plusieurs des questions qui y sont touchées ne sont pas susceptibles d'une solution aussi rigoureuse que la plupart des rapprochemens et des distinctions fondés sur la considération des vocabulaires, on ne peut nier du moins qu'ils ne soient un accessoire très-curieux d'un ouvrage dont le fond est déjà propre à exciter tant d'intérêt.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

LUCRÈCE, *de la Nature des choses, traduit en français par M.* J. B. S. de Pongerville, *texte en regard; précédé d'un Discours préliminaire, des Vies de Lucrèce et d'Épicure, de divers fragmens du Traité de la nature, par le philosophe grec, retrouvés à Herculanum, et de quatre planches représentant plusieurs de ces précieux fragmens, avec des notes du traducteur et des variantes du texte; ouvrage dédié au Roi:* 2 vol. *in-8.°* Paris, chez Dondey-Dupré père et fils, éditeurs de l'ouvrage, rue Saint-Louis, n.° 46, au Marais, et rue de Richelieu, n.° 67, vis-à-vis la Bibliothèque royale, 1823.

ON a demandé souvent s'il faut traduire les poëtes en vers ou en prose; il est impossible de répondre d'une manière absolue à cette question littéraire, dont la décision doit être modifiée par un très-grand nombre de circonstances. N'eût-il pas été plus utile pour l'art d'indiquer les conditions et les avantages de chaque genre de traduction, au lieu de disputer sur la préférence!

Le traducteur en prose a incontestablement des moyens plus faciles, des ressources plus nombreuses et plus assurées pour reproduire le mouvement, les expressions, les figures, les images de l'original; il a moins de peine à conserver aux mots leur justesse, leur propriété, et sur-tout la place qui leur a été assignée par le talent; au style, son élégance particulière, sa précision énergique; aux formes, leur exactitude et leur vivacité.

Mais le traducteur en vers a l'avantage inappréciable d'employer l'harmonie de sa propre langue, les formes, les artifices de versification qu'elle autorise; il lui est permis de donner au style plus de noblesse et d'élévation, aux expressions plus de hardiesse; il peut donc obtenir des effets auxquels le traducteur en prose aspireroit en vain, et il a de plus le mérite de la difficulté vaincue.

On permet plus volontiers au traducteur en vers, sur-tout en vers français, de remplacer par une figure qui est dans le génie de notre langue, la figure originale qui n'y seroit pas conforme; de resserrer ou de paraphraser quelques passages, quand le sens n'en est pas altéré; d'intervertir l'ordre et la marche des idées, s'il les présente d'une manière également heureuse, et sur-tout si le nombre et l'harmonie y gagnent.

En un mot, le traducteur en vers semble plus autorisé à penser et à

écrire, comme il juge que les auteurs dont il est pénétré auroient rendu dans notre langue poétique les idées, les images, les récits qu'il s'est chargé de reproduire; quelquefois il est forcé de reconnoître que ces auteurs auroient eu recours à des équivalens pour certaines beautés que notre langue ne peut pas exprimer littéralement, et il ose y recourir lui-même.

Enfin je dirai que, si la prose traduit plus exactement le sens d'un poëte, les vers seuls en traduisent suffisamment les beautés.

Mais il est une condition indispensable pour tout traducteur en vers, dans quelque langue qu'il écrive; c'est qu'il soit lui-même poëte. Ainsi Boileau, nous donnant en vers français quelques vers d'Homère, d'Eschyle et de Sapho, cités par Longin; Voltaire, divers passages des anciens et des modernes; l'abbé Delille traduisant Virgile, Milton et Pope; M. de Fontanes, l'Essai sur l'homme; M. de Saint-Ange, les Métamorphoses d'Ovide; et quelques poëtes encore vivans, traduisant des auteurs classiques de la littérature ancienne et de la littérature moderne, ont fait apprécier l'avantage et la supériorité de quelques traductions en vers: mais c'est parce qu'ils ont rempli, avec un succès plus ou moins évident, la condition indispensable; parce qu'ils ont appliqué à l'art de traduire en vers, un talent véritablement poétique.

Il est des poëtes anciens, et même des poëtes modernes, dont on avoit regardé la traduction en vers français comme impossible. Cette décision avoit été portée notamment au sujet des Géorgique de Virgile; et je dois avouer, avant d'examiner la nouvelle traduction de Lucrèce, que le Quintilien français avoit dit, en rendant compte de la traduction des odes pythiques de Pindare, par M. Chabanon: « Lucrèce, par » exemple, n'est pas susceptible d'être traduit en vers; quelques mor- » ceaux très-poétiques, tels que le début du premier chant, traduit » par Hainault (*Hesnault*), celui du second par M. de Voltaire, ont » pu passer dans notre langue avec succès; mais le *plein* et le *vide*, » et la *déclinaison des atomes*, sont des sujets qui se refusent absolument » à notre versification (1). »

M. l'abbé Delille détruisit le préjugé littéraire qui faisoit regarder comme impossible une bonne traduction des Géorgiques en vers français; l'exemple et les succès de M. Delille lui-même ont encouragé et formé d'autres traducteurs habiles. La langue française a lutté avec plus de bonheur contre les difficultés de la versification; et j'ose croire qu'aujourd'hui M. de la Harpe, s'il avoit pu juger les vers de M. de Ponger-

(1) *Mercure de France*, avril 1772, 2.e volume, page 101.

ville, eût modifié cette opinion émise depuis plus de cinquante ans.

Au reste, c'est en examinant et en jugeant la nouvelle traduction, qu'on pourra se faire une juste idée et des efforts et des succès de M. de Pongerville, de son adresse à vaincre des difficultés regardées jusqu'à lui comme insurmontables, préjugé qu'accréditoit encore le malheureux succès de la traduction en vers publiée en 1788 par le Blanc de Guillet.

Je m'abstiendrai de citer la plupart des passages de Lucrèce qu'on avoit jugés jusqu'à présent seuls dignes de fixer l'attention des littérateurs, tels que l'invocation à Vénus, le début du second chant, la formation des sociétés, la peste d'Athènes, &c. &c., et je m'attacherai de préférence à ceux qui étoient et moins connus et moins loués.

Dans le premier livre, Lucrèce veut prouver que le vent, quoique invisible, est un corps, et il compare la nature du vent et ses effets à la nature et aux effets des grands fleuves dont l'existence est visible (1).

Quand des airs mutinés l'effroyable tourmente
Disperse les vaisseaux sur la mer écumante,
Courbe du cèdre altier le front audacieux,
Promène, en murmurant, la foudre sous les cieux,
Agite l'océan dans ses profonds abîmes,
Et des monts, à grand bruit, fait écrouler les cimes;
Invisible tyran de l'empire des airs,
L'aquilon bouleverse et les champs et les mers.
Vois ce fleuve paisible arroser ses rivages:
Si du ciel enflammé s'épanchent les orages,
Amassés tout-à-coup en de fangeux sillons,
De rapides torrens courent vers les vallons,
De colline en colline ils retombent, bondissent,

(1) *Principio, venti vis verberat incita pontum*
Ingentesque ruit naves, et nubila differt;
Interdum rapido percurrens turbine campos
Arboribus magnis sternit, montesque supremos
Silvifragis vexat flabris: ita perfurit acri
Cum fremitu, sævitque minaci murmure pontus.
Sunt igitur venti nimirum corpora cæca,
Quæ mare, quæ terras, quæ denique nubila cæli
Verrunt, ac subito vexantia turbine raptant.
Nec ratione fluunt aliâ stragemque propagant,
Ac quum mollis aquæ fertur natura repente
Flumine abundanti, quod largis imbribus auget
Montibus ex altis magnus decursus aquai,

Roulent, et dans le fleuve en grondant s'engloutissent.
Soudain il s'enfle, écume, il déborde....; ses flots
Entraînent les rochers, les bois et les hameaux.
Il ébranle, il arrache à sa base profonde
Le pin audacieux qui régnoit sur son onde;
Et son cours vagabond, de limoneux débris
Écrase les moissons, couvre les prés fleuris.
C'est ainsi que des vents l'impétueuse haleine
S'échappe en mugissant et ravage la plaine,
Dans le sein des forêts porte un désordre affreux,
Et lance vers le ciel des tourbillons poudreux.
Je le répète, ami, ce fluide invisible,
Comme un torrent fougueux devient un corps sensible.

Si je ne considère ce passage de la traduction nouvelle que sous le rapport de la poésie, j'ai beaucoup d'éloges à donner à M. de Pongerville, et je crois qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur les beautés. Mais il a omis d'exprimer la forme du raisonnement de Lucrèce : le poëte philosophe veut prouver que les vents sont un corps agissant, quoique invisible; il en compare les ravages à ceux de l'eau, qui, corps visible, d'abord tranquille dans son cours, s'enflant par la quantité de la pluie, déborde et porte au loin la destruction.

Après avoir décrit les effets de la violence des vents, Lucrèce établit une transition pour décrire les effets de la violence des eaux, et cette transition consiste en ces mots :

Nec ratione fluunt aliâ stragemque propagant,
Ac quum mollis aquæ fertur, &c.

Des éditeurs de Lucrèce, et M. de Pongerville lui-même, ont placé un point après *propagant;* mais il est évident qu'on doit préférer la

---

Fragmina conjiciens silvarum, arbustaque tota;
Nec validi possunt pontes venientis aquai
Vim subitam tolerare : ita magno turbidus imbri,
Molibus incurrens validis cum viribus amnis
Dat sonitu magno stragem, volvitque sub undis
Grandia saxa, ruit quà quidquid fluctibus obstat.
Sic igitur debent venti quoque flamina ferri,
Quæ, veluti validum flumen, quum procubuere,
Quamlibet in partem trudunt res ante, ruuntque
Impetibus crebris; interdum vortice torto
Corripiunt, rapidoque rotantia turbine portant.
Quare etiam atque etiam sunt venti corpora cæca,
Quandoquidem, factis ac moribus, æmula magnis
Amnibus inveniuntur, aperto corpore qui sunt.

ponctuation de ceux qui ne placent qu'une virgule (1), puisqu'on ne peut guère traduire qu'en disant que les vents sont des corps dont la force bouleverse les airs, la terre et les mers, NON AUTREMENT, DE LA MÊME MANIÈRE QUE la force d'un fleuve débordé entraîne, détruit, &c.

Il n'a donc manqué à la traduction de M. de Pongerville que de placer une conjonction comparative avant son vers :

Vois ce fleuve paisible arroser ses rivages ;

ce qui me paroît nécessaire, quand même les vers que je rapporte ne seroient pas une traduction : car la liaison des idées exige que le lecteur soit averti de la comparaison, avant d'arriver douze vers après au vers :

C'est ainsi que des vents l'impétueuse haleine, &c.

Le mérite de la traduction aura sans doute donné une haute idée du passage original où se trouvent des vers admirables comme images, expression et harmonie, et contre lequel Virgile n'a pas dédaigné de lutter dans les vers des Géorgiques 317 et suivans du livre 1.er :

Sæpe ego, cum flavis messorem &c.

Dans le livre II, vers 1023, Lucrèce exprime combien il est difficile de faire adopter les vérités nouvelles (2) :

Conduite sur les pas de l'auguste raison,
Ma muse nous découvre un plus vaste horizon.
Reçois les grands secrets que sa voix me révèle.
Mais, si pure que soit la vérité nouvelle,
Dans l'esprit des humains elle entre avec lenteur;
Comme il n'est pas non plus de prodige enchanteur
Dont l'éclat ravissant par degrés ne s'efface.
Si, formant tout-à-coup leur lumineuse masse,
Les nocturnes flambeaux, les astres radieux,

---

(1) Voyez l'édition de Coustelier, *p. 10*, et sur-tout celle de Wakefield, *tom. I, p. 66.*

(2) *Nunc animum nobis adhibe veram ad rationem;*
Nam tibi vehementer nova res molitur ad aures
Accidere, et nova se species ostendere rerum.
Sed neque tam facilis res ulla est, quin ea primùm
Difficilis magis ad credendum constet: itemque
Nil adeo magnum, nec tam mirabile quidquam
Principio, quod non minuant mirarier omnes
Paulatim; ut cœli clarum purumque colorem,
Quemque in se cohibent palantia sidera passim,
Lunæque et solis præclara luce nitorem:

Pour la première fois ornoient le front des cieux,
L'homme, témoin tremblant de leur clarté soudaine,
Ne pourroit soutenir ce pompeux phénomène:
Cependant, chaque jour, reproduit à nos yeux,
Il perd des nouveautés l'attrait mystérieux;
Sur les astres errans, sur leur cortége immense
Le régard se promène avec indifférence.

L'auteur auroit pu facilement corriger une tache dans un des vers précédens, en disant :

Perd DE LA NOUVEAUTÉ l'attrait mystérieux.

Je passe au troisième livre, dont Voltaire a dit : « Il y a dans » Lucrèce un admirable chant III.e; je le traduirai, ou je ne pourrai. »

Voltaire auroit pu sans doute le traduire; mais il ne tint pas sa promesse.

Tout ce chant est éclatant de poésie; j'en donnerai une idée très-avantageuse sans doute, en rapportant la belle prosopopée de la Nature sur la mort, livre III, vers 945 (1).

Mécontent du destin, lorsque l'homme murmure,
Si tout-à-coup tonnoit la voix de la Nature :
« Enfant que j'ai chéri, pourquoi crains-tu la mort!
» Heureux navigateur, tu vas rentrer au port.
» Si, par les voluptés accompagnés sans cesse,
» Tes jours délicieux coulent dans la mollesse;
» Tel qu'un vase sans fond, si ton fragile cœur
» Ne reçut pas en vain les flots purs du bonheur,
» Rassasié de tout, sans regret, sans envie,

Omnia quæ si nunc primùm mortalibus adsint,
Ex improviso ceu sint objecta repente,
Quid magis his rebus poterat mirabile dici,
Aut minus ante quod auderent fore credere gentes!
Nil, ut opinor; ita hæc species miranda fuisset;
Quum tibi jam nemo fessus satiate videndi
Suspicere in cœli dignatur lucida templa.

(1) *Denique, si vocem rerum Natura repente*
Mittat, et hoc aliquoi nostrûm sic increpet ipsa:
« Quid tibi tantopere est, mortalis, quod nimis ægris
» Luctibus indulges! Quid mortem congemis ac fles!
» Nam si grata fuit tibi vita anteacta priorque,
» Et non omnia, pertusum congesta quasi in vas,
» Commoda perfluxere, atque ingrata interiere;
» Cur non, ut plenus vitæ conviva, recedis,
» Æquo animoque capis securam, stulte, quietem!

» Va, sors donc satisfait du festin de la vie.
» Mais si, de mes trésors indigne possesseur,
» Tu n'as point des plaisirs savouré la douceur;
» Si, dévoré d'ennuis, nul espoir ne te reste;
» Si la vie à tes yeux n'est qu'un exil funeste,
» Prêt à le terminer, pourquoi verser des pleurs!
» Voudrois-tu prolonger le chemin des douleurs!
» Ne résiste donc pas à la mort qui t'appelle;
» Car je ne puis t'offrir nulle faveur nouvelle.
» Quel que soit mon pouvoir, mes travaux sont constans;
» Ton corps n'est point flétri par l'outrage des ans;
» Mais pour toi s'offriroit l'invariable scène
» De joie et de tourmens, de repos et de peine,
» Quand de tes jours nombreux le cours illimité
» S'étendroit, s'étendroit avec l'éternité. »

Voilà une poésie noble, ferme, élégante, harmonieuse, qui ne se ressent en rien de la gêne de la traduction.

Il m'a semblé que les vers :

Cur amplius addere quæris,
Rursum quod pereat male, et ingratum occidat omne!

ne sont pas traduits exactement par

Prêt à le terminer, pourquoi verser des pleurs!

Le sens rigoureux est:

« Pourquoi veux-tu encore ajouter à ta vie des jours que tu ne sauras » pas employer, et que tu perdras entièrement comme les précédens! »

Mais combien de vers heureux, d'expressions poétiques qui semblent ajouter encore aux beautés de l'original, ne fût-ce que les quatre derniers vers!

Je ne sais si c'est de ma part un scrupule mal fondé, un excès de délicatesse, j'eusse préféré le BANQUET de la vie AU FESTIN de la vie.

» Sin ea, quæ fructus cunque es, periere profusa
» Vitaque in offensu est; cur amplius addere quæris
» Rursum quod pereat male, et ingratum occidat omne;
» Nec potius vitæ finem facis atque laboris!
» Nam tibi præterea quod machiner inveniamque,
» Quod placeat, nihil est: eadem sunt omnia semper.
» Si tibi non annis corpus jam marcet, et artus
» Confecti languent; eadem tamen omnia restant,
» Omnia si pergas vivendo vincere sæcla,
» Atque etiam potius, si nunquam sis moriturus. »

Gilbert avoit dit d'une manière touchante :

Au BANQUET de la vie, infortuné convive, &c.

et André Chénier tout aussi heureusement :

Au BANQUET de la vie, à peine commencé,
Un instant seulement mes lèvres ont pressé
La coupe en mes mains encor pleine.

Qu'on substitue FESTIN, dans ces deux passages, au mot BANQUET, l'idée que nous attachons ordinairement au mot FESTIN, ôtera quelque charme à ces vers.

M. de Pongerville lui-même a dit avec un goût plus sûr :

Celui qu'à son BANQUET la Nature convie.

Cette belle et hardie prosopopée se termine ainsi (1) :

Et lorsqu'un malheureux, de chagrins dévoré,
En fuyant le trépas qui l'en eût délivré,
Semble du tombeau seul redouter les approches,
La Nature en courroux l'accable de reproches :
« Esclave révolté, ne m'importune plus ;
» Ne joins pas à tes maux des regrets superflus ;
» Si tu crains la douleur, la tombe est un asile. »
Mais aux cris insensés de ce vieillard débile :
« Riche de tous les biens, pauvre par les desirs,
» Tu parcourus sans fruit la route des plaisirs.
» Quoi ! tu ne possédas qu'une vie imparfaite,
» Et tu veux au trépas disputer sa conquête !
» C'en est fait, tu fléchis sous le fardeau des ans,
» Il ne t'appartient plus de goûter mes présens ;
» D'autres vont s'emparer du plaisir qui te laisse :
» Mais sous les coups du sort tombe au moins sans foiblesse. »

---

(1) *At qui obitum lamentetur, miser amplius æquo,*
Non merito inclamet magis, et voce increpet acri :
« Aufer ab hinc lacrymas, barathro, et compesce querelas. »
Grandior hic vero si jam seniorque queratur :
« Omnia perfunctus vitai præmia, marces ;
» Sed quia semper aves quod abest, præsentia temnis,
» Imperfecta tibi elapsa est ingrataque vita,
» Et nec opinanti mors ad caput adstitit ante
» Quam satur et plenus possis discedere rerum.
» Nunc aliena tua tamen ætate omnia mitte ;
» Æquo animoque, agedum, jam aliis concede : necesse est. »

Ces vers ont le même mérite que ceux que j'ai déjà eu l'occasion de citer.

Mais le passage de l'original,

Et nec opinanti mors ad caput adstitit ante
Quam satur ac plenus possis discedere rerum.

« La mort s'est présentée à toi sans que tu eusses pensé à elle, et avant » que tu fusses préparé à partir plein et rassasié, » n'est pas assez exactement traduit par ces vers, d'ailleurs très-bien tournés :

Quoi ! tu ne possédas qu'une vie imparfaite,
Et tu veux au trépas disputer sa conquête !

Le mot terrible *NECESSE EST*, qui termine le discours de la nature, n'est pas exprimé; et sans doute il étoit digne du talent du traducteur de travailler à rendre ce trait énergique (1): mais il sembleroit, à la manière dont le dernier vers latin a été ponctué par M. de Pongerville, que le *NECESSE EST* appartient à la période suivante. C'est là sans doute une faute d'impression : les éditions de Coustelier et de Wakefield ne laissent aucun doute (2).

Lucrèce explique la nature de la voix et du son, liv. IV, v. 547 (3), et M. de Pongerville traduit :

Mais de ses élémens la forme ou la souplesse
Enfante sa douceur, son éclat, sa rudesse.
L'ouïe est-elle ouverte aux mêmes élémens
Quand la trompette éclate en longs frémissemens,
Quand du cor recourbé sort un rauque murmure,
Ou lorsque de sa voix douce, flexible et pure,
Le cygne, modulant les sons mélodieux,
Exhale au bord des flots ses douloureux adieux !

Je dois avertir que le latin offre deux vers très-remarquables par leur harmonie imitative :

---

(1) Il paroît que M. de Pongerville n'a pas connu l'édition de Wakefield, dont le titre est : *T. Lucretii Cari de rerum natura libros sex ad exemplarium mss. fidem recensitos, longè emendatiores reddidit, commentariis perpetuis illustravit, &c. &c. Gilbertus Wakefield, &c.* Londini, impensis editoris, typis A. Hamilton, 1796 et 1797, 3 vol. *in-fol.*

(2) Si M. de Pongerville avoit connu cette édition, il ne se seroit pas borné à transcrire les variantes que présente l'édition de Coustelier; il eût rendu un vrai service aux lettres en choisissant les meilleures variantes qui se trouvent dans l'édition anglaise de Wakefield.

(3) *Asperitas autem vocis fit ab asperitate*
Principiorum, &c.

Quum tuba depresso graviter sub murmure mugit,
Aut reboant raucum retrocita cornua bombum,

qui ont été assez heureusement rendus, sur-tout le dernier,

Quand du cor recourbé sort un rauque murmure.

Je continue la citation :

Lorsque les sons, chassés du fond de la poitrine,
Montent vers le palais, la langue les combine;
Cette agile ouvrière articule les mots,
Et la lèvre attentive en marque le repos.
Si le trajet est court, la mobile parole
Vers l'ouïe aisément se dirige et s'envole:
Dans ses canaux secrets avec rapidité
Elle glisse, transmet sa force et sa clarté.
Mais dans un long espace elle flotte indécise;
Le fluide de l'air l'égare et la divise;
Elle produit alors des sons entrecoupés,
Des murmures confus, au hasard échappés.

Voilà sans doute des vers qui offrent le mérite de la difficulté vaincue; peut-être l'épithète de DOCILE eût mieux convenu à la lèvre que celle d'ATTENTIVE : mais quel art, quelle souplesse n'exig·oit point une pareille traduction!

Je dois même dire à cet égard que M. de Pongerville a eu à traduire encore les adieux du cygne dans le même livre, vers 907, et les a exprimés d'une manière différente et avec une élégance pareille.

L'oreille est moins docile au cri long et perçant
Par la grue exhalé dans l'air retentissant,
Qu'au chant mélodieux, à la voix vive et tendre
Qu'à ses derniers momens le cygne fait entendre (1).

Dans le chant V, après avoir parlé du langage des hommes, le poëte explique les cris des animaux, vers 1062 (2).

Vers toi cette molosse approche menaçante;
La vois-tu soulever sa lèvre frémissante,
Et te montrant à nu sa redoutable dent,
A son âpre fureur préluder en grondant!

---

(1) *Parvus ut est cycni melior canor, ille gruum quam*
Clamor, in ætheriis dispersus nubibus austri.

(2) *Irritata canum quum primùm magna molossûm*
Mollia ricta fremunt, duros nudantia dentes,
Longè alio sonitu rabie districta minantur,

A-t-elle cette voix, lorsque sa vigilance
Fait retentir des nuits le lugubre silence!
De ses petits, foulés mollement sous ses pas,
Quand sa langue assouplit les membres délicats;
Quand elle les provoque avec de doux murmures,
Leur imprime en jouant d'innocentes morsures;
De l'amour maternel combien le tendre accent
Diffère de ce cri douloureux et perçant
Qu'elle exhale en rongeant le fer qui la captive,
Ou des sons arrachés à sa douleur plaintive,
Lorsque, rampante aux pieds de son maître irrité,
Elle offre au châtiment sa docile fierté!

L'image *duros nudantia dentes* est rendue d'une manière énergique et pittoresque par le vers

Et te montrant à nu sa redoutable dent.

Je regarde comme une heureuse hardiesse d'avoir employé habilement au propre le mot CAPTIVER, qui ne l'étoit plus qu'au figuré.

Je ferai même remarquer, au sujet des trois derniers vers, que M. de Pongerville a évité un contre-sens du traducteur la Grange, qui a dit en prose : « Ni aux accens douloureux avec lesquels elle fuit, en ram- » pant, le châtiment qui la menace. » *Plorantes fugiunt summisso corpore plagas* ne me paroît point signifier que *la molosse fuit le châtiment;* mais qu'elle CHERCHE À L'ESQUIVER *par sa soumission*, ce que le traducteur en vers a exprimé très-poétiquement.

Puisque j'ai nommé la Grange, je rapellerai le mérite de sa traduction en prose, qui est à-la-fois élégante et précise; j'ai vu avec plaisir que M. de Pongerville lui a emprunté quelques mots qui méritoient de passer dans la poésie; et je citerai celui de DESTRUCTIBLE dont nous avons le privatif, et que M. de Pongerville a bien encadré dans un vers, chant V, vers 367 :

Le globe est donc mortel; sa structure l'atteste;
Il est des corps sans nombre à la voute céleste,

Et quum jam latrant, et vocibus omnia complent:
At catulos blandè quum lingua lambere tentant,
Aut ubi eos jactant pedibus, morsuque petentes,
Suspensis teneros imitantur dentibus haustus;
Longè alio pacto gannitu vocis adulant,
Et quum deserti baubantur in ædibus, aut quum
Plorantes fugiunt summisso corpore plagas.

Dont le cours violent peut soudain le froisser;
Et, s'il est DESTRUCTIBLE, il a dû commencer (1).

La Grange avoit dit : « Ces corps ont eu un commencement; car, puisqu'ils sont destructibles, ils n'auroient pu &c.

De même M. de Pongerville a employé au pluriel le mot GLÈBES, comme l'avoit fait la Grange, qui avoit été imité par M. Delille. Voici les vers de M. de Pongerville, liv. VI, vers 1098 (2) :

Souvent, du sein fangeux de nos GLÈBES humides,
S'évaporent dans l'air des tourbillons fétides,
Quand la pluie abondante, unie à la chaleur,
Couve, en de noirs bourbiers, ces germes de douleur.

Il est rare de trouver dans le style de M. de Pongerville de ces alliances de mots qui, bravant toutes les analogies, insultent au bon goût qui caractérise notre littérature et nos grands écrivains, et au génie particulier de la langue française; je crois donc qu'il importe de lui indiquer, comme une faute grave, l'expression de *FLOTS d'étoiles* qu'il a employée toujours malheureusement : au chant IV,

Et dans les champs d'azur roulent des FLOTS *d'étoiles;*

et dans le chant V,

Et tous ces FLOTS *d'étoiles*
Dont la lugubre nuit a parsemé ses voiles.

Le poëme de Lucrèce offre deux parties bien distinctes. Lorsque l'auteur décrit, lorsqu'il peint les grands objets de la nature, lorsqu'il exprime les pensées qu'ils inspirent, sa poésie est brillante d'énergie et de vérité, et ses tableaux plaisent davantage à mesure qu'on les étudie ; mais disserte-t-il sur des objets qui n'existent pas dans l'ordre naturel, sur des hypothèses qui ne sont que des rêves philosophiques, sa poésie n'est plus la même; et quand elle auroit un mérite égal, notre esprit ne trouvant pas, dans la nature, des objets de comparaison, on conçoit aisément que cette partie du poëme de Lucrèce ait rebuté les littérateurs. Je ne crains pas d'avancer cependant que, dans ces mor-

---

(1) *Neque autem corpora desunt*
Ex infinito quæ possint forte coorta
Proruere hanc rerum violento turbine summam...
..... neque enim mortali corpore quæ sunt
Ex infinito jam tempore adhuc potuissent
Immensi validas ævi contemnere vires.

(2) .... *Aut ipsâ sæpe coorta*
De terrâ surgunt, ubi putrorem humida nacta est,
Intempestivis pluviisque et solibus icta.

ceaux si peu intéressans pour nous, le talent de M. de Pongerville s'est particulièrement distingué. Il rend souvent, d'une manière aussi claire que satisfaisante, des passages latins qui sembloient loin de pouvoir fournir au poëte quelque moyen de se montrer avec éclat. J'avois fait un choix qui auroit justifié mon assertion; mais les explications nécessaires m'eussent mené trop loin, et je devois avant tout faire sentir le mérite d'un ouvrage qui manquoit à notre littérature, ouvrage que M. de Pongerville perfectionnera encore, parce qu'il a fait preuve du talent et de la patience qui commencent et assurent les vrais succès.

Sa poésie est de la bonne école: son style est souvent hardi, mais sans prétention; ses vers ont du nombre et de l'harmonie, et il n'a pas recours à ces enjambemens désordonnés qui brisent si désagréablement les vers: ses rimes sont constamment riches; et cette partie de l'art, lorsqu'elle ne laisse pas des traces d'affectation, compte pour beaucoup dans le mérite d'une traduction, parce qu'on sait gré au poëte, et du soin qu'il s'est donné, et du talent avec lequel il a fait disparoître la gêne du travail.

En accordant à cette traduction les éloges qui lui sont dus, je croirois trahir la vérité et manquer aux égards qu'inspire le talent de l'auteur, si je ne l'exhortois à revoir divers passages où il ne suit pas d'assez près les idées de l'original, d'autres qu'il a rendus d'une manière trop précise, et dont la traduction laisse regretter quelques beaux vers de Lucrèce, et enfin à rejeter des vers de remplissage qui, quoique liés au sens du poëte latin, expriment des pensées et des images qu'on n'y retrouve pas. Cette amélioration ne coûtera pas beaucoup à l'auteur; et j'ai assez de confiance en lui pour espérer qu'il répondra à l'appel que j'ose lui faire dans son intérêt et dans celui de la littérature française.

Quand j'applaudis à un traducteur qui a reproduit dans notre langue les beautés de Lucrèce avec un vrai talent, et qui, j'ose l'annoncer, s'élevera encore à un succès plus grand, pourrois-je ne pas penser à Molière, qui s'étoit exercé sur le même poëte! Mais il ne nous est parvenu aucun document qui permette de juger jusqu'à quel point Molière avoit poussé son travail. On ne connoît que les vers insérés dans la comédie du MISANTHROPE. Qu'on me permette de réfuter ici une anecdote sur ce travail, insérée dans la préface de la traduction de Lucrèce par le baron des Coutures. Voici ses expressions :

« Jean-Baptiste Poclin de Molière, comédien, a traduit quelques » endroits de Lucrèce qui l'avoient le plus touché. Les vers de ce » comédien étoient de diverses mesures : il commença cet ouvrage » le 28 novembre 1675, qu'il finit le 4 mars suivant.

Cette assertion, si elle étoit exacte, augmenteroit nos justes regrets de ne plus posséder qu'un court fragment de la traduction de Molière; car, dans quatre mois d'application, il eût sans doute épuisé toutes les beautés de Lucrèce. Mais il se présente d'abord une difficulté insurmontable, c'est que Molière, mort en 1673, n'a pu traduire Lucrèce en 1675. Comment le baron des Coutures a-t-il pu hasarder ce fait, qui, attesté par un écrivain dont le devoir étoit de se livrer à des recherches exactes sur les traducteurs de Lucrèce, pourroit induire les philologues en erreur! Voici la cause et l'explication de la méprise du baron des Coutures; elle n'appartient qu'à lui.

Il suffira de citer le passage suivant de la préface de la traduction en vers de l'abbé de Marolles, 1677, *in-4.°*, intitulée *troisième* édition, quoique ce soit seulement la première de la traduction en vers; les deux autres éditions n'étant que celles de la traduction en prose du même auteur :

« Plusieurs ont ouï parler de quelques vers après la traduction en » prose qui fut faite de Lucrèce dès l'année 1649, dont il y a deux » éditions. Ces vers n'ont vu le jour que par la bouche du comédien » Molière, qui les avoit faits. C'étoit un fort bel esprit, que le roi même » honoroit de son estime, et dont toute la terre a ouï parler. Il les avoit » composés, non pas de suite, mais selon les divers sujets, tirés des » livres de ce poëte, lesquels lui avoient plu davantage, et les avoit » faits de diverses mesures. »

L'abbé de Marolles dit ensuite que Molière avoit avoué s'être servi de la version en prose dédiée à la sérénissime reine Christine de Suède, &c. &c., et il ajoute à l'alinéa suivant :

« Au reste, pour bien juger d'un ouvrage aussi long et aussi difficile » que celui-ci, lequel a exigé tant de veilles DE CELUI QUI L'A COM- » POSÉ EN VERS, pendant un loisir assez infirme, dans un âge » avancé, peut-être ne seroit-il pas trop nécessaire de savoir combien » il y a employé de jours ou de nuits, depuis le 28 novembre 1675, » jusqu'au 4 de mars de l'année suivante. »

Il est évident que le baron des Coutures a appliqué ces mots, *celui qui l'a composé en vers*, à Molière, quand ils s'appliquent au traducteur en vers, l'abbé de Marolles. Cette digression ne paroîtra peut-être pas hors d'œuvre dans un article où je rends compte d'une traduction qui est destinée à adoucir nos regrets de la perte de la plupart des fragmens que Molière avoit traduits.

RAYNOUARD.

L. Annæi Flori Epitome rerum Romanarum; Abrégé de l'Histoire romaine de L. Annæus Florus, traduction nouvelle, avec des notes, par M. Camille Paganel, *avocat à la cour royale de Paris :* vol. *in*-8.° de xxviij et 439 pages, imprimé chez Gaultier-Laguionie; en vente chez Verdière, quai des Augustins, n.° 25.

Le nombre des éditions et des traductions d'anciens auteurs grecs et latins, publiées en France depuis peu d'années, atteste que le goût des études classiques s'est ranimé parmi nous; et quoique Florus ne mérite, ni par l'importance de son ouvrage, ni par la richesse ou la pureté de son talent, d'être placé au rang des grands modèles, le volume où son texte vient de reparoître, accompagné d'une version nouvelle, nous paroît une preuve de plus de la direction générale des esprits vers la saine littérature. Le cardinal du Perron préféroit Florus à Tacite; *c'est tout fleur,* disoit-il, *il est si élégant* (1)! On mettroit aujourd'hui beaucoup de restrictions à cet éloge; mais on avoueroit pourtant avec la Harpe (2) que Florus a le mérite d'avoir resserré en un très-petit espace les annales de sept siècles, sans omettre un seul fait mémorable, et que son style, s'il y reste quelques traces de déclamation, a généralement de la rapidité et de la noblesse. La préface de son nouveau traducteur contient, sur sa vie et ses écrits, une notice très-instructive, mais qui pouvoit être plus complète, sans être beaucoup plus longue. On y rappelle que les Bénédictins ont consacré à Florus un article de leur Histoire littéraire de la France, et que cependant cet écrivain passe pour être né en Espagne, au sein de la famille *Annæa:* on auroit pu ajouter que les Italiens le réclament comme né à Côme (3), et retracer les motifs de ces trois opinions, ainsi que de celles qui concernent le temps où Florus a vécu, sous Tibère ou Néron ou Trajan ou Adrien. Quant à l'idée de lui attribuer les sommaires des cent quarante-deux livres de Tite-Live, nous serions fort éloignés de la déclarer *plausible,* ainsi que le fait le traducteur : elle a été depuis long-temps abandonnée ou combattue par les meilleurs critiques qui ont eu occasion de l'examiner, et l'on a cessé, au XVIII.ᵉ siècle, de

(1) *Perroniana,* au mot *Style.* — (2) *Lycée,* 1.ʳᵉ part. l. III, c. 1, sect. 3; et Préf. de la traduction de Suétone. — (3) Tiraboschi, *tom. II, p. 162-162.* Giovio, *gli Uomini ill. Comaschi,* p. 367.

comprendre ces sommaires dans les éditions de Florus ; M. Paganel lui-même les a écartés de la sienne.

Il indique dix-huit des éditions précédentes qu'il regarde comme les plus remarquables, et parmi lesquelles il n'a point admis la première, publiée à Paris de 1470 à 1472. Nous nous abstenons de relever d'autres omissions, et quelques erreurs légères qui se sont glissées dans la partie bibliographique de cette préface. En parlant de quatorze abrégés historiques composés à l'imitation de celui de Florus, et sous les titres de *Florus Gallicus, Francicus, Polonicus, Germanicus, &c.*, M. Paganel en nomme les auteurs, à l'exception seulement du P. Berthauld, de l'Oratoire, qui a conçu le premier l'idée de ce genre de compositions, et qui en a fait paroître les deux plus anciens essais *(Fl. Gall. et Franc.)* en 1613 et 1624. A l'égard des traductions de l'*Epitome rerum romanarum*, on en distingue ici une en langue anglaise : il en existe au moins trois autres ; et l'on ne dit rien de celles que possèdent les Italiens, les Allemands, &c. ; mais on fait connoître toutes celles qui ont été publiées en notre langue, et qui sont dues à Coeffeteau, à Lamothe le Vayer fils sous le nom de Monsieur frère du Roi, duc d'Orléans (père du régent), à L. Constant, à Gaullyer, à l'abbé Paul et à Leléal.

Celle de M. Paganel est donc la septième ; et la moins rigoureuse des conditions qu'elle doit remplir et qu'elle remplit en effet, est de valoir beucoup mieux qu'aucune des six autres. Deux seulement avoient obtenu quelque succès ; ce sont celles de Coeffeteau et de Paul. La première a été accueillie avec enthousiasme ; Vaugelas se prosternoit devant elle ; on n'avoit jamais vu une diction si pure et si riche. Voici néanmoins ce que nous y lisons : « Le peuple romain. . . a eu quatre » degrés et quatre progrès en son establissement. Son premier âge fut » sous ses rois, et dura presque deux cent cinquante ans, pendant » lesquels, se tenant comme aux pans de la robe de sa mère, il ne fit que » combattre contre ses voisins: ce sera là son enfance. . . . Depuis César » Auguste jusqu'à notre siècle, il n'y a guère moins de deux cents ans, » dont la durée a été comme fatale à l'empire, vu que, pendant cette » révolution d'années, par la nonchalance des empereurs, il est tombé » au déclin et a comme dissipé et flétri son ancienne gloire. Toutefois » sous l'empereur Trajan, il a remué les bras, de sorte que, contre » l'espérance et avec admiration de tout le monde, la vieillesse de l'em- » pire s'évanouissant, il reprend sa jeunesse, et commence maintenant » à refleurir. » Les lignes du texte qui correspondent à ces phrases de Coeffeteau sont celles-ci : *Quatuor gradus processusque ejus. . Prima ætas*

sub regibus fuit, prope ducentos quinquaginta per annos, quibus circum ipsam matrem suam cum finitimis luctatus est : hæc erit ejus infantia . . . A Cæsare Augusto in sæculum nostrum haud multò minùs anni ducenti, quibus inertiâ Cæsarum quasi consenuit atque decoxit, nisi quod sub Trajano principe movet lacertos, et, præter spem omnium, senectus imperii, quasi redditâ juventute, revirescit. Chez l'abbé Paul, le peuple romain, après que la paresse des Césars *l'a fait languir et pancher* (1) *vers sa ruine, s'agite, ranime ses forces sous Trajan.* Dans la nouvelle traduction, « il » passe son premier âge sous les yeux de sa mère, dans une lutte opi- » niâtre contre ses voisins : voilà son enfance . . . Pendant les deux cents » ans que l'on compte de César Auguste à notre siècle, il s'est affoibli, » épuisé sous l'indolente main des Césars; mais Trajan a paru : il re- » trouve la vigueur de ses bras, et, contre toute attente, le vieillard se » ranime, comme si la jeunesse lui étoit rendue. » M. Paganel a pensé sans doute que le changement de temps, *a paru : il retrouve*, feroit assez sentir que le pronom *il* se rapporte au peuple romain et non à Trajan : il n'a pas osé risquer l'expression familière, *sa vieillesse reverdit*, et a mieux aimé dire *le vieillard se ranime*, persuadé que la suite des idées suffiroit pour montrer dans ce vieillard le peuple romain lui-même, et que d'ailleurs, si Florus a pu dire, *senectus, redditâ juventute, la jeunesse rendue à la vieillesse* ne seroit pas supportable en notre langue. Ici donc, comme presque par-tout, la version nouvelle a sur les précédentes l'avantage d'être à-la-fois plus littérale, plus concise, plus correcte et plus animée. Cependant il s'en faut que les deux mots *consenuit atque decoxit* y soient rendus. Peut-être faut-il désespérer du second; et à l'égard du premier, la traduction *a vieilli*, qui s'offroit d'elle-même, pouvoit sembler exclue en français par celle du mot *senectus* qui alloit suivre : l'expression *movet lacertos* est représentée autant qu'il est possible par les mots, *il retrouve la vigueur de son bras*, tandis que cette image disparoît tout-à-fait dans la version de l'abbé Paul, et ne conserve aucune noblesse dans celle de Coeffeteau.

Si nous pouvions examiner avec quelque détail tous les articles de la nouvelle traduction de Florus, en la comparant toujours aux précédentes, il en résulteroit que les cinquante années écoulées depuis la publication de celle de l'abbé Paul, n'ont pas été perdues pour le progrès de l'art d'écrire, pour cette profonde étude des secrets du langage dans laquelle consiste la véritable analyse des idées. Nous in-

(1) L'abbé Paul écrit (1.re édit.), au lieu de *pencher*, PANCHER, comme avoient fait Richelet et Danet.

diquerons particulièrement les chapitres 1, 13, 14 et 26 du premier livre; 2, 3, 5 et 6 du second; 21 du troisième; 1 et 12 ou dernier du quatrième. On y pourra voir avec quel soin le traducteur cherche dans notre langue correctement écrite, et telle que la raison, l'usage et les bons exemples l'ont faite, les expressions et les constructions qui peuvent retracer le plus vivement celles de l'original latin, en suivre de plus près les mouvemens, en mieux reproduire les couleurs. S'il faut citer un exemple, voici les premières et les dernières lignes du chapitre intitulé *Première guerre punique :*

Igitur victor Italiæ populus, quum à terrâ fretum usque venisset, more ignis qui obvias populatus incendio sylvas, interveniente flumine abrumpitur, paulisper substitit. Mox quum videret opulentissimam in proximo prædam, quodammodo Italiæ suæ abscissam et quasi revulsam, adeò cupiditate ejus exarsit, ut quatenùs nec mole jungi nec pontibus posset, armis belloque jungenda et ad continentem suum revocanda videretur.

« Le peuple vainqueur de l'Italie, ayant tout dompté jusqu'au » détroit de Sicile, s'y trouva quelque temps arrêté ; tel un feu dévo- » rant, après avoir incendié les forêts sur son passage, est tout-à-coup » retenu par la rencontre d'un fleuve. Mais bientôt, à la vue de la » Sicile, de cette proie si opulente, si voisine, séparée toutefois de » son Italie et comme démembrée, le desir de la posséder s'alluma en *lui,* » et avec tant d'ardeur, qu'à défaut de chaussée et de ponts, *Rome* » résolut de la réunir et de la rattacher en quelque sorte à son con- » tinent par la force des armes (1). »

Romana classis prompta, levis, expedita, et quodam modo castrensis, ad similitudinem pugnæ equestris, sic remis quasi habenis agebatur; et in hos vel in illos mobilia rostra speciem viventium præferebant. Itaque momento temporis laceratæ hostium rates, totum inter Siciliam Sardiniamque pelagus naufragio suo operuerunt. Tanta denique fuit illa victoria, ut de excindendis hostium mænibus non quæreretur. Supervacuum visum est in arcem murosque sævire, quum jam in mari esset deleta Carthago.

« La flotte romaine, au contraire, prompte, agile et peu chargée, » semblable à un camp volant, obéissoit aux rames comme à des rênes, » et les mobiles éperons de ses vaisseaux agissoient dans tous les sens » comme s'ils étoient animés; on eût dit un combat de cavalerie. Aussi » les navires carthaginois, bientôt mis en pièces, couvrirent-ils de leurs

---

(1) L'abbé Paul dit ici : *Ne pouvant ni jeter un pont sur le détroit, ni y conduire une chaussée, conçut le dessein de rejoindre les deux continens par la voie des armes et des combats.*

» débris toute la mer entre la Sicile et la Sardaigne. Telle fut en un mot » cette victoire, que l'on ne chercha plus à renverser les murailles de » l'ennemi : il sembloit *inutile* de *sévir* contre une citadelle et des murs, » Carthage *étant* déjà détruite sur mer. » *Superflu* répondroit mieux qu'*inutile* à *supervacuum ; sévir* peut sembler une traduction plus servile que fidèle, et il est probable que l'on n'a rendu *quum jam . . . esset* par *étant*, que pour éviter la rencontre des deux premières syllabes d'une version plus naturelle *QUAND CARthage étoit déjà. . . .*

La traduction française d'un écrivain tel que Florus présente un si grand nombre de petites difficultés, qu'on ne sera pas surpris de trouver des imperfections dans l'excellent travail de M. Paganel. Voici quelques-unes des observations critiques que nous aurions à lui soumettre.

Pour rendre les mots latins *quatuor gradus processusque*, que nous avons déjà cités, il écrit *quatre gradations progressives.* Nous croyons que *gradation* et degré ne sont pas synonymes : gradation est une manière d'être ou forme générale qui embrasse plusieurs degrés. Le terme *progressives* nous paroît inexact sous plusieurs rapports, et sur-tout parce qu'il ne répond point à *processus.* En effet le dernier des quatre âges dont parle Florus est une décadence, et par conséquent ils ne sont pas tous quatre des *progrès*, quoi qu'en dise aussi la version de Coeffeteau. Peut-être notre langue n'a-t-elle conservé aucun équivalent de *processus*, qui ne signifie ici que le passage, et, s'il étoit permis de le dire, la *procession* d'un degré à l'autre.

« Rome étoit libre ; *c'est* pour défendre sa liberté qu'elle *prit* d'abord les armes. » Ne falloit-il pas *ce fut!*

Latini quoque Tarquinios asserebant, æmulatione et invidiâ. « Les Latins, » *rivaux jaloux* de Rome, soutenoient aussi les Tarquins. » Outre qu'il reste incertain si la préposition *de* se rattache à *jaloux* ou à *rivaux*, et que cette ambiguité, bien que très-légère, auroit dû être évitée, nous doutons que *jaloux* ait la valeur d'*invidia.* Ce mot latin exprime une malveillance qui peut bien embrasser quelquefois la *jalousie* proprement dite, mais qui s'étend souvent plus loin que l'*envie* même.

La version du chapitre où Florus décrit la Campanie et les mœurs de ses habitans, nous a semblé foible et traînante : elle est d'une étendue au moins double de celle du texte ; et ce défaut est ici d'autant plus remarquable, que M. Paganel s'en est préservé par-tout ailleurs. Il est vrai que des lignes telles que *Lucrinus et Avernus, quædam maris otia*, seroient fort difficiles à rendre par un aussi petit nombre de mots français ; mais dire : « et Lucrin et Averne, lacs paisibles où la mer

» vient en quelque sorte se reposer », c'est interpréter, expliquer ou commenter même, plutôt que traduire.

Postremi Italicorum in fidem venere Volsinii. « Le dernier peuple » d'Italie qui se rangea sous notre domination, *furent* les Volsiniens. » Sans doute le pluriel *furent* peut ici se justifier; mais il étoit possible de l'éviter par une version plus littérale et plus concise. L'idée de *domination* étoit dissimulée ou adoucie par l'expression *in fidem venere;* d'ailleurs Florus, pour ne point avouer sa propre partialité, s'abstient ordinairement de rappeler qu'il est Romain : il ne dit point *NOTRE domination, NOTRE assistance, l'échec que NOUS essuyâmes, &c.* Il est à regretter que le traducteur lui ait souvent prêté ce langage, qui d'ailleurs manque d'élégance, et sur-tout de rapidité.

« Annibal pouvoit souper au Capitole, si, comme. . . Adherbal LE lui » REPROCHA, ... il *avoit su* profiter de la victoire, &c. » Ce que lui *reprochoit* Adherbal étoit de *n'avoir pas su* profiter de la victoire; la phrase française, littéralement expliquée, diroit le contraire. Le texte ne parloit pas de REPROCHE, *si quod Adherbalem DIXISSE ferunt, &c.*

On lit, à l'une des lignes suivantes, *quum victoriâ uti posset, frui maluit,* « il pouvoit *utiliser* la victoire, il aima mieux en jouir. » Nous préférons la traduction de Montesquieu (1), *lorsqu'il pouvoit se servir de la victoire;* et nous ne savons pas même pourquoi l'on ne rendroit pas plus simplement encore *uti* par *user.* Si le nouveau mot *utiliser* peut s'employer quelquefois, c'est quand il exprime qu'on rend utiles des choses qui ne l'étoient point naturellement ou immédiatement; or la victoire est par elle-même une chose fort utile : on ne l'*utilise* point, mais on peut négliger d'en user.

« Rome fut à vendre, elle trouva un acheteur ; et néanmoins elle » est encore, elle sera toujours debout. » Ici nous pensons que le sens du texte n'est point exprimé; *et quum illa tum evaserit, certum erit eam non esse perituram :* et puisque Rome a échappé à ce péril, il est certain qu'elle ne périra jamais.

L'auteur latin dit de Catilina : *Quidquid nec Annibal videretur optasse, . . . aggressus est.* Dans la traduction, Catilina *accumule sur la république des maux qui eussent effrayé la haine d'Annibal.* Moins vague et moins emphatique, le texte est infiniment plus clair et plus expressif. Catilina entreprit d'accabler Rome de malheurs qu'Annibal même ne paroissoit pas lui avoir souhaités (2).

---

(1) Dans l'*Essai sur le goût.* — (2) La Harpe a traduit : *il vouloit tout ce qu'Annibal auroit eu horreur de méditer.* La version de Paul est plus fidèle,

« CE FUT dans cet endroit que César *arrache* le bouclier d'un soldat » qui *hésite* à monter *et marche* le premier. » *Ce fut* pour *c'est* n'a pu être maintenu ici que par inadvertance; mais, de plus, à ne consulter que la construction grammaticale, il y auroit lieu de douter si celui qui marche le premier est le soldat ou César.

Voilà presque toutes les taches que nous avons cru remarquer dans cette traduction nouvelle. Les notes qui s'y trouvent jointes sont, pour la plupart, ou géographiques et fournies par d'Anville, ou politiques et empruntées du Traité de la grandeur des Romains par Montesquieu, qui avoit beaucoup lu Florus. On rencontre néanmoins quelques autres remarques, soit historiques, soit philologiques, qui appartiennent plus au traducteur. Dans l'une, il dit qu'Hermodore d'Éphèse facilita aux décemvirs l'intelligence des lois apportées de la Grèce : telle est en effet l'opinion commune; mais il convenoit d'avertir qu'elle a été combattue par Bonamy et par d'autres savans. Cicéron, que M. Paganel cite, et qui parle, il est vrai, de l'Éphésien Hermodore, ne lui attribue aucune sorte de coopération à la loi des douze Tables. Une autre note dit que les Romains divisoient les nuits en quatre parties, dont la première commençoit à six heures du soir et finissoit à six heures du matin, chacune étant de trois heures. Ces paroles feroient entendre que les anciennes nuits des Romains, leurs veilles et leurs heures, demeuroient égales en durée dans toutes les saisons de l'année, ce qui seroit trop inexact. A propos de la ville de Nola, on dit que *Jean Nole* ET Jordanus Brunus y naquirent : nous ignorons quel est le personnage qu'on a voulu désigner par le nom de Jean Nole ou Jean de Nole; peut être ne s'agissoit-il ici que du seul *Giordano Bruno Nolano.*

Mais il convient de donner plus d'attention aux notes, d'ailleurs peu nombreuses, où le traducteur justifie la manière dont il a lu et entendu le texte. C'est ainsi que sur le passage, *Nihil terribilius Macedonibus fuit ipso vulnerum aspectu, quæ non spiculis, non sagittis, nec ullo græculo ferro, sed ingentibus pilis, nec minoribus adacta gladiis, ULTRA MORTEM patebant*, il avertit qu'il a préféré la leçon *ultra mortem* à *ultra morem*, et il traduit : « Rien n'effraya autant les Macédoniens que l'aspect de » leurs blessures : ce n'étoient point des dards qui les *creusoient*, ni des » flèches, ni ces foibles armes des Grecs, mais de grands javelots et » de larges épées dont une seule atteinte auroit *donné deux fois la*

---

quoique traînante et contournée : *le détestable dessein.... d'exécuter enfin ce qui eût, ce semble, surpassé les vœux mêmes d'Annibal.*

» *mort.* » Il nous reste des doutes sur l'exactitude de cette version. D'abord, quand même il faudroit s'en tenir à la leçon *ultra mortem*, qui semble en effet la mieux établie, y trouveroit-on que les armes énormes qui *creusoient* ces blessures, auroient par une seule atteinte deux fois donné la mort! Les mots *vulnerum quæ.... ultra mortem patebant*, signifieroient-ils autre chose que des blessures qui, après la mort, demeuroient largement ouvertes, et ne seroit-ce pas là ce spectacle si horrible aux yeux des Macédoniens! D'un autre côté, nous hésiterions à regarder la leçon *ultra morem* comme tout-à-fait inadmissible : il se pourroit que Florus n'eût voulu indiquer que l'ouverture inusitée, la largeur extraordinaire des blessures faites par des armes d'une grandeur démesurée. L'abbé Paul lit *ultra morem*, et traduit, *blessures d'une largeur monstrueuse.*

Coeffeteau n'a vu *qu'une troupe d'enfans perdus* dans *nova perditorum hominum manus;* Paul et les autres traducteurs ont à-peu-près adopté la même interprétation. M. Paganel trouve ici *une troupe de guerriers destructeurs*, et veut que *perditorum* vienne de *perditor*, non de *perditus*. Il est vrai que Cicéron a créé le mot *perditor* et l'a employé dans le sens de ravageur ou destructeur. Mais l'usage en est resté peu commun, et rien n'autorise ou du moins n'oblige à en trouver un exemple dans ce texte de Florus; car il s'agit des derniers et vains efforts de Carthage à demi ruinée. Les soldats qu'elle fait encore sortir de ses murs sont déjà *perdus* ou courent à leur perte : tout-à-l'heure il ne lui restera plus d'espoir, *deploratis novissimè rebus.*

Aucune des notes du traducteur ne concerne la chronologie; mais il a distribué dans les marges du volume un assez grand nombre de dates prises de l'ère de Rome, sans les traduire en années avant l'ère vulgaire. Florus a besoin qu'on joigne de telles indications à son ouvrage; car il n'offre de lui-même à ses lecteurs d'autre système chronologique que de compter deux cent cinquante ans jusqu'à l'expulsion des rois, deux cent cinquante autres jusqu'au consulat d'Appius Claudius et Quintus Fulvius, puis deux cents jusqu'à Auguste. On sent bien que ces nombres approximatifs ne peuvent suffire; et d'ailleurs il arrive à cet écrivain, en chacun de ses livres, d'abandonner quelquefois l'ordre des temps pour suivre un ordre de matières qui l'oblige de remonter à des époques déjà dépassées par ses récits précédens. Freinshemius a donné les moyens d'en reconnoître la succession, par un travail qui a pour titre *Excerptiones chronologicæ ad Florum concinnatæ*, et dont les résultats sont, à quelques exceptions près, ceux que M Paganel vient de consigner dans ses marges. Nous croyons qu'il eût mieux valu emprunter ces

dates à la Chronologie romaine d'Albert, insérée dans les tomes IV et V *in-8.°* de l'Art de vérifier les dates avant J. C. (1).

Nous retrouvons, dans le texte latin qui accompagne cette traduction nouvelle, celui de l'édition des Deux-Ponts, et par conséquent, à quelques différences près, celui de la seconde édition de Ducker, qui a paru à Leyde en 1744, et qui passe pour la meilleure. Ce texte est ici reproduit fort correctement; nous n'y avons pas remarqué d'autres fautes que les huit qui sont indiquées dans l'errata. Du reste, il paroît que le traducteur n'a entrepris aucun nouveau travail sur le texte de Florus, qu'il n'a eu recours ni aux manuscrits ni aux anciennes éditions. C'eût été un soin superflu peut-être; mais l'indication de toutes les variantes, ou du moins des principales, auroit utilement rempli un petit espace au bas des pages. Nous hasardons cette dernière observation et celles qui la précèdent, parce que la nouvelle traduction de Florus nous paroît tout à-fait digne des soins que prendroit M. Paganel pour la perfectionner et pour l'enrichir de tous les accessoires qui en rendroient la lecture de plus en plus profitable aux élèves, aux maîtres et au public.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

La Société royale de médecine de Bordeaux avoit annoncé qu'elle décerneroit un prix de la valeur de 300 francs à l'auteur qui auroit traité, d'une manière satisfaisante, la question suivante: *Déterminer la nature, les différences, les causes, les signes et le traitement de la maladie appelée œdème des poumons.* Le prix n'a point été adjugé; mais une médaille d'or de la valeur de 100 fr. a été décernée à M. le docteur MONTFALCON, médecin à Lyon, auteur du mémoire enregistré sous le n.° 2. La question est retirée du concours, ainsi que la suivante, déjà deux fois proposée par la Société: *Quelles sont les maladies qui règnent le plus communément dans le département de la Gironde? En établir les causes, et les moyens de les prévenir.* Un seul mémoire a été envoyé; il est de M. le docteur LADEVÈZE, médecin à Bordeaux, à qui un jeton d'or, de la valeur de 50 fr., a été décerné. — « Les pathologistes ayant admis qu'il existoit des maladies dans lesquelles on ne découvroit aucune altération des tissus organiques, ont employé diverses dénominations pour les désigner. De nos jours, où l'anatomie pathologique s'est perfectionnée, des recherches exactes, faites sur un grand nombre de cadavres, ont démontré que certaines

---

(1) Voyez *Journal des Savans*, novembre 1820, 655-666.

maladies, regardées naguère comme purement produites par la lésion des propriétés vitales, étoient cependant entretenues par de véritables lésions organiques. Appuyés sur ces découvertes récentes, quelques médecins avancent qu'il ne sauroit y exister de maladies sans lésion organique. Dans cet état de la science, la société a jugé le moment favorable pour soumettre à la discussion et à la décision des praticiens les questions suivantes: *Existe-t-il des maladies dans lesquelles les propriétés vitales soient lésées seulement, sans altération des tissus organiques? Ces maladies peuvent-elles être reconnues et démontrées par des caractères positifs, et confirmées ultérieurement par l'ouverture des cadavres?* » Le prix sera de la valeur de 300 fr.; la Société le décernera en 1824. — « Quelques médecins du XVII.e siècle firent des expériences sur les animaux vivans, en injectant dans leurs veines divers médicamens, dans l'intention d'en observer et d'en expliquer les effets. Les modernes ont multiplié ces expériences, pour étudier principalement l'action des substances vénéneuses sur l'économie animale. Des essais semblables ont été tentés dans la médecine vétérinaire, afin d'appliquer ce mode d'introduction des remèdes à la cure des maladies des animaux. Quelques faits récemment publiés nous instruisent qu'on a injecté aussi des substances médicamenteuses dans les veines de l'homme, et l'on assure en avoir obtenu des résultats avantageux. La Société desirant éclaircir ce point important de la médecine pratique, promet de décerner, dans sa séance publique de 1825, un prix de la valeur de 300 fr. à l'auteur qui résoudra le mieux les questions suivantes: *Peut-on se permettre d'injecter des substances médicamenteuses dans le système veineux de l'homme? Quels sont les médicamens qu'on peut introduire dans l'économie animale par cette voie? Et quelles peuvent être les maladies qui exigent ce mode de médicament.* » — La Société accorde chaque année une médaille d'encouragement à celui qui lui envoie le meilleur mémoire sur un sujet au choix de l'auteur, et relatif à l'art de guérir. Depuis sa dernière séance publique, elle a reçu plusieurs ouvrages, parmi lesquels elle a distingué un mémoire ayant pour titre, *Influence de l'estomac sur la production de l'apoplexie,* dont l'auteur est M. le docteur Richond, médecin à Strasbourg. La Société lui décerne une médaille d'or: elle accorde une mention honorable, 1.° à un anonyme, pour un mémoire *sur l'infanticide;* 2.° à M. le docteur Blondeau, médecin à Cadillac, pour un mémoire *sur le typhus;* 3.° à M. le docteur Montagnon, médecin à Nîmes, pour un mémoire *sur les affections nerveuses.* — La Société a reçu plusieurs tableaux de vaccinations: aucun ne lui a paru mériter de récompense; elle se plaît cependant à louer le zèle des auteurs; elle promet de décerner des médailles d'argent aux praticiens du département de la Gironde qui, dans le courant de l'année, lui enverront de nouveaux tableaux, *dûment légalisés, renfermant le nom, le prénom, l'âge, le sexe, l'état des enfans vaccinés, et les observations intéressantes à recueillir.* — Pour chacun de ces concours, les mémoires, écrits très-lisiblement en latin ou en français, doivent être rendus, francs de port, chez M. Dupuch-Lapointe, secrétaire général de la Société, rue des Trois-Conils, n.° 9, avant le 15 juin.

L'Académie de Lyon a décerné à M. MOREAU DE JONNÈS le prix de 2000 fr. qu'elle avoit promis au meilleur mémoire sur cette question: *Quels seroient les meilleurs moyens à employer, soit dans le régime actuel des colonies, soit dans la fondation des colonies nouvelles, pour rendre ces établissemens le plus*

utiles à eux-mêmes et aux métropoles. La même Académie a décerné une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à M. DE MONTFALCON, médecin (celui qui vient d'être nommé dans l'article précédent), auteur d'une dissertation relative à *l'influence des émanations marécageuses sur l'organisme.* Deux médailles d'or, chacune de la valeur de 600 fr., seront décernées, en 1824, par l'Académie de Lyon; l'une à un poëme sur le siége de cette ville en 1793; l'autre, au meilleur mémoire sur le sujet suivant : *Trouver moyen de décreuser la soie sans l'énerver et sans employer le savon ni aucune substance alcaline.* Les ouvrages doivent être adressés, francs de port, à M. Mollet ou à M. Dumas, secrétaires, avant le 30 juin 1824.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de la littérature grecque, depuis son origine jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs; par F. Schoell: 8 vol. *in-8.°*, imprimerie d'A. Égron, librairie de Gide fils. L'ouvrage paroît par livraisons d'un volume; le premier est en vente; les autres se succéderont régulièrement de deux en deux mois. En retirant le premier volume, le souscripteur paie 10 fr., dont 4 fr. sont à valoir sur le tome VIII. L'éditeur s'engage à fournir *gratis* aux souscripteurs les volumes qui excéderoient le nombre de huit. Lorsque la seconde livraison aura paru, la souscription sera fermée, et les volumes seront portés au prix de 7 fr. 50 cent.

Œuvres complètes d'Horace, traduites en français par Charles Batteux, édition augmentée d'un commentaire par M. L. Achaintre. Paris, impr. de Jules Didot aîné, libr. de Dalibon, 3 vol. *in-8.°*

Nuova Scelta di poesie italiane, tratte da' più celebri autori antichi e moderni, &c.; *Nouveau Choix de poésies italiennes,* tirées des plus célèbres auteurs anciens et modernes, avec de courtes notices sur la vie de chacun d'eux, par P. L. Costantini. Paris, 1823, chez Bossange père; 2 vol. *in-8.°* Prix, 6 fr.

Œuvres choisies de Desportes, Bertaut et Régnier, précédées de notices historiques et critiques sur ces poëtes, et suivies d'un vocabulaire, par M. Pellissier; édition stéréotype. Paris, 1823, impr. et libr. de Firmin Didot, *in-18* de 320 pages. Prix, papier ordinaire, 1 fr.; papier vélin, 2 fr. 50 cent.

La Henriade de Voltaire, avec un commentaire classique, dédiée à S. A. R. M.gr le duc de Bordeaux; par M. Fontanier: un vol. *in-8.°* d'environ 500 pages, avec une belle gravure représentant, d'après le tableau de M. Gérard, l'entrée de Henri IV à Paris. Prix, papier ordinaire, 6 fr.; papier vélin, 12 fr. Cet ouvrage se trouve, à Paris, chez Bossange père, rue de Richelieu, n.° 60, et à Rouen, chez Émile Periaux fils aîné.

Œuvres choisies de Gresset, précédées d'un essai sur sa vie et ses ouvrages, par M. Campenon. Paris, impr. de J. Didot aîné, libr. de Janet et Cotelle, *in-8.°* de 32 feuilles. Prix, papier fin satiné des Vosges, 6 fr. 50 cent.

Almanach des Muses de 1824. Paris, impr. de Casimir; libr. d'A. Eymery, *in-12* de 12 feuilles et un frontispice gravé.

Classiques français, ou Bibliothèque portative de l'amateur, composée des chefs-d'œuvre en prose et en vers des meilleurs auteurs; 60 vol. *in-32,* imprimés par F. Didot, ornés du portrait de chaque auteur. On souscrit, sans

payer rien d'avance, pour la collection entière ou pour chaque auteur séparément, à Paris, chez L. de Bure, libraire, rue Guénégaud, n.° 27.

Bibliothèque française, publiée par une société de gens de lettres, et dirigée par M. Victorin Fabre. (Premier prospectus.) Paris, typographie de Firmin Didot, imprimeur du Roi et de l'Institut, rue Jacob, n.° 24; novembre 1823, *in-8.°* de 12 pages. Un second prospectus indiquera les noms des principaux collaborateurs, le format et le nombre des volumes de la Bibliothèque française.

Œuvres de Florian, de l'académie française, &c., 12 volumes *in-8.°*, ornés d'un portrait et de vingt-quatre gravures. Cette édition sera complète, uniforme, et *parée*, dit-on, *de tout le luxe typographique*. L'impression en caractères neufs, et sur papier fin d'Annonay, est confiée à M. Rignoux. Le premier volume paroît le 1.er décembre 1823; le second, le 15 du même mois; et chacun des autres, exactement de mois en mois, à compter du 15 janvier 1824. Le prix de chaque volume sera de 8 francs pour les souscripteurs. Il sera tiré quelques exemplaires sur papier grand raisin vélin superfin, avec figures premières épreuves, lettres grises, sur papier de Chine; dont le prix sera de 24 francs par volume. Pour être souscripteur, il suffit de se faire inscrire chez M. Briand, éditeur de l'ouvrage, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n.° 21, cour du Commerce, à Paris. La souscription sera fermée le jour de la mise en vente de la quatrième livraison. Cette époque passée, le prix de chaque volume sera augmenté, pour le papier fin, de 1 franc, et de 3 francs pour le grand raisin vélin. On peut souscrire pour les *Œuvres posthumes seules*, à raison de 8 fr. le volume, 4 fr. pour le demi-volume; en tout 36 fr.

Lyonnel, ou la Provence au troisième siècle, roman historique; 5 volumes *in-12*. Prix, 12 fr. 50 cent.; francs de port par la poste, 15 fr. Chez J. J. Blaise, éditeur des *Lettres de M.me de Sévigné, in-8.°* et *in-12*, ornées de portraits, de vues et de *fac simile*; et du *Voyage pittoresque de la Grèce*, par M. le comte de Choiseul-Gouffier, 2 vol. grand *in-fol.* avec plus de 300 planches; rue Férou, n.° 23, près Saint-Sulpice.

Dictionnaire géographique universel, contenant la description détaillée des régions, empires, royaumes, républiques, provinces, villes, bourgs, villages, océans, mers, îles, ports, lacs, canaux, caps, montagnes, &c., de toutes les parties du monde, ainsi que tout ce qui a rapport à la forme des gouvernemens, aux mœurs et aux religions de leurs différens habitans; rédigé sur un plan entièrement neuf, et accompagné de quatorze cartes géographiques, conformes aux divisions établies par les derniers traités; par J. Mac Carthy, auteur du *Choix de Voyages modernes*, traducteur du dernier *Voyage en Chine*, du *Voyage à Tripoli, &c.* Le Dictionnaire géographique universel, formant un vol. *in-8.°* d'à-peu-près 14 à 1500 pages à deux colonnes, en caractère petit-texte neuf, divisé en deux parties, imprimé sur papier grand raisin des Vosges, paroîtra le 15 décembre prochain. Le prix en sera de 14 fr. pour les souscripteurs, et 16 fr. pour les personnes qui n'auront pas souscrit. La souscription sera fermée le jour de la mise en vente. On s'inscrit, sans rien payer d'avance, par lettres affranchies, chez l'auteur-éditeur, à la librairie nationale et étrangère, quai des Augustins, n.° 17.

Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le XI.e siècle jusqu'en 1823, par M. le chevalier de Courcelles, ancien magistrat, historiographe de plusieurs ordres, éditeur de la continuation de l'Art de vérifier

les dates, et auteur de l'Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, grands dignitaires de la couronne. Paris, impr. de Plassan, libraires d'Arthus Bertrand, et de Treuttel et Würtz; 9 vol. *in-8.º* Tomes I; 1820, xvj et 488 pages, A-BEAUJ. Tom. II et III, 1821, 518 et 484 pag., BEAUL-CARM. Tom. IV, V, VI, 1822, 492, 492 et 471 pages, CARR-JEANN. Tom. VII. VIII, IX, 1823, 497, 509 et 548 pag., JEANN-Z. Les soixante dernières pages du tome IX contiennent un supplément et des corrections. L'histoire militaire de la France depuis 1789 occupe une grande partie de cet intéressant recueil; mais les articles qui concernent les époques antérieures, seront aussi lus et consultés avec fruit. Ils sont, en général, fort soigneusement rédigés : les erreurs légères et peu nombreuses qui s'étoient glissées dans quelques-uns, ont été successivement corrigées par l'auteur à la fin des volumes. Si le dernier étoit terminé par une table chronologique, elle montreroit que cet ouvrage renferme de très-importans détails de notre histoire militaire sous la dynastie capétienne. Nous indiquerons comme exemples les articles Thibault de *Montmorency* (XI.ᵉ siècle); Mathieu I de *Montmorency*, et Albéric *Clément* du Metz (XII.ᵉ siècle); Jean et Henri *Clément* (XIII.ᵉ siècle); Gaucher de *Châtillon*, Raoul-Gautier de *Brienne*, (du) *Guesclin* (XIV.ᵉ siècle); Bernard et Jean d'*Armagnac*, (le) *Meingre* de Boucicaut, *Mottier* de la Fayette, *Pothon* de Saintrailles (XV.ᵉ siècle); (du) *Terrail* (Bayard), Anne de *Montmorency*. . . (XVI.ᵉ siècle) &c. Fort souvent les articles sont terminés par l'indication des ouvrages qui en ont fourni les matériaux; tels sont les livres du P. Anselme, du P. Daniel, d'Anquetil, l'Art de vérifier les dates, la Chronologie militaire, la Biographie universelle, &c.: il seroit possible de remonter à de plus véritables sources; mais elles fourniroient presque toujours les mêmes résultats. Nous croyons que ce dictionnaire, instructif et d'un usage très-commode, doit convenir à plusieurs classes de lecteurs

Atlas historique, généalogique, chronologique et géographique de A. le Sage; nouvelle édition. Paris, impr. de Jules Didot aîné, *in-fol.* Prix, 136 fr. 60 cent., cartonné; chez l'auteur, rue du Bac, n.º 53.

Histoire abrégée de la vie et des exploits de Jeanne d'Arc, surnommée *la Pucelle d'Orléans;* avec une notice sur le monument érigé à sa mémoire à Domremy, volume *in-fol.*, dont on vient de publier l'annonce.

Éloge historique et religieux de Jeanne d'Arc, pour l'anniversaire de la délivrance d'Orléans, le 8 mai 1429, prononcé dans la cathédrale de cette ville le 8 mai 1821, et le 9 mai 1823, par M. l'abbé Feutrier. Orléans, impr. de Rouzeau-Montant, *in-8.º* de 2 feuilles 1/8.

Essai critique sur l'histoire de Charles VII, d'Agnès Sorelle (sic) *et de Jeanne d'Arc;* avec deux portraits et *fac simile;* par M. J. Delort. Paris, imprim. de Lebel, libr. de Ferra jeune, rue des Grands-Augustins, n.º 23, 1824 *(sic)*, *in-8.º*, 296 pages. Nous ferons connoître plus particulièrement ce volume.

Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de la révolution d'Angleterre, accompagnée de notices et d'éclaircissemens historiques, et précédée d'une introduction sur l'histoire de la révolution d'Angleterre; par M. Guizot. Voici la liste des principaux mémoires qui feront partie de cette collection : 1.º Mémoires de sir Philip Warwick; 2.º de sir John Berkeley; 3.º de mistriss Hutchinson, sur la vie du colonel Hutchinson; 4.º de lord Hollis; 5.º du général Fairfax; 6.º de Ludlow; 7.º du docteur Price, chapelain de Monck; 8.º Histoire du long parlement, par Th. May, secrétaire du parlement, &c.; 9.º Mé-

moires de lord Clarendon sur sa vie privée et son ministère; 10.° Histoire de mon temps, par Burnet, évêque de Salisbury; 11.° Mémoires de sir William Temple; 12.° de sir John Beresby. Cette collection sera publiée par livraison de deux volumes, de deux mois en deux mois. Le prix de chaque livraison sera, pour les souscripteurs, de 12 fr., et de 15 fr. franc de port pour la province. On souscrit, à Paris, chez Béchet aîné, libraire-éditeur, quai des Augustins, n.° 57; chez Rey et Gravier, libraires, quai des Augustins, n.° 55, et chez les principaux libraires de la France et de l'étranger.

Histoire de la vie et des ouvrages de Voltaire, suivie des jugemens qu'ont portés de cet homme célèbre plusieurs auteurs estimés (M.me de Genlis, MM. de Montillet, Barruel, Sabatier de Castres, Gallard, de Maistre, Palissot, la Harpe, Mazure, Napoléon Buonaparte (dans le Mémorial de Sainte-Hélène), Piron, J. B. Rousseau, Robbé, Roi, Rivarol); par L. Paillet de Warcy, capitaine décoré et membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires: 2 volumes *in-8.°*, xiij et 942 pages, avec cinq portraits et deux *fac simile* de l'écriture de Voltaire. Paris, imprimerie d'Antoine Boucher, 1824. Prix, 14 fr. Chez M.me Dufriche, libraire, Palais-royal, galerie de pierre, n.° 156; chez Ponthieu et Delaunay, et chez Bossange père. Le tome I.er contient une Vie de Voltaire, par ordre de dates, depuis 1694 jusqu'en 1778; le tome II (p. 420-942), 1.° une relation de la translation des cendres de Voltaire en 1791; 2.° sous les titres, *Voltaire devant ses juges et Voltaire au tribunal des poëtes*, les jugemens portés sur lui par les auteurs qui viennent d'être indiqués; 3.° une *Table alphabétique et raisonnée de toutes les productions de Voltaire, avec l'indication des auteurs qui les ont réfutées;* 4.° une table chronologique des œuvres de Voltaire; 5.° une table des matières contenues dans les deux volumes.

Mémoires de Goethe, traduits de l'allemand, par M. Aubert de Vitry. Versailles, impr. de Jacob, 2 vol. *in-8.°* ensemble de 60 feuilles et demie; se trouve à Paris, chez Ponthieu.

Nouvelle Logique, destinée à la jeunesse française, par J. F. A. Caro, professeur de philosophie au collége de Poitiers. Poitiers, Catineau, 1823, *in-8.°*, 233 pages. Prix, 2 fr.

Examen de quelques questions d'économie politique, et notamment de l'ouvrage de M. Ferrier, intitulé *du Gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce;* par M. Dubois-Aymé, correspondant de l'Institut. Lyon, imprimerie de Brunet, *in-8.°*, 248 pages. Se trouve, à Paris, chez Pelicier; à Londres, chez Bossange père; à Lyon, chez Bohaire.

Description hydrographique et historique des marais Pontins; relief du sol cadastré, détails intérieurs, &c.; analyse raisonnée des principaux projets proposés pour leur dessèchement; histoire critique des travaux exécutés d'après ces projets; état actuel (au mois de septembre 1811) du sol pontin, projets ultérieurs pour son dessèchement général et complet, avec l'exposition des principes fondés sur la théorie et l'expérience, qui ont servi de base à ces projets, rédigés d'après les renseignemens recueillis sur les lieux par l'auteur, l'examen détaillé des marais, où il a séjourné et qu'il a visités et parcourus plusieurs fois, et les opérations de jaugeage, nivellement &c., qu'il y a faites pendant les années 1811 et 1812; par M. de Prony. Paris, impr. et libr. de Firm. Didot, *in-4.°* de 63 feuilles avec un atlas *in-fol.* de 2 cartes et 39 planches. Prix, 40 fr.

Essai sur la constitution géognostique des Pyrénées, par J. Charpentier. Paris,

Levrault, 1823, *in-8.º* Nous en rendrons compte dans un de nos cahiers prochains.

M.me Huzard publie une notice des *ouvrages de Palissot de Beauvois* qui se vendent chez elle (rue de l'Éperon, n.º 7). Flore d'Oware et de Benin; 20 livraisons *in-fol.*, 400 fr. — Insectes recueillis en Afrique, à Saint-Domingue et dans les États-Unis d'Amérique; 15 livrais. *in-fol.*, 300 fr. — Essai d'une nouvelle agrostographie, *in-8.º* avec des planches *in-4.º*, 16 fr., et en papier vélin *(in-4.º)*, 20 fr. — Prodrome des cinquième et sixième familles de l'œthéogamie (mousses et lycopodes), *in-8.º* 3 fr.

Voyage de MM. Humboldt et Bonpland, sixième partie, *Botanique:* Synopsis plantarum æquinoctialium orbis novi. Paris, Levrault, 1822, *in-8.º* Dans nos prochains cahiers, nous rendrons compte de ces deux volumes, ainsi que de l'article suivant.

De l'organisation des animaux, ou Principes d'anatomie comparée, par M. Ducrotay de Blainville. Paris, Levrault, 1822, *in-8.º*

Considérations générales sur la classe des insectes, par A. M. C. Duméril, de l'Institut. Strasbourg et Paris, chez Levrault, *in-8.º* de 272 pages avec 60 planches. Prix, 25 fr.

Instruction sur les cultures sarclées, rédigée, au nom de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Bernay, par M. Ange le Prévost, l'un de ses membres. Rouen, impr. de P. Périaux, *in-8.º* d'une feuille.

De la moelle épinière et de ses maladies; ouvrage couronné par la Société royale de médecine de Marseille, dans sa séance publique du 23 octobre 1823; par C. P. Ollivier, d'Angers. Paris, impr. de Lebel, chez Crevot, *in-8.º* de 26 feuilles, avec deux planches. Prix, 6 fr.

Collection des constitutions, chartes et lois fondamentales des peuples de l'Europe et des deux Amériques, avec des précis offrant l'histoire des libertés et des institutions politiques chez les nations modernes, par MM. Dufau, Duvergier et Guadet. Paris, 1821-1823, chez Béchet aîné, 6 vol. *in-8.º* Prix, 46 fr.

Annuaire de législation et de jurisprudence pour l'année 1824, contenant principalement une Table alphabétique et raisonnée des lois, ordonnances, arrêts et décisions rendus dans le cours de l'année 1823, avec l'indication des journaux et recueils où ils se trouvent insérés; une table chronologique, une table des articles des codes qui ont motivé les décisions et arrêts; et, en outre, un calendrier, des tableaux biographiques de magistrats, hommes de loi; des notices nécrologiques; un tableau de tous les ouvrages de législation et de jurisprudence qui ont paru dans l'année, suivi de l'analyse des plus importans; un recueil d'anecdotes et faits notables relatifs à la législation et à la jurisprudence; des annonces et demandes d'études, &c. On souscrit à Paris, au bureau de l'Annuaire, rue de Cléry, n.º 39. Prix, 5 fr. pour Paris, et 6 fr. 50 cent. franc de port par la poste; après le 1.er janvier, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. Les lettres, argent, bons, notices, ouvrages, enfin tout ce qui concerne la souscription et la rédaction, doit être remis ou adressé, franc de port, à M. Martin, rue de Cléry, n.º 39.

Annuaire nécrologique, ou Complément et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques, contenant la vie de tous les hommes remarquables par leurs actes ou leurs productions, morts dans le cours de chaque année, à commencer de 1820, rédigé et publié par M. Mahul; année 1822

(tome III de la collection), *in-8.°*, 356 pages. Paris, impr. de Cosson, librairie de Ponthieu. Prix, 7 fr.

Catalogue des livres manuscrits et imprimés de la bibliothèque de M. Quétant, doyen des hommes de lettres (né le 6 octobre 1733, mort le 19 août 1823). Paris, impr. de Tastu, iv et 32 pages *in-8.°*, chez M. Lamy, libraire, quai des Augustins, n.° 21, et chez M.e Goret, commissaire-priseur, rue Guenegaud, n.° 25. Les deux cent onze premiers articles de ce catalogue sont des manuscrits qui, pour la plupart, consistent en recueils, opuscules, ou essais inédits de M. Quétant sur des matières très-diverses. Il avoit débuté dans la carrière littéraire en 1756, par *les Amours grenadiers*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, sur la prise de Port-Mahon. Il a donné... en 1761, *le Maréchal Ferrant*, opéra comique,... en 1765, *le Maître en droit, le Tonnelier*, &c.

Cours de langue et de littérature grecque. M. Nicolo-Poulo de Smyrne, attaché à la bibliothèque de l'Institut, ancien professeur de l'Athénée de Paris, &c. ouvrira cet hiver un cours raisonné de langue et de littérature grecque, d'après une méthode extrêmement simple et facile dont il se sert depuis dix-sept ans, et qui épargne aux élèves beaucoup de temps et de dépenses. M. Nicolo-Poulo joindra à son cours quelques notions sur la musique grecque, appliquée à des vers d'Homère et de Sophocle, selon la prosodie et le rhythme des anciens. Il prouvera, par des exemples multipliés, que, pour savoir lire les poëtes grecs, et pour en sentir l'harmonie, il faut être versé dans la musique ancienne et moderne. Les leçons auront lieu trois fois par semaine. On se fait inscrire pour tout le cours chez M. Nicolo-Poulo, rue Notre-Dame-des-Victoires, n.° 11, depuis sept heures du matin jusqu'à neuf; et à la bibliothèque de l'Institut, depuis midi jusqu'à quatre heures du soir.

ITALIE.

Poesie del dottor Vicenzo Navarro da Ribera; Poésies de Vincent Navarro de Ribera. Palerme, chez Luca, 1822, *in-12.*

Poesie dell' abbate Meli; Poésies de l'abbé G. Meli. Palerme, imprimerie royale, 1823, *in-12.*

Il Campo santo di Brescia; le Cimetière de Brescia, poëme par C. Aric[illegible]. Brescia, 1823, *in-8.°*

Repertorio scelto &c.; Répertoire choisi à l'usage des théâtres d'Italie, publié par M. Barbieri. Milan, 1823, 2 vol. *in-8.°*

Iside ed Osiride, opuscolo di Plutarco &c.; Isis et Osiris, opuscule de Plutarque, traduit du grec en italien, avec des notes philologiques sur le texte, par M. Séb. Ciampi. Florence, Piatti, *in-8.°*, 175 pages avec planches.

Discorso intorno ad Archimede; Discours sur Archimède, par M. Dom. Scina. Palerme, 1823, *in-8.°*

Luciani Samosatensis Deorum dialogi decem, à Livio Guidolotto Urbinate selecti, probati ac latinè redditi (circà annum 1540), ab Aloysio de Angelis in bibliothecâ Senensi nunc primùm detecti, publicique juris facti. Senis, 1823, *in-8.°*

Cornelii Frontonis et M. Aurelii imperatoris Epistolæ. L. Veri et Antonini Pii et Appiani Epistolarum reliquiæ; fragmenta Frontonis et scripta grammatica. Editio prima romana, plus centum epistolis aucta, ex codice rescripto bibliothecæ pontificiæ Vaticanæ, curante Angelo Maio, bibliothecæ ejusdem præfecto. Romæ, 1823, *in-8.°* (*V.* sur l'édition de Fronton, publiée à Milan en 1815,

par M. Mai, d'après un manuscrit palimpseste de la bibliothèque ambrosienne, le Journal des Savans, septembre 1816, pag. 27-35).

Quadro di tutti i paesi e popoli del mondo; Tableau de tous les pays et peuples du monde. Milan, 1823 et années précédentes, chez Pogliani: 190 cahiers *in-8.°* de cet ouvrage ont déjà paru.

La Certosa di Pavia descritta ed illustrata; Description de la Chartreuse de Pavie, par les frères Durelli. Milan, 1823, *in-fol.* avec planches. Pr. 6 lire.

Inscriptiones cum commentariis, auctore Stephano Ant. Morcelli. Padova, 1823, *in-4.°*; 20 lire.

Origine delle feste veneziane; Origine des fêtes vénitiennes, en italien et en français, par Giust. Renier Michel. Venise, 1823, chez Alvisopoli, 3 vol. *in-8.°* Pr. 12 lire.

Le Tombe ed i Monumenti illustri d'Italia; Tombeaux et Monumens célèbres de l'Italie. Milan, Bettoni, 1823, *in-4.°*; livraison I, II, III. Pr. 5 lire chacune.

Esame analitico della facultà di sentire; Examen analytique de la faculté de sentir, et des phénomènes de la mémoire, du songe, du délire et de la manie; suivi d'un essai sur les analyses logiques appliquées aux problèmes indéfinis de l'algèbre, par G. M. Scaramuzza. Milan, 1823, chez l'auteur, *in-8.°*

Dizionario di fisica e chimica applicate alle arti; Dictionnaire de physique et de chimie appliquées aux arts, par G. Pozzi. Milan, Batelli, 1823, 3 vol. *in-8.°* avec des planches.

Elementi dei conici; Élémens des sections coniques, par Giuseppe Lampugnani. Bergame, Mazzoleni, 1823, *in-8.°* Pr. 2 lire.

Nuovo corso completo d'agricoltura; Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique, contenant la grande et la petite culture, l'économie rurale et domestique, l'art vétérinaire &c. Padoue, Crescini, 1823, 26 vol. *in-8.°* avec planches.

Il Fabbricatore delle vernici e dei mastici; l'Art de faire les vernis et les mastics; traduit de G. Dreme, par le professeur L. Configliachi. Milan, Rivolta, *in-6.°* Pr. 3 lire.

Trattato di operazioni chirurgiche per gli animali domestici; Traité des opérations chirurgicales sur les animaux domestiques, par L. Volpi. Milan, Pirotta, 1823, *in-8.°* avec planches. Pr. 4 lire.

Discorso d'introduzione alle lezioni di diritto civile austriaco &c.; Discours d'introduction aux leçons de droit civil autrichien, avec les différences entre ce droit et le droit civil français, par A. Reale. Pavie, Fusi et Calcagni, 1823, *in-8.°*

ALLEMAGNE.

Motenebbi, der grösste arabische dichter, zum ersten mahle ganz uebersezst; Motenebbi, le plus grand des poëtes arabes, traduit en totalité pour la première fois, par M. de Hammer. Vienne, 1823, *in-8.°*

Menandri et Philemonis Reliquiæ. Edidit Aug. Meinecke; accedunt R. Bentleii emendationes integræ. Berolini, 1823, *in-8.°*

Roderich trauerspiel; Roderic, tragédie, par le prince E. Lichnowski. Breslau, 1823, chez Korn, *in-8.°* Prix, 1 rxd.

Pausaniæ, Græciæ descriptio; edidit, græca emendavit, latinam interpreta-

tionem castigatam adjunxit, et adnotationes atque indices adjecit, C. G. Siebetis. Lipsiæ, 1823, apud Reimer; tomes I et II, *in-8.°*

Diversa naturæ et rationis in civitatibus constituendis indoles, è Græcorum historiâ illustrata; auctore Chr. Hermann. Lipsiæ, 1823, *in-8.°*

De die alliensi aliisque diebus religiosis veterum Romanorum commentatio; auctore Fr. Lachmann. Gottingue, 1822, chez Hutz, *in-8.°* Prix, 3 gr.

Ueber Odins verehrung in Deutschland; Sur le culte rendu en Allemagne à Odin; mémoire pour servir à l'histoire des antiquités d'Allemagne, par H. Leo. Erlang, 1822, chez Heyder, *in-8.°* Prix, 1 fl.

Geschichte, &c.; Histoire des maisons Wied, Runkel, Isenbourg; avec l'histoire des bords du Rhin entre Coblentz et Andernach, depuis Jules César jusqu'à nos jours, par J. J. Reck. Weimar, 1823, *in-4.°* avec 8 planches. Prix, 6 fl. 18 kr.

Handbuch der philosophie und der philosophischen litterature; Manuel de philosophie et de littérature (bibliographie) philosophique, par M. Guill. Krug. Leipsick, Brockhaus, 1822, 2 vol. *in-8.°*

Gehler's physikalisches wörterbuch &c.; Dictionnaire des sciences physiques, par Gehler. Cette nouvelle édition, publiée par une société de savans, aura 8 vol. *in-8.°*, qui paroîtront de six mois en six mois: 2 vol. ont été déjà mis en vente à Leipsick, et se trouvent à Paris et à Londres, chez Treuttel et Würtz.

Cl. Galeni Opera omnia; editionem curavit C. G. Kühn. Lipsiæ, 1821-1823; tomes I-V. Cette édition, dont le texte grec est revu par le professeur Schafer, et la traduction latine, corrigée par le docteur Kühn, sera composée d'environ 20 volumes.

Ueber die Möglichkeit; &c.; sur la Possibilité de construire plusieurs canaux de navigation autour de la ville de Vienne, pour lui ouvrir des communications avec la mer Adriatique et avec d'autres mers. Vienne, 1823, *in-8.°* Pr. 1 fl.

Thierärztliche krankheits-geschichten, &c.; Histoires des maladies d'animaux, ou Mémoires pour servir à l'art vétérinaire, par J. de Feunecker: tome I.er Altembourg, 1823, *in-8.°*

Versuch zur kritik und auslegung der Quellen des ræmischen Rechts; Essai sur la critique et l'explication des sources du droit romain; par M. H. E. Dirksen. Leipsik, 1823, *in-8.°*

Das sendschreiben der Korinther an den apostel Paulus, &c.; Épître des Corinthiens à l'apôtre S. Paul, et troisième épître de S. Paul aux Corinthiens, traduites de l'arménien par W. Fr. Rinck, et précédées d'une dissertation sur leur authenticité. Heidelberg, Winter, 1823, *in-8.°*

Ueber des Flavius Josephus zeugnis von Christo; du Témoignage de l'historien Josèphe sur Jésus-Christ, par M. C. F. Bœhmert. Leipsick, 1823, *in-8.°* L'auteur soutient l'authenticité, souvent contestée, du passage de Josèphe sur Jésus-Christ.

Dissertatio de Dionysio Areopagita; auctore Baumgarten-Crusio. Jenæ, Cröcker, 1823, 23 pages *in-4.°* L'auteur pense que les livres qui portent le nom de Denys l'Aréopagite n'ont pas été composés avant l'an 200 de l'ère chrétienne; mais il les croit bien antérieurs à l'an 500.

Annales academiæ Ienensis, tomus primus. Ienæ, 1823, *in-4.°* M. Erchstaedt, auteur de ce volume, y a réuni des notices biographiques sur soixante-quatre professeurs de l'université d'Iéna, une histoire de cet établissement, et quelques dissertations académiques.

SUISSE. *Poetisches und prosaisches allerlei; Mélanges en vers et en prose*, par Fédor Ismar, avec une préface par C. Stöber. Basle, 1822, *in-8.°* Prix, 1 fl. 30 kr.

Bilder des griechischen Alterthums, &c.; Tableaux de l'antiquité grecque, ou Description des principaux ouvrages de l'art et des contrées les plus renommées de l'ancienne Grèce, par Horner. Zuric, 1823, *in-4.°*, cahiers I, II et III. Prix, 6 flor.

PAYS-BAS. *Vier Brieven, &c.; Quatre Lettres de MM. Jacob Scheltema et Jacob Köning, sur la découverte de l'imprimerie.* Harlem, veuve Loosjes, 1823, 37 pages *in-8.°* C'est un nouvel effort pour prouver que Laurent Coster a inventé l'art typographique à Harlem. Il y a long-temps que cette opinion n'a plus de partisans hors de la Hollande; mais elle se ranime depuis quelques années en ce pays; et l'on dit qu'en Belgique M. Van-Hultem est le seul qui ne la professe point encore: M. Köning le somme de se déclarer pour elle ou contre elle, afin qu'on puisse ou s'autoriser de son aveu, ou réfuter ses objections. Nous ignorons si M. Van-Hultem ne jugera pas superflu de répondre à cet étrange appel.

La Fiancée d'Abydos, poëme en deux chants, avec des notes, imité de lord Byron, par Ang. Clavereau. Gand, Haudin, 1823, *in-8.°*, 60 pages et une gravure.

DANEMARCK. *Dagbod, &c.; Journal tenu pendant un voyage en Suède*, par J. L. Becken, avec un plan de la ville de Stockholm. Copenhague, *in-8.°*, xxviij et 371 pages.

RUSSIE. *Nouvelles Notions historiques et géographiques sur le Caucase*, recueillies par M. Simon de Bronevsky. Moscou, Selivanousky, 1823, 2 vol. *in-8.°*

ANGLETERRE.

Ædes Althorpianæ, or an Account of the mansion, books and pictures at Althorp; Description du château, des livres, des tableaux (du lord Spencer) *à Althorp*, par le rév. Thomas Frognall Dibdin. Londres, 2 vol. *in-4.°* fig. Le rédacteur de ces notices avoit déjà publié, en 4 tomes *in-8.°*, un catalogue des livres rares du lord Spencer, et plusieurs autres volumes de bibliographie.

Valperga, or the Life and Adventures of Castruccio; Valperga, ou la Vie et les Aventures de Castruccio, prince de Lucques, par l'auteur de Frankestein (Mme Shelly). Londres, Wittaker, 1823, 3 vol. *in-12.*

The Works of Garcilasso de la Vega; Œuvres de Garcilasso de la Véga, surnommé le prince des poëtes castillans, traduites en vers anglais et accompagnées d'un essai historique et critique sur la poésie espagnole, ainsi que d'une vie de Garcilasso, par J. H. Wiffen. Londres, Longman, 1823, *in-8.°*, 407 pages, 15 fr.

National Songs of Scotland; Chants nationaux des Écossais, avec un glossaire. Londres, Stewart, 1823. Prix, 5 sh. 6 d. *in-18*, avec le portrait de Burns.

Collection of poems, chiefly manuscript; Recueil de poésies, la plupart inédites, d'auteurs vivans, publiée par Joanna Baillie. Londres, 1823, *in-8.°*

Britannia; la Grande-Bretagne, poëme épique. Londres, Rivington, 1823, *in-8.°* Prix, 4 sh.

The Batle of the Bridge or Pisa defended; La Bataille du Pont, ou la Défense

de Pise, poëme en dix chants, par J. Maxwell; seconde édition. Edimbourg, Constable, 1823, *in-12*. Prix, 8 sh.

The Travels of Theodore Ducas in various countries of Europe at the revival of letters and arts; Voyages de Théodore Ducas dans diverses contrées de l'Europe à la renaissance des lettres et des arts, par Ch. Mills; tomes I, II, contenant l'Italie. Londres, 2 vol. *in-8.°* (imitation du voyage du jeune Anacharsis).

Travels in Egypt and the Holy-Land; Voyage en Égypte et dans la Terre-Sainte, par Will. Foe Wilson. Londres, Longman, 1823, *in-8.°*, 555 pages.

Hunter's Memoirs of a captivity among the Indians of North America; Mémoires de Hunter sur sa captivité chez les Indiens de l'Amérique septentrionale. Londres, Longman, 1823, *in-8.°*

Narrative of a journey in the Morea; Relation d'un voyage dans la Morée, par Will. Gell, de la société royale de Londres. Londres, Longman, 1823, *in-8.°*, 411 pages, 18 fr. L'auteur se déclare contre l'affranchissement des Grecs.

Report on the present state of the greek Confederation; Rapport sur l'état actuel de la Confédération grecque, et sur ses droits à l'assistance du monde chrétien, lu au comité grec, le 13 septembre 1823, par Édouard Blaquières. Londres Wittaker, *in-8.°*, 30 pages; ouvrage rédigé dans un esprit opposé à celui de l'article précédent. M. Blaquières promet de publier incessamment une histoire de la révolution grecque.

Remarkable passages in the life of William Kiffin; Passages remarquables d la vie de William Kiffin, écrits par lui-même et publiés d'après des manuscrits originaux, avec des notes et des additions, par William Orme. Londres, 1823 *in-8.°* Prix, 5 sh. 6 d.

Description of the antiquities and other curiosities of Rome; Description des antiquités et autres curiosités de Rome, par Edw. Burton. Londres, 1823, *in-8.°*

Jewish, oriental and classical Antiquities; Antiquités juives, orientales et classiques, contenant des éclaircissemens sur l'Écriture sainte &c. Londres, 1823, *in-8.°*

The christian and civil Economy of large towns; Économie civile et religieuee des grandes villes, par Th. Chalmers. Glasgow, 1823, 2 vol. *in-8.°* Prix, 17 sh.

Outlines of political economy; Esquisse d'un système d'économie politique, par J. Joplin. Londres, Baldwin, 1823, *in-8.°* Le but de l'auteur est de prouver que la cause de la détresse actuelle de l'agriculture en Angleterre, est purement artificielle, et de proposer des moyens d'y remédier et d'en prévenir le retour. M. Joplin donne en même temps une quatrième édition de son essai sur les principes de la banque.

Sylva florifera &c.; Traité historique et botanique des arbres et arbustes qui ornent les parcs, jardins &c. (en anglais), par H. Phillips. Londres, 1823, 2 vol. *in-8.°* Prix. 1 l. 1 sh.

Sketches in Bedlam, or characteristic tracts of insanity; Esquisses faites à Bedlam, ou traits caractéristiques de folie, observés sur cent quarante-deux fous des deux sexes. Londres, Sherwood, 1823, *in-8.°*, 312 pages.

Practical essais on millworks &c.; Essais pratiques sur les moulins et autres machines, par R. Buchanan; seconde édition augmentée par T. Tredgold. Londres, 1823, chez Taylor, *in-8.°*, avec un grand nombre de planches. Prix 1 l. 6 sh.

An essay on the history and theory of music; Essai sur l'histoire et la théorie de la musique, sur les qualités et les facultés de la voix humaine, sur la manière de la conduire et de la ménager, par M. J. Nathan, auteur des mélodies hébraïques. Londres, Wittaker, 1823, *in-4.°*, 230 pages.

Vetus Testamentum, syriacè, eos tantùm libros sistens qui in canone hebraico habentur, ordine vero, quoad fieri potuit, apud Syros usitato dispositos; in usum ecclesiæ Syrorum malabarensium, jussu Societatis biblicæ: recognovit, ad fidem codicum manuscriptorum emendavit, edidit S. Lee. Londini, 1823, *in-4.°*

Letters on the state of christianity in India; Lettres sur l'état actuel du christianisme dans l'Inde, et sur les causes qui rendent aujourd'hui impraticable la conversion des Indiens au christianisme, par l'abbé J. A. Dubois, missionnaire à Mysore, auteur de la *Description du caractère, des mœurs et des usages des Indous*. Londres, Longman, 1823, *in-8.°*; 9 sh.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. *A complete, historical, chronological and geographical American Atlas; Atlas historique, chronologique et géographique de l'Amérique*, ou Guide pour l'histoire de l'Amérique septentrionale et méridionale, et les Indes occidentales; description de la découverte, de l'établissement et des progrès de leurs différens royaumes, états, provinces, &c.; avec les guerres, les batailles et les événemens remarquables jusqu'à l'année 1822. D'après le plan de l'atlas de Lesage. Philadelphie, 1822, *in-fol.*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

FÉVRIER 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

FÉVRIER 1824.

LA RHÉTORIQUE D'ARISTOTE, grec-français, avec des notes et un index des morceaux parallèles dans Cicéron et Quintilien; traduction nouvelle, par M. E. Gros, *professeur adjoint de seconde au collége royal de Saint-Louis.* Paris, 1822, imprimerie de Bobée; 1 vol. *in-8.°* de 650 pages.

LA rhétorique d'Aristote est un de ces livres dont on parle beaucoup et qu'on ne lit guère ; mais peut être doit-on convenir que de tous les ouvrages qui nous sont restés de l'antiquité sur le grand art de persuader, il en est peu de moins faciles à comprendre et dont la lecture soit moins attachante; en voici, je pense, la raison : l'esprit positif et méthodique d'Aristote, son talent pour l'analyse, et

l'habitude qu'il avoit acquise des abstractions de la métaphysique, devoient lui faire considérer la rhétorique sous un point de vue alors tout nouveau. Au lieu de se traîner, à l'exemple des Protagoras, des Prodicus et des Gorgias de Leontium, sur les lieux communs de l'éloquence, de développer, avec leur élégance étudiée, l'art des sophismes et des subtilités oratoires, et le sécret des petits artifices du style auxquels les rhéteurs attachoient tant d'importance, il dut prendre son sujet de plus haut; il dut chercher à approfondir tous les mystères de l'éloquence, et porter, dans l'exposé des principes de la rhétorique, cette métaphysique profonde et subtile qui forme un des caractères de ses ouvrages. Il en résulte une certaine obscurité, sur-tout dans la première partie de son livre, qui ressemble plutôt à un traité de philosophie qu'à un livre de rhétorique : c'est là que se trouve cette belle analyse où il classe et examine les différens caractères des passions humaines et la nature des principales affections de l'ame, en remontant aux causes d'où elles dérivent. Dans cette première partie, déjà si difficile à bien saisir par la nature même du sujet, la difficulté de comprendre nettement Aristote est augmentée encore par la rigueur et la précision d'un langage tout philosophique, et par l'extrême concision d'un style qui semble exprimer plus d'idées qu'il ne renferme de mots. Lorsque, descendu des hauteurs de la métaphysique, Aristote examine ensuite les ressources de l'élocution et de la disposition oratoire, il nous présente des difficultés d'un autre genre, dans une multitude de citations et d'exemples, souvent tronqués, parce qu'il n'en rapporte que ce qui lui est nécessaire, ou d'allusions le plus souvent détournées, mêlées et confondues dans un exposé rapide, presque toujours obscur, où l'on ne peut s'empêcher de reconnoître souvent une grande sécheresse de style.

Que de raisons pour écarter les littérateurs eux-mêmes de la lecture d'un livre qui doit leur paroître peu attrayant, malgré son prodigieux mérite! On ne doit pas s'étonner qu'ils se contentent, en général, de l'admirer sur parole, et qu'ils soient disposés à s'en tenir aux ouvrages du même genre que Cicéron a empreints de sa facilité abondante, de la grâce infinie de son élocution, et où il a répandu tous les trésors d'une instruction immense acquise par la méditation et par l'étude.

Nous souhaitons que la nouvelle traduction leur aplanisse les difficultés de cet ouvrage, et leur donne le desir de l'étudier. Ce n'est pas que des commentaires fort savans n'aient contribué, depuis long-temps, à éclaircir cet ouvrage : à cet égard, les travaux de Majoraggio et surtout de Pietro Vettori, plus connu sous le nom de Victorius, laissent peu de chose à desirer; et je ne sais si l'interprétation du livre d'Aristote

a beaucoup gagné depuis cet habile critique. Du moins, ceux qui ont tâché de faire passer cet ouvrage dans notre langue, ont largement profité des lumières de Pietro Vettori et de Majoraggio, sans lesquelles peut-être ils n'eussent souvent rien compris au texte d'Aristote. C'est à la même source qu'a puisé le nouveau traducteur, et il s'est bien gardé de dissimuler toutes les obligations qu'il devoit à ces deux commentateurs. On peut présumer qu'il a cherché à s'environner de secours d'un autre genre, et, par exemple, qu'il a tiré parti des traductions qui ont précédé la sienne, telles que celles de Robert Étienne, de Cassandre, de Thierry, de Gibert; mais il n'en dit rien : celle de Cassandre est la seule qu'il cite dans ses notes, et l'on pourroit croire qu'il n'a pas même connu l'existence des autres. On auroit cependant desiré qu'il eût indiqué briévement les qualités et les défauts de ces diverses traductions, afin de savoir jusqu'à quel point une traduction nouvelle étoit nécessaire.

Puisque M. Gros a cru devoir accompagner sa traduction d'une nouvelle édition du texte, il auroit dû nous apprendre également s'il a comparé entre elles les différentes éditions qui existent, afin d'établir le texte qu'il a donné, et s'il a collationné des manuscrits, ou s'il s'est contenté tout simplement de suivre une des éditions connues. Je crois que c'est ce dernier parti qu'il a pris, et que son édition est une répétition de celle de Buhle, sauf quelques légers changemens : ainsi, dans le vers de l'Antiope d'Euripide, Ἵν' αὐτὸς αὑτοῦ τυγχάνει βέλτιστος ὤν (I, 11, pag. 148), il a préféré τυγχάνει à τυγχάνῃ, que donnent les éditions antérieures; seulement il auroit peut-être dû nommer Dawes, à qui appartient l'observation qui appuie cette leçon. M. Gros, dans le vers Νήπιος ὃς πατέρα κτείνας, παῖδας καταλείποι (I, 15, pag. 198), lit καταλείπει, leçon de Polybe et de Clément d'Alexandrie. M. Schaefer avoit déjà indiqué et conseillé cette correction (1).

J'ai dit qu'une des difficultés d'entendre par-tout cet ouvrage d'Aristote, consistoit dans une multitude d'allusions détournées à des ouvrages que nous n'avons plus, et de citations souvent tronquées de poëtes et d'orateurs. L'indication exacte des sources où l'auteur les a puisées est un moyen d'en saisir le vrai sens. Les précédens éditeurs ont eu le soin de donner cette indication, et M. Gros a suivi leur exemple. Son attention me paroît avoir été en défaut plusieurs fois; par exemple, à l'endroit où l'auteur (III, 18) rapporte le raisonnement que Socrate faisoit à Mélitus qui l'accusoit d'athéisme, M. Gros devoit peut-être remarquer

(1) *Meletem. critic.* p. 123.

que le passage est tiré de l'Apologie de Socrate de Platon (1). Ailleurs (III, 11), Aristote reprend l'expression ἀνωμαλίσαι τὰς πόλεις, sans nommer l'auteur; il a, sans aucun doute, fait allusion à cette phrase d'Isocrate, Οἶδα γὰρ ἁπάσας (πόλεις) ὡμαλισμένας ὑπὸ τῶν συμφορῶν (2): seulement on voit qu'Aristote a lu ἀνωμαλισμένας, soit par inadvertance, soit parce qu'en effet son manuscrit d'Isocrate portoit cette leçon, à moins que les copistes d'Aristote, comme le dit M. Coray (3), n'aient écrit ἀνωμαλίσαι, au lieu d'ὡμαλίσαι. La seconde conjecture est peut-être la plus vraisemblable de toutes, parce qu'il arrive très-souvent aux copistes de retrancher la préposition dans les composés (4).

Ailleurs (III, 11), Aristote, parlant des métaphores qui rendent les objets sensibles, dit: Οἷον, τὸν ἀγαθὸν ἄνδρα φάναι εἶναι ΤΕΤΡΑΓΩΝΟΝ μεταφορά. « Si, en parlant de l'homme de bien, on dit que *c'est ce carré,* » *toujours le même,* l'expression est métaphorique. » M. Gros auroit pu remarquer que l'expression métaphorique que rapporte l'auteur appartient à Simonide, comme on le voit par un passage du Protagoras de Platon (5): Aristote la rappelle encore dans la Morale (6). Je ne sais si les mots *ce carré, toujours le même,* présentent une idée bien nette. Ce qu'Aristote ajoute, ἄμφω γὰρ τέλεια, montre qu'il prend le mot τετράγωνος dans un sens de *perfection;* et dans le passage de la Morale, il semble y avoir joint celui de *solidité* ou d'*immutabilité.* J'observerai que τετράγωνος doit s'entendre probablement, dans cette sorte d'expression proverbiale, d'un *solide* plutôt que d'une *surface;* ce doit être le *tétraèdre* régulier, figure terminée par *quatre* triangles équilatéraux, formant aussi *quatre* angles; et l'on sait que les Grecs aiment à exprimer les polyèdres par des mots indiquant le nombre de leurs angles, plutôt que celui de leurs côtés. Le tétraèdre donne donc en même temps l'idée de perfection et de solidité, puisqu'il offre *quatre* angles et *quatre* côtés (c'est-à-dire deux fois le nombre *quatre,* le plus parfait de tous), et celle d'*immutabilité,* puisque, de quelque manière qu'on place le tétraèdre, il est toujours dans la même position. Nous voudrions encore que M. Gros eût toujours distingué les citations de vers, soit entiers, soit incomplets, que fait Aristote dans le cours de son ouvrage. Quelquefois l'éditeur les a laissés mêlés et confondus dans le texte, de manière qu'il est très-difficile de les reconnoître: nous nous contenterons de le renvoyer aux pages 81, 454, 529, 533, 541.

(1) *S. 15, ibi* Fischer. — (2) Isocr. *ad Philipp.* S. 15. — (3) *Tom. II, p. 70.* — (4) Boissonade, *sur le faux Diogène,* dans les *Notices des Manuscrits,* tom. X, p. 156, 172, 183. — (5) *Pag. 339, A.* = *Cf.* Gaisford *ad Poet. græc. minor.* 1, 397. — (6) *Ethic. Nicom.* I, 10, 45, ed. Cor.

Le style d'Aristote est difficile à entendre, comme je l'ai dit, à cause de son extrême concision; et le traducteur français n'a pas, de même que celui qui traduit en latin, la ressource de laisser dans sa version toute l'obscurité du texte, sans que souvent on puisse lui reprocher de ne l'avoir pas compris; il est au contraire obligé, non-seulement de rendre avec netteté la pensée originale, mais encore de suppléer les idées intermédiaires sous-entendues, ou de les faire pressentir, afin qu'on saisisse bien la liaison des idées principales: sous ce rapport, la clarté est un des premiers mérites d'une bonne traduction de la Rhétorique d'Aristote, et il me semble que la traduction nouvelle le possède presque toujours; et si l'on pouvoit faire un reproche à M. Gros, ce seroit, à force de vouloir se rendre clair, d'avoir quelquefois plutôt paraphrasé que traduit. En général, le style de sa traduction est un peu lâche; il auroit fallu le resserrer davantage, afin de lui conserver un peu du caractère de l'original. Nous l'engagerons encore à rendre plus précise la traduction de quelques passages, où il nous paroît s'être beaucoup trop contenté de ces *à-peu-près* qui, sans être tout-à-fait des contre-sens, ne donnent qu'une idée imparfaite de l'idée de l'auteur, soit parce qu'ils font disparoître des expressions propres à son génie ou à celui de son siècle, soit parce que, tout en restant fidèles à l'idée principale, ils remplacent par une autre nuance celle que l'auteur a voulu exprimer. Nous soumettrons à M. Gros quelques observations de ce genre.

I, 1, p. 3, Aristote vient de dire que tous les hommes participent à l'usage de la rhétorique; il ajoute: Πάντες γὰρ μέχρι τινὸς καὶ ἐξετάζειν, καὶ ὑπέχειν λόγον, καὶ ἀπολογεῖσθαι καὶ κατηγορεῖν ἐγχειροῦσιν· τῶν μὲν οὖν πολλῶν, οἱ μὲν εἰκῆ ταῦτα δρῶσιν, οἱ δὲ, διὰ συνήθειαν ἀπὸ ἕξεως δῆλον ὅτι. « Il n'est personne, en effet, qui ne *s'efforce* d'examiner et de soutenir une raison, » d'accuser ou de défendre; mais puisque plusieurs, les uns *par hasard*, » les autres n'ayant que l'habitude d'un long exercice, arrivent à leur » fin d'une manière ou d'autre, il est évident &c. » *S'efforce* n'est pas le mot propre, il falloit *entreprenne:* εἰκῆ ne signifie point *par hasard;* Aristote l'exprime, une ligne plus bas, par ἀπὸ ταὐτομάτου (en opposition aussi avec διὰ συνήθειαν), c'est-à-dire, *sans art et par suite d'une disposition toute naturelle.* Au reste, ἀπὸ ἕξεως, après διὰ συνήθειαν, est difficile: une édition porte διὰ συνήθειαν καὶ ἀπὸ ἕξεως, ce qui ne lève pas la difficulté, parce que ἕξις signifie, dans Aristote, *disposition naturelle, faculté de l'ame.* Il semble que la vraie leçon soit διὰ συνήθειαν καὶ οὐκ ἀπὸ ἕξεως.

Il existe un autre passage dans lequel Aristote, parlant de la vertu, (1, 9, p. 125), distingue les mots ἕξεις, πράξεις et ἔργα: faute d'avoir

saisi cette distinction, le traducteur n'a point compris l'idée de son auteur. Je me contente de le renvoyer à une savante note, où Wyttenbach, après avoir parfaitement expliqué la difficulté (1), propose de faire une légère correction au texte d'Aristote. J'indiquerai encore à M. Gros une correction proposée par M. Coray (2), sur le passage (III, 11) τὸ γὰρ μελετᾶν, αὔξειν τί ἐστι, où ce grand critique lit ἀσκεῖν τί ἐστι. La distinction entre ἔπαινος [louange] et ἐγκώμιον [éloge], qui se trouve un peu plus haut, n'a pas été non plus bien saisie par le traducteur; elle est éclaircie par un passage de la Morale, auquel il auroit pu recourir (3): de même, à la page suivante, il traduit ἔχει δὲ κοινὸν εἶδος ὁ ἔπαινος καὶ αἱ συμβουλαί, « le genre démonstratif et le genre delibératif ont entre » eux une grande ressemblance. » Il est douteux que le mot ἔπαινος signifie le *genre démonstratif*.

Ailleurs (1, 1, p. 9), dans un endroit où Aristote parle de ceux qui, avant lui, ont traité de la rhétorique, on trouve ce membre de phrase: . . . καὶ καλλίονος καὶ πολιτικωτέρας τῆς δημηγορικῆς πραγματείας οὔσης, ἢ τῆς περὶ τὰ συναλλάγματα. . . « Quoique le genre délibératif soit plus » noble et plus propre à l'administration publique que le genre judi- » ciaire, qui se borne *à des actes synallagmatiques.* » Je crois que M. Gros, à force de vouloir être fidèle aux mots a été infidèle à l'idée: τὰ συναλλάγματα s'entend, non des *actes synallagmatiques*, mais, en général, de *toutes transactions entre les hommes*, de quelque nature qu'elles soient; le mot tout seul l'apprend clairement. D'ailleurs, Aristote dit dans la Morale, πράττοντες γὰρ τὰ ἐν τοῖς συναλλάγμασι τοῖς πρὸς τοὺς ἀνθρώπους γινόμεθα οἱ μὲν δίκαιοι, οἱ δὲ ἄδικοι (4). Le même défaut de netteté se trouve peut-être dans cet autre passage (1, 5, p. 63): « Les parties » de la richesse sont l'argent, de vastes terres, un grand nombre de » champs, les biens mobiliers, les troupeaux et les esclaves, sur-tout » *s'ils l'emportent sur tous les autres* en nombre, en grandeur, en » beauté. » On ne sait trop ce que signifie *s'ils l'emportent sur les autres;* le traducteur, en se tenant trop près de la lettre, a pris dans un sens relatif ce qui devoit l'être dans un sens absolu: πλήθει καὶ μεγέθει καὶ κάλλει διαφερόντων, littéralement, « remarquables par leur nombre, » leur grandeur, leur beauté. » Plus loin (1, 8, p. 107): « Il n'est » pas de meilleur, de plus puissant moyen pour persuader et délibérer

---

(1) *Ad* Julian, *Orat. in Const. laud.* p. 139, 140, ed. Schaef. — (2) *Ad* Isocrat. *Paneg.* §. 45. — (3) *Ethic. Nicom.* 1, 12, 20, Coray. — (4) *Ethic. Nicom.* II, 1, 33; Coray. = *Cf.* V, 2, 50.

» avec sagesse, que de connoître les diverses formes de gouverne-» ment, *leurs mœurs* et leurs institutions. » Le mot *mœurs*, appliqué à un gouvernement, ne sauroit convenir; le grec dit τὰ ἑκάστης (πολιτείας) ἔθη, ce qui doit s'entendre des formes particulières à chaque gouvernement, et peut-être doit-on lire ἤθη; dans tous les cas, il n'y auroit pas d'inconvénient à traduire *les caractères propres à chacun d'eux.*

Je remarquerai encore quelques endroits où M. Gros, pour ne s'être pas tenu assez près du texte original, a effacé des nuances ou des traces d'usage qu'il falloit peut-être conserver. Aristote (I, 5, p. 65) exprime par ces mots, προσκυνήσεις καὶ ἐκστάσεις, deux genres d'honneurs usités chez les peuples barbares : M. Gros rend le dernier mot par *changement de place;* cela est beaucoup trop vague ; le scholiaste l'interprète par *se lever de son siége* (1), ce qui présente une idée nette et précise.

(I, 9, p. 129), ὅπερ Ἰσοκράτης ἐποίει, διὰ τὴν συνήθειαν τοῦ δικολογεῖν, « comme l'a fait Isocrate, *pour s'être trop appliqué* au genre judiciaire. » Je crois qu'il falloit dire, « à cause de sa grande habitude du genre » judiciaire. » Les changemens qu'on a proposé de faire à ce passage ne me semblent pas nécessaires. Le traducteur a peut-être eu tort de ne pas conserver la signification propre du verbe ἀποτυμπανίζεσθαι dans cet endroit (II, 6, p. 281) : ὅθεν καὶ Ἀντιφῶν ὁ ποιητὴς μέλλων ἀποτυμπανίζεσθαι ὑπὸ Διονυσίου, εἶπεν . . . « De là ce que dit le poëte Antiphon, quand » on le *conduisoit au supplice* par ordre de Denys, » au lieu de, « au » moment où, par l'ordre de Denys, on alloit le faire périr sous » les verges; » car telle est la signification du verbe ἀποτυμπανίζεσθαι (2). Il y a encore de l'inexactitude dans la manière dont M. Gros traduit une phrase du chapitre où Aristote blâme l'emploi que l'orateur Alcidamas faisoit de certaines épithètes et de quelques qualifications (III, 3, p. 463), καὶ, οὐ χάριτος, ἀλλὰ πανδήμου χάριτος δημιουργὸς, καὶ, οἰκονόμος τῆς τῶν ἀκουόντων ἡδονῆς. « Il ne se borne pas à dire d'un orateur qu'il » parle avec grâce, mais qu'il embellit ses discours de l'éclat des grâces, » et répand à son gré le plaisir dans l'ame de ses auditeurs. » D'après cette traduction, on ne voit pas trop ce qu'Aristote peut trouver à reprendre aux expressions d'Alcidamas; sa critique porte évidemment sur les mots δημιουργὸς, οἰκονόμος et πανδήμου, et ce sont précisément ceux que la traduction n'a pas reproduits. On se seroit donc tenu plus près de l'idée de l'original, si l'on avoit traduit, « . . . . . qu'il est le *créateur*

---

(1) *Pag. 8, recto 21.* — (2) Gataker, *advers. Misc. Opp.* p. 909, G.

» d'une grâce qui séduit tous les hommes (1), et le *dispensateur* du » plaisir de ceux qui l'écoutent.

Nous indiquerons maintenant à l'auteur quelques passages où il ne nous paroît pas avoir saisi la pensée de son auteur (III, 2, p. 455) : « Il en est de même de ceux qui vivent à la cour de Denys; on les » appeloit Διονυσοκόλακες, tandis qu'ils s'appeloient eux-mêmes *hommes » rusés. . . .* καὶ οἱ μὲν (2) Διονυσοκόλακας, αὐτοὶ δὲ αὑτοὺς τεχνίτας καλοῦσιν. Le mot τεχνῖται ne signifie pas *hommes rusés ;* M. Schweighaeuser, en expliquant ce passage dans ses notes sur Athénée (3), montre clairement que le mot Διονυσοκόλακες [flatteurs de Bacchus] est une sorte de plaisanterie fondée sur l'analogie de Διονύσιος [Denys] et de Διόνυσος [Bacchus], et que le mot τεχνῖται se rapporte à ce que les acteurs et les musiciens prenoient souvent le nom de Διονυσιακοὶ (ou οἱ περὶ Διόνυσον) τεχνῖται (4). Je douterai encore du sens que M. Gros a donné au passage où Aristote nous enseigne d'où provient la froideur de l'élocution : l'emploi des termes poétiques dans la prose est une des causes qu'il lui assigne; puis il en indique une autre en ces termes (III, 3, p. 461) : μία δὲ τὸ χρῆσθαι γλώτταις· οἷον, Λυκόφρων Ξέρξην πελωεῖον (*alit.* πέλωρον) ἄνδρα· καὶ Σκίρων, σίννις ἀνήρ. M. Gros traduit : « La seconde cause » consiste dans l'emploi des mots *étrangers*, comme l'a fait Lycophron, » en appelant Xerxès un homme de grandeur monstrueuse, et le Sciron, » un homme semblable à Sinnis. » Γλῶτται ne peut signifier des *mots étrangers*, puisque Aristote applique ce terme à πελώειον, qui est un mot *grec*. Cet auteur, dans sa Poétique, oppose γλῶττα à κύριον ὄνομα. « J'appelle, dit-il, *termes propres*, ceux qui appartiennent au dialecte » particulier dont on se sert, et *gloses*, ceux qui appartiennent à d'autres » dialectes; d'où il suit avec évidence que le même mot peut être à- » la-fois *glose* et *terme propre*, mais chez deux peuples différens. Ainsi, » par exemple, Σίγυνον, qui est un *terme propre* pour les Cypriotes, » est une *glose* pour nous (5). » Je doute, d'après cela, que, dans σίννις ἀνήρ, le mot σίννις soit un nom propre, comme le veut Buhle, puisque évidemment Aristote lui applique le sens de γλῶττα; ce doit être, ainsi que le pense Sylburge, un adjectif formé du verbe σίνω. Ces

---

(1) Je crois qu'en donnant à la grâce l'épithète de πάνδημος, Alcidamas faisoit allusion à l'un des noms de *Vénus*; il personnifioit la grâce et jouoit sur le sens de cette épithète. — (2) Par erreur, le texte porte καὶ ὁ μέν. — (3) *Ad* VI, p. 249, F. — (4) *Cf.* Boisson. *in Inscript. actiac. ad calc. Holst. epist.* p. 423. — (5) Λέγω δὲ κύριον μὲν, ᾧ χρῶνται ἕκαστοι· γλῶτταν δὲ, ᾧ ἕτεροι· ὥστε φανερὸν ὅτι καὶ γλῶτταν καὶ κύριον εἶναι δυνατὸν τὸ αὐτὸ, μὴ τοῖς αὐτοῖς δέ. Τὸ γὰρ σίγυνον Κυπρίοις μὲν κύριον, ἡμῖν δὲ γλῶττα. Arist. *Poet.* XXI, 6.

expressions ne doivent pas se traduire, puisque ce n'est pas leur signification, mais leur emploi, qui fait l'objet de la critique d'Aristote : il faut donc les conserver, sous peine de ne pas rendre tout le sens du passage. On pourroit essayer de traduire ainsi : « Une autre cause est » l'emploi des termes qui n'appartiennent point à la langue commune; » ainsi Lycophron donne à Xerxès l'épithète de πελώριος, et à Sciron, » celle de σίννις. »

Ces sortes d'allusions détournées, dont Aristote n'indique pas toujours très-nettement le but et le véritable sens, sont, comme je l'ai dit, une source de grandes difficultés, parce que souvent elles cachent des usages auxquels il faut remonter pour les comprendre. Les trois exemples que je vais citer termineront cet article; ils sont pris dans le chapitre relatif à la métaphore (III, 10). « De même Polyeucte (traduction de M. Gros) reprochoit à un certain Speusippe, frappé » d'apoplexie, de ne pouvoir vivre en repos, quoique la fortune » l'eût attaché, par cette maladie, à une sorte de *pentésyringe.* » Cette traduction est tout-à-fait inintelligible. Le texte porte : Καὶ τὸ Πολυεύκτου εἰς ἀποπληκτικόν τινα Σπεύσιππον, τὸ μὴ δύνασθαι ἡσυχίαν ἄγειν, ὑπὸ τῆς τύχης ἐν πεντασυρίγγῳ νόσῳ δεδεμένον. Pour entendre ce passage, il est nécessaire de savoir que, dans les prisons d'Athènes, certains prisonniers étoient attachés à une pièce de bois appelée πεντασύριγγον ξύλον, c'est-à-dire, *à cinq trous*, dans lesquels on prenoit les pieds, les mains et la tête du criminel, de manière qu'il pouvoit remuer l'extrémité (1) des membres et la tête, mais que son corps ne pouvoit bouger. Ce Speusippe, *paralytique* de tout le corps, n'avoit plus de libre que la tête et la langue, dont il usoit largement, à ce qu'il paroît; et comme il ne pouvoit tenir ni l'une ni l'autre en repos, Polyeucte le comparoit à ces pauvres prisonniers attachés à la planche aux *cinq trous.* M. Gros augmente l'obscurité du passage en traduisant ἀποπληκτικὸς par *frappé d'apoplexie*, faute d'avoir remarqué que, dans les anciens auteurs, ἀπόπληξις ou ἀποπληξία signifie très-souvent *paralysie*, non *apoplexie* (2). A la ligne suivante, Aristote cite et loue un autre exemple : Καὶ Κηφισόδοτος τὰς τριήρεις ἐκάλει μύλωνας ποικίλους. M. Gros : « Céphisodote appeloit les vaisseaux athéniens *des MOU-* » *LINS peints de diverses couleurs.* » Pour faire sentir le sel de cette métaphore, il falloit aussi rappeler que le travail de la meule étoit une punition des esclaves. En comparant les vaisseaux d'Athènes à

(1) Hesych. *voce* Πεντεσύρ. *ibi* Arnald. = Samuel Petit, *Legg. Att.* p. 462, ed. Wessel. — (2) *Cf.* Foes. *Œcon. Hippocr.* voce Ἀποπληξία.

des moulins, Céphisodote exprimoit d'une manière vive et spirituelle les fatigues qu'enduroient les rameurs sur les trirèmes athéniennes. C'est là le sens, selon nous, plutôt que celui qu'indique le scholiaste (1). Il y a une autre image très-belle tirée de Lysias, et que M. Gros ne me paroît pas avoir saisie : Καὶ οἷον ἐν τῷ ἐπιταφίῳ· διότι ἄξιον ἦν ἐπὶ τῷ τάφῳ τῷ τῶν ἐν Σαλαμῖνι τελευτησάντων, κείρεσθαι τὴν Ἑλλάδα, ὡς συγκαταθαπτομένης τῇ ἀρετῇ αὐτῶν τῆς ἐλευθερίας. « Tel est ce passage d'une oraison funèbre » de Lysias : il est juste que la Grèce *soit tondue* sur le tombeau des » braves qui ont péri à Salamine, puisque sa liberté a été ensevelie » avec le courage de ces intrépides défenseurs. » *Que la Grèce soit tondue* est burlesque : κείρεσθαι est au moyen, non au passif, et ce verbe nous présente une belle image, celle de la Grèce personnifiée qui vient faire le sacrifice de sa chevelure, en signe de deuil, sur la tombe des braves morts pour sa défense. On traduira : « Tel est » ce passage de l'oraison funèbre (2) : il étoit bien juste que, sur la » tombe des guerriers morts à Salamine, la Grèce en deuil fît le » sacrifice de sa chevelure, puisque &c. » Le nom de l'orateur Lysias a été ajouté dans la traduction, car il ne se trouve point dans le texte. Du moins cette addition n'a rien d'inexact; mais on n'en peut pas dire autant d'une autre addition que le traducteur a faite dans le passage où Aristote rapporte la réponse énergique des Égyptiens abandonnant Psammitichus pour se réfugier en Éthiopie : l'auteur se contente de dire ὃ τοὺς ἀφισταμένους Αἰγυπτίους ἀποκρίνασθαί φησιν ὁ Ἡρόδοτος : mais M. Gros a traduit : « Ce fut, suivant Hérodote, la réponse des Égyptiens à » *Psamménitus*, en l'abandonnant. » Il répète la même erreur dans sa note, où il ne porte qu'à huit mille deux cents le nombre de ces Égyptiens, selon Hérodote ; tandis que cet historien dit qu'ils étoient deux cent quarante mille.

Ces observations suffiront, sans doute, pour faire sentir à M. Gros ce que sa traduction et ses notes peuvent laisser à desirer à ceux qui veulent retrouver dans un ouvrage de ce genre le caractère propre de l'écrivain. Il lui reste peu de chose à faire pour rendre son livre tout-à-fait digne de l'estime et de la reconnoissance des savans.

LETRONNE.

---

(1) *Pag. 65, recto l. ult.* — (2) Aristote ne désigne pas autrement le discours de Lysias, qu'on appeloit, par excellence, *l'Oraison funèbre.*

HISTOIRE DES FRANÇAIS, par M. Simonde de Sismondi, *correspondant de l'Institut de France; tomes IV, V, VI.* A Paris, chez Treuttel et Würtz; à Strasbourg et à Londres, chez les mêmes, 1823; 3 vol. *in-8.°*, 587, 568 et 620 pages, 24 fr., et sur papier vélin, 48 fr.

SECOND ARTICLE.

EN rendant compte, dans un premier article (1), du plan général de ces trois volumes et de ce qu'ils contiennent de relatif aux quatre premiers rois capétiens, nous avons promis de recueillir quelques-unes des observations de l'auteur sur les quatre règnes suivans. On a coutume d'attacher à celui de Louis le Gros l'établissement des communes, et l'on suppose que le but secret des chartes accordées par ce monarque à plusieurs villes étoit d'affoiblir la puissance des seigneurs au profit de l'autorité royale. M. de Sismondi n'adopte point ces opinions; il voit l'origine des communes dans les insurrections populaires et dans les concessions arrachées à des évêques et à des comtes, plutôt que dans les chartes de Louis VI. Il observe que ce prince n'avoit ni le droit ni la prétention d'établir des communes dans les terres de ses vassaux; que l'idée de recourir à lui et d'acheter sa protection ne venoit à l'esprit des bourgeois que dans les villes dont la seigneurie étoit partagée ou disputée entre un comte et un prélat; que huit communes seulement, savoir, Beauvais, Noyon, Soissons, Laon, Saint-Quentin, Amiens, Abbeville et Saint-Riquier, ont obtenu de lui de pareilles chartes, qui encore n'étoient que de simples confirmations de priviléges précédemment accordés par les seigneurs ecclésiastiques ou laïques. Ainsi jamais, suivant l'auteur, Louis le Gros n'essaya d'attribuer les droits de commune à une cité située dans l'enceinte d'un grand fief, malgré le propriétaire de ce fief: il laissa faire; il sanctionna des arrangemens; il reconnut des traités de paix dictés par l'intérêt des parties contractantes, et il le fit presque toujours à prix d'argent; en sorte qu'il n'y a point de raison de le regarder comme le père des libertés du tiers-état ou comme l'ennemi des priviléges de la noblesse. Cependant M. de Sismondi est obligé de convenir qu'outre les huit communes qu'il a nommées, on en peut citer un très-grand nombre d'autres à qui Louis VI a donné les mêmes droits par des chartes qui, à la vérité, ne subsistent plus, mais qui sont

(1) Juillet 1823, p. 409-417.

vidimées et confirmées par des ordonnances de Louis VII et de Philippe Auguste (1). Il demeure ainsi établi qu'au moins Louis le Gros a fréquemment usé du droit ou du pouvoir d'intervenir, comme arbitre, comme juge, ou à un titre quelconque, dans les contestations qui s'élevoient entre les comtes, les évêques et les bourgeois, et que ceux-ci lui ont dû, en plusieurs villes et bourgs du royaume, les premières garanties efficaces de leurs libertés. Le développement de la puissance royale, s'il n'étoit pas le but de ces établissemens, en devoit être du moins l'effet; et c'est tout ce qu'ont voulu dire les écrivains modernes que M. de Sismondi croit avoir réfutés. D'ailleurs nous lisons en des écrits du XII.ᵉ siècle, et particulièrement dans les actes des évêques d'Auxerre, page 304 du tome XII du Recueil des historiens de France, que le monarque se flattoit d'avoir acquis pour lui-même les cités qu'il avoit ainsi affranchies, *ut civitates omnes suas esse reputaret, in quibus communia essent.* On pourra donc toujours, sans contredire assurément les monumens historiques, attribuer à ce monarque l'institution des communes, ainsi que M. Brial n'hésite point à le faire dans la savante préface du tome XIV du même recueil.

L'histoire du règne de Louis VII nous paroît la meilleure partie des trois nouveaux tomes de l'ouvrage de M. de Sismondi (2). Les réflexions plus concises, moins fréquentes, moins dominées par un système général, et par cela même plus justes, quoique neuves encore et délicates, y laissent aux détails historiques plus d'espace et au style plus de rapidité. Les faits puisés à leur source sont présentés avec une exactitude et une clarté qu'ils n'ont point, à beaucoup près, dans les autres tableaux modernes du même règne. Voici comment l'auteur juge Louis VII : « Dans sa jeunesse, il avoit montré de la bravoure *personnelle*, de » l'activité, du zèle pour ce qu'il croyoit droit et honorable, et de la » déférence pour les conseils de quelques hommes sages qui lui avoient » fait acquérir au commencement de son règne plus d'autorité sur *le* » *reste* (3) de la France que n'en avoit exercé aucun de ses prédécesseurs » de la race de Capet. Mais Louis n'avoit rien de brillant dans l'esprit » ou de vigoureux dans le caractere : il ne s'étoit distingué que par ces » qualités aimables qui plaisent dans la première jeunesse et qui passent

(1) Tom. XI du *Recueil des Ordonnances*, p. 197, 200, 216, 237, 239, &c. — (2) *Tom. V, p. 241-544.* — (3) Rien ici, ni dans la page précédente, n'explique ce mot de *reste* par lequel l'auteur désigne apparemment les parties du royaume non comprises dans le domaine royal, à moins qu'il ne s'agisse de tous les habitans autres que les sages conseillers du roi.

» avec elle. Dès l'âge de quarante ans, son déclin avoit été visible ; » car la maturité des hommes médiocres est bien inférieure à leur adoles- » cence. Il n'aimoit pas la fatigue de corps ni d'esprit ; il n'étoit plus » propre à la guerre, qu'il n'avoit faite que comme soldat, non point » comme général, et dont il n'entendoit point les combinaisons. Il ne » connoissoit ni l'administration ni les finances ; mais heureusement pour » lui *que fort peu de savoir dans ce genre étoit exigé des rois.* » Peut-être ce portrait commence-t-il à devenir un peu long, et nous ignorons si les phrases qui suivent ne sembleront pas traînantes, négligées, quelquefois même incorrectes, et si d'ailleurs toutes les idées qu'elles énoncent seront trouvées parfaitement justes. « *Sa politique n'admettoit* aucune » longue combinaison, *aucun projet*, aucun calcul de l'avenir, et elle » ne reposoit sur aucune connoissance historique ; mais sa jalousie étoit » momentanément réveillée par la grandeur de son plus redoutable » voisin ; puis elle s'endormoit de nouveau à la première cajolerie, à la » première offre que *lui faisoit* Henri II, non point de retourner en » arrière, mais de n'aller pas plus avant. *Enfin*, la *dévotion* étoit son » *caractère* principal, *dévotion* toute monastique, toute attachée à de » petites pratiques superstitieuses, et qui lui *faisoit rechercher son salut* » dans l'obéissance la plus scrupuleuse au pape et aux prêtres. Cette » dévotion, se trouvant heureusement unie à un *caractère* doux et humain, » ne l'entraîna presque jamais à des *actes dénaturés ;* il ne répandit que » *rarement, par déférence* (1) pour les prêtres, le sang des hérétiques, » des infidèles et des Juifs, et ce fut sans paroître y prendre plaisir. » D'autre part, *cette dévotion servit* habituellement à diriger sa conduite » politique . . . ; et en *lui faisant fermer les yeux sur ses goûts* et sur ses » intérêts les plus immédiats, elle le *servit* mieux que n'auroit fait la » prudence la plus consommée. Louis VII n'aimoit point la liberté, ni » dans les communes, ni dans les seigneurs ; il étoit jaloux des progrès » et de l'indépendance des villes, et il auroit voulu que Frédéric Barbe- » rousse réduisît les Lombards à l'obéissance : toutefois *sa dévotion* pour » Alexandre III *lui fit* accueillir ce pontife fugitif ; à cause *de lui* et *par* » *lui*, des secours furent envoyés aux Italiens qui défendoient leur » indépendance ; et le triomphe de la liberté fut dû en partie à cet asyle » que Louis VII ouvrit à propos au pape, qui, par intérêt, s'en étoit » fait le champion. *De nouveau*, dans la querelle entre Thomas Becket

---

(1) Il n'y auroit pas d'ambiguïté s'il y avoit, ET *par déférence ;* mais l'absence de la conjonction ET fait qu'on peut entendre ici le contraire de ce que l'auteur veut dire.

» et le roi d'Angleterre, *le dernier* soutenoit la cause de tous les rois, » ou plutôt celle de l'ordre, de la justice et de la société humaine elle-» même, contre les arrogantes prétentions du clergé; mais *la dévotion fit » embrasser* à Louis la cause de l'église contre la prérogative royale, et » l'église arrêta seule la puissance menaçante du roi d'Angleterre, » *comme elle* étoit prête à envahir *le reste* (1) de la France. » Nous pensons qu'une histoire générale doit être écrite avec plus de soin, et que, dans l'ouvrage de M. de Sismondi, l'importance et le mérite du fond étoient des raisons de plus de ne pas tant négliger les formes.

Le fédéralisme féodal remplacé par la monarchie féodale, voilà, selon M. Sismondi, le grand résultat du règne mémorable de Philippe Auguste. Nous avons, dans notre premier article, élevé des doutes sur l'existence d'une confédération féodale avant 1180, ou du moins sur la justesse de cette expression; et nous devons avouer que nous ne comprenons pas mieux celle de monarchie féodale; car lors même qu'un gouvernement se compose de deux ou plusieurs élémens distincts, c'est introduire quelque confusion dans le langage que de présenter l'un de ces élémens comme une qualification ou une épithète de l'autre. Il faut les considérer d'abord chacun à part, puis dans les rapports qu'ils ont entre eux; et nous doutons qu'en suivant cette méthode, l'auteur fût parvenu à conclure, comme il le fait, que Philippe II a été *le fondateur de la monarchie féodale* en France. Ce monarque n'a pas sans doute aboli la féodalité, mais il l'a de plus en plus resserrée en continuant l'œuvre de Louis le Gros et de Louis le Jeune, c'est-à-dire, en accordant beaucoup de chartes de communes dont M. de Sismondi ne parle pas. En second lieu, Philippe Auguste a réuni à la couronne la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, le Berry, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois et plusieurs autres comtés; acquisitions qui, évidemment, affoiblissoient encore le régime féodal, au profit de la puissance monarchique. Il est vrai que les douze pairs de France apparoissent pour la première fois à l'époque des deux couronnemens de ce prince en 1179 et 1180, ainsi que nous l'avons exposé d'après M. Brial, en rendant compte du tome XVII de la collection des Historiens de France (2); et plusieurs faits prouvent que Philippe Auguste s'est appliqué à tirer parti de cette institution nouvelle. Il a créé la cour des pairs, et l'a employée à juger Jean Sans-Terre et d'autres vassaux de la couronne.

---

(1) *Le reste* a ici un autre sens qu'au commencement de ce morceau; il désigne la partie de la France qui n'étoit pas encore au pouvoir du roi d'Angleterre. — (2) *Journal des Savans*, août 1818, p. 456-459.

Quelquefois aussi il convoquoit ou les pairs ou d'autres grands du royaume, *magnates de regno Franciæ*, pour fortifier de leur consentement certains actes législatifs. C'est ainsi qu'a été faite en 1209, à Villeneuve près de Sens, une ordonnance portant qu'au démembrement d'une terre par voie de partage entre des héritiers, ou de quelque autre manière, tous ceux qui en obtiendroient des portions, les tiendroient immédiatement en fief du suzerain du chef-lieu. Le roi vouloit, par ce statut, détruire un usage qu'il jugeoit pernicieux : c'étoit de se réserver, en aliénant une terre, les avantages ou droits seigneuriaux. Au lieu de la céder aux conditions auxquelles on la tenoit, on l'inféodoit, et l'acquéreur faisoit hommage au vendeur, comme celui-ci l'avoit fait à un autre; en sorte qu'en place de tenanciers directs, il se formoit une longue chaîne d'arrière-vassaux. Philippe ne crut pas que son autorité royale pût seule extirper cet abus : son ordonnance est une convention entre lui et le duc de Bourgogne, Eudes; Hervey, comte de Nevers; Raynaud, comte de Boulogne; Guy de Dampierre et plusieurs autres seigneurs. M. de Sismondi a soin de retracer ces faits, qui sont incontestables: mais ce concours des grands avec le monarque à de pareils actes suffit-il pour justifier l'expression de *monarchie féodale!* nous ne le pensons point : il nous semble qu'au moins il faudroit dire expressément que telle est la signification qu'on y attache.

L'idée que conçut Philippe d'assembler ainsi, mais bien rarement, des seigneurs, tenoit à la maxime dès long-temps reçue en France, que le pouvoir législatif ne résidoit pas tout entier dans le monarque. M. de Sismondi observe lui-même que ce pouvoir restoit comme suspendu, depuis qu'il n'y avoit plus de champs de mars ou de mai. D'une part, le roi ne pouvoit faire des ordonnances qui obligeassent ses grands vassaux; de l'autre, ceux-ci ne se réunissoient point pour se lier eux-mêmes; car enfin il n'y avoit pas de congrès féodal, ni par conséquent de fédération, quoi qu'en ait dit l'auteur. Que fit donc Philippe Auguste, quand il sentit le besoin de publier des lois ! Il imagina d'assembler des seigneurs, afin de reproduire quelque apparence des élémens divers dont la puissance législative s'étoit autrefois composée; et quand même on voudroit regarder cet essai, cet expédient accidentel, comme une institution, il n'en résulteroit point une *monarchie féodale*, mais un système où le pouvoir législatif seroit partagé entre le monarque et une aristocratie. Or l'aristocratie et la féodalité sont deux idées essentiellement distinctes et qu'il ne faut jamais confondre. M. Guizot, qui a jeté des regards très-pénétrans sur cette matière, a montré que la féodalité ne contenoit le germe d'aucune institution véritablement publique, et que le principe des gouvernemens

aristocratiques lui manquoit aussi bien que tout autre. Nous ajouterions que, de sa nature, elle étoit un obstacle à l'unité nationale, et une sorte de protestation permanente contre tout pouvoir législatif proprement dit, contre toute loi réelle, contre la monarchie même : elle n'admettoit que des conventions, des compromis, des traités et des guerres.

S'il faut le dire, ces questions, dans lesquelles M. de Sismondi s'engage et nous entraîne, ne nous paroissent point du nombre de celles qu'un historien peut assez approfondir et discuter utilement au milieu d'un corps d'annales. Sans doute il doit recueillir avec un soin extrême tous les faits relatifs à la distribution ou à l'exercice des pouvoirs, à la distinction des ordres, aux droits ou aux prétentions des personnes et des classes; vérifier scrupuleusement chacun de ces faits, en exposer clairement toutes les circonstances. Mais s'il a d'avance un système général sur ce qui devoit être ou même sur ce qui a été, il fera des observations plutôt qu'une histoire; il enseignera au lieu d'instruire en racontant. Nous avouerons cependant que ces résultats généraux ont un genre d'intérêt qui leur est propre, qu'ils donnent plus d'ensemble et d'unité à toutes les parties d'un ouvrage historique. C'est l'effet qu'ils produisent dans celui de M. de Sismondi : l'attention des lecteurs y est vivement excitée et constamment entretenue par l'ingénieuse direction des recherches et par la profonde sagacité de l'écrivain, le plus souvent aussi par l'élégante précision et l'énergique originalité de son style. L'auteur a traité avec un soin particulier deux des articles du règne de Philippe Auguste, la croisade contre les Albigeois, et l'entreprise tentée pour établir le prince Louis sur le trône de Jean Sans-Terre; mais c'est en considérant aussi ces deux séries de faits dans leurs rapports avec le régime féodal Là et ailleurs, quand M. de Sismondi rencontre des prélats, il les envisage comme des seigneurs beaucoup plus que comme des ministres de la religion; et peut-être ne s'attache-t-il point assez à montrer l'influence que la cour de Rome et le clergé de France exerçoient alors par les fonctions purement ecclésiastiques. L'affaire du divorce de Philippe Auguste pouvoit être moins succinctement racontée. Le tableau du progrès des études sous ce long règne peut aussi sembler incomplet, malgré les articles consacrés aux trouvères et sur-tout aux troubadours. Quelque intérêt que doivent nous inspirer ces premiers essais de notre poésie, ils n'étoient point, à beaucoup près, les plus considérables ni les plus précieux travaux littéraires de cette époque. Il se faisoit des études plus sérieuses; et de 1180 à 1223, les écoles, quoique l'enseignement y fût encore extrêmement défectueux, et, si l'on veut, barbare, ont bien plus contribué que les Cours d'amour

au développement des talens, et à la propagation des connoissances. Plusieurs auteurs, que M. de Sismondi ne nomme pas, Pierre de Blois, par exemple, Alain de Lille, et, s'il faut des poëtes, Gautier de Châtillon, Gilles de Corbeil, &c., méritoient, ce semble, quelque mention dans une histoire des Français. Mais nous regrettons davantage de n'y trouver presque aucun exposé des ordonnances et chartes de Philippe Auguste.

Sous l'année 1194, l'auteur dit que Philippe tomba dans une embuscade près de Vendome *(à Fretteval)*, où il perdit des registres précieux de la couronne, et que cet événement le détermina à fonder les archives royales. Auroit-il été superflu d'expliquer comment le roi fit recueillir les copies des titres perdus; comment Gautier, chargé de ce travail, parvint à retrouver beaucoup de pièces dans les monastères, y joignit les renseignemens que lui fournissoit sa mémoire, et procéda si bien, que les droits du monarque se trouvèrent plutôt augmentés que diminués par cette aventure; comment enfin Guérin, évêque de Senlis, devint le premier garde ou directeur du trésor des chartes! Ces détails sont les résultats d'un mémoire de Bonamy, inséré au tome XVI du Recueil de l'académie des inscriptions et belles-lettres; mais M. de Sismondi, sous prétexte de ne puiser que dans les sources, ne fait presque jamais usage de cette collection instructive, où sont discutés, éclaircis, plusieurs points de l'histoire de France. Il subsiste environ quatre-vingts actes (1) qui portent avec plus ou moins d'authenticité le nom de Philippe Auguste, et qui ont été publiés dans le Recueil des ordonnances, dans les collections de Rymer, de d'Achery, &c., et indiqués dans celle de MM. Isambert, de Crusy et Jourdan. Il étoit possible d'en donner en deux ou trois pages une idée générale, qui auroit contribué à jeter du jour sur l'histoire de ce règne mémorable.

---

(1) On a compté, au Trésor des chartes, jusqu'à dix registres de Philippe Auguste; quelques-uns ont été, à certaines époques, transférés à la Bibliothèque du Roi. Il en est qui ne sont que des copies les uns des autres, et l'on a rencontré des transcriptions du même genre en divers dépôts publics ou particuliers. Aucun de ces registres n'est antérieur à la bataille de Fretteval, en 1194. Les deux plus anciens semblent celui qui est intitulé au Trésor des chartes, *Registrum veterius*, et celui qui, écrit en 1220, porte le titre de *Registrum Guarini*. La bibliothèque du Roi possède le registre original que Vion d'Hérouval avoit donné à Rouillé du Coudrai, et le cartulaire de Philippe Auguste, en 2 vol. *in-4.°*, qui se trouvoit parmi les manuscrits de Lancelot. C'est sur-tout à partir de ce règne, que l'histoire de France peut se puiser immédiatement dans les actes publics, en même temps que dans les relations des écrivains contemporains de chaque roi.

En la terminant, M. de Sismondi nous dit qu'aux obsèques de ce prince, « le légat et l'archevêque, ne voulant ni l'un ni l'autre céder *le* » *premier rang*, y officièrent en même temps à deux autels différens. » Quelques mots de plus satisferoient la curiosité des lecteurs qui aiment les détails, et feroient mieux connoître un fait peut-être unique en son espèce. Une dispute s'étant élevée entre l'archevêque de Reims Guillaume de Joinville, et le cardinal Conrad, légat du pape, qui prétendoient l'un et l'autre à l'honneur de célébrer la grand'messe de ces obsèques, on régla qu'ils la diroient tous deux en même temps sur le même ton à deux autels voisins, et que les assistans leur répondroient comme à un seul officiant (1),

Le règne de Louis VIII, qui n'a duré que trois ans, et qu'on peut regarder comme le complément de celui de Philippe II, ne remplit que les soixante dernières pages du tome VI de M. Sismondi. Mais c'est une suite de véritables récits où l'on puise une connoissance exacte et complète de ces trois années de notre histoire. Les lecteurs qui prendroient la peine de comparer ces soixante pages à celles qui y correspondent dans Mezerai, Daniel, Vély, Anquetil, &c., sentiroient tout le prix du nouvel ouvrage, et pourroient mesurer le progrès que la science historique a fait dans nos derniers temps. N'ayant aucune observation critique à proposer sur ce nouveau tableau du règne de Louis VIII, nous ne nous y arrêterons pas. Les faits justifient ce que l'auteur dit de ce prince : « Il étoit foible de corps, foible d'esprit, dominé par les » prêtres, et le nom de Lion (ou Cœur-de-lion) qui lui est demeuré » attaché dans l'histoire, fait une sorte de contre-sens avec son caractère. »

Nous présumons que les six derniers rois de la première branche capétienne, savoir, S. Louis, Philippe III, Philippe le Bel et ses trois fils, Louis X, Philippe le Long et Charles IV, rempliront les trois ou quatre prochains volumes de M. de Sismondi. C'est l'espace de tout un siècle (1226 à 1328), et une fort riche matière : on a droit d'espérer qu'elle sera beaucoup mieux traitée qu'elle ne l'a été jusqu'ici dans les histoires générales de la France.

DAUNOU.

---

(1) Li arcevesque de Rainz et li evesque de Portue celebrerent ce jor les dui granz messes de *Requiem* ensemble, c'est-à-dire, à dui auteix en un meisme tens, ausi come tot d'une voiz, en telle manière que li autres... respondoient aus dui ausi com à un seul. *Chroniq. de Saint-Denis.*

LOCMANI FABULÆ, et plura loca ex codicibus maximam partem historicis selecta; in usum scholarum arabicarum edidit G. W. Freytag, *D.r Prof. litt. orient. publ. ordin.* Bonnæ, 1823, vj et 88 pages *in-8.°*

M. FREYTAG avoit formé le projet de publier une Chrestomathie arabe, composée principalement d'un choix de poésies, et destinée aux élèves de l'université de Bonn qui suivent les cours de littérature orientale. D'autres occupations l'ayant momentanément détourné de l'exécution de ce projet, il a pris le parti de mettre entre leurs mains quelques morceaux choisis de prose, qui, présentant moins de difficultés, exigeoient moins de travail de la part de l'éditeur, et pouvoient en même temps fournir à la jeunesse studieuse un exercice utile, et intéresser tous les amateurs de la littérature arabe. Les morceaux dont se compose ce recueil nous paroissent effectivement, du moins pour le grand nombre, très-propres à remplir ce double objet.

L'éditeur a donné la première place aux fables qui portent le nom de Locman. Il y a long-temps que ce recueil de fables est en possession de servir de premier degré à l'enseignement de la langue arabe. Aussi les éditions en sont-elles extrêmement multipliées; malheureusement il faut ajouter qu'elles sont toutes plus ou moins remplies de fautes, et sur-tout de fautes contre les règles de la syntaxe. La meilleure édition est, à ce que je crois, celle que M. Caussin de Perceval en a donnée à Paris il y a quelques années; c'est aussi celle qu'a suivie le plus ordinairement M. Freytag, en changeant cependant assez souvent les voyelles, comme il le dit lui-même dans sa préface, soit pour se conformer aux règles de la grammaire, soit pour d'autres motifs. C'est, pour le dire en passant, la seule partie de ce recueil à laquelle M. Freytag ait jugé à propos de mettre les voyelles, secours tout-à-fait indispensable pour les commençans. L'éditeur fait observer que le style de ces fables est quelquefois un peu grossier, et semble se rapprocher du langage vulgaire; et c'est là, suivant lui, la raison pour laquelle on y rencontre des fautes contre la grammaire. Cette observation est juste; mais il me semble que, par cette raison, il faudroit ou ne point mettre un pareil livre entre les mains des commençans, ou en réformer la rédaction, et en faire disparoître tout-à-fait ce genre de fautes; il en restera encore assez d'autres contre le sens commun, ainsi que je l'ai fait voir ailleurs, il y a déjà bien des années (1). Ce recueil de fables (il est, je crois utile de

(1) Voyez *le Magasin encyclopédique,* 9.e année, n.° 1, p. 382.

le répéter ici, parce qu'on ne paroît pas y avoir fait assez d'attention) n'est point un ouvrage originairement arabe; c'est une mauvaise traduction de fables attribuées à Ésope; et cette traduction, que je ne crois pas fort ancienne, et qui a été faite ou du grec, ou peut-être de l'hébreu, n'est recommandable sous aucun point de vue. On a bien inutilement mis en question si Locman, sous le nom duquel ces fables paroissent dans la version arabe, est un personnage différent d'Ésope, s'il est antérieur à l'esclave phrygien, et si celui-ci n'a été que son copiste; enfin s'il faut distinguer Locman, auteur des fables, du sage Locman dont il est parlé dans l'Alcoran, et qui appartient aux temps mythologiques ou héroïques des Arabes. Sans examiner si *le sage Locman* est un personnage entièrement fabuleux, ou si, comme il est plus vraisemblable, ce que l'on en a raconté a un fondement historique, je crois qu'on peut assurer que les Arabes n'ont jamais connu qu'un seul Locman, et qu'ils ne lui ont jamais attribué des apologues du genre de ceux qui portent aujourd'hui son nom, et qui ne se rattachent par aucun endroit ni aux mœurs, aux préjugés, aux habitudes des Arabes, ni à leur manière d'écrire, ni à l'histoire naturelle de leur pays. La réputation de sagesse attachée au nom de Locman est sans doute le seul motif qui lui a fait attribuer ces apologues d'origine étrangère. M. Freytag a joint au texte des notes très-courtes, propres à faciliter aux commençans la recherche de la racine, dans les circonstances où cette recherche peut offrir quelque difficulté.

A la suite des fables de Locman viennent des morceaux historiques, extraits de trois auteurs différens. Le premier appartient à l'ouvrage de Fakhr-eddin Razi, ou du moins à l'ouvrage intitulé *Annales des dynasties* تاريخ الدول, qui, dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, porte, on ne sait pourquoi, le nom de *Fakhr-eddin Razi* (1). J'ai donné, dans ma Chrestomathie arabe, des extraits de ce même ouvrage. Le morceau qu'a choisi M. Freytag, a pour objet la conduite des quatre premiers khalifes, et la conquête de la Perse sous Omar. On y lit quelques anecdotes curieuses, propres à caractériser l'ignorance et la grossièreté des premiers musulmans. L'auteur raconte que, lors de la conquête de la Perse, un soldat arabe ayant trouvé une besace pleine de camphre, lui et ses camarades crurent que c'étoit du sel, et s'en servirent pour assaisonner leur nourriture; que n'y trouvant aucun goût, ils vendirent ce qu'ils avoient à un homme qui profita de leur ignorance, et leur donna en échange un vêtement usé qui pouvoit valoir deux pièces d'argent.

(1) Voyez ma *Chrestomathie arabe*, tom. II, p. 404.

Un autre qui avoit pris une pierre fine d'un grand prix, et qui n'en connoissoit pas la valeur, la donna pour mille pièces d'argent. Il vint ensuite à apprendre qu'elle valoit beaucoup davantage ; et comme on lui reprochoit de n'en avoir pas demandé un plus haut prix : « Si j'avois » su, dit-il, qu'il y eût un nombre au-delà de mille, je l'aurois demandé. » J'ai rapporté ailleurs une anecdote toute semblable (1).

Je m'étonne que, dans un passage de ce morceau, page 28, M. Freytag ait cru reconnoître une omission de quelques mots ; la construction est régulière, le sens bien suivi, et il n'y a certainement rien à suppléer. Je supposerois plutôt une faute dans l'endroit où l'auteur raconte, page 33, que sur la fin du khalifat d'Othman, ce prince assigna à chaque musulman, sur le trésor public, un salaire de quatre mille pièces d'argent.

Le second morceau historique est extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Gotha que feu M. Seetzen a enrichie d'un si grand nombre de manuscrits arabes de tout genre. Il a pour objet une famille qui a possédé pendant les dernières années du IV.e siècle de l'hégire et une partie du V.e, les provinces de l'Arménie, de l'Aderbidjan et du Djébal. Le premier prince de cette famille, qui sans doute étoit d'origine turque, se nommoit *Divdad Abou'lsadj*, et de là cette dynastie est nommée الدولة الساجية. Il paroît qu'après avoir d'abord gouverné ces provinces au nom du khalife de Bagdad, les descendans de Divdad, comme tant d'autres gouverneurs, s'étoient déclarés indépendans. La puissance de cette famille acquit son plus haut point de splendeur sous le second fils de Divdad, qui se nommoit *Yousouf*; mais la fortune l'ayant abandonné, il fut défait par l'armée du khalife, et envoyé prisonnier à Bagdad : ensuite le khalife lui rendit la liberté et le renvoya dans son gouvernement. Il périt après vingt-sept ans de règne, dans une bataille contre les Carmates, près de Coufa. C'étoit par l'ordre du khalife qu'il avoit pris les armes contre ces sectaires. Il eut pour successeur son neveu Abou'l-mosafir Alfatah, qui mourut empoisonné en l'an 317 (929-30).

C'est l'histoire d'Alep de Kémal-eddin qui a fourni à M. Freytag le troisième extrait historique. On se rappelle que déjà M. Freytag a publié des portions de cet important ouvrage. Nous avons fait connoître dans ce Journal, tant le volume intitulé *Selecta ex historiâ Halebi*, imprimé à Paris en 1819 (2), que l'histoire du règne de Saad eddaula, fils de Seif-eddaula, donnée à Bonn en arabe et en allemand en 1820 (3). C'est

(1) *Mémoires de l'Institut, académie des inscr. et belles-lettres*, tom. V, p. 16. — (2) Voyez *Journal des Savans*, année 1820, cahier de février. — (3) Voyez *Journal des Savans*, année 1821, cahier de janvier.

la suite de ce dernier morceau que M. Freytag donne ici en premier lieu, je veux dire l'histoire du règne de Saïd-eddaula, fils de Saad-eddaula. Saïd-eddaula ayant succédé à son père dans un âge fort tendre, mourut empoisonné en l'an 392. Il laissa deux fils en bas âge, sous la tutelle d'un esclave affranchi nommé *Loulou,* qui ne tarda pas à s'emparer du trône. A cet extrait en succède un autre du même ouvrage, qui contient l'histoire d'Alep sous le règne d'un prince de la dynastie des Ayyoubites, Almélic-alnaser Salaheddin Yousouf, fils d'Almélic-alaziz, depuis l'année 634 (1236-7), jusqu'en 641 (1243-4). L'auteur de cette histoire, Kémal-eddin, vivoit sous le règne de ce prince, et fut chargé de plusieurs missions importantes dont il rend compte. A cette époque, les descendans du grand Saladin, toujours en guerre les uns avec les autres, s'affoiblissoient réciproquement, et sembloient s'entendre pour préparer une proie plus facile à l'ambition des Tartares.

Après ces extraits historiques vient un fragment d'un ouvrage qui a pour auteur le célèbre historien de Tamerlan, Ahmed fils d'Arabschah. Cet ouvrage, intitulé فاكهة الخلفا ومفاكهة الظرفا, est un recueil d'apologues écrits du style le plus élégant, et cependant en général moins difficiles à entendre que la Vie de Timour. L'ouvrage contient dix livres, dont le dernier est consacré à l'histoire de Genghiz-khan. M. Freytag a extrait de ce recueil d'apologues trois fables. Nous nous arrêterons un peu à la première de ces fables, pour donner une idée de l'ouvrage d'Ebn-Arabschah.

Les personnages de cette fable sont un schakal, un loup et un âne. Le schakal habitoit dans le voisinage d'un jardin enclos de murs, que traversoit un ruisseau d'eau courante. Il s'introduisoit dans ce jardin par l'ouverture qui donnoit entrée à l'eau, en mangeoit les fruits, et y faisoit toute sorte de dégâts. Le jardinier, dont il rendoit ainsi tous les soins inutiles, résolut de s'en venger. Ayant épié le moment où notre voleur étoit dans le jardin, il boucha avec soin toutes les issues par où l'animal auroit pu s'échapper; puis s'étant mis à sa poursuite, et l'ayant attrapé, il lui donna tant de coups, que le schakal resta sur la place. Le jardinier, le croyant mort, le prit par la queue et le jeta par-dessus le mur. Le pauvre schakal cependant respiroit encore, et étant peu à peu revenu à lui, il se traîna comme il put jusqu'à son repaire accoutumé. Lorsque le temps eut guéri ses plaies, et que ses forces furent revenues, il fit de tristes réflexions sur l'état auquel l'avoit réduit la brutalité du jardinier, qui, sans égard pour les droits du voisinage, avoit puni avec tant de rigueur quelques libertés innocentes qu'entre bons voisins on se pardonne d'ordinaire; et, pour n'être plus exposé aux outrages d'un tel barbare,

il résolut de changer de domicile. Mais où devoit-il aller ! Il se rappela alors que son père avoit eu pour ami un loup, habitant d'une certaine forêt ; et, s'empressant d'aller le trouver, il lui exposa le desir qu'il avoit de renouveler amitié avec lui, et de passer tranquillement ses jours dans sa société et à l'ombre de sa protection. Le loup lui fit très-bon accueil ; et après les premiers complimens, comme il n'avoit point de provisions pour traiter son hôte, il se disposa à partir pour la chasse. Le schakal, qui n'étoit point encore revenu de l'effroi que lui avoit inspiré sa première mésaventure, ne voulut pas souffrir que le loup le quittât. « Vous allez me laisser, lui dit-il, et votre absence va peut-être m'exposer » à quelque nouvelle infortune. D'ailleurs, à quoi bon vous fatiguer ! Il » y a ici dans le voisinage un âne de mes amis, qui a toute confiance en » moi et ne se conduit que par mes avis. Je vais le chercher ; aucun doute » qu'il ne se laisse duper et ne me suive. Quand je vous l'aurai amené, » vous en ferez ce que vous voudrez, et le pauvre sot nous fournira pour » long-temps une ample provision. » Nos drôles furent bientôt d'accord, et de suite le schakal se mit en route, tandis que le loup monta sur une hauteur pour guetter son retour avec l'âne dont ils se promettoient un facile butin. Le schakal se rend donc à un moulin, auprès duquel un âne qu'on venoit de décharger, paissoit librement dans un pré. Le schakal l'aborde, le salue comme une ancienne connoissance, et lui demande des nouvelles de sa famille. « Hélas, dit le baudet, a-t-on une famille » et des enfans, quand on mène, comme moi, une vie de peines et d'in- » fortune ! Tantôt écrasé sous le poids des fardeaux, tantôt épuisé par » la faim, on me fait servir de monture ; il n'y a point de corvée qu'on » n'exige de moi : je ne vois finir un tourment que pour en endurer » un autre. L'un me frappe, l'autre me tire ; celui-ci me fait plier sous » la charge, celui-là me pique avec l'aiguillon : on me tient enfermé » en me faisant éprouver la faim et toute sorte d'affronts, ou bien on » me tire avec une corde ; et si l'on est généreux envers moi, ce n'est » que de peines et de fatigues. » Le schakal, feignant de plaindre son sort, lui dit qu'il étoit lui-même la cause de son malheur, en s'obstinant à vivre avec les hommes, et lui proposa de le soustraire à leur joug, et d'assurer son bonheur. « Je vis près d'ici, lui dit-il, dans un » lieu charmant, où personne ne trouble mon repos, et où je trouve » en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. Forêts, prairies, » ruisseaux, herbages frais, fleurs embaumées, collines à l'abri de toute » surprise ; tout en fait un séjour ravissant. Viens-y avec moi ; si le lieu » te plaît, tu t'y établiras. Là plus de crainte, point d'animaux malfai- » sans, et, par-dessus tout, un bon voisin dont tu n'auras point à te

» plaindre. Je gage que tu me sauras gré de t'y avoir conduit, et que » tu t'applaudiras du bonheur dont tu y jouiras, loin de la tyrannie des » hommes. » Il n'en falloit pas tant pour persuader notre âne, qui, guidé par le schakal, le suit avec empressement, et hâte le pas, de peur que son maître ne s'aperçoive de sa fuite et ne coure après lui. Mais comme ils approchoient du repaire du loup, l'âne, levant les yeux, aperçoit l'animal sanguinaire qui attendoit son arrivée. Il n'y avoit pas de temps à perdre pour se tirer de ce mauvais pas où son imprudence l'avoit engagé. Le schakal, qui le voit pensif et qui s'aperçoit qu'il ralentit le pas, le presse d'avancer. « Ami, lui dit l'âne, tout ce que » je vois, tout ce que j'entends, me ravit ; ces rameaux, ce feuillage, le » parfum des fleurs, le murmure des eaux, les accens du rossignol et » du chardonneret. Je me repens de n'avoir pas terminé toutes mes » affaires, et dit un dernier adieu à mes voisins et à mes camarades. Une » fois établi dans ce beau lieu, je ne pourrai pas me résoudre à le quitter » pour quelques instans, encore moins à me séparer d'un bon voisin » comme toi, et j'oublierai tout le reste; ainsi ma petite fortune, et » toutes les provisions que j'ai mises en dépôt chez mes voisins, seront » perdues. Souffre donc que je retourne chez moi, et que je transporte » ici tout mon petit ménage; alors, libre de tout souci, je ne penserai » qu'à jouir tranquillement de mon bonheur. » Le schakal essayant de le détourner de son dessein : « Je ne t'ai pas tout dit, reprit le baudet ; » mais le plus grand trésor que j'ai oublié de prendre avec moi, et que » pour rien au monde je ne puis abandonner, c'est un papier qui con- » tient les avis que mon père m'a laissés en mourant. C'est la règle de » ma conduite, le bonheur de ma vie : sans ce trésor, je ne puis ni » goûter les douceurs du sommeil, ni jouir d'aucune paix; c'est mon » seul talisman contre les mauvais rêves, mon seul remède contre la » mélancolie. Avec ce précieux joyau, je puis facilement me passer de » tout le reste. » Le schakal, voyant que l'âne avoit pris son parti et qu'il n'y avoit pas moyen de le retenir, se détermina à l'accompagner, dans l'espoir de le décider à revenir avec lui. « Ami, lui dit-il, tu excites » tellement ma curiosité, que, pour obtenir plutôt la communication » de ce précieux testament, je veux t'accompagner; et si, en route, ta » mémoire te fournissoit quelques-uns des avis qu'il contient, je te prie » de m'en faire part : le chemin nous paroîtra plus court et moins fati- » gant. » L'âne consent à tout, et, chemin faisant, il feint de se rappeler quelques-uns des avis de son père, et en fait part au schakal. Le premier ne contenoit qu'une exhortation à porter toujours avec lui ces avis, parce que, faute de le faire, il tomberoit dans le malheur. Le

second étoit conçu en ces termes: « Si tu tombes dans une situation » malheureuse et que tu desires trouver une ressource contre cette » infortune, figure-toi un malheur encore plus grand: par-là tu seras » soulagé ; ton malheur te paroîtra supportable, tu le regarderas même » comme une faveur du ciel, tu en rendras grâce, et tu te familiariseras » avec l'idée de ta position. » Le troisième étoit ainsi exprimé : « Ne » crois pas qu'un ami insensé soit préférable à un ennemi de bon sens; » car la science de l'ennemi sensé vaudra mieux pour toi que la sottise » de l'ami privé de bon sens. » Le quatrième, que l'âne fit attendre long-temps au schakal, afin d'occuper son esprit en enflammant son desir, et pour qu'il ne s'apercût pas du piége où il étoit près de tomber, étoit celui-ci : « Garde-toi de choisir pour ta demeure le lieu où te » conduira un schakal ; car tu aurois un loup pour voisin. Quel repos » pourrois-tu avoir dans un tel lieu! Veux-tu en échapper, lève les » oreilles, implore le secours de Dieu à haute voix, et il te délivrera. » Aussitôt l'âne se met à braire; les chiens reconnoissent sa voix, et accourent vers leur camarade, dont l'absence les avoit affligés; en même temps ils aperçoivent le schakal, qui fait de vains efforts pour échapper : ils le saisissent, le déchirent à belles dents, et ainsi il paie de son sang sa scélératesse et ses artifices.

Je n'ai donné que le canevas de cet apologue, qu'Ebn-Arabschah a revêtu de toute l'élégance de son style, sans faire perdre aux discours des interlocuteurs une sorte de naïveté assez rare chez les fabulistes orientaux.

Dans la seconde fable, extraite par M. Freytag de l'ouvrage d'Ebn-Arabschah, il s'agit d'un homme qui, retiré loin du commerce de ses semblables, avoit contracté une grande familiarité avec un serpent. Cette union, si contraire à la nature, duroit depuis long-temps, lorsque la rigueur d'un froid excessif ayant glacé le serpent, l'homme imagina, pour le réchauffer, de le mettre dans le sac où il donnoit à manger à son âne. L'haleine de l'âne eut bientôt ranimé le serpent, qui, cédant à son inclination malfaisante, mordit l'âne à la lèvre; la morsure de l'animal venimeux fit périr l'âne sur la place, et le serpent, abandonnant l'homme, alla se cacher dans son trou. La troisième fable est l'aventure du naufragé choisi pour roi d'une île où il avoit été jeté par les flots, et qui, instruit qu'après un an de règne il devoit être dépouillé de la royauté, et relégué dans une île déserte où il périroit de faim et de misère, employa le temps de son règne à bâtir une ville et à établir une colonie florissante dans l'île qui devoit être le lieu de son bannissement. C'est une des aventures qui composent le roman de Sindbab le Marin.

En voilà assez pour faire apprécier le recueil qui est le sujet de cet article. Le texte d'Ebn-Arabschah présente parfois quelques difficultés, ou des allusions qui auroient besoin de développemens. Mais M. Freytag n'y ayant joint aucune note, nous sortirions des bornes que nous devons nous prescrire ici, si nous voulions suppléer à son silence.

SILVESTRE DE SACY.

DICTIONNAIRE DU PATOIS LIMOUSIN (Corrèze), *et plus particulièrement des environs de Tulle; ouvrage posthume de M.* Nicolas Béronie, *prêtre, professeur émérite de rhétorique, mis en ordre, augmenté et publié par* Joseph-Anne Vialle, *avocat.* A Tulle, de l'imprimerie de J. M. Drappeau ; chez l'éditeur, rue du Collége, n.° 521, et chez MM. les libraires, 1823 ; *in-4.°*, xvj et 354 pages.

JUSQU'À présent on n'avoit guère considéré, dans la publication de différens dictionnaires de nos patois méridionaux, qu'une utilité locale ou très-bornée, et l'on étoit loin de penser que de pareils ouvrages fussent dignes de l'attention des grammairiens, et sur-tout des linguistes; on sembloit admettre que ces patois s'étoient formés au hasard, sans qu'aucun résultat remarquable permît de les rattacher au système général et philosophique des langues que caractérisent les règles fixes et les principes reconnus.

Aujourd'hui on ne révoque plus en doute que, dans le midi de la France, une langue dominante, celle des troubadours, n'ait été soumise à des formes sagement déterminées, à des principes spéciaux et habilement coordonnés; et puisqu'on peut reconnoître que les monumens de cette langue ne présentent, dans leur nombre très-considérable et dans leur série, qui comprend trois à quatre siècles, aucune altération importante, il est curieux pour les personnes qui étudient cette langue, et il n'est pas indigne des grammairiens les plus habiles, d'examiner, de vérifier dans les patois nés de cette langue et qui lui ont survécu, les diverses et nombreuses altérations qu'elle a subies, de les constater et d'en expliquer les causes.

J'indique cet aperçu d'un travail sur les rapports des différens patois de la France, soit entre eux, soit avec la langue des troubadours, parce que, en parlant du dictionnaire du patois du bas Limousin, je serai obligé de faire reconnoître quelques-uns de ces rapports.

Parmi les dictionnaires existans des patois du midi de la France, il est juste de citer deux dictionnaires provençaux : le plus ancien, 1 vol. *in-4.°*, 1723, par le père Pellas; le moderne, en 2 vol. *in-4.°*, par une société de gens de lettres, Marseille, 1785.

L'auteur du Dictionnaire critique de la langue française, l'abbé Féraud, ex-jésuite, avoit aussi composé un dictionnaire provençal qui n'a pas été imprimé.

Mais il faut nommer avec distinction le dictionnaire languedocien par l'abbé de Sauvages. La troisième édition, qui a été publiée dernièrement à Alais, 2 vol. *in-8.°*, sera l'objet d'un article particulier.

M. l'abbé Béronie, né à Tulle en 1742, s'étoit consacré à l'enseignement public : depuis long-temps il avoit amassé des matériaux pour le dictionnaire du patois du bas Limousin (Corrèze), et plus particulièrement des environs de Tulle.

En 1817, M. l'abbé Béronie adressa à son excellence le ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire de M. le préfet de la Corrèze, un manuscrit contenant, avec la traduction de la parabole de l'Enfant prodigue en patois de Tulle, diverses observations sur ce patois et un projet de dictionnaire.

Son excellence ayant invité l'académie royale des inscriptions et belles-lettres à examiner ce travail, je fus choisi pour en faire le rapport, après lequel l'académie voulut bien me confier le soin de répondre à M. l'abbé Béronie.

J'engageai avec lui une correspondance qui bientôt eut pour objet le dictionnaire même dont je rends compte en ce moment. Le manuscrit me fut envoyé, et son excellence le ministre de l'intérieur ayant accordé une somme de trois mille francs pour l'impression, elle commença en 1820: M. l'abbé Béronie m'en faisait passer les feuilles, que je lui renvoyois avec mes observations; mais il mourut lorsque l'impression en étoit vers la fin de la lettre C.

M. le préfet de la Corrèze confia à M. Vialle, avocat, le soin de continuer l'édition. Ami intime de l'auteur et confident de ses projets, M. Vialle l'a terminée, et il a même inséré plusieurs additions importantes, qu'il a eu soin de distinguer, en les plaçant entre deux crochets.

Parmi les heureuses additions qu'a faites M. Vialle, j'ai remarqué un grand nombre de citations de chansons et poésies du bas Limousin, pour servir d'explications et d'exemples au sujet de certains mots. J'aurai occasion de citer quelques-uns de ces exemples : en général, ils sont gais et piquans.

Il est vraisemblable que Tulle est une des villes du midi de la France où la langue romane, telle que l'ont parlée les troubadours, a été en usage le plus anciennement. L'*APPENDIX ACTORUM VETERUM* de l'Histoire de Tulle par Baluze, m'a fourni, pour les ÉLÉMENS DE LA LANGUE ROMANE AVANT L'AN 1000, la preuve de l'existence des articles AL, AL LA, DEL, DE LA, aux années 894, 924, 927, 930.

Dans ma correspondance avec M. l'abbé Béronie, je lui avois proposé de supprimer une explication, aussi imparfaite qu'inutile, qu'il donne des sermens romans de 842, et de la remplacer par des fragmens de titres locaux qui, faisant connoître spécialement l'ancienne langue du pays, auroient constaté que c'est assez tard qu'elle a dégénéré en ce patois dont le dictionnaire est publié aujourd'hui.

M. l'abbé Béronie tenoit sans doute à son explication, et elle a été imprimée : je n'en dis rien, parce que j'aurois à faire trop de critiques, et qu'elles seroient très-inutiles au progrès de la science. Il a eu soin d'avertir des altérations que l'ancien langage a subies. Quand on les connoît, on peut se convaincre facilement que la seule prononciation locale a produit successivement des modifications, des changemens qui, aujourd'hui, ne permettent plus de reconnoître l'identité de l'ancien et du nouvel idiome, si l'on n'est instruit à fond de la manière constante et uniforme dont ces modifications, ces altérations ont été opérées.

M. l'abbé Béronie a reconnu que le patois actuel a changé plusieurs des anciens A en O:

O, préposition, pour	*a*,	*à.*
Om*o*ri*o*,	amaria,	*j'aimerais.*
Omi*o*,	amia,	*amie.*
C*o*ress*o*ri*o*,	caressaria,	*je caresserais.*
Dz*o*mai,	jamai,	*jamais.*
Refus*o*ri*o*,	refusaria,	*il refuserait.*
Tendr*o*men,	tendramen,	*tendrement, &c. &c.*

Ainsi un amant abandonné dit dans sa chanson :

*O*m*o*ri*o* mai esse ermito,
Me mettre dins un couven,
Que noun pas quan l'an se quito
En s'eimant tendromen.

J'aimerois mieux être hermite,
Me mettre dans un couvent,
Que non pas quand l'on se quitte,
Lorsque on s'aime tendrement.

*O*m*o*ri*o* mai *o* moun cousta
Un*o* boutilli*o* qu'un' *omio*;
Toudzour ioou l*o* caress*o*ri*o*
Dz*o*mai ne me refus*o*ri*o*.

J'aimerois mieux à mon côté
Une bouteille qu'une amie ;
Toujours je la caresserois,
Jamais elle ne me refuseroit.

Il est remarquable que dans les mots où l'ancien A est changé en O au singulier, les AS caractéristiques du pluriel ont été conservés.

Ainsi une chanson dit des buveurs de Tulle :

Foou las tunadas	Ils font leurs buvettes
Las opredinadas,	Les après-dîners,
Las opresoupadas.	Les après-soupers.

De même, quoique l'article féminin roman LA soit aujourd'hui LO, le changement n'a pas eu lieu à l'égard de l'article pluriel LAS.

Changement des J et G en DZ, et du C en TS.

Le dernier couplet d'un noël contient cette prière à l'enfant Jésus, dans laquelle les J de JAMAI et de *touJour*, le G d'oga, sont remplacés par le DZ, et le TS remplace le C de fa*c*a, *c*assa.

Fo*ts*a nou qu'oquesto annado	Faites-nous que cette année
Petsan veire fa lo pa;	Nous puissions voir faire la paix;
Vou foren uno brovado	Nous ferons une bravade (fête)
Miel que nou *dz*omai n'o*dz*an fa.	Mieux que nous n'ayons jamais fait.
*Ts*ossa nou lous collectours	Chassez-nous les collecteurs
Que sou tou forci de rolles;	Qui sont tous farcis de rôles;
Fo*ts*as qu'en perdou lous molles	Faites qu'ils en perdent les moules
Per udzan et per tou*dz*our.	Pour cet an et pour toujours.

Suppression des consonnes finales.

Le patois du bas Limousin a supprimé constamment des consonnes finales que la langue des troubadonrs supprimoit quelquefois, telles que N, PA*n*, *pa*, VI*n*, vi, &c. Parmi de nombreux retranchemens, il faut compter celui des R consonnes finales caractéristiques du présent de l'infinitif, et des T consonnes finales caractéristiques des participes passés et de plusieurs substantifs.

Ainsi ce patois a dit,

Ama,	pour ama*r*,	*aimer.*
Ama,	pour ama*t*,	*aimé.*

Je me borne à donner ici un exemple pour l'infinitif en AR.

Moulinieiro, moulinieiro,	Meunière, meunière,
Toun mouli ne viro pa,	Ton moulin ne tourne pas;
Lou tsal fa pitsa.	Il faut le faire piquer (c'est-à-dire, la meule).
Moulinieiro, moulinieiro,	Meunière, meunière,
Lou tsal fa pitsa;	Il faut le faire piquer;
Opei tournoro vira.	Après il recommencera à tourner.

On voit là *pa* pour pa*s*, l's ayant été supprimé; fa, pitsa, vira, pour fa*r*, pitsa*r* (picar), vira*r*.

De même l'infinitif roman *a*VE*r* est devenu *ove.*

Le poëme de la MOULINADE fournit en exemple:

Lous aoutres disioou prudomen:	Les autres disoient sagement:
« Oco n'es pas din lo noturo	« Cela n'est pas dans la nature
» D'OVE d'un sac doublo mooduro. »	» D'avoir d'un sac double mouture. »

Puisque M. l'abbé Béronie a négligé de faire imprimer dans sa préface des échantillons de l'idiome du bas Limousin à des époques différentes et successives, j'indiquerai les fragmens d'un ancien manuscrit publié par Baluze, dans l'appendice de l'Histoire de Tulle, col. 461, où on lit un titre qui se rapporte à l'année 1348, et on y trouve:

MORTOUDA*t*, aujourd'hui	mourt*o*lita,	*mortalité.*
CIPTA*t*,	CITA,	*cité.*
JOR*n*,	*dz*OUR,	*jour.*
GUERR*a*;	GUERR*o*,	*guerre.*

EL, LA, LO, LI, LOR, &c.

Et dans un titre de l'an 1180, colonne 491 et 492, les articles LA, LAS, DEL, AL.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails pour indiquer les rapports du patois actuel du bas Limousin avec l'ancien idiome des troubadours, et faire remarquer par quelles altérations successives il a dégénéré; mais il est très-remarquable que la plupart de ces altérations que l'on doit attribuer presque généralement à la seule influence de prononciation locale, se sont reproduites en divers autres pays plus ou moins identiquement, et qu'elles existent sur-tout dans les patois d'Italie.

Je ne dois pas passer sous silence que le dictionnaire du bas Limousin contient des mots qui ont existé dans la langue des troubadours, et qui ne se sont conservés dans aucune des langues de l'Europe latine.

Je citerai le verbe PANAR signifiant *dérober, voler, ravir.*

On trouve au mot SAC :

S'entendou bé	Ils s'entendent bien
Lou valé et lo sirvento,	Le valet et la servante,
S'entendou bé	Ils s'entendent bien
Lo sirvento et lou valé.	La servante et le valet.
Lou valé PANO lou bla,	Le valet vole le blé,
Lo sirvento te lou sac.	La servante tient le sac.

Et au mot MOULINIÉ, *meunier:*

Moulinié PANO farino;	Meûnier vole farine,
Pren un sestier, torno uno eimino.	Prend un septier, rend une émine.

Et l'on dit proverbialement d'un enfant qui ressemble à son père ou à sa mère : « oquel n'es pas pona, » *celui-là n'est pas volé,* V.° PONA.

Il est assez remarquable que dans les chansons on a conservé l'ancien roman PaNAr, et que dans les proverbes on dit pona.

Souvent des mots de ce dictionnaire donnent occasion d'expliquer des proverbes, des locutions, des usages, de citer de petits contes, tels que le suivant, qu'on lit au mot FIRMIDZIÉ, *fourmilière.*

« On parloit à un bon cultivateur de nos pays des facilités qu'avoient » les grands de vexer les petits. Oh! dit-il :

» Ioou sabe be que, quan lou picotal » bailo un co de be dins un formidzié, » ebolio forsso firmi; ma li oouro tou- » jours mai de firmi que de picotal. »

« Je sais bien que, quand le pivert donne » un coup de bec dans une fourmilière, » il écrase beaucoup de fourmis; mais il » y aura toujours plus de fourmis que de » piverts. »

Le dictionnaire est terminé, 1.° par une liste alphabétique intitulée GASCONISMES, ou *fautes que fait faire notre patois contre le français;* 2.° par une seconde liste des *mots du patois qui signifient autre chose dans le français;* 3.° par une nomenclature de *mots qui sont masculins dans le patois et féminins dans le français;* 4.° et enfin par celle des *mots qui sont féminins dans le patois et masculins dans le français.*

Il me semble que l'auteur et l'éditeur du dictionnaire du patois du bas Limousin se sont montrés dignes des encouragemens que le gouvernement a accordés pour la publication de ce dictionnaire, et je desire vivement que de pareilles entreprises soient secondées, quand l'occasion se présentera de les favoriser, parce que je suis convaincu qu'une réunion de vocabulaires des patois de la France seroit non-seulement utile à l'histoire, à l'étymologie des mots, de l'idiome français, mais encore à la grammaire générale.

RAYNOUARD.

VOYAGE EN ESPAGNE, dans les années 1816, 1817, 1818, 1819; ou Recherches sur les arrosages, sur les lois et coutumes qui les régissent, sur les lois domaniales et municipales, considérées comme un puissant moyen de perfectionner l'agriculture française; par M. Jaubert de Passa; *précédé du Rapport fait à la Société centrale d'agriculture:*

Il faut à l'agriculture peu de lois et beaucoup d'indépendance.

2 volumes *in-8.°;* orné de six planches. A Paris, chez M.me Huzard, libraire, rue de l'Éperon, n.° 7, 1823.

NOUS avons déjà fait connoître un ouvrage de l'auteur sur les irri-

gations dans le département des Pyrénées orientales. Cet ouvrage fut accueilli par les hommes qui sentent combien offre d'avantages ce genre d'opérations rurales. La société centrale d'agriculture ne s'est pas bornée à donner à M. Jaubert de Passa des éloges et des marques de satisfaction, elle l'a engagé à continuer ses recherches et à les étendre le plus possible en se rendant en Espagne, du moins dans les parties de ce royaume où les arrosages sont multipliés et portés au plus haut degré de perfection. Il accepta cette espèce de mission, qui convenoit à son zèle et à son amour pour ce qui peut contribuer par des exemples aux progrès de notre agriculture. Ses propriétés étant à la porte de l'Espagne, il y avoit toujours eu des relations, qui devoient lui faire espérer qu'il n'éprouveroit aucune difficulté dans son voyage, et qu'il y puiseroit les renseignemens qu'on l'invitoit à se procurer. Le livre qu'il publie est l'exposé des connoissances qu'il a acquises, tant par l'examen de travaux qu'il étoit bien en état d'apprécier, qu'en traduisant et extrayant des lois et réglemens sur les arrosages.

Dans une courte introduction, il expose les vicissitudes qu'a éprouvées la péninsule dans sa prospérité, et ce qu'elle a été à différentes époques, relativement à son agriculture, d'abord sous les Carthaginois, puis sous les Romains, sous les Goths, sous les Maures dont l'expulsion lui a été si fatale, et ce qu'elle est aujourd'hui. Le corps de l'ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, composée de onze chapitres, l'auteur décrit les canaux d'arrosage de la Catalogne, avec les lois et coutumes qui les régissent; tels sont ceux de Girone, de Barcelone, de Castaños ou Charlotte, de Tarragone, de Tortose, de San-Carlos, de Mauresa, de l'Urgel, alimentés par les rivières du Ter, de Besos, du Llobregat, du Francoli, du Sègre, &c., ou par des norias, si multipliées, qu'on en trouve dans chaque culture. Le canal de l'Urgel, lorsqu'il sera fini, doit arroser plus de cent quinze mille trois cent vingt hectares de terre; deux cent treize villages ou bourgs profiteront immédiatement des travaux. Ce projet, conçu depuis long-temps, occupa sérieusement Philippe II. Il fit dresser le plan de tous les nivellemens; mais les choses en restèrent là. Sous Philippe V, ce projet fut repris : non-seulement on vouloit faire un canal d'arrosage, mais on avoit en vue d'établir un nouveau système de navigation intérieure. M. Jaubert de Passa en calcule les avantages, qui seroient immenses pour l'Espagne, et examine ensuite par quels moyens s'opéreroit l'arrosage, et comment un si beau canal pourra s'établir.

La seconde partie, qui est divisée en chapitres, comme la première, traite des mêmes objets, mais avec bien du développement, en ce qui

concerne le royaume de Valence. Dans les cantons de la Catalogne, la plupart des irrigations se font par des dérivations d'eau de rivières ; il en est autrement dans le royaume de Valence, où les norias sont plus nombreuses : là un peuple actif et industrieux obtient les plus grands produits du sol le plus ingrat, le plus stérile. C'est particulièrement sur les roches fertilisées de Benicarlo, qu'on est témoin de ce prodige. Des hommes patiens et sobres sont, par la constance de leurs efforts, parvenus à percer des bancs immenses de poudings, à chercher l'eau dans le sein de la terre et à la ramener à la surface, par cinq à six cents norias : on fait séjourner l'eau qu'elles élèvent dans de grands bassins, pour la soumettre aux influences de l'atmosphère ; plus tard, on la répand sur le sol à mesure du besoin ; des rigoles de béton la dirigent sur toutes les cases des champs qu'on veut rendre productifs.

Passant de là aux arrosages du Mijarès, dont le premier est le canal de Castellon de la Plana, M. Jaubert de Passa donne un extrait de l'ordonnance du Roi, sous la date du 6 avril 1818, par laquelle « il » fut créé une corporation des laboureurs *[gremio de labradores]*, pour » prendre des mesures de police. La junte générale nomma vingt-quatre » syndics, chargés d'administrer tous les intérêts de la corporation. Le » tiers des membres fut chaque année commissionné, et à tour de rôle, » pour exercer une police sévère sur la campagne, les canaux, les » chemins et les récoltes ; les résultats en furent si étonnans, dès la » première année, qu'on vit les fruits, oubliés par les propriétaires, » pourrir sur les arbres.

» Un des grands moyens employés par le *gremio* pour assurer les » résultats de cette organisation, c'est d'imposer tous les ans une taxe » légère sur chaque contenance arrosable ; le produit sert à indemniser » celui qui a souffert d'un délit, quand les dommages ont été constatés. » L'excédant de ce produit, cumulé à défaut d'emploi, doit servir » plus tard à la réparation des canaux et des chemins, ou doit être » distribué à la classe indigente.

» Tout syndic, tout individu, par le seul fait qu'il appartient à l'asso- » ciation, est de droit garde du *gremio ;* et sa déposition devient l'arrêt » du maraudeur. Quels que soient les motifs qui peuvent faire hésiter » dans sa dénonciation celui qui aura été témoin d'un délit, son intérêt » l'emporte et lui commande de parler; car il n'ignore pas qu'il doit » contribuer à l'indemnité promise par les réglemens.

» Ce système de garantie mutuelle, établi d'une manière si heureuse, » et combiné avec la police des eaux, des fruits et du sol, assure le » régime le plus régulier et le plus convenable au canal d'arrosage et

» aux habitans de la Plana. Si d'utiles résultats ne démontroient pas » avec succès l'efficacité de ces mesures réglementaires, il suffiroit sans » doute d'apprendre que tous les ans il y avoit dans la ville de Castellon » neuf juntes ou assises, dans chacune desquelles on jugeoit depuis » deux cents jusqu'à quatre cents délits ruraux, tandis que, depuis la » nouvelle ordonnance, et dans l'espace d'une année (ceci est écrit en » juillet 1819), il n'y a eu qu'une seule junte, laquelle n'a jugé que » cent cinquante délits. »

On voit combien sont sages les réglemens de cette corporation, qui mériteroit d'être imitée dans les pays agricoles, à en juger par les bons effets qu'elle produit en Espagne.

Le chapitre qui suit traite des arrosages du Guadalaviar, dans la plaine de Valence, pays le mieux cultivé et le plus intéressant de la péninsule. Ce qui a fixé davantage l'attention de l'auteur dans cette riche contrée, c'est son admirable système d'irrigation, qui paroît avoir résisté aux siècles sans avoir subi le moindre changement. Là, des lois simples président à tous les travaux; des régisseurs expérimentés dirigent tous les intérêts et tous les besoins; des juges incorruptibles, sortis des corps de mandataires, règlent, punissent et libèrent sans appel. M. Jaubert de Passa ne laisse rien à desirer sur ce qui peut avoir rapport aux canaux d'arrosage de cet ancien royaume: historique de leur confection, particularités qu'on y observe, leur conservation et leur entretien, usage qu'on fait des eaux qu'ils amènent, et leurs effets, association des communes et des habitans pour contribuer aux travaux et pour en profiter, administration et réglemens faits par l'autorité ou les associations, tout est exposé avec clarté. Il est aisé d'apercevoir que l'auteur a bien vu les choses, qu'il a interrogé des gens éclairés et examiné des archives, où il a trouvé de grands renseignemens. Nous ne le suivrons pas dans les détails où il a cru devoir entrer pour remplir son plan et pour atteindre le but qu'il s'est proposé : c'est aux personnes qui auront le projet d'établir des irrigations d'une certaine importance, à consulter et à méditer son ouvrage; elles ne pourront s'empêcher d'être surprises de l'immensité des travaux entrepris dans cette partie de l'Espagne, pour féconder un sol naturellement stérile. M. Jaubert de Passa s'étend plus sur le canal royal que sur les autres, parce qu'il traverse de plus vastes contrées.

La troisième partie fait connoître la juridiction et le tribunal des *acequieros*, ou canaux d'arrosage. Ce tribunal est si ancien, qu'on n'en connoît pas la première origine : on a cependant des données pour croire que cette institution, et les belles dérivaions qu'elle protége, sont l'ou-

vrage des Maures. Le roi dom Jayme I.er la trouva formée quand il les eut chassés. Il en fit usage dans le code qu'il donna aux Valenciens, après la conquête. Il déclara qu'il empruntoit aux Maures quelques-unes de leurs lois rurales, de même que leur manière de construire des canaux, des digues, des barrages, et de gouverner des prises d'eau.

Le tribunal des acequieros se réunit au parvis de l'église métropolitaine; le chapitre fournit les bancs. Cet emplacement paroît avoir été choisi, 1.° pour assurer la publicité qu'on vouloit donner aux contestations et aux sentences; 2.° parce que c'étoit là que les Maures l'avoient établi; 3.° pour le mettre à l'abri de toute atteinte et inspirer pour lui plus de respect, en le plaçant sous l'égide de la religion. La réunion a lieu une fois par semaine; point de soldats pour la protéger, point d'huissier pour appeler les causes, point d'avocat ni de procureur pour défendre les parties : un garde de l'acequia annonce que tel usager est assigné pour comparoître ce jour-là devant la cour ; l'assigné se présente; le garde rend compte des motifs qui ont provoqué sa dénonciation; le syndic du canal interroge l'infracteur; il lui donne une latitude suffisante pour sa défense : l'affaire étant assez instruite, la cour délibère, et le même syndic, qui n'a point pris part au jugement parce qu'il a fait en quelque sorte les fonctions de la partie publique, prononce la sentence. Elle est écoutée en silence; l'infracteur se retire en saluant les juges et sans se permettre la plus légère plainte ; il respecte une loi qui l'atteint, il est vrai, aujourd'hui, mais qui le protégera demain dans ses intérêts les plus chers. L'auteur observe « qu'on ne » sauroit accorder trop d'attention à cet usage, qui refuse à un syndic » le droit de juger un de ses mandataires; l'indulgence ou une extrême » rigueur signaleroit des abus; et s'ils n'existoient pas, le peuple les » soupçonneroit, et dès-lors le tribunal auroit perdu sa principale » force. » Si, au lieu d'une infraction dénoncée par un garde, il s'est élevé une contestation, les parties sont également assignées par le garde, et la même marche est suivie pour le jugement. Lorsqu'une partie refuse de comparoître, elle est de nouveau assignée pour huitaine, et l'amende et les frais sont à sa charge; un second refus expose à plus de frais et à une amende plus forte; au troisième refus, la sentence est rendue; et jusqu'à ce qu'elle ait été entièrement exécutée, le récalcitrant cesse de figurer sur le tableau des usagers du canal. Dans le cas où c'est un homme considéré ou titré qui refuse de paroître, le corrégidor, au nom du roi, le conduit lui-même au tribunal pour que justice se fasse. Debout, et le chapeau à la main, il écoute en silence la mercuriale du

syndic, et il promet d'obéir à la sentence qui interviendra. Ce syndic et les juges sont de simples agriculteurs.

Le tribunal d'acequia eut à combattre des ennemis puissans et obstinés; l'autorité civile vit avec peine une institution qui blessoit ses prérogatives; les agens du domaine prétendoient qu'il ne pouvoit y avoir de tribunal indépendant du bayle général; les militaires mêmes l'attaquoient sous divers prétextes: les acequieros défendirent leurs droits avec succès. On lit dans l'ouvrage de M. Jaubert de Passa un discours prononcé à ce sujet devant les cortès, dans leur séance du 31 juillet 1813, par don Xavier Borrull, sur la nécessité de conserver le tribunal spécial des acequieros du terroir de Valence. Ce discours produisit le meilleur effet; l'indépendance du tribunal n'est plus menacée; tous les opposans ont cessé de l'attaquer.

Le chapitre III de cette partie contient les lois municipales qui régissent la ville et la banlieue de Valence, ouvrage attribué aussi aux Maures. Ces lois concernent les égouts, les chemins, l'emploi du limon, les eaux publiques, navigables et flottables, et celles qui ne sont ni navigables ni flottables; l'inféodation de ces eaux, la juridiction du bayle général, enfin l'origine et le régime du domaine royal.

M. Jaubert de Passa ne s'est pas contenté de traiter des canaux arrosables du royaume de Valence; il a cru devoir donner un aperçu de l'agriculture du pays, et particulièrement de sa partie centrale et maritime. En la décrivant, quoique en abrégé, il fait voir combien elle est intéressante et ce qu'elle doit à son système d'arrosage. Il divise cet aperçu en deux parties: la première comprend les productions des *secanos*, ou terres qui ne s'arrosent pas; la seconde, celles des *huertas*, ou terres arrosées: cette division est indiquée par la nature des productions et par la différence des cultures.

« M. de la Borde, dit l'auteur, a déjà tracé avant nous, et d'une » main habile, le tableau de l'agriculture valencienne; mais le même » sujet, envisagé sous deux points de vue différens, peut offrir quelque » intérêt; et, dans tous les cas, je m'empresse d'indiquer l'*Itinéraire* » *d'Espagne* comme un ouvrage indispensable à celui qui voudroit » autre chose qu'un simple aperçu. » Les productions des *secanos* sont la vigne et le vin, l'olivier et l'huile, le carroubier et les carroubes, les amandiers, les figuiers, les palmiers, le miel, le kermès, l'aloès, le spart. Ce sont les seules qu'on puisse attendre sous un climat chaud, d'un sol calcaire et privé d'eau. Les terres des *huertas*, peu profondes, doivent leurs vertus aux amendemens et aux arrosages; l'araire est la

seule charrue qui y soit en usage; elle ne pénètre pas à plus d'un sixième de mètre.

La vaste plaine de Valence est subdivisée en plusieurs milliers de lots, ayant chacun une ferme et toutes ses dépendances. Cette grande division, qui par-tout ailleurs ne seroit pas sans de graves inconvéniens, y favorise l'industrie agricole et ajoute considérablement à la masse des produits. Il est rare que les divisions aient plus de deux arpens métriques; le plus souvent elles ont moins. Celles qui dépassent dix arpens, forment des exploitations importantes, dont les propriétaires sont toujours les plus riches. Dans cette plaine, outre toutes nos céréales, on cultive la luzerne, les pimens et autres plantes potagères, le chanvre, le lin, le riz, la canne à sucre, le coton, l'oranger, le citronnier, le limonnier, le mûrier, le cachimentier ou corossolier des Antilles, l'avocatier d'Amérique, l'alpiste des Canaries, la patate sucrée, la pistache de terre, et bien d'autres végétaux exotiques.

L'auteur termine son aperçu sur l'agriculture des huertas, en donnant la traduction ou l'analyse de la sentence arbitrale qui fut rendue par le roi dom Jayme I.er, le 4 avril 1268. Ce roi établit d'une manière invariable les droits de dîme, de prémices et de paroisses, jusqu'alors arbitrairement perçus. « Il résulte de cette pièce que la majeure » partie des arbres, des graines et des plantes potagères, cultivés » dans l'huerta de Valence, étoit déjà connue à cette époque ; que » les irrigations contribuent rapidement aux progrès de l'industrie » agricole, et qu'elle devance la marche lente des siècles. »

L'auteur a placé à la fin du premier volume, sept planches dessinées par lui-même ; elles représentent, 1.° les hauteurs comparées de différens canaux de France et d'Espagne ;

2.° La noria de Bara, en Catalogne;

3.° Une belle carte de la plaine de Valence et des principaux arrosages des fleuves Guadalaviar et Xucar, avec un plan particulier de la distribution des eaux dans les terrains d'Alberic et d'Alcira;

4.° Un plan de l'azud [digue] de l'acequia real d'Alcira, tiré du dépôt du *Real patrimonio* du royaume de Valence, avec les coupes et les élévations des vannes, et du castel ou maison des vannes;

5.° Les plans des azudes de Moncada, de Tormos, de Mesbella et de Rascaña;

6.° Un plan de distribution d'eau dans les rigoles des terres des huertas, pour certaines cultures, et notamment pour celle des haricots;

7.° La carte du fleuve Mijarès, avec les divers travaux d'art qui ont eu lieu pour en dériver les eaux dans plusieurs canaux d'arrosage.

Dans cette même carte est la coupe verticale d'un siphon, au moyen duquel le canal de Castellon passe sous un torrent encaissé et ayant plus de cent mètres de largeur.

Les recherches de M. Jaubert de Passa sont un traité complet des cours d'eau et des irrigations dans une partie de l'Espagne. Elles devroient être accueillies, quand elles ne serviroient qu'à faire connoître des travaux d'art, tels qu'il n'en existe nulle part d'aussi étendus, d'aussi bien conçus et exécutés : mais elles ont de plus le mérite d'avoir été entreprises par un homme qui avoit pour but de fournir de bons modèles et des moyens de faire prospérer l'agriculture là où se trouvent les mêmes circonstances que dans la Catalogne et le royaume de Valence. Elles peuvent servir à des législateurs, pour former un code relatif à une des branches intéressantes de l'économie rurale.

TESSIER.

字典 *A Dictionary of the chinese language, in three parts: part the first containing chinese and english arranged according to the radicals; part the second, chinese and english alphabetically; and part the third, english and chinese; by* R. Morrison, *DD.:* vol. II, part. 1. Macao, 1822, grand *in-4.°* de 884 pages.

En rendant compte, dans ce Journal (1), de la troisième partie du dictionnaire de M. Morrison, nous avons annoncé à nos lecteurs que l'intention de l'auteur étoit de hâter la publication de ce qui lui restoit à donner de la première partie, et nous avons exprimé en même temps la crainte que trop d'empressement à terminer ce grand ouvrage, ne fût préjudiciable à la profondeur et à la solidité des recherches nécessaires pour le compléter. Le nouveau volume qui a été imprimé l'année dernière à Macao, et qui vient d'être reçu en Angleterre, confirme l'annonce que nous avions faite; mais malheureusement aussi, il justifie l'appréhension que nous avions manifestée.

Le premier volume de la première partie, contenant les quarante premières des deux cent quatorze clefs, avoit paru en quatre livraisons, dans l'espace de plusieurs années. Le second volume, qui continue la

(1) Cahier d'avril 1823.

suite des clefs depuis la quarante-unième jusqu'à la cent dix-neuvième inclusivement, est publié maintenant en une seule livraison. Cette dernière circonstance, dont M. Morrison prend à tâche de se justifier vis-à-vis du public, est en elle-même une chose assez indifférente. Il importe très-peu, sans doute, que les souscripteurs de ce grand ouvrage en reçoivent les différentes parties par cahiers ou par volumes, en une ou en plusieurs fois : mais ce qui importoit beaucoup, c'est que la fin fût digne en tout du commencement, qu'une même méthode fût suivie d'un bout à l'autre, et un même plan exécuté par-tout. Les très-courts détails dans lesquels nous allons entrer, feront voir si l'attente du public est remplie à cet égard.

On se rappelle que, dans son dictionnaire par clefs, M. Morrison avoit eu l'intention de donner un extrait du grand dictionnaire impérial, publié sous le nom de Khang-hi; les quarante mille caractères environ que contient cet excellent ouvrage, devoient trouver place dans le dictionnaire chinois-anglais, avec l'indication de toutes leurs acceptions, des expressions composées qu'on en forme, et des principales autorités qu'on peut invoquer à l'appui des unes et des autres. Non content d'avoir ainsi pris pour base de son travail l'un des recueils les plus complets et les plus considérables que les Chinois aient rédigés sur leur propre littérature, le zélé traducteur vouloit encore dépouiller un grand nombre d'autres lexiques originaux ou composés par nos missionnaires catholiques, et enrichir le vaste fonds d'expressions du style littéraire qu'il y auroit trouvées, d'une foule d'additions utiles pour la connoissance de la langue commune et du style vulgaire. C'est d'après ce système qu'a été rédigée l'explication des dérivés des quarante premières clefs; et bien qu'un fort grand nombre d'omissions s'y fissent remarquer, sur-tout en ce qui concernoit la langue oratoire et poétique, le style familier, les expressions proverbiales et les nomenclatures techniques ou scientifiques, M. Morrison paroissoit si peu disposé à restreindre son plan, qu'on l'auroit cru plutôt porté à l'étendre outre mesure. Effectivement, les dernières clefs de son premier volume offroient un si grand nombre d'articles d'une étendue considérable, tant de citations textuelles en vers et en prose, tant d'extraits curieux pour l'histoire et la connoissance des mœurs, mais étrangers à la littérature, qu'on étoit tenté de supposer qu'au lieu d'un simple dictionnaire de la langue, c'étoit un trésor ou un magasin d'anecdotes biographiques, de morceaux de poésie et de traits d'histoire, que l'auteur avoit l'intention de publier.

Cette surabondance, qui étoit, si l'on veut, un beau défaut, a disparu

complétement dans le second volume, mais pour faire place à un excès tout contraire, et qu'on sera, je crois, moins tenté d'excuser. On voit du premier coup-d'œil que ce volume, à-peu-près composé du même nombre de feuilles que le précédent, contient deux fois autant de clefs, et, d'après la supputation approximative de leurs dérivés, quatre ou cinq fois autant de caractères. Mais pour les y faire entrer, il a fallu renoncer à suivre, dans les explications, le dictionnaire de Khang-hi, supprimer toute définition, toute citation textuelle, tout développement. Non-seulement on ne trouve plus ici ces digressions intéressantes, quoiqu'un peu déplacées, ces excursions dans le champ de la littérature ou de la poésie, trop multipliées dans les clefs précédentes; mais on y cherche en vain le strict nécessaire en ce genre; nulle explication d'usages, d'allusions, nul renseignement littéraire, scientifique, philosophique. Un mot ou deux, quelquefois une ligne, rarement quatre ou cinq d'explication anglaise, voilà ce qu'on lit à côté de la très-grande majorité des caractères. Sur douze ou quinze mille qui sont accumulés dans ce volume, il n'en est peut-être pas deux cents dont les explications approchent un peu, par leur étendue, des articles du même genre contenus dans le premier volume; et il faut remarquer que le second contient plusieurs clefs des plus importantes, comme des plus riches en dérivés, celle du *cœur*, pour les affections de l'ame et les opérations de l'esprit; celle de la *main*, pour les actions manuelles et la plupart des mouvemens matériels; celles du *soleil*, de la *lune*, de *l'eau*, du *feu*, de *l'arbre*, des *quadrupèdes*, des *maladies*, de *l'œil* et de ses facultés, des *pierres*, des *céréales*, &c.

Tous les dérivés de ces différens radicaux sont donc réduits à une sèche et stérile nomenclature, privée de tout intérêt et presque entièrement dépourvue d'utilité: car il ne faut pas oublier que la difficulté de la langue chinoise consiste beaucoup moins dans ces milliers de caractères, la plupart synonymes les uns des autres, ou à-peu-près inusités, dont le moindre écolier peut trouver le sens isolé en s'aidant d'un dictionnaire tout chinois, que dans ces acceptions modifiées et ces sens de composition qu'un petit nombre de caractères peuvent prendre en s'unissant les uns avec les autres, et dont bien souvent on ne sauroit deviner la valeur d'après celle des monosyllabes qui les constituent. C'est donc dans la multiplicité des expressions de cette nature qui y sont interprétées, que résident en réalité la richesse et la bonté d'un dictionnaire chinois, et non pas dans le nombre plus ou moins considérable des caractères qu'on y a rassemblés; de telle sorte qu'un recueil de deux mille termes usuels bien choisis et expliqués dans toutes les ac-

ceptions qu'ils peuvent prendre et dans toutes les combinaisons polysyllabiques où ils peuvent entrer, seroit infiniment plus utile à ceux qui veulent entendre les auteurs, que ne le seroit un vocabulaire de quarante, soixante ou même cent mille caractères, si l'explication qu'on y joindroit, devoit être réduite à une interprétation de quelques mots. C'est pourtant là tout ce que M. Morrison paroît avoir l'intention de donner dans la suite de son ouvrage; c'est de cette manière, je le répète, que sont expliqués douze ou quinze milliers de caractères, sur quarante que cet ouvrage doit contenir. Ce n'est pas là, à proprement parler, achever le dictionnaire qu'il avoit commencé; c'est en donner un autre, d'après un plan infiniment moins judicieux. Le dictionnaire du P. Basile de Glémona se trouvera, en totalité, un livre beaucoup plus utile pour les étudians, parce que, s'il contient moins de mots simples, il renferme bien plus d'expressions composées : car on peut appliquer au petit nombre de ces dernières qui a trouvé place dans les vastes colonnes du dictionnaire chinois-anglais, ce que disoit M. Montucci dans une occasion semblable, en parlant des explications du lexique du P. Diaz :

Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Les missionnaires catholiques s'étoient attachés avec un grand soin à se procurer ces sortes d'explications, que souvent les dictionnaires classiques des Chinois ne donnent pas; ils en avoient rassemblé un grand nombre dans leurs lectures, dans les glossaires particuliers, dans les romans et les comédies qu'ils avoient extraits ou traduits : c'est ce qui donne un si grand prix à leurs lexiques manuscrits; et M. Morrison, qui en a plusieurs entre les mains, eût fait une chose fort utile, en les fondant, en tout ou en partie, dans son immense vocabulaire. M. Klaproth, qui a recueilli tout ce qu'il a pu trouver en ce genre, et qui, dans la première partie de son supplément, a déjà donné un si grand nombre de termes composés, se hâtera sans doute de publier ce qui lui reste de ce travail utile : les secours qu'il doit contenir deviendront maintenant plus indispensables que jamais.

M. Morrison ne s'explique pas positivement sur les motifs qui l'obligent à précipiter ainsi la fin de son travail : *He has hurried this part to a close, and he must do the same with what yet remains unwritten of the first*; c'est ainsi qu'il s'exprimoit en 1821, en donnant son dictionnaire anglais-chinois. Si des malheurs privés ont épuisé sa constance, ou si des dépenses trop prolongées ont lassé la munificence de la compagnie des Indes, M. Morrison doit déplorer, comme nous, les circonstances indépendantes de sa volonté qui le contraignent à laisser

imparfait le magnifique monument qu'il avoit entrepris d'élever à la littérature de la Chine ; et, de quelque manière que ce soit, les amis de cette littérature auront à regretter de voir ainsi manquer une occasion qui peut ne se représenter jamais.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Joannis Laurentii Lydi, de Ostentis quæ supersunt, unà cum fragmento libri de Mensibus ejusdem Lydi fragmentoque Manl. Boëthii de Diis et Præsentionibus, ex codd. regiis edidit, græcaque supplevit et latine vertit Carolus Benedictus Hase, *in scholâ regiâ linguarum orientt. recentiorr. professor, &c.* Parisiis, Typogr. reg. 1823, *in-8.°*, xxvj et 406 pages.

Jean Laurentius, surnommé *Lydus*, parce qu'il étoit de Philadelphie en Lydie, naquit en 490 de notre ère, et vécut à la cour de Constantinople, revêtu de charges assez importantes, sous les règnes d'Anastase et de Justinien. On savoit par Suidas, Photius, Théophylacte Simocatta, Bède le Vénérable, Léon le Tacticien, qu'il étoit auteur d'un ouvrage sur les Mois, d'un autre sur les Pronostics tirés des phénomènes célestes, d'un troisième sur les Magistrats, et de quelques traités relatifs aux mathématiques; mais de ces ouvrages, on ne connoissoit que de très-courts fragmens imprimés à diverses époques, lorsque M. Schow publia en 1794 un abrégé du traité sur les mois qu'il avoit trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque Barbérine, et que Léon Allatius s'étoit proposé de donner dans ses *Symmicta*. Plusieurs autres manuscrits contenoient de courts fragmens ou des extraits des divers ouvrages de Lydus : mais on n'en possédoit aucun qui contînt un seul de ces ouvrages complet. En 1784, M. le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople, reçut en présent, du prince Constantin Morusi, un manuscrit contenant les deux ouvrages de Lydus sur les pronostics et sur les magistrats, et un fragment du livre des mois. Son zèle éclairé pour les progrès des lettres ne lui permit pas de différer la publication de ces deux ouvrages; et à peine étoit-il dans sa patrie, qu'il s'en occupa sérieusement : il pria Villoison de s'en charger. Cet habile helléniste y avoit consenti, et se proposoit de se livrer à ce travail, lorsqu'il auroit achevé la publication de son Voyage

en Grèce: mais la tourmente révolutionnaire, en forçant l'illustre possesseur du manuscrit de chercher un asyle chez l'étranger, arrêta ce projet; et lorsque, rendu à la France, M. le comte de Choiseul voulut en reprendre l'exécution, Villoison n'étoit plus. M. J. D. Fuss, élève sorti de l'école de M. Wolff, qui a produit tant d'hommes distingués, se chargea de traduire le traité *de Magistratibus;* cette traduction, où il s'est montré versé profondément dans les deux idiomes, fut imprimée avec le texte, en 1812, aux frais de M. le comte de Choiseul, et précédée d'une préface latine de M. Hase, sous le titre de *Prologus in librum Joannis Lydi de Magistratibus romanis, sive commentarius de Joanne Laurentio Philadelphino Lydo, ejusque scriptis*, morceau où brillent également une érudition sage et profonde et une rare élégance de style. Dès cette époque, M. Hase s'étoit proposé et avoit promis (1) de publier le reste du manuscrit, savoir, le traité des pronostics et le fragment de celui des mois; mais cette tâche n'étoit pas aisée, parce que le manuscrit avoit beaucoup souffert dans la partie qui restoit à publier. En effet, les trente-sept feuillets contenant le traité des pronostics, et sur-tout les dix premiers, étoient tellement endommagés par le temps et l'humidité, que Villoison disoit de ce manuscrit, dans ses prolégomènes sur Homère, *eum in cellâ vinariâ potius quam in bibliothecâ asservatum esse videri.* Ces feuillets, rongés de distance en distance, présentoient des lacunes considérables, non moins difficiles à remplir que celles des manuscrits d'Herculanum; mais la difficulté étant un attrait de plus pour ceux qui se sentent la force de la vaincre, M. Hase devoit moins que personne s'en laisser rebuter; il a fini par en triompher d'une manière extrêmement heureuse.

Le travail qu'il soumet au jugement du public est depuis long-temps à-peu-près terminé; il en avoit interrompu la publication pour se livrer tout entier à l'édition de Léon Diacre, et ensuite à celle de Michel Psellus; mais l'une étant achevée depuis quatre ans, et l'autre étant sur le point de l'être, son zèle, qui ne se ralentit point, lui a fait reprendre cette publication et remplir une promesse que les amis des lettres n'avoient eu garde d'oublier.

Le traité des pronostics (περὶ διοσημείων) occupe dans le manuscrit Choiseul trente-cinq feuillets, dont les dix premiers, comme je l'ai dit, sont extrêmement endommagés, et présentent des lacunes considérables, pour la restitution desquelles il n'est pas possible de trouver aucun secours dans d'autres manuscrits. Les feuillets suivans sont en

(1) *Præf. ad Lyd.*

assez bon état; d'ailleurs le chapitre περὶ βροντῶν (*de tonitribus*), qui occupe les feuillets 9-11 du manuscrit, et les pages 86-99 de l'édition, se retrouve dans un manuscrit de la bibliothèque royale (n.° 2381), et dans un autre de la bibliothèque de S. Marc à Venise. Le chapitre suivant, intitulé, Ἐφήμερος βροντοσκοπία τοπικὴ πρὸς τὴν σελήνην κατὰ τὸν Ῥωμαῖον Φίγουλον ἐκ τῶν Τάγητος καθ' ἑρμηνείαν πρὸς λέξιν, (*Diarium tonitruale et locale juxta lunam, secundum P. Nigidium Figulum ex scriptis Tagetis expressum ad verbum*, fol. 12-19 du manuscrit, pages 100-155 de l'édition), avoit déjà été publié par Rutgers dans ses *Variæ lectiones* (Lugd. Bat. 1618), d'une manière incorrecte à la vérité; mais la comparaison de ce texte avec celui du manuscrit Choiseul n'en devoit pas moins être fort utile pour corriger quelques fautes de ce dernier; et M. Hase avoue en avoir tiré quelques secours; c'est ce que prouvent d'ailleurs les variantes indiquées en marge de son édition. Ce chapitre est suivi du βροντοσκοπία ἐκ τῶν Φοντηΐου τοῦ Ῥωμαίου (*tonitruale ex scriptis Fonteii*), fol. 19-21 du manuscrit, pag. 156-163 de l'édition, qui se trouve aussi dans le manuscrit 2381 de la Bibliothèque du Roi, de même que le chapitre suivant, contenant les observations de Labéon sur la foudre et les autres phénomènes météorologiques (fol. 21 du manuscrit, pag. 164-167 de l'édition): ce qui vient après, est un morceau sur le même sujet (pag. 168-187 de l'édition), qui existe aussi dans le manuscrit de Venise indiqué plus haut. Le fragment sur les tremblemens de terre (pag. 186-201 de l'édition) se trouve dans les manuscrits 2381 et 1991 de la Bibliothèque du Roi; et, depuis la page 190, le texte en a été publié par Schow (pag. 130-134), d'après un manuscrit de la bibliothèque Angélique. Enfin le calendrier, contenant le lever et le coucher des astres, existoit aussi dans les manuscrits 2381 et 1991: le P. Pétau avoit déjà publié la version latine de ce fragment, faite par Léonicus d'après un manuscrit grec, et attribuée par ce traducteur à Ptolémée.

Cette analyse montre de quels genres de secours le savant éditeur a pu s'environner pour donner un texte aussi exact que possible du traité de Lydus περὶ διοσημειῶν; et l'on voit que, pour établir celui des dix premiers feuillets du manuscrit, il n'a pu recourir à aucun autre manuscrit que celui de Choiseul: ainsi toutes les lacunes ont dû être remplies *ex ingenio*. La méthode suivie par cet habile critique, et la difficulté de son entreprise, sont exposées par lui-même dans ce passage que nous allons transcrire: *Ita foliis suo ordine collocatis, primò quæ legi poterant descrips. cuncta. Deinde ex his qualibuscunque reliquiis sententiam aliquam expiscari, restituere verba, lacunas ingentes explere conatus sum, spatii exactis-*

simâ ratione habitâ. Quâ eâdem ratione (opinor) in legendis monumentorum veterum inscriptionibus, itemque in restituendis libris Herculanensibus, est utendum. Tametsi (hæc contrà me ipse dico; quippe quantùm difficultatis accedit lectioni, tantùm probabilitati restitutionum mearum, adeòque auctoritati editionis detrahitur) in Herculani voluminibus, titulisque lapidariis legendis minus, nisi quid me fallit, operosus inanisque labor est. Fac evanuisse aliquot unciales litteras : cùm sint inter se æquales pæne omnes magnitudine, ex areolâ vacuâ, quà patet, de evanidarum numero conjectura propè certa duci potest, &c. Ainsi, transcrire exactement toutes les lettres conservées dans chaque ligne, deviner le sens de la phrase dont elles faisoient partie, mesurer la grandeur des lacunes, et trouver ensuite un supplément qui se lie précisément avec la phrase, remplir avec justesse la lacune existante, en complétant les mots commencés ou finis, voilà le problème : sa solution exigeoit une sagacité profonde, une grande finesse d'esprit, et une connoissance parfaite de la langue et de la matière traitée par l'auteur. Nous devons dire que les dix feuillets ne sont pas tous également maltraités dans toute leur étendue; quelquefois le texte y est intact, ou très-peu altéré ; mais quelquefois aussi des parties assez considérables de chaque ligne ont disparu. L'éditeur a eu le soin de placer au haut de la page une sorte de représentation du manuscrit avec sa restitution au-dessous, pour qu'on pût juger de la convenance des supplémens qu'il a dû y introduire. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de transcrire ici quelques fragmens qui puissent leur donner une idée de la difficulté de ce travail, et de tout le mérite qu'il suppose.

...............τουτιπραττειντεπαγγειλαμενοι·τησμεν
.........λλωνδοξησκαγωπρωηνετυγχανονωνSγραμματαμο
...........τωνγεγραμμενατοισαρχαιοισενομιζονεπειδη
..........ηνπεριαυτωναληθειανεδειξενSηγενομενητου
.........ρωνηεπιτολη·ιππευσδεαραηντογενομενονσχη

.....τοῦτὶ πράττειν ἐπαγγειλάμενοι. Τῆς μὲν [ἐν τῶν πο]λλῶν δόξης κἀγὼ πρώτην ἐτύγχανον ὤν, καὶ γράμματα μό[να τὰ περὶ τού]των γεγραμμένα τοῖς ἀρχαίοις ἐνόμιζον. Ἐπειδὴ [δὲ ἡ πεῖρα τ]ὴν περὶ αὐτῶν ἀλήθειαν ἔδειξε, καὶ ἡ γενομένη τοῦ [κομήτου πο]ρώνη ἐπιτολὴ (ἱππεὺς δὲ ἄρα ἦν τὸ γενόμενον σχῆ[μα

Dans ce fragment, il ne manque que quelques lettres au commence-

ment de chaque ligne : voici un autre fragment où la restitution étoit plus difficile.

.... νηαμυδραφανειευθηνιαεϛαι
.... ιωσαμυδραφαινηταιεφοδονπολε
.... αστεκμηριονειδε
.... πειλειδεαστρονδιαδρα
.... χληγενησεταιχαλαζα
.... πν.....σινεφοδουσπολεμιων

[Εἰ κατὰ τὴν διχομονίαν ἡ σελή]νη ἀμυδρὰ φανῇ, εὐθηνία ἔϛαι. [Εἰ δὲ ἐν τῇ δευτέρᾳ φυλακῇ ὁμο]ίως ἀμυδρὰ φαίνηται, ἔφοδον πολε[μίων σημαίνει. Εἰ .. ας τεκμήριον. Εἰ δὲ .. ἀ]πειλεῖ. Εἰ δὲ ἄϛρον διαδρά[μῃ, ἀπώλειαν ἀνθρώπων σημαίνει. Εἰ δὲ ὁμί]χλη γένησεται, χάλαζα [πεσεῖται. Εἰ δὲ ἄνεμοι βιαιοτέρως] πν[εύσου]σιν, ἐφόδους πολεμίων [φράζουσιν]

Ces deux fragmens suffiront pour donner une idée exacte de tout le travail. Sans doute, dans des supplémens aussi considérables, l'éditeur (je dirois presque l'auteur) de ce texte ne peut répondre que l'original contînt précisément tous les mots qu'il a employés ; mais le sens en est presque toujours sûr : tant M. Hase a combiné heureusement toutes les indications qu'il a pu recueillir dans Pline, que Lydus cite plusieurs fois, et dans Julius Firmicus Maternus, pour les chapitres relatifs aux éclipses. Et il est arrivé à ce résultat bien remarquable, que le lecteur le plus instruit et le plus attentif, en suivant de près les restitutions, conçoit à peine comment le texte original auroit pu être disposé d'une autre manière.

On sent du reste qu'une telle restitution, fondée sur le rapprochement de faits connus, ne peut ajouter des faits nouveaux à ceux que nous possédons déjà : mais quand il n'en résulteroit qu'un excellent modèle de l'application des règles de la plus saine critique, nous devrions nous applaudir de ce que l'auteur a eu le courage de l'entreprendre et le talent de l'exécuter.

La traduction latine que M. Hase a donnée du texte de Lydus, se distingue par la fidélité, l'exactitude, et toute l'élégance que pouvoit comporter la matière. Le traducteur s'est attaché sur-tout à imiter le style des ouvrages qui nous sont restés sur le même sujet, entre autres de Julius Obsequens, et de Columelle, qui, dans son XI.e livre, a donné

un calendrier analogue à celui de Tuscus qu'on lit dans l'ouvrage de Lydus.

L'éditeur ne s'est point fait scrupule de corriger le texte toutes les fois que le manuscrit présentoit des fautes évidemment dues au copiste, et il a eu soin de mettre en marge la leçon erronée: quand l'erreur n'étoit pas aussi évidente, il a conservé la leçon du texte, en indiquant à la marge la correction probable. On peut être sûr qu'un aussi habile critique a dû laisser peu de chose à faire après lui; et il ne me reste guère de scrupule que sur le passage suivant : Ἐπὶ δὲ τῆς φυσικῆς ἱστορίας ὁ Ῥωμαῖος Πλίνιος λίθον ἑωρακέναι φησὶν ἐν Βοκοντίῳ τῆς Ἰταλίας ἐξ οὐρανοῦ κατενηνεγμένον (pag. 24 B). Ceci se rapporte au passage de Pline : *Ego ipse vidi in Vocontiorum agro paulò antè delatum* (II, 58, fin). Le territoire des Vocontiens étant dans la Gaule Narbonnaise, il est probable que Lydus avoit écrit τῆς Γαλλίας au lieu de τῆς Ἰταλίας. J'observe en outre que le participe κατενηνεγμένον prouve que Lydus a vu dans le texte de Pline *delatum*, ce qui est un argument contre la correction du P. Hardouin *delapsum*, correction d'ailleurs inutile.

Le sujet de cet ouvrage, comme son titre l'annonce, est d'indiquer les pronostics qu'on peut tirer de certains phénomènes célestes, selon les circonstances dans lesquelles ils ont lieu. Ces pronostics présentent un mélange de notions tirées de l'astrologie et de la météorologie, notions toujours extravagantes et très-souvent absurdes. Voici un fragment du chapitre sur la foudre : « Lorsque le soleil est sur le point » d'entrer dans le capricorne, si le tonnerre vient à se faire entendre, il » y aura des brouillards épais et sombres, en sorte que les moissons » sécheront sur pied, le vin sera sans force; et si les brouillards durent » jusqu'au lever de la canicule, il y aura dans l'année beaucoup de » maladies, et pénurie de grains, sur-tout dans la Macédoine, la » Thrace, l'Illyrie, l'Inde supérieure, l'Ariane et la Gédrosie; car ces » régions sont sous l'influence du capricorne ; » et de même pour tous les autres signes du zodiaque. On aura une idée des pronostics tirés des éclipses, par cet autre exemple. « La lune étant dans les gémeaux, » s'il arrive une éclipse de lune, il y aura changement dans la marche » des affaires, d'autres personnes en auront la direction. Si la lune » s'éclipse à la première veille, il y aura des sauterelles; si son aspect » est trouble, des villes émigreront vers d'autres villes. Si la planète de » Vénus est troublée, il y aura massacre d'hommes. Une étoile tombante » est un indice de calamités ; et dans le cas où il surviendra un tremblement de terre , la terre se fendra en certains endroits. Si un » brouillard épais tombe sur la terre, le blé sera abondant. Un tremble-

» ment de terre qui se fait sentir depuis la nouvelle lune jusqu'au dix-» neuvième jour du mois, annonce la mort de beaucoup d'hommes : s'il » a lieu depuis le neuvième jusqu'au dix-neuvième, celui qui est à la » tête des affaires éprouvera de grands malheurs; il y aura mortalité » parmi les bestiaux, et l'eau manquera. Si le tremblement de terre se » fait sentir depuis le vingtième jour, les gens de lettres sont menacés » de perdre de leur crédit; il y aura changement dans le gouverneur du » lieu; enfin, si on l'éprouve depuis le vingt-cinquième jour jusqu'au » trentième, il annonce de grandes tempêtes; il y aura guerre et chute » d'un grand. » Tout le reste est dans le même goût : on croit souvent tenir l'almanach de Liége, au chapitre des pronostics, que le peuple lit avec tant d'avidité et consulte avec tant de confiance. Mais les pronostics de Mathieu Lansberg sont pour le menu peuple; ceux de Lydus faisoient autorité pour la bonne compagnie de Constantinople : ce grave magistrat en rassembloit sérieusement, et de la meilleure foi du monde, une collection complète; c'étoient alors les préjugés des gens comme il faut, des gens instruits : tant il est vrai, comme le disoit ingénieusement Lagrange, que les préjugés du peuple sont presque toujours la *défroque* des savans !

L'*Éphéméride*, donnant pour tous les jours de l'année le lever et le coucher des astres, avec les changemens atmosphériques, contient un grand nombre d'observations qui, du moins, ne sont point entachées d'astrologie : cet ouvrage a beaucoup de ressemblance avec celui de Ptolémée, connu sous le titre de Φάσεις ἀπλανῶν καὶ ἐπισημασίαι; et on l'avoit même attribué aussi à ce grand astronome. Le P. Pétau a depuis long-temps remarqué que ce n'est qu'un mélange indigeste de plusieurs éphémérides de ce genre, ou parapegmes composés pour des pays très-différens, et dont il est à-peu-près impossible de rien tirer. M. Hase remarque du reste que cette confusion existe non-seulement dans ces éphémérides, mais encore dans les fastes d'Ovide, dont les indications diverses ne peuvent être ramenées au même horizon. Ce qui ajoute encore, dit-il, à l'incertitude de ces observations grossières, c'est que les couchers du matin vrais (ou cosmiques) et apparens, les couchers du soir vrais (ou acronyques) et apparens (ou héliaques), n'ont point été distingués, soit qu'ils ne le fussent point dans le texte de Claude Tuscus que Lydus a traduit, soit que le traducteur ait omis ces distinctions.

Le livre des *Pronostics* est suivi d'un fragment du traité sur les mois, fragment très-court, puisqu'il n'occupe que deux feuillets, le reste ayant été détruit; encore ces deux feuillets sont-ils à-peu-près dans

le même état que les premiers du livre *de Ostentis ;* en sorte que l'éditeur a été obligé de les restituer de la même manière, et nous ajouterons, avec le même succès. La perte de cet ouvrage est d'autant plus à regretter, qu'on juge, par le peu de lignes qui nous en ont été conservées, que l'auteur y citoit un très-grand nombre d'ouvrages dont plusieurs sont perdus, tels que ceux d'Aristide de Milet, de Métrodore, d'Hermès, d'Iamblique, de Porphyre, d'Herennius Philon, d'Isigonus, de Zopyre. Lydus y cite encore la tragédie d'Etna par Eschyle.

Les notes de l'éditeur, placées à la suite du texte, n'occupent que quarante-huit pages; elles ont principalement pour objet d'indiquer les autorités en faveur des restitutions qu'il propose, et d'expliquer les difficultés du texte. Il auroit pu sans peine étendre beaucoup ces notes; mais, tout en se bornant à l'essentiel, il n'y a pas moins répandu une érudition aussi variée que profonde, et éclairci un grand nombre de points philologiques. Nous nous contenterons d'indiquer ses observations sur les mots ἀρχὴ et ἀρχικός, et sur l'usage des Romains de donner, comme les peuples modernes, des noms particuliers à leurs vaisseaux. On pourroit desirer que le savant éditeur fût entré plus avant dans l'explication de certains passages, s'il n'avoit promis, dans sa préface, de publier un ouvrage qui contiendra tous les développemens possibles : c'est le recueil de tous les fragmens relatifs aux superstitions des anciens Romains, de L. Cincius Alimentus, Anysius, Elpidianus, Fulvius Flaccus, Junius Gracchus, Bebius Macer, Masurius Sabinus, Nisus, Rutilius Geminus, et d'autres auteurs anonymes; fragmens que M. Hase a extraits, tant des livres imprimés que des manuscrits de la bibliothèque Ambrosienne et des bibliothèques d'Italie. Ce recueil doit être accompagné d'une dissertation sur les sources où Lydus a dû puiser la matière de ses ouvrages, et sur-tout du livre *de Ostentis.* La science profonde et la saine critique de M. Hase doivent faire desirer vivement la publication d'un ouvrage si propre à jeter du jour sur la religion des Romains.

Le fragment de Boëthius, *de Diis et Præsentionibus*, qui termine l'édition de Lydus, est une sorte d'échantillon de cet ouvrage. M. Hase n'avoit pas l'intention de le publier à part; mais ayant appris, au moment où le texte et les notes de Lydus étoient déjà imprimés, qu'un savant se proposoit de donner une nouvelle édition du Commentaire de Boëthius sur les *Topiques* de Cicéron, il a jugé à propos de publier d'avance ce fragment, pour servir à l'édition annoncée. Ce fragment, fort court, contient le commentaire de deux phrases consécutives

des *Topiques*, ch. 19 (*quæ autem virtute fidem faciunt — interdum solent ad fidem faciendam testimonia deorum*) : encore le commentaire de la dernière partie de la deuxième phrase n'existe pas. En développant la première phrase de Cicéron, Boëthius s'étend sur la nature des dieux; et dans le commentaire de la seconde, il parle des *pressentimens de l'avenir* et du démon de Socrate. Il cite un vers de la Pythie sur Socrate, vers inconnu d'ailleurs, et très-maltraité dans le manuscrit. M. Hase a essayé de le rétablir, sans être très-satisfait lui-même de sa restitution.

Un excellent index termine cet ouvrage, qui, avec celui dont M. Hase promet la publication, formera un supplément très-curieux à l'histoire des religions anciennes.

LETRONNE.

CHIMIE ORGANIQUE, *appliquée à la physiologie et à la médecine, contenant l'analyse des substances animales et végétales; par* Léopold Gmelin, *docteur en médecine, professeur de chimie médicale à l'université de Heidelberg, &c.; traduite de l'allemand, d'après la seconde édition, par* J. Ineichen, *professeur de physique et de chimie à Lucerne; avec des notes et des additions sur diverses parties de la chimie et de la physiologie, par M.* Virey, *docteur en médecine de la faculté de Paris, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, &c.* A Paris, chez Ferra jeune, libraire, rue des Grands-Augustins, n.° 23; 1823.

QUOIQUE la chimie organique ne soit encore qu'à son berceau, cependant elle a déjà fourni à l'histoire des êtres organisés, des données extrêmement précieuses pour résoudre des questions d'une haute importance. Un ouvrage où l'on trouveroit les généralités de cette branche de la chimie réunies aux faits d'où elles se déduisent, seroit d'une utilité incontestable pour tous les savans qui portent leurs méditations sur la matière vivante, et qui veulent s'aider des lumières de la chimie. M. Virey a si bien senti les secours que cette science peut prêter à la physiologie et à la médecine, qu'il a engagé le professeur Ineichen à

traduire la chimie organique du docteur L. Gmelin. Mais à quel point M. L. Gmelin a-t-il approché du but qu'on doit se proposer en composant un pareil ouvrage ! C'est ce que nous allons examiner.

La chimie organique de M. L. Gmelin est divisée en quatre parties : la première traite de *la physiologie chimique des plantes ;* la seconde, de *la physiologie chimique des animaux ;* la troisième, de *la composition des corps organiques et de leurs différentes parties ;* la quatrième, des *principes et matériaux immédiats des substances végétales et animales.*

I.re et II.e PARTIES. L'auteur expose, dans les deux chapitres qui composent la première partie, le développement des plantes sortant de la semence, et les changemens des plantes développées hors des semences ; il examine successivement les conditions de la germination et les phénomènes qu'elle présente ; les fonctions des racines, de la tige, des branches, des feuilles, des fleurs et des fruits.

La seconde partie se compose de trois chapitres, qui ont pour objet *la digestion, la respiration,* considérée dans les mammifères, les amphibies, les poissons, les insectes et les vers, et enfin *la transpiration,* considérée dans l'homme seulement.

On voit que l'auteur n'a pas suivi la même marche dans ces deux parties ; car, pour les plantes, il a décrit les phénomènes d'après les phases de la végétation, tandis que, pour les animaux, il a subordonné les phénomènes dont il a parlé au trajet des alimens introduits dans le canal alimentaire des animaux supérieurs. Il n'a point eu la prétention d'exposer des expériences, des observations, des vues qui lui sont propres ; il s'est borné à chercher dans les travaux des savans, ce qui se rapporte à chacun des phénomènes qu'il a voulu décrire. Il est donc impossible de juger les idées de l'auteur ; la critique ne peut s'exercer que sur la manière dont il a disposé les matériaux de son livre, et sur le choix qu'il en a fait : car il n'a pas réuni tout ce que la physiologie des végétaux et des animaux doit à la chimie.

Certes nous sommes loin de croire qu'un ouvrage où l'on recueilleroit les résultats des recherches chimiques qu'on a entreprises sur la physiologie, seroit inutile ; nous pensons même qu'il offriroit aux savans de grands avantages qu'on ne trouve point dans les traités élémentaires ou systématiques. Mais pour qu'un recueil de ce genre présentât ces avantages, il le faudroit complet ; il faudroit que les résultats fussent clairement exposés suivant la manière de voir de l'auteur qui les a obtenus ; il faudroit réunir les résultats analogues, et les disposer ensuite d'après l'ordre des temps, et ne point oublier de citer exactement les ouvrages originaux d'où on les auroit extraits. Un recueil qui ne pré-

sentera point tous ces avantages, sera un ouvrage manqué. Or, en lisant les deux premières parties de la chimie organique de M. L. Gmelin, on voit qu'il ne cite guère que les travaux faits dans ces dernières années; et encore en est-il de plus ou moins importans qu'il passe sous silence : enfin on ne peut nier que la manière dont il a disposé ses matériaux laisse beaucoup à desirer sous le rapport de la clarté et des conséquences qu'on en pourroit déduire s'ils étoient autrement exposés. Par exemple, l'auteur passe sous silence les résultats de M. Berzelius sur la correspondance qui se trouve entre la proportion des sels contenus dans le serum du sang, et celle des sels contenus dans les liquides des sécrétions; il ne parle point des recherches de M. Edwards sur la respiration des batraciens. Qu'on lise l'article où il traite des fonctions des feuilles, et qu'on cherche ensuite à résumer ce qu'on a lu, et l'on verra qu'il est difficile de se faire une idée juste de l'état de la science à ce sujet; qu'on lise l'alinéa qui commence à la page 50 et qui finit à la page 51, et qu'on prononce ensuite si l'auteur a clairement exposé ce qu'on sait à l'égard de la fixation du carbone dans les végétaux qui sont éclairés par le soleil! Enfin, voyons comment l'auteur traite de *l'étiolement.* Tout le monde sait que cette maladie des végétaux est causée par l'absence de la lumière, et qu'elle est caractérisée sur-tout par *la blancheur et un alongement extraordinaire* des parties qui seroient vertes si elles n'avoient pas végété dans l'obscurité. On sait encore qu'une plante étiolée, comme animée par une sorte d'instinct, se dirige vers la lumière qui vient à l'éclairer inégalement. M. de Candolle a expliqué ce phénomène de la manière la plus satisfaisante, en faisant remarquer que, puisque l'alongement extraordinaire d'une plante étiolée est causé par l'obscurité, il en résulte que si cette plante est exposée inégalement à la lumière, les fibres ligneuses de la partie éclairée s'alongeant moins que les fibres ligneuses de la partie non éclairée, la plante se courbe du côté des premières fibres, et paroît ainsi chercher la lumière. Citons maintenant le passage de la chimie organique qui se rapporte à l'étiolement : « L'absorption d'oxigène, dit M. L. Gmelin, et la production d'acide » carbonique, disposent les plantes à s'étioler, à perdre leur odeur et » leur saveur, à devenir moins combustibles, &c., phénomènes qui se » manifestent dans les plantes, lorsque, dans l'absence constante de la » lumière, elles sont obligées de faire pendant le jour leur fonction de » nuit, qui consiste à former de l'acide carbonique. L'étiolement plus » ou moins marqué dans les plantes nous explique leur tendance à se » diriger vers le soleil ; ce qui n'a pas lieu dans les parties des plantes » qui développent de l'oxigène à la lumière et qui sont susceptibles de

» s'étioler. » Aperçoit-on dans ce passage la liaison qu'il y a entre un effet et sa cause, entre la direction des plantes vers la lumière et l'étiolement inégal qui la produit!

Après avoir lu les deux premières parties de l'ouvrage, on sera convaincu que le titre de physiologie ne leur convient nullement: elles ne présentent d'ailleurs au lecteur qu'un recueil très-incomplet des matériaux que la chimie peut fournir aujourd'hui à la physiologie.

IIIe PARTIE. Elle est divisée en botanique chimique et en zoologie chimique. L'auteur entend par ces expressions le recueil des analyses qu'on a faites des matières végétales et des matières animales. Dans la botanique chimique, les analyses sont données d'après le rang que les végétaux auxquels elles se rapportent occupent dans la méthode de Jussieu: dans la zoologie chimique, elles sont distribuées en six divisions, suivant qu'elles se rapportent aux vers, aux insectes, aux poissons, aux amphibies, aux oiseaux, et aux mammifères. Un pareil recueil n'est pas susceptible d'être l'objet d'un examen critique.

IVe PARTIE. Nous donnerons à cette partie de l'ouvrage une attention toute particulière, parce que c'est elle qui constitue essentiellement la chimie organique, et qui est seule capable de prêter aux sciences qui traitent des êtres organisés, les secours que ces sciences attendent de la chimie. En effet, tant que les espèces des principes immédiats des végétaux et des animaux ne seront point nettement définies, il y aura confusion, absence de méthode, et l'on sera dans l'impossibilité de faire aucune application certaine, puisque celles qu'on voudroit tenter ne reposeroient point sur des principes incontestables.

M. L. Gmelin, dans la classification de ce qu'il appelle principes et matériaux immédiats des êtres organisés, confond ceux qui constituent les végétaux avec ceux qui constituent les animaux; conséquemment, sans avoir égard à leur origine, il les distribue en deux classes, celle *des acides* et celle des matières auxquelles il donne le nom d'*oxides*.

I. *Classe des acides organiques.*

Les acides sont partagés en deux genres, celui *des acides non azotés*, celui *des acides azotés*. C'est sans doute par distraction que M. L. Gmelin désigne encore les acides du premier genre par l'épithète de *végétaux*, et les acides du second par l'épithète d'*animaux*: car parmi les premiers il compte les acides oxalique et butirique; or l'acide oxalique est commun aux plantes et aux animaux, et l'acide butirique n'a été trouvé jusqu'à présent que dans le lait des mammifères.

Chaque acide est décrit de la manière suivante: on en indique le siége dans les êtres organisés qui le contiennent, la composition élé-

mentaire, la forme, la saveur; on indique la proportion de l'eau dans son hydrate, et on ne décrit que quelques-uns des phénomènes qu'il présente, quand on le met en contact avec les bases salifiables; enfin les procédés pour préparer les acides ne sont exposés que pour un petit nombre d'espèces. Ces descriptions sont toujours incomplètes, et par malheur les faits qui ont été omis sont souvent très-importans; on y desireroit quelquefois plus d'exactitude, non-seulement dans la citation des travaux originaux, mais encore dans la synonymie et dans la manière dont certains faits sont exposés. Par exemple, page 255, M. L. Gmelin donne *adipocire* comme synonyme d'*acide margarique :* mais cela n'est point; car ce dernier est une *espèce pure*, et l'*adipocire* est une matière composée d'*acides margarique et oléique unis en proportion indéfinie ;* de plus, le mot *adipocire* a été appliqué à des matières telles que la cétine et la cholestérine, qui ne possèdent pas l'acidité. L'auteur ajoute que *les margarates jouissent des propriétés des savons :* mais n'est-ce pas donner une idée inexacte des margarates, puisque les savons sont formés de deux espèces de sels au moins, un margarate et un oléate, qui diffèrent beaucoup l'un de l'autre! N'est-ce pas s'exprimer comme si l'on disoit que *le sulfate de potasse jouit des propriétés de l'alun!* Tout le monde sait que l'alun est composé de sulfate de potasse et de sulfate d'alumine. M. L. Gmelin, page 256, décrit un procédé pour préparer l'acide oléique, qui est tout-à-fait étrange : nous ignorons absolument les motifs qu'il a eus de le préférer à la méthode d'analyse que le chimiste qui a découvert les acides margarique et oléique a prescrite pour séparer ces deux acides lorsqu'ils sont unis ensemble; il auroit été d'autant plus nécessaire d'exposer cette méthode, que M. L. Gmelin n'a rien dit de la préparation de l'acide margarique, et qu'au mérite de l'exactitude des faits il auroit joint celui de l'impartialité, qui est un des premiers devoirs de l'historien des travaux d'autrui.

II. *Classe des oxides organiques.*

Les oxides organiques sont distribués en six genres :

1.° *Oxides très-combustibles,* ne formant pas de bases salifiables; tels sont, par exemple, *l'alcool, l'éther, les huiles volatiles, la graisse, les résines, les matières colorantes, l'indigo.*

2.° *Alcalis organiques*, ou bases salifiables végétales qui forment, avec les acides, des sels plus ou moins neutres, et qui possèdent des propriétés médicinales : par exemple, *la cinchonine, la quinine, la morphine, la strychnine, la brucine, la solanine, la piérotoxine, la delphine, la vératrine, l'émétine, &c.*

3.° *Oxides organiques non azotés*, moins combustibles ; par exemple, *le sucre, la gomme, l'amidon, la fibre ligneuse.*

4.° *Oxides organiques très-azotés*, ou matières animales proprement dites ; par exemple, *l'osmazome, l'urée, la matière salivaire, la gélatine, le mucus animal, le gluten, le fromage, l'albumine, la matière colorante rouge du sang, &c.*

5.° *Ulmine, charbon.*

Si nous attachions une grande importance à la distribution des principes immédiats en genres et en sous-genres, nous blâmerions beaucoup les cinq genres précédens, qui sont en contradiction avec les premières règles de toute classification scientifique : en effet, pourquoi l'auteur, après avoir établi *la classe des acides*, n'a-t-il pas établi *celle des alcalis*, au lieu de faire un simple genre de ces derniers corps ! Pourquoi, dans un groupe, prend-il en considération une propriété qu'il néglige dans un autre ! Ainsi les acides sont divisés en deux genres, suivant qu'ils contiennent de l'azote ou qu'ils en sont dépourvus, tandis que, dans le premier genre des oxides, des principes azotés, tels que l'hématine, sont confondus avec les corps gras, qui ne contiennent pas d'azote. Comment l'auteur a-t-il constaté que les principes colorans de la violette, de la gaude, du campèche, &c., sont plus inflammables que des principes immédiats du quatrième genre, tels que le sucre, la mannite, le principe doux des huiles ! Pourtant c'est d'après cette seule considération que M. L. Gmelin établit une distinction entre les deux groupes des corps que nous venons de nommer. Enfin qu'est-ce qu'un genre comme celui de *l'ulmine et du charbon*, auquel il n'assigne aucun caractère distinctif ! Cependant il auroit dû motiver la séparation de ces substances d'avec les oxides du premier genre.

On peut faire des critiques bien plus graves que les précédentes sur le mode adopté par l'auteur pour décrire les substances qu'il appelle *principes et matériaux immédiats des êtres organisés.* Non-seulement il ne parle point de l'ordre qu'il établit pour la subordination des groupes dans lesquels il divise et subdivise ses genres, mais il ne dit point si la distinction qu'il établit en dernier lieu, en descendant du genre, est une espèce ou une variété ; et il y a plus, souvent cette distinction tombe sur une combinaison de plusieurs substances qui sont unies en proportion indéfinie, et quelquefois sur un simple mélange, au su même de l'auteur, c'est-à-dire, sur une matière qui n'est ni une espèce ni une variété. Ajoutez qu'aucune des subdivisions d'un genre n'étant définie, le lecteur ignore pourquoi une substance est placée dans une subdivision plutôt que dans une autre ; et si un chimiste vouloit classer,

dans le système de M. L. Gmelin, une matière qu'il viendroit de découvrir, il seroit dans l'impossibilité de le faire avec quelque certitude. Justifions ces critiques par des citations.

L'auteur partage les huiles volatiles en huit sections, savoir, *en huiles volatiles empyreumatiques, en huiles volatiles de Fousel, en huiles volatiles amères, en huiles volatiles douces, en huiles volatiles légères aromatiques, en huiles volatiles pesantes aromatiques, en huiles volatiles narcotiques, en huiles volatiles âcres.* On seroit tenté de considérer comme des espèces chaque huile qui est décrite dans ces sections; mais il n'en est point ainsi, puisque l'auteur cite des huiles qui contiennent plusieurs substances différentes; telle est l'huile empyreumatique de succin, qui en contient trois; telles sont les huiles d'amandes amères, de feuilles de pêcher, qui contiennent de l'acide hydrocyanique avec une matière huileuse; telle est l'huile d'aneth, qui est un mélange de deux huiles. Les sections des huiles volatiles sont tout-à-fait arbitraires. Par exemple, pourquoi l'auteur décrit-il l'huile volatile de térébenthine parmi *les huiles aromatiques*, au lieu de la décrire parmi *les huiles âcres!* Pourquoi place-t-il parmi les *huiles douces*, les huiles de carvi et de cumin, lorsqu'il reconnoît à la première *une saveur brûlante*, et à la seconde une *saveur âcre!*

Parmi les substances que l'auteur appelle *matières camphrées*, on ne voit point d'après quelle analogie il place à côté du *camphre*, sous la dénomination de *matière camphrée des cantharides*, le principe vésicant de ces insectes; et l'on est tout surpris de ne point trouver citée au nombre des propriétés de ce prétendu camphre, sa propriété vésicante si remarquable et à-la-fois si importante pour la médecine.

Les *matières grasses* sont partagées en huit sections, *les huiles grasses siccatives, les huiles grasses non siccatives, le suif pur, la cétine, la cholestérine, l'ambréine, la cérine, la myricine.* Ce qui frappe d'abord dans ces sections, c'est de voir des espèces comme *la cétine, la cholestérine*, placées sur la même ligne que *les huiles siccatives* et *les huiles non siccatives*, qui présentent, non pas diverses espèces, mais des mélanges, des combinaisons indéfinies, réunis sous un nom commun. On ne pénètre point les raisons qui ont décidé M. L. Gmelin à décrire, à l'article *du suif pur*, le beurre ordinaire, la graisse de porc, le beurre de cacao (qui est fusible de 19 à 20 degrés, et non, comme il le dit, à 50 degrés). On peut demander pourquoi *la cire de myrica*, qui est une véritable stéarine, est placée à côté de la cire des abeilles, qui en diffère extrêmement. On a le droit de s'étonner que M. L. Gmelin, en parlant de *la stéarine, de la cétine, de la cholestérine*, ait précisément passé sous silence les caractères les plus remarquables, les propriétés les plus utiles

de ces substances. On conçoit difficilement que l'auteur d'une chimie organique ait laissé une branche entière de cette science dans le vague où elle se trouvoit il y a dix ans, lorsqu'il lui étoit si aisé de consulter les travaux qui ont été publiés sur ce sujet dans les journaux scientifiques français.

Nous bornons là nos citations; beaucoup d'erreurs pourroient être relevées encore: nous en prévenons nos lecteurs, afin qu'ils sachent que, malgré les nombreuses critiques que nous avons faites, nous ne garantissons pas l'exactitude des choses dont nous n'avons point parlé. Nous ferons une dernière observation, c'est que l'auteur, en plaçant sa physiologie chimique, et le recueil des analyses des corps organiques et de leurs différentes parties, avant la description des principes et des matériaux immédiats des êtres organisés, suit un ordre directement contraire à celui qui procède du connu à l'inconnu, du simple au composé: par exemple, lorsque, dans le premier chapitre, il est question de l'influence du gluten pour changer l'amidon en sucre dans la germination, le lecteur ne peut comprendre ce que dit M. L. Gmelin, puisqu'il ne connoît point encore des substances dont la description ne se trouve que dans la quatrième partie de l'ouvrage; et en outre, les phénomènes que présentent le gluten, l'amidon, le sucre, dans la végétation, sont bien plus compliqués que les phénomènes auxquels ils donnent lieu quand on examine ces corps isolément, après les avoir extraits des végétaux qui les contenoient.

Nous faisons des vœux pour que les savans qui veulent s'occuper de chimie organique, comme science accessoire à celle qu'ils professent, ne renoncent point à faire les applications qu'ils méditent, parce qu'ils ne trouveroient pas dans le livre que nous venons d'examiner, les secours qu'ils attendent de la chimie.

M. Virey a placé à la tête de l'ouvrage un discours *sur l'organisme vivant et sur les rapports de la physiologie avec la chimie*, dans lequel on trouve cette éloquence qui est propre aux écrits de l'auteur.

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

***Discours**, Opinions et Rapports sur divers sujets de législation, d'instruction*

publique et de littérature ; par M. le baron Silvestre de Sacy. Paris, de l'imprimerie de M. A. Belin, librairie de MM. Debure frères, 1823, *in-8.°*, xij et 512 pages. — I.re Partie, LÉGISLATION. Rapports et opinions sur la liste civile, la dotation de la couronne, le domaine extraordinaire et les dotations, sur les lois de finances de 1814, 1815, 1817 et 1818; sur les cumulations de traitemens, les retenues et les pensions de retraite; sur la naturalisation des habitans des départemens autrefois réunis à la France; sur la liberté de la presse, &c. — Discours prononcés en faisant hommage au corps législatif de quelques ouvrages. — II.e Partie, INSTRUCTION PUBLIQUE. Dix discours prononcés à des distributions de prix, 1816 - 1821. — III.e Partie, LITTÉRATURE. Discours prononcé sur la tombe de M. Anquetil du Perron, 19 janvier 1805; — Notice sur M. de Sainte-Croix, et discours destiné à être prononcé à ses funérailles, le 12 mars 1809. — Rapport sur des traductions d'ouvrages orientaux (à l'occasion des prix décennaux en 1810). — Discours prononcé aux funérailles de M. du Theil, 29 mai 1815, et Notice sur sa vie et ses ouvrages. — Discours à l'occasion de la translation des cendres de Descartes, Mabillon et Montfaucon, 29 février 1819. — Discours prononcé à l'ouverture de la société asiatique, 1.er avril 1822, et à la séance générale de cette société, le 21 avril 1823. — Compte rendu, en 1815, de l'ouverture des cours de samscrit et chinois au collége royal de France. Cet intéressant recueil est dédié par l'auteur à M. l'abbé de Montesquiou.

Venantii Honorii Fortunati, Pictaviensis episcopi, Opera. Cameraci, typis A. Francisci Hurez, *in-12*, 360 pages. C'est un des articles de la Collection des poëtes latins, imprimée avec beaucoup de soin et de correction par M. Hurez, à Cambrai. Voyez *Journal des Savans*, mai 1822, p. 318.

Séance littéraire annuelle de l'institution Maison de Sainte-Barbe, dirigée par M. de Lanneau fils. Paris, imprimerie de Crapelet, 1823, 53 pages *in-8.°*; contenant divers morceaux en prose et en vers, en latin et en français, composés par des élèves de cet établissement.

Les Poëtes français, suivant l'ordre chronologique, depuis le XII.e siècle jusqu'à Malherbe, avec des éclaircissemens, un glossaire des vieux mots, et une histoire de la langue poétique en France; par M. R. Auguis, de la société royale des antiquaires de France; 6 vol. *in-8.°*, imprimés par Crapelet. Prix de chaque vol. 8 fr.; et sur papier gr. raisin vélin, 25 fr. On souscrit chez MM. Treuttel et Würtz, Renouard, et Lefèvre, rue de l'Éperon, n.° 6.

Œuvres complètes de Clément Marot, nouv. édit. en 3 vol. *in-8.°*, avec un portrait du poëte, un essai sur sa vie et ses ouvrages, des notes historiques et critiques, et un glossaire des vieux mots.

> Et tant qu'ouï et nenni se dira,
> Par l'univers le monde me lira. MAROT, *Épistre à un sien amy.*

Les trois volumes paroîtront de mois en mois, à compter de janvier 1824. On souscrit chez MM. Dondey-Dupré et chez le libraire éditeur, M. Lapily, boulevart Montmartre, n.° 23. Le prix de chaque volume est de 7 fr., papier superf. des Vosges, satiné; 9 fr. pap. vélin superf. satiné; 25 fr. grand papier vélin, avec le portrait avant la lettre. Après la publication du tome I, les prix seront augmentés d'un franc &c. pour les non-souscripteurs.

L'École des Vieillards, comédie en cinq actes et en vers, par M. Casimir de Lavigne, représentée, le 6 décembre 1823, par les comédiens ordinaires du Roi (premier Théâtre français); quatrième édition. Paris, impr. de Pinard,

libr. de Barba et Ladvocat, 1824, *in-8.°*, 176 pages. Prix, 5 fr. L'un de nos prochains cahiers contiendra un examen de cette comédie, qui a obtenu un brillant succès.

L'Almanach des Muses, ou Choix de poésies fugitives pour 1824 (soixantième année de ce recueil). Paris, chez Eymery, 288 pages *in-12*. Prix, 2 fr. 50 cent., et 3 fr. 25 par la poste. Les auteurs des pièces de vers contenues dans ce volume, sont MM. Agoub, Alletz, Henri Berthoud, Bignan, Chauvet, Casimir de Lavigne, Deville, Halevy, Merville, feu Millevoye, Scribe, M.me Tastu, &c. et M. Justin Gensoul, éditeur de ce recueil.

L'Exalté, ou Histoire de Gabriel Desodry, sous l'ancien régime, pendant la révolution et sous l'empire; (roman) par M. Picard, membre de l'Institut. Paris, chez les frères Baudouin, 1824, 4 vol. *in-12*. Prix, 12 fr.

Les jeunes Voyageurs en France, ou Lettres sur les départemens; par L. N. A*** et C. T***; nouvelle édition entièrement revue et en partie refondue par M. G. Depping. Paris, chez Ledoux, rue Guénégaud, n.° 9, 1824, 6 vol. *in-18*, ornés de 100 cartes ou figures. Prix, 30 fr. La 1.re édit. est de 1821.

L'Angleterre, ou Description historique et topographique du royaume uni de la Grande-Bretagne; par M. G. Depping. Paris, impr. de Marchand-Dubreuil, librairie de Ledoux, 1823, 6 volumes *in-18*, ornés de 75 cartes et vues. Prix, 30 fr.

Résumé de l'Histoire d'Angleterre, par Félix Bodin. Paris, impr. de Cosson, libr. de Lecointe et Durcy, 1824, *in-18*, 288 pages. Prix, 2 fr.

Essai sur les invasions maritimes des Normands dans les Gaules, suivi d'un aperçu des effets que les établissemens des hommes du nord ont eus sur la langue, la littérature, les mœurs, les institutions nationales et le système politique de l'Europe: ouvrage qui a obtenu une mention honorable de l'Institut (v. *Journal des Savans*, août 1822, p. 504), par M. B. Capefigue. Paris, imprimerie royale, libtairie de Faujat aîné, 1823, *in-8.°*, 460 pages. Pr. 6 fr.

Apperçu de la situation financière en Espagne (depuis Philippe V jusqu'en 1808, et depuis 1808 jusqu'en 1820 et 1823), par M. Alexandre de la Borde, membre de l'Institut, &c.; seconde édition, revue et augmentée. Paris, 1823, 47 pages *in-8.°*

Explication de cinq médailles des anciens rois musulmans du Bengale, accompagnée de quelques observations générales sur les monnoies musulmanes à figures; par M. Reinaud. Paris, Dondey-Dupré, 1823, 56 pages *in-8.°*, extraites du Journal asiatique. Les observations générales de M. Reinaud concernent sur-tout les douze signes du zodiaque, qu'on aperçoit sur plusieurs médailles arabes, et à chacun desquels les astrologues ont attaché une des sept planètes. Il y a lieu de croire, dit l'auteur, qu'au moins une partie des signes astrologiques qu'on voit sur ces médailles, avoient servi d'horoscopes aux princes qui les ont fait frapper. M. Reinaud se propose de publier, sur ces monumens, un travail divisé en deux parties: la première sera un traité de numismatique arabe, et la seconde une explication particulière des médailles du cabinet de M. le duc de Blacas, avec des notices historiques sur les princes auxquels elles se rapportent.

M. A. Mahul a publié, depuis 1820, 3 vol. *in-8.°* de *l'Annuaire nécrologique ou Complément annuel et continuation de toutes les biographies ou dictionnaires historiques*. Pour ne parler que des articles qui concernent les savans, les litté-

rateurs et les artistes, nous indiquerons, dans les deux premiers tomes, ceux de Volney, Corvisart, West, peintre anglais; Arthur Young, Germain Garnier, M.me Dugazon, Cubières-Palmezeaux, &c.; et dans le troisième, ceux de Berthollet, Bervic, M.me Campan, M.me de Condorcet, Delambre, Hallé, Haüy, Sicard, Vanspaendonck, M.me de Villette, Buhle, de Martens, Morcelli, &c. Quoique ce troisième volume soit consacré aux personnages morts en 1822, on y trouve quelques articles qui remontent aux années 1821 et 1820, et qui avoient été omis dans les deux tomes précédens. Quand l'auteur emprunte une notice déjà publiée, il a soin d'en avertir; c'est ce qu'il a fait pour l'article Wyttenbach, qui est extrait du Journal des Savans (juillet 1823, p. 521-525). Mais, à fort peu d'exceptions près, toutes ces notices lui appartiennent en propre, et se recommandent par une rédaction élégante et précise, par des observations judicieuses et impartiales. On peut les considérer comme de très-utiles supplémens à la Biographie universelle et à d'autres recueils du même genre. Chaque volume est orné de quatre portraits: le tome III contient x et 352 pages; impr. de Cosson, librairie de Ponthieu. Prix, 5 fr.; et pour les trois volumes, 19 fr. En donnant la liste des personnages morts en 1823, qui fourniront la matière du tome IV, l'auteur y a compris, par une étrange inadvertance, un artiste célèbre encore vivant. = M. Mahul vient de publier aussi un rapport présenté par lui, le 20 novembre dernier, à la Société de la morale chrétienne, sur les opérations du comité des Grecs. Paris, impr. de Crapelet, 30 pages *in-8.°*

L'Art du Typographe, par Vinçard, typographiste *(sic)*, breveté par S. M., membre de plusieurs sociétés de sciences et arts; 2.e édit., 1823, *in-8.°*, 252 p.

Typographie. Notice pour le concours des progrès de l'industrie française en 1823, par J. Gillé, typographe, membre de l'Athénée des arts. Paris, chez l'auteur, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n.° 18, et chez Delaunay et Mongie; 2.e édit., 1824, 40 pages *in-4.°* — M. Gillé a publié une notice semblable sur le concours de 1819; *ibid.* 2.e édit., 15 pages *in-4.°* Il y fait connoître les nouveaux procédés et les produits les plus heureux de l'industrie typographique en France.

Élémens d'idéologie. (Tome I.er) Idéologie proprement dite, par M. le comte Destutt de Tracy, pair de France, membre de l'Institut. Paris, impr. de Pinard, libr. de M.me Lévi, 1824, *in-18*, 378 pages. Prix, 3 fr.

Rapports du physique et du moral de l'homme, par P. J. G. Cabanis, avec une table analytique par M. Sue, une table analytique par M. (de Tracy), 4.e édit. revue et augmentée de notes par M. Pariset, secrétaire perpétuel de l'académie royale de médecine. Paris, impr. de Rignoux, librairie de Béchet jeune, 1824, 2 vol. *in-8.°* Prix, 14 fr.

De l'Éducation, par M.me Campan, avec des conseils aux jeunes filles, un théâtre pour les jeunes personnes (cinq comédies, un opéra comique et un proverbe moral) et quelques essais de morale; ouvrages mis en ordre et publiés par M. F. Barrière, qui y a joint une introduction. Paris, impr. de Fain, libr. des frères Baudouin et de Mongie aîné, 1823, *in-8.°*, 276 pages. Pr. 4 fr. 50 c.

Tableau de l'intérieur des prisons, ou Études sur la situation et les souffrances morales et physiques de toutes les classes de prisonniers ou détenus, par J. F. T. Ginouvier. Paris, Baudouin frères, 1823, *in-8.°*, 276 pages. Prix, 4 fr. 50 cent.

Œuvres complètes de Buffon, avec les descriptions anatomiques de Daubenton; nouvelle édition, dirigée par M. Lamouroux; 40 vol. *in-8.°* de texte, et 36 livraisons de figures; 20 planches en chaque livraison. Prix de chaque vol. 5 fr. 50 cent., et sur papier satiné, 6 fr. Prix de chaque livr. de planches, figures noires, 3 fr., fig. coloriées, 8 fr. A partir du 15 janvier, il paroîtra par mois un cahier de planches et un volume imprimé, chez MM. Firmin Didot. On souscrit chez les libraires Verdière et Ladrange. Des exemplaires complets de l'édition du Louvre, 45 vol. *in-4.°*, y compris les ovipares et serpens, et les poissons (par M. de Lacépède) &c., se trouvent chez MM. Bossange, qui offrent de compléter les exemplaires défectueux.

Choix des quarante plus belles fleurs tirées du grand ouvrage des liliacées, peintes par M. P. J. Redouté, pour servir de modèle aux personnes qui se livrent au dessin ou à la peinture des fleurs, aux manufactures d'étoffes, de tapis, de broderie, de porcelaine, &c. Ce choix sera publié en 10 livraisons *in-fol.*, chacune de 4 fleurs, et du prix de 10 fr. On souscrit chez Bossange père, Rey et Gravier, &c. Le grand ouvrage se relie en 8 vol. *in-fol*, comprenant en tout 486 fleurs, et autant de feuillets de texte. Prix, 2400 fr., chez les mêmes libraires.

Mémoire géologique sur les terrains du bas Boulonnais, et particulièrement sur les calcaires compactes ou grenus qu'il renferme; par M. F. Garnier, ingénieur au corps royal des mines: ouvrage couronné par la société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer, et imprimé par ses ordres. Boulogne-sur-Mer, impr. de P. Hesse, rue des Pipots, 1823, *in-4.°* avec une carte, et une figure de la colonne des Bourbons, élevée près de Boulogne en marbre du pays. Nous avons donné une courte analyse de cet excellent mémoire, dans notre cahier d'octobre 1822, page 636.

La société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer vient de publier le *procès-verbal de sa séance publique* du 28 juillet 1823, 78 pages *in-8.°*, imprimé à Boulogne, chez le Roi-Berger. On y trouve l'exposé de tous les travaux de la société pendant l'année, des fragmens d'une ode de M. de Fromentine sur la musique, et d'un poëme de M. d'Ordre sur les quatre âges de la vie; un essai sur la vie et les ouvrages de Gresset, par M. Hédouin; des extraits d'un discours de M. Isnardy sur la Grèce considérée comme terre classique des lettres et des arts; une notice sur Pilatre de Rozier, par M. Marguet, &c.

Exposition du système du monde, par M. le marquis de la Place, pair de France, membre de l'Institut, &c.; cinquième édit., revue et augmentée. Paris, impr. de Huzard-Courcier, librairie de Bachelier, 1823, *in-4.°*, 436 pag. et le portrait de l'auteur; prix 15 fr.; ou 2 vol. *in-8.°*, viij, 338 et 448 pag.

Connoissance des temps ou des mouvemens célestes, à l'usage des astronomes et des navigateurs, pour l'année 1826, publiée par le Bureau des longitudes (MM. de la Place, Legendre, de Prony, Bouvard, le Français-Lalande, Burckhardt, Arago, de Rossel, de Rosily, Buache, Biot, Poisson, Sédillot, Mathieu, Nicollet, Damoiseau, le Noir, et le Rebours). Paris. impr. de Huzard-Courcier, librairie de Bachelier, 1823, 328 pages. Prix, 6 fr.

Annuaire pour l'an 1824, présenté au Roi par le Bureau des longitudes. Paris, impr. de Huzard-Courcier, librairie de Bachelier, 204 pages *in-18.*

Entretiens sur le magnétisme animal et le sommeil magnétique dit somnambulisme. Paris, 1823, 1 vol. *in-8.°* Prix, 6 fr., et par la poste, 7 fr. 50 cent., chez

Deschamps, libraire, rue Saint-Jacques, n.° 60, et chez l'auteur, rue Royale, n.° 13, place Louis XV.

Traité des convulsions chez les femmes enceintes et en couche: ouvrage qui a remporté un prix proposé par la société de médecine de Paris; par M. Ant. Miquel. Paris, impr. de Hocquet, librairie de Gabon, et chez l'auteur, au bureau de la Gazette de santé, 1823, *in-8.°*, 10 feuilles 1/2.

Commentaires sur les lois anglaises, par W. Blackstone, avec des notes de M. Ed. Christian; traduits de l'anglais sur la quinzième édition, par M. N. M. Chompré, ancien conseiller au Conseil des prises. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Bossange père, 1823, 6 vol. *in-8.°*, 48 fr. Cette nouvelle traduction française est annoncée comme plus exacte et sur-tout comme plus complète que les précédentes.

Vaticana juris Romani Fragmenta, nuper ab Ang. Maio detecta. Parisiis, *in 8.°* Nous sommes forcés de renvoyer à notre prochain cahier une notice plus détaillée de cette publication.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers*, et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1824.

Travels in Georgia, Persia, Armenia, ancient Babylonia, &c. &c., during the years 1817, 1818, 1819 and 1820. — *Voyages en Géorgie, en Perse, en Arménie, dans l'ancienne Babylonie, &c., durant les années 1817, 1818, 1819 et 1820; par sir* Robert Ker Porter; *avec un grand nombre de planches gravées :* tome II. Londres, 1822, xiv et 828 pag. *in-4.°*

Le lecteur voudra bien se rappeler qu'en terminant le compte que nous avons rendu du premier volume du voyage de sir Robert Ker Porter (1), nous avons laissé notre voyageur prêt à quitter Schiraz pour

(1) Voyez *Journal des Savans*, année 1823, cahier d'avril, p. 245.

retourner à Ispahan, afin d'y rétablir sa santé, altérée principalement par l'excès de la chaleur à laquelle il avoit été constamment exposé pendant tout le temps employé à visiter et dessiner les ruines de Persépolis. Il se mit en route le 29 juillet 1818, et suivit une route plus courte que celle par laquelle il s'étoit rendu d'Ispahan à Schiraz, et en même temps plus convenable à la saison des grandes chaleurs. Une maladie survenue au docteur Sharpe, qui l'accompagnoit, l'ayant retenu quinze jours dans un village nommé *Imam-Zada-Ismaël,* il n'entra que le 24 août dans l'ancienne capitale du royaume de Perse. Le 31 du même mois, sa santé étant suffisamment rétablie, il se mit en route pour Hamadan, l'ancienne Ecbatane, où il arriva après quatorze jours de marche, le 13 septembre. Dès le 18 du même mois, il quitta cette ville, après avoir visité les antiquités qui s'y trouvent, et particulièrement les prétendues sépultures de Mardochée et d'Esther, au sujet desquelles il paroît avoir adopté les traditions très-suspectes des Juifs du pays. Puis, suivant le pied du mont Elwend, après avoir passé la nuit à Sahadabad, village situé au pied des dernières collines qui forment l'extrême limite occidentale de cette montagne, et à huit heures de marche d'Hamadan, il arriva à Kangavar, ville ancienne, mais qui n'est plus aujourd'hui qu'un village d'environ trois cents maisons. Kangavar, l'ancienne Élymaïs, suivant M. Ker Porter, offre encore des ruines d'un temple élevé par les Grecs en l'honneur de la Diane d'Éphèse. Deux journées de marche conduisirent notre voyageur au village de Bi-sutoun, qui prend son nom de la montagne, fameuse par ses monumens antiques, au pied de laquelle il est situé. M. Ker Porter suppose que *Bi-sutoun*, nom qui signifie *sans colonne*, est une corruption de *Baghistan*, parce que Diodore de Sicile désigne sous ce nom la montagne sur laquelle Sémiramis se fit représenter entourée de cent de ses gardes. Mais il est d'autant plus difficile d'admettre cette supposition, que le mot *Baghistan* est aussi persan, et signifie *une réunion de jardins ou de vergers.* Il est plus naturel de penser que ces deux dénominations appartiennent à deux époques différentes, et que le nom de *Bi-sutoun* aura été donné à cette montagne long-temps après que les jardins formés par Sémiramis dans la plaine adjacente, eurent disparu. Cette étymologie du nom de Bi-sutoun, hasardée par M. Ker Porter, me rappelle l'assentiment qu'il donne à celle que sir John Malcolm a proposée, dans son Histoire de Perse, du mot *satrape.* Ce mot paroît à sir John être une corruption ou abréviation de *tchattra-pati*, qui, d'après son origine, moitié indienne, moitié persane, signifie, dit-il, *lord of the ombrella,* le maître du parasol ou de l'ombrelle, c'est-à-dire, l'ombre de l'état.

L'ombrelle ou le parasol a été et est encore une distinction réservée aux princes et aux hommes constitués en dignité. Cette étymologie est ingénieuse; mais je crois avoir démontré ailleurs que le mot *satrape* signifie littéralement *le gardien ou chef d'une province* (voyez *Mémoires de l'Institut*, classe d'histoire et de littérature ancienne, tom. II, p. 134). Après avoir visité et dessiné les monumens de Bi-sutoun, sur lesquels je reviendrai par la suite, sir Robert quitta le village du même nom, pour se rendre à Kirmanschah. Avant d'arriver à cette ville, il s'éloigna de la route pour visiter les sculptures qui ornent la façade du rocher nommé *Takhti-Bostan*, et que la tradition du pays attribue à Khosrou-Parwiz et au célèbre Ferhad, l'amant infortuné de la belle Schirin. Sir Robert employa sept jours à copier les divers monumens sassanides qu'offre le rocher de Takhti-Bostan; et le 30 septembre, s'étant remis en route, il passa près de Kirmanschah sans vouloir entrer dans la ville, et vint passer la nuit dans le caravansérai de Mahadescht. Mahmoud Ali Mirza, fils aîné du roi de Perse et gouverneur de Kirmanschah, étant l'ennemi déclaré d'Abbas Mirza, duquel sir Robert avoit reçu toute sorte de faveurs et l'accueil le plus distingué, notre voyageur crut devoir éviter tout ce qui pouvoit le faire connoître, et le mettre dans le cas de se présenter à la cour du prince, ou de réclamer sa protection. Mais un étranger occupé à dessiner des monumens dans le voisinage de la capitale, ne pouvoit long-temps demeurer ignoré des habitans; aussi le prince Mahmoud fut bientôt instruit de sa présence à Takhti-Bostan, et se hâta de lui envoyer un de ses ministres pour l'inviter à se rendre à Kirmanschah et à accepter l'hospitalité qu'il lui offroit. Les prétextes allégués par le voyageur, et la promesse vague de présenter son hommage au prince plus tard, sur la route de Bagdad, où il espéroit le rencontrer dans une partie de chasse que le prince devoit faire sous peu de jours, n'empêchèrent pas que le même messager ne revînt le lendemain renouveler ses instances. N'ayant pas été plus heureux cette fois, il voulut du moins traiter le voyageur dans le lieu où il étoit campé : en deux heures de temps, un repas abondant fut préparé et servi à l'ombre de quelques arbres, et le ministre du prince en fit les honneurs avec toute la politesse persane; après quoi il se retira. M. Ker Porter rapporte à cette occasion quelques anecdotes relatives au caractère du prince de Kirmanschah, qu'il oppose à celui du prince héréditaire Abbas Mirza. Puis il ajoute : « Le prince de Kirmanschah rivalise avec » son frère Abbas Mirza en ce qui concerne l'organisation d'un corps » de troupes formé à la tactique européenne. Il y a quelques semaines, » il a pris à son service deux officiers français qui précédemment étoient

» à la solde du prince d'Aderbidjan. Ils ont sous leur commandement » deux bataillons d'infanterie, campés à quelques parasanges d'ici. » Toutefois l'infanterie que j'ai vue ici, est encore fort inférieure à » celle qui est tenue à la manière européenne à Tebriz. » M. Ker Porter dit encore que le prince Mahmoud Ali Mirza, assisté de ces deux officiers français et d'un Arménien précédemment employé à la fonderie des canons à Constantinople, s'occupoit à augmenter et à améliorer son artillerie, qui, dans l'état où elle se trouvoit, pouvoit à peine lui rendre quelque service. La mort de Mahmoud, survenue il y a environ deux ans, en arrêtant ces projets, a délivré le prince Abbas Mirza d'un rival dangereux. Mahmoud ne cachoit point ses desseins ambitieux; car sir Robert nous apprend que, le jour même où Fath-Ali-schah déclara, en présence de toute la cour assemblée, le choix qu'il avoit fait du prince Abbas Mirza pour son successeur, Mahmoud dit à son père que, de son vivant, il ne reconnoîtroit jamais d'autre souverain que lui; puis, posant la main sur son épée, il ajouta : « Après votre » mort, c'est ceci qui décidera à qui le trône de Perse devra appartenir. » Mahmoud, pour soutenir ses prétentions, avoit son courage, ses talens militaires éprouvés, l'étendue, la force et les richesses de son gouvernement, enfin la nombreuse et brave population des provinces auxquelles il commandoit; et il est permis de croire que son caractère hautain, sévère, porté au despotisme, et en tout opposé à celui de son compétiteur, loin de nuire à ses desseins, auroit pu, aux yeux des Persans, faire pencher la balance en sa faveur.

M. Ker Porter ayant quitté les environs de Kirmanschah le 31 septembre, se trouva le 3 octobre sur les terres du paschalik de Bagdad; et ayant été retenu dans sa route par la maladie de quelques-uns de ses gens, et particulièrement de son fidèle compagnon Sadak beg, dont nous avons parlé en rendant compte du premier volume de ce voyage, il n'arriva à Bagdad que le 14 du même mois Le dernier caravanseraï où il fut reçu avant de quitter les terres de Perse, est dû au prince Mahmoud Ali Mirza; on l'appelle à cause de cela *Schah-zada-khan*, c'est-à-dire le khan ou caravanseraï du fils du roi, et non, comme on lit dans l'imprimé, *Shah's Adda khaun*. Ce n'est pas le seul nom propre que l'éditeur ait singulièrement défiguré : c'est ainsi, pour en donner un autre exemple, qu'il écrit par-tout *Al Maidan* pour *Almadaïn*, nom de la capitale des Chosroës. Ces fautes ne doivent point être attribuées à sir Robert.

Dans la première journée de route, après avoir quitté la frontière de Perse, le voyageur observa des ruines d'une grande étendue, et que

la tradition du pays et le nom même qu'elles portent attribuent à Khosrou-Parwiz. S'il n'y a pas de faute dans la manière dont le nom de ce lieu est écrit par notre auteur, *Kesra Schirine*, il seroit composé de ceux du roi persan, et de son épouse Schirin, devenue si célèbre chez les romanciers et les poëtes par sa beauté et la passion malheureuse qu'elle inspira à Ferhad : car *Kesra* est la prononciation arabe du mot persan *Khosrou*. Je serois pourtant assez porté à supposer que le vrai nom doit être *Kasri Schirin*, c'est-à-dire, *le palais de Schirin*. Quoi qu'il en soit, M. Ker Porter pense que ces ruines, où l'on distingue des remparts, un aqueduc, une forteresse et des restes de grands édifices, sont celles de la ville de Destadjerd où Khosrou Parwiz avoit transporté sa résidence royale, en quittant Almadaïn, ou Ctésiphon, l'ancienne capitale du royaume.

Je ne m'arrêterai point à la description que donne le voyageur de l'état actuel de l'ancienne capitale des khalifes, de ses habitans, de son gouvernement, et de l'étendue du ressort qui obéit au pacha, et où il commande plutôt en souverain que comme un simple gouverneur de province; de ses forces militaires et des relations qui existent entre ce représentant du grand seigneur et les tribus arabes et curdes de la Mésopotamie; et je passerai pareillement sous silence l'accueil que sir Robert reçut de M. Rich, résident anglais, et la réception que lui fit Daoud-pacha, qui, de la condition d'esclave, est parvenu au rang de gouverneur de Bagdad. Je renverrai aussi à l'ouvrage même les lecteurs curieux de connoître les antiquités musulmanes de Bagdad, telles que le mausolée de Zobéide, l'épouse de Haroun Raschid, et la sépulture du fameux Sofi, le scheïkh Marouf Carkhi; le climat de Bagdad, la navigation du Tigre, l'irrigation du sol, en un mot tout ce qui tient à l'histoire civile, politique et naturelle de la ville et de son territoire, aux mœurs, aux costumes et aux divertissemens des habitans. L'examen et la description des monumens de la haute antiquité que renferme le paschalik de Bagdad, étant le principal objet du voyage de M. Ker Porter, je m'attacherai à les faire connoître par l'analyse la plus courte qu'il me sera possible ; mais, réservant cette analyse pour un second article, je vais reprendre la suite du voyage de notre auteur depuis son départ de Bagdad, qui eut lieu le 2 décembre 1818. Je dois faire ici une observation qui s'applique à toute la relation de M. Ker Porter, et qui eût peut-être été mieux placée dès le commencement de cet extrait : c'est que cette relation étant écrite en forme de journal, le voyageur décrit chaque jour, avec une scrupuleuse exactitude, la direction de sa marche, la durée de chaque journée, et tous les

accidens du terrain, ainsi que le gisement des montagnes et des divers points de vue propres à diriger les géographes dans la formation d'une carte des contrées qu'il a parcourues, ou à guider ceux qui voudroient par la suite visiter ces mêmes contrées. Il ne néglige aussi aucune occasion de comparer la géographie moderne de ces régions de l'Asie avec les lieux cités dans les anciens historiens. J'ai dû absolument négliger tous ces détails accessoires, quelque intérêt d'ailleurs qu'ils puissent inspirer à certaines classes de lecteurs, d'abord pour ne pas être trop long, et ensuite parce que les monumens antérieurs à l'islamisme, qui étoient proprement le but des recherches de M. Ker Porter, ont particulièrement fixé mon attention.

En quittant Bagdad, sir Robert dirigea sa marche vers le Curdistan, et, après avoir traversé la plaine de Telli Schahan, la petite ville de Kifri, dont le territoire est habité par un mélange de tribus arabes et curdes, les ruines de Kizilabad ou Kharaba, les villages de Touk, et Touz-Kourmati, Tazik-Kourmati, et enfin la ville de Kirkouk, l'ancienne Demetrias de Strabon et la Corcouro de Ptolémée, située sur la grande route du Mossul, et considérée comme l'une des places les plus considérables du bas Curdistan, il se trouva bientôt à l'extrême frontière du paschalik de Bagdad, et à l'entrée occidentale du Curdistan, qui est formée par un passage étroit entre deux hautes montagnes et où l'on aperçoit des restes d'une forte muraille. « Ce défilé, dit sir Robert, » doit avoir été fermé autrefois par des constructions et de fortes portes. » Il n'y a aucun doute que ce ne soit là le formidable défilé par lequel, » après la prise de Destadjerd, Héraclius passa dans sa marche vers » Tauriz, à la fin de sa troisième expédition. C'est effectivement la » seule route qui pût le conduire à Siozuros (appelée aujourd'hui » Schar-i-zool ou plutôt Schehrizour), l'ancien chef-lieu du Curdistan » occidental. »

Enfin, le 12 décembre, il entra dans Soleïmania, capitale du Curdistan méridional et d'un district particulier qui porte aujourd'hui le même nom que la ville, mais que précédemment on nommoit *Kara-tchoran*, du nom d'une rivière qui arrose ce district, ou Banaba.

J'ai oublié de dire que notre voyageur s'étoit un peu détourné de sa route pour visiter les sources de naphte voisines de Kirkouk, et situées en un lieu nommé aujourd'hui *Baba-Gargar*. M. Ker Porter dit, je ne sais sur quelle autorité, que *gar* (il écrit *gur*) est un nom arabe de la naphte ou du bitume. Je pense qu'il a voulu dire *kir* قير, qui peut être prononcé dans cette contrée *ghèr*.

Soleïmania a pris son nom du célèbre Soleïman, pacha de Bagdad,

à qui elle doit sa construction : elle occupe la place de l'ancienne Siozuros ou Schehrizour, et a une population d'environ quinze mille ames. Cette contrée a toujours pour gouverneur un Curde, auquel la Porte donne le titre de pacha. Une partie du Curdistan reconnoît, de nom du moins, l'autorité du grand seigneur, une autre celle du roi de Perse. Les districts soumis à la Porte sont ceux de Bitlis, Amadia, Djessar, Djulamerik et Karatchoran ou Soleïmania. Il y a aussi des tribus curdes qui conservent une indépendance absolue, et ne reconnoissent d'autre autorité que celle de leurs propres chefs. Ces tribus particulièrement sont souvent en guerre les unes avec les autres, ou forment passagèrement entre elles des confédérations. Les Curdes sont mahométans, et pour la plupart sunnites : on trouve cependant parmi eux, dans quelques districts, des chrétiens nestoriens.

Notre voyageur ne fit point de séjour à Soleïmania, et, dès le 13 décembre, il se remit en marche pour l'Aderbidjan. Le 22 du même mois, il entra à Méraga, ville qui est considérée comme la seconde de la province d'Aderbidjan, et à qui son observatoire, fondé par les Mogols et dont on voit encore aujourd'hui des restes, a donné une grande célébrité. En traversant le Curdistan, M. Ker Porter a eu occasion de faire des observations de tout genre sur le caractère, les mœurs, le costume, l'hospitalité ou l'inclination au vol de la population qui habite ces contrées sauvages. Quelques-unes des montagnes, particulièrement celle de Darou, qui est une branche du mont Ararat, lui ont offert des passages plus difficiles et plus redoutables que ceux du Caucase.

Méraga compte une population de vingt mille ames : cette ville est arrosée par la rivière nommée *Sebzi;* elle possède une manufacture de verres de couleur, employés par les Persans opulens pour les fenêtres ; le peuple se contente de papier huilé.

Notre voyageur ne s'arrêta qu'une nuit à Méraga, étant pressé de se rendre à Tauriz, où il arriva le 25 décembre. Le prince royal étoit alors à Khoï, ville située à soixante-dix milles au nord-ouest de Tauriz, et dont le climat est moins froid que celui de cette capitale, et il ne revint à Tauriz que dans le mois de mars, pour y célébrer avec sa cour la fête du Neurouz, ou premier jour de l'année persane. Pendant son absence, une légation russe, qui se rendoit à Téhéran, et dont le chef étoit M. Nassarowitch, chargé d'affaires, passa à Tauriz. A cette occasion, sir Robert expose les relations d'intérêt qui existent aujourd'hui entre la Russie et la Porte, et trace en détail les limites respectives des deux états. Après quatre mois de séjour à Tauriz, il quitta cette capitale de l'Aderbidjan vers la fin d'avril 1819, et se rendit à Téhéran. Lorsque,

le mois de juin ramenant les grandes chaleurs, la cour se préparoit à se transporter, comme de coutume, dans la plaine de Sultanyyèh, notre voyageur se remit en route pour Tauriz, d'où il devoit se diriger vers la partie orientale du Curdistan, qu'il n'avoit point encore visitée. Ce ne fut que le 22 août qu'il quitta Tauriz, se dirigeant au sud vers le lac d'Ourmia. Le troisième jour de marche, avant d'arriver à Binab, ville d'environ sept cents maisons, où il devoit passer la nuit, il rencontra un campement de cette nation errante que les Anglais nomment *Gipseys* et nous *Bohémiens*, et qui porte en Perse, où elle est fort répandue, le nom de *Kara-schi.* Ce campement en réunissoit deux tribus, toutes deux mahométanes, mais de rites différens, l'une faisant profession de la doctrine des schiites, l'autre de celle des sunnites. M. Ker Porter émet, sur l'origine de cette nation errante, une opinion que je crois tout-à-fait nouvelle, mais qui me paroît extrêmement hasardée, et qui ne semble guère avoir d'autre fondement que le nom d'*Égyptiens* qu'on lui donne dans une partie de l'Europe, et une ressemblance plus ou moins avérée avec les Juifs. Il veut que ces tribus vagabondes soient les descendans de ceux des habitans du royaume de Juda qui, après la conquête de leur propre pays par Nabuchodonosor, se rassemblèrent à Misphah, et, contre la défense qui leur en fut faite au nom de Dieu par Jérémie, se retirèrent en Égypte. Le même prophète eut ordre de leur déclarer qu'en punition de leur désobéissance, l'épée qu'ils redoutoient, et la famine qu'ils craignoient, les poursuivroient en Égypte, qu'ils y mourroient, et qu'un petit nombre seulement, échappés au glaive exterminateur, sortiroient de ce pays. C'est à ce petit nombre de Juifs qui, échappés à la dévastation de l'Égypte par Nabuchodonosor, furent par lui laissés sur cette terre qu'ils avoient adoptée pour leur patrie, que sir Robert rapporte l'origine des tribus errantes dont il s'agit. Mais, outre que cette conjecture est, comme je l'ai déjà dit, purement gratuite, sir Robert paroît n'avoir pas fait attention que, suivant les propres termes de la prophétie, « les Juifs échappés » au glaive qui aura ravagé l'Égypte, reviendront en petit nombre » dans la terre de Juda, et que tous ceux qui seront restés des descen- » dans de Juda qui ont cherché un asyle en Égypte, sauront de qui, de » moi ou d'eux, les paroles seront accomplies. » (*Jér.* chap. 44, v. 28.) Ces expressions s'accordent mal avec la conjecture de notre voyageur.

Sian-Kala, dernière place de l'Aderbidjan, du côté des frontières orientales du Curdistan, est la capitale d'un district habité par la tribu des Afschars, dont les villages s'étendent vers les plaines de Salmos et d'Ourmia. C'est à Sian-Kala que réside le chef de ces Afschars, qui est

ainsi maître de l'entrée du Curdistan oriental. Ali khan, qui occupoit ce poste important, et pour lequel M. Ker Porter avoit de bonnes lettres de recommandation, lui fit très-bon accueil et lui donna une escorte et un mihmandar, sous la protection et la conduite desquels il commença, le 27 août, à pénétrer dans le défilé qui forme de ce côté l'entrée du Curdistan. Dès le lendemain, il se trouva au pied de la montagne de Kérefto, dont les excavations prodigieuses, d'après le récit que lui en avoit fait à Tauriz le docteur Cormick, par qui elles avoient été visitées peu de mois auparavant, lorsqu'il se rendoit à Senna, pour assister le wali ou commandant curde de ce district, étoient le principal but de cette excursion. Ces souterrains, pratiqués à différentes hauteurs dans le sein de la montagne, et qui se communiquent par des galeries et des escaliers, sont, au moins en très-grande partie, l'ouvrage de la main des hommes. Leurs parois offrent une multitude de niches, destinées à recevoir des lampes. Les traces du grand nombre de lampes qui ont autrefois éclairé ces demeures souterraines, sont empreintes par-tout sur les parois et sur les voûtes. Une inscription grecque, en partie effacée, est la seule qui s'y trouve, ou du moins la seule qui se soit offerte aux yeux du voyageur. Les lettres ΗΡΑΚΛΗ, par lesquelles elle commence, lui font croire qu'elle appartient au temps de l'empereur Heraclius, qui a dû traverser deux fois le Curdistan, dans sa marche vers Tauriz, et qui peut avoir établi son quartier général dans ces excavations.

Que ces souterrains aient servi plus d'une fois d'asyle aux habitans de la contrée, ou de retraite à des brigands, c'est ce qui paroît hors de doute ; mais il est plus difficile de deviner leur destination primitive. M. Ker Porter conjecture, ce me semble avec beaucoup de vraisemblance, qu'elles ont servi au culte et aux initiations mithriaques. On en trouve de semblables près de Méraga en Médie, dans le voisinage du lac Sévan (tome I, page 199), et non loin d'Artaxata, ancienne capitale de l'Arménie.

M. Ker Porter n'ayant pu visiter lui-même Senna, capitale de la partie orientale du Curdistan qui est connue sous le nom de province d'Ardelan, et qui forme une sorte de souveraineté héréditaire, a inséré ici les détails que lui a donnés sur cette capitale et sur la route qui y conduit, son ami le docteur Cormick, et que je me contente d'indiquer. Je crois qu'ils ne se trouvent point ailleurs.

Après la visite des souterrains de Kérefto, un autre objet que s'étoit proposé M. Ker Porter, étoit de faire le tour du lac d'Ourmia, ou, comme il écrit *Ouroomia*, nommé aussi *lac Schahi*. Il employa à l'exé-

cution de ce projet la première moitié du mois de septembre. C'est encore là une des parties de sa relation qui offrent le plus de choses nouvelles à la curiosité des lecteurs et aux géographes. Mais, obligé de mettre des bornes à cette analyse, je ne puis point m'y arrêter. Je dirai seulement qu'on trouve dans cette partie la description d'un camp où, sous la direction d'un capitaine anglais nommé *Hart*, sont exercées les troupes que le prince Abbas Mirza a formées aux manœuvres et à la tactique européenne ; ce qui amène des détails curieux sur la composition, la force et l'histoire des armées du roi de Perse. Sur une des montagnes qui bornent la plaine de Salmos, se voit un monument sassanide, copié par sir Robert, et dont je parlerai dans un second article.

Le 17 septembre, M. Ker Porter se trouva de retour à Tauriz ; et au bout d'un mois de séjour, il quitta cette ville pour la dernière fois le 19 octobre. Le 1.er novembre il passa la frontière de Perse, après avoir visité les ruines d'Eski Djulfa, c'est à-dire l'ancienne Djulfa, celles d'Ardeschir ou Artaxata, d'une antique forteresse nommée par les gens du pays *Takhti Tiridate*, c'est-à dire le trône de Tiridate, et d'une ville appelée *Garney* par les Arméniens, diverses antiquités chrétiennes, le village de Kara-Kala, bâti au milieu des ruines d'Armavir ou Armavra, et après avoir séjourné à Érivan, puis à Hadji-baramlou, dernier village du territoire persan. Kars fut la première ville de la domination turque où M. Ker Porter mit pied à terre. Le défilé des hautes montagnes de Saganlou s'offrit d'abord au voyageur ; et après quelques jours de marche, le plus souvent à travers des montagnes de difficile accès, il arriva le 6 novembre à Arzéroum, résidence d'un pacha. Il y fut retenu deux jours entiers faute de chevaux ; et en étant reparti le 9, dix jours de marche le conduisirent à Niksar ou Néocésarée de Cappadoce. De là, continuant sa route par Tokat, Amasia, Massiran, village qu'on suppose occuper l'emplacement de Théodopolis, Osmandjek, Tosia, Garidi, la même que Cratia ou Flavianopolis, Boli ou Hadrianopolis, Nicomédie nommée aujourd'hui *Is-Nikmid* ou Izmitt, il arriva le 26 novembre à Scutari, et traversa de suite le détroit pour se rendre à Constantinople. Nous cesserons ici de suivre sir Robert, qui, après avoir séjourné à Constantinople un peu plus de deux mois, quitta cette capitale le 30 janvier 1820, et, traversant la Bulgarie, la Valachie et la Moldavie, retourna à Saint-Pétersbourg en suivant la route de Tchernovitz à Stanislovo, capitale de la Bukovine, puis de Stanislovo à Lemberg. Il arriva le 14 mars à Saint-Pétersbourg, ayant quitté Lemberg le 1.er du même mois. Toute cette dernière partie de la relation de notre voyageur occupe soixante-dix pages et n'est point dénuée d'intérêt ; mais on sent que je ne saurois entrer à cet égard

dans aucun détail. Dans un second article, je ferai connoître les divers monumens de la Perse dont sir Robert donne la description dans ce second volume.

SILVESTRE DE SACY.

Œuvres de Boileau Despréaux, avec un commentaire, par M. de Saint-Surin; *ornées de quatorze figures d'après des dessins nouveaux;* 4 vol. *in-8.°* A Paris, J. J. Blaise, libraire, quai des Augustins, n.° 61, à la Bible d'or (1), 1821.

Dans la préface de la satire X.e, Boileau, parlant de ses futurs censeurs, s'exprime en ces termes : « Je puis les assurer que tous leurs » discours ne m'obligeront point à rompre l'espèce de vœu que j'ai fait » de ne jamais défendre mes ouvrages, quand on n'attaquera que les » mots et les syllabes; je saurai fort bien soutenir, contre ces censeurs, » Homère, Horace, Virgile et tous ces grands personnages dont » j'admire les écrits : mais pour mes écrits, que je n'admire point, c'est » à ceux qui les approuveront à trouver des raisons pour les défendre. »

Boileau avoit raison de compter sur des admirateurs pour le défendre au besoin, et il a obtenu un honneur dont peu d'auteurs célèbres ont eu à se vanter, celui d'être commenté vivant.

Les vers de la satire IX :

> Et déjà vous croyez, dans vos rimes obscures,
> Aux Saumaises futurs préparer des tortures,

inspirèrent à Brossette la première idée de faire un commentaire historique sur les œuvres de Boileau, afin de donner une entière connoissance des endroits sur lesquels l'éloignement des temps ne manqueroit pas de jeter de l'obscurité.

Bayle avoit en quelque sorte invité des commentateurs à fournir ces éclaircissemens sur les œuvres de Boileau, lorsqu'il disoit, au sujet de l'épithète MOELLEUX donnée à Abéli par allusion à sa *Medulla theologica :* « Quand je songe aux conjectures que formeroient les critiques, » si la langue française avoit un jour le destin qu'a eu la langue latine, » et que les œuvres de M. Despréaux se conservassent, je me repré- » sente bien des chimères.... »

Ce fut en interrogeant souvent, et de vive voix, et par écrit, son

(1) Papier fin, 48 fr.; papier vélin, 96 fr., &c.

illustre auteur, que Brossette parvint à composer son commentaire. Sans doute un littérateur plus habile eût tiré de sa position un plus grand avantage. Quoique son travail ait un véritable intérêt, on y trouve parfois des erreurs qui décréditent ses autres assertions.

Boileau est un des auteurs français dont les éditions ont été le plus souvent accompagnées de notes et d'éclaircissemens ; parmi les raisons qui justifient ce zèle des commentateurs, nous devons admettre sans doute l'exemple même de Boileau, puisqu'il avoit inséré des notes dans les éditions qu'il avoit dirigées.

M. de Saint-Surin, déjà connu avantageusement par des travaux philologiques, publie aujourd'hui la collection des œuvres de Boileau, avec un nouveau commentaire. Le luxe typographique, quatorze belles gravures, suffiroient pour faire rechercher par les amateurs cette précieuse édition; mais ce qui la recommande sur-tout auprès des littérateurs, ce sont les nouvelles notes de M. de Saint-Surin, et quelques lettres inédites ou dont le texte est plus exact.

Le nouveau commentateur, dans la première partie de son travail, examine et juge les principales éditions qui ont précédé la sienne, et fournit ainsi les élémens des notions qui peuvent faire mieux apprécier tout ce qu'il a fait pour le progrès de la science.

Peu de temps avant sa mort, Boileau préparoit une nouvelle édition de ses œuvres, et vouloit y insérer sa XIIe satire contre l'équivoque ; mais il ne lui fut pas permis de publier cette satire. L'édition fut interrompue, et ne parut que deux ans après sa mort, par les soins de ses deux confrères les académiciens Valincourt et Renaudot : la satire n'y fut pas comprise.

Dans une lettre inédite que le Verrier, ami de Boileau et acquéreur de sa maison d'Auteuil, adressa au duc de Noailles, j'ai trouvé une anecdote qui fait honneur au caractère de Boileau, et qui explique en partie les obstacles qui arrêtèrent la publication de cette satire.

Le Verrier écrivoit, le 26 août 1709, à M. le duc de Noailles: « Un » poëte jusqu'à présent inconnu s'est avisé de publier contre les jésuites, » sous le nom de M. Despréaux, les vers que je me donne l'honneur » de vous envoyer; les révérends pères ont soutenu hautement que ces » vers étoient en effet de M. Despréaux, et le père confesseur du roi » est entré dans la querelle. On a donc demandé un DÉSAVEU PAR » ÉCRIT à votre cher poëte ; mais il a répondu qu'il le donneroit en » faisant imprimer son équivoque, pour montrer la différence qu'il y a » de ses vers à ceux de ce maudit rimeur qui s'est servi de son nom. »

Une lettre de Boileau à l'abbé d'Olivet, datée du 13 août 1709, et

publiée depuis long-temps, bien qu'elle contînt un désaveu, étoit loin de pouvoir être montrée comme un DÉSAVEU PAR ÉCRIT, parce que Boileau y attaquoit ceux mêmes qui le demandoient.

Il est donc permis de croire que ce refus d'un désaveu ostensible fut une des causes qui suscitèrent contre Boileau l'animadversion des personnes dont le crédit l'empêcha de publier la nouvelle édition de ses œuvres avec la satire XIIe

Brossette, qui, pendant la vie de Boileau, avoit préparé un commentaire sur ses œuvres, le publia en 1716; diverses éditions le reproduisirent successivement en différens formats. Dumonteil ajouta ses propres remarques à l'édition de 1718.

L'abbé Souchay publia, en 1735, une édition dont le privilége fut retiré à la fin d'avril 1736. Les exemplaires restans furent saisis: une note sur un passage de la satire contre l'équivoque, fut la cause ou le prétexte de cette rigueur.

Le commentaire de Saint-Marc, qui réunit ses notes, ses remarques et dissertations critiques au choix qu'il fit des observations des philologues qui l'avoient précédé, semble n'avoir été entrepris que dans le dessein d'attaquer la renommée de Boileau. Saint-Marc affecte de censurer les vers de ce poëte, et sur-tout de répéter les critiques qu'en avoient faites les ennemis contemporains. Les jugemens de ce commentateur prouvent en plusieurs circonstances que lui-même manquoit de goût, et sur-tout du sentiment des beautés poétiques. Il suivoit peut-être, sans s'en douter, l'impulsion de quelques littérateurs qui avoient mis à la mode la hardiesse de rabaisser le mérite du législateur de notre parnasse, hardiesse qui, quelque temps après, devint et plus grande et plus dangereuse dans les ouvrages de Marmontel.

L'académie de Villefranche en Beaujolois voulut sans doute se rendre utile à la littérature française, en vengeant la gloire de Boileau, lorsque, en 1777, elle proposa son éloge pour le concours de l'année suivante. Je ne crois pas que ce concours ait produit aucun résultat remarquable. Cet honneur étoit réservé à l'académie de Nîmes, qui, en 1785, proposa le même sujet et couronna en 1787 un ouvrage digne du poëte dont elle vouloit faire reconnoître le mérite (1).

M. Daunou, auteur du discours couronné, a publié en 1809 et en

---

(1) L'Académie française ayant proposé le même sujet, le prix fut adjugé, en 1805, à un discours de M. Auger. Le nouveau commentateur parle de ce discours avec toute l'estime qui lui est due, et le caractérise en disant que *la précision d'un style piquant y relève la justesse des idees.*

1813 une édition de Boileau, dans laquelle, en retouchant son premier travail et en y insérant de nouvelles observations, il a joint au texte des notes précises, substantielles et toujours nécessaires et utiles. M. de Saint-Surin rend un juste hommage au travail de M. Daunou, et il ajoute : « Les notes qui forment le commentaire sont presque » toujours solides et judicieuses; mais on regrette qu'elles ne soient » ni plus fréquentes ni plus développées.

Si quelqu'un a le droit d'exprimer des regrets à cet égard, peut-être ce n'est pas M. de Saint-Surin : car si M. Daunou avoit mis beaucoup plus de notes et les avoit développées, il est assez probable qu'il n'auroit pas laissé à M. de Saint-Surin lui-même l'occasion de publier utilement un nouveau travail sur Boileau. Mais M. Daunou a très bien exécuté le plan qu'il s'étoit fait; il a donné une édition classique stéréotype, à la portée de tous les acheteurs, et qui contient tout ce qu'il est convenable de savoir en lisant et même en étudiant Boileau.

Lebrun avoit fait sur Boileau quelques notes et observations qu'on trouve dans une édition de 1808.

Pendant que M. de Saint-Surin faisoit imprimer et publioit son édition et son commentaire (1), M. Amar a publié aussi en quatre volumes *in-8.°* une édition renfermant un commentaire où il a placé un choix des notes des précédens éditeurs et ses propres remarques.

Ce qui m'a d'abord frappé dans les vérifications et les confrontations que j'ai faites de plusieurs citations et rapprochemens de M. de Saint-Surin, c'est un caractère d'honnête homme. Il avoue scrupuleusement tous ses emprunts; il ne s'approprie pas le travail d'autrui. Une marque spéciale indique ce qui lui appartient : je ne sais si cette exactitude consciencieuse est un grand mérite; mais je sais qu'elle est rare.

Pour faire apprécier l'importance du travail du nouveau commentateur, il faudroit entrer dans des détails qui n'auroient que peu d'intérêt, si on les détachoit du vaste commentaire auquel ils sont liés, et qui exigeroient souvent des observations trop minutieuses, et sur-tout la comparaison avec les articles correspondans des autres philologues qui se sont exercés sur Boileau. Je suis donc réduit à dire que personne n'a porté plus loin que M. de Saint-Surin le soin d'expliquer, par des recherches exactes et souvent curieuses, les divers passages de Boileau

---

(1) Quoique les quatre volumes de l'édition de M. de Saint-Surin portent la date de 1821, ils ont été publiés, savoir, le IV.e en juillet 1821; le III.e, en mai 1822; le I.er, en décembre de la même année, et le II.e, en août 1823.

qui exigeoient encore des éclaircissemens. Il a fondu les autres commentaires dans le sien, il a quelquefois combattu ses prédécesseurs, et il a souvent réfuté Saint-Marc : mais, sans décider si son zèle n'est pas allé trop loin dans un petit nombre de circonstances, je me range d'une opinion opposée au sujet des passages suivans :

> Et tandis que ton BRAS, des peuples redouté,
> VA, la foudre à la main, rétablir l'équité.

M. de Saint-Surin, comme d'autres littérateurs, avertit que BRAS est pour *la personne*, c'est-à-dire la PARTIE pour le *tout*.

Sans doute cette figure est souvent heureuse : mais c'est sur-tout lorsque la PARTIE, employée pour le *tout*, se lie à une action, se rattache à une idée à laquelle elle peut suffire comme partie. Ainsi l'on dit, *j'ai compté cent VOILES* pour *cent VAISSEAUX*, de même *deux cents VOILES ont passé le détroit, ont traversé l'Océan :* mais diroit-on aussi exactement, *vingt voiles ennemies ATTAQUÈRENT À L'ABORDAGE vingt des nôtres. Pendant la nuit, les voiles SE HEURTÈRENT les unes contre les autres !* Ne faudroit-il pas nécessairement employer le mot de VAISSEAUX ! Il me semble qu'il en est de même pour ces vers de Boileau. Le BRAS peut se prendre sans doute pour la PERSONNE; mais, l'action d'ALLER, qui donne l'idée d'un mouvement réfléchi, spontané *(va, la foudre à la main)*, présente une image incohérente avec BRAS.

C'est avec beaucoup plus de réserve que je me range de l'avis des littérateurs qui condamnent l'expression de *lit EFFRONTÉ.*

> Se font, des mois entiers, SUR *un lit* EFFRONTÉ,
> Traiter d'une visible et parfaite santé.

Quand je pense que Boileau a mis une sorte d'obstination à soutenir son expression en disant à ses vers,

> Et bientôt vous verrez mille auteurs pointilleux.....
> Vous soutenir qu'un LIT ne peut être EFFRONTÉ,

je ne puis croire que ce soit un amour propre d'auteur. Cependant ma conscience littéraire me ramène à l'opinion de la Harpe, qui décide, d'après Dumarsais, qu'il faut que dans toute figure l'imagination aperçoive toujours un rapport clair et prochain; qu'ainsi l'on dit un *LIT adultère*, parce que l'esprit saisit sur-le-champ le rapport des idées et voit dans le lit l'instrument de l'adultère... : et comment voir de l'effronterie dans un lit !

J'ajouterai à cette règle générale que, dans le cas particulier, il me semble que le poëte a manqué à une autre convenance littéraire. Pour produire l'illusion poétique, lorsqu'on transporte une idée morale à

un objet physique, il faut que l'imagination du lecteur se prête à une sorte de personnification de cet objet matériel, laquelle permet d'appliquer une épithète consacrée à un sentiment : mais ici la préposition *SUR un lit* présente l'objet sous une image tellement matérielle, que mon esprit ne peut se prêter à aucune idée, à aucune concession de personnification.

M. de Saint-Surin a cru autoriser le vers de Boileau, en citant une traduction de Juvénal où l'on trouve :

> Noble Britannicus, SUR *un lit* EFFRONTÉ,
> Elle étale à leurs yeux les flancs qui t'ont porté.

Quel que soit l'auteur de ces vers, et je me réserve de m'en expliquer ailleurs, parce que j'ai sur cette traduction des détails peut-être ignorés de M. de Saint-Surin, j'y condamne plus expressément *le lit effronté*, 1.° par la raison qu'*étaler SUR un LIT* est une expression qui ne peut indiquer que l'objet matériel et qui se refuse à toute épithète morale, à toute personnification; 2.° parce que cet hémistiche, indépendamment de ce qu'il n'est pas fourni par l'original, seroit trop foible pour l'action que le poëte décrit. Il s'agit bien d'effronterie dans les vers de Juvénal!

Au reste, je n'expose ici que ma sensation poétique. M. Amar, dans son nouveau commentaire, sans se décider par les mêmes motifs que moi, a aussi condamné les expressions critiquées de ces deux passages; et je pense que, dans un moment où une secte littéraire menace à-la-fois la langue et la poésie, il convient de se serrer autour des principes du goût, de les défendre, de les garantir dans toute leur sévérité, et de ne pas présenter à l'imitation des novateurs en langage et en figures, l'autorité d'un grand maître tel que Boileau.

Quand les commentateurs de Boileau en sont aux vers de la satire III,

> Car Mignot, c'est tout dire, et dans le monde entier,
> Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier,

ils ne manquent pas de raconter l'espèce de vengeance que crut en prendre ce fameux pâtissier traiteur, qui avoit la charge de maître-queux de la maison du roi, et celle d'écuyer de la bouche de la reine. Il enveloppa, comme l'on sait, ses biscuits dans les feuilles d'une satire de Cotin, et leur acquit une vogue dont il fut redevable à Boileau lui-même.

M. Daunou nous a appris que cette satire de Cotin étoit la *critique désintéressée sur les satires du temps.*

Dans une note relative à la VI.ᵉ épître, où Boileau parle de *son neveu L'ILLUSTRE M. Dongois*, le nouveau commentateur rapporte les vers de Voltaire dans son épître à Boileau :

Chez ton neveu Dongois je passai mon enfance;
Bon bourgeois qui se crut un homme d'importance;

et il ne manque pas de citer ce passage de la IV.ᵉ lettre de Clément à Voltaire :

« Quel rapport M. Dongois a-t-il avec la gloire de Despréaux ! Peut-» être M. de Voltaire veut-il se venger par-là de ce que ce fameux » satirique avoit traité d'empoisonneur le traiteur Mignot, dont M. de » Voltaire est le petit-neveu, à ce qu'on dit. »

M. de Saint-Surin s'est arrêté là. J'ajouterai que Voltaire fut choqué sans doute de ce qu'on vouloit le faire passer pour le petit-neveu d'un queux du roi; car l'abbé Mignot, neveu de Voltaire, et conseiller en la grand'chambre du parlement de Paris, se plaignit à M. le premier président. Ce magistrat manda Clément, qui écrivit ensuite à l'abbé Mignot une lettre où il s'exprime en ces termes :

« . . . . Étant le neveu de M. de Voltaire, vous vous trouvez com-» promis dans une note où je disois. . . que M. de Voltaire étoit petit-» neveu du fameux Mignot. . . . Comme je n'avois point l'honneur de » vous connoître, je ne pouvois pas avoir l'intention de vous offenser. » Je suis fâché néanmoins d'avoir publié, sur la foi d'autrui, une erreur » sur M. votre oncle et sur votre famille; je vous en fais mille excuses » bien sincères. »

Cette lettre fut insérée dans le Mercure de mars 1774.

Au sujet du vers de la III.ᵉ satire.

Et son FEUTRE à grands poils, ombragé d'un panache,

M. de Saint-Surin met en note qu'on dit par dérision FEUTRE pour *mauvais chapeau.*

Je ne pense pas que telle ait été l'intention du poëte; car un *FEUTRE à grands poils* suppose un chapeau non encore usé, et sur-tout qui n'est point un mauvais chapeau.

Ce mot *feutre* pour *chapeau* a été employé d'une manière heureuse et pittoresque dans un vers qui semble de la facture de Boileau lui-même: c'est dans l'épître du *Patriarche* ou *le vieux Laboureur*, qui, en 1785, obtint une mention si honorable dans le concours de l'académie française :

. . . . Aux jours de fêtes,
Un FEUTRE long-temps neuf paroit assez nos têtes.

Les deux nobles campagnards de Boileau n'annoncent en rien la mesquinerie que le nouveau commentateur semble supposer dans leur accoutrement.

Il seroit digne du zèle et du goût d'un commentateur éclairé, de rechercher dans nos écrivains qui ont précédé Boileau, les expressions heureuses qu'il leur a empruntées, les formes grammaticales qu'il en a conservées, mais qui depuis ont cessé d'être en usage.

Sur ce dernier point je ferai deux observations qui peut-être prouveront combien il seroit utile de bien constater l'état de la langue française à l'époque où Boileau commença d'écrire.

A chaque fois que l'occasion s'en présente, M. de Saint-Surin fait remarquer, et avec raison, que Boileau n'avoit pas besoin d'ajouter le pronom personnel IL, quand le sujet déjà nommé dans la phrase rend superflu ce second sujet, que j'appellerai sujet explétif. Ainsi Boileau a dit, satire IV :

> En un mot, QUI voudroit épuiser ces matières,
> Peignant de tant d'esprit les diverses manières,
> IL compteroit plutôt &c.

Et dans la Xe réflexion sur Longin :

« CE grand prophète, n'ignorant pas que le meilleur moyen de » faire connoître les personnages qu'on introduit, c'est de les faire agir, » IL met d'abord dieu en action. »

Cette forme grammaticale, sur-tout lorsqu'elle se rencontre dans des phrases dans lesquelles le sujet est indéterminé ou n'est pas précédé de l'article défini, a quelquefois de la grâce. Elle est très-ancienne dans les langues de l'Europe latine ; elle s'applique même aux régimes. On approuve des tournures telles que celle-ci, tirée de Corneille dans Cinna :

> Toutes *les dignités* que tu m'as demandées,
> Je te LES ai sur l'heure et sans peine accordées.

De même on ne blâme pas dans Racine l'emploi explétif du pronom IL :

> CE même AGAMEMNON à qui vous insultez,
> IL commande à la Grèce, IL est mon père, IL m'aime, &c.

Avant Boileau cette forme étoit assez usitée ; on lit dans Scévole de Sainte-Marthe :

> L'HOMME qui n'useroit
> Du breuvage du vin, jamais IL n'aimeroit.

Depuis Boileau, Massillon, dans son discours du troisième dimanche du Petit Carême, s'est exprimé ainsi : QUICONQUE, dit un roi lui-» même, quiconque, fût-il maître de l'univers, s'éloigne de la règle et » de la sagesse, IL s'éloigne du seul bonheur &c. »

Enfin Voltaire, dans le chant VIIe de la Henriade :

« LOUIS, en ce moment, prenant son diadème,
» Sur le front du vainqueur IL le posa lui-même.

Je suis loin d'approuver indifféremment l'emploi explétif d'IL dans tous ces exemples; mais j'ai voulu prouver qu'avant et après Boileau on a employé cette forme grammaticale; et M. de Saint-Surin n'ayant jamais laissé passer l'occasion de faire remarquer dans Boileau que l'IL, en pareille circonstance, étoit superflu, et ajoutant *au moins SUPERFLU*, je craindrois que les personnes qui liront le nouveau commentaire ne crussent, contre l'intention peut-être de M. de Saint-Surin, que Boileau avoit réellement commis une faute contre la grammaire, et que cette forme doit être exclue absolument de la langue française.

On sait que Boileau ne corrigea que très-tard le vers

Que votre ame et vos mœurs *peints* dans tous vos ouvrages.

Les critiques les plus acharnés n'avoient pas réclamé contre ce vers, et Boileau lui-même disoit, sur la fin de sa vie, que personne ne s'étoit aperçu que le mot MŒURS étoit employé comme masculin; c'est que Boileau s'en servant de la sorte, et les critiques ne s'en effarouchant pas, cédoient à leurs souvenirs. Ils avoient vu MŒURS masculin et féminin en différens auteurs. Le dictionnaire de Robert Étienne au XVIe siècle, celui de Nicot au XVIIe, présentoient en exemple MŒURS CORROMPUS et non *corrompues*. Dans la langue latine, dans celle des troubadours, le mot MŒURS n'étoit que du genre masculin.

Parmi de nombreux passages des auteurs, je citerai seulement celui de la traduction de Plutarque par Amyot, *Vie de Caton d'Utique.*

« .... Désagréable au peuple, à cause de ses mœurs, LESQUELS » changer à l'appétit d'autrui..., ne seroit pas faire en homme de » sens, &c. »

Ainsi l'emploi de MŒURS au masculin ne dut pas paroître choquant, comme il nous le paroîtroit aujourd'hui.

Je regrette de ne pouvoir entrer dans de semblables détails au sujet de l'indéclinabilité des participes présens. Le nouveau commentateur fait scrupuleusement remarquer tous les passages où Boileau semble avoir manqué à une règle qui, de son temps, n'étoit pas généralement adoptée.

Car ce ne fut que le 3 juin 1679 que l'académie française prononça: « La règle est faite, on ne déclinera plus les participes présens. »

Il est fâcheux que des commentateurs adoptent, dans le recueil des ouvrages de leur auteur, des pièces qui lui sont attribuées sans preuves suffisantes: lorsque ensuite il est prouvé et reconnu que ces pièces ne

devoient pas faire partie de la collection, un nouvel éditeur n'ose rejeter un opuscule dont l'absence lui sembleroit exciter quelque regret.

C'est ce qui arrive d'une prétendue esquisse en prose de la satire IX, que Saint-Marc a publiée le premier, que d'Alembert a admise comme ouvrage de Boileau, et que M. Daunou, d'après la recommandation de d'Alembert, mais toutefois sans en garantir l'authenticité, n'a pas cru devoir rejeter : cependant il est évident que ce malheureux brouillon, qui ne mériteroit pas de figurer dans les œuvres de Boileau s'il étoit échappé à sa plume, n'est point et n'a pu être de cet illustre écrivain. Qu'on me permette quelques détails à cet égard, afin que, dans les éditions futures, on respecte assez la gloire de Boileau pour n'en plus souiller la collection de ses œuvres.

1.° La copie de cette pièce n'étoit pas de la main de Boileau, et rien ne prouve d'ailleurs qu'elle ait été son ouvrage.

2.° Le style décèle sans réplique que Boileau n'en peut avoir été l'auteur ; en supposant même la rédaction la plus rapide et la plus négligée, on ne croira jamais que Boileau ait écrit des phrases telles que :

Vous accorder davantage de basses flatteries... Un ton que vous prêtez à nos décisions.... Vous êtes l'unique respecté de la médisance... Votre réputation immortelle chargeroit Barbin de toute la fumée.... J'ose vous chatouiller d'un travail brillant... Qu'un autre est extraordinaire de faire entonner la trompette à la touchante élégie.... Elle n'a pour approbation que l'épouvante du peuple et la vindication des ignorans... Quel est donc ce génie qui émeut votre bile et vous met l'aiguillon à la bouche! &c. &c.

Il est permis de croire que d'Alembert n'avoit pas examiné de près cette prétendue esquisse, lorsqu'il disoit dans ses notes sur l'éloge de Boileau :

« Cette comparaison du tableau avec son esquisse peut être très-utile » aux jeunes écrivains ; et c'est un service que les commentateurs de » Boileau ont rendu à la littérature. »

3.° Plusieurs passages prouvent que cette esquisse a été composée long-temps après la publication de la IX.e satire, qui date de 1667 : il suffira d'un seul, parce qu'il ne peut laisser aucun doute sur la supposition postérieure de la pièce.

Voici le passage : « D'abord que vous m'imposez silence, je vais » parler sur un autre ton. Je le dis donc une bonne fois avec franchise, » Quinault fait mieux un opéra que Virgile. »

Je ne parle pas de l'invraisemblance d'admettre que Boileau ait voulu faire allusion à des opéras de Virgile : mais comment pouvoit-il faire allusion aux opéras de Quinault, dont le premier ouvrage en ce genre,

les Fêtes de l'Amour et de Bacchus, fut représenté seulement le 13 novembre 1672, quinze ans après la IX.ᵉ satire !

M. Amar n'a point rejeté cette esquisse, parce que M. Daunou l'avoit admise, et je dois dire que M. de Saint-Surin est loin de croire à son authenticité. Mais alors pourquoi insérer ce fatras parmi les œuvres de Boileau ! Pourquoi sur-tout le commenter aussi sérieusement que les ouvrages véritables !

Je le répète, c'est honorer la mémoire de Boileau, c'est respecter ses vrais admirateurs, que de rejeter de telles pièces.

Le nouveau commentateur a eu souvent l'occasion de parler de l'académie française et de ses membres. Ses notices ont en général le mérite de la précision et de la clarté, et il me saura gré sans doute si je lui fournis divers renseignemens qu'il m'a été plus particulièrement facile de me procurer.

A l'occasion du passage de la VII.ᵉ satire :

> On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil,
> Grossir impunément les feuillets d'un recueil,

M. de Saint-Surin fait une note biographique où il dit :

« L'abbé Mathieu de Montreuil, ou plutôt de Montereul, de » l'académie française, né à Paris en 1620, étoit fils d'un avocat au » parlement : il ne sut point mauvais gré à Despréaux de sa petite » raillerie. »

Je dois observer ici que ce poëte si peu rancunier n'a pas été membre de l'académie française: dans la même note, le commentateur nomme son frère Jean, qu'il appelle aussi académicien, et qui l'étoit en effet.

En parlant de Boursault, il s'exprime en ces termes : « Louis XIV » l'ayant nommé sous-précepteur du Dauphin, il craignit d'être au- » dessous des fonctions de cette place; il refusa également d'être de » l'académie française, parce qu'il ne savoit pas le latin. »

Cette manière de s'exprimer, le rapprochement de ces membres de phrase, *Louis XIV l'ayant* NOMMÉ..... *il refusa* ÉGALEMENT, donnent à entendre que Boursault avoit été nommé de l'académie française, ce qui n'est point exact.

Sans doute le nom de Boursault eût honorablement figuré dans la liste des membres de l'académie française; mais il ne fut jamais question de le nommer, et il est même certain qu'il ne se mit jamais sur les rangs. L'histoire littéraire nous apprend que Thomas Corneille, intime ami de Boursault, le pressoit de se présenter comme candidat; Boursault, alléguant son ignorance et s'excusant sur ce qu'il ne savoit ni le

grec ni le latin, Thomas Corneille lui répondoit avec raison: « Il » n'est pas question d'une académie grecque ou latine, mais d'une » académie française; et qui sait mieux le français que vous ! »

Il est permis de regretter que Boursault n'ait pas été membre de l'académie française; mais, au lieu d'annoncer qu'il refusa d'en être, il faut dire seulement qu'il refusa de se mettre sur les rangs pour être nommé.

J'ai cru devoir insister sur l'énonciation de M. de Saint-Surin, parce qu'il s'est exprimé de même à l'égard de l'abbé Vittemant, sous-précepteur de Louis XV. On lit, tome IV, page 417: « Lorsqu'elles (ses » fonctions) furent terminées, il vécut dans la retraite, après avoir » refusé d'être de l'académie française. »

Les titres de précepteur ou sous-précepteur des enfans de France indiquoient à l'opinion publique un mérite et un talent dignes de l'académie, et assez souvent les précepteurs ou sous-précepteurs en ont été nommés membres, quand ils se sont mis sur les rangs; on peut même avancer que c'est principalement à ce titre qu'ont été admis des académiciens tels que Fénélon, en 1693, &c. &c.

Ainsi, pour parler exactement, il suffisoit de dire que l'abbé Vittemant fut assez modeste pour ne pas solliciter une place d'académicien, à laquelle ses fonctions de sous-gouverneur lui donnoient quelque droit de prétendre.

Sur le vers du chant IV.ᵉ de l'Art poétique :

Que les vers ne soient pas votre éternel emploi,

une note sur la Fontaine, tirée du commentaire de Brossette, et reproduite par M. de Saint-Surin, porte :

« M. Despréaux condamnoit vivement la foiblesse que la Fontaine » avoit eue de donner sa voix pour exclure de l'académie française » l'abbé Furetière, son confrère et son ancien ami. On dit pourtant, » pour la justification de la Fontaine, qu'il avoit bien résolu d'être » favorable à Furetière, mais que, par distraction, il avoit donné une » boule noire qui avoit été cause de son exclusion. »

Voilà une de ces inexactitudes que j'ai reprochées à Brossette.

Une pareille distraction, dans une circonstance aussi grave, ne seroit pardonnable à personne; et la Fontaine eût été coupable aux yeux de la postérité, s'il avoit commis une pareille erreur.

M. Walkenaer, dans son intéressant et habile travail sur la Fontaine, a prouvé que c'est sciemment que le fabuliste a donné sa voix contre Furetière, et il a ajouté que la Fontaine « crut, quoique lié avec » Furetière, qu'il étoit de son devoir de le condamner, pour soutenir

» les droits du corps auquel il appartenoit, d'autant plus qu'alors il » étoit en quelque sorte chargé de le représenter. L'intitulé des plai- » doiries de Furetière porte : Contre MM. Regnier-Desmarais, Char- » pentier, Tallemant, Boyer et Jean de la Fontaine, de l'académie » françoise, qui en tiennent ordinairement le bureau, intimés en leurs » propres et privés noms. »

Je dois ajouter au récit de M. Walckenaer les faits suivans, que fournissent les registres de l'académie.

L'article 13 de ses statuts et réglemens portoit : « Si un des acadé- » miciens fait une action indigne d'un homme d'honneur, il sera interdit » ou destitué, selon l'importance de la faute. »

Dans l'article 10 on lit : « La compagnie ne pourra recevoir ni » destituer un académicien, si elle n'est assemblée au nombre de vingt » pour le moins, lesquels donneront leur avis par ballottes, dont chacun » des académiciens aura une blanche et une noire. . . Pour la destitu- » tion, il faudra que les noires l'emportent de quatre sur les blanches. »

L'assemblée du 22 janvier 1685, convoquée pour prononcer sur Furetière, n'étoit d'abord composée que de dix-neuf membres. On attendit le vingtième; il arriva: c'étoit Barbier d'Aucourt. Sur vingt votes, dix-neuf furent contre Furetière; il eût suffi de douze, d'après les statuts. Il est donc bien évident que, quand même La Fontaine auroit donné par distraction une boule noire, il n'auroit pas été cause de l'exclusion de son confrère (1).

C'est improprement que Furetière a représenté La Fontaine comme un des membres qui tenoient ordinairement le bureau de l'académie. La Fontaine, dans la séance du 16 janvier, avoit été nommé député, ainsi que l'abbé Tallemant le jeune, pour les démarches qu'il convenoit de faire: mais il n'a point été officier du bureau pendant le cours des contestations.

J'ai cru convenable de donner ces éclaircissemens, qui détruiront sans doute une imputation reproduite de commentaire en commentaire, et de biographie en biographie, et dont le tort remonte à Brossette.

Ce même Brossette me paroît s'être encore trompé, et il a induit en erreur les autres commentateurs, et M. de Saint-Surin lui-même, lorsque, sur le vers de la II.e satire,

La nuit à bien dormir, et le jour à rien faire,

---

(1) Parmi les vingt votans qui assistèrent à l'assemblée dans laquelle Furetière fut destitué, on lit les noms de Racine, La Fontaine, Quinault, Huet, Benserade, Thomas Corneille, &c.

il avance que Boileau consulta l'académie pour savoir s'il devoit corriger, en adoptant la négative :

La nuit à bien dormir, le jour à NE rien faire,

et que l'académie approuva la première version tout d'une voix, parce que, en ôtant la négative, RIEN FAIRE devenoit une espèce d'occupation.

Il est permis de croire que la mémoire de Brossette l'a mal servi: car est-il vraisemblable que Despréaux, qui avoit fait ce vers au plus tard en 1658, se soit, à cette époque, soumis à consulter l'académie, et que sur-tout il aît obtenu une décision !

M. de Saint-Surin a rectifié une erreur de date au sujet du jour de la séance publique dans laquelle Boileau fut reçu académicien. Quoique le recueil des discours des récipiendaires porte la date du 3 juillet 1684, M. Delort, auteur de *mes Voyages aux environs de Paris*, ouvrage qui réunit des détails d'agrément aux recherches utiles de l'érudition, y avoit avancé que le registre de l'académie porte la date du 1.er et non du 3 juillet. Cette assertion est exacte; et non-seulement cette date est consignée dans le registre de l'académie, mais j'ai vérifié qu'elle est indiquée par la Gazette de France du 8 juillet 1684.

Selon ce registre et M. Delort qui le cite, Boyer lut quatre sonnets, et Leclerc un; Benserade lut la traduction de deux psaumes, et La Fontaine termina la séance par la lecture d'une fable.

J'ajouterai une circonstance que j'ai eu occasion de découvrir; c'est que La Fontaine obtint dans cette séance un genre de succès qui n'est pas ordinaire, et qui peut-être ne seroit plus aujourd'hui dans les strictes convenances de la dignité académique : sa fable fut redemandée, et elle fut écoutée deux fois avec beaucoup de plaisir.

Il sera sans doute curieux de savoir quelle est cette fable qui procura cette sorte d'hommage à La Fontaine ; je pense que c'est la XVII.e du livre XII, intitulée *le Renard, le Loup et le Cheval*, et qui est terminée par cette moralité :

Un animal vous a sur la mâchoire écrit
Que de tout inconnu le sage se méfie (1).

Parmi les détails académiques que je pourrois ajouter ici sur Boileau, je me bornerai aux faits suivans.

Le sort le nomma directeur pour le trimestre d'avril 1693, et M. le marquis de Dangeau fut chancelier. Pendant le directorat de Boileau

---

(1) La Gazette de France dit que la moralité de cette fable étoit qu'il faut se méfier d'un inconnu, et la fable que j'indique n'a été imprimée qu'après cette séance du 1.er juillet 1684.

moururent trois académiciens, le comte de Bussy, l'abbé de la Chambre et l'abbé Tallemant l'aîné.

Il paroît que Boileau ne se soucia pas de faire les honneurs aux nouveaux académiciens; il fut remplacé par le doyen de la compagnie, M. Charpentier, à la réception de l'abbé Bignon et de la Bruyère, et par l'abbé Dangeau à celle de M. de La Loubère. Boileau abandonna ainsi à deux confrères le droit et le devoir de représenter l'académie dans des circonstances où les victoires de Louis le Grand pouvoient fournir au directeur une occasion si favorable de célébrer dignement ce monarque; mais, dans l'intervalle des deux premières réceptions à la troisième, il publia l'ode sur la prise de Namur.

Comme directeur, il avoit assisté, le 16 mai, aux élections de l'abbé Bignon et de la Bruyère; mais il ne fut pas présent à celle de M. de La Loubère.

Boileau, depuis la mort de son ami Racine, n'alla plus à la cour; mais il assista encore à diverses élections académiques, et à quelques séances publiques.

Ses dernières apparitions furent à la séance du 29 mars 1710, où M. de Nesmond fut élu en remplacement de Fléchier, et à la séance publique du 10 avril suivant, où M. de Nesmond fut reçu.

Les diverses observations que j'ai présentées, les éclaircissemens que j'ai fournis sont de ma part une sorte d'hommage que j'aime à rendre à l'illustre poëte et aux utiles travaux de son nouveau commentateur. Les principaux avantages qui distinguent et recommandent cette édition sont:

1.° Des augmentations considérables dans tout ce qui concerne la correspondance de Boileau et des personnes avec lesquelles il entretenoit des rapports.

Les lettres déjà connues qui ne se trouvent pas dans l'édition de M. Daunou, sont indiquées par un astérisque *. J'en ai trouvé vingt-cinq: une seule est de Boileau; elle a été d'abord imprimée dans le recueil intitulé *Diversités galantes et littéraires*, 2.e part., page 85, Paris, 1777, *in-18;* les autres sont adressées à ce poëte ou relatives à ses ouvrages. On sent qu'il n'entroit pas dans le plan de M. Daunou d'en grossir son édition.

Les lettres dont le texte avoit été, en quelques endroits, ou supprimé ou retouché, portent deux astérisques **. Il y en a neuf, et la restitution des passages offre parfois de l'intérêt.

Enfin celles qui n'avoient jamais été imprimées ont trois astérisques ***. Il y en a trois, dont deux de Boileau, et la troisième de Le Verrier au duc de Noailles.

2.° Un grand nombre de notes biographiques, au moyen desquelles, sans se déranger de la lecture de Boileau, on est facilement instruit d'une infinité de détails de l'histoire littéraire, et quelquefois de l'histoire politique, qui font juger des personnes et des choses.

3.° Beaucoup d'observations littéraires ou grammaticales, soit pour venger Boileau de ses détracteurs, soit pour diriger le goût du lecteur.

4.° Un choix de citations utiles ou agréables, et divers rapprochemens heureux.

5.° Deux grandes notices, l'une bibliographique, relative aux diverses éditions de Boileau, l'autre biographique contenant sa vie.

6.° Une table alphabétique très-détaillée des matières contenues dans le commentaire, table qui sera d'un grand et facile secours pour les recherches.

7.° Un *fac-simile* d'un billet autographe de Boileau à M. de Lamoignon.

8.° Quatorze gravures, ouvrages d'artistes distingués, dont trois offrent les portraits de Louis XIV, de Boileau et de Racine; une quatrième, le passage du Rhin, et les autres sont relatives aux divers ouvrages de Boileau. Il y en a six pour le Lutrin.

Il s'en trouve quatorze, quoique le titre n'en annonce que douze.

Le libraire éditeur, M. Blaise, connu par diverses entreprises bibliographiques qui ont fait également honneur à son goût et à son zèle pour l'art, n'a rien épargné, ni en soins, ni en dépenses, pour élever au législateur de notre parnasse un monument digne de lui; cette édition ne peut qu'avoir un grand succès, s'il est égal à celui qu'elle mérite sous tous les rapports auprès des connoisseurs.

RAYNOUARD.

RECHERCHES CHIMIQUES sur les Corps gras d'origine animale; par M. E. Chevreul. Paris, Levrault; un vol. *in-8.°* de xvj et 484 pages.

L'ÉTAT presque stationnaire de la chimie organique, au milieu des étonnans progrès de toutes les branches de la philosophie naturelle, est une circonstance extrêmement remarquable: il ne faut pas seulement en attribuer la cause à l'obscurité qui, malgré tant d'efforts pour la dissiper, couvre encore cette action mystérieuse qu'on nomme *la vie;* à la difficulté d'imiter ses procédés pour vérifier les nôtres,

en réunissant par la synthèse les matériaux séparés par l'analyse ; mais il convient sur-tout de la chercher dans le nombre très-limité des réactifs qu'on doit employer, et dont il faut exclure tous ceux dont les affinités trop puissantes seroient moins propres à faire reconnoître les composés que l'organisation a formés, qu'à former elles-mêmes des composés tout nouveaux. La méthode à suivre pour l'emploi des réactifs est donc ici de la plus haute importance, et nulle part on n'a un si grand besoin de s'arrêter à chaque pas pour examiner le mode d'action des substances dont on a fait usage. Nulle part non plus il n'est aussi nécessaire de bien s'entendre sur le sens des mots principes, composés, matériaux immédiats. Trois ou quatre élémens seulement, réunis deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, forment la plus grande partie des composés organiques ; la proportion de ces élémens fait la différence, et elle varie à l'infini ces composés, qui échappent souvent à l'analyse par leurs combinaisons secondaires ou leurs mélanges ultérieurs. Toutes ces causes expliquent suffisamment le vague qui règne encore sur plusieurs points essentiels de l'analyse des corps organisés, et que les travaux des chimistes réussiront sans doute à dissiper, s'ils sont dirigés par un esprit vraiment philosophiqne.

L'ouvrage que nous annonçons nous paroît plus remarquable encore sous le rapport de la méthode rigoureuse dont il offre les applications, que sous celui des résultats nouveaux qu'il contient. L'auteur est parvenu à ces découvertes par un chemin sûr ; et ce qu'il a trouvé, il l'avoit cherché par des moyens véritablement propres à le conduire au but. L'attention qu'il a mise à étudier l'instrument même de ses recherches, je veux dire l'analyse des corps organiques, les procédés délicats auxquels il s'est astreint, méritent de servir de modèles dans toute autre matière que celle à laquelle M. Chevreul les a appliqués. C'est ce que nous allons faire voir par l'examen de son ouvrage.

L'objet de l'analyse des corps organisés étant de désunir les matériaux qui les composent pour en étudier séparément les propriétés, la première chose qui soit nécessaire, est de bien définir ce qu'on entend par les principes immédiats des corps. Cette définition doit avoir pour objet de montrer ce que sont ces principes exempts de mélange et d'altération. M. Chevreul définit les principes immédiats organiques, *des composés dont les élémens ont été unis sous l'influence de la vie, et desquels on ne peut séparer plusieurs sortes de matières sans en altérer évidemment la nature ;* et cette définition remplit parfaitement bien le double objet énoncé ci-dessus : car, d'un côté, elle exclut les produ artificiels de l'analyse qui n'ont pas été form és sous l'in-

fluence de la vie, mais par l'action des réactifs que le chimiste a employés ; et, de l'autre, elle exclut pareillement les mélanges où plusieurs sortes de matériaux sont encore réunis et confondus. Par-là on voit la distinction qu'il est nécessaire d'établir entre les principes immédiats et les groupes formés de plusieurs de ces principes, lesquels ont été inscrits à tort sur la liste des élémens organiques. On voit ici en quel sens on peut faire usage, dans la chimie organique, du mot *espèce*, qui, admis dans la plupart des sciences naturelles, y prend dans chacune une acception particulière, en rapport avec le but de cette science. Relativement aux corps composés, *l'espèce* est une collection de corps identiques par la nature, la proportion et l'arrangement de leurs élémens. La *variété* désignera des corps d'une même espèce, différant entre eux par quelques propriétés peu importantes ; et le *genre*, une collection d'espèces qui possèdent une ou plusieurs propriétés communes très-importantes. Par exemple, on donnera le nom de *genre* à la réunion des sucres, qui ont la propriété de former de l'alcool lorsqu'ils sont mis en contact avec la levure, à l'exclusion de la mannite, qui ne jouit pas de cette propriété. Les espèces de ce genre seront les sucres de canne, de raisin, &c. ; et les variétés du sucre de canne se montreront par quelques différences peu considérables dans les sucres d'érable, de betterave, de châtaigne, &c.

Ces distinctions n'ont pas seulement l'avantage d'aider la mémoire et de classer les faits : elles servent encore, et c'est là, pour M. Chevreul, leur principale utilité, à atteindre un des résultats les plus importans de la chimie organique. Tant que cette science n'agit que sur les mélanges, tels que ceux qu'une analyse peu rigoureuse extrait des substances animales ou végétales, il lui est impossible de fixer avec précision les proportions des élémens qui les composent, et de déterminer avec exactitude des propriétés qu'elle n'aperçoit, pour ainsi dire, qu'au travers d'un voile. Mais si elle vient à saisir les espèces dans un état d'isolement, il lui sera facile d'en reconnoître la composition, de s'assurer si cette composition est constante dans chaque espèce, non pas seulement quant au nombre des principes constitutifs, mais aussi quant à la proportion relative de ces principes ; de décider, en un mot, si les composés organiques sont soumis ou non à la loi des proportions définies, question de la plus haute importance pour l'étude des affinités et de l'intime composition des corps, question dont il nous semble que l'ouvrage de M. Chevreul contribuera beaucoup à accélérer la solution.

Les règles que l'auteur a posées pour vérifier, par l'action des dissol-

vans, si une matière organique doit être considérée comme une espèce pure, ou comme une réunion de plusieurs espèces, méritent d'être rapportées en entier. On prend, dit M. Chevreul, un poids déterminé d'une substance organique *A*, qui exige cent parties d'un liquide *B*, pour être dissous; on met ce poids avec dix parties de liquide *B*. Lorsqu'on juge que la solution est saturée, on la décante, et l'on verse sur le résidu dix parties de *B*; on obtient une seconde solution qu'on décante comme la première. On continue d'opérer ainsi jusqu'à ce que la substance *A* soit entièrement dissoute, ou jusqu'à ce qu'elle cesse de céder quelque chose au liquide *B*. Enfin on traite la substance *A* de la même manière par des liquides *C*, *D*, *E*, &c.

Il peut se présenter deux cas: dans le premier, la substance *A* ne sera pas dissoute en entier, ou, si elle l'est, toutes les solutions qu'elle aura données successivement ne seront pas identiques; elles différeront par la proportion de la matière dissoute, par la couleur, par l'odeur, &c. Dans ce cas, la substance *A* ne sera pas une espèce pure; il faudra chercher à en séparer les principes immédiats, en soumettant le résultat des dissolutions partielles évaporées, aux mêmes traitemens que la substance *A* elle-même. Dans le second cas, toutes les solutions que la substance *A* aura fournies avec un même liquide seront identiques; dès-lors, elle se sera comportée comme une espèce, et la probabilité qu'on aura pour la considérer comme telle, sera d'autant plus grande, que la substance aura été soumise à l'action d'un plus grand nombre de dissolvans, et à l'action d'un même dissolvant dans un plus grand nombre de circonstances variées. On voit donc que, dans la chimie organique, on suit, pour établir l'existence d'un principe immédiat comme espèce, la même marche que dans la chimie inorganique, lorsqu'on établit qu'un corps doit être considéré comme simple. Il est évident que, dans les deux cas, la conclusion à laquelle on est conduit est celle de l'expérience, et qu'on ne sauroit la présenter comme absolue, mais bien comme relative aux moyens employés. Toute la différence qu'il y a, c'est que, dans l'analyse inorganique, les circonstances où les corps peuvent être placés sont beaucoup plus variées, et que non-seulement on est maître de faire agir la chaleur et l'électricité avec toute l'énergie qu'on leur connoît pour dissocier les élémens de la matière, mais qu'avec leur action on peut encore faire concourir celle des affinités les plus fortes, telles que les affinités d'un comburent, d'un combustible, des acides, des alcalis; au lieu que, dans l'analyse organique, on ne fait guère agir que les dissolvans neutres; à des températures peu élevées.

C'est en s'attachant à ces principes sévères, et en faisant varier, avec une ingénieuse dextérité, des procédés fondés sur des notions exactes, que M. Chevreul est parvenu à pousser plus loin qu'on ne l'avoit fait avant lui, l'étude des propriétés et de la nature de ces corps d'origine animale qu'on nomme communément *gras*. Cette dénomination assez vague, ainsi que l'auteur en avertit lui-même, est cependant difficile à remplacer. En l'adoptant, parce que les corps qui étoient l'objet de ses travaux étoient en possession de la porter, M. Chevreul n'a pas entendu la justifier ou la définir d'une manière rigoureuse; il se contente de rappeler qu'on a donné le nom de corps gras à des *substances qui brûlent avec une flamme volumineuse et en déposant du noir de fumée, qui sont solubles dans l'alcool, et qui ne le sont pas, ou très-peu, dans l'eau.* Les premières distinctions qu'on a faites entre les corps gras ont été sur-tout établies d'après les considérations des divers degrés de température où ils se liquéfient. Ainsi, on a appelé *huiles* les corps gras qui sont liquides de 15 à 10 degrés, ou au-dessous; *beurres*, ceux qui sont mous à 18 degrés et fusibles à quelques degrés au-dessus; *graisses*, ceux qui, provenant des animaux, sont en général moins fusibles que les beurres; *suifs*, ceux qui se fondent à 40 degrés environ; *cires* enfin, ceux qui se liquéfient de 44 à 64 degrés. Les résines, les baumes, les huiles volatiles, que l'on a quelquefois compris dans la dénomination de corps gras, s'en éloignent par des propriétés particulières qu'il est inutile d'énumérer ici.

M. Chevreul a adopté, dans l'exposition de ses recherches, un ordre auquel je ne puis me conformer dans cet extrait, parce qu'il m'est interdit de le suivre dans les détails techniques de ses opérations et dans la description minutieuse des substances qu'il en a obtenues. D'ailleurs, l'ordre le plus convenable pour faire l'histoire d'une longue et importante série d'expériences, continuées pendant plusieurs années, interrompues, reprises, amenées à leur fin à travers mille obstacles; cet ordre ne sauroit être observé dans une analyse, où il s'agit seulement de faire sentir aux lecteurs en quoi l'auteur a rendu service à la science, où elle en étoit quand il a commencé ses tentatives, et où il l'a conduite en les terminant. Il me suffira de dire que M. Chevreul a partagé son ouvrage en six livres. Le premier, précédé d'une courte introduction, renferme les définitions et la description du procédé au moyen duquel on peut faire l'analyse élémentaire des corps gras; le second offre le tableau général des espèces auxquelles l'auteur rapporte ces corps; le troisième traite du mode de préparation de ces différentes espèces; le quatrième est consacré à l'examen comparatif de plusieurs

sortes de graisses, comme celle de l'homme, du porc, du jaguar, de l'oie, du mouton et du bœuf; le cinquième renferme l'histoire de la saponification; et le sixième, un résumé et quelques considérations générales : le tout est terminé par quelques notes ou observations particulières. Cet ordre est, sous quelques rapports, inverse de celui que M. Chevreul a suivi dans les mémoires sur les corps gras qu'il a communiqués à l'académie des sciences, et qui ont été imprimés séparément.

Je ne saurois entrer dans le détail des procédés employés par M. Chevreul, pour extraire des différens corps gras d'origine animale les principes immédiats dont ils sont composés, et de toutes les propriétés physiques et chimiques qui distinguent les uns des autres ces principes reconnus pour autant d'espèces organiques. Les noms que l'auteur leur a assignés, quelques mots sur l'histoire de chaque espèce et sur les principales propriétés qui les distinguent, voilà tout ce que nous devons présenter aux lecteurs d'un recueil tel que celui-ci. Ces principes sont au nombre de onze, que M. Chevreul décrit sous les noms d'acides stéarique, margarique, oléique, phocénique, butirique, caproïque, caprique, hircique, de cholestérine, d'éthal et de cétine.

L'acide *stéarique* existe dans les savons de graisses de mouton, de bœuf et de porc. Cet acide, formé, comme tous les autres corps gras, d'oxigène, de carbone et d'hydrogène (1), présente, quand il est fondu, un liquide limpide incolore qui, à 70 degrés, cristallise en belles aiguilles entrelacées, brillantes, du plus beau blanc; il est insipide et incolore, insoluble dans l'eau, soluble par la chaleur dans l'alcool et pareillement dans l'éther; il s'unit à l'acide sulfurique concentré sans éprouver d'altération, et brûle à la manière de la cire, quand il est suffisamment chauffé avec le contact de l'air. Il forme de véritables sels avec les bases salifiables, rougit la teinture de tournesol et décompose les sous-carbonates de soude et de potasse.

L'acide margarique a des propriétés fort analogues à celles de l'acide stéarique; mais il se fond à une température moins élevée, et l'analyse fait voir qu'il contient plus d'oxigène. Les sels qu'il forme ont beaucoup d'analogie avec les stéarates.

L'acide oléique, décrit d'abord par M. Chevreul sous le nom de *graisse fluide*, existe dans les savons de graisses de porc, d'homme, &c. Il est moins oxigéné et plus carboné que les précédens, et tient le milieu pour la proportion d'oxigène. Il a l'aspect d'une huile incolore,

(1) Oxigène 7,1262, carbone 77,4200, hydrogène 12,0538 en poids.

et se congèle à quelques degrés au-dessous de zéro, en une masse blanche formée d'aiguilles. Comme les précédens, il rougit fortement le tournesol et décompose les sous-carbonates. Les trois acides dont on vient de parler sont fixes, c'est-à-dire qu'ils ne se volatilisent pas quand on les met dans l'eau bouillante. Les suivans sont volatils et peuvent distiller avec l'eau.

L'acide phocénique se trouve dans l'huile des dauphins et des marsouins; c'est pourquoi M. Chevreul lui avoit donné d'abord le nom d'acide delphinique. C'est une chose bien remarquable que le même acide existe aussi tout formé dans les baies du *viburnum opulus*, particulièrement dans les individus sauvages. Il est liquide à la température ordinaire et semblable à une huile volatile; il a une saveur acide très-piquante, et tache les parties de la langue où on l'a appliqué. Son odeur extrêmement forte et désagréable est celle que communique aux cuirs l'huile de poisson avec laquelle on les a préparés.

L'acide butirique existe dans le savon de beurre et dans le *lait de beurre*. Sa saveur est acide et très-piquante; son odeur est celle du beurre fort et approche de celle du fromage de Gruyère. Réuni à la graisse de porc fondue, il constitue une sorte de beurre artificiel qui ne se distingue guère du beurre naturel que parce qu'il perd tout son acide par la simple exposition à l'air. L'acide butirique brûle à la manière des huiles volatiles, comme l'acide phocénique.

Les acides caproïque et caprique ont beaucoup de ressemblance entre eux. Le dernier se trouve dans le savon du beurre de vache, le premier dans le savon du beurre de chèvre et de vache. Tous deux ont une saveur acide piquante; mais l'acide caproïque se distingue par une légère odeur de bouc. Il y a plus d'oxigène et moins de carbone dans l'acide caprique. Enfin l'acide hircique, dont M. Chevreul n'a pu se procurer encore qu'une quantité trop petite pour en déterminer toutes les propriétés, a une odeur d'acide acétique et de bouc.

Les acides gras dont nous venons de fournir rapidement l'histoire, jouissent de la propriété de s'unir avec le principe doux découvert dans les huiles grasses par Scheele, et que M. Chevreul nomme *glycérine*. Par ces combinaisons qui ont lieu naturellement dans la formation des graisses animales, de nouvelles espèces, que M. Chevreul considère comme autant de principes immédiats, sont établies et mises en rapport avec ces différens acides. Ces espèces sont la stéarine, la margarine, l'oléine, la phocénine, la butirine, et l'hircine. Les alcalis réduisent ces substances en glycérine d'une part, et de l'autre en acides gras avec les-

quels ils forment des sels. C'est le résultat de cette décomposition qu'on nomme *saponification.*

La cholestérine, ou la matière des calculs biliaires, avoit été réunie par Fourcroy avec le blanc de baleine et le gras des cadavres sous le nom général d'adipocire. M. Chevreul fait voir que la matière des calculs biliaires a des propriétés particulières et distinctives : elle n'exerce aucune action sur le tournesol ni sur l'hématine, et ne donne naissance à aucun acide par sa combinaison avec les alcalis. Il en est de même de l'*éthal*, autre substance décrite par M. Chevreul, et qui provient de la saponification de la cétine. Enfin cette dernière substance, qui forme la base du blanc de baleine, peut être convertie par les alcalis en acide margarique et oléique, et en éthal.

Le gras des cadavres, ou cette matière savonneuse que les fossoyeurs, comme le dit M. Chevreul, avoient remarquée avant les savans, avoit été, ainsi que je viens de le dire, rapprochée par Fourcroy du blanc de baleine et de la matière des calculs biliaires, et décrite par ce savant, conjointement avec ces deux substances, sous le nom commun d'adipocire. Après avoir montré qu'il existe de grandes différences entre la cétine et la cholestérine, M. Chevreul s'attache à faire voir que l'adipocire du *gras* est formée de plusieurs principes immédiats, dont aucun ne peut être confondu avec ces deux dernières substances. L'analyse qu'il en a faite prouve que cette substance singulière, quand elle est isolée de l'acide lactique, des lactates, de la matière azotée, et des autres matières qui peuvent s'y trouver mêlées, n'est point encore une espèce pure, ni même un simple composé d'adipocire et d'ammoniaque, mais une réunion d'acide margarique, d'acide oléique, d'un principe colorant jaune, et d'un principe odorant.

Voilà les matériaux primitifs dont sont composées les graisses animales, dans des proportions et sous des formes qui varient selon les espèces. La phocénine, répandue en quantité diverse dans les huiles des dauphins, la butirine, qui existe dans le lait des mammifères, doivent, comme le dit l'auteur, appeler l'attention des physiologistes sur les régions et les organes où elles sont plus particulièrement déposées. C'est encore une chose très-remarquable que la découverte des principes odorans du beurre et des huiles de poissons. On n'en avoit aucune idée juste avant le travail de M. Chevreul, et, généralement parlant, on n'a encore que très-peu de notions précises sur la nature des matières odorantes qui s'exhalent des corps organisés. L'analyse chimique peut maintenant rendre compte des aromes particuliers qui distinguent les beurres de vache et de femme, celui de chèvre, les différentes sortes

de fromage, le fromage de Roquefort en particulier, le cuir apprêté à l'huile de poisson, &c.

Mais ce qui est bien plus important, et ce qui dérive également de la découverte des acides gras, c'est une théorie toute nouvelle et complètement appuyée sur des faits, du phénomène connu sous le nom de *saponification*. Les chimistes de l'école de Stahl, qui croyoient que l'acide qu'on obtient des huiles distillées étoit un de leurs principes constituans, l'avoient regardé assez généralement comme la cause de l'union des huiles avec les alcalis. Plus tard M. Berthollet, suivi en cela par M. Œrsted, avoit considéré les savons comme étant le produit de la combinaison de l'huile ou de la graisse avec les alcalis. Fourcroy, sans s'expliquer sur la nature de cette combinaison, supposoit que, pour la produire, l'huile fixe devoit absorber une quantité plus ou moins considérable d'oxigène (1). M. Chevreul fait voir, d'une manière qui ne laisse aucun sujet de doute, que l'opération par laquelle on fait le savon, c'est-à-dire le phénomène que présente un corps gras lorsqu'il s'unit avec un alcali, est en dernier résultat, une neutralisation des acides gras par les bases salifiables, et que les savons sont de véritables sels formés d'un ou de plusieurs acides gras combinés aux oxides métalliques, offrant communément une réunion de stéarate, de margarate et d'oléate. Dans la fabrication en grand, ces composés sont toujours préparés avec les huiles et les graisses formées de stéarine et d'oléine. Chacune de ces substances se partage, lors de la saponification, en deux parties, dont l'une, à l'état de l'acide stéarique ou oléique, s'unit à l'alcali, et l'autre, à l'état de glycérine anhydre, fixe de l'eau pour constituer de la glycérine hydratée. Ces résultats, dont l'analyse élémentaire fait voir la parfaite conformité avec celle des graisses, offrent la confirmation complète de cette dernière, en même temps qu'ils fournissent à l'art du savonnier des règles sûres et des principes aussi clairs qu'incontestables.

Ce n'est point par les applications plus ou moins nombreuses, ou plus ou moins utiles aux arts, qu'on peut faire d'une découverte chimique, qu'il est permis d'en mesurer le mérite : toutefois celles de M. Chevreul ne perdroient rien à être envisagées sous ce rapport. La connoissance exacte qu'il donne de la nature et des propriétés des principes immédiats dont les graisses et les huiles animales sont des agrégats, peut tourner directement au profit d'une foule d'opérations qu'on fera désormais par les moyens les plus assurés et les plus courts,

---

(1) *Système des connoissances chimiques*, tom. IV, p. 279.

parce qu'on saura précisément en quoi elles consistent. La plus grande fusibilité de l'oléine par rapport à la stéarine, fournit le moyen de la séparer plus complètement de cette dernière substance, dans les suifs qui, par-là, perdent leur couleur, leur odeur, et aussi, du moins en partie, la propriété de tacher les étoffes. Les savons étant désormais considérés comme des sels dont les élémens sont combinés et assujettis à des proportions définies, on peut en placer la fabrication sur la même ligne que celle de l'alun, du sulfate de fer, &c. On peut à volonté, et sans tâtonnemens, les rendre plus ou moins fusibles, mous ou durs, odorans ou inodores. On pourra de même, et par les mêmes moyens, modifier les propriétés des huiles animales, des graisses, des emplâtres. Il seroit tout-à-fait superflu d'entrer dans un plus grand détail à cet égard ; et je me bornerai à indiquer, pour dernier exemple, l'application qu'on a imaginé de faire de l'oléine à la lubrifaction des rouages d'horlogerie. Cette idée qu'avoit fait naître la grande fusibilité de cette substance, qui ne commence à se congeler qu'à plusieurs degrés au-dessous de zéro, a déjà, dit-on, été mise à profit pour faciliter la marche des chronomètres, dans les expéditions aux régions polaires.

Les indications précédentes suffiroient pour recommander le grand et beau travail de M. Chevreul auprès des personnes qui estiment sur-tout, dans les progrès des sciences, les applications immédiates qu'ils fournissent aux arts utiles. Ceux qui les envisagent de plus haut, et qui savent combien la découverte d'un principe abstrait en apparence, mais fondé sur des faits bien observés, peut influer sur leur marche ultérieure, verront avec plus de plaisir encore, dans les nombreuses expériences dont son volume offre le détail, la pleine et entière confirmation de cette vérité, qu'il avoit annoncée il y a plusieurs années (1), et qui doit être méditée par tous les chimistes qui s'occupent de l'analyse des corps organisés : *que les principes immédiats dont se composent les corps, sont assujettis à des proportions fixes d'élémens, mais qu'ils sont susceptibles de s'unir entre eux en un nombre illimité de proportions, lorsqu'ils ne portent pas dans leurs combinaisons des propriétés de nature à se neutraliser mutuellement.* Quand l'analyse des corps gras n'auroit produit que ce résultat, elle mériteroit encore d'être placée au premier rang parmi les travaux les plus importans dont la chimie s'est enrichie de nos jours ; et la fécondité de ce principe est telle, qu'elle frappera sans doute même ces esprits superficiels qui, s'arrêtant aux mots, seroient disposés à

---

(1) Mémoire lu à l'Institut, le 26 août 1816.

penser que M. Chevreul a consacré trop de temps, de peines et d'espace, à tracer l'hitsoire d'une seule classe de corps organiques.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Essai critique sur l'Histoire de Charles VII, d'Agnès Sorelle et de Jeanne d'Arc, avec portraits et fac simile; *par* M. J. Delort. Paris, imprimerie de le Bel, librairie de Ferra jeune, 1824, *in-8.°*, 296 pages.

Quoique le nom de Jeanne d'Arc figure dans le titre de ce volume, l'auteur s'est fort peu occupé de cette héroïne, sur laquelle en effet il n'y a guère lieu d'entreprendre aujourd'hui de nouvelles recherches, après celles dont Laverdy et, dans ces derniers temps, MM. Berriat-Saint-Prix, le Brun de Charmettes, Case et Petitot, ont publié les résultats (1). Aussi M. Delort n'a-t-il consacré à Jeanne d'Arc que douze pages, où il s'est contenté de recueillir un petit nombre de dates et de particularités. Il y transcrit néanmoins un récit qui se lit dans un manuscrit de Fontanieu, mais qui concerne une anecdote déjà extraite par plusieurs écrivains, d'un manuscrit de Sala (2): il s'agit d'une prétendue révélation faite par Jeanne au roi Charles VII. On ne doit pas s'attendre non plus à trouver ici une histoire de ce monarque: le but de l'auteur est de l'envisager seulement dans certaines parties de sa vie publique ou même de sa vie privée. Malgré les limites de ce plan et du volume où il est rempli, on y rencontre d'intéressans détails sur le siége de Honfleur par Dunois, sur l'arrestation de Jacques Cœur, sur la rebellion du Dauphin, depuis Louis XI; sur une favorite de Charles VII, nommée *Antoinette de Maignelais;* sur la mort et les obsèques de ce prince.

C'est Agnès Sorel qui est le principal et, pour ainsi dire, l'unique sujet de l'Essai critique de M. Delort. Nous faisons cette observation pour annoncer, d'une part, qu'il règne dans l'ouvrage plus d'unité que le titre ne semble en promettre, et, de l'autre, qu'en circonscrivant

---

(1) Voyez *Journal des Savans*, nov. 1817, p. 687-694; et *le Précis de l'Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Petitot. Paris, Foucault, 1819, 178 pages *in-8.°* — (2) *Exemples de la hardiesse de plusieurs rois et empereurs, depuis Clovis jusqu'à Francois I.er*, par N. Sala; n.° 180 de la Biblioth. du Roi. *Recueil d'Inscript. pour les statues du roi Charles VII et de Jeanne d'Arc*, par Ch. du Lys. Paris, 1613, *in-4.°*; *id.* 1628, *in-4.°*

ainsi sa matière, l'auteur a pu se livrer à des discussions qui justifient la qualification de *critique* donnée par lui à son Essai. En effet, on n'avoit point encore rassemblé avec autant de soin tous les détails de l'histoire d'Agnès Sorel ou *Sorelle,* comme écrit M. Delort. Cette orthographe lui paroît la véritable, parce qu'il la trouve en des quittances notariées et datées des 12 février et 18 avril 1448. Mais, à cette époque, l'orthographe des noms propres n'étoit pas mieux fixée que celle du langage commun, et ne restoit guère moins variable, moins indécise dans les actes publics que dans les autres écrits. Le père d'Agnès s'appeloit Soreau; et *Sorelle* pourroit sembler une manière plus régulière de féminiser le nom de sa fille; cependant cela même étoit déjà une altération qui devoit en entraîner d'autres: aussi a-t-on écrit ce nom de cinq ou six façons différentes, entre lesquelles l'usage a fait prévaloir *Sorel.* Une question plus importante est de savoir si c'est bien Agnès qui a relevé le courage de Charles VII, et qui, après *la journée* dite *des Harengs*, l'a détourné de s'enfuir aux extrémités du royaume. Tous les historiens ont recueilli cette tradition, confirmée par des vers de François I.er (1). Les doutes que M. Delort élève sur cet article n'en sont pas moins justifiés par des rapprochemens chronologiques qui nous semblent décisifs. La journée dont il s'agit est de l'an 1429, et Agnès n'a paru à la cour de Charles qu'en 1431. A cette dernière époque, Henri VI, que l'on couronnoit roi de France à Notre-Dame de Paris, n'avoit que dix ans, et il y a peu d'apparence qu'Agnès ait menacé Charles de le quitter pour devenir *la maîtresse* d'un enfant de cet âge. C'est donc à la reine, Marie d'Anjou, que l'auteur attribue, non sans vraisemblance, tout l'honneur d'avoir rappelé Charles VII au soin de ses intérêts et de sa gloire.

Agnès s'appeloit la demoiselle de Fromenteau; c'étoit le nom d'une seigneurie qu'elle avoit, dit-on, héritée de ses parens: on la surnomma bientôt *la Belle des belles;* et les historiens disent que le mystère de sa liaison avec le roi fut révélé par les faveurs prodiguées à toute la famille Soreau. Ici encore, M. Delort oppose à ce vague énoncé des dates positives. Agnès, en 1431, avoit perdu son père et sa mère; et elle ne vivoit plus elle-même en 1452, quand son frère devint écuyer et grand veneur. Ainsi l'ambition et la cupidité ne sont point

---

(1) Gentille Agnès plus de loz en mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonain, ou bien dévot hermite.

à comprendre parmi les reproches qu'elle a mérités. Toutefois elle ne porta point le désintéressement jusqu'à refuser le comté de Penthièvre; seulement elle s'abstint d'en prendre le nom, quoique telle fût l'intention du donateur. Charles lui faisoit ce présent, au moment où elle lui donnoit une première fille, qui depuis, sous le règne de Louis XI, s'est qualifiée, dans certains actes, *Carlotte de France, sœur naturelle du roi*, et que son époux, Jacques de Brezé, poignarda en 1477, dans un accès de jalousie. Pour Agnès, M. Delort nous la peint modeste, fidèle, bienfaisante, pieuse même, et n'ayant à la cour d'autre ennemi que le Dauphin, qui se montroit déjà mauvais fils et sujet rebelle. Elle ne se vengeoit de ce prince qu'en lui rendant de bons offices, qui l'irritoient de plus en plus, et qu'il repoussoit comme des outrages. L'un des piéges qu'il lui tendit, fut de lui adresser Antoine Chabannes et d'autres seigneurs, dans l'espoir que l'un d'eux lui inspireroit une passion qui éteindroit celle du roi. Il y a des historiens ou des romanciers qui prétendent que ces tentatives n'ont pas été tout-à-fait sans succès: malgré leurs assertions, M. Delort demeure persuadé que ni Chabannes, ni le trésorier Étienne, ni l'argentier Jacques Cœur, n'ont réussi auprès d'Agnès.

En 1436, pendant les noces du Dauphin, elle étoit à Fromenteau, où se trouvoit aussi Étienne ; mais c'étoit par ordre de Charles, qui avoit chargé ce trésorier de l'informer sans délai de la naissance du second enfant qu'Agnès portoit dans son sein. Ce fut encore une fille, qu'on appela Marguerite de France, et qui, en 1458, épousa et enrichit Olivier de Coétivy, sénéchal de Guienne. Charles, dès qu'il apprit cette naissance, accourut à Fromenteau, et n'y fit pourtant pas un long séjour, étant pressé de visiter les provinces méridionales de son royaume. Tous les fléaux, la guerre, la famine, la peste et le ravage des loups désolèrent la France en 1436. « Il mourut bien à l'hostel-dieu, en celle » année, 3000 personnes, et parmy la cité, plus de 45,000, que » hommes, que femmes, que enffans. » *(Journal de Paris.)* Mais *heureusement*, dit M. Delort, ces calamités n'atteignirent point Agnès Sorelle, ni aucun des enfans de France. Dans le cours des années suivantes, les armes du roi prospérèrent; et, sortant des bras de la victoire (ce sont encore des expressions de l'auteur), « il vint se jeter dans ceux » d'Agnès Sorelle, qui l'attendoit à Tours. » Elle ne parut point aux fêtes magnifiques qui se célébrèrent alors : elle s'étoit retirée à Fromenteau, et devoit y mettre un troisième enfant au monde; mais Charles VII lui donna la maison royale de Beauté-sur-Marne *[Bellitas ad Matronam]*, à l'extrémité du parc de Vincennes; « le plus bel

» chastel et joli et le mieux assis qui fust en toute l'isle de France » *(Journ. de Paris).* Ce fut là que Jeanne de France naquit d'Agnès, que dès-lors on n'appela plus que la *damoyselle de Baulté.* Agnès avoit quitté Fromenteau, parce qu'il y régnoit un mauvais air : ses deux premières filles venoient d'y avoir la petite vérole, maladie qui, en cette année 1444, fit périr, dans la seule ville de Paris, plus de six mille personnes, *especiallement plusieurs petits enffens, depuis la mi-aoust jusques après la Saint-Andry.* Étienne, qui ne quittoit point Agnès, la suivit à Beauté-sur-Marne, et y fut témoin de la naissance de Jeanne, qui depuis, mariée à de Beuil, comte de Sancerre, lui apporta une dot de quarante-cinq mille écus d'or. Le Dauphin étoit toujours l'ennemi déclaré de la Belle des belles, à tel point qu'il *auroit eu,* dit-on, la hardiesse de lui donner un soufflet (en 1445). Cette expression *auroit eu,* que nous empruntons de M. Delort, semble énoncer quelque doute; cependant l'auteur ajoute que cet acte de violence n'a rien de surprenant de la part d'un tel prince ; seulement il ne veut point attribuer au ressentiment et à l'influence d'Agnès l'exil du Dauphin. A vrai dire, les circonstances et les dates mêmes de ces faits ne nous paroissent point suffisamment éclaircies. Le premier auteur qui parle du soufflet, paroît être Robert Gaguin (1), qui écrivoit quarante ou cinquante ans plus tard; et l'on ne connoît pas bien le lieu ou l'époque de cette scène. Toutefois il est probable qu'Agnès n'étoit ni à Beauté ni à Chinon en 1445 ; elle avoit obtenu la permission de retourner, toujours avec Étienne, à la terre de Fromenteau. En 1446, Étienne fit un voyage à Londres, où il étoit envoyé, avec d'autres ambassadeurs, pour traiter de la paix, et son absence privoit Charles du plaisir de recevoir chaque jour des nouvelles d'Agnès; ce prince se rendit auprès d'elle. La reine, qui voulut l'y accompagner, enchantée de l'accueil qu'elle y reçut, combla d'honneurs et d'amitié la dame de Beauté et ses trois filles : elle traita sur-tout l'aînée comme une princesse, et même exprima le desir de l'avoir auprès d'elle.

Agnès reçut alors de Charles VII de nouveaux présens, les seigneuries de Roquecésière, d'Issoudun, de Vernon-sur-Seine, et le château de Bois-Trousseau, à quatre lieues de Bourges, château qu'elle affectionna particulièrement, et sur les tours duquel elle allumoit des feux que le roi pouvoit voir de Mehun, où il résidoit souvent. A ce signal, il prenoit

(1) On lit, au bas de la page 96 de M. Delort, cette note : *Varillas, t. III, p. 141 de l'édit. in-4.° ; Gagerin.* Sans doute *Gagerin* est ici une faute d'impression ; il faut lire *Gaguin.*

l'habit de chasseur et voloit à Bois-Trousseau. Le Dauphin étoit encore à la cour de son père, et y travailloit inutilement à irriter sa mère contre Agnès Sorel. Charles ne le bannit point, mais lui permit de faire, en Dauphiné, un séjour qui ne devoit point excéder quatre mois. Nous devons observer que, suivant Duclos, ce fut un ordre et non pas une permission, et l'on sait que depuis le père et le fils ne se sont jamais revus. Retraite ou exil, Agnès en étoit affligée. « Aussi sensible » que bonne, nous dit son nouvel historien, *sa belle ame lui faisoit* » *craindre* d'avoir été la cause innocente de la conspiration de ce fils » farouche contre son père. » Au mois d'avril 1448, et non 1444, comme le suppose le P. Daniel, on la vit, couverte de diamans, entrer dans Paris avec sa fille Charlotte, le roi et la reine; et ce scandale, car c'en étoit un, quoi qu'en dise l'auteur de l'*Essai critique*, excita un mécontentement populaire qui est exprimé dans un écrit du temps avec une énergique naïveté. Dire que le Dauphin et ses agens avoient donné le signal de ces murmures, M. Delort avoue que cela est trop peu vraisemblable et ne se concilieroit qu'avec la fausse date de 1444. Quoi qu'il en soit, la dame de Beauté, après avoir passé quinze jours dans la capitale, s'éloigna des Parisiens, disant *au despartir que ce n'estoient que villains*, et se retira à Beaulieu-sur-l'Indre, laissant sa fille aînée auprès de la reine. Ce nouvel asyle d'Agnès n'étoit séparé que par un bras de l'Indre du château de Loches, où Charles venoit fréquemment, et dans la tour duquel il avoit coutume de la renfermer, dit-on, lorqu'il alloit à la chasse. Voilà ce que la tradition donne pour constant, et *ce qui*, ajoute M. Delort, *n'est rien moins que vraisemblable*, expression un peu ambiguë, et qui pourroit servir à énoncer cette *vraisemblance* même que l'auteur a probablement dessein de nier.

On assure que le souvenir des bienfaits d'Agnès à Beaulieu, durant un rigoureux hiver, s'est conservé d'âge en âge, et que les habitans bénissent encore aujourd'hui sa mémoire. Elle en partit en 1450 pour se rendre auprès du roi à l'abbaye de Jumiéges. Étoit-ce afin de lui révéler une conspiration, comme l'affirme M. Delort, sans pouvoir expliquer d'ailleurs en quoi ce complot consistoit! Ou bien vouloit-elle rallumer dans le cœur du monarque un feu qui menaçoit de s'éteindre, ainsi que l'ont dit plusieurs historiens, et particulièrement Bussières; *reverà ut amantem instauratis illecebris, seu recusâ compede, revinciret!* Nous ne décidons pas cette question; mais il est certain qu'en 1449, Charles VII avoit fort peu habité le château de Loches; la dame de Beauté pouvoit s'y trouver bien délaissée; la cour s'étoit transportée en Normandie. De Jumiéges, Agnès alla s'établir à Mesnil-la-Belle, qui

n'en étoit éloigné que d'un quart de lieue; et là elle donna le jour à une quatrième fille, qui lui coûta la vie, et qui ne lui survécut que six mois. A la suite de cette couche, elle essuya une dyssenterie qui en cinq ou six heures prit le plus alarmant caractère, et dont elle mourut, âgée de 40 ans, le *jeudi 9 février 1450* (1), à six heures du soir. Des actes religieux avoient rempli ses derniers momens, et son testament, qui contenoit des legs pieux, devoit être exécuté par Jacques Cœur, le chevalier Étienne, et le médecin Robert Poitevin; mais elle ordonnoit que *le roy seul et pour le tout fust par dessus les trois susdits*. On déposa son cœur et ses entrailles dans la grande église de l'abbaye de Jumiéges, et l'on transporta son corps à Loches, pour y être inhumé dans le chœur de la collégiale. Tout porte à croire que sa mort étoit purement naturelle, et que les soupçons qui s'élevèrent, soit contre le Dauphin, soit contre Jacques Cœur, n'avoient aucune sorte de fondement. D'autres affaires occupoient loin de là le Dauphin, et l'innocence de Jacques Cœur a été parfaitement prouvée par Bonamy, dans deux mémoires académiques (2) que M. Delort auroit pu consulter et citer. Du reste, l'auteur n'entend point renouveler une accusation abandonnée et déclarée calomnieuse dès 1451; car ce fut pour d'autres prétendus crimes que l'on condamna l'argentier: mais M. Delort croiroit plutôt qu'Agnès a été empoisonnée par les complices de la conspiration qu'elle étoit venue dévoiler, hypothèse qu'aucun indice ne suggère, et qui, à notre avis, n'est pas plus soutenable que les précédentes.

L'auteur s'indigne contre les historiens qui ont accusé Agnès d'infidélité, et il dit à ce propos que *si la loi des douze tables, qui condamnoit à mort le diffamateur, avoit fait partie du code français, les hommes auroient peut-être retrouvé ce siècle d'or dont nous n'avons jamais su bien précisément que le nom*. D'abord il n'est pas du tout certain que la bastonnade, *fuste ferito*, à laquelle la loi des douze tables condamnoit le diffamateur, dût s'étendre jusqu'à la mort; ce n'est pas l'opinion de Bouchaud, ni de plusieurs autres commentateurs. Ensuite, il est fort douteux qu'une telle loi eût suffi pour ramener le siècle d'or; et quoiqu'il importe que la diffamation soit rigoureusement punie, la peine de mort peut néanmoins sembler excessive. Mais la vouloir appliquer aux historiens qui ont médit d'une favorite telle qu'Agnès Sorel, ou, si l'on veut, qui l'ont calomniée, n'est-ce pas un peu trop de sévérité, et peut-être en même

(1) Les chroniques du temps disent *février 1449*, parce qu'elles ne font commencer l'année 1450 qu'au jour de Pâques suivant. Nous croyons qu'il y a erreur dans les mots, *jeudi 9 février*, employés par M. Delort; le 9 février étoit un *lundi* en 1450, un dimanche en 1449. — (2) *Académie des inscr. et belles-lettres*, tom. XX.

temps trop d'indulgence! Quoi qu'il en puisse être, l'un des premiers coupables a été Alain Chartier, qui, pour justifier assez mal Charles VII, a fort peu ménagé la dame de Beauté : il dit qu'*elle eut une fille qu'elle donnoit au roi comme au plus apparent; mais que le roi n'y reclamoit rien, par quoy elle pouvoit bien l'avoir gaigné d'ailleurs.* Monstrelet s'en est expliqué à-peu-près dans les mêmes termes. Gaguin, Belleforest, &c., n'en parlent pas autrement. Nous n'entrerons point dans l'examen des raisons alléguées par Dreux du Radier, pour montrer qu'Étienne étoit le rival de Charles; elles ne sont pas convaincantes; mais les réponses de M. Delort ne sont pas non plus péremptoires.

Antoinette de Maignelais, cousine germaine d'Agnès, lui succéda, dès 1450, à la cour de Charles VII, épousa le baron de Villequier, devint veuve en 1454, et, par son arrogance, ses déprédations, sa rapacité, fit regretter à tout le monde, même au Dauphin, la demoiselle de Fromenteau. Il n'y a donc pas d'apparence que le Dauphin ait excité Monstrelet et Alain Chartier à écrire contre Agnès, dont il a tout au contraire honoré depuis la mémoire, et traité même fraternellement les trois filles. Quand, devenu roi, il reçut la requête des chanoines de Loches qui demandoient qu'on débarrassât leur église du tombeau de la demoiselle Sorel, il leur répondit : *J'y consens, mais rendez la dot,* c'est-à-dire, les fondations qu'ils tenoient d'elle; et son tombeau resta dans la collégiale qu'elle avoit enrichie. En général, on peut dire qu'après sa mort, comme pendant sa vie, elle a été jugée avec moins de rigueur qu'elle n'en avoit mérité, et la seule question à élever seroit de savoir si elle avoit droit à tous les hommages qui lui ont été rendus. Mais celui qu'elle vient de recevoir de M. Delort doit être distingué, parce que c'est un recueil instructif de faits historiques, propres à éclairer quelques points de la partie de nos annales, comprise entre 1430 et 1451.

M. Delort a joint à son ouvrage les portraits d'Agnès Sorel et de Charles VII, des *fac simile* de leurs signatures, comme de celles d'*Ysabel* (de Bavière), de *Marie* (d'Anjou), de *Charlotte* (épouse de Louis XI), de *Henry* (VI, roi d'Angleterre,), de *Loys* (XI), de *René* (d'Anjou), de *Poton*, de *la Hire*, du *Bastard d'Orléans*, de Taneguy du Chastel, et plusieurs pièces justificatives dont quelques-unes étoient inédites et contribuent à donner du prix à ce volume. Entre celles qui concernent particulièrement Agnès Sorel (car la plupart lui sont étrangères), on remarque une demande adressée au gouvernement, en 1772, par les chanoines de la collégiale de Loches, à l'effet d'obtenir la permission de transférer le tombeau d'Agnès, du chœur de cette église dans

la nef; Louis XV écrivit au bas de ce mémoire : *Néant, laisser ce tombeau où il est.* Mais la demande fut renouvelée, et la permission accordée, en 1777. Le mausolée d'Agnès a été restauré en 1806, par les soins du général Pommereul, alors préfet d'Indre-et-Loire, et placé dans la tour de Loches que nous avons indiquée plus haut et qui a conservé le nom de tour d'Agnès.

Ces pièces sont suivies du petit poëme d'Antoine Baïf, adressé, sous le règne de Charles IX, au seigneur *Sorel,* issu de la famille Soreau, *né du sang amiable — Dont Sorelle sortit.* On voit que Baïf écrivoit *Sorelle,* au féminin, comme M. Delort. La pièce a été composée à Mesnil-la-Belle :

> C'est ici le Mesnil, qui encore se nomme,
> Du nom d'Agnès (1), la belle, et qu'encore on renomme,
> Pour l'amour d'un roi *Charle,* et pour la mort aussi
> D'Agnès.....

Baïf est persuadé, comme François I.er, que la demoiselle de Fromenteau a ranimé la bravoure de Charles VII en 1429 ; et il croit de plus qu'elle est venue à Jumiéges en 1450 pour lui révéler une conjuration. Malgré ces persuasions, les vers n'en sont pas meilleurs, car la plupart ressemblent à ceux que nous venons de citer, ou à ces deux-ci :

> Ainsi jadis l'amour dompta bien Achillès
> Et dompta bien aussi l'indomptable Herculès.

Sur ces deux vers, M. Delort transcrit cette remarque de Dreux du Radier : *apparemment on prononçoit Achillès et Herculès ; car sans cela, il n'y auroit point de rime, au moins à l'oreille.* Sans cela aussi, il manqueroit une syllabe à chacun de ces deux vers, et il y auroit trois distiques de suite en rime féminine, ce qui n'arrive jamais dans le reste de cette pièce : la prononciation *Herculès, Achillès,* au XVI.e siècle, est un fait si constant et si connu, que Dreux du Radier auroit pu se dispenser de le faire observer.

Les douze dernières pages du volume sont remplies par une table alphabétique ; mais l'ouvrage ayant peu d'étendue, beaucoup d'ordre, et un très-grand intérêt, on n'a besoin, ce semble, d'aucun secours pour y trouver immédiatement tout ce qu'on y voudra chercher.

DAUNOU.

---

(1) On a imprimé, dans le volume de M. Delort, *d'Agnès la belle ;* nous croyons qu'il faut une virgule avant *la belle :* c'est le château qui se nomme la Belle, du nom d'Agnès, selon Baïf.

Dictionnaire languedocien-français, contenant un recueil des principales fautes que commettent, dans la diction et dans la prononciation françaises, les habitans de nos provinces méridionales, connues autrefois sous la dénomination générale de Langue-d'oc; ouvrage où l'on donne, avec l'explication de bien des termes de la langue romance, ou de l'ancien languedocien, celle de beaucoup de noms propres, autrefois connus, de l'ancien langage; et qui est enrichi, dans plusieurs de ses articles, de remarques critiques, historiques, grammaticales, d'observations de physique et d'histoire naturelle; suivi d'une collection de proverbes languedociens et provençaux; par M. l'abbé de Sauvages; *nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de beaucoup d'articles, et précédée d'une notice biographique sur la vie de l'auteur, par son neveu* L. A. D. F. A Alais, chez J. Martin, imprimeur-libraire, Grande rue, 1820 et 1821, 2 vol. *in-8.°*

C'est ici la troisième édition de l'ouvrage, publié d'abord en un seul volume *in-8.°* La seconde édition, formant 2 volumes *in-8.°*, parut en 1785, et, depuis la mort de l'auteur: cette troisième édition a été dirigée par son neveu M. Dhombre-Firmas d'Alais, qui y a inséré des additions et corrections utiles et importantes.

Pierre-Antoine Boissier de la Croix de Sauvages naquit à Alais d'une famille distinguée, le 28 août 1710; il étoit frère du célèbre auteur de la *Nosologie.*

Entré dans la carrière ecclésiastique, l'abbé de Sauvages vint à Paris étudier en Sorbonne. Sans négliger la théologie, il s'occupa aussi de physique et d'histoire naturelle, et il fit de grands progrès dans ces sciences.

En 1746, il fut chargé de professer la philosophie à Alais, et il s'acquitta avec distinction des devoirs de sa chaire. De savantes expériences et de nombreuses observations sur les vers-à-soie et les mûriers lui permirent de publier deux ouvrages, l'un sur *l'Art d'élever les vers-à-soie*, l'autre sur *la Culture des mûriers.*

Il avoit fait deux voyages en Piémont et en Italie. L'académie de l'Institut de Bologne, celle de Florence, celle des Georgifili, l'avoient honoré du titre de correspondant.

Aussi, quand il composa son Dictionnaire languedocien, l'abbé de Sauvages s'empressa de profiter de toutes les circonstances qui permettoient d'y insérer des observations d'histoire naturelle.

Ce ne fut qu'à l'âge de soixante-un ans qu'il se détermina à recevoir l'ordre de la prêtrise. Il mourut à Alais en 1795, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

A ces détails, que m'a fournis la notice biographique sur l'abbé de Sauvages, couronnée en 1819 par la société royale et centrale d'Alais, j'ajouterai un fait qui m'a été souvent raconté par un de mes confrères de l'Institut, lequel avoit beaucoup connu l'abbé de Sauvages : c'est qu'il choisissoit toujours ses servantes dans les villages des Cévennes, où la tradition du vieux langage s'étoit le mieux conservée; ainsi on auroit pu appliquer à l'auteur du Dictionnaire languedocien, ce vers :

Molière avec succès consultoit sa servante.

Le long titre de l'ouvrage indique suffisamment tout ce qui doit le faire apprécier.

En rendant compte d'un autre dictionnaire d'un patois méridional, j'ai avancé que les patois du midi de la France ne sont que la langue dégénérée et altérée des anciens troubadours; de cette langue que leurs ouvrages et beaucoup de titres anciens nous ont conservée et transmise dans ses formes constantes et régulières. C'est une sorte de phénomène littéraire que cet idiome, qui, jusqu'au XIV.e siècle, n'avoit éprouvé aucune altération importante, soit devenu presque méconnoissable dans les patois actuels, à moins qu'en les examinant on ne soit instruit des règles primitives, et qu'on ne sache distinguer les formes graduelles de cette dégénération, de ces altérations qui furent par-tout l'effet inévitable de la prononciation locale et populaire, prononciation qui devoit inévitablement changer peu-à-peu les terminaisons, les inflexions d'un idiome qui n'étoit plus ni lu ni écrit.

En effet, lorsque les provinces méridionales eurent été réunies à la France, le langage local cessa d'être en usage, soit dans les châteaux, où il avoit été si célèbre à l'époque des troubadours, soit dans les actes publics, dans les tribunaux et dans les lois; et alors la seule tradition orale le transmettant de père en fils, chaque localité l'altéra en raison de sa prononciation : mais, quand on a l'art ou le moyen de reconnoître ces altérations, il est très-aisé de restituer les formes de l'ancien idiome, soit en ajoutant ce que la nouvelle prononciation a ôté, soit en retranchant ce qu'elle a introduit, soit enfin en changeant ce qu'elle a substitué aux anciennes désinences.

Sous ce rapport, on jugera combien il est intéressant d'encourager la publication des dictionnaires locaux, et sur-tout de donner l'explication des modifications diverses qui ont altéré l'ancien idiome.

Dans cette nouvelle édition du Dictionnaire languedocien, M. Dhombre-Firmas a inséré un court travail que j'avois entrepris pour indiquer et établir les différences qui paroissent exister entre le patois actuel du Languedoc et l'ancien idiome des troubadours.

« Le fonds de la langue, ai-je dit, est resté à-peu-près le même » quant à la grammaire et quant à l'acception des mots : mais c'est » principalement dans les désinences qu'existent des différences, pro- » duites, soit par la suppression de la consonne finale, ou par son » changement en diphthongue, soit par le changement de la voyelle » finale en une autre voyelle ou en une diphthongue, &c. ; d'autres » différences ont été l'effet du changement des voyelles intérieures, » telles que l'O, l'U, en OU. »

Ainsi, PREMIER, SEGUR, AMAR, PARLAR, RETENER, VENIR, &c. &c. des troubadours, ont perdu l'R final dans le languedocien actuel.

Les adjectifs, les participes en A*t*, I*t*, U*t* ; les substantifs en A*t*, U*t*, &c. de l'idiome ancien, n'ont plus conservé le T final dans le patois.

Je me borne à ces indications; mais je dois ajouter que, par les exemples mêmes que l'auteur rapporte quelquefois, en citant des titres anciens, on trouve que jadis la langue vulgaire du pays s'exprimoit à cet égard comme l'ancien idiome des troubadours.

Quand on connoît bien cet idiome des troubadours, on juge aisément du rapport, je dirois presque de l'identité de tous les patois du midi de la France. L'abbé de Sauvages, qui, sans être familiarisé avec l'idiome de ces poëtes, avoit sans doute lu et examiné beaucoup de titres anciens qui se rapprochoient de leur époque, et qui avoit en outre beaucoup observé les formes des patois modernes, s'explique ainsi :

« La langue-d'oc est l'ancien langage qui s'est perpétué en grande » partie dans le languedocien moderne de cette province particulière » et des provinces voisines où l'on parloit la langue d'oc ; langage » divisé autrefois, comme il continue de l'être aujourd'hui, en différens » dialectes qui, depuis Antibes jusqu'à Bordeaux, se rapprochent, se » mêlent, se fondent, pour ainsi dire, par des nuances insensibles, » l'un dans l'autre ; en sorte qu'on ne sauroit assigner les limites qui » les séparent, ni marquer où l'un finit, ni où l'autre commence, et » que le Rhône même ne tranche point les dialectes de sa droite » d'avec sa gauche : ils portent chacun des empreintes l'un de l'autre

» et tout ce qui peut établir entre eux une sorte de consanguinité.
» D'où il résulte que, non-seulement le provençal, mais généralement tous les idiomes gascons de nos provinces méridionales, sont » du ressort de ce Dictionnaire, et qu'ils viendront, comme naturellement, se ranger sous le titre qu'il porte, si un amateur intelligent » et zélé veut un jour prendre la peine de les rassembler, en recourant aux sources dont nous n'avons pas été à portée ou qui nous » ont manqué; ce qui produira une collection tout autrement lumineuse et bien plus intéressante que celle que nous présentons ici » à nos compatriotes. »

Je ne connoissois pas ce passage de l'abbé de Sauvages, quand j'entrepris mes travaux sur la langue des troubadours, et j'ai eu occasion de réussir au-delà de ses espérances et de ses conjectures, puisque le résultat de mes recherches m'a conduit à démontrer l'identité primitive des langues de l'Europe latine.

Pour me borner au patois languedocien, je dirai qu'une fois qu'on a reconnu l'origine commune de ce patois et de la langue française, on ne peut plus être surpris que souvent les tournures, les mots, les rimes de ce patois et de cette langue se ressemblent à un tel point, que, sans aucun déplacement de la phrase, sans aucune inversion, les mêmes passages soient reproduits dans les deux idiomes avec l'identité la plus scrupuleuse.

J'en fournirai plusieurs exemples, en choisissant des proverbes qui offrent depuis deux jusqu'à cinq rimes.

Efan nouri de vi, Fenno que parlo lati, Fagheron jhamai bono fi.	Enfant nourri de vin, Femme qui parle latin, Ne firent jamais bonne fin.
Diou vous garde de quatre caouzos, De bon sala san moustardo, D'uno chambrieiro qe se fardo, D'un vale qe se regardo, E d'un paure repas qe tardo.	De quatre choses Dieu vous garde, D'un bon salé sans moutarde, D'une servante qui se farde, D'un valet qui se regarde, Et d'un méchant repas qui tarde.
Dous bos jhours a l'ome sus tero, Qan pren moulie e qan l'entero.	L'homme a deux bons jours sur terre, Quand il prend femme ou qu'il l'enterre.
Oustaou d'adultero Jhamai noun prouspero.	Maison d'adultère Jamais ne prospère.
Lunetos! Adiou filietos.	Lunettes! Adieu fillettes.
Janvié de plojho chiche Fai lou pajhés riche.	Janvier de pluie chiche Fait le pays riche.

L'ome es endigne d'om' estre, Qe de sa fenno noun es mestre.	Un homme est indigne de l'être Qui de sa femme n'est le maitre.
Ome rous e fenno barbudo Jhamai de pres noun lous saludo.	Homme roux et femme barbue, Jamais de près ne les salue.
Or, vi, ami e servitou, Lou pu viel es lou miliou.	Or, vin, ami, serviteur, Le plus vieux est le meilleur.
Pan de labour, Pan de sabour.	Pain de labeur, Pain de saveur.
Quan lou paire dono aou fil, Ris lous paire, ris lou fil; Quan lou fil dono aou paire, Plouro lou fil, plouro lou paire.	Quand le père donne au fils, Rit le père, rit le fils; Quand le fils donne au père, Pleure le fils, pleure le père.
Que de cat nai De rat se pai.	Qui naît de chat Mange le rat.
Qe gardo de soun pan, Ne manjho lou lendeman.	Qui garde de son pain, En mange le lendemain.
Qe manjho soun capitaou, Pren lou cami de l'espitaou.	Qui mange son capital Prend le chemin de l'hôpital.
Tan vai l'aze aou mouli Que sa lou cami.	Tant va l'âne au moulin Qu'il sait le chemin.
Un perezous, Per un pas ne fai dous.	Un paresseux, Pour un pas en fait deux.
Bon mantel, Bon capel, Botos de bono pel, E chival de bono rasso, Fan camin quin ten qe fasso.	Bon manteau, Bon chapeau, Bottes de bonne peau, Et cheval de bonne race, Font chemin quelque temps qu'il fasse.
Qu'a bon vezi A bon masti.	Qui a bon voisin A bon mâtin.

Je m'arrête à ce proverbe pour faire remarquer que, d'après l'expression languedocienne, MASTI, qui signifie *gros chien de garde*, il faudroit expliquer le proverbe français, non en disant qu'avec un bon voisin on a une bonne matinée, mais qu'on a en lui un bon gardien, un bon défenseur.

Aussi l'on trouve, dans le recueil intitulé *Proverbia gallica et latina*, p. 331 :

Qui de mastin fait son compere,
Plus de baston ne doit porter;

que le latin rend par ce distique :

Qui fecit magnum compatrem fortè molossum;
Non opus est solitum ferre manu baculum.

Quand je parle de cette identité de formes, de tournures, d'expressions, de rimes, &c., je puis la démontrer par d'autres exemples que par ceux des proverbes; ainsi les quatre premiers vers de l'inscription placée au bas de la statue de Louis XIV, à Pau, que rapporte le Dictionnaire languedocien, pour expliquer le changement de l'F en H aspirée, fourniront ce résultat:

Aici quei l'arrechil de nouste gran Enric;
Voici l'arrière-fils de notre grand Henri;
Lou ceou, que l'abe dat per lou be de la tero,
Le ciel, qui l'a donné pour le bien de la terre,
L'a heit lou pai deus bous, deus michans l'ennemic,
L'a fait le père des bons, des méchans l'ennemi,
Un Salomon en pas, un brai Cesar en ghero.
Un Salomon en paix, un vrai César en guerre.

Les proverbes rapportés dans le Dictionnaire languedocien servent quelquefois, comme je l'ai prouvé, à expliquer nos proverbes français. Il seroit peut-être difficile de rendre raison de la locution proverbiale, *il ne lui promet pas poires molles*, laquelle exprime une menace, si l'on ne connoissoit déjà le proverbe rapporté dans le Dictionnaire languedocien: « Amb el seniou noun bolios parti las peros; car le seniou » prendra las pu maduros e te roumpra le cap en las pu duros. » Avec le seigneur ne veuille partager les poires; car le seigneur prendra les plus mûres, et te rompra la tête avec les plus dures.

Le Dictionnaire languedocien contient quelquefois des étymologies; ainsi au mot PITANSO, on trouve cette explication:

« Le mot PITANSO tire son origine de la basse latinité *pitansia*, » ainsi dit de *pictansia* ou portion monastique de la valeur d'une PICTE » ou PITTE, monnoie des comtes de Poitiers, qui valoit le quart d'un » denier. »

Sans adopter ni contester cette étymologie, je dois dire que, puisque l'on admet que du mot *DENARIUM* est venu celui de DENRÉE, on trouveroit une origine analogue dans PITANSE, venant de la monnoie appelée PICTE, PITTE.

En terminant cet article, je releverai une erreur relative au mot GUÈRE, parce qu'elle se reproduit dans la plupart des dictionnaires.

« GAIRE, dit le Dictionnaire languedocien, *peu* ou *guère.* » J'ai avancé, et je crois avoir prouvé, dans ma Grammaire romane, que,

bien loin de signifier *peu*, GUÈRE signifie *beaucoup ;* mais comme l'on n'emploie cet adverbe GUÈRE qu'avec la négation, il signifie alors *non beaucoup*, c'est-à-dire, *peu.*

Aussi nos anciens auteurs écrivoient PAS GUÈRE, pour *pas beaucoup.* Amyot, dans sa traduction de Plutarque, Vie d'Agésilas, dit : « Et n'eut » PAS *gueres* demeuré à Sparte qu'il fut incontinent soupçonné, &c. » Et, Vie de Sylla : « La pluspart des œuvres d'Aristote et de Théo-» phraste qui n'estoient PAS *gueres* encore cogneus, &c. »

Sans doute l'abbé de Sauvages a dû avertir les méridionaux qui disent dans leur patois PAS *gaire*, que c'est aujourd'hui mal parler français que de mettre PAS devant *guère ;* mais il n'en ést pas moins vrai que ce patois et l'ancien français offrent une expression plus régulière, et que l'on ne doit plus traduire GUÈRE que par *beaucoup ;* puisque la seule négation qui s'y rapporte lui donne le sens de PEU, *non beaucoup, pas beaucoup.*

Convaincu de la grande utilité des dictionnaires des divers patois de la France, j'ose émettre le vœu que les personnes zélées qui s'occupent de la recherche des antiquités nationales, ne dédaignent pas le soin de recueillir les débris de l'ancien idiome des divers pays, les expressions caractéristiques, les locutions spéciales, les proverbes particuliers, &c. &c., et d'en composer des dictionnaires ; je ne doute pas que la publication de tels ouvrages ne fût encouragée et par le gouvernement et par les autorités locales. On auroit pour ce travail un bon modèle dans celui de l'abbé de Sauvages, et je ne puis qu'applaudir au zèle et au talent de M. Dhombre-Firmas, qui a procuré et dirigé la nouvelle édition du Dictionnaire languedocien de son oncle.

RAYNOUARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des inscriptions et belles-lettres a perdu l'un de ses membres, M. Langlès, dont les funérailles ont eu lieu le 30 janvier 1824 : M. Caussin, président de l'académie, a prononcé le discours suivant : « Qui de nous, Messieurs, n'a pas été frappé d'étonnement en apprenant la perte que nous venons de faire ! Qui de nous n'en a pas été vivement affecté, et n'en a pas mesuré toute l'étendue ! Appelé, dans cette triste cérémonie, à être l'interprète de vos regrets, comment exprimer tous les sentimens dont vous êtes pénétrés ! Comment faire dignement l'éloge du confrère que nous venons de

perdre! Mais qui jamais eut moins besoin d'éloge, que celui dont les nombreux ouvrages attestent les vastes connoissances, dont la réputation étoit répandue jusqu'au fond de l'Asie, et dont le cabinet réunissoit des savans de tous les pays, comme sa bibliothèque renfermoit les ouvrages imprimés dans toutes les parties du monde! Je n'entreprendrai donc pas de suivre notre confrère dans le cours d'une vie toute consacrée à l'étude; de faire l'énumération des ouvrages qu'il a publiés ou qu'il a enrichis de notes savantes. Je jetterai seulement un coup d'œil sur son entrée dans la carrière littéraire. Entraîné dans sa jeunesse par un goût naturel vers l'étude des langues usuelles et vulgaires, frappé des avantages qu'elles présentent pour les voyages et pour le commerce, M. Langlès acquit de bonne heure la connoissance de plusieurs langues modernes, auxquelles il joignit bientôt l'étude de l'arabe, dans laquelle j'eus l'avantage de guider ses premiers pas. Il passa ensuite à l'étude du persan, et suivit le cours de M. Rufin au Collége royal. La traduction des *Instituts de Timur*, qui venoient d'être publiés en Angleterre, fut le fruit de cette étude. Parut ensuite le *Dictionnaire tartare mantcheou*, du P. Amyot, que M. Langlès fut chargé de publier. L'impression de cet ouvrage fit voir l'adresse de notre confrère dans la direction des procédés typographiques, et fut le fondement de sa réputation. Les obligations que M. Langlès eut, dans cette occasion, à un professeur du Collége royal, ne diminuent en rien le mérite de son travail; mais l'intérêt de la vérité et la gloire du Collége royal ne permettent pas, en parlant de l'impression du Dictionnaire mantcheou, et des difficultés qu'elle présentoit, d'oublier le nom de M. Deshauterayes. Je n'entrerai pas dans le détail des autres ouvrages de M. Langlès. Mais je ne puis passer sous silence le *Recueil des monumens anciens et modernes de l'Indoustan*, recueil digne de figurer à côté des monumens de l'Égypte... C'est au milieu de tant de travaux, et lorsqu'il se préparoit à faire paroître une grammaire persane..., qu'une maladie cruelle est venue l'enlever à la tendresse d'une épouse et d'un fils dont il faisoit le bonheur, à l'amitié de ses élèves, et à l'affection de ses confrères, qui déplorent aujourd'hui sa perte. »

M. Gail, au nom des conservateurs de la Bibliothèque royale, a rendu aussi hommage aux travaux de M. Langlès. « Dans l'espace de peu d'années, a-t-il dit, nous avons eu à déplorer, à la Bibliothèque du Roi, la perte de trois collègues *(MM. Millin, Capperonier et Langlès)*... Pour adoucir notre commune douleur, essaierai-je, Messieurs, de rappeler les travaux de M. Langlès! Vous connoissez et ces *Monumens de l'Indoustan*, et ce *Dictionnaire mantcheou* qui lui ouvrit les portes de l'académie, et tant d'autres ouvrages qui lui assurent un rang honorable parmi les hommes qui se sont efforcés de bien mériter de leur siècle. Une voix plus éloquente que la mienne le louera plus dignement, redira ce qu'il a fait pour la science, soit par ses écrits, soit par les élèves qu'il a formés. Elle rappellera que M. Langlès avait contribué puissamment à la création de l'école des langues orientales près la Bibliothèque du Roi... La culture des lettres, et plus particulièrement des langues orientales, avoit répandu sur sa vie quelques lueurs de bonheur.... Les douces jouissances de l'étude s'accroissoient encore des jouissances pures d'un intérieur heureux. Affectueux époux d'une épouse distinguée par ses vertus, par ses qualités aimables et par une instruction peu commune; père tendre, certain de trouver, dans le digne héritier de son nom, dans un fils respectueux, modèle de piété

filiale, le futur appui de ses vieux ans; ami fidèle, compatissant, généreux même envers les infortunés, il ne lui manquoit rien pour être heureux, lorsqu'une mort, que nous pouvons regarder comme prématurée, est venue tout-à-coup l'enlever à tout son bonheur, et à des confrères qui, peu de jours auparavant, le voyoient avec tant de plaisir siéger au milieu d'eux.... »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Dictionnaire bibliographique, ou Nouveau Manuel du libraire et de l'amateur de livres, contenant l'indication et le prix de tous les livres &c.; précédé d'un essai élémentaire sur la bibliographie, par M. B.... Paris, impr. de Cosson, librairie de Ponthieu, 1824, 2 vol. *in-8.º* Prix, 16 fr., et en papier vélin, 27 fr.

Histoire littéraire d'Italie, par P. L. Ginguené, deuxième édition, revue et corrigée sur les manuscrits de l'auteur, ornée de son portrait, et augmentée d'une notice sur sa vie et ses ouvrages. Paris, impr. de Moreau, librairie de Michaud, 1824, 9 vol. *in-8.º*, 63 fr.

Marci Fabii Quintiliani Declamationes majores et minores; item Calpurnii Flacci ex recensione Burmannianâ : novas lectiones et notas adjecit Joannes Jos. Dussault, unus è præfectis servandæ bibliothecæ san-genovefanæ : volumen (Quintiliani) quintum. Parisiis, typis Julii Didot (1823), *in-8.º* Ce volume et le suivant font partie de la collection des classiques latins de M. Lemaire.

Caii Silii Italici Punicorum libri XVII ad opt. editiones collati, cum varietate lectionum, perpetuis commentariis, præfationibus, argumentis et indicibus. Parisiis, typis Julii Didot, 1823, *in-8.º*

La Vendée, poëme en 6 chants, par M. le Prévot d'Iray, membre de l'Institut. A Paris, chez Arthus Bertrand, *in-8.º* fig. Prix, 6 fr.

Messéniennes et Poésies diverses, par M. Casimir Delavigne, 9.ᵉ édition. Paris, imprimerie de Pinard, librairie de Ladvocat, 1824, avec fig., 262 pag. *in-8.º*; 20 fr.

Luxe et Indigence, ou le Ménage parisien, comédie en cinq actes et en vers, par M. d'Épagny, représentée sur le second Théâtre français, le 17 janvier 1824. Paris, impr. de Fain, librairie de Barba, 100 pages *in-8.º* Prix, 3 fr. papier vélin 6 fr.

On publie le prospectus d'une édition de toutes les *Œuvres de M. le comte de Ségur*, en 30 vol. *in-8.º*, savoir: Mémoires et souvenirs politiques, 3 vol. — Tableau de l'Europe, 3. — Politique des cabinets, 3. — Histoire ancienne, 3. — Histoire romaine, 3. — Histoire du Bas-Empire, 4. — Histoire de France, 6. — Galerie morale et politique, 4. — Mélanges, poésies, &c., 1. La souscription est ouverte chez A. Eymery, jusqu'au 15 avril prochain, à raison de 7 fr. par volume. Le recueil sera orné d'un portrait de l'auteur, d'un *fac simile* de son écriture, et accompagné de 2 atlas.

Lexicon Herodoteum, instruxit J. Schweighæuser. Argentorati, Parisiis et Londini, Treuttel et Würtz, *in-8.º* — A joindre à l'édition d'Hérodote donnée par M. Schweighæuser en 1816, et dont il a été rendu compte dans le Journal des Savans; novembre, 1816; janvier et février 1817.

ΠΑΥΣΑΝΙΟΥ ΕΛΛΑΔΟΣ ΠΕΡΙΗΓΗΣΙΣ. *Description de la Grèce, de Pau-*

sanias, traduite en français, par M. Clavier ; notes du traducteur, &c. Paris, Bobée, 1823, 246 pages *in-8.°*, supplément à joindre aux 6 vol. publiés en 1814-1821.

Numismatique du Voyage du jeune Anacharsis, ou Médailles des beaux temps de la Grèce, par C. P. Landon, avec des descriptions et un essai sur la science des médailles, par M. Dumersan, employé au cabinet des médailles de la Bibliothèque du Roi. Paris, impr. de Rignoux, 1824, *in-8.°*, avec 30 planches, 8 fr. ;—*in-18*, avec 30 planches, 5 fr. : au bureau des Annales du Musée, rue des Bons-Enfans, n.° 32.

Voyage à l'Oasis de Syouah, rédigé et publié par M. Jomard, membre de l'Institut, d'après les matériaux recueillis par M. le chev. Drovetti et par M. Fr. Cailliaud, pendant leurs voyages en cette Oasis, en 1819 et 1820. Paris, imprimerie de Rignoux, librairie de Treuttel et Würtz, Tilliard frères, et Debure frères, 1824, *in-fol.*; 3.e livraison, 7 feuilles et 5 planches.

Antiquités de la Nubie, ou Monumens inédits des bords du Nil, situés entre la première et la deuxième cataracte, dessinés et mesurés en 1819 par F. C. Gau, de Cologne, architecte. Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie des frères Debure, et chez l'auteur, rue Richer, n.° 7, 1824 ; 10.e livraison, *in-fol.*, 5 feuilles et 10 planches. Prix, 18 fr., et 36 fr. sur papier vélin.

Histoire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed Aly, ou Récit des événemens politiques et militaires qui ont eu lieu depuis le départ des Français jusqu'en 1823 ; par M. Félix Mangin : ouvrage enrichi de notes par MM. Langlès et Jomard, et précédé d'une introduction historique, par M. Agoub ; tome II et dernier. Paris, imprimerie de Rignoux, librairie d'Arthus Bertrand, 1823, *in-8.°*, 648 pages, avec un atlas *in-folio* comprenant une feuille de texte, une carte et 6 planches.

Chroniques de Froissart, avec notes et éclaircissemens, par M. J. A. Buchon ; tome I.er Toul, imprimerie (et fonderie) de J. Carez ; Paris, librairie de Verdière, quai des Augustins, n.° 15, et chez J. Carez, rue Hautefeuille, n.° 18, 1824, *in-8.°*, lxxxij et 433 pages. Prix, 6 fr. = M. Dacier avoit entrepris, avant 1789, une édition de Froissart, et une grande partie du premier tome *in-fol.* étoit déjà imprimée. Tout ce qui reste de ce travail de M. Dacier a été communiqué par lui à M. Buchon, qui, dans sa préface, s'en explique en ces termes : « M. Dacier voulut bien enfin m'autoriser à faire usage de ses » nombreuses et savantes recherches ; j'en donnerai un résumé exact, afin que » le public sache ce qu'il lui doit de reconnoissance, et afin aussi qu'on ne » lui attribue pas les erreurs que j'aurois pu commettre moi-même dans les » recherches qu'il m'a fallu faire pour compléter celles du respectable acadé- » micien. » La préface de M. Buchon contient une notice de huit éditions de Froissart, des deux traductions anglaises de sa Chronique par Bourchier et par Johnes, des abrégés qu'en ont donnés Sleidan et Belleforest, des extraits qui s'en trouvent dans la Mer des Histoires ; enfin des manuscrits de l'ouvrage conservés à Breslau, au musée britannique, au Vatican, à Bruxelles, à Berne, à Carpentras, à Tournay, à Besançon et à Paris, n.os 8317, 8318, 8319, 8320-43 de la Bibliothèque du Roi, &c. M. Buchon a recueilli les observations de M. Dacier sur la plupart de ces manuscrits. Le nouvel éditeur donne le texte des premiers livres tel qu'il a été établi par le savant académicien, sans aucun changement dans les constructions ni dans les expressions ; mais il s'est permis

de rajeunir l'orthographe (purement littérale), de la rapprocher de celle d'aujourd'hui autant qu'il étoit possible de le faire, sans altérer la conformation des mots. Il s'est cru autorisé à opérer cette réforme par les variations que l'ancienne orthographe a subies de manuscrit en manuscrit, et par l'extrême difficulté de reconnoître celle de l'auteur lui-même. Du reste, il a eu soin, les premières fois qu'un mot se présentoit, de le laisser d'abord tel qu'il s'écrivoit jadis; par exemple: *pruece* (prouesse). De même aussi, jusqu'à ce que les lecteurs soient familiarisés avec les vieux mots, M. Buchon les leur traduit en cette forme : « Quand ce vint après nonne (midi) sur le vespre (soir)... » ils ne pouvoient mais (plus) aller avant... L'ost (l'armée), &c.... » Les notes de M. Dacier sont par-tout distinguées par les lettres J. D.; celles de M. Buchon, par J. A. B. Le premier volume renferme les 146 chapitres qui, dans beaucoup de manuscrits, composent la 1.re partie du 1.er livre de Froissart; et il se termine (p. 407-422) par *le Vœu du Héron*, petit poëme historique que Sainte-Palaye avoit déjà publié. Nous reviendrons sur cette édition de Froissart, qui doit avoir quinze tomes, et qui formera la seconde section d'une collection entreprise par M. Buchon, sous le titre de *Chroniques nationales françaises*, écrites en langue vulgaire du XIII.e au XVI.e siècle. Première section, Grandes chroniques de France ou de Saint-Denys, 15 vol.; seconde section, Froissart; troisième section, Monstrelet, aussi en 15 tomes; quatrième section, 15 tomes encore de petites chroniques, ou chroniques de Bourgogne, Normandie, Provence, Anjou, &c. en tout, 60 vol. *in-8.°* Prix de chaque volume pour les souscripteurs, 6 fr., et 7 fr. 50 cent. par la poste: l'exemplaire en papier vélin, 12 fr.

Mémoires et Correspondance de Duplessis Mornay, pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses en France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, 1571-1623; édition complète, publiée sur les manuscrits originaux, et précédée des mémoires de M.me de Mornay sur la vie de son mari. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1821, 2 vol. *in-8.°*, les premiers d'une collection qui doit en avoir 15. Prix de souscription, 6 fr. par vol., et sur papier vélin, 12 fr. Nous nous proposons de rendre compte de ces mémoires.

Voyage dans une partie de la France, ou Lettres descriptives et historiques, adressées à M.me la comtesse de Strogonoff, par M. le comte Orloff. Paris, impr. de Tastu, librairie de Bossange, 1824, 3 vol. *in-8.°*, 18 fr.

Résumé de l'Histoire d'Angleterre, par Félix Bodin; deuxième édition, corrigée. Paris, impr. de Cosson, librairie de le Cointe et Durey, quai des Augustins, n.° 49, et de Johanneau, rue du Coq, n.° 8, 1824, *in-18*, xxiij et 286 pages. Ce résumé est divisé en deux parties: l'une jusqu'en 1603, époque de l'avénement de Jacques I.er; l'autre jusqu'en 1815. L'auteur, après des considérations générales sur le système social des peuples modernes, remonte à Jules César, et s'applique à donner une idée générale de l'état de la Grande-Bretagne durant les dix premiers siècles de l'ère vulgaire. A la suite de cet exposé, la première partie, qui finit à la page 120, contient un tableau de l'Angleterre sous les rois normands, sous les Plantagenets et les Tudors: la seconde partie, quoique très-rapide aussi, comprend un peu plus de détails. Ce précis est fort méthodique, la rédaction en est élégante, et les dates de tous les événemens mémorables y sont indiquées.

Les Juifs d'Occident, ou Recherches sur l'*état civil*, le *commerce* et la *littérature* des Juifs en France, en Espagne et en Italie, pendant la durée du moyen âge ; par M. Arthur Beugnot ; ouvrage dédié au père de l'auteur, et distingué, par une mention honorable, dans la dernière séance publique de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres. Paris, Lachevardière fils, Levrault, Ponthieu, &c., 1824, viij, 219, 222 et 310 pages *in-8.°* Nous nous proposons de rendre compte de ce volume, qui, après un discours préliminaire, est divisé en trois parties, *état civil, commerce* et *littérature*: la distinction des trois pays, *France, Italie, Espagne*, sert à subdiviser chaque partie.

Mémoires sur la vie et le siècle de Salvator Rosa, par lady Morgan, traduits par le traducteur de l'un des autres ouvrages de la même dame. Paris, impr. de Cosson, libr. d'Eymery, 1824, 2 vol. *in-8.°*, 44 feuilles et un portrait.

Cours de philosophie générale, ou Explication simple et graduelle de tous les faits, 1.° de l'ordre physique; 2.° de l'ordre physiologique; 3.° de l'ordre intellectuel, moral et politique, par M. Azaïs; tome I et II. Paris, Boulland, et Bossange frères, 1823 et 1824, 2 vol. *in-8.°* qui doivent être suivis de six autres. Prix de chaque vol., 6 fr., et 7 fr. 50 cent. par la poste. L'auteur est persuadé qu'on ne rencontrera dans son ouvrage que des idées claires et simples, étroitement enchaînées, depuis le principe universel, base de l'édifice, jusqu'aux derniers faits du troisième ordre.

Étude de l'homme dans la manifestation de ses facultés, par M. J. A. Goulianof, conseiller de cour au service de Russie, membre de l'académie russe; première partie, Essai sur la formation du langage, considéré dans son principe physiologique; volume de 5 à 600 pages, annoncé par un prospectus imprimé chez M. Crapelet. Ce prospectus n'indique point les conditions de la souscription, mais il contient une analyse détaillée de tout le travail de M. Goulianof. L'auteur se promet de mettre en évidence l'identité originaire des signes alphabétiques de toutes les langues, d'exposer le nombre, la valeur et les formes primitives de ces signes, de dévoiler les abus de la *vieille doctrine* qui persiste à considérer l'écriture alphabétique comme le produit d'hiéroglyphes dégénérés: *on reconnoîtra enfin* (est-il dit) *l'antiquité profonde de l'alphabet primitif.* M. Goulianof publiera, comme corollaire de son travail, un alphabet universel, fondé sur le système organique des élémens de la parole.

Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux dans les animaux vertébrés, par P. Flourens. Paris, impr. de Lachevardière, libr. de Crevot, *in-8.°*, xxvj et 331 pages Prix, 6 fr. Ce volume contient, 1.° un mémoire ayant pour objet la détermination des propriétés du système nerveux, et du rôle que jouent les diverses parties de ce système dans les mouvemens dits *volontaires* ou de commotion et de préhension; 2.° un rapport de M. Cuvier sur ce mémoire, rapport dont la conclusion est que le travail de M. Flourens offre sur plusieurs faits déjà connus, *des détails plus précis que ceux que l'on possédoit, et qu'il y ajoute des faits aussi nouveaux que précieux pour la science;* 3.° de nouvelles recherches sur les propriétés et les fonctions des diverses parties qui composent la masse cérébrale, avec un supplément où sont exposés les résultats d'un grand nombre d'expériences; 4.° un mémoire sur l'action du système nerveux dans les mouvemens dits *volontaires* ou de conservation; 5.° un article sur les propriétés et les fonctions du grand sympathique; 6.° des considérations sur l'unité du système nerveux; 7.° des recherches physiques concernant

l'action déterminée ou spécifique de certaines substances sur certaines parties du cerveau; 8.° des observations sur les expériences de M. Rolando (auteur d'un ouvrage publié à Sassari, en 1819, sous le titre de *Saggio sopra la vera struttura del cervello dell' uomo e degli animali e sopra le funzioni del sistema nervoso*). Nous rendrons compte de l'ouvrage de M. Flourens.

Théorie analytique de la chaleur, par M. Fourier, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences. Paris, Firmin Didot, 1822, *in-4.°*, 637 pages et 2 planches. Prix, 25 fr.

A la tête de la cinquième édition de l'*Exposition du système du monde*, annoncée dans notre dernier cahier, M. de la Place avertit que les résultats de l'application de l'analyse aux phénomènes dus à l'action moléculaire, différente de l'attraction universelle, s'étant fort étendus depuis 1813, il en fera le sujet d'un traité spécial qui sera la suite de l'ouvrage qu'il reproduit. En conséquence, on ne retrouve plus dans cette cinquième édition le dernier chapitre du livre IV, intitulé dans la quatrième, *de l'Attraction moléculaire*. Mais le tome second de la nouvelle édition est terminé par une septième note (pages 430-438) qui n'existoit point dans les précédentes, et qui a pour objet la cause des mouvemens primitifs du système planétaire. L'auteur a aussi retranché du livre IV, le chapitre qui avoit pour titre, *Réflexions sur la pesanteur universelle;* mais ces réflexions se retrouvent en grande partie au chapitre V du livre V de l'édition nouvelle. Ce livre V, qui consiste en un précis de l'histoire de l'astronomie, a reçu d'autres additions; c'est un morceau très-précieux d'histoire littéraire. Dans le reste de l'ouvrage, les observations récentes ont donné lieu à quelques changemens d'expressions numériques. Par exemple, livre I, chapitre II, on lisoit : « L'orbe solaire se rapproche insensiblement de l'équateur; on peut évaluer à » 160"85 la diminution séculaire de son obliquité sur le plan de ce grand » cercle. » Au lieu de 160"85, on lit aujourd'hui 148". La moyenne distance du soleil à la terre avoit été évaluée à 23578 rayons terrestres; la nouvelle édition porte 23984. On estimoit à 365 jours 242264 millioniémes de jour, la durée de l'année tropique; cette quantité se trouve un peu diminuée (365 jours, 2422419 dix-millioniémes), &c. La première édition de l'Exposition du système du monde est de 1796, la seconde de 1800, la troisième de 1808, la quatrième de 1813, la cinquième de 1824: l'ouvrage a été chaque fois enrichi et perfectionné.

L'Astronomie enseignée en vingt-deux leçons, ou les Merveilles des cieux expliquées sans le secours des mathématiques; traduit de l'anglais sur la troisième édition, par Ph. C., seconde édition. Paris, impr. de Casimir, libr. d'Audin, *in-12* de 20 feuilles, avec 6 planches et un tableau.

Lettres sur l'astronomie, en prose et en vers, par M. Albert Montémont, membre de plusieurs sociétés savantes; 4 volumes *in-18*, avec des notes, des planches et des gravures. Prix, 12 fr., et par la poste 14 fr. A Paris, chez Lelong, libraire, Palais-Royal, et rue du Cimetière Saint-André-des-Arcs, n.° 9. Cet ouvrage est divisé en quatre livres, qui traitent, 1.° des phénomènes généraux de l'astronomie; 2.° du système planétaire; 3.° de l'univers céleste; 4.° de la physique terrestre. Ainsi, après avoir décrit les mouvemens apparens du ciel, l'auteur explique les mouvemens réels des planètes, de leurs satellites et des comètes autour du soleil, leur foyer commun; puis il aborde les autres systèmes planétaires, savoir, ceux des étoiles, qui sont

d'autres soleils. De l'examen des corps lumineux ou opaques peuplant l'immensité, M. Albert Montémont revient à celui de ces corps qu'il nous importe le plus de connoître, c'est-à-dire à la terre; il considère les phénomènes de l'atmosphère et de l'océan, les météores et les marées. Le premier livre est précédé d'une nomenclature alphabétique des termes d'astronomie, et le quatrième est terminé par quelques idées générales sur l'électricité, le magnétisme, le galvanisme, et l'électro-magnétisme; enfin par une notice sur le zodiaque de Denderah. Chaque livre est divisé en lettres mêlées de prose et de vers; on y trouve des pièces de poésie, tant de l'auteur que de quelques autres écrivains français ou étrangers. Ces *lettres sur l'astronomie* viennent d'être réimprimées à Bruxelles.

Du génie de l'architecture, ouvrage ayant pour objet de rendre cet art *accessible au sentiment commun*, &c.; par M. J. A. Coussin, architecte, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome; 1 vol. *in-4.°*, de l'imprimerie de Firmin Didot, avec figures. Il se vend relié à la Bradel, 50 fr.; chez l'auteur, rue du Cherche-Midi, n.° 28, chez l'imprimeur, chez MM. Bossange, la veuve Pichard, Carilliau-Gœury, quai des Augustins, et à Bruxelles, hôtel d'Arenberg, au p. Sablon.

Fondation de l'école hippocratique, ou *Traités d'Hippocrate*, traduits en français avec le texte en regard, revu et corrigé sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, avec les variantes; ouvrage dédié au Roi, par M. le chevalier de Mercy, docteur médecin de la faculté de Paris, membre de plusieurs académies nationales et étrangères, médecin du bureau de charité du sixième arrondissement de Paris; 10 vol. *in-12*, de l'impr. d'Éberhart, imprimeur du Collége royal de France. Prix, 45 fr., et 50 fr. par la poste, tome I, 1823, xiv, lvi et 431 pages; avec un portrait d'Hippocrate et une carte de la Grèce. Ce volume contient les traités περὶ φύσιος ἀνθρώπου, de la nature de l'homme; περὶ ἀρχαίης ἰητρικῆς, de l'ancienne médecine; περὶ χυμῶν, des humeurs; περὶ τέχνης, de l'art de la médecine; une réfutation des systèmes modernes, par le traducteur, et ses notes (en latin), *in varias lectiones et in textum*. — Tome II, 552 pages: traités intitulés Ὅρκος, le serment; Νόμος, la loi; περὶ νούσων, des maladies; περὶ παθῶν, des affections; une méthode d'étudier les maladies, par le traducteur; ses notes en français, et ses notes latines sur le texte et les variantes. Nous nous proposons de mieux faire connoître le travail de M. de Mercy.

Vaticana juris romani Fragmenta, Romæ nuper ab Ang. Maio detecta et edita, gallicis typis mandaverunt Ephemeridum quæ Themidis nomine publicantur, editores. Parisiis, apud Fanjat natu majorem, viâ vulgo dictâ *rue Christine*, n.° 3; décembre, 1823, xiv et 92 pages *in-8.°* Le manuscrit palimpseste dans lequel M. Mai vient de découvrir ces fragmens, est celui qui est numéroté 5766 à la Bibliothèque du Vatican, et dont la seconde écriture présente les conférences de Cassien. Ces conférences sont indiquées dans un ancien catalogue des livres du monastère de Bobbio, que Muratori a publié (*Antiq. ital. med. ævi.* III, 819). C'est l'une des raisons de croire que ce palimpseste vient de Bobbio, aussi bien que celui qui a fourni plusieurs parties de la République de Cicéron. (Voyez *Journal des Savans*, mars, 1823, page 166.) En rapprochant des feuillets quelquefois séparés par de longs intervalles, M. Mai en a tiré, sauf plusieurs lacunes, une suite d'articles intitulés:

ex empto et vendito ; — de usufructu ; — de re uxoriâ ac dotibus ; — de excusatione ; — quando donator intelligatur revocasse voluntatem ; — de donationibus ad legem Cinciam ; — de cognitoribus et procuratoribus. Les codes grégorien et théodosien y sont cités, mais non le théodosien ni les collections justiniennes; et la loi la moins ancienne qui y soit rappelée est de l'an 6 du règne de Valentinien, ou 369 de notre ère. En conséquence, M. Mai conjecture que ces fragmens proviennent de quelque recueil, du genre des Pandectes, composé vers la fin du IVe siècle ou le commencement du Ve Le rédacteur paroît n'être pas chrétien. Quant à l'âge du manuscrit, première écriture, M. Mai indique le Ve ou le VIe siècle. Quoique ces fragmens soient fort mutilés, ils peuvent contribuer à éclaircir certains détails de l'histoire de la jurisprudence. Les marges du manuscrit présentent les restes ou vestiges de notes ou scholies qui paroissent assez anciennes, et que M. Mai a pris soin de recueillir. Il avertit qu'il a été aidé dans tout ce travail par M. Frédéric Bluhm, jurisconsulte de Hambourg, qui se trouvoit à Rome au moment de cette découverte. L'édition de Paris est due au zèle de MM. les rédacteurs de la Thémis. Ce journal, commencé en 1819, est divisé, depuis 1822, en deux parties : 1.° Histoire du droit et jurisprudence des arrêts; 2.° Doctrine des jurisconsultes et enseignement du droit. Il paroît chaque mois (excepté en septembre et en octobre) un cahier de 3 ou 4 feuilles; environ 36 feuilles par an. Prix de l'abonnement annuel, 12 fr. pour Paris, 13 fr. 80 cent. pour les départemens, 15 fr. 60 cent. pour les pays étrangers. La collection, depuis novembre 1819 jusqu'au 1.er novembre 1823, coûte 52 fr. 50 cent., au bureau de rédaction, rue Soufflot, n.° 2.

Recueil des anciennes lois françaises, par MM. Isambert, de Crusy et Jourdan; tome V et VI. Paris, impr. de Pochard, librairie de Belin le Prieur, 1824, 2 vol. Voyez, sur les tomes I et II, *Journal des Savans*, novembre 1822, pages 643-650. Nous nous proposons de revenir sur les tomes III, IV, V et VI.

Lettres inédites du chancelier d'Aguesseau, publiées sous les auspices de S. G. Mgr le comte de Peyronnet, garde des sceaux, par M. D. R. Rives, directeur des affaires criminelles et des grâces au département de la justice. Paris, impr. royale, 1823, *in-4.°*, cxvi et 583 pages, avec deux *fac-simile.* Prix, 18 fr., et 22 fr. par la poste. Ces lettres ont été aussi imprimées en 2 vol. *in-8.°* Prix, 13 et 16 fr. Elles seront l'objet d'un article particulier dans l'un de nos cahiers prochains.

Rapport sur l'état actuel des prisons dans les départemens du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de la Seine-inférieure, et sur la maison de correction de Gaillon, à S. A. R. le duc d'Angoulême, par M. le marquis de Marbois, pair de France, membre de l'Institut, premier président de la cour des comptes. Paris, Firmin Didot, 1824, *in-4.°*, 37 pages. « Je puis, dit l'auteur, rendre » témoignage des améliorations importantes qui ont été faites dans la plupart » des grandes prisons de quatre départemens. Des repaires effrayans repous» soient jusqu'à la charité qui vouloit en approcher. Le crime y éprouvoit un » second châtiment, que la justice n'avoit pas commandé, et l'on a vu des » coupables moins effrayés de l'échafaud que de la continuation des maux » de la prison. Aujourd'hui le condamné n'éprouve plus que les rigueurs » commandées par la loi, et ces lieux n'en sont pas moins à redouter pour le

» crime. Le prisonnier est mieux couché, mieux garanti du froid, &c. » Ces résultats satisfaisans sont justifiés par les détails précis qui remplissent cet intéressant rapport. Il comprend des observations sur le *tread-mill*, employé en Angleterre pour dompter les prisonniers mutins. L'auteur n'est point d'avis d'introduire ce nouveau genre de torture dans les prisons de France.

Théorie des gouvernemens, ou Exposition simple de la manière dont on peut les organiser et les conserver, dans l'état présent de la civilisation en Europe, par M. le baron de Beaujour. Paris, Firmin Didot, 1823, 2 vol. *in-8.°*, 410 et 479 pages. L'ouvrage est divisé en dix livres. Le premier traite de la distribution des pouvoirs ; le second, des différentes formes, simples et mixtes, de gouvernemens ; le troisième, des gouvernemens anciens, et en particulier de celui de Sparte ; le quatrième, de la république d'Athènes ; le cinquième, de l'aristocratie de Rome ; le sixième, des gouvernemens modernes ; le septième, des moyens de conserver les institutions politiques ; le huitième, des différentes espèces de lois politiques, civiles, pénales, relatives à l'éducation, à la religion, à la force armée ; le neuvième, de l'administration intérieure et des finances ; le dixième, des relations extérieures ou des rapports entre les gouvernemens, de l'équilibre européen, du système d'une fédération générale, et du projet d'une paix perpétuelle. On voit que ces dix livres embrassent toutes les matières et presque toutes les questions de la science politique.

Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques ; ouvrage traduit de l'allemand du docteur Frédéric Creuzer, accompagné de notes et d'éclaircissemens, et refondu dans plusieurs de ses parties, précédé d'un discours sur le génie des religions antiques et sur l'histoire de *la symbolique* et de la mythologie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, avec 260 planches gravées au trait, contenant près de 1200 monumens, puisées aux meilleures sources ; par M. Jos. Dan. Guigniaud, ex-maître de conférences à l'école normale, membre de la société asiatique de Paris ; 4 vol. *in-8.°*, pour lesquels on souscrit, sans rien payer d'avance, chez MM. Treuttel et Würtz, à raison de 60 fr. pour tout l'ouvrage : les 4 volumes seront publiés dans le cours de l'année 1824, et coûteront 75 fr. en 1825. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage de M. Creuzer.

Recherches sur le culte de Bacchus, symbole de la force reproductrice de la nature, considéré sous ses rapports généraux dans les mystères d'Éleusis, et sous ses rapports particuliers dans les dyonisiaques et les triétériques, par M. Rolle, bibliothécaire de la ville de Paris, &c. ; ouvrage qui a remporté le prix proposé, en 1819, par l'Institut (acad. des inscr. et belles-lettres). Paris, impr. de Bobée, libr. de Merlin, 1824, 3 vol. *in-8.°*, clxv, 479, 476 et 517 pag. Prix, 25 fr. à Paris, et 26 fr. pour les départemens.

L'Octavius de Minutius Felix ; nouvelle traduction, par M. Ant. Péricaud. Lyon, Durand, 1823, *in-8.°*, 244 pages.

Un prospectus particulier (15 pages *in-8.°*) annonce la continuation de la *Revue encyclopédique* en 1824. Ce recueil sera imprimé avec des caractères neufs de M. Firmin Didot. Le plan reste le même, et le prix de la souscription, pour les douze cahiers, demeure fixé à 46 fr. à Paris, à 53 dans les départemens, à 60 dans les pays étrangers.

Bulletin universel des sciences et de l'industrie, continuation du Bulletin général et universel ; publié sous la direction de M. le baron de Férussac ;

officier supérieur au corps royal d'état-major, &c. On souscrit à Paris, au bureau du Bulletin, rue de l'Abbaye, n.° 3; chez MM. Treuttel et Würtz, et chez MM. Dufour et d'Ocagne, quai Voltaire, n.° 13. Le prix de l'abonnement annuel est de 120 fr. pour Paris, 142 fr. 50 cent. pour les départemens, 165 fr. pour les pays étrangers. Il paroîtra chaque année 17 volumes *in-8.°* de ce bulletin; savoir, Sciences mathématiques, physiques et chimiques, 2 vol. — Sciences naturelles et géologie, 1. — Sciences médicales. 3 — Sciences agricoles, économiques, 2. — Sciences technologiques, 2. — Sciences géographiques, statistique et voyages, 2. — Sciences historiques, antiquités, philologie, 2. — Sciences militaires, 1. — Chaque volume sera de 36 feuilles, distribuées entre les huit classes qui viennent d'être indiquées. On peut souscrire particulièrement pour l'une de ces sections; mais alors les prix (à Paris) sont de 15 fr. pour la première, de 22 pour la seconde ainsi que pour la troisième, de 15 pour la quatrième, de 18 pour la cinquième, d'autant pour la sixième, de 15 pour la septième, de 11 francs seulement pour la dernière.

BAYS-BAS. *Essai de philosophie physique*, par M. L. R. Gruyer, ancien inspecteur des douanes françaises. Bruxelles, Delemer frères; et Paris, Ferra jeune, 1823, *in-8.°* Cet ouvrage avoit d'abord paru sans nom d'auteur, et sous le titre de *Notions préliminaires sur les propriétés générales des corps.*

De Justi Lipsii vitâ et scriptis Commentarius, autore Fr. Aug. de Reiffenberg. Bruxelles, Demat, 1823, *in-8.°*, 258 pages, figures. Un portrait de Juste Lipse et une vue de sa maison accompagnent cet estimable et intéressant tableau de sa vie et de ses écrits; ouvrage couronné par l'académie royale de Bruxelles.

ITALIE.

Memorie per servire alla vita di Dante Alighieri; Mémoires pour servir à la vie du Dante; par Jos. Pelli. Florence, Piatti, 1823, *in-8.°* C'est une seconde édition, que l'on dit fort augmentée; elle est ornée d'un portrait du Dante, dessiné par Tofanelli, gravé par Raph. Morghen.

Sonetti di Angiolo Allori, detto il Bronzino, ed altre rime inedite di più insigni poeti; Sonnets d'Angiolo Allori, surnommé le Bronzino, et autres vers inédits de plusieurs poëtes célèbres. Florence, 1823, *in-8.°;* édition publiée par M. le chanoine Moreni.

Sonetti di Ant. Mar. Salvini; Sonnets de Salvini, publiés par M. Moreni. Florence, Magheri, 1823, *in-4.°*, avec le portrait de Salvini.

Saggio sul Bello; Essai sur le Beau, par N. Leoni. Padoue, Crescini, 1823, *in-4.°;* 5 lire.

Geografia moderna universale; Géographie moderne universelle, par P. R. Pagnozzi, à Florence; il en a paru quatre tomes *in-8.°*

Gesta Caroli Magni ad Carcassonam et Narbonam, et de ædificatione monasterii Crassensis, edita ex codice laurentiano, et observationibus criticis, philologicis, illustrata à Sebastiano Ciampi. Florence, 1823, chez Magheri, et à Paris, chez Bossange père; xxij et 155 pages *in-8.°;* volume dédié à M. Alph. Mahul.

Cronica di Giovani Villani, a miglior lezione ridotta coll' ajuto de' testi a penna. *Chronique de Jean Villani*, revue et corrigée sur plusieurs manuscrits. Florence, 1823, 3 vol. *in-8.°*

Esame analitico della facoltà di sentir e de' fenomeni della reminiscenza &c.;

Examen analytique de la faculté de sentir et des phénomènes de la réminiscence, du songe, du somniloque, du délire et de la folie, avec un essai sur l'analyse logique, appliquée aux problèmes indéterminés d'algèbre, par C. M. Scaramuzza. Milan, 1823, 31 pages, *in-8.°*

Delle cause e sedi delle malattie; traduction italienne du Traité de Morgagni, *de sedibus et causis morborum*, tome I.er (contenant l'histoire de la vie et des ouvrages de Morgagni, par le traducteur, M. Maggesi). Milan, Rusconi, 1823, *in-8.°*

ALLEMAGNE.

Phalaridis Epistolæ, editæ a G. H. Schaefer. Lipsiæ, 1823, *in-8.°*

Regesta; sive rerum Boicarum autographa ad annum usque MCCC e regni scriniis fideliter in summas contracta, juxtaque genuinam terræ stirpisque diversitatem in Bavarica, Alemanica et Franconica synchronisticè disposita; curâ C. H de Lang: vol. I. Munich, 1822, *in-4.°*, 384 pages.

Die Anthropologie als Wissenschaft; *l'Anthropologie, considérée comme science*, par Joseph Hillebrand, docteur et professeur de philosophie à l'université d'Heidelberg. Mayence, 1822 et 1823, 3 part. *in-8.°*: I.re partie, Connoissance générale de l'homme; — II.e partie, Somatologie et Psychologie; — III.e partie, Anthropologie pratique, culture de l'homme.

SUISSE. *Æschinis oratoris Opera*, græcè; ad fidem codicum mss. recognovit, animadversionibusque illustravit J. Henr. Bremins, Helveto-Turicensis; impensis Ziegleri et filiorum, 1823; tomus I.us, 352 pages *in-8.°*

DANEMARCK. *Bemoerkninger, &c.*; *Observations sur les Romances nationales danoises du moyen âge*, par M. Christian Molbech. Copenhague, Seidelin, 1823, 126 pages *in-8.°* — Cinq volumes *in-8.°* de ces anciennes romances danoises ont été publiés, en 1812 et 1813, par MM. Nyerup et Rhabek.

ANGLETERRE.

A Memoir of central India, &c.; *Tableau de l'Inde centrale*, comprenant la province de Malwa et les districts environnans, avec de nombreux détails sur l'état passé et présent de ces contrées, par sir John Malcolm. Londres, Kingsbury, 1823, 2 vol. *in-8.°*, 580 et 747 pages, avec des cartes.

Sketch of the history and influence of the press in british India; *Esquisse de l'histoire et de l'influence de l'imprimerie dans l'Inde britannique*, par Leicester Stanhope. Londres, Chapple, 1823, *in-8.°*, 198 pages. Ce livre contient, entre autres détails curieux, un exposé des restrictions que le gouvernement a mises, dans l'Inde, à la liberté d'écrire.

The Philosophy of zoology; *Zoologie philosophique*, ou Description générale de la structure, des fonctions et de la classification des animaux, par John Fleming, membre de la société royale d'Edimbourg. Londres, 1822, chez Hurst, 2 vol. *in-8.°*, avec planches.

History and method of cure of the various species of palsy; *Description et traitement des diverses espèces de paralysie*, par J. J. Cooke. Londres, 1823, Longman, *in-8.°*, 215 pages.

British and foreign philanthropic Society, for the permanent relief of the labouring classes; *Société philanthropique nationale et étrangère pour le soulagement des classes laborieuses*. Londres, 1823; prospectus *in-fol.*

Transactions of the Society of the antiquaries of Scotland; Transactions de la Société des antiquaires de l'Écosse; 2 tomes en quatre parties, *in-4.°* Edimbourg, 1823.

CALCUTTA. *Dictionary of the persian and arabic language; Dictionnaire des langues arabe et persane,* par Jos. Barretto. Calcutta, 1823, 2 vol. *in-8.°* Prix, 4 liv. st. 4 sh.

Amara Kosa, &c. Quatre vocabulaires de mots samskrits. Calcutta, *in-8.°* Prix; 2 liv. st. 2 sh.

The Goolistan of the celebrated Musleh-ad-Deen of Schiranz; le Gulistan du célèbre Musleh-ad-Deen de Schiranz, surnommé *Sheikh-Sadi,* avec une traduction anglaise et des notes, par James Dumoulin. Calcutta, grand *in-4.°* Prix, 3 liv. st.

Mecha Duta; le Messager des nues, poëme par Cadidasa, avec une traduction en vers anglais, des notes et des éclaircissemens, par L. H. Wilson. Calcutta, 1 vol *in-4.°* Prix, 2 liv. st. 2 sh.

Soohrab, a poem by Firdoursee; Souhrab, poëme par Ferdouzzi, faisant partie du Shah-Nahme de ce poëte célèbre; avec une traduction libre, en anglais, par J. Alkinson. Calcutta, *in-8.°* Prix, 15 sh.

AMÉRIQUE. *An year in Europa; Une année en Europe,* ou Journal des observations de John Griscom, pendant son voyage en Angleterre, Écosse, Irlande, Hollande, France, Suisse et Italie, en 1818 et 1819. New-York, Collins, 1823, 2 vol. *in-8.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30. Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

AVRIL 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

AVRIL 1824.

كتاب شكرستان در نحوى زبان پارسى تصنيف يونس اوكسفردى

A GRAMMAR OF THE PERSIAN LANGUAGE, by sir William Jones. . . . ; *the eight edition, with considerable additions and improvements, by the rev.* Samuel Lee, *M. A. D. D. of the university of Halle; honorary member of the asiatic Society of Paris; fellow of the Cambridge philosophical Society; and professor of arabic in the university of Cambridge. — Grammaire de la langue persane, par sir* W. Jones. . . . ; *8.ᵉ édition, considérablement augmentée et améliorée par le rév.* Samuel Lee. *&c.* Londres, 1823, xviij et 212 pages *in-4.°*

LA grammaire persane de William Jones avoit déjà reçu quelques augmentations et améliorations dans la sixième édition, donnée par

M. Charles Wilkins, et on les retrouve dans la septième, publiée en 1809; mais celle que nous annonçons aujourd'hui, et que nous devons aux soins de M. Samuel Lee, se distingue de toutes les précédentes par des additions de diverse nature, qui ajoutent beaucoup au mérite de cet ouvrage et en augmentent considérablement l'utilité. C'est ce qui nous engage à la faire connoître avec quelque détail aux lecteurs du Journal des Savans.

Un avertissement, placé immédiatement après la préface de l'auteur, signale les additions dont on est redevable au nouvel éditeur. La principale est un abrégé de la grammaire arabe, réduite à ce qu'il est indispensable d'en savoir pour analyser et expliquer les textes écrits en cette langue, qui se rencontrent dans les livres persans. Cet abrégé, quoiqu'il ne puisse pas dispenser les personnes qui veulent approfondir le système grammatical des Arabes, d'étudier les grammaires où ce système est présenté d'une manière plus complète, a, suivant M. Lee, l'avantage de donner des notions plus exactes que celles qu'on pouvoit puiser dans la grammaire de Richardson, qui n'est guère qu'une traduction de celle d'Erpenius, et qui d'ailleurs a le très-grand inconvénient d'être imprimée sans les voyelles. Sans contester la vérité de cela, nous persistons à penser que toute personne qui veut pouvoir lire un livre persan, ne sauroit se dispenser d'apprendre l'arabe, et que l'étude de cette langue doit précéder celle du persan.

Dans les précédentes éditions de la grammaire persane de Jones, les voyelles avoient été omises, ce qui sans doute étoit beaucoup plus commode pour l'imprimeur, et même pour l'éditeur, mais mettoit les étudians dans la nécessité d'avoir un maître qui suppléât à ce défaut, ou les exposoit à se former une prononciation arbitraire et vicieuse. Dans celle-ci les mots persans, les paradigmes, les exemples, et les textes, tout en un mot est imprimé avec les voyelles; et cette seule amélioration suffiroit pour donner à cette nouvelle édition un avantage immense sur toutes les autres.

Le système des verbes persans irréguliers, fort imparfait dans l'ouvrage de Jones, a été remplacé par une meilleure classification, et M. Lee a pris à cet égard pour principal guide la savante grammaire de M. Lumsden.

W. Jones avoit joint à la fin de la syntaxe une fable persane, tirée de l'*Anvari Soheïli*, avec une traduction anglaise. Ce morceau a l'inconvénient d'être écrit d'un style fort élégant, et de n'être pas par conséquent à la portée des commençans, de ceux sur-tout qui n'ont pas le secours de l'instruction orale; et c'est un reproche qu'on peut

étendre à presque tous les passages que Jones a donnés pour exemples dans sa grammaire. M. Lee, en ajoutant à cette fable une analyse grammaticale, a remédié autant que possible à cet inconvénient.

Le nouvel éditeur, voulant éviter de rendre le volume beaucoup plus considérable et d'en élever le prix, a cru devoir retrancher, 1.° le traité de la versification persane, beaucoup trop incomplet pour qu'on pût y prendre une idée juste de la prosodie et de la métrique des Persans; 2.° un catalogue des meilleurs livres persans, travail qui pouvoit avoir quelque importance lors de la première publication de cette grammaire, mais qui pourtant y est déplacé, et qui n'est plus aujourd'hui d'aucune utilité; 3.° quatre pages de textes persans, extraits des mémoires de Djéhanghir. Ces suppressions sont bien motivées, et n'exciteront aucun regret de la part des appréciateurs équitables du travail de M. Lee.

Avant d'entrer dans l'examen de ce travail, nous devons prévenir que, lorsque nous citerons une édition antérieure à celle de M. Lee, ce sera toujours de la septième édition que nous entendrons parler.

Une première observation que nous avons déjà faite à l'occasion d'une autre grammaire (1), c'est qu'une faute assez grave contre la syntaxe persane, qui se trouve dans le titre même de l'ouvrage, et qui a été répétée dans toutes les éditions précédentes, reparoît encore dans celle-ci. Il est singulier que ni W. Jones, ni les éditeurs qui lui ont succédé, ne se soient aperçus qu'il falloit écrire در نحو زبان پارسی et non نحوی avec un ی.

Le premier chapitre, qui traite de tout ce qui est relatif à la lecture et à l'orthographe, a reçu de nombreuses augmentations; elles étoient d'une nécessité absolue pour l'étudiant qui, avant de passer à l'étude du persan, n'a point acquis quelque connoissance de la langue arabe. Une ode de Hafiz, donnée pour modèle de lecture, et dont le texte, dans cette édition, comme dans les précédentes, est écrit d'abord en caractères persans, puis en lettres latines, doit donner lieu à une observation. L'éditeur a adopté les signes employés dans la seconde édition du Dictionnaire de Richardson, pour représenter en caractères latins les sons et les articulations de la langue persane. Cette méthode avoit déjà été introduite dans la sixième édition; mais il est à regretter qu'on ait altéré la prononciation de quelques mots, comme دَهْر, qui est écrit *dahar;* que, dans d'autres, on ait omis une voyelle addition-

---

(1) *Journal des Savans,* cahier de janvier 1824.

nelle ou euphonique, nécessaire pour compléter la mesure du vers, comme dans le même mot دَهْر, qu'il falloit prononcer *dahri;* بُرْدَنْد, qui devoit être prononcé *burdandi;* دَاشْت, qu'il falloit prononcer *dashti*, &c.; enfin qu'on ait écrit dans le persan des voyelles qu'il faut élider dans la prononciation pour conserver la mesure, comme dans نَكْشُودُ وَنَكْشَايَدْ, qu'il falloit écrire نَكْشُودُ وَنَكْشَايَدْ, comme l'on a écrit en lettres latines *nak'shūd o nak'shāyad.* La seconde édition, que j'ai sous les yeux, étoit plus conforme à la prosodie, quant à la transcription en caractères latins.

Il est singulier que ni W. Jones, ni M. Lee, n'aient eu l'idée de donner la traduction de cette ode de Hafiz. C'est, au reste, la seconde de celles qu'a publiées en persan et en latin M. de Rewizky.

En général, je dois dire que l'éditeur a eu trop peu d'égard au mètre, en mettant les voyelles sur les textes tirés des poëtes, et que par-là il a quelquefois altéré la mesure, en sorte qu'il devient difficile de scander les vers. Je n'en donnerai qu'un seul exemple, que j'emprunte de la page 23. Ce sont des vers de Hafiz, que je vais transcrire avec leur véritable orthographe :

سَاقِي بِيَارِ بَادَهْ كه آمَدْ زَمَانِ گُلْ   تَا بِشْكَنِيمِ تَوْبَهْ دِگَرْ دَرْ مِيَانِ گُلْ
حَافِظْ وِصَالِ گُلْ طَلَبِي هَمْچُو بُلْبُلَانْ   جَانْ كُنْ فِدَايِ خَاكِ رَهِ بَاغْبَانِ گُلْ

La mesure de ces vers, qui appartiennent au mètre nommé مضارع, doit s'exprimer ainsi en termes techniques :

مَفْعُولُ فَاعِلَاتُنْ مَفَاعِيلُ فَاعِلَاتْ

En comparant le texte tel que je le présente avec celui de la Grammaire de Jones, on verra en quoi consiste le genre de fautes dont je parle, fautes auxquelles je reviendrai plus bas. Je passe au chapitre des noms.

W. Jones, craignant apparemment de quitter la route battue par la plupart des grammairiens, a introduit des cas et une sorte de déclinaisons dans la langue persane. Il nous semble que son éditeur auroit mieux fait d'abandonner cette mauvaise routine; et s'il ne l'a pas fait, c'est assurément par respect pour le travail de Jones. Au surplus, il n'en résulte aucun inconvénient réel pour les étudians.

Une légère inexactitude, qui est échappée à M. Lee, est de dire que les noms propres en arabe n'ont jamais d'article. M. Lee n'ignore point que le contraire a lieu par rapport à une espèce de noms propres, comme الفضل ـ الحسين ـ الحسن, &c. (Voy. ma *Gramm. arabe*, tom. I,

n.° 772, p. 328). Mais une omission très-grave, dont le tort tombe sur W. Jones, c'est d'avoir négligé d'avertir que le یاء تنکیر, qu'il a assez mal à propos nommé *article*, et qui sert, comme notre mot *un*, *une*, à rendre indéterminé le nom appellatif, s'attache au pluriel comme au singulier, et répond alors à notre mot *des*. En effet, de même que l'on dit گل *la rose*, et گلی *une rose*, on dit aussi گرگان *les loups*, et گرگانی *des loups*. Je crois à propos d'en donner quelques exemples qui mettront la chose hors de doute. دانایانی که پیش از ما بوده اند, *Des savans* ou *quelques savans qui nous ont précédé (Anv. Soh.)* بجای دون صفتانی که مردم آزارند بهیچ وجه نکویی نمی توان کردن, *On ne peut en aucune manière faire du bien à des gens d'un caractère bas, qui se plaisent à vexer les hommes (ibid.)*. این را اسبابی آسمانی است, *Il y a à cela des causes célestes (ibid.)*. M. Lumsden a, ce me semble, omis aussi cette importante observation; elle fait voir pourquoi les grammairiens persans mettent une différence entre le یای وحدت *le* ی *d'unité* et le یای تنکیر ou ی *d'indétermination*, quoique, quand le ی s'attache à un nom au singulier, il soit presque indifférent de l'envisager sous l'un ou sous l'autre de ces deux points de vue. Aussi l'auteur des prolégomènes de la traduction turque du برهان قاطع, après avoir parlé du ی *d'indétermination*, ajoute-t-il, بو یانك یای وحدتله معنالری غایت قریبدر فرقی دقیقدر. On peut consulter à cet égard la Grammaire de Lumsden, tom. II, p. 132.

A la suite de ce qui concerne les noms persans, on trouve le traité abrégé de la conjugaison des verbes arabes, et de la formation des noms de la même langue, ainsi que de leur déclinaison. On pourroit être surpris que M. Lee ait placé ici le système de conjugaison des verbes arabes, et de la formation des noms de la même langue; mais il justifie le parti qu'il a pris en disant : « J'ai introduit dans cet ouvrage le verbe arabe, pour que les étudians comprissent plus clairement comment les noms en sont dérivés, et aussi pour les mettre en état de construire les sentences arabes qui se rencontrent dans presque toutes les compositions persanes. » En effet, les verbes arabes n'entrent guère dans le persan que sous la forme des noms auxquels ils donnent naissance, comme *noms d'action*, *noms d'agent ou de patient*, *noms de temps ou de lieu*, &c.; et l'on pourroit à la rigueur apprendre très-bien à parler persan sans connoître la conjugaison des verbes arabes; mais on seroit arrêté toutes les fois qu'une composition persane offriroit en arabe un texte de l'Alcoran, ou une tradition, ou un proverbe, ou une citation de quelque poëte; et ce cas est si fréquent, qu'il y a peu de livres persans bien écrits dont on pût entendre

une page, si l'on n'étoit pas en état d'analyser une phrase arabe, et de remonter à la racine des mots pour les chercher dans un dictionnaire.

Aux noms succèdent les pronoms, tant persans qu'arabes, et diverses sortes de mots qu'on a coutume de classer, quoique assez mal à propos, avec les pronoms, comme les articles démonstratifs, les noms et les adjectifs conjonctifs, &c.; et de là l'auteur passe au système des verbes persans.

La principale différence que présente la nouvelle édition dans le chapitre des verbes, a pour objet les verbes irréguliers, qui sont en grand nombre dans la langue persane, et forment presque la seule difficulté réelle de la grammaire de cette langue. Pour conjuguer un verbe régulier, il suffit de connoître son infinitif; pour conjuguer un verbe irrégulier, il faut, outre l'infinitif, connoître encore l'impératif. La formation irrégulière de l'impératif peut être ramenée à quelques règles faciles à saisir, et chacune de ces règles est sujette à un petit nombre d'exceptions qu'il faut graver dans sa mémoire. Le mérite de la nouvelle édition est d'avoir présenté toutes ces irrégularités sous une forme plus systématique, et par conséquent plus commode pour l'intelligence et pour la mémoire, et d'avoir fait disparoître plusieurs inexactitudes qui s'étoient glissées dans la classification de W. Jones.

On peut encore reprocher ici à la Grammaire de Jones quelques omissions en ce qui concerne la conjugaison des verbes. Par exemple, il a omis de parler de la forme optative, qui n'est usitée qu'à la troisième personne du singulier, comme کناد *qu'il fasse.* J'ai trouvé dans le Schah-namèh une seconde personne de cette forme optative که جاوید بادی تو ای نیك رای *homme de bon conseil, puisses-tu être éternel!* C'est à tort que Jones donne باد pour synonyme de باشد. Autre omission; Jones observe que l'imparfait de l'indicatif se forme du prétérit en y ajoutant la particule préfixe مي comme نالید *il a soupiré,* مي نالید *il soupiroit.* Il ajoute qu'aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel, au lieu de la particule préfixe مي on peut mettre ی à la fin du mot; comme نالیدی *il soupiroit,* نالیدندی *ils soupiroient.* Il falloit ajouter que ceci peut aussi avoir lieu à la première personne du singulier.

Comme M. Wilken a fait la même omission, il est bon d'en donner un ou deux exemples. Le premier sera pris du Gulistan de Saadi : هر بیدقی که براندی بدفع آن بکوشیدمی وهر شاه که بخواندی بفرزین بپوشیدمی *Chaque pion qu'il avançoit, je m'efforcois de l'arrêter, et chaque échec qu'il faisoit sur moi, je le couvrois avec ma reine* (à la lettre *avec le général*).

Le deuxième sera tiré de Mirkhond : چون از مجلس امام بیرون آمدمی در مرافقت من می آمدند وبا یکدیکر درس کذاشته اعاده می نمودیم *Quand je sortois de chez l'imam, ils venoient se réunir chez moi, et nous répétions ensemble la leçon précédente.*

Le système des temps des verbes persans, les règles qui en déterminent l'emploi, et les variations qui surviennent dans leurs significations, seroient le sujet de beaucoup d'observations importantes qui pourroient être placées dans le traité du verbe, ou renvoyées à la syntaxe, mais qui manquent essentiellement à la Grammaire de Jones. Nous regrettons que M. Lee n'ait point suppléé au silence de l'auteur : c'est sur-tout lorsqu'on essaie de composer en persan, que l'on éprouve le besoin d'avoir à cet égard un guide plus sûr que la simple routine.

Le chapitre de la dérivation et de la composition des mots, et celui de la formation des noms, ont aussi reçu quelques améliorations, principalement en ce qui concerne les diminutifs et la formation des noms abstraits. Dans le chapitre des noms de nombre, M. Lee a ajouté aux numératifs persans ceux de la langue arabe, dont les écrivains persans font un fréquent usage. Ce qui concerne les particules indéclinables n'a été traité par Jones que d'une manière très-imparfaite, et n'a éprouvé aucune amélioration de la part de M. Lee; il a seulement, par une conséquence du système qu'il avoit adopté, ajouté au travail primitif de Jones un léger aperçu des particules arabes.

La syntaxe est devenue beaucoup plus longue dans la nouvelle édition, par la même raison, M. Lee ayant dû fondre en un seul tout ce que Jones avoit dit de la syntaxe de la langue persane, et ce qu'il y a de plus essentiel dans celle de la langue arabe. Ce mélange me paroît peu commode pour les étudians, et j'aurois préféré que les deux syntaxes fussent présentées séparément l'une de l'autre. Mais ce qui auroit été réellement à souhaiter, c'est que M. Lee eût substitué à l'ébauche très-imparfaite de Jones, un traité systématique des règles de concordance et de dépendance, et de la construction dans la langue persane, qui méritât véritablement le nom de syntaxe. La Grammaire de M. Wilken, *Institutiones ad fundamenta linguæ persicæ*, est certainement à cet égard bien au dessus de celle de Jones, quoiqu'elle laisse encore beaucoup à desirer. Toutefois il est juste d'observer que M. Lee n'a point entendu donner une nouvelle Grammaire persane, et que, comme éditeur, il a fait plus qu'on n'étoit en droit d'exiger de lui. Peut-être est-il permis d'espérer que cette lacune dans l'enseignement du persan, sera remplie avant peu par M. Olshausen, qui, après deux ans d'étude

assidue à Paris, pendant lesquels il s'est distingué par la droiture de son jugement autant que par la rapidité de ses progrès, a reçu du gouvernement danois la récompense due à ses talens, et occupe en ce moment la chaire des langues orientales en l'université de Kiel. Il ne renoncera pas sans doute au projet qu'il avoit formé, à notre grande satisfaction, de donner au public une grammaire persane, plus méthodique et plus complète que celles qui ont paru jusqu'ici, mais dégagée du mélange inutile de la grammaire arabe, qui doit être l'objet d'une étude spéciale et tout-à-fait distincte de celle du persan.

W. Jones avoit terminé sa Grammaire persane, comme je l'ai déjà dit, par une fable fort élégamment écrite, et tirée de l'*Anvari Soheïli;* mais il n'avoit point indiqué l'ouvrage duquel il l'avoit empruntée. Aussi M. Wilken, qui l'a insérée dans la Chrestomathie persane qui fait suite à sa Grammaire, l'a-t-il intitulée *Fabula ignoti auctoris.* Elle se trouve dans l'édition de l'*Anvari Soheïli,* donnée à Calcutta en 1805, fol. 52. Il s'est glissé, dans le texte imprimé par Jones, quelques fautes graves, qui se sont reproduites dans toutes les éditions, même dans celle dont nous rendons compte aujourd'hui, et que M. Wilken a copiées fidèlement dans sa Chrestomathie. Quelques-unes de ces fautes, cependant, se trouvent dans des vers, et l'on pouvoit facilement les reconnoître, parce qu'elles en altèrent la mesure. Je vais corriger les principales.

Tout au commencement de cette fable, qui a pour sujet *le Jardinier et le Rossignol,* se trouve une petite pièce de quatre vers, dont la mesure est مفاعیلن مفاعیلن مفاعیلن, c'est-à-dire, trois *iambospondées.* Le second vers se lit ainsi dans la Grammaire de W. Jones:

گلشن سیراب زآب زندگانی

et M. Lee, qui y a ajouté les voyelles, au lieu de corriger la faute qui dénaturoit le vers, a encore augmenté la difficulté de le scander, en écrivant زِآبِ, au lieu de زَآبِ. Avant même de savoir d'où étoit tirée cette fable, j'avois reconnu, et par le sens, et par la mesure du vers, qu'il falloit lire گُلَشْ *sa rose,* au lieu de گلشن. Le vers alors se scande ainsi:

Ghŭlĕsch sīrā- | bĭ zābī zīn- | dĕghānī.

Je joins ici la manière de scander le quatrième vers, parce que les voyelles mises par M. Lee ne sont pas tout-à-fait exactes. Voici ce quatrième vers:

نسيم عطر سايش راحت آميز

qu'il faut scander ainsi:

Nĕsīmī āt- | rī sāyĕsch rā- | hă-t-āmīz.

Et à cette occasion il faut observer que, quoique la seconde syllabe de راحت *rāhāt* soit longue de sa nature, elle devient brève par position, parce qu'on en sépare le ت *t* pour l'unir au mot suivant آميز *amiz*, en sorte qu'on prononce *rāhă- tāmīz*, au lieu de *rāhāt āmīz*. Cette observation aura bientôt une application importante.

Il y a encore, sur la fin de la fable, quatre vers dont la mesure est مُسْتَعِلُنْ مُسْتَعِلُنْ مُسْتَعِلْ, c'est-à-dire, deux *choriambes* et un *amphimacre.* En prononçant ces vers avec les voyelles qu'y a mises M. Lee, on n'y trouveroit pas la mesure; mais, de quelque manière qu'on prononce le quatrième, il est impossible de le scander. La faute en est à W. Jones, qui a écrit وهركه بدى كرد *quiconque fait le mal*, au lieu de ور بدئى كرد *et s'il a fait une mauvaise action;* en suivant cette leçon, qui est celle de l'édition de l'*Anvari Soheïli*, le quatrième vers

ور بدئى كرد زبانش رسد

se scandera ainsi:

Wĕr bĕdīī | cārdī zīā- | nĕsch rĕsĕd.

Il est bon d'observer que, dans ce vers comme dans le précédent, il faut lire رسد, au lieu de رسيد.

Je ne pousserai pas plus loin la critique du texte persan de cette fable, mais je ne puis me dispenser de faire des observations sur deux endroits de la traduction de W. Jones, qui ont induit en erreur M. Lee.

Dans les premières lignes de la fable, l'auteur, décrivant le jardin que cultivoit le jardinier qui est le sujet de cet apologue, s'exprime ainsi dans son style figuré et hyperbolique : هواى آن نسيم بهار را اعتدال بخشيدى وشمامه ريحان روح افزايش دماغ جانرا معطّر ساختى ce que W. Jones a traduit ainsi un peu librement : *The air of it gave mildness to the gales of the spring, and the scant of its herbs that refreshed the spirits, conveyed perfume to the every soul.* Cette traduction est peu littérale et justifie jusqu'à un certain point les observations critiques insérées dans l'*Asiatic Journal* d'avril 1823. Mais ce que je veux faire remarquer, c'est que W. Jones a pris جان pour le mot persan qui signifie *ame*, tandis que c'est ici le mot arabe جانّ, qui veut dire *les génies.* M. Lee,

dans son analyse, a suivi le sens erroné adopté par Jones. Ce passage signifie donc : « L'air de ce jardin donnoit aux vents du printemps » leur douce température, et le parfum de ses herbes odorantes qui » ajoutent à la vie, embaumoit le cerveau des génies. » N'oublions pas d'observer que les Persans suppriment le *teschdid* des mots arabes, toutes les fois que cela leur convient.

Plus loin, le rossignol mis en cage par le jardinier, pour le punir de ce qu'il avoit effeuillé sa rose chérie, se plaignant de son triste sort, le jardinier compare la douleur de l'oiseau, privé de la liberté, à celle qu'il ressent lui-même de la perte de la rose qui faisoit ses délices, et il représente au rossignol la justice de sa vengeance. Le texte porte : سزای آن عمل بطریق مکافات همین تواند بود که تو از دار ودیار مانده واز تفرّج وتماشا مهجور شده در گوشهٔ زندان می زاری ومن هم درد هجران کشیده ودرد فراقت جانان چشیده در کلبهٔ احزان می نالم ce que la traduction de Jones rend ainsi : *It is right that thy action should be requited, and that thou being separated from thy friend and family, and secluded from all joys and diversions, shouldst mourn in the corner of a prison; whilst I, afflicted with the anguish of separation from my darling flowers, weep in the cottage of care.* Malgré les libertés que s'est données le traducteur, on reconnoît qu'il a pris درد, qui se trouve deux fois en parallélisme, d'abord درد هجران کشیده, et ensuite درد فراقت جانان چشیده, pour le mot درد, prononcé *dard*, qui signifie *douleur, peine*, comme si l'auteur, contre toutes les règles du style persan, eût répété le même mot dans les deux portions de phrase qui sont parallèles. M. Lee n'en a pas jugé autrement ; cependant il est certain que, dans le premier membre de la phrase, il faut prononcer *durd [lie]*, et dans le second, *dard [douleur]*. درد کشیدن est une expression reçue qui signifie *boire la lie ;* le sens est donc : « En récompense d'une telle action, il est » convenable que toi, éloigné de ta maison et de ton pays, et privé de » plaisir et d'amusement, tu gémisses dans le coin de la prison ; tandis » que moi, avalant la lie de l'absence, et goûtant la douleur de la » séparation de ma maîtresse, je soupire dans la cellule des chagrins. »

Je ne ferai plus qu'une observation que nécessite l'erreur dans laquelle est tombé l'auteur d'un article inséré dans l'*Asiatic Journal* d'août 1823. W. Jones, en transcrivant la fable du Jardinier et du Rossignol, avoit omis un distique dont vraisemblablement il n'avoit pas pu saisir le sens. M. Lee l'a rétabli dans son analyse de cette fable, et en a donné une traduction qui n'est pas exacte. Elle a été critiquée dans l'*Asiatic Journal* du mois d'avril, et l'auteur de la cri-

tique en a donné une autre, que M. Lee, avec sa candeur ordinaire, a adoptée, comme on peut le voir dans le cahier de juin du même journal: mais il est nécessaire de transcrire ici ce distique. Le voici:

تا کی آزاری مرا یا رب نمانی ای رقیب

تا بکی پوشی رخش یا رب بر افتی ای نقاب

C'est-à-dire, « Jusqu'à quand me tourmenteras-tu (par Dieu! puisses-» tu être exterminé!) observateur importun! Jusqu'à quand me dé-» roberas-tu la vue de sa joue (par Dieu! puisses-tu tomber!), voile » incommode! »

Remarquons, en passant, que نقاب rime avec رقیب, parce qu'on prononce *nakib*, en vertu de ce qu'on appelle اماله.

Un critique a affirmé, dans l'*Asiatic Journal* d'août 1823, que تا کی آزاری étoit indubitablement une faute, et qu'il falloit lire, non تا کی, mais تا که. *The second syllabe kĕ short and unaccented, not kī long and accented;* ce sont ses termes. Il propose ensuite une traduction, tout-à-fait inadmissible, du premier vers; puis il dit: *It is the measure of the vers which requires this alteration; and so strictly accurate is the construction of persian verses, that I venture to appeal even against the writer.* Ce critique, qui s'est caché sous le nom persan حرفگیر, qui singifie *censeur pointilleux*, s'est tout-à-fait mépris. M. Lee a eu raison d'écrire کی. Il faut, il est vrai, que la seconde syllabe du vers soit brève, mais elle l'est en effet par position, parce qu'au lieu de prononcer *tā kēi āzārī*, ce qui ne donneroit que des syllabes longues, on prononce, comme j'en ai déjà donné d'autres exemples, *tā kĕ-y-āzārī.* C'est là l'*a b c* de la prosodie persane, et la même chose est pratiquée par les poëtes arabes, quoique plus rarement.

SILVESTRE DE SACY.

Histoire physique des Antilles françaises, savoir la Martinique et la Guadeloupe, contenant la géologie de l'Archipel des Antilles, le tableau du climat de ces îles, la minéralogie des Antilles françaises, leur flore, leur zoologie, le tableau physiologique de leurs différentes races d'hommes, de la topographie de la Martinique et de la Guadeloupe; par Alexandre-Moreau de Jonnès, *chevalier des ordres royaux de S. Louis et de la Légion d'honneur, officier supérieur au Corps de l'état-*

major, membre du Conseil supérieur de santé du royaume, correspondant de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France, des Sociétés philomatique, philotechnique, vétéravienne, de la Société médicale d'émulation; du Cercle médical, des Sociétés royales de médecine de Bordeaux et de Marseille, des antiquaires de France; de la Société royale et centrale d'agriculture et des Académies royales de Stockholm, Turin, Madrid, Lyon, Dijon, Rouen, Strasbourg, Nancy, Tours et Rochefort: tome I.er de 560 pages *in-8.°* A Paris, imprimerie de Migneret, rue du Dragon, n.° 20, 1822.

M. Moreau de Jonnès, dont nous avons déjà placé dans ce Journal des observations intéressantes sur l'origine, les causes et la propagation de la fièvre jaune, donne au public une histoire physique des îles que la France possède en Amérique. Ayant habité ces contrées un certain nombre d'années, il a pu par goût, et profitant des momens que son service militaire lui permettoit d'employer, se livrer à des recherches propres à fixer l'attention des savans et utiles sous plus d'un rapport.

Il a eu pour but dans son entreprise, suivant qu'il l'annonce à la première page d'un petit avant-propos, « de faire connoître en détail et » avec précision cette partie du territoire français, de mettre dans sa » description la vérité à la place de l'erreur, de fournir aux sciences de » nouveaux matériaux, d'ajouter un chapitre à la géographie physique » du globe, de montrer les agens du climat de la zone torride soumis » au calcul et à l'expérience, de remplacer l'image vague et incertaine » des lieux et des choses, par des déterminations spéciales, obtenues » avec le secours des méthodes philosophiques et expérimentales, d'offrir » des données positives, utiles à l'agriculture, au commerce, à l'in- » dustrie, &c. »

L'auteur s'est porté aux recherches qu'exigeoient les divers objets de son travail, avec d'autant plus d'empressement et de zèle, qu'il paroît qu'excepté la botanique, aucune branche de nos connoissances n'avoit été appliquée à l'étude de ces colonies. Il relève d'abord les erreurs principales des historiens et des voyageurs, relativement aux étymologies des noms *Antilles, Martinique* et *Jamaïque,* à la constitution et à la pesanteur de l'air, à l'histoire naturelle des animaux, à l'origine de la couleur des nègres, aux prétendues mines d'or de l'archipel Caraïbe, à

la formation de ces îles et à leur minéralogie. Après avoir prouvé par des observations, que les auteurs qui ont écrit sur les Antilles ont établi leurs opinions d'après des relations fautives, il discute amplement la formation des Antilles et leur origine, attribuée à la mer Caraïbe et au golfe du Mexique. C'est à tort, selon lui, qu'on a cru qu'elles devoient leur existence à une effraction du littoral américain, par le mouvement de l'Atlantique équatorial d'orient en occident. Il trouve encore que toutes ces îles n'ont pas une origine commune et simultanée, et qu'elles ne sont pas même identiques entre elles et entre leurs différentes parties. Il tire les preuves de cette seconde assertion de tous les phénomènes que lui offre la géologie de la chaîne de ces îles : les unes sont volcaniques, les autres sont calcaires; il y en a plusieurs qui sont de formation primitive.

Il résulte des observations de M. de Jonnès, qu'aux Antilles il n'y a pas eu d'éruption volcanique sans tremblement de terre, quoiqu'il y ait habituellement des tremblemens de terre sans éruption volcanique. Ce phénomène, lorsqu'il a lieu, se manifeste par soulèvement ou par oscillation; il est ou borné à un mouvement unique, ou composé de plusieurs mouvemens consécutifs de l'une ou de l'autre espèce, ou de toutes les deux ensemble, et circonscrit totalement au territoire d'une île, ou propagé dans une partie plus ou moins étendue de la chaîne. Les secousses sont successives, bien qu'on ne s'en aperçoive que quand les distances sont considérables. La progression est sextuple de celle du vent dans un ouragan : elle est favorisée ou empêchée par des circonstances locales, géologiques ou minéralogiques. Il n'y a pas plus de simultanéité entre les tremblemens de terre de l'Amérique septentrionale, qu'entre ceux-ci et les violentes secousses qu'éprouve l'Amérique méridionale. Un tableau qui termine le chapitre où sont ces assertions, les constate et les garantit.

Des Antilles volcaniques l'auteur passe aux Antilles calcaires, dont il établit les rapports er les différences, quant à leur configuration et à leur composition. Il cite les îles de la barbade, de la Martinique, de Marie-Galande, Tabago, la Trinidad, &c. Il pense « que le naturaliste » et le médecin pourroient tirer une foule d'instructions utiles aux » sciences, de la différence d'origine des Antilles volcaniques et cal- » caires. La double influence de la nature du sol et de sa configuration » s'étendant sur la température, les eaux, la salubrité de l'air, les plantes, » les animaux, et par toutes ces choses sur tout ce qui concerne l'espèce » humaine; il en résulte des diversités, dont l'observation ne manqueroit

» pas de fournir des rapprochemens et des contrastes également curieux » et instructifs. »

M. Moreau de Jonnès paroît être un des premiers qui aient fait connoître qu'il y avoit des roches volcaniques sous le plateau des îles calcaires de l'Archipel américain, depuis la *Trinidad* jusqu'aux *Vierges*, et même jusqu'aux grandes Antilles. Il en établit la certitude par une suite d'observations et de recherches, dans lesquelles il seroit trop long de le suivre.

Après avoir tracé, dans la première partie, le tableau géologique des Antilles, et montré leur composition, leur forme, la constitution de leurs montagnes, la structure de leurs rivages, et les causes dont elles tirent leur origine, leur gisement et leur configuration, M. Moreau de Jonnès traite, dans la seconde, du climat auquel sont exposés les animaux et les végétaux dans le pays. Cette tâche bien remplie, indépendamment de ce qu'elle accroît le domaine de l'histoire naturelle, présente un genre d'intérêt de plus, en faisant connoître l'action du climat sur l'espèce humaine, ce qui peut lui être dangereux ou salutaire, le temps, les lieux, les circonstances qu'il faut craindre, et celles dont on n'a rien à redouter. Cette seconde partie, qui est plus étendue que la première, a pour objet la tèmpérature des Antilles, l'état hygrométrique de leur atmosphère, les vents, l'ouragan des Indes occidentales, les phénomènes barométriques, électriques, lumineux, &c.

Arrivé à la troisième partie, l'auteur s'étonne de ce que trois siècles d'exploitations agricoles et commerciales n'avoient jeté presque aucune lumière sur la constitution du sol des Antilles, qui produit chaque année une masse de richesses évaluée à plus de deux cent cinquante millions de francs. La raison en est simple ; c'est que long-temps elles n'ont été fréquentées que par des négocians, et habitées que par des hommes auxquels il suffisoit de savoir ce qu'ils pouvoient en tirer, comptant pour rien tout le reste. Les premiers que l'amour de la science y ait portés, ou n'avoient pas assez de connoissances, ou n'ont pu y faire que des séjours peu prolongés, Il étoit d'ailleurs difficile qu'ils ne tombassent pas dans des erreurs, et qu'ils ne les communiquassent pas à ceux qui ont écrit sur leur témoignage. Cette troisième partie expose les produits minéralogiques des Antilles : ils y sont divisés par genres et espèces. M. Moreau de Jonnès en a fait sur les lieux les descriptions, qui ont été vérifiées par des échantillons qu'il a apportés d'Amérique en France, et qui sont ou au muséum d'histoire naturelle, ou dans les collections de MM. Brongniart et Brochant Devilliers. M. de Jonnès a adopté la nomenclature de M. Brongniart ; et, pour la détermination des objets

il s'est aidé du savant travail de M. de Bonnard, dans le nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle.

Nous devons dire ici que cette dernière partie du livre de M. de Jonnès, ayant été lue à l'académie royale des sciences, et accueillie par cette compagnie, il l'a depuis corroborée et fort étendue dans un nouveau voyage aux Indes occidentales, et par l'examen d'échantillons que les événemens de la guerre l'avoient forcé d'abandonner en plusieurs lieux de l'Amérique et de l'Europe.

Ce volume sera suivi du tableau de la flore des Antilles, de la zoologie de ces îles, du tableau physiologique des différentes races d'hommes qui les habitent; enfin de la topographie de la Martinique et de la Guadeloupe. Nous ferons connoître ces articles à mesure que l'auteur les publiera. Lorsque ce travail sera complet, on ne peut douter qu'il n'intéresse plusieurs classes de savans.

Nous croyons devoir rappeler ici que l'académie des sciences de Lyon ayant mis au concours la question suivante : « Quels seroient » les moyens à employer, soit dans le régime actuel des colonies, soit » dans la fondation de colonies nouvelles, pour rendre ces établisse- » mens le plus utiles à eux-mêmes et à la métropole ! » le prix (de 2000 francs) a été accordé à M. Moreau de Jonnès, qui déjà, en 1819, en avoit remporté un proposé par l'Institut.

TESSIER.

Mémoires et Correspondances de Duplessis Mornay, pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII ; édition complète et précédée des Mémoires de M.me de Mornay sur la vie de son mari, écrits par elle pour l'instruction de son fils. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1824, *in-8.o*, les deux premiers tomes, xvj, 516 et 699 pages.

Philippe Duplessis Mornay a été, sous Henri III et Henri IV, l'homme le plus illustre du parti protestant; il y exerçait une telle influence, ou plutôt même une telle autorité, qu'on l'appelait le pape des Huguenots; et au milieu des orages qui ont agité sa vie, l'histoire n'a presque rien à lui reprocher que ses erreurs : Péréfixe ne lui trouve pas d'autre tort que d'avoir été calviniste. Depuis 1570 jusqu'en 1623, il

a pris part à un très-grand nombre d'affaires politiques et religieuses, militaires et littéraires; il figure parmi les hommes d'état, les guerriers et les écrivains de son temps, et occupe un rang honorable dans chacune de ces carrières. Ses mémoires éclairent les annales d'un demi-siècle; et l'édition nouvelle qu'on en donne aujourd'hui, déjà si recommandable par la matière, l'est aussi par les soins que l'on a pris pour la rendre méthodique, exacte et complète. Des deux volumes déjà publiés, l'un contient une vie de Mornay; et l'autre, la partie de ses mémoires qui correspond aux années 1571 à 1584.

Une vie très-détaillée de Mornay a été imprimée par les Elzéviers à Leyde, en 1647. C'est un volume *in-4.°* de 732 pages, rédigé par David de Licques (1), d'après un manuscrit de M.me de Mornay, jusqu'à l'année 1606; et pour les dix-sept années suivantes, d'après les renseignemens fournis, tant par Jean Daillé que par deux secrétaires de Mornay, nommés Jules de Meslay et René Chalopin. Comme cette vie étoit écrite par des protestans (2), il en a été publié une seconde qui devait en être l'antidote, et dont l'auteur est un catholique, né au sein de la famille Mornay, et surnommé *de la Villetertre* : elle est le principal article d'un recueil qui a pour titre *Vies des anciens seigneurs de la maison de Mornay*, et qui parut cinq ans après la révocation de l'édit de Nantes, à Paris, *in-4.°* Une troisième, composée en latin, dans le même esprit que la première, a été imprimée à Hambourg en 1724 (3). Les nouveaux éditeurs n'ont jusqu'ici fait aucun usage ni donné aucune notice de ces trois histoires de la vie de Mornay; mais ils en publient une qui étoit restée inédite; savoir, les Mémoires de Charlotte Arbaleste sur la vie de Duplessis Mornay son mari. Cette dame étant morte en 1606, et son époux lui ayant survécu environ dix-sept ans, il est à présumer qu'on se réserve de compléter, dans l'un des tomes suivans, les récits historiques contenus dans le premier; car les quatre

(1) Lenglet du Fresnoy veut, on ne sait trop pourquoi, qu'on écrive *David Lixe. (Méth. pour étudier l'hist.* édit. de 1772, tom. XII, p. 366.*)* — (2) Conrart, qui professoit les mêmes opinions, a fait, au nom des Elzévie s, l'épître dédicatoire de ce volume; c'est le premier article de la courte liste de ses écrits. *(Hist. de l'Acad. franç.* tom. II, p. 166.*)* — (3) *Magni Crusii Singularia Plessiaca, sive memorabilia de vitâ, meritis, fatis, controversiis et morte Phil. Mornæi de Plessis, ex ipsis Mornæi scriptis et aliis collecta; cum præfatione H. Muhlii.* Hamburgi, Kisner, 1724, *in-8.°* = Un *Éloge de Duplessis Mornay*, par M. Henri Duval, a été imprimé à Paris en 1809 (viij et 62 pages *in-8.°*). Ce discours, qui a obtenu une couronne académique, offre un tableau général et très-fidèle de la vie militaire, politique et littéraire de Mornay : il est suivi de dix-huit notes contenant plusieurs détails historiques.

ou cinq pages qui terminent la préface des éditeurs, et qui sont relatives à ces dix-sept années, ne suffiroient pas sans doute pour retracer une suite de faits importans qui remplissent plus de la moitié du volume publié à Leyde en 1647.

C'est en comparant les trois cent vingt-quatre premières pages de ce volume au tome I.er de la nouvelle collection, qu'on peut prendre quelque idée de ce que celle-ci doit ajouter aux connoissances historiques. D'abord, la relation de M.me de Mornay se recommande par l'originalité du style, et souvent par l'expression naïve des plus honorables sentimens. La franchise même avec laquelle y sont professées les erreurs du protestantisme, contribue à jeter de la lumière sur l'histoire de cet âge mémorable : on voit plus immédiatement quel enthousiasme excitoient alors les doctrines religieuses, et combien elles influoient sur les affections, sur les habitudes, sur tous les mouvemens de la vie. Il s'en faut que ce tableau soit aussi vrai et aussi animé dans la composition ou plutôt dans la copie de David de Licques. En second lieu, on a maintenant la preuve que cet auteur a écrit en effet d'après les Mémoires de M.me de Mornay ; car il les transcrit quelquefois presque littéralement (1). Enfin, il se rencontre dans les écrits de cette dame plusieurs particularités que de Licques avoit négligé d'en extraire. Par exemple, elle s'arrête plus long-temps aux massacres du mois d'août 1572 ; elle décrit les périls qu'elle y courut, et ceux auxquels échappa Mornay lui-même. Ils se trouvaient alors l'un et l'autre à Paris, mais non mariés encore : Charlotte Arbaleste étoit, depuis peu de temps, veuve de son premier

(1) *M.me de Mornay.* « L'an 71, il partit de Venise pour faire ung tour par » toute l'Italie, costoyant la mer Adriatique et retournant par la coste de Toscane jusqu'à Gennes, et recherchant de lieu en lieu le dedans des terres, » afin que rien ne lui échappast à voir en tout le pays. Pour s'en mieux esclarcir, » il avoit recherché et leu, tandis qu'il estoit de séjour, les plus notables his» toires, tant générales que particulieres, de l'Italie. . . . ., remarquant non» seulement, comme la pluspart, les antiquités des lieux, mais sur-tout les mu» tations y survenues, les fondations, naissances, progrès, accroissemens et » causes d'icelles, &c. »

David de Licques (p. 14). « Il voulut donc voir toute l'Italie et partit de Venise » l'an 1571 ; il suivit le bord de la mer Adriatique et. . . revint par la Toscane » et du long de la mer Tirrhène à Gennes. Par tout le chemin, il se destournoit » dans les terres, quand il sçavoit qu'il y avoit quelque chose de remarquable ; » et, afin que rien ne lui échappast, il avoit leu diligemment non les histoires » seulement qui descrivent l'Italie en général, mais celles particulierement de » chaque principauté. . ., ne se contentant pas d'observer les antiquités des » lieux, comme la pluspart de ceux qui voyagent ; mais, ce qui est le principal, » remarquoit avec soin l'origine, le progrès et le déclin d'iceux, &c. »

époux, Jean de Pas, seigneur de Feuquières. Quoiqu'elle n'entreprenne point de tracer un tableau général de ces horribles journées, et qu'elle se borne à-peu-près aux détails qui la concernent personnellement, ainsi que Mornay, ses récits n'en sont pas moins instructifs; au contraire, les limites qui les resserrent, leur donnent à-la-fois plus d'intérêt et plus d'autorité. On apprend ici que, lorsque la reine-mère, Catherine de Médicis, sortoit de sa chambre pour aller dîner, quelques hommes de cour, protestans zélés, se réunissoient dans cette chambre même, *et y faisoient la presche, estans aidés à ce faire par ses femmes de chambre, qui estoient de la religion.*

Sous l'année 1574, Mme de Mornay raconte que Philippe de Mornay, caché à Jamets, « passoit son temps à faire quelques escrits; qu'entre » autres, il fit en latin un livre intitulé *De la puissance légitime d'ung » prince sur son peuple, &c.,* lequel a été depuis imprimé et mis en » lumiere, sans toutefois que beaucoup en ayent seu l'autheur. » Cet article est aussi l'un de ceux que nous ne retrouvons pas dans le volume de 1647; et c'est un nouveau témoignage plus direct qu'aucun autre en faveur de l'opinion qui attribue à Philippe Mornay le livre intitulé *Vindiciæ contra tyrannos, sive de principis in populum populique in principem legitimâ potestate.* Plusieurs savans, et sur-tout Bayle (1), ont disserté sur le véritable auteur de ce livre, et la plupart ont désigné Hubert Languet; quelques-uns, François Hotman; quelques autres, du Plessis Mornay; et cette dernière conjecture pourra sembler désormais fort plausible.

En 1577, Mornay fut envoyé par le Roi de Navarre auprès de la reine d'Angleterre. Cette mission est ici racontée comme dans l'ouvrage imprimé chez les Elzéviers : nous n'y remarquons de différence qu'en ce que Mme de Mornay ajoute que cette reine, à qui l'on proposoit de la part de Henri III d'épouser le duc d'Alençon, *s'y affectionnoit peu à peu.* Ceci s'accorde mal avec les relations du temps, desquelles il y a lieu de conclure qu'Élisabeth n'a jamais songé sérieusement à contracter ce mariage. Depuis l'an 1578 jusqu'à la clôture des États de Blois en 1588, les mémoires de Mme de Mornay sont fort rapides, et n'apprennent rien de nouveau; nous devons observer même que les récits de David de Licques, relatifs à ces années, ont deux ou trois fois plus d'étendue, quoiqu'ils n'offrent d'ailleurs, sur la mort des Guises, non plus que sur celle de Henri III, aucun détail important.

L'un des articles de la vie de Mornay qui auroient besoin d'être

(1) Dissertation à la suite du tome IV du *Dictionn. hist. et crit.*

éclaircis, est de savoir s'il a réellement trahi en 1592 un secret que lui avoit confié Villeroy ; celui-ci l'en accuse expressément dans ses mémoires : il s'agissoit des préliminaires d'une négociation entre Henri IV et le duc de Mayenne. M.me de Mornay dit bien que le secret fut mal gardé, ou du moins que Villeroy s'en plaignit ; mais elle ne rapporte aucune circonstance qui puisse servir ni à inculper ni à disculper son mari. Au fond, comme cette négociation devoit aboutir à la conversion de Henri IV au catholicisme, il est possible que Mornay, pour empêcher ou retarder ce dénouement, se soit trop dispensé, dans cette affaire, de la discrétion et de la délicatesse qu'il se prescrivoit dans toutes les autres. Ses opinions et celles de son épouse étoient si prononcées, qu'on ne doit pas s'étonner de la liberté extrême avec laquelle M.me de Mornay s'explique ici sur l'abjuration du Roi ; il n'y a pas plus de réserve à cet égard dans le volume de 1647 ; les mêmes idées y sont exprimées avec moins d'énergie et plus de prolixité.

A l'occasion de la dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois, les deux procureurs de la reine sont nommés *Maulay* (Molé), conseiller *en la court*, et *l'Anglois*, *prévost des marchands*. Les éditeurs font observer que c'étoit alors l'Huillier qui exerçoit cette charge ; l'Anglois n'étoit qu'échevin. Cette erreur, bien légère, se retrouve dans l'ouvrage de David de Licques, où *Maulay* est qualifié *depuis président de la court, procureur général sous la ligue, &c.* De Licques rapporte que, le 27 décembre 1594, Jean Chastel, *instruit et suscité par les jésuites*, attenta aux jours de Henri IV ; *dont l'arrest s'ensuivit contre toute la société et l'érection d'une pyramide devant le palais, en mémoire perpétuelle de ce parricide.* M.me de Mornay parle de cet attentat d'une manière plus concise : elle n'en sait pas bien les circonstances ; elle donne à l'assassin le prénom de Pierre, au lieu de Jean ; mais elle fait mention de la lettre qu'à ce sujet le roi écrivit de sa main à Mornay, et de la réponse *par laquelle celui-ci lui remonstroit le jugement de Dieu et l'exhortoit à sentir sa main et à se convertir à luy, affin qu'elle ne s'appesantist point sur luy et sur son peuple.* A quoi de Licques ajoute, par forme de commentaire : « Et cela luy escrivoit-il de tant plus expressément parce qu'il avoit » esté blessé en la chambre de la damoiselle Gabrielle d'Estrées, lors » mariée à M. de Liancourt. »

Duplessis Mornay reçut lui-même un violent outrage en 1597 à Saumur. Un sieur de Saint-Phal, qui l'attendoit au passage, en la Rue-Courte, le renversa d'un coup de bâton sur la tête, et prit la fuite à cheval. A cette nouvelle, Henri IV écrivit à Mornay une lettre mé-

morable, que l'Estoile a consignée dans son Journal (1), et dont M.[me] de Mornay et de Licques se contentent de donner une idée sommaire. Mais ils racontent, à-peu-près l'un comme l'autre, les suites de cette affaire et la satisfaction éclatante que le roi exigea de Saint-Phal. M.[me] de Mornay ajoute à ce récit une longue énumération des lettres, des visites, des témoignages d'intérêt que son époux reçut à cette occasion, détail qui n'est pas sans utilité, en ce qu'il fait connoître les mœurs du temps, et un grand nombre de personnages.

Mornay, qui s'occupoit beaucoup de théologie et qui avoit déjà publié plusieurs traités sur diverses parties de cette science, mit au jour, en 1598, celui qui a pour sujet l'institution de l'Eucharistie. Ce livre fit grand bruit; il ranimoit des querelles que le roi s'efforçoit d'assoupir. La cour de Rome s'en plaignit; les Jésuites de Bordeaux requirent le parlement de cette ville de faire brûler l'ouvrage: le premier président leur répondit *que ces chemings n'étoient plus tenables;* et quoique les prédicateurs de Paris eussent dénoncé *nomméement* l'auteur comme un séditieux, digne de l'animadversion publique, Mornay continuoit de recueillir de toutes parts des marques d'estime. Cependant le roi ne l'employoit plus *en aulcun affaire,* et lui permettoit seulement d'assister au conseil, lorsqu'il étoit question de l'exécution de l'édit de Nantes. Mornay profitoit de son loisir « pour s'occuper, » dit sa femme, de leurs affaires domestiques, esquels la dureté de » M. de Rosny, égale envers les choses justes et injustes, le cha- » grinoit fort, encores qu'il sembloit la debvoir amollir envers luy, » duquel il avoit épousé la niepce, et qui avoit, premier que lui, » mesme charge; mais la jalousie, et sans sujet, passoit tous ces » respects. » Sur toute cette affaire, sur la conduite qu'y tint Henri IV, il est à propos de lire M.[me] de Mornay, non sans doute pour adopter ses opinions, mais pour comparer ses récits à d'autres relations contemporaines (2). Sa partialité est trop peu dissimulée pour être dangereuse; on s'aperçoit bien aisément que c'est une partie que l'on entend, et non pas un témoin: mais il faut bien, en des causes si graves, entendre aussi les parties elles-mêmes.

(1) « M. du Plessis, j'ai un extrême déplaisir de l'outrage que vous avez » reçu, auquel je participe et comme roi et comme votre ami. Pour le premier, » je vous en ferai justice et à moi aussi. Si je ne portois que le second titre, » vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégaîner, ni qui y apportât » sa vie plus gaiement que moi. » *Journal d'Henri IV,* par l'Estoile, édit. de 1741, tom. II, p. 387. — (2) Par exemple, à celle de l'Estoile, p. 493-512 du tome II de son *Journal d'Henri IV.*

On reprochoit à Mornay d'avoir, en son Traité de l'Eucharistie, cité à faux plusieurs textes; il affirma qu'il étoit prêt à les produire tous, et accepta l'invitation de venir se mesurer, dans une conférence, avec les défenseurs de la doctrine catholique. Il auroit dû se défier, d'abord de sa cause, puis de son aptitude à soutenir le genre de combat qui lui étoit proposé. Fort exercé dans l'art d'écrire, il n'étoit point, à beaucoup près, aussi habitué aux controverses verbales et soudaines; et parmi ses adversaires, on en distinguoit un sur-tout, l'évêque d'Évreux, Du Perron, qui passoit pour invincible (1). Mornay, afin de se préparer à cette lutte, demanda qu'on lui indiquât d'avance les textes dont il auroit à prouver l'authenticité et la transcription fidèle. De Licques assure qu'on lui refusa ce moyen de défense; mais M.me de Mornay ne s'explique pas sur ce point, et l'Estoile raconte qu'une liste de soixante passages fut adressée au roi par l'évêque d'Évreux, avec les livres nécessaires pour les vérifier; que Henri IV envoya ces livres et cette liste à Duplessis Mornay; que celui-ci ayant déclaré qu'il n'avoit pu vérifier, en un seul jour, que dix-neuf de ces textes, l'évêque consentit à resserrer dans cette limite les premiers débats. La conférence eut lieu, le 4 mai 1600, à Fontainebleau, en présence du roi, au milieu d'une assemblée nombreuse; et rien ne manqua au succès de Du Perron. M.me de Mornay toutefois s'efforce de contester et d'atténuer ce triomphe: à l'en croire, Henri IV se seroit vanté d'avoir été, par sa présence et son appui, d'un grand secours au vainqueur. Elle se garde bien de rapporter que ce prince ayant dit à Sully, *Eh bien! que vous semble de votre pape!* Sully répondit: Il est plus pape que vous ne pensez, car il vient de donner le chapeau rouge à l'évêque d'Évreux. Elle avoue pourtant que son mari en tomba malade; et elle ne se console d'une telle mesaventure, qu'en prenant soin d'en terminer le récit par de superstitieuses observations qui décéleroient au moins une extrême crédulité.

« L'évêque d'Évreux, dit-elle, publioit ses vanteries en ses sermons;
» les *Te Deum* s'en chantoient par-tout: mais Dieu se faisoit ouyr au-
» dessus de toutes ces insolences. Le 21.e de may, jour de la Pentecoste,
» il prescha à Nostre-Dame de Paris, le roy présent, non sans grantz
» applaudissemens de lui et de toute la court et continua les festes, et
» n'y feurent oubliez ces prétendus triomphes auxquels il se servoit
» lui-mesme de trompette. Entre le jeudy et le vendredy prochainement
» suyvant, tomba la foudre dans ladite esglize, brisa la chaire où il avoit

(1) Selon de Thou, l. CI, t. V, p. 154, Du Perron, médiocre écrivain, étoit un des plus habiles et des plus hardis parleurs de son temps.

» presché, quelques siéges aussy, &c.... Les chanoines et presbtres
» celerent tant qu'ilz peurent ce ravage, mais il feut seu par tous ceulx
» qui sonnoient les cloches, qu'il avoit renversez, et est à noter qu'à
» ce mesme instant la foudre tomba au jardin des Tuilleries. Continua
» le sieur d'Évreux à prescher le jeudy ensuivant, jour du sacre, mais
» en l'esglize Sainct-Germain de l'Auxerrois, paroisse du Louvre, et le
» lendemain le roy lui feit répéter son sermon durant son soupper,
» mesmes le feit soupper à une table auprès de luy, servy de ses
» viandes. La nuict ensuyvant, la foudre tomba encores sur Sainct-
» Germain l'Auxerrois, rompit le marteau des cloches et écarta les
» sonneurs, abbattit quelques images et emporta quelques parties de
» la couverture et du clocher, ce qui feut veu le matin avec étonne-
» ment d'ung chacung. Ce qui est remarquable, à mesme instant elle
» tomba au jardin nommé *Mastignon*, et brusla les orangers du
» roy, &c.... (1). Les plus contraires recognoissoient le doigt de
» Dieu en ces prodiges, et n'y voulloit-on plus prester d'esglize au
» sieur d'Évreux pour prescher. »

En racontant un nouvel attentat commis sur la personne de Mornay, en 1602, l'historienne dit que l'un des assassins, moine italien, avoit eu un long entretien avec l'évêque d'Évreux, et que celui-ci même lui avoit donné des lettres de recommandation; *et sur ce point*, ajoute-t-elle, *ne feut point enquis plus profondément*. Il nous est impossible d'excuser l'insinuation calomnieuse que ces paroles récèlent : rien dans la conduite publique et privée de Du Perron ne permet de le croire complice d'un assassinat; Mme de Mornay se montre ici tout-à fait aveuglée ou même dépravée par ses haines théologiques. On lit avec beaucoup plus de plaisir la traduction qu'elle donne d'une lettre de Joseph Scaliger à son mari, datée de Leyde, 8 novembre 1601. Scaliger y dément des propos qui lui avoient été attribués, et dont Mornay auroit eu droit de se plaindre; il proteste qu'il a toujours fait profession d'une profonde estime pour un si vertueux et si savant personnage; mais cette épître étoit déjà connue. Les pages suivantes de la dame de Mornay concernent le procès de Byron, et l'on regrette de n'y rien trouver de fort instructif ni même d'assez clair.

Enfin, sous les années 1603, 1604 et 1605, cette dame rassemble plusieurs détails qui ne se lisent point dans les autres vies de Mornay,

(1) V. *p. 377 du tom. I* de l'ouvrage que nous annonçons. Mme de Mornay ajoute ici (l. 22-25) une circonstance qui n'est pas dans l'*in-4.°* de 1647 où le surplus du récit se retrouve, *page 276*.

mais qui ne sont guère relatifs qu'aux affaires intérieures de sa famille. A tout prendre, la publication de ces mémoires nous paroît fort utile; cependant ils ne feront pas perdre toute valeur au travail de David de Licques, qui se prolonge, comme nous l'avons déjà dit, jusqu'à la mort de Mornay en 1623, et qui d'ailleurs contient, à l'égard des années antérieures à 1606, quelques renseignemens historiques non reproduits dans le volume dont nous rendons compte. Il est terminé par une relation de la mort de Mme de Mornay (le 15 mai 1606), et par deux bien mauvais sonnets de Duplessis Mornay sur cette mort. Nous n'avons au surplus que des éloges à donner au travail des éditeurs; ils ont rempli la principale de leurs obligations, en surveillant l'impression de ce volume avec un tel soin, que nous n'y avons aperçu aucune faute: ils ont mieux aimé laisser en blanc quelques noms propres que de s'exposer à des erreurs, en remplissant les lacunes du manuscrit, ou en essayant de déchiffrer des mots illisibles. Ils ont été sobres de notes; à peine toutes celles qu'ils ont placées au bas des pages rempliroient-elles ensemble trois pages entières: elles sont conçues avec une précision et une clarté parfaites, et présentent toutes les notions dont on a besoin pour achever de bien connoître les faits et les personnes dont il est parlé dans ces mémoires. Une élégante simplicité distingue l'exposé modeste qu'ils font dans leur préface de tout le plan de leur édition.

Le tome II s'ouvre aussi par un avertissement sur le genre d'instruction historique à puiser dans les Mémoires de Duplessis; et telles sont encore, dans ce second morceau préliminaire, la justesse des idées, la convenance et la pureté du style, qu'on voit bien qu'il n'eût tenu qu'au rédacteur de se réserver un plus grand espace en chacun de ces volumes, s'il n'avoit pensé, avec beaucoup de raison, à ce qu'il nous semble, que c'étoient d'anciens écrits et non des productions nouvelles qu'il s'agissoit d'offrir au public.

Assez ordinairement on attache au titre de Mémoires l'idée d'un récit continu où tous les faits s'enchaînent et forment un seul corps. Tels ne sont pas les Mémoires de Mornay; c'est une suite de discours, d'instructions, de lettres, &c., au nombre d'environ trois mille dans les quatre volumes *in-4.°* publiés en 1624, 1625, 1651, 1652; et de près de neuf mille, à ce qu'on annonce, dans l'édition *in-8.°* qu'on vient d'entreprendre. Il eût été facile de les fondre en un ouvrage historique, sauf à remplir les lacunes par d'autres matériaux: c'est ainsi qu'on en a usé à l'égard de certains mémoires du même genre. Mais, encore une fois, ce sont les écrits politiques et historiques de Mornay, tels

qu'ils existent, soit déjà imprimés, soit manuscrits, que les éditeurs présentent au public, qui, à notre avis, aura beaucoup plus à profiter de cette collection de pièces originales et authentiques, que d'un nouvel ouvrage qu'on y voudroit substituer.

Sur cent dix-neuf pièces qui remplissent le tome II, où elles sont chronologiquement disposées, treize seulement étoient inédites. Nous les ferons connoître dans un nouvel extrait auquel nous renvoyons aussi quelques observations générales sur tous les ouvrages de Philippe Duplessis Mornay. On lisoit dans la Bibliothèque historique du P. Lelong (1), qu'il existoit, au château de Benais en Anjou, des manuscrits contenant beucoup plus de mémoires de Mornay qu'il n'en avoit été imprimé. Ces manuscrits originaux et ceux du château de la Forêt-sur-Sèvre (2), dernière habitation de Duplessis, ont été mis à la disposition des nouveaux éditeurs.

DAUNOU.

Essais de Mémoires, ou Lettres sur la vie, le caractère et les écrits de J. F. Ducis, *adressées à M.* Odogharty de la Tour *par M.* Campenon, *de l'Académie française.* Paris, chez Nepveu, libraire, passage des Panoramas, n.° 26; 1824, un vol. *in-8.°*

Nous lisons toujours avec un vif intérêt les détails de la vie des littérateurs qui ont acquis une juste et honorable célébrité; mais combien ces récits biographiques nous intéressent davantage, quand nous savons que le noble caractère, les affections domestiques, les vertus privées de l'homme, ont eu une influence forte et constante sur ses talens, l'ont dirigé dans le choix des sujets, l'ont animé et soutenu dans l'exécution! et, ajouterai-je, quand leur biographie est écrite, comme celle-ci, *professione pietatis*, par un historien dont l'ouvrage ne fait que payer consciencieusement la dette de l'attachement et de la vénération!

M. Ducis eut d'illustres protecteurs et d'illustres amis; il mérita ce double bonheur. L'homme seroit assez loué dans M. Ducis, quand

---

(1) Édit. de 1771, *tom. III, p. 83, n.° 30473.* — (2) Ces manuscrits du château de la Forêt-sur-Sèvre sont indiqués dans *la Biogr. univers.* t. XXX, article *Mornay* (Philippe de).

on auroit fait connoître sa longue amitié, sa sainte intimité avec M. Thomas.

La longévité de l'auteur du *Roi Lear* le priva de beaucoup d'amis dont il eut à pleurer la mort; mais il se forma autour de lui une génération nouvelle qui, malgré la disparité de l'âge, lui inspira encore cette affection, cette estime, qui, dans un cœur comme le sien, composoient l'amitié.

M. Campenon mérita et obtint ce sentiment de la part de M. Ducis; et le tribut qu'il paie aujourd'hui à la mémoire de l'homme et du poëte, cet hommage, recommandable à tous égards, n'est que l'épanchement et la continuation de cette véritable amitié, de ce commerce d'affection que la mort ne peut interrompre.

Pour faire aprécier cet ouvrage, qui traite de la personne et des écrits de M. Ducis, ouvrage dont le talent et le goût de M. Campenon garantissent le succès, et qui est le complément nécessaire, indispensable des œuvres de l'illustre tragique, je choisirai quelques détails dont les uns seront relatifs à M. Ducis lui même, et les autres à ses compositions, sur-tout aux pièces inédites que M. Campenon publie aujourd'hui.

On sait que M. Ducis a refusé des places et des honneurs avec autant de constance et de fermeté que d'autres personnes mettent de zèle et de persévérance à les solliciter. Afin de prouver que ce n'étoit point de sa part un vain orgueil, ni moins encore une erreur de jugement, comme on n'a pas craint de l'insinuer, en le qualifiant de *bon homme* au sujet de certain refus, je dois, par respect pour sa mémoire, et pour l'utilité, quoique incertaine, de l'exemple, présenter M. Ducis agissant constamment d'après des principes arrêtés et dignes d'un homme de bien qui a le courage de les mettre en pratique; mais j'exposerai les faits dans un autre ordre qu'ils ne sont racontés par M. Campenon.

On voit par la correspondance de M. Ducis que si la révolution n'avoit pas pris le caractère qui dut effrayer plusieurs personnes, même avant 1790, M. Ducis eût consenti à être maire de Versailles; mais, le 26 août de cette année, il consignoit ses sentimens dans une lettre adressée à un ami : « Je suis rentré dans le silence de mon cabinet, » bien déterminé à ne me montrer aux hommes que par quelques pro» ductions dramatiques qui pourroient, outre un accroissement à ce » que nous appelons gloire littéraire, m'apporter quelques avantages » que les pertes occasionnées par notre incroyable révolution me » forcent à ne point dédaigner. »

Le ministre de l'intérieur, Paré, écrivoit à M. Ducis, *le premier jour du deuxième mois de l'an second de la république une et indivisible*, pour lui proposer la place de gardien de la bibliothèque nationale, en lui annonçant que cette fonction ne le détourneroit en rien de ses travaux littéraires. M. Ducis refusa ; et il dit dans sa lettre : « S'il m'est donné » d'être un peu utile à mon pays, ce ne peut être qu'en mettant en » action sur la scène quelques-unes de ces grandes vérités morales qui » peuvent rendre les hommes meilleurs, vérités que la réflexion saisit » bien dans un livre, mais que le théâtre rend vivantes, en parlant à » l'ame et aux yeux. Pardonnez-moi donc, citoyen ministre, de refuser » une place qui m'ôteroit le seul moyen que Dieu m'ait donné pour » servir mes semblables. » Cette réponse fut datée de Paris, 24 octobre de l'ère chrétienne.

En avril 1798, il fut nommé, par le département de Paris, au conseil des anciens, et il répondit que son incapacité pour les affaires l'empêchoit d'accepter cette fonction.

Peut-être, quand on connoîtra tous ces faits antérieurs, on ne sera plus surpris que M. Ducis n'ait pas accepté des offres qui lui furent faites après le dix-huit brumaire : il est permis de croire que le premier consul eût conféré volontiers au respectable vieillard des titres et des avantages mérités par son talent et par sa probité. Le premier consul, lui parlant de ses projets, « Je placerai, disoit-il, la France dans un » tel état qu'elle puisse dicter la loi à l'Europe ; je ferai toutes les » guerres nécessaires dans l'unique but de la paix ; je vous donnerai » des institutions fortes, je les mettrai en harmonie avec vos besoins » et vos habitudes ; je protégerai la religion ; je veux que ses ministres » soient à l'abri des besoins . . . . » Et après cela, général ! répondit doucement M. Ducis. « Après cela, reprit Bonaparte, un peu étonné, » après cela, bonhomme Ducis, si vous êtes content, vous me nom- » merez juge de paix dans quelque village. »

Malgré cette conversation et une seconde entrevue où M. Ducis montra le même caractère, Bonaparte voulut que le nom de M. Ducis fût placé sur la liste des membres qui devoient composer le sénat. Des personnes qui lui étoient sincèrement attachées, le sollicitoient, le pressoient vivement d'accepter une dignité qui assuroit l'aisance à sa vieillesse. Il n'eut pas à délibérer : son parti étoit pris d'avance ; il refusa poliment, et il a dit ensuite à ce sujet : « Il vaut mieux porter » des haillons que des chaînes. »

M.me de Boufflers, qui aimoit et estimoit beaucoup M. Ducis, s'étant un jour écriée, à l'occasion de ce refus, *C'est un vrai Romain !*

le chevalier de Boufflers repartit, avec cette finesse piquante qui le distinguoit, *Pas du temps des empereurs.*

M. Ducis composa, sur son refus de la place de sénateur, des vers que publie M. Campenon, et le poëte dit que, *pour être riche, il a fait vœu de pauvreté.*

C'est un vœu, j'y serai fidèle:
Oui, tant que Dieu me soutiendra,
Jamais l'or ne me séduira.
Doux serment! je te renouvelle;
Je plaindrai bien qui me plaindra.

M. Ducis accepta avec reconnoissance les bienfaits du Roi, en sollicita et en obtint pour sa famille. Cette conduite expliqueroit seule, au besoin, les causes des refus précédens.

Toutes les personnes qui ont reçu des lettres de M. Ducis pendant les vingt dernières années de sa vie environ, ont pu être surprises des initiales qu'il plaçoit après sa signature; souvent on a voulu deviner cette énigme, dont il a toujours refusé le mot. Écoutons M. Campenon lui-même sur ce point mystérieux.

« Ce fut en cette année 1798 qu'il prit l'habitude d'ajouter à sa » signature, soit dans les actes publics, soit dans sa correspondance » la plus importante comme la plus familière, deux lettres qui forment » comme une sorte de paraphe à son nom. A dater de 1798, M. Ducis » ne donna plus sa signature sans mettre à la suite les deux lettres » S. T.

» Onze ans après, en 1809 (il avoit alors soixante-seize ans), il » ajouta une troisième lettre et signa ainsi, Ducis S. S. T. Quelque » pressantes, quelque répétées qu'aient pu être les instances de ses » amis qui se perdoient en conjectures sur ce signe, il ne consentit » jamais à leur en donner l'explication. J'avois cherché de mon côté à » pénétrer le sens qu'il y attachoit, et voici comment je fus amené à lui » soumettre mes conjectures à cet égard. La veille du jour où il présenta » au roi la collection de ses ouvrages, il vint me demander à dîner et » me lut la lettre qui devoit accompagner cet envoi. *Eh bien!* me dit-il, » *n'y a-t-il rien là qui vous arrête! M'entend-on bien! Les rois n'ont pas* » *le loisir de deviner*... Voilà, lui dis-je, quelque chose qui m'arrête; » vous tenez à être clair et il y a un endroit où vous ne l'êtes point. » — *Qu'est-ce! Voyons; il faut changer cela: oui, sans doute, je veux* » *être clair.*

» Eh bien! je défie qu'on entende ce que vous avez voulu dire par » les trois lettres placées à la suite de votre nom. Si le roi vous de-

» mande le sens de ce petit hiéroglyphe, que répondrez-vous ? — *Je*
» *dirai au roi que c'est un secret, et il n'insistera point.* — J'aurois donc
» bien mauvaise grâce d'insister moi-même : mais je n'en ai pas besoin ;
» je suis à-peu-près sûr de vous avoir deviné. Ces lettres cachent un
» sens réel ; vous n'êtes pas homme à nous donner une énigme qui n'a
» pas de mot : or, voici ce que j'ai découvert. Je vois qu'en 1798,
» après avoir traversé sans reproche de bien mauvais jours, vous avez
» voulu vous rendre intérieurement ce témoignage que vous n'étiez pas
» mécontent de vous-même, et je traduis l'S et le T mis à la suite de
» votre nom, par ces mots *SINE TABE* (sic), *sans tache.* Onze ans plus
» tard, parvenu à une belle et heureuse vieillesse, et retrouvant le
» même témoignage au fond de votre conscience, vous avez ajouté une
» seconde S, qui signifie *SENEX*, et vous avez signé *SENEX SINE*
» *TABE* (sic), *vieillard sans tache.* Osez dire que je me trompe ! »

» Pendant que je parlois, il éprouvoit un embarras marqué, et je
» voyois une honnête pudeur colorer vivement sa belle figure. *Mon*
» *ami*, me dit-il d'un ton sérieux, et après un moment de silence, *je*
» *vous l'ai déjà dit, ceci est un secret entre moi et une autre personne ;*
» *qu'il n'en soit plus question, je vous prie.*

» Après une pareille défense, je me serois reproché de ramener de
» nouveau la conversation sur ce sujet. Je ne lui en parlai plus, et
» je ne vous donne, Monsieur, mes conjectures que pour ce qu'elles
» valent : mais elles s'appuient sur de si fortes vraisemblances, elles
» m'ont semblé si bien confirmées par d'autres observations, enfin
» l'embarras même de M. Ducis, quand je le poussai à bout, m'a paru
» si équivalent à un aveu, que je suis resté persuadé que j'avois deviné
» juste. On se tromperoit toutefois en interprétant comme un mouve-
» ment d'orgueil le témoignage qu'il se rendoit à lui-même d'une vie
» sans reproche ; c'étoit plutôt un encouragement à bien faire ; c'étoit
» une sorte d'engagement qu'il tiroit de sa conduite passée pour sa
» conduite à venir. »

M. Ducis ayant voulu donner l'édition de ses œuvres, engagea M. Campenon à les relire avec lui, et à lui proposer ses observations. Cet examen les occupa pendant plusieurs séances ; voici un détail qui mérite d'être connu tel que M. Campenon le raconte :

« Voulez-vous, monsieur, un nouvel exemple de sa candeur par-
» faite ? Nous trouvâmes ces deux vers dans une épître à M. Richard :

A Dresde j'ai vu l'Elbe, et l'Oder à Breslau,
A Vienne le Danube, à Prague la Moldau.

» Quelle que fût la défiance très-fondée que je portois dans mes fonc-

» tions assez ridicules de censeur, il n'y avoit pas moyen de faire grâce » à ces deux vers : *Voilà*, lui dis-je, *deux vers qu'on jureroit que vous » avez volés à la Géographie rimée du P. Buffier.* Il m'en faut deux » autres, ceux-ci ne resteront pas. Il me prit doucement le manuscrit » des mains, et après y avoir jeté un coup d'œil : *Il faut être juste*, dit- » il, *oui, voilà deux terribles vers; mais je les ai faits, j'en dois porter la » peine : mon ami, laissons-les pour ma punition ;* et je ne pus pas obtenir » qu'ils fussent changés. Le lendemain il eut à m'écrire. . . ; son billet » commençoit ainsi : *Le révérend P. Buffier prie son excellent ami, &c.* »

Les éclaircissemens que M. Campenon fournit au sujet du discours prononcé par M. Ducis, quand il fut reçu à l'académie française, comme successeur de Voltaire, détruisent une anecdote qui honoroit également M. Ducis et M. Thomas ; mais la vérité doit passer avant tout.

On avoit dit dans le temps, et depuis on avoit souvent répété, que quand M. Ducis eut obtenu les suffrages de l'académie, il se sentit accablé sous le fardeau que lui imposoit l'éloge de son prédécesseur, et qu'alors son ami M. Thomas composa ce discours de réception ; on a même cru reconnoître dans cet ouvrage les caractères qui distinguent le style de M. Thomas.

Ce trait d'amitié, cette abnégation d'amour propre eût été très-honorable pour tous les deux, et j'ose dire sur-tout pour M. Ducis : mais M. Campenon donne à ce sujet des détails qui ne peuvent laisser aucun doute.

Il paroît que M. Ducis composa son discours, dont la lecture, faite d'abord à M. et à M.me d'Angivilliers et à M. Thomas, dura deux heures. Il fut décidé que le manuscrit seroit remis à M. Thomas pour faire les coupures et indiquer les changemens qui pouvoient être nécessaires. M.me d'Angivilliers, qui avoit été très-frappée d'un parallèle entre la Fontaine et Voltaire, considérés comme conteurs, exigea que le morceau restât sans y rien retoucher, et le demanda même à M. Ducis pour en garder la copie.

Le manuscrit de ce long discours a été retrouvé, écrit en entier de la main de M. Ducis, avec les notes de M. Thomas en marge, indiquant des retranchemens ; et ce discours, ainsi corrigé et réduit de près de moitié, n'offre pas la plus légère différence avec celui qui fut prononcé dans l'académie.

M. Campenon observe que les suppressions portent souvent sur des passages très-remarquables. Il en rapporte deux : l'un est relatif à la manière dont Voltaire a peint l'amour dans ses tragédies, et l'autre est relatif à ses comédies. En voici quelques traits.

« Il seroit curieux et peut-être difficile de définir son genre de » comique, quand il en a. Il me semble qu'il consiste presque toujours » à donner à ses personnages ridicules une sorte de naïveté confiante et » originale, qui les fait parler comme si personne ne les entendoit, et » leur fait dire ingénuement le mot secret de leurs passions, tel qu'il » est dans le cœur, ce mot que tout le monde cherche à se dissimuler » à soi-même et plus encore aux autres. Ce langage produit un éton- » nement qui fait sourire : mais ne manque-t-il pas de vérité, et peut- » on mettre ainsi ouvertement les autres dans la confidence de ses » foiblesses ! Le spectateur doit surprendre votre secret; mais vous ne » devez pas le lui livrer.

» Quelquefois il a un comique de mots et d'expressions, au lieu du » comique de situations et de caractères : on diroit que le personnage » qu'il fait parler veut se moquer de lui-même. Le poëte paroît sourire » à sa propre plaisanterie; mais plus il montre le projet d'être comique, » plus il diminue l'effet. . . Peut-être rien n'est si différent que la » plaisanterie et le comique; il faut que le comique soit en action plus » qu'en paroles, et il ne peut sortir que d'une combinaison forte des » caractères avec les situations qui leur sont opposées; alors le person- » nage devient comique sans que le poëte songe à être plaisant. »

On a dit que M. Ducis devoit beaucoup à Shakespear; je crois que le tragique français n'est pas aussi redevable au tragique anglais qu'on le répète ordinairement. Le talent de M. Ducis consiste sur-tout à sentir et exprimer vivement, profondément, les émotions qui affectent et attendrissent le cœur, et passionnent l'ame et l'élèvent : il sait trouver dans la nature, ou plutôt en lui-même, ces épanchemens ou ces cris d'une sensibilité aussi vraie que touchante, qui se reproduisent dans l'ame ou le cœur des auditeurs; c'est le poëte des affections domestiques, qu'il agrandit souvent des rapports de l'homme avec la société, avec Dieu. Ce caractère distinctif du talent de M. Ducis, il ne l'a pas imité de Shakespear; mais, quand il l'a imprimé à ses propres ouvrages, il s'est en quelque sorte rencontré, associé avec le poëte anglais; et de même qu'il n'a pas eu besoin de lui pour composer Œdipe ou Abufar, il se seroit passé aussi de lui dans la composition des pièces dont il lui a emprunté le sujet, et dans lesquelles, malgré la contrainte où le retenoient les tableaux qu'il avoit devant les yeux, il a fait admirer des inventions sublimes, telles que la scène de l'urne dans Hamlet, scène qui équivaut aux plus grandes beautés de la pièce originale. Oserai-je avancer que peut-être son admiration même pour les pièces de Shakespear a faussé son talent naturel, en le soumettant et le forçant à

des combinaisons dramatiques qu'il eût trouvées et établies plus simplement, ou qu'il eût heureusement suppléées, s'il n'avoit eu qu'à épancher les sentimens de son cœur, sans s'assujettir à un cadre et à des formes que nos convenances dramatiques lui ordonnoient de rapetisser!

Il a lu, admiré et imité Shakespear, comme Corneille lisoit, admiroit, imitoit Sénèque, Lucain; et de même que Racine lisoit, admiroit et imitoit Sophocle, Euripide, Virgile, &c.

Je n'oublierai pas de faire remarquer que M. Ducis a souvent empreint ses pièces d'un caractère religieux qu'on ne retrouve guère dans Shakespear; et j'ajouterai qu'il a si peu visé à l'imitation, qu'il a négligé de reproduire dans ses pièces plusieurs qualités qui distinguent le poëte anglais, telles que ce grand art de mettre en scène des caractères historiques, de les peindre d'un seul trait, d'un seul mot, &c. &c.

Les pièces de Shakespear n'étoient pour M. Ducis que les romans où il cherchoit lui-même des sujets de tragédie; il les refondoit à sa manière, les exécutoit d'après son talent; aussi est-il vrai de dire que M. Ducis est resté original, et que ses beautés n'ont pas été empruntées à un théâtre étranger, mais à sa belle ame, foyer des plus tendres affections et des plus nobles sentimens; c'est ce qui avoit mérité à M. Ducis, de la part de son ami M. Thomas, l'honorable surnom de *Bridaine de la tragédie.*

Parmi un nombre considérable de vers que M. Campenon insère dans ses Mémoires comme œuvres posthumes de M. Ducis, on distinguera les variantes de la tragédie de Macbeth.

M. Thomas avoit qualifié cette pièce en l'appelant *un Traité du remords.* Malheureusement, dit M. Campenon, il y a quelque différence entre un traité et une tragédie; et le vice de ce sujet étoit si fondamental, que M. Ducis le traita de trois différentes manières, sans jamais parvenir à en faire une composition régulière ni même attachante dans son ensemble.

Il faut entendre M. Ducis lui-même rendant compte de la première représentation de Macbeth :

« Le premier et le second acte ont été à merveille. . . . ; les deux » tiers du troisième ont fait continuer le succès : mais la malheureuse » scène qui le termine, par sa longueur, par le défaut de situation, » par sa marche, qui n'est qu'une déviation ennuyeuse, a jeté de l'eau » froide sur la tête de mes spectateurs; il en est résulté que le qua- » trième acte, maigre en lui-même, n'a pas pu les réchauffer; on a été » fatigué des mots de *sang*, de *chambre homicide*, de *poignards,* trop répétés. » Je tremblois pour le sort de la pièce à la fin de cet acte, et sur-tout

» j'attendois avec une extrême inquiétude quel seroit l'effet de l'écharpe » au cinquième. Dieu soit loué! l'intention tragique de cette grande » scène a été sentie, et je regarde cet acte comme ayant vraiment » réussi. Mais que de retranchemens à faire! . . . que de broussailles » à ôter! . . . que j'étois fatigué de ce Macbeth, qui n'a ni la force » du crime, ni le courage du repentir! »

C'est sur-tout cette grande scène, dans laquelle l'écharpe produisit un si grand effet, qui fait partie des variantes de Macbeth, imprimées dans ces Mémoires pour la première fois; je citerai quelques vers qui permettront de l'apprécier.

Macbeth a assassiné Duncan; mais ce roi a laissé un fils dont un écrit constate les droits: cet écrit est dans les mains du vieux Seward, qui porte sur son sein une écharpe trempée dans le sang du roi assassiné.

MACBETH.

Le billet de Duncan, rends-le; tu dois m'entendre.

Le vieux SEWARD.

Je périrai cent fois plutôt que de le rendre.

MACBETH, *s'élançant sur lui un poignard à la main.*

Tombe à l'instant.

Le vieux SEWARD, *découvrant tout à coup l'écharpe qui l'enveloppe, se présente d'un air tranquille au poignard de Macbeth.*

MACBETH, *reculant avec horreur.*

O ciel! un voile teint de sang!
Quelle écharpe effroyable environne ton flanc!

Le vieux SEWARD.

Ose y porter les yeux! vois-la dégoutter, traître,
Du meurtre de Duncan, de ton roi, de ton maître.
Faut-il la détacher, l'étendre sous tes yeux!
Attends, attends, barbare!

Macbeth, anéanti, veut s'enfuir; il s'humilie sous l'ascendant du vieux Seward, qui l'accable de reproches, éveille en lui le remords, et lui présente l'écrit de Duncan, constatant les droits de Malcome à la couronne.

Le vieux SEWARD.

Le remords sur Macbeth auroit-il quelque empire!

MACBETH, *à part.*

O crime! ô désespoir!

Le vieux SEWARD.

Tu pleures!

MACBETH, *dans le plus affreux accablement.*

Non, j'expire.

Le vieux SEWARD, *le contemplant avec une fureur mêlée de joie.*

O Duncan! sois vengé! s'il t'a ravi le jour,
Sous les coups du remords il expire à son tour.

La scène se prolonge par l'explosion des remords de Macbeth, par ses terreurs, par son délire.

Le vieux SEWARD, *le contemplant.*

Quels tourmens!

MACBETH, *vivement.*

Qui me parle!

Le vieux SEWARD.

Ah! je plains tes douleurs.

MACBETH.

Oh! si les dieux du moins s'apaisoient par des pleurs!

Le vieux SEWARD.

Peut-être.

MACBETH.

Cette écharpe, objet de mes alarmes,
Oh! laisse-moi, Seward, la baigner de mes larmes.

Le vieux SEWARD, *couvrant l'écharpe avec son manteau.*

Tu ne la verras plus.

MACBETH, *se jetant aux pieds de Seward.*

Penses-tu que jamais
A force de remords j'efface mes forfaits!

Le vieux SEWARD.

Lève-toi.

MACBETH, *toujours aux genoux de Seward.*

Non, Seward, voici ma dernière heure.

Le vieux SEWARD, *avec une pitié plus marquée.*

Quoi! ce n'est plus Duncan, c'est Macbeth que je pleure!

Le relevant.

Lève-toi, malheureux.

MACBETH, *avec surprise et horreur.*

Je me revois, ô dieux!

Le vieux SEWARD, *avec dignité.*

Élève encor, Macbeth, tes tegards vers les cieux;
Leur courroux est borné, leur clémence est extrême;
L'homme est plus cher aux dieux qu'il ne l'est à lui-même.

Ces citations donneront sans doute une haute idée de cette grande scène, qui n'avoit point été inspirée par Shakespear. Le dernier vers que M. Ducis avoit fait en traduisant Juvénal (1), a été depuis placé dans son *Œdipe chez Admète.*

Parmi les autres vers inédits, on distinguera la satire composée lors du couronnement de 1804, des fragmens de la tragédie de *Phædor et Wladamir,* diverses épîtres, dont une adressée à Thomas, une autre à M. Richard, et une troisième à l'auteur aussi modeste qu'estimable de *l'Art d'être heureux*, qu'honore ce témoignage de l'amitié de M. Ducis; elle commence ainsi :

De nos contemporains, toi qui, plaignant les peines,
Voulus les rendre heureux par des règles certaines,
Et crus qu'en écoutant tes conseils généreux,
Ce qui s'opère en toi s'opéreroit en eux,
O que ta noble erreur et t'honore et m'enchante!

Et l'on y remarque ce vers :

Le grand art d'être heureux n'est que l'art de bien vivre.

Puisque, malgré mon juste desir, il ne m'a pas été donné d'avoir des relations suivies avec mon illustre et respectable confrère, je saisis du moins avec empressement cette occasion d'offrir à sa mémoire des hommages que je n'ai pu rendre qu'imparfaitement à sa personne.

RAYNOUARD.

RECHERCHES sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne, appliquées aux monumens astronomiques trouvés en Égypte; par M. Biot, *membre de l'académie des sciences, &c.;* 1 vol. *in-8.°* de 318 et xj pages, avec deux planches représentant le zodiaque de Dendéra. Paris, Firmin Didot.

NOUS avons évité jusqu'ici d'entretenir nos lecteurs de toutes ces brochures que chaque jour voit éclore depuis l'arrivée à Paris du fameux

---

(1) .... *Dii.*
Carior est illis homo quàm sibi..... (JUV. *sat. X, v. 350.*)

planisphère de Dendéra. La plupart des auteurs de ces brochures, en se combattant les uns après les autres, ont prouvé successivement assez bien que les explications de leurs prédécesseurs étoient fort peu satisfaisantes. Il nous a donc paru inutile de nous mêler à tous ces grands débats, d'autant plus vifs que personne n'avoit de raisons décisives à opposer à ses adversaires. Les spectateurs tranquilles de ces disputes sans résultat, devoient être assez disposés à dire avec Voltaire : *Ce qu'on peut expliquer de vingt manières ne mérite probablement d'être expliqué d'aucune* (1).

Toutefois, au milieu de ces productions fugitives, on doit distinguer deux ouvrages qui méritent de conserver une place dans la bibliothèque de toutes les personnes instruites ; l'une est la *Notice sur le zodiaque de Dendéra*, publiée il y a dix-huit mois, et dont l'auteur, M. Saint-Martin, a le premier donné une description exacte de ce monument, averti des incorrections qui existent dans le dessin de la commission d'Égypte, et exposé avec clarté et une grande impartialité d'opinion l'histoire et l'état des discussions relatives aux zodiaques égyptiens. L'autre est l'ouvrage que nous annonçons dans cet article, et qui se recommande par des vues neuves, des discussions intéressantes, et par un grand amour de la vérité.

Il comprend un *Mémoire sur le zodiaque circulaire de Dendéra ;* une *Discussion des zodiaques rectangulaires de Dendéra et d'Esné, avec des recherches sur l'antiquité du cycle caniculaire ;* un *Examen critique du mémoire de MM. Jollois et Devilliers sur les bas-reliefs astronomiques des Égyptiens ;* et des *notes* formant un appendice.

Je dois dire que l'auteur s'est trouvé, pour l'examen du principal des zodiaques égyptiens, le zodiaque circulaire de Dendéra, dans une position beaucoup plus favorable que ses prédécesseurs ; il n'a pas été réduit, comme eux, au dessin de la commission d'Égypte, dessin dont l'exactitude est étonnante, si l'on considère les difficultés qu'ont rencontrées ses auteurs, mais qui offroit nécessairement, par suite de ces difficultés mêmes, des incorrections nombreuses, soit dans le tracé des figures, soit dans l'indication de leurs positions relatives ; et, sous ce rapport, des incorrections, même fort légères, pouvoient conduire très-loin du but ceux qui essayoient d'expliquer ce monument. M. Biot, au contraire, a pu travailler sur le monument même, le mesurer dans tous les sens, s'assurer de la configuration réelle des emblèmes, des distances exactes qui les séparent, et fonder ses conjectures et ses calculs sur une base sûre. Voilà ce qui donne à son travail

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXV.

un caractère tout particulier, et le recommande à l'attention des savans.

C'est donc le planisphère de Dendéra que M. Biot prend pour objet principal de ses recherches; il s'efforce d'en déterminer la nature et d'en fixer l'époque par des moyens qui lui sont propres. « Il ne s'agit » pas ici, nous dit-il, d'une conjecture arbitraire sur ce monument, ni » d'une nouvelle appréciation de son antiquité, fondée sur l'interprétation » plus ou moins libre des emblêmes ou des signes astronomiques » mobiles qu'il présente; c'est la tentative d'une restitution astrono- » mique rigoureuse, conclue de mesures géométriques prises sur le » monument même, en vertu de laquelle chaque étoile reparoît à sa » place, dans l'emblème qui la renferme; celle du lion, dans le lion; » du taureau, dans le taureau ; d'orion, dans orion ; du verseau, dans le » verseau, et ainsi des autres, non-seulement en direction relative, » mais en position absolue et en distance, dans les cas assez nombreux » où les positions et les distances sont spécialement marquées. Cette » restitution s'opère par un procédé géométrique rigoureux, uniforme, » qui se conclut aussi du monument même, qui a été suivi dans sa cons- » truction, et dont l'application n'a exigé alors aucune géométrie subtile, » aucune connoissance de trigonométrie sphérique, seulement l'emploi » d'un globe céleste, c'est-à-dire, du plus simple des instrumens, celui » qu'en effet, d'après les traditions littéraires, l'Égypte et la Grèce ont » dû posséder très-anciennement. » Voici maintenant une idée des procédés qui ont pu conduire M. Biot à de semblables résultats.

Il faut d'abord se souvenir que, sur le planisphère de Dendéra, excepté les douze signes du zodiaque, qu'il est impossible de méconnoître, aucun des nombreux emblêmes, soit astronomiques, soit de toute autre nature, qu'on y a figurés, ne peut être assimilé à une constellation qu'au moyen d'une interprétation nécessairement arbitraire en elle-même, puisque aucune indication certaine ne prouve directement l'identité.

M. Biot n'a donc pu parvenir à la restitution qu'il annonce, qu'en commençant par faire plusieurs hypothèses sur l'attribution de quelques-uns des emblêmes du planisphère; ces hypothèses accordées, si le reste du monument, calculé en conséquence, s'applique à l'état du ciel, ce sera une grande probabilité en faveur des hypothèses que l'auteur avoit faites d'abord.

En premier lieu, M. Biot suppose que la destination du monument est astronomique; c'est ce que montrent, selon lui, l'emplacement même qu'il occupoit, et les accessoires dont il étoit entouré. Partant de cette première hypothèse, qui a pour elle des probabilités auxquelles on pour-

roit opposer, il est vrai, d'autres probabilités, « il se laisse guider » d'abord par des vraisemblances, pour arriver à découvrir des données » auxquelles le calcul puisse s'appliquer. » Il admet donc, en premier lieu, qu'une grande figure d'homme dans une attitude très-animée, placée au-dessous du taureau, est la constellation d'*orion;* en tirant un rayon à partir du centre, vers l'extrémité du taureau la plus voisine du belier, on trouve sur le bord du médaillon, dans cet alignement, un groupe de sept étoiles qui, par leur nombre et par leur direction, semblent figurer les *pléiades;* et à côté de ce groupe, sur un alignement plus éloigné du belier, quoique passant toujours par le taureau, on voit sur le bord du médaillon un autre groupe plus confus, qui semble désigner la direction des *hyades*, d'autant qu'au dessous on a sculpté la figure d'un porc: or, chez les Grecs, le mot *hyades* peut venir aussi bien du substantif ὗς que du verbe ὕειν; et chez les Romains, le nom vulgaire des hyades étoit *suculæ.* A côté de ce groupe, en s'éloignant toujours du belier, mais en restant néanmoins dans le taureau, est une étoile isolée que montre du doigt une figure emblématique, et qui, par sa direction, pourroit répondre à l'alignement d'aldébaran. Au dessous de l'emblème d'orion, est un grand serpent qui semble propre à former l'emblème de la constellation de l'éridan; et en effet, devant elle et près du bord du médaillon, on voit figurée une grosse étoile toute seule, qui, par cette circonstance aussi bien que par sa position près du bord du tableau, conviendroit à l'étoile de la constellation du fleuve, appelée *acharnar.* Vers une autre partie du médaillon, dans une position intermédiaire entre la balance et la vierge, on remarque un homme à tête de bœuf, portant un emblème hiéroglyphique, formé d'une étoile surmontée d'un bœuf. La situation de ce signe et sa configuration semblent très-bien convenir à la constellation du bouvier, dans laquelle se trouve la belle étoile d'arcturus, et c'est en effet de cette manière qu'on l'a généralement interprété.

Telles sont les premières indications de détail sur lesquelles se fonde M. Biot: elles lui paroissent s'accorder avec une tendance générale des signes vers le centre du médaillon, et indiquer que ce centre est le point du ciel autour duquel non-seulement les douze signes, mais encore plusieurs autres constellations tant intérieures qu'extérieures au zodiaque, ont été distribuées, chacune sur sa direction propre, et dans l'alignement où elle se trouvoit sur la sphère céleste, à partir de ce point. L'auteur tire également de la position présumée des hyades et des pléiades, la conséquence que les emblèmes situés sur le bord du médaillon ne doivent pas être considérés comme représentant des constellations en

position réelle, ce qui, en effet, seroit matériellement impossible; mais que ce peuvent être, au moins en partie, des désignations faites, par renvoi, sur le rayon où chaque constellation se trouve.

Jusqu'ici, l'auteur s'est laissé conduire, on le voit, par de simples probabilités; c'est maintenant qu'il cherche à y appliquer le calcul. Le premier point dont il s'occupe est de trouver le centre du médaillon; mais la solution de cette dernière question tient à une première, c'est à savoir quel est le système de projection suivant lequel les astres ont été distribués autour du centre: car l'exécution géométrique d'un pareil tableau, d'après les positions astronomiques seules et sa comparaison avec ce monument, sont les seuls moyens positifs de savoir si ce monument est tracé d'après un procédé géométrique pareil, et si le choix du point que l'on a pris pour pôle est exact. M. Biot conclut, par l'élimination des projections orthographique et stéréographique, que la seule qui a pu être employée est la *projection par développement*, qui n'exige aucune connoissance de réductions trigonométriques, puisqu'elle consiste à projeter tous les points de la sphère par développement, autour d'un d'entre eux choisi pour pôle, en plaçant chaque point sur le tableau, dans son alignement véritable, et à une distance du pôle égale au développement de l'arc qui mesure sa distance polaire sur la sphère.

M. Biot vérifie d'abord qu'une propriété générale et caractéristique de ce mode de projection se retrouve sur le monument. Par une suite de vraisemblances analogues à celles qui l'ont guidé, pour supposer la position des pléiades, des hyades, d'arcturus et d'acharnar, il croit retrouver aussi la position d'antarès, le cœur du scorpion, qu'il est obligé de placer hors de la configuration du signe, sur une petite figure qui est voisine, et qui porte dans la main un objet dont la forme est peu distincte, où M. Biot voit un *cœur*, où d'autres voient un *vase*, fondés sur beaucoup d'analogies que présentent les monumens égyptiens. De plus il croit reconnoître la position de *fomalhaut*, au-dessous du verseau, et celle de *scheat* ou β de pégase, près d'un quadrilatère placé entre les deux poissons, et qu'il prend pour le carré de pégase.

Partant des quatre points (déterminés comme on le voit par de simples analogies), savoir, des positions des étoiles *arcturus*, *antarès*, *fomalhaut* et *scheat*, M. Biot calcule les arcs de grand cercle qui ont dû mesurer, dans tous les temps, leurs distances respectives sur la sphère céleste, et les comparer aux valeurs données par le monument. Pour cela, il prend dans le catalogue de la Caille les positions de ces quatre étoiles pour 1750, et, sur le monument, les distances polaires et les angles dièdres qui doivent leur appartenir, d'après l'hypothèse qu'il a faite,

et il trouve que les différences entre les six distances calculées d'après les positions astronomiques et d'après le monument, sont du même ordre que celles que M. Delambre a trouvées en calculant les observations d'Hipparque rapportées dans son commentaire sur Aratus. Il trouve cette coïncidence fort remarquable; et, pour fixer le degré de confiance qu'elle doit inspirer, il calcule la probabilité qu'il y auroit qu'un pareil accord fût l'effet du hasard. Une suite de discussions délicates l'amène à dire qu'il y a quinze cent dix-huit millions à parier contre un que le hasard n'a pu produire une telle coïncidence. Je ne dois pas dissimuler qu'on pourroit bien faire quelques observations sur les élémens de ce calcul, et rabattre beaucoup de cette grande probabilité, par plusieurs considérations qu'il seroit trop long de déduire ici.

Arrivé à ce résultat, M. Biot regarde le mode de projection par développement comme établi d'une manière certaine. Il recherche alors quel est le point qui a servi de centre à ce développement, ou, en d'autres termes, quel est le pôle du planisphère; et, montrant que la position de deux étoiles bien déterminée suffiroit pour déterminer mathématiquement ce pôle, il en emploie quatre, pour plus de certitude, savoir, les mêmes étoiles, *antarès*, *scheat*, *arcturus* et *fomalhaut*: il prend une moyenne entre les deux résultats que lui fournit ce calcul, et cette moyenne donne 124° 57′ 25″ pour la longitude du cercle de latitude (rapportée à l'écliptique de 1750), qui comprend le pôle de projection du monument; et 64° 29′ 52″ pour la latitude du pôle. Mais il observe qu'au point ainsi déterminé, ni même autour de ce point, à 4 ou 5 degrés de distance, on ne trouve aucune étoile remarquable: les plus voisines sont ϐ de la petite ourse, qui est plus élevée en latitude, et ϰ du dragon, qui est plus bas; la première éloignée d'environ 6°, la seconde de 5°. Il en conclut que ni l'une ni l'autre de ces deux étoiles ne peuvent avoir été le pôle du monument: mais, en admettant seulement une erreur de 2° dans la latitude que nous trouvons pour ce pôle, supposition que le seul effet du mouvement propre suffiroit presque pour rendre exacte, sa position intermédiaire entre les deux étoiles ϐ de la petite ourse et ϰ du dragon, devient celle qu'occupoit le pôle de l'équateur terrestre, 716 ans avant J. C., sauf une incertitude qui peut être de 165 ans en plus ou en moins. Tel est le résultat général auquel M. Biot arrive dans la première partie de son mémoire sur le zodiaque circulaire.

La seconde partie est consacrée toute entière à une dernière épreuve; c'est le calcul des positions de toutes les étoiles les plus remarquables pour l'époque obtenue par les données précédentes: M. Biot s'attache

à construire, d'après ces calculs, un état du ciel avec le même mode de projection qu'il a reconnu dans le monument, et sur l'échelle adoptée dans le dessin réduit que M. Gau a exécuté avec la dernière précision. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'analyse approfondie et délicate qui lui sert pour interpréter et placer en position astronomique les nombreux emblèmes du planisphère. Qu'il nous suffise d'indiquer, comme résultats généraux, que les principales étoiles du belier tombent dans le belier; celles du taureau, du lion, du sagittaire, du capricorne, du verseau, dans ces constellations zodiacales; et que beaucoup de coïncidences fort remarquables appuient la comparaison du monument avec l'état du ciel trouvé par M. Biot pour l'époque ci-dessus indiquée.

M. Biot termine en ces termes cette seconde partie : « Par l'ensemble de tous les caractères que nous venons de reconnoître, le » zodiaque circulaire de Dendérah nous paroît être un monument sur » lequel des positions astronomiques précises sont employées conformément aux règles d'une géométrie exacte, avec l'intention formelle » de désigner spécialement certains phénomènes remarquables de l'année solaire et de la révolution diurne du ciel, tels qu'ils s'opéroient » environ sept cents ans avant notre ère, dans le lieu où ce monument » étoit placé. Mais quel étoit son but! Étoit-il purement astronomique et servoit-il à diriger les observations des prêtres! Ou étoit-» il astrologique, et servoit-il à tirer les horoscopes, en quoi ces prêtres » avoient la réputation d'être fort habiles! Ou bien exprimoit-il seulement l'état du ciel, à l'époque de quelque circonstance mémorable! » Voilà ce que la seule étude astronomique et géométrique du monument ne permet pas de décider, du moins quand on ne peut retrouver » que des positions d'étoiles. On iroit évidemment beaucoup plus loin, » si l'on parvenoit à y reconnoître des positions de la lune et des » planètes, parce que les mouvemens de ces astres, incomparablement » plus rapides que les changemens de longitude relatifs produits par la » précession, donneroient nécessairement une date beaucoup plus précise. C'est maintenant aux archéologues à nous découvrir ces caractères. Nous nous bornerons à faire remarquer que, si le monument » est seulement relatif à une circonstance astronomique ou historique » mémorable, il en est deux correspondantes à l'époque qu'il désigne, » et qui auroient bien pu, même long-temps après cette époque, » sembler digne d'être ainsi retracées : l'une est la fondation de Rome, » sept cent cinquante-quatre ans avant notre ère; l'autre, l'origine des » années de Nabonassar, sept cent quarante-sept ans avant cette même

» ère. Car pourquoi l'une ou l'autre de ces époques n'auroit-elle pas pu » devenir le sujet d'un tableau astronomique, même au temps des » empereurs ! »

Cette expression du résultat final du mémoire de M. Biot, montre qu'il peut se concilier avec les découvertes récentes qui prouvent que les zodiaques de Dendéra et d'Esneh ont été *exécutés* sous la domination des Romains (1) : leur but astrologique, déjà indiqué antérieurement (2), est maintenant prouvé par des indications positives, d'où j'ai cru pouvoir conclure que toutes les représentations zodiacales que nous offrent les anciens monumens, se rapportent à l'astrologie et sont postérieures à l'ère vulgaire (3) L'époque indiquée par M. Biot, au moyen de calculs et de considérations astronomiques, se trouve ainsi rattachée ingénieusement aux résultats que fournissent les données tirées de l'archéologie et de la paléographie. Nous doutons cependant que, le but astrologique des zodiaques égyptiens une fois établi, on puisse concevoir bien nettement comment ils pourroient représenter le thème de la fondation de Rome et sur-tout de l'ère de Nabonassar, qui n'étoit pas en usage en Égypte, et qui n'a jamais été employée dans ce pays que pour les supputations des astronomes alexandrins.

Le second mémoire de M. Biot a pour objet la *discussion des zodiaques rectangulaires de Dendéra et d'Esné*. Il offre, dans plusieurs de ses parties, un corollaire du premier; c'est ce qui nous dispensera d'entrer à cet égard dans autant de détails. Nous nous contenterons de dire que l'auteur reconnoît, avec les membres de la commission d'Égypte, que le *zodiaque rectangulaire* de Dendéra est une sorte de développement du circulaire; mais il ne retrouve point dans cette analogie l'exactitude d'une relation géométrique. Il en est ainsi de ceux d'Esné : M. Biot pense même que l'impossibilité de les ramener à une projection rigoureuse est encore plus évidente, tant par les inversions de position qu'offrent quelques-uns des signes qui s'y trouvent, qu'à cause de la diversité tout-à-fait arbitraire qui existe entre les intervalles qui les séparent ; on ne sauroit donc en déduire géométriquement un état du ciel. Ainsi, toutes les interprétations qu'on en peut donner reposent

---

(1) Voyez mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, pendant la domination des Grecs et des Romains, &c.* — (2) *Même ouvrage*, introd. p. xvj. — (3) Voyez mon ouvrage tout récent intitulé *Observations critiques et archéologiques sur les représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité, à l'occasion d'un zodiaque égyptien, peint dans une caisse de momie, au temps de Trajan ;* lues à l'Académie le 16 et le 30 janvier 1824, avec cette épigraphe: Σοφώτατον τῶν ὄντων, χρόνος· ἀνευρίσκει γὰρ πάντα : *in-8.°* Chez Boulland, rue du Battoir, n.° 14.

uniquement sur la signification que l'on attribue aux figures qu'ils contiennent, ou sur les suppositions par lesquelles on explique leur mode de distribution.

Ce jugement conduit M. Biot à discuter l'opinion de M. Fourier sur l'antiquité de ces monumens. Sans entrer dans tous les détails sur lesquels se fonde cette opinion, dont son auteur n'a encore fait connoître que les bases générales, M. Biot discute uniquement ces bases, dont il donne en ces termes l'énoncé sommaire : « Dans les zodiaques de » Dendéra, le cancer est représenté au dernier rang des signes, tandis » que, dans ceux d'Esné, c'est le lion qui occupe cette place : en » outre, sur le zodiaque rectangulaire de Dendéra, le cancer est hors » de la série générale, et, à sa place, est une tête d'Isis qui paroît » plongée dans les rayons du soleil. M. Fourier voit, dans cet » emblème, l'indication d'un lever héliaque, c'est-à-dire de cette » époque particulière de l'année où sirius, l'étoile d'Isis, jusqu'alors » effacé par l'éclat du soleil, commençoit à devenir visible le matin à » son lever au-dessus de l'horizon oriental ; il en conclut qu'à l'époque » où l'on a sculpté ce zodiaque, sirius se levoit héliaquement lorsque le » soleil se trouvoit dans la *constellation* du cancer : et, par analogie, » que dans les zodiaques d'Esné, le signe qui occupe le dernier rang » est pareillement celui que parcouroit le soleil, au moment où le lever » héliaque de sirius s'observoit; et, comme ce dernier signe est le lion, » il trouve par le calcul, que, sous la latitude de Dendéra et d'Esné, ce » phénomène a dû arriver vingt-cinq siècles avant notre ère, ce qui » fixe, selon lui, à cette antique époque l'exécution de ces monumens. » M. Biot attaque, par des calculs, le fondement de cette opinion, et il montre, au moyen d'une analyse rigoureuse, que *jamais, à l'époque du lever héliaque de sirius en Égypte, le soleil ne s'est trouvé occuper dans le ciel les positions successives que M. Fourier lui assigne, et qu'il prétend reconnoître dans les zodiaques de Dendéra et d'Esné.* « J'ignore, » dit M. Biot (*Avant-propos*, pag. xxxj), ce qui a pu faire illusion à » un géomètre aussi habile que M. Fourier, dans une application de » calcul si simple; mais il suffit que l'erreur existe, pour renverser » radicalement son système, et avec lui toutes les inductions que l'on » en tiroit sur l'antiquité des monumens. Or, chacun peut la constater » avec évidence : car, on n'a qu'à prendre les longitudes données » par Pétau, Baimbridge ou M. Ideler, pour l'instant du lever héliaque » de sirius en Égypte, aux diverses époques où la période sothiaque » s'est renouvelée, depuis 2782 ans avant notre ère, jusqu'à 139 » après cette même ère ; et, en leur appliquant la précession moyenne

» de 50″ par an, afin de les réduire à nos catalogues modernes, on » trouvera que le soleil est constamment resté dans la constellation du » lion pendant tout cet intervalle, comme je l'ai prouvé, d'après des » calculs plus rigoureux. »

Voici le tableau qui contient le résultat de ces calculs.

POSITIONS du soleil aux trois époques des thots caniculaires de — 2782, — 1322, + 139, *calculées pour le parallèle de Dendérah.*

	EN — 2782.	— 1322.	+ 139.
Longitude du soleil, comptée de l'équinoxe vrai, à l'époque du lever héliaque de sirius..................	$3^s\ 0^\circ\ 0'\ 0''$	$3^s\ 11^\circ\ 23'\ 29''$	$3^s\ 23^\circ\ 41'\ 9''$
Rétrogradation du point équinoxial vrai, sur l'écliptique mobile, depuis chacune de ces époques jusqu'à 1750..	$2^s\ 2^\circ\ 24'\ 25''$	$1^s\ 12^\circ\ 26'\ 21''$	$0^s\ 22^\circ\ 20'\ 45''$
Somme ou longitude du soleil à chacune des trois époques, comptée de l'équinoxe vrai de 1750............	$5^s\ 2^\circ\ 24''\ 25''$	$4^s\ 39^\circ\ 47'\ 50''$	$4^s\ 16^\circ\ 1'\ 54''$
Dénomination de la constellation zodiacale placée à cette longitude.......	LION.	LION.	LION.

Ces résultats sont clairs et positifs pour toute personne qui connoît un peu l'astronomie : quant aux calculs qui leur servent de base, outre que le savoir bien reconnu de leur auteur est une garantie suffisante de leur exactitude, ils nous semblent offrir une présomption très-grande en leur faveur; c'est que, depuis près de huit mois que l'ouvrage de M. Biot a paru, le savant géomètre auquel il reproche d'une manière si claire et si formelle d'avoir commis une erreur grave dans les calculs des triangles sphériques qui servent de base à son opinion, ne lui a pas encore fait la plus légère réponse. Or, de semblables critiques méritent cependant qu'on les réfute quand on ne les croit pas fondées; car elles sont de nature à faire d'autant plus d'impression, qu'elles viennent d'un homme qui a lui-même un nom célèbre en mathématiques.

En discutant l'opinion du secrétaire de l'académie des sciences, M. Biot est amené à parler de la période sothiaque de quatorze cent soixante-une années vagues. Il reconnoît d'abord, avec Pétau et Baim-

bridge, dont les calculs ont été confirmés par M. Fourier, que deux levers héliaques consécutifs de sirius sont compris exactement dans un espace de trois cent soixante-cinq jours un quart, c'est-à-dire, un peu plus long que la durée de l'année tropique ; et que, en raison de la position singulière de cette étoile en latitude et en longitude, la variation produite par la précession sur son lever et sur celui du soleil, a été extrêmement petite, ou, pour mieux dire, inappréciable pendant les vingt ou trente siècles qui ont précédé l'ère vulgaire : d'où il suit que quatorze cent soixante-une années vagues égyptiennes comprennent, d'une manière sensiblement exacte, quatorze cent soixante années sothiaques ou caniculaires. Mais M. Biot n'en est pas moins convaincu que l'emploi de la période de quatorze cent soixante-un ans est d'une date fort récente. Il observe qu'on ne trouve aucune mention dans les auteurs anciens, d'une année dont le commencement soit rapporté au lever héliaque de sirius, avant Vettius Valens et Censorin. On ne peut douter, il est vrai, que le 1.er thoth vague n'ait correspondu avec le lever héliaque de sirius, le 20 juillet de l'an 139 de notre ère, comme le dit Censorin, et que la même correspondance n'ait eu lieu quatorze cent soixante ans auparavant, au 20 juillet de l'an 1322, et ainsi de suite en remontant. Mais on conçoit parfaitement que cette correspondance ne suppose nullement l'existence de la période sothiaque à une époque très-ancienne; rien n'empêche, en effet, qu'elle ne soit due aux astronomes d'Alexandrie, qui, ayant vu par le calcul que le 1.er thoth avoit correspondu avec le lever héliaque de sirius, le 20 juillet 1322 et 2782 avant notre ère, auront pris ces époques cycliques pour point de départ des années des dynasties égyptiennes. Il est de fait que la plus ancienne mention de cette période appartient à Manéthon dans le Syncelle.

La troisième partie de l'ouvrage de M. Biot est intitulée, *Examen critique du mémoire de MM. Jollois et Devilliers, sur les bas-reliefs astronomiques des Égyptiens.* L'auteur a pour objet principalement de repousser une réclamation de ces messieurs, qui ont revendiqué comme leur appartenant l'idée que le planisphère de Dendéra avoit été dressé au moyen d'une *projection par développement.* M. Biot s'attache à prouver, en premier lieu, que cette idée n'est pas comprise dans les termes dont ils se sont servis, termes beaucoup trop vagues pour pouvoir s'appliquer à un système de projection, plutôt qu'à un autre : il montre ensuite que, quand même on leur accorderoit qu'ils ont eu l'idée de cette projection, ils n'en ont fait aucun usage, puisque les attributions qu'ils ont données aux emblèmes des zodiaques sont tout autres qu'ils auroient dû être,

s'ils les avoient soumis au mode de projection dont ils prétendent avoir parlé. Il termine par des observations critiques sur le dessin du zodiaque circulaire comparé aux monumens ; d'où il résulte qu'il contient plusieurs inexactitudes assez graves dans l'ensemble et les détails ; ce qui n'a rien d'étonnant, comme nous l'avons déjà dit, vu les difficultés qu'ils ont rencontrées pour l'exécution de ce dessin. Nous n'insisterons pas davantage sur cette partie, qui est toute polémique, et n'avance en rien la discussion. Au reste, M. Biot n'y est entré qu'à regret, car il finit en ces termes cette partie de son ouvrage. « Je terminerai ici cette » trop longue polémique. La seule nécessité de repousser une récla- » mation portée devant les académies, a pu me contraindre d'entrer » dans une discussion pareille. Je ne l'eusse jamais fait pour le frivole » avantage de défendre des opinions littéraires : ce seroit donc bien » vainement que l'on me supposeroit disposé à m'y engager encore » pour soutenir celles que j'ai émises dans l'ouvrage que je publie en » ce moment. J'ai cité les textes originaux, et ainsi chacun peut vérifier » les conséquences que j'en ai déduites. Je ne me regarde nullement » comme obligé à combattre les critiques que l'on en pourra faire, » persuadé que la vérité et l'erreur finissent toujours par prendre l'une » et l'autre leur place méritée, malgré toute la vivacité des passions » du moment. Je dis donc adieu à un sujet désormais fini pour moi, » et je retourne avec joie à des études chéries que je lui avois sacrifiées » depuis trop long-temps. »

L'ouvrage est terminé par plusieurs notes : l'une, *sur la forme de l'astérisme d'antarès, avec des remarques sur la manière dont les anciens représentoient un cœur.* La deuxième contient le *tableau des distances au centre et des cordes prises sur le zodiaque circulaire, avec leur réduction en distances polaires et en différences d'ascension droite.* La troisième contient les *calculs trigonométriques relatifs à la détermination du pôle du monument.* Le quatrième, qui présente une grande utilité, indépendamment du livre où elle est placée, donne la *manière de calculer les positions des étoiles relativement à l'équateur et à l'écliptique, pour des époques anciennes.* La cinquième et la sixième contiennent la discussion complète d'un passage de Théon, *pour trouver le jour de l'année égyptienne auquel s'opère le lever héliaque de sirius*, passage que personne n'avoit bien expliqué, et celle du texte de Vettius Valens, souvent cité sur parole, mais jamais discuté d'après le texte même. M. Biot s'est aidé, pour ces deux notes importantes, du savoir de M. Hase, qui lui a fourni le texte et la traduction des textes de Théon et de Vettius Valens. Enfin la septième traite de *l'assertion des prêtres d'Égypte sur les deux levers et*

deux couchers du soleil. M. Biot fait voir que toutes les opinions émises sur ce fameux passage, et celle de M. Fourier comme les autres, ne sont que des hypothèses sans fondement réel; il conclut en disant : « Si l'énigme proposée à Hérodote n'est pas une de ces forfanteries » dont les prêtres égyptiens se montroient si prodigues envers les » autres voyageurs, elle reste encore à interpréter. » A cet égard, nous sommes complètement de son avis.

L'ouvrage est accompagné de deux dessins lithographiés, d'après l'excellent dessin du zodiaque circulaire de Dendéra, par M. Gau, l'auteur des *antiquités de la Nubie :* ils donnent, l'un la représentation du zodiaque tel qu'il est, l'autre cette même représentation en concordance avec l'état du ciel projeté pour la latitude de Dendéra, et pour l'époque qui résulte des recherches de M. Biot. Nous en avons dit assez pour faire connoître l'importance de ces recherches, pour indiquer la méthode de l'auteur, et les principaux résultats auxquels il est parvenu, et pour inspirer à nos lecteurs le desir de suivre, dans l'ouvrage même, les discussions intéressantes dans lesquelles il est entré.

LETRONNE.

NOTE concernant une Inscription grecque tracée sur une caisse de momie égyptienne.

UNE personne qui avoit été à même de voir la belle collection d'antiquités égyptiennes formées en Égypte par le général Minutoli, m'avoit remis la copie d'une inscription grecque tracée sur le cercueil d'une des momies de ce cabinet. Plusieurs raisons m'avoient empêché jusqu'ici de faire connoître cette inscription, qui paroissoit alors unique. Ces raisons n'existent plus depuis que j'ai lu la même inscription, publiée dans un recueil allemand (1); et nous croyons faire une chose agréable à nos lecteurs en leur communiquant cette inscription, accompagnée de quelques observations que l'éditeur allemand a tout-à-fait négligées.

Cette inscription, distribuée en deux lignes, et qui est d'une intégrité parfaite, est ainsi conçue :

CΕΝΧωΝCIC Η ΚΑΙ CΑΠΑΥΛΙC ΠΡΕCΒΥΤΕΡΑ ΠΙΚωΤΟC ΓΕΝΝΗΘΕΙCΑ
ΤωΙ ΔΙ ΘΕΟΥ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΠΑΧωΝ ΙΖ

(1) *Jahrbücher der litteratur,* XX, B, p. 46. Vienne, 1822.

ΕΤΕΛΕΥΤΕCΕΝ (*sic*) ΤΩΙ ΘΙ ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ ΚΑΙCΑΡΟC ΚΥΡΙΟΥ ΦΑΜΕΝΩΘ ΙΕ ΩCΤΕ ΕΒΙΩCΕΝ ΕΤΗ ΜΔ ΜΗΝΑC ΔΕΚΑ ΘΑΡCΕΙ.

Ce qui signifie :

Senchônsis, nommée aussi Sapaulis, fille aînée de Picôt, née la quatorzième année du divin Trajan, le 17 de pachon ;

Elle mourut la dix-neuvième année du seigneur Antonin César, le 15 de phamenoth ; elle a ainsi vécu quarante-quatre ans et dix mois : ayez bon courage.

La première observation à laquelle cette inscription donne lieu, concerne les noms mêmes du personnage dont elle avoit pour objet de constater la naissance et le décès. Le nom de *Senchônsis* offre bien évidemment une forme égyptienne, fidèlement reproduite en caractères grecs. D'après une note de M. Champollion le jeune, que M. Letronne a insérée dans l'*Appendice* de ses *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte* (1), « les syllabes *sem*, *sen*, *sum*, qui sont les initiales d'un » assez grand nombre de noms propres égyptiens transcrits par les » Grecs, paroissent composés du mot égyptien *se* ou *si*, qui signifie » *fils*, et des prépositions *N* et *M*, *de*. » La seconde syllabe, ΧΩΝ ou ΧΩΝC, a probablement rapport au nom égyptien du dieu *Chôn*, que Jablonski (2) et M. Champollion, dans une note qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser à ce sujet, croient avoir été l'Hercule égyptien, divinité du deuxième ordre : il en résulteroit que les mots *fils* ou *fille de Chôn*, auroient formé, par un mode de composition qui paroît avoir été très-répandu en Égypte, le nom propre d'une femme égyptienne, simple particulière.

De nouveaux exemples, tout récemment produits, viennent à l'appui de cette interprétation. Trois noms, d'une formation analogue, se rencontrent dans le papyrus grec de M. Grey, lequel papyrus n'est, ainsi que l'a reconnu encore M. Champollion le jeune (3), que la traduction grecque du contrat démotique que possède le cabinet du Roi. Ces trois noms sont : 1. ΨΕΝΧΩΝCΙC, qui ne diffère de celui de CΕΝΧΩΝCΙC de notre inscription, que par la présence de l'article masculin Π, et qui ne peut signifier que *le fils de Chôn ;* d'où il suit indubitablement que, sur notre inscription, CΕΝΧΩΝCΙC signifie, conformément au sexe du personnage, *la fille de Chôn.* 2. ΠΕΤΕΧΩΝCΙC, forme analogue à celle de Petêsis (4), Petosiris (5), noms

(1) *Pag.* 488. — (2) *Panth. Ægypt.* II, 3. — (3) Dans la note précédemment citée. — (4) *Apud* Polyb. *XXX, 26, 6 et 7. Add.* Letronne, *Appendice*, p. 488. — (5) Herodot. *II, 84.*

qu'on rencontre fréquemment sur les monumens égyptiens, et qui sont évidemment formés des noms des divinités *Isis* et *Osiris*, et de la préposition égyptienne ΠΕΤΕ, *celui qui est à, qui appartient à.* L'inscription grecque (1) de la momie de M. Cailliaud a fourni un nouvel exemple de cette composition, et en même temps une nouvelle preuve du sens qu'elle présente. Le personnage y est nommé ΠΕΤΕΜΕΝωΝ, nom égyptien, dont les mots qui suivent, Ο ΚΑΙ ΑΜΜωΝΙΟϹ, ne sont en effet que la traduction grecque. Le troisième nom analogue à notre inscription, qui se trouve sur le papyrus de M. Grey, est ΧΑΠΟΧωΝϹΙϹ, qui paroît à M. Champollion signifier *agréé par Chôn.* D'après la manière uniforme dont le nom de l'Hercule égyptien, *Chôn*, est représenté dans ces trois noms du papyrus de M. Grey, et dans celui de ϹΕΝΧωΝϹΙϹ de notre inscription, on peut douter, ainsi que l'avoit pensé d'abord M. Letronne, que le mot ΓΟΜΟΥ, qui se rencontre plusieurs fois sur des inscriptions grecques de l'Égypte (2), d'une époque très-rapprochée de celle où fut tracée l'inscription du cercueil de *Senchônsis*, soit la forme grecque du nom de l'Hercule égyptien *Chôn* (3).

Le double nom de la personne à laquelle se rapporte notre inscription, ϹΕΝΧωΝϹΙϹ Η ΚΑΙ ϹΑΠΑΥΛΙϹ, donne lieu de reproduire une observation déjà faite par M. Letronne (4) sur l'usage des doubles noms familiers en Égypte : mais dans le plus grand nombre de cas cités par ce savant, ces doubles noms appartiennent à des personnages grecs-romains, lesquels, ainsi que c'étoit l'usage dans tout le reste de l'empire, ajoutoient un *nom* ou *prénom* romain à leur *nom* grec de famille; ou bien, ce sont des surnoms et des qualifications personnelles. Pour les individus de race égyptienne, l'usage du double nom ne pouvoit avoir d'autre objet, à ce qu'il me semble, que de joindre au nom de famille égyptien, un nom grec qui, le plus souvent, devoit en être l'interprétation ou l'équivalent, ainsi que l'inscription de la momie de M. Cailliaud nous en fournit un exemple remarquable, dans ces paroles déjà citées, ΠΕΤΕΜΕΝωΝ Ο ΚΑΙ ΑΜΜωΝΙΟϹ. Dans tous les cas, notre inscription nous offre en ceci une particularité que je crois unique ; c'est que ce double nom est porté par une femme, ou même par une fille, puisque notre Senchônsis ne paroît pas avoir été mariée. J'ajoute que le second de ses noms, ϹΑΠΑΥΛΙϹ, est d'une

(1) Cette inscription a fourni le sujet d'un mémoire récemment communiqué à l'académie des belles-lettres par M. Letronne. — (2) Letronne, *Append.* p. 481, 483. — (3) *Idem*, p. 482. — (4) *Recherches, &c.* p. 247, 248, 285, 488, 489.

forme qui semble grecque; quoique je ne puisse pas saisir le rapport de ce nom avec le premier, qui est d'une forme purement égyptienne, et que, probablement, il n'y ait eu aucun rapport réel entre ces deux noms.

Le nom du père de *Senchônsis* est transcrit sans aucune qualification, et seulement sous sa forme égyptienne, ΠΙΚωΤΟC, ce qui, rapproché du double nom de sa fille, me paroît encore une particularité assez curieuse.

La formule ΘΑΡCΕΙ, qui termine notre inscription, doit être aussi regardée comme une nouveauté remarquable sur un monument de la nature de celui-ci, destiné à rester enseveli dans un tombeau de famille. L'usage des Grecs et des Romains, d'adresser, sur les sépulcres de leurs parens, de semblables allocutions aux vivans, se rapportoit à celui qu'ils avoient de couvrir en quelque sorte de monumens funéraires les chemins et les voies publiques, comme nous le voyons entre autres à Pompéi. C'est le même sentiment qui inspiroit au vieux Caton les paroles suivantes (1) : *Equidem non modo eos novi qui sunt, sed eorum patres etiam et avos; nec sepulchra legens vereor, quod aiunt, ne memoriam perdam: his enim ipsis legendis redeo in memoriam mortuorum.* Mais en Égypte, où les cercueils étoient soigneusement ensevelis dans des souterrains inaccessibles, il semble qu'un sentiment pareil à celui qu'exprime Caton ne pouvoit pas trouver place, et, en conséquence, qu'une allocution telle que ΘΑΡCΕΙ ne devoit pas avoir d'objet. Elle peut donc être remarquée comme l'effet d'une influence grecque.

Mais l'observation la plus curieuse que puisse fournir notre inscription, est celle de l'âge du personnage qui y est nommé, et dont la vie de *quarante-quatre ans et dix mois* embrasse un espace des règnes de Trajan, d'Adrien et d'Antonin, propre à confirmer plusieurs points chronologiques assez importans.

Afin de retrouver le calcul exact de ces *quarante-quatre années et six mois* de la vie de *Senchônsis*, il est nécessaire de fixer avec précision les deux termes entre lesquels elle s'est écoulée. Or le dernier, qui est le 15 phamenoth de la dix-neuvième année d'Antonin, ne peut souffrir de difficulté. On sait que l'adoption d'Antonin se rapporte au V des calendes de mars de l'an de Rome 891, ou 138 de J. C. On sait de plus que l'usage égyptien de supputer les années des empereurs, étoit de compter la deuxième année de leur règne, à partir du 1.er thot,

(1) *Ap.* Cicer. *de Senect.* c. VII.

correspondant au 29 août (1), quand bien même il ne s'étoit écoulé que quelques mois auparavant ; conséquemment, la seconde année d'Antonin avoit commencé pour l'Égypte au 29 août de l'an de Rome 891, ce qui nous reporte, pour le 15 phamenoth de la dix-neuvième année de ce prince, au 10 mars 909 de Rome, 156 de J. C., date du décès de *Senchônsis.*

Ce point établi, il ne s'agit plus que de fixer l'autre extrémité, puisque les années du règne d'Adrien, comprises tout entières dans cet intervalle, ne semblent pas devoir souffrir non plus de difficulté ; mais il n'en est pas de même à l'égard des dates qui concernent l'avénement de Trajan à l'empire, et la durée de son règne. Les antiquaires se sont partagés sur l'époque de l'adoption de Trajan, que les uns, tels que Panvini (2) et l'abbé Belley (3), fixent au 18 septembre, 850 de Rome, 97 de J. C. ; les autres, comme Dodwell (4), Pagi (5), Noris (6) et Fabretti (7), au 27 ou 28 octobre, ou même au commencement de novembre de la même année. Ces derniers, au sentiment desquels s'est réuni le docte et judicieux Eckhel (8), se fondoient sur l'assertion de l'abréviateur Victor, qui dit que Trajan fut collègue de Nerva, *durant trois mois seulement,* conséquemment de la fin d'octobre à la fin de janvier, date de la mort de Nerva ; au lieu que, suivant le calcul adopté par l'abbé Belley, Trajan et Nerva auroient régné simultanément *plus de quatre mois.* Une difficulté plus grave encore s'élevoit au sujet de la durée du règne de Trajan, que quelques auteurs portent à vingt ans (9), tandis que le canon astronomique de Ptolémée le réduit à dix-neuf ans, et que, d'un autre côté, des médailles de Tyr, publiées par l'abbé Belley (10), et une inscription des *Aratispitani* d'Espagne (11), font mention du vingt-unième tribunat de Trajan. J'examinerai bientôt ce dernier point ; mais, pour le moment, je me borne à établir l'époque précise de la naissance de notre Senchônsis, laquelle correspond, suivant l'inscription, au dix-sept pachon de la quatorzième année de Trajan.

Que l'adoption de Trajan et son avénement à l'empire, qui eurent lieu en même temps, doivent se rapporter au 18 septembre 850 de Rome,

---

(1) Eckhel, *Doctr. num.* V, 456. — (2) Onuphr. Panvin. *in Fastis,* p. 213. — (3) *Acad. des belles-lettres,* tom. XXI, p. 442. — (4) Dodwell, *Dissertat. cycl.* p. 58 — (5) Ad ann. 97. — (6) *Epoch. Syro-Macedon.* dissert. V, p. 559. — (7) *De Columnn. Trajan.* p. 271. — (8) *Doctrin. num.* tom. VI, p. 454 et sqq. — (9) Victor. *in Cæsar.* Julian. *in Cæsaribus.* — (10) *Mém. de l'Acad.* t. XXI, p. 458 et suiv. — (11) *Apud* Carter. *Iter Gibraltari Malagam versus,* part. II, tom. III, c. 4.

97 de J. C., ou bien à la fin d'octobre de la même année, la seconde année de ce prince n'en a pas moins commencé, pour l'Égypte, au 29 août 851 de Rome, 98 de J. C.; conséquemment, la quatorzième année a commencé au 29 août 863 de Rome, 110 de J. C., et le *17 pachon* de cette quatorzième année a dû correspondre au *12 mai* de l'an de Rome 864, 111 de J. C. Telle est donc la date de la naissance de *Senchônsis;* et en effet, entre les deux points extrêmes de sa vie, tels que nous venons de les fixer, suivant la manière égyptienne de compter les années impériales, il s'est écoulé juste *quarante-quatre ans et dix mois;* et la singulière exactitude de ce calcul, outre qu'elle confirme la solidité des bases sur lesquelles il est établi, permet en même temps de présumer qu'il peut servir, avec un égal succès, à résoudre les difficultés chronologiques qui se trouvent comprises dans l'intervalle de ces quarante-quatre annés et dix mois.

Les auteurs qui, sur la foi des médailles de Tyr et du marbre des Aratispitani d'Espagne, prolongent le règne de Trajan d'un vingt-unième tribunat, ou du moins qui lui accordent, conformément au témoignage de l'empereur Julien, vingt ans de règne, ne peuvent reculer l'époque de sa mort, laquelle est indubitablement fixée au 9 ou 10 août 117 de J. C., ce qui fait, pour la durée de son règne, un peu moins de vingt années complétement révolues. Partant de ce fait, que je regarde comme démontré, *Senchônsis*, née le 12 mai de la quatorzième année de Trajan, aura vécu, sous le règne de ce prince, *six ans plus trois mois.* Elle a vécu ensuite tout le règne d'Adrien, sur la durée duquel les chronologistes ne sont pas non plus d'accord. Spartien et Eutrope lui donnent vingt et un ans, plus onze mois, et le cardinal Noris s'en est tenu à ce témoignage, qui semble encore confirmé par des marbres et des inscriptions. En effet, les médailles d'Adrien, frappées en Égypte, vont jusqu'à l'année vingt-deux, Λ. KB; et le Canon astronomique de Ptolémée, qui néglige toujours les mois, comprend vingt et une années; ce qui revient au même. Cependant le calcul le plus généralement adopté (1) ne porte qu'à vingt années et onze mois la durée du règne d'Adrien, et les médailles que je citois tout à l'heure se concilient parfaitement avec ce calcul, si l'on réfléchit que la première année d'Adrien, pour l'Égypte, ne courut que du 11 août, époque de son avénement à l'empire, jusqu'au 29 du même mois, jour où les Égyptiens recommençoient toujours une nouvelle année impériale; en sorte qu'au 10 juillet 138 de J. C., jour de la mort d'Adrien,

(1) Pagi, *vol. IV, p. 73.* Eckhel, *tom. VI, p. 489.*

c'étoit bien réellement sa vingt-deuxième année égyptienne qui couroit, quoiqu'il n'eût régné réellement, du 11 août 117 au 10 juillet 138, que *vingt ans et onze mois*. Nous verrons bientôt que notre inscription de *Senchônsis* confirme ce calcul d'une manière irrévocable. Ajoutons donc à sa vie, c'est-à-dire, aux six ans et trois mois qu'elle avoit déjà vécu sous Trajan, les vingt ans et onze mois du règne d'Adrien. Les dix-neuf années d'Antonin, comprises encore dans la vie de Senchônsis, sont, en suivant les mêmes régles, susceptibles de réductions analogues. Ainsi la première année d'Antonin, du 10 juillet, jour où il régna seul en qualité d'Auguste, au 29 août, 1 thot égyptien, jour où l'on commença à compter en Égypte la seconde année de son règne, ne comprit en effet qu'*un mois et vingt jours ;* et comme *Senchônsis*, morte le 10 mars de la dix-neuvième année d'Antonin, ne vécut que six mois, plus dix jours, de cette année, il résulte de là que les dix-neuf années comprises dans la dernière période de son existence, se réduisirent pour elle à dix-sept ans et huit mois. Faisons maintenant l'addition des nombres que nous venons d'établir ; nous trouverons que *Senchônsis* avoit vécu,

sous Trajan,	6 ans et	3 mois;
sous Adrien,	20 ans et	11 mois;
sous Antonin,	17 ans et	8 mois;
Total....	44 ans et	10 mois;

ce qui est juste le nombre des années et des mois compris dans l'inscription funéraire de *Senchônsis*.

Les conséquences qui résultent de cette coïncidence remarquable, sont curieuses et importantes.

Premièrement, la durée du règne de Trajan ne peut plus être étendue au-delà de la vingtième année ; conséquemment les médailles et le marbre qui portent le vingt-unième tribunat de ce prince ne sauroient être allégués à l'appui d'une opinion contraire ; et le doute qu'exprimoit encore Eckhel à ce sujet, est maintenant changé en certitude.

Secondement, la même certitude est acquise à l'égard de la durée du règne d'Adrien, qui doit désormais rester fixé à vingt ans et onze mois, de même que pour l'époque de son avénement à l'empire, et pour celle d'Antonin son successeur.

Troisièmement enfin, la coïncidence exacte de tous ces faits, d'une part, avec les dates marquées dans l'inscription de *Senchônsis ;* de l'autre, avec les nombres d'années et de mois compris dans la durée

de son existence, est une nouvelle preuve de l'exactitude des calculs chronologiques d'après lesquels on supputoit en Égypte les années des empereurs, rapportés au calendrier romain, et confirme en même temps les recherches faites à ce sujet par M. Champollion l'aîné, dans son *Explication d'une inscription grecque,* relative à la treizième année romaine d'Adrien, quinzième année égyptienne du même prince.

Je finirai cette note par une observation qui n'est pas non plus sans intérêt. Lorsque tant de monumens privés ou publics, appartenant au règne de trois des plus grands princes qui aient jamais paru sur le trône, Trajan, Adrien et Antonin, nous laissoient encore des doutes au sujet de plusieurs des circonstances les plus importantes de leur vie, telles que la durée de leur règne et les époques de leur avénement à l'empire, n'est-il pas singulier de trouver, dans une inscription destinée à consacrer un deuil domestique, et dans le cercueil d'une femme obscure, qui fut la contemporaine de ces princes, des lumières tout-à-fait nouvelles et des renseignemens authentiques! C'est encore une preuve ajoutée à tant d'autres, que les monumens de l'antiquité les plus insignifians en apparence, que les plus informes débris d'inscriptions, peuvent acquérir, par la comparaison avec d'autres monumens, ou par le rapprochement avec d'autres faits, une importance inattendue, et qu'en érudition il ne faut rien négliger de ce qui peut sembler d'abord inutile ou indifférent.

RAOUL-ROCHETTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Delambre, membre de l'Institut, &c., dont la vente se fera le 10 mai prochain. Paris, Gaudefroi et Bachelier, 1824, *in-8.°,* de l'imprimerie de Lefebvre; xvj et 100 pages. Les premières pages contiennent un extrait de l'éloge de M. Delambre par M. Fourier. Le nombre des articles de cette bibliothèque est de quinze cent cinquante-quatre, dont près de mille appartiennent aux sciences mathématiques. Dans la quinzième et dernière vacation, qui aura lieu le mercredi 26 avril, on vendra des instrumens d'astronomie. — Le prix du catalogue est de 1 fr. 50.

Collection des Romans grecs, traduits en français, avec des notes, par MM. Courier, &c. Paris, impr. de J. Didot aîné, libr. de J. C. Merlin, *in-16.* Tom. IV, contenant les Amours de Théagène et Chariclée, par Héliodore, traduction d'Amyot, avec des notes de M. Courier; 16 feuilles 1/8 et une planche. — Tom. XIII, contenant les Amours de Rhodante et Dosiclès, par Théodore Prodrome, traduction nouvelle; suivie de l'Eubéenne, par Dion Chrysostome, publiée par M. A. Trognon; 7 feuilles 3/8 et une planche. Le prix de chacun de ces volumes est de 3 fr. 50 cent.

Œuvres de Rabelais, édition *variorum,* augmentée de pièces inédites, et contenant les remarques de Leduchat, Bernier, Lemotteux, de Marsy, Voltaire, Ginguené, &c., et un nouveau commentaire historique et philologique, par MM. Esmangard et Éloy Johanneau, membres de la société royale des antiquaires; tom. III. Imprimerie de Jules Didot aîné, librairie de Dalibon, *in-8.°,* 536 pages.

Blanche d'Évreux ou le Prisonnier de Gisors, histoire du temps de Philippe de Valois, par M.me Simon Candeille. Paris, Trouvé, 1824, 2 vol. *in-12,* 6 fr.

Jocko, anecdote détachée des Lettres inédites sur l'instinct des animaux, par Charles Pougens. Paris, imprimerie de Tastu, 1824, *in-12,* 176 pages. Prix, 2 fr. 50 cent.; par la poste, 3 fr.; papier vélin, 5 fr.; chez Persan, éditeur, rue de l'Arbre-Sec, n.° 22. Le but de l'auteur a été de rassembler, dans un cadre romanesque, des preuves ou des exemples de l'intelligence des animaux, particulièrement des singes. C'est une narration rapide et animée qui met en action des observations déjà exposées par des naturalistes et des voyageurs. Pour rendre ce roman plus instructif, M. Pougens y a joint des notes qu'il a intitulées preuves, et qu'on peut regarder en effet comme des pièces justificatives; car elles consistent presque toutes en extraits des ouvrages de Linné, Buffon, le Vaillant, d'Azara.... MM. Guill. et Fréd. Cuvier; MM. de Lacépède, Audebert, Geoffroy-Saint-Hilaire, Virey, Desfontaines.... et autres auteurs, dont la liste alphabétique remplit les vingt dernières pages de ce volume. Entre les nombreux ouvrages de l'auteur, membre de l'Institut (académie des inscriptions et belles-lettres), quelques-uns ont pour titre: *les quatre Ages, Lettres d'un Chartreux, Abel ou les trois Frères, les Contes du vieil Ermite de la vallée de Vauxbain, &c.* M. Pougens interrompt ainsi, par des productions agréables, ses savantes recherches sur diverses branches d'antiquités, et spécialement sur l'histoire de notre langue. Nous avons rendu compte, dans ce Journal, de son *Trésor des origines* (août 1819, p. 494-500), de son *Archéologie française* (mars 1822, p. 180-185). Afin de donner une idée du style et des détails de l'anecdote qu'il vient de publier, nous transcrirons ici quelques lignes des premières pages. « Blottie avec grâce entre » plusieurs branches chargées de feuilles, elle me considéra attentivement: je » lui fis signe de venir à moi; elle imita mon geste et me fit signe de venir à » elle. J'eusse été assez embarrassé de lui obéir; car, bien que je fusse encore » fort leste, mon agilité étoit loin d'égaler la sienne.... Mes nombreux » voyages m'avoient fourni de fréquentes occasions d'observer les diverses » familles des singes, les orangs, les jockos, les pongos; je reconnus sans » peine que le jeune individu que j'avois sous les yeux étoit une femelle de » cette dernière espèce: cependant je lui donnai par la suite le nom de » jocko, parce qu'il me paroissoit plus joli.... Voyant qu'elle m'examinoit

» toujours avec une attention avide, je lui jetai un peu de pain. Elle descendit » du cocotier sur lequel elle s'étoit réfugiée, et se précipita à terre avec la rapi- » dité d'une flèche, prit le petit morceau de pain, le flaira à diverses reprises, » me regarda, le considéra ensuite d'un air de défiance et ne le mangea » point.... Je pris un second morceau de pain, j'en mangeai la moitié, et » lui jetai le reste. Elle le saisit à la volée avec une adresse surprenante, le » mangea; puis, ramassant le premier morceau qui étoit resté à terre, elle le » flaira une seconde fois et l'avala ensuite avec avidité, &c. »

Le Monastère, par sir Walter Scott, traduit de l'anglais. Angers, imprim. de M.me Mame. Paris, librairie de Gosselin et de Ladvocat, 1824; 4 vol. *in-12*, ensemble 36 feuilles.

O Paraiso perdido; le Paradis perdu, poëme de Milton, traduit en vers portugais par Franc. Bento Maria Targini, visconde de Sao Tourenço; avec des réflexions et des notes du traducteur. Paris, Firm. Didot, 2 vol. *in-8.°*; 16 fr.

L'un de nos prochains cahiers contiendra un article sur la collection que M. Auguis publie sous le titre de *Bibliothèque choisie des poëtes français*, depuis le XII.e siècle jusqu'à Malherbe, avec une notice historique et littéraire sur chaque poëte. Paris, impr. de M. Crapelet, librairie de MM. Treuttel et Würtz, 1824, *in-8.°* Il en a déjà paru deux volumes. Le premier contient un discours préliminaire de M. Auguis, xxxvj pages; des extraits des poésies des troubadours, pag. 1-290; des trouvères, pag. 291-453; et un vocabulaire du vieux langage, pag. 455-512. Les extraits des poëtes français continuent, dans le tome II, depuis Thibault, comte de Champagne, jusqu'à Antoine Héroët, 436 pages. Cette collection aura 6 vol. Prix de chaque volume, 8 fr.

Résumé de l'histoire d'Espagne depuis la conquête des Romains jusqu'en 1820, par Alphonse Rabbe, avec une introduction par Felix Bodin. Paris, imprimerie de Lebel, librairie de Lecointe et Durey, 1824, *in-8.°*, xxxiij et 484 pages. Prix, 3 fr. 50 cent.

Résumé de l'histoire de Portugal, par Alphonse Rabbe; avec une introduction par Chatelain. Paris, imprimerie de Lebel, librairie de Lecointe et Durey, 1824; *in-18*; 3 fr. 50 cent.

Mémoires relatifs à l'Asie centrale, contenant des recherches historiques, géographiques et philologiques sur les peuples de l'Orient, par M. J. Klaproth, membre du conseil de la société asiatique de Paris. Paris, Dondey-Dupré, 1824, *in-8.°*

Notice géographique sur le pays de Nedjd ou Arabie centrale, accompagnée d'une carte, et suivie d'une note sur l'histoire de l'Égypte sous Mohammed-Aly; par M. L. J..... D. L. Paris, Rignoux, 1823, 65 pages *in-8.°* et la carte. « Le pays de Nedjd est resté jusqu'à présent presque inconnu aux Européens. » .... On traçoit sur toutes les cartes une ou deux rivières considérables, se » jetant, après un long cours, dans le golfe persique, et l'on plaçoit une ville » d'Yenamah sur une grande rivière du nom d'Afran... On dessinoit aussi » arbitrairement des chaînes de montagnes. On est loin sans doute aujourd'hui » même de pouvoir combler ce grand vide de la géographie...; mais on pos- » sède quelques itinéraires; des témoins dignes de foi ont traversé la pénin- » sule, &c. »

Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens, ou Recherches sur les élémens premiers de cette écriture sacrée, sur leurs diverses combinaisons, et

sur les rapports de ce système avec les autres méthodes graphiques égyptiennes, par M. Champollion le jeune. Paris, imprimerie royale, librairie de Treuttel et Würtz, gr. *in-8.°*, 488 pages et 48 planches.

Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité, à l'occasion d'un zodiaque égyptien peint dans une caisse de momie qui porte une inscription grecque du temps de Trajan, par M. Letronne, membre de l'Institut; lues à l'académie des inscriptions et belles-lettres, les 26 et 30 janvier 1824. Paris, impr. de Bobée, librairie de Boulland, *in-8.°*, 118 pages, dont les huit dernières contiennent une lettre adressée à M. Letronne par M. Champollion le jeune, sur l'expression phonétique des noms de Petérémon et de Cléopâtre dans les hiéroglyphes de la momie rapportée par M. Cailliaud. Une planche, à la fin du volume, contient les inscriptions gravées par M. Ambroise Tardieu.

Notice historique de l'art de la verrerie NÉ EN ÉGYPTE, par M. Boudet, pharmacien, membre de l'Institut d'Égypte et de la légion d'honneur; 6 pages *in-8.°*, extraites du Journal de pharmacie de février 1824. Ces six pages ne contiennent qu'une réponse à un article de la Revue encyclopédique, où l'opinion de M. Boudet sur l'origine et les progrès de la verrerie, est contredite. Sa *notice* sur cet art est insérée dans la grande Description de l'Égypte, où elle remplit 38 pages *in-fol.* La question est de savoir si l'art de la verrerie est né aux bords du Nil, et s'il a été enseigné par les Égyptiens, d'abord aux Grecs et plus tard à l'Europe occidentale; s'il convient sur-tout d'attribuer aux lunettes une haute antiquité. Les anciens étoient du moins assez près de cette invention, ainsi qu'on peut le conclure de ces mots de Sénèque: *Litteræ, quamvis minutæ et obscuræ, per vitream pilam aquâ plenam majores clarioresque cernuntur.*

Notice sur les découvertes faites récemment en Afrique. Paris, imprimerie de Rignoux, 8 pages *in-8.°*, avec une planche lithographiée. Cette notice, due à M. Jomard, a été insérée dans la Revue encyclopédique, cahier de février 1824.

Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux, considérés principalement dans leurs rapports avec la civilisation; par Eusèbe Salverte. Paris, imprimerie de Lachevardière, librairie de Bossange père et fils, 1824, 2 vol. *in-8.°*; 14 fr.

Œuvres de Descartes, nouvelle édition donnée par M. Victor Cousin, 8 ou 9 vol. *in-8.°* d'environ 500 pages chacun; il en paroîtra deux par trimestre. L'édition comprendra un discours de M. Cousin sur la philosopie de Descartes. Le prix de la souscription est de 7 fr. 50 cent. par volume. L'ouvrage, imprimé à Paris chez Lachevardière, se vend chez Levrault, à Paris et à Strasbourg.

Essai sur la véritable idée de l'éducation assortie à la nature de l'homme et aux conditions d'existence de la société, par M. J. N. Monchoux, membre de l'Université, ancien professur du collége de Compiègne. Paris, Égron et Pichard, 1824, *in-8.°*, 80 pages.

Philosophiæ Turonensis institutiones, ad usum collegiorum et seminariorum, editæ à G. Gley; volumen secundum. Lutetiæ Parisiorum, Leclere, 1824, *in-12*, xlviij et 420 pages. Le tome II contient la seconde partie de la métaphysique (savoir, la psychologie) et la morale. Le I.er, que nous avons annoncé dans notre cahier de novembre, p. 700, 701, comprend une histoire de la philoso-

phie, un traité de logique, et la première partie de la métaphysique, c'est-à-dire, un traité de Dieu. Le tome III est sous presse; il renfermera des leçons d'astronomie et de physique, et sera orné de planches. Le prix du tome II est de 2 fr. 50 cent. — Entre les ouvrages précédemment publiés par M. Gley, on distingue celui qui a pour titre, *Langue et Littérature des Francs.* Paris, 1814, *in-8.°*

Notice sur la mine de Vic, département de la Meurthe, et sur les principales mines de sel gemme de l'Europe, suivie du rapport fait à l'académie royale des sciences. Paris, Éverat, rue du Cadran, n.° 16, 1824, *in-8.°*, 86 pages.

Mémoire sur les bitumes, leur exploitation, leurs emplois utiles, publié à l'occasion d'un rapport à la Société d'encouragement, sur les produits bitumineux des mines de Lobsane, au nom des trois comités réunis des arts chimiques, économiques et d'agriculture; par M. Payen, manufacturier, membre du comité des arts chimiques. Paris, M.me Huzard, 1824, *in-8.°*, 64 pages.

Rapport fait au jury central de l'exposition des produits de l'industrie française de l'année 1823, sur les objets relatifs à la métallurgie, augmenté de quelques annotations, par M. Héron de Villefosse, membre du jury, maître des requêtes, secrétaire du cabinet du Roi, inspecteur général du corps royal des mines, &c. Paris, M.me Huzard, 1823, *in-8.°*, 135 pages.

Nouveau traité sur la laine et sur les moutons; par MM. le vicomte Perrault de Jotems, ancien officier de marine; Fabry fils, ancien sous-préfet; et Girod de l'Ain, officier supérieur au corps royal d'état-major; tous trois co-propriétaires d'un troupeau. Paris, M.me Huzard, MM. Treuttel et Würtz, et Paschoud, 1824, *in-8.°*, 220 pages.

Études pour servir à l'histoire des Schals, par J. Rey, fabricant de cachemires, de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale et de plusieurs sociétés littéraires. Paris, chez l'auteur, rue Sainte-Apolline, n.° 13, et chez les libraires Loyer, Lecointe et Durey, Delaunay, *in-8.°*, 253 pages.

Mémoires sur quelques nouvelles propriétés des axes permanens de rotation des corps, par Ch. Ampère, membre de l'Institut, académie des sciences. Paris, Bachelier, 1824, *in-4.°*, 80 pages. Prix, 4 fr.

The Life and Times of Salvator Rosa, by lady Morgan. Paris, imprimerie de Belin, librairie de Galignani, 1824, 2 vol. *in-12*, ensemble 25 feuilles. Nous avons, dans notre cahier de mars, page 185, annoncé une traduction française de cet ouvrage.

Architecture arabe, ou Monumens du Caire, dessinés et mesurés pendant les années 1820, 1821 et 1822, par P. Coste; 1 vol. *in-fol.*, contenant 74 planches gravées, et un texte qui donne l'explication de ces planches et la description historique de chaque monument, avec un précis de l'histoire des califes d'Égypte. « M. Coste, architecte, appelé en 1818 auprès du pacha d'Égypte pour » rédiger plusieurs travaux importans, ayant été favorisé par la bienfaisance » éclairée de ce généreux protecteur des Européens, fut autorisé à mesurer et » à dessiner tous les édifices du Kaire et d'Alexandrie qu'il croiroit nécessaire » d'étudier, afin d'exécuter ces travaux selon le style et dans les proportions » des monumens du pays. C'est à l'aide de cette faveur que M. Coste a pu » facilement faire, pendant un séjour de cinq ans, les recherches sur l'archi- » tecture arabe qu'il offre maintenant au public. L'ouvrage paroîtra par livrai- » sons de six ou sept planches sur papier demi-colombier. La première livraison

» a été mise en vente le 1.er janvier 1824; le texte paroîtra avec la douzième » livraison. » Prix de la souscription pour chaque livraison, sur papier de France, 8 fr.; papier de Hollande, 10 fr. Il y aura des exemplaires ombrés et coloriés. On souscrit chez MM. Firmin Didot, Bossange père, Garillan Cœury, quai des Augustins, n.° 41, et Bance, marchand d'estampes, rue Saint-Denis, n.° 214.

De l'influence des agens physiques sur la vie, par W. F. Edwards, D. M., membre associé de l'académie royale de médecine de Paris, &c. Paris, impr. de Feugueray, librairie de Crochard; 1824, *in-8.°*, 694 pages, 8 fr.

Pyrétologie physiologique, ou Traité des fièvres considérées dans l'esprit de la nouvelle doctrine médicale, par M. F. G. Boisseau, D. M. Paris, impr. de Tastu, librairie de Baillière, 1824, *in-8.°*, 656 pages, 8 fr.

Observations sur la nature et le traitement de l'hydropisie, par M. Portal. Paris, impr. de Feugueray, librairie de Baillière, 1824, 2 vol. *in-8.°*, ensemble 52 feuilles 1/2. Prix, 11 fr.

Traité des maladies de la vessie et de l'urètre, considérées particulièrement chez les vieillards, par S. T. Soemmering; ouvrage couronné par l'académie Joséphine de médecine et de chirurgie de Vienne, et traduit sur la seconde édition du texte allemand, par M. H. Hollard, qui y a joint des notes. Paris, impr. de Lebel, librairie de Crevot, *in-8.°*, 232 pages. Prix, 3 fr. 50 cent.

Recherches sur le ramollissement du cerveau, ouvrage dans lequel on s'efforce de distinguer les diverses affections de ce viscère par des signes caractéristiques, par Léon Rostan, médecin de la Salpêtrière; seconde édition. Paris, Béchet jeune, 1824, *in-8.°* Prix, 7 fr.

Dictionnaire de chimie générale et médicale, par M. P. Pelletan fils, professeur de physique à la faculté de médecine de Paris. Paris, impr. de Huzard-Courcier, librairie de Gabon, de Bachelier, de Béchet jeune, 1824, 2 vol. *in-8.°* Tom. I, A-C, xvj et 464 pages; tom. II, C-Z, 684 pages, avec figures. Prix, 15 fr. M. Pelletan fils vient de publier aussi le tome I.er d'un cours de physique, ouvrage dont nous donnerons une notice plus détaillée quand le tome II et dernier aura paru.

Les tomes V et VI du *Recueil général des lois françaises*, par MM. Isambert, de Crusy et Jourdan, que nous avons annoncé dans notre cahier de mars, page 118, contiennent les ordonnances rendues de 1357 à 1400. Le tome V, 536 pages, s'ouvre par un *essai* de M. Isambert sur l'établissement monarchique des Mérovingiens, morceau dont nous nous proposons de rendre compte. Le tome VI (pag. 537-888) se termine par une table des deux volumes.

Réflexions sur les lois pénales de France et d'Angleterre, par M. A. H. Taillandier, avocat au conseil du Roi et à la cour de cassation, ayant pour épigraphe ces mots de Montesquieu : « La sévérité des peines convient mieux au » despotisme, dont le principe est la terreur, qu'à la monarchie &c. » *Esprit des lois,* VI, 9. Paris, impr. de M. Hippolyte Tilliard, librairie de MM. Warée, 1824, viij et 239 pages. Cet ouvrage, dédié à M. Henrion de Pensey, tient à la science politique, à la jurisprudence et à l'histoire. L'auteur y expose les systèmes de législation criminelle adoptés chez les anciens, en France et en Angleterre; il distingue les différentes espèces de peines appliquées aux crimes et aux délits : il joint à cet exposé des observations sur le droit de grâce et de commutation, sur la révision des procès criminels et la réhabilitation des condamnés,

sur la réforme des lois pénales. Ce volume, où beaucoup de faits sont rassemblés, a pour appendices des discours de sir Samuel Rumilly et de sir James Makintosh à la chambre des communes en 1811 et 1822.

M. Beuchot vient de publier les tables des ouvrages annoncés dans les 52 numéros de la *Bibliographie de la France*, ou Journal de la librairie de 1823 : 1.° table alphabétique des ouvrages, pag. 1-89; 2.° table alphabétique des auteurs, pag. 90-125; 3.° table systématique, pag. 126-229; 4.° table des principales matières, pag. 230 et 231. — La Bibliographie de la France a compris, en 1800, 6893 articles. Le prix de ce journal hebdomadaire, imprimé chez M. Pillet aîné, *in-8.°*, est toujours de 20 fr. pour l'année. Il continue d'être rédigé par M. Beuchot avec la plus parfaite exactitude, et fournit tous les renseignemens desirables sur l'état et les produits de l'imprimerie et de la librairie. On y trouve, à la suite des annonces, des observations bibliographiques, et des notices nécrologiques qui ont été au nombre de 82 en 1823.

GENÈVE. *Essai sur le principe de population*, ou Exposé des effets passés et présens de l'action de cette cause sur le bonheur du genre humain, suivi de quelques remarques relatives à l'espérance de guérir ou d'adoucir les maux qu'elle entraîne, par T. R. Malthus; traduit de l'anglais sur la cinquième édition, par Pierre Prévost, professeur de philosophie, et par son fils, Guill. Prévost, docteur en droit; seconde édition française. Genève et Paris, Paschoud, 1824, 4 vol. *in-8.°*, ensemble 163 feuilles. Prix, 20 fr.

ALLEMAGNE.

Giebt Tacitus einen historischen &c.? Trouve-t-on dans Tacite une preuve historique des éruptions volcaniques sur les bords du Rhin? par Nees d'Esenbeck. Bonn, Weber, 1823, *in-8.°*, 36 kr.

Historische politische schilderungen; Tableaux historiques et politiques, par G. E. Paulus. Heidelberg, 1823, *in-8.°*; tome I.er, qui concerne l'histoire de France depuis l'an 1574 jusqu'en 1653, la ligue, le ministère de Richelieu et la Fronde.

Vertraute briefe &c.; Lettres familières d'un officier suédois à son ami à Vienne. Ces lettres sont annoncées comme renfermant des documens inédits et curieux sur l'histoire du roi de Suède Charles XII, depuis 1698. Halle, 1823, 2 vol. *in-8.°*, 2 rxd 12 gr.

Beytrage zur kenntniss Norwegens &c.; Mémoire sur la géographie, la minéralogie &c., de la Norwége, par Fr. Nauman. Leipsic, Wienbrark, 1823, *in-8.°*, avec des cartes et des figures, 2 rxd.

Historisch antiquarische untersuchung über Aegypten &c.; Recherches historiques et archéologiques sur l'Egypte; et traduction de l'inscription de Rosette, par W. Drummann. Kœnisberg, librairie de l'université, 1823, 1 rxd. 4 gr.

Geschichte der urwelt &c.; Histoire du Monde primitif; par J. F. Kruger, 2 vol, *in-8.°*

Die Logik in ihrem verhaeltnisse zur Philosophie &c.; La Logique dans ses rapports avec la philosophie, considérée sous le point de vue historique, par Jules Braniss; ouvrage couronné par l'académie de Berlin. Berlin, Reymer, 1823, *in-8.°* Prix, 7 gr.

De Formis plantarum leguminosarum primitivis et derivatis, autore G. Brown. Heidelbergæ, 1823, *in-8.°*

Insectorum species (641) novæ aut minus cognitæ, descriptionibus illustratæ ab E. F. Germar. Halæ, Hendel, 1823, *in-8.°*, 2 vol., fig.

Paralelle der franzosischen und deustchen Chirurgie ; Parallèle entre la Chirurgie française et l'allemande, d'après les observations faites en France en 1821 et 1822, par Fr. Ammon, médecin de Dresde. Leipsic, Hartmann, 1823, *in-8.°*

Acta sancti Thomæ apostoli; ex codicibus parisiensibus primum edidit et annotavit J. C. Thile. Lipsiæ, Vogel, 1823, *in-8.°*; 21 gr.

Die Mitrah Geheimnisse wöchrend der vor-und urchristlichen Zeit, u. s. f.; Les Mystères de Mithra, avant le christianisme, et pendant les premiers temps de cette religion &c., par Henri Seel. Aarau, 1823, *in-8.°* Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage.

ANGLETERRE.

A Comment on the divine Comedy of Dante Alighieri &c.; Commentaire sur Dante, par M. Taeffe. Londres, Murray, 1823, *in-8.°*, 499 pages; tome I.er Ce commentaire est accompagné d'une nouvelle traduction anglaise de la divine Comédie. En recherchant les détails de la vie du Dante, M. Taeffe croit avoir découvert que ce poëte avoit été fort lié avec le voyageur Marco Polo.

The Adventures of Hadji Baba (by Morier). London, 1824, 3 vol. *in-12.* Ce roman, qui tient à l'histoire et aux mœurs de l'Orient, sera l'objet d'un article particulier dans l'un de nos cahiers prochains.

Accredited ghost Histories; Histoires accréditées de revenans, par J. Jarvis. Londres, 1823, *in-12.* Ces contes sont précédés d'une introduction où l'auteur traite sérieusement la question de savoir s'il y a encore des apparitions réelles de revenans.

Essays on various subjects of belles lettres &c.; Essais sur divers sujets de litterature, par David Scott. Edimbourg, Constable, 1824, *in-12.*, 7 shill.

System of modern Geography. Cet ouvrage, actuellement sous presse à Londres, se distribuera en 25 livraisons, qui formeront ensemble 2 vol. *in-4.°*, avec cartes et figures. L'auteur, M. Th. Myeks, doit y donner d'abord une histoire de cette science, puis un nouveau système de géographie astronomique, physique, politique et commerciale, une description de l'état actuel du globe &c. Le prix de chacune des 25 livraisons est de 7 sh.

The geography, history and statistics of America and the west Indies &c. Description géographique, historique et statistique de l'Amérique et des Indes occidentales, par H. C. Carey et J. Lea. Londres, 1823, *in-8.°*, avec cartes et planches.

A general Collection of voyages and travels; Collection générale des voyages par terre et par mer, depuis Ch. Colomb, par W. Mavor: nouvelle édition, en 28 vol. *in-8.°*, avec plus de 150 cartes et gravures. Londres, Sherwood, 1824. Prix de chaque vol., 5 sh.

Flowers of modern voyages and travels; Choix de voyages par terre et par mer, faits de 1806 à 1820, et recueillis par W. Adams. Londres, Sherwood, 1823, 4 vol. *in-12.* Prix, 1 l. 1 sh.

Series of wiews of the most interesting remains of ancient castels in England and Wales; Recueil de vues des principaux restes des anciens châteaux d'Angleterre et du pays de Galles, gravées par Woolnoth, avec des descriptions historiques par W. Brayley. Londres, Longman, 1824, 2 vol. *in-4.°* dont le premier a paru.

Journal of a tour in France, Switzerland, Italy, &c.; Journal d'un voyage en France, Suisse et Italie, par Marie Anne Colston. Londres, Wittaker, 1823, 2 vol. *in-8.°*, avec 50 gravures lithographiées.

Views in Spain; Vues en Espagne, par Edw. Jocker. Londres, Murray, 1823 et 1824, 12 livraisons *in-4.°*, dont chacune coûte 12 sh., et sur papier de Chine, 16 sh.

Travels through Denmark, Sweden, Lapland, &c.; Voyages en Danemarck, Suède, Laponie, Finlande, Norwége et Russie, par E. Clarke. London, 1823, *in-8.°*

Select views in Greece; Choix de vues en Grèce, gravées en taille douce, d'après les dessins de W. Williams. Londres, Hurst, 1824, *in-8.°*; première livraison, 12 sh. Exemplaires *in-4.°* sur papier de Chine, 1 l. 1 sh.

Travels in Egypt and Nubia, Syria and Asia, &c.; Voyages en Égypte, en Nubie, en Syrie, &c., pendant les années 1817 et 1818, par Ch. Léon Irby et James Mangles. London, 1824, *in-8.°*

Travels in various countries of the East, most particularly Persia; Voyages en diverses contrées de l'Orient, particulièrement en Perse, par sir Will. Ouseley; tome III. Londres, 1823, *in-4.°*

Memoirs of a captivity among the Indians of north America &c. Mémoire d'une captivité chez les Indiens de l'Amérique du nord, par John D. Hunter, nouvelle édition. Londres, 1823, *in-8.°*

A statistical and commercial History of the kingdom of Guatimala; Histoire statistique et commerciale du royaume de Guatimala dans l'Amérique espagnole; traduit de l'espagnol de D. Domingo Juarros, en anglais, par J. Baily. Londres, 1823, *in-8.°*, avec des cartes.

Journal of a ten months of residence in New-Zeeland &c.; Journal d'un séjour de dix mois à la Nouvelle-Zélande, par R. A. Cruise. Londres, Longman, 1823, *in-8.°*, 10 sh. 6 d. On annonce que cette relation, qui contient des détails fort curieux, sera bientôt traduite en français.

The biographical Cabinet; Le Cabinet biographique, collection de portraits des personnages les plus illustres de chaque siècle et de chaque pays, avec des mémoires sur leur vie, par James Harrison. Londres, Sherwood, 1824, *in-8.°* 21 livraisons comprenant quatre-vingt treize portraits, gravés par Holl. Prix de chaque livraison, 1 sh. 6 d.

The annual Biography and Obituary; Biographie et Nécrologie, ou Notices sur les hommes célèbres morts en 1822 et 1823. Londres, Longman, 1824, 15 sh. — Recueil de la même nature que celui que M. Mahul publie en France depuis 1820. (Voyez *Journal des Savans*, février 1824, pag. 125-126.)

Encyclopædia heraldica; Encyclopédie héraldique, ou Dictionnaire du blason, par W. Berry. Londres, Sherwood, 1824, *in-4.°*, avec des armoiries anciennes et modernes, au nombre d'environ six mille.

ITALIE. *Antologia, giornale di scienze, lettere e arti; l'Anthologie, journal des sciences, des lettres et des arts.* Florence, imprimerie de Luigi Pezzati, au cabinet scientifique et littéraire de G. P. Vieusseux, directeur et éditeur de cet ouvrage périodique, qui a commencé avec l'année 1821. Il en paroît un cahier par mois, en sorte que les cahiers de janvier et février 1824 sont les n.os 37 et 38 du recueil. Celui de janvier a 196 pages gr. *in-8.°*, et celui de

février, 190. On y remarque deux articles de M. Cicognara sur l'ouvrage de M. Quatremère de Quincy, concernant l'imitation dans les beaux arts; plusieurs articles de M. Ces. Luchesini, sur la Grammaire grecque de M. Mathiæ, traduite en italien par M. Peyron; sur le volume intitulé *Fl. Merobaudis reliquiæ ex membranis Sangallensibus editæ à B. G. Niebuhrio* (1823, *in-8.°*), &c...; l'explication de deux médailles d'un roi de Thrace, par M. Sestini; une lettre de M. Valeriani sur l'alphabet hiéroglyphique phonétique de M. Champollion le jeune, &c. A la fin de chaque cahier, se trouvent, 1.° un bulletin scientifique qui fait connoître les travaux et les progrès les plus récens dans toutes les branches des sciences mathématiques, physiques, médicales, &c.; 2.° un bulletin bibliographique, ou catalogue de livres nouvellement publiés en Italie, &c.; 3.° un tableau présentant les résultats des observations météorologiques faites à Florence dans le mois précédent. Le prix de l'abonnement annuel aux douze cahiers de l'*Antologia* est de 36 fr. A Florence, chez M. Vieusseux, et à Paris, chez M. Barrois. Les 36 cahiers des trois années 1821-1823 se vendent 108 fr. Ce journal nous paroît l'un de ceux qui peuvent le mieux tenir au courant de l'état des lettres, des sciences et des arts dans tous les états italiens; il contient aussi des articles relatifs à la littérature des autres pays de l'Europe.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA. Cahier de mars 1824, pag. 185, l. 39, *commotion*, lisez *locomotion*: l. 46, *volontaires*, lisez *involontaires*.

JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers*, et à *Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1824.

CHEFS-D'ŒUVRE DES THÉÂTRES ÉTRANGERS, allemand, anglais, chinois, danois, espagnol, hollandais, *indien, italien, polonais, portugais, russe, suédois, &c.* Paris, chez Ladvocat, libraire, Palais royal, galerie de bois, n.° 196, *in-8.°*, 25 volumes.

SEPTIÈME ARTICLE. *THÉÂTRE HOLLANDAIS.*

COMME il n'avoit paru du théâtre hollandais qu'un seul volume annoncé comme tome I.er, j'attendois la suite de ce théâtre pour offrir l'analyse détaillée et le jugement des diverses pièces dont il devoit être composé.

Malheureusement le nombre de vingt-cinq volumes annoncé aux personnes qui avoient souscrit aux chefs-d'œuvre des théâtres étrangers, s'est

trouvé rempli sans que les diverses parties qui devoient composer cette collection fussent complètes ; non-seulement il est resté des parties non achevées, telles que le théâtre hollandais, mais il n'a rien paru des théâtres danois, chinois, indien, qui avoient été promis dans le prospectus.

Je suis donc réduit à rendre compte du théâtre hollandais en l'état d'imperfection où l'éditeur l'a abandonné.

On sera sans doute étonné d'apprendre qu'en 1727 un philologue a constaté qu'il existoit douze cent quarante-six pièces de théâtre hollandaises ; depuis cette époque, le nombre en est doublé.

Ce premier volume des chefs-d'œuvre de ce théâtre présente seulement cinq pièces à notre curiosité.

Une tragédie de P. C. Hooft, intitulée BATO ; deux de J. Van den Vondel intitulées, l'une GILBERT D'AMSTEL, LA DESTRUCTION DE SA VILLE ET SON EXIL, et l'autre LUCIFER ;

Et deux comédies de P. Langendyk, LES MATHÉMATICIENS, et KRÉLIS LOUWEN, ou ALEXANDRE LE GRAND AU FESTIN DU POËTE.

Avant de terminer cet article, je parlerai de l'essai sur la poésie hollandaise, publié par le traducteur en tête des chefs-d'œuvre du théâtre hollandais.

P. C. HOOFT.

Pierre-Corneille Hooft, le plus ancien poëte tragique dont la littérature hollandaise puisse s'honorer, naquit à Amsterdam en 1581 ; son père étoit bourguemestre. A seize ans, le jeune Hooft fut admis dans la société littéraire ou chambre de rhétorique de cette ville : ensuite il voyagea en France, où il se lia d'amitié avec Malherbe, et eut le bonheur d'apprécier les vertus de Henri IV. Il passa en Italie, d'où il revint à Amsterdam par l'Allemagne, après une absence de trois ans. Son style se ressentit beaucoup de l'avantage d'avoir fréquenté des littérateurs étrangers. Hooft fixa les règles de la versification hollandaise, et depuis elles ont toujours été respectées. On lui doit l'introduction des vers alexandrins et du mélange alternatif de la rime masculine et de la rime féminine.

La vie de Henri IV en hollandais fut le premier ouvrage qu'il publia ; c'étoit en 1626. Louis XIII lui accorda le cordon de S. Michel. Hooft travailla à l'histoire des Pays-Bas, et à une traduction de Tacite : il composa des odes, des poésies détachées, et sur-tout trois tragédies et une comédie.

Les Hollandais le regardent avec raison comme leur Tacite, et de

plus comme le fondateur de leur théâtre. Le traducteur de BATO auroit dû annoncer que la collection des œuvres de P. C. Hooft est en neuf volumes *in-4.*

Bato. Le sujet de cette tragédie est national : elle peint l'injuste haine de Penta, marâtre de Bato, fils de Katmeer, roi des Celtes. Bato, victime de cette marâtre, s'exile de son pays, renonce au trône de son père, et vient fonder le royaume des Bataves.

L'action est sans intrigue : elle offre quelques événemens, mais peu de situations dramatiques. La marche de la pièce est d'une simplicité antique : des chœurs assez bien liés au sujet ajoutent à l'illusion. Voici quelques détails.

Bato, fils d'un premier mariage de Katmeer, a épousé Rycheldin; Penta, seconde épouse de Katmeer, veut faire périr Bato, Rycheldin et leur jeune fils. Elle est magicienne, et elle a recours à son art : Proserpine, Médée et Circé apparoissent, et lui apprennent à préparer un feu qui restera caché dans les vêtemens, et dévorera, à un temps marqué, les victimes qui les porteront. Pour arriver à l'exécution de son projet, elle promet la paix domestique, et elle jure la réconciliation en ces termes : « Si ma bouche trahit mon cœur, puissent les feux du ciel et » de l'enfer me consumer ! » Bato et son épouse répètent ce serment, auquel assiste la prêtresse de la religion. Penta envoie à Rycheldin une toque ornée d'un voile, et à Bato un chapeau à plumet. Le feu fatal est caché dans ces présens, dont elle les prie de se parer pour la fête qui aura lieu à l'heure désignée. Mais, à cause de quelques retards, l'instant fatal arrive avant que Bato et son épouse s'y rendent. La malheureuse Rycheldin périt dévorée par la flamme. Bato croit que c'est l'effet de l'imprécation prononcée contre la personne qui n'auroit pas été sincère en son serment, et, accusant la vertu de son épouse, il présume que le ciel lui a fait éprouver un juste châtiment; mais le chapeau s'enflamme à son tour, avant que Bato s'en soit paré. Alors il ne doute plus que ce ne soit un criminel artifice de la reine; sa propre innocence, dont il est certain, lui permet de croire à celle de sa femme : se voyant menacé, il s'entoure de ses amis pour résister à Penta. Celle-ci fait annoncer au roi que Rycheldin a été punie comme parjure, et que Bato s'arme contre lui. Le roi ordonne que son fils soit arrêté ; et la reine recommande à ses affidés de le tuer. Bato se défend, repousse les soldats du roi ; mais justement désespéré d'avoir été réduit à s'armer contre son père, Bato juge qu'il lui devient indispensable de s'éloigner, et de céder ainsi à son ennemie, qui le voit partir et l'accable d'imprécations du haut d'une tour. Une partie de la noblesse et des citoyens le suit

jusqu'aux frontières de son pays : la prêtresse et sa suite l'accompagnent dans son exil. Il marche tenant son fils par la main, et précédé par le corps de sa femme. Il se repose : l'ombre de Rycheldin se présente et le console, en lui apprenant qu'elle habite les cieux, et que lui-même est destiné à fonder l'empire des Bataves. On fait les derniers adieux au pays des Celtes, et tous forment, en le quittant, des vœux pour la patrie et pour le roi. Arrivé sur la terre d'exil, Bato est proclamé et inauguré roi des Bataves, en donnant son nom au pays et aux habitans.

Selon l'observation du traducteur, la pièce commence vers minuit, et se termine dans les vingt-quatre heures; mais on a pu juger que la règle de l'unité de lieu n'est pas respectée.

Les passages que je pourrois détacher donneroient une idée avantageuse du talent de l'auteur. Je citerai seulement le trait qui suit.

Penta, parlant avec Médée, lui dit, en faisant allusion à ses terribles succès :

PENTA. « Vous agîtes fort bien, mais on découvrit la main d'où les » coups étoient partis. »

MÉDÉE. « Et pourquoi non ! C'est là mon but, quand je me venge ; » c'est le festin du cœur. Rien ne me réjouit plus que quand mes enne- » mis apprennent à leurs dépens à connoître Médée. »

J. VAN DEN VONDEL.

Joseph Van den Vondel, nommé le *Virgile hollandais*, naquit à Cologne en 1587 ou 1588, de parens originaires d'Anvers. Zélés anabaptistes, ils s'étoient retirés en Allemagne à cause de leur religion; mais ils revinrent ensuite à Amsterdam, où Van den Vondel a passé sa vie. A l'âge de treize ans, il étoit compté parmi les bons poëtes hollandais : en 1610, il se maria, et il ouvrit une boutique de bonneterie dont sa femme seule prenoit soin. En 1612, il publia sa première tragédie intitulée PASCHA. A vingt-six ans, il commença l'étude du grec et du latin, et y réussit parfaitement. Virgile devint son auteur favori : il fut lié avec Vossius, Barlæus, P. Corneille Hooft, et Hugo Grotius.

Entre autres ouvrages en vers, il publia ensuite sa tragédie de *la Destruction de Jérusalem*, et celle d'HÉCUBE, imitée de Sénèque.

Les magistrats d'Amsterdam, qui avoient à se plaindre du stathouder, prince Maurice, sollicitèrent Vondel de faire une tragédie sur la mort de Barnevelt; il consentit à mettre ce sujet sur la scène, mais en le traitant sous le titre de PALAMÈDE accusé faussement par Ulysse. La pièce n'étoit pas terminée quand le prince mourut; et peu de temps

après, elle fut publiée avec le nom de l'auteur. L'ouvrage fit grand bruit; on accusa Vondel d'avoir blessé la religion et la politique. La cour de Hollande vouloit que l'auteur fût mis en accusation à la Haye; mais, en vertu de leurs priviléges, les magistrats d'Amsterdam retinrent la cause, et l'on obtint qu'il seroit jugé par deux échevins de la ville.

Un des magistrats, qui l'avoit engagé à composer cette pièce, étoit un des juges; il ne put jamais s'accorder avec l'autre : la cause fut alors portée devant la cour entière des échevins. Le poëte prétendoit que le sujet de Palamède étoit tiré d'une histoire grecque à laquelle il n'avoit fait que les changemens que le théâtre autorise, et que l'auteur devoit être reçu à expliquer ses intentions, sans qu'il fût permis de rechercher dans son ouvrage ce que les accusateurs vouloient y faire voir. Lors du jugement, les avis furent partagés; il y en eut même de très-sévères; enfin Vondel fut condamné à une amende de trois cents florins, *pour avoir dit dans sa tragédie des choses qu'il auroit dû taire.*

La plupart des exemplaires de la pièce avoient été saisis : il s'en fit un grand nombre d'éditions; mais elle ne fut représentée qu'au bout de quarante ans; et encore y fit-on de nombreuses suppressions.

Vondel composa GILBERT D'AMSTEL, pour célébrer l'ouverture du nouveau théâtre d'Amsterdam en 1647. L'année suivante, on répétoit sa MESSALINE : les magistrats craignirent que les spectateurs ne se permissent des allusions à une princesse vivante, et la représentation fut défendue.

Vondel fit d'autres pièces de théâtre, et entre autres LUCIFER et MARIE STUART. Celle-ci lui occasionna beaucoup de désagrémens : il fut condamné à une amende de cent quatre-vingts florins, pour avoir peint la reine Élisabeth sous des couleurs odieuses.

Gilbert d'Amstel. Depuis une année, Amsterdam est assiégé par Guillaume d'Egmont, et par plusieurs seigneurs puissans qui en veulent à Gilbert d'Amstel, à cause de ses démêlés avec le comte Florent. Tout-à-coup on apprend que le siége est levé; on s'en félicite: mais c'étoit une ruse pour surprendre la ville, qui résistoit depuis si long-temps. Un soldat de l'armée des assiégeans se laisse prendre, et, tel que le Sinon de l'Énéide, il donne de fausses indications qui portent les assiégés à faire entrer un navire dans lequel sont cachés des soldats destinés à mettre le feu à la ville. A un signal convenu, l'ennemi revient pendant la nuit : Gilbert et les siens le combattent; mais l'incendie éclate de toutes parts, les soldats sortis du navire ont mis le feu aux maisons, et ouvert les portes à la troupe étrangère. Les vierges saintes attendent la mort au pied des autels et se préparent à la recevoir. Des récits font

successivement connoître les désastres, les profanations, les sacriléges: sans cesse le péril, le malheur augmentent. Les vainqueurs effrénés se livrent aux excès les plus coupables; enfin l'ange Raphaël descend des cieux et annonce à Gilbert, qui a toujours montré la plus grande fermeté, la plus grande vertu, qu'il doit abandonner la ville et chercher un asyle ailleurs; mais qu'un jour la ville d'Amsterdam se relevera, plus belle et plus honorée que jamais, sur-tout à l'époque où la présente pièce sera jouée. Gilbert obéit.

Des chœurs composés de jeunes filles d'Amsterdam, de gentilshommes, de religieuses et de citoyens, occupent souvent la scène, et ne sont pas la moindre beauté de la pièce.

Lucifer. Dieu a créé l'homme: l'ange Belzébuth a envoyé l'ange Apollion pour connoître la nouvelle création de Dieu, le paradis terrestre et ses habitans. A son retour, Apollion peint des couleurs les plus brillantes le jardin d'Éden, et l'homme. Voici comme il rend compte de l'effet qu'a produit sur lui l'aspect de la compagne d'Adam.

« Aussitôt que je l'ai aperçue conduite par Adam à travers le bocage, » je me suis caché le visage et les yeux de mes ailes, afin d'étouffer » mes desirs et mes pensées. De temps à autre, son époux l'arrêtoit » pour la contempler, et je voyois alors qu'une flamme sainte remplis- » soit peu-à-peu le pur sein de l'homme. Il embrassoit son épouse, qui » lui rendoit ses caresses; ils célébroient ensuite leur hymen avec une » joie et une ardeur amoureuse que l'on peut deviner, mais que l'on ne » sauroit dépeindre. C'est là un bonheur dont les anges sont privés. » Que la solitude est triste! Nous ne connoissons point l'union des » sexes, la douce union d'une vierge et de son époux. Hélas! que nous » sommes mal partagés! nous ignorons les charmes de l'hymen dans un » ciel sans femmes. »

Lucifer, lieutenant de Dieu, et Belzébuth, conspirent contre le nouvel ordre de choses; ils veulent se révolter contre Dieu même pour exclure l'homme du ciel. Un grand nombre d'anges secondent Lucifer: l'ange Michel, général de Dieu, essaie de calmer le soulèvement. Il a une vive altercation avec Lucifer, dont les partisans bravent les menaces que Michel leur a faites au nom de Dieu même, et ils se disposent au combat. Lucifer reçoit sur son trône les hommages des anges révoltés, qui forment le tiers des puissances célestes. Dans une scène, peut-être la seule qui, dans cette pièce, soit vraiment dramatique, Raphaël supplie Lucifer de ne point persister dans son projet; Lucifer expose l'injustice que Dieu a commise à leur égard en créant l'homme, et en lui donnant une partie de l'héritage de l'ange; il refuse la paix et

le pardon. On se dispose au combat ; la victoire est difficile, toutefois elle n'est pas douteuse. Lucifer vaincu est précipité des cieux ; mais, en tombant, il a trouvé un moyen de vengeance ; il a séduit Adam. La douleur des anges se mêle à la joie de la victoire : il faut un rédempteur pour racheter l'homme; le fils de Dieu même sera ce rédempteur.

Le fragment que j'ai rapporté suffira pour faire connoître la manière de l'auteur : il est toujours à la hauteur de son sujet ; les chœurs, qui font partie de l'action, ont beaucoup d'élévation, et les détails en sont tour-à-tour énergiques, nobles, touchans, selon que les anges fidèles ou les lucifériens expriment leurs sentimens.

Si l'on considère la tragédie de Lucifer comme un poëme dialogué, on ne peut s'empêcher d'y reconnoître un très-grand mérite. Elle a précédé de quelques années le PARADIS PERDU de Milton.

Il est à remarquer que, dans l'accusation de plagiat formée par Lauder contre la mémoire de Milton, il n'est pas question de la tragédie de Vondel, qui eût fourni quelques rapprochemens.

Ce qui seroit assez curieux, ce seroit d'examiner ce que Masénius, auteur de la Sarcotée, qu'on reconnoît aisément avoir été imitée par Milton, a pu emprunter lui-même de Vondel.

P. LANGENDICK.

Langendick naquit à Harlem en 1683. Dès son enfance, il montra des dispositions à la poésie : jeune encore quand il perdit son père, qui étoit maître maçon, il vint à Amsterdam, et, à seize ans, il composa sa comédie de DOM QUICHOTTE AUX NOCES DE GAMACHE. En 1712, il donna LE FLATTEUR et LA DOUBLE SUPERCHERIE NATIONALE; en 1715, KRÉLIS LOUWEN et LES MATHÉMATICIENS. En 1720, sa comédie de QUIMCAMPOIX et sa parade d'ARLEQUIN AGIOTEUR attaquèrent la manie des spéculations hasardeuses auxquelles donnoit lieu le système de Law. Revenu à sa ville natale, les magistrats le nommèrent historiographe de la ville.

Il avoit composé des poésies lyriques, des satires, des épigrammes, &c. &c. Il fit des tragédies qui sont oubliées; on estime encore beaucoup son histoire en vers des comtes de Hollande.

Il y a de la gaieté dans ses comédies; mais le comique, quoique vrai, est rarement de bon ton : il ne paroît pas avoir connu l'art de faire contraster finement les caractères, de préparer et amener habilement des situations dramatiques. Le traducteur pense que ses pièces peuvent être comparées à celles de Dancour et de Hauteroche.

Les Mathématiciens. Cette pièce, écrite en vers alexandrins et à

rimes plates, n'offre qu'une intrigue très vulgaire, qui ne sert en rien au développement des caractères mis en scène par l'auteur.

Un mathématicien veut donner en mariage sa pupille à son neveu, qui est, comme lui, très-zélé pour la science: cette pupille, qui a un amant, a fui de la maison de son tuteur; celui-ci, accompagné de son neveu, court le monde en la cherchant. La pupille, son amant, le tuteur, le neveu, se rencontrent dans une auberge de campagne, où, à l'occasion d'une éclipse de lune, l'auteur présente, dans tout leur ridicule, ces prétendus savans qui veulent parler de ce qu'ils ignorent, expliquer ce qu'ils ne connoissent pas, et à qui les injures semblent des raisons. La seule scène comique, mais usée pour nous, qu'on trouve dans cette comédie, c'est celle où le tuteur, qui ne connoît pas l'amant, qui s'est donné pour un avocat, lui demande et lui paie une consultation sur l'action qu'il doit intenter contre le ravisseur de sa pupille; celle-ci, avec sa suivante, est cachée dans un lit qui est sur la scène; et quand elles le quittent, une autre personne s'y place à son tour. Enfin, tandis qu'à la faveur de l'obscurité de la nuit la pupille veut sortir de l'auberge pour suivre son amant, elle est rencontrée: on crie au voleur, on apporte des flambeaux; après quelques explications, l'amant se nomme, et on lui accorde la main de sa maîtresse.

Krélis Louwen, ou *Alexandre le Grand au festin du poëte.* Cette comédie est en vers libres.

Krélis Louwen est un paysan des environs d'Harlem; il a épousé une veuve auprès de laquelle est la jeune Ida, qui passe pour sa fille du premier lit, mais qui est la fille d'un riche négociant absent. Ferdinand est amoureux d'Ida, et elle le paie de retour; il voudroit l'épouser, mais le paysan brutal s'oppose à leur mariage: il est souvent ivre et il bat sa femme. Ayant gagné une somme considérable à la loterie, il en a perdu la tête, et il ne parle que d'aller en Allemagne acheter une terre et des titres de noblesse. Pour le corriger de sa manie, Ferdinand, qui est auteur dramatique, et qui régale dans sa campagne les acteurs qui ont joué dans sa pièce, imagine de faire transporter dans cette campagne Krélis Louwen, pendant qu'il est endormi à la suite d'une ivresse, et d'employer les comédiens à lui persuader qu'il est Alexandre le Grand; il espère lui faire sentir les inconvéniens de la grandeur. Quand Krélis s'éveille, il est étonné de se trouver dans un palais, d'être entouré de serviteurs, d'avoir des ministres, &c. Il résiste à l'opinion qu'on veut lui donner de sa puissance; mais on l'entoure de tant d'hommages, qu'il consent à être un grand personnage. Le roi Porus a envoyé son ambassadeur pour lui demander sa fille en

mariage, et, d'après un refus, lui fait la guerre. Le prétendu Alexandre n'a pas la valeur du véritable; il craint de mourir dans les combats, se cache, et enfin consent à la paix dont le mariage d'Ida avec le fils de Porus est le gage. On juge que Ferdinand jouoit le rôle du fils de Porus. Enfin, quand Krélis Louwen a bien regretté son état de paysan, quand il est bien guéri de sa manie, on lui apprend qu'il a été mystifié, et il s'estime heureux d'être un simple paysan. Le père d'Ida arrive et la marie avec Ferdinand.

Un conte des Mille et une Nuits avoit fourni ce sujet, qui a été aussi traité par le père du Cerceau, sous le titre de GRÉGOIRE OU LES INCONVÉNIENS DE LA GRANDEUR, pièce en cinq actes et en vers, jouée, en 1721, sur un théâtre aux Tuileries, devant le roi.

Quoique la littérature hollandaise soit peu connue en France, il n'en est pas moins vrai qu'elle possède un très-grand nombre de poëtes. De temps immémorial, en Hollande, toutes les classes, toutes les professions ont cultivé la poésie. J'ai eu occasion de parler de la chambre de rhétorique d'Amsterdam; ces sortes de sociétés littéraires existoient autrefois dans chaque ville, dans chaque village. Les membres se rassembloient pour lire leurs ouvrages, en discuter le mérite, proposer et distribuer des prix, composer en commun des poëmes, surtout des pièces de théâtre qu'ils représentoient.

Pourquoi, en parlant de ces poëtes nationaux, le traducteur n'a-t-il pas rappelé qu'il reste de leur composition un monument célèbre, la tragédie du SIÉGE DE LEYDE, qu'on jouoit tous les sept ans en mémoire de ce qu'un petit nombre de bourgeois avoient forcé les Espagnols à lever le siége de cette ville en 1574!

Au commencement du XIX.[e] siècle, la Hollande comptoit dans sa littérature trois cents poëtes.

Ce fut seulement au XIII.[e] siècle qu'on commença d'écrire quelques poëmes en langue vulgaire hollandaise. Jacques de Maerlant avoit précédé de longues années les chambres de rhétorique, qui ne s'établirent que dans le XV.[e] siècle.

Anne Bym, religieuse à Anvers, se fit remarquer, au commencement du siècle suivant, par des poésies dont le traducteur rapporte quelques fragmens.

Les événemens qui affranchirent la Hollande de la domination espagnole, donnèrent une forte impulsion aux talens des Hollandais.

J'ai fait connoître P. Corneille Hooft et J. von Vondel, qui naquirent à la fin du XVI.[e] siècle, et qui, par leurs tragédies, illustrèrent la littérature de leur pays.

L'Institut royal d'Amsterdam proposa, il y a quelques années, pour son concours, la question de savoir *s'il existoit un théâtre national hollandais, et quelles en étoient les marques distinctives.*

Le mémoire qui remporta le prix décida négativement, se fondant sur ce que les poëtes dramatiques de la Hollande n'avoient fait que suivre les règles établies par ceux de la France.

Il n'est pas étonnant que le traducteur des chefs-d'œuvre du théâtre hollandais n'adopte pas cette décision, et il y a de bonnes raisons en faveur de son opinion; mais je me borne à indiquer cette question de critique littéraire.

C'est en 1617 que s'ouvrit à Amsterdam la première salle de spectacle; on y représenta les tragédies de Vondel et de Coster.

Vers la même époque, c'est-à-dire, au commencement du XVIIe siècle, parurent Jean de Vos, auteur de la tragédie d'ARAN ET TITUS; Anslo, qui mit sur le théâtre le massacre de la Saint-Barthélemi, sous le titre de LA NOCE PARISIENNE.

Lucas Rotgans fut auteur de plusieurs tragédies justement estimées, et entre autres d'une tragédie de SYLLA.

Je ne m'arrêterai pas sur Fokkenbroch, auteur de comédies grossières, dont l'une est intitulée L'AMOUR À L'HÔPITAL DES FOUS.

Le traducteur observe que les poëtes hollandais du XVII.e siècle se distinguèrent par des images brillantes et par une grande force d'expression; mais que leur style eut quelquefois de la rudesse et de l'incorrection.

Les poëtes du siècle suivant tombèrent dans le défaut contraire; on leur a reproché un purisme affecté.

Boogaert fit des tragédies en prose, mais son exemple ne séduisit pas.

Les auteurs comiques furent plus rares : Langendick est le meilleur comique hollandais, et l'on a vu qu'il appartient au XVIII.e siècle. Jean de Marre composa deux tragédies, MARCUS CURTIUS et JACQUELINE DE BAVIÈRE.

Huidecoper est auteur d'un ACHILLE, que le traducteur avoit promis de faire entrer dans la suite de la collection. Il regrettoit de ne pouvoir y placer plusieurs autres ouvrages, tels que SÉMIRAMIS, SCIPION, MÉROPE de Zwerts, des tragédies et des comédies de Bode et de Hartsenck; il faisoit espérer des pièces d'Onno Zwier van Haren, de van Winter, de M.lle van Merken son épouse, de la baronne de Lannoy, de Nomsz, de Styl.

J'ai indiqué seulement les poëtes dramatiques de la Hollande; le traducteur fait connoître plusieurs auteurs qui ont honoré les autres

genres de littérature. On sait que Voltaire avoit adressé à Guillaume van Haren, auteur lyrique, et frère du tragique que j'ai nommé précédemment, des vers où il lui dit :

> Démosthène au conseil, et Pindare au Parnasse, &c.
>
> ....
>
> La grandeur du Batave est de vivre sans maître,
> Et mon premier devoir est de servir le mien.

Il me reste à exprimer le regret de ce que le traducteur, gêné sans doute par le plan général de la collection, n'a pas fait connoître par des analyses et par des citations la plupart des ouvrages dramatiques dont il a donné seulement les titres: c'est alors sur-tout qu'on auroit pu décider si la Hollande a un théâtre national. Peut-être, en publiant le second volume qu'il promettoit et que les littérateurs desiroient, il eût fourni ce supplément indispensable, lequel eût fait le sujet d'une nouvelle notice en tête de ce second volume. Qu'y auroit-il eu de mieux que de faire juger de la tragédie de PALAMÈDE, de celle de MARIE STUART, en traduisant exactement les passages qui autrefois motivèrent la condamnation de l'auteur! La postérité a le droit de réviser de pareils jugemens.

Puisque j'ai acquis la triste certitude que cette grande collection des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers restera incomplète, j'indiquerai ici en peu de mots quelques auteurs dramatiques hollandais dont le traducteur n'a pas parlé, et je présenterai certains détails relatifs à ceux mêmes dont il a parlé.

Ainsi, il me semble convenable de faire connoître les titres de quelques pièces de Vondel, desquelles il n'est point question dans la notice, telles que *Électre*, *Joseph à Dothan*, *Joseph à la cour*, *Joseph en Égypte*, *les Frères*, *Salmonée*, *Phaéton*, *Jephté*, *David banni*, *David rétabli*, *Salomon*, *Samson*, *Œdipe*, *les Frères bataves*. J'ajouterai que, tous les ans, vers la Noël, on donnoit à Amsterdam plusieurs représentations de *Gilbert d'Amstel*.

La notice ne parle pas de M. Feith, auteur d'*Inès de Castro*, de *Thyrsa*, de *Jeanne Gray* et de *Mutius Cordus*, dans lesquelles on a applaudi à l'expression de sentimens nobles et touchans.

Il étoit juste, autant que convenable, de nommer deux femmes, Willelmine de Winter, morte en 1789, et Pétronille Moens.

En 1774, on ouvrit la nouvelle salle d'Amsterdam par la représentation d'un ouvrage de Willelmine de Winter, *Jacob Simonszoon de Rik*. Elle est aussi auteur de *Marie de Bourgogne*, du *Siége de Leyde*, de *Monzongo* ou *l'Esclave royal*.

Pétronille Moens a fait les tragédies de *Jeanne Gray* et de *Dolsey et Amélie.*

Ces divers détails ne peuvent qu'ajouter aux regrets des littérateurs qui espéroient connoître, dans la suite du théâtre hollandais, les ouvrages qui honorent la littérature dramatique d'une nation voisine.

Il me reste à analyser encore les chefs-d'œuvre des théâtres anglais et allemands; je le ferai plus briévement : j'exprimerai et je motiverai mes regrets sur l'interruption et l'imperfection d'une entreprise littéraire qui méritoit plus de soins, et qui alors eût sans doute obtenu plus de succès.

RAYNOUARD.

ANDREÆ OBERLEITNER... Fundamenta linguæ arabicæ: accedunt selectæ quædam, magnamque partem typis nondum exscriptæ sententiæ, primis legendi ac interpretandi periculis destinatæ Viennæ, 1822, xvj et 390 pages *in-8.°*

Chrestomathia arabica, unà cum Glossario arabico-latino, huic Chrestomathiæ accommodato, ab Andrea Oberleitner.... Prior pars, Chrestomathiam continens. Viennæ, 1823, xiv et 298 pages *in-8.°*

Grammatik der arabischen Schriftsprache für den ersten Unterricht, mit einigen Auszügen aus dem Koran, von Th. Chr. Tychsen. — *Grammaire de la langue arabe littérale pour le premier enseignement, avec quelques extraits de l'Alcoran, par M.* Th. Chr. Tychsen. Gottingue, 1823, 260 pages et 40 pages de texte arabe, *in-8.°*

NOUS réunissons dans un même article ces trois ouvrages, sur chacun desquels nous avons peu de chose à dire, et que nous ne pouvons cependant point passer entièrement sous silence. Nous commencerons par la Grammaire arabe de M. Tychsen.

La Grammaire arabe du célèbre Michaelis, qui, depuis près de cinquante ans, servoit de base à l'enseignement de la langue arabe dans la plus grande partie de l'Allemagne, manquant entièrement dans le commerce, et n'étant plus d'ailleurs en harmonie avec le degré de développement qu'a pris, dans ces dernières années, l'étude de cette langue, M. Tychsen a cru faire une chose utile à la jeunesse studieuse,

en lui offrant une nouvelle grammaire qui, sous un petit volume, renfermât, outre la partie étymologique, les règles les plus essentielles de la syntaxe. Ne rien omettre de ce qui étoit nécessaire pour donner une idée juste du système de la langue, et cependant se renfermer dans les bornes d'un volume assez mince et d'un prix peu élevé, telles sont les deux conditions qu'il s'est imposées, et qu'il nous semble avoir bien remplies. La Grammaire d'Erpenius, celle que nous avons publiée en français en deux volumes *in-8.°*, en 1810, et celle que M. Rosenmüller (Ern. Fred. Ch.) a donnée à Leipsick en 1818, et dont nous avons rendu compte dans ce Journal (1), sont les sources où a puisé M. Tychsen. Il a joint à sa Grammaire divers morceaux extraits de l'Alcoran, pour servir d'exercice aux étudians qui se sont déjà formés à l'analyse et à la traduction par l'étude des fables de Lokman, et qui ont besoin, avant de passer aux morceaux de poésie contenus dans la Chrestomathie arabe de Michaëlis, de s'exercer sur des textes moins difficiles que ces poésies, et plus conformes au vrai génie de la langue que les fables dont il vient d'être parlé. L'Alcoran étant le vrai fondement de toute la littérature arabe postérieure à Mahomet, on ne peut qu'approuver la préférence qu'a donnée M. Tychsen à des extraits de ce livre.

L'étude approfondie de la syntaxe arabe dans toutes ses parties, est d'une étendue dont on a peine à se faire une juste idée. Il s'en faut beaucoup que j'aie épuisé ce sujet dans ma Grammaire; et cependant il est certain que quiconque veut bien entendre les commentateurs de l'Alcoran, les auteurs qui ont traité de la rhétorique et de la jurisprudence, et les scholiastes des poëtes, doit embrasser cette étude dans tout son ensemble. Il doit, pour cette étude difficile, attendre peu de secours des dictionnaires, même de ceux de Djewhari et de Firouzabadi: et il faut qu'il se fasse lui-même le dictionnaire technique de la science grammaticale qui tient de près à la logique, s'il veut n'être pas arrêté à chaque instant dans la lecture des écrits dont je viens de parler. Mais il n'est pas nécessaire à tous ceux qui apprennent l'arabe, de pénétrer aussi profondément dans la connoissance de cette langue; il faut seulement, pour ne point traduire au hasard, qu'ils puissent se rendre compte des formes de tous les mots qui entrent dans les textes qu'ils lisent, et de tous leurs rapports de concordance et de dépendance, et qu'à force d'analyses rigoureuses et souvent répétées, ils puissent mettre eux-mêmes régulièrement les voyelles par-

(1) Année 1819, cahier de février.

tout où elles manquent. Cela même exige un travail long et qui ne doit pas être superficiel; mais nous pensons que la Grammaire de M. Tychsen, aidée de quelques développemens que fournira l'instruction orale, peut suffire pour arriver à ce degré de connoissance de la langue arabe. C'est la bonne opinion que nous avons de cet ouvrage, qui nous engage à indiquer un petit nombre d'erreurs qui ont échappé à l'attention de son savant auteur.

M. Tychsen suppose (p. 27) que l'*élif* que les Arabes ajoutent au commencement des mots étrangers dont les deux premières lettres sont des consonnes, pour en faciliter la prononciation, comme dans اسفنج de σπόγγος, اقليم de κλίμα, اصطبل de *stabulum*, est un *élif* d'union, qui doit par conséquent porter le signe nommé *wesla.* C'est une erreur: cet *élif* doit être écrit avec le *hamza;* il conserve toujours sa prononciation, et n'éprouve point l'élision propre aux *élifs* d'union.

On lit (pag. 56) que les Arabes emploient le prétérit dans toutes les formules optatives, ce qui est vrai; mais il est faux que la conjonction لَوْ *si,* donne aussi au prétérit le sens de l'optatif, comme on le lit (même page): l'exemple même donné par l'auteur sembleroit prouver qu'il a écrit *optatif* pour *hypothétique* ou suppositif, si l'on ne retrouvoit pas la même inexactitude d'expression ailleurs (page 63). Ce qui est dit au même endroit sur la valeur qu'a le prétérit après l'adverbe conjonctif إِذَا, est loin d'être suffisant et de donner une idée juste de l'influence de cette particule; mais c'est l'objet d'une doctrine qui n'est pas suffisamment développée dans ma grammaire, et que je ne puis pas exposer ici: je me contenterai donc de dire que les verbes des deux propositions qui suivent اذا, quoique mis au prétérit, équivalent à des futurs, et n'expriment jamais un temps passé, qu'à certaines conditions.

C'est une erreur grave d'avoir dit que le temps nommé par Erpenius *futur apocopé,* et que j'appelle *aoriste conditionnel,* a le sens du prétérit après لمّا *quando, nondum* (page 64). Cela est vrai de لمّا adverbe négatif, signifiant *nondum*, et absolument faux de لمّا adverbe conjonctif de temps, signifiant *quando.*

Je ne regarde que comme une faute d'inattention ce qu'on lit (page 58), que l'aoriste est nommé par les Arabes رفع et مرفوع, quand la seconde lettre radicale se prononce avec un *dhamma,* comme dans يكتُب. M. Tychsen n'ignore pas que c'est à raison de la dernière voyelle, que l'aoriste prend l'épithète de مرفوع, ce qui répond au mode *indicatif;* ou de منصوب, ce qui répond au mode *subjonctif.*

Le desir d'être concis a quelquefois entraîné notre auteur à supprimer,

dans la syntaxe, des développemens qui eussent été nécessaires pour déterminer l'usage de la règle. J'en donnerai un exemple. Il se contente de dire (page 208) que l'accusatif s'emploie quelquefois pour exprimer le prédicat ou attribut, quand ce prédicat est placé avant le nom ou nominatif dont il indique l'*état* ou la *qualité*, et il en offre deux exemples qui font comprendre le cas dont il s'agit; mais cela ne donne point la raison de cette syntaxe, et ne fait point connoître les circonstances qui en autorisent l'usage. Je ne cite que ce seul exemple, pour ne pas prolonger cet article, et je finis ce que j'ai à dire de cette grammaire, par une observation importante que j'ai omise dans la mienne. Elle est relative à la place que doit occuper le pronom ou plutôt l'article démonstratif; et ce qui m'engage à la consigner ici, c'est une faute commise par M. Tychsen dans la traduction de ce passage de l'Alcoran : هذه بضاعتنا ردّت الينا. M. Tychsen le rend ainsi: *Hæc pecunia nostra reddita est nobis.* Si le sens étoit tel, on auroit dit en arabe بضاعتنا هذه. Il faut traduire *hæc est pecunia nostra (quæ) reddita est nobis.* Toutes les fois que le nom avec lequel le démonstratif forme une seule idée complexe, est composé d'un antécédent et d'un régime, le démonstratif doit être placé après le nom et son complément: هذا اخي signifie *hic est frater meus*, et اخي هذا *frater meus hic*.

La grammaire arabe de M. Oberleitner seroit le sujet d'un grand nombre d'observations, si je voulois en parcourir tous les détails. La disposition des matières la rend d'un usage peu commode, et plusieurs des règles qu'elle contient manquent d'exactitude. D'un autre côté cependant, elle est plus savante et plus complète que celle de M. Tychsen, et quelquefois même elle peut fournir d'utiles supplémens à la mienne, supplémens toutefois qui ne peuvent être que de peu d'utilité aux commençans, et qu'ils ne sont pas en état d'apprécier. Ces avantages et ces désavantages de l'ouvrage de M. Oberleitner, tiennent à ce qu'il a trop souvent suivi la grammaire publiée à Vienne en 1823, par un Syrien maronite, M. Antoine Aryda, sous le titre de *Institutiones grammaticæ arabicæ.* Ainsi, c'est en suivant M. Aryda que M. Oberleitner donne au cas oblique du duel, quand il est *in statu constructo*, devant l'article ال, la forme عَبْدَىً comme عَبْدَىً اللهِ, ou عَبْدَيِ comme عبدَيِ اللهِ, tandis que cette dernière forme est la seule régulière : c'est aussi d'après la même autorité qu'il écrit au nominatif du duel, avec le pronom affixe de la première personne, عبدَاىَ au lieu de عبداىَ. C'est encore en suivant avec trop de confiance M. Aryda, qu'il a dit que le prétérit, nommé par lui *aoriste premier*, est employé quelquefois pour

exprimer le présent, afin de donner plus d'énergie et d'affirmation à l'expression, ou bien d'exprimer une action qui se renouvelle habituellement; en sorte, par exemple, que مات الناس *les hommes sont morts*, signifieroit *les hommes ont coutume de mourir*, ou *meurent en vertu d'une loi immuable de la nature.* Cette seconde assertion est absolument dénuée de fondement. Quant à la première, l'exemple qu'en donne M. Oberleitner n'a point de rapport à la règle, parce que, dans cet exemple comme dans mille autres, c'est l'influence de l'adverbe conjonctif de temps اذا, qui donne aux prétérits des verbes qui le suivent, le sens du futur ou du présent indéfini. Toutefois il est vrai, ce que j'ai omis de dire dans ma grammaire, que, dans certains cas, et sur-tout dans les transactions sociales, comme mariages, achats, ventes, &c., on emploie le prétérit au lieu du présent. Ainsi un père, en accordant sa fille à celui qui la demande en mariage, dit, *Je vous ai donné une telle en mariage*, et non *je vous donne;* un marchand d'esclaves, en acceptant l'offre qui lui est faite pour le prix d'une esclave, dit, *Je vous ai vendu*, et non *je vous vends.* (Voyez des exemples de cela dans ma *Chrestomathie arabe*, tome I, page 20, 26, 27 et 37.) Il n'y a aucun doute que, dans ce cas, le prétérit ne soit employé comme une forme énergique, et peut-être est-ce aussi la vraie raison pour laquelle ce même temps est toujours employé, dans l'arabe littéral, pour exprimer *l'optatif.*

Je me contente de ce petit nombre d'exemples pour justifier ce que j'ai dit de la Grammaire de M. Oberleitner, qui, malgré quelques imperfections, est cependant bien plus à la portée des commençans que celle de M. Aryda. Cette dernière ne devroit être étudiée que comme la *Cafia*, la *Djaroumia* ou le traité des *Centum regentes*, par ceux qui, sachant déjà l'arabe, veulent se mettre en état de lire avec profit les grands traités de grammaire composés par les Arabes. Je passe à la Chrestomathie arabe de M. Oberleitner.

Cette Chrestomathie étant principalement destinée aux élèves de la faculté de théologie, M. Oberleitner a cru devoir leur proposer, pour premier exercice, quelques portions des traductions arabes de divers livres de l'ancien et du nouveau Testament. Ces versions sont en général mal écrites; les tournures propres à la langue arabe n'y sont pas toujours observées, les règles mêmes de la grammaire y sont parfois violées; et par ces raisons, nous sommes portés à penser qu'elles ne devroient être mises entre les mains des élèves que lorsqu'ils sont en état d'en apprécier les imperfections, ou faute de livres plus propres à les initier à la connoissance du vrai génie de cette langue. On doit les considérer, non comme des moyens d'étudier la langue dans laquelle

elles sont écrites, mais comme des instrumens plus ou moins utiles pour la critique des textes sacrés, ou des anciennes versions grecques ou syriaques de ces textes. Ces fragmens forment plus d'un tiers du recueil dont nous rendons compte. Viennent ensuite quelques chapitres de l'Alcoran, et divers morceaux extraits de la Description de l'Égypte par Abd-allatif. M. Oberleitner a suivi ici l'exemple de feu M. Jahn; il a même donné plus d'étendue aux extraits de l'Alcoran, ce dont il convient de lui savoir gré; et si l'on doit éprouver quelque regret, c'est qu'il n'ait pas consacré à d'autres morceaux de ce genre ou à quelques fragmens d'ouvrages historiques, une partie de l'espace qu'il a accordé aux versions bibliques.

Sous le titre de *Poetica,* on trouve ensuite, on ne sait pourquoi, les fables de Lokman, écrites dans la prose la plus simple et la plus dénuée de toute élégance; puis deux contes assez agréables, dont la prose rimée est entremêlée de vers. Je pense, comme M. Oberleitner, que ces deux morceaux, dictés par M. Aryda aux élèves qui suivoient ses leçons, n'ont jamais été imprimés. Ils méritoient d'autant mieux de l'être, que, sans présenter de grandes difficultés, ils donnent une idée de la prose élégante et presque poétique des Arabes. Toutes les pièces suivantes sont empruntées de la Chrestomathie de M. Jahn : ce sont la septième et la onzième séance de Hariri ; quelques fragmens de poésie, tirés du recueil connu sous le nom de *Hamasa*, et que Schultens avoit déjà publiés; enfin quatre dialogues composés par M. Aryda sur divers objets relatifs à l'histoire moderne, aux usages et à la littérature de l'Orient. Comme j'ai rendu compte, avec quelque détail, de la Chrestomathie arabe de M. Jahn (1), lors de sa publication, je m'abstiendrai de parler ici de tout ce que M. Oberleitner a emprunté à ce recueil; je dirai seulement qu'on ne peut qu'approuver le retranchement fait par M. Oberleitner de quelques fragmens de la Géographie d'Abou'lféda, et de divers textes isolés relatifs à des objets d'histoire naturelle, que M. Jahn avoit tirés principalement de l'*Hierozoïcon* de Bochart: ces fragmens, assez souvent fautifs, convenoient peu à un ouvrage du genre de celui-ci. On doit aussi savoir gré à M. Oberleitner d'avoir mis les voyelles, même dans les morceaux où M. Jahn les avoit négligées. Ce secours, si utile aux commençans, n'a été supprimé que dans les dialogues de M. Aryda. Nous ne dirons point que M. Oberleitner n'ait commis aucune erreur dans ce genre de travail, qui exige une connoissance approfondie de toutes les parties de la grammaire; mais

(1) Voy *Magasin encyclop.* année 8.e, tom. IV, p. 305-328.

nous pouvons assurer que les fautes que nous avons observées dans les parties que nous avons lues avec attention, ne sont pas très-nombreuses, et que plusieurs de celles qui avoient échappé à M. Jahn ont été corrigées. Nous en avons remarqué quelques-unes qui, à en juger par leur retour fréquent, appartiennent à certains principes erronés de M. Aryda; d'autres peuvent être mises sur le compte de l'imprimeur. M. Oberleitner, à l'exemple de M. Jahn, se propose de publier un lexique destiné à l'intelligence de tous les morceaux compris dans sa Chrestomatie; nous pensons qu'il ne tardera point à paroître.

SILVESTRE DE SACY.

Verzeichniss der Chinesischen und Mandshuischen Bücher und Handschriften der königlichen bibliothek zu Berlin, mit einer Abhandlung über die Sprache und Schrift der Uiguren; von Julius Klaproth. Paris, königl. Druckerei, 1822, *in-fol.* de 188 et 68 pages.

La collection de livres chinois qui existe à la bibliothèque royale de Berlin, se compose d'acquisitions faites à différentes époques. Le premier fonds d'ouvrages de cette espèce, formé d'environ trois cents volumes, fut acheté dans les établissemens de la compagnie hollandaise des Indes orientales, et particulièrement à Batavia, d'après les ordres de l'électeur Frédéric-Guillaume le Grand, et par l'entremise de G. E. Rumpfius et d'André Cleyer. A. Muller en a rédigé un petit catalogue, ou plutôt une simple liste, qui a été imprimée en une feuille, mais qui est devenue très-rare, et dont on ne possède pas d'exemplaires à la bibliothèque de Berlin. Le même auteur publia en 1683 une deuxième partie de ce catalogue. Mentzel, qui, après Muller, donna des soins à la collection naissante, l'accrut particulièrement d'ouvrages de médecine et de botanique. Ce fut aussi de son temps qu'on fit l'acquisition du dictionnaire chinois espagnol du P. F. Dias, ouvrage qui servit à Mentzel à faire quelques foibles progrès dans la connoissance du chinois. Depuis la mort de ce savant, survenue en 1702, le fonds dont nous parlons n'avoit éprouvé aucune augmentation; mais en 1810, M. Klaproth l'enrichit de plusieurs ouvrages mandchous, chinois et mongols, qu'il s'étoit procurés pendant son voyage à la frontière de la Chine, et qui se trouvoient doubles dans sa collection particulière. Après avoir ainsi contribué à accroître les ressources qui existoient à

Berlin pour l'étude du chinois, et rassemblé plus de livres mandchous qu'on n'en trouve dans aucune bibliothèque d'Europe, celle de Paris exceptée, M. Klaproth a jugé de son devoir de faire connoître, par un catalogue raisonné, cette partie de la bibliothèque royale qui a servi à ses premiers travaux dans le chinois, et facilité ses premiers progrès.

Il a partagé ce catalogue en sept sections. La première est consacrée aux livres historiques et géographiques : on y distingue plusieurs ouvrages importans, le *Tseu-tchi-thoung-kian* de Sse-ma-kouang, en cent vingt cahiers ; l'histoire de la dynastie des *Kin*, écrite en mandchou, et formant neuf cahiers ; la traduction mandchoue de l'ouvrage historique intitulé *Kang-kian ;* l'histoire de la dynastie des Ming, en trente volumes petit *in-folio*, et quelques autres. En énumérant toutes ces richesses historiques, M. Klaproth ne s'attache pas seulement à donner des notices bibliographiques exactes sur les livres et leurs auteurs, l'époque et les circonstances où ceux-ci ont écrit ; il saisit une occasion qui s'offre assez rarement, celle de pouvoir imprimer des textes ou des phrases en caractères originaux, pour faire juger, par des extraits étendus, la nature et le mérite particulier de chaque ouvrage, quelquefois même pour en tirer des morceaux utiles par eux-mêmes, et qu'il auroit eu difficilement les moyens de publier ailleurs. C'est ainsi qu'à propos du grand ouvrage de Sse-ma-kouang, il donne une table chronologique des noms que les empereurs Chinois ont coutume de faire porter à une ou plusieurs années de leur règne, et qui servent à dater les événemens, les actes publics et les transactions particulières. Fouquet (1) et Deshauterayes (2) avoient déjà donné des tables de ces noms d'années, mais l'une et l'autre dépourvues des caractères originaux, et conséquemment d'un usage assez peu commode. M. Morrison (3) en a fait imprimer une troisième, en profitant de l'avantage qu'il avoit de posséder à sa disposition des types chinois ; mais cette dernière est peu correcte, et l'expression julienne des dates est presque toujours fausse, ainsi qu'on a eu occasion de le dire dans ce journal (4). Celle de M. Klaproth a tout-à-la-fois le mérite de l'exactitude et de l'élégance. Les noms de chacune de ces petites périodes dans lesquelles se subdivise le règne de tous les empereurs, sont imprimés en caractères chinois et en lettres latines, et

---

(1) *Tabula chronologica historiæ sinicæ*. Romæ, 1729. C'est une grande feuille qui offre la traduction d'un tableau du même genre composé en chinois par un lettré dont le nom de famille étoit *Nian*. L'original et même la traduction sont assez rares en Europe. — (2) Dans le tome XII de l'*Hist. génér de la Chine* du P. Mailla. — (3) *View of China*. — (4) Nov. 1818.

le commencement en est marqué par l'année du cycle sexagénaire et l'année julienne correspondante. C'est une table qui feroit un ornement et une partie indispensable de l'Art de vérifier les dates ; elle occupe ici vingt-six pages *in-folio.*

En faisant connoître l'histoire des Kin, M. Klaproth entre dans quelques détails sur la fondation de cette dynastie, qui a été connue des occidentaux sous le nom d'Altoun-khan, et dont les princes appartenoient à la nation des Tchoutchi. M. Klaproth adopte la correction que nous avons proposée (1) pour le nom de cette nation de Tartares orientaux, communément désigné en chinois par deux caractères que Visdelou, Deguignes et Gaubil avoient lus *Niu-tchi,* et qui doivent être prononcés *Jou-tchi,* pour représenter plus exactement le nom original. L'auteur cite en mandchou un long morceau du commencement de cette histoire, avec la traduction en allemand. Il y a joint quelques notes explicatives dans lesquelles on reconnoît en général son exactitude accoutumée. Celle qui est relative à cette phrase, [illegible] (tous ceux qui avoient été pris s'étant enfuis), laisse quelque doute. Il y a lieu de croire que le mot du texte qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, comme le remarque M. Klaproth, contient une faute d'impression ([illegible] au lieu de [illegible]), comme on en rencontre souvent dans les livres mandchous.

La notice sur l'histoire de la dynastie des Ming renferme, au sujet des grandes annales de la Chine, des détails plus exacts et plus clairs que ceux qu'on lit dans la préface de l'ouvrage du P. Mailla. On sait quelle erreur s'étoit accréditée en Europe, lors de la publication de ce dernier. Les douze volumes *in-4.°* dont il étoit composé, donnèrent lieu de penser qu'on alloit posséder en français ce grand corps d'histoire, si célèbre dans l'Asie orientale, et dont les missionnaires avoient si souvent parlé, et le titre d'*Histoire générale de la Chine ou Annales de cet empire,* titre qui fut inscrit sur le frontispice, contribua sans doute à accréditer cette erreur. On n'imaginoit pas que le P. Mailla n'avoit fait autre chose que rédiger un abrégé d'un ouvrage qui n'est lui-même qu'un extrait des annales des dynasties, composé dans le XII.ᵉ siècle par le célèbre Tchu-hi, en y ajoutant des supplémens et quelques éclaircissemens puisés à d'autres sources. Les *grandes Annales,* ou, comme les Chinois les nomment, les vingt-deux histoires, sont bien autrement volumineuses, et, on doit le dire, elles sont infiniment

---

(1) *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres,* tom. VI, p. 398. = *Rech. sur les langues tartares,* tom. I, addit. et correct. pour la page 10.

plus intéressantes ; elles forment au moins quatre cent quatre-vingts volumes chinois (1), et la traduction rempliroit bien cinquante ou soixante volumes comme ceux du P. Mailla. Aussi ces *histoires* contiennent-elles une foule de renseignemens curieux dont les chroniques décharnées qu'on a fait passer pour les annales de la Chine n'offrent pas le moindre vestige. On y trouve en effet, indépendamment du récit des événemens qui constituent la chronique de l'empire et l'histoire de chaque règne, les pièces officielles auxquelles ils ont donné lieu, la vie des hommes célèbres par le rang qu'ils ont occupé, les actions qui les ont illustrés ou les ouvrages qu'ils ont composés, les tables chronologiques et généalogiques, les descriptions géographiques et statistiques des pays soumis à l'empire, et l'histoire des peuples étrangers qui ont eu des relations avec la Chine. M. Klaproth fait connoître les noms des auteurs auxquels on doit les vingt-deux parties de cette magnifique collection, qui n'est nulle part tout-à-fait complète, pas même à la Bibliothèque du Roi à Paris. Il donne ensuite la notice particulière de l'histoire des Ming, laquelle contient vingt-quatre livres de chronique impériale, soixante-quinze livres de descriptions, treize livres de tables, et deux cent vingt livres de biographie et d'histoires diverses, en tout trois cent trente-deux livres.

La seconde division du catalogue de M. Klaproth comprend les ouvrages lexicographiques et grammaticaux; le *Miroir*, ou dictionnaire universel des langues chinoise et mandchoue; la grammaire du dernier de ces deux idiomes, composée dans le premier par un auteur nommé *Wou-ke* (2), et quelques dictionnaires chinois. Une notice très-étendue est consacrée au premier de tous ces ouvrages, au dictionnaire universel, ou, pour parler plus exactement, à l'encyclopédie élémentaire que les Mandchous ont fait composer. M. Klaproth, après avoir reproduit ce qu'il avoit dit ailleurs (3) de l'origine de la nation mandchoue et de la dynastie qu'elle a donnée à la Chine, fait voir, par des vocabulaires comparatifs plus complets et plus nombreux que ceux de son *Asie polyglotte* (4), l'analogie marquée qui existe entre la langue des Mandchous et celle des peuples vulgairement nommés *Tongouses*, et qui habitent les bords de l'Éniseï, les pays de Mangaseya, de Nertchin, de

(1) L'exemplaire qu'on en possède à la Bibliothèque du Roi, est défectueux en quelques endroits, et il auroit besoin d'être complété. — (2) M. Klaproth renvoie, pour cet ouvrage, à la notice qui en a été donnée dans les *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 99. — (3) *Reise in den Kaukasus, u. s. w.* tom. II, p. 548. — (4) *Asia polyglotta*, p. 294, et l'Atlas.

Bargousin, de Yakout, les rivages de la mer d'Okhot, ainsi que de ceux qu'on nomme *Lamouts.* Ce vocabulaire occupe dix-huit pages. L'auteur rapporte ensuite, d'après l'*Histoire des huit bannières,* ouvrage publié à Péking en langue mandchoue (1), la suite des soins que se sont donnés les empereurs tartares, tant pour accroître et enrichir leur idiome maternel, que pour en faire rédiger un dictionnaire complet. Pour le premier point, l'un des procédés les plus singuliers dont ils se soient avisés, est, comme nous en avons fait la remarque ailleurs (2), la transcription des monosyllabes chinois alongés par l'addition d'une ou de plusieurs syllabes choisies arbitrairement et au hasard, comme quand de *tou* [degré], ils ont fait *doulefoun;* de *khe* [minute], *hhemou;* et ainsi de suite. La plus grande partie des termes scientifiques qui manquoient à l'idiome pauvre et barbare des Mandchous avant la conquête de la Chine, ont été composés, on pourroit dire forgés de cette manière; et c'est une circonstance dont il est bon que les étymologistes tiennent compte dans les comparaisons qu'ils font entre les mots des différentes langues.

A l'égard de l'ordre encyclopédique suivi dans leur dictionnaire, j'ai fait voir qu'il étoit imité de celui que les empereurs mongols, au XIII.ᵉ siècle, et peut-être d'autres nations tartares, à des époques plus anciennes, avoient adopté dans la rédaction des glossaires de leurs idiomes particuliers (3). M. Klaproth en donne le tableau très-complet, avec les titres de chaque section, en mandchou et en allemand. La totalité des mots de la langue se trouve, d'après cet ordre, distribuée en trente-six *classes,* formant deux cent quatre-vingt-douze *sections,* dont plusieurs contiennent un assez grand nombre de sous-divisions. Après les avoir présentés dans l'ordre même des matières, l'auteur a rédigé deux tables alphabétiques des titres de toutes ces divisions, en mandchou et en allemand, dans la vue d'aider les Européens qui auroient ce dictionnaire à y trouver les mots qui se rapportent à chaque genre d'objets. C'est un des grands inconvéniens de l'ordre des matières, tel qu'il est établi dans ces sortes d'ouvrages, qu'on ne peut entreprendre d'y chercher un mot, à moins qu'on n'ait d'avance une notion assez exacte de la signification qui y est attachée; et le

---

(1) Il existe de cet ouvrage mandchou une traduction russe faite par l'interprète Léontiew, et publiée à Petersbourg en 1784, 16 vol. *in-8.º* Ce livre assez rare se trouve pourtant à la Bibliothèque du Roi et dans celle de la société asiatique. — (2) *Rech. tart.* tom. I, p. 134. — (3) *Rech. tart.* tom. I, p. 217.

besoin d'un index régulier, par ordre alphabétique, se fait sentir à chaque occasion que l'on a de les consulter.

Les notices consacrées aux autres ouvrages lexicographiques ou grammaticaux relatifs aux langues mandchoue ou chinoise, contiennent toutes des renseignemens bibliographiques plus ou moins curieux et très-exacts. En attendant qu'on réunisse dans un traité général toutes les notions de ce genre qui sont indispensables aux étudians, rien n'est plus utile que de rectifier partiellement, et à mesure que l'occasion s'en présente, les erreurs graves et innombrables que Fourmont a accumulées dans son *Catalogue* des livres chinois de la Bibliothèque du Roi.

La troisième section du Catalogue de M. Klaproth renferme les ouvrages de philosophie; elle offre peu d'articles remarquables, et la bibliothèque de Berlin ne contient, en ce genre, rien de comparable aux immenses collections que les missionnaires ont déposées dans la Bibliothèque royale, à Paris. La quatrième section, qui est consacrée aux romans, n'offre que quatre articles, et ne me fournira matière qu'à une seule observation. Le *Choui-hou tchouan* est, dit l'auteur, un roman demi-historique, de la même nature que le célèbre ouvrage intitulé *San-koue-tchi*, celui que Fourmont a pris pour une histoire de la Chine pendant le III.ᵉ siècle (1); mais il doit être beaucoup plus divertissant, à en juger par ce proverbe que rapporte M. Klaproth: *Les vieillards*, dit ce proverbe, *ne lisent pas le* Choui-hou, *et les jeunes gens ne lisent pas le* San-koue. M. Klaproth a traduit exactement ce titre de *Choui-hou-tchouan* par les mots d'*Histoire des côtes et des rivages* (Geschichte der Küster). Toutefois il convient d'ajouter que ces mots *Choui-hou* ne doivent pas être pris ici dans le sens général de *côtes* ou *rivages*, mais qu'ils font allusion à un passage du *Livre des vers* (2), où le poëte raconte qu'un ancien prince, nommé *Tan-fou*, l'un des ancêtres du fondateur de la troisième dynastie, se voyant exposé, dans le petit état qu'il possédoit, aux incursions des peuples occidentaux, quitta sa principauté avec une grande partie de ses sujets, suivit la *rive* occidentale des deux rivières *Tsiu* et *Thsi* (3), et vint s'établir au bas de la montagne Ki.

Koú koûng Tàn-foù
Lâï tchâo tseoù moù;
Tsoŭ sî CHOÙI-HOÙ,
Tchí iû Khì hoù, &c.

(1) *Catal. ad calcem Grammat. sinicæ*, p. 398. — (2) *Chi-king, ta ya*, 3.ᵉ ode, str. 2. — (3) Conférez le *Chou-king*, p. 50 de la traduction de Gaubil.

On vante les soins que Tan-fou prit de la princesse sa femme, pendant ce voyage précipité ; et Mencius cite cette anecdote dans une occasion où il veut montrer à un roi de Thsi la différence entre les attachemens honnêtes que la vertu la plus sévère autorise, et les voluptés auxquelles ce prince avouoit lui-même qu'il étoit trop livré. C'est dans cette phrase du Livre des vers qu'est pris le titre du roman dont nous parlons, et j'en fais la remarque, parce qu'elle peut en amener une plus générale ; c'est que, par un effet de cette habitude où sont, à la Chine, les auteurs d'ouvrages d'imagination de faire de perpétuelles allusions et de fréquens emprunts aux principaux passages des livres classiques qu'on suppose présens à la mémoire de tout homme instruit, une connoissance exacte de ces derniers est absolument nécessaire, si l'on veut sentir les finesses de ces sortes de compositions, et entendre même les titres énigmatiques qu'elles portent. M. Klaproth n'a pas commis ici de contre-sens ; mais, dans des occasions semblables, il en est échappé beaucoup à Fourmont, qui prenoit pour des noms propres ces petites phrases détachées du texte des King, qui sont citées isolément, d'une manière plus ou moins incomplète, et privées par-là du sens qu'elles ont dans leur place naturelle. J'en ai cité ailleurs un grand nombre d'exemples.

Les ouvrages relatifs à l'art de guérir sont réunis par M. Klaproth dans la cinquième section, composée de treize articles. Ceux qui traitent spécialement de la doctrine physiologique et pathologique des Chinois, ne pourroient devenir intéressans qu'autant qu'on s'attacheroit à en débrouiller le sujet, et c'est ce que M. Klaproth ne pouvoit entreprendre dans un catalogue. Quoiqu'on ait vanté souvent les profondes connoissances des Chinois dans la séméiologie du pouls, Cleyer, Boym, le P. Hervieu, Kaempfer, Ten-Rhyne, Dujardin, Bordeu, M. Lepage et plusieurs autres, qui ont écrit sur la médecine de ces peuples, n'ont pas encore réussi à en donner une idée juste. Il est plus facile de tirer parti des traités d'histoire naturelle ; ceux-ci sont loin de mériter l'oubli où on les a laissés jusqu'à présent, et ils se distinguent au milieu de tous les ouvrages du même genre composés en Asie, par des descriptions soignées, des figures d'une exactitude remarquable et presque toujours faites d'après nature, et enfin par une méthode qui est elle-même un phénomène assez singulier, eu égard à l'antiquité où elle remonte. On en pourra prendre une notion dans les extraits de M. Klaproth, qui donne la traduction des tables des matières de plusieurs traités généraux de botanique et d'histoire naturelle médicale. Une légère inexactitude se fait remarquer au sujet

du *Traité du pouls*, que l'auteur place sous le n.° 6. Cet ouvrage n'a pas été traduit par André Cleyer, qui l'a fait imprimer sous son nom avec d'autres opuscules du même genre; car ce médecin hessois n'a jamais su le chinois; c'est le jésuite polonois Michel Boym, l'auteur de la *Flore chinoise* (1), qui a rédigé toutes ces traductions, ainsi qu'on l'a fait voir dans la *Biographie universelle* (2).

Les sixième et septième sections, numérotées septième et huitième par l'effet d'une erreur typographique, contiennent, l'une, les ouvrages publiés en Chine par les jésuites; l'autre, les mélanges et les fragmens. Pour les premiers, M. Klaproth a eu l'attention de rechercher les noms européens des missionnaires qui les ont composés, noms souvent assez difficiles à reconnoître dans les transcriptions chinoises qu'on en a faites. Fourmont, qui, dans le Catalogue des livres chinois de la Bibliothèque du Roi, avoit un bien plus grand nombre d'ouvrages de ce genre à faire connoître, avoit tout-à-fait négligé ce soin, quoiqu'il eût pu s'en acquitter plus facilement qu'un autre, ayant à sa disposition le *Catalogus Patrum Societatis Jesu* (3) du P. Couplet, et l'original chinois de ce livre, qu'il est très-facile de mettre en rapport avec la traduction. Quant à la dernière section, le seul ouvrage qui mérite d'y être distingué, est la petite encyclopédie intitulée *San-tsaï-thou-hoeï*, dont on possède à la Bibliothèque du Roi deux éditions, l'une chinoise et l'autre japonaise (4).

M. Klaproth a placé à la suite de son Catalogue, sous forme d'appendice, une dissertation sur l'écriture et la langue des Ouïgours (5). Cette dissertation a été imprimée, pour la première fois, dans les Mines de l'Orient (6), et, pour la seconde fois, à la suite de l'édition allemande du Voyage au Caucase et en Géorgie (7). L'auteur l'a séparée de cet ouvrage, avec le sujet duquel elle n'avoit pas un rapport direct; et, au lieu de la joindre à la traduction française de son voyage,

(1) *Flora Sinensis;* la traduction française de cet ouvrage est à la fin du tome II de la Collection de Thévenot. — (2) Article *Boym*, tom. V, p. 437. = Voy. aussi Bayer, *Mus. Sinic.* præfat. p. xxix; et la *Dissertatio de glosso-semeiotice.* — (3) *Ad calcem Astronomiæ europeæ.* Dilingæ, 1687, *in-4.°* — (4) On trouvera une notice très-détaillée de cette dernière édition dans le tome XI des *Notices et Extraits des Manuscrits*, actuellement sous presse. — (5) Il a été tiré quelques exemplaires de cette dissertation séparément, avec ce titre : *Abhandlung über die Sprache und Schrift der Uiguren, uebst einem Wörterverzeichnisse und anderen Uigurischen Sprachproben, aus dem kaiserlichen Übersetzunghofe zu Peking.* Paris, 1820. = Ces exemplaires n'ont paru qu'avec l'ouvrage entier. — (6) *Tom. II, p. 167.* (7) — *Reise in den Kaukasus und nach Georgia*, tom. II, p. 481.

qu'on vient de publier à Paris, il la donne ici avec quelques changemens et d'importantes additions. Toutefois le fond du mémoire est resté le même, et, comme on peut le supposer connu des personnes que ces discussions intéressent, il suffira d'en rappeler rapidement les principaux points, en insistant de préférence sur les parties qui paroissent pour la première fois dans cette nouvelle édition.

Les Ouïgours sont une des nations de la Tartarie dont on a le plus parlé depuis un siècle, quoique ce n'ait pas été une des plus considérables. Visdelou (1), Gaubil (2) et Deguignes (3) ont fait connoître les traditions des Chinois relatives à ce peuple, et d'autres écrivains lui ont attribué une antiquité et une prépondérance qu'il n'eut jamais. M. Klaproth est le premier qui ait réduit ces idées exagérées à leur juste valeur. Il s'est d'abord attaché à faire distinguer les Ouïgours du centre de la Tartarie, des Ougors ou Yougors, ainsi nommés par les écrivains byzantins et par les chroniques russes. Ces derniers vivoient dans les monts Oural, et le nom qu'on leur a donné vient vraisemblablement du mot ostiak *Ougor,* qui signifie *haut*, Ougorie, pays haut, contrée montagneuse. La ressemblance des dénominations a produit une confusion que fait cesser la comparaison des langues. L'ougorien étoit de la famille des langues finnoises, et les Ouïgours, suivant les voyageurs du moyen âge, parloient un dialecte turc; leur idiome, selon Rubruquis, étoit la racine des langues turque et koman (4). Les noms des heures, tels que les enseignoient les astronomes ouïgours, nous ont été conservés par Ouloug-beg (5), et ces noms sont entièrement turcs. Le bureau des interprètes de Péking a fait rédiger, entre autres lexiques destinés à l'usage de ses agens (6), un ample vocabulaire ouïgour. Ce vocabulaire existe manuscrit à la Bibliothèque du Roi, et les mots qu'il contient sont presque tous turcs. M. Klaproth n'avoit connu d'abord ce vocabulaire que par les notices que le P. Amiot en avoit données (7); mais, depuis qu'il a pu le consulter, il en a mieux senti l'importance, et il a pensé que ce morceau méritoit d'être publié en

---

(1) *Hist. de la Tartarie,* dans le supplément à la Bibl. or. de d'Herbelot. — (2) *Hist. de la grande dynastie de Tang,* dans les tomes XV et XVI des Mém. concernant les Chinois. — (3) *Hist. des Huns,* passim. — (4) *Voyage de Rubruquis*, c. XXVIII, dans la collection de Bergeron, *in-8.°*, p. 112. — (5) *Epochæ celebriores*, ed. Grævio. — (6) J'ai le premier fait connoître l'existence de ce bureau, les circonstances de son institution et ses travaux, dans mes *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 218. — (7) *Mém. concernant les Chinois*, tom. XIII. = Voy. aussi la *Dissertation sur l'étude des langues étrangères chez les Chinois*, dans le *Magas. encycl.* octobre 1811.

entier. Il le donne donc ici, en joignant aux mots ouïgours, non pas les équivalens chinois, qui les accompagnent dans l'original, ou la traduction que le P. Amiot en avoit faite en français d'après ces derniers, mais une traduction allemande toute nouvelle, à laquelle il a joint beaucoup d'observations étymologiques. Le résultat d'un grand nombre de comparaisons lui a fait retrouver tous les mots de ce vocabulaire dans divers dialectes turcs de la Tartarie ou dans celui de Constantinople. Pour échantillon de la langue, M. Klaproth a fait imprimer aussi trois des quinze suppliques qui sont jointes au vocabulaire dans l'exemplaire de la Bibliothèque du Roi; mais il entre en peu de détails à ce sujet, et l'on fera bien de consulter ce qui en a été dit dans un autre ouvrage relatif aux mêmes matières (1).

Divers passages d'Aboulghazi et de Raschideddin servent à établir les faits historiques qui ont rapport à l'origine et aux principaux établissemens des Ouïgours. M. Klaproth y ajoute des citations d'Aboulfaradje, de Plancarpin, de Rubruquis, d'après lesquelles on peut se former une idée de la situation que ces peuples occupoient au XIII.e siècle, et il recherche ensuite, dans les Annales de la Chine, les mentions qu'on a faites d'eux, depuis le premier siècle avant notre ère, jusqu'à l'irruption des Mongols. Les extraits des auteurs chinois sont exactement traduits et présentés sans discussion; M. Klaproth hasarde seulement une conjecture au sujet des Hoeï-hou. Il pense que cette nation nomade, des bords de la Selinga, est la même que les Ouïgours. Il est principalement guidé, dans ce rapprochement, comme il l'avoue lui-même, par l'analogie des noms; et c'étoit aussi ce qui avoit conduit les PP. Gaubil et Visdelou à admettre l'identité de ces deux peuples, sans penser même qu'il fût nécessaire de s'expliquer à cet égard. Nous avons proposé nous-même quelques vues sur cette question historique (2), qui nous paroît avoir encore besoin d'éclaircissemens. L'auteur croit aussi que l'un des noms donnés aux Ouïgours par les Chinois, *Tchhe-sse* [conducteurs de chars], doit être lu *Kiu-sse*, ce qui est possible, et que ce pourroit être une transcription du nom des *Ous*, ou *Uzes*; mais ce dernier rapprochement ne nous semble pas admissible. Le nom des *Ous*, écrit par les Chinois *Ou-sse*, et par les Musulmans غز, commence par une gutturale foible, ou voyelle articulée qu'on n'a jamais pu prendre pour un K. Il seroit du moins très-difficile de citer des exemples d'un pareil changement dans les langues des peuples dont nous parlons.

---

(1) *Rech. sur les langues tartares*, tom. I, p. 257. — (2) Ouvrage cité, p. 322.

Une section particulière du mémoire traite de l'écriture des Ouïgours, d'après les histoires des Mongols, écrites en chinois et en mandchou, et d'après Abdul-Risak, Ahmed ibn Arabschah, et nos voyageurs du moyen âge. Tout le monde sait à présent que l'alphabet des Ouïgours, dérivé de celui que les missionnaires syriens avoient porté dans la Tartarie, y a lui-même donné naissance aux alphabets qu'ont successivement adoptés les sujets de Tchingkis-khan et les nouveaux conquérans de la Chine. Nous avons tant insisté nous-même sur toutes ces particularités, dans un ouvrage consacré à l'histoire littéraire de la Tartarie, que nous ne pourrions que nous répéter en analysant ce qu'en dit M. Klaproth; et nous aimons mieux renvoyer aux chapitres II et VI de cet ouvrage les lecteurs français curieux de connoître les principaux résultats de ses recherches.

Ces résultats n'avoient pas encore été contestés, quand M. J. J. Schmidt, auteur de plusieurs traductions *ælet* et mongoles, de divers livres de la Bible, envoya aux Mines de l'Orient, sous le titre d'*Objections contre l'hypothèse de M. Klaproth*, une dissertation critique qui a paru dans le tome VI de cet estimable recueil. L'objet de M. Schmidt est de prouver, 1.° que M. Klaproth n'a pas eu d'autorités suffisantes pour les assertions qu'il a émises, et qu'on peut révoquer en doute l'authenticité des échantillons qu'il a donnés de la langue et de l'écriture des Ouïgours; 2.° que l'écriture actuelle des Mongols n'a pas été empruntée par ceux-ci d'un peuple de race turque nommé Ouïgours, mais qu'elle est de l'invention des Mongols eux-mêmes; 3.° que les noms d'*Ouïgours* et de *Tangut* désignent un même peuple et un même pays, et que les Ouïgours n'étoient pas turcs, mais tibetains. M. Klaproth, attaqué ainsi dans les bases mêmes d'un travail important, ne tarda pas à répondre de plusieurs manières à son docte adversaire; mais la réplique qu'il joint ici sous la forme d'un *post-scriptum* à sa Dissertation, doit être considérée comme contenant son opinion bien arrêtée sur ces questions. Les textes mêmes des écrivains persans, turcs, chinois et européens qu'il avoit déjà cités, sur l'adoption de l'écriture ouïgoure par les Mongols, lui paroissent propres à satisfaire aux deux premières difficultés, en écartant loin de lui l'idée de toute supposition ou *création* [schöpfung] de caractères, pour employer l'expression de M. Schmidt. Les manuscrits turcs où cette écriture est mise en usage, et qu'on trouve dans un grand nombre de bibliothèques, montre assez qu'elle n'a pas été inventée à plaisir par les Européens. Il manque encore, pour contenter le critique de Pétersbourg, un témoignage matériel, directement contraire à son assertion : ce seroit un manuscrit en langue

turque, antérieur à la dynastie de Tchingkis-khan. A défaut de monumens de ce genre, que le temps a pu détruire, ou qui ne sont pas encore venus en Europe, il reste la tradition qui a été conservée par Arabschah et plusieurs autres, et selon laquelle les Ouïgours ont été les premiers scribes employés par les empereurs mongols. Quant à l'identité supposée des Ouïgours et des Tangutains, en faveur de laquelle M. Schmidt invoque un passage mongol où ces deux noms sont présentés comme synonymes, M. Klaproth en donne pour raison les événemens qui, avant le temps de Tchingkis-khan, avoient amené les Ouïgours dans le Tangut, de sorte qu'on pouvoit indifféremment désigner les habitans de cette contrée, soit par le nom qu'ils avoient porté auparavant, soit par celui du pays qu'il habitoient alors. L'attribution constante de la dénomination d'Ouïgours à une tribu de race turque, est du reste bien établie par cent autorités, toutes positives, quoique postérieures à l'invasion des Mongols. Il faut placer au premier rang un passage très-curieux de Raschid-eddin, cité par M. Saint-Martin (1), et suivant lequel Mangou-khan avoit à sa cour des interprètes ou écrivains pour traduire ses ordres en persan, en chinois, en tibetain, en *tangutain* et en *ouïgour*. Abdallah Beïdhawi, ou l'auteur qui porte ce nom, dit de même que la religion de Bouddha se répandit dans l'Inde, le Kaschemire, le Tibet, le Khatai, le *Tangut* et l'*Ouïgour* (2). Si, comme le pense M. Schmidt, les Ouïgours étoient les mêmes que les Tangutains, il y auroit tout-à-la-fois, dans ces deux passages, un double emploi et une omission grave, car les Tangutains y seroient désignés deux fois sous deux noms différens, et les Turcs n'y seroient pas nommés du tout, quoiqu'ils formassent, suivant la remarque de M. Klaproth, une partie notable et très importante des nations soumises à Mangou-khan.

Le volume que nous venons d'analyser est imprimé avec beaucoup de soin, et c'est une circonstance qu'il doit être permis d'observer avec plaisir, à l'égard d'un ouvrage relatif à la bibliothèque royale de Berlin, sorti des presses royales de Paris. Les passages persans, turcs, mandchous et mongols, qu'on y trouve souvent cités, et dont quelques-uns sont assez considérables, ne sont pas moins remarquables sous le rapport de l'exécution typographique. Les types chinois qui s'y montrent à chaque page offrent de bons modèles de cette espèce d'écriture, qui tient le milieu entre les caractères carrés et les caractères cursifs; et ceux qui ont servi à l'impression de la table des *noms d'années*, quoique très-petits,

---

(1) *Mém. sur l'Arménie*, tom. II, p. 275. — (2) *Historia Sinensis*, p. 43.

sont en général aussi corrects qu'élégans. Enfin, pour qu'il n'y eût pas de place perdue, M. Klaproth a employé, au lieu de vignettes et de culs-de-lampe, des sceaux en caractères antiques ou d'autres signes gravés en bois, et qui donnent une bonne idée de la calligraphie chinoise appliquée à des objets de cette nature. Une circonstance qui n'ajoute rien au mérite de l'ouvrage, mais qui peut bien en augmenter la valeur, c'est qu'il n'a été tiré qu'à deux cents exemplaires, dont le plus grand nombre aura sans doute été porté dans la patrie de l'auteur.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Mémoires et Correspondance de Duplessis Mornay, pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses, sous les règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII (1571-1623); édition complète. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1824, tom. I et II, *in-8.°*

SECOND ARTICLE.

En rendant compte (1) du premier volume de cette intéressante collection, volume qui contient les mémoires de M.me de Mornay sur la vie de son mari, nous nous sommes particulièrement arrêtés aux articles qui ne se rencontroient point dans l'histoire de cet homme célèbre, imprimée en 1647. Nous en userons de même à l'égard du tome II et des suivans, qui doivent contenir la collection complète de ses écrits politiques et historiques : ce sera sur les pièces qui restoient inédites que nous appellerons sur-tout l'attention de nos lecteurs.

Les éditeurs avertissent qu'ils n'entendent point reproduire les œuvres théologiques de Mornay : on ne peut songer en effet à réimprimer aujourd'hui ses traités de la vie et de la mort (2), de l'église (3), de la religion chrétienne (4), de l'eucharistie (5), ni son livre intitulé *Mystère*

---

(1) *Journal des Savans*, avril 1824, p. 209-218. — (2) Genève, 1575, *in-8.°* — (3) 1577, *in-8.°* — (4) 1580, *in-8.°* Leyde, Elzev. 1651, *in-8.°*, et en latin, Leyde, 1607, *in-8.°* Ce Traité de la vérité de la religion chrétienne a été utile à Jacq. Abbadie, travaillant sur le même sujet. — (5) 1598, *in-fol.*, et en latin, Hanoviæ, 1605, *in-fol.*

d'iniquité (1). Ces ouvrages ont eu cependant beaucoup de vogue ; les protestans les vantoient comme des trésors d'érudition : mais Huet affirme que Mornay n'avoit pas lu les auteurs qu'il citoit; que *cela étoit impossible, à la vie qu'il avoit menée;* qu'on lui fournissoit des extraits souvent infidèles, et des matériaux qu'il mettoit en œuvre sans assez de discernement. Sa femme lui attribue, comme nous l'avons dit dans notre premier article (2), la composition du livre qui a pour titre, *de la Puissance légitime du prince sur le peuple &c.* Grotius l'a déclaré, avec moins de fondement, à ce qu'il semble, l'auteur d'un traité *de Monarchiâ.* Il avoit composé, si l'on en croit les Mémoires de M.me de Mornay (3), un commentaire sur la loi salique, sur la loi des ripuaires, &c., qui est resté inédit, qui même n'a été jusqu'ici retrouvé nulle part; et auparavant, un poëme sur la guerre civile, avec des sonnets en l'honneur des trois frères Coligny. Ces essais poétiques de sa jeunesse étoient déposés dans la bibliothèque du cardinal de Châtillon, qui a été pillée pendant les troubles du XVI.e siècle (4): mais la perte de ces vers de Mornay n'est pas infiniment regrettable, si nous en jugeons par celles de ses productions poétiques qui se sont conservées. En général, on ne peut attacher aujourd'hui d'importance qu'à ses écrits historiques et politiques. Or ils seront réunis, plus complètement qu'ils ne l'avoient encore été, dans l'édition qui vient d'être entreprise.

On savoit (5) qu'il en manquoit un très-grand nombre dans les quatre volumes *in-4.°* publiés au XVII.e siècle (6), et que les manuscrits originaux conservés dans les châteaux de Benais en Anjou et de la Forêt-sur-Sèvre, contenoient plusieurs milliers d'articles encore inédits. C'est à M. le prince de Montmorency-Robecq, propriétaire actuel de l'un de ces châteaux, à M. le marquis de Mornay, à M. le marquis de Jaucourt, pair de France, et à feu M. le comte d'Esterno, que les nouveaux éditeurs ont dû la communication de ces manuscrits et les documens nécessaires pour en tirer le meilleur parti possible. Moyennant ces secours, « nous » sommes, disent-ils, en état de présenter au public un grand nombre de » nouvelles lettres de Henri IV, d'Élisabeth, reine d'Angleterre, du » prince et de la princesse de Nassau, du prince de Bouillon, de la

(1) 1611 et 1612, *in-fol.;* et en latin *(Mysterium iniquitatis seu Historia Papatûs)*, Saumur, 1611, *in-fol.;* 1612, *in-8.°* — (2) Cahier d'avril, p. 209-218. — (3) Nouv. édit. tom. I, p. 36. — (4) *Ibid.* p. 24. — (5) Voy. *Bibl. hist. de Fr.* du P. Lelong, *tom. III, n.° 30473*, et *Biogr. universelle*, tom. XXX, p. 201, article *Mornay.* — (6) Tom. I et II, imprimés à la Forêt-sur-Sèvre, 1624 et 1625; tom. III et IV, Amst., Elzevier, 1651 et 1652, avec un supplément aux deux premiers tomes.

» duchesse de Rohan, de Bongars, non moins habile négociateur que » savant distingué, &c. » Toutefois, entre les cent neuf pièces qui composent le tome II du nouveau recueil, on n'en compte encore que treize qui n'avoient pas été publiées par les éditeurs du XVIIe siècle.

Ces cent neuf pièces sont datées des années 1571 à 1584. Mornay étoit né à Buhy, dans le Vexin français, en 1549. On l'avoit destiné à l'état ecclésiastique; et, à peine sorti de l'enfance, il devoit posséder plusieurs bénéfices : mais sa mère l'avoit élevé dans les principes de la religion réformée, et il embrassa cette cause avec tant d'ardeur, qu'en 1567 il partit pour aller servir dans l'armée des protestans devant Chartres. Il se cassa la jambe dans ce voyage; et après son rétablissement, il résolut, pour achever son instruction, de visiter les principaux états de l'Europe. Il parcourut la France, l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas : il fit à Cologne, en 1571, âgé de 22 ans, ses premiers essais de controverses théologiques. Mais l'écrit qu'on vient de publier sous cette date, comme le plus ancien qu'on ait trouvé dans ses papiers, n'est pas de sa composition : c'est un avis des ministres calvinistes de Paris et de la Rochelle sur un mariage clandestin contracté par une personne d'un très-haut rang. On présume qu'il s'agit de Jeanne d'Albret, qui, après la mort de son mari, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, auroit pris un nouvel engagement. Bayle a parlé d'une tradition qui donnoit un second époux à cette princesse; et la première pièce, jusqu'ici inédite, des Mémoires de Mornay, confirmeroit cette conjecture. Le titre, copié sans doute sur l'original même, porte expressément *Advis sur le mariage de la reine Jeanne d'Albret :* on remarque dans les signatures les noms de Pierre Viret et de Théodore de Bèze. Mlle Vauvilliers, dans son excellente histoire de Jeanne d'Albret (1), n'a point fait mention de ce second mariage, qui, peu vraisemblable avant la publication de la pièce que nous venons d'indiquer, pourra ne pas sembler encore assez bien prouvé par cette pièce même, où Jeanne d'Albret n'est nommée ni désignée que dans le titre.

Les huit années qui suivent 1571 ne fournissent à la collection que des articles déjà connus. Mornay, dans cet intervalle, fit plusieurs voyages en Angleterre avant et après les massacres de la Saint-Barthélemi, qui faillirent l'atteindre. Le prince d'Orange et les états de Hollande l'employèrent à plusieurs négociations. Rentré en France, il reprit les armes : en 1574, il étoit à la tête d'une troupe de calvinistes qui devoient surprendre Mantes. Il traversa des camps ennemis pour aller

(1) Voy. *Journal des Savans,* déc. 1819, p. 719-726; juin, 1823, p. 383.

remplir, à Maestricht, une mission auprès de Louis de Nassau : en revenant à Aix-la-Chapelle, il tomba dans une embuscade, et, assailli par un parti ennemi, n'échappa qu'avec peine. Après la mort de Charles IX, il se rendit à Sedan, et il y avoit déjà rédigé plusieurs écrits politiques, lorsque le duc de Bouillon lui remit, en mourant, les clefs de cette ville. A vingt-cinq ans, Mornay jouissoit déjà d'une très-haute considération en Europe. A la bataille de Dormans-sur-Marne, il fut blessé et fait prisonnier par des soldats du duc de Guise : il n'obtint sa liberté que moyennant une rançon que paya Charlotte Arbaleste, veuve Feuquières, qu'il épousa au commencement de l'année suivante. C'est l'époque aussi où il s'est attaché au service du roi de Navarre, depuis le roi de France Henri IV, prince auquel il est resté constamment dévoué. Envoyé par Henri auprès d'Élisabeth, Mornay fut pris encore, non loin de l'île de Ré, où il s'étoit embarqué : il parvint cependant, non sans péril, à remplir sa mission, et reçut de la reine d'Angleterre le plus honorable accueil. A peine reparti, il essuya d'autres malheurs ; des brigands lui dérobèrent en pleine mer une partie considérable de ses papiers. Il passa les années suivantes dans les Pays-Bas, occupé de la composition de ses livres de théologie et du soin de concilier les esprits au prince d'Orange. Après une maladie grave qui interrompit ses travaux, on le renvoya en Angleterre, où il obtint d'Élisabeth cinquante mille écus pour une levée de troupes en Allemagne. Malgré tant d'efforts, les affaires du parti protestant ne prospéroient point en France, à cause de l'inconstance et de la conduite équivoque du duc d'Alençon. Tels sont les faits auxquels se rattachent les écrits politiques de Mornay jusqu'en 1580, y compris trois pièces nouvelles sous cette dernière date, et qui sont une lettre de Mornay à Danzay, ambassadeur du roi de Danemarck, et deux réponses de Danzay. On y voit surtout combien de moyens étoient employés pour décrier le roi de Navarre, Henri, dans toutes les cours de l'Europe, et pour désunir les calvinistes. « Pour conclusion, dit Danzay, les forces de nos ennemis » sont grandes et augmentent journellement : ils sont tous bien unis » et bien d'accord; ils ne perdent pas une seule occassion qui leur » puisse profiter, et exécutent diligentement et vivement leurs desseings. » Au contraire, nos forces sont petites et diminuent journellement : » nous sommes si irrités les uns aux autres, que nous ne cherchons qu'à » nous ruyner; et s'il se propose quelque sage et utile conseil, il le » fault poursuivre trois ans, premier qu'il y soit pourvu. »

En 1582, Duplessis-Mornay écrit de Middelbourg à MM. de Sombre et Massie deux lettres qui n'avoient pas encore été imprimées. On y lit

qu'il *se faict ou brace à Gand des novalités tendant à désunion et destruction,* qu'il y circule *des livrets ou discours de mal-contens*, qui enhardissent la malveillance et disposent les esprits à la paix *avec l'Espaignol.* « Vous » n'ignorez, ajoute Mornay, combien telle paix et l'exercice de notre » religion sont incompatibles. » La première pièce nouvelle que l'on rencontre ensuite, est, sous la date du 11 juin 1583, la profession de foi et testament de Mme Duplessis-Mornay : c'est le symbole ordinaire des réformés, suivi de dispositions purement domestiques. Nous remarquerons seulement que Mme de Mornay n'admet aucune sorte de distinction entre les ministres du culte : « Je crois, dit-elle, que tous » vrais pasteurs, en quelque lieu qu'ils soient, ont une même puissance, » que nulle église ne doit prendre aulcune domination, et qu'ils sont » soubs un seul chef, seul souverain et seul universel évesque, » Jésus-Christ. »

Nous ne nous arrêterons point aux trois pièces intitulées, Mémoire contre la maison de Lorraine, qui prétendoit à la couronne de France; Advertissement sur l'intention et le but de la maison de Lorraine en prenant les armes; Réponse de MM. de Guise. A la vérité, ces articles n'étoient point dans la collection publiée au XVIIe siècle; mais nous devons dire que le premier et le second, fondus en un seul corps d'ouvrage, avoient été imprimés à part en 1583, et depuis insérés dans les Mémoires de la ligue : le troisième avoit été aussi publié en 1585 et nous le retrouvons pages 149-159, du tome Ier de l'édition *in-4.°* des Mémoires de la ligue, donnée par Goujet en 1758.

La pièce numérotée lxxxvij, dans le volume dont nous rendons compte, a pour titre, *Fragment de mémoire qui s'est trouvé dans les papiers de M. Duplessis; sans indication, mais qui, par les faits qu'il contient, semble appartenir à l'année 1584.* On y lit avec intérêt les détails, jusqu'ici non connus, d'une querelle que firent à la famille Mornay les ministres de la religion réformée à Montauban. Ces ministres affectoient alors un tel rigorisme, qu'ils s'avisèrent d'exclure de la cène toute la famille de l'un des chefs ou des principaux défenseurs de leur parti, parce que Mme de Mornay portoit des fils d'archal dans ses cheveux. Il s'ensuivit de longs débats dont l'exposition remplit ici vingt-huit pages, y compris une seconde profession de foi de Mme de Mornay, essentiellement et presque littéralement conforme à la première que nous avons déjà indiquée. Il nous semble qu'on auroit pu supprimer les pages 500-505, et les remplacer par un simple renvoi aux pages 257-262.

Nous croyons aussi qu'on pouvoit se dispenser d'imprimer le

n.° lxxxviij, quelque inédit qu'il soit : c'est le précis d'un *procès d'entre Pierre de Cathen et consors contre Guy Carrette &c.*, affaire purement civile et privée, dénuée de toute importance historique. Nous n'en dirons pas autant du n.° cij (pages 603-607), Cahier de doléances présenté en 1583, au nom du synode général des protestans : ils s'y plaignent de l'inexécution et même de la violation formelle de tous les articles qui leur étoient favorables dans les édits de pacification de 1576 et 1577. Il n'avoit pas été publié encore d'exposé aussi instructif de l'état des églises réformées sous le règne de Henri III ; ou du moins il faudroit chercher dans un très-grand nombre de mémoires, les détails rassemblés dans cette pièce. Il est bien vrai que les principaux griefs étoient déjà consignés au cahier rédigé par Mornay en août 1583, inséré dans l'édition de 1624, et reproduit dans la nouvelle sous le n.° lxiij (pages 320-344) ; mais il y a ici plus de développemens, et d'ailleurs chacun des articles est suivi de la réponse écrite par le roi de France, ou en son nom, en marge de l'original.

Au mépris des édits, on ne souffroit aucun protestant à Castelnaudari, à Cahors, à Saint-Quentin, dans plusieurs autres villes. Ailleurs, on les contraignoit, en certaines processions, de tendre leurs maisons ou de payer des tapissiers, de contribuer aux dépenses des confréries, aux frais de luminaire et de fonte de cloches : on annulloit leurs testamens &c. Henri III répond que ces vexations sont assez interdites par ses édits ; qu'il donnera de nouveaux ordres et enverra même des commissaires pour rétablir le bon ordre et la paix. Les calvinistes se plaignent aussi des libelles diffamatoires publiés contre eux, notamment de celui de Jean Bruneau, imprimé à Paris et dédié au Roi, quoique des princes de la famille royale y soient insultés. En plusieurs lieux, comme à Aix, à Brignoles, à Mauvoisin près de Chartres, on déterroit les corps des réformés, pour les traîner, une corde au cou, à la voirie, et les livrer aux chiens et aux oiseaux. Quoique les articles 34 et 38 de l'édit de 1576 eussent cassé les sentences, procédures, saisies et ventes pour faits de la religion, néanmoins les poursuites, les détentions et les confiscations duroient encore en beaucoup de provinces. A Limoges et dans le Gévaudan, les tailles et les subsides étoient répartis de telle sorte, qu'un réformé payoit trois fois plus qu'un catholique. Ce n'est là que le plus petit nombre des désordres attestés ici par la signature du roi de Navarre, du prince de Condé, de MM. de Laval, Châtillon, Turenne, du Falga, du Plessis, et de plus de trente autres seigneurs, députés des églises. Henri III, dans ses réponses, ne nie aucun de ces faits ; il ordonne l'exécution littérale de toutes les dispositions de ses édits.

Voilà ce que nous avons distingué de plus historique dans les treize pièces inédites que contient ce volume. Les dernières correspondent à l'époque où Duplessis-Mornay, après avoir refusé les sceaux du royaume de Navarre, devint, avec Clervaut, surintendant des finances du roi de Navarre, Henri, et fut envoyé par ce prince à la cour de France, pour demander la réparation d'une injure faite à son épouse la reine Marguerite.

En général, les pièces déjà publiées, qui remplissent la plus grande partie de ce tome, avoient été assez correctement imprimées au XVIIe siècle. Toutefois les nouveaux éditeurs y ont corrigé quelques fautes; ils ont d'ailleurs établi un meilleur ordre entre ces pièces; ils n'en ont formé qu'une seule série chronologique, au lieu qu'on les avoit distribuées, assez mal à propos, sous les divers titres de traités ou discours, instructions, lettres de Mornay, lettres rédigées au nom de Henri IV, lettres écrites par ce prince à Duplessis, lettres de différens personnages, &c. La nouvelle édition a été revue avec soin; il s'y est cependant glissé des inexactitudes, sur-tout dans les citations latines : par exemple, *de ratione* JUCUNDÆ *concordiæ*, au lieu de *ineundæ concordiæ* (1); *utrumque* (pour *utrimque*) *peccatum est... ; peccatum agnoscamur* (pour *agnoscamus*). *Ecquis feret* VERSUM (pour *vestrûm*) *insolentiam, &c.*

Excepté une remarque du président Hénault, et deux ou trois autres lignes, les éditeurs n'ont joint aucune note à ce volume, et se sont bornés à transcrire, sans en rajeunir le langage ni l'orthographe, celles qui se trouvoient aux marges des manuscrits, ou au bas des pages de l'édition de 1624, et qui donnent en effet tous les éclaircissemens nécessaires : à cet égard on doit beaucoup d'éloges à la réserve et au bon esprit des éditeurs. Les tomes III et IV, qui doivent incessamment paroître, seront sans doute plus riches en morceaux inédits; mais les deux qui sont publiés suffisent pour montrer l'importance de ce recueil, et pour donner l'idée la plus avantageuse de cette édition nouvelle.

DAUNOU.

CHIMIE APPLIQUÉE À L'AGRICULTURE; par M. le comte Chaptal, *pair de France, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, grand officier de la Légion d'honneur, membre de*

---

(1) En d'autres endroits du tome II, on a imprimé *in eundæ*, en deux mots, au lieu d'un seul.

l'académie royale des sciences de l'Institut de France, de la Société royale et centrale et du Conseil royal d'agriculture, &c. &c. &c. 2 vol. *in-8.°;* le premier, de 298 pages, outre l'introduction, et l'autre de 468 pages. A Paris, chez M.me Huzard, rue de l'Éperon, n.° 7, 1823.

PREMIER ARTICLE.

NOUS devions déjà à M. le comte Chaptal deux ouvrages remarquables, l'un sur l'industrie française, l'autre sur l'art de faire le vin. Le premier nous apprend l'état où est notre industrie, les degrés de perfection qu'elle a acquis et ce qu'elle a encore à gagner. Dans le second, sont exposées les diverses méthodes qu'on emploie pour la fabrication du vin, les fautes qu'on y commet, les moyens d'y remédier. Celui que nous allons faire connoître présente des objets également propres à intéresser. Il s'agit de l'application des lumières de la chimie, science que l'auteur possède à un haut degré; à la manière de tirer le plus grand parti de la terre et d'en accroître les productions. On y voit que, dans ses loisirs, M. le comte Chaptal, à la suite d'occupations administratives, a su employer utilement son temps, en le consacrant au bien de ses concitoyens, auxquels il se plaît à faire part de ses observations et de ses réflexions.

Avant d'entrer dans les détails de l'ouvrage, nous insisterons d'abord sur le discours préliminaire, qui a une étendue de soixante-deux pages. Il commence ainsi: « Sans l'agriculture, les hommes vivroient » errans sur le globe, se disputant entre eux la dépouille des animaux » et quelques fruits sauvages; on ne connoîtroit ni société ni patrie. » En multipliant les subsistances, l'agriculture a permis aux habitans » de la terre de se réunir pour se prêter des secours mutuels: tandis » que les uns travaillent le sol pour le forcer à produire, les autres » cultivent les arts qui fournissent à la société les produits industriels » dont elle a besoin. C'est ainsi que, par des échanges et des communications réciproques, furent créés le commerce et la civilisation.

» Si le séjour des cités, la vie sédentaire et la pratique de plusieurs » arts amollissent et énervent une portion de l'espèce humaine, l'agriculture conserve la population des campagnes dans un état de force, » de santé et de bonnes mœurs, qui répare sans cesse la partie » dégénérée de la société; et ce n'est pas là un de ses moindres bienfaits. »

L'auteur, en suivant ces idées, assigne à l'agriculture le premier

rang parmi les arts. Il rappelle l'état d'avilissement où elle a été long-temps en France, et le compare à l'état où elle est depuis qu'on l'a dégagée d'une partie de ses entraves; il assure qu'il ne reste plus qu'à l'éclairer par l'application des sciences physiques. Tous les phénomènes qu'elle présente sont, dit-il, des effets naturels des lois qui régissent les corps; les opérations que les agriculteurs exécutent ne font que modifier ou développer l'action de ces lois; d'où il suit que c'est à constater leurs effets, à varier leur action, que nous devons appliquer toutes nos recherches.

M. Chaptal croit que des agriculteurs, avec peu de connoissances, sont capables de diriger une exploitation, parce qu'il leur suffit de juger des modifications qu'apportent dans les produits l'état de l'atmosphère, la variété des climats et la nature du sol: beaucoup de ces hommes en effet sont dans ce cas; mais il est convaincu que l'agriculture ne doit attendre ses progrès que des sciences physiques, et nous sommes parfaitement de cet avis.

Pour arriver à la preuve de cette assertion, il établit quelques principes généraux; il fait dépendre l'état naturel des corps, de la loi d'affinité, qui rapproche leurs élémens, et de celle du fluide de la chaleur, qui les sépare. Les variations de température de l'atmosphère, dans les diverses saisons de l'année, suffisent pour opérer des changemens de consistance sur quelques corps. L'eau se présente à nous sous forme de solide, ou de fluide, ou de vapeur. L'homme, en disposant à son gré de la chaleur, peut produire des changemens notables dans l'état naturel des corps, en diminuer la consistance et les faire passer réciproquement à l'état de solide ou de liquide. Les changemens qui s'opèrent par l'addition ou la soustraction de chaleur, ne sont pas permanens; les corps rentrent dans leur état primitif, du moment que la cause cesse d'agir, et la nature n'est pas altérée par ces changemens. L'auteur donne du développement à ces principes, qui sont applicables aux substances animales et végétales, et même à quelques autres corps composés.

On ne disconviendra pas sans doute que la physique n'ait depuis long-temps jeté du jour sur les opérations de l'agriculture, puisque celle-ci a reçu des secours de la botanique et de l'étude de la physiologie végétale; on citeroit un certain nombre d'auteurs, dans ces parties des sciences, dont les écrits ont contribué à ses progrès. La chimie, à laquelle il appartient de décomposer et de recomposer les corps, peut porter la lumière plus avant, et par conséquent servir encore mieux l'agriculture. Si à cette tâche, que remplit si bien la science, le Gou-

vernement ajoute les encouragemens qu'indique M. le comte Chaptal, ces deux moyens réunis assureront sa prospérité.

Nous ne dirons rien de l'avantage que donne l'auteur à l'agriculture sur l'industrie. Il est aisé de sentir que l'éclat dont brillent les nations par les produits de leurs ateliers peut n'être que passager, tandis que la richesse qui naît de la bonne culture, est seule durable.

M. le comte Chaptal discute la question de savoir si la division des propriétés est favorable ou nuisible à l'agriculture. Il croit pouvoir la résoudre en décidant que par-tout où la main-d'œuvre est abondante, où la culture des grains et des fourrages artificiels ne peut recevoir de grands développemens, où la nature du terrain permet au plus de cultiver la vigne, et où, par conséquent, on ne peut nourrir de bestiaux, les bras de l'homme sont appelés à fertiliser un sol qui, sans cela, resteroit stérile. Il est certain qu'une petite propriété, placée entre les mains d'un homme, produit plus que si elle étoit annexée à un grand domaine. La famille entière le travaille avec soin et dans les saisons convenables: quelques arpens, ainsi traités, suffisent à l'entretien de tous.

Considérée sous un rapport moral, la division des propriétés est encore avantageuse. L'homme qui n'est que prolétaire n'a point de patrie; bien différent du petit propriétaire, qui s'attache à son pays, à son gouvernement qui le protége, aux lois qui le garantissent; son caractère est plus élevé, ses mœurs sont meilleures.

Si de ces réflexions on tiroit la conséquence qu'il faudroit que toute la France ou la plus grande partie de son sol fût dans les mains de petits propriétaires, parce que la production seroit plus considérable, on auroit tort. Cet état de choses ne conviendroit qu'à des contrées peu étendues; car, pour un vaste royaume, la grande culture est aussi nécessaire que la petite; ne consommant que peu de ce qu'elle produit, elle en verse dans les marchés pour la subsistance des habitans des villes, pour celle des manufacturiers et des armées, et pour garnir les magasins d'approvisionnemens, destinés à parer aux malheurs des disettes.

M. Chaptal justifie jusqu'à un certain point l'homme des champs du reproche qu'on lui fait de négliger les nouvelles méthodes d'exploitation. L'auteur attribue une partie des progrès de notre agriculture au séjour des propriétaires qui, s'étant retirés dans leurs possessions, y ont porté des lumières en même temps que des capitaux, conduite qu'il seroit à desirer qu'on vît devenir plus commune. Il explique pourquoi plusieurs de ces propriétaires n'ont point eu de succès; pourquoi

quelques-uns, ayant épuisé ou diminué leur fortune, ont été obligés d'abandonner leurs entreprises, dont cependant les petits cultivateurs, qui les avoisinent, ont su profiter, en adoptant des pratiques qu'ils ne connoissoient pas : c'est que ces grands propriétaires calculoient mal, ne régloient pas leurs opérations par dépenses et par recettes, et s'arrêtoient trop tôt sans doute.

Les longs baux, conseillés depuis long-temps, sont regardés par M. Chaptal comme un des moyens d'appliquer les bons principes à l'agriculture. Il remarque avec raison qu'il ne faut pas, pour qu'une exploitation soit profitable, se borner à cultiver des céréales : plus les produits seront variés, plus l'exploitation aura d'avantages ; toujours le débit de quelques-uns dédommagera de la perte et de la diminution des autres. Déjà nous avons introduit et nous multiplions les prairies artificielles, les plantes oléagineuses et les plantes à racine. Depuis long-temps nous cultivons le lin, le chanvre, la garance, le houblon, &c. ; nous pouvons, eu égard à la nature de notre sol et de notre climat, produire presque tout ce que réclament les besoins de la société ; enfin, il est de fait, et nous sommes personnellement en état de le démontrer, d'après nos expériences, que la France, à quelques exceptions près, peut cultiver et récolter, pour la nourriture des hommes et des bestiaux, et pour alimenter les arts utiles, tout ce que les autres nations, prises en masse, produisent ; et qu'aucune d'elles n'est dans le même cas.

Avant de terminer son introduction, M. Chaptal déclare qu'il a puisé d'excellens principes dans la chimie agricole de M. Davy, source reconnue pour être très-bonne.

Le corps de l'ouvrage qui nous occupe est divisé en chapitres, et ceux-ci en articles.

Le premier chapitre expose des vues générales sur l'atmosphère, considérée dans ses rapports avec la végétation. L'auteur distingue les fluides qui y sont contenus en pondérables et impondérables. Les premiers sont le gaz azote, le gaz oxigène, l'acide carbonique et l'eau ; le gaz azote en forme près des quatre cinquièmes, il entre peu dans les produits végétaux ; sa pesanteur spécifique est à celle de l'air dans le rapport de neuf mille six cent quatre-vingt-onze à dix mille : le gaz oxigène forme presque un cinquième de l'atmosphère ; sa pesanteur spécifique est à celle de l'air comme onze mille trente-six sont à dix mille : ses fonctions sont nombreuses ; il détermine la germination des graines ; il est absorbé par les feuilles pendant la nuit. L'acide carbonique existe constamment dans le fluide atmosphérique à toutes les

hauteurs, dans diverses proportions. Il est beaucoup plus pesant que l'azote et l'oxigène, puisque son poids, sous le même volume, est à celui de ce dernier comme quinze cent vingt sont à mille. M. Th. de Saussure a comparé l'état proportionnel de l'acide carbonique, dans l'atmosphère qu'il a analysée, en été et en hiver; l'eau existe dans l'atmosphère sous forme de fluide élastique, dans des proportions relatives à la température. M. de Saussure père a déterminé le poids de l'eau contenue dans un pied cube d'air, à divers degrés de température. On en voit le tableau à la page 12 de l'ouvrage de M. Chaptal; il en résulte qu'on se trompe peu en assignant onze grains d'eau par pied cube d'air, à quinze degrés de température de Réaumur.

L'azote et l'oxigène sont des corps simples, tandis que l'acide carbonique et le fluide aqueux sont des composés. Outre ces corps, il s'élève continuellement dans l'atmosphère des émanations qui se mêlent à l'air, d'où elles se dégagent et se précipitent, dès que la chaleur, ou toute autre cause qui a produit l'ascension, vient à cesser son action. Ces émanations altèrent la pureté de l'air, modifient ses vertus et donnent souvent lieu à des maladies.

Outre les fluides, dont il vient d'être question, l'atmosphère en recèle qui sont impondérables, savoir, l'électricité et la chaleur, qui jouent un grand rôle dans la nature et influent beaucoup sur la végétation. Le blé, suivant M. Davy, germe plus vîte dans l'eau chargée de l'électricité positive, que dans celle qui contient un principe opposé; la fermentation se développe mieux à l'approche des orages, le lait tourne et se décompose dans ces circonstances. Le principe de la chaleur existe dans l'atmosphère et dans les corps terrestres; il passe de l'un à l'autre; il les constitue à l'état solide, ou liquide, ou gazeux, selon l'affinité plus ou moins forte qu'ont entre elles les molécules. La chaleur rend plus fluides les sucs des plantes; elle facilite leurs mouvemens dans les cellules et dans leurs tubes capillaires; elle donne de l'activité aux suçoirs des racines, pour absorber les sucs qui sont dans la terre, &c.

Sennebier et Ingenhouz ont pensé que la lumière étoit nuisible à la végétation. M. de Saussure est d'un avis contraire; ayant fait germer des grains sous un récipient opaque et sous un récipient transparent, il s'est convaincu que la germination avoit lieu dans les deux cas et en même temps, mais que la végétation subséquente étoit devenue plus vigoureuse et plus avancée sous le récipient transparent que sous l'autre; ce qui peut venir de ce que les grains placés sous le récipient transparent étoient exposés à la chaleur et à la lumière réunies. Au

reste, on ne peut douter que la lumière n'ait une influence sur la végétation, en voyant les plantes et les arbres la rechercher et languir lorsqu'ils en sont privés ; pour s'en convaincre davantage, on peut recourir à nos propres expériences insérées dans les Mémoires de l'Académie des sciences, année 1783.

Vu l'influence très-puissante qu'exerce l'atmosphère sur la végétation, et son action sur les principales opérations d'un ménage rural, M. Chaptal se plaint de ce qu'on ne trouve nulle part dans les campagnes un hygromètre pour connoître l'humidité de l'air, un thermomètre pour apprécier la température, et sur-tout un baromètre pour déterminer la pesanteur de l'atmosphère. La plainte n'est pas fondée, au moins relativement au dernier de ces instrumens. Déjà dans les pays qui avoisinent les villes, on voit des cultivateurs qui en ont, ou qui vont consulter les propriétaires chez lesquels il s'en trouve; au reste, ils n'en ont pas toujours autant besoin qu'on pourroit le croire; car, lorsqu'on vit au milieu de paysans souvent employés aux champs, on est étonné de leur sagacité pour prédire, d'après des signes particuliers, le temps auquel on doit s'attendre.

Jusqu'ici nous n'avons fait connoître que le premier chapitre; nous nous étendrons bien moins sur les autres.

L'auteur traite, dans le second, des terres et de leur action sur la végétation ; il donne d'abord l'analyse du terreau, matière résultant de la décomposition de végétaux. Les terres ne doivent en partie leur fertilité qu'à l'existence des principes plus ou moins analogues à ceux du terreau; celles qu'on appelle arables sont généralement composées de silice, de chaux, d'alumine, auxquelles sont mêlés des cailloux, ou du sable de diverse nature et en diverse proportion, de la magnésie et de l'oxide de fer, et quelques substances salines, outre des débris d'animaux ou de végétaux en décomposition : ces matières mélangées forment la variété des sols; on donne au terrain le nom de celle dont le caractère prédomine. Ainsi, on distingue les sols en siliceux, calcaires, argileux, &c. M. Chaptal attribue la première origine des terres à la décomposition des roches qui constituent la base de notre globe. De ce point de départ, il arrive, en indiquant les changemens qui s'opèrent par l'air et l'eau, à l'examen chimique des sols consacrés à l'agriculture, sur-tout des plus fertiles. Il rapporte des analyses faites, en Suède, par Bergman; à Turin, par Giobert; et par M. Davy, dans le voisinage de Drayton en Middlesex, et celles qu'il a faites lui-même sur les bords de la Loire : il en résulte que les bons terrains sont formés de silice, de carbonate de chaux et d'alumine, et

que leur fertilité dépend de la proportion dans laquelle se trouvent ces substances. Suivant Bergman, ces terres peuvent passer dans les plantes. Le mélange de silice et d'alumine forme le sol *glaiseux*, argileux, ou simplement l'argile. Celui dans lequel prédomine le carbonate de chaux se nomme *calcaire*. L'alumine et le carbonate de chaux mélangés constituent *la marne* ou sol marneux, dont la proportion varie, et qu'il est bon de connoître pour l'employer convenablement. Après avoir examiné chacune de ces substances en particulier, M. Chaptal apprécie l'influence qu'exercent sur les terrains les engrais, l'air, l'eau, les labours, la chaleur et ce qui la modifie dans diverses circonstances; il indique la manière d'assurer la composition d'un sol.

Le chapitre III est consacré à la nature et à l'action des engrais, dont les uns peuvent être regardés comme nutritifs, et les autres comme stimulans, mais tous susceptibles d'être portés dans les organes des végétaux. M. Chaptal a donné beaucoup d'étendue à ce chapitre, à cause de l'utilité de l'objet et des explications que nécessitoient beaucoup de points à éclaircir.

Les terres et les principes de la végétation étant connus, l'auteur passe aux phénomènes qu'elle présente. Il s'agit d'abord de la germination, à laquelle concourent l'oxigène, la chaleur et l'eau presque seules. M. Chaptal explique en quoi chacune y contribue et comment.

A peine la plante a-t-elle commencé à développer ses premières feuilles, et à établir ses radicules dans la terre, qu'elle se nourrit de nouveaux alimens qu'elle prend dans l'atmosphère et dans le sol sur lequel elle végète. M. Chaptal développe ce point de physiologie végétale, en faisant connoître l'influence de l'acide carbonique, de l'oxigène et de l'eau sur la nutrition. A l'occasion de l'influence de l'air sur les fruits, il rend compte des expériences de M. Bérard et de celles de M. de Saussure, qui n'ont pas obtenu des résultats semblables dans leurs analyses. M. Chaptal croit que cette différence vient de ce que le premier a opéré sur un volume d'air qui excédoit trente à quarante fois le volume du fruit, et affoiblissoit beaucoup l'action échauffante du soleil, auquel ils étoient exposés. D'ailleurs les expériences de M. Bérard étoient toutes applicables à la maturation des fruits, et celles de M. de Saussure à leur croissance et à leur végétation. Ce chapitre contient beaucoup d'expériences faites par des hommes habiles, et des observations qu'il est intéressant de lire dans l'ouvrage.

Le chapitre qui suit concerne les *amendemens* du sol : on donne ce nom à tout ce qui tend à disposer le sol d'une manière plus favorable à la plante, sous le rapport de l'action qu'exercent sur elle la terre,

l'air, l'eau, la température, les engrais &c., ce qui suppose une connoissance de la qualité du terrain, et de la vertu des agens qu'on doit employer pour en corriger les défauts. Il est question, dans ce chapitre, de labours, d'écobuage, d'arrosage ou irrigation, &c., comme faisant partie des divers amendemens.

Le système des assolemens occupe un chapitre. Pour le bien établir, l'auteur pose des faits et des principes qui s'accordent avec les articles *assolement* et *succession de récoltes*, par M. Yvart, *Cours complet d'agriculture,* et le Traité d'assolement par M. Pictet.

Le dernier chapitre du premier volume est un tableau dans lequel sont réunis les produits de notre agriculture, produits dont M. Chaptal a donné les détails dans son Traité sur *l'industrie française.*

TESSIER.

RESTITUTION d'une Inscription métrique gravée sur le propylon du temple d'Hermès à Dekké, l'ancienne Pselcis *ou* Pselchis, *en Nubie.*

DEKKÉ est un lieu de la Nubie, situé sur la rive gauche du Nil, à environ 24 lieues au-dessus de Syène : on y voit les restes d'un temple assez bien conservé, précédé d'un grand propylon sur lequel, à diverses époques, des Grecs et des Romains ont gravé des inscriptions dont il subsiste une quarantaine environ, la plupart fort courtes; plusieurs même ne contiennent que des mots tronqués, qui laissent deviner qu'elles sont, comme les autres, des προσκυνήματα ou *actes d'adoration.* J'ai donné ailleurs (1) toutes celles qui avoient été copiées par Burckhardt, et fait voir que ces προσκυνήματα eux-mêmes, bien qu'insignifians par leur objet, peuvent contenir beaucoup de notions curieuses et neuves. Un assez bon nombre de celles que M. Gau a recueillies à Dekké présentent cet avantage, et je m'attache à le faire ressortir dans l'explication que j'en donnerai dans les *Antiquités de Nubie* que publie cet habile architecte.

En attendant, j'ai pensé que nos lecteurs verroient avec plaisir le texte et la restitution d'un de ces προσκυνήματα, qui me paroît offrir des détails intéressans.

---

(1) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, pendant la domination des Grecs et des Romains, &c.* Voyez-en l'analyse par M. Silvestre de Sacy, dans ce journal, année 1823, cahiers d'avril et juin.

Voici d'abord la représentation, aussi exacte que possible, de la copie de M. Gau.

ΗΛΘΕCΤΡΑΤΗΓΟCCωΝΑΠΟΜωΝΙΟϹΟΗΟΑΔΙΚΑΖωΝ
. . . . COΙΛΕΑΝΑΞΨΕΛΧΙΔΟΟϹΟ ΙΙ CΑCΟΙC
. . . . ΝΤΙΙΞΤΑΞΥΚΑΙΑΙΘΙΟΓ(. . . . .
. . . . ΧΟ.Ι. ΝΟCΡΕΖΕΘΥΗΠC . . . .

Cette copie est, comme l'on voit, fort mutilée; la première ligne est peu distincte en quelques endroits: quant aux autres, il en manque le commencement et la fin; et même, en comparant les longueurs, il est facile de voir que la moitié seule des deux dernières nous a été conservée. Je crois cependant pouvoir en présenter une restitution qui sera certaine, du moins pour le sens.

D'abord, la première ligne, si nous suivons exactement toutes les traces des lettres, ne peut se lire que de cette manière :

ΗΛΘΕ CΤΡΑΤΗΓΟC ΕωΝ ΑΠΟΛΛωΝΙΟC ΕΝΘΑ ΔΙΚΑΖωΝ,

savoir, ἦλθε ϛρατηγὸς ἐὼν Ἀπολλώνιος ἔνθα δικάζων, c'est-à-dire, « Apollonius, » stratége, est venu rendre la justice en ce lieu. » Ἦλθε . . . δικάζων est analogue à ἧκε . . . παίζων, dans un vers cité par Athénée, que j'ai expliqué ailleurs (1). Cette restitution nous apprend déjà que l'inscription est en vers; car cette ligne est un vers hexamètre, malgré deux licences qui ne surprendront pas beaucoup dans une inscription de ce genre; l'une consiste en ce que la dernière de ἦλθε reste brève, quoique les trois consonnes qui commencent le mot suivant la rendent longue par position; l'autre en ce que l'auteur a fait brève la seconde de Ἀπολλώνιος, qui devroit être longue. Au reste cette faute, si c'en est une, est fort légère, vu l'extrême liberté qu'ont prise, à l'égard de la quantité des noms propres, les auteurs des nombreuses inscriptions tumulaires, dédicatoires ou votives, conservées, soit dans l'anthologie, soit sur les marbres.

La première ligne étant un hexamètre, il est plus que probable, d'après l'emploi presque constant des vers élégiaques dans les inscriptions de ce genre, que les autres lignes seront des vers alternativement pentamètres et hexamètres. Cet élément doit nous conduire à la restitution de ces lignes; car les syllabes conservées montrent quel est le nombre et la nature des syllabes que formoient les mots effacés. Nous voyons, par exemple, dans la seconde ligne, que les lettres ΝΑΞΨΕΛ, et, dans la quatrième, que les lettres ΝΟCΡΕΖ doivent former le pied moyen de chacun des deux pentamètres : il s'ensuit,

(2) *Journal des Savans*, année 1817, p. 45.

d'après les lettres qui subsistent, qu'il manque un spondée ou un dactyle au commencement et quatre syllabes à la fin du second vers, — ᵕ ᵕ | COIΛЄ A | NAΞ ΨЄΛ | XIΔO — | ᵕ ᵕ —; et deux pieds au commencement et un anapeste à la fin du quatrième, — ᵕ ᵕ | — ᵕ ᵕ | NOCPЄZ | ЄΘΥH | Π ᵕ ᵕ —, c'est-à-dire, trois pieds sur cinq. Quant à la troisième ligne, qui est un hexamètre, il manque évidemment deux pieds au commencement et deux pieds à la fin, c'est-à-dire, quatre pieds sur six. — ᵕ ᵕ | — ᵕ ᵕ | TAΞΥKAI | AIΘIO | — ᵕ ᵕ | — —.

Ces conditions bien déterminées, on peut procéder à la restitution. Je remarque d'abord que le sens du premier vers n'est pas complet; il manque le régime ordinaire du verbe δικάζων; et ce complément devoit former le premier pied du vers suivant. On distingue bien nettement, dans ce vers, les mots σοὶ δὲ ἄναξ Ψέλχιδο[ς. Ces mots s'adressent à *Hermès*, qui étoit la divinité principale du temple de Dekké, comme le montrent les autres inscriptions de ce même édifice (1): le stratége Apollonius le qualifie *roi de Pselchis*, de la même manière que l'auteur d'un des hymnes orphiques qualifie Apollon *roi de Délos*, Δήλι' ἄναξ (2). Or, les mots σοὶ δὲ, . . . *mais à toi, roi de Pselchis*, annoncent une opposition avec ce qui précède, et cette opposition ne peut être que dans le complément de δικάζων: le premier pied de ce vers sera donc θνητοῖς, ou λαοῖς, ou ἀνδράσι, et le sens devient: « Apollonius, stratége, est venu rendre la justice aux mortels en ce lieu. » Quant à toi, roi de Pselchis, &c. » Le sens du premier vers est donc maintenant complet; δικάζειν θνητοῖς se trouve dans un fragment de la Ménalippe d'Euripide (3); et Pindare dit d'un prince qui administre la justice, εὔθυνε λαοῖς δίκας (4). Je lis λαοῖς: θνητοῖς ou ἀνδράσι pourroient être également la vraie leçon; mais peu importe.

Maintenant, pour rétablir le reste, il faut se reporter à la dernière ligne, où nous distinguons les lettres PЄZЄ, verbe qui a nécessairement pour sujet le nom du stratége, et pour régime le mot dont il ne reste que les lettres ΘΥHΠ, qui est, sans nul doute, θυηπόλιον ou θυηπολίην, mot placé, dans quelques épigrammes, à la fin d'un pentamètre, comme dans notre inscription. Ainsi: δεξάμενοι λαμπρῆς δῶρα θυηπολίης de Myrinus (5); . . . καὶ λιτῆς δῶρα θυηπολίης de Lentulus (6); δέξο γενεθλιδίους, πότνια, θυηπολίας de Diodore de Sardes (7); δαῖμον, ἐπ' εὐϊέρους βῆθι θυη-

(1) Voy. mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, &c.* p. 370, suiv.; 479, suiv. — (2) *Hymn. 34*, ed. Hermann. — (3) *Fragm.* III, v. 4. — (4) *IV Pyth.* 270. — (5) *Analect.* II, 107, Br. — (6) *Ead.* II, 166. — (7) *Ead.* II, 185.

πολίας de Philippe de Thessalonique (1); enfin on lit, dans une épigramme de Doriée sur Milon, conservée par Athénée,

. . . . . ἄταρ τῶδε πλέον ἤνυσε θαῦμα
Πρόσθεν Πισαίου, ξεῖνε, θυηπολίου (2).

Comme cet exemple est le seul qu'on connoisse du mot θυηπόλιον, qui paroît avoir le sens d'*autel* (3), je préfère θυηπολίην; et la phrase σοὶ δὲ . . . ῥέζε θυηπολίην rappelle l'expression homérique θεοῖς ἱερὰ, ou ἑκατόμβας, ῥέζειν.

Avant ΡΕΖΕ, les lettres ΧΟΑ.ΝΟC doivent être le participe εὐχόμενος: ainsi, il ne reste plus qu'un pied pour remplir le vers; je lis σήμερον, mot employé souvent dans ces προσκυνήματα. Pindare a dit de même: σάμερον μὲν χρή σε παρ' ἀνδρὶ φίλῳ στάμεν (4). Le vers est alors complet, de même que le sens: σοὶ δὲ, ἄναξ Ψέλχιδος. . . . . σήμερον εὐχόμενος ῥέζε θυηπολίην. La phrase est analogue à celle-ci, qui est renfermée dans deux vers d'une inscription dédicatoire:

Σοὶ, παιῆον ἄναξ, Ἀσκληπιὲ, τήνδ' ἀνέθηκεν
Εὐξάμενος στήλην λαϊνέην ὁ Βάλης (5).

On trouve une opposition semblable à celle qu'on remarque ici, dans cette autre inscription publiée par Akerblad (6):

Κήρυκι ἀθανάτων Ἑρμῇ στῆσάν με ἀγορεῖῳ
Σοὶ μὲν, ἄναξ, δῶρον κ. τ. λ.

Il résulte de cette restitution, que tout ce qui étoit entre Ψέλχιδος e σήμερον ne peut être qu'une phrase incidente ou complétive qui se rattache à l'expression ἄναξ Ψέλχιδος. Or, dans le troisième vers, on distingue fort bien les lettres ΤΑΞΥΚΑΙΑΙΘΙΟΠ, qui nous représentent évidemment μεταξὺ καὶ Αἰθιόπων, *entre . . . . et les Éthiopiens.* Il manque donc auparavant un nom de pays ou de peuple qui ne peut être que le mot *Égypte* ou *Égyptiens.* On ne sauroit douter en conséquence que l'auteur n'ait voulu exprimer la même idée que celle qui existe dans une autre inscription de Dekké, que j'ai expliquée ailleurs (7), où nous lisons Θεῷ μεγίστῳ Ἑρμῇ Πυτνύβιδι, Αἰγύπτου συνορίην καὶ Αἰθιόπων μετέχοντι. *Au Dieu très-grand Hermès Pytnybis, qui préside à la région limitrophe de l'Égypte et des Éthiopiens.* Il est clair qu'Apollonius a voulu rendre cette idée en vers: je lis donc Αἰγύπτου (ou Αἰγυπτίων, trisyllabe par sy-

---

(1) *Ead.* II, 214. — (2) *Ap.* Athen. *X, 413, A.* — (3) Schweigh. *ad h. l. Athen.* — (4) *IV, Pyth. 1.* — (5) Gruter, *MLXXIII, 4.* = *Cf.* Jacobs. *ad Anthol.* XIII, 607. = *Anthol. Palat. append.* n. 322. — (6) *Sopra due laminette di bronzo &c.* p. 22. = *Cf.* Jacobs. *Anthol. Pal.* tom. III, in addend. p. C. — (7) Voyez mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, &c.* p. 371 sq.

nérèse) τε μεταξὺ καὶ Αἰθιόπων, locution analogue à Κασπίης τε μεσηγὺ καὶ Εὐξείνοιο θαλάσσης de Denys le Périégète (1), et à μεσσηγὺς γαίης τε καὶ οὐρανοῦ ἀστερόεντος d'Homère (2); et, pour finir le vers auquel il manque encore les deux brèves du dactyle et un spondée, j'ajoute περάτης γῆς; on a le vers entier, Αἰγύπτου τε μεταξὺ καὶ Αἰθιόπων περάτης γῆς. « Entre l'Égypte et la terre des Éthiopiens, située à l'extrémité du monde. » Dans une inscription de Philæ, l'Éthiopie est désignée de même : l'île de Philæ personnifiée parle ainsi :

. . . . Καλὸν πέρας Αἰγύπτοιο
Ἐμμὶ καὶ Αἰθιόπων γᾶς οὖρον νεάτας.

L'expression, *la terre la plus reculée*, appliquée à l'Éthiopie, étoit en quelque sorte consacrée par l'épithète ἔσχατοι ἀνδρῶν, qu'Homère donne aux Éthiopiens (3); de là, le τηλουρὸς γῆ d'Eschyle (4), &c. Au lieu de περάτης γῆς, expression que j'emprunte à Apollonius de Rhodes (5), on peut lire aussi bien, comme dans le vers que je viens de citer, νεάτης, ce qui revient au même pour le sens et la mesure; ou enfin πυμάτης, dont se sert Denys le Périégète, en parlant de Cerné (6). Ces trois expressions conviennent également : ce qui importe, c'est que la restitution de l'idée ne laisse point de doute.

Pour compléter l'inscription, il ne me reste plus qu'à rendre l'idée *qui préside, qui règne,* exprimée évidemment à la fin du second vers, après ἄναξ Ψέλχιδος; il faut, comme on l'a vu, quatre syllabes (– ◡ ◡ –) pour achever ce pentamètre : je lis ὃς μεδέεις, dont je retrouve tous les élémens dans les vestiges confus que la copie nous a conservés :

CCΗCACCΘIC
OCMEΔEEIC

Μεδέω, qui s'emploie le plus souvent avec un complément au génitif, est pris quelquefois, comme ici, d'une manière absolue; témoin Homère, dans Ἴδηθεν μεδέων, *régnant du haut de l'Ida,* ce qui est analogue à notre μεδέων Αἰγύπτου τε μεταξὺ καὶ Αἰθιόπων περάτης γῆς. L'inscription étoit donc ainsi conçue :

Ἦλθε στρατηγὸς ἐὼν Ἀπολλώνιος ἔνθα δικάζων
Λαοῖς·] Σοὶ δὲ, ἄναξ Ψέλχιδο[ς, ὃς μεδέεις
Αἰγύπτου τε με]ταξὺ καὶ Αἰθιό[πων περάτης γῆς,
Σήμερον εὐχόμε]νος ῥέζε θυηπ[ολίην.

« Apollonius, stratége, est venu rendre la justice aux hommes en ce

(1) Dion. Perieg. 21. — (2) *Il.* έ, 768; ώ, 78. — (3) *Odyss.* ά, 23. — (4) *Prometh. vinct.* 796, ed. Bothe. — (5) Περάτης εἰς οὔρεα γαίης. *Argonaut.* II, 1090. — (6) Πυμάτης παρὰ τέρματα Κέρνης. Dion. Perieg. 217.

» lieu. Quant à toi, roi de Pselchis, qui règnes entre l'Égypte et la » terre reculée des Éthiopiens, il t'adresse ses vœux en ce jour et te » fait un sacrifice. »

Les deux faits principaux qui résultent de ce texte rétabli, sont, 1.° que les fonctions de stratége, en Égypte, étoient de l'ordre civil, comme je l'ai établi dans mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte,* d'après des inductions qui m'ont paru certaines; 2.° que Dekké est évidemment le même lieu que l'ancienne *Pselcis*, ainsi que Burckhardt l'avoit conjecturé par la seule combinaison des distances de l'Itinéraire d'Antonin : son opinion, généralement adoptée par tous les géographes, n'est plus maintenant une simple conjecture. Il y a encore plusieurs indications à tirer de cette inscription; mais ce n'est pas le lieu de les faire ressortir. Je dois me contenter d'avoir présenté à nos lecteurs une nouvelle *épigramme* qui n'est pas inférieure à beaucoup de celles que les inscriptions ont fournies jusqu'à présent.

LETRONNE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

La séance publique annuelle des quatre académies s'est tenue le samedi 24 avril 1824, sous la présidence de M. Auger, qui l'a ouverte par un discours. M. Abel-Rémusat, de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, a lu un aperçu d'un mémoire intitulé, *Recherches chronologiques sur l'origine de la hiérarchie lamaïque;* M. le baron Cuvier, secrétaire perpétuel de l'académie royale des sciences, un *Extrait d'un rapport sur l'état de l'histoire naturelle et sur ses accroissemens depuis le retour de la paix maritime;* et M. Lémontey, de l'académie française, des fragmens d'un *Essai sur la précision dans le style, les langues et la pantomime.*

L'académie royale des beaux-arts vient de perdre l'un de ses membres, M. Hurtaut, architecte.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël, ornée d'un portrait; par M. Quatremère de Quincy. Paris, impr. de Rignoux, librairie de Ch. Gosselin, 1824, *in-8.°* de 31 feuilles, plus un portrait et un *fac-simile.* Prix, 9 fr. Il sera rendu compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Grammaire universelle, classique et polémique, ouvrage neuf et complet; suivi d'un essai sur les lettres, d'un traité de la ponctuation, et des règles de la versification, par Ch. Ant. le François de Hautevesne. L'ouvrage aura quatre volumes *in-8.º* Prix, pour les souscripteurs, 26 fr.; pour les non-souscripteurs, 7 fr. 50 cent. le volume. On souscrit à Paris, chez Alexis Eymery, libraire-éditeur, rue Mazarine, n.º 30; à la librairie classique-élémentaire, rue du Paon, n.º 8; et dans les départemens, chez tous les libraires. La souscription sera close le 20 juin.

Collection des romanciers grecs et latins, avec des notes de MM. Courier, Larcher, Belin du Bal, Coray, C.... A. Trognon et plusieurs autres hellénistes; troisième livraison, l'Ane de Lucius de Patras, suivi de l'histoire véritable de Lucien, des amours d'Abrocome et d'Anthia, avec des notes. Paris, impr. de David, libr. de Repilly, *in-8.º* de 25 feuilles et demi. Prix, 7 fr.

Nouvelles de l'autre monde et souvenirs de celui-ci, par J. F. Chatelain. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Ladvocat, 1824, *in-18,* 209 pages. Recueil de poésies, où l'on trouve plusieurs traductions ou imitations d'Horace, ... et le premier chant d'un poëme intitulé *la Castoride.*

La France pacifiée, poëme en 25 chants, accompagné de notes historiques, par M. N. J. B. Paris, Dondey-Dupré, 1824, 2 vol. *in-8.º*

Recueil de poésies patoises et françaises de feu F. Ricard, ex-principal du collége d'Eymoutiers, chanoine honoraire, &c.; avec un choix de pièces patoises de divers auteurs limousins. Limoges, Chapoulaud; tom. I.er, 300 p. *in-12.*

On distribue le prospectus d'une édition des *Œuvres de A. V. Arnault* (auteur de Marius à Minturne, des Vénitiens &c.), 8 vol. *in-8.º;* il en paroîtra un chaque mois, à partir de mai. A Paris, chez MM. Treuttel et Würtz, Bossange, Rey et Gravier, Ponthieu &c. Prix de chaque volume, 7 fr.

Observations sur la tragédie romantique, par P. Lami; lues à l'athénée royal de Paris, le 16 avril 1824. Paris, impr. de Bobée, librairie de Ponthieu, 1824, *in-8.º,* 40 pages. Après avoir envisagé sous divers aspects et comparé entre elles la tragédie classique ou française, et celle qu'on nomme romantique, l'auteur exprime en ces termes les résultats de ce parallèle : « D'une part, l'enfance de l'art; de l'autre, la maturité du génie; ici, des spectateurs incultes, » amateurs de prestiges et disposés aux émotions fortes; là, des juges difficiles, » accoutumés à des plaisirs délicats, qu'il faut séduire et non pas corrompre, » entraîner et non éblouir. Chez les premiers, point de spectacle sans machine; » chez les seconds, point de drame sans illusion. Où les uns ne veulent que de » l'éclat, les autres exigent de la vraisemblance. Au gré de ceux-ci, il n'y a de » naturel que ce qui est vrai, noble et décent; aux yeux de ceux-là, que ce qui » est capricieux et vulgaire. On réclame, d'un côté, la vérité des faits matériels; » de l'autre, celle des mœurs et des caractères. L'imitation est ici une simple » copie; là un tableau original. Selon les uns, il n'y a pas de théorie entre la » nature et l'art; selon les autres, l'art n'existe que par le goût, profond système » d'études attentives, de conditions rigoureuses et de conventions raisonnables. » Tout reste vague sur le théâtre romantique; tout, sur le classique, tend à une » précision sévère. Le style du premier &c. »

Nouveau Dictionnaire géographique universel, par J. Mac-Carthy, membre de la société de géographie de Paris, 1824, *in-8.º,* 1500 pages à deux colonnes; avec quatorze cartes. Prix, 16 fr. : à la librairie nationale et étrangère, quai des Augustins, n.º 17.

Relation d'un voyage en Italie, suivi d'observations sur les anciens et les modernes, par Alphonse Dupré. Paris, Boucher, Petit, Delaunay, 1824, *in-18*, 16 feuilles et une planche; 16 fr.

Histoire d'Espagne, depuis la plus ancienne époque jusqu'à la fin de l'année 1803, par John Bigland; traduite de l'anglais et continuée jusqu'à 1814: ouvrage revu et corrigé par le comte Mathieu Dumas. Paris, Firmin Didot, 1823, 3 vol. *in-8.°*, avec une carte d'Espagne, accompagnée d'une notice par M. Bory de Saint-Vincent. Prix, 20 fr.

Précis de l'histoire d'Angleterre depuis les premiers temps jusqu'à nos jours; ouvrage destiné sur-tout à la jeunesse, et où l'on s'est attaché à faire sortir des faits historiques toutes les leçons de morale publique ou privée qui trouvent chaque jour leur application dans la vie, par A. F. Théry, docteur ès lettres. Paris, de l'impr. de Marchand du Breuil, librairie de Treuttel et Würtz, *in-8.°* de 352 pages. Prix, 5 fr. Nous nous proposons de rendre compte de ce volume.

Le vieil et le nouvel Hesdin, ou Histoire de ces deux villes, par S. Moudelot, principal du collége de Hesdin. Abbeville, Devérité, 1823, *in-8.°*, 114 pages.

Lettre de M. Michel Berr au rédacteur de l'Argus, sur l'ouvrage (de M. Beugnot fils) *intitulé les Juifs d'occident.* Paris, impr. de Setier, 1824, 8 pages *in-8.°* Notre prochain cahier contiendra un article sur l'ouvrage de M. Beugnot.

Essai sur les Fanariotes, où l'on voit les causes primitives de leur élévation aux hospodariats de la Valachie et de la Moldavie, leur mode d'administration et les causes principales de leur chute; suivi de quelques réflexions sur l'état actuel de la Grèce, par Marc-Philippe Zallouy, ancien médecin de Jussuf Pacha (dit le Borgne), grand vizir &c. Marseille, impr. de Ricard, librairie de Carmoin; à Paris, chez Treuttel et Würtz. 1824, *in-8.°*, 22 feuilles.

Lettre de M. D. F. Champollion le jeune à M. Letronne, sur l'expression phonétique des noms de Pétéménon et de Cléopâtre dans les hiéroglyphes de la momie rapportée par M. Cailliaud. Paris, impr. de Bobée, 1824, 8 pages *in-8.°*

Lettre de M. Klaproth à M. Champollion le jeune sur l'affinité du cophte avec les langues du nord de l'Asie et du nord-est de l'Europe. Paris, Dondey-Dupré, *in-8.°*

Système de politique positive, par Auguste Comte, ancien élève de l'École polytechnique, élève de M. Henri de Saint-Simon; tome I.er, première partie. Paris, impr. de Setier, chez les principaux libraires, *in-8.°* de viij et 189 pages. Pr. 3 fr.

Septennalité du parlement d'Angleterre, ou Journal des discussions qui ont eu lieu dans les deux chambres lors de cette proposition; suivi des opinions de Tindal, Smollet, Belsham, Coxe et Blackstone, publicistes anglais. Londres, Treuttel et Würtz, Treuttel fils, et Richter, 30, Soho-square, 1824, *in-8.°*

Essai sur les cloaques ou égouts de la ville de Paris, envisagés sous le rapport de l'hygiène publique et de la topographie médicale de cette ville, par M. A. J. B. B. Parent du Châtelet, D. M. « Ut gubernatori cursus secundus, medico » salus, imperatori victoria; sic moderatori reipublicæ beata civium vita pro- » posita est. » CICER. *de Republ.* Paris, Dondey-Dupré, Crevot et Cœury, 1834, *in-8.°* Nous reviendrons sur cet ouvrage.

Observations universelles sur le pouvoir dominant et l'influence des langages et opinions visibles et invisibles sur les destinées des peuples, des individus et de toute la race humaine connue et inconnue, par M.me Louise J. D. L. n. D. B. Fougères, veuve Vannier, 1824, *in-8.°*, 332 pages.

Le Ver luisant, le vrai principe du mouvement des invisibles et des visibles par le chevalier Ant. Lafont. Paris, imprimerie de David, janvier 1824, *in-8.°*, 180 pages.

Le Spectre solaire de Newton renversé, ou nouvelle Théorie de la lumière et des couleurs; quatre pages *in-8.°*, signées J. N. Déal, et imprimées chez Richomme. L'auteur se plaint du peu d'attention que *les savans, presque tous newtoniens*, dit-il, ont donnée à la doctrine qu'il a exposée en deux volumes *in-8.°*, publiés, l'un en 1822, sous le titre d'Introduction aux sciences et aux arts; l'autre en 1823, sous le titre de Nouvel Essai sur la lumière et les couleurs, ou Amusement philosophique d'un bourgeois de Paris.

Considérations générales sur l'analyse organique et sur ses applications, par M. E. Chevreul. Paris, imprimerie de la Chevardière, librairie de Levrault, 1824, *in-8.°*, 278 pages. Il sera rendu compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Histoire des plantes les plus remarquables du Brésil et du Paraguay, par M. Auguste de Saint-Hilaire; dix livraisons *in-4.°*, dont les premières doivent paroître avant le 1.er juin. Prix de chaque livraison, 8 fr. sur grand raisin fin; 15 fr. sur grand raisin vélin. A Paris, chez Belin.

De Euphorbiacearum generibus medicisque earum viribus, tentamen, tabulis æneis 18 illustratum; autore Adriano de Jussieu, doctore medico. Parisiis, typis Didot junioris, 1824, *in-4.°*

Recherches sur les différentes races de bêtes à laine de la Grande-Bretagne, et particulièrement sur la nouvelle race du Leicestershire; par M. le baron de Mortemart-Boine. Paris, impr. et libr. de M.me Huzard, *in-8.°*, 52 pages.

Des Vers à soie et de leur éducation selon la pratique des Cévennes, suivi d'un précis sur les divers produits de la soie et sur la manière de tirer les filoselles; avec des notions sur la fabrique des bas de Ganges, par M. Raynaud. Paris, impr. de Cordier, libr. de Renard, *in-12* de 15 feuilles 2/3.

Physiologie de l'homme, par M. N. P. Adelon, D. M. Paris, Compère, 1824, 4 vol. *in-8.°*

Le Catéchisme de la médecine physiologique, ou Dialogues entre un savant et un jeune médecin, élève du professeur Broussais; contenant l'exposé succinct de la nouvelle doctrine médicale, et la réfutation des objections qu'on lui oppose; ouvrage destiné à faciliter l'étude de cette doctrine aux élèves en médecine, aux officiers de santé, aux praticiens qui auroient négligé de s'en occuper, et propre à en donner une juste idée aux gens du monde, *in-8.°* Prix, 7 fr. A Paris, chez M.lle Delaunay, rue Saint-Jacques, n.° 71.

Nouvelles recherches sur la laryngo-trachéite, connue sous le nom de *croup*, par P. Blaud, D. M. Paris et Montpellier, 1823, *in-8.°*, 7 fr.

Leçons de médecine légale, par M. Orfila. Paris, Béchet jeune, 2 vol. *in-8.°*, avec planches. Prix, 20 fr.

Histoire de la jurisprudence romaine, par Antoine Terrasson; nouvelle édition. Toulouse, Come, 1824, *in-fol.*, 440 pages.

Abrégé de l'histoire de la jurisprudence romaine, d'Antoine Terrasson, pour servir d'introduction à l'étude du droit romain, par J. J. Fuzier, avocat au tribunal civil de Beziers. Beziers, impr. et librairie de Fuzier, 1824, *in-8.°*

Jacobi Cujacii Prælectiones in Institutiones Justiniani, operâ et studio J. F. J. Realier-Dumas, cum plurimis notis editæ. Claromonti, Veysset, 1824, *in-8.°*

Traité des prescriptions, suivant les nouveaux codes français, par M. F. A. Vazeille. Paris, librairie de jurisprudence d'Antoine Bavoux, 1824, *in-8.°* Prix, 7 fr.

Des lacunes et des besoins de la législation française en matière criminelle, ou des défauts de sanction dans les lois d'ordre public, par M. Legraverend, maître des requêtes. Paris, Béchet, 1824, 2 vol. *in-8.°* Prix, 10 fr.

Barreau anglais, ou Choix de plaidoyers des avocats anglais, par MM. Clair et Clapier. Paris, Panckouke, 1824, *in-8.°*, xxv et 516 pages; tome II, contenant les plaidoyers du lord Erskine. Le tome I.er de ce recueil n'a point encore paru.

Réfutation des systèmes de M. l'abbé Baronnat et de M.gr de la Luzerne, sur la question de l'usure; par M. l'abbé Bouyon, docteur en théologie, ancien prédicateur, et chanoine de l'église de Clermont, 1 vol *in-8.°* de 500 pages. Prix, broché, 5 fr., et 6 fr. 60 cent. franc de port par la poste. A Clermont-Ferrand, chez Thibaud-Landriot; et à Riom, chez Thibaud.

Mémoire sur un nouvel instrument nommé Justificateur, inventé par Gustave Souquet, élève en typographie. Boulogne-sur-Mer, impr. de Leroi-Berger, 1824, *in-8.°* de 16 pages avec une planche lithographiée. Cet instrument est une règle en cuivre, longue de 418 millimètres, représentant cent cadratins, et numérotée de dix en dix. Il est pliant en trois parties égales, afin d'être plus portatif: sa largeur est égale à cinq cadratins, et son épaisseur, lorsqu'il est ainsi plié, est d'un cadratin et demi. Il est destiné à abréger le temps nécessaire au compositeur pour prendre des justifications et pour garnir : il ne laisseroit aucune occasion de rogner et tailler les bois et biseaux, essais qui deviennent, à force de se répéter, dommageables aux propriétaires d'imprimerie. Il paroît que cet instrument a obtenu l'approbation de MM. Firmin Didot et Molé.

GENÈVE. *Discours sur l'utilité de la langue arabe*, par M. J. Humbert, auteur de l'Anthologie arabe. Genève, 1823, *in-8.°;* 1 fr.

Le Bateau à vapeur, comédie-vaudeville en un acte, par M... (Cougnard aîné, avocat), représentée pour la première fois à Genève, le 4 décembre 1823. Genève et Paris, Paschoud, *in-8.°*, 1 fr.

PAYS-BAS.

Collection historique des principales vues des Pays-Bas. Tournay, Dewasme, 1824, *in-fol.;* huitième livraison, 8 planches. Prix, 5 fr.

Recueil des lois et actes généraux du gouvernement, en vigueur dans le royaume des Pays-Bas, depuis 1819. Bruxelles, Pinchon-Debroux, 1823, *in-8.°;* tome VI de la troisième série. L'abonnement à ce recueil est à raison de 16 centimes par feuille.

Jurisprudence de la cour supérieure de Bruxelles; année 1823. Bruxelles, Van-Nieuwenhuysen, *in-8.°* Prix, 10 fr. 60 cent.

Nouveaux Mémoires de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles; tome II. Bruxelles, Demat, 1823, *in-4.°*— On distingue dans la section des sciences, deux mémoires de M. A. Quetelet, l'un sur une nouvelle théorie des sections coniques considérées dans le solide; l'autre sur une formule générale pour déterminer la surface d'un polygone formé sur une sphère par des arcs de grands et de petits cercles; un mémoire de M. le comman-

dant de Nieuport sur la métaphysique du principe de la différenciation &c.; dans la section d'histoire, des dissertations de M. Dewez sur ces questions: Quelle est la situation des lieux de la Belgique indiqués dans les commentaires de César? — A quelle époque les comtes et les ducs sont-ils devenus héréditaires dans la Belgique? — A quel titre Baudouin, surnommé *Bras de fer*, premier comte de Flandre, a-t-il gouverné cette province? &c.

Annales academiæ Gandavensis (ann. 1821 et 1822). Gandavi, Goesen Verhaegue, 1823, *in-4.°* Ce volume des Annales de l'université de Gand contient des dissertations latines de M. C. A. Van-Coetsem sur l'utilité de l'anatomie comparée; de M. J. G. S. Van-Bréda, sur les débris de la flore du monde primitif, conservés dans les houillières; de M. F. E. Verbeeck, sur la physiologie considérée comme unique fondement de l'étude de la médecine.

Hygiène militaire à l'usage des armées de terre, par M. le chevalier J. R. Louis de Kirckhoff, ancien médecin des armées; deuxième édition, revue et augmentée. Anvers, Jouan, 1823, *in-8.°*

Vaderlausche lettervruchten &c.; Mélanges patriotiques en prose et en vers, par MM. Niertraz, Van-Campen, de Jong, &c. La Haye, de Visser, *in-8.°* Prix, 5 fr.

ALLEMAGNE.

Handbuch der geschichte der litterature; Manuel de l'histoire littéraire, par L. Walther. Francfort, 1823, 2 vol. *in-8.°* Le tome I.er traite de la littérature ancienne; le second, de celle du moyen âge (années 400-1500). Un troisième et dernier volume contiendra l'histoire des lettres au XVI.e, XVII.e et XVIII.e siècles.

Verslehre der deutschen Sprache; Prosodie de la langue allemande, par Jos. Dillschneider. Cologne, Dumont-Schauberg, 1823, *in-8.°* Prix, 1 fl. 25 kr.

Die Poesie und Beredsamkeit der Deutschen &c.; La Poésie et l'Éloquence des Allemands depuis le temps de Luther jusqu'à nos jours, par Fr. Horn. Berlin, Euslin, 1823, 2 vol. *in-8.°*

Wieland's sammtliche Werke; Œuvres complètes de Wieland. Cette nouvelle édition, publiée par souscription à Leipsig chez le libraire Goschen, aura 49 vol. *in-16.* Il en paroîtra quatre chaque mois, à dater du 1.er mai 1824.

Vermichte schriften; Opuscules et Mélanges de Nic. Furtz. Vienne, 1823, *in-12*, 2 part., 183 et 181 pages.

Die allgemeine, &c.; Histoire universelle, par A. H. Petiscus. Berlin, Amelang, 1823, 2 vol. *in-8.°* (tome I, histoire ancienne; tome II, histoire moderne), avec 4 cartes et 14 planches. Prix, 4 rxd. 16 gr.

Die weltgeschichte, &c.; Histoire universelle, par Fr. Bekker, continuée par C. A. Menzel. Berlin, Dunker, 1824; tome XI, qui conduit l'histoire universelle de 1786 à 1797. Le tome XII.e et dernier est réservé aux vingt-six années suivantes.

Historische bilder, &c.; Tableaux historiques (Mélanges d'histoire moderne), par Ch. Hirschfeld. Leipsig, 1823, *in-8.°*

Vergleichende darstellung der grundmacht, &c.; Tableau comparatif de la puissance de toutes les monarchies et républiques de l'Europe (1.° productions naturelles et industrielles de chaque pays; 2.° état des sciences et des arts, forces militaires et finances), par J. C. Bisinger. Pesth, 1823, *in-4.°*

Materialen zur finanz-statistick, &c.; Matériaux pour servir à la statistique des états d'Allemagne, par M. Hoeck, conseiller de la régence, &c. Smakalden, 1823, *in-8.°*

Uebersicht sammtlicher provinzen, &c.; Tableau historique et statistique de toutes les provinces du royaume de Bavière, par J. Marx de Liechtenstern. Munich, Finsterlin, 1823, *in-fol.*

Ansichten von Italien, &c.; Descriptions de l'Italie, d'après les relations les plus récentes, par H. Hirzel. Leipsick, Kummer, 1823; premier et second vol., *in-8.°*, avec figures.

Briefe uber Italien, &c.; Lettres sur l'Italie, par L. Hirsemenzel, publiées par E. Raupach. Leipsick, Cnobloch, 1823, *in-8.°*, 1 rxd. 12 gr.

Reise durch Schweden, &c.; Voyage en Suède, en Norwége, en Laponie, en Finlande, fait dans les années 1817-1820, par Fr. Guil. de Schubert. Leipsick, Henrichs, 1823, 2 vol. *in-8.°*, fig.

Reise von Orenburg nach Buchara; Voyage d'Orenbourg à Buchara, par Ed. Eversmann, docteur en médecine; avec un vocabulaire de la langue afghane, et une préface de M. Lichtenstein. Berlin, Christiani, *in-4.°*, avec un plan de Buchara, et d'autres figures. Prix, 3 rxd.

Taschenbuch unterhaltender Anecdoten von Gelehrten; Almanach anecdotique des savans anciens et modernes. Breslau, Korn, *in-12.* Recueil où l'on a distribué sur les 365 jours de l'année un égal nombre d'anecdotes ou traits historiques extraits de la vie des savans ou hommes de lettres.

Grundlage zu einer nueven theorie der gefühle; Base d'une nouvelle théorie des sentimens; essai anthropologique, par le professeur Krug. Kœnisberg, Unzer, 1823, *in-8.°*

Lehrsaetze, rathschlaege und fragen, &c.; Principes, conseils et questions sur l'éducation et l'instruction de la jeunesse, par Ferdinand Delbruck. Bonn, 1823, *in-8.°*, iv et 105 pages.

Staatswissenchaftliche betrachtungen uber Ciceros &c.; Considérations politiques sur la République de Cicéron, par le professeur Salomon Zachariae Heidelberg, 1823, *in-8.°*

Lehrbuch der besondern und ange wandten physik; Cours de physique pure et de physique appliquée, par Fr. Strauss. Mayence, Kupferberg, 1824, *in-8.°*, 2 fl.

Elementar physick und physiologie; Élémens de physique et de physiologie, par C. Roettger. Magdebourg, Creutz, 1823, *in-8.°*; tome I.er, avec des planches.

Chemische analysen, &c.; Analyses chimiques des corps organisés, pour servir à la connoissance de leur structure intérieure, par A. Dumesnil. Smalcade, Varnhagen, 1824, *in-8.°*, faisant suite aux *Disquisitiones chemicæ* du même auteur.

Chemisches handbuch für probirer, &c.; Manuel de chimie à l'usage des essayeurs d'or et des orfévres, par S. Strating, traduit du hollandais en allemand, par J. Schultes. Augsbourg, Stage, 1823, *in-8.°*, 4 fl.

Prakisches handbuch für kupperstich-sammler, &c.; Manuel de l'amateur d'estampes, ou Dictionnaire des principaux graveurs en taille-douce, graveurs en bois, et lithographes, avec indication de leurs ouvrages, les dimensions et les prix des gravures, par Jos. Haller. Bamberg, Kuns, 1824; tome I.er

(A-L), *in-8.°*, 5 fl. 14 kr. Le tome II paroîtra sous peu de temps, et M. Haller se propose aussi de publier la vie et l'œuvre d'Albert Durer, en 3 vol. *in-8.°*

De interpretibus et explanatoribus Euclidis schediasma historicum. Halæ, sumptibus auctoris, J. C. Garlz, *in-4.°*

Tractatus de Rubeolâ, exponens illius signa, decursum, genesin, exitum curamque, autore O. Gallisch. Viennæ, *in-8.°*

Einleitung in den naturrecht, &c.; Introduction au droit naturel ou à la philosophie du droit, par D. Baumbach. Leipsick, Klein, 1823, gr. *in-8.°*, 272 pages. Prix, 4 fr.

Versuch zur kritik und auskhung &c.; Essai sur la critique et l'interprétation du droit romain, par Ed. Dirksen. Leipsick, Hinrich, 1823, gr. *in-8.°*, 372 pages. Prix, 7 fr. 50 cent.

Ausführ liche erlauterung &c.; Commentaires sur les Pandectes, d'après Hellfetd, par E. F. Glueck. Erlang, Palm, *in-8.°*; tomes XXIII et XXIV.

Litteratur der jurisprudenz und politik; Bibliographie de la jurisprudence et de la politique, disposée dans un ordre systématique, par J. S. Ersch. Leipsick, Brockhaus, 1813, *in-8.°* (Extrait du Manuel de littérature allemande, publié en 1812 par M. Ersch).

Hebräisches und chaldäisches Handwörterbuch über das alte Testament, von W. Gelenius; *Dictionnaire manuel, hébreu et chaldéen, pour l'ancien Testament,* par M. W. Gesenius. Leipsick, 1823, *in-8.°*

Der Tausend und einen Nacht noch nicht übersetzte Mährchen, Erzählungen und Anecdoten, zum erstenmale aus dem arabischen in's französische übersetzt von Jos. von Hammer, und aus dem französischen in's deutsche, von Aug. E. Zinserling, professor. *Contes, Récits et Anecdotes des Mille et une Nuits,* jusqu'ici demeurés sans traduction, et traduits pour la première fois de l'arabe en français par M. Jos. de Hammer, et du français en allemand par M. le professeur Zinserling; tom. I. Stuttgardt et Tubingne, 1823, *in-8.°*

Dè Hypsistariis, scribebat D. Carolus Ulmann. Heidelbergæ, 1823, *in-4.° Recherches historiques sur l'origine et les dogmes de la secte des Hypsistaires,* née en Cappadoce au IV.e siècle de l'ère vulgaire : il paroît que le nom de ces sectaires vient de celui d' Ὕψιστος *[Très-haut]*, qu'ils donnoient à Dieu.

Commentationes societatis regiæ scientiarum Gottingensis. Gottingæ, 1725, *in-4.°*, 276 pages. Ce tome V des mémoires de l'académie de Gottingue renferme des dissertations de MM. Tychsen, Sartorius, Heeren, sur des inscriptions indiennes; sur le partage des terres romaines entre les barbares; sur le système numismatique des Mahométans; sur les sources de la géographie de Strabon ; sur la poésie prophétique des Hébreux ; sur une médaille trouvée en Crimée.

DANEMARCK. *Reise &c.; Voyage en Allemagne, France, Angleterre et Italie,* dans les années 1819 et 1820, par M. Christian Molbech. Copenhague, Gyldendal, 3 vol. *in-8.°*

Handelser paa en Reise, &c.; Aventures pendant un voyage de Morée à Constantinople, par J. H. Stabell. Copenhague, Reitzel, 1824, *in-8.°*

SUÈDE. *De veterum Suecorum et Gothorum præcipuis quæ ad rempublicam spectant institutis,* dissertationes, præside E. S. Bring, professore. Lund, 1823, *in-4.°*, 56 pages.

NORWÉGE. *Lovgivnings principier, &c.; Principes de législation* (politique et civile), par M. N. Treschow. Christiania, 1823, 3 vol. *in-8.°*

POLOGNE. *Listy Jana III krola Polskiego, &c.; Lettres de Jean III, roi de Pologne*, à la reine Marie Casimire, pendant la campagne de Vienne en 1683, publiées par Édouard Raczinski. Varsovie, Glucksberg, 1823, *in-8.°*

RUSSIE. *Supplément à l'Histoire des Huns, des Turcs et des Mogols*, contenant un abrégé de l'histoire et de la domination des Usbeks dans la grande Bucharie, depuis leur établissement dans le pays jusqu'à l'an 1709, et une continuation de l'Histoire de Kharesen, depuis la mort d'Aboul-Ghasi-Khan jusqu'à la même époque; par M. Jos. Senkouski, professeur de langues et de littérature orientales à l'université impériale de Saint-Pétersbourg, &c. Saint-Pétersbourg, 1823, *in-4.°* Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Ibn-Fozlan's und anderer Araber Berichte über die Russen älterer zeit u. s. f. Renseignemens sur les Russes de l'ancien temps, tirés d'Ebn-Folzan et d'autres écrivains arabes, en original, avec une traduction et des notes critiques et philologiques, &c.; par M. Fræhn. Saint-Petersbourg, 1823, *in-8.°*

Numi Kufici ex variis Musæis selecti à C. M. Fræhn. Petropoli, 1823, *in-8.°* Extrait du tome IX des Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

ANGLETERRE.

History of the european languages, &c.; Histoire des langues européennes, ou Recherches sur l'affinité des nations teutonique, grecque, celtique, slavonne et indienne; par feu Alex. Murray. Edimbourg, Constable, 1824, 2 vol. *in-8.°*, dont le premier commence par une vie de l'auteur.

Batavian Anthology &c.; Anthologie batave, ou Essais des poëtes hollandais, avec des remarques sur leur poésie, par J. Bowring et Harry S. Vandyk. Londres, Taylor, 1824, *in-8.°*, 6 shill.

Poems dramatic and miscellaneous &c.; Poëmes dramatiques et poésies diverses de Henri Neele. Londres, Letts, 1823, *in-12*, 180 pages; 4 sh. Ce volume contient deux scènes, intitulées le Mariage secret; — David Rizzio, en trois scènes; — Antiochus, aussi en trois scènes; puis des sonnets, des stances, des ballades et des odes anacréontiques.

London's Stage; le Théâtre de Londres. C'est le titre d'un nouveau répertoire du théâtre anglais, qui doit se publier périodiquement : il en paroîtra chaque semaine un cahier, dont le prix ne sera que de 3 pences [30 centimes]. Les quatre cahiers d'un mois formeront un volume contenant 4 ou 5 pièces ; une tragédie, une comédie, ou un opéra, un mélodrame, une ou deux farces. Ce recueil a commencé en avril par Pizarre, tragédie de Shéridan. Londres, Sherwood, Jones, &c., *in-12*, avec gravures en bois.

Men and Things in 1823, a poem, with notes; *Les Hommes et les Choses en 1823*, poëme, avec des notes, par James Shergold Boone. Londres, Hatchard, 1824, *in-8.°*

Don Juan, poëme (burlesque) du lord Byron, en onze chants. Londres, John Hunt, 4 part. *in-8.°* Les affaires politiques des dernières années ont fourni la matière de ce poëme, ainsi que de l'article précédent.

The Loves of the devils; Les Amours des diables, et autres poëmes, par

M. S. Baruh. Londres, 1824, 5 sh. Nous avons rendu compte des Amours des anges, par M. Thomas Moore, dans notre cahier de septembre 1823, pages 525-535.

Compendious view of the history of the darker ages, &c.; Précis de l'histoire des temps fabuleux, par Chr. Chaltfield. Londres, Philipps, 1824, *in-8.°*; 7 sh. 6 d. (Esquisse générale de l'histoire des peuples barbares, des Grecs et des Romains; origine et progrès des Goths, des Wisigoths, des Ostrogoths, des Vandales, des Lombards, des Bourguignons, des Bavarois, des Francs et des Bretons, avec des tables généalogiques.)

Researches in the south of Ireland, &c.; Recherches sur l'Irlande méridionale (antiquités, mœurs, usages et superstitions des paysans), par M. T. Crofton Croker. Londres, 1824, *in-4.°*, fig. On sait que les mœurs et les croyances irlandaises ont conservé, sur-tout dans les classes inférieures, beaucoup de traits caractéristiques. L'auteur s'est aussi appliqué à faire connoître la littérature propre à ce pays.

Fragmenta regalia; Memoirs of Elizabeth, her court and favourites; Mémoires sur la reine Elizabeth, sa cour et ses favoris, par sir R. Naunton, secrétaire du roi Jacques II. Londres, Baldwin, 1824, *in-8.°*, 156 pages. Ces mémoires ont été publiés pour la première fois, à Londres, en 1642, *in-4.°*; il en a été donné depuis, et jusqu'en 1814, différentes éditions. Celle qui vient de paroître est enrichie de neuf portraits gravés par Cowper, d'une notice sur Rob. Naunton et de quelques notes.

Historical live of Joanna of Sicily; Histoire de Jeanne de Sicile, reine de Naples et comtesse de Provence (avec des détails sur la littérature provençale et italienne du moyen âge). Londres, 1824, 2 vol. *in-8.°*

Memoir descriptive of Sicily; Description de la Sicile et des îles qui l'environnent, par le capitaine W. Henri Smyth. Londres, Murray, 1824, *in-4.°*, 291 pages.

Letters written, &c.; Lettres écrites en 1818, sur la Normandie, la Bretagne, et d'autres parties de la France, par M.me veuve Stothard. Londres, Longmann, *in-4.°*, 332 pages, avec des gravures, d'après les dessins de feu M. Stothard. Prix, 3 liv. st. 3 s. (79 fr.).

Account of a tour; Relation d'un voyage en Normandie, dans le cours des années 1815-1819, par M. Dawson Turner. Londres, 2 vol. *in-8.°*, fig. L'auteur s'est particulièrement occupé des antiquités de la Normandie; il a dessiné des monumens, des costumes, &c. Il prétend que l'agriculture n'a pas encore fait en Normandie autant de progrès qu'en Angleterre.

The character of the Russian, and a detailed history of Moscow; Caractère des Russes, et histoire détaillée de Moscou, par Robert Lyall. Londres, 1824, *in-4.°*, fig. Ce volume est terminé par une dissertation sur la langue russe, et par des tableaux historiques et statistiques.

Remarks on the country &c.; Observations sur le pays compris entre le cap Palmas et la rivière du Congo (sur les villes d'Ardrah, Warré, Bonny, Malemba, &c.), par le capitaine John Adam. Londres, Wittaker, *in-8.°*, 270 pages. Prix, 7 sh. 6 d.

Emigrant's Guide to Van-Diemen, more properly called Tasmania, &c.; Guide de l'émigrant à la terre de Van-Diémen, plus proprement appelée Tasmanie, par Godwin. Londres, Jones, 1824, volume *in-8.°* de 190 pages, dont

le prix est de 9 fr. 35 cent. en monnaie de France. Il contient la description du climat, du sol, des produits et de l'aspect de la Tasmanie; des renseignemens sur les moyens d'obtenir des concessions de terrain, sur les objets dont l'émigrant doit se pourvoir en partant, &c.

Journal of a voyage to the northen whalefishery, &c.; Journal d'un voyage au nord pour la pêche de la baleine, dans l'été de 1822, par Will. Scoresby junior, commandant le vaisseau le Baffin de Liverpool. Édimbourg, Archib. Constable et compagnie, *in-8.°*, xliij et 472 pages, avec 8 planches. Ce journal contient des observations sur les côtes du Groenland, sur les difficultés de la navigation dans la mer Glaciale, sur des phénomènes de réfraction, sur l'anatomie de la baleine, &c.

Thoughts on the greek revolution; Pensées sur la révolution grecque, par C. B. Sheridan. Londres, Baldwin, 1824, *in-8.°* Cet écrit fait particulièrement connoître les hommes de lettres qui existent aujourd'hui parmi les Grecs.

Remarks on scepticism, specialy as it is connected with organisation and life; Remarques sur le scepticisme, spécialement considéré dans ses rapports avec l'organisation et la vie de l'homme; contre les doctrines de Bichat, de sir Ch. Morgan et de M. Lawrence; par le révér. Thomas Rennel; 5.e édition. Londres, Rivingthon, 1823, *in-8.°*

Meteorological Essais and Observations; Essais et Observations météorologiques, par J. Frédéric Daniell. Londres, Longman, 1823, *in-8.°*

The chemical Catechism; Catéchisme de chimie, par Samuel Parks. Londres, Baldwin, 1823, *in-8.°*, fig.; 14 shill., cartonné. C'est la dixième édition de ce manuel. Le même auteur vient de publier une seconde édition de ses Essais chimiques, principalement relatifs aux arts et aux manufactures de l'Angleterre, 2 vol. *in-8.°* 1 l. st. 14 sh.

The animal kingdom arranged in conformity with ist organisation; Le règne animal disposé conformément à son organisation, par M. le baron Cuvier, avec la description de toutes les espèces, par M. Edwardt Griffith. Londres, 1824, *iu-8.°*, fig.

The english Flora; La Flore anglaise, par sir James E. Smith, président de la société linnéenne. Londres, Murray, 4 vol. *in-8.°*, dont les deux premiers seuls viennent de paroître. L'auteur avoit déjà publié un *Compendium floræ britannicæ.*

The Elements of geometry and trigonometry. Edinburgh, Olivers, 1824, *in-8.°* C'est une traduction, faite par M. Brewster, des Élémens de géométrie de M. Legendre.

The Study of medecine; L'Étude de la médecine, par Mason Good. Londres, Baldwin, 1823, 4 vol. *in-8.°* Pr. 3 l. st. 4 sh.

Practical Observations on the disorders of liver, &c.; Observations pratiques sur les maladies du foie, sur les maladies bilieuses, par Jos. Ayre; 2.e édition, augmentée d'un Essai sur le marasme. Londres, Baldwin, 1824, *in-8.°*; 8 sh. 6 d.

Essay on the inventions of ancient and modern nations in the use of wine, &c.; Essai sur les inventions et les usages des nations anciennes et modernes, pour la confection et l'usage du vin et des autres liqueurs, avec un précis historique sur l'art de la distillation, par Sam. Morewood. Londres, Longman, 1824, *in-8.°*; 12 sh.

The italian School of design; l'École italienne de dessin. Recueil de dessins

originaux *(fac simile)* des plus célèbres peintres et sculpteurs d'Italie, avec des notices sur la vie de ces artistes et des observations sur leurs ouvrages; par W. Ottley. Londres, Taylor, 1823, 3.e partie *in-fol.* comprenant 84 planch.

Sketches of the lives of Corregio and Parmegiano; Esquisses de la vie du Corrége (Antonio di Allegri), et de celle du Parmesan (Girol. Fr. Maria Mazzola). Londres, *in-8.°*, avec un portrait du Corrége.

Works of Ant. Canova; Sculptures de Canova, planches gravées au trait par Henri Mooses, avec un texte explicatif traduit de l'italien de la comtesse Albizzi. Londres, Prowett. Il en avoit paru, avant la fin de 1823, 14 livraisons, dont chacune est du prix de 4 sh. en gr. pap. *in-4.°*

On annonce comme devant paroître dans le cours du mois de mai, un ouvrage de M. H. W. Invood, architecte, ayant pour titre, *The Erechtheion or ionic temple of Erechtheus on the acropolis of Athens, &c.; Représentation et description du temple ionique d'Érechthée sur l'acropolis d'Athènes*, et de plusieurs autres restes d'édifices grecs; avec un essai sur les progrès de l'architecture ancienne. Londres, Taylor, grand *in-fol.*, 40 planches et une carte.

Transactions of the Phrenological society. Edinburgh, Anderson, 1823, *in-8.°*, avec 5 planches. Le but de la Société phrénologique est, dit-elle, de considérer l'homme tel qu'il est, composé d'un principe pensant et d'un corps matériel: elle recherche les lois qui règlent les rapports entre les organes et l'esprit.— L'anatomie du cerveau est le principal objet de ce volume.

Dissertation on infanticide; Dissertation sur l'infanticide, sous les rapports de la physiologie et de la jurisprudence, par W. Hutchinson; seconde édition. Londres, Souter, 1824, *in-8.°* Pr. 6 sh.

— *Critical Researches in philology and geography.* Glasgow, 1824, *in-8.°*, avec cette épigraphe tirée du Journal asiatique de Paris: « Il est temps que les livres » relatifs à la littérature orientale soient discutés par les juges en pareille ma- » tière; et moins les juges sont nombreux, plus ils doivent être sévères. » Cette brochure de 206 pages contient trois articles de critique, dont les auteurs ne sont pas nommés. Le premier, et le plus étendu des trois, a pour objet l'édition de la Grammaire persane de M. Jones, donnée par M. Lee *(voyez notre cahier d'avril, p. 195-205).* Le travail de M. Lee y est peu ménagé; et les observations de l'anonyme s'étendent à des personnes et à des travaux qui n'ont pas plus de rapports avec la langue persane, qu'avec la Grammaire de Jones. Le second morceau est un examen des opinions les plus récentes sur les sources du Gange et les cartes du Tibet dressées par les lamas. L'auteur paroît avoir vu avec peu de plaisir les observations présentées au conseil de la Société asiatique de Paris, et dont l'objet étoit de faire voir que les découvertes attribuées à des voyageurs anglais des dernières années, n'avoient pas été tout-à-fait inconnues aux rédacteurs de l'ouvrage du P. Tieffenthaler. Le troisième et dernier article est relatif au Vocabulaire arabe de M. J. Noble. Nous ignorons si ces trois articles sont extraits de quelque journal anglais, ou s'ils ont été imprimés séparément par suite du refus de les y insérer. Ce qui est certain, c'est que le succès qu'ils obtiendront, quelque foible qu'il puisse être, ne sauroit être au-dessous de l'attente de celui ou de ceux à qui on les doit, puisque l'avertissement qui les précède finit par cette maxime consolante de Swift: « Heureux ceux qui n'espèrent pas! car ils ne seront pas *désappointés.* »

ITALIE.

Delle scienze, lettere ed arti de' Romani, dalla fondazione di Roma sino ad Augusto, dal Cav. Federico Cavriani. Mantova, coi tipi Virgiliani di L. Caranenti, 1824, 2 vol. *in-8.°* (État des sciences, des lettres et des arts chez les Romains, depuis la fondation de Rome jusqu'à Auguste.)

Lettere di Gian Francesco Milizia a Tommaso Temanza, pubblicate per la prima volta. Venezia, Alvisopoli, 1823, *in-8.°*, 96 pages.

Esperimento di traduzioni di alcuni salmi in terza rima del signor Gius. Can. Salvagnoli. Rimini, Marzone, 1823, 15 pages *in-8.°*

Canzoniere di Melchior Missirini. Prato, Giacchetti, 1823, *in-12*, 272 pages.

I frammenti della Gastronomia; Fragmens de la Gastronomie d'Archelstrate, recueillis et traduits en vers italiens, par Domenico Scina. Palerme, 1823, *in-8.°*

Epigrammi &c.; Épigrammes de Zeffirino Rè, de Césène. Bologne, Nobili, 1823, *in-16.*

Francesca da Rimini; Françoise de Rimini, tragédie en cinq actes, par Luigi Bellacchi. Sienne, Onorato Porri, 1824, *in-8.°*

De Publio Thraseâ Pæto, ejusque genero Helvidio Prisco, commentarius veterum testimonio concinnatus, à Raphaele Mecenate, j. c. Romæ, 1823, *in-8.°*

Geografia moderna universale, ovvero Descrizione fisica, statistica e topografica di tutti i paesi &c., da G. R. Pagnozzi; tomo sesto. Firenze, Batelli, 1823 et 1824, *in-8.°*

Annali Musulmani, &c.; Annales des Musulmans, par G. B. Rampoldi. Milan, 1823, *in-8.°*; les cinq premiers tomes, qui ne conduisent cette histoire que jusqu'au X.e siècle de l'ère vulgaire.

Storia d'Italia antica e moderna; Histoire d'Italie ancienne et moderne, par L. Bossi. Milan, 1819-23; 19 vol. *in-8.°*, avec 100 planches.

Vita di Saffo, &c.; Notices sur Sapho, et sur Maria Gaetana Agnesi, par M.lle Bianca Milesi; extraites de deux collections biographiques qui s'impriment à Milan.

Bibliografia storico-perugina, ossia Catalogo degli scrittori, &c.; Bibliographie historique de Pérouse, ou Catalogue des écrivains qui ont éclairci l'histoire de cette ville et de son territoire, par M. J. B. Vermiglioli. Pérouse, 1823, *in-4.°*

Galleria dei letterati ed artisti più illustri delle provinzie austro-venete, &c.; Galerie des hommes de lettres et des artistes les plus célèbres des provinces austro-vénitiennes, pendant le XVIII.e siècle, par Barthol. Gamba. Venise, Alvisopoli, 1823, *in-8.°*, avec 72 planches. Pr. 24 lire. Entre les personnages dont cette galerie contient les portraits, accompagnés de notes biographiques, on distingue Scip. Maffei, Algarotti, Forcellini, Facciolati, Goldoni, Melch. Cesarotti, Jac. Morelli, Giambatt. Piranesi, Volpato, Canova, &c. L'ouvrage se composera de 18 livraisons; il en a déjà paru 12.

Memoria sul commercio di Venezia, &c.; Mémoire sur le commerce de Venise et sur les moyens d'en prévenir la décadence, lu à l'athénée de Venise, par M. L. Casarini. Venise, 1823, *in-8.°*

Monumenti etruschi, o di etrusco nome, disegnati, incisi, illustrati e

pubblicati dal Cav. F. Inghirami. Firenze, fascicolo XXXII.°, con 10 tavole.

Il Sepolcro di Winckelmann in Trieste. Venezia, Alvisopoli, 1823, *in-4.°* Ce n'est pas seulement la description du tombeau de Winckelmann; M. Domenico de' Rosetti y a joint plusieurs pièces et notices instructives.

On publie à Prato une seconde édition de l'*Histoire de la sculpture,* par M. Léop. Cicognara. Le second tome a paru en 1823. Cette deuxième édition est revue et augmentée par l'auteur. Voyez, sur la première édition, le *Journal des Savans*, 1816, pag. 33-44; 217-227. — 1817, pag. 195-202. — 1818, pag. 365-368. — 1819, pag. 297-303; 403-413.

Trattato di Armonia, ordinato con nuovo metodo, e corredato di tavole o dichiarazioni delle cose &c., di Gasparo Salvaggi. Napoli, Raffael Miranda, 1823, *in-8.°*, 169 pagine, e 33 tav. (Traité de l'harmonie, &c.).

Monographia de' serpenti di Roma e de' suoi contorni; Monographie des serpens de Rome et des environs de cette ville, par le prof. Luigi Metaxa. Rome, de Romanis, 1823, *in-4.°*, avec des planches coloriées.

Il Generale in campo, ossia Trattato di grande tactica, raccolto dall' opera di Guibert e d'altri autori, con 15 tavole di manovre; dall' I. R. capitano Antonio Coltelli. Venezia, Picolti, 1823, *in-8.°*

Osservazioni cliniche sopra l' estrazione del cristallino; Observations cliniques sur l'extraction du cristallin, précédées de quelques remarques sur l'opération de la cataracte, par Natale Catanoso. Messine, Pappalardo, 1823, *in-8.°*, fig.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

JUIN 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JUIN 1824.

CONSIDÉRATIONS sur les nouvelles traductions des Livres saints, à l'occasion de l'écrit publié par M. Ebenezer Henderson, *sous le titre de* an Appeal to the Members of the British and foreign Bible Society, on the subject of turkish New Testament printed at Paris, in 1819. London, 1824, *in-8.°*

LE célèbre Reiske, parlant des versions des livres saints dont font usage les églises chrétiennes de l'orient, a observé quelque part que le style dans lequel elles sont écrites n'est pas propre à leur concilier le respect des hommes instruits, qui ne sauroient accorder aucune estime à un livre s'il n'est écrit purement, et avec une sorte de pompe et d'élégance. Depuis que les traductions de la Bible dans les langues de

l'Asie se sont multipliées par la louable rivalité des sociétés bibliques et des missionnaires anglais, plusieurs voix se sont élevées contre quelques-unes de ces versions. M. Abel-Rémusat, en rendant compte, dans le Moniteur, en 1812, de la traduction chinoise de l'évangile de S. Marc que venoient de publier les missionnaires anglais du Bengale, a relevé, avec sa critique et son talent ordinaires, quelques fautes graves échappées aux traducteurs, et a signalé par cela même plusieurs des difficultés inséparables de ce genre de travail. Un missionnaire français, M. l'abbé Dubois, qu'un séjour de trente années dans l'Inde a familiarisé avec plusieurs des idiomes locaux de cette contrée, et avec les opinions, les usages, les mœurs et les préjugés des peuples qui l'habitent, a porté un jugement sévère de quelques-unes des versions faites dans ces idiomes. Son opinion est consignée dans une des lettres qu'il a réunies dans le volume intitulé, *Letters on the state of Christianity in India, in which the conversion of the Hindoos is considered as impracticable.* M. l'abbé Dubois est même allé beaucoup plus loin; il n'a pas craint d'avancer qu'en mettant entre les mains des Indiens les livres saints traduits en leurs langues, sans les avoir préparés de longue main à cette lecture par une instruction solide et soutenue, loin de faciliter leur conversion au christianisme, on y met un obstacle presque invincible. Cette thèse est hors du sujet que je me propose d'examiner : je la laisserai donc entièrement de côté. J'observerai seulement que, dans tout ce qui concerne, et les moyens à employer pour gagner à l'évangile les païens de l'Inde, et les obstacles que leurs habitudes et leurs préjugés opposent aux efforts des missionnaires, M. Dubois me semble beaucoup trop raisonner d'après les règles de la prudence humaine, et que, quand les momens marqués dans les decrets de la providence seront arrivés, les dieux de l'Inde, les doctrines des Brahmanes, et les superstitions des Hindous, ne résisteront pas plus que les dieux du Capitole, les préjugés du judaïsme, et la sagesse de Zénon ou de Platon. Le voyageur Burkhardt a aussi exprimé une opinion peu favorable à l'égard de quelques-unes des nouvelles versions; mais personne n'est entré aussi profondément dans l'examen d'aucune des traductions publiées à l'usage des peuples de l'Asie, que le missionnaire écossais, M. Henderson, l'a fait dans l'ouvrage que j'ai indiqué dans le titre de cet article, à l'égard de la version turque du Nouveau Testament imprimée à Paris en 1819. Mon intention n'est point d'examiner ici jusqu'à quel point sont fondées les critiques de M. l'abbé Dubois ou celles de M. Henderson. Je n'ai pas les connoissances nécessaires pour porter un jugement sur les premières; et si je les crois un peu exagérées, ce n'est de ma part

qu'un préjugé fondé sur des motifs pris hors du sujet ; et quant aux dernières, il y en a plusieurs auxquelles je souscrirois volontiers, sans toutefois leur donner à beaucoup près autant d'importance que M. Henderson. Au surplus, ce que je me propose, c'est d'examiner *à priori*, et abstraction faite de toute critique spéciale, quel système il convient d'adopter dans la traduction des livres saints, et quels devoirs le respect dû à la parole divine impose aux traducteurs. Comme on m'a fait l'honneur de me demander quelquefois mon avis sur des traductions qu'on destinoit à être publiées, et qui avoient déjà eu l'approbation d'hommes dont je respecte les talens et les louables intentions, sans partager toujours leurs opinions, j'ai cru m'apercevoir qu'on poussoit beaucoup trop loin la prédilection pour ce qu'on appelle *une traduction littérale*, et qu'on ne donnoit point assez de carrière aux traducteurs. C'est principalement sur cette question que porteront mes observations.

La première de toutes les conditions qu'on est en droit d'exiger d'une traduction, c'est qu'elle soit intelligible, c'est-à-dire qu'elle présente à l'esprit de ceux qui la lisent, un sens clair et déterminé. Je ne veux point dire par-là qu'elle ne doit offrir aucune obscurité à ceux qui la liroient sans avoir préalablement acquis une connoissance suffisante de la matière dont traite l'ouvrage traduit. Un traité de hautes mathématiques aura beau être traduit avec autant de clarté que d'exactitude, il restera incompréhensible pour quiconque ne possède pas déjà un fonds solide de connoissances mathématiques. Il en est de même en matière de dogmes, d'opinions, quelquefois même de faits. Ainsi, pour en donner un exemple, à moins de connoître la loi qui ordonnoit aux Juifs de faire usage, pendant la solennité de la Pâque, de pains azymes, et de jeter hors de leurs habitations tout ancien levain, on ne sauroit comprendre le sens de ces paroles que S. Paul adresse aux Corinthiens : *ἐκκαθάρατε οὖν τὴν παλαιὰν ζύμην, ἵνα ἦτε νέον φύραμα, καθώς ἐστε ἄζυμοι*, et tout ce qui suit (1 Cor. 5). On auroit tort, dans ce cas-là, de reprocher à une version une obscurité qui lui est commune avec le texte, et qui ne peut disparoître pour ceux-là mêmes qui parlent la langue de l'écrivain original, qu'à l'aide d'autres connoissances acquises, ou d'un commentaire. Mais, en écartant ce genre de difficultés que reproduiront infailliblement toutes les versions possibles, je ne crains point de dire que toute traduction doit être aussi facile à entendre que le texte original. Je vais plus loin, et, dût-on m'accuser d'avancer un paradoxe, je soutiens que, dans bien des circonstances, la traduction doit être exempte des obscurités que l'original peut offrir : non assurément que je veuille

dire qu'un traducteur soit plus obligé à s'exprimer clairement qu'un auteur original; ce que j'avance, c'est seulement que, quand le texte original que nous traduisons présente des équivoques, des amphibologies, des incertitudes, des obscurités enfin, autres que celles dont j'ai parlé, il ne nous est pas permis de les faire passer dans la traduction. Ainsi, le texte offre-t-il une variante, de quelque importance qu'elle puisse être, il faudra que le traducteur se contente de choisir entre les variantes, et d'exprimer celle qu'il aura choisie. Et comment en pourroit-il être autrement ! Réuniroit-il, par exemple, dans sa traduction les deux leçons contradictoires (1 Cor. 15) : *πάντες μὲν οὐ κοιμηθησόμεθα, πάντες δὲ ἀλλαγησόμεθα*, et *πάντες μὲν κοιμηθησόμεθα, οὐ πάντες δὲ ἀλλαγησόμεθα* ! Ce que je dis des variantes, je le dis aussi des passages susceptibles de plusieurs sens. Lorsque nous lisons au commencement de l'évangile de S. Jean, *τὸ φῶς ἐν τῇ σκοτίᾳ φαίνει, καὶ ἡ σκοτία αὐτὸ οὐ κατέλαβεν*, ce qui peut signifier, *la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point connue*, ou bien, *et les ténèbres n'ont eu aucun pouvoir sur elle*, le traducteur devra se déterminer pour l'un ou l'autre sens; et quand même la langue dans laquelle il écrit lui permettroit d'y faire passer l'équivoque de l'original, loin de s'en applaudir, il devroit, je pense, s'en bien garder. L'équivoque peut ne résulter que d'une variété de ponctuation, comme dans ce passage de l'évangile de S. Jean (chap. 14, v. 2) : *Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père, εἰ δὲ μὴ, εἶπον ἂν ὑμῖν, πορεύομαι ἑτοιμάσαι τόπον ὑμῖν*, c'est-à-dire, si on le lit sans interrogation, *si cela n'étoit pas, je vous l'aurois dit: Je vais vous préparer un lieu;* et si on le lit avec interrogation, ce que je crois bien préférable: *si cela n'étoit pas, vous aurois-je dit: Je vais vous préparer un lieu!* Mais alors c'est encore la même chose.

Il suit de là bien évidemment que, pour traduire un auteur quelconque de l'antiquité, et les livres saints plus que tout autre ouvrage, il faut quelque chose de plus que la connoissance de la langue des originaux, et celle de l'idiome dans lequel on traduit; et, par une suite nécessaire, que le respect dû à la parole de Dieu n'empêche point qu'on ne doive appliquer à ce genre de travail les règles ordinaires qu'on ne sauroit négliger dans aucune sorte de composition, et ce que la raison prescrit à tout homme qui veut communiquer par écrit avec son semblable.

Et si l'on veut y faire attention, on reconnoîtra que le traducteur, en soumettant, dans les cas dont il s'agit, et dans les bornes que nous avons posées, les oracles divins au jugement de sa raison, ne fait rien que ne doive faire celui qui les lit dans la langue même des originaux. En effet, si la lecture qu'il en fait n'est point une simple fonction

mécanique à laquelle son intelligence demeure parfaitement étrangère, toutes les fois qu'il rencontre un passage obscur, susceptible de plusieurs interprétations, il faut qu'il compare ces divers sens, et qu'à l'aide des règles de la critique il se décide pour l'un ou pour l'autre. La seule différence qu'il y a entre le simple lecteur et le traducteur, c'est que le premier peut suspendre ou ajourner son jugement, ce qui rend le passage en litige, si je puis me permettre de parler ainsi, nul provisoirement pour son intelligence et pour son cœur; au lieu que le traducteur doit se déterminer, en s'arrêtant au sens qui lui paroît le plus vraisemblable; et que, loin d'avoir recours à des expressions vagues et amphibologiques pour cacher son embarras, il ne doit se refuser aucune des libertés strictement nécessaires pour communiquer à l'intelligence de ses lecteurs le sens qu'il aura une fois adopté.

Quoique ces principes me paroissent évidens, je dois avouer qu'il y a des traducteurs qui semblent avoir admis des règles tout opposées, et avoir cru que lorsque le texte ne leur offroit pas un sens clair et satisfaisant, il leur suffisoit de donner à chaque mot de l'original un équivalent quelconque, sans s'embarrasser s'il résultoit de la réunion de ces mots un ensemble que l'intelligence pût saisir. Pour éviter toute application capable de blesser aucun des traducteurs modernes, je ne donnerai pour exemple que la version grecque des psaumes. Mais, je le demande, est-ce donc respecter la parole divine que de la présenter sous une forme qui rebute la raison! Et quand on traduit ainsi, n'est-il pas bien vraisemblable qu'on se méprend sur le vrai sens des termes pris isolément, et, par conséquent, qu'appeler cela une version littérale, c'est étrangement abuser des mots!

On me dira peut-être que personne aujourd'hui ne propose de traduire ainsi les saintes écritures. A parler à la rigueur, je crois bien que cela est vrai. Cependant quelques-uns des critiques dont les principes m'ont engagé à entrer dans l'examen de ce sujet, voudroient que dans les traductions on n'ajoutât rien au texte pour en rendre le sens plus clair. Or je ne crains point d'assurer qu'en agissant ainsi, on rendroit souvent obscur dans la traduction ce qui est très-clair dans le texte, parce que la différence des langues permet dans les unes des ellipses ou des pléonasmes qu'on ne pourroit introduire dans les autres sans altérer le sens. Je n'en donnerai qu'un ou deux exemples. Dans la parabole du figuier stérile (Luc, chap. 13), le jardinier demande la permission de le conserver encore une année, pendant laquelle il lui donnera des soins extraordinaires; puis il ajoute : κἂν μὲν ποιήσῃ καρπόν· εἰ δὲ μήγε, εἰς τὸ μέλλον ἐκκόψεις αὐτὴν, *et s'il donne du fruit; sinon, à l'avenir*

vous le couperez. Celui qui traduiroit ce passage en hébreu et en arabe, pourroit imiter l'ellipse qu'on observe dans le texte, parce qu'elle est conforme au génie de ces langues; en français, il faudroit rétablir les mots omis dans le texte, et traduire, *et s'il fait du fruit, vous le conserverez,* ou de toute autre manière qui complète le sens. S. Paul, caractérisant la doctrine de certains imposteurs qui affectoient une grande sévérité de mœurs, dit d'eux (1 Tim. chap. 4, v. 3): *ψευδολόγων . . . . κωλυόντων γαμεῖν, ἀπέχεσθαι βρωμάτων ἃ ὁ Θεὸς ἔκτισεν κ. τ. λ.*; *Docteurs mensongers . . . . qui empêchent de se marier, de s'abstenir des nourritures que Dieu a créées, &c.* Le sens est *qui empêchent de se marier, qui ordonnent de s'abstenir, &c.* Je demande, en pareil cas, quel est celui qui altère le texte, du traducteur qui supplée les mots *qui ordonnent,* ou de celui qui, par un scrupule mal entendu, se contenteroit de rendre mot pour mot.

Veut-on un exemple analogue du pléonasme! La première épître de S. Jean m'en fournira un. Parlant de ceux qui refusent de reconnoître la divinité de J. C., il dit (chap. 2, v. 22): *ὁ ἀρνούμενος ὅτι Ἰησοῦς οὐκ ἔστιν ὁ Χριστός, celui qui nie que Jésus n'est pas le Christ.* Faudra-t-il, par respect pour le texte, faire passer dans la traduction une négation qui altère le sens! Un pléonasme d'un autre genre qui, à la vérité, ne nuit point au sens, mais qui, dans la langue de l'original, peut être élégant, et extrêmement vicieux dans celle de la traduction, devra-t-il être conservé par le traducteur, sous peine d'être accusé de profaner la parole divine! Devra-t-on dire avec l'évangéliste S. Jean (chap. 1, v. 20): *et il confessa et il ne nia point, et il confessa que je ne suis point le Christ! καὶ ὡμολόγησε, καὶ οὐκ ἠρνήσατο, καὶ ὡμολόγησεν, ὅτι οὐκ εἰμὶ ἐγὼ ὁ Χριστός*; et, pour l'observer en passant, ne sera-t-il point permis de dire en français, *et il confessa, en disant : je ne suis point le Christ!* Enfin ne pourra-t-on pas se dispenser de rendre littéralement ces expressions pléonastiques, *ἀγωνίζου τὸν καλὸν ἀγῶνα τῆς πίστεως — ὡμολόγησας τὴν καλὴν ὁμολογίαν — ἐνώπιον . . . Χριστοῦ Ἰησοῦ τοῦ μαρτυρήσαντος . . . τὴν καλὴν ὁμολογίαν,* et une multitude d'autres du même genre!

Ceci me conduit naturellement à parler de ce qui se rattache uniquement au style, et qui, sans intéresser en rien le sens, n'est cependant pas indifférent par rapport à l'effet général que doit produire sur les lecteurs une traduction de nos livres saints. Tantôt on reproche aux traducteurs un style trop vulgaire, trop négligé, dépourvu de toute grâce et de tout ornement; et l'on assure que si des traductions écrites de ce style peuvent être lues par des hommes déjà convaincus des vérités de la religion et de la divinité de l'écriture, elles ne peuvent

inspirer aux esprits un peu éclairés qu'on desire attirer à la lumière de l'Évangile, qu'un sentiment de dégoût et de mépris. Tantôt, par une maniere de voir toute contraire, on accuse les traducteurs de travestir la simplicité de la divine parole, en cherchant, par une complaisance criminelle pour des préjugés humains, à varier la forme des expressions lorsque le texte ne se sert jamais que d'une seule et même formule; en employant deux mots pour rendre avec plus de justesse et d'énergie ce que le texte exprime en un seul; en substituant à la construction de l'original une construction qui, dans la langue de la traduction, est ou plus élégante ou plus claire; en adoucissant par quelques précautions oratoires ce qu'une image propre à la langue de l'original et familière aux peuples qui la parloient, peut avoir ou d'obscur ou de choquant pour ceux à qui la traduction est destinée, &c. &c.

Je conviens, et ces reproches diamétralement opposés prouvent que c'est ici un point fort delicat, où il faut apporter, et une grande connoissance des deux idiomes, je veux dire de celui de l'original et de celui de la traduction, et une grande discrétion: mais, avant tout, il faut tâcher de se faire une juste idée de ce qu'on a coutume d'appeler la simplicité du style des Écritures. Si l'on entend parler de certaines incorrections du langage qui s'éloignent des formes usitées chez les écrivains classiques, ce qui ne peut s'appliquer qu'au Nouveau Testament et à quelques livres de l'Ancien qui n'ont jamais été écrits en hébreu ou dont l'original hébreu est perdu depuis long-temps, c'est abuser des termes. Ce qui caractérise le langage grec des Juifs hellénistes, que quelques savans ont considéré comme le grec macédonien, peut, si l'on veut, être regardé comme une corruption du grec pur, comme les formes d'un dialecte dégénéré et altéré, soit par un mélange d'expressions et de locutions étrangères, soit parce que les mots y sont quelquefois détournés de leur sens légitime et primitif, et y reçoivent des acceptions nouvelles: mais il n'y a rien là qu'on puisse appeler simplicite de style; et assurément S. Paul, en usant de ce langage, ne laisse pas d'etre parfois aussi sublime, humainement parlant, que Platon; et S. Jean, rapportant les discours de son divin maître après la cène, m'émeut, me touche, me persuade tout autrement que Xénophon quand il se rend l'interprète des dernières pensées de Socrate. Peut être est-ce à cause des versions de l'Écriture qui nous ont été transmises par l'antiquité, et dont le style est presque toujours vulgaire et négligé, qu'on s'est accoutumé à croire que c'étoit là le caractère des livres saints.

Si, au contraire, par simplicité on entend le caractère d'un style vrai,

naturel, naïf, exempt d'hyperbole et d'exagération, toujours conforme au sujet, dans lequel l'auteur ne se donne aucune peine pour communiquer aux autres l'impression que les pensées ou les faits font sur son esprit, rend le lecteur présent aux choses qu'il raconte, émeut sans chercher à émouvoir, convainc sans faire aucun effort pour convaincre, je reconnois là effectivement le style des Écritures ; j'y vois la raison qui fait que, même à travers les versions les plus négligées et les plus grossières, leurs oracles sacrés conservent encore toute leur action sur les esprits et sur les cœurs. Mais alors qu'est-ce que cette simplicité, sinon le plus haut degré de mérite du style, celui qui renferme tous les autres, et qui ne peut être méconnu que par les esprits faux et les goûts dépravés ? Éloignons donc de notre pensée, lorsque nous parlons de la simplicité des livres saints, toute idée d'imperfection, de bassesse, de trivialité, et reconnoissons que la simplicité du livre de Ruth, par exemple, n'est pas moins conforme à toutes les règles du goût, à tous les vrais principes de l'art d'écrire, que la sublimité d'Isaïe, la véhémence d'Ézéchiel, ou les expressions tendres et touchantes de Jérémie pleurant sur les ruines de Sion.

Et de là quelles conséquences devons-nous tirer pour l'instruction des traducteurs ? C'est sans doute d'abord que, pour se conformer à leur modèle, ils doivent écrire avec pureté, mais sans recherche ; avec noblesse, mais sans enflure ; avec élégance, mais avec une élégance chaste et sévère ; que toute bassesse, toute trivialité, toute négligence qui rapprocheroit leur langage de celui des classes inférieures de la société, loin d'être un mérite, seroit une profanation et un véritable travestissement ; qu'il ne leur est point permis de substituer aux figures des antiques originaux, des figures prises dans une civilisation moderne et étrangère ; qu'ils doivent se garder de donner aux idées de S. Paul les formes oratoires de Massillon, ou à l'histoire de Joseph, de Ruth, d'Esther, les couleurs molles et les ornemens recherchés des siècles moins éloignés de nous.

Les principes que j'ai établis suffiroient, ce me semble, pour guider un traducteur, ou ceux qui sont appelés à juger d'une traduction, si toutes les traductions n'étoient destinées qu'à des lecteurs déjà familiarisés avec les idées propres au christianisme, et dont la langue conséquemment se fût enrichie de tous les termes nécessaires pour exprimer les dogmes de notre religion, ses mystères, ses pratiques, et l'enseignement de sa morale. Mais si, et c'est ce qui arrive fréquemment aujourd'hui, les traductions sont destinées à des hommes encore tout-à-fait étrangers aux lumières de l'Évangile, et n'ont pour but que d'exciter leur curiosité et de les porter à chercher d'eux-mêmes l'ins-

truction, le traducteur, comme le catéchiste, n'aura le choix qu'entre deux moyens: ou il introduira dans sa traduction des mots d'une langue étrangère, et ce seront pour les lecteurs autant de sons vides de sens qui ne leur transmettront aucune idée; ou bien (et c'est encore, je pense, le meilleur parti, comme c'est celui qu'ont adopté les premiers prédicateurs de l'Évangile) il empruntera de la langue de ceux pour lesquels il écrit, des termes qui y ont déjà une acception reçue, mais différente du nouveau sens qu'il leur assignera; et alors il courra risque de leur faire concevoir des idées toutes différentes de celles qu'il veut leur communiquer, et de ne voir s'établir entre leur intelligence et la sienne que des rapports apparens, dénués de toute réalité. Le danger ne sera pas le même pour le catéchiste, qui peut développer par toute sorte de moyens les nouvelles idées auxquelles il consacre les termes déjà connus, tandis que le traducteur, borné à ses fonctions, ne peut pas substituer un commentaire à une simple version. C'est ici, il faut l'avouer, et je l'ai déjà dit, un inconvénient inséparable de la chose, une conséquence qu'on doit subir si l'on en adopte le principe.

On ne sauroit envisager sérieusement cette grande difficulté, sans se demander s'il convient d'employer le moyen des traductions des livres saints comme premier instrument pour appeler au christianisme les nations qui, jusqu'ici, n'en ont eu presque aucune connoissance: mais j'ai déclaré que je ne voulois point entrer dans l'examen de cette question, qui est hors de mon sujet, et qui peut-être ne devroit se résoudre ni par une affirmation ni par une négation absolue.

Je terminerai donc ces observations par une réflexion qui s'applique également aux traducteurs, aux prédicateurs et aux catéchistes, mais que je n'envisage ici que par rapport aux premiers. Qu'ils regardent comme leur devoir le plus essentiel de ne point altérer, par des ménagemens d'une politique humaine, les vérités dont ils se rendent les interprètes; qu'ils disent sans déguisement à l'idolâtre que le culte des idoles est une absurdité; à l'homme esclave de ses passions, que ses passions le dégradent, et que la raison, comme la religion, le condamne; au superstitieux, que la vérité est une, et que tout ce qui n'est pas elle n'est digne que de mépris ou d'horreur; enfin à l'orgueilleux adorateur de la raison, que la raison déchue de sa noblesse primitive a besoin d'être aidée d'un autre flambeau, que c'est à elle à le chercher et à le trouver, et qu'après l'avoir trouvé, elle doit s'abandonner à sa direction, et se faire gloire de sa soumission et de son obéissance.

SILVESTRE DE SACY.

RECHERCHES sur l'administration de la justice criminelle chez les Français, avant l'institution des parlemens, et sur l'usage de juger les accusés par leurs pairs ou jurés, tant en France qu'en Angleterre; par M. Legrand de Laleu, *correspondant de l'Institut, &c.; ouvrage posthume, précédé d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur.* Paris, chez Fantin, libraire, rue de Seine, n.° 12, et Delaunay, au Palais-royal, 1822, *in-8.°*

UN anonyme, qu'on sut depuis être l'abbé Chalut (1), avoit remis au secrétaire de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, une somme de douze cents francs, destinée à un prix extraordinaire qui fut proposé au concours de 1789, sur l'ancienne procédure criminelle de la France, les jugemens par pairs et par jurés, &c.

Ce prix, adjugé par l'académie dans sa séance particulière du 24 mars 1789, fut proclamé dans la séance publique de la même année, qui se tint après la rentrée de Pâque, et il fut partagé inégalement entre M. Legrand de Laleu, avocat au parlement de Paris, pour deux tiers, et M. Bernardi, lieutenant général au siége de Sault en Provence, actuellement membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, pour le tiers restant.

On publie aujourd'hui l'ouvrage de M. Legrand de Laleu, précédé d'une notice sur sa vie, et suivi d'un choix de ses poésies.

M. Legrand de Laleu étoit devenu célèbre par sa consultation approbative du fameux mémoire justificatif de M. le président Dupaty, en faveur des accusés Lardoise, Simare et Bradier, condamnés, par arrêt du parlement de Paris du 20 octobre 1785, à expirer sur la roue.

Un arrêt du même parlement, du 11 avril 1786, ordonna que le mémoire et la consultation seroient lacérés et brûlés en la cour du palais.

Quelques jours auparavant, M. Legrand de Laleu avoit été rayé du tableau des avocats.

Il n'avoit pas de fortune, et M. le président Dupaty voulut lui assurer une pension de douze cents francs. En lui renvoyant le titre de cette pension, M. de Laleu lui écrivit : « Votre amitié m'honore, mais votre » vertu m'indigne. »

(1) L'auteur de la notice dit vers 1787; M. l'abbé Chalut avoit précédemment fourni les fonds pour le prix extraordinaire proposé par la même académie, dont le sujet étoit l'*Éloge de l'abbé de Mably.*

La société littéraire des neuf sœurs, dont l'un et l'autre étoient membres, arrêta que les portraits de Dupaty et de Legrand de Laleu seroient gravés à ses frais.

M. de Laleu eut le bonheur de voir le succès de la cause de ses cliens : elle fut portée au bailliage de Rouen, et, les accusés ayant été absous, le jugement fut confirmé par arrêt du 18 décembre 1787.

D'après l'ordre de Louis XVI, M. Legrand de Laleu fut rétabli sur la liste des avocats.

J'ai cru qu'il n'étoit pas inutile de rappeler ces circonstances de la vie de l'avocat érudit dont l'ouvrage fut couronné en 1789, et qui ensuite, correspondant de l'Institut, joignoit au mérite de l'érudition un talent heureux et facile pour la poésie.

Le programme de l'académie étoit conçu en ces termes :

Rechercher : 1.° Quelles étoient les formes judiciaires dans les causes criminelles chez les anciens Francs et sous nos premiers rois !

2.° A quelle époque s'est introduit, dans le royaume, l'usage de faire juger les accusés par leurs pairs ou par les jurés ! Combien de temps a duré cet usage, et pourquoi il ne subsiste plus que pour quelques classes de citoyens !

3.° Dans quel temps cette forme de jugement s'est établie en Angleterre, et comment elle s'y est conservée !

L'auteur a divisé son ouvrage en deux parties.

Dans la première il remonte à l'origine des Francs, et il établit qu'elle est germanique. C'est à l'histoire des Germains qu'il emprunte les autorités qui doivent servir à résoudre la question relative aux Francs, avant leur établissement dans les Gaules ; et ensuite, quand il arrive à l'époque que le programme désigne en disant *sous nos premiers rois,* il l'étend aux rois de la première et de la seconde race : mais, avant d'entrer en matière, il considère ce qui se pratiquoit dans les Gaules depuis cinq siècles qu'elles étoient soumises à la législation et à l'autorité des Romains.

Après ces préliminaires, il présente la France divisée en différens districts ou comtés, subdivisés en vicaireries ou centaines, et celles-ci en dixaines.

Le comte avoit l'administration de la justice dans sa comté, le vicaire dans sa vicairerie, le doyen ou dixainier dans sa dixaine.

Les faits exposés dans cette première partie, assez généralement connus et appréciés, ne donnent lieu à aucun système qui exige un examen particulier : je m'arrêterai donc peu sur les divers points qui y sont traités, et je me bornerai à indiquer les principaux.

Les causes criminelles devoient être jugées devant les comtes ou les commissaires envoyés par le roi [*missi dominici*].

Sous la première race, les jugemens étoient rendus en dernier ressort, et exécutés sur-le-champ; il paroît que le comte pouvoit faire grâce. L'appel s'introduisit sous la seconde race, mais souvent il n'avoit pas l'effet de suspendre l'exécution du jugement.

L'auteur s'attache à prouver, contre l'opinion de Montesquieu, que les comtes remplissoient en quelque sorte les fonctions de la partie publique, chargée de la poursuite des crimes, et il fournit à ce sujet des preuves remarquables.

Les juges étoient les rachimbourgs sous la première race, et les échevins sous la seconde. Ils étoient nommés par le peuple, dit l'auteur; mais il auroit dû ajouter que la loi déclaroit que le commissaire du roi devoit les nommer avec le consentement du peuple (1).

Ces magistrats jugeoient criminellement et pouvoient prononcer la peine de mort.

Les grands étoient jugés devant le roi;

Les évêques, les prélats, dans les conciles ou les synodes provinciaux.

Ainsi étoit respecté le principe que chacun devoit être jugé par ses pairs.

La Gaule romaine avoit l'usage de l'inscription publique pour l'accusation : cet usage se conserva dans la Gaule française, sauf quelques justes modifications; et le dénonciateur qui succomboit, étoit soumis à la peine du talion.

Tout procès s'instruisoit en public.

L'auteur entre dans quelques détails au sujet des diverses épreuves et ordalies; et à l'égard du duel, il ne manque pas de s'élever contre la superstition qui espéroit que le créateur prodigueroit ses miracles en faveur de la cause juste : il cite Agobard, qui combattit cette impiété.

La torture étoit employée envers les esclaves.

Aucune condamnation capitale ne pouvoit être prononcée qu'après l'aveu ou la pleine conviction du coupable.

Les juges devoient être à jeun : lorsque les avis étoient partagés, on adoptoit le plus doux.

L'accusé condamné à mort pouvoit se racheter en payant une composition.

---

(1) *Cum comite et populo eligantur*, cap. 1, an 809, c. 22. — *A duce per conventionem populi constitutus*, L. Alam. cap. 41. — *Ut missi nostri scabinos... totius populi consensu eligant*, cap. Worm., an 829, distinct. 2, c. 2.

L'accusateur qui dénonçoit un prêtre, se présentoit au synode de l'évêque; s'il fournissoit la preuve du délit, on prononçoit les peines canoniques contre l'accusé: mais il pouvoit en appeler par-devant le juge ecclésiastique supérieur. Quand les preuves étoient insuffisantes, il pouvoit se purger de soupçon en jurant sur les saints Évangiles avec un certain nombre de témoins prêtres.

L'évêque accusé étoit traduit devant le concile; s'il étoit condamné, il pouvoit demander la révision par-devant les mêmes juges, ou appeler au saint-siége. Sous la première race, il falloit, pour cet appel, une autorisation du roi; on s'en affranchit sous la seconde.

J'ai dit que le prêtre étoit quelquefois admis à se purger de l'accusation par son serment et celui d'autres prêtres; cette forme avoit aussi lieu pour le peuple.

Diverses lois admettoient en faveur de l'accusé son serment justificatif, et celui de plusieurs de ses pairs; ce nombre, qui varioit, étoit ordinairement de douze, quelquefois même de soixante-douze.

Tels sont les principaux détails par lesquels l'auteur répond à la première question. J'ai réservé pour la fin de mon analyse ce qui concerne le serment de l'accusé et de ses pairs jureurs, parce que cette forme a donné lieu à un système que l'auteur a établi dans la seconde partie, et contre lequel j'ai à présenter des observations.

Dans la première section de cette seconde partie, l'auteur répond aux trois questions proposées par l'académie touchant l'époque de l'institution du jugement par pairs, l'époque où ce jugement a cessé d'être en usage, et les causes qui l'ont aboli.

Selon l'auteur, le jugement par pairs ou compagnons existoit en Germanie au temps de Tacite, et c'est de là qu'il s'est introduit dans les Gaules par la conquête: ce droit, ajoute-t-il, est aussi ancien dans le royaume que la monarchie elle-même.

Il s'autorise de l'opinion de Houard, qui, dans le tome I.er de son Traité sur les coutumes anglo-normandes, dit (1): « Dès les premiers » temps de la monarchie française, on décidoit les causes importantes, » et sur-tout les causes criminelles, par le serment de douze per- » sonnages. »

M. Legrand de Laleu, au lieu d'adopter cette opinion, auroit dû examiner et discuter les textes sur lesquels elle peut être fondée, et il auroit reconnu qu'elle repose principalement sur la faculté que l'accusé

(1) *Pag. 413 et 414.*

avoit de justifier sa dénégation par son serment et celui de douze pairs ou compagnons.

Mais cette forme judiciaire, consacrée par les lois des Ripuaires, des Allemands, des Bavarois, par celle même des Bourguignons, avant que Gondebaud eût substitué l'épreuve du duel, n'étoit pas le jugement de l'accusé; c'étoit sa justification par ses pairs, produits comme témoins à décharge, au nombre déterminé par les différentes lois, et non pas appelés comme juges.

Je pense que l'accusé, convaincu par les témoins de son crime, n'étoit pas reçu à le nier, et à se justifier par son serment et celui de ses pairs. Peut-on présumer que, quand l'accusateur devoit, faute de fournir des preuves, subir la peine du talion, la loi, malgré l'évidence des preuves fournies, permît à l'accusé de se justifier en jurant et faisant jurer avec lui douze personnes!

Je dois indiquer la cause de l'erreur de M. Legrand de Laleu, qui n'a pas traduit d'une manière assez exacte le chapitre 64 du livre III des capitulaires. Il porte :

Si quis super missum dominicum cum collectâ et armis venerit, et missaticum illi injunctum contradixerit aut contradicere voluerit, et hoc ei adprobatum fuerit quòd sciens contrà missum dominicum ad resistendum venisset, de vitâ componat; et si negaverit, cum duodecim suis juratoribus se idoneare faciat.

Ce passage me semble indiquer deux cas: celui où il y a preuve complète de la révolte, de la désobéissance; et celui où, à défaut de preuves suffisantes, il reste à l'accusé la ressource de nier le fait.

Dans le premier cas, il faut qu'il rachète sa vie par composition; dans le second, il doit fournir ses témoins justificatifs.

Mais l'auteur du mémoire couronné ne fait pas cette distinction importante, et il dit : « S'agit-il d'une rebellion à main armée contre le » commissaire départi par le roi dans la province, pour y exercer sa » justice! l'accusé peut racheter sa vie par le serment de douze jureurs » ses pairs, qui attestent l'innocence de ses intentions. »

Je n'insisterai pas sur cette fausse interprétation; mais je citerai d'autres articles de la loi qui ne laisseront peut-être aucun doute.

Un capitulaire de Charles le Chauve, titre XLV, chapitre 3, porte, à l'égard de celui qui est accusé de vol : *Si... cum malefacto comprensus non fuerit et negaverit, juret cum duodecim &c.*; s'il n'a été pris avec son méfait, avec le corps du délit, et qu'il dénie, qu'il jure avec douze de ses pairs &c.

Il faut donc en conclure que, quand le délit étoit constant, l'accusé

n'étoit pas admis à dénier, ni à jurer, ni à produire ses témoins à décharge.

Aussi l'article 1.er du titre XLII de la loi des Allemands, refuse expressément à l'accusé la faculté d'offrir son serment, quand le délit est prouvé par trois ou quatre témoins (1) qui méritent confiance.

Dans les formules recueillies par Bignon, on trouve l'exemple d'un meurtrier convaincu, duquel il est dit qu'il ne peut nier en aucune manière (2).

Enfin ce qui me convainc toujours plus que le droit de dénégation de la part de l'accusé, et sa justification par son serment et par celui de ses pairs, n'étoient admissibles qu'autant qu'il n'existoit pas des preuves positives de l'accusation, ou du moins des preuves suffisantes, c'est que l'église, en prescrivant les différentes espèces d'épreuves, avoit conservé, comme je l'ai précédemment indiqué, cette forme de justification qui s'appeloit la *purgation canonique* ; mais elle l'admettoit ou l'ordonnoit seulement dans les cas où l'accusé, ne pouvant être légalement convaincu, étoit cependant chargé par des indices graves.

J'ai cru devoir insister sur cette question, qui appartient essentiellement à l'histoire de notre droit français, à la connoissance de notre ancienne législation : mais quand même il faudroit accorder à l'auteur du mémoire que l'accusé pouvoit, dans tous les cas, et malgré l'évidence des preuves, proposer son serment et celui de ses pairs, faudroit-il admettre la conséquence que M. Legrand de Laleu a tirée de ce fait et qu'il énonce ainsi :

« Ces pairs ou jureurs formoient donc les jugemens dans les causes » criminelles, puisque c'étoient eux qui decidoient le fait &c. »

J'ai déjà objecté que ces pairs, ces jureurs, n'étoient que des témoins à décharge, des jureurs justificatifs. N'eût-il pas été extraordinaire que l'accusé amenât lui même ses juges ! Y a-t-il aucun exemple de jugement prononcé par ces pairs ou jureurs !

Quand ils se présentoient comme témoins à décharge, c'étoit ordinairement en vertu d'un jugement antérieur rendu par le juge et par les bons hommes, *bonis hominibus*, qui ordonnoient cette admission. Voici un exemple tiré des formules recueillies par Sirmond, n.° 31.

---

(1) .... *Quod jam manifestum est tribus vel quatuor testibus aut de homicidio aut de furto, &c. Quod illi testantur qui boni testimonii sunt &c. Cognoscat hoc judex, quòd tunc licentiam ille homo, qui mallatur ante eum, de causa illa potestatem jurandi non habeat, sed sicut lex habet, in hoc judicio persolvat* — (2) *Sed ipse ille in præsenti adstare videbatur et hanc causam nullatenus potuit denegare.* Form. Bign.

Il y est dit que des témoins ses pairs, semblables à lui, jurèrent après lui, selon qu'il en avoit été jugé à son égard (1).

Une autre formule contient un jugement intitulé *judicium bonorum virorum*; ce n'étoient donc pas des jureurs qui le rendoient.

Le capitulaire de Charles le Chauve, titre XLV, chapitre 2, voulant que les commissaires royaux choisissent dans chaque comté ceux qui seront trouvés les plus gens de bien et les plus véridiques, pour faire les enquêtes, dire la vérité, et aider les comtes à rendre la justice, *ad justicias faciendas*, exclut évidemment l'intervention des pairs ou jureurs de l'accusé comme juges.

Je ne discuterai pas ici les inductions que l'auteur veut tirer de l'ancien coutumier de Normandie en faveur de son système, puisque ce coutumier ne peut point s'appliquer aux usages judiciaires de la première et de la seconde race de nos rois.

Je persiste donc à penser que les preuves alléguées dans le mémoire couronné ne prouvent point suffisamment que, sous la première et la seconde race, les Français fussent jugés par leurs pairs, et qu'ainsi l'auteur n'a pas justifié l'assertion par laquelle il a prétendu que le jugement par pairs est aussi ancien dans le royaume que la monarchie même.

L'auteur, arrivé à la troisième race, prétend qu'on ne trouve plus guère de traces des jugemens par pairs. Quant à moi, je pense que c'est principalement à cette époque qu'ont pu exister le jugement des pairs proprement dits et les tribunaux où siégeoient les jurés.

La révolution politique qui, à la fin de la seconde race et dans le commencement de la troisième, établit et consolida la féodalité, amena les jugemens par pairs; dans les domaines des seigneurs, le devoir des hommes de fief les soumit à concourir aux jugemens où ils étoient appelés; et ensuite, dans les pays où des communes s'établirent, le tribunal judiciaire fut occupé par des magistrats municipaux, nommés assez généralement JURÉS, mais qui n'avoient de commun que le nom avec les *jurés* d'Angleterre.

M. Legrand de Laleu a rapporté, d'après des registres du trésor des chartes, trois jugemens inédits qui méritent d'être connus, parce qu'aucun auteur n'en avoit parlé; ils sont de la fin du XIV.ᵉ siècle.

Premier jugement, octobre 1383, Gamel, accusé d'avoir pris par force la fille Morel, nia le fait. Le bailli assembla au nombre de deux les pairs et hommes juges en la cour du comte de la Marche, et de

---

(1) *Testes sibi similes viores et cognitores, SECUNDUM QUOD EI JUDICATUM FUIT, post ipsum juraverunt.*

plus six-francs-hommes; l'enquête lue, et l'accusé interrogé, le tribunal le déclara innocent. Les pairs et les hommes francs signèrent le jugement, qui fut approuvé par le comte de la Marche et par le roi.

Il me semble que ces hommes francs étoient les véritables pairs, juges accidentels de l'accusé, tandis que les autres juges dénommés pairs étoient des juges ordinaires ou des assesseurs du tribunal.

Deuxième jugement, du 16 novembre 1384. Copins est accusé d'avoir violé Marion Delâtre. Le bailli de Mons, Jehan de Mailly, l'accuse, en présence de trois hommes liges et de plusieurs *ascoutans*, et offre la preuve; elle est ordonnée. Dans une seconde séance, le bailli, assisté de quatre desservans fiefs, dont deux n'avoient pas assisté à la précédente, entend les témoins; enfin, dans une troisième séance, avec cinq personnes liges, dont deux n'avoient pas encore été présentes, on jugea, et il fut concordablement prononcé n'y avoir preuve.

Ici les hommes-liges sont encore des juges accidentels, des pairs, et des jurés à peu près tels qu'ils existent de nos jours.

Troisième jugement, octobre 1390. Simon le Maire accusé demande que les dépositions soient ouvertes, lues et avisées par les hommes de fief. D'après leur décision, les parties sont assignées, et il demande le jugement des francs hommes, ses pairs; sur quoi le bailli conjure lesdits hommes de porter jugement, lesquels, par mûre et grande délibération, dirent, par jugement et par la bouche de Nicaise Veret l'un d'eux, et par science de tous les autres ses pairs et compagnons, que ledit Simon le Maire étoit quitte, *absol et delivre*. Ce jugement fut rendu par vingt-sept pairs et confirmé par le roi.

Voilà encore le jugement par pairs ou jurés.

J'ai rapporté les details de ces jugemens, parce qu'ils sont l'expression de la plupart des textes des coutumes qui, sous la troisième race, avoient consacré l'obligation imposée aux hommes de fief d'assister aux jugemens de la cour de chaque seigneur.

L'auteur, qui regarde ces trois jugemens comme les derniers vestiges des jugemens par pairs en France, recherche ensuite pourquoi le privilége d'être jugé par ses pairs n'existoit plus parmi nous que pour les pairs de France, pour les juges de cours souveraines, et jusqu'à un certain point pour les ecclésiastiques.

Et il répond que l'introduction et la complication de la procédure romaine, et l'ignorance des pairs ou gens de fief, l'accroissement de la puissance royale, permirent aux baillis de s'emparer du droit de juger, tandis que les ecclésiastiques et la noblesse conservèrent mieux leurs droits que le peuple.

Je ne m'arrêterai pas sur la seconde section de la seconde partie, relative aux jurés d'Angleterre. Je renvoie à ce qui a été dit dans ce Journal en rendant compte de l'ouvrage de M. Meyer (octobre 1821, p. 608-617), d'autant que M. de Laleu ne présente sur cet objet rien qui soit très-neuf et très-intéressant.

J'ai annoncé que M. Legrand de Laleu avoit cultivé la poésie avec quelque succès, et je ferai connoître quelques fragmens de ses ouvrages qui permettront d'apprécier son talent.

Dans les vers suivans, l'auteur a voulu donner une idée de son caractère:

J'enferme en moi deux êtres très-divers:
L'un sérieux comme un consul de Rome,
Dont les dehors figurent un grand homme
Qui semble né pour juger l'univers,
Représentant, par son visage antique,
Du vieux Caton la gravité stoïque;
L'autre est bon homme, original, comique,
Riant de tout avec naïveté,
Même de lui; mais dans son badinage
A l'amitié ne portant pas ombrage;
Malin parfois et sans causticité.
Je ne sais trop lequel des deux l'emporte,
Ou le bon homme ou bien le grand: n'importe.
Mais, soit raison ou singularité,
Je suis par-tout mon double caractère,
Et souvent l'un par l'autre se tempère.

Ailleurs il dit aussi de lui-même :

Ni modeste, ni vain, mais d'un franc caractère,
Du devoir, du plaisir tour à tour tributaire,
Vif et doux, simple et fier, alliant à-la-fois
Le goût pour les beaux-arts et l'étude des lois. . .

Il paroît que le poëte prétendoit sur-tout aux succès dans le genre lyrique.

Voici une strophe de son ode *aux Neuf Sœurs:*

Le solide talent doit planer de ses ailes.
Zeuxis a-t-il conduit le fier pinceau d'Apelles!
Qui ne peut être soi ne devient point fameux.
Ainsi que le Corrége, et moi je pourrai dire,
Je ne suis point jaloux des rivaux que j'admire;
Je suis peintre comme eux.

L'ode sur Descartes présente souvent de belles pensées exprimées avec énergie et précision :

Enfin Descartes naît pour la gloire du monde;
L'esprit s'éclaire : il doute. Erreurs, disparoissez...
Mortel, qui que tu sois, apprends à te connoître;
Tu n'es point le jouet de la fatalité.
Nous naissons pour mourir, nous mourons pour renaître
A l'immortalité.....
Ce n'est point le hasard qui fit l'intelligence;
L'esprit n'est point borné par le temps ni le lieu:
Descartes le démontre, et sa seule existence
Prouve celle d'un dieu.....
Qu'importe qu'un grand homme à l'ignorance en butte,
Vivant, soit poursuivi par d'odieux ingrats,
Si l'honneur de son nom, que l'orgueil persécute,
Doit survivre au trépas!

Une ode où il caractérise et célèbre Jean-Jacques Rousseau, est terminée par cette strophe :

Mais que fais-je! où m'emporte une ardeur insensée!
Jean-Jacques du tombeau s'est élancé vers moi.
Modère ces honneurs dont mon ame est blessée.
Je fus homme; tais-toi.

Je crois juste et convenable de terminer cet article par ces deux passages de la notice sur M. Legrand de Laleu. Elle commence par ces mots : « Un homme d'un vrai mérite a occupé un moment la renommée » légère, et s'est ensuite éteint dans l'obscurité d'une vie privée. »

Et elle finit par ceux-ci :

« Tel étoit en effet cet homme d'un cœur droit, d'une conscience » inaccessible à toutes les séductions, d'un caractère original comme » son talent, vrai poëte.... Il a laissé de beaux exemples au barreau, » un souvenir cher à ses amis, à sa famille, et un deuil sans fin à sa » veuve, qui, lui élevant un monument digne de lui, n'a pas voulu » qu'il pérît tout entier. »

RAYNOUARD.

Les Juifs d'Occident, ou Recherches sur l'état civil, le commerce et la littérature des Juifs en France, en Espagne et en Italie, pendant la durée du moyen âge, par Arthur

Beugnot, *membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.* Paris, Lachevardière, 1824, *in-8.°*, 217, 122 et 310 pages.

« EXAMINER quel fut en *France*, en *Espagne* et en *Italie*, l'état des » Juifs sous les divers rapports du DROIT CIVIL, du COMMERCE et de » la LITTÉRATURE, depuis le commencement du VIII.ᵉ siècle jusqu'à » la fin du XVI.ᵉ : » telle étoit la question proposée en 1821 par l'académie des inscriptions et belles-lettres. M. Beugnot l'a traitée d'une manière si littérale, que les divisions et sous-divisions de son ouvrage en reproduisent tous les termes. En effet, la première partie a pour objet l'état civil des Juifs; la seconde, leur commerce; la troisième, leur littérature; et ils sont, en chaque partie, successivement considérés en France, en Italie, en Espagne : seulement, à l'égard de leur littérature, l'auteur suit immédiatement l'ordre des siècles, et chaque âge ramène la distinction des trois contrées où les Juifs d'occident étoient dispersés. Nous aurons indiqué tout le plan de ce livre, si nous ajoutons que chaque partie commence et finit par des considérations générales, et que d'ailleurs il y a pour tout l'ouvrage un discours préliminaire et une conclusion.

M. Beugnot fils ne dissimule point le vif intérêt qu'il prend au peuple dont il retrace les destinées : il s'annonce comme l'un de ses défenseurs. Cette intention, sensible en toutes les sections du livre, se manifeste sur-tout dans les aperçus préliminaires et dans les résumés, morceaux qui se distinguent par l'élévation des pensées et par les mouvemens du style, et qu'il faudra louer sans restriction, si les idées que l'auteur y exprime, paroissent pleinement justifiées par les faits et les détails historiques qui doivent composer le corps de l'ouvrage. La partie où ces détails s'offrent en plus grand nombre est celle qui concerne la littérature judaïque, et qui remplit près de la moitié du volume; c'est celle que nous allons d'abord analyser.

Depuis le commencement du V.ᵉ siècle jusqu'à la fin du X.ᵉ, les études rabbiniques, cultivées en Asie et particulièrement dans la Perse, l'étoient fort peu en occident: aussi M. Beugnot ne trouve-t-il presque aucun fait à recueillir dans ce premier âge. De Judas, qui mourut en 417, laissant un dictionnaire de racines hébraïques, on passe immédiatement à un Moïse qui, vers l'an 1000, enseignoit le Talmud en Espagne; à un Joseph, qui traduisoit ce même Talmud en arabe par ordre de Haschem II, roi de Cordoue, et à Menachem ben-Saruch, auteur d'un lexique. Mais on voit dès le XI.ᵉ siècle la littérature des

Arabes influer en Espagne sur celle des Juifs, la modifier, l'étendre, lui imprimer un caractère poétique. Dès-lors s'élèvent, au sein des synagogues espagnoles, des poëtes, des astrologues, des médecins, plusieurs interprètes du Pentateuque et du Talmud. A Rome, Nathan-ben-Jéchiel composoit, vers 1050, un dictionnaire intitulé *Aruch*, digne, selon Bartolocci, d'une éternelle mémoire, et dont il paroît que les Buxtorf ont beaucoup profité. Le plus célèbre des rabbins de France, au XI.e siècle, étoit Gerson le vieux, auquel M. Beugnot joint Gorionides, celui qui refit l'historien Josèphe et méla tant de fictions bizarres aux annales antiques; mais plusieurs savans ont placé Gorionides ou Joseph ben-Gorion au IX.e siècle, même au VIII.e, et M. Beugnot ne réfute ni ne rappelle cette opinion : il s'en rapporte sur cet article, comme sur plusieurs autres, à Basnage, qui, ainsi que l'a observé M. Pastoret (1), avoit lu bien légèrement la chronique rabbinique de David Ganz.

Le grand siècle de la littérature judaïque est le XII.e, celui de Joseph Hallevy, rabbin que M. Beugnot a placé au XI.e, quoiqu'il ait vécu jusqu'en 1141; de Maimonide, d'Aben Ezra, de Judas Hallevy bar-Samuel, d'Alfrag, de Joseph Hadajian, de Benjamin de Tudèle, de Joseph Kimchi et de ses fils, Moïse et David, tous désignés ici comme Espagnols. M. Beugnot donne des notices et des extraits de leurs productions : c'est le chapitre le plus étendu et le plus intéressant de la troisième partie de son ouvrage, et nous n'y remarquons d'inexactitudes qu'à l'égard de certains détails d'une assez foible importance. Par exemple, David Kimchi, né à Narbonne et mort en Provence en 1240, étoit à compter parmi les rabbins de France plutôt que parmi ceux d'Espagne, et pouvoit être placé au XIII.e siècle plutôt qu'au XII.e En France, M. Beugnot indique Moïse Haddarschan, Zerachia Levita, Jacob d'Orléans, surnommé *Rath*, Jacob bar-Jekar, Salomon Jarchi, et son petit-fils Jacob Tham. Cette liste pouvoit être beaucoup plus longue, et la seule famille Jarchi auroit fourni plusieurs autres noms (2); mais M. Beugnot ne se proposoit pas sans doute de compléter cette énumération.

Au XIII.e siècle, le poëte Judas Charizi brilloit en Espagne : pour le faire connoître, on transcrit ici la traduction que M. de Sacy a donnée du morceau intitulé, *Dispute entre la plume et l'épée.* En écar-

---

(1) *Hist. littér. de la France*, tom. XIII, p. 6. Voyez aussi *Biogr. univers.* art. *Gorionides*, tom. XVIII, p. 140. — (2) M. de Pastoret a inséré des notices sur les rabbins de la fin du XII.e siècle et du commencement du XIII.e, dans le tome XVI de l'Hist. littéraire de France, dont l'impression s'achève en ce moment.

tant un grand nombre de grammairiens et encore plus de cabalistes, il est juste d'accorder quelque attention aux travaux astronomiques des rabbins employés par Alfonse le Sage. Judas Haccohen traduisit pour ce prince l'ouvrage d'Avicenne sur les étoiles, et Isaac-ben-Sid fut le chef des Juifs de Tolède qui rédigèrent les tables alfonsines. Obligé d'avouer que les progrès de la science ont fort diminué la valeur de ces tables, M. Beugnot réclame cependant pour les rabbins la gloire d'avoir élevé, en un siecle si peu éclairé, un tel monument à l'astronomie et à la chronologie. M. de la Place juge plus sévèrement ce travail : Alfonse, dit-il, fut mal secondé par les astronomes qu'il avoit réunis, et les tables qu'ils publièrent ne répondirent point aux depenses qu'elles avoient occasionnées. A l'article de l'Italie, il n'est fait, dans l'ouvrage qui nous occupe, aucune mention de Jean de Capoue, sans doute parce que ce savant juif, traducteur du recueil de contes intitulé *Calila et Dimna*, s'est converti au christianisme. Quant à la France, où l'on brûloit le Talmud en 1240, il étoit difficile que la littérature rabbinique y jetât un très-grand éclat.

Le XIVe siècle lui a été presque par-tout funeste : même en Italie, où les Juifs étoient moins persécutés qu'ailleurs, et malgré l'établissement d'une académie rabbinique à Bologne, M. Beugnot ne trouve à citer qu'un seul livre, alors composé par les Juifs de ce pays; il est intitulé *Hattania*, et contient un exposé des cérémonies religieuses. La France, à la même époque, fournit si peu d'écrivains israélites, que M. Beugnot ne parvient à composer une liste de cinq noms qu'en y comprenant celui de Bernard de Gordon. Ce n'est bien certainement qu'en qualité de juif que ce médecin de Montpellier figure ici, car les lignes qui le concernent n'ont aucun autre rapport avec celles qui les précèdent ni avec celles qui les suivent; et cependant, à notre connoissance, il n'a été jusqu'à présent désigné comme israélite par aucun des auteurs qui ont publié des notices sur sa vie et sur ses ouvrages (1). Nous ignorons quel fait a pu autoriser une qualification si peu conciliable avec ce qu'on raconte de Bernard de Gordon ; par exemple, avec l'une des pratiques que lui attribue Astruc, savoir, celle d'attacher au cou des épileptiques une inscription composée de ces trois vers :

Gaspar fert myrrham, thus Melchior, Balthasar aurum ;
Hæc tria qui secum portabit nomina regum,
Solvitur à morbo, Christi pietate, caduco.

C'est en Espagne seulement que se perpétue, au XIVe siècle, la littérature hébraïque, dans les académies de Séville et de Cordoue,

(1) Astruc, Eloy, MM. Portal, Desgenettes, &c.

particulièrement au sein de la savante famille des Ascer, venue d'Allemagne, et par les travaux de plusieurs autres rabbins, sur-tout de Bedrasci ou Jedaaiah ben-Happenini, auteur du *Béchinath Olam.* Ce livre, plusieurs fois traduit, l'a été en 1808 par M. Michel Berr, sous le titre d'*Appréciation du monde.* M. Beugnot transcrit plusieurs pages de cette dernière version, et il extrait d'un autre livre de Bedrasci quelques apophthegmes moraux, presque tous, à vrai dire, assez vulgaires.

Il restoit fort peu de Juifs lettrés en France au XV.ᵉ et au XVI.ᵉ siècle; mais jusqu'en 1592 l'Espagne en posséda plusieurs, dont l'un, Isaac Abarbanel, a conservé de la célébrité. M. Beugnot, en prenant sa défense contre Bartolocci, dit que « de tout temps, les grands talens » ont appelé et absous l'envie de s'élever, que l'ambition n'est un vice » que chez ceux qui ne savent pas la justifier. » C'est une maxime qui demanderoit au moins quelque explication; car encore faut-il savoir si l'on n'emploie, pour s'élever, que des moyens légitimes, et si l'on ne sacrifie pas les droits d'autrui à sa propre ambition. Mais il s'agit principalement des travaux littéraires d'Abarbanel: sa manière de raisonner est ici déclarée *habile, ingénieuse.* Nous n'opposerons à ce jugement que celui de Richard Simon (1), qui trouvoit la méthode de ce rabbin *ennuyeuse;* son style pur et facile, à la vérité, mais prolixe et digne d'un rhéteur; ses commentaires souvent trop subtils et raffinant sur ceux des docteurs qui l'avoient précédé. M. Beugnot cite des morceaux d'Abarbanel, curieux, en effet, par l'originalité des idées politiques qu'ils développent, mais aussi par l'incohérence et la bizarrerie des doctrines. En Italie, la littérature rabbinique se maintint active jusqu'en 1600. Elias Levita, qui reçoit ici des éloges, avoit été encore plus loué par Richard Simon, qui disoit: « Ceux qui veulent » connoître à fond la langue hébraïque, doivent lire les traités du » rabbin Elias Levita; ils sont pleins de réflexions utiles, importantes, » et absolument nécessaires pour l'intelligence du texte sacré. » A Ferrare, Peritzol, dont le vrai nom est Farissol, composoit un petit traité des Chemins du monde; c'est, dit M. Beugnot, ce que les Juifs ont de meilleur en géographie. Nous rappellerons cependant les observations de M. de Sacy sur le but et le caractère de cet ouvrage (2): « Farissol paroît s'être proposé pour but principal de faire voir qu'il » existoit en diverses contrées de l'Asie des communautés de Juifs, » vivant sous leurs lois et sous des princes de leur nation, et il établit

---

(1) *Hist. du Vieux Test.* p. 380. — (2) *Biographie universelle,* art. *Farissol,* tom. XIV, p. 164.

» cette assertion sur des récits fabuleux ou exagérés, ou enfin détournés » de leur véritable sens. Ce traité, qui pouvoit avoir quelque utilité » pour les Juifs à l'époque où il fut composé (en 1525), parce qu'il » rendoit compte des découvertes faites depuis un demi-siècle par les » navigateurs portugais et espagnols, seroit aujourd'hui dépourvu de » tout intérêt sans les notes savantes que Hyde a jointes à sa tra- » duction. La lecture du texte est peu agréable à cause du grand » nombre de mots étrangers qu'on y rencontre, et parce que le » style en est assez souvent obscur. » M. Beugnot indique la Chaîne de la cabale par Ghedalia, comme un *ouvrage de chronologie fort utile;* et nous voyons qu'en effet, malgré les rêveries cabalistiques qui le remplissent en grande partie, les historiens de la littérature judaïque y ont puisé beaucoup d'indications. La chronologie du rabbin Ganz, traduite par Worstius, est encore plus instructive; mais Ganz ayant vécu à Prague, où il est mort en 1613, il n'a pu être fait mention de lui dans un tableau qui ne devoit embrasser que l'Espagne, l'Italie et la France.

Ce tableau, malgré des inexactitudes inévitables en de pareilles matières, nous paroît digne de beaucoup d'éloges. Il est extrait avec une méthode lumineuse, et avec discernement, des bibliothèques judaïques de Bartolocci, de Wolf et de Rossi. M. Beugnot a profité aussi de la plupart des notices particulières plus récemment publiées, et il a saisi les occasions d'offrir à ses lecteurs des analyses ou des fragmens d'ouvrages rabbiniques. La conclusion de ce travail est que la littérature des Juifs est arrivée toute formée d'orient en occident; que néanmoins elle a pris en Espagne et en France d'heureux développemens; qu'au XII.ᵉ siècle elle embrassoit et enrichissoit presque tous les genres d'études; qu'elle s'est, comme les autres littératures, ranimée au XV.ᵉ siècle et au XVI.ᵉ, et que par conséquent les Juifs ont contribué aux progrès de l'esprit humain et de la civilisation, autant que les conditions de leur existence sociale permettoient de l'espérer.

L'histoire de leur commerce durant le moyen âge étoit plus difficile à démêler: car il en existe bien moins de monumens, et il la falloit chercher dans un petit nombre de textes historiques et de dispositions législatives; on risque même de s'abuser pour peu qu'on veuille étendre les conséquences à tirer de quelques faits isolés, et de quelques lois obscures, ou locales, ou éphémères. Comment un peuple qui n'avoit point de patrie, ni de ports, ni de flottes, ni d'armées, étranger et souvent persécuté au sein de nations diverses, est-il devenu puissant par ses richesses et par son industrie commerciale! C'est un phénomène

historique peu facile à expliquer. M. Beugnot s'efforce d'abord d'en trouver la cause dans l'énergie et l'influence des institutions mosaïques; et nous avouerons que des considérations si lointaines et si vagues nous paroissent assez peu propres à résoudre un tel problème. A notre avis, l'auteur ne se rapproche de son sujet qu'en observant que le régime féodal devoit avilir le commerce, l'entraver, le resserrer en des limites de plus en plus étroites, l'anéantir en quelque sorte au sein des nations chrétiennes de l'occident, et par conséquent l'abandonner à des tribus étrangères qui, par-tout proscrites et dépouillées, n'auroient eu aucun moyen de soutenir leur vie errante, si elles n'avoient songé et appris à la rendre enfin productive. Forcés de changer perpétuellement de demeures, les Juifs ont fini par connoître un grand nombre de localités, ils en ont comparé les productions, ils ont étudié les moyens d'opérer avantageusement des échanges; et ils y ont d'autant plus facilement réussi, que leur dispersion même leur donnoit en tout lieu des correspondans, des associés, des frères. Comme ils ne pouvoient inspirer aucune crainte, on aimoit encore mieux leur laisser cette industrie, que de la permettre à des hommes du pays, qu'elle eût rendus plus indépendans ou plus puissans qu'il ne convenoit pour le maintien du système politique. Il suffisoit que ce commerce des Juifs restât obscur et précaire; mais l'auteur observe aussi qu'exercé par eux en secret et sans garantie, il ne pouvoit manquer de corrompre leurs mœurs. Bientôt ils ne connurent ni fidélité dans les engagemens, ni modération dans les profits; les périls affreux qu'ils couroient, légitimoient à leurs yeux la plus énorme usure et les extorsions les plus audacieuses.

Marseille est qualifiée *hebræa* par Grégoire de Tours : cette ville servoit de retraite aux Juifs, qui avoient dès-lors des entrepôts à Narbonne et à Agde. Sous Dagobert, on les voit apporter des bijouteries et des ouvrages d'orfèvrerie à la foire du landit, et y vendre aussi des esclaves, *mancipia*. Ils affermoient des péages ; et, quoiqu'un concile de Mâcon leur eût interdit cette fonction en 582, on retrouve en 629 le Juif Salomon chargé, à Saint-Denis, d'une recette de ce genre. A cette époque ils sont appelés *ordo quæstuarius*, dans un édit rendu contre eux par Clotaire II. Charlemagne, qui sentoit l'utilité du commerce, les protégea et les employa : il eut pour favori un marchand juif qu'il chargeoit d'aller chercher outre mer des marchandises précieuses; un prélat acheta fort cher un certain ragoût apprêté par un israélite avec des épices du Levant. Les Juifs ne tardèrent point à entreprendre le commerce des étoffes, sous la protection des rois, qui, à cet effet, les

exemptèrent de plusieurs impôts. Ils se livroient en même temps à l'art de l'orfévrerie, et il est probable que, sans les invasions des Normands, ils y auroient fait des progrès rapides. Jusque-là, on n'avoit encore à leur reprocher aucun gain illégitime : mais les croisades, et l'arrivée des marchands italiens en France, contribuèrent à les dépraver ; les croisades, en ranimant contre eux l'intolérance des gouvernemens et des peuples ; les Italiens, Lombards, Florentins, Caorsins, en leur donnant des exemples et des leçons de mauvaise foi. Cependant l'auteur prétend qu'ils n'égalèrent jamais leurs maîtres ni en friponnerie, ni en richesses ; assertion peu conciliable avec les reproches que Pierre le Vénérable adressoit aux Israélites du XII.[e] siècle, et avec le texte où Rigord dit que ceux du XIII.[e] possédoient à eux seuls la moitié du royaume. Cette expression est sans doute hyperbolique ; mais elle atteste au moins la grande opulence de plusieurs Juifs. M. Beugnot, qui juge fort sévèrement Philippe Auguste, pense que ce monarque les aidoit à s'enrichir, afin de les dépouiller avec plus d'avantage. Une imputation si grave devroit se fonder sur des preuves positives que l'on chercheroit en vain ici.

Après avoir exposé qu'au XII.[e] et au XIII.[e] siècle, l'intérêt annuel de l'argent s'élevoit d'ordinaire à vingt pour cent, et que jusqu'à l'an 1500 il ne s'est abaissé au-dessous de dix en aucun lieu de l'Europe, l'auteur arrive à la question de savoir si les Juifs ont inventé les lettres de change, et il la résout en disant que cette invention ne remonte point au règne de Dagobert ; que, d'un autre côté, elle est antérieure à celui de Philippe le Long ; qu'elle appartient aux dernières années du XII.[e] siècle sous Philippe Auguste ; et qu'il y a au moins autant de motifs de l'attribuer aux Lombards ou aux Florentins établis à Lyon, qu'aux Israélites. Mais il faudroit une discussion beaucoup plus profonde pour détruire l'opinion contraire accréditée par Montesquieu, qui toutefois ne l'a énoncée que d'une manière bien peu précise. C'est fort rapidement aussi que M. Beugnot parcourt les ordonnances rendues contre les Juifs et contre l'usure par S. Louis et par ses successeurs jusqu'à Charles VI ; mais il a méthodiquement rassemblé des détails curieux sur le commerce des Juifs en Italie et en Espagne durant tout le moyen âge ; et il en résulte que, de l'an 800 à l'an 1400, ils ont été, avec les compagnies de marchands italiens, les négocians les plus industrieux de l'Europe occidentale.

L'état civil des Juifs entre les années 500 et 1600, est encore plus difficile à déterminer, parce qu'il a été fort mobile et fort divers, selon les lieux et les temps. La plus réelle solution de la question

consisteroit dans une série de faits parfaitement vérifiés, et desquels il n'y auroit presque aucun résultat général à déduire. On peut dire pourtant que ce fut un événement fort heureux pour ce peuple que l'établissement des Maures en Espagne. Il vécut paisible sous les khalifes; c'est ce qu'on est en droit de conclure même du silence que gardent fort souvent, sur ce qui le concerne, les annales espagnoles de ce temps-là : il jouissoit d'une pleine liberté de conscience. Soumis, quant à la répression des crimes et délits, à l'autorité des Musulmans, il demeuroit, pour ses intérêts civils, sous l'empire de ses propres lois et de ses magistrats particuliers, qualifiés juges ou rois même. Après la fondation des royaumes chrétiens de Castille et d'Aragon, les Juifs furent encore long-temps protégés contre les rigueurs des conciles par la tolérance des monarques; l'état de leur littérature en Espagne, au XI.[e] et au XII.[e] siècle, en fournit la preuve: ils profitèrent même des circonstances qui dirigeoient le zèle religieux contre les Albigeois; on les laissoit tranquilles, parce qu'on avoit à combattre d'autres erreurs que les leurs. En 1297 encore, Jacques II défendoit de les injurier, de les appeler *renégats :* mais, au XIV.[e] siècle, la persécution les atteignit et les accabla. La peste de 1321, presque générale en Europe, leur fut imputée; et si les dispositions arrêtées dans les conciles avoient été pleinement exécutées, il ne leur seroit resté aucun droit civil, aucune sorte de propriété, aucun asyle dans la péninsule. Au XV.[e] siècle, on ne songeoit plus à les proscrire; mais on travailloit à leur conversion avec un zèle qui les privoit de tout repos et de toute sécurité : livrés à l'inquisition, ils n'échappèrent aux sentences de ce terrible tribunal que par l'édit qui, enfin, les expulsa tous de l'Espagne en 1492.

Leur histoire en Italie est plus compliquée, parce qu'il faut la suivre dans les divers états de Rome, de Venise, de Gènes, de Florence et Livourne, de Naples, de Parme et Plaisance. A leur égard, l'administration pontificale n'a pas été uniforme : on les voit maltraités par Grégoire VII, par Innocent III, par Clément IV, par Jean XXII, même par le sage Martin V et par plusieurs de ses successeurs, sur-tout par Paul IV, qui les resserra dans le quartier de Rome appelé *Ghetto,* où on les renfermoit au coucher du soleil; par Pie V aussi et par Grégoire XIII : mais protégés au contraire et favorisés pas Innocent II, Honorius III, Grégoire IX, Clément VI, Paul III et Sixte-Quint. A Livourne, le commerce des Juifs devint considérable au XVI.[e] siècle; et le grand duc de Toscane, Ferdinand I.[er], assura leur liberté par un décret de 1593. Cependant ils n'ont obtenu, dans la plupart des villes d'Italie, qu'un état précaire : on les obligeoit à porter sur leur

poitrine un morceau d'étoffe jaune, taillé en rond, et qui, en France, s'appeloit *rouelle*.

La France, dit M. Beugnot, n'a jamais donné aux Juifs une véritable protection. La ligne de séparation entre eux et les Chrétiens avoit été tracée par le concile de Vannes, en 465; et depuis, quoiqu'ils aient toujours été fort nombreux dans ce royaume, ils n'y ont joui d'aucun droit civil pleinement avoué: la tolérance qu'on leur accordoit demeuroit indécise, éphémère et arbitrairement restreinte. Nous ne suivrons point M. Beugnot dans les détails qu'il parcourt sous chacune des trois races de nos rois: nous dirons seulement avec lui que jamais, dans les actions civiles ni criminelles, l'ordalie, c'est-à-dire, le régime judiciaire des épreuves et des duels, ne leur a été appliquée; et que la protection même de Charlemagne ne préserva point leurs mariages des entraves de la juridiction ecclésiastique. En vain l'empereur Louis II leur octroya la liberté de disposer, en vertu du droit de propriété, de leurs meubles et immeubles, de les vendre, donner, échanger, conformément aux lois générales; en vain Charles le Chauve continua de les assimiler aux Français libres: le concile de Meaux, en 845, renouvela les anciennes exclusions; et son décret, quoique mal observé, entretint des opinions et des habitudes populaires plus redoutables que les lois. Philippe I.er, en 1096, chassa les Juifs de ses domaines; ses barons l'imitèrent, et le peuple massacra plusieurs de ces proscrits. Leur industrie commerciale et leurs richesses favorisèrent leur rentrée au XII.e siècle, et quelque temps ils jouirent d'une sorte de tranquillité; mais on s'étoit accoutumé à leur imputer tous les désastres, tous les fléaux, tous les sacriléges; et il auroit fallu une parfaite félicité publique pour garantir leur repos. Tout le XIII.e siècle se passa pour eux en alternatives d'expulsion et de rappel, de rigueur et d'indulgence. Les Établissemens de S. Louis portent que les Juifs ne sont pas reçus en témoignage, et que leurs meubles appartiennent aux barons. C'est l'un des textes que M. Beugnot emploie contre l'opinion de Ducange et de Laurières, qui pensent que, sous le règne de Louis IX, les Juifs commencèrent d'appartenir au roi, de telle sorte que les seigneurs n'avoient plus sur eux aucun pouvoir. Chassés par Philippe le Bel, rappelés pour douze ans par Louis le Hutin, maintenus et favorisés par Philippe le Long, dispensés même de porter la rouelle, ils furent bannis, en 1321, avant l'expiration des douze ans, comme ayant empoisonné les fontaines et fait un pacte avec les lépreux; et, selon l'usage, on en brûla plusieurs avant le départ des autres. Il en rentra bientôt quelques-uns; et l'événement qui tourna le plus à leur avantage, dans le cours du XIV.e

siècle, fut la captivité du roi Jean. On eut recours à eux pour payer la rançon stipulée par le traité de Bretigny; et, en récompense, on leur accorda vingt ans de séjour, et quarante même, à condition que chaque Juif paieroit, pour droit d'entrée et de séjour, vingt-un florins, outre deux florins et sept gros tournois pour chaque enfant ou domestique. Un Juif prit cet impôt à ferme; et, par les stipulations de cette époque (1360), on voit que les Israélites avoient leurs cimetières, qu'ils pouvoient acquérir et posséder des maisons, qu'on recevoit leurs affirmations en justice lorsqu'il s'agissoit des sommes qui leur étoient dues, et qu'un seigneur du royaume étoit désigné comme leur protecteur ou *gardien* général. Mais ils étoient trop odieux au clergé et au peuple, pour conserver long-temps des droits qu'on appeloit des priviléges. Charles VI, après avoir rendu trois ordonnances qui leur étoient favorables, les chassa de nouveau en 1394, défendant *que, doresnavant, nul Juif ou Juifve ne habitent, demeurent ou conversent en notre royaume ne en aucune partie d'icelluy tant en Languedoyl comme en Languedoc.* Leur histoire en France se continue, au XVe et au XVIe siècle, par des proscriptions nouvelles, quelquefois par des massacres. Mais les guerres religieuses entre les catholiques et les protestans eurent le même effet qu'autrefois celle des Albigeois; elles suspendirent et amortirent les persécutions contre les tribus juives; et, en 1574, Henri III défendit à toute personne de molester les Juifs espagnols et portugais réfugiés en France. Il est vrai que les Juifs portugais faisoient quelquefois baptiser leurs enfans.

Tels sont, entre les faits recueillis par M. Beugnot, ceux qui peuvent le mieux donner une idée de l'étendue et du caractère de son travail. Nous croyons que les détails que nous venons d'en extraire feront juger avantageusement de son talent, de ses connoissances, et des heureux résultats d'un concours académique où deux ouvrages (non encore publiés) ont été jugés supérieurs au sien. (Voyez *Journal des Savans*, août 1823, pag. 507, 508).

DAUNOU.

ERATOSTHENICA. Composuit Godofredus Bernhardy. Berolini, 1822, *in-8.°*, 272 pages.

LE temps a détruit la plus grande partie des productions littéraires de l'antiquité. Quelques auteurs, en très-petit nombre, nous sont parvenus tout entiers; mais la plupart ne nous sont arrivés que par fragmens, et nous ne possédons que les débris d'un grand naufrage. C'est

à rassembler ces débris, à les coordonner, à deviner leur place et leur importance dans l'immense édifice dont ils faisoient partie, que les érudits ont employé depuis trois siècles tant de lumières, de sagacité et de science.

Parmi les auteurs dont les écrits ont disparu, il en est qui, ayant approfondi ou traité une ou plusieurs branches importantes des connoissances humaines, furent consultés souvent par des écrivains anciens que nous possédons encore, et qui citent d'eux, tantôt une ligne, tantôt un passage plus long, tantôt rapportent la pensée de ces auteurs, sinon la phrase même. L'idée de rassembler tous ces fragmens épars, de les classer par matières, de rétablir ainsi dans un seul corps tout ce qui nous reste des pensées et des productions d'un grand homme, est heureuse et féconde; mais l'exécution en est difficile, parce qu'elle exige une lecture immense, une critique très-exercée. Déjà nous possédons plusieurs recueils de ce genre, entre lesquels on distingue les fragmens de Phérécyde par M. Sturz, de Posidonius par M. Bake, d'Éphore par M. Marx, et les fragmens des anciens historiens grecs par le professeur Frédéric Creuzer, ouvrage excellent où ce grand érudit a déployé la critique la plus exacte et l'érudition la plus profonde.

Le bibliothécaire d'Alexandrie, l'homme universel qui avoit embrassé dans sa carrière laborieuse la poésie, la chronologie, la philosophie, la grammaire, les mathématiques et la géographie, Ératosthène en un mot, méritoit plus qu'aucun autre écrivain de l'antiquité qu'on prît la peine de rassembler ce qui reste de ses nombreux ouvrages, c'est-à-dire les fragmens isolés, épars dans un grand nombre d'auteurs anciens. Dès 1770, Ancher, dans sa *Diatriba in fragmenta geographicorum* (Gotting. *in-4.°*), avoit extrait de Strabon les observations d'Ératosthène sur la géographie d'Homère, et l'on doit regretter que ce savant n'ait pas continué ce travail. En 1789, Seidel donna les *Eratosthenis geographicorum fragmenta*, tirés presque uniquement de Strabon et de Cléomède, ouvrage incomplet en lui-même et d'une érudition médiocre, qui n'offre ni les avantages d'un recueil exact des fragmens d'Ératosthène, ni l'utilité d'un ensemble systématique. Sous ce dernier rapport, M. Gossellin, dont la *Géographie des Grecs analysée* parut en 1790, ne laissa presque rien à desirer; et quand Seidel connut cet ouvrage, composé en même temps que le sien, il dut être un peu étonné de voir qu'on étoit parvenu à reconstruire si heureusement l'édifice géographique d'Ératosthène d'après les mêmes fragmens dont il n'avoit su rien faire.

Mais la collection complète des fragmens des ouvrages d'Ératos-

thène n'avoit point encore été formée; c'est ce que M. Godefroy Bernhardy vient d'exécuter de manière à satisfaire les juges les plus éclairés et les plus difficiles de ce genre de composition.

Son ouvrage contient sept chapitres, intitulés :

I, *Geographica;* II, *Mercurius;* III, *Libri de mathematicis disciplinis;* IV, *Cubi duplicatio;* V, *Opera philosophica;* VI, *Commentarii de antiquâ comœdiâ;* VII, *de Chronographiis.*

Le chapitre intitulé *Geographica* est le plus long et le plus important. M. Bernhardy commence par quelques recherches sur le plan de la géographie d'Ératosthène, et sur les auteurs anciens qui avoient pris cet ouvrage pour sujet de leurs commentaires ou de leurs critiques, tels que Polémon, Apollodore et Hipparque. Il divise tous les fragmens qu'il a pu recueillir, d'après le sujet de chacun des trois livres des Γεωγραφικὰ d'Ératosthène : cette division est souvent hypothétique; mais elle est toujours probable, et l'ordre dans lequel M. Bernhardy les a rangés nous a paru beaucoup meilleur que celui qu'avoit suivi Seidel; ces fragmens sont d'ailleurs plus nombreux, parce que l'éditeur a mis à contribution toute l'antiquité. L'étendue et la généralité de ses savantes recherches sont des garanties suffisantes qu'aucun fragment n'aura pu lui échapper. Ceux qu'il place dans le premier livre d'Ératosthène se rapportent à l'histoire de la géographie, et ensuite à la constitution physique de la terre.

L'objet du second livre d'Ératosthène est expliqué par Strabon lui-même : d'après le témoignage de cet auteur, Seidel et M. Bernhardy ont rangé dans ce deuxième livre tous les fragmens relatifs à la forme et à la grandeur de la terre, et par conséquent le fameux passage de Cléomède sur la mesure de l'arc du méridien compris entre Syène et Alexandrie, et tous les passages contenant la mesure des grands intervalles terrestres. M. Bernhardy regarde encore comme ayant appartenu à ce livre, les passages d'Eratosthène relatifs à la quantité de l'obliquité de l'écliptique, à la hauteur des montagnes, à la distance de la lune et du soleil.

Le troisième livre, c'est encore Strabon qui nous l'apprend, comprenoit le tableau de la terre habitable et les descriptions particulières des pays. M. Bernhardy a rangé tous les fragmens dans l'ordre des contrées que décrit Strabon, en commençant par l'Ibérie, et en finissant par la Libye. Cet éditeur s'est contenté de donner le texte sans version; chaque fragment est suivi de quelques notes fort courtes, qui en contiennent l'explication sommaire, et l'indication des corrections qu'il a jugées nécessaires, et dans lesquelles il se montre par-tout critique exact et

judicieux. En ce qui concerne Strabon, il se rencontre assez souvent, soit avec l'édition de M. Coray, soit avec les notes de la traduction française: mais il paroît n'avoir eu connoissance ni de l'une ni de l'autre; car il ne les cite jamais, et semble n'avoir connu que la Géographie des Grecs analysée, et les Recherches sur la géographie systématique par M. Gossellin; ce qui est assez étonnant, puisque le premier volume de l'une a paru en 1815, et les quatre premiers volumes de l'autre, en 1805, 1809, 1812 et 1814. Quoi qu'il en soit, M. Bernhardy propose souvent de bonnes corrections, que les éditeurs à venir de Strabon pourront mettre à profit. Par exemple, dans la phrase μέχρι μὲν δὴ δεῦρο διὰ τῆς θαλάσσης φησὶν ΕἸΝΑΙ τὴν λεχθεῖσαν γραμμήν... (Strab. II, p. 67), il lit ἰέναι, qui paroît être la vraie leçon. Ailleurs (p. 64 du texte), il reconnoît une transposition de termes à l'endroit où il est question de la longueur de la terre habitable; au lieu de ἵνα σώσῃ τὸ πλέον ἢ ἥμισυ τοῦ μήκους τὸ πλάτος εἶναι, il lit ἵνα σώσῃ τὸ πλέον ἢ διπλάσιον τὸ μῆκος τοῦ πλάτους εἶναι. Ce changement est considérable, et cependant le sens le réclame. A la page 80 du texte, il conserve la leçon τοὺς δὲ διὰ ΓΟΡΤΥΝΑΙΩΝ καὶ Ἀρμενίων μηκέτι, au lieu de Γορδυαίων, qui est la vraie leçon, proposée par MM. Coray et du Theil. Au livre XVI, p. 743, dans la description des sources de naphthe de la Babylonie, il adopte la leçon Ταύτης δ' ἐστὶν ἡ πηγὴ τοῦ Εὐφράτου πλησίον, au lieu de Νάφθα πλησίον, leçon complétement absurde, que j'ai rejetée également, et à laquelle on a voulu depuis, mais bien à tort, donner la préférence. Au livre XV, p. 723, dans la phrase εἶτα πάλιν ἡ Ληκτὴ μέχρι τῶν ὀρῶν τῆς ἸΝδικῆς κ. τ. λ. M. Bernhardy veut conserver Ληκτὴ, et blâme la correction λοιπὴ, adoptée par Casaubon, Penzell, Seidel, Tzschucke et Coray; du moins cette correction fait un bon sens, tandis que Ληκτὴ ne signifie rien. Strabon, au livre XVI, p. 766, cite un passage où Ératosthène parlant des côtes de la Carmanie sur la mer Érythrée, s'appuie du témoignage de *Néarque* et d'*Orthagoras* (εἰρήκασι καὶ Νέαρχος καὶ Ὀρθαγόρας). M. Bernhardy regarde comme certain qu'il faut lire Πυθαγόρας. (*Ut de reliquis ambigatur, hoc quidem certissimum est, reponendum esse* Πυθαγόρας) : il s'autorise du témoignage d'Athénée (IV, p. 138 (lis. 183, extr.), qui fait mention d'un Pythagoras, auteur d'un livre *sur la mer Érythrée.* J'ajoute qu'Athénée parle encore plus bas de cet auteur (1), et qu'Élien cite également son ouvrage (2). Mais ce n'est pas une raison suffisante pour corriger le texte de Strabon; car Élien

---

(1) Athen. *XIV, p. 634, A.* — (2) Ælian. *Hist. anim.* XVII, 7.

fait aussi mention d'un *Orthagoras* (1), auteur d'un traité sur l'Inde (Ἰνδοὶ (f. Ἰνδικοὶ) λόγοι), et Philostrate parle d'un autre traité du même sur la mer Érythrée (2) : or, dans l'un ou l'autre ouvrage, cet Orthagoras devoit donner la description de la Carmanie et de la Gédrosie. Ce qui le prouve, c'est qu'ailleurs, sur un fait relatif à la Gédrosie, Élien cite en même temps Orthagoras et Onésicrite : Περὶ δὲ τὴν Γεδρωσίαν χώραν (ἔστι δὲ μοῖρα τῆς γῆς τῆς Ἰνδικῆς οὐκ ἄδοξος) Ὀνησίκριτος λέγει καὶ Ὀρθαγόρας γίνεσθαι κήτη ἥμισυ ἔχοντα σταδίου τὸ μῆκος (3). On voit que la correction de M. Bernhardy, loin d'être certaine, est tout-à-fait inutile. Ce savant ne s'est pas aperçu qu'il y avoit une faute dans ce passage d'Ératosthène. . . . καθάπερ καὶ Ἀνδροσθένη λέγειν φησὶ τὸν Θάσιον, ὃς καὶ Νεάρχῳ συμπλεύσαντα ΚΑΘ' ΑΥΤΟΝ : il faut ou reconnoître, comme je l'ai fait, une lacune de plusieurs mots, ou lire, avec M. Coray, ΚΑΙ καθ' αὑτὸν, ce qui revient au sens que j'avois adopté. On a cru pouvoir défendre la leçon vulgaire, en liant λέγειν à καθ' αὑτὸν, dans le sens de *rapporter d'après lui-même*. Mais, outre que la construction est trop forcée pour être admise, λέγειν καθ' αὑτὸν ne peut signifier *rapporter d'après soi-même*. Ainsi la difficulté du texte reste toujours la même. Un peu plus bas, dans ce même passage, M. Bernhardy adopte, comme nous, la leçon ΤΟΥΤΩΝ δὲ βασιλεῦσαι τόπων, au lieu de τούτων.

Au commencement du dix-septième livre, dans la phrase φησὶ δὴ τοῦ Ἀραβίου κόλπου ἐνακισχιλίους σταδίους διέχειν τὸν Νεῖλον, M. Bernhardy conserve la leçon ἐνακισχιλίους, d'où il résulteroit que le Nil, à son embouchure, étoit éloigné de 9000 stades de la mer Rouge, ce qui est impossible : il faut lire, sans nul doute, avec Casaubon, ἐνακοσίους ; et, dans le même passage où Ératosthène dit que le Nil, à son embouchure, affecte la forme d'un N renversé (παραπλήσιον ὄντα κατὰ τὸ σχῆμα τῷ γράμματι τῷ ν κειμένῳ ἀνάπαλιν), il faut lire Υ : les copistes ont confondu, selon leur usage ν̄ et ῡ. A la fin du passage, M. Bernhardy a eu tort de conserver la leçon qui donne 3300 stades à la largeur du Delta. M. Gossellin (4), d'après d'autres textes comparés de Strabon (5), confirmés par Diodore de Sicile (6), a depuis long-temps prouvé qu'on doit lire 1300 stades (χίλιοι au lieu de τρισχίλιοι).

J'ai cité quelques exemples, pour montrer que M. Bernhardy auroit pu tirer quelque parti de la traduction française de Strabon, s'il l'avoit

---

(1) *Id. ibid.* XVI, 35. — (2) Philostr. *Apoll. Vit.* III, 53. — (3) *Id. ibid.* XVII, 6. — (4) *Géogr. des Grecs analysée*, p. 14; et notes de *la Trad. franç.* de Strabon, *tom. I, p. 160, n. 13.* — (5) Strab. *XV, p. 701; XVII, p. 791.* — (6) Diod. Sic. *I, 34.*

connue; et qu'en général il n'a pas amélioré les textes qu'il a rapportés, autant qu'il l'auroit pu, à en juger d'après l'excellente critique qu'il montre en certains endroits.

M. Bernhardy cite assez souvent les deux ouvrages de M. Gossellin, intitulés *Géographie des Grecs analysée*, et *Recherches sur la géographie systématique des Grecs;* il les critique quelquefois, et nous regrettons que ce soit en général avec un ton de désobligeance peu convenable, quand il s'agit de travaux qui se recommandent par tant de titres à l'estime et à la reconnoissance du monde savant. Après avoir parlé de Seidel, M. Bernhardy ajoute : *Accuratius, sed alio spectans, nec rarò GALLICA LEVITATE rem pertractavit Gossellinus in utroque opere aliquoties laudato.* Est-ce d'une manière aussi injuste, disons-le, qu'il convenoit de caractériser deux ouvrages où les étrangers les moins favorables à la méthode de M. Gossellin se sont toujours accordés à reconnoître une science profonde, et une sagacité géographique que personne, depuis d'Anville, n'a possédée à un degré aussi éminent! Certains savans par-delà le Rhin ont tout dit et croient avoir jugé un livre écrit par un Français, quand, après y avoir relevé quelques citations inexactes, ou quelques assertions hasardées dont leurs ouvrages ne sont pas non plus exempts, ils prononcent leurs mots favoris de *gallica levitas.* Je suis fâché de voir qu'un homme aussi éclairé et aussi profondément instruit que l'est l'éditeur des *Eratosthenica*, se laisse entraîner à ces préventions peu raisonnables : on diroit que des études trop spéciales lui ont donné cette disposition exclusive qui nous fait méconnoître le mérite quand il s'applique à un genre que nous n'avons pas cultivé; du moins, c'est ainsi qu'on peut expliquer qu'il n'ait pas senti tout ce que les deux ouvrages qu'il critique si *légèrement*, présentent d'invention, de *profondeur* et de véritable esprit scientifique. Est-ce sur trois ou quatre erreurs de détail et peu importantes, qu'on doit taxer de légèreté de semblables ouvrages! Quel livre en est exempt! Et M. Bernhardy lui-même ne s'en est pas garanti plus qu'un autre jusque dans les critiques qu'il adresse à M. Gossellin. Par exemple, le savant éditeur de la *Géographie des Grecs analysée* (pag. 58) dit que « Strabon paroît avoir su peu d'astronomie et de » mathématiques ; du moins il ne vouloit pas croire que la géographie » dût être soumise à ces sciences, autant qu'Ératosthène, Hipparque et » Posidonius le prétendoient. » M. Bernhardy assure que, dans le passage de Strabon auquel M. Gossellin renvoie, il n'est nullement question de cela *(ne vestigium quidem talis opinionis ibi reperitur).* Je crois qu'il a lu un peu *légèrement* le passage : car Strabon, en trouvant

qu'Hipparque donne trop aux mathématiques dans son ouvrage, et qu'Ératosthène s'égare dans des recherches scientifiques trop étrangères à l'objet de la géographie, et traite la géographie en mathématicien, annonce visiblement, comme le dit M. Gossellin, qu'il considéroit la géographie sous un point de vue un peu différent de celui d'Ératosthène et d'Hipparque. Aussi, dans une note de la traduction française de Strabon, M. Gossellin, sur le même passage, a-t-il reproduit avec raison sa pensée en ces termes : « Strabon, sachant peu de géométrie » et d'astronomie, ne concevoit pas assez l'indispensable nécessité » d'employer ces sciences au perfectionnement de la géographie. On » ne s'en apercevra que trop dans la suite de son ouvrage, par le peu » de soin qu'il met à donner les résultats exacts des calculs et des » observations de ses devanciers (1). »

L'éditeur des *Eratosthenica* voudroit que M. Gossellin eût mieux prouvé qu'Hipparque avoit soumis sa carte à la méthode des projections. Cela est fort aisé à dire: mais nous aurions voulu que M. Bernhardy, au lieu de se contenter d'énoncer un reproche qui ne mène à rien, eût essayé de faire plus que l'auteur qu'il critique, et d'ajouter un seul argument à ceux de M. Gossellin. Dans le dénuement de textes positifs, M. Gossellin a fondé son opinion sur plusieurs inductions qui rendent le fait presque certain. On convient, en effet, qu'Hipparque n'admettoit que des données astronomiques pour fixer les distances des lieux; on convient encore que la trigonométrie sphérique est de son invention, et qu'au temps de Strabon la méthode des projections étoit connue. De ces faits on conclut qu'Hipparque n'a pu dresser une carte, sans être, pour ainsi dire, forcé de rechercher quelle devoit être la courbure que prenoient les cercles de la sphère, quand on les projetoit sur une surface plane; et dès le moment qu'il est prouvé que ce grand astronome a dressé une carte dont les bases étoient astronomiques, on ne peut guère se refuser à admettre qu'il l'a soumise à une méthode quelconque de projections, qui n'étoit pour lui qu'une application de la trigonométrie dont il étoit l'inventeur. Cela ne résulte pas de textes positifs; mais cela ressort naturellement de faits certains, et l'on peut en admettre la conséquence sans encourir le reproche de *légèreté*.

Au reste, M. Gossellin n'est pas le seul auteur que M. Bernhardy

---

(1) .... *Πολλαχοῦ γὰρ ἐκπίπτει πρὸς τὸ ἐπιστημονικώτερον τῆς προκειμένης ἱστορίας· ἐκπεσὼν δὲ, οὐκ ακριβεῖς, ἀλλ' ὁλοσχερεῖς ποιεῖται τας αποφασεις, τρόπον τινα ἐν μὲν τοῖς γεωγραφικοῖς μαθηματικὸς ἐν δὲ τοῖς μαθηματικοῖς γεωγραφικὸς ὤν.* Strab. *II*, *p. 94.*

traite avec ce ton de légèreté dédaigneuse : notre d'Anville lui-même ne trouve point grâce devant lui. L'occasion se présente-t-elle de citer le mémoire de ce grand géographe sur le schœne! il invite à le lire ceux *qui ont du temps et de la patience à perdre (quam qui otio et patientia abundat perleget)*; ces expressions montrent, ou qu'il ne l'a point lu, ou qu'il n'a point compris le mémoire de d'Anville, et, dans tous les cas, qu'il ne se fait pas une idée juste du singulier mérite de cet homme de génie, envers lequel ces paroles sont au moins déplacées. Malheureusement les tournures de ce genre se présentent trop souvent sous sa plume. A l'occasion d'une faute assez légère, il dit : *imperitè Schweighaeuserus . . . . ;* et plus loin : *Davisii imperitiam exagitare nihil attinet;* ailleurs, pour une confusion de peu d'importance, *miro errore Gossellinus quæ Polybii sunt Eratostheni attribuit, &c.*

Dans le chapitre second de son recueil, M. Bernhardy réunit tous les passages anciens relatifs au poëme d'Ératosthène intitulé ἙΡΜΗ͂Σ. Il tire de ces textes la conclusion que, dans cet ouvrage, le poëte avoit attribué au Mercure grec toutes les inventions que les Égyptiens attribuoient à leur Thot, et, entre autres, celle de l'astronomie : selon toute apparence, le sujet étoit l'origine des sciences et des arts. M. Bernhardy pense que ce poëme est la source de plusieurs ouvrages astronomiques mythologiques, par exemple du *Poëticon astronomicon* d'Hygin, dont il croit que les *Catastérismes*, ouvrage attribué à Ératosthène, ne sont qu'une sorte d'extrait. Il prouve très-bien, ce me semble, que les Catastérismes n'ont pu être écrits par Ératosthène, ce qui est généralement reconnu; mais on admettroit peut-être avec plus de difficulté que cet ouvrage ne soit qu'une traduction du latin: nous sommes plus disposés à croire que l'auteur de cet ouvrage et celui du *Poëticon astronomicon*, ont eu sous les yeux, non-seulement le *Mercure* d'Ératosthène, mais encore plusieurs autres poëmes relatifs à la *mythologie astronomique*, sujet qui paroît avoir exercé souvent les poëtes alexandrins. Du reste, les observations de M. Bernhardy sur la grécité des Catastérismes, et le parallèle qu'il établit entre cet ouvrage et celui d'Hygin, se distinguent par une critique ingénieuse et profonde, et une érudition aussi variée que solide.

Le chapitre *troisième* contient tous les fragmens des ouvrages relatifs aux mathématiques, tels que le *Platonique*, dont parle plusieurs fois Théon de Smyrne, les *Harmoniques*, cités par Ptolémée, le *Crible*. Dans le chapitre IV, l'éditeur a recueilli tout ce que les anciens attribuent à Ératosthène, relativement au problème de la duplication du cube. Le chapitre V et dernier contient les vestiges des écrits philosophiques

d'Ératosthène, dont il ne reste, pour ainsi dire, que les titres; à peine peut-on saisir quelques indices sur la doctrine philosophique de leur auteur.

Ératosthène, au milieu de travaux si variés, avoit payé son tribut au goût dominant de l'école d'Alexandrie; il avoit composé des *Commentaires sur l'ancienne comédie*, cités avec de grands éloges par plusieurs écrivains grecs, et dont les scholiastes ont rapporté des fragmens que M. Bernhardy a rassemblés dans le chapitre VI.

Denys d'Halicarnasse et Harpocration citent un ouvrage d'Ératosthène intitulé χρονογραφία, dont le témoignage est souvent invoqué par les anciens. Il en avoit composé un autre sur les *Vainqueurs aux jeux olympiques.* Outre des fragmens assez courts, il reste de ses travaux chronologiques la liste de trente-huit rois d'Égypte, avec la durée de leurs règnes : c'est le Syncelle qui nous l'a conservée. M. Bernhardy l'a reproduite en entier, avec un résumé des observations de Jablonsky sur les noms de ces princes. Ce travail termine le chapitre VII et dernier de son livre, qui nous paroît un de ceux du même genre les plus utiles et les mieux faits.

LETRONNE.

CHIMIE APPLIQUÉE À L'AGRICULTURE; par M. le comte Chaptal, *pair de France, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, grand officier de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale des sciences de l'Institut de France, &c.*; tome II de 468 pages *in-8.°* A Paris, chez M.me Huzard, rue de l'Éperon, n.° 7, 1823.

SECOND ARTICLE.

LE chapitre IX, par lequel commence le second volume, traite de la nature et des usages des produits de la végétation. La grande différence qu'on trouve dans les élémens dont les plantes sont composées, vient, non pas du nombre, mais des diverses combinaisons de ces élémens. Les alimens de la plante sont l'air, l'eau et les engrais. Ces substances sont absorbées par les feuilles, les fruits et les racines, et fournissent par l'analyse de l'acide carbonique, de l'oxigène, de l'hydrogène, du carbone, un peu d'azote et quelques principes terreux et salins. De là naît cette variété presque infinie de produits, qui changent successive-

ment de nature, car ce qui est d'abord acide devient doux, ce qui est tendre devient dur. Lorsque la plante a accompli sa végétation, ses principes sont invariables : elle est soumise aux lois de la chimie et de la physique ; au lieu que, tant qu'elle est vivante, la vitalité plus ou moins puissante dont elle est douée, modifie sans cesse l'action des agens extérieurs, et donne des résultats qu'on ne peut ni imiter ni expliquer.

M. Chaptal croit qu'on doit être réservé lorsqu'il s'agit d'établir de l'analogie entre les fonctions de l'animal et celles du végétal, parce que cela est très-difficile ; cependant il cite quelques points de rapprochement entre les deux : par exemple, l'absorption de l'air dans les poumons de l'animal et dans les feuilles du végétal ; la distribution des sucs nourriciers dans tous les organes de l'un et de l'autre. Il auroit pu aller plus loin, s'il avoit eu connoissance de deux thèses soutenues, il y a plus de quarante ans, à l'école de médecine de Paris, sous ces deux titres, *An similis vegetantium et animantium generandi modus* (1)? *An similis vegetantium et animantium perspirandi modus* (2)? dont les auteurs ont conclu pour l'affirmative.

MM. Gay-Lussac et Thénard, chimistes d'une grande distinction, et dont M. Chaptal rapporte beaucoup d'analyses dans le cours de son ouvrage, ont fait des recherches qui permettent d'en déduire des conséquences sur le caractère que prennent les produits, selon que tel ou tel principe prédomine dans la composition, ou selon la nature des élémens qui se combinent. Voici comment ils s'expliquent : « 1.° Lorsqu'une substance végétale ne contient point d'azote, et que la » quantité d'oxigène est à celle de l'hydrogène dans un rapport plus » grand que dans l'eau, elle est acide ; 2.° lorsque l'hydrogène est par » rapport à l'oxigène dans une proportion plus forte que dans l'eau, la » substance est huileuse, résineuse, alcoolique, éthérée ; 3.° lorsque la » quantité d'oxigène et d'hydrogène se trouve dans le même rapport » que dans l'eau, la substance est analogue au sucre, à la gomme, à la » fibre, &c. »

M. Chaptal, en examinant les produits de la végétation, ne s'est attaché qu'aux plus connus et aux plus employés dans les arts et pour les besoins domestiques. Ce sont la gomme, le mucilage, l'amidon ou fécule, le sucre, la cire, l'huile, la résine, la fibre végétale, le gluten et l'albumine, le tannin, les acides végétaux et les alcalis fixes. Il passe en revue chacune de ces substances ; il les définit, les décrit, les distingue, en indique la formation, en fait connoître l'usage et en donne l'analyse

(1) M. Tessier. — (2) M. Antoine de Jussieu.

chimique, d'après MM. Gay-Lussac et Thénard. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les détails auxquels il se livre ; nous nous bornerons à rendre compte de ce qu'il dit de quelques-unes de ces substances, savoir, de l'amidon ou fécule, de la fibre végétale et du gluten.

L'amidon est une matière blanche, pulvérulente, insoluble dans l'eau froide, formant de la colle avec l'eau bouillante, et fournie par les plantes céréales. La fécule, substance analogue, se retire d'un grand nombre de végétaux. La pomme de terre en contient beaucoup; on en peut retirer du glaïeul, de la brione, du colchique, du marron d'Inde, de la bardane, de l'iris, de la jusquiame, de la patience, &c. : celle du manioc sert à la nourriture d'une partie des habitans de l'Amérique. Dans les Moluques, on vit de la moelle des vieux palmiers, espèce de fécule connue sous le nom de *sugon :* il en est encore une autre que la médecine emploie; c'est le *salep,* produit des racines d'orchis, et apportée de l'Inde par le commerce. Toutes ces fécules sont nourrissantes; mais plusieurs sont unies à des substances qui sont, ou de vrais poisons, ou des matières âcres, amères, piquantes, désagréables au goût. Il est donc important de les préparer avec soin, et de les purger de matières étrangères. Heureusement il y a des moyens faciles de faire cette séparation : M. Chaptal les indique.

La fibre végétale forme la charpente de toutes les parties solides ; on la met à nu par l'action répétée de l'eau et de l'alcool, aidés de la chaleur, et par macération dans l'eau ou par la distillation; elle est presque pure dans quelques parties des végétaux : on peut en détacher toutes les substances qui en faciliteroient la putréfaction ou en diminueroient la flexibilité. On sait que, par la macération dans l'eau, on sépare les fibres du lin, du chanvre, du genêt, de l'ortie et des feuilles de l'agave : on a cru pouvoir, par une opération mécanique, remplacer le rou-sage, qui a des inconvéniens, quoiqu'il n'ait pas tous ceux qu'on lui reproche ; mais on s'est trompé. La finesse de la fibre n'est point la même dans toutes ces plantes : on doit placer au premier rang celle du lin, qui donne les toiles les plus précieuses ; celle du chanvre vient ensuite ; son usage est plus général : on ne peut faire que des cordages avec celle de l'agave, qui est grossière. Lorsque ces matières sont usées, elles perdent leur consistance et leur ténacité: dans cet état, on les divise, on les fait macérer dans l'eau, on les réduit en pâte liquide ; les molécules se séparent, nagent isolément dans l'eau, se réunissent, s'attachent fortement lorsqu'on enlève l'eau qui les divise. Cette opération est l'art de la fabrication du *papier.*

Comme le carbone forme la base de la fibre, M. Chaptal entre dans

des détails sur les différentes sortes de charbons; il décrit la manière ordinaire de faire celui qui sert aux usages domestiques, qu'il regarde comme vicieuse, parce qu'on brûle une partie du bois qu'on veut charbonner, et parce qu'elle exige une grande habitude pour que toute la masse soit réduite. Il vaut mieux, selon lui, opérer dans des vaisseaux clos. L'appareil, il est vrai, est plus coûteux; mais on en est bien dédommagé par les avantages, qui consistent à retirer plus de charbon mieux fait, net, et une grande quantité d'acide pyroligneux, qui, bien épuré, remplace le vinaigre. Outre l'utilité dont est le charbon, soit pour nos foyers, soit pour des ateliers, il a la propriété de détruire les odeurs infectes, d'empêcher ou de ralentir la putréfaction. On l'emploie maintenant pour filtrer les eaux et les clarifier : on charbonne l'intérieur des fontaines d'après le procédé de M. Bertholet, pour prévenir l'altération que contracte l'eau qui y séjourne long-temps. M. Chaptal pense que ce procédé seroit également bon pour le vin, quand il prend un goût de *fût*.

Le gluten et l'albumine, qui se trouvent dans les produits du règne végétal, et qui ont les propriétés des matières animales, donnent abondamment de l'ammoniaque par la distillation et la putréfaction. L'albumine se distingue du gluten; elle est insipide, soluble dans l'eau froide, d'où l'alcool, les acides et le tannin la précipitent; elle se coagule à la chaleur de quarante-cinq à cinquante degrés du thermomètre centigrade. Il en existe, selon Proust, Clark, Fourcroy et Vauquelin, dans le suc des fruits de plusieurs végétaux. Le blanc d'œuf est de l'albumine pure. Les diverses parties des animaux en contiennent plus ou moins: le sang est celle où il y en a le plus. L'albumine peut servir d'aliment; on l'emploie aussi dans les arts, par exemple, pour clarifier les liqueurs.

Le gluten est plus répandu dans le règne végétal que l'albumine : il est insipide, insoluble dans l'alcool, peu attaquable par l'eau; il brunit à l'air et se putréfie comme les matières animales: on l'appelle *végéto-animal.* Il paroît qu'on en retire d'un grand nombre de substances: c'est le froment qui en contient le plus; il s'y trouve mêlé à l'amidon, dont on le sépare aisément. M. Chaptal cite l'analyse qu'a faite M. Davy de quatre sortes de fromens; savoir, un d'automne, un de printemps, un de Barbarie et un de Sicile. Il a retiré à-peu-près la même quantité d'amidon de chacun, mais moins de gluten seulement du blé d'automne; ce qui sembleroit d'autant plus étonnant que ce dernier ayant eu une végétation plus longue que celle des autres, et étant capable de donner le meilleur pain, on auroit cru qu'il devroit fournir plus de parties

glutineuses. Il y a un si grand nombre d'espèces et variétés de froment, qu'il eût fallu en analyser un certain nombre pour qu'on dût compter sur des résultats. Nous nous rappelons d'en avoir trouvé dans des fromens depuis une demi-once jusqu'à six onces par livre de farine; le seigle ni les autres céréales ne nous en ont pas fourni, soit qu'ils n'en contiennent pas, soit que nous n'ayons pas employé les mêmes instrumens que M. Davy. Au reste, nous renvoyons à notre travail, qui est imprimé dans le volume premier de l'Institut, sciences physiques et mathématiques, année 1798, sous le titre, *Mémoire sur la partie glutineuse du froment.*

Indépendamment des substances dont il vient d'être question, les plantes contiennent des sels, des terres et quelques oxides métalliques, qu'on n'extrait ni pour nos besoins domestiques ni pour les arts, et dont l'existence est seulement prouvée. M. Théodore de Saussure, dans son ouvrage sur la végétation, a publié ses recherches sur ces substances. M. Chaptal a cru devoir en faire connoître les résultats, qui consistent en sept tableaux.

La conservation des matières animales et végétales est l'objet du Xe chapitre. « Dans les années d'abondance, la production est au-dessus » de la consommation; alors il y a déperdition d'une partie du produit, » et vente du reste à vil prix: la consommation de la plupart des produits » est bornée à une saison, tandis qu'elle se prolongeroit indéfiniment, » et la vente des denrées seroit plus avantageuse à l'agriculture, si l'on » avoit des moyens sûrs de les conserver sans altération. » Avant de nous faire connoître ce que l'expérience a appris pour parvenir à ce but, M. Chaptal explique les causes qui peuvent déterminer l'altération: on prévient son effet par la dessiccation au soleil, ou dans des étuves, ou dans des fours. Sous des climats chauds, l'ardeur du soleil suffit pour la plupart des fruits; s'ils sont gros, on les coupe par tranches avant de les y exposer, afin d'évaporer l'eau contenue dans leur tissu charnu. Cette méthode n'étant ni assez prompte, ni économique, on emploie l'étuve ou le four. Desséchés par ces moyens, les fruits peuvent être employés à faire des boissons. On connoit la manière dont on opère pour conserver les fourrages: les bois destinés à la charpente, aux instrumens aratoires et à d'autres arts, ont besoin d'être séchés pour acquérir de la dureté et pour qu'ils ne se *tourmentent* pas. Il ne suffiroit pas d'exprimer les plantes pour en garder les sucs; il faut les faire évaporer et en obtenir des *extraits.* M. de Montgolfier employoit avec succès un ventilateur.

Il y a d'autres moyens de conserver les fruits de la terre: c'est en

les préservant de l'action de l'air, de l'eau et de la chaleur. Dans le nord, on met les racines entièrement privées de leur humidité, dans des fosses profondes et sèches; on les couvre de terre pour que la gelée ne les attaque pas; souvent on les abrite avec de la paille, ou des genêts, ou des fougères, afin de les garantir contre la neige et les pluies. Peut-être même que ces racines, mises en gros monceaux et soignées comme nous venons de le dire, n'auroient pas besoin d'être enfouies.

De là M. Chaptal passe à la conservation des grains, objet très-important pour l'agriculture. Il indique plusieurs moyens dont la plupart sont connus; on les trouve, et quelques-uns de plus, dans l'Encyclopédie méthodique, dictionnaire d'agriculture, au mot *Conservation des grains,* deuxième volume, où nous avons réuni en détail tous ceux qui étoient parvenus à notre connoissance. On ne lit pas sans intérêt, dans cet article de M. Chaptal, la manière dont, au rapport de Joinville, on assura les approvisionnemens pour les besoins de l'armée que S. Louis conduisit en personne à Jérusalem. Cette manière, qui avoit lieu en Cypre, consistoit à former dans les champs, des tas de blé battu; les pluies déterminoient une forte végétation à la surface, qui se recouvroit d'une couche impénétrable à l'air et à l'eau. Nous pensons, comme M. Chaptal, que la conservation dans les fosses est préférable; cette dernière est en usage dans l'Asie, l'Afrique et une partie de l'Europe. M. Ternaux en a fait l'expérience avec succès à Saint-Ouen, aux yeux d'un public nombreux et éclairé.

M. Chaptal ne met pas moins d'attention à traiter de la conservation des sucs des végétaux et d'autres alimens; il rapporte les procédés de M. Appert dans son ouvrage intitulé *le Livre des bons ménages, ou l'Art de conserver pendant plusieurs années toutes les substances animales et végétales, 1811.*

A l'exposé qui précède, M. Chaptal joint la conservation des alimens par les sels et les liqueurs spiritueuses, toujours expliquant les procédés par des raisonnemens chimiques. On conserve des substances destinées à nos alimens, soit en les immergeant dans des liquides qui ne puissent ni les dissoudre, ni s'altérer eux-mêmes avec le temps, soit en les dénaturant en partie et les joignant à des matières qui forment, avec elles, des composés indestructibles, soit en les saturant de sel. Dans un ouvrage de M. Martfelt, traduit du danois par M. Bruun-Neergaard, on trouve de grands développemens sur les *salaisons de viande.* M. Chaptal en fait mention.

L'auteur a consacré le chapitre II au lait et à ses produits, faisant

usage, pour cet article, des expériences de MM. Deyeux et Parmentier, qui ont traité amplement cet objet, auquel par conséquent nous ne nous arrêterons pas.

La fermentation est une opération toute chimique; M. Chaptal en décrit les détails, parce qu'elle est le résultat des végétaux parvenus à maturité. L'air, l'eau et la chaleur, après avoir contribué à la formation et à la nutrition de ces substances, deviennent les principaux agens des altérations qu'elles éprouvent. La fermentation n'a lieu que par la réunion de deux principes, savoir, la matière sucrée et quelque chose d'analogue au gluten animal : on sent bien qu'à cette occasion M. Chaptal aura cité la fabrication du vin, que personne n'a mieux connue et plus perfectionnée que lui.

Suit le chapitre XIII, sur la distillation et l'extraction de l'alcool. L'auteur y rappelle tout ce qui a été fait relativement à cet art, avant qu'on soit parvenu à inventer les appareils découverts et maintenant en usage. Il fait connoître le procédé d'Édouard Adam, par lequel on obtient à volonté, par une seule opération et avec beaucoup d'économie, tous les degrés de spirituosité alcoolique du commerce, procédé que nous avons vu en activité à Perpignan, et qui, depuis, a été perfectionné par Jean Bérard, puis par M. Cellier de Brumental et par Desrosne.

Dans le chapitre XIV, M. Chaptal s'occupe d'indiquer des moyens de préparer, avec des fruits, des boissons saines pour les habitans de la campagne, souvent exposés à n'avoir que de mauvaise eau : c'est un vrai service à leur rendre.

On lit dans le chapitre XV, des observations sur les habitations rurales des hommes et des animaux, et quelques conseils pour en corriger les vices : on ne peut que louer l'auteur d'avoir pris cet objet utile en considération. Il existe un petit ouvrage de nous, imprimé en 1782, où il est question des *maladies de bestiaux occasionnées par les constructions vicieuses des étables, des écuries et des bergeries, et des moyens de les prévenir.* Dans le chapitre XVI, l'auteur expose la manière économique de faire des lessives de linge.

La découverte de l'indigo, production étrangère à notre climat, a fait négliger et presque abandonner la culture du pastel, *isatis tinctoria.* M. Chaptal, persuadé de l'utilité qu'il y auroit à la reproduire en France et à multiplier cette plante, a cru devoir lui consacrer le XVII.e chapitre. Il la considère relativement à sa culture, à la fabrication des *coques* (préparation tinctoriale), et à l'extraction de l'indigo : c'est un traité complet sur cette matière. Personne n'étoit plus propre à inspirer

du zèle pour la culture et la préparation du pastel, qu'un chimiste qui a rendu tant de services à plusieurs de nos arts.

Le XVIII.[e] et dernier chapitre a pour objet la culture de la betterave et l'extraction du sucre qu'elle peut fournir. Dix à douze ans d'expériences suivies, soignées, bien combinées et faites en grand, mettent M. Chaptal en droit de publier les meilleurs et les plus sûrs procédés, pour obtenir en abondance, et aussi économiquement que possible, une substance qu'il nous importe tant de tirer de notre propre sol: *l'agriculteur évitera des essais et des tâtonnemens souvent dispendieux et presque toujours décourageans.* L'étendue que nous avons donnée à cet extrait, indique combien l'ouvrage de M. Chaptal nous a intéressés; il produira le même effet sur toutes les personnes qui le liront. S'il est au-dessus de la portée d'une certaine classe d'hommes, il éclairera celle des propriétaires ruraux, qui pourront puiser dans cette source des moyens de diriger les pratiques des cultivateurs qui les environnent.

TESSIER.

TRAVELS IN GEORGIA, PERSIA, ARMENIA, ANCIENT BABYLONIA, &c. &c., during the years 1817, 1818, 1819 and 1820. — Voyages en Géorgie, en Perse, en Arménie, dans l'ancienne Babylonie, &c., durant les années 1817, 1818, 1819 et 1820; par sir Robert Ker Porter; *avec un grand nombre de planches gravées:* tome II. Londres, 1822, xiv et 828 pag. *in-4.°*

SECOND ARTICLE.

NOUS avons fait connoître dans un premier article (1) le récit de la dernière partie du voyage de sir Ker Porter, contenue dans ce second volume. Il nous reste à rendre compte des divers monumens de l'antiquité qu'il a décrits dans ce même volume. On peut les diviser en trois classes, dont la plus ancienne comprend les ruines de Babylone et tout ce qui tient à cette ville antique; la seconde a pour objet les monumens de la Perse antérieurs aux Sassanides, et accompagnés d'inscriptions en caractères cunéiformes; et la troisième est bornée aux monumens de la dynastie des Sassanides. Je suivrai cet

---

(1) *Journal des Savans*, mars 1824.

ordre dans mon analyse, quoique ce ne soit point celui que le voyageur a dû adopter.

On sait que la ville de Hella sur l'Euphrate a été assez généralement regardée comme occupant, du moins en partie, l'emplacement de Babylone; et il est certain que la plupart des édifices de Hella sont construits avec les briques qu'on tire des ruines de la capitale de l'ancien empire des Chaldéens : mais on est loin de connoître avec certitude l'espace qu'occupoit Babylone à l'est et à l'ouest de l'Euphrate, et d'être d'accord sur l'application qu'il convient de faire de chacune des parties principales des ruines qui existent encore aujourd'hui, aux descriptions que les écrivains anciens nous ont laissées de Babylone. Pour ne parler que des travaux les plus récens dont elle a été l'objet, tout le monde connoît les deux mémoires publiés sur ce sujet important par feu M Rich, résident anglais à Bagdad, enlevé par une mort prématurée aux sciences et aux lettres, qui avoient droit d'attendre des services importans de ses talens et de sa passion pour l'étude.

Le premier avoit donné lieu à quelques objections de la part du major Rennel; et c'est principalement pour y répondre, que M. Rich composa le second mémoire, dans lequel il énonça avec une conviction plus entière quelques idées qu'il avoit hasardées comme de simples conjectures dans son premier travail. M. Kinneir, dans son Mémoire géographique sur l'empire de Perse, a traité le même sujet d'après ses propres observations et celles du capitaine Frédérik. M. Ker Porter, en examinant de nouveau avec une scrupuleuse attention tous les vestiges de terrasses, d'édifices, de quais, de canaux, que présente le terrain à l'est et à l'ouest du fleuve, nous paroît avoir fourni de nouvelles lumières sur les questions relatives à l'étendue de la ville, à sa position sur les deux rives de l'Euphrate, et au gisement respectif de ses principaux édifices. Ces divers voyageurs ont ainsi rempli, autant que les circonstances le leur ont permis, le vœu que faisoit, dans sa Géographie d'Hérodote, le major Rennel, quand il disoit : « Si les antiquités » de Babylone devenoient un objet de curiosité parmi les savans, il » n'y a guère de doute que cette curiosité ne fût abondamment satis- » faite, pour peu qu'on fît dans cette vue des recherches exactes : très- » probablement on pourroit encore aujourd'hui reconnoître avec certi- » tude la position et l'étendue des murs de la ville ; car les remparts et » les fossés ont dû laisser des traces visibles, malgré les inondations » qui ont pu exhausser le niveau général de la contrée elle-même. La » description et le dessin de l'emplacement et des ruines seroient un

» des morceaux les plus curieux d'antiquité qui eusssent été publiés » dans ce temps-ci. »

Niébuhr, qui n'avoit fait qu'entrevoir les ruines colossales qu'on nomme dans le pays *Birs-Nimroud*, et qui sont situées à environ deux milles de Hella, et au sud-ouest de cette ville, au couchant du fleuve, avoit conjecturé que ce pouvoient être les restes du temple et de la tour de Bélus; mais cette conjecture avoit paru inadmissible au major Rennel. M. Rich, au contraire, dans son second mémoire, regarde comme hors de doute l'identité du Birs que M. l'abbé de Beauchamps a nommé *Broussa*, et de la tour de Bélus. M. Ker Porter, après avoir examiné scrupuleusement tous les vestiges de constructions anciennes et toutes les ruines des ruines elles-mêmes, si je puis m'exprimer ainsi, qui sont encore reconnoissables à l'ouest du fleuve, en tire la conclusion suivante, qui est trop importante pour que je ne la transcrive pas en entier. « Ces restes, dit-il (pag. 382), paroissent, suivant moi, » prouver, non-seulement que la plaine à l'ouest de l'Euphrate possédoit » sa part de la ville de Babylone, mais encore que le Birs-Nimroud, » autrement le temple de Bélus, étoit véritablement *dans une division* » *de la ville.* » (M. Ker Porter s'exprime ainsi, en se référant à la description d'Hérodote) : « Et en effet, si l'on compare les dimensions » de Babylone, qui nous ont été transmises par les historiens, avec la » situation relative de cette masse extraordinaire, et des autres construc- » tions dont on peut encore aujourd'hui reconnoître les traces, on » demeurera convaincu que le Birs a dû se trouver bien en deçà des » limites de la ville. Dans cette comparaison, je ne veux pas reculer » ces limites aussi loin que certains calculs permettroient de les porter, » ce qui donneroit jusqu'à soixante milles de circonférence; mais je me » bornerai à calculer d'après le terme moyen qu'a adopté le major » Rennel, qui, dans sa Géographie d'Hérodote, comptant dix stades » pour un mille anglais, estime que les quatre cent quatre-vingts » stades donnés par les historiens comme l'étendue de Babylone, » répondent à quarante-huit milles. Suivant le même calcul, ces limites » étoient formées par des lignes qui donnoient un carré parfait de » douze milles en longueur et en largeur.... Supposant maintenant » que l'Euphrate coupoit la ville en deux parties égales, de ces douze » milles nous en aurons six de chaque côté du fleuve; et c'est dans » cette étendue de terrain à l'ouest de l'Euphrate que nous sommes » obligés de placer le temple de Bélus. » M. Ker Porter prouve ensuite, la carte du terrain sous les yeux, que le Birs se trouve à plus d'un demi-mille en dedans des limites occidentales de la ville. Notre

voyageur réfute ensuite l'objection tirée du récit de Diodore de Sicile, qui semble placer le temple de Bélus dans la partie orientale de Babylone. Il fait voir que si les commentateurs et les érudits ont en général adopté cette opinion, c'est qu'ils ont été induits en erreur par les relations des voyageurs, qui n'ont fait attention qu'à l'ensemble des ruines situées à l'est du fleuve, et qui, ayant totalement négligé celles qu'offre la rive gauche, ont renfermé dans un espace beaucoup trop circonscrit les restes de cette ancienne capitale. A l'appui de son opinion, M. Ker Porter cite un fait qui avoit été employé pour prouver que le temple de Bélus étoit situé dans la partie orientale de la ville. On avoit conclu de ce que Darius fils d'Hystaspe étoit entré dans Babylone par deux portes, dont l'une est nommé *Bélidienne* et étoit dans la direction de Suse, que le temple de Bélus avoit sans doute donné son nom à cette porte, et que, par conséquent, il ne pouvoit être que dans la partie orientale de Babylone. M. Rich avoit déjà montré la foiblesse de cet argument. M. Ker Porter, en adoptant la réponse de M. Rich, que je passe sous silence pour abréger, fait voir que la circonstance même rapportée par Diodore, savoir, que les habitans saisis d'effroi cherchèrent un asile dans le temple de Bélus, est plutôt une raison de croire que ce temple étoit dans la partie opposée de la ville, et non dans celle dont l'ennemi étoit déjà en possession.

Le Birs-Nimroud, qu'il ne faut pas confondre avec une autre tour, ou construction, qu'on nomme dans le pays *Tell-Nimroud*, et en turc *Nimroud-Tépessi* نمرود تپه‌سی, et qui se trouve entre le Tigre et l'Euphrate, au lieu appelé *Acarcouf*, est décrit avec beaucoup de détail par M. Ker Porter, tant par rapport à l'aspect que ses quatre faces présentent aujourd'hui, que relativement aux matériaux dont il a été construit, et aux conjectures que l'on peut faire sur la forme qu'il dut avoir dans son état primitif. Ces détails, qui remplissent un grand nombre de pages, ne sont pas de nature à trouver place dans un extrait.

Je ne dois pourtant point passer sous silence une masse de maçonnerie qui existe encore sur la partie la plus élevée du Birs-Nimroud. Elle a vingt-huit pieds de large, et paroît être l'angle extérieur d'une construction de forme carrée ; d'un côté, elle a trente-cinq pieds de haut, et, à l'autre extrémité, elle n'en a que vingt-deux. Elle est construite en briques, et a été fendue depuis le haut jusqu'à moitié environ de sa base, sans doute par quelque convulsion violente de la nature. Je dirai aussi que le revêtement de briques qui paroît avoir dû former les faces extérieures du Birs-Nimroud, subsiste encore dans plusieurs parties. Il ne seroit pas sans utilité de connoître l'origine et le sens du nom

que les Arabes donnent à cette construction colossale, dont la base forme une circonférence d'environ deux mille trois cents pieds. On sait qu'en l'attribuant à Nimrod, ils font allusion à une ancienne tradition rapportée par Niebuhr, et suivant laquelle ce prince, fier de sa puissance, avoit fait construire un palais très-élevé d'où il tiroit des flèches contre le ciel, pour défier la majesté divine. J'ai eu occasion de parler de cette tradition fabuleuse dans mes notes sur le premier chapitre du *Pend-namèh* ou Livre des conseils de Férid-eddin Attar. Mais on voudroit savoir ce que signifie le mot *Birs*, et par qui ce nom a été donné à cette construction. Notre voyageur nous apprend que M. Rich, que sa position et sa profonde connoissance du langage des Arabes du pachalik de Bagdad mettoient à portée plus que personne de fournir quelque éclaircissement sur cela, ne trouvoit point une étymologie tant soit peu plausible de ce nom dans la langue arabe, et qu'il supposoit que c'étoit un mot arabe ou chaldéen, défiguré au point de n'être plus reconnoissable (pag. 330).

Birs-Nimroud n'est pas le seul monument de l'existence de Babylone à l'ouest de l'Euphrate. M. Ker Porter décrit diverses levées, une sur-tout d'une très-grande étendue, et formant à-peu-près un triangle dont la base, du nord au sud, a douze mille quarante-deux pieds de longueur, et les deux côtés qui se réunissent vers le levant ont une longueur de dix-neuf mille trente-cinq pieds. Cette levée, par sa position, a dû avoir des rapports intimes avec le temple de Bélus, et être renfermée avec ce temple dans une vaste enceinte commune; la direction et les dimensions de cette enceinte sont indiquées par la hauteur du terrain dont l'exhaussement provient sans doute, du moins en partie, des ruines de cette enceinte même. Par-tout des fragmens de briques et de tuiles, des vitrifications, des morceaux de bitume, et d'autres vestiges d'anciennes constructions, remplissent les sillons que les eaux se sont tracés sur ces levées artificielles. Mais il est temps de quitter ces ruines situées à l'ouest de l'Euphrate, et qu'on connoissoit à peine avant les travaux de M. Rich et de sir Robert, pour nous occuper de celles qui attestent la situation d'une partie de Babylone à l'est de l'Euphrate, et qu'on a cru long-temps être les seuls vestiges de l'existence de cette ville.

De ce côté du fleuve, M. Ker Porter, entièrement d'accord avec M. Rich, distingue trois terrasses ou masses artificielles fort élevées au-dessus du terrain environnant : les ruines des édifices qui occupoient autrefois l'intervalle qui sépare ces masses encore subsistantes, ont été successivement entraînées par les inondations annuelles qui couvrent ce territoire, depuis que les canaux qui devoient recevoir les eaux lors de

la crue du fleuve, ont été abandonnés et se sont comblés. La première de ces masses, qu'on rencontre en venant de Bagdad, est nommée par les Arabes *makloubèh* مقلوبه, ou, suivant M. Rich, مقلبه *mokallebèh*, ce qu'on prononce ordinairement dans le pays *mudjélébèh*, et qui veut dire *renversée, retournée sens dessus dessous*. C'est là, suivant les fables ridicules des habitans, que se trouve le puits dans lequel sont enchaînés deux anges rebelles, Harout et Marout, qui, séduits par les charmes des femmes, ont abandonné le séjour céleste et ont enseigné aux hommes les funestes secrets de la magie : il en est fait mention dans l'Alcoran. Cette masse, composée entièrement de briques, s'élève à une hauteur de cent quarante pieds, et offre une surface plate, quoique très-inégale et fort abaissée dans son milieu. Sa forme est celle d'un carré long dont les côtés font face aux quatre points cardinaux : la base a au nord cinq cent cinquante-deux pieds ; au midi, deux cent trente ; à l'est, deux cent trente ; et à l'ouest, cinq cent cinquante-un (1). La plupart des voyageurs et des savans ont cru que c'étoit là l'emplacement du temple et de la tour de Bélus ; et M. Rich, dans son premier mémoire, avoit exposé et balancé les motifs qu'on pouvoit alléguer en faveur de cette opinion, et ceux qui pouvoient faire donner la préférence au Birs-Nimroud. Si l'on admet cette seconde opinion, adoptée par le même M. Rich dans son second mémoire, et par M. Ker Porter, il faudra chercher dans le *Mudjélébèh* toute autre chose que ce temple. Sir Robert compare cette plate-forme artificielle à celle sur laquelle s'élevoient tous les édifices aujourd'hui ruinés de Persépolis ; elle lui paroît avoir dû être revêtue autrefois de briques dans tout son pourtour, avoir porté un mur d'enceinte construit également en briques, et avoir renfermé des bâtimens habités, dont les débris couvrent à présent toute sa surface. Diverses ouvertures ont été faites dans les parois latérales de cette levée, soit par l'effet naturel des eaux qui, séjournant sur la plate-forme, se sont ouvert des issues à travers ses flancs, soit par l'avidité des habitans des lieux voisins, attirés par l'espérance d'y trouver des trésors. Parmi ces excavations, il y en a qui pénètrent à une grande profondeur ; elles servent pour la plupart de retraite aux chakals et à d'autres animaux sauvages. M. Rich avoit découvert, dans une de ces galeries souterraines, un sarcophage de bois avec un squelette, quelques armes ou ustensiles en cuivre, et un squelette d'enfant : mais diverses observations donnent lieu de penser que, quelle que soit l'antiquité de

(1) Je soupçonne ici une faute dans le texte anglais, car ces dimensions ne formeroient point un carré long.

ces squelettes, le lieu où ils ont été trouvés n'avoit point été primitivement destiné à servir de sépulture. M. Ker Porter pense que le *Mudjélébèh* a été autrefois la citadelle de Babylone.

En suivant le cours de l'Euphrate, après avoir traversé un canal qui porte le nom de *Nil,* on trouve la seconde élévation artificielle que M. Rich et sir Robert désignent sous le nom de *Kasr,* parce qu'on y voit encore quelques portions de murailles auxquelles les Arabes donnent ce nom. Ces murailles, de huit pieds d'épaisseur, et auxquelles M. Ker Porter a trouvé seize ou dix-huit pieds de hauteur, sont composées de briques liées ensemble par un ciment indestructible et qui résiste à tous les efforts qu'on peut faire pour en arracher quelque portion. On ne sauroit douter que ces murailles ne fassent partie des anciens édifices de Babylone. La levée dont il s'agit a huit cents pieds de long sur six cents de large, et soixante dix pieds de hauteur. La superficie et les côtés de ce massif changent continuellement de forme, parce qu'on ne cesse d'y faire des fouilles pour en enlever les briques qu'on emploie à construire des édifices, soit à Hella, soit dans tous les lieux environnans. Par suite de cela, M. Ker Porter l'a trouvée déjà bien différente de ce qu'elle étoit quand M. de Beauchamp la visita en 1782, et même de l'état où M. Rich l'a vue en 1811. Pour mettre le lecteur à portée de juger de ces changemens, notre auteur, avant de décrire ce qu'il a vu, copie ce que M. Rich en a dit dans son premier mémoire. Ne pouvant entrer dans aucun détail, nous nous bornerons à dire que, dans cette masse de ruines, creusée en tout sens par les eaux, et par les hommes qui viennent y chercher des matériaux, on trouve encore des portions de murailles sur pied, une galerie souterraine dont les parois et le sol sont formés de briques liées avec le bitume, et qui est voûtée de longues et épaisses pierres de la nature du sable; des fragmens d'albâtre, de marbre, de poterie et de tuiles colorées et vernies; que M. Rich y a découvert une urne sépulcrale brisée, et près de cette urne des ossemens humains, et ailleurs la figure colossale d'un lion placée sur un piédestal de granit, et d'un travail très-grossier.

La troisième levée, observée par M. Rich et M. Ker Porter, toujours à l'est du fleuve et au midi de la précédente, a été nommée par M. Rich *la hauteur et la colline d'Amran,* à cause qu'on y observe un dôme enclos de mur, où se trouve, dit-on, la sépulture d'un fils d'Ali, de ce nom, et de sept de ses compagnons tués dans une bataille près de Hella. Cette masse égale en hauteur celle dont nous venons de parler; mais elle a une étendue beaucoup plus grande, et sa forme est triangulaire: elle a, du côté du sud-ouest, quatorze

cents verges, onze cents du côté du levant, et huit cent cinquante du côté du nord. Entre cette hauteur et le fleuve, s'étend un terrain plat d'environ cent cinquante verges de large, et, au bord du fleuve, se voit une espèce de quai ou levée à pic, qui est rongé par l'effort des eaux. Dans cette muraille et au pied, on trouve incrustées dans les briques dont elle se compose, des urnes qui contiennent des cendres et quelques ossemens humains brisés en morceaux. Cette hauteur, nommée *la colline d'Amran*, semble avoir éprouvé, plus que les deux autres, les ravages du temps et ceux de la main des hommes. On n'y aperçoit plus de briques entières; il semble qu'elle ne soit formée que de terre, mêlée de fragmens de briques, de poterie, de matières vitrifiées, de mortier, de bitume; et, en y marchant, on y enfonce à chaque instant dans des monceaux de poussière et de décombres.

Je n'ai parlé que des trois terrasses ou élévations les plus considérables entre celles qui couvrent le terrain qu'occupoit autrefois, à l'est de l'Euphrate, la ville de Babylone; mais la description de sir Robert, ainsi que celle de M. Rich, en font connoître un grand nombre d'autres, dans différentes directions, au moyen desquelles on peut se faire une idée des principales divisions du terrain, des diverses enceintes qui les séparoient, de la situation et de la direction des murailles extérieures, et des ouvrages qui garantissoient cette partie de la ville des inondations du fleuve et des surprises d'un ennemi. Dans l'opinion de sir Robert, tout cela appartient au grand palais qui étoit situé à l'est du fleuve; le petit palais étoit à l'ouest, et il croit en avoir aussi trouvé des traces entre le Birs-Nimroud, le fleuve, et les villages nommés aujourd'hui *Anana* et *Tahmasia*.

Quoique j'aie déjà donné à cette analyse très-imparfaite des recherches et des observations de notre voyageur, plus d'étendue que je ne voulois, je ne puis me dispenser de dire quelque chose des matériaux employés aux gigantesques constructions qui ont résisté à tant de siècles et à tant de causes de destruction. Parlons d'abord de ceux qui composent le Birs-Nimroud et les ruines qui en dépendent. Des briques et du bitume, voilà ce qu'on observe par-tout en grande quantité. La plupart de ces briques portent une inscription de trois lignes, dans ce genre d'écriture qu'on appelle cunéiforme, ou babylonien. Quelques-unes ont quatre et même jusqu'à sept lignes de cette écriture; toutes néanmoins sont de la même dimension. Sir Robert observe seulement que l'inscription paroît mieux imprimée sur celles qui ont sept lignes de cette écriture (p. 329). Il n'a pu néanmoins faire ces observations que sur des fragmens de briques en très-grand nombre, parce qu'on ne

trouve plus, dans les ruines dont il s'agit ici, des briques entières détachées. Les briques qu'on trouve dans les ruines de Babylone sont de deux sortes; les unes sont séchées au soleil, les autres sont cuites au four. Les premières sont en général plus grandes, et d'une fabrique plus grossière que les secondes; mais leur solidité ne le cède en rien à celle de la pierre la plus dure. Elles sont composées d'argile avec un mélange de paille hachée ou de roseaux brisés, pour les rendre plus compactes. Ces briques séchées au soleil, et qui n'ont pas éprouvé la chaleur du feu, forment ordinairement l'intérieur ou la masse de toutes les fondations qu'on observe dans ces ruines, ce qui a lieu aussi par rapport au Birs-Nimroud : la surface extérieure est, ou plutôt, dit sir Robert, a été formée de la plus belle sorte de briques cuites au four (p. 313). Celles-ci ont en quelques endroits trois pouces un quart d'épaisseur sur douze de longueur, et en d'autres sont épaisses de quatre pouces un quart sur douze un quart de long; elles sont jointes par un lit de mortier de plus d'un pouce de profondeur. On observe quelques différences dans la fabrique des briques dont sont formées les différentes parties encore subsistantes de ce revêtement.

Nous avons parlé d'une masse de maçonnerie qui subsiste encore sur le sommet de Birs-Nimroud (p. 311). Cette construction est aussi formée de briques cuites au four, mais plus minces que la plupart de celles qui ont été employées dans les constructions situées à l'est du fleuve. Le ciment qui les lie résista à tous les efforts que fit sir Robert pour en détacher quelques-unes. Par suite de cela, il ne put pas s'assurer si elles portent sur leurs surfaces quelque empreinte; ces empreintes se trouvant toujours, sans aucune exception, sur le côté de la brique qui regarde la partie intérieure du bâtiment. Les habitans de Bagdad, de Hella et d'autres villes voisines, qui construisent leurs édifices avec les briques qu'ils enlèvent journellement de ces ruines, n'en usent pas ainsi; ils les placent indifféremment dans toutes les directions. Ici il n'a point été fait usage de bitume pour lier les briques ensemble; le ciment n'est par-tout qu'une sorte d'argile, d'un quart de pouce au plus d'épaisseur, et, quelque mince que soit cette couche, on reconnoît que l'argile y a été mêlée avec de la paille. Le pied de cette masse de maçonnerie est entouré d'un énorme amas de fragmens informes de la même espèce de briques, dans un état plus ou moins complet de vitrification. Des observations qui semblent convaincantes, amènent notre voyageur à conclure que c'est le feu du ciel qui a produit les ravages qu'atteste l'état actuel de cette ruine et des débris qui l'environnent.

Venons maintenant aux ruines qui occupent la rive orientale du fleuve (p. 341). M. Ker Porter a reconnu que la terrasse nommée *Mudjélébèh* étoit formée, dans son intérieur, de briques séchées au soleil, liées avec un ciment fait d'argile et de paille ou de roseaux brisés, et qu'entre les couches horizontales de briques il y avoit des lits de roseaux dans toute leur longueur. Les côtés et tout le pourtour de cette terrasse paroissent avoir eu un revêtement de briques cuites au four, dont quelques portions subsistent encore, et sir Robert suppose que de fortes murailles, construites des mêmes matériaux, s'élevoient tout à l'entour et enfermoient toute l'enceinte. Cette terrasse offre une singularité remarquable, et unique peut-être dans tout l'ensemble de ces ruines (p. 344). C'est un bloc circulaire d'ouvrage de briques, qui s'élève d'un lit très-profond de débris, et va en s'amincissant vers le haut. Dans ce fragment, chaque couche de mortier a quatre pouces et demi d'épaisseur, et les lits de briques ne sont formés que de fragmens jetés pêle-mêle, sans aucun soin; la masse cependant est d'une solidité inconcevable. Toute la surface de cette masse est recouverte des restes de son ancien revêtement; mais M. Ker Porter ne put pas y trouver une seule brique entière. La plupart des fragmens offroient des traces d'une inscription composée de sept lignes.

En rendant compte des observations qu'il a faites sur la seconde construction nommée *Kasr*, M. Ker Porter assure qu'ici ce n'est que dans les parties qui sont enfoncées dans cette terrasse artificielle et qui servoient de fondemens aux édifices élevés sur sa surface, que le bitume a été employé pour cimenter et lier ensemble les divers lits de briques; dans toutes les parties au contraire qui paroissent avoir dû être, par leur élévation, à l'abri des eaux et de l'humidité, on ne trouve ni bitume, ni roseaux; les différens lits de briques ne sont unis que par une légère couche de mortier. « Plus, dit sir Robert, dont j'emprunterai ici les expressions, j'ai examiné l'intérieur de cette immense » colline de constructions, plus je suis demeuré convaincu qu'il y a » une différence essentielle entre le système de bâtisse qui a été pra» tiqué ici, et celui qu'on a mis en usage pour construire le Birs» Nimroud et le Mudjélébèh. Là, l'intérieur des piliers est formé de » vastes lits de briques séchées au soleil, dont, par le mélange des » roseaux et de la glaise, on a formé des masses énormes, capables, » par leur solidité, de soutenir la pression des édifices qu'elles de» voient porter: au contraire, tout ce que j'ai remarqué ici, au dehors » comme au dedans, dans les parties hautes comme dans les profon» deurs, ne présente d'autres matériaux que des briques cuites au four,

» de la plus belle qualité, avec tous les genres de cimens nécessaires. » En examinant tous les fragmens accessibles aux regards, j'ai reconnu » que la face de chaque brique, et par la face j'entends le côté qui porte » une inscription, étoit invariablement placée au-dessous, par-tout où » l'on a fait usage du bitume; le dos des briques ainsi disposé a été » couvert d'une couche de bitume, sur laquelle on a ou répandu ou » placé, en forme de natte, un lit de roseaux; la face de la couche » suivante de briques a été ensuite appliquée sur ce lit disposé avec » soin; et c'est sans doute à ce système de construction, propre à » préserver les briques de tout dommage, qu'il faut attribuer, du moins » en partie, l'état vraiment surprenant de conservation et de fraîcheur » des inscriptions que porte leur surface. » Sir Robert observe qu'il y a pourtant quelques briques où les caractères ont été entièrement remplis par le bitume; il observe encore qu'on ne trouve plus nulle part aujourd'hui les roseaux en nature, mais qu'on ne sauroit en méconnoître l'empreinte sur l'enduit noir qui couvre les briques; enfin il fait remarquer combien tout cela est conforme au récit d'Hérodote, qui n'a pas manqué d'indiquer aussi très-exactement la situation des puits qui ont fourni le bitume pour ces constructions et qu'on reconnoît aujourd'hui dans le voisinage de *Hit*, ville située sur la rive occidentale de l'Euphrate, et à quatre jours de marche au nord-ouest de Bagdad.

Les restes de murailles qui sont encore debout sur la surface de la terrasse nommée *Kasr*, et auxquels ce nom appartient proprement, sont construits de la même manière, et le ciment qui les lie, et dont les couches n'ont pas plus d'un vingtième de pouce d'épaisseur, est d'une telle ténacité, qu'il ne cède à aucun effort, et qu'on brise plutôt les briques que de les détacher. Ces briques portent aussi des inscriptions de sept lignes, et elles sont disposées, comme dans les autres constructions, la face en-dessous. En un mot, tout concourt à prouver que ces restes de bâtisse sont du même âge que la terrasse qui les porte.

Je ne dirai rien ici de la troisième hauteur ou terrasse qu'on a désignée sous le nom d'*Amran ;* j'ai déjà fait observer qu'on n'y voit plus ni restes de bâtisse, ni même aucune brique entière.

Si je n'avois craint de rendre cet article trop long, j'aurois dit quelque chose du *Tell-Nimroud*, ou *Nimroud-Tépessi*, autre colline artificielle située près d'Acarcouf, à peu de distance de Bagdad, à l'ouest du fleuve, et dont l'origine paroît remonter à la même antiquité que les constructions les plus anciennes de Babylone : mais je me vois obligé d'indiquer seulement cet objet à la curiosité des lecteurs. Dans un troisième et dernier article, je parlerai des anciens monumens de la

Perse, qui remontent vraisemblablement au temps de Cyrus et des rois qui lui ont succédé jusqu'à Alexandre, et de ceux qui appartiennent aux Sassanides.

SILVESTRE DE SACY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

LA société royale de Gottingue a publié le programme des prix qu'elle doit décerner jusqu'en 1826. La classe d'histoire demande « une description de » tous les *tumuli* de la Germanie, ainsi que des plus anciennes sépultures. Les » objets qu'on y a découverts doivent être expliqués. Il faudra aussi examiner » les ouvrages qui ont été publiés sur les *tumuli*, comparer entre eux les monu- » mens de ce genre qui restent en divers pays; rechercher s'ils n'établiroient » pas des rapports entre les peuples de l'Asie et ceux de l'occident et du » nord. » Les mémoires devront être envoyés avant la fin du mois de septembre 1826. — La classe de mathématiques propose, pour 1825 (aussi avant la fin de septembre), le sujet suivant: « On sait que, sous l'arc-en-ciel prin- » cipal, il paroît souvent des bandes parallèles colorées et plus ou moins visibles: » la Société desire en connoître les causes et les conditions physiques; elle » desire savoir s'il suffit, pour s'en rendre compte, des phénomènes de la ré- » flexion et de la réfraction, ou bien s'il faut avoir recours aussi aux nouvelles » découvertes sur l'inflexion et la polarité de la lumière. » — La classe de physique recevra, jusqu'à la fin de septembre 1824, des mémoires sur le sujet qu'elle a proposé en ces termes : *De ortu ovi fœminini veri : an in corpore luteo nascatur ? Si hoc, quo tempore tunc in animalibus mammalibus de eo corpore exeat ? Et quid vesiculæ ovarii huic ovo et toti generationis negotio utilitatis præstent ?* — Chacun de ces trois prix sera de la valeur de cinquante ducats.

La Société hollandaise des sciences et des beaux-arts adjugera, le 1.er février 1825, un prix de trente ducats au meilleur mémoire sur cette question : « Qu'y » a-t-il à dire de l'état actuel des lumières qui éclairent les peuples, et de l'in- » fluence qu'elles exercent sur leur état moral ? quels seroient les moyens con- » venables d'en seconder ou d'en modifier les progrès ? » — La même Société demande aussi, pour 1825, « une dissertation sur ce qui constitue l'essence » et le mérite de la poésie descriptive dans les différens genres, avec des » exemples pris dans les poëtes de l'antiquité, du moyen âge et des siècles » modernes. » — Les mémoires écrits en hollandais, ou en allemand, ou en français, ou en latin, seront adressés à M. Van Osterwyk Bruin, à Amsterdam.

La Société Teylérienne, établie à Harlem, propose le sujet suivant: « La » connoissance du monnoyage étant d'un grand intérêt pour l'histoire en général » et pour l'économie publique en particulier, on demande une histoire cri- » tique et complète, autant qu'il sera possible, du monnoyage dans les Pays- » Bas, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. » Les mémoires doivent être envoyés avant le 1.er janvier 1825. La valeur du prix sera de quatre cents florins de Hollande.

La Société libre d'émulation de Liége a décerné une médaille de la valeur de cent francs à l'auteur (non encore nommé) d'un poëme sur la mort de M.me Roland. — La Société continue de demander un éloge de Grétry; le prix sera de la valeur de huit cents francs. — Des prix seront aussi adjugés par elle à une pièce de poésie dont le sujet est laissé au choix des concurrens; — à un discours sur la vie et les ouvrages des écrivains liégeois; — à un discours sur la vie et les ouvrages des Liégeois qui se sont distingués dans les arts du dessin; — à un mémoire sur cette question : « Parmi les phlegmasies locales » et générales des tissus, en existe-t-il qui exigent un traitement autre que celui » des antiphlogistiques! — à une description « des espèces de pommes de terre, » 1.° les plus nutritives pour les hommes et pour les bestiaux, 2.° les plus propres » à être manipulées avec le pain : l'auteur indiquera la proportion et le mode » de manipulation; celle des pommes de terre dont les propriétés conviennent » plus particulièrement à la distillation. Il distinguera principalement les espèces » qui réunissent plusieurs des qualités précédentes et qui sont en même temps » les plus productives : il présentera quelques observations rapides, fondées sur » l'expérience, sur les points ci-dessus énoncés, et sur la culture en grand, » ainsi que sur le mode de planter, biner, buter et récolter à la charrue; il » déterminera la différence, pour le produit, de cette culture avec celle qui se » fait à la bèche ou à la houe : il finira par une courte dissertation sur les pro» priétés de chacune des espèces indiquées, sur leur différence par rapport aux » principes constituans et à l'usage qu'on peut en faire. » — Les ouvrages seront écrits en langue française, et adressés francs de port, avant le 1.er octobre 1824, au secrétariat général de la Société. — Le programme est daté du 1.er avril 1824, et signé, en l'absence du président comte de Mercy d'Argenteau, le vice-président, Béanin; le secrétaire général, de Chênedollé.

La Société d'amateurs des sciences, de l'agriculture et des arts, établie à Lille, décernera, dans sa séance générale du mois d'août 1825, une médaille d'or de la valeur de trois cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la géognosie du département du Nord.

La société de géographie établie à Paris met au concours les prix suivans : PREMIER PRIX. *Encouragement pour un voyage en Afrique*. Une médaille de la valeur de 3 000 francs. « La société demande une relation manuscrite et » détaillée de l'ancienne Cyrénaïque, fondée sur les observations personnelles » de l'auteur et accompagnée d'une carte géographique. » L'auteur examinera, sous tous les rapports de géographie nationale, civile et historique, le pays compris entre la Méditerranée au nord, le désert de Barquah au sud, le golfe de Bomba à l'est, et celui de la grande Syrte à l'ouest. Il déterminera le plus de positions géographiques qu'il lui sera possible, et tâchera de mesurer barométriquement toute la chaîne ou le plateau qui s'étend, d'après *Della Cella*, depuis Mourate et Éricab à l'ouest jusqu'à Derne à l'est. En observant les peuples, il aura soin de recueillir des vocabulaires de leurs idiomes, et spécialement de celui de la peuplade qui vit en cavernes entre les ruines de Cyrène et les rivages de la mer. Il dessinera les monumens et fera des *fac simile* des inscriptions qu'il remarquera, en s'attachant sur-tout aux alphabets inconnus. Il est prié de faire attention aux trois questions spéciales suivantes : 1.° si le silphium existe encore parmi les plantes du pays ou parmi celles de l'intérieur; 2.° si le citrum des Romains (le thyion des Grecs) se retrouve dans la Cyré-

naïque ou sur l'Atlas; 3.° s'il existe quelques faits physiques réels qui aient pu servir de base à la tradition sur une ville ou contrée remplie de pétrifications humaines! La Société verra avec plaisir les renseignemens qu'il pourra se procurer sur les routes conduisant à Syouah, à Augela, à Mourzouk et à d'autres points de l'intérieur.» Le prix sera décerné dans la première assemblée générale de 1826. La relation devra être remise au bureau de la commission centrale avant le 1.er janvier 1826. DEUXIÈME PRIX. (Une médaille de la valeur de 1,200 francs)« Déterminer la direction des chaînes de montagnes de l'Europe, » leurs ramifications et leurs élévations successives dans toute leur étendue. » La Société préférera le travail qui, en s'étendant jusqu'aux rivages des mers, donnera la position géographique du plus grand nombre de points à l'aide desquels on pourroit tracer avec précision des lignes de niveau, ainsi que la ligne de séparation des eaux et les limites des différens bassins. Ce prix sera décerné dans la première assemblée générale de l'année 1825. Les mémoires devront être remis avant le 1.er janvier 1825. TROISIÈME PRIX. (Une médaille de la valeur de 1,200 francs.) « Rechercher l'origine des divers peuples répandus » dans l'Océanie ou les îles du grand Océan, situées au sud-est du continent » d'Asie, en examinant les différences et les ressemblances qui existent entre » eux et avec les autres peuples sous le rapport de la configuration et de la » constitution physique, des mœurs, des usages, des institutions civiles et » religieuses, des traditions et des monumens; en comparant les élémens des » langues, relativement à l'analogie des mots et aux formes grammaticales, et en » prenant en considération les moyens de communication, d'après les positions » géographiques, les vents régnans, les courans et l'état de la navigation. » Les mémoires doivent être déposés avant le 1.er janvier 1826. QUATRIÈME ET CINQUIÈME PRIX. (Une médaille d'or de la valeur de 800 francs, et une autre de la valeur de 400 francs.) « Description physique d'une partie quel» conque du territoire français, formant une région naturelle. » La Société indique comme exemples les Cévennes proprement dites, les Vosges, les Corbières, le Morvan, le bassin de l'Adour, de la Charente, celui du Cher, celui du Tarn, le delta du Rhone, la côte basse entre les Sables-d'Olonne et Marennes, la Sologne, enfin toute contrée de la France distinguée par un caractère physique particulier. Les mémoires (accompagnés d'une carte qui indiquera les hauteurs trigonométriques et barométriques des points principaux des montagnes, ainsi que la pente et la vîtesse des principales rivieres, et les limites des diverses végétations), seront remis avant le 1.er janvier 1826. SIXIÈME PRIX. (Une médaille d'or de la valeur de 600 francs). « Itinéraire » statistique et commercial de Paris au Havre-le-Grâce. » SEPTIÈME PRIX. (Une médaille d'or de la valeur de 500 francs.) » Analyser les ouvrages de » géographie publiés en langue russe et qui ne sont pas encore traduits en » français. On desire que l'auteur s'attache de préférence aux statistiques de » gouvernemens les plus récentes, et qui ont pour objet les régions les moins » connues, sans néanmoins exclure aucun autre genre de travail, et notam» ment les mémoires relatifs à la géographie russe du moyen âge. » Ce concours et le précédent seront fermés le 1.er janvier 1826. Les mémoires qui ne seroient pas écrits en français, doivent être accompagnés d'une traduction française. Tout ce qui est adressé à la Société, doit être envoyé franc de port, et sous le couvert de M. le president, à Paris, rue Taranne, n.° 12.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Recueil des discours prononcés dans la séance publique annuelle de l'Institut royal de France, le samedi 4 avril 1824. Paris, imprimerie de Firmin Didot, *in-4.°*, 71 pages. 1.° Discours d'ouverture, par M. Auger, directeur de l'Académie française. M. Auger a pensé qu'*une solennité où l'Académie française avoit l'honneur de présider l'Institut royal de France étoit l'occasion la plus favorable pour déclarer les principes dont elle est unanimement pénétrée,* et pour combattre, *en son nom*, la théorie du *romantisme,* si ce nom de théorie peut convenir à *quelques idées vagues et incohérentes,* qu'il est impossible de réduire en système. Personne même n'a su définir ce mot de *romantisme*, qui n'appartient point à notre langue, et qu'on ne seroit pas excusable d'employer, s'il n'étoit le nom propre d'une littérature exotique. « Le romantisme » n'est rien, comme système de composition littéraire; . . . c'est un fantôme qui » s'évanouit du moment qu'on en approche et qu'on essaie de le toucher. . . » Des vapeurs ont formé ce météore, qui semble grandir et s'avancer vers » nous. Ces vapeurs sont le délire de quelques orgueils adolescens, le vertige de » quelques coteries enthousiastes, les sophismes de quelques esprits faux, et » peut-être aussi les alarmes de quelques esprits timides, trop peu confians » dans la raison et le goût de notre nation. » C'est rendre aujourd'hui un service éminent à la saine littérature, que de dissiper, comme l'a fait M. Auger, de vains prestiges, trop capables d'arrêter ses progrès et d'accélérer sa décadence. — 2.° Aperçu d'un mémoire intitulé Recherches chronologiques sur l'origine de la hiérarchie lamaïque, par M. Abel-Rémusat, de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Cet aperçu a donné la plus haute idée de la profondeur et de l'importance des recherches contenues dans le mémoire. « Il » seroit injuste, dit M. Rémusat, de passer sous silence les services rendus à » l'humanité par la religion bouddhique, et particulièrement par la branche que » les Lamas ont portée dans les pays du nord. La réforme samanéenne eût été » un grand bienfait politique pour les habitans mêmes de l'Indostan, si elle avoit » pu prévaloir parmi eux sur le culte des Brahmanes, de ces mortels si sages qui » n'enseignent que des folies, qui craignent d'écraser un insecte et qui tolèrent » les sacrifices humains; défenseurs intéressés d'un ordre de choses où non- » seulement les rangs, les dignités, les avantages de la vie sociale, mais les » péchés et les mérites, les châtimens du vice et les récompenses de la vertu, sont » depuis 3000 ans subordonnés à une classification fantastique, héréditaire et » irrévocable. . . . Au temps de Tchingkis, une égale férocité distinguoit les » nations de race turque et mongole, que la force avoit momentanément réunies » sous ses lois. Les premières sont toutes restées attachées à l'islamisme, et le » fanatisme d'un culte intolérant n'a fait que renforcer leurs habitudes turbu- » lentes et leur disposition au carnage et à la rapine. Au contraire, les nations » mongoles ont successivement embrassé le culte lamaïque; et le changement » qui s'est opéré dans leurs mœurs doit principalement être attribué à cette » circonstance. » — 3.° Extrait d'un rapport sur l'état de l'histoire naturelle et sur ses accroissemens depuis le retour de la paix maritime, par M. le baron Cuvier, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences. Tous les détails sont pleins d'intérêt dans ce tableau du progrès des sciences naturelles. Linnæus, en

1778, indiquoit environ huit mille espèces végétales; M. Decandolle en décrit aujourd'hui quarante mille; et, avant peu d'années, le terme de cinquante mille sera surpassé. Buffon avoit estimé le terme des quadrupèdes à trois cents à-peu-près : M. Desmarets vient d'en compter plus de sept cents; et il s'en faut qu'il regarde cette énumération comme complète. M. de Lacépède a fait, il y a vingt ans, l'histoire de toutes les espèces de poissons, et le total ne s'élevoit pas à quinze cents : le seul cabinet du Roi en possède maintenant plus de deux mille cinq cents, qui ne sont, dit M. Cuvier, qu'un faible a-compte sur celles que donneront la mer et les fleuves. On n'ose plus établir de nombres pour les oiseaux et les reptiles; les cabinets regorgent d'espèces nouvelles qui appellent le nomenclateur; on est sur-tout effrayé de la multitude toujours croissante des insectes: c'est par milliers que les voyageurs en apportent des pays chauds; le cabinet du Roi en renferme plus de vingt-cinq mille espèces, et il y en a au moins autant d'autres dans les divers cabinets de l'Europe. . . Le travail de M. Strauss, sur le hanneton, vient de montrer que ce petit corps d'un pouce de longueur, contient 306 pièces dures servant d'enveloppes, 494 muscles, 24 paires de nerfs, 48 paires de trachées. — 4.° De la précision considérée dans le style, les langues et la pantomime, par M. Lémontey, de l'académie française. Selon M. Lémontey, l'émotion des lecteurs, des auditeurs, des spectateurs, « s'accroît à mesure que les moyens de la produire sont » plus simples, et les intermédiaires moins nombreux, c'est-à-dire, qu'ils se » rapprochent davantage des élémens de la précision. Cette loi, dit-il, repré- » sente dans le monde intellectuel ce que des géomètres ont appelé le prin- » cipe de la moindre action dans le jeu des forces motrices de la nature. Pour » nous résumer, l'effet général de cette précision en littérature est de rendre » plus saillant ce qui est bien, et moins lourd ce qui est mal. Les cas où elle » dégénéreroit en sécheresse sont indiqués par le goût, qui n'est autre chose » que le bon sens appliqué avec délicatesse. Je m'abstiens de nouveaux déve- » loppemens, afin que, dans un écrit où l'on recommande la précision, le » précepte ne soit pas gâté par l'exemple. »

Grammaire universelle, classique et polémique, par Ch. Ant. Lefrançois de Hautevesne; tome I.er Paris, imprimerie de Cosson, librairie de Bossange père, de Rey et Gravier, de Treuttel et Würtz, 1824, *in-8.°*, 33 feuilles. Voyez notre cahier de mai, p 308.

Théâtre de Sophocle, traduit en entier, avec des remarques et un examen de chaque pièce; précédé d'un discours sur les difficultés qui se rencontrent dans la traduction des poëtes tragiques grecs, et d'une vie de Sophocle; nouv. édition, revue et corrigée avec soin. Paris, Aug. Delalain, 1824, 2 vol. *in-12.*

Les Poëtes français depuis le XII.e siècle jusqu'à Malherbe, avec une notice historique et littéraire. Paris, impr. de Crapelet, libr. de Lefebvre, rue de l'Éperon, n.° 12, de Renouard, de Treuttel et Würtz: 1824; tom. III et IV, *in-8.°*, 476 et 528 pages. Les auteurs des pièces rassemblées dans ces deux volumes sont, François I.er, Clément Marot, Michel Marot, Sagon, la Hueterie, Pierre Fabri, Lazare de Baïf, . . . Berenger de la Tour, Étienne Forcadel, Guillaume de la Perrière, Fr. Habert, Jacq. Gohorry, Hugues Salel, Michel Nostradamus, la Borderie, J. Dorat, Ét. Dolet, Bonaventure Desperriers, Gilles Corrozet, Ch de Sainte-Marthe. . . . — Henri III, Théod. de Bèze, Ponthus de Tyard, Joachim du Bellay, Ronsard, . . . Louise Labé, Pernette

du Guillet, Remi Belleau, Jeanne d'Albret, Faur de Pibrac, Guil. Desautels, Ét. Pasquier, Jean de la Péruse.... Magdeleine Desroches, Catherine Desroches, Jacques de Romieu, Marie de Romieu, J. Ant. de Baïf, Jodelle.... Passerat, Cl. Turrin et Antoinette de Loynes. Ce recueil sera le sujet d'un article particulier dans notre cahier de juillet.

La Mort de Henri IV, poëme en dix chants, par Paillet de Plombières. Paris, le Rouge, cour du Commerce, 1824, *in-8.°*, 191 pages: 4 fr. 50 cent.

Quelques fables ou *mes Loisirs*, par J. B. de Féraudy; 3 parties. Blois, Aucher Eloy, et Paris, Renouard, 1823, *in-12*, 360 pages. Prix, 3 fr. M. de Féraudy a refait quelques-unes des fables de la Fontaine.

Jane Shore, nouvelle tirée de l'histoire d'Angleterre, par M.me d'Heures. Paris, Barba, 1824, 2 vol. *in-12*, xxiij, 195 et 187 pages, avec un portrait de Jane Shore. Prix, 5 fr.

Œuvres complètes de Marivaux; nouvelle édition, avec une notice sur sa vie et le caractère de son talent, des jugemens littéraires sur chacun de ses ouvrages, et des notes, par M. Duviquet. Paris, impr. de Crapelet, 10 vol. *in-8.°* qui paroîtront par livraisons, et pour lesquels on souscrit chez Hautcœur et chez Ch. Gossellin, à raison de 7 fr. par vol.; 14 fr. en grand raisin des Vosges; 22 fr. 50 cent., en grand raisin vélin superfin, avec le portrait de Marivaux avant la lettre.

Œuvres inédites de Florian, recueillies par R. C. G. de Pixérécourt. Paris, impr. de Huzard-Courcier, librairie de Boulland, 1824, 4 vol. *in-12*. Prix, 12 fr. Il vient d'en être publié aussi chez le même imprimeur et le même libraire, une édition en 4 vol, *in-18*. Prix, 5 fr. Le tome VIII de l'édition *in-8.°* des Œuvres de Florian avec fig., impr. de Rignoux, vient d'être mis en vente chez Briand, et contient Gonsalve de Cordoue. Le prix de chaque vol. de cette édition est de 8 fr.

La troisième livraison des *Œuvres complètes de M. de Jouy*, de l'académie française, se compose du troisième tome du Théâtre, et du troisième tome de l'Essai sur les mœurs, 2 vol. *in-8.°* Cette collection se trouve chez Bossange père, et chez l'auteur, rue des Trois-Frères, n.° 11. Prix de chaque vol., 8 fr.

Nous avons reçu l'annonce suivante. « Pour paroître au 1.er juillet 1824, *XIX.e volume des Œuvres de C. L. Mollevaut*, membre de l'Institut royal de France, de l'académie royale de Gottingue, de l'académie italienne, docteur ès lettres, professeur émérite de l'université, et membre des principales académies de France: *Chants sacrés.* Ce volume, grand *in-18*, dédié à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, contiendra des dithyrambes et des odes imités des passages les plus sublimes des prophètes, des poëmes pris dans les parties les plus intéressantes de la Bible, un discours préliminaire sur la poésie sacrée, et des notes qui, dans ces sujets traités, mettront en parallèle avec M. Mollevaut, Louis Racine, J. B. Rousseau, Lefranc de Pompignan, et nos poëtes les plus distingués. »

Biographie universelle ancienne et moderne, ou Histoire par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont distingués &c. Paris, impr. d'Éverat, librairie de L. G. Michaud, 1824; tome XXXVII (Ralegh-Richardson), et tome XXXVIII (Riche-Rorario), 2 vol. *in-8.°*, 582 et 578 pages. Prix, 14 fr.; en grand raisin, 24 fr.; en papier vélin superfin, 48 fr. Nous nous proposons de rendre compte de ces deux volumes.

Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle; nouvelle édition, augmentée

de notes extraites de Chauffepied, Joly, la Monnoye, le Duchat, L. J. Leclerc, Prosper Marchand, &c.; tome XVI.e et dernier, contenant les préfaces des éditions antérieures, la vie de Bayle par Desmaizeaux, et la table alphabétique des matières de l'ouvrage. Paris, impr. de Fain, librairie de M.me Désoer, *in-8.°*, 620 pages. Prix, 9 fr.; papier coquille, 14 fr.; papier vélin, 18 fr. — On a publié, avec ce volume, le discours préliminaire (xxx pages) de l'éditeur, M. Beuchot, discours à placer en tête du tome I.er Après avoir rappelé quelques suffrages illustres que le dictionnaire de Bayle a obtenus, M. Beuchot donne une notice des neuf éditions qui en ont été publiées avant celle dont il vient de prendre soin. Toutes étoient *in-fol.*, et c'est pour la première fois, comme l'observe M. Lémontey dans l'une des notes de son discours sur la précision, que ce dictionnaire vient de se montrer *in-8.°*: il ne sera plus au nombre de ces *volumes énormes qui gisent au bas de nos bibliothèques comme une sorte de fondation cyclopéenne.* A la description des éditions de 1697, 1702, 1715, 1720, 1730, 1734, 1738 et 1741, M. Beugnot joint des observations historiques et critiques, spécialement sur les articles omis, rétablis ou ajoutés. Il écarte l'édition de 1748, à Basle, dont l'existence est néanmoins attestée par Meusel. Une dixième (ou onzième) édition a été entreprise à Leipsig en 1801, dans le format *in-8.°*; mais il paroît qu'elle n'a point été continuée au-delà du tome VIII, qui finit par l'article Hoornbeck. Le tome I.er de l'édition nouvelle a paru en octobre 1820; les suivans ont été publiés à différentes époques des quatre années suivantes jusqu'en mai 1824; et cependant tous portent la date 1820. Il en résulte que, dans les notes de volumes datés ainsi de 1820, il est fait quelquefois mention d'ouvrages nouveaux qui n'ont vu le jour qu'en 1821 ou plus tard. Cette irrégularité, bien légère, est la seule qu'on puisse, avec quelque fondement, reprocher à l'éditeur, qui n'a négligé aucune attention, aucune recherche, pour remplir les lacunes et pour éclaircir les faits contestés. Il ne s'est engagé dans aucune discussion sur les doctrines de Bayle; il s'est borné à des remarques purement historiques. Les dernières pages de son discours préliminaire font connoître tous les auteurs qui ont critiqué l'ouvrage. — Voltaire dit qu'ayant cherché Jules César dans ce dictionnaire, il n'y a trouvé que Césarius, professeur à Cologne. Jules César y a pourtant un article fort étendu, mais assez éloigné de celui de Cæsarius, parce que Bayle a écrit ce dernier nom par *Cæ*, et l'autre par *Cé*. Pour prévenir des erreurs de ce genre, M. Beuchot a cru devoir ajouter quelques renvois: avant l'article *Cæsarius*, il a mis *Cæsar*, v. *César*. C'est un exemple des soins typographiques qui contribuent avec la commodité du format, et sur-tout avec l'exactitude et l'importance des notes de l'éditeur, à faire préférer cette édition aux précédentes. Pour la correction des passages grecs cités par Bayle, M. Beuchot a été aidé par M. Dugas-Montbel, et, dans les cas difficiles, par un membre de l'Institut que la France peut opposer aux plus habiles hellénistes des autres pays (M. Boissonade).

Cours élémentaire de géographie ancienne et moderne, rédigé sur un nouveau plan, par M. Letronne, membre de l'Institut, &c., adopté par le conseil royal de l'instruction publique, pour les établissemens de l'université, et par son exc. le ministre de l'intérieur, pour les écoles royales militaires, 7.e édition. Paris, impr. de Casimir, librairie de Maire Nyon, 1824, *in-12*.

Journal des voyages, découvertes et navigations modernes, ou Archives

géographiques du XIX.ᵉ siècle; contenant des mémoires originaux ou traduits, des relations inédites, des notices détachées, l'analyse des voyages nouveaux, des mélanges de géographie, d'ethnographie et de statistique &c..., et une gazette géographique. composée de nouvelles, d'annonces, &c., par J. T. Verneur, chef de bureau à la préfecture de la Seine. Cahiers 63, 64, 65, 66, janvier, février, mars et avril 1824. Paris, impr. de Goetschy, *in-8.º :* au bureau du journal, chez M. Frick, rue Saint-André-des-Arcs, n.º 57. Entre les articles contenus dans ces quatre cahiers, on remarque ceux qui concernent les découvertes récemment faites dans l'intérieur de l'Afrique, par MM. Oudney, Claperton et Denham; l'atlas géographique de M. Brué, les observations de M.ᵐᵉ Holderness sur les mœurs des Tatares de la Crimée; les voyages de M. Durancel au Bengale, de M. Schooleraft aux sources du Mississipi, du capitaine Powel à South-Shetland, de M. Frédéric Henniker en Égypte, en Nubie, à Jérusalem. — On joint aux cahiers de ce journal des cartes géographiques ou des gravures, toutes les fois que les matières l'exigent. Le prix d'abonnement est fixé, pour Paris, à 30 fr. pour douze cahiers ou un an, et à 16 fr. pour six cahiers ou six mois; pour les départemens, à 33 fr. pour douze cahiers, et 17 fr. 50 cent. pour six, francs de port par la poste. Pour les pays étrangers, l'abonnement est de 36 fr. par année, et de 19 fr. pour six mois, franc de port. On souscrit, à Paris, au bureau ci-dessus indiqué, et chez Colnet, libraire, quai Malaquais, n.º 9.

Nous sommes forcés de renvoyer au cahier prochain l'annonce de plusieurs livres nouveaux.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.º 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

JUILLET 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les LIVRES NOUVEAUX, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner LA RÉDACTION de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1824.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE, de 1797 à 1803; par M. Raoul-Rochette ; 1 vol. *in-8.°* de 540 et xxj pages, avec une carte de la Suisse, et un portrait d'Aloys Reding. Paris, 1823, chez Nepveu.

TOUT a été dit pour et contre l'entreprise d'écrire l'histoire contemporaine ; et sans doute nos lecteurs n'ont pas besoin qu'on leur rappelle combien il est difficile, en racontant les événemens qui se sont passés de nos jours, de nous soustraire à l'influence des préventions, de nous placer hors de la sphère des opinions, des passions, des intérêts du moment, pour juger les hommes et les choses du point de vue d'où la postérité les jugera. Qu'il nous suffise de dire que l'auteur de l'*Histoire*

de la révolution helvétique a trop bien réfléchi sur les devoirs de l'historien, pour n'avoir pas senti toute la difficulté du sujet qu'il entreprenoit de traiter. Nous n'en voudrions pour preuve que ce passage de sa préface : « Je ne me suis point dissimulé, dit-il, combien il étoit » difficile d'écrire une histoire contemporaine, et sur-tout celle d'une » révolution où tant de passions ont été aux prises, où tant d'intérêts » ont été compromis ; mais j'ai puisé dans la droiture de mes intentions, » le courage de dire toutes les vérités que j'avois mis tous mes soins à » découvrir. S'il s'étoit d'ailleurs agi de louer les actions et les discours » d'un homme puissant, de célébrer les talens d'un ministre durant » son règne, ou de flatter les passions populaires sous leur empire, je » n'aurois pas été tenté d'écrire. Mais défendre la cause d'un peuple » libre, injustement opprimé, et plaider contre la puissance victorieuse » les droits de l'innocence, de la foiblesse et du malheur, c'est une » tâche que je me suis cru capable de remplir, et qui ne devoit » m'attirer ni faveur, ni envie : voilà mon titre et mon excuse. »

Un écrivain qui s'exprime avec tant de franchise, est sûr, dès les premières pages de son livre, d'inspirer à ses lecteurs cette confiance qui les dispose à écouter sans prévention les récits qu'il va leur présenter. M. Raoul-Rochette donne d'autres garans de sa sincérité et de son amour du vrai, en indiquant avec le plus grand soin les sources où il a puisé ; en cela bien différent de quelques-uns de nos historiens, qui ne citent jamais personne et dédaignent de nous instruire des moyens qu'ils ont eus de connoître les faits qu'ils racontent. Toute leur narration repose sur leur simple autorité; on diroit qu'ils ont assisté à tous les conseils, entendu parler, vu agir tous les personnages, qu'ils ont été présens à tous les événemens à-la-fois, et ont pris part à toutes les batailles. L'historien de la révolution helvétique n'a pas en lui-même et dans l'infaillibilité de ses connoissances et de son jugement, cette confiance excessive. Il a pris la peine de rassembler tous les ouvrages qui traitent de l'époque qu'il a choisie, les histoires, les mémoires particuliers, les journaux du temps; il a interrogé les témoins oculaires des événemens, les généraux qui ont dirigé les opérations militaires; il a fait plus encore, il a visité à plusieurs reprises la Suisse, parcouru tous les lieux illustrés par quelque événement mémorable, recueilli tous les récits pour les opposer les uns aux autres et en tirer la vérité; il a tâché enfin de puiser dans la connoissance approfondie du pays et des habitans, cette précision et cette justesse de détails, cette couleur locale, qui peuvent seules donner de la chaleur et de la vie à une composition historique.

Ce simple exposé, en montrant ce que l'auteur de la Révolution helvétique a voulu faire, donne déjà une idée avantageuse de ce qu'il a fait; car il paroîtra bien difficile qu'un ouvrage qui est le résultat de tant de soins et de recherches, ne renferme pas en lui-même tout ce qui peut exciter un vif intérêt. Ajoutons que l'habitude de comparer et de discuter des témoignages, que l'auteur a prise dans ses études sur l'antiquité, est une autre présomption qu'il aura porté dans l'examen des récits contradictoires, cette critique si nécessaire pour en bien apprécier la valeur et l'autorité réelles.

Laissons encore ici parler l'auteur : « On n'aura pas de peine à » croire que j'ai dû me livrer à beaucoup de recherches pour composer » cette histoire ; on sait assez que les temps de discordes civiles » abondent en ouvrages de parti. . . Mais ce n'est pas seulement à » recueillir ces renseignemens contradictoires, à rechercher, dans les » apologies et les récriminations des partis, le secret de leurs vues, » de leurs craintes ou de leurs espérances, que se bornent les rigoureux » devoirs de l'historien. Personne n'a le droit d'être cru du public sur » parole ; et c'est sur-tout lorsqu'on rapporte des faits répréhensibles » et des actions coupables, qu'on lui doit un compte exact et sévère » des autorités qu'on a suivies. Quelquefois aussi ce public, enclin à » croire aux grands crimes, ne devient exigeant et difficile que quand » il s'agit de grandes vertus, d'actes sublimes de dévouement et de » courage; de sorte que, s'il lui faut souvent des preuves pour haïr, il » lui en faut plus souvent encore pour admirer. J'ai donc fidèlement » rapporté, à l'appui de chaque fait principal, les témoignages contem- » porains, les actes publics, les documens officiels où j'en avois puisé » la connoissance. Si je me trompe, ce n'est pas du moins de ma » propre volonté; si j'accuse, si je loue, ce n'est jamais que sur des » autorités graves, et le lecteur est toujours à même de vérifier mes » assertions ou de rectifier mes erreurs. C'est de cette seule manière » que l'histoire doit être désormais écrite. »

Si le plan de ce journal ne nous obligeoit de nous renfermer dans l'examen des faits, nous parlerions de la manière dont M. Raoul-Rochette les a considérés, de l'esprit dans lequel il a conçu et exécuté son ouvrage. Qu'il nous suffise d'annoncer que, partisan de toute liberté sage, il se montre, par cela même, ennemi des révolutions qui font acheter bien chèrement aux peuples les avantages qu'ils en retirent sous le rapport de l'industrie et du commerce. « La Suisse elle-même, » selon notre auteur, en est une preuve bien frappante. Elle a perdu » d'un seul coup, par sa révolution, toute sa force morale, toute sa

» considération extérieure.... Sans doute, de nobles efforts de » courage et de vertu ont encore signalé la chute du peuple helvé- » tique : quelques hommes généreux, quelques dignes citoyens se sont » honorés, dans le cours des malheurs publics, par une résistance » courageuse ou par une mort héroïque ; d'obscures peuplades, de » foibles tribus, se sont fait exterminer plutôt que de survivre à la » perte de leurs vieilles libertés helvétiques : mais, pour quelques » grands exemples de vertu républicaine, la nation entière n'en a » pas moins donné celui d'une soumission déplorable à chaque invasion » ennemie, et d'une soumission plus déplorable encore à chaque révo- » lution domestique : le bruit de ses discordres a retenti par toute » l'Europe, plus même que celui de ses malheurs; le secret de sa » foiblesse a été révélé à cette double marque, et la Suisse est restée » pauvre et foible au dedans, avilie et convoitée au dehors, honteuse » du passé et inquiète de l'avenir : voilà ce que sa révolution lui a valu. » Ce tableau n'est pas flatté sans doute; mais il résulte de l'impression qu'on retire de tous les faits dont se compose l'histoire de la révolution helvétique; et quand on viendroit à contester quelques-uns de ces faits, à combattre quelques-unes des inductions que l'auteur en tire, à relever quelques erreurs de détail dans l'ensemble qu'il a formé, ce que nous ne sommes pas en état de faire, n'ayant point sous les yeux les sources de ses récits, il est impossible que cet ensemble lui-même et tous ses détails principaux ne soient l'expression exacte de la vérité, et ne doivent inspirer toute confiance.

Donnons maintenant une analyse succincte de cette histoire, dont le sujet, circonscrit dans un temps limité, est si propre à former une de ces compositions à la manière des anciens, où l'unité contribue si puissamment à l'intérêt. L'auteur l'a divisée en quatre livres, contenant chacun une époque remarquable dans cet épisode du grand drame de notre révolution.

M. Raoul-Rochette commence par tracer le tableau de la situation morale et politique de la Suisse à la fin du XVIII.ᵉ siècle, au moment où éclata la révolution qui attira sur ce pays le fléau des discordes civiles et étrangères. « Il jouissoit alors, depuis la pacification de 1712, » d'une tranquillité dont aucune monarchie, aucune république ancienne » ou moderne, n'avoient encore offert l'exemple; et, pendant ce long » intervalle de calme, tous les germes de la prospérité publique s'y » étoient développés... La liberté civile et la tolérance religieuse » n'étoient nulle part portées aussi loin et aussi solidement établies » qu'en Suisse, sous cette foule de législations qui ne se ressembloient

» qu'en ce qu'elles assuroient au peuple une somme à-peu-près égale » d'indépendance, de sécurité et de bonheur. Jamais état plus libre ne » fut en même temps plus accessible, et nulle part on ne pénétra plus » aisément dans un pays qu'il eût été si facile de rendre impénétrable. » Ce sont là les traits généraux qui ressortent dans la peinture animée que M. Raoul-Rochette nous trace de l'état de la Suisse au moment de la révolution.

Les couleurs ne tardent pas à se rembrunir au 10 août. Après le mémorable exemple de courage et de fidélité que les Suisses donnèrent au malheureux Louis XVI, l'Helvétie, craintive sur l'avenir, parut ne s'occuper qu'à maintenir le système de neutralité « qu'elle avoit hérité » de la vieille politique du XVIe siècle : la sagesse de son gouverne- » ment en vint au point de ne repousser aucune des atteintes portées à » l'indépendance du pays, de ne ressentir aucun des affronts imprimés » à son honneur. » L'agitation qui se manifestoit dans les différens états helvétiques ; l'envahissement de Porentruy et d'une partie de l'évêché de Bâle par le général Custine ; la formation subite d'une république de Rauracie, qui transportoit dans le sein même de l'Helvétie la contagion des principes républicains; toutes ces marques d'hostilité de la part du gouvernement français, souffertes par la Suisse avec une constante longanimité; enfin, toutes les tentatives entreprises pour inculquer la révolution, forment la matière du premier chapitre, qui est comme l'exposition du drame.

La Gironde avoit conçu le projet de conquérir la Suisse ; ce projet, abandonné sous Robespierre, qui avoit bien assez d'affaires à l'intérieur, fut repris sous le directoire, lorsque, après le traité de Campo-Formio, la France fut sortie triomphante de sa lutte contre tous les souverains de l'Europe. Les Suisses se flattoient en vain d'échapper à l'invasion : déjà les contrées de la Valteline, de Bormio, de Chiavenna, pays compris dans la confédération helvétique, avoient été réunies à la république cisalpine, sur une simple proclamation de Bonaparte. M. Raoul-Rochette détaille tous les prétextes dont on chercha à colorer une invasion que rien, de la part des Suisses, ne pouvoit motiver ; l'occupation de Bâle, qui ouvrit les portes du pays et consterna tous les cantons ; les menées sourdes pour introduire les idées républicaines dans les cantons de Bâle et de Vaud, et le succès qui les couronna.

Désormais commence une série d'alternatives de vigueur et de foiblesse dont il faut moins accuser sans doute le caractère helvétique, que la position si délicate de petits états pénétrés de l'impossibilité de résister à une grande puissance, et qui craignent, en montrant une

inutile fermeté, de compromettre leur sort pour toujours. Les trois chapitres suivans sont remplis par le récit de la diète d'Arau, où les Suisses prêtèrent de nouveaux sermens à la confédération helvétique; de la résistance opposée aux Français; de la prise de Bienne, de l'armistice qui la suivit, et des événemens qu'entraîna l'honorable résistance des Bernois, et qui se terminèrent par l'entrée de Brune dans la ville de Berne : l'auteur achève le récit de ces événemens par ce court paragraphe d'une énergique précision. « Ce fut sous de tels » auspices que le général Brune prit possession de sa conquête : il fit » son entrée à Berne le 5 mars au soir. Il ne s'y trouvoit plus guère » que ce vil ramas de peuple, par-tout insensible, par-tout étranger » aux calamités publiques. Un des premiers soins du vainqueur, après » le pillage des rues et des maisons, fut de faire planter un arbre de » la liberté. Le trésorier de Frieshing, cet ancien chef du parti français, » seul debout encore sur les ruines de sa patrie, présida à cette étrange » cérémonie; ce fut là sans doute son plus grand châtiment : *Voilà*, » dit-il pour toute harangue, en s'adressant au général français, » *voilà votre arbre de la liberté : puisse-t-il porter d'heureux fruits !* Il avoit » déjà porté tous ceux qu'il pouvoit produire. »

Cet événement fut le signal d'une dissolution générale : avec le principal appui de la confédération, s'écrouloient de proche en proche tous les petits états. L'auteur suit les progrès de la révolution à Lucerne, à Zurich, à Schaffhausen, dans le Toggenbourg, dans la Thurgovie, à Sargau. De semblables mouvemens eurent lieu dans le Valais. L'auteur n'a pas négligé de faire ressortir une de ces contradictions singulières, si fréquentes dans les temps de trouble. « Des prêtres, des » capucins, les moines de l'abbaye de Sainte-Maurice, par le plus » étrange renversement d'idées, conduisoient eux-mêmes la révolution, » établissoient des clubs et des comités de surveillance, dans ces » paisibles vallées où l'on n'avoit jamais surveillé que des troupeaux. » Les nouvelles républiques de Bâle et du Léman, se formèrent sur le patron de la grande république. « A Lausane, dit M. Raoul-Rochette, » tout étoit à créer, et le gouvernement, et la nation. Tandis que la » foule des démagogues, montés sur les tréteaux populaires, y fixoient » les regards de la multitude; que d'autres, vils bouffons de notre révo- » lution, parodioient risiblement ce drame terrible, ou, misérables » transfuges de leur pays, s'acharnoient sur le cadavre de Berne; le » peu d'hommes éclairés dont tout ce tumulte ne couvrit pas la voix » et n'étourdit pas la raison, ne savoient encore où se placer. Des mé- » prises bizarres ou des nécessités pressantes transformoient tout-à-

» coup d'honnêtes bourgeois en législateurs, faisoient un commis d'un » artisan, et d'un paisible jurisconsulte un membre du conseil de » guerre, étonné lui-même de ses dispositions martiales. Comme il » falloit à toute force faire marcher la république, on s'y employoit de » toute main; et la rapidité des événemens et la nécessité des conjonc- » tures ne permettoient pas de remarquer ce que ces promotions » avoient de dangereux ou de ridicule. » Le pillage de Berne, contre la foi des traités, le désarmement de la Suisse, furent suivis par la formation de plusieurs républiques, improvisées, dit l'auteur, sans de grands frais d'imagination ou de science politique, puisqu'elles n'étoient que des contre-épreuves de la république française. « On l'appliquoit en Suisse, » en Hollande, en Lombardie, à Gènes et à Rome; c'étoit là le type » obligé de tous les gouvernemens qui se fabriquoient dans l'atelier du » Luxembourg, et comme le lit de Procuste, sur lequel, de gré ou » de force, il falloit que se plaçât l'Europe entière. »

La confédération suisse dissoute, fut remplacée par une république *une et indivisible*, sous un gouvernement central qui devoit résider dans la ville d'Arau. Le pays fut divisé en dix-huit cantons à-peu-près égaux. Le Valais fut uni à la Suisse ; le pays des Grisons, invité seulement à entrer dans l'alliance; Genève et Mulhouse, détachées de la confédération, et incorporées à la république française.

Le livre second de cette histoire commence à l'insurrection des petits cantons. Tandis qu'une grande partie de la Suisse, menacée par les armées françaises, nommoit des représentans qui devoient proclamer à Arau la nouvelle république, les cantons montagnards se disposoient à une vive résistance. « Là, dit éloquemment l'auteur, se préparoit, sur le » théâtre le plus imposant, un des spectacles les plus dignes des » regards de la postérité; une lutte moins remarquable par la grandeur » des événemens que par celle des individus, lutte éternellement » mémorable, où le devoir et le courage, aux prises avec l'injustice et » la force, fixèrent sur un petit peuple l'attention de l'Europe entière, » comme aux jours où son affranchissement lui avoit donné le premier » exemple d'une liberté vertueuse. » Le tableau de cette lutte, où les malheureux montagnards déployèrent un héroïsme qui a retenti dans toute l'Europe, occupe les deux premiers chapitres. M. Raoul-Rochette annonce avoir pris pour guide un ouvrage de M. Zschokke, qui a développé en détail cette guerre mémorable. C'est alors que se montre pour la première fois Aloys Reding, qui, après avoir fait jurer aux habitans de Schwitz le serment de défendre leur indépendance jusqu'à la mort, combattit à leur tête avec un courage héroïque, près

de Morgarten. Accablés par le nombre, les petits cantons capitulèrent; et furent contraints d'accéder à la république helvétique. Ainsi finit l'ancienne confédération : elle avoit duré quatre cent quatre-vingt-dix ans; il ne fallut qu'un peu plus de deux mois pour la dissoudre.

Un des chapitres les plus intéressans de cet ouvrage est celui où l'auteur, arrivé au moment de décrire les troubles des bailliages de la Suisse italienne, jette un aperçu sur la situation morale et politique de ces bailliages, et fait une courte description de ce pays. Nous voudrions pouvoir transcrire ce morceau remarquable par la rapidité de la narration, la chaleur et la variété du style, la vérité des couleurs. La Suisse italienne ne tarda pas d'être incorporée elle-même, bon gré mal gré, à la république helvétique, sous le nom de canton de Bellinzone. « Bientôt, dit M. Raoul-Rochette, la constitution helvétique traversa » les Alpes avec son cortége obligé de préfets, de commis, de fonc» tionnaires civils et militaires, sur-tout avec l'indispensable attirail » des armées françaises. . . . Mais le peuple, qui avoit voulu rester » attaché à l'ancienne Suisse, ne tarda pas à s'apercevoir combien son » vœu avoit été trompé en s'unissant à l'Helvétie nouvelle. En retour » de ses franchises et de ses libertés, il ne recevoit que des lois dont » il ne sentoit pas l'utilité, dont il ne comprenoit pas le langage. » L'auteur termine ce second livre par la lettre admirable que Lavater adressa au Directoire sur l'asservissement de la Suisse, où cet homme vertueux fait retentir les accens d'une indignation généreuse.

Jusqu'ici l'auteur a peint la Suisse aux prises avec elle-même, tourmentée par des troubles intestins, luttant avec peine contre la révolution française, et finissant par s'y soumettre. Avec le troisième livre de son histoire s'ouvre une nouvelle scène; le champ s'agrandit, toute l'Europe se dispose à prendre part aux événemens de la Suisse, qui va devenir le théâtre d'une guerre sanglante.

L'auteur peint l'état de l'Europe après le traité de Campo-Formio, transaction violente, arrachée par la force des armes, et qui ne portoit en elle-même aucune condition de durée. « Les germes de la guerre, » dit M. Raoul-Rochette, déposés en quelque sorte dans chacun des » articles de ce traité, ne pouvoient donc manquer de se développer » dès que l'une des puissances contractantes y trouveroit son avantage. » Les négociations de Rastadt, rompues dès la fin de février 1799, furent suivies de préparatifs de guerre, et la célèbre campagne de 1799 commença bientôt. M. Raoul-Rochette, muni d'excellens matériaux, aidé de la connoissance des lieux, expose en détail tous les événemens de cette guerre mémorable, où la valeur française se

distingua dans les Alpes par de si brillans exploits contre les armées russes et autrichiennes. Les faits principaux sont trop bien connus de nos lecteurs, pour que nous essayions d'en donner une analyse qui ne pourroit leur apprendre que ce qu'ils savent, sans leur donner aucune idée de l'intérêt que l'auteur a su répandre sur tous ces événemens, sur l'art avec lequel il a développé, sans confusion, la longue série de combats partiels qui préludèrent à la sanglante bataille de Zurich. C'est après cette bataille, lors de l'entrée des troupes victorieuses, que périt Lavater, dont M. Raoul-Rochette décrit ainsi la mort. « Dans le » désordre d'une déroute et dans le désastre de sa patrie en deuil, ce » vertueux vieillard n'avoit vu qu'une occasion d'exercer son saint » ministère; il étoit sorti de sa maison, asile si long-temps inviolable; » et seul, au milieu de soldats ennemis, il cherchoit des concitoyens à » sauver et des malheureux à défendre, lorsqu'il fut atteint d'un coup » de feu qui le conduisit au tombeau, après plus d'une année de » souffrances aiguës et d'inexprimables douleurs. Ce ne fut pas du » moins de la main d'un Français, ni de celle d'un Russe, que fut » abattu l'ami des hommes, le pasteur des pauvres, et le curé des » orphelins. Ce crime appartient tout entier à la fureur des partis; et » Lavater, qui connoissoit son assassin, emporta dans la tombe cet » horrible secret, avec tous les autres secrets de sa belle ame et de » son inépuisable charité. »

Pendant que Masséna triomphoit à Zurich, Lecourbe, Molitor et Gudin, se trouvèrent aux prises avec Souwarow, dans les vallées sauvages du Saint-Gothard; les Russes et les Français s'y disputant le terrain pied à pied, s'étonnèrent mutuellement par des actes d'une intrépidité extraordinaire. Le plus surprenant, sans doute, fut la retraite de Souwarow par le Schacken-Thall. Ce général, en apprenant l'issue de la bataille de Zurich, et se trouvant enfermé dans la vallée de la Reuss, prit une résolution désespérée, et se jeta dans la vallée latérale du Schacken, pour aller opérer sa jonction avec les Autrichiens. Ici nous laisserons l'auteur décrire en peu de mots cette marche effrayante. « Le sentier par lequel Souwarow conduisit des troupes » harassées de tant de combats, à peine praticable en été pour les » chasseurs de chamois, étoit encore ignoré, même des voyageurs les » plus aventureux. Toute l'armée, rangée en une seule colonne avec » les bêtes de somme, défila à pas lents, presque toujours homme à » homme, gravissant avec des peines infinies ces cimes escarpées. La » tête de la colonne atteignit le village de Mutten le 28 avant le jour, » tandis que le gros de l'armée, éparpillé entre les abîmes et les pans

» perpendiculaires des montagnes, luttoit encore contre les rochers, » contre la faim et contre le froid. Les bêtes de somme et les chevaux » de cosaques, usant leurs fers et leurs sabots sur les pointes aiguës » de ces blocs de granit, rouloient dans les précipices avec les pro- » visions dont ils étoient chargés, et emportoient dans leur chute la » dernière ressource de l'armée. »

Le livre troisième finit avec la campagne, et le livre quatrième et dernier s'ouvre par le tableau de l'état de la Suisse après la retraite des armées étrangères. Les opérations du directoire helvétique sont exposées en détail et censurées par l'historien : la chute de ce gouvernement dut suivre de près celle du directoire français. Au directoire renversé avoit succédé une commission exécutive de sept membres, qui se trouva, dès le commencement, en opposition avec les deux conseils chargés de veiller au salut public. Les dissensions de ces deux pouvoirs amenèrent une suite de tiraillemens et de troubles qui ne finirent qu'à la paix de Lunéville.

La guerre appela encore de nouvelles calamités sur la Suisse. La fameuse campagne de 1800, terminée par la bataille de Marengo, fit encore éprouver à ce pays les malheurs qui suivent le passage des armées étrangères. Enfin le traité de Lunéville vint fermer les plaies de la Suisse, en *garantissant son indépendance, et en lui assurant le droit de se donner la forme de gouvernement qui lui conviendroit*, selon les propres termes de l'article 11 de ce traité. Les législateurs de la Suisse rédigèrent un projet de constitution nouvelle qui n'obtint pas l'assentiment du premier consul : il prit lui-même la peine de faire rédiger un autre projet que le gouvernement provisoire de Suisse se garda bien de refuser. Mais il s'agissoit de le faire agréer à la nation entière dans une diète générale convoquée à Berne le 7 septembre. Dès la première séance, des dissentimens éclatèrent : Müller, représentant d'Uri, et Aloys Reding, de Schwitz, refusèrent l'un et l'autre le serment à une constitution qui n'étoit pas encore devenue la loi de l'état. Ces deux représentans et Von Fluë, toujours ligués, comme leurs cantons, pour la cause des antiques libertés, protestèrent contre les décisions violentes de la diète, et ne tardèrent point à se retirer. Nous ne nous arrêterons pas sur les détails des opérations de cette diète, sur les dissentimens qu'elles firent naître, sur les troubles qui s'ensuivirent, le rappel des troupes françaises, l'insurrection générale, enfin le manifeste des petits cantons, animés par la présence et l'exemple d'Aloys Reding, la seule figure qui ressorte dans cette succession uniforme de personnages

obscurs et peu intéressans que la révolution de Suisse présente l'un après l'autre à l'attention de l'histoire.

Enfin le premier consul, après une résistance opiniâtre, mit les partis d'accord par *l'acte de médiation* que M. Raoul-Rochette caractérise en ces termes : « L'histoire, tout en reprochant à cet acte le vice de » son origine et les vues secrètes de son auteur, ne doit pas dissimuler » ce qu'il y eut d'utile et de généreux dans cette concession d'un maître ; » et la Suisse, alors parvenue au dernier degré de l'anarchie et de la » misère, ne sauroit oublier qu'elle lui dut la fin de ses longs malheurs. » Les petits cantons y retrouvèrent l'image adorée de leurs démocraties » fédératives ; c'étoit tout ce que pouvoit comporter la nature de leur » pays. Les unitaires obtinrent également l'image d'un gouvernement » central ; c'étoit tout ce que pouvoit accorder la politique du con- » quérant. Les aristocrates se consolèrent de la perte de quelques » priviléges personnels, par une sorte de prééminence politique laissée » aux anciennes cités souveraines. Les Bernois seuls, sur qui retomboit » presque en entier le fardeau de la dette nationale, purent exprimer » des regrets légitimes ; mais leurs plaintes se perdirent dans la recon- » noissance de tout un peuple, qui, ne pouvant plus attendre de lui- » même un remède à ses malheurs, dut regarder comme autant de » bienfaits les libertés qu'on lui rendit. »

Le héros de la révolution suisse, Aloys Reding, revient encore une fois sur la scène ; et l'historien, ramenant l'intérêt du lecteur sur ce personnage, lui consacre les dernières lignes de son livre. « A peine » sorti du château d'Aarbourg, Aloys Reding reparut dans le conseil » suprême de son pays, toujours représentant de Schwitz et de la » liberté helvétique, au sein de la diète, comme au fond d'une prison. » Tous les yeux cherchoient avidement, sur ses anciennes cicatrices, » l'empreinte récente de ses fers ; mais tous les cœurs étoient heureux » de son retour, et la Suisse, en le voyant libre, sembloit l'être » redevenue elle-même. La présence d'Aloys Reding à la diète de » Fribourg réconcilia le peuple suisse avec son médiateur ; ce fut le » dernier service que ce grand citoyen rendit à son pays. Après tant » de stériles agitations, le repos étoit désormais pour tous les partis un » besoin, une nécessité, et presque une vertu. Plus heureuse que la » France, l'Helvétie pouvoit d'ailleurs se consoler avec l'image de la » liberté : sa résistance n'avoit pas été sans gloire ; sa soumission n'étoit » pas sans exemple ; et le jour étoit encore trop éloigné qui devoit » absoudre la providence des succès de la force et du règne de » l'injustice. »

Nos lecteurs auront pu juger, par cet extrait, du plan et de la marche suivis par M. Raoul-Rochette dans cet ouvrage, qui doit prendre un rang distingué parmi les compositions historiques de notre époque; et les passages que nous en avons extraits au hasard, leur donneront une assez juste idée de la manière dont elle est écrite; ils auront sans doute reconnu, dans ces courts fragmens, une diction élégante et facile, souvent ferme et énergique, toujours rapide et animée, et à laquelle on ne pourroit reprocher, selon nous, que l'emploi un peu fréquent des antithèses de pensées et de mots.

LETRONNE.

Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité, à l'occasion d'un zodiaque égyptien peint dans une caisse de momie qui porte une inscription grecque du temps de Trajan; par M. Letronne, *membre de l'Institut (Académie royale des inscriptions et belles-lettres), &c.; lues à l'Académie dans les séances des 16 et 30 janvier 1824.* Paris, 1824, 118 pages *in-8.°*, avec une planche lithographiée.

Le titre de cette dissertation indique le point de vue principal sous lequel le monument qui en est l'objet a paru à M. Letronne devoir inspirer un grand intérêt aux amateurs de l'antiquité, qui, libres de tout esprit de système, ne veulent voir dans les monumens que ce qui y est réellement; mais il n'annonce qu'imparfaitement un travail que nous ne pouvons faire apprécier en peu de mots, qu'en disant qu'il est tout-à-fait digne de l'auteur des *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains*, et qu'on y retrouve la même critique, la même sagacité, la même justesse de déductions et de raisonnement que nous avons eu lieu de faire remarquer dans cet autre ouvrage, en en rendant compte dans ce Journal (1).

Ces Observations se divisent en deux parties; mais l'auteur a dû commencer par remettre sous les yeux des lecteurs ce qu'il y a de plus essentiel dans la description de la momie rapportée d'Égypte par

---

(1) *Journal des Savans*, cahiers d'avril et de juin, 1823.

M. Cailliaud, de cette momie qui, entre les mains de M. Letronne, est devenue le sujet des recherches les plus intéressantes, lorsque le résultat de l'ouverture qui en avoit été faite n'avoit paru laisser à d'autres que le regret de ne voir se réaliser aucune des espérances qu'ils en avoient conçues. « Par bonheur, dit M. Letronne, ce qu'on avoit en » vain cherché dans l'intérieur de la momie, se trouvoit parmi les » peintures de la caisse. Le zodiaque dont elles nous offrent la repré- » sentation, et les foibles débris d'une inscription grecque presque » effacée, devoient fournir les élémens d'une explication complète, et » conduire à des résultats qu'on étoit loin d'espérer. »

C'est à la restitution de l'inscription grecque, à l'explication des particularités archéologiques que présente la momie, et au zodiaque peint dans la caisse de cette même momie, et qui n'exprime, suivant M. Letronne, qu'un thème natal, qu'est consacrée la première partie des Observations. Dans la seconde, l'auteur s'occupe de l'histoire de l'astrologie en Égypte, puis chez les Grecs et les Romains; et, appliquant ces recherches aux zodiaques connus, il fait voir que tous ces monumens se lient aux idées astrologiques, et par conséquent appartiennent aux époques où ces idées dominoient et exerçoient une influence inconnue à la haute antiquité. Nous allons entrer dans quelques détails, peut-être plus propres à exciter la curiosité de nos lecteurs qu'à la satisfaire: mais, en ce cas même, notre but sera atteint, puisque aucune des personnes qui s'intéressent à ce genre de recherches ne peut se dispenser de lire les observations de M. Letronne.

Et d'abord c'est dans l'ouvrage même qu'il faut voir comment, aidé par un heureux concours de circonstances, et encore plus par l'art assez rare d'en tirer parti, et de poursuivre la vérité jusque dans les moindres traces qu'elle a laissées sur des monumens fragiles et exposés à une multitude de causes de destruction, M. Letronne a restitué, de manière à ne laisser aucun doute, une inscription composée de vingt-sept mots, dont à peine six ou sept étoient assez bien conservés pour qu'on les reconnût sans peine. Voici cette inscription, dont la restitution nous paroît incontestable.

Πετεμένων ὁ καὶ Ἀμμώνιος Σωτῆρος Κορνηλίου Πολλίου, μητρὸς Κλεοπάτρας Ἀμμωνίου, ἐτῶν εἴκοσι ἑνὸς, μηνῶν Δ̄ *καὶ ἡμερῶν εἴκοσι δύο, ἐτελεύτησε* ΙΘ̄ L *Τραϊανοῦ τοῦ κυρίου, παϋνὶ* Η̄.

Cette figure L est le sigle du mot *ἔτους* ou *λυκάβαντος*, *année*. Le sens de l'inscription est:

« Pétéménon, dit Ammonius, ayant pour père Sôter, fils de Cor- » nelius Pollius Sôter, et pour mère, Cléopâtre, fille d'Ammonius,

» est mort, après avoir vécu vingt-un ans quatre mois et vingt jours;
» la XIXe année de Trajan le seigneur, le 8 de payni. »

La seule objection qu'on pourroit faire contre cette traduction de l'inscription tomberoit sur ces mots *Sôter*, *fils de Cornélius Pollius Sôter*, le texte portant seulement Σωτῆρος Κορνηλίȣ Πολλίȣ; mais M. Letronne a pris soin de justifier l'omission du nom de *Sôter* après ceux de *Cornelius Pollius*. « Il y a ici, dit-il, un nouvel exemple de l'usage » des inscriptions latines, que j'ai montré ailleurs appliqué à des ins- » criptions grecques, et qui consistoit en ce qu'on n'exprimoit souvent » que le *prænomen* et le *nomen* d'un personnage, quand son *cognomen* » étoit celui de son fils, nommé avant ou après. »

Le premier chapitre de la première partie des Observations est entièrement consacré à la restitution et à l'explication de l'inscription grecque; inscription « dont l'objet, comme le dit M. Letronne, n'a pu être que » celui d'une étiquette propre à faire distinguer à quels individus » appartenoit chacune des caisses que contenoit le caveau sépulcral de » la famille. » Dans le second chapitre, l'auteur fait voir que cette momie, ainsi que deux autres retirées du même caveau, et dont les inscriptions ont fourni les moyens de rétablir celle de la caisse de Pétéménon, appartiennent à une famille grecque alliée à des Égyptiens, et que les membres de cette famille avoient embrassé la religion du pays où elle s'étoit établie, et y avoient formé des alliances. Aussi, si la momie de Pétéménon et les deux autres trouvées dans le même caveau réunissent aux formes de la sépulture égyptienne et aux emblèmes religieux de l'Égypte, des particularités qui les distinguent de toutes les autres momies connues jusqu'à ce jour, M. Letronne fait voir, jusqu'à l'évidence, que toutes ces particularités ne sont autre chose que des rites grecs des funérailles, qu'on a associés, autant qu'il a été possible, aux rites égyptiens. Je me contente d'indiquer le résultat de ce second chapitre, riche en érudition et en rapprochemens qui n'ont rien que de très-naturel, et qui s'appuient réciproquement de manière à porter la conviction dans tout esprit libre de prévention. « Tel est, dit M. Letronne, » en terminant ce second chapitre, l'ensemble des principales circons- » tances que présente cette momie : il n'en est aucune qui ne tienne » au mélange des usages des deux peuples; et cela seul nous avertiroit » que cette famille étoit grecque d'origine, quand le fait ne seroit pas » établi d'ailleurs par des indications positives. On voit donc que, » dans le cas même où la momie de Pétéménon ne nous offriroit que » ces traits particuliers, ce seroit encore un des monumens des plus » curieux, puisqu'il est jusqu'à présent le seul qui, en nous montrant

» le mode de sépulture suivi en Égypte par les Grecs qui avoient » embrassé la religion du pays, nous fait connoître le caractère de » cette singulière fusion de rites et d'usages différens. Mais il nous offre » un autre motif d'intérêt, dans la représentation du zodiaque peint à » l'intérieur de la caisse. Cette circonstance si remarquable mérite que » nous nous y arrêtions d'une manière spéciale; et nous ne pouvions » le faire avec succès avant d'avoir établi l'époque de la caisse qui le » contient, et indiqué l'origine des particularités qu'elle présente. » C'est là le sujet du troisième et dernier chapitre de la première partie.

Voici la description de ce zodiaque, que je transcris textuellement. « En dedans de la paroi supérieure de la caisse de la momie, on a peint » une grande figure de déesse, les bras élevés au-dessus de la tête, » à-peu-près comme les figures debout qui soutiennent le zodiaque » circulaire de Dendéra. Le long de son corps on a disposé onze signes » du zodiaque, formant ainsi deux bandes, l'une à gauche, l'autre à » droite de la figure : à gauche, en commençant par en haut, se voient » successivement le lion, la vierge, la balance, le scorpion, le sagit- » taire; puis, en remontant à droite, le verseau, les poissons, le belier, » le taureau, les gémeaux et le cancer. C'est précisément la disposition » adoptée dans les zodiaques de Dendéra, où le premier signe est le » lion, et le dernier le cancer; il faut ajouter que la configuration » des signes est tout-à-fait semblable et tient au même système de » représentation. Il n'y a pas jusqu'à cette vache couchée sur un bateau » (dont les deux zodiaques de Dendéra nous présentent l'image sous » le cancer, ou entre ce signe et les gémeaux, et qu'on croit être un » symbole de l'étoile d'Isis ou Sirius), qui ne se voie aux pieds de la » figure, en dehors de la ligne zodiacale. Ainsi, l'identité de ce zo- » diaque et de ceux de Dendéra est aussi complète que pouvoit le » permettre la différence des monumens où on les a placés. Toutefois » une circonstance toute particulière distingue celui-ci des deux autres; » c'est que le signe du capricorne manque dans la série; il en a été » retiré et placé au-dessus de la tête de la figure, à côté de la main » droite, dans une position isolée, d'où il semble la dominer; situation » remarquable qui nous amenera bientôt à des conséquences dignes » d'attention. »

La date de la mort de Pétéménon est connue; et de là il suit incontestablement que des zodiaques pareils à ceux auxquels on s'étoit plu à assigner des époques antérieures à l'histoire, ont été peints sur des monumens au moins jusqu'à l'an 116 de notre ère; et cette conséquence confirme ce qu'un examen désintéressé des monumens où se

trouvent les zodiaques de Dendéra et d'Esné, avoit déjà révélé à tous les esprits impartiaux. La place qu'occupe ici le zodiaque dans la caisse d'une momie, exclut toute idée d'un monument astronomique, et suffiroit pour indiquer que l'objet de cette peinture est purement astrologique et se rapporte aux destinées de Pétéménon : le déplacement d'un des signes, et le lieu où il a été transporté, font connoître aussi clairement que pourroit le faire une explication écrite, que le mort avoit vu le jour sous l'influence de ce signe, qui a dominé sur tout le cours de son existence ; enfin, comme on connoit exactement et le jour de sa mort et la durée de sa vie, un calcul fort simple fait voir que effectivement, au jour de sa naissance, le soleil étoit dans le capricorne, soit qu'on prenne ici le capricorne comme signe ou comme constellation. En voilà certes plus qu'il n'en faut pour prouver jusqu'à l'évidence, et ce mot je ne l'emploie pas au hasard, que ce zodiaque n'est que l'expression d'un thême natal.

Mais si ceci est démontré par rapport au zodiaque de la momie de Pétéménon, n'est-il pas naturel d'en conclure que ces autres zodiaques qu'on avoit donnés pour des monumens astronomiques, à l'autorité desquels toute autre autorité devoit céder, ne sont aussi, dans l'intention de ceux qui les ont exécutés, que des représentations astrologiques (1), relatives aux époques de la construction des temples dont ils font l'ornement, et que, loin de nous révéler de grandes vérités, et d'assurer à des siècles très-anciens des connoissances qu'on ne sauroit leur accorder sans renoncer à toute critique historique, ils n'attestent que la crédulité et la sotte confiance de leurs auteurs dans les rêveries de l'astrologie judiciaire! M. Letronne, en concluant ce chapitre dont j'ai donné la substance, s'exprime ainsi : « Cette induction, fondée sur » une analogie frappante, vient à l'appui des preuves paléographiques » et archéologiques qui avoient déjà fait reconnoître les caractères de » l'astrologie dans ces monumens; et c'est ici qu'il convient de montrer » que les renseignemens qui nous étoient connus, même avant l'arrivée » à Paris de la momie de Pétéménon, suffisoient pour conduire directe- » ment à la même conséquence. »

Ces derniers mots annoncent le sujet de la seconde partie de ces

---

(1) M. de Saint-Martin, dans sa Notice sur le zodiaque de Dendéra, avoit déjà dit : « Il seroit bon encore de rechercher si trois figures qui se trouvent » dans le champ du planisphère, environnées par un cercle qui les distingue » de toutes les autres représentations, ne seroient pas par hasard des planètes. » S'il en étoit ainsi, ce planisphère pourroit bien être un thême astrologique, » comme les Égyptiens avoient l'habitude d'en faire. »

Observations, qui se divise, comme la première, en trois chapitres. Je les parcourrai successivement.

L'histoire de l'astrologie chez les Egyptiens est l'objet du premier chapitre. Quoique ce soit principalement chez les Chaldéens que l'astrologie a été cultivée, et que les Grecs et les Romains paroissent avoir reçu d'eux les secrets mensongers de cette prétendue science, on ne peut nier, sans contredire un grand nombre de témoignages de l'antiquité, qu'elle fut aussi cultivée dans des siècles assez reculés par les Égyptiens; et les noms de Pétosiris et de Necepsos, qui nous ont été transmis comme ceux de deux écrivains dont les ouvrages contenoient le système astrologique de l'Égypte, attestent que les peuples de cette contrée ne furent point étrangers à la culture de cet art. Mais les monumens sont-ils ici d'accord avec les témoignages écrits? M. Letronne répond affirmativement à cette question; et plusieurs des sculptures que l'on a découvertes, soit dans les tombes royales de Thèbes, soit dans d'autres sépultures, et dont on a fait, sans aucune vraisemblance, des tableaux astronomiques, lui paroissent, si toutefois ces figures sont effectivement empruntées du zodiaque et des constellations, n'être susceptibles que d'une interprétation astrologique. Et en effet, supposé chez ces peuples l'existence des idées astrologiques, il est assez naturel qu'ils aïent voulu marquer dans un tombeau l'influence céleste sous laquelle s'étoit trouvé, au moment de sa naissance, celui dont le corps y étoit déposé. Mais d'où auroit pu leur venir l'idée bizarre d'y placer un tableau astronomique, dont le but unique auroit été d'y marquer l'état du ciel à l'époque de la mort d'un individu, sans aucun rapport immédiat avec les circonstances de sa vie!

Si ceci semble n'être qu'une induction, à laquelle les personnes préocupées d'idées contraires pourroient refuser de se rendre, M. Letronne, pour battre tout-à-fait en ruines le système opposé, fait voir que si ces tableaux eussent eu l'objet qu'on leur suppose, la précession des équinoxes n'auroit pas pu demeurer inconnue jusqu'à Hipparque. En vain diroit-on: Qu'importent ici les témoignages écrits, et que peuvent-ils contre l'existence des monumens! La raison répondra toujours: Prouvez avant tout que ces tableaux sont vraiment astronomiques et ne sont susceptibles d'aucune interprétation autre que celle qu'il vous plaît de leur donner; et jusqu'à ce que vous ayez fait cette preuve, permettez-nous de donner la préférence à une hypothèse beaucoup plus naturelle, et qui ne contredit aucun témoignage et ne blesse aucune des lois de la critique. Je passe sous silence une assez longue discussion dans laquelle l'auteur fait voir avec quelle légèreté

on a cru reconnoître par-tout des symboles des solstices et des équinoxes, et on a fondé là dessus, à l'aide de la précession des signes, des dates certaines. M. Letronne termine cette discussion et le premier chapitre, en disant : « Il me suffit de montrer combien il importe de déterminer » l'objet de semblables monumens, avant d'en rien conclure, et de n'y » appliquer le compas de l'astronome qu'après les avoir regardés avec » l'œil de l'antiquaire. »

Une observation que je me permettrai ici, et qui me semble prouver que, dans les temps très-reculés, l'astrologie, si déjà elle étoit connue en Égypte, du moins n'y étoit pas vulgaire, c'est qu'il n'en paroît aucune trace chez les Hébreux, et que leur législateur, obligé de les prémunir contre d'autres genres de superstitions égyptiennes, n'eut pas besoin de les préserver de la contagion de cette vaine doctrine. Il ne faut donc point s'étonner que, parmi les momies connues jusqu'à ce jour, aucune de celles qui sont purement égyptiennes, n'ait présenté rien de semblable au zodiaque de celle de Pétéménon. Toutefois ce que je dis là ne prouve pas que l'astrologie et l'art de composer des thêmes génethliaques ne pussent faire partie des sciences que les prêtres s'étoient réservées; et au surplus, quand les tableaux des anciens monumens de l'Égypte qu'on a voulu expliquer par l'astronomie, ne trouveroient pas une interprétation satisfaisante dans l'astrologie, les partisans du système que combat M. Letronne n'y gagneroient rien, et l'arbitraire insoutenable de leurs explications n'en seroit pas moins démontré.

Le chapitre second s'ouvre par une proposition qui est parfaitement d'accord avec l'observation que je viens de faire : c'est que, tout en ne refusant point aux Égyptiens la connoissance de l'astrologie, on ne peut cependant donner aucune preuve qu'ils en aient fait des applications sur leurs monumens, en y figurant des horoscopes, et que c'est seulement depuis l'époque de la domination romaine que s'est introduit chez eux l'usage des thêmes astrologiques dans les monumens sépulcraux. Et l'on n'en sera pas surpris, si, suivant pas à pas notre auteur dans ce chapitre, on examine tous les faits et tous les raisonnemens sur lesquels il établit que l'astrologie ne jeta jamais de profondes racines chez les Grecs, qu'elle y fut bornée presque toujours à la connoissance des pronostics relatifs à la météorologie et à l'agriculture, comme Vitruve l'a dit positivement en opposant les Chaldéens aux Grecs, et l'astrologie judiciaire des premiers à l'observation des phénomènes naturels chez les derniers; tandis que, chez les Romains, on la voit, vers les derniers temps de la république et sous les empereurs, prendre de rapides développemens, et régner en dépit des lois et de

la philosophie, et qu'arrivée à l'époque des Antonins, elle occupe la plume de nombreux écrivains, trouve grâce même chez un esprit hardi et frondeur comme Lucien, et paroît sur les monumens publics. Parmi ceux-ci, il n'y en a point de plus remarquable que les médailles des empereurs frappées en Égypte, et particulièrement les médailles zodiacales de la huitième année d'Antonin, dont l'objet a été évidemment, comme cela est aujourd'hui généralement reconnu, de représenter le thême natal de l'univers. « Ainsi, dit M. Letronne, nous » voyons la science des génethliaques consacrée par l'empereur Antonin » dans le pays même d'où elle étoit sortie, et dans ce pays seul; car » rien de pareil n'existe sur les médailles de ce prince frappées dans » les autres parties de l'empire. Ce fait capital, ajoute-t-il en com- » mençant le troisième chapitre, particulier à l'Égypte, suffiroit pour » nous révéler toute l'influence que l'astrologie exerçoit alors dans ce » pays: il se lie avec l'existence d'un thême natal dans deux momies (1) » des temps de Trajan et d'Adrien, et il nous ramène ainsi naturelle- » ment au point d'où nous étions partis, pour embrasser tous les faits » qui pouvoient se rattacher à cette discussion. »

M. Letronne, résumant tous les résultats des recherches précédentes, en tire cette conséquence que les zodiaques de Dendéra et d'Esné, dont on faisoit honneur à la plus haute antiquité, ont tous été exécutés à l'époque de la domination romaine; et il n'oublie pas de rappeler que cette conséquence est précisément celle à laquelle on avoit déjà été conduit par la triple considération des inscriptions grecques, des cartouches hiéroglyphiques et de la différence des styles. Il en tire aussi, sinon la certitude, du moins une très-forte présomption que tous ces monumens sont ou entièrement ou principalement astrologiques, et il applique cette même conséquence à d'autres monumens, tels que le planisphère de Bianchini, publié dans le recueil de l'académie des sciences (*Histoire*, année 1708), et aujourd'hui déposé dans le musée royal, et d'autres dont le détail seroit déplacé ici. Enfin il s'attache à démontrer qu'on a eu tort d'attacher une grande importance à la circonstance de la bissection des représentations zodiacales trouvées dans les édifices égyptiens, à tel ou tel signe, et de chercher dans cette circonstance un caractère chronologique; il indique même le motif,

---

(1) L'auteur dit *deux momies*, parce qu'il avoit cru qu'une momie, déposée aujourd'hui au musée britannique et trouvée dans le même caveau que celle de Péténénon, avoit aussi une représentation zodiacale peinte sur sa caisse (*voy.* p. 48); il a su depuis que c'étoit une erreur (*voy.* la note, p. 8).

puisé dans la doctrine astrologique, qui a pu déterminer les auteurs de quelques-unes de ces représentations à diviser le zodiaque en deux parties, dont l'une s'étendît du lion au capricorne, et l'autre du cancer au verseau. D'autres motifs, tirés du même art et qui ne nous sont pas connus, ont pu donner lieu à une autre bissection, dont l'esprit de système a cru pouvoir rendre raison, sans être retenu par l'invraisemblance, pour ne pas dire l'absurdité, des conséquences contraires à l'histoire de l'astronomie, qu'il se voyoit obligé d'admettre.

Si toutes les considérations rassemblées dans ce volume, et qui se prêtent un appui mutuel, forment, comme nous le pensons, un faisceau de lumière propre à dissiper l'obscurité qui enveloppoit ces monumens, et qui leur donnoit une si haute importance, il faudra avouer, avec M. Letronne, que ces zodiaques ne sont plus désormais qu'un objet de curiosité, qui n'offre aucun but de recherches vraiment philosophiques, et qu'au lieu de receler le secret d'une science perfectionnée bien avant le déluge, ils ne sont que l'expression de rêveries absurdes, et une preuve de plus de l'empire qu'a exercé sur des nations éclairées une des foiblesses qui ont le plus déshonoré l'esprit humain.

Le volume est terminé par une lettre de M. Champollion le jeune à M. Letronne; elle a pour objet les légendes hiéroglyphiques de la momie de Pétéménon. La restitution de l'inscription grecque, proposée par M. Letronne, se trouve confirmée par les observations et les découvertes de M. Champollion, et réciproquement tout le système de M. Champollion reçoit un nouveau degré de confirmation de cette comparaison. Mais comme nous devons rendre compte incessamment dans ce journal, de ses *Recherches sur le système hiéroglyphique des anciens Égyptiens*, nous croyons superflu d'entrer ici dans aucun détail à ce sujet. Nous dirons seulement, en finissant, que M. Letronne s'occupe d'un travail plus étendu sur l'histoire de l'astrologie, et que déjà il en a communiqué une portion à l'académie.

SILVESTRE DE SACY.

LES POËTES FRANÇAIS, depuis le XIIe siècle jusqu'à Malherbe, avec une notice historique et littéraire sur chaque poëte. Paris, *in-8.°*, tom. I et II; de l'imprimerie de Crapelet, 1824.

DEPUIS quelques années, les travaux de plusieurs littérateurs ont multiplié et facilité les moyens de connoître et d'apprécier les anciens

monumens de notre langue, et sur-tout de notre poésie. Il est permis aujourd'hui d'établir, siècle par siècle, époque par époque, la série des différens auteurs dont les noms et les ouvrages appartiennent à notre histoire littéraire depuis ses commencemens, et l'on peut dire que la lecture des antiques productions de nos pères, qui est si utile aux personnes qui les étudient, pour y découvrir l'origine, les progrès, les variations de la langue, et l'état successif de la littérature, n'est pas sans quelque intérêt pour les personnes qui ne lisent que par amusement ou par curiosité.

Il est donc juste d'applaudir au zèle honorable qui a conçu et qui exécute une pareille collection, dont le succès promet plus d'estime que d'avantages pécuniaires, et dont l'entreprise ne peut être confondue avec ces spéculations, si communes aujourd'hui, où tout semble combiné pour le seul intérêt commercial. C'est dans la vue principale de favoriser les progrès de la science, et de répandre et populariser la connoissance de nos anciens poëtes, que M. Crapelet consacre à leur gloire un monument digne d'eux, et auquel son propre nom restera attaché.

On a vu que la collection est intitulée, *les Poëtes français depuis le XII.e siècle jusqu'à Malherbe.* Pour remplir cette annonce ainsi vague et indéterminée, ne fût-ce qu'en réunissant des fragmens tant soit peu considérables de leurs poésies, il faudroit un très-grand nombre de volumes; mais cette annonce est modifiée par le faux titre qui offre cette variante : *Bibliothèque choisie des poëtes français jusqu'à Malherbe.* Ainsi l'éditeur ne s'engage qu'à donner un choix des ouvrages de ces poëtes, ce qui lui laisse la faculté de n'insérer que les pièces qu'il jugera plus remarquables, et même de ne les donner que par fragmens. Enfin l'auteur du discours préliminaire qui expose l'origine et les développemens de la poésie française, M. Auguis, avertit que la collection présentera au lecteur une suite non interrompue des principaux monumens de notre langue poétique, depuis Guillaume IX, comte de Poitiers, jusqu'à Malherbe.

On jugera aisément combien ce plan est plus vaste et plus heureux que celui du recueil intitulé *Annales poétiques*, ou d'autres recueils moins considérables, qui n'avoient pas eu les ressources faciles procurées par la publication successive de divers ouvrages et des collections qui ont fait connoître les principaux monumens de notre ancienne littérature.

Quand la nouvelle collection commence cette chaîne poétique à Guillaume IX, c'est qu'elle réunit les troubadours et les trouvères

sous le titre de poëtes français depuis le XIIe siècle. Il ne m'appartient pas de repousser ce rapprochement de renommée, cette fraternité de talens et de gloire : il est évident et reconnu aujourd'hui, soit d'après les monumens les plus anciens de la langue et de la poésie des troubadours, soit d'après la nature et les rapports identiques des deux langues, que la langue des troubadours et celle des trouvères ont eu une même origine, et que c'est en modifiant l'idiome roman que l'idiome français a pris le caractère qui l'en a ensuite distingué ; je me borne, sur ce point de notre histoire littéraire, à renvoyer à ma grammaire comparée des langues de l'Europe latine. Il étoit donc très-permis, et même convenable, de comprendre les troubadours dans un monument élevé à la gloire des poëtes français.

Quant au choix que l'éditeur a fait des pièces de plus de soixante troubadours, dans le nombre plus considérable de ces poëtes, dont les ouvrages se trouvent dans la collection que j'ai publiée, et dans celle qui l'a été par M. de Rochegude, je ne puis qu'applaudir au goût et au soin qui ont dirigé ce travail, et à la manière dont le texte a été reproduit, à quelques nuances près dont je ne puis me plaindre, puisqu'elles tiennent en quelque sorte à un système typographique (1).

Parmi les pièces des troubadours, l'éditeur a inséré sciemment une pièce presque entièrement française de Richard Cœur-de-Lion ; et je ne cite cette particularité que pour faire observer que le langage français du roi Richard présente des formes de la langue des troubadours qui sont restées très-peu de temps dans la langue française, telles que l'affixe US pour *vos* (2).

En parlant de la poésie française, l'auteur du discours préliminaire avance que les anciens poëtes français, les trouvères, se donnoient de très-grandes licences pour rimer, et qu'ils corrompoient selon le besoin la terminaison des noms propres, disant *PIERron* pour *PIERre*, &c. Il reproche à l'auteur du roman de la Rose d'avoir écrit AIN pour AIME, afin de rimer avec VILAIN.

Je conviens qu'assez souvent les trouvères se sont permis de très-grandes licences pour la facilité de la rime, et j'en pourrois indiquer plusieurs exemples ; mais je craindrois que l'opinion de l'auteur du

(1) Ainsi, au lieu d'imprimer les affixes US, NS en les séparant du mot précédent terminé par la voyelle à laquelle ils sont attachés dans les manuscrits, comme il a imprimé M, T, S pour *me, te, se,* il a imprimé NOUS, QUENS pour *no us, que ns*, NO VOS, QUE NOS, ce qui peut beaucoup embarrasser les lecteurs même instruits. — (2) On y voit l'affixe US pour *vos,* VOUS pag. 21 ; JEUS pour *je us,* SIUS pour *si us,* BEUS pour *be us,* &c.

discours préliminaire ne fît regarder comme faute ce qui n'en est pas une dans les deux exemples qu'il cite.

J'ai eu plus d'une occasion de prouver, et notamment aux pages 86 et 87 de la Grammaire comparée des langues de l'Europe latine, que l'ancienne langue française, conformément au principe de la langue des troubadours, disoit *PIERres* pour le sujet, *PIERron* pour le régime, et ainsi des autres noms propres, tels que *HUes*, *HUon*, *BUEVes*, *BÜEVon*, *&c.*

Quant à AIN ou AIM pour AIM*e* à la première ou à la troisième personne du présent de l'indicatif au singulier, j'ai établi et prouvé par des exemples nombreux, pages 227 et 229, que souvent ces première et troisième personnes ne prenoient point, soit en vers, soit en prose, l'E muet final qui les caractérise aujourd'hui; aussi trouve-t-on, dans les pièces mêmes de la collection dont je rends compte, AIM pour AIM*e* autrement qu'en rime.

On lit dans le conte du *vilain Mire* par Rutebeuf, tome I.er de la collection, page 226 :

> Et dist li rois, et sachiez bien
> Que je vous AIM seur toute rien.

L'auteur a ajouté que les trouvères disoient PAROLE au lieu de *parle*, pour rimer à ESCOLE, et de même MAIN au lieu de MATIN, et *FORment* pour *FORTEment*.

PARoLE ancien français venoit de *PARauLAR* de la langue des troubadours, du latin *PARABOLA ; MAiN*, de MAN roman, emprunté de *MANe* latin; et je dois dire que ce MAIN, ancien français, se retrouve dans *DEmain ;* et enfin *FORment* étoit un ancien adverbe français resté du roman *FORtment*, comme on peut le voir dans ma Grammaire comparée, pages 316 et 317, où j'ai donné l'exemple de l'adverbe *FORTment* employé en prose dans l'ancienne traduction française du Psautier de Corbie.

Aussi, dans le conte déjà cité du *vilain Mire*, on lit à la page 318 du tome I.er de la collection :

> Fist ses noces et espousa
> Celi cui *FORment* en pesa.

S'il étoit entré dans cette collection un certain nombre de pièces jusqu'à présent inconnues, je m'empresserois de les indiquer, et même d'en donner une idée; mais elle ne se compose guère que d'ouvrages ou de fragmens d'ouvrages déjà imprimés, dont le choix m'a paru heureux. Les principales sources où l'éditeur a puisé, sont les recueils publiés par M. Méon et M. Roquefort, l'Histoire de la musique par

M. de Laborde, les Notices des manuscrits de la bibliothèque du Roi, les derniers volumes de l'Histoire littéraire de la France, et ensuite les œuvres imprimées de chaque auteur, telles que le roman de la Rose, les lais et les fables de Marie de France, les poésies de Thibaud comte de Champagne, roi de Navarre, celles de Charles d'Orléans, &c. &c.

Le mérite consistoit à bien choisir dans la grande quantité de pièces et de fragmens qui pouvoient figurer dans la collection. Je n'exprimerai d'autres regrets à cet égard que sur les trois points suivans; et certes ces regrets, loin d'être une critique, sont l'effet du desir que j'aurois eu que rien ne manquât de tout ce qui pouvoit ajouter à la perfection de cette entreprise et en assurer le succès.

1.° Il seroit possible d'indiquer des ouvrages très-intéressans dont il n'a été rien inséré dans la collection: je me borne à citer LE CASTOIEMENT, pièce très-considérable, aussi digne, par le fond que par la forme, de figurer parmi les anciens monumens de notre littérature; le poëme de Marbode sur les PIERRES PRÉCIEUSES, la BIBLE GUYOT. On pourra dire que les deux premiers ouvrages ne sont que des traductions: je répondrai que c'est à cause de cette circonstance même, qu'il eût fallu les faire connoître.

2.° Il n'a été rien choisi parmi les ouvrages anonymes de l'époque; mais comme il n'a été publié encore que deux volumes, j'aime à croire qu'on réserve une place séparée aux anonymes.

3.° En rapportant quelques fragmens du roman de la Rose, aux articles de Guillaume de Lorris et de Jehan de Meung, l'éditeur n'a inséré que transitoirement dans une notice quelques vers de l'édition de M. Méon, et a préféré, pour les citations, l'édition donnée par Clément Marot. J'ai fait connoître dans ce Journal (octobre 1816) combien l'édition de M. Méon méritoit la préférence sur toutes les autres. Le véritable texte des auteurs n'est que dans cette édition, et c'est celui-là qu'il convenoit de donner pour faire apprécier le caractère du talent de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung. J'avoue pourtant que je n'eusse pas exclu le texte corrigé par un éditeur tel que Clément Marot; mais je l'aurois inséré en note au bas du vrai texte, et la comparaison eût sans doute plu à tous les lecteurs.

J'en viens à une observation plus grave, que j'annonce comme une critique juste, quelque sévère qu'elle puisse paroître. L'éditeur a cru convenable d'admettre quelques-unes des pièces qui composent le recueil attribué à Clotilde de Surville. J'aurois aimé qu'à la fin du volume, et par forme d'appendice, on eût placé ces pièces, pour faire juger avec quel art et avec quel succès un homme d'esprit et de goût est parvenu

à séduire un moment et intéresser la curiosité publique, jusqu'à ce qu'un examen sérieux eût apprécié et caractérisé ces compositions pseudonymes. Elles méritent sans doute d'obtenir un rang dans notre histoire littéraire; mais il n'est plus permis aujourd'hui de les donner pour authentiques. Leur qualité reconnue de pseudonymes n'empêchera pas de les rechercher, comme on recueille ces fausses médailles que les curieux s'empressent de placer à côté des véritables, et dont le rapprochement est utile à l'étude même de l'art.

Mais il me semble qu'il étoit hors des convenances littéraires d'assigner à Clotilde de Surville un rang parmi les auteurs de l'époque où l'on a prétendu qu'elle avoit composé ses ouvrages; j'en serois moins choqué, si je ne regardois la collection dont je rends compte comme un monument qui doit exposer nos richesses littéraires et à nos propres regards et à ceux des étrangers. Sous ce double rapport, il étoit indispensable de parler franchement de cette supposition comme reconnue et avouée aujourd'hui, au lieu de se borner à ne pas en garantir l'authenticité. Il est vrai que, pour s'excuser à cet égard, on a dit : « Ce seroit nous écarter » des bornes de cet article, que de discuter ici les diverses allégations » qui ont été produites pour et contre l'authenticité des poésies de » Clotilde. » Je pense, au contraire, que l'éditeur étoit juge en cette cause et n'avoit pas le droit de s'abstenir, et qu'il a porté la modestie beaucoup trop loin. Certes, si quelqu'un est appelé à prononcer sur l'authenticité des ouvrages, c'est sans doute la personne qui leur assigne une place dans l'histoire de la littérature.

J'insiste avec confiance sur ce point, parce qu'il est encore temps de placer dans la collection une note qui avertisse les lecteurs, et surtout les étrangers, que les littérateurs français ne regardent les ouvrages de Clotilde de Surville que comme un jeu d'esprit, une habile imitation du langage ancien, dont la perfection même a servi à découvrir la fraude.

Dans la dernière moitié du siècle précédent, Chatterton publia en Angleterre, sous le nom de Rowley, poëte anglais qui avoit vécu pendant le XVe siècle, diverses compositions en vers dont les expressions surannées, les tournures et les formes antiques séduisirent pendant quelque temps; mais, une fois que la fraude eut été constatée, on ne s'avisa plus de citer ces poésies que comme une imitation plus ou moins heureuse du style de l'époque, et elles ont été réunies dans les œuvres de Chatterton, à qui on les a restituées.

Je saisirai cette occasion pour dire que, vers la même époque où parurent les poésies de Clotilde, M. Fabre d'Olivet publia avec succès

les *Poésies occitaniques*, ouvrage qu'il donna comme traduit du provençal et du languedocien, de la langue des troubadours, langue d'oc, occitanique; et dans ses notes il inséra des fragmens, prétendus originaux, en langue occitanique: ces passages, écrits avec esprit et grâce, et souvent avec énergie, ont trompé des littérateurs qui les ont crus originaux et cités comme tels. Voulant assurer à ces divers fragmens de sa composition l'avantage de passer pour authentiques, l'auteur employa un procédé aussi ingénieux que piquant. Dans l'un des ouvrages prétendus traduits, il mêla des passages tirés du manuscrit 7226, qui contient des poésies des troubadours; et par ce mélange de pièces véritables avec les pièces supposées, il parvint encore plus aisément à séduire la crédulité des littérateurs mêmes: il fit plus; comme la langue des anciens troubadours (1), dont il citoit les passages dans ses notes, eût offert quelques différences, quelques nuances qui, par leur disparate, auroient peut-être facilité les moyens de reconnoître la supposition des pièces produites, il abaissa le langage de ces troubadours à l'idiome dont il se servoit lui-même; et par ce moyen il devint beaucoup plus difficile de douter de l'authenticité des productions supposées, qui, au reste, ont un mérite réel sous tous les rapports.

Mais il arrive une époque où l'histoire littéraire doit interposer son autorité et restituer chaque ouvrage à son véritable auteur, et sur-tout avertir de ne pas accorder aux pièces pseudonymes une date et un rang auxquels elles n'ont pas droit; et ce temps est sans doute venu pour les poésies attribuées à Clotilde de Surville.

Les deux volumes dont je rends compte, contiennent, outre les troubadours, la série des principaux poëtes français, en commençant par les trouvères Guerin, Gautier de Coinsi, Rutebeuf, &c., jusqu'aux poëtes Mellin de Saint-Gelais, Margueritte de Valois, reine de Navarre, et Antoine Héroet. Je crois inutile d'examiner si l'ordre chronologique est toujours exactement observé; mais je dois avertir que, soit pour les troubadours, soit pour les trouvères et les poëtes français qui leur succèdent ensuite, il existe des notices historiques et littéraires précises, bien écrites et satisfaisantes. Le rédacteur de ces notices y a réuni tout ce qu'il étoit important de connoître sur les auteurs; il a quelquefois

(1) Ces troubadours sont
- Perdigon: *Amb lou printems.*
- Claire d'Anduse: *En greu esmai ez en greu pessamen.*
- Guillaume Adhemar: *Jeu hai ja vista manta rei.*
- Sordel: *Plagner voli En Blacas.*
- Peyrols: *Amour, tan vous hai servit.*
- Blacasset: *Be m plaz lou gai tems de pascor.*

caractérisé heureusement des ouvrages qui ont rarement une physionomie particulière. Je fais des vœux sincères pour que cette collection intéressante s'améliore encore dans les volumes suivans, et obtienne tout le succès qu'elle mérite déjà à plusieurs titres (1).

RAYNOUARD.

Recueil général des anciennes lois françaises, publié par MM. de Crusy, Isambert *et* Jourdan; tom. III, ann. 1308-1327, pag. lxviij et 3525; tom. IV, ann. 1327-1357; pag. 353-886; tom. V, ann. 1357-1380, pag. 88 et 536; tom. VI, ann. 1380-1400, pag. 537-880. Paris, imprimerie de Pochard, librairie de Belin-le-Prieur et de Verdière, 1823 et 1824, 4 vol. *in-8.°*

En rendant compte des deux premiers volumes de cette collection (2), nous avons pris l'engagement d'indiquer les principales matières et les formes particulières de ceux qui la devoient continuer. Aujourd'hui qu'elle atteint le commencement du XV.e siècle, et qu'elle rejoint le tome VIII du grand Recueil des ordonnances, il devient plus aisé de prendre une idée du genre de secours qu'elle peut offrir à ceux qui étudient les lois et l'histoire de la monarchie française. Entre les divers travaux des éditeurs, nous distinguerons d'abord deux dissertations de M. Isambert, placées l'une à l'entrée du troisième volume, et l'autre à la tête du cinquième.

La première est intitulée, Notice historique *et législative* sur l'ancienne constitution du royaume aux diverses époques de notre histoire, et sur les assemblées nationales ou états généraux de la France. Peut-être l'expression de *notice législative* n'a-t-elle pas toute la justesse desirable; mais le but de l'auteur est de tracer d'après les lois, comme d'après les récits de l'histoire, le tableau de l'ancienne constitution politique de la France. M. Isambert remonte aux temps qui ont précédé la conquête des Gaules par les Romains, et recueille avec beaucoup de méthode les notions que fournissent, sur le gouvernement primitif des Gaulois, quelques anciens écrivains, spécialement Aristote, Cicéron,

---

(1) Depuis l'impression de cet article, il a paru deux nouveaux volumes qui confirment les espérances que les deux premiers avoient permis de concevoir; il en sera rendu compte, ainsi que des autres qui termineront cette intéressante collection. — (2) *Journal des Savans*, novembre 1822, p. 643-650.

César et Strabon. Les résultats n'en sont malheureusement ni très-nombreux ni fort précis. Cicéron, qui a tant vanté les institutions de Marseille (1), n'a pas pris la peine de les décrire. En général, on a lieu de penser que chez les Gaulois, des assemblées ou nationales ou aristocratiques tempéroient l'autorité du chef civil et militaire de chaque état, et laissoient une influence ou une puissance presque indéfinie au corps des Druides. Sous la domination romaine, depuis l'an 50 avant J. C. jusqu'à la chute de l'empire d'occident en 476, les Gaulois ont gardé sans doute quelques-unes de leurs coutumes : mais, ainsi que M. Isambert l'avoue lui-même, un pays qui a perdu son indépendance, ne sauroit conserver assez pleinement une législation qui lui soit propre. Aussi les faits relatifs à l'administration des Gaules, au pouvoir des préfets et de leurs vicaires, à la levée des troupes et des impôts, au régime municipal et à la tenue de quelques assemblées représentatives, sont-ils si divers et si mobiles, qu'il est bien difficile d'en tirer aucune conclusion générale. Ces questions se compliquent encore par l'établissement et les progrès du christianisme, qui, en introduisant l'usage des élections et de quelques autres délibérations communes, donnoit aux habitudes un caractère fraternel et quelquefois même démocratique. Tous ces faits sont habilement resserrés et rapprochés dans la notice dont nous rendons compte, et qui retrace tous les monumens qui tiennent à cette matière. Parmi ces monumens, M. Isambert fait particulièrement remarquer celui qui nous a été, dit-il, conservé par *Sirmundus :* il s'agit d'une lettre impériale insérée par le P. Sirmond dans des notes sur Sidoine Apollinaire, lettre qu'Honorius et Théodose le jeune adressoient en 418 au sénateur Agricola, préfet des Gaules, et qui ordonnoit la convocation annuelle d'une assemblée nationale dans la ville d'Arles. Les juges, les notables et les curiaux, devoient s'y rendre sous peine d'amendes. En ce temps, la confédération des Armoriques avoit déjà commencé d'enlever aux empereurs la souveraineté d'une partie des Gaules.

La troisième partie de cette dissertation concerne l'établissement de la monarchie des Francs vers la fin du Ve siècle et pendant la première moitié du VIe C'est un tissu d'extraits historiques judicieusement choisis. Quelques-uns remontent à des années antérieures à Clovis : mais Pharamond est, aux yeux de l'auteur, un personnage imaginaire ; et, selon lui, il s'en faut que les faits, en bien petit nombre, auxquels on rattache

---

(1) *Non solum Græciæ, sed haud scio an cunctis gentibus anteponendam dicam, &c....* Orat. pro Flacco.

les noms de Chlogion ou Clodion, de Mérovée et de Childeric, puissent être suffisamment vérifiés ou éclaircis. M. Isambert considère donc Clovis comme le véritable conquérant de la Gaule et le vrai fondateur de la monarchie française : il pense que la lettre de ce prince aux évêques, et les actes du concile national tenu à Orléans en 512, sont les seuls monumens législatifs bien authentiques de ce premier règne. Clovis n'avoit pu expulser de l'est et du midi de la Gaule les Bourguignons et les Visigoths. Ainsi les codes de ces peuples barbares sont à joindre à ceux que les compagnons de Clovis apportoient de la Germanie, si l'on veut se former une idée des lois diverses qui régissoient alors la France. En ces temps de guerre, d'usurpations et de conquêtes, aucun système politique ne pouvoit être bien déterminé; cependant des traces de délibérations publiques s'aperçoivent encore à côté du régime militaire et de la suprématie royale. Ce qu'on seroit le plus curieux de discerner en ce premier âge, c'est la condition des anciens habitans, et celle des vainqueurs. Mais l'auteur n'entreprend encore ici aucune recherche sur ces articles : il se réserve de les traiter dans une deuxième dissertation, qui ouvre en effet le tome V, et qui n'est qu'une suite de la précédente, quoiqu'un titre particulier l'annonce comme un *Essai sur l'établissement monarchique des Mérovingiens.*

Après un rapide exposé des opinions de Boulainvilliers, de Dubos, de Montesquieu, de Mably, de MM. Meyer et Guizot, sur l'origine de la noblesse féodale, M. Isambert essaie de tracer le tableau des institutions qui existoient sous Clovis : toutefois il ne s'occupe encore ni des Visigoths, ni des Bourguignons, ni de la nation romaine ou gauloise, qui venoit d'être conquise ; il n'envisage que les Francs, dont toutes les tribus étoient réunies sous la puissance de Clovis à la fin du règne de ce monarque. La tribu à laquelle il appartenoit personnellement avoit été dans l'usage de s'assembler au mois de mars, pour délibérer sur la paix et la guerre, et c'étoit probablement dans l'une de ces assemblées que la loi salique avoit été proclamée vers 420 : en une autre, elle fut révisée et traduite en langue latine. On ne trouve en ce code antique aucune trace de féodalité, point de cens, point de redevances ; les terres des Francs étoient libres comme leurs personnes; mais il y avoit chez eux des esclaves, les uns pris à la guerre, les autres ayant vendu leur liberté ou engagé leurs services. Le système de M. Isambert sur l'origine de la noblesse, consiste à dire que les priviléges ont été introduits après coup, par l'autorité des rois, à des époques où la nation franque n'exerçoit plus la puissance législative; qu'ainsi ce n'étoit point une noblesse de race, comme l'a prétendu

Boulainvilliers. Il est vrai que la loi salique parle de *leudes* et de *fidèles ;* mais, selon M. Isambert, ces mots sont synonymes de Francks ; *baron* ne signifie non plus qu'homme libre; et quant aux titres d'*optimates*, de *proceres*, ils ne sont pas dans le texte de la loi. Tous les Francs étoient donc égaux; le corps des antrustions ne s'est formé que sous Dagobert; la terre salique n'étoit qu'une terre franche, patrimonialement possédée; et si, dès la fin du V.ᵉ siècle, il y avoit une classe aristocratique chez les Bourguignons, il n'en faut rien conclure à l'égard de cette nation francke qui sortoit des forêts de la Germanie et dont la civilisation étoit beaucoup moins avancée. Montesquieu et les autres écrivains qui distinguent des nobles parmi les sujets ou compagnons de Clovis, transportent à cet âge des institutions qui n'ont commencé que dans les suivans. M. Guizot a soutenu aussi que du V.ᵉ au X.ᵉ siècle, il n'existoit entre les Francs aucune distinction qui doive être caractérisée par le nom de noblesse, puisque leur loi ne garantissoit ni l'hérédité ni la perpétuité même des titres, des fonctions, des faveurs que l'on obtenoit du prince.

Dans la partie de cette dissertation où il s'agit des limites étroites du pouvoir royal de Clovis, l'auteur répond à l'objection que semble fournir un diplome daté de 496, et inséré au tome IV (page 196) du Recueil des historiens de France, diplome daté de l'année du règne, et appliquant à Clovis les qualifications les plus éminentes. On avoit déjà révoqué en doute l'authenticité de cette pièce : M. Isambert n'hésite point à la déclarer évidemment fausse ; et nous partageons cette opinion, non-seulement parce que l'acte est signé d'un Anachalus, personnage tout-à-fait inconnu dans l'histoire, mais aussi parce qu'on y suppose la soumission entière des Gaules aux armes de Clovis, l'existence d'un trésor public et d'un revenu fixe, des titres de ducs et de comtes possédés par des Francs, et d'autres circonstances qui n'appartiennent qu'à des temps postérieurs à l'année 496.

Nous ne ferons qu'indiquer la discussion qui concerne l'impôt foncier. Les Francs y étoient-ils soumis sous Clovis ! M. Isambert résout négativement cette question, avec Mably et Montesquieu, contre Dubos. Il ne croit pas non plus qu'avant 550, les Francs connussent déjà l'usage d'offrir des présens à leur roi dans leur assemblée de mars. Il examine ensuite quel étoit en ce temps l'ordre de la succession au trône, et commence par transcrire le titre *de Alodis*, le soixante-deuxième de la loi salique. L'article VI de ce titre porte : *De terra verò salica in mulierem nulla portio hæreditatis transit, sed hoc virilis sexus acquirit, hoc est, filii ipsa in hæreditate succedunt ;* ou bien, selon un très-ancien manuscrit, *De terra verò*

Illa quod muliere hæreditas est, sed ad verò exugu frater fueret, tota terra permaniat; ou bien encore, selon un manuscrit du Roi que Baluze n'a point connu, *De terra verò salica nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virile sexus tota terra proprietatis suæ possideant.* De ces leçons, et de quelques autres non moins barbares, on pourroit rapprocher ces mots du livre second des formules de Marculfe : *Diuturna, sed impia, inter nos consuetudo tenetur, ut de terra paterna sorores cum fratribus portionem non habeant.* Il n'est pas étonnant que de pareils textes aient donné lieu à des explications très-diverses. M. Isambert pense que la terre salique est la même chose que la terre aviatique des ripuaires, que la terre paternelle de Marculfe, que l'*allodium*, ou alleu, patrimoine tenu en franchise par un homme libre; et que ce n'est point un fief, ni, quoi qu'en ait dit M. Guizot, un lot échu après la conquête. Que la règle des successions dans l'ordre civil ait été appliquée aux successions dans l'ordre politique, on en donne pour raison que la royauté étoit regardée comme un patrimoine. Cependant il est certain que l'idée d'un droit d'élection s'est long-temps perpétuée, quoique, de fait, la couronne ne cessât point d'être héréditaire; et d'ailleurs il s'en falloit bien que cet article de la loi salique, quand il auroit été parfaitement clair relativement aux successions civiles, eût assez directement réglé l'ordre de la succession au trône : il n'empêcha point sur-tout le partage du royaume entre tous les enfans mâles d'un même roi. Nous ne croyons donc pas que, sur ce point, M. Isambert ait réfuté aussi péremptoirement qu'il le suppose, l'opinion soutenue par Foncemagne au sein de l'académie des inscriptions et belles-lettres, savoir, qu'en fait, les princesses ont été exclues du trône de France, même dès la première dynastie, mais que cette coutume n'étoit aucunement fondée sur la loi salique. Nous craignons aussi qu'il ne se soit fort exagéré la sagesse de toutes les dispositions de cette loi, qu'il préfère à celle des douze tables et à d'autres codes encore plus révérés. La dissertation dont nous terminons ici l'analyse ne nous en paroît pas moins recommandable par une méthode lumineuse et par une rédaction précise.

Les autres travaux de M. Isambert et de ses deux collaborateurs consistent dans les éclaircissemens historiques qu'ils ont joints à la plupart des pièces qui composent leur recueil général des anciennes lois françaises. A la vérité, plusieurs de ces notes sont empruntées à Laurière, à Secousse, aux autres éditeurs de la grande collection des ordonnances, ou bien à divers auteurs de livres de jurisprudence et d'histoire : mais au milieu de ces extraits, dont le choix nous a semblé très-heureux, les remarques qui appartiennent en propre aux éditeurs

du nouveau recueil, se font distinguer par leur concision, par leur exactitude et par une excellente critique. Nous avons cru néanmoins y apercevoir quelques erreurs. Par exemple, dans les observations générales sur les ordonnances et le règne de Philippe de Valois, ils disent, en citant Voltaire, que la poudre à canon fut en ce temps inventée par un bénédictin anglais nommé *Berthold Schwartz*, et que bien auparavant, *un autre bénédictin*, Roger Bacon, avoit parlé de l'explosion que produisoit le salpêtre enfermé. Roger Bacon étoit frère mineur, et non bénédictin ; cette légère méprise, commise par Voltaire, étoit facile à éviter. On a lieu de croire que Berthold Schwartz étoit aussi franciscain; et d'ailleurs l'invention de la poudre à canon seroit postérieure de plusieurs années à la fin du règne de Philippe VI, si elle pouvoit être attribuée à ce religieux : mais aujourd'hui on la croit généralement plus ancienne, et l'on ne doute guère que, dès le commencement du XIII.ᵉ siècle, elle n'eût déjà passé de l'orient en Europe, spécialement en Espagne. Le soin que MM. Jourdan, Isambert et de Crusy apportent à vérifier les détails qui touchent à la jurisprudence, devroit s'étendre aux particularités purement historiques, lorsqu'ils jugent à propos d'en insérer de cette nature dans leur ouvrage. Il n'est jamais sûr de s'en rapporter sur de tels articles au président Hénault. Aussi leur arrive-t-il fort souvent de rectifier les indications que ce dernier leur fournit, et c'est ainsi qu'ils ont complété la liste fort défectueuse qu'il avoit donnée des chanceliers de France sous Charles VI.

Quant aux ordonnances et autres pièces dont leur recueil se compose, ils en puisent le plus grand nombre dans la collection dite du Louvre, commencée par Laurière et continuée aujourd'hui par M. de Pastoret ; ils transcrivent les plus importantes, et donnent seulement une idée sommaire de celles qui ne tiennent qu'à des intérêts locaux ou particuliers, en indiquant pour celles-ci les lieux où l'on pourra, au besoin, retrouver les textes anciens. Ils en usent de même à l'égard des articles qui ont été omis dans la collection du Louvre, et qu'ils prennent, soit en divers livres imprimés, soit dans les archives du royaume et dans les manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Peut-être auroient-ils pu être un peu moins avares de publications nouvelles et donner en entier certains actes dont ils se contentent de faire connoître l'objet et les principaux résultats. Ils annoncent un testament de Charles VI, qui se conserve au trésor des chartes, et disent qu'on n'y trouve rien de remarquable, sinon une fondation destinée à faire prier Dieu pour l'âme du connétable du Guesclin : la transcription, ou du moins un extrait de cette pièce, auroit plus satisfait les lecteurs curieux, et nous ne

doutons pas que vingt ou trente pages inédites qu'il leur eût été possible d'ajouter à leurs six premiers volumes n'en eussent augmenté l'intérêt. D'un autre côté, ils auroient pu se dispenser d'enregistrer et de numéroter certains articles dont ils reconnoissoient eux-mêmes la non-existence. Pourquoi indiquer sous l'année 1363, et sous le n.° 394, à partir de Philippe de Valois, de prétendues lettres portant que les parlemens ne sont pas perpétuels, lorsqu'on s'est convaincu que c'est une erreur du rédacteur du nouveau Répertoire de jurisprudence, qui a pris une note de Secousse pour une ordonnance du roi Jean! Mais ces imperfections, aussi rares que légères, ne sauroient diminuer l'évidente utilité de ce nouveau recueil. A partir du règne de Philippe Auguste, ou même de Hugues Capet, il indique plus complétement qu'on ne l'avoit fait encore tous les élémens de la législation française; il reproduit tous ceux qui sont dignes de fixer l'attention des hommes de lettres et des hommes de loi; il les environne des traductions et des éclaircissemens de toute nature que peuvent réclamer des lecteurs instruits; enfin les éditeurs joignent, de deux en deux volumes, des dissertations préliminaires qui retracent et quelquefois approfondissent l'histoire de nos anciennes lois.

DAUNOU.

DE L'INFLUENCE DES AGENS PHYSIQUES SUR LA VIE, par M. W. E. Edwards, *D. M., membre associé de l'académie royale de médecine de Paris, membre de la Société philomathique, de la Société de médecine de Dublin, &c.;* vol. *in-8.°* de 634 pages. A Paris, chez Crochard, libraire, Cloître-Saint-Benoît, n.° 16, 1824.

L'OUVRAGE que nous allons faire connoître se compose de plusieurs mémoires que l'auteur a lus à l'académie royale des sciences, et qu'elle a approuvés: il pouvoit d'autant mieux les réunir ainsi, qu'ils sont une suite les uns des autres, et que leur ensemble forme un tout sur le même sujet.

Les agens *physiques* dont il est question, nous environnent de toute part; ce sont l'air, l'eau, la température, la lumière, l'électricité, avec leurs modifications. Ils se distinguent des agens mécaniques.

On a des moyens de déterminer l'intensité de la cause; ce n'est que par des expériences qu'on peut connoître celle des effets: tel est

le but que s'est proposé M. Edwards dans son travail; il a choisi, pour l'atteindre, des sujets dans les classes d'animaux vertébrés. Il espéroit que les modifications évidentes dont certaines espèces seroient susceptibles, le conduiroient à en apercevoir d'autres, où le même genre de phénomènes n'auroit pas été marqué; c'est procéder *à magis noto ad minùs notum*.

La physiologie, compagne de l'anatomie, avoit été traitée par différens auteurs; il étoit difficile qu'après avoir étudié la structure et la composition des solides du corps animal, on ne cherchât pas à constater leur action sur les fluides. Ces deux branches de la physique ont donc toujours marché ensemble ou très-près l'une de l'autre. L'effet des agens extérieurs n'avoit pas été oublié par les physiologistes; mais on s'étoit souvent écarté de l'observation, le plus sûr guide pour les découvertes et toujours préférable aux théories brillantes et hypothétiques, propres à égarer. On avoit fait quelques expériences pour éclaircir des vérités; mais elles étoient incomplètes, et non entièrement concluantes; on avoit laissé dans le champ des recherches beaucoup à moissonner, comme on en laissera toujours. Enfin, eu égard à l'état actuel des sciences, il y avoit des lacunes qu'il falloit remplir. On savoit que les êtres animés devoient recevoir, de la part de l'air, de l'eau, de la chaleur, de la lumière et de l'électricité, des modifications importantes: mais quelles sont ces modifications! on ne les avoit point encore déterminées. M. Edwards a entrepris de le faire; c'est le sujet qu'il a choisi et qui exigeoit un grand nombre d'expériences auxquelles il n'a pas craint de se livrer. Ce travail a dû lui coûter beaucoup de temps; on en jugera par la notice que nous en donnons.

Une des grandes difficultés étoit de distinguer l'influence de chacune des causes extérieures que nous avons indiquées; car elles agissent ordinairement toutes à-la-fois et d'une manière imperceptible. Ainsi l'observation des phénomènes, tels que la nature les présente, ne pouvoit suffire pour démêler ces diverses actions; il falloit donc faire successivement prédominer l'une sur toutes les autres pour en apprécier les effets; la méthode expérimentale pouvoit seule atteindre ce but; c'est celle que M. Edwards a employée, à ce qu'il nous semble, avec une scrupuleuse exactitude.

Il a commencé ses recherches sur les animaux des classes inférieures, pour s'élever progressivement jusqu'à ceux de classes plus élevées et jusqu'à l'homme. Il a suivi dans son ouvrage l'ordre de ses recherches, il l'a divisé en quatre parties distinctes, quoique liées entre elles. La

première est relative à la famille des batraciens (1); la seconde, aux autres vertébrés à sang froid; la troisième, aux animaux à sang chaud; la quatrième comprend l'homme et les vertébrés en général. Comme l'air paroît celui des agens physiques dont le besoin est le plus pressant, l'auteur commence la première partie par l'étude des effets qui résultent de sa privation. Autrefois on savoit seulement que l'air étoit utile pour la respiration; depuis que Priestley et Lavoisier ont découvert le gaz oxigène, et sa propriété de convertir le sang noir en sang rouge, on a donné une autre explication à la cause de l'asphyxie. M. Edwards cite les recherches de M. Goodwin, de Bichat et de Legallois, dont les expériences ont presque exclusivement été faites sur des animaux à sang chaud, tandis que les phénomènes qu'offrent les animaux à sang froid sont « si extraordinaires, qu'ils semblent ne pouvoir être » rapprochés de ceux qu'offrent les animaux vertébrés; on ne les croiroit » pas même unis entre eux par un lien commun, si une étude appro- » fondie de la nature ne faisoit toujours découvrir l'uniformité de ses » lois. »

Dans le premier chapitre, M. Edwards compare l'influence de l'air et celle de l'eau sur le système nerveux et musculaire, et il prouve que l'air atmosphérique a sur l'économie animale une action générale qui tend à prolonger la vie, indépendamment de son rôle dans la circulation et la respiration, et que cette action s'exerce sur la peau. Traitant ensuite la question relative à la vie des animaux renfermés dans des corps solides, il arrive à cette conclusion, qu'ils peuvent vivre beaucoup plus long-temps dans le sable et dans le plâtre, par exemple, que dans l'air, ce qui est dû à ce que l'évaporation est beaucoup plus grande dans ce dernier milieu que dans les corps solides, et à ce que l'évaporation, que rien ne répare, est une cause de mort chez les batraciens. Il passe ensuite à l'influence de la température extérieure, qu'il fait varier seule, toutes les autres conditions restant les mêmes. Dans l'eau à différentes températures entre 0 et 42 degrés centigrades, la durée de la vie des batraciens va toujours en diminuant avec l'élévation de la température, jusqu'à ce qu'ils meurent brusquement à la limite supérieure. Une température de l'air long-temps prolongée, comme il arrive dans diverses saisons de l'année, produit dans la constitution de ces animaux un changement tel, qu'ils vivent en hiver beaucoup plus long-temps qu'en été, toutes les circonstances de l'expérience étant d'ailleurs les mêmes, excepté la saison. L'air contenu dans l'eau,

(1) Crapauds, grenouilles, salamandres.

lorsqu'elle est en quantité suffisante, a une influence très-marquée sur la durée de la vie des batraciens qu'on y submerge. Ils vivent beaucoup plus long-temps dans l'eau aérée, que dans l'eau privée d'air; lorsque l'eau est en petite quantité, les différences sont peu appréciables. L'air contenu dans l'eau agit encore sur la peau, et cette espèce de respiration peut, dans certaines limites de température, tenir lieu de respiration pulmonaire, de sorte que ces animaux peuvent vivre sous l'eau pendant toute la saison froide, sans venir respirer à la surface.

M. Edwards examine ensuite la question de la transpiration : il fait voir d'abord que, dans des temps égaux et successifs, les pertes de poids ne sont pas régulières, et qu'elles varient d'une heure à l'autre en plus ou en moins; mais que, malgré ces fluctuations, les pertes considérées dans un espace de temps plus long ne tardent pas à décroître, et cela d'une manière indubitable en les prenant seulement de trois en trois heures; que, dans l'air en mouvement, les pertes peuvent être du double, du triple et du quadruple plus grandes que celles qui ont lieu dans l'air en repos; que l'état d'humidité extrême de l'air n'empêche pas la transpiration, mais qu'il la réduit à son *minimum ;* que dans l'air sec, au contraire, les pertes sont augmentées, mais pas autant cependant que dans un air agité. Enfin, en réduisant toutes les autres causes à leur *minimum* d'action, la température produit sur la transpiration cet effet général, qu'il tend par son élévation à égaliser les pertes dans des temps égaux. Quant à l'influence relative des différens degrés entre o et 40 degrés, sur la quantité de la transpiration, elle est beaucoup moindre qu'on ne seroit porté à le présumer. Il s'agissoit ensuite de savoir quelle est l'action de l'eau sur le poids du corps, soit pour l'augmenter, soit pour le diminuer, lorsque ce liquide est mis en contact avec la peau. Il résulte des expériences de M. Edwards que, lorsque les animaux sont très-éloignés de leur point de saturation, ou, en d'autres mots, lorsqu'ils ont perdu par la transpiration dans l'air une partie considérable de leur poids, ils absorbent rapidement l'eau; que cette absorption va en décroissant, comme on l'a vu, par la transpiration, et que le décroissement est d'autant plus rapide que les animaux approchent davantage de leur point de saturation ; qu'à ce point, il y a des alternatives de diminution et d'augmentation; et qu'enfin entre o et 30 degrés centigrades, la température de l'eau a une influence telle qu'à zéro l'absorption l'emporte beaucoup sur les pertes, tandis qu'à 30° les pertes sont beaucoup plus grandes que les accroissemens des poids.

Nous passerons rapidement sur la seconde partie, dans laquelle M. Edwards applique aux autres vertébrés à sang froid, tels que les

lézards, les serpens et les tortues, les recherches qu'il a faites sur les batraciens ; mais une de ces applications est trop importante pour ne pas nous y arrêter : elle est relative à la vie des poissons dans l'air, question que jusqu'alors on n'avoit pu résoudre d'une manière satisfaisante. L'auteur, par des expériences très-délicates, est parvenu à constater que la cause principale de la mort des poissons dans l'eau est la perte de poids qu'ils éprouvent par la transpiration ; et comme leur capacité de saturation est trop petite, il suffit, pour déterminer leur mort dans l'atmosphère, qu'ils perdent le quinzième ou le quatorzième de leur poids, ce qui est l'effet de la transpiration de la peau et des ouies, et de l'action des muscles qui font mouvoir leurs opercules.

La troisième partie commence par des recherches sur la chaleur des jeunes animaux à sang chaud. C'est une opinion générale que leur température est un peu plus élevée que celle des adultes. Les expériences de M. Edwards le conduisent à un résultat tout-à-fait opposé. La chaleur des jeunes animaux à sang chaud peu de temps après leur naissance n'est pas supérieure à celle des adultes ; elle est plutôt un peu moindre, lors même qu'ils sont près de leur mère. Les mammifères qui naissent les yeux fermés, et les oiseaux qui ne peuvent ni manger seuls, ni courir au moment de leur naissance, exposés loin de leur mère à une température extérieure qui est douce, à 20 degrés par exemple, perdent rapidement leur chaleur, et cet abaissement ne s'arrête qu'à un certain nombre de degrés au-dessus de la température extérieure. Ils peuvent ainsi mourir de froid même en été : ils n'ont pas en eux la faculté de développer assez de chaleur pour remplacer celle qui leur est enlevée par l'air ambiant. Ce premier âge, où ils peuvent être comparés aux animaux à sang froid, puisque, abandonnés à eux-mêmes, ils sont aussi asservis à la température extérieure, ce premier âge s'écoule rapidement ; il ne dure guère que trois semaines ou un mois. Durant cet espace de temps, il s'est opéré dans leur constitution un changement qui leur donne la faculté de produire assez de chaleur pour soutenir leur température à un degré à-peu-près égal à celui des adultes, d'une température moyenne extérieure. Les mammifères qui naissent les yeux ouverts, et les oiseaux qui courent en naissant, viennent au monde avec cette faculté de soutenir leur température à un degré élevé qui caractérise le second âge de ceux dont nous venons de parler : mais si l'on exposoit les uns et les autres à une température de l'air assez basse, celle de 0 par exemple, pourroient-ils résister au froid comme les adultes! L'expérience directe prouve que leur température s'abaisse rapidement, tandis que celle des adultes reste

presque stationnaire. Leur faculté de produire de la chaleur est donc moindre que celle des adultes : on arrive ainsi à la conclusion générale que cette faculté de produire de la chaleur est à son *minimum* à l'époque de la naissance et s'accroît successivement jusqu'à l'âge adulte. M. Edwards traite ensuite la question des animaux *hibernaux*, et fait voir que même au printemps et en été, dans leur état de veille et d'activité, lorsque leur température est assez élevée pour ne pas différer de celle qui caractérise les animaux adultes à sang chaud, ils se rapprochent beaucoup des jeunes animaux à sang chaud, en ce qu'ils n'ont pas la faculté de produire autant de chaleur, et que leur *hibernation* doit, en grande partie, être attribuée à cette particularité de leur constitution.

Une question qui paroît neuve et intéressante, est celle de savoir quelle est l'influence des saisons sur la production de la chaleur: M. Edwards en donne la solution en prouvant qu'il survient dans la constitution des animaux à sang chaud « un changement considérable » par l'influence des saisons; que l'élévation soutenue de la température » diminue leur faculté de produire de la chaleur, et que l'état opposé de » l'atmosphère l'augmente pourvu que le froid ne soit pas trop rigoureux: » car il est évident qu'il en résulteroit un effet contraire. »

Le chapitre suivant est intitulé *de l'asphyxie*. Il contient des recherches sur les causes qui influent principalement sur la durée de la vie des animaux plongés sous l'eau; il en résulte que, d'une part, les jeunes animaux à sang chaud du premier groupe établi plus haut, ceux qui naissent avec une très foible production de chaleur, vivent sous l'eau quelques minutes de plus que les adultes; et que, de l'autre part, comme on l'a déjà vu pour les animaux à sang froid, la température de l'eau entre 0 et 40 degrés fait varier considérablement cette durée de la vie; de sorte qu'à la limite inférieure elle est très-courte, qu'elle s'accroît jusqu'à vingt, qui est le milieu de cette échelle, pour diminuer ensuite graduellement jusqu'à 40: d'où il conclut que la durée de la vie, lorsqu'on supprime le contact de l'air, dépend, 1.° de la faculté plus ou moins grande qu'ont les animaux de produire de la chaleur; 2.° du degré de température extérieure.

Les chapitres V et VI sont consacrés à la respiration; et d'abord, en comparant la respiration dans la jeunesse et dans l'âge adulte, M. Edwards trouve que, toutes choses étant égales d'ailleurs, les animaux consomment d'autant moins d'air qu'ils sont plus jeunes, ce qu'il rapporte encore à la différence de production de la chaleur à divers âges. Cette assertion ne s'accorde pas avec l'opinion générale; « mais elle n'en est pas » moins certaine et rentre tout-à-fait, dit l'auteur, dans l'ordre connu,

» N'est-ce pas, ajoute-t-il, le même rapport qu'on a observé depuis long-» temps entre les vertébrés à sang froid et les animaux à sang chaud! N'en » est-il pas de même de la comparaison des mammifères et des oiseaux! » Les poissons et les reptiles, animaux à sang froid, ne consomment-ils » pas beaucoup moins d'air que les autres classes de vertébrés, animaux » dont la chaleur est très-élevée; et parmi ceux-ci n'a-t-on pas reconnu » que les mammifères en général développent moins de chaleur que les » oiseaux et qu'ils consomment moins d'air! »

Les recherches de l'auteur, quant à l'influence des saisons sur la respiration, le conduisent à ce résultat, que les animaux à sang chaud consomment plus d'air par la respiration en hiver qu'en été; ce qui se rapporte bien évidemment encore à la différence de production de chaleur dans les deux saisons. Cette troisième partie est terminée par des expériences sur la respiration. L'auteur applique aux animaux à sang chaud les recherches qu'il a faites à ce sujet sur les vertébrés à sang froid, et fait voir que les lois qui régissent cette fonction sont les mêmes pour tous, à quelques légères modifications près.

Nous sommes arrivés à la quatrième et dernière partie de l'ouvrage de M. Edwards; elle est à elle seule aussi étendue que les trois premières ensemble. On conçoit qu'il en devoit être ainsi, d'après les nombreuses applications qu'on pouvoit faire à l'homme des résultats précédens. Il n'a pu parler de l'homme dans la troisième partie, parce qu'on ne pouvoit le soumettre à des expériences: les résultats précédens sont tellement uniformes, qu'ils s'appliquent à la généralité des animaux à sang chaud. Nous nous abstiendrons de suivre l'auteur dans cette quatrième partie, à cause de l'immensité des faits qui y sont entrés; nous nous bornerons à indiquer les sujets que M. Edwards a traités, en renvoyant à l'ouvrage pour les détails.

Il examine les modifications de la chaleur chez l'homme depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte, puis l'influence du froid sur la mortalité à différens âges; et ici nous citerons son résumé général des faits relatifs à cette influence du froid, à cause de l'importance pratique de l'application de ces principes. « Il faut, dit l'auteur, distinguer deux choses, » le refroidissement du corps et la température capable de le produire. » Quant au refroidissement, abstraction faite de la cause, il est d'autant moins nuisible que l'enfant est plus jeune. Abaissez la tempé-» rature du corps de deux individus de même espèce, le plus jeune en » souffrira le moins; sa santé se rétablira plus parfaitement: mais, pour » abaisser d'un même nombre de degrés la température du corps » d'individus d'âges différens, il faut des degrés différens de froid

» extérieur. Pour produire cet effet, il faut que la température extérieure soit d'autant plus basse, que l'individu est plus près de l'âge adulte : d'une part, si les plus jeunes souffrent moins d'un même abaissement de température du corps, d'autre part ils se refroidissent plus facilement. C'est de cette dernière disposition que dépend principalement la mortalité à différentes époques de la vie, depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte, en tant qu'elle résulte de l'influence du froid sur l'extérieur des animaux à sang chaud : car, dans l'échelle des variations de la température extérieure, les plus jeunes animaux sont le plus fréquemment exposés à être refroidis par des degrés qui n'auroient aucune influence nuisible sur les autres. De là une cause de mortalité ; de là également la nécessité de les mettre d'autant plus à l'abri du froid, qu'ils sont plus jeunes. »

Après ces recherches, M. Edwards considère l'influence de l'application momentanée du chaud et du froid, celle des saisons sur la production de la chaleur ; l'asphyxie, les modifications de la respiration suivant les espèces, l'âge, &c. ; l'action combinée de l'air et de la température, la transpiration, l'influence de la température sur l'économie en général, celle de la lumière, et enfin la respiration : c'est par des recherches sur cette dernière fonction très-importante, qu'il termine son ouvrage.

Ce qui va suivre peut donner une idée générale des résultats auxquels M. Edwards est parvenu.

Depuis les expériences de Priestley et de Lavoisier sur la respiration, on ne s'est accordé que sur deux points, la disparition d'une portion d'oxigène et la production d'une certaine quantité d'acide carbonique ; sur tous les autres points, il y avoit divergence d'opinions. C'est ce qui a engagé M. Edwards à reprendre ce sujet déjà traité par des hommes habiles.

Il examine d'abord les rapports de l'oxigène qui disparoît et de l'acide carbonique produit, et il conclut des nombreuses expériences qu'il a faites, que ces rapports sont très-variables ; la quantité d'oxigène qui disparoît varie dans des proportions telles, que tantôt elle dépasse le tiers de l'acide carbonique formé, tantôt elle est si petite, qu'elle pourroit presque être regardée comme nulle. Quant aux rapports de l'azote dans l'air inspiré et expiré, ils sont susceptibles de varier de manière à présenter les trois résultats suivans : 1.° l'égalité entre l'azote inspiré et l'azote expiré ; 2.° l'excès de l'un ; 3.° l'excès de l'autre. Ces résultats, en apparence contradictoires, se concilient parfaitement ; en effet M. Edwards fait voir que les deux fonctions d'absorption et d'exhalation

s'exercent simultanément, de sorte qu'on ne peut voir dans les effets que les différences de leur action. Ainsi un animal placé dans l'air atmosphérique, d'une part absorbe de l'azote, et de l'autre il en exhale; de sorte que si l'absorption prédomine, il y aura une diminution de la quantité d'azote dans l'air inspiré, et *vice versâ ;* et si enfin ces deux fonctions ont lieu dans la même proportion, on ne verra les effets ni de l'une ni de l'autre, et l'azote expiré sera égal à l'azote inspiré. Cette explication paroît fondée sur des faits d'une grande exactitude. Une autre question se présentoit, relativement à l'acide carbonique produit dans l'acte de la respiration. Est-il formé de toutes pièces dans les poumons par l'union d'une portion de l'oxigène avec le carbone du sang! L'opinion pour l'affirmative a généralement prévalu; et cependant, d'après M. Edwards, elle n'est pas exacte: il résulte, en effet, de ses expériences, que l'oxigène, qui disparoît dans la respiration, est absorbé en entier et porté dans le torrent de la circulation, et qu'il est remplacé par une quantité plus ou moins semblable d'acide carbonique qui est réellement exhalé, et qui provient en tout ou en partie de celui qui est contenu dans le sang.

Après avoir successivement examiné l'influence des divers agens physiques sous leurs principaux rapports, l'auteur présente, dans le dernier chapitre, plusieurs applications à l'hygiène, à la pathologie générale, qui découlent naturellement des faits généraux. Ce chapitre nous paroît d'autant plus important, qu'il est le complément de ceux qui le précèdent et le but que l'auteur a dû se proposer.

M. Edwards a emprunté de MM. Prevost et Dumas tout ce qui a rapport à l'électricité, et en a formé un appendice bien propre à être joint à son ouvrage.

« La découverte récente, dit-il, de M. Oersted, qui lie les phénomènes » de l'électricité et du magnétisme, celles de M. Ampère et d'autres » physiciens, forment une nouvelle époque dans la science. Les » principes qu'ils ont établis, les instrumens qu'ils ont inventés pour » la mesure d'actions inconnues avant nous, ont fourni à MM. Prevost » et Dumas les moyens de faire des recherches très-intéressantes sur les » rapports de l'électricité et de l'économie animale. Je dois à leur » amitié un exposé succinct de ce qui est relatif à ce sujet. » M. Edwards témoigne aussi de la reconnoissance à M. Vavasseur, son élève, qui l'a aidé dans le cours de ses expériences.

Des tables placées à la fin du volume; présentent les résultats individuels des principales séries d'expériences; et en donnant au lecteur

les bases sur lesquelles les conclusions sont fondées, le mettent à portée de juger par lui-même.

Jusqu'ici nous n'avons rien lu en physiologie qui nous paroisse mériter autant d'attention que le livre de M. Edwards. Il est plein de faits : rien n'y sent le système ; tout est en expériences, bien conçues, bien exécutées, et en résultats qui en dérivent sans efforts. Nous dirions presque que l'auteur a décomposé, analysé, et en quelque sorte *décompliqué* l'action de chacun des agens qu'il a examinés. C'est un service rendu aux sciences physiques et médicales : les hommes qui les professent, et ceux qui les étudient, ne manqueront pas d'en sentir tout le prix.

TESSIER.

SUR UNE RÉCLAMATION de M. L. Gmelin, *au sujet de l'analyse critique de sa* Chimie organique, *insérée dans le Journal des Savans de février année 1824, page 116-123.*

M. L. GMELIN a adressé au bureau du Journal des Savans, des observations sur le compte qui a été rendu, dans le cahier de février de ce journal, d'un ouvrage intitulé *Chimie organique, traduite de l'allemand.* Ces observations sont de deux genres : les unes ont pour objet de désavouer des erreurs qui se trouvent dans la traduction et qui n'existent pas dans l'original; les autres, de répondre aux critiques qui ont été faites d'articles que l'auteur reconnoît avoir écrits. Nous exposerons successivement ces observations, en conservant, autant qu'il sera possible, les propres expressions de l'auteur, et nous placerons, à la suite, des observations de M. Chevreul.

« M. Chevreul auroit pu voir, sur la première page de la traduction, que M. L. Gmelin n'a pas écrit un manuel de *chimie organique*, mais un manuel de *chimie théorique*, et que la traduction n'est qu'un *extrait.* S'il s'étoit donné la peine de comparer cette traduction avec l'original, il se seroit convaincu que la partie de ce dernier qui traite de la chimie organique, contient deux à trois fois plus de matière que la traduction, et que le traducteur a omis une grande partie des faits les plus essentiels, parce que, comme il l'a écrit à M. L. Gmelin, il lui a été prescrit que la traduction n'excédât pas un certain nombre de feuilles : il a omis principalement les découvertes des chimistes français, en

les supposant généralement connues en France. De plus, M. Chevreul auroit observé que la description des principes organiques immédiats se trouve dans l'original avant la botanique et la zoologie chimiques, et que ces parties sont suivies de la physiologie chimique. M. Gmelin ne comprend pas pour quelle raison l'éditeur de la traduction a fait cette mutation et plusieurs autres, même sans en faire mention dans l'avertissement.

Page 50 à 51, la traduction porte : « La décomposition de l'acide » carbonique est produite par une affinité très-forte, laquelle est due » à l'influence de la lumière et des forces vitales des plantes. » L'original dit : « Cette décomposition de l'acide carbonique, dont les élémens sont réunis par une des plus grandes affinités, produite par » l'influence &c. » Dans le passage relatif à l'étiolement, le traducteur a omis quelques mots très-essentiels. Selon l'original, ce passage commence ainsi : « A l'absorption d'oxigène et à la production d'acide » carbonique est lié l'étiolement des plantes, c'est-à-dire, *leur décolo-* » *ration, leur accroissement excessif, mais aqueux*, la perte de l'odeur et de la saveur, &c. » C'est seulement dans la traduction que les acides non azotés ont été nommés *végétaux*, et les azotés *animaux*. On n'a traduit en français que la cinquième partie de ce qui se trouve dans l'original sur les acides.

Au mot adipocire, il est dit, page 1213 du texte, que M. Chevreul a montré la diversité de la cholestérine et de la cétine; qu'il a fait voir que les cadavres gras contiennent principalement de l'acide margarique découvert par lui, &c.

On lit dans l'original que *les margarates ont l'aspect des savons, mais qu'ils sont plus durs que les combinaisons correspondantes, de l'acide oléique.* « Du reste, ajoute M. L. Gmelin dans sa réclamation, » M. Chevreul ne me fera pas croire qu'il y ait entre le sulfate de » potasse et celui d'alumine autant de ressemblance qu'il y en a entre » un margarate et un oléate de même base. »

La propriété vésicante du camphre des cantharides n'est nullement oubliée dans l'original : M. L. Gmelin le range parmi les matières camphrées, parce que, d'après ses expériences, il se fond et volatilise sans perdre sa force vésicante, et parce qu'il n'a pas les caractères des bases salifiables.

Dans le texte, on a distingué l'huile grasse siccative *pure* et les mélanges qui la contiennent principalement; et ces mélanges, par exemple l'huile de lin, de chenevis &c., n'ont été décrits que par *appendice ;* ainsi que l'huile grasse non siccative *pure*, et les huiles

grasses, telles qu'elles se trouvent dans les beurres, les graisses et les suifs ordinaires, &c. »

Réponse de M. Chevreul aux observations précédentes.

Lorsque je rendis compte, dans le cahier de février 1824 du Journal des Savans, de l'ouvrage intitulé *Chimie organique &c., traduite de l'allemand, d'après la seconde édition*, je n'avois point l'ouvrage original sous les yeux; conséquemment il m'étoit impossible de reconnoître que la traduction n'est qu'un *simple extrait :* mais j'aurois pu le voir, dit-on, dans l'avertissement où le savant éditeur, M. Virey, s'exprime ainsi : « La traduction de cet *ouvrage, extrait de la seconde » édition* d'un travail (1) plus considérable, &c. » J'avoue que je n'interprétai pas ces paroles comme M. Gmelin, parce que je ne pouvois supposer qu'elles étoient en contradiction avec le titre de *Chimie organique appliquée à la physiologie et à la médecine, contenant les analyses des substances animales et végétales, traduite de l'allemand d'après la seconde édition.* Il me parut que le vrai sens des paroles de M. Virey étoit celui-ci, *le Manuel de chimie théorique de M. L. Gmelin se compose d'une chimie minérale et d'une chimie organique ; M. Ineichen a extrait de ce manuel la chimie organique.* J'avoue encore qu'il ne me vint pas dans l'esprit que l'ouvrage français pouvoit *n'être qu'une traduction mutilée, ornée d'un titre qui ne lui convenoit pas complètement ;* je ne devinai pas que *le traducteur avoit omis une grande partie des faits les plus essentiels, parce qu'il lui avoit été prescrit que la traduction n'excédât pas un certain nombre de feuilles, &c.* Aujourd'hui que M. L. Gmelin affirme ces faits, je les reconnois pour vrais ; mais en même temps je suis étonné qu'il ait trouvé amères les observations que j'ai faites sur un *ouvrage mutilé:* il doit savoir que plus un livre se recommande au public par le nom de l'auteur, et plus le critique qui l'examine doit s'armer de sévérité, s'il est convaincu que ce livre ne peut exercer qu'une influence fâcheuse sur ceux qui le liront.

Maintenant je réclamerai à mon tour sur le sens que M. L. Gmelin prête aux réflexions que j'ai faites au sujet de cette phrase quon lit dans la traduction. « *Les margarates jouissent des propriétés des savons.* » J'ai dit : « N'est-ce pas donner une idée inexacte des margarates, puisque » les savons sont formés de deux espèces de sels au moins, un margarate » et un oléate, qui diffèrent beaucoup l'un de l'autre ! N'est-ce pas

(1) *Manuel de chimie théorique, &c.* Francfort-sur-le-Mein, *in-8.°*, 1822, 2 volumes.

» s'exprimer comme si l'on disoit que *le sulfate de potasse jouit des » propriétés de l'alun!* Tout le monde sait que l'alun est composé de » sulfate de potasse et de sulfate d'alumine. » — Comment M. L. Gmelin a-t-il pu dire, au sujet de ce passage: « Du reste, M. Chevreul » ne me fera pas croire qu'il y ait, entre le sulfate de potasse et celui » d'alumine, autant de ressemblance qu'il y en a entre un margarate » et un oléate de même base! » Est-il nécessaire, après avoir rapproché ces deux passages, de faire observer à M. L. Gmelin que mon intention n'a pas été d'établir le même rapport, d'une part, entre le sulfate de potasse et le sulfate d'alumine, et, d'une autre part, entre l'oléate et le margarate d'une même base; mais que j'ai voulu dire qu'on ne peut donner une idée exacte des propriétés d'un sel, en comparant ce sel à un composé qu'il constitue conjointement avec un autre sel; car les propriétés de ce dernier doivent nécessairement modifier plus ou moins les propriétés du premier.

Suite des observations de M. Gmelin.

« Dans l'original, les oxides organiques ne sont pas distribués en » genres, mais ils sont rangés l'un après l'autre, d'après leur analogie, » sous quelques divisions. J'ai seulement dit qu'ils *pourroient* être » classés d'après l'ordre qui déplaît tant à M. Chevreul ; mais je » sais qu'il nous manque encore beaucoup de faits pour pouvoir » classer définitivement les oxides organiques. M. Chevreul veut que » l'on établisse une classe d'alcalis, et que l'on divise les oxides en » deux genres, suivant qu'ils contiennent de l'azote ou non. Mais jus- » qu'à présent nous ne savons pas encore où est terminée la classe » des alcalis ; il y a beaucoup de principes amers que nous ne con- » noissons pas sous cette forme ; l'alcool dans beaucoup d'éthers et » l'huile de térébentine dans le camphre artificiel, sont une espèce de » base salifiable, &c. Comment enfin diviser d'après la présence ou » l'absence de l'azote, quand il n'y a plus de certitude sur ce sujet! » On auroit dû, par exemple, éloigner la morphine, dans laquelle » l'azote avoit été reconnu, de la strychnine, de la brucine, &c., dans » lesquelles M. Pelletier avoit nié jusqu'à ces derniers temps l'exis- » tence de l'azote.

» L'huile d'amandes amères est narcotique après avoir perdu tout » l'acide hydro-cynique ; et comme cette huile à l'état de pureté a » aussi été décrite, je n'y vois d'autre faute sinon que la description » de l'huile pure auroit dû précéder la description de celle qui con- » tient l'acide. Tant qu'on ne connoîtra pas bien les huiles volatiles à

» l'état pur, la description des huiles impures sera d'autant plus » nécessaire. Je m'étonne que M. Chevreul veuille que l'huile de » térébenthine soit décrite parmi les huiles âcres du raifort, de la » moutarde, de l'ail, &c., qui toutes sont plus pesantes que l'eau, » qui contiennent du soufre et sont excessivement vésicantes, lorsque » M. Saussure a fait voir sa grande ressemblance chimique avec » l'huile de citron. Les huiles de carvi, de cumin, ont été associées à » celle d'anis, &c., à cause de l'affinité botanique; et il est d'autant plus » permis d'en agir ainsi, que dans l'original il n'y a pas une section » d'*huiles amères et douces*, mais une section d'huiles *peu amères* et » *douceâtres.* »

Enfin M. L. Gmelin motive le peu d'étendue qu'il a donné à la physiologie chimique, sur la nature de son ouvrage, qui est un manuel de chimie théorique.

Réponse de M. Chevreul aux observations précédentes.

Quant aux observations de M. L. Gmelin relatives aux critiques que je me suis permises sur des choses qu'il reconnoît avoir écrites, je n'y répondrai pas; mais j'annoncerai au savant professeur de l'université d'Heidelberg, que je viens de publier des *Considérations générales sur l'analyse organique et sur ses applications.* S'il veut bien les lire, il verra d'après quelles règles j'ai critiqué ses idées: s'il rejette ces règles, je serai enchanté qu'il le dise, en faisant connoître ses motifs pour ne pas les admettre; et je lui aurai une obligation sincère, s'il veut bien examiner mon ouvrage avec autant d'attention que j'en ai apporté à l'examen de la Chimie organique qui porte son nom.

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ET SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES.

L'ACADÉMIE française vient de perdre deux de ses membres, M. le cardinal de Beausset et M. Aignan.

L'Académie royale des sciences a tenu sa séance publique le lundi 7 juin 1824, sous la présidence de M. Arago. Après la proclamation des prix décernés et des sujets des prix proposés, M. Cuvier a lu l'éloge historique de feu M. le comte Berthollet; M. de Prony, une notice sur les grandes tables logarithmiques et trigonométriques adaptées au nouveau système métrique;

M. Fourier, l'éloge historique de feu M. le chevalier Herschel; et M. Girard, des considérations générales sur les avantages respectifs des divers moyens de transport.

L'académie royale des sciences avoit proposé en 1822, pour sujet du prix qu'elle devoit décerner dans cette séance : 1.° *Déterminer par des expériences multipliées la densité qu'acquièrent les liquides, et spécialement le mercure, l'eau, l'alcool et l'éther sulfurique, par des compressions équivalentes aux poids de plusieurs atmosphères; 2.° Mesurer les effets de la chaleur produits par ces compressions.* Aucun des mémoires envoyés au concours n'ayant obtenu le prix, l'académie propose de nouveau le même sujet pour l'année 1826. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3000 francs. — LE PRIX DE STATISTIQUE, fondé par M. le baron Montyon, a été partagé entre un mémoire de M. Benoiston de Châteauneuf sur les enfans trouvés (*voyez* ci-dessous page 443 et 444), et une collection de faits industriels, commerciaux et agricoles rassemblés par M. Bottin, auteur de plusieurs ouvrages de statistique. — LE PRIX DE MÉCANIQUE, fondé par M. de Montyon en 1819, n'avoit pas été encore obtenu. De quatre mémoires envoyés au concours de 1824, le premier, sous le n.° 1, est intitulé *Notice sur le tourbillon appliqué à diverses machines, et en particulier à la noria.* L'auteur s'est proposé d'affranchir la noria de la transformation du mouvement par le moyen d'engrenage. La machine qui fait l'objet de son mémoire, a été exécutée et mise depuis plusieurs années en usage dans nos départemens méridionaux, de sorte qu'une expérience journalière en a déterminé l'effet utile : elle peut être établie à très-peu de frais. La machine proposée offre des avantages remarquables sous le rapport du produit et de l'économie de sa construction. La noria tourbillon pourra donc être utilement employée pour les irrigations et les épuisemens. Le mémoire n.° 2 contient la description d'une charrue à défricher. L'auteur a expliqué avec beaucoup de détails les principes qui l'ont dirigé dans la construction de cette charrue, et il en a transmis un modèle très-bien exécuté; il cite les bons effets qu'il en a obtenus dans le département du Morbihan. Le mémoire n.° 3 a pour objet la description d'une machine que l'auteur désigne sous le nom de *cantre régulière*, propre à ourdir les pièces d'étoffes de soie. La chambre du commerce de Lyon ayant chargé des commissaires d'en faire l'examen, a été frappée des résultats utiles que cette machine procure, et reconnoît l'avantage qu'il y auroit d'en propager l'usage dans les fabriques de cette ville : elle est déjà en activité dans un grand nombre d'établissemens. La pièce n.° 4 contient la description d'un mécanisme par lequel l'auteur propose de remplacer les roues qui servent à mouvoir les bateaux. L'Académie a regretté que ce mécanisme n'ait pas encore été soumis à l'épreuve, et par conséquent n'ait pu être compris dans le concours actuel. Quant aux trois autres machines, la noria tourbillon, la charrue à défricher et la *cantre régulière*, l'Académie juge que les trois auteurs méritent l'encouragement que le respectable fondateur du prix a eu l'intention de donner à l'agriculture et à l'industrie françaises. En conséquence, il a été décerné à chacun d'eux une médaille d'or : la première, à M. A. Burel, ancien élève de l'école polytechnique, chef de bataillon du génie, ingénieur en chef à Montpellier, auteur du mémoire sur la noria tourbillon; la seconde, à M. P. Athenas, secrétaire de la chambre de commerce de Nantes, auteur du mémoire sur une charrue à défricher; la troisième, à M. Ant. Culhat, agent de change, courtier

en soie à Lyon, auteur du mémoire sur une *cantre régulière.* — LE PRIX DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE, fondé par M. le baron de Montyon, a été mérité par trois ouvrages. Le premier a pour objet de nouvelles recherches sur les propriétés et les fonctions des diverses parties qui composent la masse cérébrale; des recherches sur l'action du système nerveux dans les mouvemens dits involontaires, ou de conservation; sur les propriétés et les fonctions du grand sympathique, et des recherches physiques touchant l'action déterminée ou spécifique de certaines substances sur certaines parties du cerveau: le deuxième est un grand travail, accompagné de vingt-quatre planches, contenant de nouvelles observations sur la génération; et le troisième est intitulé *Anatomie du hanneton.* L'Académie a jugé convenable d'accorder une médaille d'or à chacun de ces trois mémoires. L'auteur du premier est M. FLOURENS, docteur médecin, qui a déjà partagé le même prix au concours de l'année dernière. MM. PRÉVOST et DUMAS, qui se sont déjà fait distinguer dans les précédens concours, sont les auteurs des nouvelles observations sur la génération. L'auteur du mémoire sur l'anatomie du hanneton est M. HERCULE STRAUS. L'Académie a jugé dignes d'une mention honorable les mémoires de physiologie expérimentale des animaux et des végétaux, applicable à la médecine et à l'histoire naturelle, dont l'auteur est M. Gaspard, docteur en médecine à Saint-Étienne en Bresse, département de Saone-et-Loire. — La médaille fondée par feu M. de Lalande pour être donnée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs, les membres de l'Institut exceptés, aura fait l'observation la plus intéressante ou le mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie, a été décernée à M. DAMOISEAU, membre adjoint du bureau des longitudes, qui a calculé les retours de la comète au périhélie en 1822, en 1825 et en 1829, en tenant compte des perturbations.

L'Académie propose le sujet suivant pour le prix de mathématiques de l'année 1826: *Méthode pour le calcul des perturbations du mouvement elliptique des comètes, appliquée à la détermination du prochain retour de la comète de 1759, et au mouvement de celle qui a été observée en 1805, 1819 et 1822. L'Académie a jugé qu'il étoit important d'appeler l'attention des géomètres et des astronomes sur la théorie des perturbations des comètes, afin de donner lieu à un nouvel examen des méthodes connues, et à deux applications principales dont les élémens sont très-différens, et qui offrent l'une et l'autre beaucoup d'intérêt.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1.er janvier 1826. — PRIX DE PHYSIQUE (même valeur). L'imperfection des procédés d'analyse chimique n'a pas permis jusqu'à présent d'acquérir des notions exactes sur les phénomènes qui se passent dans l'estomac et les intestins, et durant le travail de la digestion. Les observations et les expériences, même celles qui ont été faites avec le plus de soin, n'ont pu conduire qu'à des connoissances superficielles sur un sujet qui nous intéresse d'une manière si directe. Aujourd'hui que les procédés d'analyse des substances animales ou végétales ont acquis plus de précision, on peut espérer qu'avec des soins convenables on arriveroit à des notions importantes sur la digestion. En conséquence, l'Académie propose, pour sujet du prix de physique de l'année 1825, de *déterminer par une série d'expériences chimiques et physiologiques, quels sont les phénomènes qui se succèdent dans les organes digestifs durant l'acte de la digestion.* Les concurrens rechercheront d'abord les modifica-

tions chimiques ou autres que les principes immédiats organiques éprouvent dans les organes digestifs, en s'attachant de préférence à ceux de ces principes qui entrent dans la composition des alimens, tels que la gélatine, l'albumine, le sucre, &c. Les recherches seront ensuite dirigées vers les substances alimentaires elles-mêmes, où se trouvent réunis plusieurs principes immédiats, en ayant soin de distinguer ce qui a rapport aux boissons de ce qui regarde les alimens solides. Les expériences devront être suivies dans les quatre classes d'animaux vertébrés. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1.er janvier 1825. — PRIX DE MATHÉMATIQUES, pour l'année 1824, remis au concours pour l'année 1826. (Médaille d'or de la valeur de 3000 francs.) L'Académie, persuadée que la théorie de la chaleur est un des plus intéressans objets des mathématiques appliquées, et considérant que les prix déjà proposés sur cette théorie ont évidemment contribué à la perfectionner, avoit proposé la question suivante pour objet du prix de mathématiques qu'elle devoit décerner dans la séance de juin 1824. 1.° *Déterminer par des expériences multipliées la densité &c.* (*voy.* ci-dessus, p. 433). L'Académie propose le même sujet pour 1826. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1.er janvier 1826. — PRIX fondé par feu M. Alhumbert. L'Académie avoit proposé *de comparer anatomiquement la structure d'un poisson et celle d'un reptile; les deux espèces au choix des concurrens.* Les intentions de l'Académie n'ayant point été remplies, le même sujet est reproduit pour l'année 1825, avec cette modification, que les concurrens pourront se borner à comparer un ou plusieurs des divers systèmes d'organes. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs Le terme de rigueur, pour l'envoi des mémoires, est le 1.er janvier 1825. L'Académie propose pour sujet du prix (de même valeur) qu'elle décernera en 1826, la question suivante: *Décrire avec précision les changemens qu'éprouve la circulation du sang chez les grenouilles dans leurs différentes métamorphoses.* Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 1.er janvier 1826.

Les prix de physiologie expérimentale (médaille d'or de la valeur de 895 fr.); — de mécanique (1000 fr.); — et de statistique (530 fr.), fondés tous trois par M. de Montyon; et celui d'astronomie (635 fr.), fondé par Lalande, seront adjugés en 1825, selon les formes ordinaires, aux meilleurs ouvrages ou mémoires, en chacun de ces genres, qui auront été adressés à l'Académie avant le 1.er janvier prochain. — *Voyez* le programme et les conditions particulières du prix de statistique, dans notre cahier de juin 1823, p. 376, 377.

On a distribué dans la même séance l'*Analyse des travaux de l'Académie des sciences*, en 1823, rédigée par MM. les secrétaires perpétuels: *Partie mathématique*, par M. Fourier, 60 pages *in-4.°* — *Partie physique*, par M. Cuvier, 77 pages *in-4.°* (A Paris, chez Firmin Didot, impr. de l'Institut). Le premier article de la PARTIE MATHÉMATIQUE concerne le tome V de la Mécanique céleste, dans lequel M. de la Place présente le tableau historique des travaux des géomètres sur le système du monde. L'un des livres compris dans ce volume a pour objet une des questions les plus difficiles de l'astronomie physique, celle des oscillations des fluides qui recouvrent les planètes. L'auteur y expose spécialement les vues et les découvertes relatives au flux et au reflux de la mer, publiées depuis Newton jusqu'à nos jours. — M. Poisson a lu deux mémoires, le premier sur la propagation du mouvement dans les fluides élastiques; le

second sur les anneaux colorés; il a inséré des extraits de l'un et de l'autre dans les Annales de chimie et de physique: il a communiqué aussi à l'académie les résultats de ses recherches mathématiques sur la théorie du magnétisme. — M. Ampère a continué de s'occuper des rapports de l'électricité et du magnétisme, et des effets dynamiques de l'électricité. Il exprime par une construction très-générale l'effet résultant de toutes les parties d'un circuit électrique, fermé ou indéfini dans les deux sens, et il obtient non-seulement toutes les conséquences que le calcul avoit déjà données, mais encore plusieurs autres également conformes aux observations. « Depuis long-temps, M. Ampère a considéré » les phénomènes des aimans comme produits par des courans électriques fermés, » qui existent, soit avant, soit après l'aimantation, autour de chaque particule » des corps susceptibles de magnétisme. Il compare chacune de ces particules à » une pile voltaïque dont les deux courans, entrant par une extrémité opposée, » reviennent à travers l'espace environnant à l'autre extrémité. Ces circuits » électriques forment ainsi un des systèmes qu'il nomme solénoïde fermé, et qui » ne peut exercer aucune action lorsque tous les courans sont de même intensité et équidistans, comme ils le sont nécessairement avant l'aimantation de » la particule. Si un conducteur ou un barreau aimanté vient à agir sur ces » courans, ils doivent être déplacés et s'accumuler en plus grand nombre sur » un côté de la particule. Alors le système des courans fermés qui en résulte, » se compose d'une multitude de systèmes partiels dont l'un est fermé et a pour » intensité celle du système total au point où il en a le moins, et dont les autres » ne sont pas fermés. Par ce moyen, l'auteur applique aux effets magnétiques » les résultats qu'il a trouvés pour les actions mutuelles des systèmes qu'il » désigne sous le nom de solénoïdes définis. Il explique ainsi l'origine des forces » que d'autres physiciens attribuent aux molécules de fluide austral et de fluide » boréal. » — M. Poinsot, auteur d'un mémoire sur l'analyse des sections angulaires, fait d'abord remarquer dans les séries connues une imperfection analytique qui consiste en ce que la série ne présente actuellement qu'une seule valeur, tandis que la fonction développée en a plusieurs toutes différentes, à raison des différens arcs qui ont un même sinus ou cosinus donné. Mais, en se bornant même à l'unique valeur de la fonction qui est relative à l'arc simple que l'on considère, M. Poinsot prouve que les séries connues ne sont applicables que lorsque la variable est comprise entre de certaines limites que le calcul détermine. Ainsi la formule d'Euler qui développe la puissance du cosinus par les cosinus d'arcs multipliés, n'est généralement vraie que pour un arc qui ne surpasse pas le premier quart de la circonférence pris en plus ou en moins : au-delà, le cosinus est négatif et la formule cesse d'être exacte pour l'arc dont il s'agit. Il suit encore de cet examen que la double série donnée par Euler et confirmée par l'analyse de Lagrange, pour l'expression complète du cosinus d'un arc multiple, développée par les puissances descendantes de l'arc simple, n'est vraie que dans le cas de l'exposant entier; que si l'exposant est fractionnaire, la série est divergente et ne peut plus être appliquée. — Un mémoire de M. Cauchy concerne la détermination des intégrales définies et la résolution des équations algébriques ou transcendantes par le moyen de ces mêmes intégrales. Dans un second mémoire, M. Cauchy s'est proposé d'intégrer les équations linéaires aux différences totales ou partielles, finies ou infiniment petites, lorsque les coefficiens du premier membre sont constans : il intègre aussi ces équations dans

certains cas, lorsque les coefficiens sont variables. Il a de plus communiqué à l'académie des recherches sur le mouvement de deux fluides superposés, l'un compressible, l'autre incompressible; et un mémoire où sont exposés divers théorèmes qui servent à intégrer les équations propres à la théorie analytique de la chaleur. Le même académicien a continué de s'occuper du mouvement des ondes formées à la surface d'un fluide pesant : en publiant son travail sur cette matière, couronné en 1815, il y a joint des notes fort étendues, dans lesquelles il traite divers points d'analyse et de mécanique. — M. Fourier a lu un mémoire d'analyse indéterminée sur le calcul des conditions d'inégalité : il y traite un nouveau genre de questions, et il établit les principes d'un calcul qui offre des applications variées à la géométrie, à l'analyse algébrique, à la mécanique et à la théorie des probabilités. — L'ouvrage de M. Ch. Dupin, intitulé *Applications de géométrie et de mécanique à la marine, aux ponts et chaussées, &c.*, contient des mémoires sur la stabilité des corps flottans, sur le tracé des routes, sur la construction des vaisseaux anglais, &c. Ce savant a mis au jour la troisième partie de ses voyages dans la Grande-Bretagne; le sujet particulier en est indiqué par le titre de Force commerciale, section des travaux publics. M. Ch. Dupin a publié aussi un Tableau des progrès de l'industrie française depuis le commencement du XIX.e siècle. — M. Girard a lu un troisième mémoire sur les canaux de navigation, considérés sous le rapport de la chute et de la distribution de leurs écluses. Il résulte des recherches théoriques exposées dans ce mémoire, que « la réduction de la chute » des écluses, loin d'augmenter la dépense de leur établissement, peut, dans » beaucoup de circonstances, contribuer à diminuer cette dépense, en même » temps qu'elle opère, sur le volume d'eau nécessaire à l'entretien de la naviga- » tion, une économie plus ou moins considérable. » — Un membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, M. Mongez, a, dans une note relative à certains effets des pénombres, appelé l'attention des physiciens sur le rapprochement subit des pénombres de deux corps éclairés par le soleil dégagé des nuages : lorsqu'on diminue insensiblement la distance des deux corps, il se forme, au moment de la superposition des pénombres, une figure composée dont les propriétés pourroient être déterminées par le calcul. M. Mongez a lu aussi à l'académie des sciences un mémoire sur l'art du tissage chez les anciens. Il a conclu d'un passage d'Aristophane, que, dès le V.e siècle avant l'ère vulgaire, l'Asie fabriquoit des tissus recherchés à Athènes et d'un prix très-élevé. Il compare ces étoffes fabriquées à Suze et à Ecbatane, ou plutôt apportées dans ces villes par le commerce, aux tissus de cachemire, et il rappelle à ce sujet la propriété qu'ont les tissus de ce genre de former des plis très-variés, fins et légers, qui ne laissent aucune trace : il y trouve le caractère des draperies des belles statues grecques du style de Phidias. Ces sculptures diffèrent sous ce rapport de celles de l'école d'Égine, dont les plis très-multipliés indiquent l'emploi des toiles de lin et de coton préparées au moyen de quelque enduit. — L'académie des sciences a de plus entendu, discuté et adopté des rapports sur l'ouvrage de M. Navier concernant les ponts suspendus; sur des instrumens inventés par M. Gambey, savoir, une boussole, un héliostat, et un appareil servant à vérifier l'horizontalité d'une lunette méridienne; sur les procédés chimiques et mécaniques employés par M. de Puymaurin fils pour la fabrication des médailles de bronze moulées et frappées; sur les mémoires de M. Desprets,

relatifs à la densité des vapeurs et aux quantités de chaleur ou latente ou sensible qu'elles contiennent ; sur un mémoire de M. Savard, intitulé *des Vibrations des corps solides considérées en général.*

PARTIE CHIMIQUE. Les travaux qu'elle comprend seront indiqués dans notre prochain cahier.

La Société asiatique vient de publier les *Discours et Rapports lus dans la séance générale annuelle du 29 mai 1824;* avec la liste des membres souscripteurs et des associés étrangers, et le réglement de la Société. Paris, Dondey-Dupré, *in-8.°*, 80 pages. Le discours d'ouverture, prononcé par M. Silvestre de Sacy, président, est suivi d'un rapport de M. Abel-Rémusat, secrétaire, sur les travaux du conseil de la Société asiatique. Ce rapport annonce la publication prochaine, 1.° d'un Recueil de fables arméniennes, dont les éditeurs seront MM. Saint-Martin et Zohrab; 2.° d'une Grammaire et d'un Vocabulaire de la langue géorgienne; 3.° de la Grammaire japonaise du P. Rodriguez; 4.° d'un Dictionnaire mandchou-français; 5.° du texte samscrit (en caractères bengali) d'un épisode du Ramâyana, avec la traduction française de M. Chézy, connue depuis 1814; une version latine littérale, par MM. Burnouf père et fils, des notes et une transcription du texte en lettres européennes, modifiées par des accens et des esprits rudes: M. Firmin Didot a fait graver exprès un alphabet harmonique propre à représenter les langues de l'Inde; 6.° du Texte chinois de l'ouvrage de Mencius, avec une nouvelle version latine par M. Stanislas Julien. M. Rémusat rend compte aussi des correspondances entretenues par le conseil de la Société, des soins apportés à la rédaction du Journal asiatique, des moyens divers employés pour étendre les progrès de ce genre d'études, progrès auxquels ce rapport même nous semble devoir immédiatement contribuer.

L'Académie royale de médecine a tenu sa première séance annuelle sous la présidence de M. Portal, dans la salle de l'Institut, le 6 mai dernier. On y a entendu un discours de M. Pariset sur l'influence des corps savans, et un mémoire de M. Itard sur un cas particulier de mutisme. Cette académie propose pour sujet de prix, *de déterminer, d'après les expériences physiologiques, et d'après les observations cliniques et les recherches de l'anatomie pathologique, le siége et le mode des altérations du système nerveux cérébro-spinal, en faisant connoître les indications thérapeutiques qui en découlent ; — de déterminer par l'observation et par des expériences précises, quelles sont les voies, les conditions et le mode de l'absorption dans l'homme sain et malade, et dans les animaux à double circulation.* — Les mémoires, écrits en français ou en latin, devront être adressés, pour la première question, avant le 1.er mars 1825; pour la seconde, avant le 1.er mars 1826, au secrétariat de l'Académie de médecine, à Paris, rue de Poitiers, faubourg Saint-Germain, n.° 8. Chacun de ces prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 1000 francs.

Le 3 mai dernier, l'académie des jeux floraux (de Toulouse) a *célébré la Fête des fleurs*, c'est-à-dire tenu sa séance annuelle. Voici la liste des ouvrages qu'elle a couronnés : la Révélation, ode par M. Ant. Victor Édan ; le Poëte, ode par M.lle Félicie d'Ayzac, dame de la maison royale de la légion d'honneur à Saint-Denis; la Solitude, ode par M. Cappot de Feuillide; la Fièvre jaune des Antilles, poëme de M. Pardeilhan-Mezin; la Tendresse conjugale, poëme de M. Bignan; le Jeune exilé, élégie de M. Cappot de Feuillide; les Catacombes

de Paris, élégie de M. Nestor de la Marque; le Retour aux Alpes, idylle de M.lle Félicie d'Ayzac. Le prix de prose n'a point été décerné: la question proposée étoit de savoir « si c'est à nos poëtes ou à nos prosateurs qu'appartient la » gloire d'avoir le plus contribué à former et à perfectionner la langue française.» Ce sujet est remis au concours pour 1825: l'académie ne détermine point les sujets des prix de poésie qu'elle décernera en même temps à une ode, à un poëme ou discours en vers, à une idylle ou une élégie; mais un quatrième prix est destiné à un sonnet ou à un hymne en l'honneur de la Vierge. Tous ces concours sont ouverts jusqu'au 15 février 1825. Chaque concurrent doit envoyer trois copies de son ouvrage, et les faire remettre par une personne domiciliée à Toulouse, à M. Pinaud, secrétaire perpétuel. Les pièces couronnées en 1824, que nous venons d'indiquer, sont imprimées dans un volume *in-8.°* (xvj et 136 pages), qui vient de paroître à Toulouse chez Daller, et qui contient de plus la liste des quarante mainteneurs, et de sept maîtres ès jeux floraux (MM. Pilhes, Daru, de Rochegude, Raynouard, Hugo, de Châteaubriand, et Baour-Lormian); un extrait du rapport de M. le marquis d'Aguilar sur le dernier concours; dix des pièces qui y ont été envoyées, savoir: Tacite, ode par M. de Saint-Maurice; la Plainte du poëte, ou le sort de la poésie au IX.e siècle, discours en vers par M. Pardeilhac-Mezin; Bélisaire, élégie de M. Ducos, avocat à Toulouse; la Pauvre mère, élégie de M. Nestor de Lamarque; la Jeune victime, élégie de M. Pardeilhan-Mezin; Adieu, élégie de M.lle Félicie d'Ayzac; l'Ange des dernières amours, élégie de M. Nestor de Lamarque; le Canal, idylle de M. Ducos, et deux hymnes à la Vierge par M. Justin Gensoul, et par M. Auguste Mouffle. En outre, le recueil de l'académie des jeux floraux, pour 1824, renferme trois morceaux composés par trois de ses membres: Semonce, ou discours (en prose) sur les associations littéraires, par M. Pinaud; Stances dithyrambiques sur la glorieuse expédition des Français en Espagne, par M. le marquis d'Aguilar; Éloge (en prose) de Clémence Isaure, par M. Ruffat. = Nous rendrons compte, dans notre prochain cahier, de la séance publique tenue, le 13 mai dernier, par la Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse.

La Société royale d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, vient aussi de mettre au jour un volume de ses mémoires (Arras, Boutry, 1824, 224 pages *in-8.°* et un tableau). L'article le plus étendu de ce volume est un *Essai sur les romans et* (contre) *le genre romantique*, par M. N. Corne, avocat; ouvrage couronné en 1823 par cette société. Elle a fait en même temps mention honorable d'un poëme du même auteur sur le duel; mais le prix proposé sur ce sujet a été décerné à M. Nicolas Châtillon. A l'égard des prix que la société d'Arras adjugera au mois d'août 1825, *voyez* notre cahier de décembre 1823, page 757.

Les mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, comprenant ses travaux en 1823, forment un volume *in-8.°* de 370 pages (Cambrai, Berthoud, mai 1824), avec un plan topographique du terrain sur lequel étoit située une portion de l'antique Hermoniacum, station romaine entre Cambrai et Bavai: à cette planche coloriée est jointe une notice sur Hermoniacum, par M. le Glay, secrétaire perpétuel de la société. La station dont il s'agit n'est indiquée que sur la carte de Peutinger, où se lisent ces mots: *Camaraco· XL-VIII Baca conerv.* En supposant qu'il y ait faute dans les derniers mots et dans le chiffre XL, en

lisant XI et *Bagaco Nerv(iorum)*, on croit retrouver ce lieu dans celui qui s'appelle aujourd'hui Clair-ménage, mot qui seroit une altération de Hermenaga, de Hermonage, enfin de Hermoniacum. Des commissaires de la société ont visité ce lieu, et y ont découvert des débris d'hommes et d'animaux, des matériaux de construction, des ustensiles domestiques, aratoires et militaires, des objets consacrés au culte, et des médailles. M. le Glay a joint aussi des remarques très-instructives aux Recherches historiques de M. Tribou sur les anciennes monnoies des souverains, prélats et seigneurs du Cambrésis ; ouvrage auquel la société a décerné le prix d'archéologie, et qui est l'un des articles les plus importans de ce volume. La société a demandé pour 1824 un mémoire élémentaire d'agriculture, et un éloge du cardinal Pierre d'Ailly; mais ces concours doivent être fermés le 30 juin, ainsi que celui qui étoit ouvert pour le prix de poésie, et dont le sujet est laissé au choix des auteurs.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Diatribe contre l'art oratoire, suivie de mélanges philosophiques et littéraires, par Félix Bodin, avec cette épigraphe tirée de la Bruyère : « Il faut chercher » seulement à penser et à parler juste, il faut exprimer le vrai. » Paris, impr. de le Bel, librairie de Lecointe et Durey, et de Ladvocat, 1824, *in-18*, vj et 230 pages.

Examen de la seconde (dernière) *édition du Théâtre des Grecs* du P. Brumoy, publiée par M. Raoul-Rochette, ou Observations sur la tragédie grecque, par M. Andrieux; 92 pages *in-8.°*, extraites de la Revue encyclopédique; impr. de Rignoux, 1824.

Notice sur la vie et les écrits de Robert Wace, poëte normand du XII.ᵉ siècle, suivie de citations extraites de ses ouvrages, pour servir à l'histoire de Normandie, par Fréd. Pluquet. Paris, impr. de Crapelet; et Rouen, librairie de J. Frère, 1824, *in-8.°*, 72 pages, avec une planche. Prix, 5 fr.

Richard III et Jeanne Shore, drame historique en cinq actes et en vers, imité de Shakespeare et de Rowe, par Népomucène L. Lemercier, membre de l'Institut. Paris, Firmin Didot, 1824, *in-8.°*, xij et 108 pages.

L'Aétiade, poëme héroï-comique en quinze chants. Paris, impr. de Lefebvre, libr. de Pelicier, 1824, *in-18* de 8 feuilles. Prix, 4 fr.

Œuvres complètes de Michel l'Hospital, chancelier de France, ornées de portraits et de vues dessinées et gravées par M. Tardieu, et précédées d'un essai sur sa vie et ses ouvrages, par M. P. J. S. Dufrey de l'Yonne; tome I.ᵉʳ Paris, imprimerie de Didot, libr. de Boulland, 1824, *in-8.°*, 31 feuilles 1/4.

Description des environs de Paris, considérés sous les rapports topographique, historique et monumental, par Alexis Donnet, ingénieur-géographe, avec une carte et 62 gravures en taille-douce, représentant les principaux édifices et les vues pittoresques des sites les plus remarquables. Paris, imprimerie stéréotype d'Herhan, librairie de Treuttel et Würtz, 1824, gr. *in-8.°*, iv, xij et 469 pages. Prix, 20 fr. La ville de Paris a souvent été décrite : on n'avoit point encore une description générale et complète de ses environs. En cinq excursions, dont chacune a pour but un grand monument (les châteaux de Compiègne, Vin-

cennes, Fontainebleau, Versailles et Saint-Germain), M. Donnet conduit les voyageurs dans tous les lieux qui méritent de fixer leur attention. Saint-Denis, la vallée de Montmorency, les bords de l'Oise, Ermenonville, sont compris dans la première promenade; la seconde s'étend sur les rives de la Marne; au retour de la troisième, on s'arrête à l'ancien château de Montlhéry; la quatrième se prolonge jusqu'à Rambouillet, et l'on revient par Saint-Cloud; dans la cinquième, on suit les bords de la Seine jusqu'à Poissy et même jusqu'à Mantes. L'auteur, qui a visité, mesuré, dessiné tous les lieux et les monumens qu'il décrit, ne néglige rien de ce qu'ils présentent d'historique, de pittoresque, d'intéressant pour les arts et pour l'industrie manufacturière. La carte générale est parfaitement exécutée. Les soixante-deux planches offrent les plans, coupes, élévations des édifices les plus remarquables; les élévations seulement de ceux qui ne se recommandent que par la pureté de l'architecture, la vue perspective de quelques autres; la vue pittoresque de ceux auxquels se rattachent de grands souvenirs. — Il n'y a point, à notre connoissance, de meilleur guide à prendre pour visiter avec fruit les environs de Paris. Plus de quatre cents lieux, établissemens ou monumens, y sont indiqués, et presque toutes les descriptions sont accompagnées de notions historiques.

Voyage de Moscou à Vienne, par Kiow, Odessa, Constantinople, Bucharest et Hermanstad; ou Lettres adressées à Jules Griffiths, par le comte de Lagarde, membre des académies de Varsovie, Cracovie et Naples, &c. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Treuttel et Würz, 1824, *in-8.°*, viij et 440 pages, avec le portrait de l'auteur. Quoique M. de Lagarde annonce qu'on ne trouvera dans ces lettres aucune *réflexion profonde,* aucune *observation neuve,* elles sont pleines d'idées ingénieuses élégamment exprimées. Ce livre contient beaucoup d'anecdotes piquantes, et, sous des formes peu sévères, il offre en effet un riche fond de connoissances historiques et littéraires. « Si ce premier essai » est goûté, dit l'auteur, je le ferai suivre de la continuation de mes voyages, » qui m'ont ramené par l'Italie à Vienne, à l'époque du congrès; à Paris, par » la Bavière et la Suisse, pendant les cent jours; à Varsovie, par la Saxe et » la Prusse, lors de la diète; et enfin en Angleterre. » Nous croyons que M. de Lagarde sera invité à remplir cet engagement par la plupart de ceux qui auront lu le volume qu'il vient de publier.

Voyage d'Orembourg à Boukhara, fait en 1820, à travers les steppes qui s'étendent à l'est de la mer d'Aral et au-delà du Sir Deria (l'ancien Jaxartès), rédigé par M. le baron Georges de Meyendorf, et revu par M. le chevalier Jaubert; volume *in-8.°* d'environ 500 pages, avec cartes et dessins, qui paroîtra, sous peu de temps, chez Dondey-Dupré, et chez Treuttel et Würtz. Prix, 10 fr., et 18 fr. en papier vélin, gravures sur papier de Chine.

Tableau général de l'empire ottoman, par M. de M*** (Mouradjea) d'Ohsson; tome V, VI et VII. Paris, Firmin Didot, 1824, 3 vol. *in-8.°* Prix, 15 fr. Ces trois volumes continuent l'édition *in-8.°* qui a été donnée en 1788 et 1790, des cinq premiers volumes de cet ouvrage, et ils correspondent au tome III *in-fol.* qui a paru en 1820, et dont il a été rendu compte dans notre journal (septembre, octobre et novembre 1823, pag. 535-547; 579-590; 660-670).

Résumé de l'Histoire de Pologne, par Léon Thiessé. Paris, imprimerie de Cosson, libr. de Lecointe et Durey, *in-18* de 10 feuilles 1/9. Prix, 2 fr. 50 cent.

Résumé de l'histoire des État-Unis d'Amérique, par C. O. Barbaroux, avocat. Paris, impr. de Cosson, chez Lecointe et Durey, *in-18* de 10 feuilles 5/9. Prix, 2 fr. 50 cent.

Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne, par Léonard Gallois, quatrième édition augmentée. Paris, imprimerie de Rignoux, librairie de Peytieux, 1824, *in-8.°*

Histoire de la campagne d'Espagne en 1823, par Abel Hugo et Couché fils; 2 volumes *in-8.°*, ornés de vingt-deux gravures, pour faire suite à la collection intitulée *Trophées des armées françaises*, 6 volumes *in-8.°*, ornés de 76 gravures. A Paris, chez Lefuel, libraire-éditeur, rue Saint-Jacques, n.° 54. Chaque volume sera divisé en quatre livraisons; et le prix de chaque livraison sera de 5 fr. Les souscripteurs qui paieront d'avance l'ouvrage entier, obtiendront les deux volumes au prix de 35 fr. Il sera tiré un certain nombre d'exemplaires sur papier grand raisin velin, avec figures avant la lettre. Prix, 80 fr. -- Épreuves sur papier de Chine et eaux-fortes, 120 fr.

Histoire d'Italie de 1789 à 1814, par Charles Botta. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Dufart, 1824, 5 vol. *in-8.°* Prix, 35 fr. — Cet ouvrage a été publié en même temps en italien : *Storia d'Italia dal 1789 al 1814*, scritta da Carlo Botta. Parigi, J. Didot, 4 vol. *in-4.°* Prix, 100 fr.

Collection des chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire du XIII.ᵉ au XVI.ᵉ siècle, avec notes et éclaircissemens, par J. Buchon; tome II-V, contenant la suite des chroniques de Jean Froissart. Toul, fonderie et imprimerie de J. Carez. Paris, chez Verdière, et chez Carez, rue Hautefeuille, n.° 18, 1824, 4 vol. *in-8.°*, 516, 471, 476 et 367 pages. Le tome II contient les chapitres CXLVII-CCCXXIX du livre I.ᵉʳ de Froissart, années 1341-1350. On trouve dans le tome III, vingt-deux additions, les chapitres CCCXLIII-CCCCXXVII du premier livre, années 1349-1359; et l'appendice ou supplément tiré en grande partie des chroniques de Saint-Denis, pour tenir lieu des chapitres CCCXXX-CCCXLI de ce même livre, années 1349-1356. Tome IV, ch. CCCCXXVIII-DLXXI, année 1359-1368. Tome V, ch. DLXXII-DCLXVII, ann. 1368-1372, fin du I.ᵉʳ livre; avec un appendice contenant une apologie de Charles V par lui-même, et deux chapitres (CXLV et CXLVII) du Songe du Vergier. Nous avons annoncé le tome I.ᵉʳ dans notre cahier de mars (pag. 183-184), et nous nous proposons de faire mieux connoître, par un article particulier, cette nouvelle édition d'un ouvrage historique de la plus haute importance.

Mémoires et correspondance de Duplessis Mornay, pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses en France..., depuis 1571 jusqu'en 1623; édition complète; tomes III et IV. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1824, 2 vol. *in-8.°* Nous avons rendu compte des deux premiers dans nos cahiers d'avril et de mai, et nous continuerons d'indiquer ce que cette édition nouvelle contient de plus que celle du XVII.ᵉ siècle.

Archives de la Normandie, historiques, monumentales, littéraires et statistiques; par L. Dubois. Caen, Mancel, et Paris, Raynal, 1824, *in-8.°*, fig. 6 fr., et par la poste, 7 fr. 50 cent. Une partie des matériaux de ce volume est due à MM. Lair, de Larue, Rever, de Gerville et le Prevost.

Notes sur la ville de Nantes, par J. J. Lecadre. Nantes, Victor Mangin, et

Paris, Dauthereau, 1824, *in-8.°*, 287 pages et une gravure; 5 fr. Le but immédiat de l'auteur a été de relever les erreurs commises dans les *Notices* (publiées en 1823) *sur les villes et les principales communes du département de la Loire-inférieure.* On a, depuis 1804, une très-bonne description historique de ce département, sous le titre de *Recherches économiques et statistiques*, Nantes, Malassis, an 12, *in-4.°* de 511 pages, outre les préliminaires et les tableaux: l'auteur, M. Huet, est mort il y a quelques mois.

Considérations sur les enfans trouvés, dans les principaux états de l'Europe; par M. Benoiston de Châteauneuf; mémoire lu à l'académie royale des sciences, dans la séance du 11 août 1823. Paris, imprimerie de Guiraudet, librairie de Martinet, rue du Coq-Saint-Honoré, n.° 15, et chez l'auteur, rue Saint-Dominique-d'Enfer, n.° 20, 1824, *in-8.°*, xxij et 106 pages, avec deux tableaux. Les xxij pages préliminaires contiennent un rapport de MM. Duméril et Coquebert-Montbret (séance du 29 décembre 1823) sur le mémoire de M. Benoiston de Châteauneuf. La conclusion de ce rapport est que l'auteur a entrepris de traiter « des questions curieuses et éminemment utiles, et qu'on doit desirer » qu'il continue à remplir le même cadre, en étendant ses recherches, autant qu'il lui sera possible, à toutes les parties du royaume et aux pays » étrangers. » L'ouvrage de M. Benoiston est divisé en sept chapitres, dont le premier a pour titre: de l'Époque de la fondation des hospices d'enfans trouvés en Europe. Il résulte de ce chapitre, et des additions que MM. les commissaires de l'académie des sciences y ont faites, que l'exposition des enfans remonte à une très-haute antiquité; que les premières lois bien connues qui ont commencé de pourvoir à leur sort, sont celles de Constantin, en 331; d'Honorius, de Valentinien, et enfin de Justinien, qui, en 530, les délivra de la servitude à laquelle ils avoient été jusqu'alors condamnés; qu'il existoit pour eux des asyles en France, sous Charlemagne; qu'en 1204, Guido, comte de Montpellier, donna une partie de ses biens pour la fondation d'un hôpital où ces enfans devoient être élevés; que, sous Innocent III, six cents enfans trouvés furent recueillis à Rome dans le conservatoire de la *Ruota;* que le magnifique hôpital des innocens fut fondé à Florence et construit par Cellini en 1316. Chez nous, Charles VII ne permettoit pas encore, en 1445, de recevoir, à l'hôpital du Saint-Esprit, les enfans trouvés par la ville ou *nuitamment jetés à val les rues.* Le 13 août 1553, le parlement de Paris imposa aux seigneurs l'obligation de faire nourrir et élever ceux qu'on auroit exposés dans le ressort de leur justice: depuis il a renouvelé plusieurs fois cette injonction. Il paroît que, dès le XVI.e siècle, un hôpital de Lyon recevoit des enfans trouvés; mais, à Paris, on ne s'est occupé d'eux un peu efficacement que vers 1638: leur première bienfaitrice y fut une veuve dont le nom ne nous a pas été conservé. Cependant S. Vincent de Paule avoit institué les sœurs de la charité, qui depuis ont pris soin d'un nombre plus ou moins considérable de ces infortunés, d'abord dans une maison du faubourg Saint-Victor, ensuite à Bicètre, au faubourg Saint-Lazare, au parvis Notre-Dame et dans le faubourg Saint-Antoine. En Angleterre, Addison réclamoit encore vainement, en 1713, de pareils établissemens: le premier y fut fondé en 1739, sur la demande d'un négociant nommé Coram: le peintre Hogarth l'orna de plusieurs tableaux. Avant Joseph II, il n'existoit point à Vienne d'asyle public pour les enfans abandonnés, et l'hôpital qu'ils ont à Hambourg ne date que de 1795. Celui qui

leur est destiné à Stockholm est dû aux francs-maçons; il en est de même à Berlin. Mais Catherine II et, à son exemple, Paul I.er ont établi à Moscow et à Saint-Pétersbourg des hospices pour les femmes enceintes et pour les enfans délaissés. — Le second chapitre de M. Benoiston de Châteauneuf traite du nombre des enfans trouvés dans les principaux états de l'Europe : à Rome, mille ou douze cents en 1810; à Londres, six mille en 1760; en France, à la fin de 1821, cent trente-huit mille cinq cents, et, en déduisant les morts et les enfans retirés par leurs parens, cent neuf mille quatre cent dix. — Dans le chapitre III, le nombre des enfans trouvés est comparé à celui des naissances; à Paris, c'étoit, en 1820, près de vingt-trois sur cent; mais on n'a ce résultat qu'en faisant entrer dans le calcul les enfans trouvés apportés des provinces, et dont le nombre seroit à-peu-près d'un huitième du total, selon M. Benoiston de Châteauneuf, d'un tiers, selon MM. les commissaires de l'académie. Dans tout le royaume, le rapport a été, en 1821, d'un sur vingt-huit, ou de trois et demi sur cent; il a été, à Rome, entre 1801 et 1807, d'environ vingt-huit sur cent. — L'auteur, dans le quatrième chapitre, recherche les causes qui influent sur le nombre des enfans abandonnés : le cinquième offre le tableau de la mortalité de l'enfance en Europe; le sixième donne la mesure et expose les causes de la mortalité particulière des enfans trouvés; le septième et dernier concerne l'éducation physique et morale qu'on leur donne dans les divers états européens. Quoique M. Benoiston de Châteauneuf se plaigne de ce que beaucoup de faits, beaucoup de renseignemens lui ont manqué, toutes les parties de son mémoire sont pleines de détails et de résultats fort instructifs. L'académie des sciences vient de lui décerner le prix de statistique. *Voy.* ci-dessus, page 433.

On annonce la publication prochaine, chez le libraire Guillaume, rue Hautefeuille, n.° 14, d'une *Histoire civile, physique et morale des prisons de France, depuis leur origine jusqu'à nos jours*, par M. Alexandre de Laborde, membre de l'Institut. Cet ouvrage formera plusieurs volumes *in-8.°*, enrichis de gravures.

Notice des monumens exposés dans le cabinet des antiques de la Bibliothèque du Roi, suivie d'une description des objets les plus curieux que renferme cet établissement, de notes historiques sur sa fondation, son accroissement, &c.; par M. Dumersan; nouvelle édition. Paris, Hocquet, 1824, 88 pages *in-8.°*, avec 41 planches gravées. Prix, 15 fr. — *Silène précepteur des Amours*, camée antique inédit du cabinet du Roi, décrit par M. Dumersan. Paris, Hocquet, 1824, *in-8.°*, avec une planche; 1 fr. 50 cent.

Observations sur les coudées égyptiennes découvertes dans les ruines de Memphis, par M. Champollion-Figeac, *in-8.°*, 12 pages (avec une planche). Extrait du Bulletin universel des sciences et de l'industrie.

Dictionnaire chronologique et raisonné des découvertes, inventions, perfectionnemens, observations nouvelles et importations en France, dans les sciences, la littérature, les arts, l'agriculture, le commerce et l'industrie, de 1789 à la fin de 1820; par une société de gens de lettres : tome XV (SCI-TCHE). Paris, impr. de Fain, librairie de Colas, *in-8.°*, 672 pages.

Archives des découvertes et des inventions nouvelles faites dans les sciences, les arts et les manufactures, tant en France que dans les pays étrangers, pendant l'année 1823, avec un aperçu général de l'exposition des produits de l'industrie française en la même année. Paris, imprimerie de Crapelet, libr. de

Treuttel et Würtz, 1824, *in-8.°*, 584 pages. Prix, 7 fr. C'est le quinzième volume que MM. Treuttel et Würtz publient sous ce titre depuis 1809. Cette intéressante collection offre une histoire chronologique et détaillée des progrès et des produits de l'industrie durant les quinze années dernières. Nous avons fait connoître, dans notre cahier d'avril 1823, page 251, la distribution des matières diverses que cet exposé périodique embrasse.

Histoire abrégée des sciences métaphysiques, morales et politiques, depuis la renaissance des lettres, traduit de l'anglais de M. Dugald Stewart, par M. Buchon, qui y a joint un discours préliminaire et des notes. Paris, Levrault, 3 vol. *in-8.°*; 18 fr.

Notice sur l'idée, par N. J. B. Toussaint. Paris, 1824, *in-8.°* de 16 pages. L'*idée* y est définie *une collection de perceptions analogues attachées à un signe,* ou bien *la réunion de toute classe de perceptions analogues attachées à un signe.* L'auteur pense que si, au lieu d'un groupe de perceptions, il n'y a encore qu'une perception isolée, ce n'est point là une idée proprement dite; qu'il n'en résulte dans le langage qu'un nom propre, *qui n'est point un mot dans le sens technique.* Cet aperçu seroit susceptible de plus d'éclaircissemens et de développemens qu'il n'a pu en recevoir en 16 pages.

Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences, par Descartes; précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de Descartes, par M. Michelot. Paris, Renouard, 1824, *in-8.°*, 196 pages. Prix, 2 fr., et en papier vélin, 4 fr.

De l'administration de la justice, et de l'ordre judiciaire en France, par M. D***. « Questi non sono pensieri del solo autore, ma del pubblico. » (Giordani). Paris, impr. de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1824, 2 vol. *in-8.°*, 444 et 384 pages. L'auteur a souvent considéré l'ordre judiciaire dans ses rapports avec le système général du gouvernement, et avec diverses branches de l'administration publique; mais il a essayé d'exposer la théorie, et quelquefois de tracer l'histoire des établissemens judiciaires eux-mêmes : les principaux chapitres de cet ouvrage concernent la justice civile, la justice criminelle, la justice de paix, l'organisation des tribunaux et des cours, y compris celle de cassation, le ministère public, le jury, les avocats, les avoués, les notaires, &c.

Commentaire sur le Code pénal, contenant la manière d'en faire une juste application, l'indication des améliorations dont il est susceptible, et des dissertations sur les questions les plus importantes qui peuvent s'y rattacher, par M. Carnot, conseiller à la cour de cassation : tome II. Paris, impr. de Migneret, librairie de B. Warée oncle, 1824, *in-4.°* de 748 pages. Prix, 30 fr.

Précis de chimie, de botanique, de matière médicale et de pharmacie; suivi de considérations sur l'art de formuler, et sur les empoisonnemens, par M. Desmarets, pharmacien, ancien élève de l'école polytechnique. Paris, Barrois aîné, rue de Seine, n.° 10, 1824, *in-8.°*, avec figures. Prix, 9 fr., et par la poste, 11 fr.

Recherches et expériences sur les effets de l'acétate de morphine, par MM. de Guise fils, D. M., premier chirurgien en chef de la maison royale de Charenton; Dupuis, professeur à l'école royale vétérinaire d'Alfort, et Leuret, chirurgien. Paris, Crévot, 1824, *in-8.°*, 72 pages. Prix, 2 fr. 25 cent.

Mémoire sur les bitumes, leur exploitation, et leur emploi, par M. Payen,

membre du comité des arts chimiques. Paris, Mme Huzard, 1824, *in-8.°*, 64 pages. Prix, 1 fr. 50 cent.

Description des coquilles fossiles des environs de Paris, par G. P. Deshayes; tome I.er, conchifères. Paris, impr. de Tastu, 1824, *in-4.°*, 5 feuilles 1/4 et 4 planches. Prix, 5 fr.; chez l'auteur, rue de Paradis, n.° 14, au Marais, et chez MM. Treuttel et Würtz.

Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis, sive enumeratio contracta ordinum, generum specierumque plantarum hucusque cognitarum juxta methodi naturalis normas digesta, auctore Aug. Pyramo de Candolle; pars prima, sistens Thalamiflorarum ordines 54. Parisiis, typis Crapelet, sumptibus sociorum Treuttel et Würtz, 1824, *in-8.°*, vj et 746 pages. Le nombre des végétaux connus aujourd'hui s'élève à plus de 50,000, tandis que les ouvrages les plus complets n'en comptent guère au-delà de 20,000; et le besoin que les botanistes sentent chaque jour davantage d'une énumération complète, faite d'après les principes de la méthode naturelle, a décidé M. de Candolle à interrompre momentanément la publication de son *Systema*, pour donner, sous la forme la plus abrégée possible, un *Prodromus*, qui fera connoître l'état actuel de la science botanique, et présentera, 1.° les caractères des classes et des familles naturelles, réduits à leurs termes les plus simples; 2.° les caractères de chaque genre avec l'indication de l'auteur qui l'a établi, et une description ou une figure où les détails du genre sont représentés; 3.° quant aux espèces, on trouvera, pour chacune d'elles, son nom, la phrase caractéristique, le signe qui indique la durée, &c. L'auteur a donné un soin particulier à classer les espèces dans les genres de la manière la plus propre à faire voir les degrés réels des affinités réciproques des plantes. Le premier volume du *Prodromus*, qui vient de paroître, contient l'énumération des cinquante-quatre familles composant actuellement la classe des thalamiflores, et forme déjà un tout complet. Toutes les mesures sont prises pour que la publication des volumes suivans éprouve le moins de retard possible. Nous nous proposons de rendre un compte plus particulier de ce volume dans l'un de nos prochains cahiers.

Mémoire sur quelques nouvelles propriétés des axes permanens de rotation des corps et des plans directeurs de ces axes, par M. Ampère, membre de l'Institut. Paris, impr. royale, librairie de Bachelier, 1824, *in-4.°*, 10 feuilles. Prix, 4 francs.

Dictionnaire d'astronomie, mis à la portée des gens du monde et appliqué à la marine, à la géodésie et à la gnomonique, par Ph. J. Coullier, ancien élève de feu M. Delambre. Paris, impr. de Casimir, librairie d'Audin, et chez l'auteur, rue Saint-Jacques, n.° 174, 1824, *in-12*, 19 feuilles 3/4, et 7 planches. Prix, 7 fr.

Œuvres de César le Gallois, médecin en chef de l'hospice et de la prison de Bicêtre, avec des notes de M. Pariset. Paris, le Rouge, 1824, 2 vol. *in-8.°* Prix, 12 fr. Le tome II est terminé par des recherches chronologiques sur la vie d'Hippocrate; elles tendent à prouver qu'il a écrit pendant la guerre du Péloponnèse.

M. Klaproth va publier une *nouvelle édition du Voyage de Marc Pol*. En comparant la géographie des Youan ou des Mongols qui ont régné en Chine avec le récit de Marc Pol, M. Klaproth est parvenu à retrouver dans les livres chinois, et sous les mêmes noms, tous les lieux indiqués par le célèbre voyageur véni-

tien. Les villes de Zaithum, Gamçu, Caingiu, &c.; le château de Thaigin, les provinces de Cuindu, Caraïan, Carazan, Cardandan, Tholoman et Tenduz. Tous les points qui présentoient des difficultés aux commentateurs s'expliqueront à l'aide des écrivains chinois contemporains. Les recherches de M. Klaproth ne se bornent point à la Chine, elles s'étendent à la Tartarie, à l'Asie méridionale. En effet, les dénominations asiatiques employées par Marc Pol se retrouvent encore dans les langues des pays qu'il a parcourus: en les recueillant et en les vérifiant avec soin, M. Klaproth a pu ajouter au travail du savant M. Marsden, les faits relatifs à l'Inde. Quant aux distances marquées en journées par le voyageur italien, elles sont si exactes entre les villes principales de la Chine, qu'elles correspondent, dans le même nombre, aux étapes indiquées sur le Routier impérial, à l'usage des personnes qui voyagent aujourd'hui pour le gouvernement chinois. M. Klaproth s'est convaincu ainsi que, sauf quelques exceptions, le seul et véritable texte de Marc Pol est celui que Ramusio a publié: ce n'est qu'avec ce texte qu'on réussit à retrouver dans les livres chinois les lieux dont le voyageur fait mention. Aucune des autres éditions ou traductions n'offriroit un résultat aussi satisfaisant; les noms y sont tellement défigurés, qu'il est impossible de les reconnoître. C'est pour cette raison que M. Klaproth, s'éloignant en ce point de l'opinion de la plupart des savans, regarde comme superflue la peine que l'on prendroit de recueillir les variantes des copies manuscrites et imprimées de ce voyage. La nouvelle édition qu'il prépare présentera donc le texte donné par Ramusio, mais complété et éclairci par des notes au bas des pages, et accompagné d'une carte des pays visités et décrits par Marc Pol. Sous le rapport de la géographie de la Chine et de la Tartarie, cette édition sera incomparablement meilleure que toutes les précédentes; elle remplira les principales conditions que nous avons proposées, en rendant compte dans ce journal (septembre 1818, p. 541-550) de la traduction anglaise de M. Marsden.

ITALIE.

On réimprime à Milan la *Storia della letteratura italiana* de Tiraboschi. Les cinq premiers tomes, *in-8.°*, ont paru en 1823 et 1824.

Tragedie di Sofocle; Tragédies de Sophocle, traduites en vers italiens, par M. Massimiano Angeletti; avec des notes. Bologna, Nobili; tom. I (les Trachiniennes, Ajax, Œdipe roi, Œdipe à Colonne), *in-4.°*, x et 304 pages, avec le portrait de Sophocle.

Stephani Antonii Morcelli Opera epigraphica, &c. Patavii, 1824, 5 vol. *in-4.°* On y trouve les trois livres *de Stylo inscriptionum latinarum*, publiés, en 1780, à Rome, *in-4.°*; le volume imprimé en 1783, *in-4.°*, sous le titre de *Inscriptiones, commentariis subjectis &c.*; le Πάρεργον *inscriptionum novissimarum*, qui a paru à Padoue en 1818, *in-folio*. Morcelli est mort, le 1.er janvier 1821, à Chiari, où il étoit né en 1737. Il passoit pour un très-habile rédacteur d'inscriptions latines. Il avoit publié d'autres écrits, entre lesquels on distingue l'ancien Calendrier de l'église de Constantinople, traduit du grec en latin, et accompagné de notes. Rome, 1788, 2 vol. *in-4.°* — L'édition nouvelle de ses *Opera epigraphica* est due aux soins de MM. Floriano Caldani, Giuseppe Furlanetto et Fortunato Federici, professeurs à Padoue. On se propose de joindre à ces cinq volumes un *Lexicon epigraphicon Morcellianum*, composé par M. Filippo Schiassi, professeur de numismatique à Bologne, qui promet aussi une vie de

Morcelli. Une notice sur le même sujet, par M. Labus, a été insérée dans un journal de Milan dès 1821.

Summa Observationum anatomicarum ac physico-chimicarum ab anno 1792; Nova Elementa physicæ corporis humani, operâ Stephani Gallini. Patavii, typis Seminarii, 1823, *in-8.°*, 106 pages.

ESPAGNE. *Novelas de Cervantes.* Madrid, Martin, 1824, 2 vol. *in-8.°* Cette édition des Nouvelles de Cervantes en contient une qui étoit inédite, et qui est intitulée *la Tia fingida*, la Tante supposée.

ANGLETERRE. *A Reply to the Letters of the Abbé Dubois on the state of christianity in India;* by the rev. James Hough, chaplain to the hon. East-India Company, on the Madras establishment. London, 1824, *in-8.°*

The Wonders of Elora, or the Narrative of a Journey to the temples and dwellings excavated out of a mountain of granite... at Elora, in the East-Indies &c.; by John B. Secly, London, 1824, *in-8.°*

Essay towards the history of Arabia, antecedent to the birth of Mahommed, arranged from the Tarikh Tebry and other authentic sources; by major David Price. London, 1824, *in-4.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA. Cahier de juin, p. 381, l. 3; *terme*, lisez *nombre.* Pag. 383, l. 15; après *1738* ajoutez *1740;* et au lieu de *Beugnot*, lisez *Beuchot.*

JOURNAL DES SAVANS.

AOÛT 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

AOÛT 1824.

Dictionnaire des sciences naturelles, dans lequel on traite méthodiquement des différens êtres de la nature, considérés, soit en eux-mêmes, d'après l'état actuel de nos connoissances, soit relativement à l'utilité qu'en peuvent retirer la médecine, l'agriculture, le commerce et les arts; suivi d'une biographie des plus célèbres naturalistes; par plusieurs professeurs du Jardin du Roi et des principales écoles de Paris. Paris et Strasbourg, chez Levrault, éditeur, 1816-1824, tomes I-XXX, *in-8.°*, avec 29 cahiers de planches et six livraisons de portraits.

PREMIER EXTRAIT.

Les reproches que l'on a souvent adressés à ces compilations par ordre alphabétique, dont le nombre s'est si fort multiplié depuis

plusieurs années, ne sauroient s'appliquer aux recueils de noms et de faits, relatifs à des sciences qu'on doit desirer de voir universellement répandues, dont nul homme ne sauroit embrasser l'ensemble, et dont les détails infinis ont besoin d'être incessamment rappelés à la mémoire la plus vaste et la plus heureuse. Vainement reprochera-t-on aux dictionnaires de faciliter l'acquisition de connoissances imparfaites et peu exactes, et de présenter aux yeux les notions scientifiques dans un ordre apparent, qui n'est, pour l'esprit, qu'un désordre réel. On répondra qu'il est des études dont les élémens ne sauroient être rendus trop accessibles, où le demi-savoir même est sans inconvénient et n'est pas sans utilité. Véritablement, le classement fondé sur les idées ou l'ordre analytique sera toujours préférable pour les sciences qui sont du ressort du raisonnement et de l'imagination : mais le classement par les signes ou l'ordre alphabétique conservera de grands avantages dans celles qui sont le domaine de l'observation, parce qu'elles se composent en grande partie de faits isolés, et que, dans l'arrangement de ces faits, on doit compter pour beaucoup la facilité plus grande de les retrouver, au besoin, dans la foule de ceux dont l'examen offre moins d'intérêt.

Les réflexions précédentes s'appliquent d'une manière toute particulière à l'histoire naturelle : c'est sur-tout dans cette science que la connoissance des noms est inséparable de la connoissance des choses, ou que du moins l'une conduit plus immédiatement à l'autre. Après l'observation des faits et leur distribution méthodique, la nomenclature en est la partie fondamentale. Ce n'est que par une concordance exacte des noms que l'on peut éviter de multiplier les êtres ou de créer des monstres, en réunissant sur une espèce les propriétés qui appartiennent à plusieurs. Or, non-seulement le nombre de ces noms adoptés pour l'usage de la science est presque infini, parce que, depuis plusieurs siècles, l'histoire naturelle a été cultivée, chez toutes les nations de l'Europe, d'après des principes un peu différens, ou du moins sans qu'on ait pu s'accorder entièrement sur la distribution des êtres ; mais en y joignant les dénominations locales ou vulgaires, par lesquelles une foule d'objets ont été désignés d'abord, et ont quelquefois continué de l'être encore, la masse des termes à connoître devient véritablement effrayante et tout-à-fait hors de proportion avec les facultés des personnes mêmes qui ont fait les études les plus approfondies. L'usage des dictionnaires seroit donc reconnu peu avantageux pour les autres branches de nos connoissances, qu'il seroit encore indispensable pour les sciences naturelles ; et ces sortes d'ouvrages offriroient toujours pour un tableau encyclopédique des trois règnes, la distribution la plus

commode, la plus généralement accessible, la plus en rapport avec l'état actuel de l'étude de la nature, et la plus favorable à ses progrès ultérieurs.

Jamais peut-être la nécessité d'un ouvrage semblable ne fut aussi bien reconnue et aussi incontestable qu'elle l'est aujourd'hui. Toutes les branches des sciences naturelles ont reçu d'immenses accroissemens depuis les travaux de Buffon et de Linnéus, en partie par suite de ces travaux mêmes, et par un effet de l'heureuse influence que le génie de ces deux grands hommes a exercée sur les études de leurs successeurs. L'amélioration des méthodes, le perfectionnement des nomenclatures, dont les avantages se dérobent aux esprits superficiels, et se montrent dans les moindres recherches des hommes éclairés, une appréciation de la valeur et de l'importance des caractères, fondée sur des principes plus rigoureux et plus philosophiques : voilà des biens devenus communs à toutes les parties de la science de la nature, et qui ont rendu sa marche plus rapide et plus sûre. Un passage du prospectus dont M. Cuvier a enrichi le nouveau dictionnaire, mettra ces vérités dans tout leur jour. : « L'histoire naturelle, dit le célèbre auteur de ce » prospectus, ne seroit peut-être pas arrivée sitôt à la brillante destinée » que les sages préceptes de Bacon lui avoient préparée, si deux des » plus grands hommes qui aient illustré le dernier siècle, n'avoient con- » couru, malgré l'opposition de leurs vues et de leur caractère, ou » plutôt à cause de cette opposition même, à lui donner des accroisse- » mens aussi subits qu'inattendus. Linnéus et Buffon semblent, en effet, » avoir possédé, chacun dans son genre, des qualités telles, qu'il étoit » impossible que le même homme les réunît, et dont l'ensemble étoit » cependant nécessaire pour donner à l'étude de la nature une impulsion » aussi rapide. Tous deux passionnés pour leur science et pour la gloire, » tous deux infatigables dans le travail, tous deux d'une sensibilité » vive, d'une imagination forte, d'un esprit transcendant, ils arrivèrent » tous deux dans la carrière, armés des ressources d'une érudition » profonde; mais chacun s'y traça une route différente, suivant la » direction particulière de son génie. Linnéus saisissoit avec finesse les » traits distinctifs des êtres ; Buffon en embrassoit d'un coup-d'œil les » rapports les plus éloignés. Linnéus, exact et précis, se créoit une » langue à part pour rendre ses idées dans toute leur rigueur ; Buffon, » abondant et fécond, usoit de toutes les ressources de la sienne pour » développer l'étendue de ses conceptions. Personne, mieux que » Linnéus, ne fit jamais sentir les beautés de détail dont le Créateur » embellit avec profusion tout ce qu'il a fait naître ; personne, mieux

» que Buffon, ne peignit jamais la majesté de la création et la grandeur
» imposante des lois auxquelles elle est assujettie. Le premier, effrayé
» du chaos où l'incurie de ses prédécesseurs avoit laissé l'histoire de la
» nature, sut, par des méthodes simples et par des définitions courtes
» et claires, mettre de l'ordre dans cet immense labyrinthe, et rendre
» facile la connoissance des êtres particuliers; le second, rebuté de la
» sécheresse d'écrivains qui, pour la plupart, s'étoient contentés d'être
» exacts, sut nous intéresser à ces êtres particuliers par les prestiges
» de son langage harmonieux et poétique. Quelquefois, fatigué de
» l'étude pénible de Linnéus, on vient se reposer avec Buffon; mais
» toujours, lorsqu'on a été délicieusement ému par ses tableaux
» enchanteurs, on veut revenir à Linnéus, pour classer avec ordre
» ces charmantes images dont on craint de ne conserver qu'un souvenir
» confus; et ce n'est pas sans doute le moindre mérite de ces deux
» écrivains, que d'inspirer continuellement le desir de revenir de l'un
» à l'autre, quoique cette alternative semble prouver et prouve en effet
» qu'il leur manque quelque chose à chacun. »

Nous nous sommes laissés entraîner à citer ce morceau tout entier, parce que, sous la forme d'un brillant parallèle, et de l'éloge de deux grands naturalistes, il offre en réalité la théorie la mieux approfondie de la science de la nature, et le secret des progrès qu'elle a dû faire entre les mains des disciples de Buffon et de Linnéus. Inspirer un intérêt général, et pour ainsi dire une passion universelle, pour l'étude de la nature, et l'assujettir en même temps à ces méthodes rigoureuses sans lesquelles l'esprit ne conçoit que des notions vagues et n'admet que des impressions fugitives; voilà ce qu'il falloit faire et ce qui a été fait par deux hommes dont les efforts n'auroient pas été plus efficaces, quand ils auroient été combinés. Telle est l'heureuse impulsion qu'ils ont donnée, et qui s'est perpétuée après eux, lorsqu'il n'est pas même resté la moindre trace de ces rivalités dont le génie n'a pas toujours garanti les hommes les plus faits pour en être exempts.

Il seroit superflu d'entrer dans les détails et de rappeler ce que chacune des branches de l'histoire naturelle a dû aux deux causes si éloquemment exposées par M. Cuvier. Ce que lui-même a fait pour la géologie, la zoologie et l'anatomie générale ou comparée; ce que l'histoire du globe et des corps organisés a, depuis vingt ans, reçu de lumières par les voyages et les observations de M. de Humboldt, par les découvertes de M. Haüy, par les travaux de tant de naturalistes illustres en France et dans l'étranger, est connu même des personnes qui n'ont qu'en passant porté leurs regards sur les acquisitions de la

science de la nature. On sait à quel nombre prodigieux se sont élevées les espèces découvertes depuis le temps de Linnéus ; on ne connoissoit guère alors que trois cents mammifères : Gmelin en a publié quatre cent vingt-sept espèces dans son édition du *Systema naturæ;* M. Desmarest en compte maintenant plus de sept cents, et il s'en faut beaucoup que lui-même regarde son énumération comme complète (1). On ne sauroit nombrer les espèces nouvelles dans les classes des oiseaux et des reptiles. Les poissons, dont on connoissoit un peu moins de quinze cents espèces il y a vingt ans, en ont aujourd'hui deux mille cinq cents dans le seul cabinet du Roi. La même collection possède plus de vingt-cinq mille espèces d'insectes ; et, d'après les observations les plus modérées, il y en a, dans les autres cabinets de l'Europe, au moins autant qui ne sont point à Paris. Linnéus, dans sa Revue générale des végétaux, en 1778, indiquoit environ huit mille espèces; M. Decandolle, dans celle dont il s'occupe aujourd'hui, en décrira quarante mille; et de tout côté, le zèle des voyageurs et les progrès de la botanique annoncent de nombreux supplémens.

Le catalogue de tant de richesses nouvelles, travail immense, et qu'un seul homme n'oseroit entreprendre, se trouvera naturellement compris dans le grand ouvrage dont M. Levrault a depuis long-temps commencé et continue avec persévérance la publication. Les habiles naturalistes qui se sont réunis pour le composer, ont cru devoir adopter la forme d'un dictionnaire pour la nouvelle Encyclopédie des sciences naturelles; car c'est peut-être là le titre que l'universalité des matériaux qu'il contient auroit pu lui mériter. La position particulière de ces savans, pour la plupart chargés de l'enseignement public dans les différentes chaires de Paris, ou dépositaires et ordonnateurs des magnifiques collections qui font l'un des ornemens de cette capitale, en les mettant à portée de connoître tous les besoins de la science, leur a fourni tous les moyens d'y satisfaire. Il étoit impossible d'être mieux placé pour élever à l'histoire naturelle un monument durable ; et peut-être n'y avoit-il qu'une réunion semblable qui pût la présenter toute entière d'une manière abrégée, mais complète, sans s'embarrasser de ce qui a été fait par les compilateurs, et en remontant toujours aux sources, c'est-à-dire, à l'observation directe des objets, ou au témoignage des auteurs originaux qui ont vu par eux-mêmes, et qui

(1) *Recueil des discours prononcés dans la séance publique de l'Institut*, le 24 avril 1824, p. 48 et suivantes. *Voyez* aussi notre cahier de juin, p. 381.

possédoient les qualités nécessaires pour bien observer, et pour rapporter fidèlement ce qu'ils avoient observé.

L'étroite liaison de toutes les branches de l'étude de la nature, la multiplicité des points qui leur sont devenus communs, à mesure que le cercle de chacune d'elles s'est étendu, ne permettent plus de les considérer isolément, ou du moins forcent à chaque instant de réunir et de combiner les lumières qu'elles se prêtent mutuellement. Un dictionnaire d'histoire naturelle, tel que le demande l'état de la science, doit donc contenir au moins les principes généraux et les notions les plus indispensables de la physique, de la chimie, de l'anatomie et de la physiologie. Une foule de détails relatifs aux usages des productions des différens règnes, et aux préparations qu'il faut leur faire subir pour les y accommoder, ne sont pas moins nécessaires dans un ouvrage de ce genre. Tant de connoissances requises pour le composer exigeoient le concours des hommes les plus éclairés dans chaque partie; et, sous ce rapport, les signatures placées à la fin de tous les articles ne laissent rien à desirer, d'autant que, selon l'observation qui en a été consignée dans le prospectus, ce livre est réellement l'œuvre des personnes dont il porte le nom; circonstance qui n'est pas assez commune dans les publications qui sont annoncées comme étant rédigées par une société de savans et de gens de lettres, pour qu'il soit superflu d'en faire la remarque à l'occasion de celle-ci.

La grande difficulté qui se rencontre dans la composition d'un ouvrage soumis à l'ordre alphabétique, c'est de subordonner les notions spéciales aux notions communes, de telle sorte qu'on soit toujours, dans la partie descriptive, renvoyé, par la définition même, aux articles qui ont pour objet les espèces ou les genres, à ceux qui contiennent les familles ou les classes, et réciproquement; et que, dans la partie philosophique, on puisse également remonter ou descendre à volonté des propositions particulières aux propositions générales. Ce sont les renvois qui remplissent cette destination, et il suffit qu'ils soient placés de manière à diriger toujours la recherche des faits dans l'ordre de leur enchaînement naturel. C'est pour satisfaire à cette condition et pour éviter les répétitions inutiles que la description des espèces a été placée sous le nom du genre auquel elles appartiennent, et où l'on est renvoyé par les différentes dénominations qui servent à désigner chacune d'elles. Le tableau des genres est placé sous le nom de l'ordre dont ils font partie; celui des ordres sous l'article de leurs classes, et celui des classes dans l'article de leurs règnes; de manière qu'au moyen des caractères donnés dans ces tableaux gradués, celui qui veut apprendre le nom d'une

espèce qu'il ne connoît pas, peut employer cet ouvrage tout comme celui qui veut savoir ce que signifie un nom qu'il aura lu ou entendu nommer. Ce livre est donc, comme on l'a annoncé, tout-à-la-fois un dictionnaire et un traité méthodique.

Il y a, par conséquent, une grande disproportion dans l'étendue des articles dont l'ouvrage se compose : les uns, et ce sera le plus grand nombre, seront de simples notes, ayant pour objet de renvoyer, des dénominations vulgaires d'une espèce, à l'article où se trouve l'histoire du genre dont cette espèce dépend ; les autres seront de longues descriptions et, pour ainsi dire, de petits traités spéciaux, ou, comme on le dit à présent, des *monographies*, parmi lesquelles il y en a qui occupent plus de cent pages, et qui offrent le résultat du travail combiné de plusieurs auteurs. Nous aurons peu d'observations à faire sur les articles du premier genre ou les simples renvois. On a fait une chose très-utile en les multipliant ; et les personnes qui s'occupent de géographie, sauront sans doute beaucoup de gré aux auteurs d'avoir recueilli la plupart des noms qui sont épars dans les relations des voyageurs, ou dans les traités où sont décrites les productions naturelles de différens pays de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique, et les noms mêmes qui appartiennent aux langues des peuples de ces contrées, en y attachant, autant que cela a été possible, la dénomination linnéenne correspondante. Beaucoup de noms malais, rapportés par Rumphius, de noms malabares ou hindoustanis, recueillis par Van Rheede, de noms japonais donnés par Thunberg, ont été rassemblés et expliqués de cette manière : mais une pareille nomenclature est, pour ainsi dire, inépuisable, et nous croyons qu'il n'eût pas été impossible d'expliquer deux ou trois fois autant de termes étrangers, puisqu'on avoit jugé à propos d'en admettre dans la nomenclature française, en dépouillant plus complétement encore Boym, Dentrecolles, Osbeck, Cibot, le *Kœmpferus illustratus* de Thunberg, et tant d'autres. On ne justifieroit pas suffisamment l'omission d'un grand nombre de termes de cette espèce, en disant qu'on s'est borné à réunir ceux qui sont les plus connus ; car ce sont tout justement ceux qui le sont moins qu'on aime le mieux à trouver expliqués dans un dictionnaire. Il en est ici comme dans tous les cas où l'on recueille des noms, des notions ou des faits peu répandus ; une seule lacune y est plus sensible qu'une centaine d'articles surabondans : le hasard peut faire tomber directement celui qui cherche sur les premiers, et il ne s'aperçoit jamais des autres.

Les articles étendus sont les seuls auxquels nous puissions nous attacher, pour donner une idée de la marche suivie dans l'ouvrage ; et le

nombre en est si considérable, qu'il sera nécessaire de renvoyer à des extraits subséquens l'examen de quelques-uns de ceux que nous aurons indiqués dans celui-ci. La seule énumération des matières traitées et les noms des auteurs qui s'en sont occupés, suffiront pour donner d'avance une idée de l'intérêt et de l'importance de ces morceaux scientifiques. On doit à M. Lacroix les articles *chaleur, électricité, fluides;* à M. Chevreul, l'article *acide* du supplément, *attraction moléculaire, corps, eaux naturelles, gaz;* à M. Brongniart, les articles *argile, basalte; chaux, couches, filons;* à M. Brochant de Villers, l'article *cristallisation* et tous ceux qui en dépendent. M. Desfontaines s'est chargé de revoir et de mettre en ordre toute la partie botanique; M. de Jussieu a donné la description des familles naturelles des plantes; M. Mirbel, tout ce qui, dans l'article *arbre,* se rapporte à la physiologie végétale; et M. de Lacépède, le plus philosophique de tous les morceaux dont se compose un ouvrage d'histoire naturelle, la description physique et morale de l'*homme.* M. Frédéric Cuvier ne s'est pas borné aux soins que réclame de lui la rédaction générale de l'ouvrage dont il s'est chargé conjointement avec M. Desmarest: il a fourni d'importans articles sur les mammifères, tels que le cheval, le chien, l'éléphant. M. Geoffroy Saint-Hilaire a composé des notices fort remarquables sur les cheïroptères, le genre didelphe et la famille des marsupiaux; et M. Duméril, plusieurs articles généraux sur l'entomologie, notamment celui d'*insectes,* qui occupe près de cent pages du tome XXIII, et dont, par un inconvénient presque inséparable d'un travail d'une aussi longue haleine, le complément se trouve dans le tome XXX, faisant partie de l'article *méthode,* où il seroit peu naturel de l'aller chercher. Enfin MM. de Humboldt et Cuvier ont témoigné d'une manière efficace l'intérêt qu'ils portoient à cette importante entreprise, en y prenant une part active. Un mémoire excellent du premier de ces savans a été inséré au mot *indépendance des formations;* et quoiqu'il eût pu, dans l'ordre alphabétique, occuper aussi bien toute autre place, cet article est du nombre de ceux qu'on sait découvrir, en quelque endroit que le hasard les ait fait mettre. On a de M. Cuvier plusieurs articles du premier ordre, tels que ceux d'*animal, bœuf, antilopes,* et il en promet de non moins importans, notamment l'article *tête,* qui contiendra sans doute les développemens promis aux mots *cerveau* et *encéphale.*

Les cinq premiers volumes du Dictionnaire des sciences naturelles avoient été imprimés dans l'intervalle de 1804 à 1806. Lorsque la publication, long-temps interrompue, eut été reprise en 1816, il

devint indispensable d'ajouter à ces cinq volumes et à celui qui devoit le suivre immédiatement, un supplément propre à ramener les notions contenues dans ces six volumes, au niveau des connoissances actuelles; car, dans l'espace de douze ans, beaucoup de faits nouveaux avoient été recueillis, et certaines parties des sciences avoient même presque entièrement changé de face. De ce nombre étoient sur-tout quelques-unes des théories de la chimie; les articles qui s'y rapportoient, composés par Fourcroy, avoient particulièrement besoin d'être complétés, rectifiés, et rajeunis, si l'on ose ainsi parler. Le soin de cette réforme a été confié à M. Chevreul, l'un des chimistes qui ont marché avec le plus d'habileté sur les traces de cet homme célèbre.

On n'éprouveroit, comme on voit, que l'embarras du choix, pour donner, par une analyse détaillée, une idée juste de la manière savante et approfondie dont les sujets d'histoire naturelle sont traités dans cet ouvrage. Trente volumes qui en ont paru jusqu'à ce jour, et qui vont jusqu'aux lettres MEZ, offrent à notre examen une matière dont l'abondance seule seroit propre à nous décourager. Obligés de renfermer ce premier extrait dans des bornes assez étroites, nous indiquerons seulement quelques articles relatifs à des branches différentes des sciences naturelles; et sans renoncer à revenir sur des articles non moins importans, même parmi ceux qui sont d'une date plus ancienne, nous réserverons pour le moment où nous aurons à annoncer quelques nouvelles livraisons, des détails plus étendus qui pourroient aujourd'hui nous entraîner trop loin.

M. Frédéric Cuvier, l'un des collaborateurs les plus actifs et les plus habiles du nouveau Dictionnaire, a donné, entre autres morceaux importans, dans le tome XXVI, un article *instinct* qui nous paroît contenir des observations et des considérations d'un haut intérêt. L'idée qu'on a généralement de cette faculté est celle d'une force particulière, cause immédiate des actions auxquelles les animaux sont aveuglément et nécessairement portés. Mais l'auteur fait remarquer que ce n'est pas une de ces idées claires qu'on peut circonscrire d'une manière précise; que l'on a beaucoup varié et que l'on est encore loin d'être d'accord sur les actions instinctives; que les uns en ont étendu le nombre, et que les autres l'ont restreint, suivant qu'il convenoit à leurs systèmes de refuser ou d'accorder aux animaux l'intelligence proprement dite, et de mettre leurs déterminations sous l'empire d'une influence purement mécanique, ou de les considérer comme les actes d'une volonté plus ou moins libre et éclairée. Une autre remarque importante, c'est que nous ne pouvons étudier le principe des actions des animaux que

dans nos propres actions; que la comparaison des unes avec les autres est notre guide unique, parce que les bornes de notre entendement sont pour nous les bornes du monde intellectuel: de sorte que si le Créateur eût institué, pour les actions des animaux, une faculté différente de celle qui détermine les nôtres, ce seroit en vain que nous nous efforcerions de découvrir une chose qui, de sa nature, résisteroit à toutes les tentatives, et resteroit éternellement cachée à nos yeux.

Après ces réflexions préliminaires, M. Frédéric Cuvier s'attache à distinguer quelles sont, parmi les actions des animaux, celles qui se manifestent, ou avant qu'aucune expérience ait pu avoir lieu, ou après l'emploi, et par conséquent le développement des facultés qui, dans l'état ordinaire des choses, doivent agir pour qu'une action contingente se produise. On reconnoîtra ces dernières au signe qui caractérise une action élective quelconque, c'est de pouvoir être modifiées par l'expérience, conformément aux circonstances variables dont elles sont de nature à éprouver l'influence. C'est ainsi, par exemple, que le cheval ayant à choisir entre deux chemins dont un lui est connu, prend constamment celui-ci, quelque éloigné que soit le temps où il l'a pris pour la dernière fois; que le chien s'agite et déchire les barreaux de sa cage, s'ils sont de bois, et se résigne à son esclavage, si ces barreaux sont de fer; que le loup attaque sa proie à force ouverte dans la solitude des bois, et s'en saisit par surprise dans le voisinage des habitations. Ces actions et beaucoup d'autres n'ont en elles-mêmes rien de nécessaire, et la moindre circonstance pourroit les empêcher d'avoir lieu, si elles n'étoient l'effet d'un jugement, dans quelque sens qu'on veuille prendre ce mot.

Au contraire, le caractère des actions purement instinctives sera d'être fixes, et de se reproduire constamment de la même manière dans toutes les situations. Ainsi le chien va toujours enfouir les restes de son repas, lors même qu'il n'a jamais eu besoin d'y avoir recours: le castor construit dans toutes les situations, dans l'esclavage le plus étroit, comme au sein de la plus grande liberté, quand les abris lui sont le plus nécessaires, comme quand ils lui sont le plus complètement inutiles; le cheval et le renne enlèvent la neige qui recouvre la terre, et y cherchent l'herbe ou la mousse qui y sont cachées, même quand ils voient la neige pour la première fois, même quand ils sont repus et qu'ils n'ont aucun besoin d'alimens. Il faut bien que ces actions soient le produit d'une force aveugle et nécessaire, puisque l'expérience est inutile pour les faire naître, et impuissante pour les modifier.

Cette distinction fondamentale entre les actions instinctives et les actions contingentes étant ainsi empiriquement établie, il se présente une observation curieuse; c'est que les premières, dont il est principalement question ici, sont toujours en petit nombre dans chaque espèce, mais qu'elles vont en augmentant de nombre et d'importance à mesure que les animaux, sous le rapport de l'organisation, s'éloignent davantage de l'espèce humaine; c'est encore que les actions instinctives les plus compliquées chez les animaux supérieurs, celles qui exigeroient de notre part le plus grand nombre d'actes intellectuels, ne sont absolument rien en comparaison des actions de cette nature qui s'observent chez les animaux invertébrés, et notamment chez les insectes. C'est dans cette classe que se trouvent des animaux dont l'existence entière, quelque variée qu'elle paroisse, semble ne se composer que d'une seule action nécessaire, mais compliquée à l'infini, de laquelle rien d'extérieur ne sauroit les détourner, et vers laquelle ils tendent invinciblement. Il suffit de nommer l'abeille pour rappeler une industrie la plus propre, après l'intelligence de l'homme, à exciter l'étonnement et l'admiration, un plan compliqué d'actions qui se lient intimement en une seule, et, si l'on ose ainsi parler, un système de conduite dont la durée peut être de plusieurs jours, de plusieurs mois, et qui est toujours dirigé vers le même but.

Après avoir ainsi rassemblé les faits d'une manière beaucoup plus méthodique et plus complète que je ne puis l'indiquer ici, l'auteur en vient à la recherche des causes auxquelles on doit attribuer les actions instinctives. Il n'admet pas l'opinion de Condillac qui accorde aux animaux la faculté de réfléchir, ni celle des autres psychologistes qui voient dans les inspirations de l'instinct les effets des penchans et des appétits, ni celle des physiologistes qui en cherchent l'origine dans une conformation particulière du cerveau : mais il voit une analogie véritable entre les phénomènes dont il s'agit et les effets de l'habitude. On sait que par ces derniers, l'acte corporel se reproduit sans qu'il y ait effort, ou que l'on ait la conscience de l'acte intellectuel qui en a été la cause primitive. Il semble alors qu'il s'établisse entre les organes et les besoins naturels, les penchans, les idées qui, dans l'origine, avoient mis l'intelligence en jeu, pour qu'à son tour elle fît agir les membres, une dépendance immédiate telle, que l'intermédiaire de l'esprit n'est plus nécessaire pour que les actions se reproduisent. Or si cette espèce de dépendance pouvoit exister naturellement chez les animaux entre les besoins et les organes, les phénomènes de l'instinct trouveroient une explication facile. Certaines actions de l'homme

deviennent purement instinctives, par le besoin, la répétition, l'habitude ; et la comparaison du tisserand et de l'araignée est bien plus juste qu'on ne l'a pu penser. Nous devons laisser dans l'article que nous venons de parcourir les développemens indispensables de cette proposition, et les réponses aux objections qu'on peut y faire ; mais nous croirons en résumer le contenu d'une manière assez fidèle, en disant que l'instinct est une appropriation des organes à certaines actions, disposition créée par la nature, augmentée par la répétition des mêmes actes, et transmise héréditairement par la génération. Cette dernière circonstance est établie sur des faits curieux que l'on trouvera indiqués dans l'article aussi savant que philosophique de M. Fr. Cuvier.

L'article *marsupiaux*, par M. Geoffroy Saint-Hilaire, contient des détails intéressans sous un rapport tout différent, et que nous regrettons de ne pouvoir indiquer ici. On sait que les marsupiaux ou animaux à bourse sont un ordre entier de mammifères liés entre eux par des modifications analogues des lombes et du train de derrière, et qui se distinguent sur-tout des autres mammifères par l'existence, chez les femelles, d'un sac ou second utérus, au fond duquel se trouve placé l'appareil mammaire, et où les petits sont nourris. Une organisation si remarquable n'a pas permis de séparer les êtres à qui elle étoit commune ; et toutefois le progrès des découvertes et un examen plus approfondi ont fait voir qu'elle se rencontroit chez des animaux qui, du reste, offroient des différences marquées, et qui sembloient avoir plus d'analogie, les uns avec les rongeurs, et les autres avec les carnassiers. Il est résulté de ces observations, une variation dans la manière dont les naturalistes ont distribué les genres de la famille des marsupiaux. Mais ce qui occupe principalement ici M. Geoffroy, c'est l'examen anatomique de cette singulière disposition, qui modifie nécessairement quelques-unes des fonctions les plus importantes des mammifères, la génération, la gestation, la mise-bas, et la lactation. Nul fait n'étoit plus digne que ceux-ci d'exercer la sagacité de l'auteur de la Philosophie anatomique ; aussi a-t-il mis à les étudier une attention particulière : et, non content de soumettre à une vérification sévère toutes les particularités relatives à ces animaux, qui ont été rapportées par les voyageurs ou observées par les naturalistes, il a appelé à son secours la dissection et l'exploration la plus minutieuse des parties intérieures. Cette recherche a été pour lui l'occasion d'appliquer quelques-unes des idées qui lui sont particulières, relativement à la distribution des troncs artériels, qu'il est porté à considérer plutôt comme cause que comme

résultat du développement particulier des organes. Nous sommes d'autant plus dispensés de le suivre dans ces détails, que nous avons eu soin d'exposer dans ce journal même (1) les principes de sa théorie : mais nous n'avons pas dû négliger d'indiquer un travail qui a pour objet d'assurer l'appui des faits à un système non moins hardi qu'ingénieux, et qui présente sous un jour nouveau quelques-unes des questions les plus graves et les plus intéressantes de la physiologie.

Les articles *métallurgie*, par M. Guenyveau, *métamorphose* et *méthode* par M. Duméril, et l'article *méthode naturelle* par M. de Jussieu, dans les derniers volumes du dictionnaire qui ont paru, sont du nombre de ceux que nous aimerions à analyser, si nous ne craignions de donner à cet article une étendue démesurée. Ces deux derniers sur-tout seroient de nature à intéresser les lecteurs d'un recueil tel que celui-ci. M. Duméril fait voir, dans l'article *méthode*, que ce qu'on appelle ainsi en histoire naturelle, ne diffère point de la partie de la logique qui porte ce nom, ou plutôt que c'est cette partie elle-même appliquée aux objets particuliers qui constituent les diverses branches des sciences naturelles. Elle consiste à distinguer exactement chacun de ces objets, et à les rapprocher ensuite d'après leurs plus grandes analogies. De là naît la nécessité d'apprécier le degré d'importance des qualités qui servent à distinguer les êtres ou à les grouper les uns auprès des autres. La justesse plus ou moins grande qu'on peut mettre à cette appréciation, dépend de l'exactitude des connoissances et de l'examen plus ou moins approfondi auquel elles permettent de se livrer. Ainsi les méthodes artificielles ou systèmes sont fondées sur la considération isolée d'une seule propriété, ou d'un petit nombre de propriétés, reconnues dans une série d'objets pour lesquels ces propriétés sont communes ; et la méthode naturelle, le dernier résultat auquel on puisse prétendre dans la classification des êtres, seroit celle où toutes les propriétés sans exception auroient été reconnues, et estimées à leur juste valeur. On sent que c'est là une sorte de terme idéal dont il est permis d'approcher, sans qu'on puisse espérer de le jamais atteindre complètement. Les idées générales que M. Duméril a exposées en cet endroit avec beaucoup d'ordre et de clarté, sont ensuite employées par lui pour la classification des insectes ; et cette manière de faire l'application de principes abstraits à un nombreux système d'animaux intéressans, a en même temps l'avantage de suppléer à ce qui manquoit dans les volumes précédens aux articles *entomologie* et *insectes*. Il auroit seulement été utile que ce morceau eût

(1) Cahier de février 1823.

été annoncé ailleurs; car, faute de renvoi, le hasard seul peut y conduire les lecteurs. L'article *méthode naturelle* offre un intérêt tout particulier: c'est pour ainsi dire l'histoire de la botanique, tracée par le vénérable auteur qui a mis la dernière main à la théorie de cette science par l'immortel ouvrage sur les *Genres des plantes.* Des morceaux de cette importance sont un bel ornement dans un ouvrage comme le Dictionnaire des sciences naturelles; et tout ce qu'on peut regretter ici, c'est d'être hors d'état d'en donner même un aperçu superficiel.

L'atlas joint au dictionnaire dont nous venons de présenter l'analyse, n'est pas une de ces collections de figures faites sur d'autres figures, et qui ne servent, le plus souvent, qu'à induire les étudians en erreur, en leur offrant des formes toujours plus altérées, à mesure qu'elles s'éloignent de leur modèle primitif. Celles-ci sont, autant que possible, originales, c'est-à-dire prises sur les objets mêmes, dont le muséum de Paris contient une collection si vaste et si riche. Dans les cas, assez rares, où les objets ont manqué, on a pris la précaution du moins de ne copier que les figures qu'on a eu lieu de croire exactes et dessinées immédiatement sur les originaux. Le soin de les tracer a été confié à des artistes déjà connus par d'autres ouvrages d'histoire naturelle très-répandus et justement estimés. Il en a déjà paru vingt-neuf cahiers ou environ six cents planches. L'ouvrage entier doit contenir plus de mille espèces, choisies dans toutes les classes des trois règnes, et offrir, avec les principaux genres des animaux et les principales familles des végétaux, les formes régulières des minéraux, les instrumens, les machines, les appareils des arts qui tiennent le plus immédiatement aux différentes branches de l'histoire naturelle. Quoiqu'on les ait réduites aux plus petites dimensions possibles, et qu'on en ait très-souvent réuni plusieurs dans une planche de format *in-8.°*, ces figures sont plus nettes et plus propres à donner une juste idée des objets qu'elles représentent, que beaucoup de celles pour lesquelles on a prodigué les ressources de la gravure et de l'enluminure, et déployé le luxe des grands formats.

On annonce comme devant faire suite au Dictionnaire des sciences naturelles, une biographie des naturalistes célèbres; mais il n'a encore rien paru de cette partie accessoire de l'ouvrage, si ce n'est six livraisons de portraits, dont plusieurs nous ont paru avoir le mérite de la ressemblance.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

La Henriade, avec un commentaire classique, dédiée à son Altesse royale M.gr le Duc de Bordeaux, par M. Fontanier. Paris, Galerie Bossange père, libraire de S. A. S. M.gr le Duc d'Orléans, rue Richelieu, n.° 60, 1823, 1 vol. *in-8.°*, xxiv et 557 pages.

Un siècle s'est écoulé depuis l'apparition de la Henriade, et durant ce long espace de temps, lue et relue par les Français et par les étrangers, traduite en diverses langues, elle a été reconnue comme un titre de plus à la gloire littéraire de la France. Rien n'a manqué à l'éclat de son succès : on a exagéré également les critiques et les éloges.

Attaqué avec dénigrement, défendu avec zèle et enthousiasme, mais beaucoup plus digne d'admiration que de censure, ce poëme épique, le seul dont la France ait à se glorifier, est encore l'ouvrage le plus considérable en vers qui, depuis deux siècles, ait réussi dans notre littérature. Si, comme épopée, il ne réunit pas tous les mérites du genre, il en offre cependant qui le caractérisent et le distinguent. Après un siècle d'épreuves, après de grands événemens qui ont exercé une grande influence même sur nos opinions littéraires, il est temps sans doute que des jugemens libres, impartiaux, dépouillés de toute prévention, indiquent à la génération nouvelle ce qu'elle doit admirer dans la Henriade et ce que l'on peut y blâmer.

Clément avoit dit dans sa septième lettre à M. de Voltaire :

« C'est un poëme manqué, dont le sujet est mal présenté, dont » le plan et l'économie sont mal entendus, dont la forme est tout-à-fait » défectueuse, où la machine du merveilleux est si mince, si frêle, » annoncée avec si peu d'art, qu'elle n'y tient en rien, et n'y sert que » de remplissage, au lieu d'en être le principal ressort; outre cela, ce » poëme n'a ni action, ni intérêt, ni caractères, ni passions, ni dra- » matique, ni sublime, ni assez de grande poésie, sans parler de » tous les vices de style dont il est rempli. »

Et ce critique entreprit longuement de prouver ces assertions; il fit plus, il traça à Voltaire un plan de la Henriade, tel qu'il auroit dû être conçu et exécuté.

Parmi les défenseurs et les apologistes de la Henriade, la Harpe est celui qui me paroît avoir mis à venger Voltaire le plus d'adresse et de talent. Il réfute avec énergie et avec goût un très-grand nombre d'objections, et, au sujet de quelques autres, il fait diverses concessions qui lui

donnent un caractère de justice et de bonne foi qu'on ne trouve pas toujours dans Clément et dans les autres adversaires de la gloire de Voltaire.

Les censeurs et les apologistes de la Henriade sont morts ; on peut aujourd'hui prononcer avec calme et équité sur les assertions respectives, et même énoncer de nouveaux jugemens.

C'est ce qu'a entrepris M. Fontanier, déjà connu par des ouvrages qui lui ont acquis la réputation d'un homme de bon goût et de saine critique, et dont les doctrines en grammaire et en littérature sont recommandées par son Traité des tropes et par ses Études sur Racine.

Pour faire apprécier le travail de M. Fontanier, j'exposerai le plan qu'il s'est proposé.

Après avoir indiqué l'utilité actuelle d'un commentaire de la Henriade, il annonce qu'il a voulu faire un commentaire qui, d'une part, donnant des explications claires et précises, et, d'autre part, offrant une critique juste et sage, facilitât les moyens et de comprendre et d'apprécier cette épopée ; un commentaire qui ne fût ni un panégyrique ni une satire, mais un examen impartial dirigé par une doctrine assez sévère, assez pure, pour être également avouée en tout par la morale, la politique et la religion.

Le travail de M. Fontanier est divisé en deux parties très-distinctes, le commentaire explicatif, le commentaire critique.

Le commentaire explicatif se compose de notes détachées placées au bas des pages : ces notes sont courtes ; elles sont toutes d'histoire, de géographie, de philologie. Il a eu le soin de marquer par un astérisque celles qui sont tirées en entier ou en grande partie des éditions antérieures et qui appartiennent à l'auteur du poëme.

Le commentaire critique se compose d'observations littéraires qui embrassent d'abord l'ensemble et ensuite les détails de chaque chant.

Celles qui concernent l'ensemble donnent une idée générale du mérite du chant ; celles qui concernent les détails se subdivisent en beautés et en défauts de style. Les beautés sont indiquées, les défauts sont jugés ; la critique est motivée et raisonnée.

Avant de faire connoître les principales beautés, le commentateur indique pour chaque chant toutes les principales fractions, tant par des titres particuliers et distinctifs, que par le premier des vers et leur nombre total. Cette forme heureuse présente une sorte de tableau synoptique des divers incidens qui composent chaque chant, groupés dans l'ordre même qu'ils occupent dans le poëme, par leurs dispositions, leurs rapports : ce tableau fait juger de l'ensemble, et montre à nu la charpente poétique.

La manière dont je caractérise la méthode de M. Fontanier fait sans doute juger qu'il seroit impossible d'examiner longuement son travail, qui consiste presque toujours en analyses et en observations de détail toujours justes, mais qui quelquefois paroîtroient ici minutieuses, quoiqu'elles soient nécessaires ou utiles à la place où on les lit.

Je crois donc plus convenable de m'attacher principalement à l'examen de l'un des chants qui pourra fournir l'occasion de quelques remarques littéraires ou grammaticales, et je donne la préférence au septième.

Le septième chant, qui, dans la première édition, étoit le sixième, est celui où Voltaire a fait le plus de changemens; c'est aussi celui où il a fait le plus d'usage du merveilleux. S. Louis, qui a apparu un instant à Henri IV vers la fin du chant précédent, le transporte en esprit dans le ciel et dans les enfers, et, l'introduisant dans le palais des destins, lui montre sa postérité et les grands hommes que la France doit produire.

M. Fontanier avoue que, pour le fond et pour bien des détails, ce chant est une sorte d'imitation assez marquée, et il ajoute:

« On dira que ce que Voltaire ne doit pas ici à Virgile, il le doit à » d'autres, et, pour le rabaisser d'autant plus, à qui le lui fera-t-on » devoir! A l'obscur auteur de SAINT LOUIS, au P. Lemoine. »

Sans doute Clément et les autres critiques qui ont accusé Voltaire d'avoir emprunté au P. Lemoine la fiction de ce chant, sans cependant entrer à cet égard dans des détails convenables, ont eu l'intention de rabaisser le mérite de la Henriade: mais il ne s'agit pas ici du plus ou du moins de talent du P. Lemoine; il s'agit d'un fait à vérifier, d'une imitation à reconnoître. En nommant l'auteur du SAINT LOUIS, il est permis de se souvenir que Boileau, consulté sur le talent de ce poëte, avoit répondu : « Il est trop fou pour que j'en dise du bien, et » il est trop poëte pour que j'en dise du mal. »

L'imitation est évidente pour quiconque prend le soin de comparer le travail du P. Lemoine et celui de Voltaire. On ne peut révoquer en doute que celui-ci n'ait eu devant les yeux le poëme de SAINT LOUIS en composant ce chant, tellement qu'il a, dans l'édition de 1723, ajouté deux vers entiers du P. Lemoine, en les appliquant à la même circonstance.

Le P. Lemoine avoit dit que l'archange enleva S. Louis dans l'air :

Une flamme innocente et de pure lumière
Lui décharge le corps du faix de la matière,

Et fait autour de lui, d'un globe étincelant,
Un trône lumineux &c.

Et il ajoute cette comparaison :

Moins pompeuse monta cette nue embrasée
Qui jadis enleva le maître d'Élisée, &c.

Voltaire a dit d'abord :

L'un et l'autre à ces mots, dans un char de lumière,
Des cieux en un moment traversent la carrière. . . .

Et, dans les éditions suivantes, il a ajouté :

Et telle s'éleva cette nue embrasée
Qui, dérobant aux yeux le maître d'Élisée, &c.

En continuant la comparaison des deux auteurs, on trouve de nouvelles preuves des emprunts de Voltaire, sinon pour les détails, du moins pour les masses, et peut-être ce ne seroit pas déparer un commentaire de la Henriade que d'y placer quelques-uns des rapprochemens que je vais indiquer.

Le P. Lemoine décrit en détail, et en trop long détail sans doute, ce qui s'offre aux yeux des voyageurs aériens : Voltaire a eu le mérite de présenter le système de Newton, et sur-tout de l'exprimer en très-beaux vers dans la tirade qui commence par ce vers :

Dans le centre éclatant de ces orbes immenses,

et se termine par ceux-ci :

Sont des soleils sans nombre et des mondes sans fin ;
Dans un abyme immense il leur ouvre un chemin ;
Par-delà tous ces cieux le dieu des cieux réside.

Voici des vers du P. Lemoine qui méritent peut-être d'être rapprochés de ceux de Voltaire :

Au-delà de ces corps sans ombre et sans matière,
Il s'étend un palais de gloire et de lumière,
Un pays où le jour, égal et sans déclin,
N'a point eu d'orient et n'aura point de fin.

L'ange montre à Louis les héros de la chrétienté et de la France, ces croisés qui,

A l'appui des autels ont consacré leur lance,
Et de la sainte loi, saints et justes guerriers,
Sur la croix, avec gloire, ont enté leurs lauriers.

Jésus-Christ dit au saint roi :

Je t'offre une part à ma croix,

Non à cette croix d'or qui luit au front des rois,
Mais à ce bois chargé de souffrances humaines.

Dans l'énumération des accidens et des revers qu'éprouvera S. Louis, on distingue ce vers sublime par la noblesse de la pensée et la simplicité de l'expression :

Il est dans sa prison ce qu'il seroit au Louvre.

Voltaire a dit seulement de Jeanne d'Arc :

Brave amazone,
La honte des Anglais et le soutien du trône.

Et le P. Lemoine montre cette guerrière :

Héroïque bergère et fille conquérante....
Voi sa grâce hardie et sa modeste ardeur,
Voi l'audace en ses yeux unie à la pudeur :
Elle semble desjà menacer l'Angleterre,
Et son ange desjà la prépare à la guerre.

On trouve dans le portrait de Louis XII qu'il réformera

Ces fléaux de taxes et de tailles
Qui font couler le sang qu'épargnent les batailles ;
Et plus grand ménager des bienfaits que de l'or,
Du cœur de ses sujets il fera son trésor.

Henri IV est ainsi désigné :

De ce Henri le Grand,
Qui, des lis héritier et des lis conquérant,
Soutenant de son bras le droit de sa naissance....
Craint ensuite par-tout, et par-tout renommé,
Amateur de son peuple et de son peuple aimé....

En parlant de Louis XIII, l'ange dit à S. Louis :

Ses gestes de tes faits rafraîchiront l'histoire,
Et marchant après toi dans le royal sentier,
Comme ton concurrent, comme ton héritier,
Il aura son Égypte à vaincre dans la France.

Voici la prise de la Rochelle indiquée heureusement :

Louis, aidé des soins d'un ministre fidèle,
Domptera l'Angleterre et la mer avec elle,
Et de longs rangs d'écueils lui bastiront un frein
Qui tiendra l'océan asservi sous sa main.

Voltaire termine par ces vers :

En ce moment le héros ne vit plus
Qu'un assemblage vain de mille objets confus ;

Du temple des destins les portes se fermèrent,
Et les voûtes des cieux devant lui s'éclipsèrent.

Le P. Lemoine avoit dit à la fin de la vision :

Ces hautes visions par-là se terminèrent;
A de soudaines nuits les images cédèrent,
Et, dans leur propre espace enfin disparoissant,
Ne laissèrent aux yeux qu'un vide éblouissant.

Le fait de l'imitation étoit sans doute facile à reconnoître et à constater : mais je ne pense pas que l'on puisse en faire un reproche à Voltaire, qui l'emporte de beaucoup, et pour le fond et pour l'expression, sur l'auteur qui l'avoit précédé, et qui lui-même avoit imité d'autres poëtes, soit français, soit étrangers. Voltaire a de beaucoup surpassé ses modèles, et dans les arts d'agrément on s'approprie en quelque sorte les idées qu'on embellit.

Aussi je me range volontiers à l'opinion de M. Fontanier, qui a dit que, s'il est vrai que, dans ce chant, Voltaire a été souvent imitateur, il n'est pas moins vrai qu'en imitant il a été presque toujours original. Le commentateur observe avec raison qu'à l'époque où Voltaire publia la Henriade, c'étoit de la part d'un jeune poëte une sorte de prodige que de rendre poétiquement, dans notre langue, cette foule de descriptions qui sont une des beautés du chant VIIe, telles que les merveilles de l'astronomie et de la physique, la sphère de Copernic, la révolution du soleil sur son axe, l'attraction, enfin le système de notre monde exposé d'une manière aussi simple et vraie que sublime.

Le commentateur cite à ce sujet l'autorité de la Harpe, qui s'est exprimé avec enthousiasme, et il appuie ainsi sa propre opinion sur celle du Quintilien français. C'est là un moyen heureux de répandre et de fixer le goût, et les saines doctrines littéraires sur-tout parmi les jeunes gens et les étrangers.

Plus bas il admire et fait admirer avec quel talent Voltaire a rendu, non-seulement d'une manière précise et exacte, mais encore en vers élégans et nobles, l'inexplicable accord de la liberté de l'homme et de la prescience divine; et à son opinion le commentateur joint l'autorité de Palissot, qui, au sujet de ce passage de la Henriade, a fait remarquer combien le domaine de la poésie s'est agrandi sous la main de Voltaire.

L'indication de ces deux exemples fera suffisamment connoître cette partie du commentaire.

J'en viens maintenant aux défauts de style que M. Fontanier a soin de faire remarquer pour avertir le goût des lecteurs contre l'autorité des

exemples de Voltaire; le commentateur condamne l'emploi explétif du pronom personnel IL, comme sujet, dans ces deux vers :

Louis en ce moment, prenant son diadème,
Sur le front du vainqueur il le posa lui-même.

Lorsque le nom, observe judicieusement M. Fontanier, se trouve séparé du verbe par un complément avec lequel il forme une sorte d'ablatif absolu, cet emploi du pronom, pour rappeler le nom et le représenter, peut n'avoir rien de répréhensible. Ainsi on dira, *la santé étant une fois altérée, elle ne se rétablit pas si promptement.* Mais, ajoute-t-il, tel n'est pas le cas des deux vers en question; tant s'en faut que le complément, *prenant son diadème,* forme avec *Louis* une sorte d'ablatif absolu; il se rapporte au contraire très-directement à l'action principale, celle de *posa,* et il en exprime même une circonstance, un moyen nécessaire : pour que *Louis* pût *poser* son diadème sur le front du vainqueur, il falloit qu'il le *prît,* et il est d'ailleurs assez visible qu'il ne le prend que pour l'y *poser.*

J'ai rapporté en détail cette critique du commentateur pour faire connoître sa manière de juger.

J'ai vérifié que, dans la première édition de la Henriade, cette faute n'existoit pas; on y lit ces deux vers :

Sur sa tête éclatoit un brillant diadème,
Au front du nouveau prince il le posa lui-même.

Je suis surpris que M. Fontanier n'ait pas cru nécessaire d'indiquer dans son commentaire la faute grammaticale qui se trouve dans le vers du même chant :

RETRANCHES, ô mon Dieu, des jours de ce grand roi,
Ces jours infortunés qui l'éloignent de toi,

au lieu de *retranche,* et plus surpris encore que Voltaire ne l'ait pas évitée.

J'ai annoncé que je me bornerois à un seul chant, et dans ce chant j'ai choisi des détails de différens genres, afin de faire juger en quoi consiste le travail de M. Fontanier; il me semble superflu d'en présenter d'autres exemples.

Le commentaire est terminé par un jugement général de la Henriade, d'après les observations littéraires faites sur chaque chant.

Ce jugement offre une analyse rapide et lumineuse du travail de M. Fontanier sur le corps du poëme. Il en examine les défauts ou les imperfections, en les considérant sur-tout sous le rapport de l'invention; et il fait remarquer que presque tous les défauts qui regardent l'inven-

tion ne sont que des défauts purement négatifs, qui se réduisent à l'absence de beautés dont la Henriade auroit pu s'enrichir encore. Le commentateur essaie de réfuter la Harpe, qui a prétendu que, dans le plan, elle pèche contre la règle de l'unité, et que, dans la conduite, elle pèche par le manque de suite et d'ensemble.

En faisant la concession que le merveilleux est foible et peu satisfaisant dans quelques parties, M. Fontanier prétend, contre la Harpe et Palissot, qu'il n'est pas aussi nul et aussi mal entendu qu'ils l'ont avancé. Enfin il réfute Condorcet, qui a dit que la conversion de Henri IV est déplacée dans le poëme, et auroit dû en être retranchée.

Je ne suivrai point M. Fontanier dans les développemens qu'il donne à ses propositions ; ils m'ont paru satisfaisans.

Je terminerai cet article en avouant que, par l'ensemble et les détails de son commentaire, M. Fontanier a justifié en général le titre de *classique* par lequel il le qualifie un peu ambitieusement. C'est à cet ouvrage sur-tout qu'il faut renvoyer les personnes qui veulent se faire une idée exacte de la Henriade, soit d'après les jugemens du commentateur et des autres littérateurs dont il invoque le témoignage, soit par leur propre jugement : M. Fontanier, faisant souvent les fonctions de rapporteur des questions qui sont contentieuses, en facilite la décision.

On trouve en tête de cette nouvelle édition de la Henriade, une gravure qui représente l'entrée de Henri IV dans Paris d'après le beau tableau de M. Gérard, composition qui, à côté de la Henriade, présente une heureuse alliance de la peinture et de la poésie.

RAYNOUARD.

TRAVELS IN GEORGIA, PERSIA, ARMENIA, ANCIENT BABYLONIA, &c. &c., during the years 1817, 1818, 1819 and 1820. — Voyages en Géorgie, en Perse, en Arménie, dans l'ancienne Babylonie, &c., durant les années 1817, 1818, 1819 et 1820; par sir Robert Ker Porter; *avec un grand nombre de planches gravées :* tome II. Londres, 1822, xiv et 828 pag. *in-4.°*

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

LES monumens de la Perse dont j'ai à m'occuper aujourd'hui, sont de deux espèces; les uns appartiennent aux temps antérieurs à la conquête d'Alexandre, et les autres à l'époque des Sassanides.

Hamadan, l'ancienne Ecbatane, étoit le premier lieu où, depuis son départ d'Ispahan, M. Ker Porter se flattoit de découvrir des monumens antiques, ou du moins d'obtenir des indications sur ceux que pouvoit offrir à sa curiosité la contrée dont cette ville est le chef-lieu. Mohammed Ali Mirza, fils du roi, qui, depuis un an environ, avoit le gouvernement d'Hamadan et de la province qui en dépend, s'occupoit assidument de relever les ruines de sa résidence. On travailloit à construire des palais pour lui, des hôtels pour ses ministres, des bazars et des caravanserais. La ville, suivant le rapport de sir Robert, contient environ neuf mille maisons, dont un tiers n'est occupé que par les employés du gouvernement. On compte en tout, par approximation, quarante ou quarante-cinq mille ames, et, parmi cette population, environ six cents familles juives, et autant de familles arméniennes.

Aux questions adressées par le voyageur à des personnes de divers rangs, concernant les antiquités dont la recherche l'avoit amené à Hamadan, et particulièrement le *Takht-i-Djemschid*, ou trône de Djemschid, il reçut pour toute réponse que sur le sommet du mont Elwend se trouvoit une tombe où étoit renfermé le corps d'un fils de Salomon, et que, sur cette même montagne, on voyoit une pierre portant une inscription en caractères caballistiques, que personne jusqu'ici n'avoit pu lire ; que si quelqu'un parvenoit à les déchiffrer et à en comprendre le sens, la montagne seroit ébranlée jusque dans ses entrailles, et un trésor immense, caché dans les antres souterrains qu'elle renferme dans son sein, seroit mis par les génies auxquels la garde en étoit confiée, aux pieds de l'heureux mortel vainqueur de ce charme puissant. Il étoit aussi question d'une herbe que produisoient, disoit-on, certaines ravines de la même montagne, et par la vertu de laquelle on pouvoit convertir tous les métaux en or et guérir toutes les maladies. Quelque vagues et mêlées de fables que fussent ces indications, les deux premières du moins ne pouvoient manquer d'exciter la curiosité de sir Robert. Aussi furent-elles l'objet de ses recherches, après qu'il eut visité les prétendues sépultures d'Esther et de Mardochée.

En traversant, en divers sens, le quartier de la ville où se trouvent ces sépultures, notre voyageur découvrit le fût et la base d'une colonne qui lui parut en tout semblable à celles de Persépolis. Le même soir il fut informé que sur le flanc du mont Elwend, derrière la ville, à quelques milles de hauteur, il pourroit voir la pierre mystérieuse, couverte d'une écriture qui attendoit encore un interprète. Le lendemain matin, il n'eut rien de plus pressé que de monter à cheval, pour aller à la découverte de ce monument. Après quatre heures employées à

monter, par un sentier difficile et tortueux, la face orientale de la montagne, les chevaux ne pouvant pas avancer plus loin, il lui fallut mettre pied à terre, et gravir encore pendant une demi-heure une pente presque à pic. Parvenu au sommet le plus élevé, il fut fort surpris d'apprendre de son guide qu'il avoit sous les yeux l'objet de ses recherches; mais, au lieu d'une pierre portant une inscription et placée sur le flanc de la montagne, il ne vit qu'une plate-forme carrée, un peu élevée au-dessus du sol, et qu'on lui dit être la tombe du fils de Salomon. Cette plate-forme, qui n'a rien de commun avec une tombe, a été taillée dans le roc, et on y monte par quelques degrés grossièrement formés. Sir Robert suppose que c'est ici un de ces hauts lieux où l'antiquité aimoit à offrir des sacrifices à la divinité. Le coup d'œil dont on jouit sur le pic le plus haut du mont Elwend, dans la partie de l'est, dédommagea notre voyageur de ce qui manquoit au succès de ses recherches. En redescendant, quelques informations reçues d'un montagnard firent connoître exactement la partie de la montagne où se trouvoit la pierre tant cherchée; mais, pour la trouver, il falloit commencer par redescendre tout-à-fait dans la plaine. Après une nouvelle marche de cinq milles, à cinquante pieds environ au-dessus d'une source qui produit un fort ruisseau, se projette du penchant de la montagne la pierre qui avoit été indiquée d'une manière vague à M. Ker Porter, et dont le cours du ruisseau peut faire reconnoître la position. « C'est, dit-il, un bloc énorme de granit rouge, du grain » le plus fin et le plus serré que j'aie jamais vu, et qui paroît devoir » peser plusieurs milliers de tonneaux. A dix bons pieds au dessus du » sol, paroissent, en face de cette pierre, deux enfoncemens carrés, » d'un pied de profondeur sur environ cinq de largeur, et autant de » hauteur. Chacune de ces tables indestructibles contient trois colonnes » de caractères cunéiformes, dans un état parfait de conservation. »

Il étoit trop tard pour songer à les copier. Sir Robert, content de pouvoir indiquer aux voyageurs futurs la situation de ce monument, se borna à faire un croquis de l'apparence générale qu'il offre aux yeux. Nous avons peine à concevoir pourquoi il ne préféra pas y revenir le lendemain pour copier les inscriptions. Il nous apprend que, dans le pays, on appelle ce monument *gandj-namhal*, c'est-à-dire, *l'histoire du trésor,* par allusion au trésor que doit découvrir celui qui sera assez heureux pour déchiffrer ces caractères. Je pense qu'au lieu de *gandj-namhal*, il faut lire *gandj-namah* گنج نامه : j'ai déjà observé que l'éditeur de ce voyage a souvent altéré les noms étrangers. Sir Robert avance à cette occasion, ce qu'on aura de la peine à lui accorder, que

tous les lieux où l'on trouve gravés de ces caractères des *siècles les plus anciens [these apparently primeval characters]*, doivent avoir été au nombre des premiers établissemens du genre humain après le déluge.

La montagne nommée *Bi-sutoun* semble avoir été destinée, depuis les temps les plus reculés, à conserver et à transmettre à la postérité les monumens de l'histoire de la contrée où elle est située. Il est presque certain que Bi-sutoun est la même montagne que Diodore de Sicile nomme *Baghistan*, et sur laquelle Sémiramis, suivant le même historien, s'étoit fait représenter avec cent hommes de sa suite, et avoit fait graver une inscription en caractères assyriens. Sir Robert ne paroît pas éloigné de lui attribuer un monument dont on n'aperçoit plus aujourd'hui que des traces informes, mais dont la grandeur néanmoins atteste encore la puissance de son auteur, quel qu'il soit. J'en dirai un mot, parce qu'il est important de comparer la description qu'en donne notre voyageur à ce qu'en ont dit avant lui Ambroise Bembo, qui voyageoit en Perse du temps de Chardin, et, dans le siècle dernier, M. Olivier.

La masse de rochers qui forme le mont Bi-sutoun, offre, du côté qui se présentoit aux yeux du voyageur, une face presque perpendiculaire, de cinq cents pieds de haut. La partie inférieure de cette face a été aplanie, Dieu seul sait à quelle époque reculée, dans une hauteur de cent pieds et une longueur de cent cinquante. Au pied se projette en avant de la montagne une terrasse très-solide et de la même dimension, qui, par une pente progressive, va se joindre avec le terrain au-dessous. Une partie de cette terrasse est revêtue de grandes pierres de taille, et tout à l'entour sont disséminées d'autres pierres, dont les unes sont entièrement taillées, et les autres offrent un travail plus ou moins avancé. Sir Robert pense que ces matériaux devoient être employés à achever cette terrasse et à la mettre par-tout de niveau avec son point le plus élevé qui avoisine le pied de la montagne. Parmi ces matériaux il ne se trouve pas un seul fût de colonne. Cette singularité fait supposer à sir Robert que c'est à cause de cela qu'on a donné à la montagne le nom de *Bi-sutoun* qui veut dire *sans colonnes*. Bembo, cependant, dans sa description des monumens de Bi-sutoun, assure avoir vu parmi d'anciens débris qu'on employoit à la construction d'un caravanserai, et dans le cimetière du lieu, des fragmens de colonnes de marbre et des chapiteaux.

A cinquante verges de cette plate-forme taillée dans le roc, sort, du pied de la montagne, un ruisseau d'eau limpide ; et au-dessus de cette source, sur une masse de rochers qui se projette en avant, se voient les

restes d'un immense morceau de sculpture, tellement altéré, qu'il est impossible d'en former une esquisse. Le tout a été renfermé dans un encadrement profond: on y aperçoit seulement aujourd'hui beaucoup de masses informes qui ressortent du plan, au milieu desquelles cependant, à force d'attention, on parvient à reconnoître des parties grossièrement sculptées de quelques figures colossales. Les plus apparentes sont une rangée de sept figures qui étoient taillées dans le roc à demi-relief, et dont on distingue assez bien encore le visage et les longues barbes. M. Ker Porter attribue principalement la destruction de cet ensemble de sculptures à des travaux subséquens, faits sur le même roc et à la même place, sans aucun égard pour cet ancien monument. D'abord, au milieu même de ces sculptures, on a creusé et aplani un espace large et profond, pour y graver une inscription grecque, en grande partie effacée aujourd'hui; et ensuite, depuis peu d'années, on y a gravé, aux dépens de l'inscription grecque, une inscription en persan moderne, destinée à conserver la mémoire de quelque fondation royale faite pour l'entretien de la route.

Le monument dont il est ici question, est indubitablement le même qui a été vu et dessiné en 1674 par Ambroise Bembo. Le voyage de Bembo n'a point été publié; mais feu M. l'abbé Morelli en a donné un extrait dans l'ouvrage intitulé *Dissertazione intorno ad alcuni viaggiatori eruditi veneziani;* et l'on y trouve, page 64, la description de ce monument. Ayant eu du même savant une copie du dessin que Grelot en avoit fait pour Bembo, je l'ai fait graver et je l'ai publié dans mon *Mémoire sur les inscriptions et les monumens de Kirmanschah et de Bisutoun et sur divers autres monumens sassanides,* qui fait partie du tome II des Mémoires de l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne. Ce dessin présente cinq grandes figures en pied, dont une est en grande partie effacée, et au-dessus les restes d'une inscription grecque où se lisent le nom de Gotarzès, et des portions du mot *σατραπης*, et du nom de Mithra ou de Mithridate. M. Olivier, qui, dans son Voyage dans l'empire ottoman, tome III, page 24, a parlé indubitablement de ce même monument, a vu dans un encadrement une inscription dont les caractères sculptés en relief lui ont paru très-nets et très-lisibles. Cette inscription, qu'il suppose être du temps des Sassanides, « pose, » dit-il, sur un monument plus ancien, qui date probablement des » Arsacides; car on voit encore de chaque côté de l'encadrement, » quelques restes d'une inscription grecque; on y lit bien distinctement le nom d'un satrape Gotarze. Au dessous de l'inscription, il y a » quelques figures mutilées. » En consultant la planche 40, figure 2,

on voit que M. Olivier a voulu dire que les figures mutilées sont au-dessous de l'inscription grecque.

M. Ker Porter n'a point dessiné ce monument, mais il a copié les restes de l'inscription grecque. Sa copie diffère beaucoup de celles de Bembo et de M. Olivier; elle contient même, ce qui est surprenant, beaucoup plus de lettres que les deux autres : on y reconnoît les noms de Mithra et de Gotarze, et c'en est assez pour ne point douter que, dans les trois voyageurs, il ne soit question de la même inscription: mais une chose remarquable, et qui résulte évidemment du récit de M. Ker Porter comparé avec les descriptions et les dessins de Bembo et de M. Olivier, c'est que l'inscription persane qui occupe aujourd'hui le milieu du monument, et que M. Olivier a cru être du temps des Sassanides, n'a été gravée que postérieurement au voyage de Bembo, et que, pour la graver, on a détruit plusieurs des figures qui occupoient la place où on la voit aujourd'hui.

A une plus haute élévation sur le roc, mais à peu de distance de ce monument, se trouve un autre bas-relief renfermé dans un encadrement, et qui contient en tout douze figures en pied, et au-dessus d'elles cette figure portée sur des ailes qui accompagne presque toujours les anciens monumens de la Perse. Ce monnment a aussi été décrit et dessiné par Bembo. Je n'en ai pas le dessin fait pour lui par Grelot; mais sa description répond parfaitement, pour le nombre, le costume et la disposition des figures, au dessin qu'en donne sir Robert, à la réserve toutefois que Bembo paroît n'avoir point aperçu un personnage renversé par terre sur le dos, et foulé aux pieds par une autre figure. Bembo observe aussi qu'on y voit des inscriptions très-bien conservées, en caractères pareils à ceux des ruines de Persépolis. La description que donne M. Olivier de ce même bas-relief, s'éloigne peu de celle de Bembo: son dessin, ayant été fait à la hâte, paroît devoir être moins exact que celui du nouveau voyageur. M. Ker Porter a décrit avec une scrupuleuse exactitude toutes les figures de ce monument; je ne puis le suivre dans ce détail, quelque important qu'il soit pour se faire une idée du sujet qu'il représente. Je dirai seulement qu'on y voit une file de neuf personnages diversement costumés, qui ont tous les mains liées derrière le dos, et sont attachés les uns aux autres par une même corde qui leur passe autour du cou : ils paroissent présentés à un personnage d'une taille beaucoup plus grande, qui tient un arc et foule aux pieds un homme dont on aperçoit la tête, les mains levées en l'air, et un pied qui se prolonge derrière la figure qui lui tient les pieds sur le corps. Derrière celui-ci, qu'il est naturel de

prendre pour un roi, sont deux autres personnages : celui qui suit immédiatement le roi porte un arc; le dernier a une lance. Parmi les neuf personnages captifs, le troisième, à partir de la figure du roi, porte sur la partie de son vêtement qui est au-dessous de la ceinture, une inscription en caractères à clous ; de pareilles inscriptions sont placées au-dessus de la tête de chaque personnage. Au-dessous du bas-relief, et dans toute sa longueur, sont encore deux lignes de la même écriture; enfin plus bas encore on voit huit colonnes de semblables caractères, très-serrés et profondément gravés. Le temps et les moyens manquèrent à M. Ker Porter pour copier ces inscriptions; et comme il y a plusieurs genres d'écriture cunéiforme, nous ignorons à quel genre appartient celle de ce monument.

On ne sauroit douter qu'il ne soit antérieur au temps des Sassanides: mais il est impossible, ou pour le moins extrêmement difficile, de former des conjectures sur les événemens auxquels il a rapport. M. Ker Porter suppose qu'il a pour objet l'entière conquête du royaume des dix tribus par Salmanasar. Cette conjecture est appuyée sur des fondemens bien légers, et il y auroit presque autant de témérité à la rejeter absolument, qu'à l'admettre sans y rien substituer de plus vraisemblable.

Les monumens que nous venons de décrire, nous paroissent tous appartenir à des temps antérieurs à Alexandre, sans en excepter même celui où l'on voit une inscription grecque; car cette inscription semble être étrangère au monument, et y avoir été gravée plus tard, à l'époque des Arsacides. Nous n'avons plus à nous occuper que de ceux dont la date ne sauroit être autre que celle de la dynastie des Sassanides.

A une petite distance de Bi-sutoun, et en s'avançant vers la ville de Kirmanschah, se trouve l'énorme masse de rochers connue sous le nom de *Takht-i-boustan*, et qui fait partie de la chaîne du Bi-sutoun. Elle forme au nord-est la limite d'une plaine, dont la ville de Kirmanschah occupe l'extrémité méridionale. Au lieu de *Takht-i-boustan*, ce qui voudroit dire *le trône du jardin*, d'autres voyageurs appellent ce lieu *Tak-i-boustan*, c'est-à-dire *la voûte* ou *l'arcade du jardin*, et je suis très-porté à croire que c'est là le vrai nom. Les monumens qui décorent le *Takht-i-boustan* sont plus connus que ceux du mont Bi-sutoun; et en conséquence nous en parlerons plus sommairement. Le nom même donné à ce lieu fait présumer que la plaine que domine ce roc, formoit autrefois un vaste parc où les rois venoient prendre le plaisir de la chasse, et jouir de la fraîcheur qu'entretenoient les eaux qui l'arrosent et les arbres qui en couvroient une partie; et cette conjecture est fortifiée par les scènes

gravées sur le rocher dont il s'agit. Ces monumens consistent, 1.° en deux grandes arcades très-hautes et d'une grande profondeur, qui ont été taillées dans le roc avec un travail immense et un art admirable, et où l'on voit des sculptures de toute espèce, très-bien exécutées; 2.° en un autre bas-relief gravé sur la face de la montagne, au-dessus de la source dont les eaux arrosent la plaine, et auquel on donne le nom des *Quatre calenders ;* 3.° en un escalier de quelques centaines de marches taillées pareillement dans le roc, et qui conduit à une plate-forme que M. Ker Porter conjecture avoir servi anciennement d'autel ou de lieu haut consacré au culte de Mithra; 4.° enfin, en une portion d'une statue colossale qui paroît, à en juger par la grossièreté du travail et ses formes gigantesques, avoir dû être placée autrefois à une hauteur considérable, loin de la portée des spectateurs, et qui aujourd'hui est renversée dans la plaine et baignée des eaux de la rivière. M. Ker Porter suppose qu'elle étoit placée, avec un grand nombre d'autres statues dont il n'existe plus aujourd'hui que les pieds, sur une plate-forme qui est au-dessus des deux grandes arcades. Nous nous bornerons à parler des deux grandes arcades et des *Quatre calenders.*

La plus grande des deux arcades a vingt-quatre pieds de largeur et vingt-un de profondeur. Cette arcade, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est couverte de sculptures, toutes taillées dans le roc; les ornemens qui en décorent l'entrée et la façade extérieure, me paroissent justifier la conjecture de M. Ker Porter, qui pense qu'ils sont l'ouvrage d'un artiste de l'empire grec. Le fond de l'arcade est occupé par un personnage de forme plus grande que nature, et à cheval; l'homme et le cheval sont armés de toutes pièces. Au-dessus de ce personnage est une vaste corniche qui porte trois figures colossales. Celle du milieu est plus grande que les deux autres; elle s'appuie sur son épée; à sa gauche est une figure d'homme à longue barbe et sans armes, qui lui présente un cercle ou anneau, et à sa droite une figure de femme qui, d'une main, présente aussi un cercle ou anneau au principal personnage, et de l'autre tient un vase dont elle verse de l'eau. Les deux faces latérales de l'arcade offrent des scènes de chasse: à droite des personnages qui occupent le fond de l'arcade, se voit une chasse de sangliers; elle a lieu dans une enceinte ou parc dont le milieu est occupé par un étang et les bords paroissent former un marécage. Outre une multitude innombrable de sangliers poursuivis par des chasseurs montés sur des éléphans, on y voit des poissons, des oiseaux aquatiques, et cinq barques conduites chacune par deux rameurs. Trois de ces barques

portent des musiciens et des joueurs de divers instrumens ; chacune des deux autres contient, outre les rameurs, trois personnages dont un, d'une grandeur démesurée, est armé d'un arc, et tire ou se dispose à tirer sur les sangliers. Sur la face opposée est représentée une chasse de cerfs; ils sont poursuivis par des hommes à cheval. Ici encore on observe trois cavaliers de proportions plus grandes que les autres, et particulièrement un sur la tête duquel un homme à pied tient une ombrelle ou parasol. Des deux côtés de ce personnage sont des tribunes remplies de musiciens. Cette esquisse imparfaite suffit pour donner une idée de ce magnifique monument, qui paroît n'avoir pas beaucoup souffert des injures du temps et de la main des hommes. M. Ker Porter dit avoir aperçu près du personnage à cheval quelques vestiges d'inscriptions grecque et pehlvie, dont toutefois il a pu reconnoître à peine une ou deux lettres. Trois planches représentent dans le plus grand détail toutes les parties de cette arcade. Bembo en a donné une description qui s'accorde parfaitement avec celle de notre voyageur ; il les avoit aussi fait dessiner, à ce qu'il assure, avec une minutieuse exactitude; mais ses dessins n'ayant jamais été publiés, M. Ker Porter a le mérite d'avoir mis le premier ces sculptures sous les yeux des lecteurs ; car il ne faut compter pour rien les dessins excessivement défectueux qu'en a publiés M. Olivier.

La seconde arcade n'a que dix-neuf pieds de profondeur et douze de largeur ; elle n'a aucune décoration extérieure, et les figures qui en occupent le fond, et qui ont été en partie mutilées, paroissent d'un travail grossier. Je n'entrerai dans aucun détail ni sur ces figures, ni sur les inscriptions qui les accompagnent. Le dessin que j'en ai donné, d'après Ambroise Bembo, dans le tome II des Mémoires de la classe d'histoire et de littérature ancienne, est conforme, au moins dans tout ce qu'il y a d'essentiel, à celui de M. Ker Porter; il donne lieu seulement de penser que, lors du voyage de Bembo, les figures n'avoient point la partie supérieure mutilée comme elle l'est aujourd'hui. Les inscriptions qui accompagnent ces figures ne laissent aucun doute qu'elles ne représentent des princes sassanides. En est-il de même de celles de la grande arcade ? Les traditions locales autorisent à le croire, et je suis extrêmement enclin à penser, avec M. Ker Porter, qu'elles ont rapport au règne de Khosrou Parviz et d'Irène ou Schirin son épouse. Les traces du goût des Grecs qu'on observe dans les ornemens d'architecture et dans la décoration extérieure de la grande arcade, fortifient encore cette opinion; ce qui n'empêcheroit pas que le personnage à cheval qui occupe la partie inférieure du fond de l'arcade, ne pût,

comme le prétendent les habitans du pays, être une représentation de Rostam, de l'antique Hercule de la Perse, qui est encore aujourd'hui pour les Persans la valeur personnifiée.

Le monument nommé aujourd'hui *les trois calenders*, ou, suivant M. Ker Porter, *les quatre calenders*, a été décrit plusieurs fois, et particulièrement par Bembo. Deux personnages debout et qui foulent aux pieds un homme étendu par terre, tiennent, chacun de leur côté, un cercle ou anneau duquel pendent les bouts d'un ruban ou d'un diadème : l'anneau paroît fait d'une matière solide, et rien n'indique que l'un des personnages ou tous les deux fassent aucun effort pour s'en assurer la possession. Derrière celui des personnages qui occupe le milieu du bas-relief, est un homme qui tient une épée élevée : la tête de cet homme est entourée d'une gloire ou auréole. Le travail de ce bas-relief ressemble, pour la grossièreté, à celui des figures de la seconde arcade ; mais il n'y a ici aucun vestige d'inscription. Notre voyageur, appliquant à ce monument les mêmes idées par lui développées à l'occasion de quelques autres monumens, dans le premier volume de son voyage, croit que celui-ci représente Ardeschir fils de Babec, foulant aux pieds une figure emblématique de la dynastie des Arsacides, et recevant d'Ormuzd le diadème royal. Le personnage dont la tête est environnée d'une gloire, peut être, suivant lui, ou le symbole de la religion de Mithra, remise en vigueur par Ardeschir, ou même la représentation de Zoroastre. Je crois avoir déjà dit que le fond de cette explication ne me paroît pas dénué de vraisemblance.

Je n'ai plus qu'un mot à dire d'un autre monument qui appartient encore, je pense, aux Sassanides. A quelques milles des bords du lac d'Ourmia vers l'occident, se trouve une plaine appelée la *plaine de Salmos*, du nom du district où elle se trouve et de la ville capitale de ce district que les géographes arabes nomment *Salmas* سلماس. Le long de cette plaine s'élèvent quelques montagnes isolées les unes des autres. Sur la face méridionale de l'une de ces montagnes, et à une hauteur considérable, le roc a été taillé et aplani dans une longueur d'environ seize pieds. On y a sculpté quatre figures qui forment deux groupes indépendans, ce semble, l'un de l'autre, quoique réunis dans un même emplacement. Dans chacun de ces groupes, on voit un homme à cheval, et son costume est tout-à-fait analogue à celui que présentent les autres monumens sassanides. Ce personnage a le bras droit étendu, et il saisit un cercle ou anneau que lui présente un personnage sans armes et la tête nue, qui est devant la tête du cheval. Il y a quelque différence dans l'équipement et sur-tout dans la coiffure des deux

cavaliers; mais ces différences sont trop légères, pour qu'on puisse en tirer quelques conséquences propres à mettre sur la voie de l'explication de ce monument. M. Ker Porter observe que le travail en est très-mauvais, et que les figures ont à peine quatre pouces de relief. Voici le fait auquel notre voyageur conjecture que ce monument doit se rapporter.

Narsès, roi de Perse, avoit remporté une victoire sur le César Galère ; mais complètement défait à son tour par Galère, il n'obtint la paix qu'à condition de renoncer à toutes ses prétentions sur la Mésopotamie, et d'abandonner aux Romains cinq provinces au-delà du Tigre. Dans cette cession se trouvoient des contrées qui avoient fait autrefois partie du royaume d'Arménie. Pour indemniser Tiridate, roi d'Arménie, l'allié des Romains, Narsès fut obligé de lui céder l'Atropatie, aujourd'hui l'Aderbidjan. L'un des deux groupes représente donc Galère à cheval recevant de Narsès, qui est à pied, l'anneau ou le diadème, symbole de la cession qu'il lui fait de la souveraineté des cinq provinces transtigritaines; dans l'autre, Tiridate à pied reçoit de Narsès la cession de l'Atropasie.

Il n'est pas nécessaire d'examiner si la manière dont sir Robert expose ces faits est parfaitement conforme à l'histoire; car cette explication tout-à-fait arbitraire nous paroît inadmissible. Si ce bas-relief est un ouvrage des Sassanides, peut-on croire que Narsès eût voulu consacrer ainsi le souvenir de son humiliation? Et si l'on suppose, avec M. Ker Porter, que c'est l'ouvrage d'un artiste arménien, est-il vraisemblable que le roi d'Arménie, qui devoit triompher de la défaite de son ennemi, se fût fait représenter à pied, désarmé et la tête nue, devant Narsès? Plutôt que d'admettre de semblables hypothèses, il vaut mieux se résoudre à ignorer quel est l'objet dont on a voulu conserver la mémoire par ce monument.

Disons encore un mot, avant de finir, sur une monnoie que sir Robert attribue à Khosrou Parwiz, et qu'il a fait graver sur la pl. LVIII, n.° 6. Comme on ne connoît jusqu'ici aucune monnoie sassanide sur laquelle se lise le nom de Khosrou, celle-ci seroit très-précieuse si elle appartenoit effectivement à un des rois de cette dynastie qui ont porté ce nom. Nous ne savons pas même précisément comment ce nom s'écrivoit du temps des Sassanides, parce qu'il n'a été reconnu jusqu'ici que sur une seule pierre gravée dont la lecture peut encore laisser quelque incertitude. On peut voir ce que j'ai dit à ce sujet dans mon Mémoire sur les monumens et les inscriptions de Kirmanschah et de Bi-sutoun, déjà cité dans cet article. Au reste, je dois avouer que, si

cette médaille est figurée avec exactitude, je n'y vois rien qui justifie l'attribution qu'en fait M. Ker Porter à Khosrou Parwiz. Les lettres de la légende sont si mal exécutées, que tout ce que je puis y reconnoître ce sont les mots *mazdasn* et *malca* ou *malcan.*

SILVESTRE DE SACY.

RECHERCHES SUR LE CULTE DE BACCHUS, symbole de la force reproductive de la nature, considéré sous ses rapports généraux dans les mystères d'Éleusis, et sous ses rapports particuliers dans les Dionysiaques et les Triétériques; par P. N. Rolle, *conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris, &c.; ouvrage qui a remporté le prix proposé, en 1819, par l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).* Paris, imprimerie de Bobée, librairie de J. S. Merlin, quai des Augustins, n.° 7, 1824, 3 vol. *in-8.°*, clxviij (1), 379, 476 et 517 pages.

« RECHERCHER quelles étoient, dans les diverses villes de la Grèce » et particulièrement à Athènes, les différentes fêtes de Bacchus; fixer » le nombre de ces fêtes, et indiquer les lieux situés, soit dans la ville, » soit hors de la ville, où elles étoient célébrées, et les diverses époques » de l'année auxquelles elles appartenoient; distinguer les rites parti- » culiers à chacune de ces fêtes, et déterminer spécialement ceux qui » faisoient partie des cérémonies mystiques : » tels étoient les termes de la question proposée par l'académie des inscriptions et belles-lettres. On voit que cette compagnie demandoit sur-tout une histoire positive des fêtes de Bacchus, l'indication précise des lieux et des temps où les Grecs les célébroient, et la description des cérémonies qui s'y pratiquoient : mais, en appelant d'une manière spéciale l'attention des concurrens sur les cérémonies mystiques, elle sembloit les engager à pénétrer plus avant dans l'histoire même de Bacchus et de son culte. Envisagé principalement sous cet aspect par M. Rolle, le sujet a pris une vaste étendue : c'est un traité général sur l'origine, le but, les caractères et les progrès du culte de Bacchus, qui répond à la question

(1) Ces pages préliminaires contiennent une dédicace à l'académie des inscriptions et belles-lettres; la table des auteurs cités dans l'ouvrage; la table des chapitres, et la table alphabétique des matières.

de l'académie. Peut-être suivroit-on une méthode plus analytique et plus sûre en commençant par l'énumération des fêtes et par l'observation des rites, c'est-à-dire en rassemblant d'abord et en vérifiant toutes les données historiques qui peuvent conduire à la connoissance des doctrines mystérieuses; mais M. Rolle s'est tracé un autre plan que nous allons exposer tout entier, avant de hasarder aucune réflexion sur le système et les détails de l'ouvrage.

Les Grecs, dès qu'ils eurent connu le blé et le vin, adorèrent les symboles de ces productions dans Cérès et dans Bacchus; et quand l'agriculture eut amené la civilisation, les deux divinités auxquelles on rendoit hommage de la fécondité des champs, furent aussi révérées comme fondatrices de l'état social qu'elles conservoient par la culture des esprits et par les progrès des arts. On institua des fêtes communes à Cérès et à Bacchus; on en célébra de propres à Bacchus lui seul: cette distinction divise en deux parties le traité de M. Rolle.

La première, intitulée *culte de Bacchus Éleusinien*, est la plus considérable: elle remplit les deux premiers volumes, et trente-sept pages du troisième. Les quatre sections qui la subdivisent ont pour titres, *Bacchus Iacchus; Bacchus pouvoir générateur; identité de Bacchus, Cérès et Iacchus avec les dieux d'Égypte, Osiris, Isis et Horus; identité des mystères égyptiens et éleusiniens.*

Iacchus est Bacchus enfant, allaité par Cérès, et fils de Bacchus même. Le sixième jour des fêtes éleusiniennes étoit particulièrement consacré à cet Iacchus, et se désignoit par le nom d'Icades, εἰκάδες, parce qu'il étoit le vingtième, εἰκοστὸς, du mois boédromion. Une procession s'y pratiquoit, où l'on portoit en pompe Iacchus couronné de myrte, tenant un flambeau à la main, et environné de ses attributs. Des stations interrompoient cette marche, qui étoit en tout de treize milles. M. Rolle extrait d'Aristophane et de son scholiaste, de Plutarque, d'Athénée, de Pausanias et des lexicographes grecs, plusieurs détails de cette cérémonie. Il puise aux mêmes sources et en quelques autres, l'explication des trois purifications de l'ame, par l'air, par l'eau, par le feu, qui faisoient partie de ces mystères. Il traduit l'hymne à Iacchus chanté par un chœur d'initiés dans les *Grenouilles* d'Aristophane, et s'en sert pour établir que ce dieu n'avoit eu originairement rien de commun avec le Bacchus, moins antique, fils de Jupiter et de Sémelé: Cicéron et Nonnus ont expressément distingué ces deux personnages.

La seconde section, où Bacchus Éleusinien est considéré comme pouvoir générateur, contient l'explication des surnoms divers qui ont été donnés à ce dieu, Zagrée, Eubule, Isodétès, Æsymnétès, Hyès,

Sabasius. Zagrée, fils de Proserpine et de Jupiter métamorphosé en serpent, fut, à l'instigation de Junon, mis en pièces par les Titans, qui, néanmoins, ne purent éteindre en lui le principe de la vie; Cérès rassembla et ranima les membres dispersés de son petit-fils. Il y a diverses manières de raconter et d'interpréter cette fable, mais sans que ces variétés sortent du symbole de la force reproductive de la nature: M. Rolle du moins le croit ainsi; il n'admet point l'explication de Phurnutus, qui ne voit dans Bacchus mis en pièces par les Titans, que les grappes de raisin rompues et foulées aux pieds par les vendangeurs, et dans Bacchus recomposé que le vin produit par cette opération. Une tradition que Plutarque nous a transmise tend à confondre Zagrée avec Apollon ou Phœbus: Apollon est le soleil supérieur, Zagrée est le soleil des signes inférieurs, et par conséquent le dieu des enfers ou Pluton, l'une des divinités chthoniennes, c'est-à-dire terrestres, souterraines, infernales. L'auteur prend soin de recueillir tous les textes et les monumens antiques qui peuvent suggérer ou autoriser ces rapprochemens. Ce qui manque le plus ici, c'est une étymologie satisfaisante du mot Zagrée: on le fait venir d'*ἀγρεύειν*, *venari*, prendre à la chasse, parce que Pluton, ou Bacchus Chthonien, poursuit, atteint et ravit, comme un chasseur, les ames des défunts.

Les surnoms *Eubule*, *Isodétès*, *Æsymnétès*, *Hyès*, signifient bon conseiller, équitable distributeur, vigoureux, pluvieux. Quant à la dénomination de *Sabasius*, appliquée aussi à Bacchus et quelquefois à Jupiter, elle exprime l'idée de sauts indécens, de danses licencieuses: mais cette signification n'est peut-être que dérivée; et, en effet, M. Rolle, en un autre endroit de son ouvrage, rappelle l'étymologie donnée par Eustathe et par le scholiaste d'Aristophane, laquelle fait venir le mot Sabasius du nom des *Sabi*, peuple de Thrace: Suidas, au contraire, dit que ce peuple tenoit son nom de *Sabi*, du culte qu'il rendoit au dieu Sabasius ou Bacchus. De son côté, Plutarque rapporte que les initiés aux mystères bachiques s'appeloient *Sabbæ*, à cause du cri *saboé* qu'ils proferoient dans les orgies: resteroit à savoir quel pouvoit être le sens immédiat de ce cri. On possède plus de renseignemens sur les symboles du serpent et du taureau, sous lesquels Bacchus Éleusinien étoit adoré.

Selon M. Rolle, le serpent est une image du principe générateur; et les Grecs, qui la tenoient des orientaux, l'ont appliquée à plusieurs divinités. Cérès est entourée de serpens; son char en est attelé; sa chevelure en est tressée. Une journée des mystères d'Éleusis se distinguoit par le nom d'épidaurie; on y révéroit Esculape Serpentaire.

Cet animal figuroit aussi le dieu du sombre empire; il étoit l'attribut des Euménides; il se montroit sur la tête d'Hécate; et son image gravée sur des tombeaux enfermoit des inscriptions sépulcrales: mais il servoit particulièrement à représenter Bacchus, envisagé soit comme soleil inférieur, soit même comme dieu du vin. On voit dans Euripide des couleuvres s'entrelacer aux vêtemens des Bacchantes, jouer autour de leur cou, et lécher le sang qui les souille. L'une des formules éleusiniennes disoit que le serpent engendra le taureau : aussi Bacchus est-il taureau plus souvent même que serpent. Il est surnommé *Tauromorphos*, *Taurocephalos*, *Tauroceros*, *Taurometopos*, &c.; et c'est avec des cornes de bœuf qu'il nous est peint, tant lorsqu'il est qualifié protogonos, ou premier né, que lorsque, en sa qualité de producteur, il rompt, d'un coup de corne, l'enveloppe ou l'œuf du chaos d'où sort le monde. M. Rolle retrouve le taureau employé comme symbole du Demiourgos dans toutes les cosmogonies anciennes; il rapproche le bœuf Apis du taureau dionysiaque des Grecs: à ses yeux, c'est l'un des emblèmes ordinaires du *principe actif* ou fécondant, ainsi que la vache l'a été du *principe passif* sous les divers noms d'Isis, d'Io, de Cérès, de la Lune, d'Athyr, de Vénus ténébreuse ou la Nuit. Dans le temps même où Bacchus n'étoit plus révéré que comme le dieu du vin, il avoit encore le taureau pour symbole; un taureau étoit le prix des poëtes qui l'avoient chanté: c'est enfin sous la figure d'un taureau, nous dit Plutarque, que la plupart des Grecs représentent Bacchus.

Cicéron distingue cinq Bacchus et dit du troisième : *Tertium, CAPRIO patre, regem Asiæ præfuisse dicunt, cui sabazia sunt instituta.* Si, au lieu de *Caprio*, on lit *Cabiro*, correction fort plausible, ce sera le Bacchus Cabire dont S. Clément d'Alexandrie et Arnobe ont parlé. Le nom de Cabires a eu deux acceptions; il a désigné des dieux et des prêtres. Il paroît que les dieux ainsi nommés sont les mêmes qu'Hérodote appelle *Patæques :* selon M. Rolle, c'étoient les trois plus grands dieux; ils formoient la triade du principe actif, du principe passif et du cosmos ou produit universel. Le culte des Cabires a passé de l'Égypte et de la Phénicie chez les Carthaginois et chez les Pélasges, en Étrurie et à Rome. On aperçoit des ressemblances entre les mystères cabiriques de la Samothrace et les mystères éleusiniens : à la vérité, le culte des dieux Cabires, dans l'Attique et dans la Laconie, n'a été, à certaines époques, que celui des Dioscures; mais ce nom de Dioscures n'a pas eu non plus une signification constante. Cicéron nous apprend que les premiers Dioscures étoient les Anactes, nés de l'ancien Jupiter et de Proserpine; c'étoient Tritopatræus, Eubule et Dionysius;

ils présidoient à la génération ; ils représentoient la puissance universelle. Dans la suite, le nom de Dioscures fut appliqué à Castor et Pollux, héros dont l'apothéose ne remonte point au-dessus de la guerre de Troyes. A vrai dire, toutes ces dénominations étoient si peu fixes, que celle de Cabires s'étendoit quelquefois à Plutus, à la Fortune, à Rhéa ou Ops, aux Pénates et aux Lares des Romains, et à d'autres divinités. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter qu'elle n'ait appartenu aussi à Bacchus. M. Rolle considère ensuite les prêtres Cabires, et voit en eux les inventeurs des arts, de l'écriture, des enchantemens, de la médecine et des lois. Malgré la différence des lieux et des noms, il comprend avec eux, dans une même classe de ministres religieux, les Curètes, les Telchines, les Dactyles, les Corybantes, tous instituteurs des peuples, et prêtres de la puissance protectrice et souveraine. On sait que les Corybantes passoient pour les nourriciers de Bacchus : étoient-ils au nombre de cinquante-deux, ou de trente-trois, ou de vingt-cinq, ou seulement de trois ? c'est une question peu éclaircie ; et l'étymologie de leur nom n'est pas établie d'une manière assez constante, non plus que celle du mot de Cabires (1).

Avant de terminer la seconde section qui concerne Bacchus Éleusinien, pouvoir générateur, l'auteur étend ses regards sur d'autres mystères antiques du même genre. Tels sont les mystères orphiques dans la Thrace, ceux de Rhéa et de Sabasius dans la Phrygie orientale ou troyenne, ceux de la mère des dieux à Rome, de la déesse de Syrie à Hiérapolis. Il attribue à tous ces cultes le même objet, *l'union sacrée du principe actif et du principe passif*, et ne les distingue que par les circonstances locales des rites ; il trouve entre toutes ces doctrines mystérieuses un fond commun qui décèle un antique mélange des religions égyptienne, phrygienne et hellénique.

Mais la troisième section, avec laquelle s'ouvre le tome II de l'ouvrage, est destinée à montrer, par des rapprochemens plus détaillés, l'identité des dieux d'Égypte, Osiris, Isis et Horus, avec les dieux d'Éleusis, Bacchus, Cérès et Iacchus. Ce sont, de part et d'autre, 1.° le principe actif ou la puissance universelle ; 2.° la nature passive, ou le principe féminin ; 3.° le fruit de leur union, ou le symbole du cosmos, de tous les êtres qui composent l'univers. Tous les peuples païens avoient divisé leurs divinités en dieux et déesses, parce qu'ils avoient distingué les parties de la nature en actives et passives, et observé le

---

(1) De l'oriental *kabar*, fort, puissant, superbe, ou de *gabar, geber, ghebr, &c.*, qui ont la même signification et d'où l'on fait aussi venir *guèbres, &c.*

principe de vie et d'intelligence répandu dans le monde : voilà, suivant M. Rolle, le fond primitif et commun de tous les mystères antiques. « Tout ce qui est, dit Timée de Locres, est ou l'idée, ou la matière, » ou l'être sensible que l'idée et la matière produisent. L'idée est improduite, immuable, et le modèle de toutes choses. La matière, éternelle » et non immuable, est la pâte, la mère, la nourrice, qui, ayant reçu et » confondu en elle-même des germes homogènes, forme de leur » mélange tous les êtres qui sont à produire ; et le troisième être est le » cosmos ou l'ensemble des choses produites par les deux causes. »

Hérodote a reconnu, énoncé deux fois dans son second livre, l'identité d'Osiris et de Bacchus. Outre qu'on reconnoît en l'un comme en l'autre le principe fécondant, ou le pouvoir générateur, trois attributs particuliers leur sont communs, savoir, de présider à la substance humide, source de toute production ; de représenter la puissance solaire ou ignée, et d'être enfin divinité infernale. D'ailleurs Osiris, comme Bacchus, fut élevé à Nysa ; Bacchus, comme Osiris, parcourut la terre, et répandit par-tout les bienfaits des arts qu'il avoit inventés. Tous deux encore se sont armés contre les Titans. Les Égyptiens croyoient que les arbres étoient protégés par Osiris, et les Grecs donnoient à Bacchus le surnom de Dendritès. On remarqueroit bien d'autres conformités ; mais il suffit de celles qui sont établies par les traditions les plus antiques, et l'on n'a point à tenir compte des doctrines qui ne remonteroient qu'aux temps des Ptolémées.

Qu'Isis soit la même déesse que Cérès, Diodore de Sicile l'affirme, et presque tous les mythologues anciens et modernes en conviennent. Adorée d'abord comme la terre d'Égypte que le Nil avoit fertilisée, Isis a pris ensuite le caractère du principe passif de toutes les générations : telle est l'Isis ou la Cérès des mystères ; sous les Ptolémées, Isis devint la divinité universelle. Ce sont là trois époques de son culte, dont la distinction s'entrevoit dans le traité d'Isis et Osiris par Plutarque. Cérès étoit, comme Isis, la terre mère, tantôt le sol supérieur qui nourrit immédiatement tous les êtres, tantôt la partie inférieure qui les reçoit et les renferme dans son sein. Toutes deux ont fondé l'agriculture ; on avoit reçu de l'une et de l'autre des instructions et des lois. Si les Égyptiens ont fait d'Isis une divinité lunaire, Virgile a dit :

. . . . Vos, ô clarissima mundi
Lumina, labentem cœlo quæ ducitis annum,
Liber et alma Ceres.

La lune dans son déclin, parcourant les signes inférieurs, se nommoit en Égypte Tithrambo, l'Isis des enfers, vengeresse des crimes ; et les

Grecs ont attaché précisément les mêmes idées aux noms de Brimo, de Proserpine, d'Hécate, de Némésis, par lesquels ils semblent avoir originairement désigné Cérès même ou l'un de ses attributs. Hécate a souvent une tête de chien; Isis est aussi quelquefois caniculaire ou transportée dans l'étoile sothis. Comme Isis enfin, Cérès ou Déméter est la reine du monde, la nourrice universelle, la mère de toutes les plantes et de tous les animaux,

Horus a des rapports plus immédiats avec Apollon et avec Hercule, qu'avec Iacchus; cependant, comme Bacchus a été souvent rapproché d'Hercule, et plus encore de Phœbus, M. Rolle rassemble tous les indices qui tendent à montrer qu'un même personnage étoit révéré sous le nom d'Horus en Égypte, d'Adonis ou Thamuz en Phénicie, de Bacchus ou Iacchus en Grèce. Mais, à considérer particulièrement Iacchus ou Bacchus fils, on doit avouer que son identité avec Horus ne tient guère qu'au système général de M. Rolle, et n'est point directement prouvée par des faits ou des textes positifs.

L'auteur s'occupe d'un quatrième personnage qui figuroit dans les mystères d'Égypte et d'Éleusis; c'est Mercure, le même dieu que Thoth ou Hermès, espèce de supplément ajouté à la triade égyptienne. On peut considérer Mercure comme le dieu du mouvement nécessaire à la fécondité universelle; dieu de l'activité et de l'abondance; du commerce, et, par extension, du vol; de l'éloquence, et, par suite, de l'imposture. Il est ici le sujet d'un chapitre fort instructif, mais qui ne tient que d'une manière assez indirecte à la question proposée par l'académie.

La quatrième section est destinée à établir l'identité des mystères égyptiens et éleusiniens. Consacrés au culte des mêmes dieux, ainsi qu'on vient de le voir, ils avoient aussi le même but, le progrès de la civilisation. Chaque récipiendaire entroit couvert d'une peau d'animal sauvage, qui rappeloit l'état des hommes avant les bienfaits de l'agriculture, de la société et de la religion. La théologie éleusinienne n'étoit que celle de l'Égypte, apportée en Grèce par les premiers colons. On y fondoit la morale sur la connoissance des pouvoirs divins qui animoient et fécondoient la nature; et l'initiation étoit une récompense qu'on attachoit à la pratique des vertus sociales: on s'assuroit par des épreuves redoutables des bonnes qualités de chaque aspirant. Les cérémonies retraçoient le passage de l'etat sauvage à la société, représentoient et expliquoient la production des choses naturelles, figuroient les récompenses et les peines réservées aux hommes dans une vie future. Par des expiations, des purifications, des abstinences, et par l'aveu des fautes commises, l'initié fléchissoit la justice des dieux et regagnoit

leur bienveillance. La préexistence et l'immortalité des ames humaines, portions détachées de l'ame universelle, étoient des articles fondamentaux de la doctrine mystérieuse, dans laquelle les éclectiques ou plutôt les syncrétistes ont depuis introduit d'autres dogmes, peut-être celui de la métempsycose. Avant les nouveaux platoniciens, c'étoit seulement du spectacle de l'Élysée et du Tartare qu'on frappoit les regards des initiés, sans y mêler d'idées étrangères à la survivance des ames et à leur destinée heureuse ou malheureuse, selon leurs mérites. Quant au système du bon et du mauvais principe, M. Rolle est persuadé qu'il n'a jamais été enseigné à Éleusis, quoi qu'en aient dit Plutarque et plusieurs écrivains modernes, particulièrement M. de Sainte-Croix. Mais enseignoit-on l'unité de dieu! dévoiloit-on la fausseté du polythéisme! C'est ce que nient également et M. de Sainte-Croix et M. Rolle : seulement le polythéisme des mystagogues, moins grossier que celui du vulgaire, se réduisoit au principe actif, au principe passif, et au symbole divin du Cosmos, en plaçant Mercure à côté de cette triade. La doctrine secrète ne différoit, chez les anciens Grecs, de la doctrine publique, qu'en ce qu'elle écartoit les superstitions populaires ajoutées à la théologie égyptienne qu'on ne songeoit aucunement à rectifier elle-même.

Pour justifier cet exposé général des mystères éleusiniens, l'auteur a tracé un tableau des cérémonies pratiquées en chacun des neuf jours, des objets que l'on montroit aux initiés, et des actes qu'on leur prescrivoit : mais ces détails historiques, qui étoient exigés par la question de l'académie, et qui sont peut-être la seule partie pleinement accessible dans l'histoire de ces mystères, avoient été traités d'une manière beaucoup plus complète par Meursius, dans son livre intitulé *Eleusinia, sive de Cereris eleusinæ sacro ac festo.* Pour remplir les conditions du programme, M. Rolle a suivi aussi le culte des divinités d'Éleusis dans les diverses parties de l'Attique, du Péloponnèse, du continent et des îles de la Grèce. En effet, outre le temple d'Éleusis à quatre lieues d'Athènes, Cérès en avoit plusieurs dans Athènes même, celui qu'on nommoit Eleusinium près de l'Odéon, d'autres vers le Pirée, près de la porte Céramique, &c. On y célébroit, en l'honneur de cette déesse, de Proserpine et de Bacchus, différentes fêtes appelées *haloennes, chloennes, démétriades*, &c., que l'auteur se contente d'indiquer, et sur lesquelles Meursius et Corsini ont recueilli tous les documens qui existent. Les Athéniens ont porté le culte éleusinien à Éphèse et à Mycale. On le retrouve dans le Péloponnèse, à Lerne près d'Argos, à Phliunte, à Celées, à Corinthe, à Lacédémone, en divers lieux de l'Arcadie, de

l'Achaie, de la Messénie et de l'Élide. Il avoit pénétré à Thèbes, même à Delphes. Xuthus, un des personnages de la tragédie d'Ion, par Euripide, dit qu'il a célébré à Delphes les fêtes de Bacchus. Les mystères éleusiniens s'étoient établis en Thessalie, et les Crétois prétendoient qu'ils avoient passé de leur île dans la Grèce continentale; les dieux Cabires étoient révérés dans la Samothrace, et la Sicile enfin se vantoit d'avoir été le premier séjour de Cérès et de Proserpine.

Là se termine le second volume de M. Rolle; mais la quatrième section de la première partie de son ouvrage se prolonge dans le troisième, par la recherche des causes qui ont répandu les mystères égyptiens dans toute la Grèce. On en dut sur-tout la propagation au zèle des mystagogues, dont les plus célèbres furent Eumolpe et Orphée. Lequel des deux est le fondateur des fêtes éleusiniennes? Cette question divise les auteurs anciens ainsi que les savans modernes. M. Rolle la décide en faveur d'Eumolpe, dont la famille s'est long-temps maintenue dans les fonctions sacerdotales; et il rejette particulièrement l'opinion de ceux qui retardent l'institution des mystères d'Éleusis jusqu'après Hésiode et Homère. Ces deux poëtes n'en parlent point; ils paroissent n'en avoir aucune connoissance; et cette preuve négative, qui ne laisse pas d'avoir quelque force, n'arrête point M. Rolle; seulement il en conclut que le culte éleusinien n'avoit pas reçu encore toutes ses formes mystiques et tous ses développemens. Il croit néanmoins qu'Orphée avoit déjà réduit en système la doctrine égyptienne apportée en Grèce par Cécrops, Danaus et Cadmus; qu'il en avoit fait la base de la religion hellénique, et qu'il l'avoit rétablie dans le culte d'Éleusis. Hérodote dit que les cérémonies orphiques, appelées aussi bacchiques, sont les mêmes que les égyptiennes et les pythagoriciennes. Il semble en effet que la secte des Orphiques se composoit de disciples de Pythagore, plutôt que d'Orphée; c'est l'idée qu'en a conçue Fréret. Plus tard, ce nom d'Orphiques fut usurpé par des Platoniciens, qui altéroient à-la-fois les doctrines des trois philosophes dont ils se disoient les disciples, Orphée, Pythagore et Platon. Ils adoroient le Temps, qu'ils appeloient *Phanès*, l'un des noms de Bacchus. Ils finirent par imaginer plusieurs classes de dieux, plusieurs ordres de génies et de démons, afin de former une chaîne entre les hommes et les divinités supérieures. Ils tomboient dans un tel discrédit du temps de Platon, que ce philosophe, qui avoit commencé par être lui-même un Orphique, mais un peu plus raisonnable, les signala comme des charlatans dangereux.

Jusqu'ici il n'a été question que du Bacchus éleusinien, considéré

soit comme Iacchus, fils de Cérès et de Bacchus même, soit comme principe actif et suprême de toute production. Dans la seconde partie, il s'agit des fêtes bacchiques, non éleusiniennes; savoir, des dionysiaques et des fêtes de Bacchus thébain. Là, le culte de ce Dieu n'est plus attaché à celui de Cérès: cependant, parmi les divers Dionysius que les anciens nous apprennent à distinguer, on retrouve, sauf quelques modifications, le Bacchus égyptien ou éleusinien, ainsi que le Bacchus thébain; mais on en remarque aussi un indien et un assyrien, qui se multiplient à raison des différentes époques qui leur sont assignées; et cette complication s'accroît par la diversité des étymologies du mot *Dionysius.* Il en a été proposé plus de douze, entre lesquelles ont semblé prévaloir celles qui font entrer dans la composition de ce mot, le nom de la ville de Nysa. Malheureusement il y a plusieurs villes de ce nom: Étienne de Byzance en compte dix. Toujours voyons-nous qu'une tradition généralement répandue attribue à Bacchus ou Dionysius une expédition dans les Indes, où il porta l'agriculture et la civilisation; Diodore de Sicile et Arrien le disent. Venoit-il d'Égypte, ou de Thèbes en Béotie? Les auteurs classiques ne s'accordent pas sur ce point: ce qui est resté du culte de Bacchus chez les Indiens, convient presque également au fils de Cérès et au fils de Sémélé. Dionysius conquit aussi la Libye, l'Afrique entière, tout le monde connu; il bâtit en Libye le temple de Jupiter Ammon, y érigea une statue avec des cornes de belier, et fit de cet animal le premier des douze signes zodiacaux. Ce Bacchus-là étoit fils d'Ammon et d'Amalthée; mais les Libyens en connoissoient un second, qui, né de Jupiter et d'Io, devint roi d'Égypte, et un troisième, savoir, le béotien. En examinant les légendes de ces Bacchus, et particulièrement celle du premier, M. Rolle retrouve en Lybie la triade mystique; Ammon, Junon Ammonienne, et Paramnon, qui correspondent à l'Osiris, l'Isis et l'Horus de l'Égypte, au Bacchus, à la Cérès et à l'Iacchus de la Grèce.

De cette histoire des Bacchus libyens, l'auteur passe immédiatement, et sans qu'on aperçoive assez la liaison de ces matières, à l'examen des fêtes dionysiaques qui se célébroient dans Athènes. Avec Meursius, Dupuis et M. de Sainte-Croix, il n'admet que deux solennités de ce nom: les petites dionysiaques, qui revenoient tous les ans, au mois anthestérion, et qui s'appeloient anthestéries ou lénéennes; les grandes dionysiaques, qui n'avoient lieu qu'en chaque troisième année, au mois posidéon. Il ne discute que la question relative à ce mois, sans examiner ni même indiquer les argumens qui ont été proposés pour prouver que les grandes dionysiaques étoient annuelles, aussi bien que les petites.

Celles-ci remplissoient trois journées, que distinguoient les noms de Pithégies, de Choès et de Chytres; c'étoient le 11, le 12 et le 13 anthestérion. Tous les documens relatifs aux cérémonies pratiquées durant ces trois jours sont ici recueillis avec beaucoup de soin et de méthode. Les rites les plus mystérieux étoient ceux du second jour: on y adoroit les divinités chthoniennes; des sacrifices secrets et des représentations nocturnes offroient un mélange du culte éleusinien et du culte de Bacchus dieu du vin. Une procession publique retraçoit le triomphe de Bacchus, conquérant de l'Inde: elle est connue sur-tout par la description que donne Athénée d'une marche exécutée à Alexandrie sous Ptolémée Philadelphe, à l'imitation des dionysiaques d'Athènes. Le troisième jour de la fête athénienne se passoit en jeux scéniques, en concours littéraires; et l'on a lieu de penser que la tragédie, la comédie, la satire dramatique et d'autres genres de poésie sont nés au sein de ces solennités. Bacchus étoit adoré sous le nom de Melpomenus, comme dieu du chant, des vers, des beaux-arts et de l'harmonie universelle.

Les grandes dionysiaques se célébroient-elles en automne? M. Rolle l'affirme; il en juge ainsi par les dates que donnent aux représentations des pièces d'Aristophane, les scholiastes de ce poëte et d'anciennes préfaces grecques. Quatre de ses comédies ont été jouées aux fêtes lénéennes ou anthestériennes; six autres l'ont été aux dionysies triennales: il ne reste d'incertitude qu'à l'égard du Plutus; mais, quelles que soient les inductions à tirer de certains vers de ces pièces, M. Rolle avoue qu'on pourroit lui *opposer des autorités respectables qui placent les grandes dionysiaques au printemps.* Il y a même des passages d'Aristophane desquels on concluroit, avec Ruhnken et Brunck, qu'il y avoit trois dionysies chez les Athéniens, celles de la ville, en anthestérion; celles des champs, en posidéon, et les grandes, en élaphébolion [mars ou avril]. Fréret en comptoit quatre, parce qu'il distinguoit les dionysiaques triétériques, des grandes qu'il supposoit annuelles comme les petites de la ville et comme les petites des champs. Du reste, il paroît que les grandes embrassoient aussi trois journées, et qu'on y pratiquoit les mêmes cérémonies que dans les petites, mais avec plus de pompe et en y admettant spécialement les étrangers qui s'y rendoient en grand nombre.

D'autres fêtes de Bacchus, célébrées dans la Grèce, s'appeloient *ascholies*, *agrianées*, *ambrosies*, *apaturies*, *oscophories*, *protrygies*, *scirades*, &c. M. Rolle en donne des notices, en faisant remarquer spécialement les rites qui retraçoient la force productive. Il explique

ensuite le surnom d'*Éleuthère* ou *Liber* donné à Bacchus : ce dieu avoit rendu la liberté à sa patrie et fondé une ville d'Éleuthère. Il n'est point à confondre avec le fils de Sémélé, que Cicéron distingue expressément de *Liber* associé à Cérès et à Proserpine ou *Libera. Liber* étoit le dieu de la civilisation, de la culture et de la production. Il ne semble pas non plus tout-à-fait le même que le Dionysius qui, dans les livres des Pythagoriciens, des Platoniciens, des Orphiques, étoit désigné comme une divinité mâle et femelle, par les surnom de *Mysès*; *Arsénothelès*, *Diphyès.*

Bacchus thébain est le sujet de la dernière section du traité dont nous rendons compte. L'histoire de ce Bacchus est encore, selon l'auteur, l'expression poétique ou allégorique du bonheur que l'agriculture et la société ont assuré au genre humain. Diodore de Sicile raconte que Cadmus avoit une fille nommée *Sémélé*, qui, ayant été séduite en Béotie, accoucha d'un fils au bout de sept mois; que l'enfant étant mort au berceau, Cadmus le fit embaumer et dorer à la manière des Égyptiens, lui offrit des sacrifices, et publia qu'Osiris avoit voulu apparoître encore une fois sous cette forme; que les principes de la théologie égyptienne fournissoient à Cadmus les couleurs dont il avoit besoin pour faire passer cette fourberie, qui d'ailleurs flattoit l'orgueil des Grecs. Bacchus n'étoit donc d'abord en Béotie qu'une apparition ou théophanie d'Osiris; mais on lui fit bientôt une histoire particulière: il devint le fils de Jupiter, qui l'enferma dans sa cuisse; Mercure le porta aux Hyades, nymphes du mont Nysa, qui l'élevèrent. Toutes les variantes de cette fable et toutes les explications qu'on en donne, sont rapportées par M. Rolle. Le fils de Sémélé découvre la vigne, combat les géans, parcourt et civilise le monde, revient en Béotie, y bâtit une Éleuthère, y obtient des honneurs divins; sa puissance et son culte s'étendent dans l'Argolide, dans l'Attique et à Mégare. Bacchus thébain a pour cortége les Satyres, les Silènes, Pan, les Égipans, les Ménades, les Bacchantes; pour attributs, le thyrse, la férule, la coupe, le lierre : il est le dieu ou le symbole du vin. Il a été appelé *Thyoneus*, du nom de sa nourrice ou d'un surnom de sa mère; Dithyrambe, comme sorti de deux portes, du sein de Sémélé et de la cuisse de Jupiter; Diméter ou Bimater, pour la même raison; Triambus, à cause de son triomphe au retour de l'Inde, &c. Un tableau des fêtes instituées en l'honneur de Bacchus thébain dans le Péloponnèse, dans les autres parties de la Grèce continentale et dans les îles grecques, termine et complète l'ouvrage de M. Rolle. Il est aisé d'observer dans ces solennités quelques détails qui s'adapteroient au Bacchus d'Égypte ou de Libye,

autant qu'au béotien; de même qu'il s'est glissé au milieu des cérémonies éleusiniennes, certaines particularités qui peuvent convenir au Bacchus thébain: mais ce mélange, qui n'a rien de surprenant, qui étoit presque inévitable, ne sauroit empêcher de distinguer ces personnages. Il y a, dit Plutarque, cette différence essentielle entre le Bacchus des mystères et le fils de Sémélé, le dieu du vin, que le second n'est qu'un de ces mortels élevés, comme Hercule, au rang des dieux, en récompense de vertus éminentes, au lieu que le premier est, comme Apollon et Jupiter, une divinité non engendrée et qui subsiste éternellement.

Tel est le plan général, tels sont les principaux résultats de ces trois volumes. Nous ne joindrons à cette analyse qu'un fort petit nombre d'observations particulières.

M. Rolle croit que les monumens astronomiques de l'Égypte se rapportent au XXV.[e] siècle avant l'ère vulgaire. On a eu, dans ce Journal, plusieurs occasions de contester cette antiquité, à laquelle ne remonte, à notre avis, aucune histoire profane. Mais, dit l'auteur, dès le temps d'Abraham, l'an 2140 avant J. C., il y avoit en Égypte des lois sages, une police savante, un commerce florissant, un peuple immense qui cultivoit les arts, étudioit les sciences, professoit une religion régulière. Sans examiner si ce tableau n'est pas fort exagéré, nous dirons seulement qu'à l'égard d'Abraham, la date 1960 adoptée par Pétau et par plusieurs autres chronologistes, nous sembleroit préférable; c'est environ deux siècles de moins.

La colonie conduite par Cadmus est, aux yeux de M. Rolle, la première qui soit venue de Phénicie s'établir en Grèce; il est persuadé que toutes les précédentes venoient d'Égypte. Cette opinion, quoiqu'elle soit encore la plus commune, auroit besoin aujourd'hui d'être défendue contre celle de M. Clavier, qui a exposé les motifs qu'on auroit de penser qu'Inachus et ses compagnons étoient des Phéniciens, non des Égyptiens, et que par conséquent ce n'est point de l'Égypte que la Grèce a reçu les premières leçons d'agriculture, de commerce et de théologie.

M. Rolle, comme nous l'avons dit, n'hésite point à déclarer que les grandes dionysiaques d'Athènes étoient triétériques. Il n'entreprend aucune discussion pour dissiper les doutes élevés sur ce point par M. Silvestre de Sacy, dans une note jointe aux Recherches de M. de Sainte-Croix sur les mystères du paganisme (tome II, pag. 77-78).

Il y auroit lieu peut-être à des observations plus générales sur la doctrine secrète enseignée à Éleusis, et sur l'idée énoncée dans le titre

même de l'ouvrage de M. Rolle : *Bacchus, symbole de la force reproductive de la nature.*

Les secrets éleusiniens ont été, ce semble, mieux gardés qu'il ne conviendroit à notre curiosité : les documens qui nous sont parvenus sur ces mystères ne révèlent guère que certaines cérémonies et circonstances matérielles, que probablement on ne tenoit point cachées. Il se pourroit d'ailleurs qu'avant les Ptolémées, ou même avant le deuxième siècle de l'ère chrétienne, on n'adressât aux initiés aucune instruction orale sur la nature des dieux et les destinées des hommes, et qu'on se bornât à offrir des emblèmes et des spectacles, où chacun, selon son aptitude ou sa disposition à interpréter des tableaux allégoriques, pouvoit entrevoir des dogmes et des préceptes. Quand ce langage nous auroit été transmis, il n'auroit pas assez de précision pour nous être intelligible. Villoison a imaginé que les mystagogues n'enseignoient que le panthéisme : il est vraisemblable que leur doctrine, quand ils en professoient une, étoit moins irréligieuse, et tendoit à fonder la morale sur la croyance des récompenses et des peines d'une vie future. D'un autre côté, comme nous savons bien que les mystères éleusiniens étoient ceux de Cérès et, par suite, de Bacchus, il est indubitable que l'histoire de ces deux divinités s'y trouvoit retracée ; mais Bacchus s'y présentoit-il en effet comme principe actif, Cérès comme principe passif ou féminin, et Bacchus encore, sous le nom d'Iacchus, comme le produit des deux causes universelles ? S'il y a des textes qui peuvent suggérer l'idée de cette triade mystique, aucun ne l'énonce expressément comme le premier fond de la doctrine éleusinienne.

M. Rolle repousse le système qui ne cherche l'origine du paganisme que dans les apothéoses, et qui réduit l'histoire primitive de tous les dieux à celle des hommes puissans et célèbres, divinisés par la reconnoissance, l'enthousiasme ou l'effroi des peuples. Il écarte aussi l'opinion qui fait naître de la seule astronomie toutes les fictions mythologiques, toutes les croyances religieuses : il aime mieux rechercher l'origine du polythéisme dans les notions imparfaites qu'on s'étoit formées des productions et des vicissitudes de la nature. En admettant cette méthode comme la plus ingénieuse et la plus raisonnable, il resteroit à démêler quelle étoit cette physique primitive qui a pu altérer et compliquer à ce point l'idée simple et naturelle de la vraie divinité ; en quel pays est éclos ce trithéisme, premier germe de l'idolâtrie ; si c'est en Égypte, dans l'Inde, en Phénicie, ou en Grèce ; comment la triade s'est associée presque par-tout un quatrième personnage, Toth, ou Mercure, ou Aristée ; comment aussi chacun des trois premiers êtres divins s'est

multiplié, reproduit, et en quelque sorte réfléchi en plusieurs autres dieux : car, pour ne parler que de Bacchus, il n'est pas seulement l'Osiris de l'Égypte, l'Ammon de la Libye, le Dionysius de diverses contrées et le Bacchus de la Béotie : en sa qualité de puissance productive, il s'identifieroit encore avec des immortels qui portent de tout autres noms que les siens propres, par exemple, avec Apollon ou Phœbus, et avec Jupiter même.

Si ces questions demeurent à résoudre, on doit du moins reconnoître que des recherches profondes et attentives, telles que celles de M. Rolle, jettent de vives lumières sur toutes les parties accessibles de l'histoire des anciennes superstitions. On trouvera peut-être que ces trois volumes dépassent un peu les limites de la question académique à laquelle ils devoient répondre ; mais elle y est traitée et pleinement résolue, à l'exception de quelques légers détails. L'auteur a puisé dans les sources antiques, beaucoup plus qu'il n'a consulté les traités et les dissertations modernes; presque tous les textes classiques qui pouvoient éclairer cette matière, sont transcrits, ou traduits, ou indiqués dans son ouvrage. Le plan est en général fort méthodique : il est vrai pourtant que la question proposée sembloit en indiquer un autre; celui que l'auteur a suivi tient au système particulier qu'il s'est formé sur la nature du culte de Bacchus. Le style est pur, clair, et précis; il a presque toujours les caractères qui conviennent au sujet; les expressions incorrectes ou néologiques (1) y sont en fort petit nombre. Nous croyons donc que les lecteurs éclairés applaudiront au travail de M. Rolle et confirmeront le jugement qu'en a porté l'académie des inscriptions et belles-lettres (2).

DAUNOU.

DICTIONNAIRE DE CHIMIE, sur le plan de celui de Nicholson, présentant les principes de cette science dans son état actuel et ses applications aux phénomènes de la nature, à la médecine, à la minéralogie, à l'agriculture et aux manufactures, par Andrew Ure, *M. D. professeur de l'institution andersonienne, membre de la société géologique, &c. ; traduit de l'anglais sur l'édition de*

---

(1) Par exemple : *celles relatives, celles particulières, celles dues*, pour *celles* qui sont relatives, &c. — (2) Le prix a été partagé entre M. Rolle et M. Gail fils. Voy. *Journal des Savans*, août 1819, p. 506, 507.

1821, par J. Riffault, *ex-régisseur des poudres et salpêtres, membre de la Légion d'honneur.* Paris, chez Leblanc, imprimeur-libraire, rue Furstemberg, n.° 8, Abbaye-Saint-Germain, 4 vol. *in-8.°*, 1822, 1823, 1824.

SECOND ARTICLE.

Déjà nous avons examiné les deux premiers volumes de la traduction française du Dictionnaire de chimie du docteur Ure, sous le rapport de la méthode (1); nous avons fait voir que si l'auteur a indiqué un ordre de lecture des principaux articles, afin que, suivant lui, l'ouvrage tienne lieu d'un traité systématique, il n'a pas donné les indications nécessaires pour que le lecteur trouve aisément tous les mots qu'il voudroit consulter. Nous allons maintenant considérer les articles en eux-mêmes, relativement à l'exactitude des définitions et à la manière dont les faits et leurs conséquences y sont exposés.

L'ordre alphabétique offrant de grandes facilités à l'auteur d'un dictionnaire, pour qu'il expose à chaque mot qui est le sujet d'un article, tous les rapports sous lesquels on peut envisager la chose que ce mot désigne, et, en outre, le besoin qui fait recourir à un dictionnaire de préférence à un traité systématique, exigeant, pour être satisfait, que le lecteur saisisse aisément ces rapports, et spécialement ce qui concerne les sens divers qu'un même mot peut avoir dans la langue scientifique, il en résulte que ce qu'on doit trouver dans un article de dictionnaire, ce sont d'abord de bonnes définitions, et ensuite des faits et des raisonnemens qui leur servent en quelque sorte de commentaires. Nous avons examiné attentivement les définitions de l'ouvrage du docteur Ure, et nous les avons trouvées en général vagues ou incomplètes: dans l'impossibilité de citer toutes celles qui nous ont paru susceptibles d'être critiquées, nous en avons choisi un petit nombre qui se rattachent aux objets les plus importans de la philosophie chimique, ou qui sont éminemment propres à développer nos idées sur la manière de définir les objets qui entrent dans la composition d'un dictionnaire de chimie.

Absorbant et absorption. Pour ne pas encourir le reproche d'altérer le sens du texte en en isolant quelques phrases, nous allons copier le premier alinéa du mot *absorbant;* nous analyserons le reste de l'article, et nous ferons voir ensuite que l'auteur n'a point établi entre les mots *absorbant* et *absorption* le rapport qu'ils ont ensemble.

(1) *Journal des Savans*, année 1823, p. 565-569.

« **Absorbant.** Ce mot a été introduit dans la chimie par les » médecins, comme épithète, pour désigner celles des substances » terreuses qui paroissent avoir la propriété d'arrêter la diarrhée par la » seule absorption des liquides surabondans. Dans ce sens, cette épithète » est mal appliquée et n'est plus en usage. Le professeur Leslie a fait » voir que la faculté d'attirer l'humidité de l'air n'est pas restreinte aux » substances, telles que les acides forts, les alcalis desséchés, les terres » alcalines et les sels déliquescens, qui s'unissent avec l'eau en toute » proportion; mais que des corps insolubles, et en apparence dépourvus » d'action, jouissent aussi de cette faculté dans des degrés divers d'in- » tensité. Il s'ensuit que le terme *absorbant* mérite une place dans la » nomenclature chimique. »

On trouve ensuite les résultats des expériences que M. Leslie a faites pour déterminer la force avec laquelle plusieurs corps attirent la vapeur d'eau d'une atmosphère qui en est saturée.

Le lecteur doit conclure de cet article que *le mot absorbant n'est plus usité dans le sens que les médecins lui ont donné, et qu'un absorbant est un corps qui a la faculté d'attirer l'humidité de l'air.* Mais ces conclusions sont inexactes; car, 1.° les médecins et les pharmaciens, au moins en France, ont désigné et désignent encore, par le mot *absorbant, une substance qui, comme la craie, les yeux d'écrevisse, la magnésie, a la propriété d'engloutir, d'absorber les acides en s'y unissant*; si quelques médecins ont donné à ce mot le sens que le docteur Ure rapporte, ce sens n'a jamais été généralement adopté; 2.° dire qu'un absorbant est un corps qui a la faculté d'attirer l'humidité, c'est restreindre à la seule vapeur d'eau un phénomène très-général que présentent non-seulement les vapeurs, mais encore les gaz, lorsqu'ils sont en contact avec des corps qui agissent sur eux de la même manière que les corps qui attirent l'humidité agissent sur la vapeur d'eau, et l'on est convaincu que l'auteur a beaucoup trop restreint le sens d'*absorbant*, après qu'on a lu l'article *absorption*; le docteur Ure s'y exprime ainsi :

Absorption. « Les chimistes emploient ce terme pour exprimer » la conversion d'un fluide gazeux en un liquide ou un solide par son » union avec quelque autre substance. L'absorption diffère de la con- » densation, en ce que celle-ci est l'effet de pression mécanique ou de » soustraction de calorique, &c. »

Il résulte de ce passage que l'eau, l'alcool, qui forment des combinaisons liquides avec les gaz carbonique, sulfureux, hydrochlorique, &c.; que le charbon, qui fait disparoître les gaz dans lesquels on le plonge, *présentent le phénomène de l'absorption, et que ces corps doivent être consi-*

dérés comme les absorbans des gaz ou des vapeurs qu'ils font disparoître. Par conséquent, définir un *absorbant*, un corps qui a la faculté d'attirer l'humidité, c'est trop restreindre le sens de ce mot; c'est méconnoître le rapport que le langage a établi entre le mot qui désigne un phénomène, et le mot qui désigne la substance qui produit ce phénomène.

La distinction que le docteur Ure établit entre l'*absorption* et la *condensation*, toute précise et toute simple qu'elle paroît, ne peut être admise: *condensation,* dans la langue usuelle, signifie *un rapprochement, un resserrement entre des parties;* dans la langue chimique, il signifie une *diminution de volume que les corps, à l'état solide, liquide ou aériforme, éprouvent.* Le sens de *condensation* est trop clair et trop indépendant de la nature des causes diverses qui peuvent produire une diminution de volume dans les corps, pour qu'il soit permis de n'appliquer cette expression qu'à certains cas seulement, par exemple, à ceux où la diminution de volume est produite par une pression mécanique ou par un abaissement de température. Au reste, rien ne prouve mieux l'inconvénient de ne pas employer le mot *condensation,* lorsqu'il s'agit d'exprimer une diminution de volume que des corps éprouvent par leur affinité mutuelle, que le langage du docteur Ure, lorsqu'il a eu à parler du phénomène que présentent les fluides aériformes qui, en s'unissant ensemble sans changer d'état, donnent naissance à des combinaisons dont le volume est moindre que la somme des volumes des fluides élastiques qui se sont unis. Par exemple, un volume d'oxigène et deux volumes d'azote donnent, en se combinant, deux volumes de protoxide d'azote; un volume de gaz oléfiant et un volume de vapeur d'eau donnent, en se combinant, un volume de vapeur d'alcool. On dit ordinairement que, dans le premier exemple, trois volumes de fluides aériformes se condensent en deux volumes, et que, dans le second, deux volumes se condensent en un seul: mais le docteur Ure, d'après la distinction qu'il a établie entre l'absorption et la condensation, ne pouvoit s'exprimer ainsi; et d'un autre côté, il ne pouvoit dire que trois volumes s'absorbent en deux, que deux volumes s'absorbent en un; en conséquence, il a imaginé les expressions de *condensation par action mutuelle*, de *condensation par affinité.* Ainsi, il dit, tome II, page 69: « Ce gaz protoxide est donc composé » de cent mesures d'azote, plus cinquante d'oxigène, *condensées par* » *leur action mutuelle* en cent mesures; » et, tome I.er, page 431, » M. Gay-Lussac infère que l'alcool à l'état de vapeur se compose d'un » volume de gaz oléfiant et d'un volume de vapeur d'eau *condensés par* » *affinité chimique* en un volume. » Mais, quand on a établi en principe

que la condensation est l'effet d'une pression mécanique ou d'un refroidissement, il n'est pas conséquent de dire, *condensation par affinité chimique*, ou *par action mutuelle.* Le docteur Ure n'auroit pas dû opposer le sens d'*absorption* à celui de *condensation;* mais, l'ayant fait, il devoit maintenir cette distinction dans l'usage; il étoit dans la nécessité de créer un mot pour désigner le phénomène de diminution de volume produit dans les corps par leur affinité mutuelle.

ACIDES. « On comprend sous cette dénomination, dit le docteur » Ure, des corps qui forment la classe la plus importante des composés » chimiques. D'après la généralité des faits présentés par Lavoisier et » les chimistes français ses collaborateurs, il fut établi en doctrine que » les acides résultent de l'union d'une base combustible particulière ap- » pelée *radical*, avec un principe commun qui fut désigné par le terme » technique *oxigène* ou principe acidifiant. Cette doctrine générale étoit » principalement fondée sur les phénomènes qu'offroient la formation et » la décomposition desacides sulfurique, carbonique, phosphorique ou » nitrique; phénomènes qu'on crut pouvoir étendre, par une analogie » plausible, à d'autres acides dont les radicaux étoient inconnus. »

Le docteur Ure rapporte ensuite textuellement une page et demie du Traité de Lavoisier relative à ce sujet; puis il oppose à Lavoisier un passage de la Statique chimique, dans lequel M. Berthollet restreint la proposition de Lavoisier, en remarquant que « l'hydrogène sulfuré, qui » jouit bien réellement des propriétés d'un acide, est une preuve directe » que l'acidité n'est pas toujours due à l'oxigène. » M. Berthollet conclut en ces termes : « On ne peut donc pas toujours inférer de l'acidité » d'une substance, qu'elle contient de l'oxigène, quoique ce soit un » motif pour y en soupçonner l'existence; encore moins pourroit-on » conclure de ce qu'une substance contient de l'oxigène, qu'elle doit avoir » des propriétés acides : au contraire, l'acidité d'une substance oxigénée » fait voir que l'oxigène n'éprouve qu'une saturation incomplète, » puisque ses propriétés restent dominantes. » Le docteur Ure fait ensuite les réflexions suivantes : « Il est bien remarquable que cette cita- » tion de ce qu'a dit M. Berthollet, qui présente dans sa première partie » des observations justes et bien fondées, se termine par une *inconséquence;* » car, après avoir soutenu que l'acidité peut exister indépendamment » de l'oxigène, et que la présence de ce principe ne constitue pas né- » cessairement l'acidité, il conclut en considérant l'acidité comme une » indication d'oxigène non saturé. *Cette généralisation insoutenable des* » *chimistes français*, relativement à l'oxigène, et qui suivit celle *aussi* » *peu fondée* de Stahl, du principe commun de combustibilité dans tous

» les corps combustibles, *fut combattue, pour la première fois, par sir* » *H. Davy*, dans une suite de dissertations d'un grand intérêt, publiées » dans les Transactions philosophiques. »

Avant de continuer l'analyse du mot *acides*, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien la partialité du docteur Ure pour ses compatriotes l'a égaré dans les réflexions qu'il a faites au sujet de la proposition de M. Berthollet. Les paroles de l'auteur de la Statique chimique, relativement à *l'acidité que possèdent des corps non oxigénés*, sont positives. La conclusion qui termine le passage de la Statique chimique cité, loin d'être une inconséquence, est l'expression de la raison: en effet, à l'époque où parut la Statique chimique (en 1803), parmi les acides inorganiques on en comptoit trois qui avoient résisté à l'analyse; tous ceux dont la composition étoit bien connue contenoient de l'oxigène, excepté seulement l'hydrogène sulfuré, que M. Berthollet, dès 1796, avoit placé au rang des acides. D'après cet état de choses, tout en restreignant la proposition de Lavoisier au sujet de l'acidité produite exclusivement par l'oxigène, M. Berthollet étoit fondé en raison de dire que, si l'on ne peut conclure la présence de l'oxigène dans un acide non analysé, cependant on doit y soupçonner l'existence de cet élément, vu que, parmi tous les acides inorganiques analysés, un seul ne contient pas d'oxigène.

Reprenons l'examen du mot *acides*. Dans l'impossibilité de citer les sept pages où l'auteur expose les travaux de sir H. Davy sur le chlore, et les idées du docteur Murray sur l'acidité, nous les parcourrons rapidement.

Le docteur Ure rapporte que sir H. Davy fut d'abord conduit à penser que le gaz muriatique devoit son acidité à de l'eau qu'il contenoit, mais qu'ensuite il adopta une autre opinion; il considéra ce gaz comme formé de chlore et d'hydrogène, et le chlore fut pour lui un corps analogue à l'oxigène, c'est-à-dire, un corps électro-négatif, un corps susceptible de produire du feu en se combinant à des combustibles et de constituer des acides. Enfin, il cite un long passage du docteur Murray, dans lequel ce savant considère beaucoup d'acides, par exemple, l'acide sulfurique concentré, l'acide nitrique, l'acide phosphoreux, l'acide oxalique, comme des composés ternaires, dans lesquels du soufre, de l'azote, du phosphore, du carbone, sont unis à de l'oxigène et à de l'hydrogène. Quand ces acides sont chauffés avec un oxide métallique, l'oxigène de cet oxide s'unit à l'hydrogène des acides et se dégage à l'état d'eau: d'après cela, le docteur Murray considère le résidu comme un composé de métal et des élémens de l'acide, l'hydro-

gène excepté. Le docteur Ure se prononce contre cette manière de voir, et cherche à la réfuter.

Le docteur Ure établit les propriétés générales des acides en ces termes :

« 1.° Ces corps ont pour la plupart une saveur aigre, ainsi que leur » dénomination l'indique.

» 2.° Ils se combinent généralement avec l'eau en toutes proportions : » cette combinaison a lieu *avec condensation de volume* et dégagement » de chaleur.

» 3.° Ils sont, à quelques exceptions près, volatilisés ou décomposés » par une chaleur médiocre.

» 4.° Ils changent ordinairement les couleurs pourpres des végétaux » en celle d'un rouge vif.

» 5.° Les acides s'unissent en proportions définies avec les alcalis, » les terres et les oxides métalliques ; et cette union, qui forme la » classe importante des sels, peut être considérée comme étant leur » propriété caractéristique et indispensable. »

Le docteur Ure parle de l'évaluation de la puissance des acides d'après leurs capacités de saturation respectives ; il s'appuie sur des raisonnemens de sir H. Davy pour réfuter M. Berthollet, qui avoit choisi la capacité de saturation pour mesure de l'acidité. Il traite ensuite de la manière d'unir les acides à l'eau oxigénée, au moment où ce liquide si remarquable se produit. Enfin il présente une classification des acides organiques et inorganiques.

Il est aisé maintenant de juger si les personnes qui n'ont pas des connoissances un peu étendues en chimie, pourront puiser une grande instruction dans l'article que nous venons d'analyser : on a dû remarquer que presque tout y est mis en discussion, et qu'à l'exception des cinq propriétés qui sont présentées comme les plus générales des acides, il est impossible que ceux qui commencent l'étude de la chimie sachent ce qu'ils doivent retenir de la lecture de cet article ; et assurément, quoique l'auteur ait présenté la propriété qu'ont les acides de neutraliser les alcalis, les terres et les oxides métalliques, comme la plus importante des cinq propriétés qu'il a citées, ils ne pourront apprécier cette importance, le docteur Ure n'ayant donné aucun développement à sa proposition. Il nous semble qu'au lieu de vouloir réunir toutes les connoissances qui se rattachent aux propriétés acides dans un seul article, il eût été préférable de les répartir dans deux articles, *acidité et alcalinité*, d'une part, et *acides*, d'une autre part. Dans le premier article, on auroit traité de la corré-

lation qui existe entre l'acidité et l'alcalinité, ainsi que M. Berthollet l'a établie ; on auroit fait voir que ces propriétés ne peuvent être envisagées d'une manière absolue dans les corps, et, en outre, que la distinction des corps qui s'unissent aux alcalis en acides et en non-acides, est artificielle, puisque, ainsi que nous l'avons démontré ailleurs, elle repose seulement sur la propriété de rougir le tournesol, ou, en d'autres termes, sur la propriété d'attirer l'alcali du tournesol plus fortement que ne le fait le principe colorant de ce nom. A l'article *acides*, on auroit exposé les propriétés les plus générales de ces substances ; on auroit dit que les acides sont les corps qui possèdent l'acidité au plus haut degré ; on auroit parlé de leur nature ; on auroit fait voir les modifications apportées aux idées de Lavoisier par les travaux de M. Berthollet, de sir H. Davy, et de plusieurs savans français ; on auroit beaucoup appuyé sur l'inconséquence qu'il y a de considérer l'hydrogène comme le principe de l'acidité dans les hydracides.

En parcourant les articles de chaque espèce d'acide, nous avons aperçu un assez grand nombre d'inexactitudes ou de contradictions. N'ayant pas l'original sous les yeux, nous ne pouvons pas assurer si ces fautes appartiennent à l'auteur ou au traducteur ; quoi qu'il en soit, il est de notre devoir d'en citer quelques-unes.

ACIDE ARSÉNIQUE. On lit, page 39, *qu'il est fixe au feu* ; page 40, *qu'il est volatil* ; et plus bas, *que, quand on le chauffe dans un creuset couvert, il bout et émet des vapeurs d'acide arsénieux.*

ACIDE ARSÉNIEUX. On lit, page 47, *qu'il rougit les couleurs bleues végétales les plus délicates, quoiqu'il fasse tourner au vert le sirop de violette* ; et plus bas, *la dissolution d'acide arsénieux bleuit les couleurs* (*bleuit* est sans doute une faute d'impression).

ACIDE CHROMIQUE. On lit, page 102, *l'acide chromique*, (qui a été obtenu du plomb rouge de Sibérie décomposé par le sous-carbonate de potasse), *est, sous la forme d'une poudre de couleur rouge ou orangée*, susceptible de cristalliser *en longs prismes d'un rouge de rubis.* Nous ferons observer à l'auteur que cette matière n'est pas de l'acide chromique pur, mais un chromate acide de potasse. Page 103, on indique un bon procédé pour préparer l'acide chromique, c'est-à-dire, un procédé qui donne un produit qui n'a pas les propriétés qu'on a attribuées plus haut à l'acide chromique.

ACIDE CITRIQUE. On lit, p. 108, *l'acide citrique passe à la distillation sans être décomposé*, ce qui signifie sans doute qu'il est volatil sans altération ; mais on ajoute, *il paroît fournir une portion de vinaigre ; il se dégage alors du gaz acide carbonique et un peu d'hydrogène carboné, et*

il reste un charbon léger, d'où il suit que l'acide est altérable ; mais on lit ensuite, *cet acide est* LE SEUL *des acides végétaux qui résiste avec* LE PLUS *de force à la décomposition par le feu.*

ACIDE FLUORIQUE. On lit, page 113 : M. Gay-Lussac est le premier chimiste qui ait obtenu l'acide fluorique à l'état de pureté; il auroit fallu dire, MM. Gay-Lussac et Thénard sont les premiers &c.

ATTRACTION. Des critiques analogues à celles que nous avons faites de l'article *acides* sont applicables à l'article *Attraction*. L'auteur entre en matière sans définir ce qu'on entend dans les sciences par le mot *attraction ;* il parle des causes avant d'avoir exposé les phénomènes qu'on y rattache; il rapporte des opinions, souvent pour les combattre ou les discuter; mais les discussions qu'il établit roulent presque toujours sur un objet particulier, et non sur un ensemble de faits d'où l'on pourroit tirer des généralités positives, intéressantes pour tous les lecteurs, et absolument indispensables dans un livre élémentaire qui n'est pas écrit selon un ordre dogmatique. Souvent, au sujet d'une opinion qu'il cite, il en dit assez pour faire entendre au lecteur qu'elle ne doit pas être admise dans toute sa généralité; mais il le laisse dans l'incertitude sur la restriction avec laquelle on doit l'admettre. Par exemple, il dit : « M. Berthollet a fait un grand nombre d'expériences qui » l'ont conduit à la loi suivante, que, dans les attractions électives, la » force qui s'exerce n'est pas simplement en raison de l'affinité seule, » mais en raison composée de la force d'affinité et de la quantité de » l'agent; de sorte que la quantité peut suppléer à la foiblesse de » l'affinité. » L'auteur développe cette proposition et finit en ces termes : « Ainsi donc, si la doctrine de M. Berthollet est vraie *dans* » *la plus grande extension*, il doit être impossible, par l'action de l'at- » traction élective, de débarrasser entièrement un composé de l'un de » ses élémens; de sorte que nos analyses reconnues pour les meil- » leures, sont toutes plus ou moins inexactes. » Nous demandons s'il n'étoit pas absolument nécessaire de fixer ici les limites dans lesquelles *la loi de Berthollet est vraie ;* car il est visible que le docteur Ure admet l'influence de la quantité, mais qu'il n'admet pas la proposition de Berthollet dans toute sa généralité.

Enfin nous observerons que cet article renferme les questions les plus ardues de la chimie, et que cependant il est un des premiers que le docteur Ure prescrit de lire à ceux qui voudroient se servir de son dictionnaire, au lieu d'un traité méthodique.

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ET SOCIÉTÉS LITTERAIRES.

Le 29 juillet, l'Académie française a élu M. de Quélen, archevêque de Paris, et M. Soumet, en remplacement de M. le cardinal de Beausset et de M. Aignan, décédés.

Le 30, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Caussin. Elle avoit proposé pour sujet de prix, de *rechercher quelles ont été les attributions successives du consulat et les diverses modifications que cette dignité éprouva depuis l'avénement d'Auguste à l'empire jusqu'à la fin du XII.e siècle, où elle fut abolie à Rome par le pape Innocent III. On devoit s'attacher à éclaircir, aussi complètement qu'il seroit possible, les difficultés chronologiques que présentent les fastes consulaires pendant cette période de temps.* Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr., a été adjugé au mémoire n.° 2, qui porte pour épigraphe: *Viderent consules ne quid respublica detrimenti caperet.* SALLUSTE, *Bell. Catil.* L'auteur est M. CAPEFIGUE, qui, l'an dernier, a remporté le prix dont le sujet étoit d'*examiner quel fut l'état des Juifs en France, en Espagne et en Italie, au moyen âge* (1). — L'Académie adjugera deux prix en 1825; l'un sur ce sujet: *Rechercher l'origine et la nature du culte et des mystères de Mithra; déterminer leurs rapports avec la doctrine de Zoroastre et les autres systèmes religieux répandus dans la Perse; décrire les cérémonies et les emblèmes de ce culte; faire connoître l'époque et les causes de son introduction et de son extension dans l'empire romain; indiquer les changemens qu'il y a éprouvés, en se combinant avec les opinions religieuses et philosophiques des Grecs et des Barbares; enfin, en tracer l'histoire aussi complètement qu'il sera possible, d'après les auteurs, les inscriptions et les monumens de l'art;* l'autre, sur le sujet suivant: *Comparer les doctrines des diverses sectes des gnostiques et ophites, en s'attachant spécialement à leurs caractères essentiels; rechercher les origines de ces sectes, et en déterminer, autant qu'on pourra, la succession; examiner quelle influence elles ont pu exercer sur les autres sectes contemporaines, soit religieuses, soit philosophiques.* — L'Académie propose, pour sujet du prix qu'elle adjugera en 1826, de *Rechercher quels sont en France les provinces, villes, terres et châteaux dont Philippe-Auguste a fait l'acquisition, et comment il les a acquis, soit par voie de conquête, soit par achat ou échange: déterminer entre ces domaines quels sont ceux dont il a disposé par donation, par vente ou par échange, et ceux qu'il a retenus entre ses mains et réunis à la couronne.* — Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr. Les ouvrages envoyés au concours devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er avril 1825, pour les deux premières questions; 1826, pour la troisième.

(1) L'ouvrage de M. Capefigue, *sur les Juifs*, est en ce moment sous presse, à l'imprimerie royale. Son *Essai sur les invasions des Normands*, qui a obtenu une mention honorable en 1822, a été publié (Paris, imprimerie royale, *in-8.°*), et sera le sujet d'un article dans l'un de nos prochains cahiers.

Après ces annonces, M. Raoul-Rochette a lu un rapport sur *les Mémoires envoyés au concours pour les trois médailles d'or accordées par S. Exc. le ministre de l'intérieur aux trois meilleurs mémoires relatifs à nos antiquités.* Ces médailles ont été décernées à MM. DE GOLBÉRY, conseiller à la cour royale de Colmar; PENCHAUD, architecte du département des Bouches-du-Rhône; et le baron DE GAUJAL, premier président de la cour royale de Limoges.

M. Mongez a lu un extrait de son Mémoire sur l'histoire du coton; M. Letronne, un précis de ses recherches sur l'astrologie chez les anciens, considérée dans ses rapports avec les représentations du zodiaque; M. Quatremère de Quincy, un mémoire intitulé *Conjectures sur l'invention iconographique de Varron, d'après le passage de Pline qui en fait mention;* et M. Saint-Martin, un extrait d'un mémoire sur l'émigration des Égyptiens en Éthiopie, sous le règne de Psammétique.

L'Académie des sciences a publié le recueil des discours lus dans sa séance publique du 7 juin dernier (Paris, Firmin Didot, 77 pages *in-4.*° — *Voy.* notre cahier de juin, p. 372). — La PARTIE PHYSIQUE des travaux de l'Académie des sciences comprend (selon le rapport de M. Cuvier) un mémoire de M. Vauquelin sur les combinaisons de l'acide acétique avec le cuivre; des recherches de M. Chevreul sur les acides qui se produisent lors de la saponification; les recherches géologiques de MM. Cuvier, Boussingault, Rivero, Bertrand, Roux, Bequerel, Brongniart, de Buch, Bory de Saint-Vincent et Humboldt; un mémoire de M. du Trochet sur la *nervimotilité* des végétaux . . ; les observations de MM. Dumas et Prévôt sur la distribution des nerfs dans les fibres musculaires; celles de M. Desmoulins, sur le système nerveux; celles de M. Bailly, sur le cerveau de quelques quadrupèdes, de plusieurs oiseaux et reptiles, et d'un grand nombre de poissons; de M. Geoffroy-Saint-Hilaire, sur les organes de la génération des oiseaux, comparés à ceux des mammifères, &c.

La Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse a publié le procès-verbal de sa séance publique du 13 mai dernier (Toulouse, Douladoure, 90 pages *in-8.°*). On y trouve un exposé des travaux de cette société, par M. Ducasse fils, secrétaire général; un rapport de M. Cany, sur la constitution médicale de Toulouse en 1823 et 1824. La Société retire du concours la question qu'elle avoit proposée sur les poisons végétaux ou minéraux. Elle propose les deux sujets de prix suivans; pour 1825 : *Indiquer, d'après le raisonnement et l'expérience, la position la plus favorable que l'on peut donner au membre dans le traitement des fractures du col du fémur;* pour 1826 : *Déterminer le mode d'action de l'iode sur l'homme dans l'état de santé ou de maladie, et assigner les propriétés médicales de ses diverses préparations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.* Chacun de ces prix est de la valeur de 300 fr. Les mémoires, écrits en latin ou en français, doivent être remis avant le 1.er mars de chaque année.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essai de bibliologie militaire, par le chef de bataillon Doisy, capitaine au régiment d'artillerie à pied de la garde royale. Paris, imprimerie de Demonville, librairie d'Ancelin et Pochard, 1824, 124 pages *in-8.°* Les 74 dernières

pages sont remplies par une « Notice sur les catalogues de livres militaires, publiés » jusqu'à présent, et sur les autres ouvrages qui peuvent servir à l'histoire de » la littérature militaire. » Il existe donc déjà un très-grand nombre d'essais de bibliographie spéciale de la science militaire et de ses différentes branches; mais M. Doisy ne les trouve point assez instructifs, ni sur-tout assez méthodiques, et nous croyons qu'il a raison. Il se propose *de refondre ces catalogues en un seul, rédigé sur de meilleurs principes;* et il doit être aidé dans ce travail par M. Terquem, conservateur de la bibliothèque du dépôt central de l'artillerie. Un prospectus qui sera bientôt publié, indiquera les conditions de la souscription et les parties de l'ouvrage qui paroîtront successivement. M. Doisy, dans les cinquante premières pages de l'Essai qu'il vient de mettre au jour, traite, 1.° de la bibliographie particulière de l'artillerie et du génie; 2.° du classement des livres composant une bibliothèque militaire. Nous ignorons si les soudivisions n'y sont pas un peu trop multipliées: elles nous paroissent quelquefois correspondre aux parties et aux détails de la science considérée en elle-même, plutôt qu'à l'état positif et aux espèces des livres composés sur ces matières. Mais ce premier essai contient d'excellentes observations, et annonce des connoissances bibliographiques fort étendues: nous croyons que l'entreprise de MM. Doisy et Terquem sera, comme ils le demandent, *protégée par l'autorité et encouragée par la bienveillance des officiers instruits.*

M. Crivelli, avocat à la cour royale de Paris, l'un des rédacteurs du Journal du palais, vient de publier le prospectus d'un *Dictionnaire de droit civil, commercial, criminel et de procédures civile et criminelle*, ou Glossaire général des termes employés dans le langage particulier des lois, du droit français et de la pratique judiciaire, contenant leur étymologie, leur définition et leur explication, accompagnées d'une courte notice des principes et des dispositions législatives, avec l'indication des articles des cinq codes et des autres lois du royaume. L'ouvrage paroîtra au mois de novembre prochain; un vol. *in-8.°* d'environ 650 pages, de l'imprimerie de Crapelet; prix, 5 fr., pour les personnes qui souscriront, avant le 16 septembre, à la librairie de jurisprudence et d'administration de M. Antoine Bavoux, éditeur, rue Gît-le-Cœur, n.° 4.

La Grammaire ramenée à ses principes naturels, ou Traité de grammaire générale appliquée à la langue française, par J. E. Serreau, receveur principal des contributions indirectes, et F. N. Boussi, avocat. Paris, imprimerie de Ballard, librairie de Pelicier, 1824, xxxiv et 427 pages, et cinq tableaux. Prix, 7 fr. Première partie, élémens physiques du langage; deuxième partie, élémens idéologiques du discours, noms, pronoms, expressions des attributs, verbes, prépositions, conjonctions, adverbes et interjections; troisième partie, syntaxe, diverses espèces de propositions, analyse de la phrase. — Les quinze dernières pages du volume contiennent un traité de la ponctuation. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage, ainsi que du suivant.

Grammaire arabe-vulgaire, suivie de dialogues, lettres, actes, &c.; M. A. P. Caussin de Perceval, professeur d'arabe vulgaire. Paris, Dondey-Dupré, 1824, viij, 118 et 22 pages *in-4.°*, avec 7 tableaux.

Épître à M. le duc de la Rochefoucault sur les progrès de la civilisation, par P. Daru, de l'Académie française. Paris, Firmin Didot, 21 pages *in-8.°* L'Épître (220 vers) est suivie de notes historiques. Entre les progrès de la civilisation, M. Daru peint ceux du langage:

Créateur à son tour, il (l'homme) se forme un langage:

Tous les êtres abstraits empruntent une image;
L'impalpable pensée arrive aux sens émus:
Nombre, action, rapports, substances, attributs,
Il peint tout, le temps même &c.

Éloge (en vers) *du jeu de paume*, et de ses avantages sous le rapport de la santé et du développement des facultés physiques; par M. Bajot. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Bachelier, de Nepveu, &c., 1824, 27 pages *in-8.°*, y compris un avertissement en prose, et une dédicace à la jeunesse, en vers de dix syllabes. Le poëme qui suit cette courte épître se termine ainsi:

Ce sujet, négligé par nos auteurs français,
Avoit déjà su plaire à trois muses latines:
Pétrone y consacra quelques lignes badines;
D'Addison, de la Sante, il charma les loisirs:
J'aurai voué les miens à d'utiles plaisirs,
S'il *surgit* à ma voix des jeux de paume en France.
Pour en nourrir au moins la flatteuse espérance,
Ma raquette à ma lyre unira ses doux sons;
Je cours sur le terrain pratiquer mes leçons.

L'Histoire de France pendant le XVIII.e siècle, par M. Ch. Lacretelle (de l'Académie française); tomes IX et X: de l'imprimerie de Crapelet, 1824, *in-8.°*, 509, vj et 457 pages. — Ces deux nouveaux volumes, qui contiennent l'histoire de l'Assemblée législative et la première partie de l'histoire de la Convention, paroissent aussi sous le titre d'*Histoire de la révolution française*. Prix, 12 fr. sur papier ordinaire, et 24 fr. sur papier vélin. A Paris, chez Treuttel et Würtz. *L'Histoire de la révolution française*, de M. Ch. Lacretelle, aura 8 vol. *in-8.°*, qui formeront les tomes VII-XIV de son *Histoire de France pendant le XVIII.e siècle.* On peut joindre à ces ouvrages une *Collection de seize gravures des principaux événemens*, soigneusement exécutées au burin, d'après Duplessis-Bertaux, par M. Couché fils. Prix de la collection, 8 fr. avec la lettre, et 16 fr. avant la lettre. A Paris, chez les mêmes libraires.

Histoire de la régénération de la Grèce, comprenant le précis des événemens depuis 1740 jusqu'en 1824, par F. C. H. L. Pouqueville, ancien consul général. Paris, Firmin Didot, 4 vol. *in-8.°*, avec planches et cartes. Pr. 34 fr.

Antiquités égyptiennes, collection Drovetti. M. Champollion le jeune s'est rendu à Turin pour visiter le Musée royal égyptien, contenant la collection de M. Drovetti, et il en a déjà décrit ou indiqué plusieurs articles. D'après les renseignemens fournis par M. Champollion le jeune, et d'après un mémoire de M. Peyron, M. Champollion-Figeac a lu, le 25 juin dernier, à l'académie des inscriptions et belles-lettres, une notice sur un papyrus grec et sur une inscription egyptienne et grecque; notice qui a été insérée dans le Bulletin universel de M. le baron de Férussac, et dont il a été tiré des exemplaires particuliers, 11 pages *in-8.°*: de l'imprimerie de Fain.

Résumé de l'histoire de l'empire germanique, par Arnold Scheffer. Paris, impr. de Lebel, libr. de Lecointe et Durey, 1824, *in-18* de 288 pages. Prix, 2 fr. — *Résumé de l'histoire de Pologne*, par Léon Thiessé. Paris, impr. de Cosson, libr. de Lecointe et Durey, 1824, *in-18* de 460 pages; 2 fr. 50 cent. — *Résumé de l'histoire des États-Unis d'Amérique*, par C. O. Barbaroux. Paris, imprimerie de Cosson, libr. de Lecointe et Durey, 1824, *in-18* de 378 pages; 2 fr. 50 cent.

Lettres sur quelques antiquités d'Allemagne peu connues en France, à M. Vau-

quelin, membre de l'Institut; par H. Raymond, ancien professeur de l'université. Paris, impr. de Sthal, libr. de Maze, 1824, *in-8.°* de 4 feuilles 1/2. Prix, 1 fr. 75 cent.

Derniers Essais d'interprétation morale d'allégories anciennes et modernes par la métaphysique, déposée toute entière dans les noms, les mots, les symboles et les nombres, par A. N. Noizet. Soissons, impr. de D. Barbier; brochure *in-8.°* de 32 pages.

Pensées et Maximes inédites de la Rochefoucauld, recueillies et publiées par E. L. Paris, impr. de Rignoux, libr. de Renard, *in-32* d'une feuille et 1/2.

Recueil de discours lus dans la séance publique de l'académie royale des sciences, le 7 juin 1824. Paris, impr. de Firmin Didot, *in-4.°* de 78 pages.

Catéchisme des industriels, par M. de Saint-Simon. Paris, impr. de Sétier; 2 vol. qui seront publiés par livraisons dans le cours de l'année 1824, et dont l'un contiendra *le catéchisme*, l'autre l'exposé scientifique du système. On souscrit à raison de 20 francs pour Paris, 25 pour les départemens, 30 pour les pays étrangers; chez l'auteur, rue Richelieu, n.° 34.

Manuel théorique et pratique du jardinier, par Bailly. Paris, Roret, 1824, 2 vol. *in-12.* Prix, 4 fr. 25 cent., et 5 fr. par la poste. M. Bailly est un élève de M. Thouin.

De la pulmonie, de ses causes les plus ordinaires, et des moyens d'en prévenir les funestes effets, par S. L. Doussin-Dubreuil. Paris, impr. de Herhan, librairies de Lugan, de Martinet, de Roret, et chez l'auteur, rue du Colombier; n.° 18. 1824, *in-12.* Prix, 3 fr. 50 cent.

Traité des hypothèques, offrant la conférence des auteurs tant anciens que modernes qui se sont occupés de cette matière, ainsi que les arrêts auxquels elle a donné lieu, par M. Victor Pannier, juge à Lisieux. Caen, Chalopin, 1824, *in-8.°*, 24 feuilles.

Traité des exceptions en matière de procédure civile, par M. Goubeau de la Biennerie, président du tribunal de Marennes. Paris, chez Ant. Bavoux, *in-8.°* Prix, 6 fr., et par la poste, 7 fr. 50 cent.

Réflexions sur l'utilité de l'étude des saints Pères, et sur le projet d'une nouvelle édition de leurs ouvrages. Avignon, impr. de Seguin aîné, *in-8.°* de 5 feuilles, y compris deux pages *in-folio.*

Harengue faicte, au nom de l'université de Paris, devant le Roy Charles sixiesme, en 1405, par maistre Jehan Gerson; troisième édition (publiée par M. Boulard). Paris, impr. d'Egron, libr. de Debeausseaux, 1824, vj et 52 pag. *in-8.°*

M. Dentu vient de publier un nouveau prospectus de *l'Oriflamme*, qu'il annonce comme un journal qui, *sans avoir rien de commun avec la politique,* sera consacré à la littérature, aux sciences et arts, et aux doctrines religieuses et monarchiques. M. Dentu affirme que la France n'a pas encore un seul *journal spécialement consacré aux lettres.* Celui qu'il entreprend, pour *venger la France de ce reproche,* paroîtra le samedi de chaque semaine, à partir du 17 juillet. Chaque cahier sera de 3 feuilles; le prix de l'abonnement est de 13 fr. pour 13 numéros. On souscrit rue des Petits-Augustins, n.° 5, et au Palais-royal, n.os 265 et 266 des galeries de bois.

Panorama, ou Nouveautés parisiennes, tableau critique et périodique des découvertes, inventions, innovations, . . . productions, entreprises ou tentatives

scientifiques, littéraires, commerciales et industrielles, suivi de promenades dans les divers quartiers de Paris, de descriptions des monumens, établissemens, &c., et d'un bulletin général des nouveautés; avec une notice des découvertes faites dans les départemens et dans les pays étrangers: recueil hebdomadaire, dont les deux premières livraisons ont paru le 3 juillet (32 pages *in-8.°*), avec un plan du nouveau quartier Poissonnière, et le 10 juillet (2 feuilles *in-8.°*). — Ce journal, imprimé chez Plassan, est dirigé par M. Gouriet, place de l'Odéon, n.° 3. On s'abonne à cette adresse, et chez Rousselon, libraire, rue Dauphine, n.° 9, à raison de 4 fr. 50 cent. par mois; 12 fr. par trimestre; 22 fr. pour 6 mois, et 40 fr. pour l'année. L'étendue moyenne de chacune des livraisons hebdomadaires sera de deux feuilles, indépendamment des gravures et des lithographies.

ITALIE.

Le Odi di Pindaro, traduzione di Giuseppe Borghi. Firenze, Luigi Pezzati, 1824, gr. *in-8.°* Il en a été tiré 30 exemplaires sur papier vélin.

La divina Commedia, &c.; la divine Comédie du Dante, édition donnée par M. Quirino Viviani, d'après le manuscrit Bartoliniano; avec des variantes et des notes. Udine, Mattiuzzi, 1823, *in-8.°*, 2 vol.

La Gerusalemme liberata; la Jérusalem délivrée, de Torq. Tasso. Milan, Silvestri, 1824, *in-16*, avec un portrait du poëte et sa vie; par M. Compagnoni. Ce volume fait partie d'une bibliotheque choisie qui a déjà 142 volumes.

Ultime Poesie del cavaliere Giuseppe Colpani, con l'elogio dell' autore. Brescia, Bettoni, *in-8.°* Colpani est mort en 1822, âgé de 84 ans.

Il Campo santo di Brescia, versi sciolti di Cesare Arici. *Le Cimetière de Brescia*, poëme adressé à l'architecte Vantini. Brescia, 1823, *in-8.*, avec fig.

ALLEMAGNE.

Aristoteles de politia Carthaginensium; Aristote sur la république des Carthaginois, nouvelle édition donnée par M. Kruge, avec un commentaire, le chapitre de Théodore Métochite sur le même sujet, des dissertations sur la vie de Hannon, sur les grands de Carthage; et des tables. Breslaw, 1824, *in-8.*

Ueber das Bewegungs-vermögen der Thiere; sur la Faculté du mouvement dans les animaux, par M. Adolphe Naumam, 1824, *in-8.°*

Libri coronæ legis, id est, Commentarii in Pentateuchum Karaitici ab Aharone ben Elihu conscripti, aliquot particulas ex binis codicibus manuscriptis, altero Ienensi, altero Lugdunensi, primus edidit, latinè vertit, atque illustravit Joan. Godofr. Lud. Kosegarten. Ienæ, 1824, *in-4.°*

M. de Golbéry nous a communiqué l'article suivant:

Theodosiani Codicis genuini Fragmenta ex membranis Bibliothecæ Ambrosianæ Mediolanensis, nunc primùm edidit Walther. Fred. Clossius, philos. et jur. doctor. Tubingæ, 1824, *in-8.°* Les antiquaires doivent s'applaudir de voir les jurisconsultes remonter le cours des âges, pour y chercher des lois qui ne peuvent plus influer sur nos destinées, mais qui, mieux connues, agrandiront le cercle de nos connoissances archéologiques. Les fragmens du Code Théodosien, qu'on donne ici pour la première fois, en sont un heureux exemple: ils jettent du jour sur beaucoup de choses ignorées ou mal sues. M. Mai a découvert onze feuillets de ce Code; mais ils se bornent à fournir quelques variantes sur les trois derniers livres qu'on possédoit déjà. M. Amédée Peyron a

trouvé un palimpseste dont au moins dix feuillets s'appliquent aux cinq premiers livres perdus; M. Clossius vient de nous enrichir de plusieurs fragmens du premier livre, et il y a joint le peu de mots qu'il a pu se procurer du second. Ces fragmens sont puisés dans un exemplaire de la loi romaine des Visigoths, à laquelle ils paroissent avoir été ajoutés par quelque curieux, possesseur du manuscrit. Les rubriques VI-XIV coïncident avec les titres XXVIII-XXXIII, XXXV-XXXVII du premier livre du Code Justinien; de plus, vingt-sept constitutions qui, dans ce Code, sont extraites du Théodosien, et qu'on ne voit nulle part ailleurs, se retrouvent dans les manuscrits de M. Clossius, qui les énumère et les désigne. On croit que le copiste a transcrit ces fragmens du Code Théodosien dans la loi romaine des Visigoths : cette opinion est fondée sur les titres qui ont rapport à des magistratures étrangères à ce peuple, puis sur l'absence d'interprétation; enfin, sur ce que, dans l'index même, les constitutions sont inscrites différemment. M. Clossius a eu soin de joindre à son édition un *fac simile* de l'écriture du manuscrit; il est tracé *litteris longobardicis minusculis*, et paroît appartenir au XII.[e] siècle. Nous avons ici un double texte, celui du manuscrit, sans altération ni correction; et, en regard, celui que propose l'éditeur, qui a poussé le scrupule jusqu'à représenter en marge la pagination et les colonnes de ce manuscrit. les notes sont de deux espèces: les unes, marquées L. P., donnent les *loca parallela*; les autres, qui, par les chiffres, se rapportent au texte, expliquent les leçons proposées et les conjectures de l'éditeur. Nous ne pouvons que recommander ce livre aux jurisconsultes et aux antiquaires. DE GOLBÉRY.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1824.

IBN-FOZLAN's und anderer Araber Berichte über die Russen älterer Zeit. — Renseignemens sur les Russes des temps anciens, tirés d'Ebn-Fozlan et d'autres écrivains arabes; publiés en original et accompagnés d'une traduction et de notes critiques et philologiques, avec trois dissertations concernant les diverses branches primitives des Russes et la ville de Kiew, les Varenges et la mer des Varenges, enfin le pays de Wisou, le tout pareillement d'après des écrivains arabes; par M. C. M. Fræhn, *docteur en théologie et en philosophie, &c. &c.* Publié par l'Académie impériale des sciences; Saint-Pétersbourg, 1823, lxxxj et 281 pages *in-4.°*, avec une planche lithographiée.

LE nouvel ouvrage de M. Fræhn, que nous allons faire connoître, se divise naturellement en quatre parties : 1.° une introduction; 2.° le

texte et la traduction du morceau qui a pour auteur Yacout, mais qui est emprunté, en plus grande partie, de la relation d'Ebn-Fozlan; 3.° les notes critiques et philologiques; 4.° un *appendix* contenant trois dissertations sur des sujets relatifs à l'ancienne histoire des Russes, et suffisamment indiqués dans le titre même du volume. Viennent ensuite trente-cinq pages d'additions et de corrections; puis, outre une table des matières, deux autres tables: la première, des écrivains orientaux cités dans l'ouvrage; la seconde, des mots arabes ou autres expliqués, ou qui sont devenus l'objet de quelques observations.

Dans l'introduction, l'auteur établit d'abord, par des considérations tirées de l'histoire des Arabes, de l'étendue de leur empire, de leur zèle pour la propagation de l'islamisme, de leur goût pour le commerce, de l'habitude même des pélerinages fondée sur leur religion, qu'on doit présumer qu'ils n'ont pas moins voyagé dans les contrées situées au nord de leur empire, que dans les autres directions. Et en effet, nous savons que, dès le milieu du IX.ᵉ siècle de l'ère chrétienne, Sallam, surnommé *l'Interprète,* fut envoyé par le khalife Wathek pour découvrir les contrées hyberboréennes habitées par les peuples de Gog et Magog, dont il est parlé dans l'Alcoran, et qu'après avoir visité la côte occidentale de la mer Caspienne, et s'être ensuite élevé fort haut dans le nord, il dirigea sa route vers l'est, puis se porta au sud jusqu'à Samarcande, d'où il revint à Bagdad. De même, dit M. Fræhn, en l'année 921 de J. C., sous le khalifat de Moktadir, ce prince envoya en ambassade Ahmed, fils de *Fodhlan* ou *Fozlan,* vers le roi des Bulgares qui habitoient les bords du Wolga, pour instruire ce prince et ses sujets de la religion musulmane. Dans les siècles suivans, plusieurs autres Arabes visitèrent les contrées du nord; de ce nombre sont Masoudi, Ebn-Haukal et Ebn-Batouta. Ces voyages ne devoient point être perdus pour la postérité; car les Arabes commencèrent à composer des livres avant la fin du premier siècle de l'hégire, et plutôt qu'on ne le pense communément. Leurs premiers ouvrages historiques et géographiques datent de la première moitié du VIII.ᵉ siècle de notre ère, et sont par conséquent antérieurs de trois siècles et demi à Nestor, le père de l'histoire de Russie; et le goût d'écrire devint en peu de temps si commun parmi eux, que les livres se multiplièrent avec une rapidité presque incroyable, dans tous les genres de sciences et de littérature. On ne doit donc pas s'étonner si les Arabes ont eu des connoissances étendues sur les pays reculés et sur les nations qui les habitoient, et si leurs ouvrages sont devenus en ce genre le dépôt d'une masse de faits telle qu'on n'en trouve chez aucun des peuples contemporains. On

ne sauroit douter qu'il fut un temps où ils entretinrent des relations fréquentes avec les nations qui occupoient les contrées situées entre la mer Noire et la mer Caspienne, ou qui étoient établies sur les bords du Wolga jusqu'à une hauteur considérable dans le nord. Ce temps coïncide à-peu-près avec la première fondation de la monarchie russe, et heureusement nous possédons quelques-uns des ouvrages composés à cette époque. Au nombre de ceux-ci on ne sauroit compter, à la vérité, la relation de l'ambassade d'Ebn-Fozlan, qui ne se trouve dans aucune bibliothèque de l'Europe. Toutefois on en possède des extraits d'un grand intérêt dans le grand ouvrage de Yacout, intitulé معجم البلدان.

Si l'on n'a pas fait grand usage jusqu'ici des écrivains arabes, pour en tirer tout ce qui pourroit jeter quelque jour sur les origines de l'empire de Russie, et sur l'histoire des autres nations qui ont habité les contrées du nord, telles que les Khozars, les Bulgares, les Petchénègues et autres, ce n'est pas que les écrivains qui ont consacré leurs veilles à l'histoire de ces contrées, aient dédaigné cette source de renseignemens nouveaux; mais c'est que, jusque dans ces derniers temps, les écrivains arabes imprimés, soit en original, soit en traduction, n'étoient pas ceux où l'on pouvoit puiser des lumières sur cet objet; que d'ailleurs les savans à qui on doit ces publications, n'avoient aucun motif particulier de diriger spécialement leurs travaux vers l'éclaircissement des premiers temps de la monarchie russe; et qu'en Russie même, la littérature orientale avoit été peu cultivée, et avoit manqué des moyens propres à en faciliter les développemens, et sur-tout de collections de manuscrits. L'ouvrage publié en 1800, sous le titre inexact de *Géographie orientale d'Ebn-Haukal*, par M. W. Ouseley, a en quelque sorte ouvert cette nouvelle carrière, parce qu'il contient quelques renseignemens précieux, quoique défigurés par un grand nombre de fautes, sur les peuplades russes du temps de l'auteur original, c'est-à-dire, du commencement du Xe siècle. Quatre ans plus tard, M. Rasmussen publia à Copenhague, en danois, son *Mémoire sur les relations et le commerce des Arabes et des Persans, dans le moyen âge, avec la Russie et la Scandinavie;* mémoire où se trouve, entre autres choses, le tableau dressé par Ebn-Fozlan des mœurs et des usages des Russes païens; et M. le docteur Habicht de Breslau donna au public la traduction d'un chapitre de Masoudi, qui contient la description du mont Caucase, et des contrées situées au nord de cette montagne et de la mer Caspienne. M. Fræhn, auteur de l'ouvrage dont nous rendons compte, avoit aussi, dès le temps qu'il résidoit à Casan, formé le projet de rechercher dans les écrivains arabes tout ce qui pouvoit servir à

éclaircir l'ancienne histoire de la Russie; mais, dans cette situation, éloigné de tous les moyens d'instruction, il ne pouvoit pas songer à réaliser ce projet. Dans les premières années de son séjour à Saint-Pétersbourg, il n'avoit guère plus de ressources pour le mettre à exécution, cette capitale ne lui offrant aucune collection de manuscrits orientaux. Ce ne fut qu'en 1819, que M. Ouvaroff, ayant, par ses soins, procuré à la Russie la riche collection de manuscrits arabes, persans et turcs de M. Rousseau, et ce trésor ayant été confié à la garde de M. Fræhn, un premier coup-d'œil lui fit apercevoir, dans quelques-uns des volumes de cette collection, des matériaux pour l'objet auquel il desiroit depuis long-temps consacrer une partie de ses études.

L'ouvrage qui attira le plus son attention, ce fut le grand dictionnaire géographique de Schéhab-eddin Abou-Abd-allah Yakout, qui porte le titre de معجم البلدان. M. Fræhn ne tarda pas à extraire de cet ouvrage et de plusieurs autres, tout ce qui avoit quelque relation avec l'histoire de la Russie et des nations du nord de l'Asie; et ce sont quelques-uns de ces matériaux qu'il donne au public dans le volume dont nous nous occupons. Ce qui en forme le principal objet, c'est l'article que Yakout a consacré aux Russes. M. Fræhn fait d'abord connoître en peu de mots Yakout, et renvoie le lecteur curieux qui desireroit en savoir davantage, à la vie de Yakout que M. Hamaker a extraite de la Biographie des hommes illustres d'Ebn-Khilcan, et publiée en arabe et en latin dans le volume intitulé *Specimen Catalogi codic. mspt. or. bibl. Lugd. Bat.* Il parle ensuite de l'ouvrage de Yakout, de la marche que l'auteur y a suivie, des sources nombreuses et riches dans lesquelles il a puisé, et des écrivains plus récens par lesquels il a été plus ou moins mis à contribution. M. Fræhn vient de là aux manuscrits du معجم البلدان qu'on possède en Europe. On n'en connoît que trois : un à Oxford, dans la bibliothèque Bodleyenne, en cinq volumes, dont le premier manque; un autre à Leyde, extrêmement défectueux; et enfin celui que la Russie a acheté de M. Rousseau, et qui est à-peu-près complet. Celui-ci est très-moderne, ayant été copié en 1809; il est d'une très-mauvaise écriture, et fourmille de fautes de toute nature.

Dans l'article qui concerne les Russes, Yakout parle peu par lui-même; il emprunte presque tout ce qu'il dit à deux écrivains, dont l'un est appelé Mokaddési, et l'autre est Ahmed ben-Fozlan. Quoique le nom de *Mokaddési*, qui signifie *natif* ou *habitant de Jérusalem*, soit commun à un grand nombre de personnages, M. Fræhn pense, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il doit s'entendre ici de شهاب الدين ابو

عبد الله محمد بن احمد المقدسي , *Schéhab-eddin Abou-Abd-allah Mohammed Mokaddési*, *fils d'Ahmed*, auteur d'un ouvrage de géographie qui a pour titre, احسن التقاسيم فى معرفة الاقاليم, et dont on trouve une courte notice dans le dictionnaire bibliographique de Hadji-Khalfa. Suivant cette notice, telle que la rapporte M. Fræhn d'après un manuscrit, Mokaddési seroit mort en l'année 544 de l'hégire, et Hadji-Khalfa attesteroit avoir vu un exemplaire de son ouvrage écrit en 440. Ces données contradictoires font penser à M. Fræhn qu'il faut lire 444, au lieu de 544, pour l'année de sa mort. Dans un manuscrit de Hadji-Khalfa, que j'ai sous les yeux en écrivant ceci, l'année de la mort de Mokaddési est restée en blanc, et on lit que l'exemplaire de son ouvrage vu par ce bibliographe, avoit été écrit en l'an 414, et ce nombre n'est point relaté en chiffres. C'est sans doute cela, lu trop légèrement, qui a fait dire à d'Herbelot que Mokaddési est mort en 414, tandis qu'ailleurs il donne cette même année pour la date de la composition de son ouvrage.

Le second auteur cité par Yakout, et auquel il a emprunté la plus grande partie de son article sur les Russes, est Ahmed, fils de Fozlan, sur lequel M. Fræhn n'a trouvé aucun renseignement ailleurs que dans les articles assez nombreux où Yakout a fait usage de sa relation, et par lesquels on apprend l'occasion et la date de son voyage chez les Bulgares du Wolga : j'ai déjà dit qu'il eut lieu sous le khalifat de Moktadir en 310 de l'hégire, 922 de J. C. Le roi vers lequel il fut envoyé, et qu'il nomme tantôt roi des Slaves, et tantôt roi des Bulgares, faisoit sa résidence dans la ville de Bulgar, sur le fleuve *Itil* اتل ou Wolga. Le nom de ce roi, qui vraisemblablement a été altéré par les copistes, est المس بن شلكى بلطوار; et nous apprenons d'Ebn-Foszlan que ce prince, en embrassant l'islamisme, prit le nom de *Djafar*, qui étoit celui du khalife Moktadir, et se contenta depuis ce temps du titre d'*émir de Bulgar*. Il est à remarquer que l'ambassade fit un grand détour pour se rendre à la ville de Bulgar; car elle prit sa route par Bokhara, le Kharizme et le pays des Baschkirs. Ebn-Fozlan, soit en allant à Bulgar, soit en revenant à Bagdad, rencontra sur les bords du Wolga des Russes que le commerce y avoit attirés et qui étoient encore païens, mais possédoient déjà, à ce qu'il paroît, la connoissance de l'art d'écrire. Ce sont ces Russes dont il décrit la figure, les mœurs, les superstitions, le commerce, en un mot les habitudes sociales. « C'est, dit ici M. Fræhn, une chose bien remarquable, et d'une haute » importance pour les origines russes, de trouver dans le tableau que » cet Arabe nous a laissé des Russes établis sur le Wolga, tels qu'ils

» étoient au temps d'Igor, fils de Rourik, les Normands comme nous » les dépeignent à la même époque les écrivains français et anglais. » On doit regretter, avec M. Fræhn, que la relation d'Ebn-Fozlan ne se trouve dans aucune des bibliothèques de l'Europe.

Le texte arabe du morceau publié par M. Fræhn présentoit au plus haut degré toutes les difficultés qui peuvent rendre pénible la tâche d'éditeur et de traducteur. Il nous suffira de dire, sans entrer dans aucun détail, que M. Fræhn n'a rien négligé de ce qui pouvoit contribuer à rectifier les fautes nombreuses de son manuscrit et à éclaircir le texte, et qu'il a toujours mis le lecteur à même de juger de la fidélité de sa traduction, et des motifs qui lui ont fait donner la préférence à telle ou telle leçon. Nous passons sous silence le reste de l'introduction, qui a pour principal objet de communiquer aux lecteurs le point de vue qu'a eu l'auteur en composant les notes jointes à sa traduction, et les motifs qui l'ont engagé parfois à se permettre des digressions qui peuvent paroître un peu étrangères à son sujet. Ce ne sont pas assurément les personnes qui cultivent la littérature orientale, dont il a à appréhender quelques reproches à cet égard. Nous allons passer maintenant à l'article même extrait de Yakout, et dont le texte et la traduction n'occupent que vingt-deux pages.

Ebn-Fozlan fait d'abord connoître la stature des Russes et leurs formes extérieures, leur costume, leurs armes, qui consistent en une hache, un poignard et une épée, et qu'ils ne quittent jamais; la manière de se vêtir des femmes et leur parure. Elles ont les seins couverts d'une boîte de fer, de cuivre, d'argent ou d'or, suivant les moyens de leurs maris; ces boîtes ont un anneau auquel est fixé un poignard. Les Russes mettent, dit-il, leurs embarcations à l'ancre sur le Wolga, et, descendus à terre, ils se construisent de grandes maisons de bois où demeurent dix et quelquefois jusqu'à vingt chefs de maison avec toute leur famille, et où chacun fait, sans la moindre pudeur, tout ce que les autres hommes ne font que hors de la vue de leurs semblables. Leur brutalité et leur malpropreté est portée au dernier excès. Leurs rites superstitieux attirèrent sur-tout l'attention de l'observateur musulman. Des poutres plus ou moins grandes, fichées en terre, et dont l'extrémité supérieure est taillée en forme de figure humaine, sont les divinités auxquelles ils adressent leurs vœux et offrent du pain, de la viande, des ognons, du lait et des liqueurs enivrantes, pour obtenir un bon débit de leurs marchandises. Le commerce languit-il, on renouvelle et on multiplie les offrandes; le succès au contraire répond-il à leurs desirs, ils immolent, en actions de grâce, des moutons et des veaux. Si la chair de

ces victimes est mangée durant la nuit par des chiens, ils s'imaginent que leurs dieux ont accepté leur sacrifice, et ont consommé ce qu'ils leur avoient offert.

Quand l'un d'entre eux tombe malade, on lui dresse une tente à l'écart, et on l'y transporte; on l'y laisse avec une provision de pain et d'eau, sans se mettre aucunement en peine de le secourir. S'il guérit, il vient retrouver les siens; s'il meurt, on le brûle avec la tente, à moins que ce ne soit un esclave: car, en ce cas, on le laisse devenir la proie des bêtes et des oiseaux carnassiers.

Les voleurs sont pendus à un arbre, et leur cadavre y reste jusqu'à ce qu'il tombe de lui-même en lambeaux.

Ebn-Fozlan avoit entendu parler des cérémonies extraordinaires qui étoient en usage chez les Russes pour les funérailles des grands seigneurs, et il desiroit en être témoin. Le hasard lui en fournit l'occasion, et il décrit en détail tout ce qui se passa et qu'il vit de ses yeux. Dans ces funérailles, on immole toujours un esclave mâle ou femelle de la maison du mort, et ce sont le plus souvent les femmes qui s'offrent à faire le sacrifice de leur vie. La victime doit s'offrir d'elle-même; mais une fois le consentement donné, il est irrévocable, et on a recours à la force, s'il le faut, pour qu'il ait son effet. Le détail des cruautés, des obscénités et des scènes bizarres qui accompagnent ces cérémonies funèbres, me meneroit trop loin; il occupe plus d'un tiers de l'article de Yakout.

Le roi des Russes a toujours dans son palais quatre cents hommes choisis parmi les plus distingués de ses sujets, qui doivent mourir avec lui, et le défendre, s'il en est besoin, aux dépens de leur vie; et chacun d'eux a deux filles, dont l'une le sert et l'autre partage son lit. Le roi se tient toujours sur une vaste estrade, ornée de pierres précieuses, et où sont avec lui quarante filles qui lui servent de concubines. Jamais il ne descend de cette estrade et ne met pied à terre, pour quelque cause que ce soit; et quand il veut monter à cheval, on lui amène son cheval auprès de l'estrade. Ses quatre cents gardes du corps se tiennent assis sous l'estrade. Ebn-Fozlan ajoute encore à cette description quelques détails aussi grossiers que ceux que j'ai indiqués précédemment, et qui justifient cette expression dont il s'étoit servi en commençant : *les Russes sont les plus sales des hommes que Dieu a créés.*

J'ai déjà dit que le texte présente beaucoup de difficultés, et que M. Fræhn n'a rien négligé pour les éclaircir. Je remarque cependant dans sa traduction un endroit assez important où il me semble s'être écarté du texte sans aucune nécessité, et sans en avoir fait l'observation

C'est vers le commencement de l'article de Yakout, où cet écrivain s'exprime en ces termes : قرأت فى رسالة احمد بن فضلان....مولى محمّد بن سليمان رسول المقتدر الى ملك الصقالبة, ce qui signifie : « J'ai lu dans un » petit écrit d'Ahmed fils de Fozlan . . . , affranchi de Mohammed fils » de Soleïman, ambassadeur de Moktadir vers le roi des Slaves, &c. » Il semble résulter de ce texte que l'envoyé du khalife à la cour du roi des Bulgares, nommé ici roi des Slaves, fut Mohammed fils de Soleïman, et qu'il fut accompagné dans ce voyage par son affranchi Ahmed, fils de Fozlan, qui en mit ensuite la relation par écrit. Suivant la traduction de M. Fræhn, au contraire, Ebn-Fozlan seroit en même temps l'affranchi de Mohammed fils de Soleïman et l'ambassadeur du khalife; et il faut avouer qu'il y a d'autres passages qui sont très-favorables à cette opinion. C'est peut-être cela qui a engagé M. Fræhn à ne pas rendre le mot مولى par *affranchi*, et à préférer l'idée de *protégé* ou *favori [schutzgenossen, schutzverwandten, schirmling, schützling]*, traduction qu'il justifie dans une note, sans cependant s'expliquer clairement sur ce que la qualité d'*affranchi* lui paroît avoir d'inconvenant dans ce cas. M. Fræhn auroit-il lu dans le manuscrit ورسول! et رسول, sans la conjonction و, seroit-il une faute d'impression! Je ne puis émettre là-dessus aucune opinion; j'observerai cependant que si Mohammed fils de Soleïman n'eût pas été l'ambassadeur du khalife, on ne voit pas ce qui auroit pu engager Yakout à parler ici de lui, et à dire qu'Ebn-Fozlan étoit *son affranchi*, ou, si l'on veut, *son client.* Peut-être le khalife avoit-il envoyé comme ambassadeurs Mohammed, fils de Soleïman, et Ahmed, fils de Fozlan.

Je ferai encore une observation sur un passage où, malgré les observations de M. Fræhn, je ne saurois être de son avis. Il s'agit d'abord, dans ce passage, des épées des Russes, qu'Ebn-Fozlan décrit en disant que ce sont des lames fabriquées en Europe et *ondées* comme une moire (car c'est là, je pense, le vrai sens du mot مشطّبة); puis il ajoute, suivant la leçon des manuscrits d'Oxford et de Copenhague, que je crois bien préférable à celle du manuscrit de M. Rousseau, ومن حدّ ظفر منهم الى عنقه مخضر شجر وصور وغير ذلك. Quelque sens qu'on adopte, je pense qu'il faut substituer avec M. Fræhn محضر à مخضر, et supprimer le و devant غير : car l'auteur n'a pas dû dire *des arbres et des figures et d'autres choses, mais des arbres et des figures d'autres choses.* Consulté par M. Fræhn sur le sens de ce passage, je lui avois écrit, comme il le dit dans ses notes, que je l'entendois ainsi : *et depuis la pointe de l'ongle* [du pied] *de l'un d'entre eux* [c'est-à-dire, du premier

venu parmi eux), *c'est un tableau qui représente des arbres et d'autres figures*, et que certainement il s'agissoit là d'hommes tatoués. M. Fræhn a cru devoir appliquer cela aux épées dont il étoit question immédiatement auparavant, et traduire: *sur une de leurs faces, depuis la pointe jusqu'à la garde, se trouvent représentés des arbres, des figures, et d'autres choses semblables.* Je ne pense pas que ni le mot ظفر *ongle*, auquel M. Fræhn substitue par conjecture طرف, ni le mot عنق *cou* qu'il conserve, aient jamais été employés en parlant d'une épée; et le pronom منهم *d'eux* se rapporte assurément aux Russes, et non *aux épées*, de même que dans ce qui suit immédiatement وكل امراة منهم. J'insiste sur l'explication de ce passage, parce que la circonstance du tatouage peut être de quelque importance historique.

Je n'essaierai point de donner un aperçu des divers sujets traités dans les notes qui remplissent cent dix pages de ce volume, et où l'on trouve une multitude de passages arabes de divers auteurs, qui se corrigent et s'éclaircissent réciproquement, et qui offrent souvent à M. Fræhn l'occasion de donner de nouvelles preuves de la solidité de sa critique et de sa sagacité. Parmi les notes les plus intéressantes, je pourrois indiquer la dix-huitième, sur quelques incursions des Russes, au IV.e siècle de l'hégire, dans les états musulmans; la trente-neuvième, sur les monnoies musulmanes trouvées en grand nombre dans le nord de l'Europe, et sur le cours que ces monnoies durent avoir autrefois chez les Russes; la quarantième, sur les diverses acceptions du mot خرز; la cent onzième, sur l'arbre nommé خلنج; la cent quarante-troisième, sur le mot ملبن; enfin la cent quatre-vingt-treizième, sur l'époque de la conversion des Russes au christianisme.

J'ai dit que l'*appendix* de l'ouvrage de M. Fræhn se compose de trois dissertations. Dans la première, notre auteur cherche à prouver que les plus anciens géographes arabes ont connu les principales tribus ou peuplades qui formoient, dans les premiers temps, la monarchie des Russes, et que les noms de ces tribus, quoique extrêmement défigurés par les copistes, peuvent encore se reconnoître sous les divers travestissemens qu'ils ont subis dans les manuscrits. Il en est de même de la ville de Kiew, devenue en 882, sous Oleg, la capitale des Russes, et la résidence du gouvernement. M. Fræhn croit avoir retrouvé son nom dans les fragmens d'Ebn-Fozlan, dont la relation a été copiée par les géographes venus après lui, et dans Ebn-Haukal. Le nom de cette ville lui paroît avoir été écrit par ces auteurs كويابه *Couyaba*, ce qui a ensuite été altéré en mille manières. Deux objections se présentent pourtant contre cette opinion. La première, c'est qu'Ebn-Fozlan et Ebn-Haukal parlent

de la *Russie*, et de la province de *Couyaba* ou *Kiew*, comme de deux pays différens. M. Fræhn y répond que le nom de *Kiew* a pu être regardé comme la dénomination propre de la Russie méridionale, ou que ces géographes se sont reportés au temps où le nom de *Russie* n'appartenoit qu'à la contrée de Novogorod, et ne s'étendoit point encore à Couyaba et aux autres conquêtes d'Oleg et de ses successeurs. La deuxième objection porte sur l'assertion d'Ebn-Haukal, qui place le district dont Kiew faisoit partie, dans le voisinage de Bulgar. Notre auteur écarte encore cette objection, en disant qu'il ne faut point entendre Ebn-Haukal, comme l'a fait M. Ewers dans ses Recherches critiques sur l'ancienne histoire de Russie, de la ville de Bulgar sur le Wolga, et que le géographe arabe a voulu parler des Bulgares du Danube. Quelques écrivains arabes ont confondu ces Bulgares avec ceux du Wolga, parce qu'ils ignoroient l'émigration de ces tribus des Bulgares qui, vers le V.[e] siècle, se transportèrent dans les contrées situées entre le Don et le Dniéper, et plus tard s'avancèrent jusqu'au Danube, le traversèrent, et s'établirent définitivement dans cette contrée, vers la fin du VII.[e] siècle. M. Fræhn a donné de grands développemens aux divers objets de cette première dissertation.

Dans la seconde, son but est de prouver que les anciens géographes arabes ont connu une nation des *Varanges*, et une mer du même nom. Reiske en avoit déjà fait l'observation, et elle avoit été adoptée par le savant éditeur de Nestor, Schloetzer, et récemment par M. Karamsin; mais Ewers, qui a soutenu que jamais il n'a existé un peuple nommé *Waréges* ou *Varanges*, n'admet point la découverte que Reiske croyoit avoir faite de ce nom, dans la Géographie d'Aboul'féda. M. Fræhn produit les témoignages de divers écrivains arabes, et notamment de ceux mêmes dont Aboul'féda avoit invoqué l'autorité, et il fait voir comment on les trouve tous d'accord sur l'existence d'une nation et d'une mer des Varanges, pourvu qu'on ne se laisse pas égarer par les altérations que ce nom a éprouvées dans les manuscrits. « Quelque courtes, » dit-il, que soient les notices que nous venons de rassembler, il en » résulte évidemment que les Arabes du X.[e] siècle, du XI.[e] et des » suivans, ont eu connoissance d'une nation des Varanges et d'une » mer du même nom, dans le nord de la Scandinavie. » M. Fræhn ajoute qu'on pourroit croire qu'ils ont désigné sous ce nom le golfe de Bothnie, mais qu'il est plus vraisemblable qu'ils ont entendu par-là la mer Baltique, dans toute son étendue, avec la mer d'Allemagne. Cela admis, il ne peut plus guère rester de doute sur ce qu'on doit entendre dans Nestor par la mer des Waréges.

La troisième dissertation est intitulée *Essai sur le peuple et le pays de Wisou, placé par les Arabes au nord de la Russie, et demeuré inconnu jusqu'ici.* L'auteur s'attache d'abord à rétablir le nom de *Wisou* ويسو dans les textes d'écrivains arabes où il se trouve altéré, et où il est écrit tantôt *Walsou*, tantôt *Wischou*, tantôt *Rasou*, et encore de plusieurs autres manières. Ces altérations, quelque considérables qu'elles puissent paroître au premier abord, n'étonneront point les personnes familiarisées avec l'écriture et les manuscrits arabes. M. Fræhn, après avoir démontré que toutes les formes sous lesquelles ce nom se présente, ne sont que des corruptions de *Wisou*, dont l'orthographe et la prononciation sont mises hors de doute, réunit les notions que lui fournissent les géographes arabes sur ce pays et la nation qui l'habitoit, et y retrouve le peuple connu, dans les plus anciens temps de l'histoire de Russie, sous le nom de *Wes* ou *Wesi*, que Nestor a joint aux Tchoudes, aux Murones, aux Mordwines, &c., et qu'il a placé expressément sur le *Biélo Oséro* ou la mer Blanche, au nord de Novogorod. M. Fræhn est même porté à croire que les Arabes ont mieux conservé que Nestor le véritable nom de ce pays, et il le prouve par un passage de l'Histoire de Russie de M. Tatischew, qui s'exprime ainsi : « Le nom *Biélo Oséro* est la traduction du » sarmate *Wiisou*, que Nestor a corrompu en en faisant *wes*, sans doute » parce que *wes* en slavon signifie un village avec paroisse ou un simple » village. » M. Tatischew n'a pas expliqué ce qu'il entend par langue sarmate ; mais M. Fræhn pense qu'il s'agit là de l'ancien teuton ; et en effet on reconnoît dans *Wiisou*, les racines de *weiss* blanc, et *see* mer ; et les transformations que ces deux mots ont éprouvées en passant dans divers dialectes, favorisent cette étymologie. Dans le reste de sa dissertation, M. Fræhn fait voir que tout ce que les écrivains arabes disent du pays de Wisou, s'applique bien à la contrée située près du *Biélo Oséro* ou de la mer Blanche.

Je dois avouer, en finissant cette notice, que s'il m'étoit permis de porter un jugement sur les dissertations dont se compose cet *appendix*, je donnerois mon assentiment aux deux dernières beaucoup plus volontiers qu'à la première. Mais n'ayant pas fait les études nécessaires pour envisager ces problèmes historiques sous toutes les faces dont ils sont susceptibles, j'ai dû me borner à en donner succinctement une idée aussi exacte qu'il m'a été possible.

SILVESTRE DE SACY.

L'ARAUCANA, poëme héroïque de don Ercilla, traduit pour la première fois et abrégé du texte espagnol, par Gilibert de Merlhiac, *chevalier de Saint-Louis, &c.* Paris, chez Igonette, quai des Augustins, n.° 27, *in-8.°*, 1 volume, 282 pages, 1824.

LE poëme de l'Araucana a été souvent réimprimé en Espagne et à des époques différentes (1). Parmi un grand nombre d'épopées que la littérature espagnole a produites, l'Araucana est le titre le plus honorable qu'elle puisse faire valoir en ce genre. Ce poëme a été traduit en italien; un ouvrage anglais a été consacré à le juger et à en apprécier les beautés. M. Grainville, littérateur estimable, mort en 1805, avoit entrepris un travail semblable à celui que M. de Merlhiac publie aujourd'hui. Depuis la mort de M. Grainville, il a été imprimé de sa traduction l'épisode de Glaura: je pense que le nouveau traducteur n'en a pas eu connoissance, puisqu'il n'en parle pas. Enfin M. Langlès, dont l'amitié et les lettres déplorent encore la perte récente, avoit, dit-on, entrepris aussi une traduction française de cette épopée.

Les éloges accordés à Ercilla par Cervantes, Voltaire, et divers littérateurs, soit espagnols, soit étrangers, ont dû exciter la curiosité publique et faire desirer une traduction française de cet ouvrage, bien qu'en général on lui ait reproché des longueurs fastidieuses et des digressions incohérentes. Un traducteur qui annonce le dessein d'abréger les trente-sept chants qu'il contient, et de les réduire à ce qu'ils renferment de poétique et d'intéressant, fait déjà preuve de goût.

Quoique l'Araucana ait été composé et publié à trois époques différentes, et assez éloignées les unes des autres; quoiqu'il soit consacré à relater, à célébrer une suite de faits historiques, sans y faire de changemens notables, on y découvre cependant une sorte d'unité et l'on y trouve sur-tout un véritable intérêt.

En effet, le lecteur est curieux d'apprendre si les efforts qu'un peuple,

(1) La première édition fut faite à Madrid en 1569. La permission d'imprimer est de décembre 1568. Cette édition ne contient que les quinze premiers chants, et l'on y trouve une dédicace à Philippe II, qui n'a pas été conservée dans les éditions postérieures: j'ai cru nécessaire d'insister sur l'époque de la publication de la première édition, parce que M. de Merlhiac dit que le poëme d'Ercilla ne fut imprimé, pour la première fois, qu'en 1577. La seconde partie fut imprimée à la suite de la première en 1578, et les trois parties ensemble en 1590.

déjà subjugué par les Espagnols, tente et réitère pour recouvrer et conserver son antique indépendance, auront un résultat heureux ou malheureux. Que les chefs espagnols changent selon les événemens de la guerre ou les circonstances politiques ; que le théâtre des combats s'établisse dans une partie du pays ou dans une autre, soit successivement, soit à-la-fois, il reste toujours un point, un centre d'unité auquel aboutissent les divers récits du poëte, sauf les digressions qu'on lui reproche avec justice, attendu qu'il n'a eu ni le talent ni l'art de les rattacher à son épopée et de les fondre avec les événemens principaux qui sont l'objet particulier de ses chants ; et ce centre d'unité, cet intérêt soutenu, c'est la curiosité excitée, les vœux formés au sujet du dénouement que pourra avoir cette guerre longue, variée, acharnée, entre des conquérans étrangers et les habitans d'un pays qui défendent leurs lois et leur liberté avec une constance opiniâtre et un courage indomptable dignes de succès.

Voici une analyse succincte et rapide des faits principaux, de l'action véritable qui constitue cette épopée.

Ercilla s'est proposé de célébrer les Espagnols qui ont dompté les Araucans. Il commence par une description plus topographique que poétique du Chili; il peint les peuples qui l'habitent, et sur-tout les Araucans, donne une idée de leurs mœurs, de leur état politique et de leur religion, et les montre comme très-difficiles à soumettre et très-déterminés à ne pas subir le joug.

Le général espagnol Valdivia les avoit vaincus; il avoit bâti sept villes, et notamment celle de la Conception: mais, quoique ce chef ne fût ni injuste ni cruel, ses agens se permirent des vexations qui poussèrent les Araucans à la révolte. Chaque petite contrée de l'Arauque étoit soumise à un cacique : il se fit une assemblée générale ; et après une épreuve tentée pour reconnoître, parmi les divers caciques, celui qui méritoit l'honneur du commandement, Caupolican fut élu généralissime.

Les divers événemens de la guerre, les entreprises successives, les détails des combats, occupent un grand nombre de chants. D'abord les Araucans ont l'avantage; Valdivia périt dans une bataille. François de Villagran lui succède, mais n'est guère plus heureux. La ville de la Conception est prise et saccagée par Lautaro, lieutenant général de Caupolican. Les caciques, exaltés par le succès, forment dans leur assemblée les projets les plus extravagans, dans l'espoir de se venger des Espagnols : les Araucans marchent contre la ville impériale : un miracle les effraie ; ils se retirent, mais continuent toujours la guerre avec succès, jusqu'à ce que Villagran reçoive des renforts. Lautaro

périt dans une bataille, et ses guerriers araucans y meurent tous. C'est à cette époque qu'Ercilla, embarqué sur une flotte commandée par don Garzia de Mendoze, s'approche des côtes du pays des Araucans. Là finissent les quinze premiers chants.

On se souviendra que les nombreux exploits, les divers faits rapportés dans cette première partie, sont antérieurs à l'arrivée du poëte qui les a célébrés dans ses vers; il n'a pu les connoître que par les renseignemens qu'il s'est procurés, par les récits qu'il a entendus.

Les Espagnols abordent au port de la Conception : ils occupent une île ; les Araucans leur envoient une ambassade; une trève est convenue. Don Garzia fait descendre quelques Espagnols sur le continent; ils y bâtissent un fort; les Araucans l'attaquent et sont repoussés avec perte. Les Espagnols s'avancent et pénètrent dans l'Arauque; ils remportent un grand avantage. Les caciques délibéroient sur le choix des moyens de défense qui pouvoient leur rester : tout-à-coup se présente l'Indien Galvarin, que le général espagnol a renvoyé après lui avoir fait couper les mains. La vue, les discours de cet infortuné, animent les Araucans à la guerre; mais ils sont encore battus. Caupolican est trompé par un Indien, et, croyant surprendre les Espagnols, il est surpris lui-même et réduit à fuir, à se cacher dans une retraite où il est enfin découvert et saisi. Amené en présence des Espagnols, et condamné à mort, il consent à se faire chrétien, circonstance qui ne le sauve pas du supplice : il périt misérablement, mais avec courage.

Les Caciques s'assemblent pour l'élection d'un nouveau chef, et le poëte fait une digression relative à la guerre de Philippe II contre le Portugal, et termine son ouvrage en parlant de lui-même.

On ne peut disconvenir qu'en dépouillant ainsi et en resserrant l'action principale qu'Ercilla a voulu célébrer dans ses vers, elle ne présente un sujet épique, la matière d'une épopée.

Les principaux épisodes sont, 1.° la mort de Guacolda, épouse de Lautaro. Elle a toujours combattu auprès de lui, et, quand il périt, elle est inaccessible aux consolations que les Espagnols lui offrent. Elle se frappe auprès de son époux, et les vainqueurs attendris les réunissent dans un même tombeau.

2.° Le récit de la bataille de Saint-Quentin. Tandis que le poëte est dans l'Arauque, Bellone lui apparoît une nuit pendant qu'il dort, et le transporte en songe à la vue de Saint-Quentin. Après avoir décrit la prise de la ville, le poëte raconte beaucoup d'autres événemens relatifs à l'histoire du temps, et sur-tout à Philippe II.

3.° Le récit et l'aventure de Tegualda, que le poëte rencontre, pen-

dant la nuit, cherchant le corps de son époux mort dans une bataille, et qui parvient à le trouver et à le faire enlever. Cet épisode a été omis en entier par le traducteur.

4.° La revue que Caupolican fait de ses troupes, laquelle fait connoître les divers caciques, leur caractère, leurs armes, leurs vêtemens.

5.° L'arrivée du poëte auprès du magicien Fiton, qui lui montre un globe merveilleux où est retracé ce qui se passe chez les divers peuples de la terre; et par ce moyen le poëte est témoin de la bataille de Lépante.

6.° La rencontre que le poëte fait de la belle prisonnière Glaure, qui se retrouve avec son époux qu'elle croyoit mort.

7.° Le supplice des douze caciques faits prisonniers et condamnés, qui acceptèrent avec joie le fatal lacet au moyen duquel ils se délivrèrent eux-mêmes de la vie, attendu qu'il n'y avoit point de bourreau en titre dans l'armée espagnole.

8.° L'histoire de Didon, qu'Ercilla raconte à ses compagnons durant une marche, pour la venger des imputations injurieuses de l'Énéide.

9.° L'exposé des raisons qui pouvoient justifier la guerre que Philippe II entreprit contre le Portugal.

Ces deux derniers épisodes n'ont été ni traduits ni indiqués dans le travail de M. de Merlhiac.

Ces divers épisodes et d'autres moins considérables, ne sont pas toujours bien rattachés à l'action principale. J'ai dit qu'on en a fait un reproche à l'auteur ; mais il y en a quelques-uns qui ne sont pas amenés sans art.

Quant au merveilleux, il est rarement employé par le poëte. Dans le IX.ᵉ chant, il dit que Dieu, voulant secourir les chrétiens, fit exciter la plus violente tempête contre les Araucans, et que, quand le calme fut rétabli, une belle femme parut dans l'air tellement brillante, que le soleil, au milieu du jour, ne paroissoit en comparaison qu'une simple étoile, et qu'elle ordonna aux Araucans de se retirer, ce qu'ils firent. On a vu que le poëte a eu recours à un songe et aux prestiges de la magie.

Au reste, Ercilla a déclaré, dans le cours de son poëme, qu'il auroit pu employer des fables, comme d'autres l'ont fait, mais qu'il a (1) préféré de s'en tenir à la vérité.

M. de Merlhiac a jugé, avec raison, que la traduction entière et

(1) Pues como otros han hecho, yo pudiera
Entretexer mil fabulas y amores. *(Canto XV.)*

littérale de ce poëme offriroit trop de longueurs, et il a pris le parti de resserrer et d'abréger l'original; mais il m'a paru qu'il a poussé son système trop loin.

En effet, il a fait disparoître la division des chants, il a supprimé les sommaires et les prologues, &c. N'auroit-il pas mieux fait connoître son auteur, s'il avoit indiqué chaque chant; s'il avoit, non pas traduit les sommaires espagnols, qui ne donnent pas toujours une idée assez exacte de la matière qui est traitée dans le chant, mais tracé lui-même des sommaires d'après lesquels le lecteur eût pu se faire une idée de ce que la traduction auroit omis; s'il avoit reproduit de temps en temps quelques-uns des prologues, et il y en a beaucoup qui sont dignes d'être connus; s'il avoit rejeté en note au bas des pages, de courtes analyses des passages entièrement omis; enfin s'il s'étoit imposé la loi de traduire avec une fidélité scrupuleuse ceux qui caractérisent plus particulièrement le talent d'Ercilla, ou qui le présentent sous une forme, sous une couleur originales!

Il seroit trop long d'entrer à cet égard dans des détails; mais je crois utile de citer un exemple, et je le prends dans le récit de l'assemblée où les caciques choisirent le généralissime. Ils avoient décidé de décerner le commandement à celui qui soutiendroit le plus long-temps sur ses épaules, et sans se reposer, un des madriers énormes que fournissent les forêts du pays. Après diverses épreuves, Caupolican se présente. Le traducteur s'exprime ainsi :

Pendant trois jours et deux nuits qu'il soutint l'énorme masse, on le vit déployer la même vigueur, &c.

Voici la traduction littérale de l'original, qui me paroît avoir une couleur à-la-fois épique et locale.

« Le barbare industrieux marchoit gravement, et le jour éclatant » avançoit sans cesse; le soleil raccourcissoit la largeur des ombres, mais » lui ne diminuoit rien de sa fierté; la lumière se retiroit vers l'occident, » mais il ne montroit aucune altération; les étoiles paroissent enfin dans » toute leur clarté, et ce brave ne laisse entrevoir aucune fatigue (1).

» Pour assister à cette fête, la lune brillante sortit des ténèbres de sa » retraite humide et froide, et dégagea les champs et les forêts de la

---

(1) El bárbaro sagáz de espacio andaba,
Y a toda prisa intraba el claro dia:
El sol las largas sombras acortaba,
Mas él nunca descrece en su pórfia:
Al ocaso la luz se retiraba,

» noirceur de leur voile lugubre et sombre. Caupolican ne change pas » sa fière contenance: au contraire, avec une force rajeunie et une plus » grande audace, il affectoit une attitude paisible, comme s'il n'avoit » aucun poids à porter.....

» Du fond de la mer, le char de Phaëton s'élance et court dans sa » carrière accoutumée; à l'aspect du soleil, les montagnes ramassent » leurs ombres; et le vigoureux champion, soutenant toujours le poids » énorme, se promène çà et là sans ressentir de lassitude, jusqu'à ce » que la nuit épaisse et sombre revienne avec hâte.

» La lune reparoît, fait sa course, et se retire...., et le barbare » porte toujours sur ses épaules l'immense madrier sans aucun indice » de peine ni de changement, domptant la fatigue par sa constance, et » accroissant même sa force par l'habitude. Phébus, venant à la suite » de son amie, répandoit les rayons de sa lumière, et le fils de Léocan » montroit une contenance plus ferme, plus assurée qu'au commence- » ment de l'épreuve.

» Le soleil avoit disparu, quand Caupolican, rejetant enfin de ses » épaules le poids énorme, fit, en le lançant, un saut extraordinaire » pour montrer qu'il *lui* restoit encore une grande force. »

Ces détails de l'original m'ont paru dignes d'être reproduits dans notre langue; et le traducteur lui-même reconnoîtra qu'il n'en a pas donné une idée suffisante, quand il les a réduits à ces mots: *Pendant trois jours et deux nuits &c.*

Je pourrois rapporter un grand nombre d'autres passages où l'extrême concision du traducteur laisse à regretter des détails et des images qui eussent donné une idée plus heureuse du talent d'Ercilla.

Le traducteur a cherché à établir des comparaisons entre la manière de l'auteur espagnol et celles du Tasse et de Camoëns. Il me semble qu'il auroit trouvé des rapprochemens plus directs entre les formes d'Ercilla et celles de l'Arioste: il est évident que le poëte espagnol a souvent imité le chantre de Roland, sur-tout dans l'art de commencer les chants et de les terminer.

Comme l'Arioste, Ercilla commence chacun de ses chants, sans exception, par un prologue assez long qui présente ordinairement des

---

Ni por eso flaqueza en él havia:
Las estrellas se muestran claramente,
Y no muestra cansancio el valiente.
Salio la clara luna, a ver la fiesta,
Del tenebroso albergue húmedo y frio.... *(Canto II.)*

réflexions, et elles lui servent de transitions pour reprendre les récits interrompus à la fin du chant précédent, ou pour en faire de nouveaux.

Ces prologues sont en général aussi remarquables par les pensées que par l'expression. Le traducteur les a omis entièrement : on me permettra d'en traduire un pour faire juger de la manière d'Ercilla. Je choisis celui du XXIII.ᵉ chant.

« Seigneur, on ne doit jamais mépriser un ennemi vivant ; nous » savons que d'une seule étincelle peut naître et se répandre l'incendie » qui ensuite nous consume : il convient d'être modéré dans la plus » haute félicité, attendu que ceux qui jouissent des grandes faveurs de » la fortune sont les plus sujets aux grands revers.... ; et puisque » nous tenons pour certain qu'aucun bien n'est jamais assuré, aucune » tranquillité constante, que c'est là une loi ordinaire, un cours de » choses réglé auquel le plus heureux est soumis, je ne perdrai pas » mon temps à le démontrer : ainsi, pour n'être ni prolixe ni ennuyeux, » je me borne à raconter ce qui arriva pour avoir outragé et méprisé » le jeune Galvarin (1).

Ces réflexions servent, comme l'on voit, de transition au récit de l'effet que produisit sur les caciques assemblés la présence et les discours de Galvarin, que le général espagnol avoit renvoyé, après lui avoir fait couper les deux mains.

A l'imitation de l'Arioste, le poëte espagnol termine son chant par cette formule aussi familière que monotone : *je vous dirai le reste dans le chant prochain &c.* (2). Quelquefois aussi il quitte le sujet qu'il traite

(1) Jamas debe, Señor, menospreciarse
El enemigo vivo, pues sabemos
Puede de una centella levantarse
Fuego con que despues nos abrasemos.
Y entonces es cordura recelarse
Quando en mayor felicitad nos vemos,
Pues los que gozan próspera bonanza,
Están aun mas sujetos a mudanza.....
Y pues que ya tenemos certidumbre
Que nunca hay bien seguro ni riposo,
Que es ley usada es orden, y costumbre
Por donde ha de pasar el mas dichoso,
Gastar el tiempo en esto es pesadumbre;
Y asi, por no ser largo y enojoso,
Solo quiero contar a lo que vino
El despreciar al mozo Galvarino.

(2) Como claro nos muestra el nuevo canto. C. IX.
Oreis en el siguiente canto expreso. C. X; &c. &c. &c.

pour s'abandonner à une digression. Ainsi, dans le XIII.e chant, tandis qu'il décrit une tempête, il s'interrompt en disant : *Je cours à Villagran, lequel par terre &c.*

Ajouterai-je que divers passages d'Ercilla pourroient être rapprochés de quelques passages de l'Arioste, et notamment le début du premier chant !

Je suis étonné que le traducteur n'ait pas fait remarquer que le poëme de l'Araucana a fourni à Lope de Véga sa pièce de *l'Arauque dompté*, où se trouvent les principaux événemens qui constituent l'action du poëme (1).

Voltaire avoit dit d'Ercilla : « Il fut le conquérant et le poëte; il » employa les intervalles de loisir que la guerre lui laissoit à en chanter » les événemens. »

Un biographe espagnol a avancé qu'Ercilla écrivoit pendant la nuit les exploits qu'il faisoit pendant le jour (2).

En général on a pris beaucoup trop à la lettre ces deux assertions, et je crois convenable d'examiner les faits sur lesquels on a pu les fonder.

Il s'en faut beaucoup, à mon avis, que l'on puisse soutenir qu'Ercilla a été le conquérant et le poëte.

La première partie de l'Araucana, publiée en 1569, est composée de quinze chants, dans lesquels Ercilla ne figure jamais; il célèbre des exploits auxquels il n'a point assisté : c'est seulement vers la fin de cette première partie qu'il annonce le départ de la flottille où il est embarqué, se dirigeant du Pérou contre le pays des Araucans. Cette flottille éprouve une grande tempête, et elle n'arrive qu'au commencement de la seconde partie du poëme, publiée en 1578.

Si, dans les deux autres parties, le poëte se trouve à l'armée, il y est sans aucun commandement; il ne décrit jamais ses propres faits militaires; et quand il figure personnellement, c'est au sujet de quelques épisodes où il n'agit point comme guerrier, et moins encore comme chef; enfin il ne célèbre aucun combat qu'il ait dirigé, aucune attaque qui ait été exécutée sous ses ordres.

Il auroit pu sans doute dire, comme Énée, *et quorum pars magna fui* ; mais il ne paroît pas qu'il ait été le conquérant, comme il a été le poëte : même d'après son ouvrage, on ne pourroit pas lui attribuer une part honorable dans la gloire de la conquête.

---

(1) Voyez le *Journal des Savans*, juin 1823, p. 326.

(2) Escribiendo de noche lo que obraba de dia. *Prologo del impressor*, dans l'édition de Madrid de 1776.

Aussi, en exposant le sujet de son poëme, il s'étoit borné à dire (1) : « Je chante la valeur, les hauts faits, les prouesses de ces Espagnols » courageux qui, par leurs épées, imposèrent un joug sévère sur la » tête de l'Arauque indompté. Je dirai aussi des choses très-remarquables » de nations qui n'obéissent à aucun roi ; d'illustres et hardies entreprises » qui méritent particulièrement d'être célébrées ; des ressources habiles, » des projets louables qui ajoutent à la grandeur des Espagnols, puisque » le vainqueur ne peut obtenir une estime et une renommée moindres » que celles qui restent au vaincu. »

C'est avec aussi peu de fondement que le biographe espagnol et des littérateurs français ont dit que, pendant la nuit, Ercilla mettoit en vers les faits d'armes de la journée.

Il est évident qu'il n'a pu composer de la sorte les quinze premiers livres, puisqu'il n'a point assisté aux exploits qu'il célèbre, n'étant point encore arrivé sur le théâtre de la guerre.

Quant aux deux autres parties, il est très-probable qu'elles n'ont pas été composées en Amérique, puisque, d'une part, si elles eussent existé lors de la publication de la première, qui laisse l'action suspendue, l'auteur auroit sans doute donné son ouvrage moins incomplet, et que, d'autre part, il est parlé dans le XVIII.ᵉ chant, c'est-à-dire au III.ᵉ chant de la deuxième partie, du mariage du poëte, et ce mariage n'eut lieu qu'après son retour en Espagne; et dans les chants XXIII.ᵉ et XXIV.ᵉ, de la bataille de Lépante, gagnée en octobre 1571, époque postérieure à son mariage même.

Voici ce qui me paroît avoir induit le biographe espagnol en erreur (2).

---

(1) . . . El valor, los hechos, las proezas
De aquellos Españoles esforzados
Que a la cerviz de Arauco no domada
Pusieron duro yugo por la espada.
Cosas diré tambien harto notables
De gente que à ningun rey obedecen ;
Temerarias empresas memorables
Que celebrarse con razon merecen ;
Raras industrias, términos loables
Que mas los Españoles engrandecen ;
Pues no es el vencedor mas estimado
De aquello en que el vencido es reputado. *(Canto 1.)*

(2) Sabras que a éste mancebo le ha traido
De tu espantoso nombre la gran fama
Que en las indias regiones estendido

Dans le XXIII.ᵉ chant, le poëte raconte son entrevue avec le magicien Fiton, auquel il est présenté par l'Indien Guaticolo, devenu ami des Espagnols.

« Tu sauras, dit l'Indien à Fiton, que la grande célébrité de ton nom » redoutable, ta renommée, qui, répandue dans les régions indiennes, » parvient jusqu'au pôle arctique, attire vers toi ce jeune guerrier qui, » à travers mille dangers, cédant à un noble desir, a commencé de » célébrer les faits de la guerre et le sanglant désastre de ce pays.

» Qu'étant ainsi retiré UNE NUIT, écrivant les événemens du jour, » il fut tout-à-coup ravi en songe et contempla tout ce qui se passoit » en Europe ; par ce moyen il lui fut révélé que, dans ta grotte cachée, » il entendroit des récits étrangers et dignes de mémoire, qui serviroient » à embellir encore son ouvrage. »

On voit que, dans ce passage, il s'agit D'UNE SEULE NUIT, *una noche.* C'est cependant ce passage qui a autorisé l'assertion contre laquelle je présente des objections.

Je suis porté à croire qu'Ercilla a composé en Amérique la première partie, et les deux autres en Espagne.

On a dit quelquefois, et M. de Merlhiac lui-même a prétendu que le poëte avoit accompagné Philippe II à la bataille de Saint-Quentin, qu'il a célébrée dans les chants XVII et XVIII.

Il me semble que le poëme prouve incontestablement qu'Ercilla n'étoit plus en Europe lors de cette bataille, qui se donna en août 1557.

Hasta el Artico polo se derrama :
El qual por mil peligros ha rompido
Trás su deseo corriendo que le llama
A celebrar las cosas de la guerra,
Y el sangriento destroso desta tierra.
  Que estando asi UNA NOCHE retirado
Escribiendo el suceso de AQUEL dia,
Subito fue en un sueño arrebatado
Viendo quanto en la Europa sucedia :
Donde le fue a simismo revelado
Que en tu escondida cueba entenderia
Estraños casos dignos de memoria
Con que ilustrar pudiese mas su HISTORIA.

Je crois devoir avertir que, par le mot *historia*, le poëte entend son ouvrage en vers; car, dans le chant XIII, il dit de Jérôme Aldarète :

No pongo su processo en esta HISTORIA
Que del la general hara memoria.

Le poëte raconte qu'en février 1558 il avoit suivi son général, don Garcia Hurtado de Mendosa, à la conquête de la dernière terre qui, par le détroit de Magellan, avoit été découverte jusqu'à la vallée de Chiloi. Ercilla, conduisant seulement dix soldats, s'avança encore au travers des difficultés insurmontables, et, franchissant deux fois en pirogue le périlleux canal de l'archipel de Ancudbox, parvint à prendre terre, et, s'enfonçant un demi-mille dans le pays, grava avec un couteau, sur l'écorce de l'arbre le plus grand qu'il y trouva, cette inscription (1) :

« En ce lieu, où nul autre n'étoit encore arrivé, est venu Alonze de » Ercilla, qui, le premier, dans une petite barque sans lest, et avec » dix compagnons seulement, a passé le canal le dernier jour de » février 1558, étant retourné à deux heures du soir vers la troupe » qu'il avoit quittée. »

D'ailleurs Ercilla annonce lui-même qu'il n'avoit pas porté les armes avant son départ pour l'Amérique.

Dans le chant XIIIe, il s'adresse ainsi au roi Philippe II :

« J'étois en Angleterre dans l'emploi où l'épée ne m'étoit pas » encore permise, lorsque vint la nouvelle des troubles de l'Arauque..., » et, avec votre gré, je partis de Londres en compagnie du nou- » veau capitaine en chef, jusqu'au jour que je le laissai enseveli à » Taboga (2). »

Ercilla, racontant sa vision de la bataille de Saint-Quentin, dit qu'il étoit alors en Amérique, et que, dans un songe, il devint témoin de ce qui se passoit en Europe.

---

(1) Aquí llegó, donde otro no ha llegado,
Don Alonzo de Ercilla, que el primero
En un pequeño barco deslastrado
Con solos diez, pasó el desaguadero
Al año de cinquenta y ocho entrado
Sobre mil y quinientos por hebrero
A las dos de la tarde el postrer dia
Volviendo a la dexada compañia

(2) Que estando in Inglaterra en el officio
Que aun la spada no me era permitida
Llegó allí la maldad en deservicio
Vuestro por los de Aráuco cometida....
Y con vuestra licencia en compañia
Del nuevo capitan y adelantado
Caminé desde Londres, hasta el dia
Que le dexé en Tabóga sepultado.

Enfin on verra bientôt que le poëte étoit en Amérique lors des fêtes qui y furent célébrées pour l'avénement de Philippe II au trône d'Espagne, en 1556, lequel avénement avoit précédé d'un an la bataille de Saint-Quentin.

Les biographes français ont omis, dans la vie d'Ercilla, l'aventure peut-être la plus remarquable, qu'il raconte aux XXXVI.e et XXXVII.e chants.

Il se trouvoit dans la ville impériale au Chili, lorsque don Garcia de Mendoza fit célébrer des fêtes en l'honneur de l'avénement de Philippe II au trône d'Espagne. Ercilla eut avec don Juan de Pineda une querelle très-vive, et ils s'emportèrent jusqu'à tirer l'épée : leurs amis y prirent part; ce qui causa une sorte de tumulte. Le général, pour donner un grand exemple utile au maintien de la discipline, les condamna l'un et l'autre à perdre la tête, et il ne pardonna qu'au moment de l'exécution et quand il eut reconnu que la querelle n'avoit pas été préméditée.

Voici comme Ercilla raconte son danger (1) :

« La fête fut troublée par un événement imprévu; et le juge fut si » prompt à condamner, que déjà, sur le tapis préparé, le cou étoit pré- » senté au tranchant de l'acier. La voix publique, la renommée, ont » annoncé que la faute sans doute grave avoit été exagérée ; la faute » étoit seulement d'avoir mis la main à l'épée, tirée du fourreau non » sans grande cause. »

Et ailleurs (2) : « Je ne dis point comment je fus injustement conduit » en place publique pour y être décollé. »

Je reviens au traducteur. Sans doute il auroit pu sans inconvénient ne pas réduire le poëme autant qu'il a cru devoir le faire ; il auroit dû conserver un grand nombre de détails caractéristiques, que j'ai regretté de n'y pas trouver, d'autant qu'il n'est parvenu qu'à former un mince volume dont sa traduction n'occupe pas deux cents pages. Il eût été à desirer que les passages qu'il a conservés fussent plus littéralement traduits ; il avoit un exemple heureux à imiter dans les fragmens de l'Araucana que M. de Sismondi, tome III de *la Littérature du midi de l'Europe*, a reproduits avec autant de fidélité que d'élégance.

En attendant que M. de Merlhiac ajoute à sa traduction les perfectionnemens que je crois faciles à son zèle et à son talent, je dois

(1) Turbó la fiesta un caso no pensado. . . . .

(2) Fui sacado a la plaza injustamente
A ser publicamente degollado.

avouer que son travail, tel qu'il est à présent, donne de l'Araucana une idée suffisante aux personnes qui n'ont pas la volonté ou le loisir d'étudier ce poëme à fond, et que la lecture de l'abrégé, où l'intérêt est plus concentré, où les nobles et hardis sentimens des Araucans et ceux du poëte lui-même sont bien exprimés, ne peut que plaire et attacher.

RAYNOUARD.

COLLECTION DES CHRONIQUES NATIONALES FRANÇAISES, *écrites en langue vulgaire, du XIII.ᵉ au XVI.ᵉ siècle, avec notes et éclaircissemens, par* J. A. Buchon. Toul, imprimerie de Carez; Paris, Verdière et Carez, 1824, tomes I, II, III, IV et V, *in-8.°* contenant le 1.ᵉʳ livre des Chroniques de *Jean Froissart;* lxxxij, 433, 516, 471, 476 et 367 pages. Prix, 30 fr., et par la poste, 37 fr. 50 cent.

AU milieu des collections diverses qu'on vient d'entreprendre, contenant des monumens et des matériaux de l'histoire de France, celle de M. Buchon mérite une attention particulière, parce qu'elle doit reproduire des textes de notre ancienne langue, dont il n'existoit encore aucune édition commode et pleinement satisfaisante. La meilleure que nous ayons des chroniques de Saint-Denis est celle que renferme le Recueil des historiens de France, commencé par dom Bouquet; mais, outre qu'elle est incomplète, puisqu'elle n'aboutit, dans le dix-septième volume de ce recueil, qu'à l'année 1226, elle a le désavantage d'y être morcelée, ainsi que l'exigeoit le plan général adopté par les Bénédictins. Tout l'ensemble de ces grandes chroniques va paroître en quinze volumes *in-8.°*, qui formeront la première partie de la collection de M. Buchon. Mais c'est la deuxième partie qu'il publie d'abord; et elle consiste dans les œuvres de Froissart. Monstrelet fournira la troisième; la quatrième et dernière se composera de petites chroniques, écrites en français, et particulièrement relatives à certaines provinces (1). Ces quatre parties, à-peu-près égales entre elles, rempliront environ soixante volumes.

---

(1) Le Roman de Rou (Hist. de Normandie); Chroniq. de Quercy, de Béarn, d'Arles, d'Anjou, de Bourgogne.

L'extrême imperfection des éditions de Froissart, même de celle de Denys Sauvage (1), la plus recherchée de toutes, en faisoit vivement desirer une plus exacte, et l'on attendoit avec impatience celle que M. Dacier avoit entreprise avant 1789. Les six cent trente-deux premières pages *in-folio* en étoient imprimées; nous avons, en ce moment, sous les yeux plusieurs de ces feuilles : elles offrent un texte si correct, des notes si précises et si instructives, qu'on ne peut assez regretter que cette excellente édition ait été interrompue. Les marges contiennent la traduction de quelques anciens mots que beaucoup de lecteurs ne comprendroient pas immédiatement; et l'on trouve au bas des pages, d'une part, les variantes fournies par divers manuscrits; de l'autre, des remarques historiques, géographiques, chronologiques, où les récits de Froissart sont tantôt éclaircis, tantôt rectifiés, selon qu'ils ont besoin de l'être. Heureusement, M. Dacier a mis tout ce travail à la disposition de M. Buchon.

La préface de M. Dacier s'est perdue; elle contenoit une notice sur la vie et les ouvrages de Froissart. M. Buchon, qui se réserve d'exposer en un autre volume les faits relatifs à la personne de l'historien (2), s'est borné, dans les préliminaires du tome I.er, à décrire l'état des copies imprimées et manuscrites de cette histoire, et à rendre compte des modifications orthographiques qu'il a cru pouvoir hasarder en la réimprimant. Il divise les manuscrits en trois classes: ceux des pays étrangers, ceux des provinces de France, ceux qui se conservent à Paris. Le plus célèbre des premiers est celui de Breslau; mais M. Dacier, qui l'a eu entre les mains en 1777, ne lui a trouvé d'autre mérite que d'être élégamment exécuté, et enrichi de peintures; il n'est que de la fin du XV.e siècle, du même temps que la première édition de Vérard. Le plus précieux de ceux qui existoient en France, hors de Paris, étoit celui de l'abbaye de Saint-Vincent à Besançon. Il est aujourd'hui perdu: il avoit été communiqué en 1779 à M. Dacier, qui en a tiré de nombreuses variantes pour les trois premiers livres. Entre les vingt-

(1) Lyon, 1559-1561, 4 tom. 2 vol. *in-fol.* Les éditions précédentes étoient celles de Paris, Vérard, (avant 1500), 4 vol. *in-fol. Ibid.* 1503, 1505, 3 vol. *in-fol.* Paris, Eustace, 1514, 4 tom. 3 vol. *in-fol.* Paris, Vérard et Renault, 1518, 4 tom. 3 vol. *in-fol.* Paris, Petit, 1530, 4 tom. 2 vol. *in-fol.* — L'édition de Lyon, 1559, a été reproduite à Paris, en 1573 et en 1574. — (2) Voyez les Mémoires de la Curne de Sainte-Palaye sur la vie, les chroniques, les poésies de Froissart, tom. X et XIV du *Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;* = et l'article Froissart, par M. de Barante, t. XVI de la *Biographie universelle.*

neuf manuscrits de Paris qu'il a examinés et collationnés avant 1789, il paroît avoir distingué les deux qui appartenoient à la bibliothèque de Soubise, et ceux qui se trouvent à la Bibliothèque du Roi sous les n.os 8318, 8324, 8329, 8330, 8333 et 9661.

Après avoir transcrit les notes de M. Dacier concernant toutes ces copies manuscrites, M. Buchon termine sa préface par des observations sur l'orthographe nouvelle qu'il doit employer dans cette édition de Froissart. Avant d'exprimer nous-mêmes aucune opinion sur ce sujet, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs deux passages de Froissart, d'une part, tels que M. Dacier les avoit imprimés; de l'autre, tels que les écrit M. Buchon.

L. I, c. I. *Cy* s'ensuivent les noms des plus preux de *ceste Hystoire.* — Pour tous nobles *cuers* (1) *encouragier* et eux *monstrer* exemple et matière *d'onneur,* je *Jehan* Froissart commence à parler après la *relacion* de monseigneur *Jehan* le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége, et dis ainsi que *pluseurs* gens nobles et innobles ont parlé par maintes fois des guerres de France et d'Angleterre, qui pas justement n'en savoient ou sauroient à dire, *se* requis et examinés en *estoient,* comment *ne* pour*quoy, ne* par quelle raison, elles *vindrent.* Mais en *vecy* la droite *vraye fondacion* de la matière, &c. (M. DACIER.)

C. 426. Comment tant de gens d'armes *estrangiers vindrent* à Calais qu'on ne se savoit où *logier* et y furent les vivres moult *chiers.* — Le *roy* d'Angleterre toute *celle* saison faisoit un si très-*grant* appareil pour venir en France, que par avant on n'avoit point *veu* le semblable. *Dequoy pluseurs* barons et chevaliers de l'empire d'*Alemaigne,* qui autrefois l'avoient servi, s'avancèrent grandement en *celle* année et se pour*veurent* bien et *estoffeement* de chevaux et de harnois, *chas-*

Ci *s'ensuivent les noms des plus preux de* cette histoire. — *Pour tous nobles* cœurs encourager *et eux* montrer *exemple en matière* d'honneur, *je* Jean *Froissart, commence à parler, après la* relation *de monseigneur* Jean *le Bel;* JADIS (2) *chanoine de Saint-Lambert de Liége, et dis ainsi que* plusieurs *gens nobles et innobles ont parlé par maintes fois des guerres de France et d'Angleterre, qui pas justement n'en savoient ou sauroient à dire,* si *requis ou examinés en* étoient, *comment* ni *pourquoi,* ni *par quelle raison, elles* vinrent; *mais en* voici *la droite* vraie fondation *de la matière, &c.* (M. BUCHON.)

Comment tant de gens d'armes étrangers vinrent *à Calais qu'on ne se savoit où* loger *et y furent les vivres moult* chers. — *Le* roi *d'Angleterre toute* cette *saison faisoit un si très-*grand *appareil pour venir en France, que par avant on n'avoit point* vu *le semblable. De* quoi plusieurs *barons et chevaliers de l'empire* d'Allemagne, *qui autrefois l'avoient servi, s'avancèrent grandement en* cette *année et se* pourvurent *bien et* étoffément *de chevaux et de harnois,* chacun *du*

(1) A la marge, M. Dacier traduit *cuers* par *cœurs*, et plus bas, *vecy* par *voici.* — (2) M. Dacier avoit relégué le mot JADIS parmi les variantes, et nous doutons qu'en effet il entrât dans le texte original de Froissart.

cun du *mieulx* qu'il *pot* selon son *estat*, et s'en *vindrent* du *plustost qu'ilz porent*, par les *costières de Flandres*, devers Calais, et là se *tindrent* en attendant le *Roy*, &c. (M. DACIER.)	mieux *qu'il* put *selon son état, et s'en* vinrent *du* plutôt *qu'*ils purent, *par les* côtières *de* Flandre, *devers Calais, et là se* tinrent *en attendant le* roi, *&c.* (M. BUCHON.)

On voit d'abord que les différences ne sont ni très-nombreuses, ni sur-tout fort graves. Nous croyons cependant pouvoir en distinguer trois espèces. Les unes sont à-peu-près sans conséquence, même pour la prononciation : telles nous paroissent être les syllabes *cy* et *ci*, *quoy* et *quoi*, *ilz* et *ils*, *cion* et *tion*, *hystoire* et *histoire*, *onneur* et *honneur* &c., et même *vraye* et *vraie*. La liberté dont M. Buchon a usé à cet égard nous semble d'autant plus excusable, que les plus anciens manuscrits de Froissart l'autorisent par leurs variantes. M. Dacier lui-même, en se conformant aux meilleures copies de chaque partie de l'ouvrage, a imprimé *ilz* et quelquefois *ils*, *hystoire* et *istoire*, et dans le chapitre XXV, *honneur* et *onneur* à quinze lignes de distance. On sait que les copistes du moyen âge ont ajouté ou substitué certaines lettres, parce qu'ils en trouvoient les formes plus élégantes : de là les *y* pour les *i*, les *x* ou les *z* pour les *s*, &c. Quoique ces procédés calligraphiques aient réellement introduit dans notre langue écrite beaucoup de lettres doubles, beaucoup de *z* ou sur-tout de *x* à la fin des pluriels ; et dans notre langue parlée, l'articulation *z* au lieu de *s* en un grand nombre de syllabes, même de celles où la lettre *s* s'est orthographiquement maintenue ou rétablie, ce seroit se montrer bien sévère que d'astreindre un nouvel éditeur à reproduire scrupuleusement toutes ces formes, lorsqu'elles ne sont invariables ni entre les divers manuscrits, ni même en un seul. Au milieu de ces différentes orthographes, toutes employées avant 1450, M. Buchon a préféré celle qui se rapprochoit le plus de notre manière actuelle d'écrire, et il l'a uniformément appliquée à tous les chapitres de Froissart.

Mais on peut craindre que, par un second genre de corrections, il n'ait altéré les signes naturels de la prononciation usitée au temps de cet historien. Si l'on disoit alors *vecy*, *encouragier*, *pluseurs*, *estrangiers*, *vindrent*, *Alemaigne*, il y a trop peu d'exactitude à imprimer *voici*, *encourager*, *plusieurs*, *étrangers*, *vinrent*, *Allemagne*. Toutefois nous remarquerions encore des variations par rapport à quelques-uns de ces mots, dans les feuilles imprimées sous les yeux de M. Dacier; par exemple, *vinrent* et *vindrent* aux lignes 2 et 11 du chapitre CCCXXIII ; ailleurs, et à de plus longues distances, *vaillamment* et *vaillaument*, *&c.* Il est probable qu'à la fin du XIV.[e] siècle, la prononciation n'étoit pas

très-bien fixée, même au sein d'une seule ville; et il est certain qu'elle ne pouvoit être uniforme dans toutes les parties du royaume. Ici donc encore M. Buchon ne manqueroit pas d'excuse : cependant nous n'oserions approuver pleinement les corrections de cette seconde espèce que lorsqu'elles sont autorisées par quelqu'un des manuscrits que nous avons désignés, d'après M. Dacier, comme les plus anciens et les meilleurs. En effet, l'une des études qu'on peut se proposer de faire en lisant Froissart, est de reconnoître l'état de la langue parlée de son temps; et nous n'en aurons pas le moyen, si on ne nous laisse plus voir comment ses premiers copistes avoient, autant qu'il leur étoit possible, représenté son langage; comment ils avoient écrit ses livres pour l'usage de ceux de ses contemporains qui les lisoient à haute voix. De même qu'il seroit peu raisonnable de s'obstiner à conserver, dans notre orthographe actuelle, des signes qui représenteroient, non pas l'étymologie, mais seulement une prononciation vieillie et définitivement abandonnée; il y auroit aussi une sorte d'anachronisme à transporter au XIVe siècle les voix et les articulations nouvelles qui ont été peu à peu substituées à celles des Français de cet âge.

En troisième lieu, lorsque M. Buchon remplace *ot* par *eut*, *se* par *si*, *CELLE saison*, *CELLE annee*, par *CETTE saison*, *CETTE année*, *NE pourquoi NE par quelle raison*, par *NI pourquoi NI par quelle*, &c., il nous semble que ce ne sont plus là des changemens dans l'orthographe purement littérale, ni même de simples altérations de la prononciation : c'est modifier le discours même, remplacer de vieilles expressions par celles que le progrès de notre langue a depuis fixées et prescrites. Si les corrections de ce dernier genre étoient fréquentes, M. Buchon ne nous donneroit pas réellement le texte de Froissart : heureusement elles sont si rares, qu'il pourroit les réformer toutes dans un très-court *errata* ajouté à l'un des prochains volumes.

La distinction que nous venons de proposer nous dispensera d'entrer dans l'examen des motifs que M. Buchon allègue pour justifier ce qu'il appelle une *innovation matérielle*. Hâtons-nous de dire que la prévention que cette annonce pourroit inspirer contre l'édition nouvelle ne seroit pas du tout fondée; car, sauf les changemens peu nombreux, très-légers et facilement réparables que nous venons d'indiquer, M. Buchon établit *matériellement*, et beaucoup mieux qu'on ne l'avoit fait encore dans les éditions publiées, le véritable texte d'une histoire originale de la plus haute importance. Nous devons ajouter que, dans les tomes IV et V, l'orthographe de M. Buchon se rapproche de plus en plus de celle de M. Dacier.

M. Dacier donnoit, comme nous l'avons dit, les variantes des manuscrits, du moins celles qui pouvoient mériter quelque attention. M. Buchon les a retranchées, et nous ignorons si elles ne seront pas regrettées par quelques lecteurs, par ceux qui attachent du prix à la connoissance des variations du langage. Ils aimeroient à voir qu'on disoit *toldroit* au lieu de *osteroit*, *batailleux* aussi bien que *chevalereux* et *bachelereux*, pour exprimer la vaillance d'un chevalier, &c. Outre cette première espèce de variantes, nous en distinguons de plus graves qui portoient sur les noms, les lieux, les nombres, en un mot sur les circonstances des faits, *trois mille* au lieu de *quatre mil; vingt cents*, au lieu de *vingt-cinq cens; Vernon* pour *Évreux*, &c. Il en est une troisième classe qu'il étoit plus permis de négliger; ce sont celles qui semblent n'être que des gloses ajoutées par les copistes; par exemple: au lieu de CE BEAU ROI PHELIPPE DE FRANCE, et de PHILIPPE LE LONG; *ce roi Philippe nommé Beau de France*, ou *ce roi de France nommé Philippe le Bel;* et *Phelippe le Grant dit le Long*, ou *qui fut dit le Long*.

Quant aux notes historiques et critiques du savant académicien, elles ont été presque toutes conservées, et distinguées par les lettres J. D., de celles du nouvel éditeur, qui sont signées J. A. B. Froissart dit qu'Édouard III fut couronné roi d'Angleterre le jour de Noël de l'an 1326: M. Dacier rectifie cette date au moyen d'un acte que Rymer a publié, et qui indique 1327 et le dimanche après la conversion de S. Paul, c'est-à-dire le dimanche 1.er février et non 2 février, comme l'ont imprimé par erreur les Bénédictins. Sainte-Palaye croyoit que jusqu'à l'an 1360, la chronique de Froissart, telle que nous l'avons, étoit conforme au manuscrit présenté par l'auteur à la reine d'Angleterre Philippe de Hainaut: M. Dacier réfute cette opinion par divers argumens, et particulièrement par ces mots qui terminent le chapitre XV, mais qui manquent dans toutes les éditions antérieures à 1789, *si me fist elle tant de bien que j'en suis tenu de prier à toujours mais pour elle.* L'historien ayant négligé de faire connoître le traité accepté en 1359 par le roi Jean, prisonnier d'Édouard III, M. Dacier y supplée en avertissant que les principaux articles de ce traité sont rapportés dans les grandes chroniques de France, et qu'il en résulte que Jean cédoit au roi d'Angleterre, la Normandie, la Saintonge, l'Agénois, le Quercy, le Périgord, le Limosin, la Touraine, &c., en un mot les deux tiers de la France, pour être possédés en toute souveraineté. On voit par ces exemples que les remarques de M. Dacier sont tout-à-fait indispensables pour prévenir les erreurs dans lesquelles le texte pourroit induire, et pour compléter l'instruction que les lecteurs y doivent chercher.

Les notes de M. Buchon se liront aussi avec intérêt. Sur ces mots du chapitre III, *David, roi d'Écosse, fils du roi Robert Bruce*, il dit: « David II, qui fut gardé prisonnier par Édouard III son beau-frère, » pendant dix ans, à la tour de Londres . . . , épousa plus tard, lors- » qu'il fut remonté sur le trône, la fille d'un chevalier écossais. David II » mourut en 1370, laissant sa succession à Robert Stuart son neveu. » Il existe encore des descendans de David, dont le chef est lord Elgin » *actuel.* » — Au chapitre XXIX, à propos de *Wissan*, le nouvel éditeur dit que c'est une *petite ville* du département du Pas-de-Calais; que c'étoit autrefois le *Portus Iccius*, et que ce port est comblé depuis le *deuxieme siècle*. Il y a sans doute une erreur typographique dans l'avant-dernier de ces mots; car les chroniques font mention d'embarquemens qui ont eu lieu à *Wissant* jusqu'en 1179, et même au-delà. Ce n'est d'ailleurs plus du tout une *ville*, pas même un chef-lieu de canton ou de justice de paix: la population y est réduite depuis plus d'un siècle et demi à sept cents habitans, à cent trente-cinq maisons, plus ou moins éparses. — M. Buchon a joint au chapitre CCCVI la note suivante: « Lord Hayles (Annales d'Écosse) doute de la présence de la reine » d'Angleterre à une bataille (contre les Escoz ou Écossais en 1346), » parce qu'elle n'est attestée que par Froissart. Si l'on rejetoit tous les » *faits importans* pour lesquels on n'a que le témoignage de cet historien » consciencieux, il resteroit peu de *faits intéressans* dans l'histoire » *curieuse* de ces longs débats. D'ailleurs l'exemple donné par la reine » n'étoit qu'une répétition de *celui donné* par la belle comtesse de » Montfort. » La réflexion nous paroît fort judicieuse; mais la diction de M. Buchon est ordinairement plus élégante et plus correcte. Il a fait entrer dans quelques autres de ses remarques des pièces historiques qui n'étoient ni publiées ni connues, lorsque M. Dacier s'occupoit de Froissart. C'est ainsi que l'*Archæologia Britannica* fournit, sur la bataille de Poitiers, une lettre du prince Noir à l'évêque de Worcester, datée du 20 octobre 1356. Elle est curieuse par le langage et par les listes qui y sont jointes. « Revé'nt piere en Dieu et très-ch' ami. . . , en droit de » n're estat dont nous penceons bien q' vous desirez, la v're merci, » d'oier bones nouvelles, vueilletz entendre. . . . q' la veille de la trans- » lation de S. Thomas de Canterbire, nouz commenceasmes à chivauch' » . . . et approchasmes tant q' la bataille se prist entre nous en tiele » manière, q' les ennemis estoient désconfitez, grace en soit Dieux &c. » . . . Ces sont les noms de ceaux q'estoient pris à la bataile de Poyters » p' le prince de Gales fitz à noble roi de Engleterre Edward tierts. » John de Valoys, roy de France, mons Philip son filz &c., et sont pris

» outre les noms dessus escr'p'tz des gentz d'armes, M. IX.[c] XXXIII » (1933). *Gaudete in domino semper.* Les noms de ceaux q' furent morts » à la dite battaile sont ceux, le duc de Bourbon..., le evesque de » Chalons..., et outre les noms surnometz sont morts des gens d'armes » M. M. CCCCXXVI (2426). *Iterùm dico gaudete.* »

Si l'on excepte les pièces de ce genre, qui ne sont pas très-nombreuses, les notes de M. Dacier et de M. Buchon sont si concises, qu'elles ne grossissent pas de cent cinquante pages en tout ces cinq volumes, dont elles augmentent beaucoup la valeur. Mais le texte de Froissart y a pris une étendue qu'il n'avoit point dans les éditions précédentes, où il est extrêmement abrégé ou mutilé. A proprement parler, c'est une première édition de cet historien qui se publie aujourd'hui, quoiqu'on crût en avoir déjà huit. Il nous seroit aisé de prouver qu'elle a réellement ce caractère, en mettant en regard deux ou trois des chapitres de l'édition de Denys Sauvage, et ceux qui y correspondent dans les cinq volumes que nous annonçons, et en donnant le tableau de toutes les parties de l'ouvrage qui avoient été ainsi tronquées ou tout-à-fait omises : mais les nouveaux éditeurs ont fait eux-mêmes presque tout ce travail; leurs notes indiquent les chapitres et les articles supprimés par leurs prédécesseurs. La liste des chapitres défectueux et à proprement parler inédits, commenceroit par le IV.[e], se continueroit par le V.[e], le VI.[e], le VII.[e], le VIII.[e], le X.[e] et le XI.[e], le XIII.[e] et les trois suivans, le XX.[e] &c.. . Au CCCCXVI[e], après avoir observé qu'il est, comme la plupart de ceux qui le suivent, considérablement abrégé dans les imprimés, M. Dacier avertit que, ce défaut régnant presque d'un bout à l'autre de l'ouvrage, il ne le remarquera plus qu'à l'égard des faits importans et des circonstances essentielles. Ce n'étoit donc pas sans fondement que ce savant académicien écrivoit en 1778 à M. Amelot: « J'ose vous promettre un Froissart tout neuf, augmenté de près d'un » tiers (1), dans lequel les noms de personnes et de lieux, ainsi que » les passages altérés, seront rétablis, les lacunes emplies, les leçons vi- » cieuses remplacées par d'autres qui sont incontestablement bonnes. »

Le tome I contient les cent quarante-six premiers chapitres, qui conduisent l'histoire de France et d'Angleterre de 1325 à 1340: sous Charles IV et Philippe de Valois dans le premier de ces royaumes, et sous Édouard III dans l'autre. Les guerres de ce temps et les principaux

(1) La partie du texte imprimée dans les trois premiers volumes de la nouvelle édition, y occupe environ 1400 pages *in-8.º*, et ne correspond guère qu'à 200 pages *in-folio* de l'édition de Denys Sauvage, lesquelles équivaudroient au plus à 950 pages *in-8.º*

personnages qui y ont figuré, sont le sujet d'un poëme français d'environ quatre cent cinquante vers, qui est intitulé *Vœu du Héron*, et que Sainte-Palaye a publié. Quoiqu'il ne soit point de Froissart et qu'il n'ait aucune sorte de mérite littéraire, M. Buchon a jugé à propos de le réimprimer dans les dernières pages de ce premier volume, comme une pièce historique et un monument de l'état de notre langue au XIV.[e] siècle.

Dans le tome II se lisent les chapitres CXLVII-CCCXXIX, où l'histoire se continue de l'an 1341 à 1350. Ce sont les dix dernières années du règne de Philippe de Valois : entre les grands événemens que Froissart y raconte, on distingue la bataille de Crécy en 1346, et le siége de Calais en 1347. Ces deux récits, fort abrégés dans les éditions précédentes, ont ici plus de développemens, sans offrir néanmoins l'addition d'aucune circonstance bien importante.

Les chapitres CCCXXX à CCCXLII, répondant aux années 1350-1355 et au commencement de 1356, manquoient réellement dans la Chronique imprimée de Froissart; ils y étoient remplacés par des pages empruntées aux chroniques de Saint-Denys, et contenant un récit fort succinct de la mort du roi Philippe de Valois, de la reprise de Saint-Jean d'Angely, de l'exécution des arrêts de mort prononcés contre le comte de Guines, le comte d'Harcourt et des bourgeois d'Arras : ce n'est plus là Froissart, quoique plusieurs des manuscrits de son ouvrage n'offrent ici que cet exposé sommaire. Mais l'un des deux manuscrits Soubise, communiqué à M. Dacier, fournissoit un tout autre texte, où se retrouvoient pleinement l'abondance et la naïveté qui caractérisent le style de l'historien. Cette longue variante n'étoit jusqu'à présent connue que par quelques pages qu'en a traduites, il y a peu d'années, en anglais, M. Th. Johnes (1). M. Dacier n'avoit pas substitué ce morceau aux chapitres tirés des grandes chroniques de France; il se réservoit de le publier comme supplément à la suite de l'ouvrage. Au contraire, M. Buchon a relégué les chapitres d'emprunt à la fin du tome III de son édition, où ils n'occupent que quarante pages; et il a

(1) M. Th. Johnes a traduit tout Froissart d'après l'édition française de Denys Sauvage: *Chronicles of England, France and the adjoining countries, from the latter part of the reign of Edward II to the coronation of Henri IV, newly translated, &c.*; 4 vol. *in-4.°*, imprimés au château de Hafod (1803-1807), avec des figures, et un supplément publié en 1810. Il a été donné depuis deux éditions de cette version, en 12 vol. *in-8.°* — Une ancienne traduction anglaise de Froissart, faite par John Bourchier (lord Bernard), a été publiée à Londres en 1523-1525, 2 vol. *in-fol.*, et réimprimée, avec des corrections, en 1812, 2 vol. *in-4.°*

rempli les cent cinquante-sept premières pages de ce même volume, par le texte que nous venons d'indiquer, et qui étoit resté inédit. Les notes jointes à ce texte appartiennent toutes à M. Buchon. Voici comment Froissart (car nous croyons que cette partie lui appartient réellement) raconte la mort du comte de Guines, connétable de France :

« Quand il fut venu à Paris, il se traist devers le roi Jean... et en » cuidoit être bien venu, par tant que il avoit été cinq ans hors du » pays et prisonnier pour lui. Sitôt que le roi Jean le vit, il regarda sur » lui et puis lui dit : Comte de Guines, j'ai à parler à vous de conseil. » Le comte, qui nul mal n'y pensoit, répondit : Monseigneur, volontiers. » Lors l'emmena le roi en une chambre et lui montra une lettre, et puis » lui demanda : Comte de Guines, vîtes vous oncques mais ceste, » autre part que ci. Le comte, si comme il me fut dit, fut durement » assoupli et pris d'éventraumement (étonnement) quand il vit la lettre. » Adonc dit le roi Jean : Ah! ah! mauvais traître, vous avez bien mort » desservie (méritée) : si n'y faudrez mie, par l'ame de mon père. Si le » fit ledit roi prendre par ses sergents d'armes et mettre en prison à la » tour du Louvre de-lez (près) Paris, là où le comte de Montfort fut » mis. Les seigneurs et barons de France du lignage le connétable et » autres, furent durement émerveillés quand ils surent ces nouvelles ; » car ils tenoient le comte pour loyal et prudhomme sans nulle lacheté. » Si se trairent devers le roi en priant moult humblement que il leur » voulut dire pourquoi ni à quelle cause il avoit emprisonné leur » cousin, un si gentil chevalier et qui tant avoit travaillé et perdu pour » le royaume. Le roi les ouit bien parler, mais il ne leur voulut oncques » dire, et jura, le second jour qu'il fut mis en prison, devant tous les » amis du connétable qui prioient pour lui, que jamais ne dormiroit » tant que le comte de Guines fût en vie. De ce ne faillit-il point ; car » il lui fit secrètement, au chatel du Louvre, ôter la tête, de quoi ce » fut grand dommage et pitié. Si le chevalier le desservit, mais je le » tiens si vaillant et gentil que jamais il n'eût pensé trahison. Toutefois, » fût à droit, fût à tort, il mourut, et donna sa terre le roi Jean à son » cousin le comte d'Eu, monseigneur Jean d'Artois. De cette justice » fut le roi durement blasmé, en derrière, de plusieurs hauts barons du » royaume de France, et des ducs et des comtes marchissans (limi- » trophes) au dit royaume. » Les chroniques de Saint-Denis ne donnent point ces détails : elles disent que le connétable fut pris, détenu, et décapité *en l'hôtel de Neele... pour très-grands et mauvaises trahisons qu'il avoit faites et commises... lesquelles il confessa.*

L'un des chapitres curieux de cette partie inédite est intitulé : *Comment le prince de Galles se départit de Bordeaux avec son armée et courut tout le pays de Toulousain, de Narbonnois et de Carcassonnois, ardant (brûlant) et exillant (ravageant)* (1) *tout, en deçà et au delà de l'Aube.* Nous y remarquons ce passage : « Cette cité de Carcassonne » dont je vous parole fut anciennement appelée *Carsaude;* car la rivière » d'Aude s'y keurt au pied dessous, et la firent fermer et édifier Sarrasins. » Oncques depuis on ne vit les murs ni le maçonnement démentir. Et » est celle où le grand roi de France et d'Allemagne, Charlemagne, sist » (s'arrêta) sept ans ainçois (avant) avant que il la put avoir. » On voit que l'auteur avoit connoissance des prétendus exploits de Charlemagne racontés dans les romans du moyen âge, spécialement dans celui qu'on vient d'imprimer à Florence sous le titre de *Gesta Caroli magni ad Carcassonam et Narbonam,* et qui sera l'objet d'un article particulier de l'un de nos cahiers prochains.

Dans l'une des dernières pages de cette même partie, il est fait mention de canons employés en 1356 par la garnison du château de Breteuil que les Français assiégeoient en faisant usage d'un beffroi amené sur quatre roues. Froissart n'avoit point parlé de canons, en décrivant la bataille de Crécy en 1346 ; mais il dit ici : « Si s'étoient pourvu selon ce de canons, » jetant feu et grands gros carreaux pour tout dérompre. Si se mirent » tantôt en ordonnance pour assaillir ce bierefoi. . . Quand ils se furent » plenté (beaucoup) ébattus, ils commencèrent à traire de leurs canons » et à jeter feu sur ce beffroy et avec ce feu traire épaissement grands » carreaux et gros qui en blessèrent et occirent grand' foison et telle- » ment les *ensonnyèrent* que ils ne savoient auquel entendre. Le feu » qui étoit grégeois se prit au toit de ce beffroy, et convint ceux qui » dedans étoient issir de force; autrement ils eussent été tous ars et » perdus. » M. Buchon traduit *ensonnyèrent* par *harassèrent;* nous dirions plutôt *les étourdirent, les assourdirent*, les déconcertèrent par le bruit ou le *son :* cette interprétation nous sembleroit s'adapter mieux à la conformation du mot *enSONnyèrent*, et à ceux qui le suivent, *que ils ne savoient auquel entendre.*

A la page 158 du tome III se termine la partie inédite qui comble le vide entre la fin du règne de Philippe de Valois et la bataille de Poitiers. Les préparatifs, les détails et les suites de cette bataille, la prise du roi Jean, les états tenus à Paris à la fin de l'année 1356, et les événemens

---

(1) Le mot *exillant*, plusieurs fois employé dans ce sens par Froissart, paroît venir du latin *exilis*, menu, grêle, maigre, aminci.

des trois années suivantes, sont la matière des chapitres CCCXLIII-CCCCXXVII, qui, avec l'*appendice* de quarante pages, extrait, comme nous l'avons dit, des Chroniques de Saint-Denis, remplissent le reste de ce volume. Le manuscrit Soubise qui a fourni les moyens de remplacer cet extrait par un texte plus digne de Froissart, a fourni aussi une importante et assez longue addition au chapitre CCCLXXVII, où il s'agit du siége de Rennes par le duc de Lancastre, et du combat du jeune Bertrand du Guesclin contre Nicolas d'Angourne (d'Aggwort).

Le texte de Froissart diffère tellement, dans cette édition, de ce qu'il étoit devenu dans les précédentes, qu'il y auroit lieu peut-être à des observations nouvelles sur le fond et sur le style de cette chronique. On y avoit déjà reconnu l'ouvrage d'un historien formé par l'étude et par l'expérience, qui a cultivé les lettres, vécu dans les cours, visité la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, et qui s'est toujours tenu fort près des affaires. La partialité qu'on lui a reprochée ne se montre que dans les réflexions et n'influe jamais sur la substance de ses récits. Ce n'est pas qu'il ne se trompe quelquefois sur des circonstances accidentelles; ses indications chronologiques ont eu souvent besoin d'être rectifiées par M. Dacier. Mais, en racontant les faits, il se prescrit une fidélité scrupuleuse, et le besoin d'être exact l'entraîne à recueillir un si grand nombre de détails, que le lecteur pourroit en être fatigué, s'ils n'étoient presque toujours embellis par la naïveté et la grâce même de l'expression. Nous croyons au reste que, pour bien apprécier cette histoire, il convient d'attendre que l'édition qu'en donne M. Buchon soit beaucoup plus avancée. Jusqu'à la fin du tome III, les narrations de Froissart concernent des temps qui ont précédé sa naissance ou qui ne correspondent qu'aux vingt-cinq premières années de sa vie (1) : il avoue lui-même, dans son prologue, qu'avant la *grosse bataille de Poitiers* il étoit *moult jeune de sens et d'âge;* aussi n'écrit-il que d'après les mémoires de *vénérable homme et discret seigneur monseigneur Jehan le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége, qui grand' cure et toute bonne diligence mit en cette matière.* De 1359 à 1400, Froissart raconte des événemens auxquels il a plus immédiatement assisté ; et déjà, dans les tomes IV et V de l'édition de M. Buchon, les chapitres CCCCXXVIII-DCLXVII, du premier livre, continuent cette histoire de l'an 1359 à 1372 ; espace qui comprend les cinq dernières années du règne de Jean et les huit premières de celui de Charles V. On y trouve le tableau de la plupart des exploits de du Guesclin, et beaucoup

(1) Il étoit né vers 1334.

d'autres détails importans que nous regrettons de ne pouvoir plus indiquer.

Mais nous pouvons assurer dès ce moment que M. Buchon rend un service très-signalé à notre littérature, en publiant l'excellent travail de M. Dacier sur le premier livre de cette chronique, et en le prenant pour modèle de ce qui reste à faire sur les suivans, afin d'en publier, d'après les meilleurs manuscrits, le véritable texte, et de l'éclaircir, au besoin, par des notes historiques et philologiques. S'il y ajoute les variantes, au moins les principales, et s'il rétablit de plus en plus l'orthographe qui représente l'état de la langue et de la prononciation des Français du XIV.ᵉ siècle, cette publication sera l'une des plus utiles et des plus recommandables de l'époque actuelle. Elle ne laissera aucune valeur aux éditions de Froissart données au XV.ᵉ et au XVI.ᵉ siècle, et prouvera que Jean le Laboureur ne s'étoit pas trompé en disant que Denys Sauvage avoit *plutôt disgracié qu'illustré* cet historien (1). Nous devons dire aussi qu'elle exigera beaucoup d'additions et de corrections dans la version anglaise de M. Th. Johnes, qui, depuis 1810, étoit, non sans raison, plus estimée, plus recherchée que les éditions du texte français (2).

DAUNOU.

DESCRIPTION HYDROGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DES MARAIS PONTINS ; relief du sol, cadastre, détails intérieurs, &c.; analyse raisonnée des principaux projets pour leur desséchement; histoire critique des travaux exécutés d'après ces projets ; projets ultérieurs pour son desséchement général et complet, &c.; par M. de Prony, *chevalier de l'Ordre du Roi, officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, membre de l'Institut royal de France (Académie des sciences), &c.* Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1822, 1 vol. *in-4.°*, xliv et 454 pages, avec atlas *in-fol.*

DANS le cours de l'année 1810, le Gouvernement français s'occupa sérieusement des moyens qui pouvoient augmenter la prospérité inté-

---

(1) Tom. I, p. 677 des *Mémoires* de Castelnau. — (2) La version anglaise de M. Th. Johnes, avec le supplément donné en 1810, coûte plus de 400 fr.; et certains exemplaires, plus ornés, se paient 40 guinées. L'édition de M. Buchon, en 15 vol. *in-8.°*, ne coûtera que 90 fr.

rieure de la Campagne de Rome. A cet effet, il nomma une commission, dite de l'*Agro Romano*, composée de M. Fossombroni de Florence, l'un des savans les plus distingués d'Italie; de M. Yvard, membre de l'Institut de France; de M. Rigaud de Lille, correspondant de ce même corps littéraire; de M. Desfougères, ingénieur des ponts et chaussées; et enfin de M. de Prony, l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons. Les commissaires se rendirent à Rome; et, comme le système général des examens et des recherches auxquelles ils devoient se livrer exigeoit une grande variété de connoissances, ils jugèrent indispensable de faire une division du travail, d'après la nature des études qui avoient occupé plus particulièrement chacun d'eux. Dans ce partage, M. de Prony fut chargé des projets de desséchement et d'assainissement des marais Pontins. Chacun des commissaires fit, dans le temps, un rapport particulier sur la partie dont il s'étoit chargé. M. de Prony a réuni, dans un ensemble complet, tous ceux qu'il avoit rédigés. Considérant son sujet sous le point de vue le plus général, en ce qui concerne la science de l'ingénieur, il s'est proposé de faire un ouvrage où l'on pût trouver, avec ses projets sur le desséchement complet du sol Pontin, tous les principes et les faits sur lesquels ces projets sont appuyés, présentés de manière à intéresser les hommes livrés aux diverses branches des sciences physiques et mathématiques.

Tel est l'objet du traité qu'il vient de mettre au jour; la publication en a été considérablement retardée par de longues interruptions que les occupations nombreuses de l'auteur ont occasionnées : mais ce retard a dû lui fournir le moyen de revoir à loisir et de perfectionner son travail; ni lui ni le public n'auront, je pense, à s'en plaindre.

Dans l'impossibilité de suivre l'auteur au milieu des discussions multipliées et des détails infinis dont son ouvrage se compose, nous n'en donnerons qu'un exposé sommaire, qui seroit peu intelligible pour nos lecteurs, si nous ne commencions par décrire en peu de mots les marais Pontins, d'après M. de Prony.

Le sol Pontin, traversé par l'ancienne voie Appia, occupe la partie méridionale des États romains; il est baigné, à l'ouest et au sud, par la mer Tyrrhénienne, et enveloppé, dans le surplus de son périmètre, par un appendice de la chaîne des Apennins. Sa longueur, dans le sens parallèle à la mer, est de 42,000 mètres, depuis Cisterna jusqu'à Terracine; et sa largeur, de 17 à 18,000 mètres.

L'action de la mer a formé, sur la pointe occidentale du littoral, une double ligne de dunes, appuyée, d'une part, au cap d'Astura, et, de l'autre, au mont de Circé, à partir duquel cette ligne se prolonge

de l'ouest à l'est, mais sans être double, jusqu'à la ville de Terracine, placée à l'extrémité sud-est des marais, où les Apennins viennent aboutir à la mer.

L'obstacle opposé par ces dunes et d'autres circonstances locales gênent considérablement la marche, soit des eaux pluviales, soit des eaux courantes qui traversent le sol Pontin. Les principaux lits dans lesquels coulent ces dernières, sont, vers la partie orientale, ceux de l'*Amazeno*, de l'*Uffente* et de la *Scaravazza ;* vers la partie occidentale, ceux de la *Cavata* et de la *Cavatella*, des torrens de *Sermonetta* et de *Tepia*, et enfin de la *Ninfa*, qui, après avoir traversé la voie *Appia*, prend les noms de *Rio Francesco, Fiume Sesto, Fiume delle Volte.*

La totalité de ces eaux n'a qu'un seul débouché à la mer, dans le lieu appelé *Badino*, sauf une petite portion d'eau qui s'échappe dans l'ancien port de Terracine. M. de Prony attribue l'insalubrité du sol Pontin à la difficulté qu'ont les eaux de parvenir à cet émissaire unique.

A ne prendre que les faits historiques, il paroît certain que, lorsque Appius Claudius fit construire la célèbre chaussée qui porte son nom, le sol Pontin étoit déjà en état de marais. Environ un siècle après, le consul Cornélius Céthégus en entreprit le desséchement. Les Romains négligèrent ces travaux jusqu'à la dictature perpétuelle de Jules César, qui conçut de vastes projets sur les marais Pontins ; mais sa mort en empêcha l'exécution. Auguste voulut reprendre ces projets, et l'on aperçoit encore les vestiges d'une grande fosse qui porte son nom. Nerva et Trajan s'occupèrent beaucoup de la voie Appienne ; mais il est douteux qu'ils se soient occupés du desséchement des marais ; et l'histoire ne fait mention d'aucune entreprise de ce genre jusqu'à Théodoric, qui en confia le desséchement et en accorda la propriété au patrice Décius. Si l'on en croit une inscription lapidaire qui existe à Terracine, les travaux de Décius eurent un plein succès. Les papes Léon X et Sixte V sont les seuls sous le règne desquels on ait fait, dans les marais Pontins, des travaux dignes d'être cités; savoir, l'émissaire général et le grand canal d'enceinte, appelé *Fiume Sesto.*

Mais nul pape n'a entrepris, pour le desséchement de ces marais, des travaux comparables à ceux qui ont été exécutés, entre les années 1777 et 1796, par les ordres de Pie VI, qui a dépensé, dans cette belle et utile opération, une somme d'environ neuf millions de francs. « On lui doit, dit M. de Prony, la restauration entière de la voie » Appienne et de ses ponts antiques, le superbe canal qui borde » cette route, les superbes magasins de Terracine, et un grand nombre

» d'autres édifices destinés à des usages civils et religieux : tout ce qu'il » a fait porte le caractère monumental, depuis les temples et les palais » jusqu'aux simples maisons de poste. Malheureusement ses premiers » projets de desséchement étoient établis sur des vues systématiques » très-spécieuses et très séduisantes, bonnes à beaucoup d'égards, mais » qui, trop généralisées, ont produit de funestes conséquences. De » grands travaux ont été exécutés d'après ces vues ; mais plus les espé- » rances avoient été flatteuses, plus, lorsqu'elles se trouvèrent déçues, » on a eu de peine à prendre et à suivre une autre direction...... » Voilà pourquoi les travaux de desséchement exécutés sous Pie VI » n'offrent, en général, considérés sous le rapport hydraulique, que de » grandes ébauches, dont quelques-unes sont très-imparfaites ; et, parmi » les travaux qu'il n'a pas même ébauchés, il en est de la plus haute » importance, sans lesquels on ne peut pas espérer de jamais ob- » tenir la *bonification* ultérieure du sol Pontin, et qui n'étoient pas com- » pris dans le projet primitif. »

Tels sont les traits généraux qui peuvent servir à caractériser le sol Pontin, et les principales opérations dont il a été l'objet. Analysons maintenant l'ouvrage même, où l'auteur expose en détail la nature de ce sol, et les travaux qui pourroient en opérer le desséchement complet.

Avant d'entrer dans le détail des recherches appliquées au sol Pontin, M. de Prony, dans une savante introduction divisée en quinze chapitres, développe les principes de théorie et d'expérience applicables, en général, à tous les projets de desséchement et d'assainissement. Il examine les phénomènes qui suivent la chute des eaux pluviales ; la division et la répartition de ces eaux par l'évaporation, l'écoulement à la surface et l'infiltration ; les effets résultant des proportions suivant lesquelles cette répartition a lieu ; ce qui le conduit à rechercher l'influence qu'exerce à cet égard la végétation : de là une explication naturelle des phénomènes qui se manifestent dans le défrichement des terrains boisés, et en général de presque tous ceux qui se rapportent à la physique des eaux souterraines, à l'origine des fontaines et des courans d'eau. L'auteur s'occupe ensuite du tracé des canaux destinés à évacuer les eaux, et sur-tout de la détermination de *l'axe principal d'écoulement*. Cet objet fondamental de tout système de desséchement dépend d'observations et d'opérations souvent délicates et difficiles, sur-tout dans les circonstances très-fréquentes où la véritable direction de cet axe est masquée par des obstacles locaux : c'est lorsqu'il a été bien déterminé qu'on peut tracer le canal que M. de Prony appelle *central*, dont la principale fonction est de conduire hors du sol à dessécher les eaux pluviales qui tombent à sa

surface, et de couper le sol transversalement par des *fosses auxiliaires,* lesquelles lui portent les eaux qui tombent à une trop grande distance de la direction de l'axe. Le sol à dessécher se trouve alors divisé en un certain nombre de zones séparées par des canaux peu inclinés entre eux, et dont le système est coordonné par rapport au canal central, récipient de toutes les eaux. Un des grands obstacles au tracé de ces canaux de dérivation, consiste dans les irrégularités des systèmes de déclivité; ce qui donne, dans les diverses parties du cours des canaux, des séries de vîtesse mal ordonnées. La condition essentielle à remplir à cet égard, est que, depuis l'origine d'un même canal jusqu'à son embouchure, la vîtesse aille en augmentant, ou du moins ne soit jamais plus forte à la partie supérieure qu'à la partie inférieure. L'auteur consacre le chapitre suivant à indiquer les moyens d'obtenir cette condition. Mais parmi les autres conditions que les canaux ont à remplir, il faut sur-tout qu'ils puissent débiter, dans des temps déterminés, les quantités d'eau qu'ils doivent recevoir: de là, la nécessité de connoître la quantité moyenne d'eau pluviale qui tombe sur le sol à dessécher; ce qui ne s'obtient qu'au moyen d'observations faites sur les lieux mêmes, ou dans le voisinage, sans quoi l'on risque de commettre de graves erreurs sur les dimensions des canaux qui doivent servir à faire écouler les eaux pluviales. M. de Prony entre, à cet égard, dans des détails fort importans; il donne les formules qu'on doit employer pour trouver les valeurs numériques qui expriment la quantité de fluide que doit débiter un canal destiné à recevoir les eaux pluviales; il expose la méthode du jaugeage des eaux courantes, et celle du nivellement trigonométrique applicable aux cas où les méthodes ordinaires seroient ou trop difficiles ou impraticables. L'avantage de la méthode de M. de Prony consiste en ce que l'observateur, sans sortir de la même station, peut déterminer les positions et les hauteurs d'un grand nombre de points. Voici le problème fondamental sur lequel son application est fondée : « Étant données les longueurs de deux segmens contigus d'une même ligne droite, et les » deux angles formés par trois droites tirées d'un même point aux » extrémités de ces segmens, résoudre les deux triangles qui ont ce » point pour sommet commun et les segmens pour base. » Les principes exposés par l'auteur dans les onze premiers chapitres de son introduction, sont particulièrement applicables aux dessèchemens *par écoulement.* Mais il existe deux autres moyens de rendre à la culture un sol marécageux. L'un consiste dans le *remblaiement* de ce sol par des terres rapportées qu'on répand sur la surface en quantité et jusqu'à une hauteur telles, que le dessus du remblai soit suffisamment élevé pour

l'écoulement des eaux pluviales, et supérieur aux eaux courantes qui peuvent le traverser : ce moyen, toujours fort dispendieux, est souvent rendu impraticable, soit par la grande étendue du sol marécageux, soit par le manque de terres nécessaires pour le comblement. L'autre moyen est celui des *colmates*, fort usité en Italie, et dont on a fait d'heureuses applications dans le Val di Chiana et sur les terrains qui avoisinent le Bas-Pô ; il consiste à employer les courans d'eau chargés de limon, pour en hausser le terrain par des dépôts et des attérissemens régulièrement formés. Des considérations approfondies sur l'emploi des colmates terminent cette introduction, qui peut être considérée comme un corps complet de doctrine applicable à tous les grands desséchemens.

L'ouvrage lui-même est divisé en quatre sections, dont nous allons maintenant présenter une analyse succincte.

Dans la première, M. de Prony donne un précis géographique, géologique et historique des marais Pontins; nous en avons fait connoître les traits principaux en commençant cet article. L'auteur s'occupe d'abord de la formation du sol Pontin. Des sondes furent faites en 1811, près des sources de l'Uffente, et du pied des montagnes près de Sezze et de Piperno, à 16,000 mètres de la mer : ces sondes, poussées jusqu'à 22 mètres de profondeur, sous l'eau du fleuve (environ 17 mètres au-dessous du niveau de la mer), ont donné du sable marin, des coquillages et des débris de plantes marines assez bien conservées. D'autres sondes, faites sur des points plus rapprochés du mont Circello, ont donné le sable et les coquillages marins à une profondeur beaucoup moindre, ce qui indique visiblement la déclivité de l'antique fond de la mer. « Ces observations curieuses, dit M. de Prony, prouvent » en même temps, et que la mer a baigné le pied des montagnes qui » limitent le côté oriental des marais, et que son fond s'abaissoit sur » un talus rapide, à partir de la rive antique. » Il s'ensuit que le sol Pontin s'est formé par des attérissemens successifs qui ont dû être favorisés par des hauts-fonds, des récifs et des îlots que plusieurs observations montrent avoir existé dans cet ancien golfe, depuis les montagnes jusqu'au piton isolé, appelé le *mont Circello*, haut de 527 mètres, et dont le noyau est une roche calcaire primitive. On conclut de cet état de choses que ce mont, qui sert maintenant de contre-fort aux marais Pontins, a dû primitivement former une île, et faire partie de l'archipel situé au dessous du golfe de Gaëte et de la rade de Terracine, et composé des petites îles d'Ischia, Procida, Vandosena, Ponza, Zanone, Palmerota, &c. Cela s'accorde avec l'opinion de Varron, qui pensoit que le mont Circé avoit été une île avant que

les marais qui la séparoient du continent se fussent desséchés (1). On pourroit même croire que cet état subsistoit encore au temps de Théophraste, puisqu'il appelle le mont Circé νῆσος (2), s'il n'étoit pas vraisemblable qu'ici le mot νῆσος doit exprimer un sens analogue à l'idée que Strabon a rendue par νησίζον θαλάττῃ καὶ ὄρεσι, en parlant de cette montagne (3), et Denys d'Halicarnasse, par χερσονησώδης σκόπελος ὑψηλὸς ἐπιεικῶς (4).

L'étendue et l'épaisseur du sol tourbeux dans la plaine Pontine prouve en outre la grande part qu'a eue la décomposition des plantes à son exhaussement; et cette cause d'attérissement, dans un terrain où la végétation a une force extrême, est une des principales de celles qui ont contribué à l'état marécageux où cette plaine est restée. M. de Prony cite des exemples frappans de cette force de végétation, et de ses effets sur l'écoulement des eaux, et par conséquent sur la hauteur à laquelle elles se maintiennent. Enfin, il met au nombre des causes de l'inondation du sol Pontin, le défaut de rapport convenable entre la quantité d'eau qui y afflue et les moyens d'évacuation à la mer.

Après les notions générales sur la composition du sol Pontin et le précis historique de tous les travaux dont il a été l'objet, M. de Prony donne, dans les chapitres suivans, des détails sur la position et sur le périmètre du bassin général; puis la description des bassins particuliers que le bassin général renferme, et des différens cours d'eau alimentés par ces bassins; enfin le métrage de ces bassins et de la surface totale des marais. Il expose ensuite le système général des fleuves et des canaux qui coulent dans les marais Pontins, considéré quant aux lignes que suivent leurs cours et aux débouchés de leurs eaux. Ayant exposé ainsi ce qu'on pourroit appeler la planimétrie des bassins et des eaux que reçoivent ces marais, il reste à l'auteur à faire connoître les ressources qu'offre le *relief* du terrain pour l'expulsion des eaux. L'emploi de ces ressources exige qu'on sache d'abord quel est le volume des eaux auxquelles il faut donner des canaux d'écoulement et des débouchés tels, qu'elles ne restent pas stagnantes dans la campagne. C'est un point très-important sur lequel M. de Prony a tâché d'acquérir des données certaines; et d'abord il évalue la quantité d'eaux pluviales qui tombent, soit annuellement, soit pendant chaque mois, sur la surface des marais, et la quantité de ces eaux qui retourne dans l'atmosphère par l'évaporation. Il se sert, à cet effet, du résultat de vingt années d'observations

(1) Varro, *ap. Serv. ad Æneid.* III, 386, et VIII, 10. — (2) *Hist. Plant.* V, 9. — (3) Strab. *V, p.* 232. — (4) *Ant. rom.* IV, p. 260, 44. Sylb.

faites au collége romain par MM. Calendretti et Conti, qui le lui ont communiqué, ainsi que tous les renseignemens dont il a pu avoir besoin. La table qu'il en a dressée donne pour résultat final 0^m805 pour l'épaisseur moyenne de la couche d'eau annuelle, quantité bien plus considérable qu'à Paris, où la couche d'eau pluviale n'est que de 0^m53. M. de Prony, par une multitude de rapprochemens dont il juge les détails trop minutieux pour être rapportés, estime que la quantité annuelle d'eau tant évaporée que perdue par les infiltrations, est à-peu-près égale à la surface totale du bassin multipliée par le facteur 0,091 ; dans ce cas la surface du bassin général étant de.... 1,302,610,700 mètres carrés, et la hauteur de la couche annuelle d'eau pluviale, de 0^m805, le volume total des eaux pluviales sera de........................... 1,048,601,614 mètres cubes, dont à déduire, pour les infiltrations et l'évaporation, le produit de la même surface par 0,091 118,537,574.

Ainsi la quantité d'eau pluviale annuelle qui devient courante sur la surface du bassin pontin, sera de. . 930,064,040 mètres cubes.

M. de Prony détermine ensuite la quantité d'eau que débitent les canaux, à l'aide de ses propres observations et de celles de M. Scaccia, au mérite et aux talens duquel il se plaît à rendre hommage. Il en résulte que le volume d'eau qui s'échappe annuellement par la fosse de Badino, et par le canal dit *il Portatore*, est de 2,352,573,939 mètres cubes, ce qui est plus que le double du volume des eaux pluviales. Cet excédant énorme tient aux sources qui surgissent dans un grand nombre de points, et dont les principales, placées au bas de la chaîne sur laquelle se trouvent Norma, Sermonetta, la Torre Puzza, Sezze, forment les fleuves de Ninfa, la Cavata, Fiume Coperto et l'Uffente. Ces sources sont nécessairement produites par les infiltrations d'eaux pluviales qui ont lieu dans les bassins voisins de celui des marais Pontins. On voit donc qu'il y a une distinction essentielle à faire entre le bassin apparent et le bassin réel des marais Pontins : le premier est la partie du sol visible que circonscrit une ligne de points culminans, tracée de telle manière, que chaque section transversale du terrain faite sur cette ligne appartienne à deux *versans* opposés ; le second se compose de toute la surface des couches intérieures de la terre, dont la déclivité est telle, qu'elle amène, dans l'intérieur du périmètre du premier bassin, les eaux qu'elles reçoivent ; or, ces couches intérieures sont fort étendues au-delà du bassin apparent qui, d'après les évaluations de M. de Prony, ne doit pas être la moitié du bassin réel.

Les recherches dont nous venons de présenter une analyse que nous aurions voulu rendre un peu moins succincte, forment la matière des huit chapitres de la première section. Le neuvième, qui n'est pas moins intéressant, contient le *relief* du sol occupé par les marais Pontins ; il fournit à l'auteur les moyens d'évaluer les ressources qu'offre la conformation de ce sol pour l'écoulement. Les données consignées dans ces chapitres sont tirées des nivellemens faits, depuis 1777, par MM. Rapini, Astolfi et Scaccia, et de ceux que M. de Prony a faits pendant son séjour sur les lieux : il en a formé le tableau des hauteurs qui entourent les marais Pontins, avec leur distance à la méridienne et à la perpendiculaire qui ont leur intersection à la maison dite *de la Bonification* à Terracine. Ce tableau est suivi d'un autre tableau des hauteurs de différens points de la campagne, pris à droite et à gauche de l'axe principal d'écoulement et contigus à cet axe; d'où il suit que la plaine Pontine est généralement supérieure à la basse mer: vient ensuite un tableau des vîtesses des divers courans qui traversent le sol Pontin. Ces tableaux, et les considérations qui les accompagnent, complètent ce qu'il y avoit à dire sur le relief de ce sol. Ils conduisent l'auteur à la conclusion bien satisfaisante que la conformation de ce sol fournit à l'art toutes les ressources dont il a besoin pour l'écoulement des eaux de la presque totalité de sa surface.

Dans un second article, nous analyserons les trois autres sections de cet important ouvrage.

LETRONNE.

Mémoires relatifs à l'Asie, contenant des recherches historiques, géographiques et philologiques sur les peuples de l'Orient, par M. J. Klaproth; *ouvrage orné d'une carte de l'Archipel Potocki et de trois autres planches.* Paris, à la librairie orientale de Dondey-Dupré : 1 vol. *in-8.°* de 478 pages.

MM. Dondey-Dupré, imprimeurs et libraires de la Société asiatique, paroissent avoir conçu l'heureuse idée de donner au public, dans des recueils spéciaux, les opuscules et les morceaux de critique relatifs aux peuples orientaux, qui, dans ces dernières années, ont été imprimés séparément, ou insérés dans des collections trop volumineuses ou trop peu répandues. De courts mémoires, des dissertations isolées,

des fragmens historiques ou littéraires, des articles de critique judicieux et approfondis, méritent souvent de survivre aux circonstances qui les ont fait naître, et d'échapper à l'oubli qui ne manque guère de les atteindre. L'utilité que ces sortes de productions peuvent offrir, l'honneur qui doit en revenir à leurs auteurs, sont à-peu-près perdus au bout de quelques années, à moins qu'on ne prenne soin d'en composer des volumes capables d'obtenir une attention moins fugitive, et de résister plus efficacement à la destruction. C'est un hommage qui a été rendu à plusieurs hommes célèbres en différens genres de littérature, mais le plus souvent après leur mort, quand ils ne pouvoient plus revenir sur leurs idées, réformer leurs jugemens ou corriger leurs erreurs. Ce triple avantage n'a pas manqué aux éditeurs du volume que nous annonçons; car ils ont eu pour auxiliaire, dans leur publication, M. Klaproth lui-même, qui s'est chargé de diriger leur choix sur les morceaux de sa composition les plus importans, de traduire ou de revoir ceux qui avoient été primitivement écrits en allemand, et d'en soigner lui-même l'impression, précaution d'autant plus nécessaire que plusieurs de ces morceaux contiennent des caractères orientaux.

Le volume dont il s'agit contient vingt-un articles (1) différens, et d'une étendue variée. Il suffira d'indiquer ici les principaux par leur titre, et de donner une courte analyse de l'un de ceux qui n'avoient pas encore vu le jour.

La description de la frontière chinoise et russe, tracée d'après des notes que l'auteur a recueillies dans son voyage en 1806, et le traité conclu entre la Chine et la Russie relativement aux limites des deux empires et à leurs rapports commerciaux, avoient paru en allemand dans un volume *in-4.°* assez rare, que M. Klaproth a publié à Pétersbourg, sous le titre d'*Archiv für Asiatische Litteratur, Geschichte und Sprachkunde* (1810). Les autres morceaux dont se composoit ce volume, annoncé comme le premier d'une collection qui n'a pas eu de suite, auroient mérité d'être publiés de nouveau, quoiqu'ils soient, sous certains rapports, moins importans que le traité et la description qu'on en a extraits. D'autres fragmens de géographie sont tirés de l'estimable recueil publié par MM. Eyriès et Malte-Brun, sous le titre d'*Annales des voyages;* tels sont, l'Analyse des recherches sur l'histoire ancienne de la Russie, par M. Lehrberg; la Description de Formose, faite d'après les auteurs chinois, et enrichie de quelques extraits d'un

(1) On n'en compte que vingt dans la table, parce qu'on y a omis le mémoire sur les Khazars, inséré p. 147.

catéchisme composé en hollandais et en formosan, par D. Gravius (1), extraits par lesquels M. Klaproth a prouvé la connexité de la langue de Formose avec celle des autres insulaires du grand Océan; et enfin le voyage d'un des grands de la cour de Khang-hi, nommé *Oumouna*, à la *Montagne-Blanche* d'où la famille régnante se dit originaire, court fragment traduit du mandchou. Quelques autres morceaux avoient été imprimés séparément, mais à un très-petit nombre d'exemplaires, comme le mémoire de Jean Ouoskherdjan, prêtre arménien de Wagarschabad, sur les événemens qui se sont passés en Géorgie, depuis 1751 jusqu'en 1807, et la description de l'archipel Potocki. M. Klaproth a donné ce nom à un groupe d'îles situé sur la côte ouest du Liao-toung, et qui, comme celui des îles Boninsima (2), au midi du Japon, n'a pas encore été visité par les navigateurs européens, et se trouve seulement décrit dans les géographies orientales. Ce sont deux archipels dont la seule lecture des livres chinois et japonais a procuré la connoissance, et, comme on l'a dit, il y a des voyages de long cours qui n'ont pas amené des découvertes aussi considérables.

Le morceau inédit le plus étendu qu'on trouve dans les mémoires relatifs à l'Asie, est la description de la Russie, extraite de la Géographie universelle des Mandchous, et traduite du chinois: elle occupe trente pages de ce volume. Suivant l'usage des géographes chinois, la description proprement dite est précédée d'une sorte de mémoire historique, où sont consignées, par ordre de dates, les notions qu'on a recueillies au sujet du pays décrit sous les différentes dynasties. L'étendue immense de l'empire russe, la multitude de nations d'origine diverse qui y ont été incorporées, et sur-tout l'extrême éloignement des provinces où s'est formée la puissance des Moscovites, ont entraîné les auteurs dans des divagations superflues, et même dans des erreurs matérielles. Ainsi, après avoir averti qu'il étoit difficile de décider si les anciens Chinois avoient connu la Russie, ils se sont jetés dans une longue énumération des peuples qui ont successivement habité la Sibirie et fondé quelque domination dans les contrées du nord. Ce détail n'a aucun rapport avec les Moscovites, et ce n'est qu'au temps des Mongols qu'on voit paroître ces derniers sous le nom de *O-lo-sse*, ou Oros, et confondus avec les Kirkis et d'autres nations tartares ou sibiriennes. Il n'en est point parlé sous les Ming, dynastie pendant le règne de laquelle, dit l'auteur,

(1) *T' Formulier des christendoms, met de verklaringen van dien, in de sideis-formosansche tale.* Amsterdam, 1662, *in-4.°* — (2) On trouve la description de ces dernières dans ce journal, cahier de juillet 1817, p. 387 et suiv.

tous les pays situés au delà du désert de sable n'eurent aucune relation avec la Chine. Cette assertion, qui auroit besoin d'être considérablement modifiée, est vraie du moins par rapport à la Russie. Les habitans de cet empire sont de nouveau nommés au commencement de la dynastie régnante, vers 1645, et les Chinois racontent à leur manière, c'est-à-dire, en mettant tout l'avantage de leur côté, l'histoire de l'établissement des *Lo-cha* (Russes) sur les bords du fleuve Amour, et des querelles qui en naquirent et qui troublèrent pendant quelque temps l'harmonie entre les deux empires. Enfin, pressés et réduits à l'extrémité, dit le géographe chinois, les Lo-cha implorèrent le pardon et se soumirent. . . . . ; en 1686, le tsakhan-khan, c'est-à-dire le *roi blanc* (c'est ainsi que dans l'orient on nomme l'empereur de Russie), fit partir une ambassade pour demander *pardon de ses crimes*. Les envoyés assurèrent que c'étoit le bas peuple de la frontière qui avoit excité les troubles, et qu'on le tiendroit à l'avenir sous une surveillance sévère. Ils réclamèrent la fixation définitive des frontières, et l'empereur ayant agréé leur demande, Sogetou, de la part de la cour mandchoue, et Fe-yao-to-lo (Feodor Alexiewitsch Golovnin), de la part de celle de Pétersbourg, furent chargés de tracer la ligne de démarcation entre les deux états. Il fut permis aux Lo-cha de venir dorénavant une fois par an, tant pour apporter le tribut que pour faire le commerce. Depuis ce temps ils n'ont jamais enfreint les conventions stipulées. Ce n'est pas tout-à-fait avec ces couleurs que les relations diplomatiques des Russes avec les Chinois ont été représentées dans les livres des premiers; mais il ne faut pas s'attendre à trouver jamais un autre ton dans les publications officielles de la cour de Péking; car, comme l'observe M. Klaproth, et comme nous en avions nous-mêmes fait la remarque (1), toute puissance étrangère qui envoie une ambassade à la Chine, se reconnoît par le fait soumise à l'empereur, et doit être inscrite au nombre des vassaux. C'est là l'axiome fondamental du droit public chez ces peuples; et on ne sauroit échapper à ses conséquences, quelque précaution qu'on prenne, quelque réserve qu'on fasse, les efforts et les protestations contraires passant toujours, aux yeux des Chinois, pour autant de subtilités déraisonnables ou d'actes de rebellion.

Les mœurs et usages des Russes sont assez naturellement représentés par la géographie chinoise, autant du moins qu'il a été possible

(1) En rendant compte, dans ce journal, des opérations de la dernière ambassade anglaise à Péking. *Voyez* notre cahier de janvier 1819.

aux Chinois de les étudier dans les rapports qu'ils entretiennent avec eux sur leurs frontières. C'est, dit-on, un peuple robuste et infatigable, d'un naturel fier et fanfaron; quoiqu'ils vivent tranquillement ensemble, ils aiment beaucoup à crier, mais ils se battent rarement. Leur pays a 20000 li [2000 lieues] en longueur et autant en largeur; il est divisé en huit gouvernemens, *Moskou-sseko*, *Sibir-sseko*, *Kasan-sseko*, &c. Chaque *sseko* est une province, et a un gouverneur qui s'appelle *Ko-kô-lin*. Il y a dans cette dernière phrase une double méprise assez singulière: l'auteur chinois a pris pour un mot russe, signifiant *province*, la terminaison adjective *sseko* ou *sko*, qu'il a trouvée à la fin du nom des huit gouverneurs, et pour le titre même de gouverneur, le nom de celui qui avoit le gouvernement général de la Sibirie à la fin du règne de Khang-hi, *Kokolin*, au lieu de Gagarin. Ceci est bien pardonnable, dit M. Klaproth, à un étranger ignorant totalement la langue du pays qu'il décrit. Il faut ajouter que les Européens commettent souvent des erreurs semblables, et que beaucoup de notions inexactes, relatives à des pays éloignés, se sont perpétuées sur nos cartes et dans nos descriptions, parce qu'on a regardé comme étant durables ou définitifs des arrangemens ou des dénominations qui n'avoient rien que de passager ou de purement individuel.

La double altération du nom des Russes, qui a fait de ce mot *O-losse* et *Lo-cha*, est commune à d'autres peuples de la Tartarie. Les Tongous appellent les Russes, leurs maîtres actuels, *Lo-tcha* et *Loutche*. M. Klaproth raconte à ce sujet une anecdote assez curieuse. Lorsque l'ambassade russe de M. le comte Golovkin se trouvoit sur les frontières de la Chine, pendant l'hiver de 1805, les Chinois se plaignirent de ce que des sujets de la Russie, de la nation des *Loutche*, étoient venus sans permission à Canton. Ils vouloient parler du capitaine Krusenstern et de ses équipages. Personne de l'ambassade n'avoit jamais entendu parler des *Lou-tche*, et les Chinois furent fort surpris de ce que les Russes ne connoissoient pas leurs propres sujets.

Nous croyons superflu d'indiquer aux lecteurs français deux ou trois mémoires peu étendus, relatifs à diverses branches des nations turque et mongole. L'auteur y fait usage de textes et de témoignages qui ont également été mis en œuvre dans des ouvrages déjà publiés en notre langue, et il en adopte aussi généralement les résultats. Nous ne nous arrêterons pas non plus sur divers vocabulaires à l'aide desquels M. Klaproth cherche à établir l'identité de certains idiomes asiatiques ou même européens, parlés à des distances considérables.

Ces sortes de comparaisons sont aujourd'hui fort bien accueillies, et l'on ne sauroit nier qu'elles aient de l'utilité, quand elles sont faites avec exactitude et sagacité, et sur-tout quand on ne veut pas trop presser les inductions qu'on en tire. L'extrait fort étendu que nous avons récemment donné dans ce journal, d'un grand ouvrage consacré par M. Klaproth à des recherches de ce genre, nous dispense de revenir sur les courts supplémens qu'il y ajoute ici. Nous en avons assez dit pour faire apprécier le mérite et l'intérêt de ce recueil. La lecture en est agréable et variée, et le succès qu'il ne peut manquer d'obtenir engagera sans doute les éditeurs à le faire suivre par d'autres recueils du même genre, soit du même auteur, soit d'autres écrivains voués, comme lui, à l'étude des diverses branches de la littérature orientale. Le public leur en saura sans doute beaucoup de gré; et si, comme on peut le présumer d'après leur position particulière, leur attention se porte en premier lieu sur les productions des membres de la Société asiatique, aucune collection ne pourroit être plus utile aux personnes qui étudient les langues de l'Asie occidentale, que celle qui comprendroit les nombreux opuscules que le savant président de cette société a fournis depuis trente ans à tous les recueils littéraires de l'Europe, et dont la réunion est malheureusement impossible à compléter, quoiqu'ils aient été presque tous imprimés séparément.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

La Germanie, traduite de Tacite, par M. C. L. F. Panckoucke, *avec un nouveau Commentaire extrait de Montesquieu et des principaux publicistes.* Paris, 1824, imprimerie de C. L. F. Panckoucke.

Le morceau de Tacite sur la Germanie, ou sur les mœurs des Germains, est un de ses moindres ouvrages par le volume, mais non par la valeur, sur-tout pour nous. A notre égard, c'est un des plus importans, non-seulement de cet auteur, mais de toute l'antiquité. Tacite posséda plus qu'aucun autre l'art de renfermer beaucoup de choses en peu de mots. Ce talent d'exprimer ainsi les idées les plus étendues, il le porta de même dans la relation des faits les plus nombreux. Ce fut toutefois assez l'habitude des écrivains anciens. Si l'on considère le peu de volume que César a donné à ses mémoires, c'est-à-dire à l'histoire d'une guerre de dix ans, et si l'on compare, sous ce rapport,

cette histoire, aux moindres relations qu'on nous donne aujourd'hui des moindres événemens, on se convaincra qu'en ce genre, comme en beaucoup d'autres, il y avoit autrefois une manière de rassembler et de faire voir les choses en grandes masses, comme on a maintenant l'habitude de les décomposer et de les montrer en détail.

Il y auroit à indiquer, de cette différence, beaucoup et de très-grandes causes. Je ne sais si l'on ne pourroit pas y en joindre une, plus petite sans doute, mais dont l'action n'en seroit pas moins puissante; cette cause seroit l'influence de l'imprimerie, qui, en facilitant la publication des écrits, a fait de leur composition un objet de commerce pour les auteurs, et de spéculation pour l'imprimeur et le libraire. Les choses en sont venues au point, que la grosseur d'un volume est souvent une condition imposée à l'écrivain, de telle sorte que c'est moins l'imprimeur qui travaille pour l'auteur, que l'auteur pour l'imprimeur. De là cet art d'alonger ce qui pourroit être court, et de grossir, pour le débit mercantile, le volume matériel du livre, ce qui n'a souvent lieu que par l'effet de la redondance et de la prolixité.

Nous sommes fort loin de prétendre faire de ceci une application à l'ouvrage que publie M. Panckoucke. Étant lui-même tout à-la-fois l'auteur, l'imprimeur et le libraire, on comprend que le premier n'eut aucun ordre à recevoir des deux autres. Si donc le petit volume de Tacite s'est singulièrement grossi, et est parvenu à la forme de l'*in-8.°* et même de l'*in-4.°* sous la presse de l'imprimeur, c'est que l'auteur y a véritablement, comme traducteur et commentateur, comme historien, philosophe et philologue, réuni plusieurs ouvrages, dont nous allons donner l'idée dans l'ordre où ils sont placés.

M. Panckoucke a fait précéder le texte de Tacite et sa version, d'une introduction qui est à elle seule un ouvrage. Qu'on ne s'étonne pas s'il est plus long que l'original qui l'a inspiré. L'auteur s'y est proposé, d'abord, de faire connoître et le génie de Tacite, et l'esprit dans lequel il a tracé les contours de ce vaste continent, dont les peuplades belliqueuses menaçoient, dès le temps où il écrivoit, de renverser le colosse de la puissance romaine. Tacite semble avoir prévu cette catastrophe; et, en éclairant ses compatriotes sur les dangers que couroit l'empire environné de hordes, barbares si l'on veut, mais guerrières, et que de continuelles hostilités aguerrissoient de plus en plus, il leur montroit encore ce qu'ils devoient redouter du contraste des mœurs dissolues de Rome, de la perte des mâles vertus qui avoient jadis fait sa force, avec l'âpreté et l'énergie d'un peuple qui, n'ayant rien à perdre par la guerre, n'avoit aucune raison de desirer la paix.

Tel est, en effet, le résultat politique et moral que M. Panckoucke nous fait apercevoir, comme ayant été le véritable but de l'ouvrage de Tacite sur les mœurs des Germains, résultat toutefois si bien voilé et avec tant d'adresse, que le lecteur ne pouvoit alors accuser que lui-même, des conséquences qu'il étoit obligé de tirer d'un parallele aussi indirectement présenté.

M. Panckoucke nous apprend ensuite que si ce fut la lecture de Tacite qui lui donna une haute idée de Montesquieu, il doit à celui-ci de lui avoir ouvert les yeux sur tout ce que l'ouvrage de la Germanie renferme de notions propres à nous faire connoître les principales sources de nos usages et de nos lois.

Mais, avant de parler de notre origine germanique, il a cru devoir jeter un simple coup d'œil sur l'état où se trouvoient ces peuples au temps de Tacite. On comprend que ce n'est guère que de Tacite lui-même et de César qu'il a pu tirer quelques renseignemens à cet égard; il nous montre que déjà, au temps de Trajan, d'assez grands changemens s'étoient introduits chez les peuples limitrophes de l'empire romain, et il fait voir que les Romains n'auroient pu se mettre à l'abri d'un voisin aussi dangereux, qu'en s'introduisant eux-mêmes dans le pays avec leurs mœurs et leurs institutions, au moyen de colonies. Mais ce qu'il faut entendre par la Germanie de Tacite, ce n'est pas une simple nation, c'est en quelque sorte un monde, aussi vaste que l'étoit celui de l'empire romain.

Les Germains devinrent donc bientôt les conquérans de ceux qui n'avoient point pu le conquérir, et, au lieu de recevoir des mœurs étrangères, ils portèrent dans le reste de l'Europe et leurs mœurs et leurs lois.

Voilà ce que M. Panckoucke cherche à établir dans le reste de son introduction, qu'on pourroit appeler une paraphrase du texte de Tacite.

Après avoir trouvé, sous le rapport géographique, une ressemblance parfaite entre les notions de l'historien ancien et les données actuelles de ce pays, sur les noms des peuples, des rivières, des forêts, des localités, il nous fait parcourir la nombreuse suite de pratiques et d'usages conservés jusqu'à nos jours, chez les descendans des anciens Germains.

Ainsi il découvre chez ces peuples, d'après Tacite, l'origine de la chevalerie, celle des combats singuliers, de la fureur du duel, qui, inconnue aux Romains, s'est transmise de la Germanie dans les Gaules et s'y maintient encore, des jeux du carrousel, des cérémonies de

réception de chevaliers, de leurs vœux bizarres, de leur passion pour la guerre, de leur horreur de l'oisiveté, de la fidélité à leurs engagemens.

Mais une influence plus sensible encore de ces peuples barbares sur les nations modernes, se fait remarquer dans leur respect et leur culte pour les femmes, tradition qui a changé la destinée d'une moitié de l'espèce humaine. A Rome, les femmes étoient presque esclaves; dans le fond des forêts de la Germanie, elles étoient adorées comme des divinités. Ainsi s'établit, sous quelques formes différentes, cet empire du beau sexe par la galanterie des mœurs chevaleresques, dont l'esprit existe encore parmi nous.

Après avoir dit quelques mots de l'origine des rois, des ducs, des comtes, telle que Tacite nous l'a si clairement fait connoître, notre auteur s'étend sur quelques usages particuliers que nous ont transmis les Germains, comme les compositions, les fiefs, les serfs, les assemblées populaires.

Il seroit impossible de rapporter ici, même en les abrégeant, tous les points de ressemblance que l'analyse de l'historien latin fait découvrir entre les mœurs de l'antique Germanie et les institutions de l'Europe moderne. Ce qui s'oppose à un pareil extrait, c'est que ces notions sont elles-mêmes tellement réduites par M. Panckoucke, et si habilement resserrées, qu'il ne resteroit plus d'autre moyen de les abréger encore, que celui de la nomenclature d'une table de matières.

Ayant maintenant à parler de la traduction, nous devons dire que le traducteur n'a négligé rien de ce qui peut garantir au lecteur la plus grande correction dans le texte latin. Il a comparé toutes les leçons, examiné toutes les variantes, compulsé toutes les éditions, dont il donne une revue complète, depuis celle de Jean de Spire en 1468 jusqu'à celle de l'éditeur des classiques latins, sortie des presses de M. Panckoucke.

De pareils soins sont déjà d'assez bons pronostics en faveur d'une traduction : mais quand il s'agit de faire passer en français le style de l'écrivain le plus rapide, le plus serré, le plus hardi de l'antiquité, il est tout simple qu'on doive beaucoup exiger d'un traducteur, qui surtout a l'avantage d'arriver après beaucoup d'autres, et qui a déjà été précédé par des hommes de beaucoup de talent.

En avouant donc que les difficultés se trouvent réellement fort diminuées, et par ce qu'il y a de bon dans l'ouvrage des prédécesseurs, et peut-être encore par les fautes qu'ils ont commises, nous croirons aussi que la position du dernier venu a cela de pénible, qu'il est tenu

de faire beaucoup mieux, pour qu'on lui sache quelque gré de la peine qu'il a prise.

M. Panckoucke ni ne s'est dissimulé ces obligations, ni n'a cherché à s'y soustraire, encore moins à dérober à ses lecteurs les points de comparaison qui peuvent le faire juger. Il avoue d'abord avec beaucoup de franchise qu'il a conféré les expressions des anciens traducteurs avec celles qu'il avoit adoptées avant de les lire; il convient ensuite qu'il a tâché de réunir les expressions heureuses que lui a fournies sa propre inspiration, aux expressions heureuses de ses devanciers. Qu'importe donc que le nouveau traducteur en ait moins de mérite, si la traduction nouvelle en acquiert plus!

Pour nous convaincre de ce résultat, M. Panckoucke a mis sous nos yeux, non pas un petit nombre de passages choisis entre les anciennes traductions et la sienne, mais une collection nombreuse de phrases extraites de tous les chapitres, et de celles-là précisément que l'on connoît pour renfermer le plus de difficultés; et c'est en parallèle avec la version des trois plus célèbres traducteurs, qu'il a placé la sienne. Nous laisserons au lecteur à prononcer par lui-même sur ce genre de concurrence: mais un point dont les yeux sont aussi appelés à être juges, nous a frappés; c'est que presque toujours la version du nouveau traducteur est celle qui, avec le moins de mots, a la tournure la plus française.

La vérité est qu'après d'habiles écrivains qui s'étoient déjà distingués par ce genre de talent, il eût été fort honorable de ne pas leur être inférieur. Si, comme nous le croyons, le dernier traducteur l'emporte sur eux, il est probable que cette traduction sera bien la dernière qu'on publiera.

M. Panckoucke l'a enrichie encore d'un commentaire nouveau. Le mot *nouveau* doit s'entendre ici du genre même, c'est-à-dire, de la nature des objets qu'embrasse la critique. Sans négliger, dans ses notes, les points historiques, géographiques ou archéologiques; destinant son ouvrage, comme il le dit, plus particulièrement à la France, et à cette classe de lecteurs qui demandent à l'érudition de se rapprocher du goût de notre temps, où la politique se mêle volontiers aux recherches de l'antiquité, c'est dans Montesquieu et nos plus célèbres publicistes, qu'il a puisé les sujets et les matériaux de son commentaire. On pourroit donc donner à ce travail le nom de *Tacite commenté par Montesquieu.* Qui prendra la peine de le parcourir, y trouvera réunis, d'une manière abrégée, tout au moins les élémens d'une multitude de connoissances éparses dans un fort grand nombre d'ouvrages, sur l'origine des nations

modernes, et de leurs institutions passées et présentes, sur les sources de notre jurisprudence, de notre droit civil et politique, et sur beaucoup d'usages, dont les traditions, en quelque sorte indélébiles, se perpétuent à notre insu, et forment cette chaîne inaperçue de rapports qui sont pour le philosophe les titres généalogiques les plus incontestables de chaque nation.

M. Panckoucke a donné un nouvel intérêt à son ouvrage en le terminant par un tableau chronologique des faits indiqués par Tacite, des guerres des peuples Germains, de leurs incursions, de leurs conquêtes, de leurs établissemens.

Deux *index*, l'un des noms et des choses, l'autre des termes de latinité employés par Tacite, suivis d'une table générale des matières, complètent le volume. C'est, pour tout dire d'un seul mot, un ouvrage véritablement fait en conscience.

P. S. *N'oublions pas d'ajouter que M. Panckoucke a orné cet ouvrage d'un atlas contenant douze planches, y compris la carte géographique de la Germanie. Ces planches, fort bien gravées, présentent plus d'une sorte d'explications figurées du texte de Tacite, tirées, soit des bas-reliefs antiques, soit de certaines analogies et ressemblances qu'on trouve entre les descriptions ou les récits de l'historien latin, et les relations des voyageurs modernes sur quelques peuplades, chez lesquelles on voit l'état de leurs mœurs, de leurs habitans et de leurs institutions, au même point où cet état de choses étoit chez les anciens Germains au temps de Tacite.*

QUATREMÈRE DE QUINCY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE française a tenu sa séance publique annuelle le 25 août 1824, jour de la S. Louis, sous la présidence de M. le comte de Sèze. Le prix d'éloquence, dont le sujet étoit un discours sur la vie et les ouvrages de J. A. de Thou, a été partagé entre le discours n.° 9, portant l'épigraphe: Ἀληθεύειν ἐν ἀγάπῃ (Εὐαγγ.), *dire la vérité par amour pour les hommes*, dont l'auteur est M. Philarète Chasles; et le discours n.° 20, qui a pour épigraphe: *Sine irâ et studio* (Tac. *Annal.* I, 1), dont l'auteur est M. Patin, qui avoit partagé en 1822 le prix d'éloquence. Une première mention honorable a été accordée au n.° 3, ayant pour épigraphe: *Tibi me virtus tua facit amicum* (Hor.), et dont l'auteur est M. B. Guérard, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque du Roi; et une autre mention honorable au n.° 21, portant pour épigraphe: *Pulchrum est bene facere reipublicæ; etiam bene dicere haud absurdum est.* (Sallust.) Après le rapport de M. Raynouard, secrétaire perpétuel,

sur ce concours, et la lecture de quelques fragmens des deux discours couronnés, M. le président a lu un rapport sur le prix de vertu.

« L'Académie a décerné, 1.° un prix de 6,000 francs au sieur Louis-Victor Dacheux, natif de Dieppe, département de la Seine-inférieure, résidant à Paris, près du port Saint-Nicolas; 2.° un prix de 1,000 francs à la demoiselle Jeanne-Marguerite-Magdelène Doucet, ouvrière en gants, demeurant rue d'Orléans, n.° 6, au Marais; 3.° deux prix de 600 francs chaque, l'un à la demoiselle Jeanne-Marie Baltasard, demeurant rue Quincampoix, n.° 1, et l'autre à la demoiselle Marie-Antoinette Louis, ouvrière en linge, demeurant rue de Verneuil, n.° 14. » M. Joseph Droz, auteur du livre intitulé, *de la Philosophie morale, ou des différens Systèmes sur la science de la vie*, a obtenu le prix destiné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs.

Le sujet du prix de poésie, qui sera décerné dans la séance du 25 août 1825, a été annoncé en ces termes : *Les fondations et legs de feu M. le baron de Montyon en faveur des hospices et des académies* (1). « Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1825. Ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet joint à la pièce, et contenant le nom de l'auteur, qui doit ne pas se faire connoître. Les concurrens sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin. Le prix sera une médaille d'or, de la valeur de 1,500 francs. »

« L'Académie annonce qu'elle proposera pour sujet du prix d'éloquence, qui sera décerné en 1826, *l'éloge de Bossuet*. »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Pluteus, poema heroi-comicum N. Bolæi, in versus latinos conversus à J. J. Laval, in collegio Juliacensi rhetorices professore. Parisiis, Aug. Delalain, 1824, *in-12* (avec le texte français en regard). M. Laval a aussi traduit en vers latins l'Art poétique de Boileau. Paris, 1822, *in-12*.

---

(1) « HOSPICES. Par son testament, M. de Montyon a légué une forte somme dont les revenus annuels seront distribués en gratifications ou secours à donner aux pauvres qui sortiront des hospices, et qui auront le plus besoin de ces secours. — ACADÉMIES. Pendant sa vie, M. de Montyon avoit fondé à l'Académie française, pour être décernés annuellement : 1.° un prix de vertu; 2.° un prix pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs. D'après les legs contenus dans son testament, les revenus affectés à ces prix seront désormais très-considérables. Il avoit pareillement fondé à l'Académie des sciences : 1.° un prix de statistique; 2.° un prix de physiologie; 3.° un prix sur le perfectionnement des machines. Par son testament, il a fait à cette Académie des legs très-importans, dont les revenus annuels seront appliqués : 1.° à un ou plusieurs prix pour les ouvrages ou découvertes qui, ayant eu pour objet le traitement d'une maladie interne, auront été jugés les plus utiles à l'art de guérir; 2.° à un ou plusieurs prix pour les ouvrages ou découvertes qui, ayant pour objet le traitement d'une maladie externe, auront été jugés également les plus utiles à l'art de guérir; 3.° aux personnes qui auront trouvé les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre. *Si l'on desire des renseignemens plus amples ou plus détaillés, on pourra s'adresser au secrétariat de l'Institut.* »

Épître (en vers) *à M. Viennet, sur le genre romantique*, par M. le baron d'Ordre. Paris, Letellier, 1824, 12 pages *in-8.°*

Eudore et Cimodocée, tragédie en cinq actes, par M. Gary, ancien principal au collége de Carcassonne, représentée sur le premier Théâtre français, le 17 juillet 1824; seconde édition. Paris, imprim. de Fain, librairie de Barba, *in-8.°*; 4 fr.

Œuvres complètes de Fréret, mises dans un nouvel ordre, augmentées de plusieurs mémoires inédits, accompagnées de notes et d'éclaircissemens historiques, par M. Champollion-Figeac, 8 vol. *in-8.°*, d'environ 600 pages chacun, pour lesquels on souscrit chez M. Firmin Didot, à raison de 7 fr. 50 cent. par volume. MM. Abel-Rémusat et Champollion le jeune se sont chargés d'ajouter, en ce qui concerne la Chine et l'Égypte, plusieurs notes à celles de M. Champollion-Figeac. Ce recueil sera enrichi de cartes et terminé par une table générale.

Voyage du jeune Anacharsis en Grèce, par Barthélemy; nouvelle édition, 7 vol. *in-8.°*, grand papier vélin d'Annonay avec un atlas *in-4.°* On souscrit chez MM. Janet et Cotelle, rue Saint-André-des-Arcs, n.° 55. Prix, 80 fr. L'ouvrage sera imprimé chez M. J. Didot aîné, et les gravures seront exécutées sous les yeux de M. Ambroise Tardieu. — Autre édition, ornée d'un portrait de Barthélemy et de six belles figures, 7 vol. *in-8.°*, imprimés chez Firmin Didot, et un atlas *in-4.°*, gravé par Ambr. Tardieu. On souscrit chez Ledoux, rue Guénégaud, n.° 9. Prix, 96 fr.

L'Italie avant la domination des Romains, par M. J. Micali; ouvrage couronné, traduit de l'italien sur la deuxième édition, et accompagné d'un atlas *in-fol.* de 67 planches, d'une carte et d'une table générale des matières, avec des notes et des éclaircissemens historiques, par M. Raoul-Rochette. Paris, impr. de Crapelet, libr. de Treuttel et Würtz, 4 vol. *in-8.°* et l'atlas *in-fol.* 75 fr. La traduction est de MM. Joly et Fauriel.

Nous avions annoncé l'an dernier la prochaine publication de la traduction française de *l'Histoire romaine de M. Niebuhr*. Le traducteur, M. de Golbéry, distrait jusqu'ici par d'autres travaux, va mettre cet ouvrage sous presse, chez M. Firmin Didot.

Mémoire sur quelques anciennes fortifications des Vosges, où l'on examine la question de savoir quel peuple, au temps de Jules César, étoit établi dans la haute Alsace; par M. de Golbéry. Strasbourg, Levrault, 1823, *in-8.°*, 75 pages et trois planches. L'auteur s'efforce de prouver que la haute Alsace faisoit partie de la Séquanie; que lorsque Arioviste fut appelé par les Séquaniens, on lui donna la partie de la haute Alsace où l'on parle aujourd'hui l'allemand; que les fortifications des Vosges sont de construction celtique; que Pline et Ptolémée se sont trompés en comptant les Séquaniens au nombre des Belges; que la haute Alsace a été comprise dans la Germanie cisrhénane.

Histoire romaine d'Hérodien, traduite du grec (avec des notes), par M. Léon Halevy; 1 vol. *in-8.°*, sous presse, chez M. Lachevardière. Prix, 6 fr., et 5 fr. pour les souscripteurs qui se seront inscrits (sans rien payer d'avance) chez les libraires Levrault, Bossange, ou Ponthieu.

M. J. Spencer Smith vient de publier à Caen, chez Chalopin fils, 1.° l'examen d'un passage du livre ayant pour titre *Antiquités anglo-normandes de Ducarel*, traduit de l'anglais par M. Léchaudé; 8 pages *in-8.°* avec deux

gravures. = 2.° Une Notice nécrologique sur M. A. Bruguière, baron de Sorsum, 10 pages *in-8.°*

Théorie du beau et du sublime, ou Loi de reproduction, par les arts, de l'homme organique, intellectuel, social et moral, et de ses rapports, pour faire suite au livre du Rapport de la nature à l'homme, et de l'homme à la nature, par le baron Massias, ancien chargé d'affaires de France près la cour de Bade, consul général à Dantzig. *Mens hominis maximè amplectitur cognitionem... quocircà et sensibus utitur et artes efficit, quasi sensus alteros.* CICER. *Academ. quæst.* Paris, Firmin Didot, rue Jacob, n.° 24, et Pelicier, libraire, place du Palais-royal, 1824, *in-8.°*, 372 pages. Prix, 6 fr. Nous nous proposons de rendre compte de ce volume.

Rapport fait à la Société linnéenne, sur le fossile (dit humain) *trouvé au Long-Rocher*, dans la forêt de Fontainebleau. Paris, impr. de Lebel; 20 pages *in-8.°* Ce rapport est daté du 24 août et signé Descourtils, Gillet de Laumont fils, Thiébaud de Berneaud, rapporteur.

Eaux minérales de Dinan ; des systématiques et de leurs adeptes, avec des notes sur l'influence des institutions politiques sur le bonheur des hommes et la population des états, par M. L. F. Bigeon, D. M. P. Dinan, Huart; et Paris, Lance, 1824, 39 pages *in-8.°*

Collection des lettres de Nicolas Poussin. Paris, Firmin Didot, 1824, *in-8.°*, xv et 384 pages. Ce recueil a été publié sur la proposition de l'académie royale des beaux-arts, et par ordre de son exc. le ministre de l'intérieur, d'après un manuscrit déposé à la bibliothèque de l'Institut, et qui provient de feu M. Dufourny, architecte. L'éditeur est M. Feuillet, bibliothécaire de l'Institut. L'un de nos prochains cahiers contiendra un article sur ces lettres.

De re judicatâ et de rei judiciariæ apud Romanos disciplinâ, exercitationem tuebitur die 6 aug. 1824, ad licentiatûs gradum promovendus E. Burnouf. Lutetiæ Parisiorum, Delalain, 1824, 76 pages *in-8.°*

Traités d'Hippocrate : des préceptes, *παραγγελίαι*; de la décence, *περὶ εὐσχημοσύνης*; du médecin, *περὶ Ἰητροῦ*; en grec et en français, traduction de M. le chevalier de Mercy, D. M., professeur particulier du cours de la *doctrine* d'Hippocrate; avec des analyses et des réflexions, par le traducteur. Paris, Éberhart, 1824, ix et 135 pages *in-12*. Nous avons, à différentes reprises, annoncé les travaux de M de Mercy sur Hippocrate, et particulièrement dans notre cahier de mars 1824, page 137, où il faut lire, ligne 19, *doctrine* au lieu d'*école :* c'est sur la demande de l'auteur que nous faisons ici cette rectification.

Histoire des Mongols, depuis Tchinguiz-Khan jusqu'à Timour-lanc, avec une carte de l'Asie au XIII.ᵉ siècle. Paris, Firmin Didot; tome I.ᵉʳ, en 2 parties, xlvj et 727 pages *in-8.°*, 1824. Prix, 12 fr.

Meng-tseu vel Mencium inter sinenses philosophos ingenio, doctrinâ, nominisque claritate Confucio proximum edidit, latinâ interpretatione, ad interpretationem tartaricam utramque recensitâ instruxit, et perpetuo commentario, è sinicis deprompto, illustravit Stanislaus Julien (Societatis asiaticæ et comitis de Lasteyrie impensis). Lutetiæ Parisiorum, 1824, grand *in-8.°* Première partie, xxxj et 132 pages en latin, et 64 pages de texte chinois lithographié. Nous rendrons compte de ce volume dans l'un de nos cahiers prochains.

Jérémie, traduit sur le texte original, accompagné de notes explicatives,

historiques et critiques; par J. G. Dahler, docteur en théologie et professeur d'exégèse à la faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg. Strasbourg, 1825 *(sic)*, *in-8.°* L'auteur de cette traduction se réserve de publier les notes qui devoient l'accompagner, mais dont il a différé l'impression.

Collection des chefs-d'œuvre de la littérature anglaise, mis en ordre, et enrichis de commentaires, de notices biographiques, par Washington Irving. On souscrit chez MM. Galignani et Jules Didot, à raison de 7 fr. par vol. papier superfin; 10 fr. papier vélin, figures avant la lettre; 18 fr., grand papier vélin, eaux fortes. Ce recueil se composera d'environ 20 volumes *in-8.°*, de 500 pages chacun.

Notice nécrologique sur M. de Pommereul, par M. Beuchot; 13 pages *in-8.°*, extraite du tome IV de l'Annuaire nécrologique de M. Mahul, 1824. Paris, impr. de Cosson; libr. de Ponthieu.

מקרא קדש, *Cours de lecture hébraïque*, suivi de plusieurs prières avec traduction interlinéaire, et d'un petit vocabulaire hébreu-français, par S. Cahen, professeur de l'école consistoriale de Paris, 1824, *in-8.°* Un ouvrage de ce genre, destiné au premier degré d'instruction des jeunes Israélites, manquoit absolument aux écoles françaises. Celui-ci nous a paru très-propre à remplir son but; il est écrit avec clarté, fort bien imprimé, et d'un prix modique. L'auteur mérite la reconnoissance de tous ceux qui s'intéressent à l'instruction de la jeunesse, et il est à souhaiter que le succès de ce petit ouvrage l'encourage à publier quelques autres livres élémentaires pour guider les jeunes Israélites dans l'étude de la langue hébraïque, et les maîtres, dans la pratique de l'enseignement. Prix, 3 fr.

GENÈVE. *Élémens de la grammaire hébraïque*, par M. Cellerier fils, suivis des principes de la syntaxe hébraïque, traduits librement de l'allemand de Wilhem Gesenius, seconde édition, augmentée et considérablement modifiée. Genève, Cherbuliez, 1824, x et 297 pages *in-8.°*

Ἡ ΛΥΡΑ Ωδαι, *La lyre*, odes en grec moderne, par A. Calbo, avec un vocabulaire. Genève, Cherbuliez; et Paris, Lecointe et Durey, 1824, 154 pages *in-8.°*

ITALIE.

Poesie di Angelica Palli. Livorno, Glauco Masi, 1824, 67 pages *in-8.°*

Rime improvisate dal conte Dionisio Salamon, Zacintio. Corfù, stamperia del governo, 1823, *in-8.°*

Monumenti antichi scoperti in Brescia, &c.; Dissertation du docteur Labus sur les monumens anciens découverts à Brescia, avec des additions par le prof. Rod. Vantini, et M. L. Basiletti. Brescia, Bettoni, 1823, *in-4.°* 143 pages et 4 planches.

Saggio filosofico sulla facoltà di sentire dell'uomo; Essai philosophique sur la faculté de sentir chez l'homme; par Giov. Tomassia. Bergame, Mazzolini, *in-8.°*, 2 lire.

Memoria sul principio motore dei volcani, &c.; Mémoire sur la cause des volcans, par M. Agatino Longo. Palerme, Lorenzo Dato, 1823, 20 pages *in-8.°* — Inséré dans le *Giornale di scienze, letteratura ed arti per la Sicilia*, qui se publie chaque mois à Palerme, chez le libraire Carlo Beuf.

ESPAGNE. *La Enriada, en versos castellanos; la Henriade, traduite en*

vers espagnols, par don José-Joachin Virues y Espinola. Madrid, Michel de Burgos, 1823, *in-8.°*

ANGLETERRE.

Memoirs of captain Roch, the celebrated irish chieftain, written by himself. *Mémoires du capitaine Roch*, célèbre chef irlandais, écrits par lui-même. Londres, Wittaker, 1824, *in-8.°*; 9 sh. — C'est un tableau très-animé des malheurs de l'Irlande, tracé, dit-on, non par le capitaine Roch, mais par M. Thomas Moore, auteur des Amours des Anges et des Mélodies irlandaises. (Voy. *Journal des Savans*, juin 1823, p. 323, et sept. 525-535.) — On annonce la publication prochaine d'une traduction française de ces Mémoires.

Columbia, being a geographical, statistical, agricultural, commercial and political account of that country. Londres, Baldwin, 1824, 2 vol. *in-8.°*, avec une carte du pays de Colombie, et deux portraits, l'un de Zéa, l'autre de Bolivar: 1 l. st. 16 sh.

Journal of a second voyage for the discovery of a north-west passage, &c.; Journal d'un second voyage fait en 1821-1823, sur les vaisseaux l'Hécla et la Furie, commandés par le cap. Will. Edw. Parry, pour découvrir un passage nord-ouest de l'Océan atlantique à l'Océan pacifique. Londres, Longman, 1824, *in-4.°*, 572 pages, avec 13 cartes et 26 gravures: 4 l. st. 14 sh. 6 pences.

Travels in Egypt, Nubia, Syria and Asia minor, by E. L. Irby and J. Mangles. London, *in-4.°*

Biography of Columbus, &c.; Vie de Christophe Colomb. Londres, 1824, *in-8.°*

A critical inquiry into ancient armour, as it existed in Europe, particularly in England, from the norman conquest to the reign of Charles II, by Sam. Rushe Meyrick; 3 vol. *in-4.°* (*Recherches sur les anciennes armures*, telles qu'elles existoient en Europe, et particulièrement en Angleterre, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à Charles II.)

Remarks on Dr. Henderson's appeal to the Bible-Society, on the subject of the turkish version of the New Testament, printed at Paris in 1819, &c.; by the rev. S. Lee. Cambridge, 1824, *in-8.°*

Evangelia sancta sub auspiciis D. Asselini rerum Gallicarum apud Ægyptios procuratoris, in linguam amharicam vertit Abu-Rami Habissinus; edidit Thomas Pell Platt, A. M., &c. Londini, 1824, *in-4.°* — Cette traduction des quatre évangiles en langue amharique, ou langue vulgaire d'Abyssinie, a été publiée aux frais de la société biblique d'Angleterre, pour l'usage des chrétiens abyssins. C'est feu M. Asselin de Chervillé, agent du consulat général de France au Caire, qui a fait traduire en langue amharique l'ancien et le nouveau Testament, et c'est de lui que la société biblique en a acheté le manuscrit. La publication des évangiles en cet idiome est un vrai service rendu aux chrétiens d'Abyssinie, dont très-peu, même parmi le clergé, entendent l'éthiopien littéral.

AMÉRIQUE. *Journal of a residence in Chili; Journal d'un séjour au Chili*, par un jeune Américain, détenu dans ce pays en 1817-1818. Boston, 1823, *in-8.°*

ALLEMAGNE.

Flora Ienensis oder Beschreibung, &c.; Flore d'Iéna, ou Description des plantes des environs d'Iéna, du grand duché de Saxe Weimar-Eisenac et du

duché d'Altenbourg, par Graumüller; tome I.er Eisenac, 1824, *in-8.°* Prix, 1 rd. 12 gr.

Reise von Orenburg nach Buchara von Eduard Eversmann..., nebst einem wortverzeichniss ans der afgahnischen sprache, begleitet von einem naturhistorischen auhange und einer vorrede, von H. Lichtenstein D. u. s. f. Berlin, 1823, *in-4.°*

Ardschuna's Reise zu Indra's Himmel, nebst anderen episoden des Mahabharata; in der Ursprache zum erstenmal heraus-gegeben, metrisch übersetzet, und mit kritischen Anmerkungen versehen, von Franz Bopp. *Voyage d'Ardjouna dans le ciel d'Indra*, avec d'autres épisodes du Mahabharata, publiés pour la première fois dans la langue originale, traduits en vers et accompagnés de remarques critiques, par M. Bopp. Berlin, 1824, grand *in-8.°*, xxviij et 122 pages, outre 78 de texte samscrit en caractères gravés sous la direction de M. W. de Schlegel. Prix, 15 fr.

Versuch, &c.; Essai d'une histoire des guerres de tous les peuples et de tous les temps, par Fr. de Kanssler, 6 vol. *in-8.°*, qui seront publiés à Ulm chez Stettin, au commencement de 1825. — Le même auteur se propose de mettre au jour, en même temps, un dictionnaire historique des batailles, siéges, &c. *Historisches wörterbuch &c.*, 6 vol. *in-8.°*

Kirchengeschichte von Danemark und Norwegen; Histoire ecclésiastique de Danemarck et de Norwége, par Fr. Münter, évêque de Zéelande; tome I.er Leipsig, 1823. L'ouvrage sera composé de 4 vol. *in-8.°*

DANEMARCK. *Critisk undersögelse, &c.; Recherches critiques* sur l'authenticité des neuf premiers livres de *Saxo Grammaticus*, contenant l'histoire fabuleuse du Danemarkc, par P. E. Müller (en danois), extrait des Actes de l'académie des sciences de Copenhague. Copenhague, 1823, Gyldendal, *in-4.°*

— M. de Golbéry nous a communiqué les deux articles suivans.

Fred. Creuzer abress der Ræmischen antiquitæten; — Esquisses des antiquités romaines, par M. Fr. Creuzer. Leipsick, 1824, *in-4.°* Nous entendons communément par *antiquités*, des recherches sur les monumens; mais la table des matières, placée au commencement de ce volume, nous apprend qu'il s'agit des antiquités du droit public. Il faut noter, en second lieu, que M. Creuzer n'est pas seul l'auteur de l'ouvrage; car la préface nous avertit que plusieurs chapitres appartiennent à M Bæhr. Enfin, ce n'est point une simple *esquisse* que l'on offre ici au public. Chaque chapitre présente d'abord une liste des sources à consulter sur la matière, puis une série de questions où se font remarquer toujours la sagacité et l'érudition du célèbre professeur allemand; les indications les plus succinctes sont riches de lumières. Ce volume est donc un guide pour étudier l'histoire romaine; car, à chaque difficulté, il met sous les yeux du lecteur toutes les pièces du procès, lui laissant le soin de les vérifier et de les juger. Voici la traduction d'une partie du chapitre I.er: *Origine de Rome*, différentes opinions des anciens, des modernes. Voyez Schwartz, *Observations sur Nieuport, Compend. Ant. rom.* pag. 13. *Fabricius, Biblioth. antiquar.* pag. 215, 216. Ruhnken, *Prælect. academ. in antiquitat. rom.* I, cap. I. Cicero *de Republ.* II, 2-7. Tradition qui fait de Rome une colonie d'*Alba Longa* (Cicero *de Republica*, II, 2. *Concedamus enim famæ hominum*, et plus loin, *ut jam à fabulis ad facta veniamus*). Remarques sur ce passage qu'il faut comparer avec l'histoire romaine de Lévesque, pag. 434, et d'autres modernes.

Hérodote sur Thurium en Œnotrie, an 310 de Rome, 444 avant J. C., ne sait rien de Rome, mais parle beaucoup des puissans Tyrrhéniens qui ont combattu les Phocéens, I, 166 (comparez Niebuhr, *Histoire romaine*, I, 84), et qui ont communiqué leur nom à toute l'Italie occidentale jusqu'en 420. (Denys d'Halicarnasse, *I, 23, 29*)... Souvent la nation tyrrhénienne a pour chef un *Lucumon*, que distinguent sa science et sa sagesse (Tite-Live, *I, 2; V, 33*. Athen. *IV, pag. 153; XII, 517*... Maffei, *Verona illustr.* l. I. Lampredi, *del Governo civile degli antichi Toscani*, Lucca, 1760. Lanzi, *Saggio di Lingua etrusca*. Rom. 1789. Micali, *l'Italia avanti il dominio dei Romani*. Florence, 1810. Francesco Inghirami, *Monumenti etruschi*, Florence, 1820, &c. Sont-ce ces Tyrrhéniens ou Étrusques qui ont fondé Rome? Rome est-elle une colonie de Cæré? (Niebuhr, *I, pag. 162*. Schlegel, *Ann. litter. de Heidelberg*, 1816, pag. 892). Cæré, autrefois Agylla, sur la rive gauche du Tibre, a-t-elle communiqué aux Romains le nom de Quirites, de l'ancien mot Cairites, Cærites (Schlegel, *l. c.*)? Est-ce de ces Cærites qu'il est question quand on dit que les Carthaginois et les Tyrrhéniens ont livré un combat naval aux Phocéens? (Niebuhr, *I, 84*) Le fond de la population romaine étoit-il étrusque (cærétique)? Les patriciens sont-ils une caste de prêtres de cette nation? (Niebuhr, Schlegel, &c.). Les Étrusques ne seroient-ils pas seuls les anciens sujets de Romulus? Rome est-elle d'origine grecque ou pélasgique? (Bonstetten, *Voyage en Italie*, I, 225; Wachsmuth, *pag. 100*; Raoul-Rochette, *Histoire de l'établiss. &c.*, II, 360). P. DE GOLBÉRY.

Guntia und merkwürdigere ereignisse der donau stadt Guntzbourg; Guntia, et événemens mémorables concernant la ville de Guntzbourg et ses environs, par M. de Raiser, correspondant de l'académie des sciences de Munich. Augsbourg, 1823, *in-4.°* Dans l'itinéraire qui porte le nom d'Antonin, on lit: *Augustam Vindelicum; Guntiam*, M. P. XXII; *Cælium montem*, M. P. XVI. Quelle étoit la position de Guntia? Dans la première partie de l'ouvrage que nous annonçons, M. de Raiser démontre d'une manière assez satisfaisante que *Guntia* est Guntzbourg. A la vérité, la distance, si elle est exprimée en pas romains, ne convient pas à cette indication; mais plus d'une fois j'ai eu occasion de remarquer que les lieues gauloises prenoient souvent la place des milles, et que souvent aussi le mille romain se trouvoit entre une suite de stations marquées en lieues gauloises. M. de Raiser ayant occasion de discuter la longueur du mille et de la lieue, auroit pu, ce me semble, recourir à l'excellent mémoire de M Gossellin. Ses compatriotes lui en sauroient plus de gré sans doute que des fractions et des approximations que contient sa note à ce sujet. Pour déterminer la position de *Guntia*, M. de Raiser se prévaut de trois inscriptions qui, toutes trois, parlent de la construction des routes, et rappellent que, Drusus les ayant percées, l'empereur Claude les acheva et les conduisit jusqu'au Danube. Mais l'auteur n'arrive par-là qu'à une conjecture, savoir, que *Guntia* fut un castrum établi par Claude à l'époque où il répara les chemins de Drusus; que le confluent de la Guntz et du Danube motivoit suffisamment l'établissement de ce *castrum*. L'auteur dit ailleurs que, dans la langue celtique, *Gunt* est un confluent; mais en ce cas pourquoi la rivière toute entière porte-t-elle ce nom? Cette étymologie est au moins hasardée. Il peut sembler assez extraordinaire d'aller chercher un nom celtique à un lieu dont la première mention est fort récente: l'itinéraire, on le sait, est des

derniers temps de l'empire, d'une époque où depuis long-temps il n'étoit plus question de Celtes au-delà du Rhin.... Je ne parle pas de cet autel votif trouvé près de Chester en Angleterre, et qu'un certain Élupius, primipile de la vingtième légion, a dédié à Jupiter. Comme on y lit *Guntia*, M. de Raiser fait naître à Guntia ce primipile; mais peut-être cette indication doit-elle être rapportée à la *Gunetha* d'Angleterre. Néanmoins M. de Raiser se sert, pour appuyer son opinion, d'une circonstance assez remarquable, c'est que la vingtième légion a été envoyée de Germanie en Bretagne sous le règne de Claude.... On peut mieux déterminer la position de Guntia par les monumens romains découverts aux environs de Guntzbourg, et par le passage où Eumenius, le panégyriste de Constance Chlore, le loue d'avoir ravagé *l'Allemania*, depuis le pont du Rhin, *usque ad Danubii transitum Guntiensem*. Nous ne nous occuperons pas de ce que l'auteur dit sur le moyen âge. Pour ne pas quitter l'antiquité, nous dirons qu'il a visité le musée créé par le roi de Bavière, qu'il en donne des dessins satisfaisans, des descriptions concises et souvent accompagnées de conclusions fort justes. Une inscription assez remarquable pour la mythologie auroit mérité de sa part un peu plus d'examen, d'autant qu'elle est neuve dans le musée qui ne la possède que depuis 1822 : *APOLLINI GRANNO SABINIVS PROVINCIALIS EX VOTO, L M....* Mais il est de notre devoir d'ajouter que ce livre de M. de Raiser sera très-utile à ceux qui se vouent à l'archéologie. P. DE GOLBÉRY.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.º 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.º 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal; doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1824.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talens, leurs vertus et leurs crimes; ouvrage entièrement neuf, par une société de gens de lettres et de savans: tome XXXVII (Ralegh — Richardson), et XXXVIII (Riche — Rorich). Paris, de l'imprimerie d'Éverat, 1824, chez M. L. G. Michaud, libraire éditeur, place des Victoires, n.° 3, 2 vol. *in-8.°*, 582 et 578 pages.

NOUS n'entreprendrons pas de rendre compte d'une collection commencée en 1811, connue de presque toutes les classes de lecteurs, et qui d'ailleurs échapperoit par sa nature même, comme par son étendue,

à toute analyse proprement dite. On n'en pourroit examiner qu'un très-petit nombre d'articles, et il y auroit de la témérité à étendre le jugement qu'on en auroit porté, sur l'ensemble d'un ouvrage qui embrasse des matières fort diverses, et auquel plus de cent rédacteurs ont coopéré. Il faudroit du moins avoir fait une lecture suivie, une étude attentive de toutes les parties qui le composent, avoir pu les rapprocher et rétablir entre elles les rapports naturels que l'ordre alphabétique doit intervertir. Or c'est un travail qu'on ne peut guère se prescrire à l'égard d'un recueil dont les volumes se publient successivement durant un long cours d'années, et qui, en lui-même, semble plutôt destiné à être consulté au besoin qu'étudié avec méthode. On n'en connoît bien que les articles auxquels on a eu occasion de recourir en s'occupant des sujets qu'ils traitent; et lors même qu'on en auroit fréquemment fait un tel usage, on ne seroit jamais sûr d'avoir démêlé les parties les plus recommandables de l'ouvrage, ni d'avoir rencontré les plus défectueuses.

Nous devons donc nous borner à quelques observations très-générales sur les trente-six premiers volumes de la Biographie universelle, et nous fixerons ensuite plus particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les tomes XXXVII et XXXVIII.

Le premier caractère de ce recueil est d'être véritablement *neuf*, ainsi que le titre l'annonce : ce n'est plus l'ancien fond des dictionnaires historiques déguisé par des formes nouvelles et par quelques additions; l'histoire, civile et littéraire, y est le plus souvent puisée à ses sources, et non pas empruntée des compilations précédentes. Les articles y sont plus nombreux, même sans tenir compte de ceux qui se rapportent à des époques récentes; et la plupart sont moins superficiellement traités. Une critique plus sévère y éclaircit les détails obscurs, rectifie les inexactitudes, corrige les erreurs. Cet avantage est sur-tout sensible dans les articles d'un genre spécial, rédigés par des écrivains qui se sont principalement appliqués à le cultiver. C'est ainsi, pour ne citer que des rédacteurs qui ne vivent plus, qu'on rencontre des notices sur des astronomes, par Delambre ; sur des antiquaires ou des antiquités, par Visconti, Tôchon, Millin; sur la littérature orientale, par Jourdain et Langlès; sur l'italienne, par Ginguené; sur l'anglaise, par Suard; sur l'histoire de la Grèce, par Clavier; sur celle du nord, par Catteau-Calleville, &c. La liste des coopérateurs de la Biographie universelle depuis 1811 jusqu'à ce jour, comprendroit au moins la moitié des noms français honorablement connus dans les diverses carrières littéraires durant cet intervalle; et nous pouvons dire que cette coopération a été réelle, ce qui n'est

pas toujours arrivé dans les entreprises du même genre. Chaque auteur, dans la Biographie, se reconnoît parfaitement à son style, à sa méthode, au caractère de ses études, de ses connoissances, de ses opinions : il n'a pas prêté son nom, il a fourni son propre travail.

Deux parties fort importantes en tout dictionnaire historique, la chronologie et la bibliographie, nous paroissent beaucoup plus exactes et bien moins incomplètes dans celui-ci qu'en aucun des précédens. Ces deux espèces d'indications y sont ordinairement sûres ou suffisantes; et c'est pour la plupart des lecteurs un avantage inappréciable que d'être ainsi dispensés de recherches nouvelles, sans demeurer exposés à d'anciennes erreurs. Malgré la multitude et l'apparente aridité de ces détails, et malgré l'attention sérieuse que les auteurs ont donnée au fond de leurs articles, ou plutôt à cause de cette attention même, leur style conserve en général une précision, une élégante pureté, qu'on n'avoit pas coutume de trouver ni même d'espérer en de pareils répertoires. Sans doute, les rédacteurs étant si nombreux, la manière d'écrire ne sauroit être la même dans tout l'ouvrage : mais il en résulte plus de variété que de dissonance; et sous ce rapport aussi, la Biographie universelle nous paroît mériter d'être distinguée parmi les recueils publiés en ces derniers temps.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il seroit facile à une critique rigoureuse d'observer des imperfections dans une collection si vaste et si mélangée, qui embrasse toutes les annales politiques et religieuses, et toutes les branches de l'histoire littéraire. A ne considérer que les époques, les articles pourroient se distribuer en quatre ordres, selon qu'ils concernent ou les temps antiques, ou le moyen âge, ou les siècles modernes, ou enfin l'âge actuel, c'est-à-dire, des personnages qui ont acquis depuis 1789 un genre quelconque de célébrité. Nous n'aurons rien à dire de cette dernière partie, parce qu'elle est la plus étrangère au Journal des Savans, et celle aussi que nous avons eu le moins d'occasions d'examiner; mais il y auroit lieu à quelques observations générales sur les trois autres.

D'abord, on n'a point admis dans la partie ancienne les personnages mythologiques, pas même les demi-dieux ou héros, non plus que les fondateurs, les premiers chefs ou premiers rois de certains peuples. Inachus, Cécrops, Danaüs, Cadmus, Hercule, &c., n'ont point d'articles : cependant Esculape en a un, et ce n'est pas le seul exemple de légendes demi-fabuleuses insérées dans ce grand recueil. Peut-être n'a-t-on pas suivi à cet égard un système assez bien déterminé, et peut-être aussi l'instruction historique doit-elle embrasser en effet

tous les noms devenus et restés mémorables, malgré l'inexactitude ou la fausseté même des souvenirs que les anciens y ont attachés. Il est fort difficile de saisir par-tout le point où la fiction finit et où l'histoire commence : on pouvoit, ce semble, tenir compte de Codrus aussi bien que de Romulus et de Numa, et ne pas omettre Odin, après qu'on avoit parlé de Fouhi. Dans le moyen âge, on a négligé un assez grand nombre de théologiens, de chroniqueurs, de poëtes latins, provençaux et français, peu célèbres sans doute aujourd'hui, mais qui ne l'étoient guère moins de leur temps que plusieurs de ceux dont la Biographie universelle fait mention. Par exemple, elle parle de Geoffroy d'Auxerre et néglige Césaire d'Heistersbach; elle indique Gautier de Coincy, en citant l'abbé Lebeuf, et omet Gautier de Metz, versificateur français du XIII.ᵉ siècle, que Lebeuf avoit aussi distingué. Il y a des omissions plus ou moins graves, même dans la partie moderne (Frédéric Arpe, Bergeron, N. Hooke, auteur anglais d'une histoire romaine, &c.); mais un supplément pourra bien facilement les réparer, et rectifier en même temps les détails inexacts qui se sont glissés en quelques articles. Nous ajouterons seulement qu'au point où l'instruction historique est aujourd'hui parvenue, les personnages les plus illustres ne sont plus ceux sur lesquels la plupart des lecteurs consultent les dictionnaires; ils y cherchent plus souvent des noms peu connus ou même obscurs, sur lesquels il est moins facile de trouver ailleurs des renseignemens complets et dignes de confiance.

Beaucoup d'articles de la Biographie contiennent l'indication des sources où ils ont été puisés : c'est, à notre avis, un soin tout-à-fait indispensable, et nous regrettons qu'il ait été quelquefois négligé. Lorsqu'on ne peut pas tout dire, il faut mettre les lecteurs studieux sur la voie de toutes les recherches qu'ils auroient à faire pour acquérir des connoissances plus étendues ou plus profondes; c'est le plus sûr et le plus réel des services qu'il est possible de leur rendre dans des notices nécessairement succinctes.

Pour nous restreindre maintenant aux tomes XXXVII et XXXVIII, nous y ferons d'abord remarquer les articles qui concernent l'histoire et la littérature de l'orient; ceux de Raschid-eddin, de Reland, Eusèbe Renaudot, James-Claudius Rich (1), par M. Saint-Martin; de Mathieu Ricci, Ricold, Jean Rodriguès, par M. Abel-Rémusat; &c. : toutes ces notices se recommandent par l'importance et la vérité des faits,

(1) Mort en octobre 1821 : deux lettres de lui sont insérées dans le Journal des Savans, mai 1821, et avril 1822.

par le choix et la précision des détails. Il suffiroit de comparer l'article Ricci à celui qui y correspond dans le Dictionnaire historique publié en italien à Bassano (1), pour reconnoître que la Biographie universelle est, comme nous l'avons dit, un ouvrage neuf, dont le germe existoit à peine dans les meilleurs recueils du même genre.

Reiske s'est distingué à-la-fois comme orientaliste et comme helléniste dans le dernier siècle. L'abrégé qu'on donne ici de sa vie est plein d'intérêt, et le tableau de ses nombreux ouvrages montre à quel point elle a été laborieuse. M. Silvestre de Sacy, auteur de cet excellent article, ne craint pas d'affirmer que Reiske a été, de tous les orientalistes de son temps, celui qui a le mieux connu la langue et la littérature des Arabes; et que, d'une autre part, Ruhnken a dépassé toutes les bornes de la modération et de l'équité, en critiquant ses travaux sur les auteurs grecs, et sur-tout en parlant de son caractère moral. Ruhnken, en effet, écrivoit à Ritter : *Si quid secus narret improbi oris calumniator, Reiskius, fidem ne habeas; de hujus hominis flagitiis, cum littrariis, tum aliis, si exponere instituerem, epistolæ modum excederem* (2). M. de Sacy, sans dissimuler l'excessive inflexibilité du caractère de Reiske et l'amertume qu'elle a répandue sur sa vie, prouve que, par la droiture de son cœur, comme par son zèle pour le progrès des lettres, il étoit digne d'un meilleur sort.

Plusieurs des articles relatifs à des théologiens, et particulièrement celui de Ratramne, sont de M. Tabaraud, qui, en relevant des erreurs commises par dom Ceillier, en corrige une qui lui est échappée à lui-même, il y a treize ans, à l'article Allix. Ce n'est pas l'unique fois que les inexactitudes inévitables en de tels recueils se trouvent réparées dans celui-ci, aussitôt que l'occasion s'en présente. Parmi les morceaux qui tiennent à l'histoire civile du moyen âge, et qui l'éclaircissent en la résumant, nous citerons les articles Richard I.er, roi d'Angleterre, par M. Michaud; Robert Guiscard et Rienzo, par M. de Sismondi. Le résultat du récit très-animé des aventures de Rienzo est de le représenter comme « un tyran doué d'un génie vif et entreprenant, fier dans » la prospérité, foible dans l'adversité, hypocrite, adroit, faisant servir » à ses desseins la religion, les visions, les révélations, subjuguant le » peuple sous le voile du patriotisme, et constamment dominé par une » ambition sans bornes. »

Quoique Gilles de Laval, maréchal de *Retz*, soit très-fameux par ses

---

(1) *Pag. 21 et 22 du tome XVII.* — (2) *Epist. 4*, Dav. Ruhnkenii *Opuscula*, Lugd. Batav. 1823, *in-8.°*, t. II, p. 788.

crimes et par le supplice qu'il subit le 25 octobre 1440, les biographes et lexicographes se sont trompés sur les dates et sur quelques autres circonstances de son histoire : leurs erreurs sont rectifiées dans la notice succincte et curieuse que M. Audiffret a rédigée sur ce personnage. L'article du cardinal de Richelieu, par M. Choiseul d'Aillecourt, est l'un des plus étendus. Il est écrit avec la sévère impartialité qui convient à l'histoire. « L'admiration de la postérité, dit l'auteur, ne sauroit disculper Riche-» lieu de s'être attiré la haine méritée de ses contemporains. L'humanité » le blâme, sans que jamais la politique puisse l'absoudre, d'actions » cruelles, de fourberies honteuses, de perfidies qu'un génie élevé, » joint à un cœur noble et généreux, auroit mis sa gloire à éviter. »

Deux vies de Ralegh ont été publiées en Angleterre en 1805 et 1821 ; et la seconde est précieuse par les pièces jusqu'alors inédites qu'on y a jointes. Cependant M. Walckenaer, dans une notice qui est aussi fort étendue, a exposé avec beaucoup plus d'exactitude les principaux détails de la vie de ce personnage, célèbre à-la-fois par ses découvertes dans le Nouveau-Monde, par ses exploits guerriers sur terre et sur mer, par ses écrits, sa haute fortune et ses malheurs. Cet article est remarquable, non-seulement par les notions géographiques qu'il renferme, mais aussi par des observations historiques sur les deux condamnations prononcées contre Ralegh.

Plusieurs morceaux de ces deux volumes n'appartiennent qu'à l'histoire purement littéraire de la France et de l'Angleterre durant les trois derniers siècles. Tels sont les articles Ronsard, par M. Villenave ; Regnard, par M. Beuchot ; Richardson, par M. de Sevelinges ; William Robertson, par M. Campenon. La première de ces notices suppose une connoissance aujourd'hui fort peu commune des œuvres de Ronsard ; la seconde se distingue par la plus piquante précision : tous les faits relatifs à la vie de Regnard, à ses pièces de théâtre, à la composition et aux éditions de ses divers écrits, sont vérifiés, éclaircis, exposés avec un soin que personne encore n'avoit pris. Nous sommes un peu étonnés de lire, à la fin d'un très-bel éloge historique de Richardson, que cet auteur, « admiré sur parole en France comme en Angleterre, » n'a presque plus de lecteurs dans l'un et l'autre pays. » Il a été plusieurs fois réimprimé en anglais et en français depuis 1810 ; et si M. de Sevelinges ne s'étoit pas dispensé d'indiquer les éditions anciennes et nouvelles, il auroit pu trouver dans le tableau des dernières une objection au moins apparente contre l'observation par laquelle il finit son article. La partie bibliographique, qui manquoit aussi à la notice, d'ailleurs instructive, sur Robertson, y a été ajoutée par M. Beuchot.

Il n'y avoit point, sous la lettre D, d'article *Du Resnel:* M. Beuchot en a placé un sous la lettre R, et y a inséré quelques particularités qui ne sont point dans l'éloge historique de Du Resnel par le secrétaire de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Il fait remarquer, par exemple, qu'en 1733 Du Resnel fut appelé à occuper dans cette compagnie la place de *l'abbé Paris*, déclarée vacante pour cause d'absence. Peut-être convenoit-il d'ajouter, afin de prévenir toute erreur, que cet abbé Paris n'est point le diacre fameux sous ce nom, mais un François Paris qui n'est guère connu que par un mémoire sur les voyages maritimes des anciens, dont l'analyse est comprise dans l'Histoire de cette même académie.

Celui des auteurs de la biographie universelle qui a le plus coopéré à ces deux volumes, est M. Weiss. Entre ses articles, tous recommandables par des observations judicieuses, par une saine critique et par l'exactitude des notions chronologiques et bibliographiques, nous citerons ceux de Ramus, Rancé, Rapin-Thoyras, Regnier-Desmarais, Richelet, Robinet, &c. On en doit de très-savans à M. Depping, sur Henri de Rantzau, Henri Reichard, Frédéric Reichard (musicien), Reiz, Jean Robecq, Henri et Denis Rolle, et plusieurs autres personnages allemands, anglais ou septentrionaux.

Nous n'indiquerons plus que des notices relatives à l'histoire des sciences physiques et mathématiques; sur Ray, par MM. Cuvier et Du Petit-Thouars; sur Réaumur, Roesel, par M. Cuvier; sur le botaniste Richard, par M. Kunth; sur Rannequin, Rennye, Robison, par M. de Prony, &c. Roesel étoit un très-habile peintre d'animaux; mais M. Cuvier ajoute que les observations qu'il joignoit aux figures les égaloient en mérite, et qu'il a décrit des métamorphoses d'insectes qui n'avoient point été observées auparavant. M. Cuvier a publié, en 1798, un éloge de Riche, mort en 1797, à son retour de l'expédition de la Pérouse: ici c'est le frère même de Riche, M. de Prony, qui rend compte des travaux de ce botaniste, enlevé si prématurément aux sciences: on sent assez qu'une telle notice ne peut manquer d'aucun genre d'intérêt. Swalm Renkin, désigné en France par les noms de Rannequin ou Rennequin, est l'inventeur ou le constructeur de la machine de Marly: une description et une histoire sommaire de cette machine, aujourd'hui tout-à-fait démolie, font partie de l'article que M. de Prony a consacré à celui qui en avoit conçu le projet et dirigé l'exécution avec une sagacité d'autant plus remarquable, qu'il ne savoit ni lire ni écrire; Weidler, son contemporain, l'appeloit ἀναλφαϐητος. John Rennye, mécanicien et ingénieur écossais, est mort en 1821: le canal de Lancastre,

la jetée de Plymouth, le pont de Southwark, &c., sont des monumens de son habileté en architecture hydraulique. Il n'appartenoit à personne mieux qu'à M. de Prony, d'apprécier de pareils travaux, et nous en devons dire autant de l'article Robison, autre mathématicien écossais, dont Rennye avoit été l'élève.

Nous croyons que ces exemples suffiront pour montrer à quel point cette collection se distingue des anciens recueils de notices biographiques, par la nouveauté des recherches, par la variété des matières, par l'exactitude des résultats et par l'élégance des formes. On en publie en Italie une traduction, dont le quinzième volume vient de paroître et correspond à des parties du dixième et du onzième de l'édition française.

DAUNOU.

Histoire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Ali, ou récit des événemens politiques et militaires qui ont eu lieu depuis le départ des Français jusqu'en 1803; par M. Félix Mengin: *ouvrage enrichi de notes, par MM.* Langlès *et* Jomard, *et précédé d'une introduction historique, par M.* Agoub. 2 volumes *in-8.°*, avec un atlas. Paris, 1823.

Le nom de Mohammed-Ali a trop souvent retenti dans les journaux de l'Europe; son ambition, les moyens qu'il a mis en œuvre pour la satisfaire, ses odieuses cruautés, les grandes choses qu'il a exécutées, la protection qu'il a accordée aux recherches des Européens, son goût plus ardent qu'éclairé pour toutes les innovations où il croit apercevoir des moyens d'assurer sa puissance ou d'augmenter ses richesses, les voyages multipliés de ses agens chez diverses nations de l'Europe, le voile enfin qui couvre ses futures destinées; tout cela a trop fixé sur lui l'attention des politiques et de toutes les classes éclairées de la société, pour que le public n'accueille pas favorablement un ouvrage destiné à faire connoître tant cet homme extraordinaire, que le sort de l'Égypte sous son gouvernement, et écrit par un Français qui a été témoin de tout ce qu'il raconte, et qui même y a pris part quelquefois comme agent politique. Toutefois cet ouvrage, et par la nature des faits dont il contient le récit, et par leur époque toute récente, et par le but plutôt commercial que scientifique auquel tendent les observations de l'auteur, n'appartenant, à proprement parler, ni à l'érudition, ni aux sciences, nous nous bornerons à en donner dans le Journal des Savans une analyse fort succincte.

L'auteur commence son récit au moment de l'évacuation de l'Égypte par l'armée française. Cette retraite laissoit l'Égypte sans gouvernement; et la Porte avoit à craindre l'influence des beys, et à ménager l'Angleterre, qui l'avoit si puissamment aidée à recouvrer la possession de cette province. Le défaut de bonne intelligence entre le grand vizir Yousef pacha, qui commandoit l'armée turque, et le capitan-pacha, dont la flotte étoit mouillée dans la rade d'Aboukir, ajoutoit encore aux difficultés des circonstances. Un des premiers moyens que la Porte résolut d'employer pour vaincre ces obstacles au rétablissement de son autorité, fut la destruction des beys ou mamloucs. D'après les ordres du divan, et suivant notre auteur, qui toutefois n'en apporte aucune preuve, avec l'approbation de l'ambassadeur anglais à Constantinople, le grand vizir et le capitan-pacha devoient se défaire des beys. Ce projet fut en partie exécuté par une perfidie atroce du capitan-pacha, et par l'imprudente confiance des beys dans de feintes démonstrations de bienveillance auxquelles le général anglais Hutchinson, qui ne soupçonnoit pas les odieux projets de l'amiral turc, donnoit plus de poids par ses démarches pacifiques et conciliatrices. Tandis que le capitan-pacha faisoit attaquer par ses troupes les beys qui, cédant à ses instances, s'étoient rendus à son camp pour traiter avec lui, le grand vizir faisoit arrêter ceux qui se trouvoient au Caire, et tous les beys eussent infailliblement débarrassé par leur mort la Porte ottomane des vives inquiétudes qu'ils lui inspiroient, si l'indignation que manifesta dans cette circonstance le général Hutchinson, et ses menaces, n'eussent arrêté les deux chefs des forces turques dans l'exécution de leurs projets ultérieurs. Il est permis, après cela, de douter que l'ambassadeur anglais ait été instruit de ce plan odieux, et y ait donné son assentiment.

Bientôt le capitan-pacha et le grand vizir quittèrent l'Égypte, laissant cette province sous le gouvernement de Mohammed-pacha Kousrouf, dont la nomination avoit été l'effet de l'intérêt que lui portoit le capitan-pacha, et de l'affection du grand seigneur pour l'amiral turc. Le gouvernement de Kousrouf ne fut qu'une suite d'entreprises malheureuses contre les beys, et de troubles intérieurs; et après un an et demi, l'Égypte et sa capitale se trouvèrent sans gouverneur et au pouvoir des mamloucs, et Kousrouf resta leur prisonnier. Mohammed-Ali, qui avoit obtenu le grade de général au camp d'Aboukir, eut part à plusieurs des événemens qui se passèrent sous le gouvernement de Kousrouf.

Le 8 juillet 1803, un nouveau gouverneur, envoyé par la Porte pour rétablir l'ordre en Égypte, Ali-pacha Gézaïrli, débarqua à Alexandrie; mais n'ayant pu réussir ni à tromper les beys, ni à vaincre

leur résistance par la force, il se remit lui-même en leur pouvoir; et, convaincu d'avoir encore, dans cette situation, tenté de soulever contre eux une partie des troupes, il fut mis à mort le 31 janvier 1804.

Les Anglais, en évacuant la ville et les forts d'Alexandrie, avoient emmené avec eux un bey nommé *Mohammed-bey*, et surnommé *Elfi*, qui, par une prédilection trop marquée pour eux, s'étoit rendu odieux aux Turcs. Le 12 février 1804, une frégate anglaise le débarqua dans la rade d'Aboukir. Le retour de ce bey inspira de vives inquiétudes à Osman Bardissi, autre bey qui, au nom de ses collègues, exerçoit toute l'autorité au Caire. Il mit des troupes en campagne et expédia des barques chargées de soldats, sur le Nil, pour se saisir de l'Elfi : celui-ci, qui ne s'attendoit pas à ces hostilités, échappa comme par miracle à leurs attaques, et se sauva dans le désert, abandonnant au pillage son riche bagage et le mobilier précieux qu'il avoit apporté de Londres. Mais Bardissi ne devoit pas jouir long-temps de ses succès. Les troupes dont la solde n'étoit pas payée, se mutinèrent, et, ayant à leur tête Mohammed-Ali, sommèrent Bardissi de leur payer ce qui leur étoit dû. De fortes contributions furent mises sur les maisons et sur les habitans du Caire pour satisfaire la soldatesque : mais ces mesures excitèrent des soulèvemens parmi le peuple; et Mohammed Ali, profitant de la confiance de Bardissi pour le tromper, et ameutant secrètement contre les beys les troupes qu'il commandoit et le peuple, les choses en vinrent bientôt à la dernière extrémité, et, le 12 mars 1804, les beys, attaqués à l'improviste, furent obligés de sortir du Caire. Mohammed-Ali tira de prison l'ancien vice-roi Kousrouf, et le fit reconnoître pour gouverneur; mais deux jours après, Kousrouf fut de nouveau déposé et envoyé à Rosette, où il s'embarqua pour Constantinople. Il est remarquable que, dans cette révolution subite, il n'y eut point de sang répandu. Il falloit pourvoir au gouvernement; les chefs des troupes dépêchèrent vers Kourschid-pacha, qui étoit alors à Alexandrie, et auquel Ali-pacha Gézaïrli avoit donné le commandement de cette ville, et l'invitèrent à venir prendre les rênes du gouvernement: jusqu'à son arrivée, Mohammed-Ali fut chargé de remplir les fonctions de *kaïmakam* ou lieutenant du vice-roi. La nuit même du jour où Mohammed-Ali avoit fait attaquer par ses troupes les mamloucs, il avoit donné connoissance au kadhi d'un firman de la Porte, vraisemblablement supposé, qui conféroit la vice-royauté d'Égypte à Khourschid-pacha. Ce fut dès ce moment, observe M. Mengin, que Mohammed-Ali acquit sur l'Égypte l'influence toujours croissante qui le porta dans la suite au suprême pouvoir.

Khourschid-pacha se hâta de répondre au vœu des chefs, et arriva au Caire le 3 avril, et le 28 il reçut de la Porte le firman qui le nommoit gouverneur de l'Égypte. Tenir tête aux beys, qui sans cesse se rapprochoient du Caire, interceptoient les communications et affamoient la capitale; contenir des troupes indisciplinées, toujours prêtes à se révolter pour obtenir le paiement de leur solde; et empêcher les soulèvemens du peuple toutes les fois que, pour satisfaire les troupes, il falloit lever quelque contribution extraordinaire : tels furent les embarras qu'éprouva constamment Khourschid-pacha pendant la durée de son gouvernement; et il lui étoit d'autant plus difficile de vaincre tant de difficultés, que Mohammed-Ali fomentoit des troubles qui devoient servir son ambition. Cependant Mohammed-Ali avoit reçu de la Porte l'invitation de quitter l'Égypte, et avoit feint de vouloir obéir à cet ordre : plus tard il avoit été nommé pacha de Gidda, et le vice-roi lui avoit remis solennellement les marques de sa nouvelle dignité; mais il se donnoit bien de garde de quitter l'Égypte au moment où il espéroit recueillir bientôt le fruit de ses intrigues.

Le 14 mai 1805, les mécontens ayant excité un soulèvement, déclarèrent Khourschid déchu de la vice-royauté, et déférèrent le commandement à Mohammed-Ali, en attendant la réponse à un mémoire qui fut dressé et expédié à Constantinople. Khourschid cependant refusant de se soumettre à une décision aussi illégale, Mohammed-Ali forma le blocus de la citadelle, et bientôt les hostilités commencèrent entre les troupes de la citadelle et celles de Mohammed-Ali; elles continuèrent jusqu'au 9 juillet, jour de l'arrivée du capidji, porteur d'un firman qui conféroit à Mohammed-Ali la dignité de vice-roi, et ordonnoit à Khourschid de se rendre à Alexandrie et d'y attendre les ordres de la Porte. Celui-ci persista dans son refus, et il se tenoit toujours renfermé dans la citadelle, lorsqu'on apprit au Caire qu'une escadre commandée par le capitan-pacha avoit mouillé, le 17 juillet, dans la rade d'Aboukir. Le 19 du même mois, le seliktar du capitan-pacha apporta à Khourschid l'ordre de remettre la citadelle et de se rendre sans délai à Alexandrie. Ce ne fut pas sans beaucoup de négociations que Khourschid se détermina enfin, le 4 août, à descendre de la citadelle. Si l'on peut dire qu'il manqua des talens nécessaires pour gouverner dans des temps difficiles, il faut pourtant avouer que sa plus grande faute fut de trop déférer aux conseils perfides du parti qui vouloit le perdre. Depuis sa sortie de l'Égypte, il fut plusieurs fois employé par la Porte, et ce fut à lui qu'elle confia le soin de

réduire le trop fameux Ali, pacha de Janina. Soupçonné, après la mort d'Ali, de s'être emparé de ses trésors, il fut décapité.

Mohammed-Ali, parvenu au poste qui avoit été l'objet de tous ses desirs, n'étoit pas homme à s'endormir et à se dissimuler les difficultés de sa position. Son attention se dirigea vers deux objets principaux; détruire les beys, dont la présence sur le sol de l'Égypte l'auroit tenu dans de continuelles alarmes, et se débarrasser d'une soldatesque étrangère et indisciplinée, qui pouvoit le renverser en un instant du rang où il s'étoit élevé en la faisant servir à ses desseins. Pour l'exécution du premier de ces projets, la mésintelligence et la jalousie qui régnoient entre les beys lui furent d'une grande utilité; la perfidie, le parjure, la plus lâche trahison, firent le reste. Le second projet, non moins important pour sa sûreté, fut plus difficile à réaliser, et peu s'en fallut que sa politique ici ne se trouvât en défaut. La guerre contre les Wahhabites acheva ce que des expéditions multipliées avoient commencé; et ce qui pouvoit être l'instrument de sa perte, servit à étendre et à fortifier sa puissance. L'Égypte, il est vrai, a recueilli quelques avantages de l'affermissement d'un pouvoir qui, dans son propre intérêt, a éteint ou comprimé le germe de la rebellion et des guerres intestines; mais elle a acheté bien cher une lueur de tranquillité qui, suivant toutes les apparences, disparoîtra avec le météore qui l'a produite. On a peine à se faire une idée des concussions et des vexations de tout genre, sans cesse renouvelées, sous le gouvernement du despote auquel on s'empresse de prodiguer le titre de grand homme; et l'on est étonné, en lisant la relation de notre auteur, qu'il ait toujours pu retracer de sang froid les scènes d'horreur et de brigandage qui remplissent les pages de cette histoire. Je ne suivrai point l'historien dans le récit de tout se qui se passa en Égypte depuis que Mohammed-Ali en fut devenu gouverneur; je m'arrêterai seulement sur quelques circonstances qui peuvent faire connoître la politique et la foiblesse du gouvernement ottoman, ou l'administration de Mohammed-Ali.

Le nouveau gouverneur avoit été confirmé solennellement par la Porte dans la place de vice-roi; l'ordre impérial qui prolongeoit la durée de ses pouvoirs, avoit été apporté au Caire, le 1.er avril 1806, par un capidji-baschi; Mohammed-Ali avoit reçu, avec les trois queues et les autres attributs de sa dignité, de magnifiques présens. La Porte lui enjoignoit seulement de ne point grever les sujets de contributions extraordinaires, comme avoient fait ses prédécesseurs. Peu de mois après, la Porte cédant, suivant notre auteur, aux sollicitations du gouvernement britannique, mais, suivant toute apparence, ne se mé-

prenant point sur les projets de Mohammed-Ali, et craignant plus l'ambition d'un seul homme, fécond en ressources, que l'insubordination des beys, divisés d'intérêt et jaloux les uns des autres, se détermina à rappeler Mohammed-Ali, et à remettre l'Égypte entre les mains de l'Elfi que les Anglais secondoient de tout leur crédit. Pour mettre ce projet à exécution, le capitan-pacha, à la tête d'une escadre turque, arriva dans le port d'Alexandrie, et, le 1.er juillet, un capidji apporta à Mohammed-Ali l'ordre de la Porte qui lui enjoignoit de se rendre de suite à Alexandrie : un bâtiment devoit le recevoir à son bord, pour le conduire à Salonique, dont il étoit nommé gouverneur. Mohammed-Ali se conduisit, dans cette circonstance, avec beaucoup d'adresse; il protesta de sa soumission aux ordres de la Porte, et cependant il opposoit des troupes à la marche et aux progrès de l'Elfi. Par son influence et sous sa dictée, des représentations furent adressées par tous les chefs militaires et civils au capitan-pacha, pour solliciter la révocation de l'ordre impérial : l'argent prodigué à propos prêta un puissant appui à ces réclamations. La maladresse de l'Elfi, l'insouciance et la jalousie des autres beys, qui refusèrent de faire cause commune avec lui, servirent aussi admirablement bien la cause du vice-roi, qui parvint à mettre de son côté le capitan-pacha, et déjoua ainsi toutes les intrigues de ses ennemis. Il fut appuyé, dit-on, dans cette circonstance importante, par l'ambassadeur de France à Constantinople. Enfin, le 2 décembre, un capidji-baschi arriva au Caire, porteur d'un firman qui confirmoit Mohammed-Ali dans la charge de vice-roi. L'Elfi cependant, qui avoit tenté vainement de faire la paix avec Mohammed-Ali, restoit toujours en armes, et lui causoit des alarmes; mais, le 30 janvier 1807, un accident imprévu mit fin aux jours de ce bey et aux inquiétudes du vice-roi.

On jugera de l'administration financière de Mohammed-Ali, et en même temps de sa politique, par le trait suivant.

La ressource ordinaire de Mohammed-Ali, quand il avoit besoin d'argent, étoit de pressurer les Coptes qui étoient ses trésoriers, et il ne consultoit pour cela que ses besoins, et ne s'embarrassoit point si ses demandes étoient en proportion avec leurs facultés. Ce moyen étant encore insuffisant, il exigea la moitié du revenu des biens appartenant aux mosquées; non content de cela, il ordonna la révision de tous les titres en vertu desquels étoient possédés les legs faits depuis plusieurs siècles en faveur des établissemens religieux et des pauvres, ainsi que pour l'entretien des citernes et les traitemens des ulémas. Il n'y avoit point de chicane qu'on n'imaginât pour refuser de

reconnoître la validité des titres, et enlever ces biens aux détenteurs. Mohammed-Ali cependant ne s'en tint pas là ; il finit par annuller tous les titres, et ordonna aux agens du fisc de s'emparer de toutes les terres qui étoient classées sous la dénomination de legs. Cette mesure souleva le peuple; les études furent suspendues, et les scheïkhs s'assemblèrent pour aviser à ce qu'il y avoit à faire. Le résultat de leur assemblée fut qu'ils adressèrent au pacha une requête dans laquelle ils demandoient qu'il abolît les droits sur les successions, sur les biens appartenant aux mosquées, et qu'il ne touchât point aux revenus des propriétaires; puis ils jurèrent de s'unir entre eux pour le maintien des droits du peuple, et d'oublier les haines et les inimitiés particulières. Le pacha, instruit de l'assemblée des scheïkhs, les fit inviter à venir le trouver; ils s'y refusèrent, et lui transmirent leur requête. Plusieurs jours s'étant passés sans que les scheïkhs eussent reçu aucune réponse, et ceux-ci persistant toujours dans leur refus de se rendre à l'invitation du pacha, ils députèrent deux d'entre eux pour aller recevoir sa réponse. Elle fut évasive et menaçante, et la conférence des deux envoyés des scheïkhs avec Mohammed-Ali ne produisit aucun résultat; mais plusieurs des scheïkhs, consultant leurs propres intérêts, commencèrent à mollir, en affectant toujours extérieurement la même résistance.

Ils étoient assemblés de nouveau chez l'un d'eux, Seïd Omar Makram, qui jouissoit d'une grande considération et occupoit la place de *nakib alaschraf*, c'est-à-dire, chef de tous les schérifs ou descendans de Mahomet, lorsqu'ils reçurent de nouveau l'invitation de se rendre auprès du vice-roi, pour chercher ensemble des moyens de conciliation. Seïd Omar protesta qu'il ne s'y rendroit point qu'auparavant Mohammed-Ali n'eût abandonné le projet de mettre de nouveaux impôts. « Si » le pacha, dit-il, persiste dans ses vexations, nous écrirons à la Porte, » et nous ferons révolter le peuple contre lui; je le ferai descendre » comme je l'ai fait monter. » Cependant l'assemblée députa trois des scheïkhs vers le pacha, qui ne se départit d'aucune de ses résolutions, mais s'efforça seulement d'atténuer par de vains prétextes ce qu'elles avoient d'odieux. Au retour des envoyés, Seïd Omar reprocha aux scheïkhs leur foiblesse, et leur infidélité au serment qu'ils avoient fait de n'agir que d'un commun accord, et l'assemblée n'eut aucun résultat.

Sur ces entrefaites, le vice-roi, de qui le grand vizir réclamoit le paiement de trois mille six cents bourses qu'il s'étoit engagé de payer pour contribuer aux frais de la guerre contre les Wahhabites, fit rédiger un mémoire pour obtenir la remise de cette somme. Ce mémoire devoit être revêtu de la signature de Seïd Omar Makram; mais le

scheïkh refusa de le signer, alléguant qu'il contenoit un faux exposé. Mohammed-Ali, alarmé de ce refus, fit inviter Omar à venir le trouver; mais celui-ci s'y refusa, et se contenta de dire que, si le pacha vouloit se trouver chez le scheïkh Sadat, il s'y rendroit de son côté.

Le lendemain ou le surlendemain, le pacha, irrité d'une telle réponse, renouvela son invitation à Seïd Omar, qui persista dans son refus. Alors le pacha fit assembler le kadhi et tous les scheïkhs, et, à sa prière, le kadhi envoya solliciter Seïd Omar de se rendre auprès de Mohammed-Ali et de se réconcilier avec lui. Le scheïkh resta sourd à toutes les prières. Alors le pacha destitua Seïd Omar de la place de chef des schérifs, la donna au scheïkh Sadat, et exila Omar à Damiette. Quand Omar quitta le Caire, tous les scheïkhs et une grande partie des habitans l'accompagnèrent, pour lui faire honneur et par un sentiment de reconnoissance : cependant beaucoup de gens n'approuvoient point sa résistance et son inflexible obstination.

Les habitans ne voyoient pas sans chagrin qu'il ne restoit plus personne qui pût les défendre contre les vexations du pacha. Mohammed-Ali, de son côté, avoit besoin de justifier vis-à-vis de la Porte la rigueur dont il avoit usé envers Omar. Il fit donc dresser un mémoire dans lequel il le chargeoit de diverses imputations fort graves. Plusieurs membres du corps des ulémas refusèrent de signer ce mémoire, ce qui occasionna parmi eux de l'inimitié, des haines, et de mutuelles calomnies, qui, en les divisant et affoiblissant ainsi leur influence, ne pouvoient que tourner au profit de l'autorité arbitraire du vice-roi.

Les préparatifs de la guerre contre les Wahhabites furent encore le motif ou l'occasion de nouvelles vexations. Elles s'exercèrent d'abord sur les Coptes intendans des finances, et, par contre-coup, sur tous les écrivains ou catebs de la même nation. « La levée de cette contri- » bution, dit notre auteur, fit répandre des larmes de sang; plusieurs » vendirent leurs esclaves, leurs meubles, les bijoux de leurs femmes; » d'autres eurent recours à des emprunts onéreux : la prison, les mau- » vais traitemens, devinrent le partage de ceux que la misère mettoit » hors d'état de s'acquitter. » Mais dix mille bourses obtenues de cette manière étoient loin de suffire aux besoins du vice-roi. Sa politique étoit de se décharger de l'odieux des moyens qu'il vouloit employer pour remplir le trésor, et de le faire retomber sur les chefs des diverses corporations, et sur ceux qui sembloient les défenseurs nés des intérêts du peuple. Il fit donc assembler les scheïkhs, les odjaklys et les propriétaires, leur exposa ses besoins et la situation des affaires, et feignit de les consulter sur les moyens qu'il pourroit employer pour se

procurer de l'argent, sans que les propriétaires fussent lésés. « Je crois, » leur dit-il, avoir trouvé un moyen qui ne laisse rien à l'arbitraire; » tous les propriétaires doivent avoir des titres dans lesquels le miri et » le faïz (1) sont fixés; nous demanderons de chacun le montant de » l'impôt et du revenu, à titre d'emprunt, pour une ou deux années. » Là dessus Ayoub Kiaya, chef des odjaklys, observa qu'en adoptant ce parti, il falloit que personne ne fût exempt de la taxe, et qu'on imposât les propriétés des scheïkhs comme les autres. Ce fut le signal d'une réclamation tumultueuse. Le pacha se retira, envoya son drogman imposer silence. On se tut, l'assemblée se sépara, et le pacha répartit la contribution projetée sur toutes les propriétés.

La première campagne contre les Wahhabites ne fut pas heureuse: ce fut encore l'occasion d'une nouvelle taxe. Tous les biens-fonds affectés à des œuvres pieuses, et qu'on nomme *rizak*, furent imposés extraordinairement, ce qui excita un murmure général. Les scheïkhs, considérés comme les organes de l'opinion publique et les protecteurs des établissemens religieux, représentèrent au vice-roi que de pareilles mesures tendoient à la ruine des mosquées, des écoles et de tous les établissemens de bienfaisance. Les remontrances demeurèrent sans effet, et l'impôt fut levé.

Plus tard le vice-roi étant avec ses troupes en Arabie, son lieutenant au Caire, exécutant les ordres qu'il avoit reçus de lui, réunit définitivement au fisc toutes les propriétés foncières appartenant à des particuliers, et promit d'en assigner les revenus sur le trésor. Toutes les démonstrations ordinaires de l'indignation publique eurent lieu; mais la force triompha encore de toutes les plaintes.

Je pourrois accumuler les traits de cette espèce; mais j'en ai dit assez pour faire connoître comment les droits de propriété sont respectés sous le gouvernement de Mohammed-Ali, et de quel œil cet homme, dont on a tant vanté la politique, considère l'agriculture. S'il est une chose dont on ait lieu de s'étonner, c'est qu'il se trouve des hommes qui, sous un pareil gouvernement, veuillent bien encore consacrer leurs sueurs à la culture de la terre. Si l'on tourne ensuite ses regards du côté du commerce et de l'industrie, on trouvera toujours l'administration du vice-roi, dont le monopole fait le principal ressort, en opposition directe avec tous les vrais principes de l'économie publique, avec tous les intérêts particuliers et avec ses propres intérêts bien

---

(1) Le *miri* est l'impôt, et le *faïz*, la part du revenu qui reste au propriétaire après les charges acquittées.

entendus. Pour ce qui est de la justice, on n'en aperçoit aucune trace; car c'est plutôt aux inquiétudes du pouvoir arbitraire et au besoin d'une subordination entièrement passive, qu'à des idées d'ordre et de justice et au sentiment de la protection due par le gouvernement aux sujets, qu'il faut attribuer la police sévère que Mohammed-Ali a établie en Égypte. Je m'étonne que l'homme de lettres qui a joint des notes à l'ouvrage de M. Mengin, n'ait pas éprouvé quelque répugnance à dire que, *si l'on pouvoit effacer de l'histoire de Mohammed-Ali une page sanglante*, celle du massacre des mamloucs, *la gloire du vice-roi auroit peu à redouter l'inflexible jugement de la postérité.* Pour moi, je pense qu'aux yeux non-seulement de la postérité, mais même de tout lecteur impartial, les seules qualités qu'on appréciera dans Mohammed-Ali, ce sont l'activité de son esprit, toujours fécond en ressources, son adresse à faire tourner tous les événemens à son profit, la force de son caractère, et son talent à comprimer toutes les résistances; mais que tous ces dons de la nature, mis en œuvre par l'ambition du pouvoir et associés à la mauvaise foi et à la cruauté, inspireront plutôt un sentiment d'indignation qu'une véritable admiration. Aussi suis-je bien loin de partager les espérances que l'auteur conçoit du gouvernement de Mohammed-Ali pour les futures destinées de l'Égypte. Ces brillantes illusions cesseront avec le pouvoir qui les a créées; et à la mort ou à la chute du tyran qui a remplacé les mamloucs, l'Égypte épuisée sera la proie de quelque autre usurpateur, moins adroit peut-être et moins entreprenant, mais dont le pouvoir ne sera ni moins légitime, ni moins oppresseur.

Je m'abstiendrai d'entrer dans aucun détail des expéditions militaires de Mohammed-Ali et de ses fils contre les Wahhabites, ou dans les contrées situées au midi de l'Égypte, comme le royaume de Sennar, le Kordofan et le Darfour. La guerre contre les Wahhabites étoit justifiée par les ordres de la Porte et l'intérêt de la religion; les autres expéditions étoient plutôt les rêves de l'ambition toujours insatiable, que de sages projets dont le résultat pût être fort utile à la sûreté de l'Égypte ou à son commerce, et elles n'ont produit que des conquêtes éphémères. Les sciences et les arts en ont retiré, il est vrai, quelque utilité; mais ces avantages, qui ont coûté bien cher à l'humanité, n'entroient pour rien dans les vues de Mohammed-Ali. M. Mengin a joint au récit de chacune de ces expéditions, des détails curieux sur les peuples qui habitent les contrées qui en ont été le théâtre, leurs mœurs, leurs usages, le commerce, l'agriculture et l'industrie.

A la partie historique de l'ouvrage, qui se termine à l'assassinat

d'Ismaïl-pacha, fils de Mohammed-Ali, succède, sous le titre de *Statistique de l'Égypte*, un tableau de l'état actuel de cette province. Des considérations générales où l'auteur s'occupe de toutes les améliorations que l'Égypte pourroit attendre d'une bonne administration, terminent ce tableau.

Sous forme d'*appendice*, vient ensuite une histoire des Wahhabites, depuis l'origine de cette secte jusqu'à l'année 1811 : elle occupe une centaine de pages ; le reste de leur histoire fait partie de celle de Mohammed-Ali. On trouve ensuite une notice géographique sur le pays de Nedjd et sur la carte de ce pays jointe à l'ouvrage. Cette notice a été rédigée, ainsi que la carte, par M. Jomard, principalement sur les renseignemens fournis par un petit-fils du fondateur de la secte des Wahhabites. Quoique cette notice et cette carte laissent encore bien des choses à desirer, l'auteur a beaucoup de droit à notre reconnoissance.

A chacun des deux volumes sont jointes des notes de M. Jomard, qui suppléent quelquefois au silence de l'auteur, ou complètent ce qui manquoit à son récit. Celles de ces notes où le lecteur peut puiser quelque instruction, eussent été mieux placées au bas des pages. On a joint aussi au second volume un petit nombre de notes de feu M. Langlès; celles-ci n'ont qu'un rapport assez éloigné avec l'histoire de Mohammed-Ali.

Je ne dois pas passer sous silence l'introduction à tout l'ouvrage, introduction qui a pour objet de rappeler au lecteur les destinées de l'Égypte, depuis le commencement des temps historiques jusqu'à l'expédition française. Cette introduction est l'ouvrage d'un jeune étranger qui a adopté la France pour patrie, et a cela de remarquable qu'elle est écrite avec facilité, avec élégance, et même avec une sorte d'enthousiasme, qui paroîtra peut-être un peu excessif à la froide raison, mais qui plaira aux hommes moins étrangers aux conceptions et au style des habitans de l'Orient. M. J. E. Agoub a déjà fait voir qu'il connoît toutes les ressources de notre langue; et cette introduction ne peut qu'ajouter à l'idée qu'il a donnée précédemment de ses talens par un petit poëme plein de verve et d'harmonie.

L'atlas joint à cet ouvrage se compose, outre la carte du pays Nedjd, de plusieurs vues, des portraits de Mohammed-Ali, d'Abd-allah fils de Sooud, prince des Wahhabites, et de Morad-bey. Une planche représente le roi de Sennar donnant audience à ses ministres, et une autre, une fille arabe de Sennar, occupée à triturer du maïs. On y trouve aussi un plan du nouveau canal d'Alexandrie, &c.; enfin on y a

joint un tableau du commerce de l'Égypte avec l'Europe. Toutes les planches sont lithographiées.

SILVESTRE DE SACY.

Dictionnaire de Chimie, sur le plan de celui de Nicholson, présentant les principes de cette science dans son état actuel et ses applications aux phénomènes de la nature, à la médecine, à la minéralogie, à l'agriculture et aux manufactures; par Andrew Ure, *M. D. professeur de l'institution andersonienne, membre de la société géologique, &c.; traduit de l'anglais sur l'édition de 1821, par* J. Riffault, *ex-régisseur des poudres et salpêtres, membre de la Légion d'honneur.* Paris, chez Leblanc, imprimeur-libraire, rue Furstemberg, n.° 8, Abbaye-Saint-Germain, 4 vol. *in-8.°*, 1822, 1823, 1824.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

On ne devra point s'étonner si nous donnons une attention toute particulière aux articles *combustible* et *combustion* du Dictionnaire du docteur Ure, puisque la naissance de la chimie, considérée comme science, ne remonte qu'à l'époque où l'on a commencé à s'occuper des changemens qui surviennent dans les corps par l'acte de la combustion, et que c'est l'examen approfondi de ces mêmes changemens qui a sur-tout contribué au renouvellement de la science depuis 1777.

Combustible. « On nomme combustible, dit le docteur Ure, » tout corps qui, en s'unissant rapidement avec d'autres, occasionne » un dégagement de chaleur et de lumière. Stahl *adopta et rectifia* » l'idée commune que la chaleur et la lumière proviennent du com- » bustible lui-même; *Lavoisier avança une opinion opposée*, et encore » plus restreinte, savoir, que la chaleur et la lumière étoient dues l'une » et l'autre au gaz oxigène contenu dans l'air et autres corps, gaz » qu'il regardoit comme le véritable aliment du feu. *L'idée de Stahl* » *est peut-être plus juste que celle de Lavoisier;* car plusieurs combus- » tibles peuvent brûler ensemble sans qu'il y ait présence d'oxigène » ou de tout autre soutien analogue imaginaire, &c. » Le lecteur conclura sans doute que l'*opinion de Stahl est préférable à celle de Lavoisier, puisque, d'après les faits cités par le docteur Ure, les combustibles produisent du feu par leur action mutuelle:* mais le passage suivant n'est

pas d'accord avec cette conclusion. « En bonne logique, on trouveroit » peut-être plus de raison pour faire regarder l'oxigène, le chlore et » l'iode comme étant réellement des corps combustibles, que les sub- » stances auxquelles on a particulièrement réservé ce nom. Les ex- » périences faites au moyen du briquet à pompe ou pneumatique, et » le phénomène de la décomposition de l'euchlorine, prouvent qu'il » peut être fourni de la lumière aussi bien que de la chaleur par » l'oxigène et le chlore. » Puisque Lavoisier pense que le feu qui apparoît, lorsque le phosphore, le soufre, le carbone, &c. &c., brûlent dans l'air, provient de l'oxigène et non des combustibles, le feu qui se manifeste par la compression de l'oxigène et du chlore, loin d'être en opposition avec cette manière de voir, y est absolument conforme; et lorsqu'on examine à fond les deux explications, on est forcé de convenir que ce phénomène est bien plus opposé à la théorie de Stahl que le fait du dégagement du feu par l'action mutuelle des combustibles n'est opposé à la théorie de Lavoisier. Dans tout ce que dit le docteur Ure, on ne trouve aucune raison pour adopter l'opinion de Stahl de préférence à celle de Lavoisier, au sujet de *l'origine du feu dans la combustion;* conséquemment on ne voit point de motif suffisant pour que le docteur Ure ajoute : « Il est affligeant de songer avec » quelle confiance *les fictions de la doctrine de Lavoisier* ont été ad- » mises et propagées par les compilateurs chimistes, quelquefois trop » incrédules sur des sujets qui méritent raisonnablement d'être crus. »

Le docteur Ure termine le mot *combustible* en reconnoissant « les » différences frappantes entre l'oxigène, le chlore et l'iode, d'une part, » et, de l'autre, l'hydrogène, le charbon, le soufre et le phosphore: les » premiers corps sont attirés par le pôle positif de la batterie voltaïque, » et les seconds par le pôle négatif; mais de ce fait on ne peut rien » conclure de définitif, parce que, dans les actions réciproques des » corps qu'on appelle *combustibles*, et sans la présence de l'autre classe » de corps, il y a développement de polarités électriques opposées. » Il cite des exemples.

Le docteur Ure fait donc consister essentiellement *la combustion dans la manifestation du feu,* et, comme nous l'avons dit plus haut, il nomme *combustible tout corps qui, en s'unissant rapidement avec d'autres, occasionne un dégagement de chaleur et de lumière.* Mais quelles sont les conséquences d'une pareille définition ! 1.° C'est de méconnoître *ces différences frappantes qui existent entre l'oxigène, le chlore et l'iode, d'une part, et, de l'autre, l'hydrogène, le charbon,* &c. ; non-seulement, quand on considère *les polarités électriques*, mais encore l'ensemble des phé-

nomènes chimiques que ces corps présentent. 2.° C'est de regarder comme des combustibles, des corps, tels que l'acide nitreux et la baryte, qui dégagent de la lumière par leur union mutuelle, et qui, jusqu'au docteur Ure, n'ont jamais été considérés comme des combustibles. Or, en étendant ainsi le sens du mot *combustible*, indépendamment de la nature simple ou composée des corps, de leur nature acide, alcaline ou neutre, de leurs polarités électriques, indépendamment de l'idée qu'on a attachée au mot *comburant*, c'est effacer de la science le rapport qui existe entre *les corps dits combustibles* et *les corps dits comburans;* rapport qu'on ne peut méconnoître, lors même qu'on adopteroit la définition que le docteur Ure donne de la combustion. Il nous semble que le docteur Ure devoit donner la définition du mot *combustible* suivant Stahl, qu'il ne pouvoit se dispenser de dire comment Lavoisier avoit été conduit à envisager la combustion comme une opération chimique, comme un produit de l'action mutuelle d'un corps combustible et d'un corps comburant; il auroit parlé ensuite de l'impossibilité d'établir deux classes tranchées de *corps combustibles* et de *corps comburans*, par la raison que *la combustibilité* et *la comburantilité*, comme *l'alcalinité* et *l'acidité*, sont des propriétés corrélatives et non des propriétés absolues; il auroit fait voir que les corps qui peuvent être appelés *combustibles*, *comburans*, sont les corps simples, qui jouissent au plus haut degré de la *combustibilité*, de la *comburantilité*, de même que les alcalis et les acides sont les corps composés qui jouissent au plus haut degré de l'alcalinité, de l'acidité; il auroit fait voir en outre comment la pile voltaïque peut servir à distinguer, dans les combinaisons, le principe combustible du principe comburant, le principe alcalin du principe acide, et comment on a été conduit à admettre des corps comburans composés, tels que le cyanogène. Le docteur Ure étoit dans la nécessité de présenter cet ensemble de faits; il lui eût été permis ensuite de modifier les rapports qui les lient, ou même de combattre, si c'étoit son opinion, l'importance que beaucoup de savans leur ont accordée.

Nous n'avons pas relevé la manière dont l'auteur a parlé de Lavoisier, parce qu'il nous a paru plus convenable d'exposer nos réflexions à ce sujet dans l'examen de l'article *combustion*, où les attaques du docteur Ure contre un des hommes qui honorent le plus la France, ont été faites avec le moins de ménagement et le plus d'injustice.

COMBUSTION. « On nomme ainsi le dégagement simultané de » chaleur et de lumière qui accompagne la combinaison chimique.

» Beccher et Stahl . . . furent portés à considérer la combustion comme » le seul phénomène de la chimie . . . Lorsque les découvertes de Scheele,

» Cavendish et Priestley eurent fait voir clairement toute l'importance » du rôle que jouoit l'air dans le plus grand nombre des cas de la » combustion, l'*école française apporta une légère modification à l'hypo-* » *thèse allemande.* Au lieu de supposer, avec Stahl, que la chaleur et » la lumière étoient produites par l'émission d'un principe commun » inflammable, dégagé par le combustible lui-même, Lavoisier et ses » disciples *s'appuyèrent avec adresse* de l'hypothèse de Black sur la cha- » leur latente, et soutinrent que la chaleur et la lumière étoient dé- » gagées du gaz oxigène au moment de son union ou fixation avec » la base inflammable.

» . . . . . La théorie française de la combustion, comme on l'appela » d'abord, ou *l'hypothèse sur la combustion,* comme on auroit plutôt dû » la nommer, fut pendant quelque temps regardée aussi démontrée » que la loi de la gravitation; mais, hélas! *elle s'est évanouie avec les* » *fantômes brillans du jour.* » Le docteur Ure ajoute, par compensation sans doute, « néanmoins la saine logique, la candeur pure et l'exacti- » tude mathématique des conséquences qui caractérisent les élémens de » Lavoisier, couvriront toujours son nom d'une gloire immortelle.

» Il étoit réservé à sir H. Davy, son rival dans l'art du raisonne- » ment, de ramener les chimistes, à l'aide *d'une série d'investigations* » *sans exemple, du dédale des spéculations imaginaires, dans la route de* » *la raison, plus difficile, à la vérité,* mais plus avantageuse et plus fa- » vorable aux progrès de la science. »

Le docteur Ure rejette la distinction des corps en combustibles et en comburans, parce que le même corps est comburant à l'égard d'un autre et combustible à l'égard d'un troisième; mais nous remarquerons qu'en agissant ainsi, il n'y a pas de raison pour ne pas rejeter la propriété électro-positive et la propriété électro-négative des corps.

Le docteur Ure prétend que la décomposition du chlorure d'azote, celle de l'iodure d'azote, &c. sont des faits qui ne permettent plus de conserver *l'hypothèse de Lavoisier* sur la combustion ; c'est avec les observations de MM. Dulong et Petit qu'il démontre que l'on ne peut expliquer la production du feu dans la combustion par un changement de capacité des corps pour la chaleur. Il réfute M. Dalton, qui a proposé de mesurer l'affinité mutuelle des gaz par la diminution de volume qu'ils éprouvent en se combinant. Enfin il cite les observations de M. Berzélius sur le feu qui apparoît, lorsque, certains corps étant chauffés, il ne survient aucun changement dans la nature et la proportion de leurs élémens.

Après ces généralités, qui occupent huit pages environ, il présente le travail de sir H. Davy sur la flamme, et il termine en ces termes

l'article *combustion :* « *Finalement on peut établir que la combustion n'est* » *pas le grand phénomène de nature chimique, mais un accessoire accidentel et fortuit de la combinaison chimique ou de la décomposition, et* » *qui est dû aux mouvemens intérieurs des particules des corps qui tendent* » *à s'arranger dans un nouvel ordre de constitution chimique.*

» On rapporte plusieurs exemples de morts produites par des com» bustions spontanées des corps : les apparences, dans ces cas, ressem» blent à celles qui seroient produites par l'hydrogène phosphuré. »

La dernière partie de l'article occupe trente-huit pages.

Si, comme vient de le dire le docteur Ure, la combustion est *un accessoire accidentel et fortuit de la combinaison chimique ou de la décomposition*, il s'ensuit que définir un combustible *tout corps qui, en s'unissant rapidement avec d'autres, occasionne un dégagement de chaleur et de lumière*, c'est donner une définition incomplète, puisque l'on doit regarder aussi comme *combustibles les corps qui produisent du feu en se séparant brusquement l'un de l'autre.* Mais le mot combustion peut-il signifier *le feu*, ou, ce qui est la même chose, *la chaleur et la lumière qui se manifestent simultanément* dans l'action moléculaire, comme le veut le docteur Ure ! Nous sommes d'autant plus loin de le penser, que nous attribuons à cette fausse signification du mot combustion les choses si extraordinaires qu'on lit dans les articles *combustible* et *combustion :* nous ne doutons point que si l'auteur eût réfléchi davantage au sens grammatical du mot *combustion*, il auroit été plus juste à l'égard de Lavoisier, si ce n'est lorsqu'il le met en parallèle avec un célèbre chimiste anglais, au moins lorsqu'il le met en parallèle avec l'allemand Stahl.

Le mot *ustion* signifie *l'action de brûler*, ou, ce qui revient au même, *l'action de dégager de la chaleur et de la lumière :* mais il n'est plus usité ; il a été remplacé par son composé *combustion* qui, à la lettre, signifie *l'action de brûler avec.* Maintenant quiconque veut rechercher ce qui se passe dans la combustion, ne doit-il pas avoir égard, 1.° *à la nature des corps qui ont la propriété de brûler, et à la nature de ces mêmes corps après qu'ils ont brûlé ; 2.° à la manifestation du feu !* Et cela est démontré par la manière dont Stahl et Lavoisier ont envisagé la combustion. En effet, suivant Stahl, *les corps combustibles sont composés, 1.° d'une matière incombustible dont la nature varie ; 2.° de feu ;* mais parce que le feu combiné n'est plus sensible à nos organes, Stahl le distingue par le nom de *phlogistique* du feu qui nous éclaire et nous échauffe : d'après cela la combustion n'est que la séparation totale ou partielle du phlogistique de la matière à laquelle il est uni. Le soufre brûle-t-il dans l'air ! il perd une portion de phlogistique et se change en acide sulfureux. Le soufre

brûle-t-il, lorsqu'il a été uni préalablement avec la potasse? il perd tout son phlogistique et se change en acide sulfurique. Telle est l'explication de la combustion en général, et celle de la combustion du soufre en particulier, suivant la théorie phlogistique. Voyons maintenant, pour nous servir des termes du docteur Ure, *la légère modification apportée par l'école française à l'hypothèse allemande.* (On doit se rappeler qu'au mot *combustible*, nous avons cité et souligné une phrase où le docteur Ure dit: *Lavoisier avança une opinion opposée* à celle de Stahl). Suivant Lavoisier, *les corps combustibles* que Stahl regarde comme des corps composés d'une matière incombustible et de phlogistique, *sont simples; et les matières qui proviennent de leur combustion, loin d'être simples, ou moins complexes que les corps combustibles, sont des composés d'oxigène et du corps qui a brûlé;* deux sortes de matières concourent donc à la combustion.

Quant à la chaleur et à la lumière, elles proviennent de l'oxigène. Par exemple, lorsque le soufre brûle dans l'air, il s'unit à une certaine proportion d'oxigène, et produit de l'acide sulfureux dont le poids est égal aux poids du soufre et de l'oxigène qui ont pris part à la combustion. Le soufre passe-t-il à l'état d'acide sulfurique, il absorbe une plus grande quantité d'oxigène, et l'augmentation de poids est toujours égale à la quantité d'oxigène qui a pris part à la combustion. Lavoisier prouva qu'il en étoit de même pour la combustion du phosphore, du charbon, du plomb, de l'étain, du fer, du zinc, &c. &c.; et toutes ses expériences furent faites avec une méthode, une précision inconnues avant lui. Au reste, la différence qu'il y a entre l'explication de la combustion de Stahl et celle de Lavoisier, est suffisamment exprimée par les dénominations de *théorie phlogistique* et de *théorie antiphlogistique.* Voilà ce que Lavoisier a fait quant au rapport qui existe entre les combustibles et les corps brûlés, et à l'antagonisme de propriété qu'on remarque entre les combustibles et l'oxigène. Nous l'avouons sans crainte de diminuer sa gloire, il a été moins heureux quand il a voulu expliquer la production du feu dans la combustion: mais sous ce rapport Stahl n'a aucun avantage sur lui; car s'il est démontré aujourd'hui que ce phénomène ne peut être expliqué d'après la théorie de la chaleur latente, comme le pensoit Lavoisier, on est forcé de convenir qu'il n'est point encore expliqué d'une manière satisfaisante, puisque les uns l'attribuent au dégagement d'un corps impondérable, et les autres aux vibrations qui résultent d'un changement très-rapide dans les positions respectives des particules de la matière, soit que ce changement provienne d'une combinaison ou d'une décomposition, soit qu'il provienne d'une simple compression ou d'une dilatation très-brusque.

Il est une remarque que nous ferons sur ce passage du docteur Ure : *Après que Scheele, Cavendish et Priestley eurent fait voir clairement toute l'importance du rôle que jouait l'air dans le plus grand nombre des cas de la combustion, l'école française apporta une légère modification à l'hypothèse allemande.* Il semble, d'après cela, que l'école française n'ait pas participé aux travaux qui ont eu pour objet de faire connoître le rôle de l'air dans la combustion. Cependant il suffit de parcourir l'histoire de la science pour se convaincre que les Français ont apporté leur part de matériaux à la théorie antiphlogistique. Nos lecteurs jugeront par les citations suivantes combien l'assertion du docteur Ure est dénuée de fondement.

Le 1.er novembre 1772, Lavoisier déposa à l'académie un écrit cacheté qui fut lu le 5 mai 1773; dans cet écrit, Lavoisier disoit que l'augmentation de poids du soufre, du phosphore, qui ont brûlé dans l'air, provient d'une quantité prodigieuse d'air qui se fixe pendant la combustion et qui se combine avec les vapeurs. Lavoisier assignoit la même cause à l'augmentation de poids des métaux qu'on calcine dans l'air. Priestley, qui dans le même temps publioit des expériences analogues, concluoit que la diminution de l'air qui a lieu quand on calcine un métal dans une atmosphère limitée, tenoit à ce que cette atmosphère se *surchargeait de phlogistique.* Bayen inséra dans le Journal de physique de février et d'avril 1774, une suite d'expériences sur la réduction des précipités de mercure extrêmement remarquables par leurs conclusions. « Je ne sais, dit Bayen, si je laisse quelque chose à desirer sur la » seconde cause, c'est-à-dire, sur celle qui convertit le mercure en chaux; » mais les expériences que j'ai faites et auxquelles il ne manque peut-être » que d'avoir été mieux présentées au public, me forcent de conclure » que dans la chaux mercurielle dont je parle, le mercure doit son état » *calcaire,* non à la perte du phlogistique qu'il n'a point essuyée, mais » à sa combinaison intime avec le fluide élastique dont le poids ajouté » à celui du mercure est la seconde cause de l'augmentation de pesanteur » qu'on observe dans les précipités que j'ai soumis à l'examen. »

Bayen avoit dit auparavant : « Je ne tiendrai plus le langage des » disciples de Stahl, qui seront forcés de restreindre leur doctrine sur le » phlogistique, ou d'avouer que les précipités mercuriels dont je parle » ne sont pas des chaux métalliques, quoique quelques-uns de leurs plus » célèbres chimistes l'aient cru; ou enfin qu'il y a des chaux qui peuvent » se réduire sans le concours du phlogistique. » Le 1.er août 1774, Priestley réduisit par la chaleur seule l'oxide de mercure, comme l'avoit fait Bayen; il découvrit que le gaz dégagé a la propriété de faire brûler les bougies avec une grande activité : c'est de cette époque que date la

découverte du gaz oxigène; mais ce ne fut qu'en mars 1775 que ce savant reconnut au même gaz la propriété d'entretenir la respiration. Il est remarquable que Priestley, qui se trouvoit à Paris en octobre 1774, et qui dit *s'y être procuré une once de mercure calciné préparé par M. Cadet*, en rapportant des expériences sur la distillation de l'oxide de mercure, n'ait pas dit un mot de Bayen. Priestley conclut que l'oxigène *étoit de l'air contenant moins de phlogistique que l'air commun.* Enfin nous remarquerons que le Traité de l'air et du feu de Scheele ne parut qu'en juillet 1777, année où Lavoisier *établit la théorie antiphlogistique*, qui ne fut admise en France que long-temps après, ainsi que son illustre auteur nous l'apprend lui-même en ces termes : « Cette théorie n'a » commencé à être enseignée par Fourcroy que dans l'hiver de 1786 à » 1787; elle n'a été adoptée par Guyton-Morveau qu'à une époque » postérieure; enfin en 1785, Berthollet écrivoit encore dans le système » du phlogistique. Cette théorie n'est donc pas, comme je l'entends dire, » la théorie des chimistes français; elle est la *mienne*, et c'est une » propriété que je réclame auprès de mes contemporains et de la » postérité. »

Concluons de ce qui précède que si le docteur Ure avoit pris le mot *combustion* dans son acception grammaticale, il auroit nécessairement examiné cette opération chimique sous le point de vue de la nature des corps qui y prennent part, et sous celui du phénomène du feu qui se manifeste lorsque l'action de ces corps est rapide : il auroit traité son sujet avec plus de méthode, et en même temps il auroit rendu justice à Lavoisier en faisant voir que la manifestation du feu dans la combustion n'est pas encore expliquée d'une manière satisfaisante. L'opposition que le chimiste français a établie entre l'oxigène et les corps combustibles, ou plus généralement l'antagonisme entre la propriété comburante et la propriété combustible, sera toujours pour son auteur un titre de gloire auprès de la postérité. Le docteur Ure, en envisageant la combustion de cette manière, auroit été conduit à exposer la théorie chloridique comme elle doit l'être par le véritable historien de la science qui est au-dessus des préjugés nationaux. En effet, que l'on examine cette théorie sans partialité, et l'on verra qu'elle n'est point en contradiction avec celle de Lavoisier sur la combustion par l'oxigène, mais qu'elle n'en est au contraire qu'une généralisation, si l'on fait consister la théorie de Lavoisier dans la découverte de l'antagonisme de deux corps simples pour produire une combustion. Ainsi, comme l'oxigène, le chlore, en se combinant avec le phosphore, l'arsenic, l'antimoine, &c., donne lieu à un dégagement de feu; comme l'oxigène, le chlore donne naissance

à des acides, et les combinaisons qu'il a formées avec les combustibles, laissent dégager le chlore au pôle positif, de même que les combinaisons de l'oxigène avec les combustibles, laissent dégager leur oxigène à ce même pôle. Voilà l'analogie que le docteur Ure auroit reconnue entre la théorie de Lavoisier et la nouvelle théorie du chlore, s'il eût été plus disposé à lier les faits analogues qu'à chercher des contradictions où réellement il n'en existe pas.

L'histoire des travaux sur lesquels repose la théorie du chlore est si incomplétement exposée par le docteur Ure, qu'il est impossible aux lecteurs qui ne veulent pas recourir aux mémoires originaux, de savoir à quel point les savans français ont concouru à fonder cette théorie : ainsi le docteur Ure ne dit point positivement que MM. Gay-Lussac et Thénard, dans leurs recherches sur l'acide muriatique, présentées à l'Institut le 23 janvier et le 27 février 1809, avancèrent que tous les faits alors connus, relatifs à l'acide muriatique, pouvoient être expliqués dans l'hypothèse où l'on admettoit la simplicité de l'acide muriatique oxigéné. Le docteur Ure ne dit pas que M. Ampère, non-seulement professa cette dernière opinion après l'avoir discutée dans plusieurs réunions savantes, mais encore qu'il proposa le nom de chlore pour désigner l'acide muriatique oxigéné, et en outre qu'il étendit la nouvelle théorie aux faits que MM. Gay-Lussac et Thénard venoient de publier dans leurs recherches sur l'acide fluorique, et qu'il proposa en conséquence le nom de *phthore* pour désigner le comburant qui, suivant lui, forme avec l'hydrogène l'acide fluorique. M. Dulong professa pareillement en France la théorie du chlore avant l'époque (1) où sir H. Davy se prononça pour cette théorie, et ajouta à l'histoire du chlore de nouveaux faits qui s'expliquent bien plus naturellement dans la nouvelle manière de voir que dans l'ancienne.

Quoique nous n'ayons pas examiné un grand nombre d'articles du dictionnaire de chimie du docteur Ure, cependant ceux dont nous avons parlé suffisent pour qu'on se fasse une juste idée de l'ouvrage, et nous avançons, sans crainte d'être démentis, que des critiques plus ou moins graves peuvent être adressées à la plupart des articles de chimie proprement dite. En résumé, nous avons signalé dans cet ouvrage un manque d'ensemble, tel que la recherche de beaucoup de mots est très-difficile ; nous avons remarqué des omissions plus ou moins importantes, beaucoup d'erreurs de détail ; le défaut de proportion, non-seulement entre les articles, mais encore entre les différentes parties d'un même article ;

(1) Novembre et décembre 1810.

des définitions presque toujours vagues, souvent incomplètes, quelquefois inexactes ; enfin nous avons vu que l'auteur a une tendance prononcée à rapporter des opinions pour les mettre en doute, ou les restreindre, ou les discuter partiellement, sans tirer aucune conclusion générale et précise. Mais tout en signalant ces défauts, nous pensons qu'on doit les attribuer pour la plupart à la rapidité avec laquelle le docteur Ure a composé son dictionnaire. Les recherches spéciales de l'auteur sur la physique et la chimie, démontrent suffisamment qu'il fera un ouvrage plus utile lorsqu'il voudra donner à son travail le temps qui est nécessaire à toute bonne composition.

E. CHEVREUL.

Nouveau Recueil de Fabliaux et Contes inédits des Poëtes français des XII.e, XIII.e, XIV.e et XV.e siècles, publiés par M. Méon, *employé aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi.* Paris, chez Chasseriaux, libraire éditeur, 1823, 2 vol. *in-8.o*

Les fabliaux et les contes de nos anciens poëtes ont été souvent reproduits ou imités dans les autres littératures; et cependant ce n'est que très-tard que la publication de ces ouvrages nous a permis de nous faire aisément une juste idée de leur mérite.

Comme l'éditeur de ce nouveau recueil et du recueil précédent, auquel celui-ci fait suite, n'a donné aucun renseignement philologique, je crois convenable de rassembler les indications suivantes.

Fauchet, dans son *Recueil de l'origine de la langue et poésie française, ryme et romans*, &c., parla le premier de quelques auteurs de fabliaux et de contes ; mais il n'en parla que d'après des manuscrits, n'en cita que de courts fragmens, et il n'analysa qu'un petit nombre de pièces; on peut donc avancer qu'il n'avoit donné qu'une idée très-imparfaite de ces monumens de notre ancienne littérature.

M. de Caylus publia, dans le tome XX des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, des détails assez intéressans sur le manuscrit n.° 1830 de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Ce manuscrit contient des fabliaux et des contes qui forment un total de cent cinquante mille vers ; mais le savant académicien ne le considéra pas spécialement sous le rapport littéraire.

On trouve, au tome XVIII des mêmes Mémoires, une notice de

Racine le fils, relative au manuscrit des religieuses de Notre-Dame de Soissons, où on lit plusieurs récits en vers des miracles de la Vierge.

Il existe aussi de M. Lévêque de la Ravalière, la notice d'un manuscrit de l'an 1200, contenant en vers et en prose les vies de cinquante saints ou saintes.

M. de Sainte-Palaye et M. le comte de Caylus insérèrent en diverses collections, des analyses, des extraits de fabliaux et de contes.

Mais le littérateur qui ouvrit réellement au public ces trésors littéraires, et qui facilita les moyens de les apprécier, ce fut Barbazan. Il fit d'abord imprimer le texte du manuscrit du *Castoiement,* &c. un vol. *in-12,* et ensuite celui des fabliaux et des contes, trois vol. *in-12,* 1756; il y joignit un glossaire qui expliquoit les vieux mots les plus difficiles à entendre : ainsi c'est à Barbazan qu'il faut rapporter la gloire d'avoir fait la première publication de ces sortes de pièces dans le véritable intérêt de la langue et de la littérature, sans oublier toutefois la reconnoissance qui est due à M. de Sainte-Palaye pour les soins qu'il a pris constamment de réunir des copies de tous les anciens manuscrits des fabliaux et des contes, &c., et de composer un vocabulaire expliquant les termes de la langue de l'époque.

M. Legrand d'Aussy entreprit de donner une idée des trouvères, et publia un recueil d'extraits et d'abrégés de leurs fabliaux et de leurs contes. Il choisit ceux qui renfermoient des aventures gaies, piquantes ou intéressantes, même il y inséra des contes de dévotion, et il parvint à composer une collection qui se fit lire avec plaisir, mais qui me paroît peu propre à faire apprécier le genre de mérite qu'on ne peut refuser aux trouvères; car, dans les analyses de M. Legrand d'Aussy, on ne peut juger ni l'état de la langue, ni les détails poétiques qui sont quelquefois gracieux dans les originaux, ni les pensées et réflexions des auteurs, qui sont élaguées dans un extrait; en un mot, rien de ce qui constitue essentiellement le mérite littéraire de ces ouvrages.

Les exemplaires des Recueils de Barbazan étoient devenus très-rares, lorsque M. Méon publia de nouveau ces fabliaux et contes en quatre volumes *in-8.°*, avec des augmentations considérables. Il mit ou conserva au bas des pages quelques notes qui expliquoient les passages difficiles; à la fin de chacun des quatre volumes, un glossaire donna l'intelligence des termes anciens. Cette collection précieuse fut bien accueillie par le public, par les gens de lettres et sur-tout par les étrangers.

Aujourd'hui M. Méon complète sa collection par deux nouveaux volumes qui ont le même intérêt que les quatre premiers et qui méritent le même succès.

Le second volume du nouveau Recueil contient des contes dévots; ce sont en général des récits de divers miracles obtenus par la protection spéciale de la Vierge.

Je me propose de faire juger de l'utilité de ce nouveau Recueil, en choisissant quelques passages remarquables par le style et la poésie; ensuite je citerai un grand nombre d'exemples relatifs à la langue et aux étymologies; et je terminerai cet extrait par des observations sur l'extrême liberté du style de plusieurs de ces fabliaux et contes.

Il seroit inutile d'analyser des pièces qui la plupart ont été analysées par M. Legrand d'Aussy, ni d'indiquer les différens degrés de mérite de composition qu'on peut remarquer dans quelques-unes. A mon avis, le conte le plus piquant, le plus dramatique, est celui du *Pauvre Clerc.*

Voici un passage du conte de l'*Impératrice qui garda sa chasteté;* on pourra juger du style de son auteur, Gautier de Coinsi: c'est un amant qui parle à sa dame.

Vostre valors, vostre granz pris
De vostre amor m'ont tot espris
Que ne puis vivre ne durer.
Vostre amor me fet endurer
Tant triste mois et tant triste an
Que plus sui tristes de Tristan:
Plus vos aim, dame, et plus i bé (*) — (*) *baye.*
Que Piramus n'ama Tysbé,
Ne que Tristan Yseult la blonde;
Ainz nus amanz qui fust el monde,
Ne nus vivant tant n'ama fame
Com je vos aim, ma douce dame.

Ce même auteur s'exprime ainsi sur les femmes dans la pièce déjà citée:

Qant fame se velt adoler (*); — (*) *employer le dol.*
Puisqu'ele velt aucun boler (*), — (*) *tromper.*
Si plesanz moz dit et si douz
Qu'ele puet decevoir trestouz.
Tant set mentir et tant set feindre
Que nul ne la porroit atteindre.
Tant dit, tant fet, tant ment, tant jure,
Que l'ome assote (*) et asseure — (*) *hébète.*
Et maugré sien (*) li fet acroire — (*) *malgré lui* (1).

(1) Voyez la *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine*, p. 359.

Que blanche chape est toute noire,
Et qu'une pie est sur la branche
Qui hier fu noire et hui est blanche.

Et plus bas cet auteur ajoute sur les femmes:

Ovides dit que cele est chaste
Que nul ne prie ne ne haste,
Et il dit voir (*) par nostre dame. (*) *vrai.*
Tele a renom de prodefame
A cui li pié tost glaceroit (*) (*) *glisseroit.*
Qui un petit la hasteroit. . . .
Cele doit bien estre aorée (*) (*) *vénérée.*
Qui tant est douce et enflorée
Que chascuns prie et tente et haste,
S'ele se tient et nete et chaste.

On lit, dans *le Chevalier à l'épée*, t. 1, p. 135, ces vers qui peignent une jeune personne :

Li sire est en la chambre entré
Por une soe fille querre,
Qu'il n'ot entre tote la terre
Damoiselle de sa valor.
Je ne vos porroie à nul jor
La biauté tote ne demie
Dou ele estoit plainne et garnie,
Ne je ne la voil trespasser,
Si la voil à briés moz conter.
Quanc'onques nature sot fere,
Qui a cors d'ome déust plere,
De cortoisie et de biauté,
Ot tot entor li assanblé.

Ces quatre derniers vers sont remarquables par la pensée et par l'expression.

Dans le conte de *l'Ermite que le deable conchia du coc et de la geline*, l'auteur compare les tentatives et les embuches du diable aux piéges des oiseleurs :

Einsi com fet li oisellerres (*), (*) *oiseleur.*
Qant il est bien apert guilerres (*), (*) *trompeur.*
Par son barat les oisiax prent,
Son trebuchet couche et estent
Et respont bien que l'en nu (*) voie, (*) .
Et puis si met paille en la voie.

Apres dedenz la forme met,
Et puis viennent li oiselet
Qui cuident le bon blé trover;
Si s'assiéent pour saouler,
Et cil sa rois (*) deseur els rue,
Et puis les chace et si les tue.
Einsi est-il, bien le sachiez,
Tendu à ses laz et ses giez
Li anemis que il ne faille,
Jeté a par-tout de la paille.
La paille ce sont les richeces,
Ces grands tresors et ces hauteces,
Cil biau mengier et cil délit,
Ces beles robes, cil biau lit,
Cil biau palés et ces mesons,
Envoiséures et chansons,
Granz solaz et toutes biautez
Quanque des oilz veoir poez.
C'est chose nule et chose vaine,
C'est la paille que li veuz maine;
En une heure avons tout perdu;
Bien sommes mort et decéu,
S'anemis einsi nos conchie.

(*) *filet.*

Je n'omettrai pas un trait de caractère qui permet de croire que l'auteur du fabliau intitulé *du Sénateur de Rome* étoit quelqu'un qui vivoit de l'autel. Il rapporte que ce sénateur et sa femme faisoient célébrer tous les samedis un service à l'honneur de la Vierge, et il annonce que

Et toujosz, après le servise,
Estoit apareillié et mise
La table, et la viande preste.
Si manjoient cil a grand feste
Qui le servise fet avoient,
Si come faire le devoient.

Jean le Chapelain, dans le dit du *Soucretain*, fait ainsi l'étalage des richesses territoriales de l'abbaye de Cluni :

Il avint jadis en Bergoigne
A Cligni la maistre abaie
Qui est de si grand seignorie
Que la contrée est toute lor

Sept lieues plaines tot entor;
Mesme le bourc de Challemaigne
Ont-il tot mis en leur demaine,
Que il n'i a meson ne rue
Qui tot ne soit de lor tenue.

Le fabliau du *Vilain Asnier* qui est devenu tout-à-coup très-riche, présente en assez bons vers une vérité morale qui a été proclamée dans tous les temps et dans tous les pays :

Mesons et terres acheta,
Cel en fist et tant esploita
Que par son avoir fu amez
Et preudom et sage clamez.
Tant com en povreté fut mis,
Sans parenz fu et sans amis,
Et quant en grant bruit fut montez
Amez fu et emparentez.
Chascun au riche s'aparente
Et l'eneure et sert et présente
Et li povres est en essil,
Chascun le foule et le tient vil....
Cist hom fu riche sans anui
Et maint s'acointierent de lui,
Tex qui de lui cure n'avoient
Qant en povreté le savoient.

Si j'avois à prouver combien la publication des ouvrages originaux est utile pour les faire connoître et apprécier convenablement, et combien elle est sous ce rapport très-préférable à des abrégés qu'en a donnés Legrand d'Aussy, je dirois que ces vers, qui pour l'époque me paroissent très-remarquables, et quant au fond, et quant à la forme, ne sont pas même indiqués dans l'analyse de ce conte par cet abréviateur.

Plusieurs des pièces contenues dans ce nouveau recueil sont tirées d'un manuscrit de Berne, et quelques-unes ont conservé des traces des formes plus anciennes de l'idiome français, telles que LO pour *le* article : cette forme se trouve sur-tout dans le passage suivant, qui a d'ailleurs le mérite d'offrir une description assez agréable ; il est tiré du conte intitulé *Richaut*, au tome I.er, pag. 70.

Richaut fait Herselot baigner;
Au col li mist bon mantel chier,
D'orfrois li lace
Les deus costez et entre brace.

De blanchet li povoit (*) la face (*) *pourvoit.*
Et LO menton;
El vis asist LO vermillon
De sor LO blanc;
Por ce que del natur*al* sanc
Po i avoit,
Hersant part (*) bele, pas n'estoit. (*) *paroît.*

On rencontre aussi LO pour *le* pronom démonstratif; on aura peut-être remarqué *NATURal,* ancienne terminaison romane, qui ensuite a été changée en *el* dans l'idiome français moderne.

Je ferai encore à ce sujet la citation suivante :

L'espée tret bien esmolue
La teste li éust tolue,
Ne fust li autres qui s'escrie:
ESTA, ESTA, ne tue mie.

Cet *ESta* est dans la langue des troubadours l'impératif du verbe ESTAR *estre* qui a aussi l'acception d'*arrêter:* ce dernier vers signifie donc ARRÊTE, ARRÊTE, *ne tue pas.* Cet ESTA étoit sans doute une expression populaire, reste de l'ancien idiome roman.

On a dit souvent, et j'ai eu occasion de répéter dans ce Journal (février 1824), que le mot DENRÉE avoit été formé de *denarium;* le nouveau recueil offre deux exemples qui, non-seulement, confirment cette étymologie, mais encore l'expliquent de la manière la plus satisfaisante.

Dans le fabliau intitulé *la Plantez,* on lit:

Il avint en une taverne.....
C'uns bachelers de Normandie....
En sa main tenoit un denier,
Si commanda au tavernier
Que DENRÉE de vin li traie.

Ce passage prouve évidemment que l'on entendoit autrefois par DENRÉE une portion de comestible et de marchandise qui étoit payée un denier.

Li diz de l'Herberie présente en scène un mire ou charlatan qui vend des herbes au public, et qui s'écrie devant les assistans :

« Osteiz vos chaperons, tendeiz les oreilles, regardeiz mes herbes » que ma dame envoie en cest païs, et por ce qu'ele wet que li povres » i puist ausi bien avenir comme li riches, ele me dist que j'en feisse » DANRÉE ; car teiz a un *denier* en sa borce qui n'i a pas cinq sols, et » me dist et me commande que je prisse un *denier* de la monoie qui

» couroit el païs et en la contrée où je vanroie; à Paris un parisis, à » Orliens un orlenois, à Aumans un mansois, à Chartres un chartrin, » à Londres en Angleterre un sterlin; por dou pain, por dou vin à moi, » por dou fain, por de l'avainne à mon roncin; car cil qui auteil sert » d'auteil doit vivre. »

J'ai annoncé que je parlerois de l'indécente liberté, de l'extrême licence qui, dans les exemplaires non corrigés de plusieurs fabliaux et contes, soit de l'ancien, soit du nouveau recueil, révolte le lecteur, tant soit peu délicat; et, sous ce rapport, il est heureux que le vieux langage dans lequel ils sont écrits, ne soit guère à la portée que d'une classe de lecteurs qui sont plutôt dégoûtés que séduits par cette grossièreté d'images et d'expressions. J'ignore quelles étoient les mœurs, la conduite, la vie privée des auteurs: si j'avois de bons renseignemens à cet égard, je leur appliquerois volontiers le vers de Martial,

Lasciva est nobis pagina, vita proba. Epigr. 5, lib. I.

Mais comme ces renseignemens me manquent, je ne puis leur appliquer que la première partie du vers.

Et cependant ces fabliaux, ces contes licencieux étoient lus, en présence de personnes distinguées, dans des assemblées publiques et nombreuses, dans des réunions où se trouvoient des dames. Que penser du succès de pareils ouvrages, et des mœurs des sociétés qui les applaudissoient!

M. Legrand d'Aussy, dans la préface de ses Fabliaux, tome I.er, pag. lxix, dit: « Les mœurs que présenteront les fabliaux ne sont » pas toujours honnêtes, il faut l'avouer; et plus d'une fois, dans le » cours de mon travail, j'ai eu le chagrin de faire cette triste réflexion. » Les expressions pires encore y sont ordinairement d'une grossièreté » qui révolte . . ., et ce n'est pas seulement dans la narration de l'auteur » que se trouvent ces expressions dégoûtantes, dont l'oreille est choquée; » on les voit avec surprise dans la bouche de filles honnêtes, de femmes » vertueuses, de pères instruisant leurs enfans. »

Il est remarquable que, dans les ouvrages qui nous sont parvenus d'environ trois cents troubadours, il se trouve à peine quatre à cinq pièces où l'on ait à reprendre des mots grossièrement licencieux; encore est-il évident que c'étoient des débauches d'esprit que se permettoient ces poëtes dans des tensons ou défis littéraires, qui vraisemblablement n'arrivoient pas jusqu'à ces sociétés polies et élégantes qui applaudissoient ordinairement à leurs ouvrages.

Je me borne à faire connoître le fait, et je n'entreprendrai point ici de l'expliquer ni d'en tirer des conséquences sur l'état des mœurs,

de la société et de la civilisation dans les pays que séparoit la Loire.

M. Méon a fourni d'utiles et intéressans matériaux, sous plusieurs rapports qu'il seroit trop long d'indiquer, mais sur-tout pour la langue et la littérature du temps. Plusieurs des fabliaux et contes, tels que celui du *Soucretain &c.*, ont été faits par différens auteurs, et sont quelquefois imprimés avec deux rédactions différentes : il seroit sans doute utile d'indiquer des rapprochemens, de faire connoître les sources primitives, et les diverses et nombreuses imitations. Ce travail intéressant est digne d'un philologue exercé et habile, et à ce titre on peut le demander à M. Méon lui-même.

RAYNOUARD.

Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël, ornée d'un portrait, par M. Quatremère de Quincy*; avec cette épigraphe :*

> *Soleva dire Rafaello che il pittore ha obbligo di fare le cose non come le fa la natura, ma come ella le devrebbe fare.* (Fed. Zuccharo, *Lett. pitt.* t. VI, p. 213.)

1 vol. *in-8.°*, xvj et 480 pages. Paris, librairie de Charles Gosselin.

PREMIER ARTICLE.

L'OUVRAGE dont nous avons à rendre compte est si plein de choses; l'analyse destinée à en donner une idée à-peu-près complète à nos lecteurs sera nécessairement si étendue, qu'afin de ménager l'espace nous passerons en peu de lignes sur un préambule où l'auteur rend compte des motifs qui l'ont engagé à écrire l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël.* Il rassemble dans un petit nombre de pages les témoignages de tout genre déjà rendus à la gloire de ce premier des peintres ; puis il avoue franchement qu'adorateur de Raphaël, il a voulu entreprendre de donner aux autres l'idée que lui-même a conçue de son génie. Il a voulu lui rendre un nouvel hommage plus complet que tous ceux qui l'ont précédé. Il étoit mieux préparé que personne à cette entreprise, par une étude constante et approfondie des arts en général, et des ouvrages de Raphaël en particulier. « Je sens toutefois, dit-il, ce qu'il auroit fallu pour remplir un pareil cadre. Je le » donne et le présente comme un simple plan. Qu'un autre y élève le » monument. »

Après cet exposé simple et modeste de ses motifs, M. Quatremère de Quincy entre en matière. La marche qu'il a adoptée est aussi simple et naturelle ; il prend Raphaël au berceau et le suit chronologiquement dans ses premières études, dans ses progrès, dans ses chefs-d'œuvre, jusqu'à la Transfiguration, et jusqu'à sa mort. Cet ordre n'est cependant pas d'une exactitude rigoureuse. L'auteur l'interrompt quelquefois, soit pour rapprocher comme dans un seul cadre tous les ouvrages du même genre, tels que les portraits, ou ceux qui traitent le même sujet, tels que les Vierges et les Saintes Familles; soit lorsqu'il s'agit de citer ou de décrire différens tableaux exécutés dans une même période, sans qu'on puisse assigner la priorité à aucun; soit enfin lorsque le biographe trouve de l'avantage à réunir sous un même point de vue tout ce qui peut faire juger le mérite de Raphaël sous quelque rapport particulier, comme promoteur de la gravure, comme architecte, comme antiquaire même, dans la restitution projetée des monumens de l'antique Rome. Ajoutons que n'écrivant pas seulement l'histoire des ouvrages du prince des peintres, mais aussi celle de sa vie, M. Quatremère a su fondre l'une dans l'autre. En suspendant, sans le rompre, le fil de l'histoire, en quelque sorte pittoresque, de l'Apelle d'Urbin, il y a mêlé tous les détails qui peuvent nous intéresser sur sa personne, sa famille, sa fortune, ses espérances, ses amis, ses protecteurs, et nous a tracé son portrait moral et physique. En terminant enfin l'ouvrage, il en tire des résultats du plus haut intérêt. Nous allons essayer de le suivre, en abrégeant beaucoup sans doute, mais en prenant soin de ne rien omettre de ce qui peut contribuer à faire partager à nos lecteurs la conviction de ces derniers résultats, que l'on peut regarder comme le but, au moins secondaire, de l'ouvrage.

Raphaël naquit à Urbin en 1483 : sa famille, qui tenoit à la bonne bourgeoisie, avoit déjà compté quatre peintres avant le père de Raphaël, Jean Sauzio, qui étoit aussi de cette profession. Destinant son fils à la même carrière, et se défiant avec raison de ses propres talens, il le fit entrer à l'école du Pérugin, peintre alors célèbre, où le jeune Raphaël développa des talens précoces, montra une docilité admirable, et fit de tels progrès, qu'il n'eut bientôt plus rien à apprendre de son maître. La peinture, à cette époque, étoit encore dans une seconde enfance. De la pureté et de la finesse dans le trait, de la fraîcheur et de la netteté dans la couleur, de la naïveté dans les attitudes, la vérité du portrait dans les têtes; voilà ce qui caractérisoit les écoles contemporaines; on voit tout ce qui leur manquoit. A Florence seulement, Michel Ange et Léonard de Vinci avoient rompu les lisières de

la routine : Raphaël rompit celles qui l'attachoient à son maître, à l'occasion d'un voyage de ce dernier. En son absence, il fit quelques excursions dans les environs de Pérouse; et ses premiers ouvrages, dont quelques-uns furent exécutés à dix-sept ans, le distinguent déjà de son maître, par le mérite de l'expression, par une composition plus animée. Ce fut sur-tout dans le Mariage de la Vierge [*il Sposalizio*] que ses progrès furent sensibles, et l'on y admire aussi la belle architecture du temple, qui prouva que Raphaël avoit déjà étudié et approfondi cet art.

Vers la même époque, c'est-à-dire, dans les trois premières années du XVI.e siècle, Pinturiccio, autre élève du Pérugin, s'associa Raphaël pour les peintures à fresque dont il orna la bibliothèque de Sienne, bâtie par le pape Pie II, Æneas Sylvius, et devenue la sacristie de la cathédrale. Quoique Pinturiccio eût déjà secoué le joug des anciennes écoles, et quel que soit le mérite des peintures de Sienne, il pensoit que la gloire doit en être plutôt attribuée à Raphaël. Vasari a émis deux opinions sur ces fresques; mais la tradition du pays confirme celle qui est la plus favorable au peintre d'Urbin. Il paroît que de Sienne Raphaël se rendit à Florence : M. Quatremère de Quincy prouve fort bien que ce ne put être pour étudier, comme l'a dit Vasari, les célèbres cartons de Léonard de Vinci et de Michel Ange. Les ouvrages de Raphaël faits pendant une année, tant à Florence qu'à Pérouse, ne témoignent nullement d'une influence de ces études prétendues. Ce qui est plus clair, c'est le second voyage de Raphaël à Florence vers la fin de 1504, avec une lettre de recommandation de la duchesse d'Urbin.

Raphaël avoit vingt-un ans lorsqu'il prit la résolution de se fixer à Florence, ou du moins d'y résider assez long-temps pour profiter des exemples et des leçons que cette ville pouvoit lui offrir.

Les premiers objets de ses études furent sans doute ces beaux restes d'antiquités, rassemblés dans le palais de Médicis, et qui avoient déjà servi de guide à Léonard de Vinci et à Michel Ange pour sortir des limites où l'art moderne s'étoit renfermé jusqu'alors. On cite deux petits ouvrages de cette époque, l'un desquels rappelle encore le Pérugin, tandis que l'autre annonce déjà la seconde manière de Raphaël. Rappelé dans sa ville natale par la mort de ses parens, il y peignit pour le duc d'Urbin deux tableaux où l'on admire, soit le précieux du pinceau, soit la vie répandue dans la composition. Mais rendu bientôt au séjour de Florence et aux études dont il venoit d'être détourné, il mit à contribution les ouvrages de Masuccio, peintre du dernier siècle, les tableaux

et l'amitié de Fra Bartolomeo, à qui il enseigna la perspective en se perfectionnant par ses conseils dans le maniement du pinceau; enfin il dut aussi participer à cette grâce que l'on admire dans les tableaux de Léonard. « Toutefois (dit M. Quatremère), cette rare combinaison » de qualités que l'artiste s'approprie par l'étude des œuvres de la » nature et de celles de l'art, résulte d'une opération de l'esprit que la » théorie ne sauroit analyser. Ce seroit prétendre retrouver dans le miel » composé par l'abeille, tous les élémens des sucs divers qu'elle a » transformés. . . . . C'est là un de ces mystères de la faculté d'imiter » dont on confond trop souvent l'effet, soit avec le procédé du copiste, » soit avec les répétitions que l'élève s'habitue à faire des ouvrages » d'un seul maître. »

Ici M. Quatremère de Quincy se trouve conduit naturellement à aborder la grande question du célèbre carton de Michel Ange. Il commence par rendre justice au mérite de ce grand homme, qui, par l'étude de l'antique et sur-tout par de profondes études d'anatomie, parvint dans ce seul morceau représentant un sujet de la guerre des Florentins contre ceux de Pise, non-seulement à tirer le dessin du cercle rétréci d'une méthode froide, mais à le porter du premier coup à un point de perfection que lui-même n'a point dépassé depuis. Cet admirable carton, récemment gravé à Londres par Schiavonetti, produisit sur les contemporains une sensation prodigieuse, et Raphaël ne put y demeurer étranger. Il vit, revit, étudia ce chef-d'œuvre à Florence. Mais si déjà, dans l'antique, Raphaël avoit dû voir avant tout la beauté, la pureté, la noblesse, la grâce dont le goût lui étoit naturel, tandis que Michel Ange n'y avoit vu que ce qui étoit force, grandeur et science, on doit croire aussi que, dans le chef-d'œuvre de ce dernier, Raphaël put apprendre à donner plus de développement aux formes de son dessin, plus de liberté et d'ampleur à son style, sans que rien changeât ni dans le caractère qui lui étoit propre, ni dans ce qui constituoit son goût. Ce qu'il apprit contribua à perfectionner son talent, mais sans en altérer la nature. M. Quatremère le démontre par l'examen des ouvrages qu'il exécuta à cette époque et jusqu'à son voyage à Rome, où il est temps pour nous de le faire arriver.

Ce fut en 1508, et à l'âge de vingt-cinq ans, que Raphaël fut appelé à Rome par le pape Jules II, sur la proposition de Bramante. Sa réputation étoit déjà telle, que le pape l'accueillit, le combla de caresses et lui donna l'ordre de peindre, sans délai, au Vatican, la salle dite de la *Segnatura:* des peintres habiles étoient déjà chargés des autres. Les quatre grands tableaux dont Raphaël décora cette salle, le

mirent au-dessus de tous ses rivaux : ce sont, *la Dispute du Saint-Sacrement, l'École d'Athènes, le Parnasse*, et *la Jurisprudence.* On peut les regarder, et sur-tout le premier, comme tenant encore à sa première manière. On retrouve dans ce tableau la naïveté des écoles du second âge, des caractères de têtes dont la vérité est celle du portrait, des traces du goût appelé gothique dans l'emploi de l'or, une composition trop symétrique et même en partie imitée d'un tableau plus ancien. D'un autre côté, le mérite supérieur de Raphaël n'en continua pas moins à se développer; il commença à s'affranchir de la servilité dans le costume : s'il réunit des personnages qui ont vécu à des époques différentes, il le fait sans qu'ils semblent participer à une action commune, précaution nécessaire pour sauver l'anachronisme; l'objet qui réunit tous les acteurs de cette scène, n'ayant rien de positif ni de matériel, rien n'y sauroit offenser la vérité ou du moins la vraisemblance historique.

Les progrès sont encore plus sensibles dans le tableau de *l'École d'Athènes.* Ici Raphaël, porté par son sujet même, ayant à rassembler, à grouper les figures des plus célèbres philosophes de l'ancienne Grèce, s'éleva tout-à-coup au-dessus de l'horizon de son école. Plein du goût et de l'esprit de l'antiquité, que personne avant lui n'avoit étudiée (car le dessin seul avoit captivé Michel Ange), il créa le style et le goût de composition de ce magnifique tableau; il en inventa les costumes, et cela avec tant de bonheur, qu'après les innombrables découvertes faites depuis dans la science et les monumens de l'antiquité, après tant d'originaux recouvrés qui ont opposé aux inventions de l'École d'Athènes tant et de si périlleux parallèles, ce tableau, dit M. Quatremère, n'a rien perdu sous tous ces rapports dans l'opinion des artistes, et plusieurs figures de personnages qui y sont représentés, ont continué de passer pour classiques, même à côté de celles que nous a transmises le ciseau des Grecs. Comment s'étonner, après cela, lorsqu'on voit Jules II, frappé de l'immense supériorité de ce chef-d'œuvre, ordonner d'effacer et de détruire les ouvrages exécutés dans les autres salles par les concurrens de Raphaël qu'il chargea de les remplacer!

Le même genre de mérite se fait remarquer dans *le Parnasse ;* c'est encore une de ces compositions que notre auteur nomme symbolico-historiques. C'est là qu'on observe comment Raphaël, après avoir retrouvé le goût si long-temps perdu de l'antiquité, a su y rattacher la chaîne des inventions modernes. Son *Parnasse* est comme une alliance entre les génies des temps anciens et nouveaux; il y fait errer ensemble, autour des Muses et d'Apollon, les poëtes de la Grèce et de l'antique Rome avec ceux de la moderne Italie. Le style dans lequel est peint

ce tableau, digne des premiers, ne paroît nullement étranger aux autres.

Dans le quatrième tableau de cette salle, celui de *la Jurisprudence*, composé d'un petit nombre de figures, mais d'une plus grande dimension, Raphaël fit preuve encore d'un agrandissement de manière; son pinceau acquit plus de largeur, son coloris fut plus animé; il s'approcha encore plus de cet idéal dont il avoit puisé les leçons dans l'antique.

Ici se reproduit de nouveau la question des obligations que Raphaël put avoir à Michel Ange. M. Quatremère prouve d'abord, en rapprochant les dates, que les tableaux de la salle de la *Signatura* sont hors de cette question, puisque Raphaël et son rival travailloient en même temps, le premier à cette salle, le second à la chapelle sixtine. Lorsque enfin cette chapelle fut ouverte, notre auteur ne dissimule pas que Raphaël dut profiter beaucoup par l'étude du dessin hardi des figures gigantesques que le sculpteur florentin y avoit tracées; mais il rappelle ici ce que nous avons déjà vu plus haut sur l'étude de l'antique observé par ces deux maîtres. Ils n'y furent pas frappés des mêmes qualités; et celles qui, dans la chapelle sixtine, pouvoient se combiner avec le style particulier de Raphaël, furent aussi les seules qu'il s'appropria. Une figure peinte à cette époque, celle du prophète Isaïe, dans l'église de Saint-Augustin, rappelle, il est vrai, le dessin de Michel Ange dans toute sa hardiesse, dans toute sa grandeur; mais elle en rappelle aussi les défauts par le manque d'expression, par une attitude insignifiante, par un vide d'intérêt auquel on n'est point accoutumé avec Raphaël. Au contraire, dans d'autres figures de sibyles et de prophètes dont il orna, dans le même temps, l'église *della Pace*, on admire à-la-fois la grandeur, la noblesse, la force, la sublimité, la grâce même de l'expression. On ne peut donc s'empêcher de croire qu'en traitant ces sujets, déjà traités par Michel Ange dans sa chapelle (si du moins ils furent de son choix), Raphaël voulut montrer ce qui manquoit à son rival trop exclusif dans sa manière, et faire voir qu'il savoit l'embellir en s'appropriant son mérite, après avoir prouvé, dans la seule figure d'Isaïe, qu'il n'auroit tenu qu'à lui de l'imiter.

C'est à la suite de ces rapprochemens que M. Quatremère de Quincy devoit placer le parallèle que le lecteur attendoit sans doute entre Michel Ange et Raphaël, considérés dans leurs ouvrages de peinture. Ce n'est point pour cet art que Michel Ange étoit né : ses profondes études anatomiques, si nécessaires au sculpteur, l'avoient accoutumé à ne voir dans l'homme que l'homme physique, à faire abstraction du moral,

et son goût particulier lui avoit fait préférer, entre toutes les qualités physiques, celles qui indiquent la force. Il n'en fut point ainsi de Raphaël; il se sentoit appelé à traiter tous les genres, depuis le naïf jusqu'au sublime, à exécuter toutes sortes de compositions, religieuses, mythologiques, historiques, allégoriques: il embrassa tout; le sentiment, plus encore que la science, le guida dans l'étude de l'antique; il fit revivre chez les modernes toutes les inventions du monde poétique des Grecs. Enfin si Michel Ange fut sans contestation le plus grand des dessinateurs, Raphaël fut le premier des peintres.

Rien ne prouve mieux l'universalité du génie de Raphaël que l'énumération des tableaux qu'il peignit à cette même époque où nous sommes arrivés. Dans le même temps où il ornoit une chapelle d'Augustin Chigi de ses sibylles et de ses prophètes, il décoroit le palais de ce célèbre amateur, connu sous le nom de la *Farnésine*, de sa Galatée, composition qui semble être l'ouvrage d'un peintre de l'antiquité; il représentoit, dans la vision d'Ézéchiel, toute l'extase d'un prophète; il exécutoit le tableau de la *Vierge au donataire*, où toutes les variétés de style et de caractères sont rassemblées dans les figures d'hommes et de saints, et enfin dans celles de l'enfant Jésus et de la Vierge, dont la beauté vraiment céleste s'élève jusqu'à l'idéal.

M. Quatremère n'admet point de transition brusque d'une manière à l'autre, dans le talent de Raphaël. En remarquant que *la Dispute du Saint-Sacrement* tient encore beaucoup de sa première manière, il laisse apercevoir, sans le dire, comment, dans trois autres tableaux de *la* même salle, il s'éleva peu-à-peu jusqu'à la seconde, à laquelle la *Jurisprudence* appartient entièrement. Il n'y eut point en cela de calcul de la part de ce grand homme: son talent suivit la progression des sujets qu'il eut à peindre et qui lui furent sans doute indiqués. Ses quatre premières compositions, en quelque sorte symboliques, n'admettoient que peu ou point d'action; il put leur conserver ce coloris si frais que certains amateurs regrettent encore dans sa première manière, et la belle simplicité que l'on admire dans la composition. La seconde salle, où il dut peindre des sujets plus compliqués, des actions réelles et très-animées, demandoit plus d'art dans les compositions, des attitudes plus vigoureuses dans les personnages, dussent les ombres plus prononcées enlever quelque chose à la fraîcheur du coloris. Raphaël trouva dans son admirable talent toutes les ressources nécessaires pour remplir ces nouvelles conditions; et c'est dans cette seconde salle que sa seconde manière se reconnoît dans toute sa perfection.

Quatre tableaux la décorent, comme la première; mais ici ce sont

des sujets historiques choisis dans un système d'allusion à la grandeur de l'église romaine et à la gloire de ses pontifes, système dans lequel Raphaël continue dans la suite à décorer les autres salles du Vatican.

Les deux premiers tableaux de celle qui nous occupe, peints sous Jules II, ont eu ce pontife en vue ; les deux autres, peints sous Léon X, se rapportent à lui. Au milieu des disputes sur la présence réelle qui déchiroient alors l'église, ce fut un choix heureux que celui de *la Messe de Bolsène* et du miracle que l'on rapporte au pontificat d'Urbain IV, antérieur de près de deux siècles; et ce fut une idée non moins heureuse que celle de ramener, pour ainsi dire, le miracle au temps présent, en prêtant au pape Urbain les traits mêmes de Jules. Toutes les impressions qu'un tel miracle dut produire sur les spectateurs, la crainte, la curiosité, l'étonnement, enfin la plénitude de la foi qui ne laisse démêler aucune surprise dans les traits du pape et des cardinaux, sont admirablement rendus. M. Quatremère remarque encore que ce tableau est un des ouvrages où Raphaël s'est le plus rapproché du point que l'on pourroit fixer pour l'alliance du dessin et du coloris, sans doute parce que l'action, quoique réelle, est néanmoins calme et tranquille.

Le tableau d'*Héliodore chassé du temple* eut pour but de célébrer la gloire que Jules II s'étoit acquise en punissant les ravisseurs des biens de l'église, en les forçant à restitution. On ne peut s'y méprendre, en voyant le pape lui-même assister, en quelque sorte, au châtiment du spoliateur, porté sur la *sella gestatoria*, tandis que le héros historique de la scène, le grand pontife Onias, implore, dans le sanctuaire, la vengeance divine contre l'envoyé d'Antiochus. M. Quatremère relève sur-tout le mérite de cette composition : Raphaël s'y est élevé au comble de l'art. D'autres, dit-il, auroient pu l'atteindre, si, comme lui, ils en avoient su cacher la prétention. Chez lui toutes les figures sont à l'action, sans avoir l'air d'acteurs : elles semblent avoir dû s'y trouver naturellement; elles semblent *posées*, dit notre auteur, sans paroître avoir été *composées*. Les deux tableaux consacrés à la gloire de Léon X, sont *la Délivrance de S. Pierre*, tiré par un ange de sa prison de Jérusalem, et le roi des Huns, le terrible *Attila, arrêté dans sa marche* contre Rome *par le modeste cortége du pape S. Léon*. Léon X n'étant encore que cardinal légat, avoit été fait prisonnier après la bataille de Ravenne, et sa délivrance au jour même qui, l'année suivante, fut celui de son élévation au pontificat, fut regardée comme miraculeuse parmi ses contemporains. Voilà ce qui motiva le choix du premier sujet : quant au second, il fut déterminé par la gloire dont le

pape jouissoit alors, d'avoir rendu, au moins pour quelque temps, la paix à l'Italie par l'influence qu'il sut exercer sur les puissances étrangères qui se la disputoient. M. Quatremère de Quincy, en décrivant le tableau de la délivrance de S. Pierre, excuse Raphaël, sans prétendre le justifier, d'avoir représenté un triple moment dans un seul tableau. L'exemple de ses prédécesseurs autorisoit une erreur où sans doute il ne tomba point par ignorance, car nul ne fut plus fidèle que lui à la règle de l'unité; enfin l'espace même qu'il avoit à remplir, sembloit l'inviter, par sa division en trois parties, à y placer en quelque sorte trois tableaux. Il ne se crut point sans doute obligé de vaincre encore une fois cette difficulté, qu'il avoit déjà si heureusement surmontée, dans l'emplacement pareil où il avoit peint le *miracle de Bolsène.* Après cet aveu et cette excuse d'une erreur, M. Quatremère tient compte à Raphaël d'un nouveau mérite que personne encore n'avoit cherché : celui de produire l'illusion des trois sortes de lumière, celle de l'ange, celle de la lune, et celle d'un flambeau. Les peintres de genre, qui ont recherché uniquement ces sortes d'effets, l'ont sans doute surpassé depuis, mais il ne l'a été par aucun peintre d'histoire.

C'est encore le mérite sublime de la composition que notre auteur fait valoir dans le tableau d'*Attila.* On ne peut en méconnoître l'intention, en y voyant un pape du nom de Léon, et sous les traits de Léon X. *chassant les barbares d'Italie.* Ce tableau, comme le précédent, offre trois circonstances diverses de la même action; mais ici elles sont ramenées à l'unité par l'apparition miraculeuse des deux apôtres. Ils sont vus d'abord du seul Attila, ce qui le force à rebrousser chemin devant la suite pacifique du pape; et déjà tout s'ébranle autour de lui pour commencer un mouvement rétrogade, tandis que le gros de son armée débouche encore d'un défilé dans la plaine de Rome, comme un torrent qui va tout engloutir.

Nous ne nous arrêterons point à énumérer les beautés des autres peintures exécutées dans cette salle. Au milieu des travaux qu'elle exigea, Raphaël perdit Bramante son oncle, architecte de Saint-Pierre, et qui l'avoit recommandé de nouveau à Léon X. Mais dès long-temps, dit son historien, il n'avoit plus besoin d'autre soutien que celui de sa renommée. Léon X avoit senti quel besoin a la gloire des princes de l'appui des grands talens. « Aussi (dit M. Quatremère), Raphaël étoit » il accueilli à la cour du pape, moins en protégé qu'en familier : les » preuves qu'il avoit données de son génie et de sa capacité, l'avoient » déjà fait regarder comme l'artiste universel, comme l'homme destiné » à devenir le centre et le mobile de toutes les entreprises. Déjà sa

» réputation avoit rassemblé autour de lui une foule d'élèves et de » collaborateurs; ce qui nous expliquera comment les douze années » qu'il passa à Rome, et qui furent les dernières de sa vie, purent suffire » à l'accomplissement de ce nombre immense d'ouvrages qui portent » son nom, ouvrages dans lesquels on ne peut se refuser à reconnoître » l'action ou l'influence plus ou moins directe, soit de sa main, soit de » son génie. »

VANDERBOURG.

Description hydrographique et historique des Marais Pontins; relief du sol, cadastre, détails intérieurs, &c.; analyse raisonnée des principaux projets pour leur desséchement; histoire critique des travaux exécutés d'après ces projets; projets ultérieurs pour son desséchement général et complet, &c.; par M. de Prony, *chevalier de l'Ordre du Roi, officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, membre de l'Institut royal de France (Académie des sciences), &c.* Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1822, 1 vol. *in-4.°*, xliv et 454 pages, avec atlas *in-fol.*

SECOND ARTICLE.

La deuxième section de cet ouvrage a pour objet d'exposer l'état où se trouvoient les marais Pontins en l'année 1777, avant le commencement des travaux exécutés par les ordres de Pie VI. Les détails dans lesquels M. de Prony entre à cet égard ne sont pas de pure curiosité; ils servent à faire mieux saisir ce qu'il dit ensuite des travaux exécutés depuis cette époque, et à mieux apprécier leur degré d'utilité. Ces détails, fort précis, prouvent qu'avant 1777, le système hydraulique des eaux des marais Pontins étoit on ne peut plus défavorable à l'écoulement. On n'y trouve aucun canal propre à remplir les fonctions de *l'axe principal d'écoulement;* et les diverses communications des canaux entre eux offrent une complication dont on ne voit pas les motifs; ce qui ne pouvoit être que nuisible au mouvement des eaux. Il est visible que, jusqu'en 1777, on s'étoit plutôt occupé de travaux de détail que d'un projet général de desséchement dont les diverses parties fussent disposées pour concourir à un but commun. « Si l'on » joint, dit l'auteur, à ce défaut du système hydraulique le défaut

» d'entretien des digues, l'abandon de toute espèce de travail propre à » empêcher l'obstruction des cours et des issues de l'eau; et si l'on » considère combien les effets de ces causes naturelles sont aggravés » par les hommes eux-mêmes, lorsque les canaux se trouvent interrompus, bornés par de nombreuses pêcheries, véritables fléaux de » tout pays marécageux, on concevra aisément la malheureuse existence » à laquelle la plaine Pontine a dû être condamnée, et l'influence » funeste que devoit avoir sur la santé et la vie, l'air qu'on y respiroit. » D'après les rapports qui nous ont été faits par des hommes dignes de » foi, un grand nombre d'habitans du centre de ces marais, avant 1777, » avoient les chairs sur la surface du corps tellement œdémateuses, » et le système musculaire tellement dépourvu d'élasticité, que l'impression du doigt appuyé sur les chairs y laissoit un enfoncement qui » ne s'effaçoit qu'après un espace de temps assez sensible : l'atonie » générale étoit la suite d'un pareil état, et la force vitale avoit si peu » d'énergie, que des morts spontanées étoient la suite d'un travail un peu » forcé, et arrivoient même avant d'avoir été provoquées par des fatigues » extraordinaires. »

L'ingénieur Rapini exposa, en juin 1777, un premier projet qui reçut beaucoup de modifications : il s'arrêta définitivement à l'établissement d'un grand canal parallèle et juxta-posé à la voie Appienne, depuis le *Foro Appio* jusqu'au lieu appelé *le Macerie*, situé à-peu-près vis-à-vis l'extrémité du Panto d'Inferno, et suivant jusqu'à la mer le Fiume Portatore. Il paroît que cette idée appartient à Pie VI lui-même, qui la communiqua à Rapini dans une lettre datée du 17 janvier 1777, et qu'elle fut suggérée à ce pontife par d'anciennes traditions sur une fosse antique creusée dans le sens de la longueur, par le récit d'une navigation nocturne d'Horace, qui, partant le soir de *Forum Appii*, arriva le lendemain à la fontaine Feronia, et par d'autres passages anciens qui semblent indiquer l'existence d'un canal considérable juxta-posé à la voie Appienne. Quoi qu'il en soit, l'ingénieur Rapini, qui d'abord avoit hésité à adopter l'idée de Pie VI, en devint tellement enthousiaste, qu'il regarda le canal longitudinal comme le remède unique aux maux de la plaine Pontine, sans tenir aucun compte des travaux accessoires qui doivent accompagner l'établissement d'un axe principal d'écoulement, pour rendre ses fonctions plus faciles ou même possibles. M. de Prony examine en détail et historiquement tous les travaux exécutés depuis 1777, pour la construction du canal Pio et du Fiume Portatore : il en montre les avantages et les inconvéniens; il fait voir, par exemple, au moyen de nivellemens pris aux différens points du

canal Pio, que ce canal n'offrant pas, même aux campagnes latérales, les moyens d'écoulement nécessaires d'après la quantité d'eau qu'on y avoit laissée, devoit, à plus forte raison, être insuffisant, lorsqu'il reçut la Ninfa, la Tepia, &c.

L'ingénieur Rapini ne tarda pas à sentir les inconvéniens de l'immission de ces rivières dans le canal Pio : il revint alors au canal Sisto, dont il avoit cru pouvoir se passer : il le fit désencombrer et élargir, et il y conduisit les eaux de la Ninfa. Ces travaux utiles ne furent pas exécutés avec tout le soin nécessaire : ce surcroît inattendu de dépense fut cause qu'on apporta à leur exécution une parcimonie fâcheuse qui entraîna des avaries multipliées ; on fut obligé de renforcer, de relever les digues du canal Sisto, et d'élargir son lit en faisant une retaille sur sa rive gauche : dès-lors une partie des marais, située entre le canal Pio et le canal Sisto, éprouva une amélioration qui fut encore augmentée par des travaux subséquens. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans le détail circonstancié de ces travaux, relatifs aux autres rivières, telles que l'Amazeno, l'Uffente, dont il donne les nivellemens, et à la formation du canal qui, prenant son origine dans le canal Pio, au même point que le Portatore, va déboucher dans l'ancien port de Terracine. Ces divers travaux, bien qu'importans, ne satisfaisoient pas aux conditions qu'exige un axe principal d'écoulement ; il falloit y joindre des canaux auxiliaires transversaux, sur toute la ligne de pente. Ces canaux n'existoient pas dans le plan primitif de Rapini ; ce ne fut qu'en 1789 qu'il en sentit la nécessité : encore ne corrigea-t-il qu'imparfaitement les inconvéniens de son premier système. Les fosses transversales qui furent alors creusées, reçurent le nom de *milliaires*, parce qu'elles coupoient la voie Appienne et le grand canal aux points où avoient dû exister les anciennes bornes milliaires de cette voie. On avoit retrouvé encore en place quelques-unes de ces bornes, et l'on avoit conclu de leur intervalle, exactement mesuré, que le mille romain étoit égal à 658 cannes 1/2 ou $1471^{m},23$, ce qui donne pour le pied romain $0^{m},294,24$. On retrouva, par cette mesure, la position qu'avoient dû occuper les autres bornes milliaires, et Pie VI voulut conserver la mémoire de ces monumens antiques, en faisant aboutir aux différens points qu'ils avoient occupés les fosses transversales d'écoulement, et en désignant chacune d'elles par le numéro de la borne antique à laquelle elle se rapportoit. Il faut avoir grande attention de ne pas confondre ces bornes milliaires antiques avec les milliaires modernes ; elles ne conviennent les unes aux autres ni par leur longueur, ni par leur position ; car le mille romain moderne ayant 666 cannes 2/3 ou $1489^{m},4788$, il est plus

long de 18^{m},25 que l'ancien. Du reste, ces fosses milliaires avoient le double objet de former des divisions régulières du territoire desséché, et de fournir des moyens d'écoulement à ce territoire dans le sens perpendiculaire au canal Pio. M. de Prony expose ensuite toutes les constructions qui ont accompagné ces travaux; il donne le relevé de toutes les sommes qui ont été dépensées de 1777 à 1796 inclusivement; et il termine le XVIe et dernier chapitre de la seconde section par un jugement général de tous les travaux exécutés pendant cet intervalle de temps.

La troisième section, qui contient quatorze chapitres et occupe soixante pages environ, est une sorte de tableau statistique de la situation des marais Pontins à l'époque où M. de Prony a été chargé de son travail en 1811. Il y traite de l'état du sol, de la navigation intérieure, du commerce et de la population. Quant au premier point, les détails qu'il a donnés dans les précédentes sections suffisent pour tout ce qui concerne le système hydraulique, le relief du sol, &c. Relativement à l'agriculture, les principaux produits sur lesquels la richesse des marais Pontins se fonde, sont le froment, le maïs, les pâturages et les bois; il est peu de pays où, sur une surface donnée de terrain, ces productions soient aussi abondantes et aussi belles: cependant, il y a au moins un tiers de terres en non-valeur; et si la *bonification* du sol étoit complète, le produit des marais Pontins pourroit être doublé. Les pâturages sont une autre source de richesse qui a, jusqu'à un certain point, l'avantage de ne pas dépendre entièrement des travaux ultérieurs. Plusieurs terrains, inondés pendant une partie de l'année, fournissent, pendant l'autre partie, d'excellens pâturages, où le buffle se plaît et profite très-bien. Le reste de cette section est consacré à l'analyse de tous les projets présentés, depuis 1796 jusqu'en 1810, pour le perfectionnement du système hydraulique des marais Pontins; il se compose d'une infinité de détails locaux dans lesquels il nous est impossible de suivre le savant auteur.

Nous en pouvons dire autant de presque la totalité de la quatrième et dernière section, qui contient les projets pour le desséchement complet et la bonification ultérieure des marais. Ces projets sont fondés sur les principes de théorie et d'expérience établis dans l'introduction de l'ouvrage, et sur les *faits* que l'auteur a réunis dans les trois sections précédentes. Car on a vu que le soin principal de M. de Prony, pendant son séjour dans les marais Pontins, a été de prendre une connoissance très-exacte de tous les travaux exécutés avant lui, de leurs effets bons ou mauvais, afin de profiter des leçons chèrement préparées par ses

prédécesseurs. Éclairé par des fautes qu'il étoit peut-être difficile d'éviter à l'époque des premiers travaux, il croit pouvoir assigner tant l'espèce et la quantité des travaux nécessaires pour le desséchement ultérieur des marais, que l'ordre de leur exécution, auquel il assujettit celui de l'exposé de ses projets. En conséquence, il traite d'abord des moyens de conduire à la mer les *eaux intérieures*, c'est-à-dire, celles qui descendent des hauteurs dans le bassin Pontin, en les contenant dans des lits réguliers, où se rendront toutes les eaux des torrens et des rivières. Par son projet, les eaux *extérieures* de la partie orientale du bassin afflueront dans l'émissaire dit *Portatore di Badino*, avec toute la liberté desirable, et iront à Badino se réunir aux eaux de la partie occidentale, dites *eaux supérieures*, en un point d'affluence commun à la mer, où la presque totalité des eaux intérieures viendra aussi se rendre. Il s'occupe de tout ce qui est relatif aux canaux intérieurs, en commençant par le canal Pio, qui fait la fonction d'axe principal d'écoulement, et en continuant par les *fosses longitudinales*, tant de la partie gauche que de la partie droite de la voie Appienne; et il explique en détail toutes les constructions diverses, nécessaires pour l'exécution de ses projets. Il termine par des observations sur la nécessité et les moyens de rétablir l'ancien port de Terracine, dont les vestiges, considérables encore, annoncent qu'il a été établi pour une navigation florissante et active. Son périmètre n'a pas moins de 1160 mètres, non compris la passe ou l'entrée, qui a 112 mètres de largeur, et la surface intérieure 117,100 mètres carrés. On ignore l'époque et l'auteur de la première formation de ce port; tout porte à croire que l'époque est ancienne; la fabrique est de l'espèce de celles auxquelles les antiquaires ont donné le nom générique d'*opus reticulatum.* Antonin le Pieux le restaura; Sixte Quint conçut le projet de le rétablir entièrement; mais l'exécution de ce projet fut arrêtée, les uns disent par la mort de ce pontife, les autres par les difficultés de l'entreprise. Ce port est maintenant en grande partie comblé. Son rétablissement devroit être une des conséquences de la *bonification* complète des marais Pontins, puisque, depuis Gaëte jusqu'à Anzo, il n'existe aucune station qui puisse servir de refuge, soit aux petits bâtimens de guerre qui gardent les côtes, soit aux bâtimens marchands.

Les évaluations de ces divers travaux sont suivies de tables contenant les rapports des mesures, poids et monnoies des États romains entre elles et avec les quantités analogues prises dans le système métrique français.

La première et la plus importante conséquence à tirer de l'ensemble

des recherches de M. de Prony, est la possibilité de renfermer dans des canaux réguliers toutes les eaux qui inondent les marais Pontins, et de leur donner une libre issue à la mer. Il insiste également sur la conviction où il est que les moyens qu'il propose doivent opérer le desséchement complet du sol Pontin; et cette conviction, de la part d'un homme qui a mis tant de zèle et de lumières dans l'examen de cette question importante, mérite de fixer l'attention du gouvernement romain, qui trouvera dans cet ouvrage tous les renseignemens nécessaires pour continuer et porter à une heureuse fin les travaux entrepris par Pie VI, et qui seront toujours un des monumens les plus honorables de son règne.

L'atlas qui accompagne l'ouvrage de M. de Prony, est composé de quarante feuilles, numérotés de 1 à 20. Ces planches contiennent les cartes, plans généraux et particuliers, nivellemens longitudinaux et transversaux, &c.; enfin tout ce qui est nécessaire pour la parfaite intelligence de la partie descriptive de l'ouvrage. La première planche est une carte de grande proportion, gravée avec beaucoup de soin, et comprenant tout le pays renfermé entre Rome et Gaëte, d'après les matériaux les plus exacts.

Aucun ouvrage ne présente sur les marais Pontins une masse de connoissances aussi considérable; ils n'auroient peut-être jamais été aussi parfaitement connus, si l'Italie n'avoit, pendant quelque temps, possédé des ingénieurs français.

LETRONNE.

FORSCHUNGEN IM GEBIETE DER GESCHICHTE &c.; Recherches sur l'histoire, les antiquités, les manuscrits de l'Allemagne, troisième cahier, contenant des essais sur la langue celtique; par Julius Leichtlen, *directeur des archives provinciales de Fribourg: in-12,* 1822.

QUATRE mots celtiques, *Briga*, *Magus*, *Durum* et *Acum*, forment à eux seuls le sujet de ce petit ouvrage, où l'auteur déploie une grande érudition, et qui doit être recherché par tous nos antiquaires. M. Leichtlen commence par une assertion bien hasardée; il veut que la langue celtique ait été parlée depuis les Algarves jusqu'à l'embouchure du Danube, depuis l'Apennin jusqu'en Écosse. Nous n'avons pas le loisir de recommencer la querelle de Pelloutier et de Schoepflin; mais la

victoire est assez manifestement demeurée à celui-ci, pour que l'on ne doive pas répéter comme simple assertion une opinion qui a tant de peine à soutenir la discussion. Quittons cette question générale, et passons de suite à l'examen des terminaisons dont il s'agit sur le titre de cette brochure. *BRIGA.* Festus a dit : *Lacobrigæ nomen à lacu et Briga Hispaniæ oppido*, et le père Hardouin en citant ce passage : *vox Briga oppidum sonat.* Je ne vois pas, je l'avoue, que ce soit là une conséquence de ce que dit Festus, qui se seroit exprimé différemment, si, au lieu d'un nom, il avoit été question d'un mot, et j'admets avec M. Leichtlen que dans ce cas il auroit dit plutôt *Hispanicè* que *Hispaniæ.* Il ne s'agit pas ici de la langue de l'Ibérie; *Briga* est celtique : point de doute à cet égard. Cluvier, dans sa *Germania*, y voit la terminaison de noms de villes situées au bord de fleuves, et il imagine d'en faire un port; mais Cluvier se gouvernoit beaucoup par la ressemblance de Briga et de l'allemand *Brücke*; et je rejete ces coïncidences des origines celtiques avec les significations allemandes. M. Leichtlen s'en tient à une observation de Ducange, qui, trouvant dans *Briva* le mot correspondant à un *pont*, élève cependant une conjecture contre cette assertion, et dans tous les cas refuse d'adopter *Briga* dans la même acception. Briga seroit, selon lui, une eau courante peu considérable. Pour cela il se sert de la *Brigobannis* de la Table de *Peutinger*; là les sources du Danube portent, dès l'an 1234, le nom de *Bréga.* Une bulle du pape pour le couvent de Saint-Georges, en 1178, s'exprime ainsi : *Juxta flumen Briganam.* L'une des sources a donc constamment porté ce nom; l'autre s'appelle *Brigach*, et toutes deux perdent leur nom là où les eaux s'accroissent, c'est-à-dire, un peu au dessous de Hüfingen. M. Leichtlen argumente aussi de la position de Latinobriga dans l'Itinéraire; Mabillon a voulu prouver que c'est Lagneville sur la Brèche. Il y a lieu de la chercher soit à Verneuil, soit dans les environs vers l'embouchure de la Brèche; le nom de Brèche s'applique d'ailleurs à d'autres petites rivières de France. Enfin une conjecture de M. Leichtlen, que cependant il avoue avoir besoin de vérification, c'est que *Briga* est une petite rivière d'abord impétueuse dans sa course, et se ralentissant peu à peu en coupant le pays et en promenant ses eaux dans un lit creusé beaucoup au-dessous du sol qu'elles ont rompu.

MAGUS. Cette terminaison donne lieu à de plus grandes difficultés, et je déclare dès l'abord que mon avis est tout-à-fait opposé à celui de M. Leichtlen, selon lequel il s'agit encore ici d'une rivière. Je ne parlerai pas de l'opinion reçue, je ne rappellerai point celle de

Schoepflin ni celle de Lancelot, savoir, que *Mag* désigne une habitation assez considérable. J'aborderai avec M. Leichtlen un passage de Pline qui doit éclairer cette question. Cet auteur dit en parlant du Pô: *Ligurum quidem lingua amnem ipsum* Bodincum *vocari, quod significat* fundo carentem : *cui argumento adest oppidum juxta* Industria, *vetusto nomine* Bodincomagum, *ubi præcipua altitudo incipit.* Ici M. Leichtlen, se séparant de tous les interprètes, explique *Bodincomagus*, par *fleuve qui manque de fond.* De même il veut que Rothomagus, Rouen, soit un composé du nom de la petite rivière de Robec, et du mot générique fleuve appliqué à la Seine. Enfin il se prévaut de l'existence d'un *Eburobriga* et d'un *Eburomagus :* c'est, dit-il, que le premier étoit sur une rivière, le second sur un fleuve. Mais, avant d'aller plus loin, revenons au passage de Pline. Nous y trouvons deux choses, le fleuve et la ville, *amnem ipsum Bodincum vocari,* et plus loin *oppidum vetusto nomine Bodincomagum.* Comment peut-on raisonnablement soutenir qu'après avoir épuisé dans le premier membre de phrase ce qui concerne le fleuve, Pline y revienne encore par un ridicule pléonasme ! N'est-il pas évident que *mag* est ici l'équivalent de l'*oppidum!* Les Romains ont passé dans la Gaule assez de temps pour savoir comment les habitans nommoient une ville. Ils en fondent eux-mêmes, ils changent le nom de quelques autres, et à cette occasion ils les nomment *Juliomagus, Cæsaromagus, Augustomagus.* Comme ni César, ni Auguste, ni aucun autre empereur, n'avoient fait couler de rivière, on n'a pu s'aviser de joindre leur nom à ce qui n'étoit pas leur ouvrage; et cela seul suffiroit pour lever un doute exprimé dans les mémoires de l'académie celtique, tome II, où l'on fait dépendre la solution de la difficulté, du plus ou moins de villes appelées *Mag* et situées sur des fleuves. Les Romains savoient ce qu'ils faisoient: ce n'est point en présence de tout un peuple qu'ils ont affiché l'ignorance d'un mot que le soldat ne pouvoit manquer d'apprendre en moins de deux jours. C'est donc un mauvais argument que de récuser l'autorité des Romains, dont l'usage constant vient se joindre au passage de Pline. Si M. Leichtlen avoit eu recours à Polybe, il se seroit convaincu que, dans le premier membre de phrase, Pline avoit tout dit quant au fleuve; car au liv. I, chap. 10, l'historien grec s'exprime ainsi : Παρὰ γὰρ μὲν τοῖς ἐγχωρίοις ὁ ποταμὸς προσαγορεύεται Βοδεγκός: n'est-ce pas mot à mot ce que dit Pline ! Il est donc faux qu'il faille ici quelque chose de plus, et que Bodincum signifie uniquement *ce qui manque de fond,* sans dire quel est l'objet dont il s'agit. *Magus* demeure donc avec sa signification d'habitation que lui reconnoît Pline, que lui ont attribuée les empereurs et les écrivains modernes. Cluvier a un

vaste champ pour son argument de proximité de rivières; les villes étant souvent bâties sur leurs bords, les exemples ne lui ont pas manqué pour son Magus. Ce n'est donc pas parce qu'il y a en Brisgaw une rivière appelée *Neumagen;* ce n'est pas parce que, dans la vie de S. Trutpert, on l'appelle *Numagum*, que les graves autorités dont nous nous prévalons pourront être renversées. Peu importe aussi que la Limmat, rivière suisse, ait été nommée au VIIe siècle *Lindimagus*, au XIIIe *Lindomagus*. Nous ne nous arrêterons pas davantage à réfuter tout ce que l'auteur cherche dans la signification de *Noio:* cela peut être fort vrai; mais quand il revient à y coudre sa finale *Magus*, il accumule pléonasme sur pléonasme. Il faut enfin se montrer fort peu difficile sur les noms, pour déclarer que le Sinomagus de la table est identiquement la même chose que le *Sidumanis* (1), rivière dont parle Ptolémée; et puisque M. Leichtlen cite Ptolémée, pourquoi n'a-t-il pas vu dans ce même article de la Bretagne, Νουίου ποτάμου ἐκβολαί, où est le *Magus* qui doit achever de caractériser le fleuve! Nous le trouverons: mais dans quel sens! Καὶ πόλις Νοιόμαγος. Quoi de plus clair et de plus précis! Je ne puis suivre M. Leichtlen dans les développemens qu'il donne sur *Durum* et *Acum;* et cependant je n'aurois eu que des éloges à lui donner. En général ce petit ouvrage marque dans son auteur beaucoup d'érudition: espérons qu'il ne se bornera pas à cet essai sur la langue celtique. « Ce sont » les Gaulois et non les Latins qui ont été nos premiers maîtres; je » m'indigne d'entendre toujours citer les Romains, tandis que notre » civilisation nous vient des Celtes. » M. Leichtlen n'a pas oublié cette obligation que ses compatriotes ont à nos ancêtres; et quand il parle d'un auteur français, c'est avec les égards convenables, et non avec ce ton d'arrogance qui n'appartient qu'à la médiocrité, et que ne prennent jamais les auteurs dont la réputation est européenne.

P. DE GOLBÉRY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ET SOCIÉTÉS LITTERAIRES.

LES travaux de l'Institut ont été, durant plusieurs jours, interrompus par la perte douloureuse que le royaume et les lettres viennent de faire de S. M. le

---

(1) Ce nom est ici présenté sous une autre forme: Ptolémée dit Εἰδουμανία ποτ. ἐκβολαί.

Roi Louis XVIII, décédé le 16 septembre. Le 17, S. M. le Roi Charles X a reçu les hommages de l'une des quatre académies.

L'Institut a perdu, dans la première quinzaine de septembre, deux de ses membres, M. Lacretelle aîné, de l'académie française; et M. Sage, de l'académie des sciences.

M. Mongez a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la lettre suivante de M. Traullé, correspondant de l'Institut. « Abbeville, 16 » septembre 1824. On vient de découvrir, près d'ici, une sépulture de Gaulois, » des squelettes de stature ordinaire, enveloppés d'armes et entourés de vases » de terre. On y a distingué un sabre en fer, brisé en trois pièces; un carquois » en bois, relié en cuivre par bandes, tout-à-fait brisé; des bouts de flèche en » fer à trois faces triangulaires; des javelots en fer, une divinité gauloise en » pierre, ayant la forme d'une petite hache en jade vert; une hache en fer, » pareille à celle du n.° 96 de la planche XIII de l'ouvrage de Strutt, intitulé » *l'Angleterre ancienne;* des tiges de fer, dont la destination est inconnue; divers » objets en bronze; et, à côté du mort, des vases, les uns en coupe évasée, les » autres en jattes, pareils à tous ceux qu'on voit ailleurs aux pieds des morts: » les premiers ont huit pouces de haut; les autres, trois environ. Aux osse- » mens du mort étoient mêlés des mâchoires d'animaux, un fragment de » machoire de sanglier, deux de mouton, et des os de mouton. Cette décou- » verte semble prouver qu'on brisoit et plioit les armes des guerriers en les en- » terrant, et qu'on sacrifioit des animaux dans les cérémonies funèbres. Un » beau sabre de bronze, de deux pieds et demi de longueur, a été trouvé dans » la Somme, à Abbeville même, très-près de la porte de Rouen, dans une » *croupe,* ou ancien lit de rivière, du temps des Romains; et l'on a aussi dé- » couvert des fragmens de sabre en bronze dans le Camp-César de notre fau- » bourg Rouvroi. Des javelots en bronze de la plus grande beauté ont été » trouvés dans les tourbes, non loin de la ville. »

L'Académie royale des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle le samedi 2 octobre 1824. Des notices sur la vie et les ouvrages de MM. Prudhon et Heurtier ont été lues par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel. M. Huyot a fait un rapport sur les ouvrages des pensionnaires du Roi, à l'académie de France à Rome. La distribution des prix a eu lieu dans l'ordre suivant. GRANDS PRIX *de peinture.* Le sujet étoit *la Mort d'Alcibiade,* qui, proscrit par les Athéniens, s'étoit refugié dans une bourgade de Phrygie, où il vivoit avec sa maîtresse Timandre. Le satrape Pharnabaze envoya des assassins pour le tuer. Ceux-ci n'ayant pas eu la hardiesse de l'attaquer, entourèrent sa maison et y mirent le feu. Alcibiade, le bras gauche enveloppé de son manteau, s'élance l'épée à la main, échappe aux flammes, écarte les barbares qui, en fuyant l'accablent de dards et de flèches. Le premier grand prix a été remporté par M. Charles-Philippe LARIVIÈRE, de Paris, âgé de vingt-six ans, élève de MM. Girodet-Trioson et Gros; le second, par M. Elzidor NAIGEON, de Paris, âgé de vingt-sept ans et demi, élève de M. Gros. — GRANDS PRIX *de sculpture. La tunique de Joseph rapportée à Jacob,* entouré de ses femmes et du jeune Benjamin, le dernier de ses fils, âgé de neuf à dix ans. *(Sujet de bas-relief.)* Premier grand prix, M. Charles-Marie-Émile SEURRE, de Paris, âgé de vingt-six ans et demi, élève de M. Cartellier; second, M. Jean-Louis-Nicolas LALEY, de Paris, âgé de vingt-deux ans et

demi, élève de M. Jaley, son père, et de M. Cartellier. — **GRANDS PRIX** *d'architecture.* Le sujet étoit le projet d'*un Tribunal de cassation.* « La Cour » royale de cassation est un tribunal suprême par la nature de ses attributions; » il forme un établissement qui doit être distinct du Palais de Justice. On » demande un édifice disposé de manière à recevoir la Cour de cassation. Cet » édifice est, sans contredit, un de ceux qu'on peut traiter dans un style an- » tique, sans s'écarter de nos usages. Athènes et Rome avoient leurs tribunaux » composés de vastes salles où l'on rendoit la justice; d'*atrium* et de portiques » pour attendre le moment de l'audience; des salles de réception, de cabinets » pour les juges, d'archives, et d'une infinité de pièces qui sont encore en » usage chez les modernes. C'est pourquoi les concurrens doivent employer, » dans la composition de cet édifice, un genre d'architecture qui réponde au » caractère noble et sévère d'un tribunal de cette importance. La Cour royale » de cassation se divise en trois sections, ayant chacune une salle d'audience, » une chambre de conseil et au moins deux cabinets, un pour le président et » l'autre pour le vice-président. Une de ces salles d'audience doit être plus » grande, afin de servir aux assemblées générales de la Cour; cette dernière » salle doit contenir des places pour soixante juges et un siége spécial pour le » roi : près de cette salle seront plusieurs grandes pièces de réception. Il y aura » une salle ou *atrium* couvert, communiquant directement ou indirectement » aux diverses parties de l'édifice, selon leur importance. Ces diverses parties » sont, 1.° un parquet composé d'une antichambre de réception, plusieurs » cabinets pour le procureur général, des cabinets pour six avocats généraux; » 2.° un vestiaire composé de quarante-huit cabinets pour les juges, et de deux » autres plus grands, l'un pour le président, et l'autre pour le vice-président; » 3.° un greffe composé de six pièces, composé en outre de dépôt et archives » du greffe, formant quatre divisions, ayant chacune un bureau pour un em- » ployé; 4.° un bureau d'enregistrement de deux ou trois pièces; 5.° une biblio- » thèque et des archives; 6.° enfin une buvette avec une salle d'attente et le » logement pour le concierge. On peut, si on le juge à propos, mettre la bi- » bliothèque et les archives au-dessus des pièces moins élevées du projet. » Dans ce cas, les concurrens en feroient un plan particulier. La Cour de » cassation, placée dans la capitale, sera entièrement isolée. L'édifice sera » compris dans un parallélogramme dont la plus grande dimension n'excédera » pas cent quatre-vingts mètres. On fera, pour les esquisses, un plan sur une » échelle d'*un millimètre pour mètre ;* une coupe et une élévation sur une échelle » double. Pour les dessins rendus, on fera un plan sur une échelle de *cinq mil- » limètres pour mètre;* une coupe et une élévation sur une échelle double. » Comme on suppose que la façade principale d'un semblable édifice doit » être décorée d'un ordre d'architecture, il sera assez distinctement indiqué » dans l'esquisse, pour qu'on ne puisse point en changer le caractère dans le » rendu. On fera, pour les rendus seulement, un détail en grand de cet ordre » sur une échelle de *cinq centimètres* pour le diamètre de la colonne. On fera, » sur la même échelle, une coupe qui indiquera la décoration de la salle d'au- » dience du côté du siége du Roi. » Le premier grand prix a été remporté par M. Pierre-François-Henri LABROUSTE jeune, de Paris, âgé de vingt-trois ans et demi, élève de MM. Vaudoyer et Lebas; le second, par M. Félix-Louis LEPREUX, de Paris, âgé de vingt-huit ans et demi, élève de MM. Peyre

neveu, Vaudoyer et Lebas; le deuxième second grand prix a été remporté par M. Léon VAUDOYER, de Paris, âgé de vingt-un ans et demi, élève de M. Vaudoyer son père, et de M. Lebas, architecte du Gouvernement — GRANDS PRIX *de gravure en taille-douce.* L'Académie avoit démandé, 1.° *une figure dessinée d'après l'antique;* 2.° *une figure dessinée d'après nature, et gravée au burin.* Premier grand prix, M. François GELÉE, de Paris, âgé de vingt-huit ans et demi, élève de MM. Girodet-Trioson et Pauquet. L'Académie a décerné une mention honorable à M. Augustin Burdet, de Paris, âgé de vingt-cinq ans et demi, élève de MM. Picot et Lecerf. — GRANDS PRIX *de composition musicale.* Le sujet du concours a été, conformément au réglement de l'Académie royale des beaux-arts, 1.° Un contre-point à la douzième, à deux et à quatre parties; 2.° un contre-point quadruple à l'octave; 3.° une fugue à trois sujets et à quatre voix; 4.° une cantate composée d'un récitatif obligé, d'un *cantabile,* d'un récitatif simple, et terminé par un air de mouvement; 5.° *Agnès Sorel,* scène lyrique, paroles de M. VIEILLARD. Le premier grand prix a été remporté par M. Auguste-Mathurin-Balthazar BARBEREAU, de Paris, âgé de vingt-quatre ans et demi, élève de M. Reicha; le second, par M. Albert GUILLION, natif de Meaux, département de Seine-et-Marne, âgé de vingt-trois ans, élève de M. Berton, et pour le contre-point, élève de M. Fétis. L'Académie a décerné une mention honorable à M. Adolphe-Charles ADAM, de Paris, âgé de vingt-un ans, élève de M. Boïeldieu, et de M. Reicha pour le contre-point. — L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École royale et spéciale des beaux-arts, qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et M. de Latour, et les médailles dites autrefois du prix *départemental,* et de *paysage historique,* seront proclamés annuellement, à la suite des grands prix, dans la séance publique. Le prix, pour la tête d'expression, a été remporté, en *sculpture,* par M. Hippolyte-Isidore-Nicolas BRION, de Paris, âgé de vingt-cinq ans et demi, élève de M. Bosio; *en peinture,* M. François-Guillaume-Gabriel LEPAULLE, de Versailles, âgé de vingt ans et demi, élève de M. Regnault, a obtenu une mention. Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Éloi-Firmin FÉRON, de Paris, âgé de vingt-deux ans et demi, élève de M. Gros. La médaille, dite autrefois du prix *départemental,* a été décernée dans l'École d'architecture, pour le cours d'études de 1823, à M. Léon VAUDOYER, élève de M. Vaudoyer son père. La même médaille, pour le cours d'études de 1824, a été obtenue par M. Jules-Frédéric BOUCHET, de Paris, âgé de vingt-quatre ans et demi, élève de MM. Guénepin et Debret. Dans le concours de paysage historique, la première médaille a été remportée par André GIROUX, de Paris, âgé de vingt-trois ans, élève de M. Giroux son père; la deuxième, par M. Louis-Joseph LEBORNE, natif de Versailles, âgé de vingt-huit ans, élève de M. Regnault; et M. Étienne-Joseph-Camille ROCOPLAN, natif du département des Bouches-du-Rhône, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Gros, a obtenu la première mention; M. Charles-Nicolas LEMERCIER, de Paris, âgé de vingt-neuf ans, élève de MM. Regnault et Lethière, la seconde. — La séance a été terminée par l'exécution de la scène lyrique qui a obtenu le premier grand prix de composition musicale.

La Société royale d'Arras propose le sujet de prix suivant: « La nécessité

» de l'étude approfondie de l'histoire pour les hommes appelés à *faire partie du* » *pouvoir* dans un gouvernement représentatif étant reconnue, tracer la meil- » leure méthode à suivre pour faire de cette étude une partie essentielle de » l'enseignement complet des hautes écoles. La Société demande à ceux qui » traiteront ce sujet, un aperçu des qualités, des talens et des circonstances » de position à desirer chez les historiens qu'il faudroit mettre de préférence » entre les mains des jeunes gens. » Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 fr. — La même Société décernera de plus, en 1825, une médaille d'or de 200 fr. au meilleur éloge historique de M. Dumont de Courset, né à Boulogne-sur-Mer, et décédé en 1820, auteur du Botaniste cultivateur, &c., membre honoraire de la Société d'Arras (et correspondant de l'Académie des sciences); — une médaille d'or de la même valeur à une pièce de deux cents vers au moins sur ce sujet : « Le droit de la nature et des gens violé, à la » honte des nations chrétiennes, par les états barbaresques; » — une médaille de 300 fr. à un mémoire sur l'histoire naturelle, ou sur l'histoire civile et politique, ou les antiquités, ou sur la topographie et l'hygiène publique d'une partie quelconque du département du Pas-de-Calais. — Les ouvrages doivent être adressés, francs de port, avant le 1.er juillet 1825, à M. Cornille, secrétaire perpétuel de la Société royale d'Arras.

L'Académie d'Amiens, dans sa dernière séance publique, a décerné le prix d'éloquence à M. Neuvéglise, avocat: le sujet étoit l'éloge de Delambre (né à Amiens).

L'Académie de Marseille, dans sa séance publique du 29 août, a couronné le mémoire de M. Moreau de Jonnès, sur les questions qu'elle avoit proposées : « 1.° Déterminer la véritable cause des pertes dont le commerce se plaint aujourd'hui; 2.° Déterminer le moyen le plus efficace pour procurer au » commerce les avantages nécessaires. » M. Lautard de Marseille, auteur d'un mémoire sur le même sujet, a obtenu une mention honorable et une médaille d'or de 150 fr. — L'Académie remet au concours, pour 1825, l'éloge du cardinal de Bernis.

La Société des lettres, sciences et arts, établie à Metz, décernera en 1825, 1.° une médaille d'or de 200 fr. au meilleur traité pratique et théorique sur la fabrication du sucre de betterave; 2.° une médaille d'or de 150 fr. au mémoire où l'on aura le mieux montré, *par les monumens et par les faits tirés de l'histoire ou des chroniques*, quel a été *l'état successif des sciences et des arts dans le pays Messin, depuis le XII.e siècle jusqu'au XVI.e inclusivement.* — La Société recevra d'ailleurs les travaux scientifiques ou littéraires qui lui seront adressés sur divers sujets qu'elle indique, et qui tiennent à l'histoire ou à la géographie, ou à l'agriculture du département de la Moselle. Elle demande particulièrement des traductions en vers ou en prose du poëme d'Ausone sur la Moselle, du poëme de Fortunat sur le château de Saint-Nicet (aujourd'hui Biscopstein). Elle desire que ces traductions soient accompagnées de notes géographiques et critiques.

Une *Société des antiquaires de Normandie* vient de se former à Caen; elle publiera chaque année un volume de mémoires, orné de dessins gravés ou lithographiés, représentant les monumens qui subsistent encore, et ceux que de nouvelles fouilles mettroient à découvert.

Dans la ville de Caen, *la Société linnéenne du Calvados* a entendu, le 7 juin

dernier, la lecture d'une Introduction à l'histoire des zoophytes, par M. Lamouroux.

La Société des sciences et des arts d'Utrecht a proposé cette question : « Quels » sont les caractères distinctifs des deux écoles entre lesquelles les jurisconsultes, » principalement en Allemagne, se partagent aujourd'hui ; l'école historique et » l'école analytique ! Ces écoles sont-elles susceptibles de se réunir, de manière » que les avantages de chacune d'elles soient conservés ! Quels seroient les » moyens d'opérer cette réunion ! »

C'étoit à l'école historique qu'appartenoit M. A. V. Haubold, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire du droit romain : nous avons annoncé ses tables chronologiques dans notre cahier de mars 1823, page 170. M. Haubold est mort à Leipsig, au mois de mars dernier.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Vocabulaire sténographique, précédé d'un exposé des principes de la sténographie, par A. Gosselin ; deuxième édition. Paris, lithographie de A. Cornillon, librairie de Gautier, au Palais-Royal, 1824. Prix, 5 fr. M. Gosselin a publié aussi un petit volume intitulé, *Système de sténographie*, ou Méthode facile &c., 36 pages. Prix, 1 fr.

Histoire de la télégraphie, par M. Chappe aîné, ancien administrateur des lignes télégraphiques. Paris, impr. de Crapelet, septembre 1824, *in-8.°*, 270 pages et 34 planches. Prix, 12 fr. ; chez l'auteur, rue de Fleurus, n.° 14.

Discours sur la vie et les œuvres de Jacques-Auguste de Thou, par M. Chasles ; ouvrage couronné par l'académie française. Paris, Firmin Didot, août 1824, *in-4.°*, 46 pages, outre le frontispice. — Une note annoncée au bas de la page comme devant se trouver *à la suite de ce discours*, ne s'y trouve point.

Discours sur la vie et les œuvres de Jacques-Auguste de Thou, par M. Patin, ancien maître de conférences à l'école normale ; ouvrage qui a partagé le prix d'éloquence décerné par l'académie française. Paris, Firmin Didot, août 1824, *in-4.°*, 48 pages, outre le frontispice.

Rapport sur le concours d'éloquence de 1824, par M. Raynouard, secrétaire perpétuel de l'académie française. Paris, Firm. Didot, août 1824, 7 pag. *in-4.°*

Discours sur le prix de vertu, par M. le comte de Sèze, directeur de l'académie française. Paris, *ibid.* septembre 1824, 17 pages *in-4.°*

Hajji Baba (roman oriental), traduit de l'anglais, par le traducteur des romans de sir Walter Scott. Paris, impr. de David, librairie de Hautcœur, septembre 1824, 4 vol. *in-12.*

Euvres de Lovize Labé lionnoize. Lyon, impr. de Durand et Perrin, 1824, 25 feuilles *in-8.°* M. Beuchot, en annonçant ce volume dans la Bibliographie de la France, n.° 4573, indique les six éditions précédentes des poésies de Louise Labé, publiées de 1555 à 1815, à Lyon, à Rouen et à Brest, petit *in-8.°* ou *in-16.*

Essais poétiques par M.lle Delphine Gay ; troisième édition. Paris, 1824, *in-8.°*, 122 pages. Prix, 3 fr.

Voyage autour du monde, fait par ordre du Roi sur les corvettes de sa majesté *l'Uranie* et *la Physicienne*, pendant les années 1817-1820, par M. Louis de

Freycinet; première division, zoologie, quatrième livraison, 7 feuilles *in-4.°*, et 6 planches *in-fol.* Paris, Pillet aîné, 1824.

Notice sur Dieppe, Arques et quelques monumens circonvoisins, par P. J. Féret. Dieppe et Paris, Béchet, 1824, *in-8.°*, 202 pages avec figures. Prix, 5 fr. Volume curieux et utile, fruit des longues recherches de l'auteur et de toutes celles qu'on avoit faites avant lui. M. Féret annonce qu'il pourra démontrer un jour que les Dieppois ont abordé les côtes de l'Inde avant Vasco de Gama, et celles de l'Amérique avant Christophe Colomb : ce n'est point là, parmi les travaux patriotiques qu'il doit entreprendre, celui dont le résultat est le plus sûr.

Description statistique du département de la Haute-Loire, ouvrage couronné par l'académie des sciences en 1823. Au Puy, impr. de Pasquet, librairie de Lacombe; et à Paris, chez Lacombe, 1824, *in-8.°*, 33 feuilles 1/2.

Statistique du département de l'Hérault, par M. Hippol. Creuzé de Lesser. Montpellier, impr. de Ricard, 1824, *in-4.°*, 77 feuilles et une carte.

Topographie médicale de l'arrondissement de Toul, département de la Meurthe, par M. N. Leclerc, médecin à Toul; ouvrage couronné par la société royale des sciences, lettres et arts de Nancy. Paris, J. Carrez, 1824, *in-8.°*, 173 pages, 3 fr.

Essai sur la topographie médicale de la ville de Dole, par M. C. H. Machard, médecin de cette ville. Dole, impr. de J. B. Joly, 1824, *in-8.°*, 140 pages.

Nouveau manuel du voyageur en Suisse, contenant la description de tous les lieux remarquables de cette contrée, par Glutz-Blotzheim; traduit de l'allemand et augmenté d'un précis historique et statistique sur la Suisse, d'instructions nécessaires aux étrangers &c. Vesoul, impr. de Bobillier; et Paris, chez Mac-Carthy et chez Pillet aîné, 1824, *in-12*, 22 feuilles 1/2 et une carte.

La Suisse, ou Esquisse d'un tableau historique, pittoresque et moral des cantons helvétiques, par M. G. B. Depping; deuxième édition, revue et augmentée, ornée de paysages et de costumes. Paris, impr. de Cosson, libr. d'A. Eymery; septembre, 1824, 4 vol. *in-18*.

Précis de l'histoire d'Angleterre, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, par A. F. Théry, docteur ès lettres, professeur de seconde au collége royal de Versailles, avec cette épigraphe: *Præcipuum munus annalium reor, ne virtutes sileantur, utque pravis dictis factisque ex posteritate et infamiâ metus sit* (Tacit. Ann., liv. III, paragr. 65), *in-8.°*, Paris, 1824, chez Treuttel et Würtz; à Strasbourg et à Londres, même maison de commerce. Prix, 5 fr. Quoique cet ouvrage soit destiné sur-tout à la jeunesse, l'auteur l'offre aux lecteurs de tout âge. Il s'est proposé, comme l'indique l'épigraphe qu'il a choisie, de ramener l'histoire à son premier et à son plus légitime objet. Il ne l'a point écrite en écrivain politique, mais en écrivain moral. Les faits qui n'auroient excité qu'une stérile curiosité n'embarrassent point ce précis, où viennnent se ranger comme autant de leçons vivantes, tous les détails qui peuvent intéresser l'ame du lecteur. Aucun fait important n'est oublié; la couleur morale de l'ouvrage en exclut l'esprit de parti: il n'y a point de partialité à flétrir le crime, ou à louer la vertu. L'auteur s'est prescrit de recourir aux sources originales, persuadé que l'exactitude des faits ajoute à la puissance des leçons. Enfin, il a joint à son ouvrage un *tableau synoptique* des principaux faits de l'histoire d'Angleterre et de l'histoire de France.

Histoire d'Angleterre, depuis l'invasion de Jules César jusqu'à la révolution de 1688, par Dav. Hume, et depuis 1688 jusqu'à 1760, par Smolett; continuée depuis cette époque jusqu'en 1783, par Adolphus, et terminée par un précis des événemens qui se sont passés sous le règne de Georges III jusqu'en 1820, par Aikin et quelques autres historiens anglais ; traduite de l'anglais; deuxième édition, revue, corrigée, précédée d'un essai sur la vie et les écrits de Dav. Hume, par M. Campenon, de l'académie française ; 21 vol. *in-8.°* (y compris la table des matières). L'ouvrage s'imprime chez M. Jules Didot aîné; le premier volume sera mis en vente le 15 octobre 1824. Les livraisons suivantes seront de 2 vol. chacune, et paroîtront à deux mois de distance l'une de l'autre. On souscrit, à raison de 6 fr. par vol., chez MM. Janet et Cotelle, libraires, rue Saint-André-des-Arcs, n.° 55, et à leur magasin de musique, rue Richelieu, n.° 92.

Supplément aux observations sur les coudées égyptiennes découvertes dans les ruines de Memphis, par M. Champollion-Figeac; 4 pages *in-8.°*, extraites du Bulletin universel des sciences et de l'industrie. M. Champollion-Figeac pense, 1.° que la coudée Drovetti est un monument funéraire, comme celle de Nizzoli et comme le fragment du cabinet du Roi; 2.° qu'elle a été faite pour Aménémopht et déposée dans son tombeau après sa mort, selon l'usage pratiqué pour les personnes de sa profession; 3.° que cet Aménémopht est mort durant le règne de Horus de la 18.e dynastie, vers l'an 1900 avant l'ère vulgaire.

Mémoires sur la vie de l'abbé Barthelemy, écrits par lui-même, précédés d'une notice par Lalande, et de jugemens sur le voyage d'Anacharsis. Paris, impr. de Marchand Dubreuil, libr. de Ledoux, septembre 1824, *in-8.°*, 7 feuilles et le portrait de Barthelemy.

La Morale et la Politique d'Aristote, traduites du grec par M. Thurot, professeur au collége de France et à la faculté des lettres de Paris. Paris, Firmin Didot, 2 vol. *in-8.°*; le premier a paru en 1823; le second, en septembre 1824. Le prix des deux tomes est de 10 fr.

La vraie science des artistes, ou Recueil de préceptes et d'observations formant un corps complet de doctrine sur les arts dépendant du dessin, par M. Alex. Lenoir, administrateur des monumens de l'église royale de Saint-Denis, ancien conservateur du Musée des monumens français : ouvrage dédié au Roi. Paris, 1823 et 1824; première et seconde livraisons, 2 vol. *in-8.°*, comprenant quatre parties. Prix, 12 fr., et 15 par la poste.

Observations sur la peinture sur verre et sur ses différens procédés, par M. Alex. Lenoir. Paris, Éberhart, 1824, *in-8.°*

Essai sur les Nielles, gravures des orfévres florentins du XV.e siècle, par Duchesne aîné. — *PROSPECTUS.* « Depuis plusieurs années, dit M. Duchesne, j'avois l'intention de publier, avec l'agrément de M. Joly, conservateur du cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi, le catalogue raisonné des Nielles qui appartiennent à ce riche établissement. Environ 40 de ces pièces intéressantes se trouvoient disséminées dans plusieurs volumes des Vieux-Maîtres recueillis par l'abbé de Marolles : elles ont été réunies avec d'autres venues d'Allemagne et de Hollande; et maintenant ce recueil, composé de 70 pièces, forme un volume relié magnifiquement, suivant le goût du règne de Henri II. Ce catalogue me sembloit avoir d'autant plus d'importance, que Bartsch paroissoit révoquer en doute l'existence des Nielles.

Lanzi les disoit nombreux, et Bartsch, au contraire, après avoir assuré qu'il n'existoit à la bibliothèque de Vienne aucune épreuve de ces premiers essais de la gravure sur métal, alloit jusqu'à prétendre que les seuls Nielles qu'on pût rencontrer étoient les trente-deux de la collection Durazzo. C'est avec regret que je me vois forcé de contredire les allégations de cet estimable auteur, dont le zèle infatigable a rendu de si nombreux services aux amateurs d'estampes, et dont les lumières ont éclairci tant de difficultés et de points douteux. A peine avois-je commencé mon travail, que je sentis combien il laissoit à desirer, si je ne parlois que des Nielles qui se trouvent à la Bibliothèque du Roi. Pour le rendre plus complet, je voulus y comprendre ceux de la collection du comte Durazzo à Gènes; ceux qui, à cette époque, se trouvoient à Paris, dans le cabinet de M. Durand; ceux que Bartsch avoit décrits dans son ouvrage, sans se douter que quelques pièces, qu'il donnoit simplement pour des gravures du commencement du XVI.e siècle, étoient réellement des Nielles du temps même de Maso Finiguerra. Je voulois y joindre aussi ceux dont avoit parlé l'abbé Zani, dans ses *Matériaux pour servir à l'histoire de la gravure*...; puis enfin ceux décrits par M. Ottley, dans ses *Recherches sur l'histoire de la gravure*.... Je savois qu'il en existoit d'autres dans le cabinet du chevalier Marc Masterman Sykes. Lorsque cet amateur vint à Paris, en 1818, j'eus l'occasion de parler avec lui de l'intérêt que présentoit la collection qu'il avoit formée, et il eut la bonté de m'offrir d'aller la voir, me promettant de mettre à ma disposition tout ce qui pourroit m'être utile dans son cabinet. Mes occupations continuelles à la Bibliothèque du Roi, me forcèrent à différer quelque temps: cependant, croyant pouvoir disposer des vacances de 1823, je venois d'écrire au chevalier Marc Sykes, pour savoir si cette époque lui conviendroit; et ma lettre n'étoit pas encore arrivée chez lui, lorsque j'eus le chagrin d'apprendre la mort prématurée de cet amateur aussi instruit que zélé... Ce n'est qu'au printemps de 1824 que mes projets se sont enfin réalisés, et que je pus quitter Paris pour passer en Angleterre, où j'eus la satisfaction de voir la plus nombreuse et la plus belle collection de Nielles sur papier, sur soufre, ou même en argent... Si je fus étonné du nombre de Nielles qui se trouvoient dans cette collection, j'éprouvai une surprise toute contraire en remarquant qu'il n'y en avoit aucun dans le musée britannique, tandis que j'en avois vu plusieurs à Stowe, chez le duc de Buckingham et Chandos; et aussi à Londres, chez M. Lloyd et chez M. Woodburn, qui depuis a augmenté sa collection d'une partie de ceux du chevalier Marc Sykes; il a acheté entre autres une pièce en argent niellée, entourée de riches ornemens en vermeil; objet précieux sans doute, et qui à la vente est monté au prix excessif de 309 guinées (près de 8,000 francs). Riche de notes et de souvenirs, à mon arrivée à Paris, je m'empressai de rendre compte au ministre de l'intérieur, et des raretés que j'avois vues, et de l'accueil que j'avois reçu en Angleterre; puis je mis en ordre mes notes, et m'occupai sans relâche d'un ouvrage auquel je pensois depuis si long-temps, et dans lequel se trouveront quelques éclaircissemens sur *l'Invention de l'art d'imprimer des gravures sur métal*, le détail des procédés employés pour nieller, et tout ce qui peut avoir rapport à cet art. A la suite viendra la description de trois cents nielles, tant sur papier que sur soufre, et en argent. J'aurai soin d'indiquer de plus quelle est la nature de chaque nielle, et dans quel cabinet il se trouve. L'ouvrage sera

orné de deux *fac simile* d'après des nielles inédits, l'un attribué à Maso Finiguerra, l'autre à Peregrini, son digne émule, dont le nom et les travaux ont été si injustement oubliés, et dont j'ai parlé le premier dans ma *Notice sur les estampes exposées à la Bibliothèque du Roi.* Paris, 1819. » L'ouvrage formera un volume *in-8.°* d'environ vingt feuilles, sur papier fin d'Annonay, en caractères neufs. Prix, 10 fr. Il y aura cinquante exemplaires sur papier grand raisin vélin, cartonné à la Bradel; les *fac simile* seront imprimés sur un fond d'argent. Prix, 30 fr.; et six exemplaires *in-4.°* sur papier de Hollande; on ne paie rien d'avance. On souscrit, à Paris, chez MM. Debure frères; Treuttel et Wurtz, libraires, rue de Bourbon; Leblanc, Abbaye-Saint-Germain-des-Prés; Pierri, successeur de Bénard père et fils, marchand d'estampes, boulevart des Italiens.

— *Histoire littéraire de la France*, tom. XVI, par des membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Paris, Firmin Didot, 1824, *in-4.°*, xlviij et 616 pages. Ce volume contient, après un avertissement et d'autres préliminaires, 1.° un discours sur l'état des lettres en France au XVIII.e siècle, par M. Daunou, p. 1-254; 2.° un discours sur l'état des beaux-arts au même siècle, par M. Amaury Duval, p. 256-336; 3.° des notices sur dix-neuf rabbins qui vivoient en 1201 ou vers cette époque, par M. de Pastoret, p. 337-388; 4.° des notices sur quarante théologiens, chroniqueurs et autres écrivains morts entre les années 1200 et 1210, par MM. Brial, Daunou, Amaury Duval et Petit-Radel, p. 388-600; et une table alphabétique.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

NOVEMBRE 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers*, et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

NOVEMBRE 1824.

RECHERCHES EXPÉRIMENTALES sur les propriétés et les fonctions du système nerveux dans les animaux vertébrés; par P. Flourens. Paris, 1824, *in-8.°*

On a su de tout temps que les chairs des animaux palpitent et se contractent, même après la mort. De bonne heure aussi l'on s'est aperçu que le système nerveux étoit tout-à-la-fois l'origine des sensations et des mouvemens. Lorsqu'on pince ou qu'on pique un nerf, les muscles où il se rend se contractent avec plus ou moins de violence. Lorsqu'un nerf est séparé du reste du système nerveux par une ligature ou une section, et qu'on agit sur lui de la même manière au-dessous de la section ou de la ligature, il se produit encore des contractions dans le muscle; mais l'animal n'éprouve plus de douleur, et il perd en même

temps le pouvoir de commander aux contractions. Les premières expériences ou la plus simple observation avoient fait reconnoître ces phénomènes dès le temps d'Hérophile et d'Érasistrate ; Galien les avoit consignés dans ses écrits, et l'on en avoit déduit cette proposition générale, que *les nerfs sont les organes par lesquels l'animal reçoit les sensations et exerce les mouvemens volontaires.*

F. Glisson, dans le XVIIe siècle, et Haller, dans le XVIIIe, avoient reconnu que ce n'étoit point par une traction mécanique que le nerf faisoit contracter les muscles; que le nerf, en excitant le mouvement, demeuroit lui-même dans une immobilité parfaite, et que le même effet pouvoit être produit, sans l'intermédiaire du nerf, par une piqûre ou par une autre irritation portée sur le muscle, même après la section du nerf, même lorsque le muscle étoit déjà détaché du corps. Cette propriété, qu'on a nommée *irritabilité,* fut quelque temps regardée comme étant inhérente à la fibre musculaire, parce qu'on la voyoit s'exercer dans des organes où l'on n'avoit encore pu découvrir aucun filet nerveux: mais une anatomie plus délicate a dissipé toute obscurité à cet égard, et l'on sait à présent qu'il n'est pas de fibre musculaire qui ne soit en rapport avec quelque filet nerveux. Il est d'ailleurs prouvé que la contraction peut se faire indépendamment de toute sensation dans l'animal, et même indépendamment de toute volonté que cette sensation auroit produite. Mais les mots d'*irritabilité* et de *sensibilité,* peut-être assez peu convenables en eux-mêmes pour désigner les propriétés auxquelles on les a attachés, avoient encore reçu de l'usage varié qu'on en fait, une signification équivoque et incertaine, et plusieurs difficultés physiologiques de la plus haute importance restoient encore à résoudre dans l'ordre des phénomènes nerveux. Trois principales questions se présentoient sur-tout à M. Flourens, et nous emprunterons, pour les poser, l'expression dont s'est servi M. Cuvier en rendant compte de ce travail à l'académie royale des sciences. Le langage qu'on emploie, en traitant ces sujets difficiles, ne sauroit être trop précis ni trop généralement intelligible; et celui dont s'est servi quelquefois M. Flourens a été le sujet de quelques objections que nous éviterons en ce moment, pour ne nous occuper que du fond des choses.

La première question qui se présente est celle-ci : De quels points du système nerveux l'irritation artificielle peut-elle arriver au muscle?

La seconde : Jusqu'à quels points de ce système l'impression doit-elle se propager pour produire la sensation?

La troisième enfin : De quels points descend l'irritation volontaire,

et quelles parties du système doivent être intactes pour la produire régulièrement !

Pour répondre à ces questions d'une manière satisfaisante, M. Flourens a pris des précautions dont l'oubli a dû jeter de l'incertitude sur les recherches de ses prédécesseurs. En premier lieu, il s'est borné à les examiner en ce qui concerne les animaux vertébrés et le système nerveux de la vie animale, c'est-à-dire, au cerveau, à la moelle épinière et aux nerfs qui en dépendent. La dénudation des parties expérimentées lui a toujours paru être une condition essentielle, parce que c'est le seul moyen de suivre à l'œil la marche et le progrès des opérations, en s'assurant exactement des limites dans lesquelles on les renferme. Zinn, Lorry, Saucerotte, Haller lui-même, et tous ceux qui sont venus après eux, se bornoient à ouvrir le crâne avec un trépan, et à enfoncer par l'ouverture un trois-quarts ou un scalpel dans le cerveau. De cette manière, ils ne savoient jamais avec certitude quelles étoient les parties blessées, ni par conséquent à la lésion de quelles portions du cerveau il falloit rapporter les phénomènes qu'ils observoient. La compression à laquelle ces physiologistes recouroient souvent, jetoit encore beaucoup d'obscurité sur le résultat qu'ils obtenoient, parce qu'il étoit presque impossible de comprimer une partie du cerveau sans toucher aux autres, et qu'il est tout aussi difficile de déterminer le point précis où l'effet de la pression devient nul. Il en est de même des irritans chimiques, dont l'action ne peut ni être modérée à volonté, ni convenablement appréciée. M. Flourens a même écarté de l'exposition de son travail actuel les observations qu'il a faites à l'aide du galvanisme. Cet agent tout spécial réclame une série de recherches particulières, et l'histoire de ses effets doit être tracée séparément. L'ablation graduelle et ménagée des parties expérimentées est donc le seul moyen dont l'auteur se soit servi pour arriver à la détermination rigoureuse de leurs fonctions; et, pour l'employer, il s'est toujours attaché de préférence à opérer sur des animaux jeunes, par des raisons qu'il déduit en détail et qu'il seroit superflu d'énumérer ici.

Ce qu'il est indispensable de rapporter en peu de mots, c'est le nombre et la disposition des parties principales sur lesquelles portent les recherches des physiologistes. L'analyse qu'en dernier lieu MM. Gall et Spurzheim ont faite de ces parties, a achevé d'en développer l'ensemble et les rapports. La *moelle épinière* est une masse de matière médullaire, blanche à l'extérieur, grise à l'intérieur, divisée longitudinalement en dessus et en dessous par des sillons, et formant deux faisceaux qui communiquent ensemble au moyen de fibres mé-

dullaires transversales ; elle est renflée d'espace en espace, et donne à chaque renflement une paire de nerfs. La *moelle alongée* est la partie supérieure de la moelle épinière enfermée dans le crâne ; elle donne aussi plusieurs paires de nerfs, et les fibres de communication des deux faisceaux qui la constituent s'entrecroisent, de manière que celles du faisceau droit montent dans le faisceau gauche, et réciproquement. Ces faisceaux, après s'être renflés une première fois, par un mélange de matière grise, et avoir formé la proéminence connue sous le nom de *pont de Varole*, se séparent et prennent le nom de *jambes du cerveau*. Ils se renflent de nouveau par un second mélange de matière grise, et produisent les masses vulgairement appelées *couches optiques ;* un troisième renflement donne naissance à celles qu'on nomme *corps cannelés*. De tout le bord externe de ces derniers renflemens naît une lame plus ou moins épaisse, plus ou moins plissée à l'extérieur, toute revêtue de la matière grise, qui revient en dessus pour les recouvrir, en formant ce qu'on nomme *les hémisphères*, et qui s'unit à celle du côté opposé par une ou plusieurs commissures ou faisceaux de fibres transverses, dont le plus considérable, qui n'existe que dans les mammifères, prend le nom de *corps calleux*. Sur les jambes du cerveau, en arrière des couches optiques, sont une ou deux paires de renflemens plus petits, connus, lorsqu'il y en a deux paires, comme dans les mammifères, sous le nom de *tubercules quadrijumeaux*, et dont les premières paroissent donner naissance aux nerfs optiques. Enfin *le cervelet*, masse impaire, blanche en dedans et cendrée en dehors, comme les hémisphères, est posé en travers, derrière les tubercules quadrijumeaux, et sur la moelle alongée, à laquelle il s'unit, par des faisceaux nommés *les jambes du cervelet*, aux deux côtés du pont de Varole. C'est dans ces masses si diverses et si compliquées qu'il falloit chercher le point d'où part l'irritation, et le point où parvient la sensation ; c'étoit de leur coopération dans les actes de la volonté qu'il falloit s'assurer ; et c'est ce que M. Flourens a sur-tout cherché à faire par une série d'expériences dont le nombre, la suite et la précision constituent l'un des travaux les plus remarquables qu'on ait encore entrepris sur cette matière.

La première de ces expériences n'est pas nouvelle, et les résultats en sont connus de tout le monde. Si le nerf sciatique est mis à nu dans un animal, et qu'on le pince un peu fortement, les muscles postérieurs de la jambe éprouvent des contractions très-vives, et l'animal donne les signes de douleur les moins équivoques. Si deux ligatures sont appliquées au même nerf, et qu'on exerce sur l'espace intercepté

entre les deux ligatures, des piqûres, des pincemens ou des tractions, il n'y a ni contraction dans les muscles inférieurs, ni sensation perçue par l'animal. Si l'on supprime la ligature supérieure, les mêmes moyens ne produisent pas de contraction, mais la douleur est perçue: si c'est la ligature inférieure que l'on enlève, l'effet produit est inverse; l'animal ne sent rien, mais ses muscles se contractent: enfin quand le nerf sciatique est coupé par une section transversale, les irritations du tronçon supérieur n'excitent plus que des sensations, et celles du tronçon inférieur, que des contractions. Cette expérience, répétée vingt fois et variée de cent manières, a constamment été suivie des mêmes phénomènes, et elle suffit pour fonder ces propositions: quand un nerf se continue des centres nerveux aux parties musculaires, l'irritation qu'on porte sur ce nerf est suivie tout à-la-fois de sensation et de contraction; quand la communication du nerf aux centres nerveux est interrompue, il n'y a plus de sensation; quand c'est la communication avec les parties musculaires, il n'y a plus de contraction; quand c'est l'une et l'autre, il n'y a plus ni contraction ni sensation. Ces deux propriétés sont donc essentiellement distinctes; on peut les provoquer l'une sans l'autre, on peut séparément les conserver, les abolir ou les reproduire. La conclusion que M. Flourens en tire, c'est que le nerf n'étant par lui-même ni sensible, ni contractile, a pour fonction d'*exciter* la sensation et la contraction; que la propriété *excitative*, distincte des deux autres, réside dans toute l'étendue des nerfs et dans tous les points de cette étendue. Au reste, c'est sur-tout dans l'emploi de ces mots *excitable*, *excitabilité*, que l'auteur s'écarte de l'usage ordinaire, qui fait désigner les mêmes phénomènes par les mots *irritable*, *irritabilité*. L'auteur répond au reproche qui lui a été adressé à cet égard, en faisant observer qu'il est utile de distinguer par deux mots différens deux actions aussi différentes que le sont celle de la fibre musculaire, et celle du nerf. La fibre est irritable et contractile; le nerf reste immobile sous l'influence des irritations, mais il excite les contractions s'il ne les éprouve pas. C'est ce que M. Flourens a voulu exprimer par le mot d'*excitable*, et peut-être, pour mieux encore rendre sa pensée, auroit-il dû dire *excitative; excitatif*, *excitativité*. Ces termes eussent été barbares et mal sonnans, mais ils eussent rendu plus exactement l'idée d'une faculté active exercée par un organe sur un autre organe, ce qui paroît être l'intention de l'auteur.

En portant sur la moelle épinière les mêmes agens irritans, on détermine des effets tout semblables, mais communs à tous les nerfs qui en dérivent. La moelle épinière, dit encore M. Flourens, se

borne donc, comme le nerf, à *exciter* la sensation et la contraction, sans éprouver ni l'une ni l'autre. C'est par elle que s'effectue la dispersion, ou, si l'on veut, la généralisation des irritations; c'est elle qui est l'organe des sympathies générales, comme les nerfs sont les instrumens des sympathies partielles. Leur siége réel n'est donc pas dans le cerveau, auquel on a coutume de les attribuer. Cette propriété commune aux nerfs et à la moelle épinière, et qui consiste à *exciter* la sensation et la contraction sans y participer, est ce que M. Flourens a nommé *excitabilité*.

Il falloit déterminer par des expériences directes si *l'excitabilité* étoit également répartie sur tous les points de la masse cérébrale et des nerfs. M. Flourens y est parvenu en exerçant successivement des irritations sur la moelle épinière depuis le sacrum jusqu'au crâne. Tous les centres nerveux antérieurs ont pu être attaqués sans produire aucun phénomène de contraction ; la moelle épinière en a constamment produit. En procédant graduellement à cette recherche, l'auteur a reconnu qu'au dessous d'un certain point l'irritation étoit suivie de contraction, et qu'au dessus de ce point, il n'en paroissoit aucun vestige. Il en a conclu que la propriété nommée par lui excitabilité ne résidoit que dans la moelle épinière, et n'étoit point commune à tout le système.

Maintenant, il s'agit d'examiner l'effet des irritations portées sur les différentes parties des masses cérébrales, afin d'arriver à reconnoître l'usage ou la fonction particulière de chacune de ces masses. M. Flourens y réussit en portant avec les mêmes précautions des stimulans mécaniques sur les hémisphères, les tubercules quadrijumeaux, le cervelet, les couches optiques. Les principaux résultats qu'il a obtenus sont les suivans: 1.° les hémisphères cérébraux ne sont point capables d'exciter immédiatement les contractions musculaires. Haller et Zinn l'avoient déjà reconnu pour les parties supérieures, Lorry pour le corps calleux. M. Flourens l'a vérifié pour tout l'ensemble des hémisphères, les corps striés et les couches optiques. On peut les piquer, les déchirer, les enlever par lames, sans déterminer la moindre douleur, sans causer la moindre contraction, sans produire même le plus léger mouvement dans l'iris. On ne peut donc plus attribuer la paralysie de l'iris à la lésion des couches optiques.

2.° Le cervelet n'excite pas non plus les contractions musculaires. M. Flourens a piqué et déchiqueté celui d'un jeune chien : l'animal n'en a été ni troublé, ni agité. Haller et Zinn se sont donc trompés,

quand ils ont cru que les blessures du cervelet causoient des convulsions universelles.

3.° Les tubercules quadrijumeaux excitent de foibles convulsions : c'est avec ces tubercules que commence ou que finit l'excitabilité.

4.° La moelle alongée enfin, comme la moelle épinière, excite des contractions, et la similitude des fonctions est accompagnée d'une similitude d'organisation. La moelle alongée, la moelle épinière et les tubercules quadrijumeaux, qui jouissent de la propriété excitatrice, ont la substance grise en dedans et la substance blanche en dehors. Une disposition inverse s'observe dans les lobes cérébraux et dans le cervelet, qui sont privés de la faculté d'exciter les contractions. Les organes de la première classe donnent immédiatement naissance aux nerfs, et il n'en sort aucun directement des lobes cérébraux ni du cervelet. On peut donc, si ces résultats sont exacts, juger des propriétés de ces parties par leur structure; il s'ensuivra aussi que l'excitabilité résidant exclusivement dans les nerfs, dans la moelle épinière, la moelle alongée, qui en est la continuation, et les tubercules quadrijumeaux, qui terminent l'une et l'autre, il faudra chercher le siége précis de la sensation et le principe des mouvemens volontaires et réguliers, dans les lobes du cerveau et dans le cervelet. C'est à quoi M. Flourens est conduit par des expériences dont quelques unes semblent tout-à-fait décisives. Il fait remarquer d'abord que les contractions produites par une irritation mécanique portée sur un nerf isolé, sont brusques et partielles dans les muscles où ce nerf se rend, et qu'il y a loin de ces contractions irrégulières et désordonnées, à un mouvement d'ensemble régulier. Il en conclut que ce n'est pas dans le nerf que réside la force qui ordonne et règle ces contractions. Les plexus qui réunissent les principaux nerfs d'un membre, et sur-tout les moelles épinière et alongée, quand ils y sont encore unis, lui paroissent remplir cette destination. Quant à la *volition* de produire ces mouvemens, c'est dans les lobes du cerveau qu'il en place le siége. Le rôle du cervelet est un peu plus difficile à définir; toutefois l'auteur y voit l'organe où les mouvemens partiels des membres se combinent en mouvemens systématiques de saut, de vol, de station, de préhension, &c. Cette faculté de régulariser les mouvemens partiels en leur donnant un but intentionnel, a reçu de M. Flourens le nom de *coordination.* Chacune de ces assertions, et la dernière en particulier, sont soutenues d'un nombre considérable d'expériences directes, dans le détail desquelles nous regrettons de ne pouvoir entrer. Une seule nous arrêtera un instant, parce qu'elle est importante et que l'auteur en tire des conséquences positives sur le lieu où sont perçues les sensations.

Un pigeon auquel on avoit enlevé les deux lobes cérébraux, survécut long-temps à cette ablation. Il se tenoit très-bien debout; il voloit quand on le jetoit en l'air: il marchoit quand on le poussoit. L'iris de ses deux yeux étoit très-mobile, et cependant il n'y voyoit pas, il n'entendoit pas, il ne se mouvoit jamais spontanément. Toutes ses allures étoient celles d'un animal dormant ou assoupi: placé sur le dos, il se relevoit, il reprenoit parfaitement l'équilibre et ne se reposoit pas qu'il ne l'eût repris. On lui mettoit de l'eau dans le bec, et il l'avaloit: abandonné à lui seul, il restoit calme et comme absorbé. Dans aucun cas il ne donnoit aucun signe de volonté; en un mot, on eût cru voir un animal condamné à un sommeil perpétuel, et privé même de la faculté de rêver.

L'ablation du lobe cérébral droit étoit aussitôt suivie de la perte de la vue de l'œil gauche, et d'une foiblesse marquée de ce même côté. Ce fait semble démonstratif à l'égard de la vision; mais il est beaucoup plus difficile d'en étendre les inductions aux autres sens, parce qu'il reste de l'incertitude dans les essais qu'on peut faire pour s'assurer si un animal a effectivement perdu d'un seul côté l'ouie, le tact, le goût, l'odorat, la mémoire. Toutes ces facultés disparoissent pourtant avec la volition, par l'ablation totale des lobes; donc, dit M. Flourens, les lobes cérébraux sont l'organe unique des sensations.

Le rôle de chacune des parties du système nerveux étant ainsi reconnu et apprécié, M. Flourens se trouve en état de tirer de l'espèce des propriétés qui ont été lésées, des inductions sur le siége et l'étendue de la lésion, et l'expérience, suivie de l'examen anatomique des parties, lui sert encore ici à appuyer ses idées. Ainsi, un poinçon ayant été enfoncé dans la boîte crânienne d'un cochon-d'inde, l'animal perdit tout-à-coup la faculté de marcher et de se tenir debout. On ouvrit le crâne, et l'on trouva le cervelet profondément altéré. Une pointe très-fine fut portée dans l'intérieur du crâne d'une grenouille; l'animal tourna long-temps sur le côté gauche. Le tubercule quadrijumeau du côté gauche avoit seul été compromis. Le crâne d'un pigeon ayant été percé, l'animal mourut dans des convulsions universelles; la moelle alongée se trouva déchirée. On conçoit l'utilité pratique de ces dernières recherches, qui ont pour résultat de faire déterminer, d'après les effets des apoplexies, le siége de l'épanchement qui en est la cause, et de diriger les moyens curatifs du côté des organes dont la lésion a été reconnue.

M. Flourens avoit senti qu'il restoit, dans son premier mémoire, des points qu'il n'avoit pas encore éclaircis. De ce nombre étoit l'effet

croisé qu'il avoit remarqué dans celles de ses expériences où l'ablation de l'un des lobes cérébraux avoit été suivie de la perte de la vue du côté opposé. Telles étoient aussi les altérations dans la perception des odeurs, des saveurs, &c., chez les animaux privés de leurs lobes cérébraux. L'auteur a repris séparément ces deux ordres de phénomènes, pour les assujettir de nouveau à une double série d'expériences. Parmi les animaux qui y ont été soumis, les uns n'ont plus reconnu les alimens dont ils avoient le plus de besoin, et sur lesquels on les avoit placés; les autres ont essayé de broyer de petits cailloux qu'on avoit placés dans leur bec et qu'ils prenoient pour du grain. Tous se heurtoient contre les obstacles placés sur leur chemin, sans hésiter ni tâtonner; ils choquoient et ils étoient choqués, comme le dit M. Flourens, mais ils ne touchoient pas. Ils ne voyoient, ni n'entendoient, ni n'odoroient, ni ne goûtoient; ils avoient perdu tous leurs instincts, toute leur intelligence, ne se souvenoient ni ne jugeoient plus. Les lobes cérébraux, dit l'auteur, sont donc le réceptacle unique des sensations, des instincts et de l'intelligence.

Quant à l'effet croisé, dont l'observation remonte au temps d'Hippocrate, M. Flourens a voulu vérifier s'il s'étendoit à tout le système nerveux, ou s'il se bornoit à certaines parties, et quelles étoient celles où il étoit remplacé par l'effet direct. Le résultat très-important auquel il est parvenu à cet égard, c'est que les lobes cérébraux et le cervelet ont un effet croisé qui consiste uniquement en paralysie; les moelles épinière et alongée, un effet direct qui se montre par la convulsion et la paralysie; et les tubercules quadrijumeaux, un effet croisé de paralysie et de contraction.

Puisque les tubercules quadrijumeaux président au jeu de l'iris et à l'action de la rétine, les lobes cérébraux aux facultés intellectuelles et sensitives, et le cervelet à la combinaison des mouvemens volontaires, il ne restoit qu'à rechercher l'origine et le principe des mouvemens involontaires ou de conservation. Tel a été l'objet d'un troisième mémoire, sur lequel nous insisterons moins, parce que, ainsi que l'auteur en avertit lui-même, il n'a pas eu le temps de revoir, de rédiger et de mettre dans un ordre convenable toutes les expériences qu'il a faites, relativement à cette question intéressante. Ce qu'il y a de mieux prouvé, d'après ses recherches, et ce qui s'accorde avec ce que M. Philip et Legallois avoient reconnu précédemment, c'est que le mouvement de la respiration dépend de la moelle alongée, qui en est le premier mobile et le principe régulateur, à-peu-près comme est le cervelet à l'égard des mouvemens volontaires; mais que la circula-

tion n'en est pas dérivée, puisqu'en suppléant à la respiration par l'insufflation, on peut prolonger le mouvement circulatoire, après que tout le sang est devenu noir, même après la destruction totale du système cérébro-spinal. Le rôle que joue, dans cette partie du mécanisme animal, le grand sympathique et son ganglion central ou sémi-lunaire, reçoit déjà beaucoup de jour des expériences rapportées dans ce troisième mémoire.

A la suite de ces mémoires, M. Flourens a cru devoir placer quelques exemples de l'application immédiate qu'on peut faire des principaux résultats qui en découlent à la pathologie. L'un est relatif à la question proposée par l'académie de chirurgie sur les lésions de la tête par contre-coup. On sent bien, sans qu'il soit nécessaire de l'expliquer de nouveau, combien le diagnostic de ces lésions peut être éclairé par la notion exacte des fonctions particulières de chacune des parties de l'encéphale, telles que l'auteur les a déterminées par la voie de l'expérience. L'autre exemple de l'application qu'on peut faire des vues de M. Flourens à la connoissance des maladies, consiste à rechercher les actions spécifiques de différentes substances sur certaines parties du cerveau. Au fond, ces dernières expériences ne sont qu'une forme nouvelle donnée à celles dont l'exposition nous a occupés jusqu'ici: car, s'il existe des substances que leurs propriétés rendent capables d'agir exclusivement sur la moelle alongée, ou sur le cervelet, ou sur les hémisphères cérébraux, les effets produits devront être en rapport avec ce qui arrive, quand on porte sur ces diverses parties un stimulant mécanique ; et ce sera une épreuve de plus qui montrera mieux encore la spécialité des fonctions de toutes ces parties. Ainsi M. Flourens se croit fondé à conclure de ces expériences, que l'opium agit exclusivement sur les lobes cérébraux, ce qui explique les phénomènes comateux causés par cette substance ; la belladone, sur les tubercules quadrijumeaux, ce qui rend raison de la cécité causée par l'extrait de cette plante; et l'alcool sur le cervelet, ce qui fait voir en quoi consiste principalement l'ivresse, laquelle, dans les idées de M. Flourens, n'est autre chose que la suspension de la force coordinatrice des mouvemens volontaires. Quelques autres phénomènes particuliers, qui accompagnent l'action des narcotiques, pourroient mettre sur la voie d'applications très-importantes pour la médecine légale; et l'on doit desirer que l'auteur tienne la promesse qu'il fait d'y revenir dans un mémoire subséquent.

Le volume de M. Flourens est terminé par une discussion entreprise uniquement dans l'intérêt de l'auteur, et occasionnée par un parallèle

qu'on a voulu établir entre ses idées et celles de quelques autres physiologistes, notamment avec celles que M. Rolando a publiées en Sardaigne dès l'année 1809. Nous pensons que le travail de M. Flourens offre un assez grand nombre d'idées neuves, de résultats importans, de faits curieux et de véritables découvertes, pour qu'il soit superflu de faire porter ce parallèle sur des observations de détail et des remarques isolées où la priorité pourroit lui être contestée. On peut dire que ce qu'il a trouvé dans ce genre, il l'avoit cherché, et la méthode rigoureuse et vraiment philosophique qu'il a suivie est ce qui fonde la propriété dans les sciences d'observation. On ne peut refuser ce titre à M. Flourens, ni mettre en doute, par conséquent, qu'il ait véritablement fait faire un grand pas à la science physiologique. Le rapport sur son premier mémoire, fait à l'académie des sciences, au nom de MM. Portal, Berthollet et Pinel, par M. Cuvier, est la récompense la plus honorable qu'il ait pu obtenir; et c'est avec raison qu'il a jugé utile de le faire réimprimer dans son ouvrage.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

TRANSACTIONS of the literary Society of Bombay; with engravings: vol. III. — Mémoires de la Société littéraire de Bombay; avec planches; tome III. Londres, 1823, xij et 554 pages *in-4.°*

LE troisième volume des Mémoires de la société littéraire de Bombay n'est ni moins intéressant par la variété des objets qu'il contient, ni moins instructif que les deux précédens. Il se compose de seize articles, dont deux ont rapport à des objets d'histoire naturelle ; six contiennent des descriptions détaillées de quelques contrées de l'Inde, ou des monumens antiques, particulièrement des souterrains d'Élora, et d'anciennes inscriptions; quatre sont relatifs à certaines institutions religieuses, aux superstitions et aux mœurs des Indiens : un contient la relation d'un voyage d'Elcatif sur le golfe Persique à Yambo sur la mer Rouge ; un autre, l'histoire très-détaillée d'un tremblement de terre arrivé dans le cours de l'année 1819; deux, plus particulièrement consacrés à la critique historique, offrent des remarques, le premier sur l'état de la Perse depuis la bataille d'Arbèles jusqu'à la soumission de ce royaume à Ardeschir, fondateur de la dynastie des Sassanides ; l'autre sur le caractère de Mahomet. Ces deux derniers sont du major Vans Kennedy, qui a déjà fourni au second volume de ce recueil trois mémoires

importans et sur lesquels nous nous sommes particulièrement arrêtés dans le compte que nous avons rendu de ce volume (1). On trouve encore dans celui-ci des remarques du même auteur sur le sixième et le septième chapitre de l'Histoire de l'Inde anglaise de M. Mill, concernant la religion et les mœurs des Hindous. M. Erskine, qui paroît avoir consacré ses recherches d'une manière spéciale à l'histoire des sectes et des opinions religieuses, et dont nous avons aussi analysé deux mémoires qui font partie du même volume, a fourni à celui-ci des observations sur les restes des Bouddhistes qui existent encore dans l'Inde. A la suite des mémoires dont se compose le troisième volume, on trouve une notice sur la vie du capitaine James Macmurdo, membre de la société littéraire de Bombay, mort le 28 avril 1820, âgé de trente-trois ans seulement, et dont les travaux ont enrichi les trois volumes des mémoires publiés par cette société.

Dans l'impossibilité de parcourir même légèrement tous les morceaux contenus dans le volume auquel est consacré cet article, nous nous arrêterons au premier mémoire de M. Vans Kennedy, qui traite de l'état de la Perse depuis la bataille d'Arbèles jusqu'à Ardeschir fils de Babek; aux observations de M. W. Erskine sur les restes du bouddhisme qui existent encore dans l'Inde; au compte rendu par le capitaine W. H. Sykes, de l'origine et de la filiation d'un dieu actuellement vivant au village de Tchintchour, près de Pouna; enfin à la relation du voyage d'Elcatif à Yambo, par le capitaine G. T. Saddlier. Ces mémoires, choisis parmi les différens genres de travaux que renferme ce volume, ne pourront que confirmer ce que nous avons déjà dit, à l'occasion du volume précédent, de l'importance de ce recueil.

Il est assez difficile de se faire une idée juste de ce que devint le vaste empire de Darius après la conquête d'Alexandre, et de la situation des différentes provinces de ce royaume pendant la domination des Parthes et jusqu'au rétablissement de la monarchie persane. C'est ce problème que M. Vans Kennedy a cherché à éclaircir. « Dans un » précédent mémoire, dit-il en commençant, j'ai avancé que la suppo- » sition que les Parthes n'étoient point des Perses, et qu'ils ont cherché » à détruire la religion de Zoroastre, n'est pas suffisamment établie sur » des fondemens solides. Il n'est pas sans intérêt d'examiner si ma » remarque à cet égard est exacte. Ce sujet semble même avoir acquis » plus d'importance depuis qu'on a émis en dernier lieu une conjecture » suivant laquelle, si on l'admettoit, les Hindous auroient tiré la plus

(1) *Journal des Savans*, cahier de mars 1821.

» grande partie de leurs connoissances, des Grecs de la Bactriane.
» L'examen de l'état de la Perse pendant les cinq cent cinquante-sept
» ans qui se sont écoulés entre la conquête d'Alexandre et le règne
» d'Ardeschir-Babégan, servira peut-être à rectifier certaines erreurs
» qu'on a admises dans l'histoire ancienne. Je n'ose pas espérer que ces
» recherches conduisent à remplir quelque lacune ou à éclaircir quelques
» points controversés ; mais lors même qu'on ne peut pas arriver
» jusqu'à la vérité, il y a toujours quelque avantage à réfuter l'erreur. »

M. Vans Kennedy, après avoir observé combien les matériaux qui nous ont été transmis relativement à l'histoire de la Perse, même à l'époque où l'empire des Parthes se trouvoit en contact avec celui des Romains, sont en petit nombre et défectueux, entre en matière, et recherche quels furent les effets de la conquête de ce pays par Alexandre, pendant le peu d'années qui s'écoulèrent entre la bataille d'Arbèles et la mort de ce prince. Il suit des récits de Diodore de Sicile et d'Arrien, que l'administration fut en grande partie confiée à des naturels du pays ; qu'Alexandre, loin d'opprimer ses nouveaux sujets, les protégea contre la violence et les rapines de ses lieutenans, et ne souffrit point qu'on portât atteinte à leurs lois, à leurs usages et à leur culte, et qu'il encouragea les mariages entre ses troupes et les indigènes. Cette politique étoit la seule qu'il pût raisonnablement adopter ; car il n'avoit pas assez de troupes grecques pour laisser dans les diverses provinces des garnisons, capables de contenir ses nouveaux sujets dans le devoir. D'ailleurs Alexandre avoit plutôt traversé la Perse qu'il ne l'avoit occupée militairement ; et il est assez vraisemblable que les provinces éloignées de la route de ses troupes, avoient peu éprouvé les désastres de la guerre, et l'affoiblissement qui en est la suite.

Si l'on en croit Diodore de Sicile et Arrien, après la mort d'Alexandre, la Perse toute entière fut partagée entre plusieurs de ses officiers, parmi lesquels on ne remarque qu'un ou deux noms étrangers à la Grèce : mais il est permis de douter de l'exactitude de ce récit, Strabon assurant positivement que les habitans de la province de Perse proprement dite, avoient conservé un roi de leur nation, et que la Médie Atropatène n'avoit jamais subi le joug des Macédoniens. L'histoire nous apprend d'ailleurs que, immédiatement après la mort d'Alexandre, les Grecs que ce prince avoit placés dans les satrapies supérieures, se regardant comme exilés de leur patrie, se réunirent pour quitter ce pays étranger, au nombre de vingt-trois mille. Perdiccas envoya des troupes contre eux ; ils furent battus et périrent tous, à l'exception de trois mille. Plus tard, Eumène et Antigone vidèrent leurs querelles dans la province de

Perse. Eumène avoit quarante-deux mille hommes, et Antigone trente-trois mille : mais l'armée d'Eumène comptoit bien peu de Grecs dans ses rangs, si l'on en juge par les troupes que commandoit Peucestas, et qui montoient à près de vingt-quatre mille hommes, parmi lesquels il n'y avoit que six cents cavaliers grecs et thraces. En récapitulant toutes les troupes grecques conduites en Perse par le conquérant macédonien, ou qui y furent amenées à diverses reprises par ses généraux, et, d'un autre côté, les pertes qu'elles souffrirent, et les corps qui, ou du vivant d'Alexandre, ou après sa mort, sortirent de ce pays, soit pour retourner dans leurs foyers, soit pour suivre Perdiccas dans sa marche en Cappadoce, notre auteur prouve que plus de cent mille Grecs de ceux qui étoient entrés en Perse, y avoient péri ou l'avoient quittée entre la bataille d'Arbèles et la sortie de Perdiccas de la ville de Babylone. En admettant quelques erreurs dans les sommes particulières dont se forme ce total, comme il faut de toute nécessité le faire, si, ainsi que le dit notre auteur, les troupes grecques d'Alexandre n'ont jamais excédé cinquante-neuf mille hommes, on demeurera toujours convaincu que ce prince ne put point occuper par des garnisons détachées de son armée, toute l'étendue de l'empire de Darius. De ces remarques M. Vans Kennedy conclut que, par la conquête d'Alexandre, la Perse, en changeant de maître, ne changea ni de religion, ni de lois, ni d'administration; que les gouverneurs des satrapies furent, après la conquête, comme auparavant, à-peu-près indépendans dans leurs provinces ; qu'ayant peu de troupes étrangères pour maintenir dans la soumission les peuples confiés à leurs soins, ils durent user envers eux de beaucoup de ménagemens, et éviter tout ce qui auroit pu donner un sujet de mécontentement; que, par suite de cela, le peuple s'aperçut à peine qu'il avoit subi un joug étranger, et que s'il s'opéra un changement dans les mœurs, les usages, la religion, ce fut sur-tout chez les Grecs répandus en petit nombre sur la surface de l'empire, et qui, s'unissant par des mariages avec les indigènes, se confondirent avec eux dans l'espace de deux ou trois générations.

L'auteur examine ensuite ce qui concerne l'histoire du royaume grec de la Bactriane et de sa destruction. Sans contester ce que Bayer a dit de la puissance et des conquêtes des rois grecs de ce pays, il s'attache à faire voir que les troupes qu'Alexandre avoit laissées dans cette contrée avec Amyntas, et qui montoient à quinze cents cavaliers et dix mille hommes de pied, n'étoient certainement pas uniquement composées de Grecs; qu'en supposant même que ce corps ne fût formé que de Grecs, ceux-ci, séparés par une immense étendue de pays de leur ancienne

patrie, durent s'allier avec les habitans de la contrée qui paroissent avoir eu une origine commune avec les Perses, et ne faire bientôt qu'un seul peuple avec eux; enfin, que c'est une chimère de supposer que ces hommes, uniquement accoutumés au métier des armes et à la vie des camps, aient pu communiquer les sciences et les arts de la Grèce aux parties de l'Inde septentrionale que les rois de la Bactriane soumirent à leur sceptre. L'opinion que notre auteur se propose de réfuter ici, est celle de Bayer et de M. Maurice. On a admis généralement, sur l'autorité de Strabon, que le royaume grec de la Bactriane fut détruit par les Scythes, et M. de Guignes a cru avoir retrouvé l'histoire de cet événement chez les historiens chinois. M. Vans Kennedy s'autorise d'un passage de Justin, pour attribuer la destruction du royaume de la Bactriane aux Parthes. Bayer nous semble avoir assez bien concilié ces autorités en apparence opposées; mais notre auteur avertit qu'il n'a point eu entre les mains l'ouvrage de Bayer. Il nous paroît au surplus traiter beaucoup trop légèrement l'application faite par M. de Guignes au royaume de la Bactriane, à son invasion par les Scythes, et aux guerres de ceux-ci avec les Parthes, des faits racontés par les historiens chinois. Peut-être ce qu'il semble y avoir d'arbitraire dans la synonymie des dénominations géographiques sur laquelle se fonde M. de Guignes, cesseroit-il de paroître tel, si nous avions une géographie comparée des Chinois, et des Grecs ou des Romains, à diverses époques de l'histoire, et dont toutes les parties s'appuyassent et se servissent réciproquement de preuve. Jusque-là il sera difficile de juger de la certitude des rapprochemens partiels admis par les sinologues.

Justin, en attribuant aux Parthes la conquête du royaume de la Bactriane, seroit au surplus bien facile à concilier avec Strabon, si l'on adoptoit l'opinion que les Parthes sont une nation scythe, et qu'Arsace, fondateur de la dynastie des Parthes, avoit la même origine. M. Vans Kennedy s'attache à combattre cette opinion, et ne doute point que les Parthes n'appartinssent à la nation des Perses, et qu'Arsace ne fût né dans celle des provinces de la Perse qui porte aujourd'hui le nom de Khorasan.

L'histoire des Parthes ne nous est que très-imparfaitement connue par les historiens grecs et latins, et présente, à chaque pas, des problèmes qu'on ne peut résoudre que par des conjectures. Les écrivains orientaux n'offrent ici que bien peu de secours. Ils avouent eux-mêmes qu'il n'est resté aucun monument écrit des règnes de ces princes. Tout ce qu'ils savent, c'est que le fondateur de cette dynastie, *Aschac*, qui mit fin au pouvoir des Grecs, étoit Persan; qu'entre lui et le

premier des Sassanides, vingt princes se succédèrent sur le trône; qu'ils forment deux dynasties différentes, dont la seconde, distinguée par le nom d'*Aschag*, a eu pour premier prince Ardévan fils d'Aschag, qui tiroit son origine d'un fils de Kai-Caous roi, de Perse de la dynastie des Kayaniens; enfin que cet Ardévan, avant de se révolter contre le dernier roi de la famille d'Aschag, gouvernoit un de ces petits états formés du démembrement de l'ancien empire de Darius, et dont les souverains sont appelés ملوك الطوائف. A ces traits réunis par l'auteur de ce mémoire, j'ajoute que cette division de l'empire en petites principautés indépendantes, dura jusqu'au temps des Sassanides, puisque ce fut Ardeschir qui soumit tous ces princes et réunit la Perse entière sous un seul gouvernement, et que son fils Sapor, pour affermir sa domination, fit périr les descendans de tous ces petits souverains. Réduite à ces simples linéamens par les écrivains orientaux, l'histoire des Arsacides, telle qu'ils la présentent, paroît à M. Vans Kennedy digne de toute croyance; et si elle semble difficile à concilier sur plusieurs points avec les récits de Tacite et de Justin, il faut faire attention que ces écrivains, étrangers à la Perse, et qui n'en connoissoient la situation intérieure que fort imparfaitement, ont pu mêler souvent le faux avec le vrai.

Nous ne pouvons pas suivre notre auteur dans tout le détail de ses observations; mais il nous suffit de dire, avec lui-même, que son unique but a été d'établir sur des fondemens aussi solides qu'il est possible, que la conquête des Macédoniens ne produisit point d'altération essentielle dans l'état de la Perse; qu'excepté les Grecs, aucune autre nation étrangère ne s'établit dans ce pays et n'y exerça la moindre influence: d'où il suit qu'on ne voit plus aucune cause probable qui ait pu y introduire des changemens importans; et en effet, si les Aschcaniens étoient eux-mêmes des Perses, pourquoi auroient-ils entrepris de détruire la religion, les lois et les coutumes de leurs ancêtres! On a représenté les Parthes comme une nation grossière, pleine d'aversion pour les usages et les mœurs des Perses, ennemie de la littérature et des sciences, portée à opprimer la religion de Zoroastre: mais ce sont autant d'assertions gratuites qui ne reposent que sur l'autorité de quelques anciens qui ont dit que les Parthes étoient une race scythique. Cependant ces auteurs eux-mêmes détruisent cette opinion, puisque jamais ils ne représentent les Parthes comme une nation nomade, ce qui est le caractère essentiel des Scythes; et si cette assertion tombe, toutes les conséquences qu'on en a tirées tombent avec elle.

L'auteur entre ensuite dans un examen particulier de l'état de la

Perse au temps des Arsacides, sous le point de vue de la politique, des lettres et de la religion, et il s'efforce, ou de prouver directement que, sous ces divers points de vue, elle demeura sous les Arsacides à-peu-près ce qu'elle étoit avant eux, ou du moins de faire voir qu'on ne sauroit apporter aucune preuve de l'opinion contraire. Ce que disent les historiens, du rétablissement de la religion de Zoroastre par les Sassanides, lui paroît une exagération, détruite par le fait constant et avoué que les Arsacides pratiquoient la religion et le culte du magisme. On pourroit lui objecter que la religion chrétienne semble n'avoir éprouvé aucune persécution en Perse avant la dynastie des Sassanides; mais il resteroit à savoir si, du temps des Arsacides, elle avoit déjà fait de grands progrès dans ce pays, ce qui peut être sujet à contestation. Quant aux médailles grecques des Arsacides sur lesquelles on ne voit point les symboles du culte national, l'induction qu'on en a tirée en faveur de l'opinion qu'il combat, lui semble perdre toute sa force, si l'on admet que ces médailles ont été frappées par les villes grecques de l'Assyrie et de la Mésopotamie. Il nous paroît que l'auteur glisse bien légèrement sur la preuve que ces médailles présentent contre son opinion.

M. Vans Kennedy passe ici à un autre genre de considération. En admettant même la vérité de tout ce qu'il a dit relativement aux Arsacides ou Aschcaniens, il est évident que, si cette dynastie n'a rangé sous ses lois qu'une partie de l'ancien empire de Perse, on n'en peut rien conclure pour l'état politique et religieux des provinces qui ne lui étoient pas soumises. Notre auteur observe que les renseignemens nous manquent pour déterminer quelle fut l'étendue des états des rois parthes, aux différentes époques de leur puissance; que, sans aucun doute, bornés dans le commencement, ils s'agrandirent beaucoup dans la suite; que leur empire, suivant le caractère et les talens des princes qui occupèrent le trône, eut ses époques de grandeur et d'affoiblissement; et que, dans ces dernières, les gouverneurs des provinces purent secouer le joug et se rendre indépendans. Toutefois, comme nous n'avons aucun renseignement positif sur l'état de la Perse pendant les dernières cent cinquante-six années de la domination des Parthes, et que même l'histoire de leurs guerres avec les Romains et les Arméniens ne nous a pas été conservée avec de grands détails, il est très-difficile de se faire une idée correcte de ces petites principautés entre lesquelles la Perse, dit-on, étoit divisée. Un passage de Tabari, dans l'histoire du règne d'Ardeschir, que rapporte M. Vans Kennedy, donne lieu de conjecturer qu'à l'époque de la conquête des

Sassanides, les états du dernier des Arsacides se composoient des provinces occidentales de la Perse, c'est-à-dire, de la plus grande partie de l'Irak Adjémi, de l'Aderbidjan, de l'Irak Arabi, et de la Mésopotamie; les souverains de quelques autres provinces se reconnoissoient vassaux d'Ardévan. Notre auteur induit du silence de Tabari que les provinces qui bordent la mer Caspienne faisoient encore partie du domaine direct d'Ardévan; mais ceci repose sur un fondement bien léger.

Ici l'auteur discute ce que Pline a dit de la division de l'empire des Parthes en dix-huit royaumes, et qui lui paroît être en contradiction avec ce qu'on sait de la force de cette monarchie à l'époque où Pline écrivoit, et conséquemment peu digne de confiance.

Après un résumé de tous les points discutés dans ce mémoire, l'auteur le termine par ces trois propositions: 1.° les mœurs, les coutumes et la religion de la Perse n'éprouvèrent aucune altération sensible pendant le temps qui s'écoula entre la bataille d'Arbèles et le règne d'Ardeschir Babégan; 2.° la religion de Zoroastre se maintint et ne fut ni persécutée, ni souillée par un mélange de superstitions étrangères, ce qui n'empêche point que le corps des prêtres n'ait pu perdre une partie de ses richesses, de son pouvoir et de sa considération; 3.° il n'y a aucune raison de penser que les sciences et la littérature n'aient pas fleuri en Perse sous l'empire des Aschcaniens, comme sous les dynasties précédentes et suivantes.

Dans un sujet comme celui que M. Vans Kennedy a traité dans ce mémoire, et où l'on est à chaque instant abandonné par les monumens historiques, il faut nécessairement accorder beaucoup aux conjectures, et convertir souvent des faits particuliers en thèses générales; mais cela même exige qu'on apporte le plus grand soin à réunir toutes les autorités, à mettre les textes sous les yeux des lecteurs, à en peser toutes les expressions, et à déterminer, par tous les moyens qu'offre la critique, le degré de confiance dû à chaque écrivain. M. Vans Kennedy n'a pas toujours eu sous la main tous les matériaux dont il auroit desiré faire usage; il a dû quelquefois, faute des textes originaux, s'en rapporter à des traductions; enfin il n'a pas appuyé une grande partie des faits qui servent de base à ses conjectures, sur les citations précises de ses autorités. Cela nous empêche d'émettre une opinion déterminée sur les propositions auxquelles il réduit les résultats de ses recherches; et, tout en rendant justice à son érudition et à sa sagacité, nous ne pouvons nous empêcher de témoigner le desir que la question historique qu'il a traitée, devienne le sujet d'un des concours ouverts annuellement dans les universités et les académies de l'Europe. Si notre

vœu étoit rempli, le Mémoire de M. Vans Kennedy indiqueroit aux concurrens tous les problèmes dont se compose la question, et les principales sources où ils devroient puiser les élémens de la solution de ces problèmes. Un mémoire de M. de Sainte-Croix sur le gouvernement des Parthes, inséré dans le tome L du Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, leur offriroit encore un secours infiniment précieux.

Nous ferons connoître, dans un second article, les trois autres mémoires dont nous avons promis l'analyse.

SILVESTRE DE SACY.

ESSAI sur les invasions maritimes des Normands dans les Gaules, suivi d'un Aperçu des effets que les établissemens des hommes du nord ont eus sur la langue, la littérature, les mœurs, les institutions nationales et le système politique de l'Europe, ouvrage qui a obtenu une mention honorable de l'Institut de France; par B. Capefigue. Paris, imprimerie royale, librairie de Faujat, 1823, *in-8.°*, xv (1) et 443 pages.

NOUS nous proposions de rapprocher cet ouvrage de M. Capefigue de celui que M. Depping a composé sur le même sujet, et auquel l'académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix, mais qui n'a point encore été publié. L'importance du sujet, l'étendue et l'intérêt des recherches de M. Capefigue, et le succès que ce jeune écrivain a obtenu depuis en deux autres concours, l'un sur l'état des Juifs au moyen âge (2), l'autre sur le consulat romain sous les empereurs (3), nous déterminent à ne plus différer de donner une idée de son premier essai.

L'académie avoit demandé, 1.° un examen approfondi des causes qui ont déterminé les nombreuses invasions des peuples connus sous le nom de Normands; 2.° une histoire abrégée de leurs incursions et de leurs établissemens dans toute l'étendue de l'ancienne Gaule. Elle desiroit que tout ce travail fût fondé sur des monumens historiques, et *principalement* sur ceux du nord. M. Capefigue a fort étendu ce sujet; car il a recherché aussi quelle influence les Normands ont exercée sur

---

(1) Les quinze pages préliminaires contiennent une épître dédicatoire à M. le comte de Peyronnet, garde des sceaux, et un avertissement. — (2) *Voy.* notre cahier d'août 1822, p. 504. — (3) *Voy.* notre cahier d'août 1824, p. 506.

la langue, la littérature, les institutions, les mœurs publiques et privées des Français, et sur le système politique de l'Europe. « L'histoire du » passé, dit-il dans son avertissement, n'a d'*utilité* véritable que lors- » qu'on la lie avec les choses qui existent encore, et un événement » dont on ne suivroit pas l'influence sur l'état présent des sociétés, n'of- » friroit que bien peu d'intérêt à la postérité éclairée : c'est ce qui » m'a porté à ajouter un nouveau chapitre à ceux qui composoient » l'ouvrage tel qu'il a été présenté à l'Institut. » Ce dernier chapitre est celui auquel l'auteur a donné le plus de développemens, et sera peut-être aussi celui qui fixera le plus l'attention des lecteurs. Toutefois nous croyons que l'histoire n'est jamais plus instructive que lorsqu'elle n'annonce pas le dessein de l'être ; que ses leçons les plus sûres sont celles qui s'attachent aux faits et aux détails qu'elle expose. Par exemple, si elle révéloit d'une manière positive, et en quelque sorte matérielle, les causes éloignées et prochaines qui ont jeté les hommes du nord sur le milieu et le midi de l'Europe, un tel récit, même dépouillé de toute réflexion, seroit, à notre avis, d'une incontestable *utilité.*

C'étoit là sur-tout la question que proposoit l'académie ; et, s'il faut l'avouer, ce n'est pas celle que M. Capefigue a le plus heureusement traitée : il en convient lui-même. « J'ai recherché, dit-il, dans les his- » toriens de France et de Normandie, si je trouverois quelques indi- » cations suffisantes pour établir un *système* raisonnable sur les causes » des irruptions des Normands : mes recherches ont été vaines. » En conséquence, il se borne à-peu-près à rappeler et à contredire les systèmes déjà proposés. Selon Montesquieu, « les conquêtes de » Charlemagne, et ses tyrannies, avoient fait reculer les peuples du » midi au nord : sitôt que cet empire fut détruit, ils se portèrent du » nord au midi (1). » Hume (2) attribue ces mouvemens à la même cause, au même besoin de se venger. Une seconde opinion, depuis long-temps connue, et reproduite par M. Hallam (3), consiste à dire que, chez les Scandinaves, les aînés seuls étant appelés soit au trône soit à la possession des patrimoines privés, cette coutume entraînoit les autres enfans à chercher fortune au loin. On a souvent dit aussi que la Scandinavie ne suffisant point à son excessive population, il falloit bien que celle-ci refluât sur le reste de l'Europe. Il n'est pas très-difficile d'indiquer ou d'imaginer d'autres causes générales ; mais

---

(1) *Grand. et déc. des Romains*, c. 16. = *Espr. des Lois*, XXXI, 10. — (2) *Hist. of Engl.* c. 2. — (3) *Europe in middle age*, c. 4, p. 1.

nous sommes portés à croire que l'académie demandoit, au lieu de *systèmes*, des recherches beaucoup plus précises. Quoiqu'en effet les événemens soient presque toujours amenés ou préparés par la situation, les habitudes, les besoins et les affections des peuples; quoiqu'il importe d'observer soigneusement ces différentes manières d'être, afin d'apercevoir les rapports qu'elles peuvent avoir avec les mouvemens intérieurs et extérieurs de chaque nation, on doit une égale attention aux causes plus éventuelles et plus immédiates qui facilitent, provoquent et déterminent enfin les entreprises. Il nous semble que, pour traiter la question, il falloit recueillir dans les annales de la Scandinavie et même de l'Europe entière, jusqu'en 850, tous les faits qui pouvoient servir à expliquer les invasions normandes opérées au IX.ᵉ siècle et au X.ᵉ

Aussi M. Capefigue considère-t-il, dans les trois premiers chapitres de son ouvrage, 1.° l'état politique, religieux et littéraire de la Scandinavie jusqu'à l'an 800; 2.° les changemens survenus au IX.ᵉ siècle dans la constitution politique des nations du nord; 3.° l'état des Gaules à l'époque des irruptions des Normands. Mais, pour donner plus d'étendue et d'intérêt à ces tableaux, il y admet beaucoup de détails qui tiennent assez peu à l'histoire particulière des invasions. Il s'y engage même en des discussions politiques tout-à-fait étrangères à la question; il établit incidemment une théorie du gouvernement représentatif, et adopte, sur cette matière difficile, des idées bien nouvelles encore, qui peut-être auroient besoin d'un plus profond examen. A propos de la littérature des Scandinaves, il dit que « les images, les » hyperboles, les allégories, abondent dans leur poésie, et qu'on n'y » trouve aucun de ces termes abstraits, de ces idées réfléchies qui » mettent tant de froideur dans nos compositions poétiques, et n'en » font plus qu'un raisonnement rimé. » Et comme il prévoit les réclamations que ces dernières expressions peuvent exciter, il ajoute dans une note : « On trouvera peut-être exagérés les éloges que je donne à » la poésie des Scandinaves, et la censure presque amère que je me » permets à l'égard de la poésie française. C'est une opinion que je » ne crée point; elle a été exprimée, long-temps avant moi, par des » savans et des hommes de goût. Cette manière de voir s'est fortifiée » dans mon esprit par l'examen de cette seule question : Pourquoi la » poésie française n'a-t-elle pas cette puissance de remuer les ames, &c. ! » Voilà une autre controverse dans laquelle nous ne suivrons pas non plus l'auteur; elle nous éloigneroit de plus en plus du sujet de son livre : cependant, lorsque nous voyons l'un des plus instruits de nos jeunes

littérateurs adopter de pareilles opinions, reproduire de telles décisions, prononcer avec tant de confiance que Corneille, Racine et leurs émules ne savent pas *remuer les ames*, qu'ils ne sont, en comparaison d'Ossian, que de *froids* auteurs *de raisonnemens rimés*, il nous est impossible de ne pas remarquer le progrès de ces doctrines étrangères, bien moins pernicieuses par l'outrage qu'elles veulent faire à la littérature française des deux derniers siècles, que par la direction qu'elles peuvent imprimer aux talens futurs.

M. Capefigue s'occupe ensuite de l'écriture runique; il pèse les raisons alléguées pour soutenir, d'une part, qu'elle est très-ancienne, de l'autre, qu'elle ne remonte qu'à l'époque de l'introduction du christianisme chez les peuples du nord. Toutefois il se contente d'offrir un *résumé analytique de toutes les opinions contenues*, dit-il, *et développées en plusieurs volumes in-folio*, et il s'abstient de décider cette question, qui, en effet, n'est pas bien étroitement liée à celle que pose le programme de l'académie.

Le chapitre second, où l'auteur envisage les révolutions politiques arrivées dans le nord au IXe siècle, se termine par cette observation: « Après que les rois de Danemark et de Norwége eurent affermi et con» solidé leur pouvoir, leur premier soin fut de ramener à des principes » d'une justice plus sociale les peuples qu'ils étoient appelés à gouverner. » Le goût presque frénétique des Scandinaves pour la piraterie, étoit » trop général, trop profondément enraciné, pour qu'*ils* osassent espérer » de l'extirper entièrement: ils bornèrent leurs efforts à en éloigner » les effets de leurs propres états. Jusque-là les pirateries des hommes » du nord s'étoient dirigées indifféremment contre les pays étrangers » ou contre la patrie elle-même. Les deux monarques les défendirent » expressément sur les côtes de leurs états... Le résultat de telles » mesures dut être, comme on le sent, de multiplier les expéditions » extérieures, les exils volontaires: les ambitions déçues en augmen» tèrent encore le nombre; et c'est ce qui contribua puissamment à » donner à ces expéditions cette physionomie régulière et cette ten» dance à un but de stabilité qui furent leur caractère particulier à » la fin du IXe siècle. Auparavant elles étoient instantanées et fugi» tives: après cette époque, elles se dirigèrent vers des établissemens » durables. »

On voit que cette observation touche enfin au sujet, et nous en devons dire autant de presque tout le chapitre III, où le tableau de la foiblesse des successeurs de Charlemagne sert à expliquer les entreprises et les succès des Normands. Il s'y mêle néanmoins des considérations accessoires

dont nous n'oserions garantir ni l'utilité ni la justesse. Telle est une sorte d'apologie de Louis le Débonnaire, prince dont Montesquieu a parlé, selon M. Capefigue, *avec un ton évidemment passionné.* Montesquieu dit pourtant « qu'il avoit peu de vices dans le cœur et plusieurs » bonnes qualités, qu'il ne manquoit pas de lumières, qu'il aimoit » naturellement le bien (1). » Il est vrai que Schmid le loue davantage; mais, pour embrasser et bien établir une opinion sur ce prince, il faudroit une assez longue discussion, que M. Capefigue a raison de ne point entamer, parce qu'elle seroit une digression de plus dans son ouvrage.

Les trois chapitres dont nous venons de rendre compte, et l'introduction qui les précède, peuvent se considérer comme une première partie, ayant pour but de rechercher les causes des invasions tentées et accomplies par les Normands. L'Académie desiroit qu'ensuite on traçât une histoire abrégée de leurs incursions et de leurs établissemens dans toute l'étendue de l'ancienne Gaule. Voilà la matière d'une seconde partie, qui, dans le livre de M. Capefigue, se compose des chapitres IV, V, VI et VII; ils sont intitulés: *Courses des Normands dans la Neustrie; — dans la Bretagne; — dans les Aquitaines; — dans la partie septentrionale de la Gaule.* Nous croyons devoir à cette seconde section beaucoup plus d'éloges qu'à la première; les épisodes y sont plus rares et plus succincts; les faits nous paroissent choisis avec discernement, éclaircis avec sagacité, présentés sous leur véritable aspect. L'auteur a cru devoir suivre les Normands dans chacune des quatre provinces maritimes, l'une après l'autre: cette disposition l'oblige parfois à reproduire les mêmes dates, les mêmes personnages; et quelques lecteurs préféreroient une seule série chronologique, sauf à la terminer par un court exposé des résultats de ces incursions en chaque province. Mais nous pensons que l'ordre adopté par M. Capefigue convient mieux à la matière, et répond plus directement à la question académique.

Le chapitre VIII et dernier est une troisième partie dont nous avons déjà indiqué le sujet, et qui se soudivise, comme on va le voir, en six articles.

Premièrement, l'auteur examine l'influence des Normands sur la langue française: il semble croire qu'avant eux il n'y avoit eu dans toute la France qu'une seule langue vulgaire, appelée *romaine, théotisque* ou *francisque* (2); et qu'ils contribuèrent à établir dans les pro-

---

(1) *Espr. des Lois*, XXXI, 20. — (2) *Les monumens de l'époque*, dit M. Capefigue, *donnent à cet idiome toutes ces différentes dénominations.*

vinces septentrionales un idiome distinct de celui du midi. Mais les sermens de 842 suffiroient pour prouver que le romain rustique différoit du francisque ou théotisque; et, sans entrer dans les détails qui seroient nécessaires pour bien éclaircir cette matière, nous conviendrons que le langage vulgaire des provinces situées en deçà de la Loire a dû être modifié par les Normands, sans néanmoins prendre, par cette seule cause, un caractère essentiellement nouveau.

Qu'en second lieu les Normands aient influé sur la littérature française du XIe siècle et des deux suivans, nous n'en doutons point. Les poëtes dits *anglo-normands* se distinguent honorablement dans la classe des trouvères: mais nous ne pensons pas que les romans du moyen âge ne soient dus qu'aux Scandinaves; car on y démêle des fictions orientales, des fables armoricaines antérieures au IXe siècle, et diverses traditions auxquelles on pourroit assigner quelques autres origines. M. Capefigue dit que « ce fut par les ordres du roi d'Angleterre Henri II que Gautier Map, Robert de Bosson (Borron) et » Rusticien de Pise, traduisirent ou composèrent la plupart de nos » romans de chevalerie. » Cette opinion, quoique la plus commune, a été, non sans raison, contredite (1): Rusticien déclare lui-même qu'il n'a écrit qu'après Gautier Map; or celui-ci n'est mort qu'en 1210, vingt ans après la mort de Henri II. Il y a, dans toute cette partie du livre de M. Capefigue, plusieurs autres détails qui demanderoient à être mieux vérifiés.

Le troisième article de son VIIIe chapitre concerne l'influence des Scandinaves sur les mœurs des peuples chez lesquels ils s'établirent, peuples corrompus et barbares, qui n'avoient conservé aucun reste de l'urbanité romaine: les Normands introduisirent en France la galanterie et la chevalerie, qui, dit-on, *pourroit être, comme école de morale, opposée aux plus sages institutions de l'antiquité.* En écartant toute discussion sur la moralité de la chevalerie et de la galanterie, nous rappellerons au moins que les premières traces de ces institutions ou de ces habitudes se retrouvent dans les historiens de Charlemagne et même dans Tacite.

Quatrièmement, l'auteur établit que « l'esprit militaire des Scandinaves s'est empreint dans la jurisprudence du moyen âge, et a donné » à la coutume du combat judiciaire une extension qu'elle n'avoit » jamais eue jusqu'alors. » Il avoue cependant que presque tous les

---

(1) Voy. *Catal. de la Vallière* (par MM. Vanpraet et Guill. de Bure), II, 605-614.

anciens codes des nations barbares admettoient cette étrange procédure : mais le clergé s'étoit efforcé de substituer aux combats les épreuves par l'eau ou le feu. Les Scandinaves aimoient mieux s'en rapporter à leurs épées ; et il est fort probable, en effet, que, depuis l'époque de leur Rollon jusqu'à celle des réformes de S. Louis, ils avoient puissamment concouru à faire prévaloir en France l'usage des combats sur celui des épreuves.

En cinquième lieu, les invasions des Normands favorisèrent les usurpations féodales: beaucoup d'alleux se changèrent en fiefs; l'établissement du duc Rollon donna un chef à l'aristocratie, et la puissance royale, de jour en jour affoiblie, faillit s'anéantir. Dès la fin du IXe siècle, le roi n'étoit plus que le suzerain de feudataires indépendans. Ces résultats, déjà observés par Montesquieu et par M. Hallam, sont exposés ici avec infiniment de précision et de clarté.

Enfin les Normands ont influé sur le système général de la politique européenne ; ils l'ont sensiblement modifiée par la conquête de l'Angleterre, et par leurs établissemens dans l'Italie méridionale. M. Capefigue ajoute qu'en répandant le goût des pélerinages armés, ils ont contribué à inspirer celui des croisades ; mais ces dernières expéditions ont eu des causes bien plus directes et plus efficaces.

L'intéressant ouvrage dont nous achevons l'analyse est suivi d'éclaircissemens et de pièces justificatives ; de notices sur les Scaldes, sur la vie de Roll ou Rollon, sur son mariage avec Gisèle et son union avec Pope ; sur le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911 ; . . . sur le poëme d'Abbon, ayant pour sujet le siége de Paris en 885 ; sur les invasions des Scandinaves dans la partie méridionale des Gaules ; sur le roman du Rou ou des ducs de Normandie, et sur la vie de S. Anschaire. Le volume est terminé par une table des matières.

Cet essai, malgré les inexactitudes qu'on y peut reprendre, suppose des idées très-étendues, des études méthodiques, une grande variété de connoissances historiques et littéraires. La question proposée par l'Académie n'y est pas complètement traitée ; et c'est pour cette raison sans doute que l'ouvrage n'a obtenu qu'une mention honorable : il étoit tout-à-fait digne de cette distinction, par les espérances qu'il donnoit, et que l'auteur a depuis tenues et surpassées.

DAUNOU.

Gesta Caroli Magni ad Carcassonam et Narbonam, et de ædificatione monasterii Crassensis, edita ex codice Laurentiano, et observationibus criticis-philologicis illustrata, à Sebastiano Ciampi. Florentiæ, ex typographia Magheri, 1823, *in-8.º*

Le manuscrit publié par M. Ciampi est une traduction latine de l'ouvrage intitulé PHILOMENA, écrit en langue romane, idiome des troubadours. Dans le dernier siècle, on avoit attaché quelque importance à connoître et à déterminer l'époque de la composition du Philomena, et cette discussion donna lieu à des recherches et à des dissertations de quelques philologues habiles (1).

Dans le tome II de la collection que j'ai publiée sous le titre de *Choix des poésies originales des troubadours*, j'ai parlé du roman de Philomena ; j'en ai donné une courte notice, et j'ai avancé qu'il n'avoit pu être composé qu'après l'an 1173, époque de la canonisation de l'archevêque Thomas de Cantorbéri, dont le nom y est cité ; mais qu'il n'étoit guère permis de croire qu'il eût été composé beaucoup plus tard qu'à la fin du XII.e siècle, puisqu'il en existoit une traduction faite par l'ordre de Bernard, abbé de la Grasse, et que Bernard III, le moins ancien des abbés de ce nom, vivoit du temps de S. Louis, et fut abbé de 1237 à 1255 (2).

J'avois ajouté que Montfaucon et Bandini indiquoient qu'un manuscrit de cette traduction se trouvoit dans la bibliothèque Laurentiana.

Aujourd'hui la publication que M. Ciampi fait de ce manuscrit, me fournit l'occasion de parler avec quelque détail, et de l'ouvrage original, et de la traduction.

La Bibliothèque du Roi possède un manuscrit roman du Philomena *in-4.º*, n.º 10307, autrefois dans la bibliothèque de Baluze sous le n.º 658 : ce manuscrit, qui est sur vélin, est imparfait au commencement et à la fin ; j'y ai aussi reconnu des lacunes dans l'intérieur.

Montfaucon, page 1183, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, et les auteurs de l'Histoire littéraire de la France, citent un manuscrit en langue originale qui étoit dans la bibliothèque de M. Ranchin, conseiller au parlement de Toulouse.

---

(1) *Hist. litt. de France*, tom. VII, avertissement, *passim.* = *Journal des Savans*, 1742. = *Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. XXI, &c. &c. — (2) *Gallia christiana*, tom. VI, p. 948.

La ville de Narbonne possédoit en 1669 un exemplaire du Philomena en roman. M. Jean de Doat, président en la chambre des comptes de Navarre, commissaire nommé par le roi pour faire la recherche des titres concernant les droits de la couronne ou qui pouvoient servir à l'histoire, en fit prendre une copie qui fut collationnée à Narbonne, le 27 février 1669. Cette copie est à la Bibliothèque royale, collection de Doat, vol. fol. coté : *Affaires de France*, 811 à 1294.

On pourroit induire des expressions de Catel, dans ses Mémoires pour l'histoire du Languedoc, page 547, qu'il existoit aussi un manuscrit en langue originale dans les archives de Notre-Dame de la Grasse; la traduction même atteste qu'elle a été faite sur le manuscrit trouvé dans ces archives.

Quant à cette traduction latine, le même Catel dit, page 404, que l'ouvrage avoit été depuis longues années mis de roman en latin par un nommé *Vital*, d'après l'ordre de Bernard, abbé de la Grasse.

A la page 547, il nomme le traducteur Vidal, et à la page 566, il le nomme Giles; de sorte qu'on peut admettre qu'il s'appeloit Giles Vidal ou Vital.

Cependant le manuscrit de la Laurentiana, publié par M. Ciampi, porte que c'est Guillaume Padouan qui a traduit (1).

M. Ciampi trouvant, dans la Bibliothèque de Fabricius *mediæ et infimæ latinitatis*, un Padouan moine de Saint-Justin de Padoue et auteur d'une chronique des événemens arrivés sous Othon IV et Frédéric II, de 1207 à 1270, dit qu'il ne lui paroît pas improbable que le moine de Padoue ne soit le traducteur du Philomena; mais c'est précisément *quod erat probandum :* si M. Ciampi avoit connu les détails rapportés par Catel, il n'auroit pas admis cette conjecture.

Au reste, je dois dire ici que la Bibliothèque du Roi possède une traduction du Philomena en vieux français, transcrite, d'après le manuscrit de la ville de Narbonne, à la suite de la copie romane que fit prendre M. le président Doat, et il collationna pareillement la copie de la traduction française.

Les auteurs de la Bibliothèque des romans, publiant des extraits des romans en vers et en prose relatifs à l'histoire de Charlemagne, donnèrent, dans le premier volume d'octobre 1777, un extrait du

---

(1) *Quam historiam ad instantiam et preces viri venerabilis, Dei gratiâ, Bernardi abbatis et totius conventûs dicti monasterii. . . . latinis verbis composui, prout mea possibilitas fuit translatare.* Ciampi, *p. 2.* = *Ego Guillelmus Paduanus supradicta omnia quæ de quadam ystoria vetustissima, quam vix legere potueram, elicui prout melius et brevius potui.* Ciampi, *p. 130.*

Philomena, et citèrent quelques passages de l'original; mais ils ne s'attachèrent guère qu'à choisir les détails qui concernoient ce héros.

En présentant une courte analyse du Philomena, je m'arrêterai principalement sur les faits qui se rapportent à l'abbaye de la Grasse, parce qu'il m'a paru évident qu'il a été composé dans le dessein d'être utile à cette abbaye.

Charlemagne a pris la ville de Carcassonne, que les Sarrasins occupoient; il tient un conseil où assistent le pape Léon, le patriarche de Jérusalem, des cardinaux, des archevêques, des évêques, les douze pairs, des chevaliers, &c. &c. Faut-il marcher contre l'Espagne ou faire le siége de Narbonne? Ce dernier parti est adopté unanimement; on part : dans la route, on traverse une vallée qu'on appeloit *la Maigre*, parce que sept pauvres hermites s'y étoient retirés, non loin d'une chapelle dédiée à la Vierge. Charlemagne veut fonder un monastère dans cette vallée, dont il change le nom de *Maigre* en celui de *Grasse*. Il en marque la place, et charge de sa construction Robert son maître des ouvrages. Thomas, chef des hermites, célèbre la messe; divers miracles s'opèrent, et les cloches les annoncent en sonnant d'elles-mêmes. Il est décidé que la dixième part du butin que fera Roland, en s'avançant jusqu'à Barcelone et à Girone, sera donnée au monastère de Sainte-Marie : Roland envoie bientôt une offrande très-considérable.

Seize rois sarrasins s'avancent pour combattre Charlemagne, sachant qu'il bâtissoit un monastère; mais le héros compte sur le secours de la Mère de Dieu. Une grande bataille dure cinq jours; Charlemagne vainqueur renvoie à la Grasse une partie de l'armée : il remporte une nouvelle victoire, et fait ensevelir à la Grasse tous les guerriers chrétiens qui ont péri en très-grand nombre. L'abbé de Saint-Denis, blessé à mort, demande au roi que le monastère de la Grasse soit consacré à la Vierge, et que les nobles seuls y soient admis. Le monastère est achevé; le pape et les prélats déposent dans l'église de précieuses reliques, parmi lesquelles on distingue une boîte d'ivoire pleine de la cendre de S. Laurent, une fiole du sang de S. Étienne, des cheveux de la Vierge, &c. &c.; trois mille chevaliers, fils de chevaliers, font chacun l'offrande d'un besant d'or.

Il s'agit de nommer l'abbé; toutes les voix se réunissent en faveur de l'hermite Thomas : il refuse, malgré les plus vives instances. Les Sarrasins reparoissent; ils sont encore repoussés, et Roland les poursuit et achève la victoire.

Le comte de Poitiers propose son parent Sinfred pour abbé; il est accepté : le pape lui parle en ces termes :

Guardetz que las reliquias, que y son pausadas, no las vos prine hom, e enan dieus que siatz mundes e netz, e que us guardetz que no siatz lausengiers ni no cressatz malas lenguas e siatz de bona fe et amatz vostres fraires e devotament servetz Dieu, enquara mays que us guardetz que no siatz messorguiers. Si res prometetz, atendetz lo; o no o prometatz, e que no siatz avars, largament despendetz, e siatz bo conduchier, vostra regla tenetz e servatz. Tostemps lo rey de França amatz e AD ELH RESPONDETZ E EN APRES A L'APOSTOLI DE ROMA, e nulh autre seynhor no ajatz, e quar ieu so avutz en lo hædificament d'aquest monastier, aytalh prevelege vos do e a totz vostres successors, que no siatz sotzmes a negu arssevesque ni ad evesque, sino tan solamen a l'apostoli de Roma.

Prenez garde qu'on ne vous dérobe les reliques qui y sont déposées; soyez chastes et purs. Ne soyez pas flatteurs; ne cédez point vous-mêmes aux mauvaises langues; soyez de bonne foi, aimez vos frères et servez Dieu dévotement: gardez-vous sur-tout du mensonge. Si vous promettez quelque chose, acquittez votre promesse par tous les moyens possibles, ou ne promettez pas. Ne soyez point avares; dépensez largement; soyez bons économes; observez votre règle avec fidélité. Aimez toujours le roi de France; OBÉISSEZ-LUI ET ENSUITE AU PONTIFE DE ROME, et n'ayez aucun autre maître; et comme j'ai été présent à la construction de ce monastère, j'accorde à vous et à tous vos successeurs le privilége de n'être soumis à aucun évêque ni archevêque, et de ne dépendre que du pontife romain.

Charlemagne leur accorde à son tour un terrain immense, et soumet à l'hommage envers l'abbaye tous les propriétaires dont les terres y seront comprises, quelle que soit leur dignité : il donne aussi cinq mille prisonniers qu'il a fait baptiser, mille marcs d'argent, et promet d'ajouter à ses bienfaits, quand la victoire l'aura enrichi.

Le constructeur Robert obtint un local pour y établir un moulin à blé. Charlemagne fait dire à Matran, roi de Narbonne, que, s'il se fait chrétien et lui cède la ville, il recevra beaucoup en échange; mais Matran outrage l'envoyé. Bientôt l'armée française est aux portes de Narbonne; le siége commence; Robert travaille aux engins.

Cependant les sept hermites quittent le monastère de la Grasse, parce que les moines y mènent une vie trop mondaine.

L'abbé, qui apprend que Robert est mort pendant le siége, enlève à sa femme et à ses enfans le blé du moulin. Charlemagne en est instruit; il écrit à l'abbé de réparer ses torts, mais n'est pas obéi. Enfin la veuve prend tout ce qui lui restoit, dix poulets gras avec la poule, vient au camp, les offre en présent à Charlemagne, qui s'indigne contre l'abbé, part de suite, arrive à l'abbaye, entre dans l'église, fait sa prière, tue lui-même l'abbé et perce les yeux au prieur.

Charlemagne retourne au siége de Narbonne : des rois de Catalogne,

qui venoient la secourir, forment le dessein de détruire le monastère, et sur-tout de tuer les sept hermites, qu'ils surprennent et massacrent; mais Dieu accorde un miracle pour prouver leur sainteté. Les Sarrasins sont frappés de la splendeur extraordinaire du ciel et de l'harmonie d'un chœur d'anges qui accompagnent devant Dieu les ames des victimes. Les Sarrasins cependant attaquent le monastère; mais les moines s'arment et les repoussent.

Charlemagne, Roland et les Français remportent encore des avantages contre Matran : Orionde, sa femme, le presse de se rendre et de se faire chrétien; il refuse avec imprécations, sort pour combattre, mais il est vaincu, et sa femme le reçoit avec dérision.

Les évêques, les archevêques ensevelissent les corps des sept hermites : les miracles se renouvellent.

Les Sarrasins reçoivent de nouveaux secours, engagent de nouveaux combats, mais sont toujours défaits. Narbonne est près d'être prise : Charlemagne la promet à Aimery de Berlande, qui s'appellera désormais *Aimery de Narbonne.*

Les Juifs connoissent, par leurs sorts, que Charlemagne sera bientôt maître de la ville; ils députent vers lui, offrent un présent de soixante-dix mille marcs d'argent, promettent de livrer la partie de la ville qu'ils habitent, et demandent qu'on leur conserve leur roi.

Orionde fuit de Narbonne, arrive auprès de Charlemagne pour se faire chrétienne.

La ville est prise; Charlemagne en donne un tiers à l'archevêque, un autre aux Juifs, en leur permettant de choisir un roi, et le restant de Narbonne est accordé à Aimery, avec un grand nombre d'autres villes, qui composoient vingt-trois royaumes sarrasins. Aimery sera duc de Narbonne; il fait hommage à l'empereur.

Tous reviennent à l'abbaye de la Grasse : le pape y baptise Orionde; Charlemagne est son parrain; il la marie à Falcon de Monclar.

Charlemagne dit à Aimery de prêter hommage à Notre-Dame de la Grasse. Aimery, à genoux devant l'autel, fait hommage à la Vierge et au monarque; il fait aussi une donation de terres, et Charlemagne la confirme.

On annonce l'approche d'autres rois sarrasins; Charlemagne va au devant d'eux et remporte encore la victoire. Il célèbre la fête de Pâques à l'abbaye de la Grasse. Le pape consacre l'église, ou plutôt Jésus-Christ descend pendant la nuit et la consacre lui-même. On chante le *Te Deum :* Charlemagne quitte le monastère, se recommande aux prières de l'abbé et des moines, et part pour soumettre l'Espagne.

Tels sont les faits principaux que présente le roman de Philomena. N'est-il pas évident qu'il a été composé pour donner un grand crédit à l'abbaye de la Grasse ! Cet immense territoire qu'il suppose accordé par Charlemagne, cet hommage rendu par Aimery de Narbonne, cette exemption de la juridiction ecclésiastique, et tant d'autres avantages, ont peut-être été imaginés jadis pour favoriser les prétentions de l'abbaye.

Une circonstance que je crois convenable de relever, c'est que, primitivement, le monastère et l'abbaye ne s'appeloient point de LA GRASSE, mais de SAINTE-MARIE-D'ORBIEU, du nom de la rivière voisine (1).

C'est seulement en 953 que les pièces imprimées offrent le nom de *la Grasse*, dans un diplome du comte Soniarius, et, en 961, dans le testament de Raymond, marquis de Gothie (2).

En sorte que, en règle diplomatique, il seroit permis d'élever des doutes sur l'authenticité des diplomes beaucoup plus anciens où se trouveroit le nom de LA GRASSE.

Une bulle de Gélase II, de l'an 1118, attribue à Charlemagne la fondation de l'abbaye de la Grasse, et porte que ce prince l'avoit soumise à S. Pierre. Ce pape confirme toutes les donations faites par Charlemagne et autres princes, place l'abbaye sous la juridiction immédiate de l'église romaine, l'affranchit de toute autre juridiction : il est permis de croire que ce privilége n'existoit pas avant cette bulle, qui taxe l'abbaye à cinq écus d'or par an, en faveur du palais de Latran.

J'ai dit précédemment que les indications positives qu'on trouve dans le Philomena, telles que celle qui est relative à S. Thomas de Cantorbéry, prouvent sans réplique qu'il n'a été composé qu'après 1173 : en relisant l'original et la traduction, j'ai été frappé d'un passage qui permet de croire que cette composition a été postérieure au moins d'un demi-siècle.

Le prétendu discours adressé par Léon III à l'abbé, et que j'ai cité en original avec la traduction française, porte : « Aimez toujours le roi » de France; obéissez-lui, et ensuite au pontife de Rome, et n'ayez » aucun autre maître. »

Il est évident qu'un pareil discours n'a pu être inséré dans un ou-

---

(1) *Histoire générale du Languedoc*, tom. I, preuves, p. 41, 45, 66, 70, 73, 79, 102, 120; et tom. II, preuves, p. 25, 92. Les diplomes qui concernent cette abbaye, tantôt portent *SANCTÆ MARIÆ* seulement, tantôt ajoutent *super* *FLUVIUM ORBIONIS*. — (2) *Hist. gén. du Languedoc*, tom. II, preuves.

vrage, et sur-tout dans le Philomena, qu'à une époque où la ville de Carcassonne et son diocèse, dans lequel étoit comprise l'abbaye de la Grasse, dépendoient du roi de France.

Or, ce n'est qu'en 1226 que, par les soins de Benoît, abbé de la Grasse, la ville de Carcassonne se soumit à Louis VIII; et il existe une lettre de ce prince, de la même année, par laquelle, en reconnoissance de ce service, il fait des avantages à l'abbaye de la Grasse, qu'il dit avoir été fondée et dotée par ses prédécesseurs.

Il est donc très-vraisemblable que le Philomena aura été composé à cette époque ou peu de temps après.

Quoique le traducteur ait dit qu'il avoit trouvé, dans la bibliothèque de l'abbaye, l'original presque détruit, *Historia antiquata litteratura et ferè destructa*, et qu'il l'appelle *Ystoria vetustissima quam vix legere poteram*, je ne pense pas que cette circonstance puisse affoiblir les preuves que l'original fournit contre sa prétendue antiquité, 1.° parce qu'après une trentaine d'années, le manuscrit a pu paroître tel que le traducteur le décrit; 2.° parce que le traducteur peut avoir imaginé un artifice littéraire pour accréditer l'idée de l'antiquité supposée du manuscrit original.

Au reste, je ne serois nullement surpris qu'il existât deux traductions différentes en latin de ce manuscrit roman de Philomena, puisque, d'une part, nous trouvons les noms de deux traducteurs différens, et que, d'autre part, quelques courts fragmens que M. l'abbé Lebeuf a cités de la traduction latine sur laquelle il a travaillé et composé le mémoire qui est relaté dans l'Histoire de l'Académie des inscriptions (1), offrent des variantes avec la version publiée par M. Ciampi.

J'en reviens à M. Ciampi: tout en convenant qu'il auroit pu occuper son zèle et ses soins à publier des manuscrits plus importans, on doit lui savoir gré d'avoir fait connoître le Philomena en latin. La comparaison de l'original et de la traduction peut donner lieu à quelques observations grammaticales et philologiques qui ne seroient pas sans intérêt (2).

---

(1) *Tom. XXI, p. 146.* — (2) Il est permis de croire que le traducteur étoit un étranger, ou du moins une personne qui ne connoissoit pas à fond la langue des troubadours: pour en citer un seul exemple parmi plusieurs, je dirai que le verbe roman CASTIAR, qui signifie *instruire, enseigner*, et qui avoit la même acception dans la langue des trouvères, puisque le *castoiement* d'un père à son fils est le titre d'un ouvrage instructif, a été rendu en latin par le mot *castigare*, qui n'a pas eu, dans la basse latinité, la signification d'*enseigner*, &c. Voici en latin une tournure imitée du roman. J'ai prouvé,

M. Ciampi a ajouté diverses explications et notes qui sont dignes de son goût et de son érudition ; elles donnent un véritable prix à l'édition du Philoména traduit. Sans doute le travail de ce savant eût été encore plus approfondi et plus utile pour les philologues, s'il avoit été à portée de connoître la plupart des faits que j'ai eu occasion de relater, et sur-tout l'original roman.

RAYNOUARD.

MÉMOIRES d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société royale et centrale d'agriculture, année 1822, tome II, et année 1823, tome unique; deux volumes, l'un de 530 pages, et l'autre de 507. A Paris, chez M.me Huzard, libraire, rue de l'Éperon, n.° 7.

LA Société royale et centrale d'agriculture de France continue ses travaux, et chaque année publie un et quelquefois deux volumes, suivant l'abondance des matières. Les recherches de ses membres et celles de ses nombreux correspondans, recherches dont personne ne contestera l'utilité, lui fournissent des moyens de répandre des lumières sur toutes les branches de l'économie rurale. Nous croyons devoir donner ici une notice des objets que contiennent deux volumes qui viennent de paroître; l'un est le second de 1822, et l'autre est seul pour 1823. La Société, riche des renseignemens qu'elle avoit provoqués de toute part, sur les irrigations, en a recueilli assez pour remplir et former le deuxième volume de 1822. Nous ne parlerons pas des détails que lui a procurés M. Jaubert de Passa, qui a si bien décrit les canaux d'arrosage et leur législation en France, dans le département des Pyrénées-orientales, en Espagne, dans la Catalogne et sur-tout dans le royaume de Valence : nous en avons rendu compte dans ce journal (1) ; nous ne

---

dans ma *Grammaire romane*, p. 286, et dans la *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine*, p. 369, que l'idiome roman divisoit MAL LOR GRAT, pour exprimer *mal leur gré*, que le français a traduit MALGRÉ EUX; le traducteur ayant rencontré cette forme romane dans le Philomena, l'a rendu par *mala sponte eorum*. Je terminerai cette note par l'observation suivante. Le traducteur a rendu assez généralement le mot roman BARO par VIR, et il a eu raison. Je renvoie à ce que j'avois eu occasion de dire à ce sujet dans ce même journal. — (1) Février 1824.

citerons que ceux dont il s'agit dans le volume de 1822 de la Société. Ce sont d'abord les canaux établis dans le Piémont, et qu'a fait connoître M. Mathuon, ingénieur des mines. Ceux dont il est ensuite fait mention, quoiqu'ils aient moins d'étendue, ne sont cependant pas sans intérêt; ils offrent des exemples rapprochés et dignes d'être imités. On distingue particulièrement celui de Villegongi, département de l'Indre, dû aux soins de M. le marquis de Barbançois, qui l'a fait faire dans sa propriété; et celui qu'a construit M. le marquis de Tardy sur le terrain graveleux et aride d'une vallée dans laquelle coule la petite rivière du Rhins, près Roanne, département de la Loire. Il en existe enfin plusieurs autres, dont la Société a été informée, et qui ont eu plus ou moins de part à son attention et aux marques d'encouragement qu'elle devoit leur donner; elle n'a pas négligé de faire mention des machines hydrauliques applicables aux irrigations, telles que celle de M. Lacroix, de Tonnerre; la pompe de M. Arnollet, celle de M. de la Hire, les pompes portatives de M. Hachette et la pompe à rotation de M. Conté. Huit planches terminent le volume : la première est le plan de l'irrigation de Villegongi; la seconde, celui de Rhins; la troisième représente une roue hydraulique et portative; la quatrième, les pompes employées aux irrigations par M. Hachette; la cinquième, le plan des canaux d'irrigation du Crescentin en Piémont; la sixième, les pompes perfectionnées de M. Arnollet; la septième, la pompe hydraulique pour élever l'eau d'un mouvement continu, par M. Conté; la huitième, les pompes à double effet. Les mécaniciens reconnoissent, dans plusieurs de ces machines, de grands avantages et des perfectionnemens qui les font regarder comme importantes.

Le volume de 1823 commence par le compte rendu des prix décernés par la Société, à la suite de rapports sur les mémoires et travaux qui ont paru les mériter. Ces prix, dont le Gouvernement fait les frais, consistent en argent, en médailles d'or et d'argent, grandes et petites, et en livres. Les grandes médailles représentent d'un côté les têtes de Louis XV, de Louis XVI et de Louis XVIII, au-dessus desquelles sont ces mots, *instituit, constituit, restituit*, parce que la Société doit sa création à Louis XV, les lettres patentes et réglemens qui la constituent à Louis XVI, et son rétablissement à Louis XVIII: de l'autre côté est une charrue de Brie, la plus grande dont on se serve. Les petites médailles portent l'effigie d'Olivier de Serres, regardé comme le père, le patriarche de l'agriculture française. Les livres qu'on accorde sont des exemplaires du Théâtre d'agriculture

d'Olivier de Serres, dernière édition, publiée avec des notes par les membres de l'académie des sciences, section d'agriculture.

A la suite d'un intéressant exposé, fait par M. Sylvestre, secrétaire perpétuel de la société, des travaux accomplis par elle pendant l'année qui venoit de s'écouler, on trouve un rapport dans lequel sont désignés les médecins vétérinaires qui se sont distingués dans la pratique de leur art, ou qui ont envoyé des observations et des mémoires bons à consulter.

Un concours avoit été proposé pour la culture de diverses variétés de pommes de terre, la préparation et l'emploi de leurs produits. Cinq concurrens se sont occupés de cet objet; l'un d'eux, M. de Martinel, colonel, a joint à un mémoire qui contient les expériences auxquelles il s'est livré, un vaste tableau où toutes les parties sont distribuées et détaillées. D'après ce tableau, le nombre des variétés de la plante et de ses racines est très-considérable. En se retraçant ce qui a été écrit anciennement sur la pomme de terre par divers agronomes, et en y ajoutant les résultats obtenus par la Société centrale dans des recherches suivies pendant bien des années, on reste convaincu que tout est connu sur ce qui la concerne, et qu'il faut se borner maintenant à jouir des avantages qu'elle procure, et sur-tout de la certitude qu'elle nous donne, grâce à sa multiplication, de n'être jamais exposés à des disettes.

Quelques médailles ont été distribuées à des cultivateurs, pour avoir introduit dans leur pays des engrais qui n'y étoient pas employés; à des médecins vétérinaires, pour avoir envoyé de bons mémoires sur les maladies de pied dans certaines classes d'animaux; à des propriétaires et à des ouvriers mêmes, pour des machines hydrauliques appropriées aux usages de l'agriculture et aux besoins des arts économiques; à des auteurs qui ont répondu à l'appel fait par la Société de fournir des notices biographiques sur des agronomes distingués, &c.

Le volume contient en outre plusieurs mémoires d'une certaine étendue, dont les plus remarquables sont celui de M. du Brunfaut, sur la saccharisation des fécules, un traité du *piétin*, maladie du pied des moutons, par M. Fabre, de Genève, et un de M. Raibaud-Lange, de l'arrondissement de Digne (Basses-Alpes), sur les oliviers frappés de la gelée en 1820, et sur le moyen de conserver le plus grand nombre de ceux que le froid n'a pas entièrement détruits. L'auteur rapporte la manière dont M. Joseph Jean, qui n'est point théoricien, mais qui a un sens droit et une sagacité rare, a traité, au mois d'avril suivant, cent oliviers qui lui appartenoient. Il découronna au mois

d'avril tous ses arbres, ne coupant les branches qu'aux endroits où elles paroissoient atteintes de la gelée. Un insecte (1) qui n'attaqua que les arbres malades, et qui se montra peu après le froid, lui servit en quelque sorte de règle : lorsqu'ils eurent repoussé, et seulement l'année d'après, il recoupa jusqu'au vif les tronçons dont l'extrémité étoit morte, et il redressa ses arbres par la taille; ensuite il les ébourgeonna, retrancha, tous les huit jours seulement, à la main, toutes les pousses du pied, du tronc et du bas des branches, ne laissant croître que trois ou quatre des plus vigoureuses. Sur les cent arbres traités de cette manière, il a conservé les soixante-seize plus âgés. Ces arbres ont porté du fruit en 1822 : la récolte a été du quart environ de ce qu'ils produisoient avant le froid. Ce procédé nous a paru mériter d'être connu; il est capable d'intéresser les propriétaires d'oliviers, dans les pays où ils sont exposés à être quelquefois attaqués par la gelée. La Société en a témoigné sa juste reconnoissance à l'auteur.

Le volume est terminé par une planche représentant une charrue à pied, à deux socs perfectionnés, c'est-à-dire, une charrue belge, présentée par M. le baron de Baronville, son correspondant étranger, qui a accompagné l'envoi d'une description.

Ce précis de deux volumes des Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture de France, suffit pour donner une idée des objets sur lesquels elle porte son attention : rien de ce qui peut être utile ne lui échappe; mais elle s'attache sur-tout aux points qui peuvent avoir une grande influence sur l'économie rurale. Que n'a-t-elle pas fait pour le perfectionnement de la charrue! Que ne lui doit-on pas pour la propagation des fourrages artificiels, des plantes à racines, des graines oléagineuses! Que de soins n'a-t-elle pas mis pour se procurer la connoissance des divers modes d'irrigation, afin de les répandre dans tous les pays où l'on pourroit en établir! Combien n'a-t-elle pas encouragé la multiplication des bestiaux et les secours qu'il convient de leur donner quand ils sont malades!

TESSIER.

Histoire de la littérature grecque profane, depuis son origine jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs; suivie d'un précis de la transplantation de la littérature grecque

---

(1) *Bostrichus oleoperda*, Fab.

en Occident; seconde édition, entièrement refondue sur un nouveau plan, et enrichie de la partie bibliographique; par M. Schoell. Paris, 1823-1824, vol. I et II (1).

LA première édition de cet ouvrage ne formoit que deux volumes *in-8.°*, dont le second étoit presque entièrement consacré à la littérature biblique : aussi l'histoire de la littérature grecque profane, réduite à un seul volume, n'offroit-elle qu'un extrait, méthodique à la vérité, mais fort sec et insuffisant pour les diverses classes de lecteurs. M. Schoell, en préparant une seconde édition de son ouvrage, n'a pas tardé à sentir que c'étoit moins une seconde édition qu'il devoit donner au public, qu'un travail entièrement nouveau, rédigé sur le plan de son *Histoire de la littérature romaine*, qui a paru en 1815.

M. Schoell s'est proposé sur-tout de remplacer, pour des lecteurs français, le *Brevis notitia litteraturæ græcæ* et l'*Introductio in historiam linguæ græcæ* de Christophe Harles : ces deux ouvrages sont riches en renseignemens précieux, mais plutôt bibliographiques que littéraires. D'ailleurs le premier, dont les supplémens forment deux volumes, auroit besoin d'être complétement refondu. On éprouvoit donc, surtout en France, le besoin d'un ouvrage qui joignît au mérite de ces deux livres l'avantage de présenter, dans un résumé méthodique, le tableau succinct de toutes les productions de la littérature grecque, une appréciation juste de leur caractère et de leur mérite, et une indication précise des travaux dont chacune d'elles a été l'objet depuis la renaissance des lettres. C'est là l'ouvrage que M. Schoell a entrepris, et personne n'étoit plus que lui en état de l'exécuter avec succès. Savant bibliographe, suffisamment versé dans les diverses branches de la littérature classique, n'étant dominé par aucune opinion de système ou d'école, doué d'un esprit sage, judicieux et impartial, il réunit les qualités nécessaires pour rassembler les matériaux d'un si grand travail, pour les choisir, les classer et en former un ensemble. D'ailleurs sa position personnelle et son séjour prolongé dans l'Allemagne, qui est maintenant le pays classique de l'érudition, lui donnoient toutes les facilités possibles de connoître et d'apprécier les travaux considérables par

---

(1) 8 vol. *in-8.°* A Paris, chez Gide fils, rue Saint-Marc, n.° 20; prix, 56 fr. En retirant les trois volumes qui ont paru, on paie 25 fr., dont 4 fr. sont à valoir sur le tome VIII. L'éditeur s'engage à fournir *gratis* aux souscripteurs les volumes qui excéderoient le nombre de huit.

lesquels les savans allemands ont fait faire, depuis une trentaine d'années, de si grands pas à la critique des auteurs anciens. Aussi nous ne surprendrons personne en annonçant que son ouvrage a tout ce qu'il faut pour satisfaire pleinement l'amateur qui, sans avoir besoin de ces recherches multipliées et approfondies, entassées pêle-mêle avec autant d'érudition que de désordre dans la Bibliothèque grecque de Fabricius, desire avoir sur chaque auteur et sur la critique de son texte, des renseignemens précis et exacts.

Avant d'indiquer le plan et la division de cet ouvrage, nous laisserons l'auteur exposer lui-même ce qu'il a eu l'intention de faire. « Mon » premier objet, dit-il, a été d'être complet, c'est-à-dire, de donner des » notices plus ou moins détaillées, mais suffisantes pour faire connoître, » sous le rapport des temps, du genre et du mérite, chaque auteur » grec dont il existe, soit un ou plusieurs ouvrages complets, soit des » fragmens assez considérables pour qu'on ait jugé à propos de les » recueillir dans des éditions particulières, ou dans des collections, ou » qu'il soit probable qu'on s'occupera encore à les recueillir. Je voulois » que l'étudiant, en lisant quelque part le nom d'un auteur grec qui lui » est inconnu, puisse apprendre par mon livre s'il en est resté quelque » ouvrage, et de quelle manière cet ouvrage a été publié. En parlant » des écrivains dont toutes les productions sont perdues, j'avois à éviter » un double écueil: il auroit été inutile ou impossible de les nommer » tous; cependant il y avoit des raisons qui exigeoient qu'il fût fait » mention de plusieurs de ces écrivains; mais je risquois d'en omettre » d'importans, ou d'en nommer qui fussent insignifians. Je desire qu'on » trouve que, sous ce rapport, j'ai observé un juste milieu.

» Mon ouvrage, ajoute-t-il, est une compilation de tous les faits et » de toutes les observations que j'ai pu recueillir dans une foule de » livres lus ou parcourus dans l'espoir d'y trouver des matériaux. » Choisir ces matériaux avec discernement, de manière que rien de ce » qui peut être utile ne soit négligé, et que rien de superflu ne soit » admis; les classer dans un ordre méthodique; les lier entre eux de » manière que ce qui suit, devenu clair par ce qui précède, y jette à » son tour un nouveau jour; présenter l'ensemble avec simplicité et » clarté : tels sont les devoirs d'un compilateur. Je serois au comble » de mes vœux, si les juges compétens trouvent que je les ai remplis » jusqu'à un certain point. »

On voit que les prétentions de l'auteur ne s'élèvent pas très-haut; il n'aspire qu'au mérite d'avoir fait une compilation utile, et nous pensons qu'aucun de ses lecteurs ne le lui refusera. On ne doit donc pas

s'attendre à trouver dans cet ouvrage des considérations étendues sur le plan, le mérite et le caractère des différentes productions de la littérature grecque. Recueillir des faits précis, des détails exacts, a été le but de l'auteur: son livre est plutôt *historique* que *littéraire;* et si l'on doit convenir que ce livre n'offre pas tout l'intérêt qu'un habile et profond écrivain auroit pu y répandre, il attache les amis d'une instruction solide par la régularité du plan, par le grand nombre de renseignemens qu'il renferme, résultat d'une lecture étendue faite avec autant de persévérance que de bonne foi.

Pour satisfaire les différentes classes de lecteurs, M. Schoell a divisé ce qu'il dit de chaque auteur en deux parties distinctes, l'une historique et littéraire, l'autre bibliographique: celle-ci a été imprimée en plus petits caractères, pour avertir les lecteurs superficiels ou peu curieux de ces détails, qu'ils peuvent les passer. Cette partie, qui n'est pas la moins instructive de l'ouvrage, contient l'indication, par ordre chronologique, des éditions principales de chaque écrivain, et du mérite particulier qui les distingue. L'auteur s'est attaché sur-tout à faire connoître les éditions *princeps*, et celles qui, imprimées dans les premiers temps de la typographie, peuvent être consultées comme de véritables manuscrits. Si un auteur a été imprimé fort souvent, M. Schoell indique seulement celles des éditions qui, ayant servi de type aux autres, forment des classes particulières. Lorsqu'un auteur a été imprimé un petit nombre de fois, M. Schoell en donne une bibliographie complète: il a surtout pris à tâche de faire connoître les nouvelles éditions du XVIIIe et du XIXe siècle, et de faire apprécier les services et les travaux des habiles philologues qui, en Allemagne, en Angleterre et en France, ont contribué au grand développement que la critique des auteurs grecs a pris depuis le milieu du XVIIIe siècle. Pour apprécier le mérite de tous ces travaux divers, M. Schoell ne s'en est point reposé sur son propre sentiment; il a consulté les meilleurs journaux scientifiques; et, dans presque tous les cas, son jugement nous a paru n'être que l'expression exacte de l'opinion publique. Tout l'ouvrage est précédé d'un catalogue raisonné, par ordre alphabétique, des noms des éditeurs, de toutes les collections d'auteurs grecs que l'auteur a eu occasion de citer, depuis celles des Aldes jusqu'à l'excellent recueil intitulé *Sylloge poëtarum græcorum* de M. Boissonade. Je ne sais pourquoi M. Schoell a oublié les deux collections de M. Jacobs, *Anthologia græca, ex recensione Brunckii* (1794-1814), et *Anthologia græca ad fidem codicis Palatini* (1813-1817). Il dit aussi, par inadvertance, que le tome IV des *Poetæ græci minores* de Gaisford contient les scholies de *Pindare;* il

falloit dire de *Théocrite.* Enfin, dans l'énoncé des morceaux que contient l'*Uranologion* du P. Pétau, il a omis la vie d'Aratus, qui s'y trouve p. 268.

Quant à la partie historique et littéraire, M. Schoell s'est également environné de tous les genres de secours : il a lu et extrait les ouvrages les plus récens; et la notice qu'il donne de chaque auteur est un résumé impartial et très-judicieux des opinions des meilleurs critiques. Il est sobre de citations, avec lesquelles il auroit pu grossir inutilement son ouvrage; il se contente, sur chaque point, de citer la source générale où il a puisé, en faisant hommage à qui de droit des faits ou des opinions qu'il recueille. « Deux classes d'observations, » dit-il, exigeoient des citations plus précises; celles qui renferment » une idée neuve, et qu'on peut regarder comme une découverte, s'il » étoit juste d'en faire honneur à leur auteur, et les opinions ou hypo- » thèses qui, n'étant pas généralement admises, deviennent plus ou » moins importantes, d'après le degré de confiance de celui qui les a » mises en avant. »

Ce que nous avons dit jusqu'ici de l'ouvrage de M. Schoell, suffit pour montrer que l'auteur l'a rédigé avec le scrupule le plus consciencieux. Donnons maintenant une idée de la disposition et des parties principales de cet ouvrage.

L'auteur établit six grandes divisions, qui forment, selon lui, autant de périodes dans l'histoire de la littérature grecque. La première est toute fabuleuse; elle se perd dans la nuit des temps, et se termine à la prise de Troie; la seconde s'étend depuis la prise de Troie jusqu'à l'époque de Solon; la troisième période, la plus brillante de toutes, se termine à la mort d'Alexandre; la quatrième s'étend jusqu'au milieu du second siècle avant notre ère, et contient les travaux les plus importans de l'école d'Alexandrie; la cinquième se termine au règne de Constantin, et la sixième à la prise de Constantinople, en 1453. Ces six périodes reçoivent de l'auteur les noms de *fabuleuse, poétique, athénienne, alexandrine, romaine, byzantine ;* et il consacre à chacune d'elles un livre. Ainsi l'ouvrage entier comprendra six livres. On sent qu'une telle classification a toujours quelque chose d'arbitraire : mais, comme elle n'a d'autre objet que de fixer l'esprit du lecteur, en l'arrêtant sur un petit nombre de points généraux et saillans, il est inutile de rechercher si une autre division n'auroit pas été préférable.

Le premier volume contient les deux premiers livres et le commencement du troisième. L'auteur commence par un résumé des meilleures recherches sur l'origine de la population de la Grèce, sur les

plus anciennes colonies, sur la civilisation primitive des Grecs; et, au milieu des divers systèmes qu'il expose, il se montre peu favorable à l'idée qu'on se fait assez généralement de la grande influence que l'Égypte a exercée sur la Grèce; et nous avouerons que nos recherches particulières nous portent à partager son opinion. Le second chapitre du premier livre traite de la poésie sacrée des Grecs et de leurs premiers poëtes, Linus, Pamphus, Olen, Olympus, Cratès, Hiérax, les deux Eumolpe, Melampus, et enfin Orphée. M. Schoell passe en revue les différens écrits attribués à cet ancien poëte, et rappelle toutes les discussions qui ont eu lieu parmi les savans sur l'époque de ces écrits divers qui paroissent avoir été rédigés à une époque assez récente. Quant au fameux passage de Cicéron, d'où il résulte que, selon Aristote (1), il n'avoit pas existé d'Orphée *(Orpheum poëtam docet Aristoteles nunquam fuisse)*, M. Schoell adopte l'opinion de ceux qui pensent que le philosophe a seulement voulu dire qu'Orphée n'a pas existé tel qu'on se le représente; mais je crois qu'il changera d'avis quand il aura lu une excellente note où le savant professeur Creuzer (2) prouve très-bien, par l'enchaînement des idées de tout ce passage, que le sens est bien certainement, *Aristote nous apprend qu'il n'y a jamais eu de poëte Orphée.* Ce premier livre comprend proprement toute l'histoire fabuleuse de la poésie grecque. C'est à la fin de cette période que M. Schoell place l'invention de l'hexamètre qu'on attribuoit à la prêtresse Phémonoé. Les plus anciens hexamètres connus seroient ceux qu'Hérodote (3) dit avoir lus à Delphes sur des trépieds consacrés par Amphitryon; mais plusieurs critiques reconnoissent qu'ils avoient été fabriqués après coup, comme beaucoup d'autres inscriptions à Delphes, conformément à la tradition reçue.

Le livre second commence proprement l'histoire de la littérature grecque. L'auteur entre d'abord dans quelques détails sur les premières migrations des Grecs dans l'Asie et dans la grande Grèce; il parle des colonies pélasgiques, et entre autres de celle d'Œnotrus, qui lui paroît un être plutôt fabuleux qu'historique, de même qu'Évandre, dont la colonie, selon M. Niebuhr, n'est qu'une invention des poëtes grecs d'une époque assez moderne. C'est un genre d'hypothèses que ce dernier savant appuie de rapprochemens ingénieux qui entraînent rarement la conviction. M. Schoell entre dans quelques détails intéressans sur la formation des dialectes de la langue grecque, et sur l'alphabet. Il se

(1) Ap. Cic. *de Nat. Deor.* I, 107. — (2) *Ad* Cic. *l. l.* p. 175, ed. Creuzer. — (3) Herod. *V*, 59-61.

montre favorable à l'idée que les Pélasges possédoient l'usage des lettres avant l'arrivée de Cadmus. Je regrette cependant que, pour appuyer cette opinion, il ait cité l'inscription que Pausanias dit avoir lue à Mégare sur le tombeau de Corœbus, monument qui remontoit à 1700 ans avant J. C., c'est-à-dire, à une époque antérieure à Cadmus. J'ai déjà eu occasion de faire remarquer que cette inscription étant en *vers élégiaques*, selon le témoignage précis de Pausanias, étoit évidemment d'une époque très-postérieure, et conséquemment ne pouvoit servir de preuve aux yeux de la critique, en faveur de l'existence d'un alphabet pélasgique : on trouvera, dans un autre endroit de ce journal (1), la discussion plus détaillée que j'ai faite de ce passage de Pausanias. Au reste, notre auteur propose une hypothèse pour concilier les deux traditions. Il pense que les Pélasges avoient reçu des Orientaux, antérieurement à Cadmus, un alphabet semblable à celui des Phéniciens; mais qu'ils ne savoient l'employer que sur la pierre ou les métaux. Cadmus, en leur apportant un alphabet qui différoit peu de celui dont ils faisoient usage auparavant, leur fit connoître les diphthères ou peaux préparées, et le papyrus, matières plus commodes pour écrire que la pierre ou les métaux, ce qui donna lieu de croire que Cadmus avoit apporté l'écriture même.

Avant de passer à l'origine de la poésie ionienne et épique, M. Schoell dit un mot des plus anciennes inscriptions, telles que celles d'Amyclès, et quatre autres rapportées par Fourmont, dont M. Raoul-Rochette a défendu l'authenticité avec beaucoup de savoir et de talent. M. Schoell pense qu'on ne peut plus conserver de doute à cet égard. Il paroît cependant que M. Boeckh est d'un autre avis; ce savant philologue m'écrit que, dans le premier *fasciculus* de son *Corpus inscriptionum græcarum*, qui va paroître incessamment, et qui comprendra les inscriptions les plus anciennes, il a inséré vingt-six de celles qui ont été rapportées par Fourmont, et qu'il regarde comme absolument fausses. La science profonde et la critique judicieuse dont ce savant a déjà donné tant de preuves, ne permettent pas de douter qu'il n'ait apporté dans cette discussion le soin convenable, et que son opinion, quelle qu'elle soit, ne mérite toute l'attention des savans.

Tout le chapitre suivant est consacré à la poésie épique des Grecs, et sur-tout à Homère et Hésiode. M. Schoell est entré dans beaucoup de développemens sur le premier de ces poëtes; son article tient soixante-cinq pages. M. Schoell résume avec beaucoup d'érudition et de clarté

(1) Année 1820, p. 50.

toutes les opinions des philologues sur les écrits attribués à Homère ; et l'histoire de la critique de son texte y est présentée d'une manière complète. D'après l'hypothèse de M. Schoell, indiquée plus haut, relativement à l'alphabet de Cadmus, on peut juger qu'il n'admet pas avec M. Wolff et son école que les poëmes d'Homère n'ont point été écrits du temps de ce poëte. Il termine en ces termes son résumé : « Nous avons » exposé avec impartialité et candeur les hypothèses opposées ; nous » avouerons que quelquefois la force des motifs sur lesquels M. Wolff » a étayé son système, a failli nous entraîner. Si nous avons résisté à la » séduction, c'est qu'indépendamment du raisonnement lumineux de ses » adversaires, nous sommes vivement effrayés de ce pyrrhonisme qui » veut aujourd'hui se glisser dans les sciences, et ébranler les traditions » littéraires, comme il a détruit la foi religieuse et troublé le bonheur » d'une époque dans laquelle la providence nous a condamnés à » vivre. »

Le morceau sur Hésiode, qui, sans être aussi étendu, n'est pas moins instructif, termine ce chapitre. Le suivant traite de l'origine de la poésie élégiaque et lyrique, du scolie ou chanson, de la poésie érotique : l'auteur y parle, entre autres, de Terpandre, de Thalétas, d'Alcman, d'Alcée, de Sappho, qu'il appelle toujours *Sapphon* (1), (ce qui n'est pas moins contraire à l'usage qu'à l'analogie, d'après la manière dont ce nom se décline en grec et en latin) ; enfin d'Archiloque, que M. Schoell ne croit pas l'inventeur de l'iambe : il se fonde sur le Margitès d'Homère, qui renfermoit, au témoignage d'Harpocration, des vers iambiques. Peut-être, tout en reconnoissant que le passage de la Poétique d'Aristote, qui énonce le même fait, n'est point clair, l'auteur devoit-il faire mention de l'hypothèse de Wassenberg, qui pensoit que le vrai Margitès étoit primitivement en vers hexamètres, et que Pigrès de Carie, auquel plusieurs ont attribué ce poëme, y avoit mêlé des vers iambiques. M. Hermann est bien près d'adopter cette hypothèse (2).

Le troisième livre, comme nous l'avons vu, traite de la période brillante de la littérature grecque. M. Schoell trace d'abord, en peu de mots, l'état de la Grèce ; il parle de l'origine du dialecte attique, et de quelques inscriptions antérieures à l'archontat d'Euclide, telles que celles de Sigée, de Délos, les diverses inscriptions athéniennes qui ont exercé l'érudition des Chishull, des Taylor, des Barthélemy, et plus récemment de M. Boeckh, enfin des inscriptions découvertes dans les envi-

---

(1) La même observation s'applique au nom d'*Héro* (l'amante de Léandre). M. Schoell écrit toujours *Héron*. — (2) Hermann, *ad Aristot. Poetic.* p. 106.

rons du Bosphore, savoir, celle de la reine Comosarye, et celle de Xenoclide (1), qui sont d'une époque voisine d'Alexandre le Grand; elles ont été publiées et commentées par M. de Koehler et M. Raoul-Rochette.

Les deux chapitres suivans, qui terminent le premier volume, traitent de la poésie gnomique, de la poésie élégiaque proprement dite, de la poésie didactique et philosophique, enfin des divers genres de la poésie lyrique.

Le second volume contient les treize chapitres du troisième livre, qui traitent chacun d'un genre ou d'une espèce particulière de littérature. M. Schoell passe successivement en revue la poésie dramatique en général et la tragédie attique en particulier, le drame satirique, la comédie attique ancienne et moyenne, la poésie mimique, les derniers poëtes cycliques, l'épigramme; ensuite l'histoire, depuis Cadmus de Milet jusqu'à Hégésippe; les anciens géographes, parmi lesquels M. Schoell compte Hécatée de Milet, Hérodote, Hannon, dont le périple nous a été conservé en grec, Xénophon d'Athènes et Pythéas de Marseille, dont on a dit beaucoup de mal qu'il ne mérite peut-être pas. M. Schoell le pense; mais il auroit dû faire mention de l'observation importante qui nous reste de ce géographe: c'est celle de la latitude de Marseille; elle est assez exacte pour avoir été prise en considération par M. de la Place, dans ses Recherches sur la diminution de l'obliquité de l'écliptique. A l'article d'Hérodote, M. Schoell a oublié la traduction française de M. Miot, et l'édition de M. Gail.

Le chapitre XIX est consacré à l'éloquence: l'auteur traite d'abord de l'éloquence sicilienne; il parle de Corax, de Tisias, d'Empédocle, de Gorgias de Léontium, de Polus d'Agrigente, d'Alcidamas d'Élée; il parle ensuite de l'éloquence athénienne, et passe en revue les écrits des dix orateurs attiques, et de quelques autres dont les noms seuls nous ont été conservés, et qui ont également vécu avant et pendant le siècle d'Alexandre. Il s'étend principalement sur Isocrate et Démosthène, et donne une analyse succincte de chacun de leurs discours.

Après avoir parlé des épîtres attribuées à des hommes célèbres antérieurs à ce prince, M. Schoell, dans les trois derniers chapitres de ce volume, traite successivement des opinions et des écrits des premiers philosophes de la Grèce, de l'école de Socrate, et des écoles fondées par ses disciples. L'histoire de la critique du texte de Platon nous a paru

---

(1) V. *Journal des Savans*, ann. 1820, p. 50.

à-peu-près complète, et M. Schoell apprécie avec beaucoup de justesse les hypothèses un peu hardies de certains philologues allemands qui ont attaqué l'authenticité de quelques-uns des plus beaux ouvrages de Platon.

Le troisième et le quatrième volume de cet ouvrage, qui paroissent en ce moment, seront l'objet d'un autre article.

LETRONNE.

SUR quelques Antiquités grecques et égyptiennes du Musée royal de Turin; rapport fait à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 1.er octobre 1824.

L'ACADÉMIE a déjà eu connoissance, par des lettres de M. Champollion le jeune, qui lui ont été communiquées, et qui ont été ensuite rendues publiques (1), des nombreuses richesses archéologiques que renferme la collection égyptienne de M. Drovetti, récemment acquise pour le musée royal de Turin. Huit jours que j'ai passés dans cette résidence, presque uniquement occupé de l'examen de cette collection, m'ont mis à même de me convaincre que la renommée n'avoit rien exagéré en ce qui concerne la rareté, le mérite et la quantité des objets égyptiens qui en font partie. C'est sur quoi l'académie ne tardera pas non plus à être tout-à-fait éclairée par la publication prochaine des lettres de M. Champollion le jeune adressées à M. le duc de Blacas, où ce savant s'est attaché à décrire et à expliquer les principales de ces antiquités égyptiennes. Personne n'étant plus capable que lui d'en apprécier la valeur, j'ai dû me borner à l'examen des objets qui se rapportent au genre de mes études, et particulièrement à celui des papyrus grecs, et des inscriptions conçues en la même langue.

Mais d'abord je dirai quelques mots d'une *stèle trilingue,* dont la découverte avoit excité la curiosité la plus vive et fait naître les plus hautes espérances. Il m'a suffi de voir de près ce monument, pour être convaincu que ces espérances ne seroient jamais réalisées; et c'est ce que prouvera la description succincte que j'en vais donner. La partie supérieure, qui représente des offrandes faites à des divinités égyptiennes, Amon-Ra et Phré, par des souverains de l'Égypte, dans l'un desquels on a cru reconnoître, avec beaucoup de vraisemblance, la dernière Cléopâtre, et, dans l'autre, le jeune Ptolémée-César son fils,

(1) Dans le *Bulletin philologique,* &c., du mois de juillet.

est parfaitement conservée ; mais c'est aussi celle dont on eût pu le moins regretter la perte. C'est une de ces scènes éternellement reproduites sur les monumens de l'Égypte, qui ne nous intéressent que par les cartouches royaux qui les accompagnent ; et, malheureusement, les cartouches de celle-ci, presque entièrement oblitérés, se refusent à toute espèce de déchiffrement. La seconde partie de la *stèle*, ou la partie intermédiaire, contient l'inscription démotique, de la comparaison de laquelle avec l'inscription grecque gravée au-dessous, on pouvoit espérer, avec tant de raison, d'obtenir beaucoup de lumières. Mais cette inscription, composée de douze lignes, est tellement endommagée par un frottement qui ne semble pas être uniquement l'effet du temps, qu'il n'y a absolument aucun éclaircissement à en attendre. La pierre, qui est cependant un beau granit de Syène, est usée, comme à dessein, et à une profondeur qui ne laisse pas apercevoir un seul mot intact. Quant à l'inscription grecque, fort mutilée elle-même, et fruste en partie, la restitution en a été tentée et effectuée, avec beaucoup d'habileté et de succès, par M. Amédée Peyron, de qui nous devons bientôt nous promettre la publication de ces curieux monumens. Il résulte de cette restauration, que l'inscription est de la douzième année du règne de Cléopâtre et de son fils Ptolémée-César, surnommé, comme elle, *Philopator*, et, de plus, *Philométor*. C'est un décret des prêtres de Diospolis-la-Grande, attachés au service *du grand dieu Amon-Ra-Sonter*, en l'honneur d'un certain Callimaque, cousin du Roi, gymnasiarque, épistolographe, et surintendant des revenus du *Péri-Thèbes*, expression qui se reproduit assez fréquemment sur les papyrus de la même collection, et qui désigne certainement le territoire circonvoisin, ou, comme nous dirions, la *banlieue de Thèbes*, et quelquefois aussi le *nome* même dont Thèbes étoit la capitale (1). L'inscription se termine par l'énumération des honneurs décernés à ce magistrat, c'est à savoir, *une statue de pierre dure, un jour éponyme*, et un décret qui devra être gravé *sur une stèle de pierre, en caractères grecs et démotiques:* ἐπὶ σήλην λιθίνην, τοῖς δὲ ἑλληνικοῖς καὶ ἐγχωρίοις γράμμασι. Il est donc impossible de conserver désormais le moindre doute sur la vraie nature des caractères de l'inscription intermédiaire appelés ici ἐγχώρια; et l'on

(1) Dans une dissertation récemment publiée par M. Buttmann, sur un enregistrement grec d'un papyrus démotique du musée de Berlin, le savant académicien explique de la même manière, p. 13-14, la même expression τῶν περὶ Θήβας, laquelle revient deux fois dans ce papyrus grec. Voyez, à l'endroit cité de son *Erklärung der griechischen Beyschrift auf einem Ægyptischen Papyrus*, les preuves qu'il allègue à l'appui de son opinion.

peut, d'après ce nouvel exemple, espérer qu'un autre monument du même genre, enfin mieux conservé, nous donnera les lumières que nous a refusées jusqu'ici la *pierre de Rosette*, et que cette *stèle trilingue de Turin* n'est malheureusement pas destinée à nous fournir. Mais on n'en doit pas moins s'étonner que des monumens de cette espèce, qui durent être si communs en Égypte, sous l'administration grecque, et même sous l'empire romain, ne se soient offerts que si rarement à nos recherches, et qu'entre tant de *stèles*, ou inscriptions votives, pour la plupart si insignifiantes, dont nos musées sont encombrés, il ne se soit trouvé encore que ces deux-là qui présentassent l'emploi simultané des trois principales écritures, hiéroglyphique, démotique et grecque, usitées du temps des Grecs en Égypte. Espérons que des recherches mieux dirigées, non dans l'intérieur même des temples ou des sanctuaires, ni dans les sépultures, où de pareilles inscriptions n'ont jamais dû être exposées, mais dans l'enceinte extérieure des temples, au devant des portiques, près des murs du péribole, là où il est raisonnable de supposer que la vanité des citoyens et la reconnoissance des peuples se plaisoient à étaler ces monumens des services rendus à la chose publique, à la religion et au prince, nous en feront enfin découvrir de plus complets et de plus propres à nous guider dans l'intelligence, encore si imparfaite, des écritures égyptiennes.

Ces regrets ne s'appliqueront pas du moins aux papyrus grecs que possède le Musée royal de Turin. On y puisera certainement de précieux renseignemens sur divers points de l'administration publique et privée des Grecs en Égypte et des naturels du pays, aussi-bien que sur les particularités du dialecte alexandrin, que nous connoissons encore si peu. Ces papyrus, au nombre de douze, tant grands que petits, appartiennent tous, à l'exception d'un seul qui est daté de Memphis, au *nome de Thèbes*, c'est-à-dire, au *Péri-Thèbes*, ou à *Diospolis la Grande*, chef-lieu de ce nome. A la tête de ces papyrus, et de tous les papyrus connus sans exception, il faut mettre le grand papyrus, dont la longueur est de près de deux mètres, 1^{m},96, sur une hauteur de 0^{m},315. Il consiste en *dix* colonnes et *trois cent onze* lignes, d'une écriture si belle, si soignée, si parfaitement lisible, que je ne crois pas que la lecture d'un seul mot sur toute cette étendue offre la moindre difficulté ; et le papyrus lui-même, ou la matière sur laquelle est tracée cette écriture, est d'une telle intégrité, qu'il s'y trouve à peine des lacunes d'une ou deux syllabes, extrêmement faciles à suppléer. La lecture de ce beau monument de la paléographie grecque est donc, d'un bout à l'autre, indubitable, et les lumières qu'on y trouve en deviennent plus précieuses

encore par le secours qu'il fournira pour déchiffrer ou pour suppléer d'autres monumens de la même nature et de la même époque, qui se conservent soit à Turin, soit ailleurs.

C'est en effet une chose remarquable que tous ceux de ces papyrus qui ont été découverts jusqu'ici, ont à-peu-près rapport à une même corporation d'individus domiciliés dans le nome de Thèbes, et à des intérêts du même genre et presque de la même famille. Ainsi ce grand papyrus de Turin, est, comme on a pu le voir déjà dans le compte qu'en a rendu M. Amédée Peyron à l'académie royale des sciences de Turin (1), l'histoire entière d'un procès élevé, l'an 54 d'Évergète II, 117 ans avant J. C., entre *Hermias*, commandant la station militaire d'Ombos, et *Horus*, fils d'*Arsiéris*, et d'autres *Cholchytes*, au sujet d'une maison possédée à Thèbes par le premier, et usurpée par les derniers. Trois autres papyrus de Turin sont autant de copies d'un même acte de citation en justice d'un nommé *Osoroéris*, lesquelles ne diffèrent entre elles que par quelques expressions ajoutées ou changées. Le *sixième* papyrus de Turin est une des requêtes d'Hermias mentionnées dans le grand papyrus, de même que l'un des papyrus démotiques de M. Grey, publiés récemment par M. Young (2), est le texte du premier contrat produit par *Dinon*, avocat de la partie adverse d'Hermias. *Deux* des papyrus de Turin ont encore rapport à un procès d'*Apollonius*, autrement dit *Psammonthès*, et fils du même Hermias. Un autre papyrus contient une citation de *Petenefot*, qualifié παραχίστης, contre *Aménothès*, également qualifié παραχίστης, au sujet d'une convention faite entre eux la cinquante-unième année d'Évergète II, pour l'exercice de leurs fonctions, et violée par ce dernier. Ainsi presque tous les individus nommés dans ces divers documens appartiennent à la tribu des *Paraschistes* et à celle des *Cholchytes;* d'où l'on peut induire, avec beaucoup de vraisemblance, et contre l'opinion de M. Buttmann, qui pense que le mot Χολχύτης désigne sur ces papyrus un nom de lieu (3), que ces *Cholchytes* formoient aussi une corporation d'artisans employés à l'embaumement des cadavres. Ce sont aussi des *Cholchytes* et des *Paraschistes* qui figurent exclusivement dans le grand papyrus du cabinet du Roi, ainsi que j'ai été à même de m'en convaincre par un examen plus attentif

(1) *Saggio di studj sopra papiri, codici cofti, ed uno stele trilingue del regio museo egiziano;* estratto dal tomo XXIX delle *Memorie della R. Accadem. delle sc. di Torino*, p. 4 et suiv. Torino, 1824. — (2) *Enchorial Agreement*, dans les *Hieroglyphics* de M. Young. London, 1823. — (3) *Erklärung &c.* p. 10: *Uebrigens ist die Benennung Ohne Zweifel von einem Wohnort, oder Demos* χολχύς *gebildet.*

que j'en ai entrepris depuis mon retour ; et l'*Osoroéris* nommé en tête de ce papyrus, est certainement le même contre lequel il existe, dans le musée de Turin, les trois copies ou minutes dont j'ai parlé, d'une même assignation. L'enregistrement grec, tracé sur un papyrus démotique du musée de Berlin, que vient de publier M. Buttmann, concerne un certain *Horus*, fils d'*Horus*, également nommé sur le grand papyrus du cabinet du Roi ; et ce qu'il y a de plus remarquable encore, l'enregistrement grec d'un autre papyrus démotique du cabinet du Roi est absolument, mot pour mot, la copie ou l'original de cet enregistrement grec du musée de Berlin, ainsi que l'avoit déjà reconnu M. Buttmann (1), d'après le *fac-simile* que j'avois envoyé de ce papyrus à feu M. Spohn, et que je m'en suis convaincu moi-même, en rapprochant à mon tour le papyrus de Berlin et le nôtre. Enfin, il est question d'une femme *Cholchytide*, dans un des papyrus grecs du musée de Turin, dont je citerai ici quelques lignes, attendu qu'elles pourront servir à rectifier ou à confirmer plusieurs faits sur lesquels l'opinion des antiquaires n'est pas encore suffisamment établie.

Voici les quatre premières lignes de ce papyrus :

Εργοκλει, των αρχισωματοφυ-
λακων, και επιστατη του Παθυριτου,
παρα Τασημιος της Σελωιος
χολχυτιδος·

c'est-à-dire :

(Requête adressée) *à Ergoclès, un des chefs des gardes du corps, et président du (nome) Pathyrite, de la part de Tasémis, fille de Séloïs, femme Cholchytide.*

Cet Ergoclès, que les titres qui suivent ici son nom nous font reconnoître pour un des principaux magistrats du nome *Pathyrite*, est encore mentionné, avec ou sans les mêmes qualifications, sur d'autres papyrus du musée de Turin. Sur un de ces papyrus est une espèce de rapport, dressé par un magistrat inférieur, et adressé au même Ergoclès; et ce papyrus roulé porte encore à l'extérieur la suscription ainsi conçue : ΕΡΓΟΚΛΕΙ, *à Ergoclès.*

Le mot, parfaitement reconnoissable, qui termine la seconde ligne, et que j'ai lu Παθυρίτου, désigne avec tout autant de certitude le nome de Thèbes. Cette leçon, confirmée par celle que présente bien lisible-

(1) *Erklärung &c.* p. 4.

ment aussi le grand papyrus du cabinet du Roi (1), ne permet plus de soutenir la leçon Ταθυρίτου, que M. Boeckh avoit cru voir dans le papyrus de M. Anastasi (2), et que défend encore M. Buttmann dans son *Explication de l'enregistrement grec du papyrus* de Berlin (3). Quant à l'ellipse du mot Νόμου, au devant de Παθυρίτου, il est impossible de ne pas l'admettre avec le savant que je viens de citer en dernier lieu, lorsque, du reste, toutes les notions renfermées dans ces papyrus égyptiens, s'accordent à montrer qu'il est ici question d'un seul et même nome, désigné tantôt par les mots, τοῦ περὶ Θήβας, et tantôt par ceux de τοῦ Παθυρίτου. C'est ce qui résulte encore invinciblement du papyrus de Turin, dont j'ai rapporté plus haut les premières lignes, et dans lequel il est encore question, lignes 17, 18 et 19, de propriétés situées à *Diospolis la Grande,* et dans le quartier nommé *Memnonien.* Ce passage mérite d'être cité encore textuellement :

Οικιων δυο,
μιας μεν εν Διοσπολει τηι
μεγαληι, ἑτερας δ' εν τοις Με-
μνονειοις................

c'est-à-dire : *de deux maisons,*
dont l'une, située à Diospolis la
Grande, et l'autre dans les Mem-
noniens..................

Ce passage est remarquable par deux raisons : la première, en ce qu'il établit nettement et clairement la distinction entre la ville nommée *Diospolis la Grande,* autrement dite *Thèbes,* et le quartier désigné par ἐν τοῖς Μεμνονείοις, quartier qui s'étendoit, sur la rive gauche du Nil, assez avant vers la Libye, et dans le voisinage du *palais de Memnon,* d'où lui venoit cette dénomination. Ce quartier, fréquemment mentionné sur tous ces papyrus, est le plus souvent nommé sans l'addition des mots τῆς Λιβύης, qui se trouvent sur l'enregistrement publié par M. Buttmann, et sur celui du cabinet du Roi; addition assez inutile en effet, puisqu'il n'exista sans doute jamais un autre quartier du même nom, et formé autour d'un monument semblable, sur la rive opposée du Nil. Mais ce qui sur-tout rend ce passage important, c'est qu'il sert encore à fixer avec précision ce que c'étoient que ces *Memnoniens,* dont la plupart des antiquaires, et, à

(1) Voy. la *notice* qu'en a donnée notre savant confrère M. Saint-Martin, *Journal des Savans,* 1822, p. 558. — (2) *Erklärung einer Ægyptisch. Urkunde auf Papyrus, &c.* p. 4. — (3) *Erklärung &c.* p. 14.

leur tête, M. Buttmann, faisoient un lieu de sépulture publique : *Kurz es sind die Begräbnis-Plätze, die Katakomben selbst* (1). La circonstance de la *maison située en ce quartier,* rapprochée des autres passages, notamment de celui du grand papyrus du cabinet du Roi, où le même quartier est cité comme servant d'habitation aux Cholchytes, ne permet pas d'y méconnoître un des faubourgs de Thèbes, une des parties de la ville la plus reculée vers la chaîne libyque, et qui, sans doute à raison de la proximité des hypogées, étoit habitée particulièrement par les tribus d'artisans et d'ouvriers, employés à la préparation et à l'inhumation des cadavres.

Je reviens à la description des papyrus de Turin, principal objet de ce rapport.

Une des notions les plus remarquables que la science de l'antiquité pourra y puiser, c'est que l'usage de la langue égyptienne, populaire ou démotique, étoit indispensable pour donner aux actes publics et privés le caractère de la légalité. C'est ce qui résulte, entre autres passages, de celui-ci du grand papyrus : *Ὡσαύτως δὲ καὶ [παρέκειτο] προστάγματος ἀντίγραφον περὶ τοῦ τὰ μὴ ἀναγεγραμμένα Αἰγύπτια συναλλάγματα ἄκυρα εἶναι· καὶ ἔλεγεν μὴ προσεχτέον εἶναι ταῖς ἐπιφερομέναις ὑπὸ τῶν περὶ τὸν Ὧρον κατὰ τῆς οἰκίας συγγραφαῖς.* A quoi l'avocat de la partie adverse réplique, en admettant le fait de la validité des actes écrits en égyptien, que *les actes grecs qu'il produisoit, n'étoient que la traduction des originaux égyptiens :* Παρέκειτο ἀντίγραφα συγγραφῶν Αἰγυπτίων, διηρμηνευμένων δι' Ἑλληνιστί. De pareils témoignages ne laissent plus de doute sur l'usage universel et légal de la langue égyptienne, à l'époque où l'on auroit pu croire que la domination grecque, depuis long-temps établie en Égypte, avoit dû substituer à l'idiome et aux usages nationaux, sa langue et ses usages propres. On sent de quelle conséquence peut devenir ce fait, pour la certitude des études égyptiennes, et jusqu'à quel point il autorise l'espoir, assez peu fondé jusqu'ici, de pénétrer dans l'intelligence de l'écriture démotique, au moyen de ces contrats égyptiens traduits du grec.

Au reste, le monde savant ne tardera pas à jouir de toutes les lumières que peuvent fournir les papyrus grecs du musée de Turin, par la publication qu'en doit faire, dans le cours de l'hiver prochain, M. Amédée Peyron. Le travail de cet habile et savant philologue, travail qu'il a bien voulu me communiquer, et qui est dès à présent presque entièrement terminé, ajoutera certainement à l'honorable

---

(1) *Erklärung &c.* p. 13.

réputation qu'il s'est acquise, aussi-bien qu'à nos connoissances. Mais il faudra que M. Amédée Peyron publie, avec les textes grecs lus et restitués par lui, et avec les commentaires qui doivent les accompagner, le *fac-simile* des papyrus originaux ; sans quoi, les études paléographiques se trouveront privées des documens nécessaires, et la confiance même due aux travaux de M. Peyron n'aura plus de bases certaines.

Je n'ai point parlé d'un papyrus, dont la découverte, annoncée avec beaucoup d'éclat, avoit excité une vive attente, mais dont l'importance, il faut bien l'avouer, ne répond pas à l'idée magnifique qu'on en avoit d'abord donnée. C'est un papyrus en caractères présumés phéniciens, qui ne consiste qu'en deux lignes, desquelles il ne paroît pas possible de tirer un sens quelconque, en admettant même que *tous* les caractères en soient certainement phéniciens.

Il existe aussi au musée de Turin plusieurs inscriptions, déjà connues pour la plupart, et qui n'ont pas non plus une bien grande importance. Mais en voici deux qui, à titre d'inédites, peuvent mériter d'être mises sous les yeux de nos lecteurs.

La première est gravée en deux lignes sur la plinthe d'une statue assise, assistée de deux figures d'enfans, debout; ces trois figures mutilées ont perdu leur tête, qui eût pu servir à en déterminer plus précisément le sujet et le caractère. Du reste, le style et l'exécution en sont très-médiocres, et les caractères de l'inscription sont également d'un bas temps; elle est ainsi conçue (1) :

ΠΑΠΠω ΘΕΟΓΝΟϹΘω ΒΑϹϹΟϹ ϹΤΡΑΤωΝΟϹ ЄΠΙΜЄΛΗΘΠϹ
ΤΟΥ ΤΟΠΟΥ ΚΑΙ
ΙЄΡΟΦωΝΟϹ ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ϹΑΡΑΠΙΔΟϹ ЄΥΧΑΡΙϹΤΗΡΙΟΝ ΥΠЄΡ
ΤΡΙΠΤΟΛЄΜΑϹ.

C'est-à-dire :

A Pappus Théognosthus, Bassus (fils de) Straton,
épimélèthe [intendant] du lieu et
interprète sacré du seigneur Sérapis ; hommage de
reconnoissance, pour Triptolème.

L'expression ἱερόφωνος est nouvelle, à ce que je crois, sur les monumens de l'Égypte ; et Suidas est aussi le seul, à ma connoissance, qui

---

(1) Cette inscription, copiée par M. Gau à Alexandrie, a été publiée dans le bel ouvrage de cet artiste, sur les *Antiquités de la Nubie*, onzième livraison, planche X, n.° 27. M. Niebuhr n'a fait aucune observation sur cette inscription, si ce n'est qu'il recommande aux savans de rechercher ce que peut être cet ἱερόφωνος Σαράπιδος.

en donne l'interprétation. Il traduit ἱεροφώνων, par μεγαλοφώνων, c'est-à-dire, suivant les interprètes latins, *qui magnâ voce præditi sunt.* Le régime qui, sur notre marbre, suit le mot ἱερόφωνος, indique manifestement qu'il s'agit ici d'un office, d'un titre quelconque attaché au culte de Sérapis, et je ne crois pas qu'on puisse l'interpréter autrement que par *chantre ou interprète sacré du divin Sérapis.*

La seconde inscription, tracée en caractères cursifs très-négligés, se lit sur la face antérieure d'un sarcophage de momie. Cette caisse, en bois de sycomore comme toutes les autres, s'en distingue en ce qu'elle n'offre aucune trace de peinture. D'après ses dimensions, c'est le cercueil d'un enfant; et d'après la forme de ce cercueil, dont la face antérieure offre la coupe d'un tombeau grec, cet enfant a dû vivre en un temps où les arts et la langue des Grecs étoient répandus en Égypte. C'est ce que prouve l'inscription, laquelle est ainsi conçue, et distribuée en six lignes (1) :

ΤΑΦΗ ΠΕΤΕΜΕΝωΦΙΟϹ ΥΙΟΥ
ΠΑΒωΤΟϹ ΕΓΕΝΝΗΘΗ ΓL ΑΔΡΙΑΝΟΥ
ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΧΟΙΑΚ ΚΔ ΕΤΕΛΕΥΤΑ
ΖL ΕΠΑΓΟΜΕΝωΝ Δ ωϹΤΕ ΕΒΙωϹΕΝ
ΕΤΗ Δ ΜΗΝΑϹ Η ΗΜΕΡΑϹ Ι
ΕΥΨΥΧΕΙ·

c'est-à-dire :

cercueil de Pétéménophis, fils de
Pabôt. Il est né la troisième année d'Adrien,
notre seigneur, le 24 (du mois) choiac ; il est mort
la septième année, le quatrième des (jours) épagomènes. Ainsi il a vécu
quatre ans huit mois dix jours.
Aie bon courage.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer la ressemblance absolue, sauf les noms propres et les dates de naissance et de décès, qui devoient nécessairement différer, la ressemblance, dis-je, de cette inscription funéraire avec celle que j'ai publiée dans ce Journal (2). Le compte des années, mois et jours, récapitulés dans les dernières lignes, correspond exactement aux dates de la troisième année, 24 choiac, et septième année, quatrième épagomène, du règne de l'empereur Adrien, ainsi que l'a montré un savant qui a publié la même inscription dans un

(1) Depuis que ce rapport a été communiqué à l'Académie, M. Champollion-Figeac a publié la même inscription dans le *Bulletin philologique*, septembre 1824, pag. 177-180. — (2) *Journal des Savans*, avril, p. 241-247.

recueil scientifique (1) ; et, s'il faut en croire le même savant, l'inscription hiéroglyphique tracée, en une seule ligne, sur le couvercle du cercueil de Pétéménophis, offre aussi un résultat tout semblable ; ce qui est un nouveau motif de certitude ajouté à tous ceux que nous possédions déjà, pour l'intelligence des écritures égyptiennes. Quant à la formule ΕΥΨΥΧΕΙ qui termine notre inscription grecque, et qui offre le même sens que celle de ΘΑΡϹΕΙ, placée de même dans l'inscription de *Séchônsis* que j'ai publiée, il ne sera pas non plus inutile d'observer qu'elle vient à l'appui de la formule ΕΥΨΥΧΕΙ, que porte la caisse de la momie grecque du musée de Dresde (2), sur l'interprétation de laquelle on sait que Winckelmann et ses traducteurs (3) s'étoient laissé si complètement abuser. On doit y lire, comme sur l'inscription qui nous occupe actuellement, ΕΥΨΥΧΕΙ, et le dernier éditeur allemand de Winckelmann en a déjà fait la remarque (4). Cette formule ΕΥΨΥΧΕΙ se retrouve sur quelques autres monumens grecs, qui n'appartiennent point à l'Égypte, comme dans cette inscription du *recueil* de Gruter (5) :

ΕΥΨΥΧΙ ΤΕΚΝΟΝ ΟΥ ΔΙϹ ΑΘΑΝΑΤΟϹ.

et dans cette autre, où le mot en question a été pris pour un nom propre (6) :

ΕΥΨΥΧΙ ϹΕΚΟΥΝΔΑΟΥ
ΔΙϹΑΘΑΝΑΤΟϹ ΡΗΓΙΤΑΝΑ,

qu'il faut traduire avec Wesseling (7), *esto bono animo, Secunda*, &c., et non pas, *Eupsyche Secundæ*, &c.

Je borne à ce peu d'observations le compte que je me suis proposé de rendre à l'académie, des antiquités grecques du musée de Turin ; et je termine ce compte succinct, en répétant ce que j'ai déjà dit plus haut, qu'on doit concevoir la plus haute et la plus favorable espérance des travaux auxquels s'est livré M. Amédée Peyron, pour publier et pour éclaircir ces précieux monumens de la langue et de la paléographie grecques.

RAOUL-ROCHETTE.

---

(1) *Pag. 178* — (2) *Apud* Becker. *August.* tom. I, p. 20. — (3) Winckelm. *Histoire de l'art*, tom. I, p. 90 de la trad. franç. — (4) Tom. I, p. 310, *Anmerkung*, 253. — (5) *Thesaur.* p. DCXCI, 6. — (6) *Apud* Boldet. *Observat. in S. Martyr. Cœmeter.* II, 5, p. 382. — (7) *Ad* Diodor. XX, 80.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIETÉS LITTÉRAIRES.

M. Mongez a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une lettre de M. Artaud, correspondant. « Lyon, 15 septembre 1824. Le 18 juillet dernier, en creusant des fondations pour le prolongement du chœur de l'église de Saint-Pierre à Lyon, on a rencontré, à cinq pieds de profondeur, une inscription en forme d'autel. Ce monument a six pieds de haut sur deux et demi de large et deux d'épaisseur; sa partie latérale à droite a été brisée, néanmoins le sens de l'inscription n'est point interrompu par l'absence de quelques caractères; la voici :

L. CASSIC
MELIOR
SVESSION..
OMNIBVS HC
NORIB. APUD S..
OS FVNCTO IN·
QVISITORI G..
III PROV. GALL

C'est un monument élevé par les trois provinces de la Gaule lyonnaise « à » L. Cassius Melior de Soissons, qui, après avoir été élevé à tous les hon» neurs de sa patrie, a été fait inquisiteur de la Gaule. » Ce titre d'*inquisitor* ne se trouve qu'une seule fois dans Gruter et dans Spon; il a été conféré à un personnage de la Séquanie, qui fut en même temps patron des *Nautes* du Rhône et de la Saone. Je soupçonne que c'étoit une espèce d'officier judiciaire à-peu-près comme nos procureurs du Roi d'aujourd'hui. Artaud. » M. Mongez croit qu'il faut reconnoître ici un *inspecteur*, dont l'office avoit probablement alors de grands rapports avec celui des *Agentes in rebus*, dont il est fait mention plusieurs fois dans le *Codex*, et qui furent, plus tard, désignés sous les noms de *Frumentarii* et de *Curiosi*. On trouve souvent, dans les historiens du Bas-Empire, les plaintes des citoyens romains contre ces tyrans subalternes. Je traduirois, ajoute M. Mongez, *Suessioni*, non par ces mots *de Soissons*, mais par ceux-ci, *né dans le pays des Suessiones*.

L'Académie des beaux-arts a publié les discours, notices et rapports lus dans sa séance publique du 2 octobre. Paris, Firmin Didot, 56 pages *in-4.°* Voyez notre cahier d'octobre, p. 632-634.

La Société d'émulation de Cambrai a fait imprimer l'exposé de ses travaux depuis le 16 août 1823 jusqu'au 16 août 1824, par M. Leglay, secrétaire perpétuel. Cambrai, Berthoud, 97 pages *in-8.°*

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Atlas classique et universel de géographie ancienne et moderne, dressé pour l'instruction de la jeunesse, et servant à l'intelligence tant de l'histoire que des

voyages dans les différentes parties du monde; par M. Lapie, officier supérieur au corps royal des ingénieurs-géographes militaires, &c.; troisième édition, presque entièrement gravée sur de nouveaux dessins, enrichie des découvertes faites et des connoissances acquises jusqu'à ce jour, et augmentée de plusieurs cartes. Cet atlas *in-4.°* contient 42 cartes. A Paris, chez Anselin et Pochard, successeurs de Magimel, libraires pour l'art militaire, rue Dauphine, n.° 9, et chez Piquet, géographe ordinaire du Roi, place Conti, n.° 17. Prix, 36 fr., et sur papier vélin colorié en plein, 50 fr.

Histoire de France, traduite et extraite des chroniques originales, mémoires, et autres documens authentiques; par A. Thierry, P. Lami, et A. J. de Mancy.; 30 vol. *in-8.° PROSPECTUS in-8.°* d'une demi-feuille. « L'histoire de France la plus complète, la plus fidèle et la plus pittoresque qu'on pût faire aujourd'hui, seroit celle où, tour-à-tour, et dans un ordre strictement chronologique, chacun des anciens chroniqueurs viendroit raconter lui-même, dans le style et avec les couleurs de son époque, les événemens dont il auroit été le témoin, qu'il auroit le mieux observés et le mieux décrits. Cette longue suite de dépositions naïves, que n'interromproient aucune réflexion philosophique, aucune addition moderne, qui se succéderoient sans effort et s'enchaîneroient presque à l'insu du lecteur, seroit, en quelque sorte, la représentation immédiate de ce passé qui nous a produits, nous, nos habitudes, nos mœurs et notre civilisation...... Sans prétendre remplacer les grandes collections de textes pour les personnes qui veulent scruter à fond les sources de l'histoire de France, nous avons conçu l'idée d'un travail plus approprié aux besoins journaliers du public, des étudians et des curieux. Telle sera la nouvelle *Histoire de France traduite et extraite des chroniques originales, mémoires et autres documens authentiques.* Pour y trouver immédiatement un fait important ou singulier, capable d'instruire ou d'intéresser, ou de donner matière à un travail quelconque, il suffira d'en connoître la date, et cette recherche sera d'ailleurs facilitée au lecteur par des tables chronologiques placées à la fin de chaque volume.... Des notes éclairciront les passages obscurs. Enfin, dans de courtes notices sur les principaux chroniqueurs, on exposera ce qu'on sait des circonstances de leur vie, et quelle influence leur position sociale a pu avoir sur leur manière d'envisager et de raconter ce qui se passoit sous leurs yeux. » Cet ouvrage sera composé de 30 vol. *in-8.°*, et paroîtra tous les deux mois par livraisons de deux volumes, à partir du 15 janvier prochain. Le prix de chaque volume est de 6 fr. pour les souscripteurs. On souscrit, à Paris, à la librairie de Lecointe et Durey, libraires-éditeurs, et à Londres, chez Treuttel et Würtz.

Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au XIII.° siècle, avec une introduction, des supplémens, des notices et des notes; par M. Guizot, professeur d'histoire moderne à l'académie de Paris; 30 vol. *in-8.°* — « Les monumens originaux de notre ancienne histoire ont été jusqu'ici le patrimoine exclusif des savans; le public n'en a point approché; il n'a pu connoître la France et sa vie, du Ve au XIIIe siècle, que par les ouvrages d'écrivains modernes, érudits plus ou moins recommandables, mais souvent préoccupés de vues étroites ou systématiques, et qui n'ont presque jamais su reproduire les événemens ni les hommes avec cette fidélité morale, cette simplicité naïve et animée qui font le charme et aussi la vérité de l'histoire.... Malgré leur barbarie, les huit

premiers siècles de l'histoire de France nous ont légué des ouvrages qui, s'ils ne portent pas le nom de *mémoires,* inconnu alors comme notre langue, en offrent cependant tous les caractères. Grégoire de Tours nous a raconté les crimes et les désordres des rois mérovingiens; il étoit contemporain des petits-fils de Clovis; c'étoit lui qui ouvroit aux proscrits l'asile de l'église de Saint-Martin de Tours, qui défendoit à Rouen, contre Chilpéric et Frédégonde, l'évêque Prétextat. Éginard étoit le secrétaire de Charlemagne. Thégan et l'anonyme dit l'*Astronome* vivoient auprès de Louis le Débonnaire. Nithard, qui nous a dépeint les tristes discordes des descendans de Charlemagne, étoit lui-même son petit-fils. Le bon roi Robert avoit admis le moine Helgaud dans sa plus intime familiarité. Suger fut ministre de Louis le Gros et de Louis le Jeune. Odon de Deuil accompagnoit ce dernier dans sa croisade. Foulcher de Chartres avoit suivi à Jérusalem le comte de Blois, son seigneur. Guillaume, archevêque de Tyr, partagea les destinées du royaume des Francs en Orient. Guibert de Nogent avoit recueilli les récits, entendu les conversations des croisés à leur retour dans leur patrie. Pierre de Vaux-Cernay marcha contre les Albigeois, à la suite de Simon de Montfort. Le médecin Rigord étoit attaché à Philippe Auguste. Guillaume le Breton étoit placé derrière le roi, quand fut donné le signal de la bataille de Bouvines. . . » Cette collection est publiée par souscription; elle continuera de paroître, de deux en deux mois, et même de six semaines en six semaines, si faire se peut, par livraisons de deux volumes, dont le prix est fixé à 12 fr. pour Paris, et à 15 fr. 50 cent. franc de port par la poste. Pour être souscripteur, il suffit de se faire inscrire chez Brière, libraire-éditeur, rue Saint-André-des-Arcs, n.° 68. — Les traductions de Grégoire de Tours, de Frédegaire, des Gestes de Dagobert, de la vie de S. Léger, des livres d'Éginard, de Thégan, de l'auteur anonyme d'une vie de Louis le Débonnaire, de Nithard et de Guillaume de Tyr, ont déjà paru.

Annuaire historique universel pour 1823, avec un appendice contenant les actes publics, traités, notes diplomatiques, papiers d'état, et tableaux statistiques, financiers, administratifs et nécrologiques; une chronique offrant les événemens les plus piquans, les causes les plus célèbres, et une revue des productions les plus remarquables de l'année, dans les sciences, dans les lettres et dans les arts; par M. Lesur. Paris, impr. de Rignoux, libr. de Desplaces, *in-8.°*

Histoire civile, physique et morale de Malte, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec des notes critiques et littéraires; par F. A. Christophoro d'Avalos; troisième édition, considérablement augmentée et ornée de plans et de gravures. Paris, librairie de Peytieux, 2 vol. *in-8.°* Pr. 12 fr.

Notice biographique sur Louis-Claude de Saint-Martin ou le Philosophe inconnu, par M. Gence. Paris, impr. de Migneret, *in-8.°* de 28 pages.

Œuvres de Fontenelle, précédées d'une notice historique sur sa vie et ses ouvrages; tome I.er Paris, impr. de Pinard, libr. de Salmon et Peytieux, *in-8.°* de 30 feuilles un quart. L'édition aura cinq volumes.

La Morale et la Politique d'Aristote, traduites du grec par M. Thurot, professeur au collége royal de France. Paris, impr. et libr. de Firmin Didot, 2 vol. *in-8.°,* papier fin, avec deux gravures, par Déquevauvillier. Pr. 20 fr.

Nouvel Essai sur la richesse des nations, par M. le vicomte de Saint-Chamans, maître des requêtes. Paris, impr. de le Normant fils, libr. de le Normant père, *in-8.°* de 26 feuilles trois quarts. Pr. 5 fr.

Précis de la théorie des phénomènes électro-dynamiques, par M. Ampère, pour servir de supplément à son Recueil d'observations électro-dynamiques et au Manuel d'électricité dynamique de M. de Montferrand. Paris, impr. de Feugueret, libr. de Crochard, *in-8.º* de 3 feuilles un quart.

Quelques Observations et Réflexions sur le calorique, l'eau et le fluide de la lumière, par M. le comte de Bourmon. Paris, Tilliard, *in-8.º* de 8 feuilles et demi.

Mémoire sur les bateaux à vapeur des États-Unis d'Amérique, avec un appendice sur diverses machines relatives à la marine; par M. Marestier, ingénieur de la marine royale; précédé d'un rapport (sur ce mémoire) fait à l'Institut par MM. Sané, Biot, Poisson et Ch. Dupin. Paris, imprimerie royale, septembre 1824, *in-4.º*, 37 feuilles. (Imprimé par ordre de S. Exc. le ministre de la marine et des colonies.)

Histoire de la peinture en Italie, depuis la renaissance des beaux-arts jusque vers la fin du XVIIIe siècle, par l'abbé Lanzi, traduite de l'italien sur la troisième édition par Mme Armande Dieudé. Paris, impr. de F. Didot, libr. de H. Séguin et Dufart, 5 vol. *in-8.º* Pr. 35 fr.

Description des ouvrages de la sculpture française des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, exposés dans les salles de la galerie d'Angoulême, par M. le comte de Clarac, conservateur des antiques du Musée royal. Paris, impr. royale, *in-8.º* de 5 feuilles un quart.

Iconographie des contemporains, depuis 1789 jusqu'à 1820; publiée par M. Delpech. Paris, 1824, chez l'éditeur, quai Voltaire. Il y aura trente livraisons; il en a déjà paru six. Chaque livraison, composée de quatre portraits (avec *fac simile* d'écriture, &c.), coûte 10 fr.

Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. P. P. Prudhon (peintre), membre de l'Institut; par M. Voiart. Paris, Bouland, 1824, *in-8.º*, avec un portrait (lithographié) de M. Prudhon.

Histoire des marais et des maladies causées par les émanations des eaux stagnantes; ouvrage de M. Monfalcon, docteur en médecine. Lyon, impr. de Durand et Perrin; et Paris, chez Bechet jeune, 1824, *in-8.º*, 32 feuilles 1/4. Ce travail a été couronné par l'académie de Lyon.

Traité sur des maladies des yeux observées sur les principaux animaux domestiques, principalement le cheval, contenant les moyens de prévenir et de guérir ces affections; par M. U. Leblanc, médecin vétérinaire; ouvrage couronné en 1823 par la société royale et centrale d'agriculture. Paris, Ferra jeune, 1824, *in-8.º*, 342 pages et 7 planches. Prix, 9 fr.; et par la poste, 10 fr. 50 cent.

Du Froid et de son application dans les maladies, considérations physiologiques et thérapeutiques, &c.; par M. Tanchon, D. M. de la faculté de Paris. Paris, Crévot, 1824, *in-8.º*, 131 pages; 2 fr. 50 cent.

Nouveaux élémens de chirurgie et de médecine opératoire, ouvrage contenant l'exposition complète des maladies chirurgicales et des opérations qu'elles réclament, par L. J. Begin, D. M. Paris, Méquignon-Marvis, 1824, *in-8.º*, 700 pages; 9 fr. 50 cent.; et par la poste, 11 fr. 50 cent.

Élémens de physiologie du professeur Martini, traduits du latin par M. F. S. Ratier, D. M. de la faculté de Paris, &c., avec des additions communiquées par l'auteur, et des notes du traducteur. Paris, Crévot, 1824, *in-8.º*, 547 p. Prix, 7 fr., et par la poste, 8 fr. 75 cent.

Traité du contrat de mariage, par M. Bellat-Desommières, avocat près la

cour royale de Poitiers. Poitiers, Catineau, et Paris, Alex. Gobelet, 1824, tome I.er, *in-8.°* Prix, 6 fr.

Traité des droits d'usufruit, d'usage, d'habitation et de superficie, par M. Prudhon, doyen de la faculté de droit de Dijon, &c. Dijon, Lagier, 1824, 4 vol. *in-8.°*

Annuaire de législation et de jurisprudence, par une société de jurisconsultes, 1.re année (1824), *in-8.°* Au bureau de l'Annuaire, rue de Cléry, n.° 39. (*Voy.* notre cahier de janvier dernier, p. 58.)

Les 26 premiers numéros d'un nouveau *journal littéraire*, intitulé *le Globe*, ont été publiés depuis le 15 septembre; feuille gr. *in-4.°*, qui paroît tous les deux jours, imprimée chez la Chevardière fils, successeur de Cellot. On s'abonne, à raison de 15 fr. pour trois mois, rue des Petits-Augustins, n.° 26.

Manuel complet des aspirans au baccalauréat ès lettres, pour la rhétorique, la géographie comparée, l'histoire ancienne, celle du moyen âge et des siècles modernes, la philosophie; les élémens de mathématiques, physique, &c. Paris, impr. et librair. d'Aug. Delalain. Quatre parties de cet ouvrage sont déjà publiées; *Rhétorique et Géographie, in-8.°* de 224 pages; *Histoire ancienne, in-8.°* de 236 pag. *Philosophie, in-8.°* de 212 pages; *Mathématiques élémentaires, in-8.°* de 176 pag. avec une planche. Prix de chaque partie, 3 fr.

Annales des sciences naturelles, rédigées par MM. Audouin, Ad. Brongniart et Dumas; nouveau journal que nous ne pouvons mieux faire connoître qu'en donnant un extrait du rapport fait à l'Académie des sciences par M. Geoffroy Saint-Hilaire. « Les Annales des sciences naturelles, dit ce savant académicien, ont commencé avec l'année 1824: il en paroît tous les mois un cahier format *in-8.°* de huit feuilles d'impression. Quatre cahiers composent un volume de près de 500 pages. L'ouvrage est accompagné d'un atlas *in-4.°* de six à huit planches par livraison. Les matières qui y sont traitées, sont divisées sous les sept titres suivans : *Physiologie animale; Physiologie végétale; Anatomie comparée; Zoologie; Botanique; Minéralogie* et *Géologie*. Les fondateurs et les principaux rédacteurs de ce recueil sont MM. Audouin, Adolphe Brongniart et Dumas. Ce que je m'étois proposé de faire, et ce que je n'avois esquissé qu'à grands traits, existe sous une autre forme dans une introduction dans laquelle les auteurs nous ont reporté sur ce qu'étoit la science il y a quarante ans, pour nous ramener sur ce qu'elle est aujourd'hui: ces rapprochemens, et les contrastes qui en résultent, forment un tableau très-animé.... Cependant, en quittant d'anciennes directions, on ne marche pas encore d'un pas suffisamment assuré dans les nouvelles; et cette situation transitoire des choses crée pour les esprits un besoin jusqu'alors inconnu, une nécessité de chercher à éclairer ses propres recherches par le reflet qu'y peut porter la connoissance des autres parties de l'histoire naturelle. Si chaque branche s'étend davantage et tend ainsi à plus d'isolement, un certain entraînement vers les généralités ramène à-la-fois vers toutes. Il falloit donc un ouvrage qui présentât, sous un cadre très-resserré, le mouvement des découvertes dans tous les embranchemens; et les Annales des sciences naturelles rendront ce service, ou plutôt peuvent être signalées comme étant déjà en possession de le rendre. En effet, ce nouveau journal a reçu un très-favorable accueil; on a généralement rendu justice au zèle des auteurs: ... ils se montrent animés du seul desir de bien faire et de remplir les engagemens qu'ils ont pris avec le public. Il faut bien que ce soit là l'opinion que s'en sont faite les naturalistes, à en juger par l'empressement de

la plupart à enrichir le nouveau recueil de leurs productions, à en devenir en quelque sorte les collaborateurs. Cette bonne volonté a été en effet témoignée aux jeunes auteurs par MM. Amici, Auguste de Saint-Hilaire, Bailly, Bory de Saint-Vincent, Boué, Alex. Brongniart, Cambessédes, Constant-Prévost, de Candolle, de Candolle fils, G. Cuvier, Defrance, Desfontaines, Deshayes, Desmarest, Desnoyers, Léon Dufour, Gaimard, Gay, de Humboldt, Adrien de Jussieu, Kunth, Latreille, Ollivier, Quoy, Richard, Vautier, &c.: mon fils et moi nous avons aussi fourni quelques articles.... Des planches lithographiées ou gravées, d'une exactitude parfaite et d'une grande beauté sous le rapport de l'art, dont une grande partie est due aux talens d'un jeune naturaliste, M. Guérin, augmentent considérablement le mérite de l'ouvrage... Je n'ai qu'un vœu à former, c'est que le zèle des auteurs ne se ralentisse pas, et qu'une entreprise, commencée sous de si favorables auspices, puisse être poursuivie sur le même pied. » Les Annales des sciences naturelles paroissent chaque mois, à dater de janvier 1824, chez Béchet jeune, libraire, place de l'École de Médecine, n.° 4. Le prix de l'abonnement est fixé à 24 fr. par an pour le texte, et 12 fr. pour l'atlas, *in-4.°*, qui sera de 50 planches au moins; — pour Paris, 36 fr.; — pour les départemens, franc de port par la poste, 40 fr.; — pour l'étranger, 44 fr.

ITALIE.

Iliade italiana, ovvero traduzione epica dell' Iliade d' Omero, opera di Lorenzo Mancini Fiorentino. Firenze, Molini, 1824, *in-32*, 775 pages. C'est le treizième volume d'une collection d'auteurs italiens.

Il Tesoretto e il Favoletto di ser Brunetto Latini, ridotti a miglior lezione col soccorso dei codici, e illustrati dall' abbate J. B. Zannoni, accademico residente della Crusca e segretario della medesima. Firenze, Molini, 1824, *in-8.°*, 260 pag. Prix, 10 paoli.

Della piena e giusta intelligenza della divina Commedia; Discours de M. Filippo Scolari sur la manière de bien comprendre la divine Comédie du Dante. Padoue, 1823, *in-4.°*

La Crisi del matrimonio; la Crise du mariage, comédie en vers, par M. Pellico, précédée d'un discours sur la manière de versifier les comédies italiennes. Turin, imprimerie royale, 1824, *in-8.°*

M. Dav. Bartolotti vient de publier à Milan (imprimerie du commerce) trois abrégés historiques. I. *Storia della Suizzera; Histoire de la Suisse*, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours (d'après Muller, Mallet, M. de Sismondi, &c.), 3 vol. *in-8.°* II. *Compendio della storia di Spagna; Abrégé de l'histoire d'Espagne* jusqu'à l'avénement de Ferdinand VII, d'après Ascargorta; 6 vol. *in-8.°* III. *Storia della Persia; Histoire de la Perse*, depuis la conquête de ce pays par les Arabes (abrégé de l'ouvrage anglais du chev. J. Malcolm); 3 vol. *in-8.°* 1823 et 1824.

Degl' insetti nocivi all' uomo, alle bestie, all' agricoltura, &c.; des Insectes nuisibles à l'homme, aux animaux, à l'agriculture; moyens de les détruire ou de les éloigner, par Ant. Ascona. Milan, Rusconi, 1824, *in-12*.

Le Haydine, &c.; Lettres sur la vie et les œuvres du compositeur Jos. Haydn, par M. Giuseppe Campani, dédiées au Conservatoire de musique de Milan; 2.° édition, revue et augmentée. Padoue, 1823, *in-8.°*

Un vol. *in-8.°* de 440 pages, publié à Rome en 1823 par M. Mai, contient les articles suivans : *Juris civilis antejustinianei reliquiæ ineditæ. — Symmachi*

orationum partes novem. — C. Julii Victorii Ars rhetorica. — L. Cæcil. Minutiani Apuleii trium librorum fragmenta de Orthographiâ ; cum append. et tab. æneis.

ANGLETERRE.

Life of Shakespeare, &c.; Vie de Shakespeare, avec des recherches sur l'origine des sujets de ses pièces, et des considérations sur les théâtres anciens, par Aug. Skottowe. Londres, Longman, 1824, 2 vol. *in-8.°;* 1 l. st. 1 sh.

The History of London, &c.; Histoire de Londres, ou Mémoires sur l'origine, les progrès et l'état actuel de cette cité, par MM. Shotto et Reuben-Percy. Londres, 1824, 3 vol. *in-18,* avec des cartes.

Compendium of the History of Ireland ; Abrégé de l'Histoire d'Irlande, depuis les temps anciens jusqu'au règne de Georges I.er, par M. J. Lawless; 3.e édit. Londres, Longman, 1824, 2 vol. *in-8.°*, 18 sh.

État du commerce de la Grande-Bretagne avec toutes les parties du monde; tableau disposé par M. Cæsar Moreau, vice-consul de France. Londres, impr. de W. Glowes, libr. de MM. Treuttel et Würtz, gr. *in-plano,* parfaitement imprimé, divisé en 58 colonnes, dont la première contient une *introduction,* et la dernière, des souvenirs chronologiques depuis 1697. Pr. 7 fr. Ce tableau nous paroît mériter beaucoup d'éloges: l'auteur y a rassemblé méthodiquement un très-grand nombre de résultats précis et instructifs.

History of Suli and Parga, &c.; Histoire de Souli et de Parga, contenant leur chronologie, le récit de leurs guerres, &c.; ouvrage traduit du grec moderne en italien, et de l'italien en anglais; 2.e édit. Edimbourg, Constable, 1824, *in-8.°;* 7 sh. 6 d.

Account of some recent discoveries in hieroglyphical literature &c.; Rapport sur quelques découvertes récentes dans la littérature hiéroglyphique et les antiquités égyptiennes, par M. Thomas Young, avec un alphabet. Londres, Murray, 1823, *in-8.°;* 7 sh.

The twentieth Report of the british and foreign Bible-Society; . . . London, 1824, *in-8.° Vingtième Rapport de la Société biblique, britanique et étrangère,* avec un appendix et la liste des souscripteurs et des bienfaiteurs.

ALLEMAGNE.

Viàkarannam zastra vakshou sha, Grammatica sanskrita, &c.; Grammaire sanscrite (en latin), par M. Othmar Frank, professeur de philologie persane et indoue à l'académie de Wurzbourg. Wurzbourg et Leipzig, *in-4.°*, 220 pag.

De Euphorionis Chalcidensis vitâ et scriptis disseruit, et quæ supersunt ejus fragmenta collegit et illustravit Aug. Meinecke. Lipsiæ, 1823, *in-8.°*

Conrad Gessner, &c.; Vie de Conrad Gessner (mort en 1565), par M. J. Hanhort. Winterthur, 1824, *in-8.°*

Die edelsten frauen der Deutschen vorzeit; Biographie des femmes célèbres de l'Allemagne dans les temps anciens, par M. A. Herkel. Nuremberg, Haubenstricker, 1823, tome I.er, *in-8.°;* 2 fr. 30 kr.

Historisch antiquarische untersuchungen ueber Aegypten, &c.; Recherches historiques et archéologiques sur l'Égypte ; l'inscription de Rosette, traduite et commentée par M. W. Drumann. Kœnisberg, impr. de l'université, 1823, *in-8.°*

Ueber das Bewegungoverniögen der thiere; sur la faculté du mouvement chez les animaux, par E. A. Naumann. Leipsick, 1824, chez Wieuback, *in-8.°* Pr. 12 gr.

Iehrhuch der reinen chemie, &c.; Cours de chimie pure, par Gustave Bischof. Bonne, Weber, 1824, *in-8.°*, tome I.er Pr. 1 rxd. 21 gr.

Juris romani tabulæ negotiorum solemnium, modò in ære, modò in marmore, modò in chartâ superstites : collegit, post Gruteri, Maffeii, Donii, Marini, aliorumque curas iterùm recensuit, illustravit, notitiam litterariam et commentariolum de modo conficiendi instrumenta apud Romanos, præmisit E. Spengenberg. Lipsiæ, 1824, *in-8.°*, cum tabulis lithogr.

Commentatio de Motenabio, poetâ Arabum celeberrimo, ejusque carminibus, auctore Petro à Bohlen. Bonnæ, typis regiis, 1824, *in-8.°*

PAYS-BAS. L'Écrit de M. Cappadose contre la vaccine vient d'être réfuté par deux médecins hollandais, MM. Jorritsma et Vondorp. Le premier a publié à Amsterdam, chez Abbing, un volume *in-8.°* de 135 pages, intitulé *de Bestryding, &c....*; et le second, à Utrecht, imprimerie d'Alter, *de Vaccine verdedigd tegen; la Vaccine défendue, &c.*; xx. et 169 pages *in-8.°*

DANEMARCK. *Archiv for historie og geographie; Archives pour l'histoire et la géographie*, par M. J. Chr. Rise. Copenhague, 1822-1824, *in-8.°* Il a déjà paru 14 vol. de ce recueil, de 400 à 500 pages chacun.

Bidrag til en skildring of Guinea-kysten og dens Indbyggere; &c.; Mémoires pour servir à la description de la côte de Guinée et de ses habitans, avec un tableau des colonies danoises; par H. C. Monrud. Copenhague, Seidelin, *in-8.°* La préface est de M. C. Malbech; elle renferme des notices sur les ouvrages relatifs à la côte de Guinée.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA. Cahier d'octobre, p. 638, l. 21; 1900, *lisez* 1600 : p. 640, l. 16; XVIII.e, *lisez* XIII.e

JOURNAL DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1824.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1824.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Les livres nouveaux, les lettres, avis, mémoires, &c., qui peuvent concerner la rédaction de ce journal, doivent être adressés au bureau du Journal des Savans, à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1824.

TRANSACTIONS of the literary Society of Bombay; with engravings: vol. III. — Mémoires de la Société littéraire de Bombay; avec planches; tome III. Londres, 1823, xij et 554 pages *in-4.°*

SECOND ARTICLE.

M. WALTER HAMILTON, dans sa Description géographique, statistique et historique de l'Indoustan (1), aussi bien que dans son Dictionnaire géographique de la même contrée, publié sous le titre d'*East India Gazeteer*, nous a appris, d'après divers voyageurs et écrivains anglais, qu'à Tchintchour *[Chinchoor]*, petite ville de la province

(1) *A geographical, statistical, and historical Description of Hindostan and the adjacent countries*, tom. II, p. 199.

d'Aurengabad, sur la route de Bombay à Pouna, et à dix milles environ de cette dernière ville, réside un personnage qui, sous le nom de Tchintaman-Deo *[Chintaman-Deo]*, passe pour une incarnation vivante de Ganpaty, divinité favorite des Mahrattes, et reçoit comme tel les hommages d'une grande partie de cette nation. L'histoire de ce dieu et de sa famille est le sujet d'un mémoire communiqué à la société littéraire de Bombay par le capitaine W. H. Sykes.

Quoique l'histoire de Tchintaman-Deo ne remonte pas à une époque fort éloignée, elle a, comme celle de toutes les nations, ses temps fabuleux. Le dieu qui vit aujourd'hui, est le huitième de sa famille en qui réside la divinité. Avant que Séwaadji eût fondé l'empire des Mahrattes, vivoient à Pouna un homme et une femme déjà avancés en âge, pauvres, mais zélés adorateurs de Ganpaty. Ils voyoient avec peine qu'ils n'avoient point d'enfant qui pût soutenir leur vieillesse. Un songe annonça au vieillard que sa femme mettroit au monde un enfant mâle, et le vieillard fit vœu de le consacrer à Ganpaty. Le songe ne manqua pas d'avoir son exécution, et l'on donna à l'enfant le nom de Moroba, qui est une des dénominations sous lesquelles Ganpaty est adorée. Moroba perdit fort jeune ses parens, et se voua aux austérités et à la vie contemplative. Quoique Tatour, où il faisoit sa demeure, soit éloigné de dix-huit cosses du temple de Ganpaty, situé à Morgow, il avoit fait vœu de rendre tous les mois une visite à la déesse dans ce temple. Un miracle qui s'opéra par le ministère de Moroba lorsqu'il eut atteint l'âge de 22 ans, commença à fixer les regards du public sur lui. Beaucoup de guérisons miraculeuses augmentèrent par la suite sa réputation, sur-tout lorsque Séwaadji, qui commençoit alors à se faire connoître, eut été guéri, en se présentant devant lui, d'un mal d'yeux. Pour se soustraire aux importunités de ceux qui venoient en foule le visiter et interrompoient ses exercices de dévotion, Moroba quitta Tatour, et se retira dans un bois qui occupoit le lieu où est aujourd'hui la pagode de Tchintchour.

Quand Moroba fut parvenu au déclin de l'âge, le pélerinage périodique au temple de Ganpaty devint très-pénible pour lui, d'autant plus qu'il devoit le faire à jeun, et ne pouvoit rompre le jeûne qu'après avoir pratiqué dans le temple toutes les cérémonies du *poudja*, c'est-à-dire, du culte. Une fois il se trouva malade au moment de partir pour son pélerinage; toutefois il se mit en marche : mais sa foiblesse étoit si grande, qu'il ne put arriver que le soir, lorsque les portes du temple étoient déjà fermées. Accablé de fatigue et de faim, il s'endormit ; mais la déesse lui apparoissant lui ordonna d'entrer dans le temple, d'y faire

ses actes de dévotion et de prendre de la nourriture. Elle lui annonça de plus que le temps de ses épreuves étoit terminé, et que, pour le dispenser dorénavant d'un pélerinage qui étoit au-dessus de ses forces, elle alloit s'incarner en lui, et après lui dans ses descendans pendant sept générations, et fixer son séjour à Tchintchour, où elle lui ordonnoit de bâtir un temple. Moroba, se réveillant, alla au temple, dont la porte s'ouvrit devant lui; il s'acquitta du *poudja*, substitua des fleurs fraîches à celles qui avoient été offertes à la déesse et qui étoient fanées; puis, son vœu étant ainsi accompli, il prit de la nourriture et s'endormit. Le lendemain matin, les Brahmes qui desservoient le temple, voyant les fleurs fraîches, reconnurent qu'il s'étoit passé quelque chose d'extraordinaire; mais un collier de perles qui ornoit le cou de la déesse avoit disparu; et quand ils s'en aperçurent, ils ne doutèrent point que des voleurs ne se fussent introduits dans ce lieu saint. Dans leurs recherches, ils aperçurent Moroba qui dormoit, et qui avoit à son cou le collier de perles. On le réveille violemment, on se saisit de lui, et on le traîne devant le gouverneur. Il a beau raconter pour sa défense ce qui lui est arrivé, on n'en tient aucun compte et on le jette en prison. Mais, la nuit suivante, Ganpaty apparut en songe au gouverneur, et lui apprit que c'étoit elle-même qui s'étoit dépouillée de son collier pour le mettre au cou de Moroba. Ainsi justifié, Moroba recouvra la liberté et retourna à Tchintchour. A son arrivée, une pierre conique, sorte de monument consacré à Ganpaty, sortit de la terre. Moroba, ne pouvant plus douter que la déesse n'eût désormais choisi ce lieu pour sa résidence, y éleva un temple en son honneur; il sentit aussi en lui-même les impressions de la divinité dont il étoit devenu une incarnation vivante, et fit un nombre infini de miracles qui répandirent sa renommée jusque dans les contrées les plus reculées de l'Inde. Après avoir fourni une longue carrière, Moroba se fit enterrer tout vivant, et défendit d'ouvrir son tombeau, menaçant de malédictions terribles quiconque contreviendroit à ses dernières volontés.

Tchintaman son fils, devenu après lui l'incarnation de Ganpaty, succéda à tous ses honneurs, et une seconde pierre sortie de la terre fut la marque de sa succession aux droits de son père. Je ne transcrirai point les merveilles qui signalèrent l'époque de Tchintaman, et qui lui assurèrent et à ses descendans le titre de *Deo*. Tchintaman eut huit femmes et laissa huit fils. Celui qui lui succéda porta le nom de *Naraïn-Deo ;* il justifia aussi sa divinité par des miracles.

La divinité s'étoit transmise ainsi de père en fils jusqu'à *Naraïn-Deo*, deuxième du nom, le sixième en comptant Moroba. Naraïn, cédant à

une vaine curiosité, fit ouvrir le tombeau de Moroba : par cette action il attira sur lui les malédictions prononcées par Moroba contre l'impie qui contreviendroit à ses défenses; la divinité l'abandonna, et, redevenu un simple mortel, il mourut. Son fils Dharmédar lui succéda ; mais quoiqu'il eût épousé trois femmes, il mourut sans enfans vers 1810. Avec lui se terminoit l'exécution de la promesse de Ganpaty, et devoit finir cette lignée de dieux: mais les Brahmes attachés au service du temple, par des motifs faciles à deviner, en ont jugé autrement, et ont annoncé que la déesse vouloit bien encore prolonger cette faveur ; ils ont en conséquence substitué à Darmédhar un de ses parens éloignés.

Telle est en substance l'histoire de cette famille de dieux, que leur divinité ne dispense d'aucune des nécessités communes à tous les humains, et ne rend indifférens à aucune des jouissances de la vie ordinaire. Ce qu'il y a de plus singulier, et que le capitaine Sykes a oublié, je crois, de remarquer, c'est que ces incarnations vivantes de Ganpaty n'en rendent pas moins un culte à l'idole qui est censée leur avoir communiqué sa divinité ; car, suivant leur système, la divinité est plus parfaite dans la statue, et elle perd quelque chose de sa perfection par l'*avatar* ou incarnation.

Le morceau dont je viens de donner l'analyse n'est qu'une simple narration, propre à faire connoître l'excessive crédulité des peuples de l'Inde et l'abus que savent en faire les Brahmanes dans leur intérêt, mais n'offre aucune discussion critique. Il n'en est pas de même du mémoire de M. W. Erskine, qui a pour objet les restes du bouddhisme qui existent encore aujourd'hui dans l'Inde.

On sait que trois systèmes religieux se sont partagé depuis bien des siècles les régions auxquelles s'est appliqué le nom d'*Inde*, dans son acception la plus étendue. Ces systèmes sont ceux des Brahmanes, des Bouddhistes et des Djaïns. Le but principal du travail de M. Erskine, est d'indiquer les signes auxquels on peut reconnoître, parmi les monumens de l'Inde, ceux qui appartiennent à chacun de ces systèmes religieux; le but secondaire est d'attirer l'attention de la Société littéraire de Bombay sur l'état actuel des Djaïns dans la partie occidentale de l'Inde, et d'exciter les personnes qui se trouvent placées dans des positions favorables pour cela, à donner des descriptions de tous les restes d'anciens temples des Bouddhistes et des Djaïns qui existent encore, particulièrement dans le Guzérate, et sur-tout à prendre et à communiquer aux savans des copies de toutes les inscriptions qui appartiennent à ces temples.

Ce mémoire, qui renferme plus de choses que ce premier aperçu ne

semble le promettre, se divise en quatre parties. La première traite de l'antiquité respective des Bouddhistes, des Brahmanes et des Djaïns; dans la seconde, l'auteur essaie de fixer certains caractères qui doivent servir à distinguer les temples souterrains qui appartiennent à chacune de ces trois religions; et dans la troisième, il fait l'application des principes qu'il a posés, aux monumens religieux de l'Inde qui lui semblent avoir été propres aux Bouddhistes. La quatrième partie renferme des observations sur l'inconstance de la doctrine des Brahmanes, en ce qui concerne Bouddha. Je vais donner une idée du contenu de chacune de ces quatre parties.

Ce n'est point par des autorités historiques que peut se décider la question d'antériorité entre les trois sectes qui se sont partagé ou se partagent encore la soumission des habitans de cette vaste partie de l'Asie. Ce que les Indiens ont le moins cultivé, ou plutôt ce qu'ils semblent avoir totalement négligé, ce sont toutes les sciences qui se composent de l'observation et de la collection des faits, et par conséquent l'histoire. Sur la question dont il s'agit, chaque secte ne manque point de se donner l'avantage; et hors leurs prétentions respectives, la littérature indienne n'offre aucun document qu'on puisse consulter. Aussi les savans se sont-ils divisés sur cette question. M. Erskine présente, dans un exposé court, mais lumineux, les raisons qu'on a fait valoir dans l'intérêt de chacune des trois religions, et se range à l'opinion de M. Colebrooke, qui décide la question en faveur du système brahmanique: seulement il doute que, par les Samanéens des anciens écrivains, on doive entendre les Sanyasis de la religion des Brahmanes, comme le pense M. Colebrooke. Il croit, et, ce nous semble, avec beaucoup de raison, que les Samanéens étoient des Bouddhistes qui se trouvoient mêlés avec les Brahmanes, mais dont le système religieux attiroit bien moins l'attention des voyageurs que celui des Brahmanes. M. Erskine ne pense pas que, dans l'état actuel de nos connoissances, il y ait aucun motif de reculer l'origine du bouddhisme au-delà de l'époque de Gontama, qu'il porte à 540 ans avant J. C. Quant aux Djaïns, il ne les considère que comme une secte du bouddhisme, qui ne fut point enveloppée dans la proscription de la religion de Bouddha, et sut échapper à leur ruine et à l'intolérance des Brahmanes. Les Bouddhistes que la persécution n'atteignit point, se réunirent sans doute aux Djaïns, et finirent par s'incorporer tout-à-fait avec eux. « Au reste, dit M. Erskine, si l'on venoit à découvrir des » faits qui obligeassent de reculer plus que je ne le fais l'origine du » bouddhisme, je regarderois toujours le système brahmanique comme

» le plus ancien, et je ne donnerois à celui des Djaïns que la troisième
» place. »

Les caractères matériels qui peuvent servir à distinguer les temples souterrains de chacune des trois sectes, doivent, pour atteindre ce but, être fondés sur leur doctrine et les pratiques de leur culte. Il faut donc, avant tout, avoir une idée juste des principaux points de doctrine ou de culte sur lesquels ces sectes sont en opposition. C'est aussi le premier objet auquel s'attache M. Erskine dans la deuxième partie de son mémoire, et il oppose les Bouddhistes aux Brahmanes sous treize points de vue.

Suivant les Brahmanes, la divinité, sous une figure sensible d'homme ou d'autre animal, a paru plusieurs fois dans le monde pour le réformer ou y rétablir l'ordre : suivant les Bouddhistes, il paroît de temps à autre, pour le même objet, des hommes auxquels est commun le nom de *Bouddha*, et qui, par la pratique de toutes les vertus, des exercices de mortification et de la contemplation, s'élevant au-dessus de toutes les passions, acquièrent une connoissance sans bornes, un pouvoir illimité, font des miracles surprenans, et enfin disparoissent pour entrer dans la suprême félicité. On peut donc dire avec M. Erskine, que chez les Brahmanes les dieux deviennent des hommes, tandis que chez les Bouddhistes, ce sont les hommes qui deviennent des dieux.

Les Brahmanes voient par-tout l'action immédiate de la divinité, admettent, à quelques exceptions près, la création de la matière; respectent les védas comme des livres sacrés, et même, pour la plupart, les pouranas : le dieu des Bouddhistes, dans un repos parfait, ne se mêle point de l'administration de l'univers ; ces sectaires regardent la matière comme éternelle, et ne tiennent aucun compte des védas et des pouranas.

Les Bouddhistes n'admettent point la division des castes, et prennent leurs prêtres indifféremment dans toutes les classes de la société : ces prêtres peuvent renoncer à leur ministère, et rentrer dans la vie commune ; leur sacerdoce est incompatible avec le mariage et toute action charnelle : ils vivent réunis dans des monastères auprès des temples. Sur tous ces points, les Brahmanes leur sont directement opposés.

La vénération pour le feu et les sacrifices si fréquens chez les Brahmanes, sont également inconnus aux Bouddhistes.

Tandis que les Brahmanes regardent comme impurs tous les restes des corps morts, et bornent leurs hommages à leurs dieux, les Bouddhistes honorent les reliques de leurs saints ou Bouddhas, et même celles de leurs éléphans sacrés.

Enfin, en passant sous silence quelques autres points d'opposition entre les deux sectes, le pali, bali ou magadha est l'idiome sacré des Bouddhistes ; celui des Brahmanes est le samscrit.

Les Djaïns ont en général bien plus d'analogie avec les Bouddhistes qu'avec les Brahmanes ; cependant, comme ces derniers, ils admettent la différence des castes, et leurs prêtres ne mangent point la chair des animaux. M. Erskine ajoute que, du moins dans la partie de l'Inde qui dépend de la présidence de Bombay, ils ne rendent aucun hommage aux reliques des saints personnages. Sur tous les autres points, ils sont d'accord avec les Bouddhistes, et, comme eux aussi, ont une sorte de religieuses.

Ces trois sectes néanmoins ont des dogmes communs, tels, par exemple, que la métempsycose ; elles ont aussi les mêmes idées extravagantes sur la géographie, la cosmographie, l'astronomie, les causes des éclipses, la nature du ciel et de l'enfer, et beaucoup d'autres objets : d'où il suit, ou qu'elles ont toutes puisé à une même source, ou qu'elles ont emprunté les unes des autres une partie de leurs doctrines.

La différence des dogmes et du culte a dû nécessairement influer sur la forme extérieure des édifices religieux et sur leur décoration. Ainsi, chez les Bouddhistes, les figures représentées dans les temples sont toujours des figures humaines, et leurs attitudes variées ont cela de commun, qu'elles portent toujours le caractère de la contemplation, attribut inséparable de la sainteté. Un autre caractère des lieux consacrés au culte des Bouddhistes, c'est le *dagob*, sorte de figure hémisphérique ou de coupole, portée sur un cylindre peu élevé, et fréquemment surmontée d'une large ombrelle en bois ou en pierre. Ailleurs une pyramide est substituée à cette coupole ; mais, dans un cas comme dans l'autre, cette espèce de monument, quelles qu'en soient les dimensions, contient ou est censée contenir quelques ossemens d'un Bouddha, ou quelque portion des restes d'un éléphant sacré. Les temples souterrains des Bouddhistes présentent encore une particularité qui se lie évidemment avec la vie cénobitique des ministres du culte de Bouddha : ce sont des cellules ou petites chambres qui, en plus ou moins grand nombre, accompagnent toujours le lieu destiné au culte. Je passe sous silence quelques autres caractères dont l'exposition me meneroit trop loin, et j'observe seulement que l'on doit aussi, suivant M. Erskine, regarder comme appartenant aux Bouddhistes les lieux consacrés à la religion, où l'on trouve de longues inscriptions tracées en un genre de caractères toujours constamment le même, et qui n'ont point encore été déchiffrées, mais qui probablement sont écrites en pali ou magadha.

Une observation essentielle de M. Erskine, et qui nous paroît très-fondée, c'est qu'il faut bien se garder de confondre le dagob des Bouddhistes avec le lingam des Brahmanes.

Les lieux consacrés au culte des Djaïns sont plus difficiles à distinguer de ceux qui appartiennent aux Bouddhistes; et l'on sent bien que cela doit être, puisque la doctrine de ces deux sectes est infiniment rapprochée. Toutefois M. Erskine indique quelques caractères qui peuvent servir à faire cette distinction.

Dans la troisième partie de son mémoire, l'auteur applique les observations précédentes aux différens monumens antiques de la religion de l'Inde, et indique à quelle secte chacun d'eux lui paroît appartenir. Je ne puis point le suivre dans ce détail : je dois seulement remarquer qu'en certains endroits, et notamment à Ellora, les trois sectes, ou deux au moins, les Bouddhistes et les Brahmanes, se sont partagé les constructions ou plutôt les excavations consacrées à la religion, ce qui donne lieu de penser qu'il fut un temps où ces diverses sectes se toléroient réciproquement et se partageoient paisiblement la domination sur les habitans de ces contrées; ce fut alors sans doute que, par des emprunts réciproques, il s'établit entre elles une certaine uniformité de doctrines et d'opinions, qui, n'étant fondées sur rien de réel, ne peuvent être devenues communes à des systèmes d'ailleurs fort opposés, que par cette seule voie.

C'est peut-être à ce syncrétisme qu'il faut attribuer le rôle que joue Bouddha dans la mythologie des Brahmanes; et c'est ici l'objet de la quatrième partie du mémoire de M. Erskine.

Suivant les idées qui ont cours aujourd'hui parmi les sectateurs du système brahmanique, Bouddha est un *avatar* ou incarnation de Vischnou : mais dans cette incarnation Vischnou n'a eu pour but que de plonger plus profondément dans l'erreur et le déréglement les sujets de Tripoura Raja, pour acquérir par-là le droit de châtier plus sévèrement les opinions hétérodoxes dont ils faisoient profession. Aussi Vischnou, dans cet *avatar*, n'est-il point l'objet de l'adoration des Brahmanes; mais il n'en a pas toujours été ainsi. M. Erskine prouve par des passages extraits de livres anciens, et par divers monumens authentiques, dont les uns appartiennent au système brahmanique, et les autres portent des caractères irrécusables de bouddhisme, 1.° que Vischnou, dans l'*avatar* de Bouddha, a été, ainsi que dans ses huit autres incarnations, l'objet du culte des Brahmanes, comme une divinité bienfaisante, remplie d'une profonde sagesse et digne des adorations et de la reconnoissance des hommes; 2.° que les Bouddhistes parloient quelquefois avec respect

des divinités brahmaniques et même des védas. Cette tolérance mutuelle, ce pacifique syncrétisme a duré, d'après la date des monumens allégués en preuve, du moins jusqu'au XI.e siècle de l'ère chrétienne. Il en faut conclure, suivant notre auteur, que le point de vue sous lequel le système brahmanique représente aujourd'hui le neuvième *avatar* de Vischnou, est une invention postérieure à l'époque où le bouddhisme, proscrit par les Brahmanes, a succombé dans l'Inde aux persécutions et à l'intolérance de ses redoutables adversaires. L'ancien système de tolérance et de syncrétisme existe encore chez les Bouddhistes et les Djaïns, dans les contrées où ils sont mêlés avec les disciples du brahmanisme, et ils ne font pas difficulté d'admettre les divinités de la mythologie indienne dans les édifices extérieurs de leurs temples.

Je dois me borner à cette analyse bien imparfaite d'un mémoire qui est du plus grand intérêt, et où l'on reconnoît par-tout une critique aussi ingénieuse que solide. J'ajouterai seulement que quelques-unes des questions traitées par M. Erskine, comme l'antiqnité respective du brahmanisme et du bouddhisme, la nature de *l'avatar* de Vischnou sous la forme de Bouddha, le mélange des symboles mythologiques du brahmanisme avec les figures et emblèmes propres au bouddhisme, ont aussi fixé l'attention de M. le capitaine W. H. Sykes, dans son mémoire sur les souterrains d'Ellora, publié dans ce même volume.

J'ai pris l'engagement de faire connoître encore un des articles contenus dans le volume dont je rends compte ; je veux parler d'un voyage à travers le nord de l'Arabie, d'Elcatif, sur le golfe Persique, jusqu'à Yambo, sur la mer Rouge. Je me bornerai à une analyse très-courte de ce morceau, auquel est jointe une carte, qu'il faut avoir sous les yeux pour suivre la marche du voyageur.

Le gouvernement de Bombay, instruit des succès qu'Ibrahim-pacha, fils de Méhémet Ali, vice-roi d'Égypte, avoit obtenus sur les Wahabites, résolut de lui envoyer une députation pour le féliciter sur l'heureuse issue de son entreprise, et l'engager, s'il étoit possible, à coopérer avec les forces britanniques à la réduction de *Ras-Alkheima* et des autres postes maritimes situés sur le golfe Persique, qui servoient de repaire aux pirates arabes nommés *Djewasim*. Le capitaine C. F. Sadler, chargé de cette mission, ayant mis à la voile de Bombay le 14 avril 1819, se rendit d'abord à Mascat, où il arriva le 7 mai. Il devoit prendre là des informations sur la route qu'il convenoit de suivre pour se rendre au camp du pacha. Les renseignemens qu'il obtint le déterminèrent à gagner Élcatif, où il aborda le 21 juin. Là un scheïkh des Arabes nommés *Bénou-Khalid*, et dont la famille avoit eu des rapports avec les

Anglais, s'offrit de lui fournir les chameaux et les chevaux nécessaires pour le conduire jusqu'à *Lahsa,* ou, comme on dit aussi, *Alahsa.* Ce scheïkh, nommé *Maschrouf,* après avoir extorqué, chemin faisant, de l'argent du capitaine Sadler, en menaçant de l'abandonner au milieu du désert, le conduisit au camp de son oncle Mahmoud, qui se trouvoit à un lieu nommé *Omm Rébia.* Parti d'Élcatif le 28 juin, M. Sadler arriva au camp de Mahmoud, le 3 juillet. Ici il éprouva de nouveau la mauvaise foi des Bédouins. Mahmoud, qui montra une grande indignation de la conduite de son neveu, ne laissa point échapper l'occasion de rançonner un étranger qui réclamoit sa protection. Sous le prétexte que Maschrouf ne pouvoit exercer aucune autorité sur les Arabes ses sujets, et que lui seul avoit le droit de fournir au voyageur les moyens de se rendre à Lahsa, il mit à ses services le prix qu'il voulut. Le capitaine, obligé de subir la loi de ces Bédouins, consentit à tout, et, ayant quitté le camp de Mahmoud le 7 juillet, il arriva le 10 à Lahsa. *Lahsa* ou *Alahsa* est, à ce que nous apprenons de lui, le nom d'un district dont la principale ville s'appelle *Fouf* (suivant un autre écrivain, *Hofhouf*). De Lahsa, le voyageur s'étant joint à un corps de troupes qui alloit retrouver le gros de l'armée, revint d'abord à Omm-Rébia, par une route plus courte que celle qu'il avoit suivie la première fois; puis il se rendit, à travers le désert, en onze jours de marche, à une ville nommée *Manfouah,* dont la population est d'environ deux mille familles, et dont les murs avoient été rasés par ordre d'Ibrahim-pacha. Une nouvelle route de quinze journées, dans laquelle le voyageur eut occasion de voir les ruines de *Déréia,* la capitale des Wahabites, le conduisit de *Manfouah* à *Ras* (1), où il espéroit joindre Ibrahim-pacha. La seule ville de quelque importance qui se trouve sur cette route est Anize ou *Éneizé.* Cette place, aujourd'hui ruinée par les Turcs dans la guerre contre les Wahabites, a toujours été la voie des communications entre le golfe Persique et la mer Rouge; et par sa position, dit le capitaine Sadler, on peut la considérer comme le centre de l'Arabie, sous le point de vue du commerce et de la politique, comme sous celui de la géographie.

Ibrahim-pacha avoit quitté Ras, deux jours avant l'arrivée du capitaine, pour aller à Médine. L'officier qu'il avoit laissé pour le remplacer, parut au capitaine ignorer complétement la géographie d'une contrée

(1) M. Sadler a écrit *Rus,* ce qui, suivant l'orthographe adoptée par les Anglais dans l'Inde, doit se rendre en français par *Ras,* et non par *Rous,* comme l'a fait M. Jomard dans sa Notice géographique sur le pays de Nedjd.

où son maître faisoit la guerre depuis trois ans. M. Sadler ne put obtenir de lui une escorte pour se rendre à Bassora; et la mauvaise foi dont les Turcs avoient usé envers les Arabes de Bénou-Khalid, leur avoit fait prendre les armes, de sorte qu'il devenoit impossible au capitaine de retourner à Elcatif. Il se détermina donc à aller à Médine, et se remit en route le 28 août avec une escorte turque; il arriva, le 8 septembre, Bir-ali, ayant toujours marché à travers un désert de sable, où l'on trouve des puits de place en place. Un infidèle ne pouvant pas entrer dans Médine, Ibrahim-pacha envoya au-devant du capitaine son *pischcar agasi*, c'est-à-dire, le chef de sa maison, pour le conduire à Bir-ali, environ trois milles à l'ouest de la ville: c'étoit là qu'étoit campé le *harem* du pacha. M. Sadler donne, en cet endroit de sa relation, les détails qu'il a pu recueillir sur l'état actuel de Médine. A Bir-ali, le capitaine fut présenté au pacha, et lui remit les présens dont il étoit chargé pour lui. Le lendemain matin, Ibrahim vint rendre visite à l'envoyé dans sa tente, et accepta le déjeûner qui lui fut offert; après quoi il fut convenu que le capitaine se rendroit à Yambo avec le harem du pacha. On se mit en marche le 15 septembre, et l'on arriva le 21 à Yambo, en suivant toujours d'étroites vallées, renfermées entre des montagnes de roche nue : à peine aperçoit-on dans les vallées quelque végétation, jusqu'à ce qu'on arrive à Melha, à un jour de marche de Yambo. A Melha, on débouche dans une vaste plaine, bornée à l'ouest par la mer Rouge. Yambo n'est qu'un mauvais port de mer; un peu plus au sud, dans l'intérieur des terres, est une ville du même nom, dont le séjour est préférable à celui du port.

Le 19 octobre, M. Sadler s'embarqua sur un petit bâtiment non ponté, et se rendit en quatre jours à Djidda; il y eut plusieurs entrevues avec Ibrahim-pacha, qui en partit le 16 novembre pour retourner en Égypte par Coseïr. Pour le capitaine, il demeura à Djidda, attendant une occasion pour retourner dans l'Inde; elle ne se présenta que le 23 janvier 1820, et il arriva à Bombay le 8 mai, après une longue et ennuyeuse traversée.

La relation du capitaine Sadler est mêlée de beaucoup d'observations qui lui donnent un grand intérêt. Il est bon de la comparer avec ce qu'on lit sur les mêmes contrées dans la Notice géographique sur le pays de Nedjd, rédigée par M. Jomard, et insérée dans le second volume de l'Histoire de Méhémed-Ali de M. Mengin. M. Jomard a eu connoissance de l'itinéraire du capitaine Sadler, et en a fait l'objet de quelques observations.

Je terminerai cet article en observant que, parmi les mémoires que

je me suis contenté d'indiquer, celui de M. Vans Kennedy sur le caractère de Mahomet est très-propre à rectifier les fausses idées qu'on a généralement admises sur le fondateur de l'islamisme. Aucune personne instruite ne sera tentée sans doute de confondre le Mahomet de Voltaire avec celui de l'histoire; et, à cet égard, M. Vans Kennedy a peut-être accordé trop d'importance au jugement de la Harpe: mais on pourroit croire que des historiens tels que Prideaux et Gibbon méritent plus de confiance. M. Vans Kennedy fait voir que, dans le jugement qu'il ont porté de Mahomet, ils se sont beaucoup trop laissé entraîner par les préjugés communs; mais peut-être aussi notre auteur a-t-il un peu donné dans un excès contraire. Toutefois j'ai vu avec plaisir que sa manière d'envisager cet homme célèbre s'éloigne peu de celle que j'ai présentée dans la Biographie universelle, en ajoutant au travail d'un des collaborateurs de ce grand ouvrage, mon opinion sur le prophète des Arabes et sur l'Alcoran.

SILVESTRE DE SACY.

Histoire des Mongols, depuis Tchinguis-kan jusqu'à Timourlanc; avec une carte de l'Asie au XIII.e siècle: tome I.er en deux parties, de xlvj et 727 pages *in-8.°* Paris, 1824.

L'IRRUPTION des Mongols au XIII.e siècle est l'un des événemens les plus mémorables du moyen âge. L'histoire de l'Asie n'en offre aucun qui puisse, en Europe même, exciter plus d'intérêt. L'apparition subite de nations inconnues, la formation d'un empire plus étendu que ceux d'Alexandre et des Romains, tant de rapports nouveaux nés tout-à-la-fois du rapprochement de peuples qui habitoient aux deux extrémités de l'ancien continent, tant d'effets variés qui ont influé sur les intérêts de la politique, la marche du commerce et le développement des sciences, tant de changemens de toute espèce qui ont accompagné ou suivi les conquêtes de Tchingkis et de ses successeurs, font accueillir avec curiosité les moindres faits qui se rapportent à cette grande révolution; de sorte qu'on peut appliquer à l'histoire des Mongols ce qui a été dit de l'histoire en général, *qu'elle plaît de quelque manière qu'elle soit écrite.*

La puissance des Mongols s'est étendue à des pays trop vastes, pour qu'il soit possible d'en rechercher le souvenir dans les chroniques d'un seul pays ou dans les traditions d'un seul peuple. Eux-mêmes ne

nous ont pas laissé d'annales, ou du moins les ouvrages où avoit été consigné le récit des événemens de leur histoire sont en partie perdus, et les portions qui ont échappé à la destruction n'ont pas encore été apportées en Europe. C'est donc chez les peuples des contrées qui ont été jadis soumises à leur domination, qu'on a dû chercher les matériaux épars dont il étoit possible de se servir pour recomposer une histoire des Mongols. Au premier rang il faut placer les écrivains chinois, qui ont sur tous les autres l'avantage d'avoir vécu dans des régions plus rapprochées du centre de la puissance des Tartares. Visdelou (1), Gaubil (2) et Deguignes (3), sont les auteurs européens qui ont puisé avec le plus de succès à cette source abondante et pure. Les voyageurs qui, dans le moyen âge, avoient été chargés par les souverains pontifes ou par les rois de France, de différentes négociations auprès des princes de la Tartarie, ont aussi recueilli des renseignemens qui ne sont point à dédaigner: les historiens d'Arménie et de Géorgie en ont conservé d'autres qui ne sont pas moins précieux, comme on peut en juger par l'*Histoire orientale* d'Hayton, et sur-tout par les extraits qui ont servi d'éclaircissemens à l'histoire de la famille des Orpelians (4). Les auteurs persans, arabes, turcs et syriens, ont composé des mémoires très-intéressans sur celle des branches de la famille de Tchingkis qui avoit formé des établissemens dans l'occident de l'Asie; et ce qu'on a déjà tiré des ouvrages d'Aboulfaradje, de Scherif-eddin, de Raschid-eddin, d'Aboul-ghazi, &c., suffit pour faire voir qu'après les historiens chinois, il n'y a pas de chroniques qu'on puisse consulter avec plus de confiance. Je ne parle pas des auteurs nationaux, parce que jusqu'ici on n'en a encore presque rien extrait d'historique, et que le livre de Setsen-Sanan Khoung-taïdji, dont la traduction annoncée par M. Schmidt est attendue avec tant d'impatience par les savans, sera le premier ouvrage un peu considérable dont on soit redevable à un auteur mongol.

Au milieu d'une si grande abondance de matériaux, et dans l'impossibilité de les mettre tous en œuvre, chacun des savans qui ont eu à traiter quelque point des antiquités tartares, a été déterminé dans son choix par sa situation, la direction particulière de ses études, et le genre des secours qu'il avoit à sa disposition. L'auteur à qui l'on doit la nou-

---

(1) *Hist. de la Tartarie*, dans le supplément à la Bibliothèque orientale. — (2) *Hist. de Gentschiscan et de toute la dynastie des Mongous.* — (3) *Hist. des Huns, &c.*; livres XV-XVIII, tom. III, p. 1-448. — (4) *Mémoires sur l'Arménie*, tome II.

velle Histoire des Mongols, a été conduit à donner la préférence aux écrivains arabes et persans, dont la langue paroît lui être familière. Il n'a pas négligé pour cela les moyens de comparaison que pouvoient lui fournir les écrits des occidentaux, les chroniques russes, et la partie traduite des Annales de la Chine. Mais en ce qui concerne ces dernières, l'obligation de s'en rapporter à Gaubil, à Mailla et à Deguignes, a dû nécessairement renfermer ses recherches dans un cercle assez étroit. C'est donc principalement comme étant rédigé d'après les mémoires des musulmans, et comme offrant un résumé de ce que ces mémoires contiennent de plus intéressant, que l'ouvrage que nous annonçons se recommande à l'attention des amis des sciences historiques. Sous ce rapport, il remplit une lacune importante et fournit des documens précieux. La manière dont ils y sont présentés doit ajouter encore à l'estime qu'un tel ouvrage mérite d'obtenir.

On doit peut-être savoir d'autant plus de gré à l'auteur, qu'il a eu sur-tout pour but d'être utile, et qu'il ne semble pas avoir cédé à ce sentiment involontaire qui guide le plus souvent dans le choix d'un sujet. Il s'est si peu dissimulé les inconvéniens du sien, qu'on pourroit dire qu'il les a plutôt exagérés. « Par-tout, dit-il, sur les traces des » Mongols, on ne voit que ruines et ossemens humains. Surpassant en » férocité les peuples les plus barbares, ils égorgent de sang froid, » dans les pays conquis, hommes, femmes et enfans; ils incendient » les villes et les villages, détruisent les maisons, transforment en » déserts des contrées florissantes.... Les Mongols du XIII.[e] siècle » méritent d'être rangés au-dessous de ces animaux qu'un aveugle » instinct pousse à la destruction, et la mémoire de leur chef atroce, » qui organisa le massacre et ne sut conquérir qu'en dévastant, doit être » vouée à l'exécration du genre humain.... L'histoire des Mongols, » empreinte de leur barbarie, ne présente donc que des tableaux » hideux. Le récit de leurs conquêtes n'est qu'une répétition des » mêmes horreurs, et l'esprit, fatigué d'une affreuse monotonie, trouve » à peine quelques intervalles de repos. »

Ces expressions n'annoncent pas un auteur prévenu en faveur du peuple dont il a entrepris d'écrire l'histoire, et l'on doit avouer que les Mongols méritent, sous plusieurs rapports, le jugement rigoureux qui est porté d'eux en cet endroit. Mais quoique la première période de leur existence historique ait été déshonorée par des atrocités innombrables, il n'y a pas de reproches, parmi ceux qu'on peut justement leur adresser, qui ne soient tout aussi bien applicables aux autres nations qui ont eu le malheur de chercher la gloire dans les conquêtes; et si les

ravages des Tartares se sont exercés dans des contrées plus vastes que ceux des Grecs ou des Romains, ce n'est pas une circonstance dont on puisse faire un mérite à ces derniers, car leur modération n'en fut certainement pas la cause. Quant à Tchingkis, il y auroit de l'injustice à ne pas reconnoître en lui les talens d'un politique habile, d'un grand capitaine, et peut-être même le génie d'un législateur. Enfin si, comme l'assure l'auteur, l'histoire des Mongols fatigue par la sécheresse des récits de siéges, d'incursions et de batailles, elle a cela de commun avec beaucoup d'autres histoires; et cet inconvénient tient moins peut-être au caractère de la nation et au genre des événemens auxquels elle a pris part, qu'à la nature des ouvrages où le souvenir en a été consigné. C'est le défaut général des chroniques de tous les peuples, que la plus grande partie en est toujours remplie par le récit des expéditions militaires; et l'on ne peut s'attendre à trouver une exception à cet usage, dans les annales d'un peuple nomade et guerrier, qui n'a dû qu'à ses armes l'éclat dont il a brillé. Toutefois le rôle de l'historien consiste, en pareil cas, à compléter les chroniques, en puisant à d'autres sources ce qui leur manque, et à chercher, dans les écrits d'un autre genre les traits qui doivent composer le tableau littéraire, moral et religieux qu'on aime sur-tout à trouver dans les récits historiques. La chose ne seroit pas difficile à l'égard des Mongols, et les mémoires biographiques conservés par les auteurs chinois fourniroient pour cet objet de nombreux et excellens matériaux. Il paroît qu'il n'en est pas ainsi des ouvrages dus aux écrivains musulmans, sur lesquels tombe en grande partie le reproche de monotonie que l'auteur semble redouter. Il n'en est pas moins heureux qu'une personne versée dans les langues de l'orient ait pris la peine de les lire et d'en extraire tout ce qui concerne la nation mongole. Le nombre des faits qui leur sont empruntés suffit pour faire voir combien il étoit indispensable de les consulter.

A la tête du premier volume de l'ouvrage que nous annonçons, on trouve une *exposition*, principalement consacrée à faire connoître les titres des livres écrits en arabe, en persan ou en turc, que l'auteur a eus à sa disposition. Les meilleurs ouvrages de ce genre existent dans la collection des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du Roi; d'autres se trouvent à la bibliothèque de Leyde. Le premier de tous est le *Kamil et-Tarikh*, de Yzz-eddin Ebn el athir, l'historien musulman le plus ancien, selon toute apparence, qui ait parlé des Mongols. L'auteur remarque que le manuscrit des six derniers livres de cette histoire, qu'on trouve à la Bibliothèque du Roi, a passé long-temps pour être d'un autre

Arabe, nommé *Tabari,* et que M. Reinaud l'a restitué à son véritable auteur, dans une excellente notice qui fait partie de la *Bibliographie des croisades*, de M. Michaud. En souscrivant à cet éloge mérité, on doit pourtant faire remarquer que cet ouvrage a toujours été cité sous le nom d'Ibn el-Athir par M. Saint-Martin, qui s'en est très-fréquemment servi dans l'importante collection historique et géographique qu'il a publiée sous le titre de *Mémoires sur l'Arménie* (1).

Ibn el-Athir, né à Djezireh, ville sur les bords du Tigre, en 1160 (555 de l'hégire), habitoit à Moussoul, alors capitale d'une principauté dont le souverain l'envoya plusieurs fois en mission à la cour de Bagdad. Il mourut à Moussoul en 1233 (630 de l'hégire). Ses annales, qui sont mises au nombre des meilleurs ouvrages historiques, font mention, sous les années 1220 (617 de l'hégire) et suivantes, des premières invasions des Mongols dans la Transoxane, la Perse, sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, en Géorgie et au nord du Caucase. Son style est simple et quelquefois négligé, mais ses récits portent le caractère de la bonne foi. Il paroît qu'en certains cas les relations qu'il avoit eues avec les khalifes ont pu lui imposer quelque réserve. En parlant des événemens qui avoient attiré les Mongols dans les contrées occidentales de l'Asie, il fait mention d'abord des provocations imprudentes de Mohammed, sultan de Kharisme; puis il ajoute: « L'invasion » des Tartares est aussi attribuée à une autre cause, dont on ne peut » pas faire mention dans un livre. » Ces paroles, ainsi que le remarque l'auteur, ne peuvent s'appliquer qu'à l'opinion alors assez généralement répandue que le khalife Nasser avoit appelé les Mongols pour se venger de Mohammed.

L'histoire de Djelaleddin Mankberni, successeur de Mohammed, par Nissaouï, est encore un ouvrage écrit par un contemporain des événemens dont ce livre contient le récit. Mohammed, fils d'Ahmed, de la ville de Nissa, étoit possesseur du château de Kharender, situé près de la ville de Nissa, dans le nord du Khorasan. Il entra au service de Djelaleddin en qualité de chancelier, et fut chargé, pendant six ans, de plusieurs missions importantes. Il se trouva auprès de son maître, dans la nuit fatale où ce prince, surpris par les Mongols auprès

---

(1) *Tom. I, p. 405*, et dans beaucoup de passages du tome II. — Cet ouvrage, cité en quelques endroits par l'auteur de l'Histoire des Mongols, auroit pu l'être en une infinité d'autres; mais il semble qu'ainsi que plusieurs travaux récens sur des matières analogues, il n'ait pas été connu d'abord de ce dernier, qui, sans doute, ne les avoit pas compris dans le cercle primitif de ses recherches.

d'Amid, ne put qu'à peine échapper à ses ennemis, pour aller bientôt après recevoir la mort de la main d'un Curde. Quelques années s'étant écoulées, Nissaouï lut par hasard le livre d'Ebn-el-Athir, où se trouvoient racontés les événemens de la vie de Mohammed, et des premières années de celle de Djelaleddin. Ce fut ce qui lui fit naître l'idée d'écrire à son tour la vie de ce sultan, remarquable, plus qu'aucun autre, par les singulières vicissitudes de sa fortune. Cet ouvrage est en cent huit chapitres, et s'étend jusqu'en 1231 (628 de l'hégire), époque de la mort de Djelaleddin. L'auteur qui écrivoit en 1241 (639 de l'hégire), raconte avec détail ce qu'il a vu ou ce qui se passa de son temps en Perse; et comme il étoit placé de manière à bien observer, son ouvrage, qu'on pourroit appeler ses mémoires, contient beaucoup de notions intéressantes, quoiqu'il ne parle des Mongols qu'occasionnellement.

Alaï-eddin Ata-melik, auteur du Tarikh Djihankouschaï [*Histoire du conquérant du monde*], naquit dans le canton de Djouveïn, de la province de Khorasan. En 1252, il accompagna son père, l'un des intendans chargés de l'administration des finances de la Perse, sous l'autorité des gouverneurs mongols, dans un voyage que ce dernier fit en Tartarie avec son chef Argoun, pour rendre ses hommages à Mangou, lequel venoit d'être élu empereur. Quatre ans après, au moment de l'arrivée d'Houlagou dans les contrées occidentales, Alaï-eddin fut l'un des trois fonctionnaires chargés de rester auprès de ce prince, pour veiller à l'exécution des ordres impériaux. Il suivit le quartier général d'Houlagou, et fut ensuite nommé gouverneur de Bagdad, de l'Irak-Arabe et du Khouristan. Il exerça cette charge sous Abaga jusqu'à sa mort arrivée en 1283 (681 de l'hégire). Son ouvrage, divisé en deux parties, renferme, dans la première, le récit des événemens des dix dernières années du règne de Tchingkis, et des règnes des empereurs Ogodaï et Gayouk. On y trouve aussi un chapitre sur les Ouïgours, un autre sur les khans du Kara-Khitaï, l'histoire entière de la dynastie kharismienne, et celle des gouverneurs mongols de Perse, jusqu'à l'époque où le pays passa sous la domination d'Houlagou. La seconde partie commence à l'élection de l'empereur Mangou; elle est sur-tout consacrée au récit de l'expédition d'Houlagou en Perse, et à la conquête du pays des Ismaéliens, sur lesquels l'auteur a rassemblé de nombreux détails: elle finit en 1257 (655 de l'hégire). Par les fonctions qu'Alaï-eddin exerça sous l'autorité des Mongols, il fut à portée de s'instruire à fond du sujet qu'il a voulu traiter. Mais comme il se montre généralement favorable aux Tartares, le nouvel historien

en prend occasion de contester son impartialité, et l'on doit convenir que la position d'Alaï-eddin devoit, sinon le rendre adulateur et panégyriste enthousiaste, au moins le disposer à voir avec moins de défaveur des événemens qui avoient concouru à son élévation particulière. Nous ne dirons pas, comme l'auteur, qu'Alaï-eddin ne rougit pas de vanter les barbares qui avoient ruiné de fond en comble sa patrie: car il ne pouvoit guère être question de patrie en de tels pays et dans un tel siècle; et si l'on excepte les maux inséparables de toute conquête, il n'est pas sûr que la Perse ait été plus malheureuse après l'invasion des Mongols, qu'elle ne l'étoit auparavant, sous la domination des Kharismiens et des autres princes qui déchiroient entre eux les derniers débris de l'empire des khalifes.

L'histoire des Mongols depuis 1257 (655) jusqu'à 1327 (728), a été écrite en persan par Abd'allah fils de Fadhl-allah surnommé *Vassaf-el-Hazret*, ou le *panégyriste de sa majesté.* Ce fut sous les auspices du célèbre vizir Raschid-eddin que Vassaf composa son ouvrage. Son style est poétique à l'excès, et tellement surchargé d'ornemens, qu'on a quelquefois peine à suivre la marche d'un événement à travers le nuage de métaphores dont il l'enveloppe, le grand nombre de vers et la foule des citations dont il l'entremêle. L'ouvrage, en quatre parties, fut présenté au sultan Œldjaïtou; et seize ans après, Vassaf y ajouta une cinquième partie, principalement consacrée à l'histoire du règne d'Abousaïd.

Le plus précieux de tous les ouvrages historiques relatifs aux Mongols et rédigés par des écrivains musulmans, est sans contredit le *Djami-el-tewarikh*, ou Recueil d'annales, par Fadhlallah Raschid-eddin. On connoît, par un mémoire de M. Ét. Quatremère, dont un extrait a paru dans les *Mines de l'Orient* (1), les principales circonstances de la vie de cet homme célèbre, d'abord médecin au service de Gazan, puis placé par ce souverain à la tête de l'administration de la Perse; maintenu dans les plus hautes dignités pendant le règne d'Œldjaïtou, et victime, au commencement du règne d'Abousaïd, d'une de ces révolutions si ordinaires à la cour des princes mahométans. « Il existoit, » dit Fadhlallah lui-même, dans les archives du khan mongol de la » Perse, des fragmens historiques d'une authenticité reconnue, écrits » en langue et en caractères mongols; mais peu de personnes avoient » la faculté de les lire. Pour mettre ces matériaux à la portée du public, » le sultan Mahmoud Gazan-khan voulut qu'ils fussent rédigés en un

(1) *Tom. V, p. 265.*

» corps d'histoire, et il confia ce travail, en 702, au plus humble de » ses serviteurs, Fadhlallah, fils d'Aboulkhaïr, surnommé Raschid le » médecin, de Hamadan, lequel reçut l'ordre de consulter, pour » compléter ces matériaux, les savans chinois, indiens, ouïgours, » kaptchaks, &c., qui se trouvoient à la cour, et nommément le grand » *Nouyan* (prince), généralissime et administrateur du royaume, » Boulad Tchingsang, qui connoît mieux que personne au monde les » origines et l'histoire des nations turques, et en particulier celles des » Mongols..... En vertu de cet ordre royal, j'examinai avec attention » et critique les mémoires déposés aux archives, et, après avoir suppléé » à leur insuffisance par les renseignemens que me fournissoient les » savans des diverses nations qui se trouvent à la cour du sultan » Gazan, je composai cette histoire, où j'ai tâché de mettre de l'ordre et » de la clarté. »

Dans une autre préface, placée à la tête d'une partie que Fadhlallah ajouta par la suite à son premier ouvrage, il assure qu'après l'avoir *lu et corrigé*, Œldjaïtou observa que la plus grande partie de la terre étant maintenant sous sa domination et sous celle des autres descendans de Tchingkis, un grand nombre de savans, d'astronomes et d'historiens chinois, indiens, cachemiriens, tibetains, ouïgours, arabes et francs, se trouvant réunis à sa cour, et chacun d'eux possédant quelque ouvrage historique de son pays, il étoit utile de faire un abrégé de l'histoire de toutes ces nations, et d'y joindre la description des différens pays de la terre, avec des cartes géographiques. « Après avoir donc interrogé les » hommes les plus instruits des diverses nations, continue-t-il, et » compilé leurs ouvrages historiques les plus estimés, je composai un » second volume d'histoire universelle, un troisième de géographie, et » je donnai à l'ouvrage entier le titre de *Recueil d'annales.* »

Entre les mains d'un homme aussi habile que paroît l'avoir été Raschid-eddin, des moyens d'instruction si multipliés, et des soins si assidus, continués pendant plusieurs années, ne pouvoient manquer de produire un bon et estimable ouvrage. Aussi doit-on croire que le *Recueil d'annales* méritoit ce témoignage qu'en rendit Œldjaïtou lui-même en disant à l'auteur : « Il est possible que les faits rapportés dans les histoires » connues jusqu'ici ne soient pas entièrement conformes à la vérité ; » leurs auteurs sont excusables par les raisons que tu as alléguées, et tu » le seras aussi. Mais, quant à l'histoire de Tchingkis-Khakan jusqu'à » nos jours, la partie de ton ouvrage qui a pour nous plus d'intérêt, » jamais personne n'en a écrit de plus véridique et de plus fidèle,

» d'après le témoignage unanime de ceux qui connoissent à fond » l'histoire de mes ancêtres. »

Il étoit fâcheux qu'un pareil livre demeurât inaccessible aux recherches des critiques européens, faute d'être traduit de la langue persane, d'où l'on a jusqu'ici tiré peu de monumens qui puissent y être comparés. La curiosité des savans eût été complétement satisfaite par la publication du grand et important travail que M. Ét. Quatremère avoit entrepris sur le Djami-el-tewarikh. En attendant que ce savant en fasse jouir le public, on sera toujours heureux de trouver réunis, dans l'Histoire des Mongols, beaucoup d'extraits des mémoires de Fadhlallah, et de pouvoir les comparer avec les traditions correspondantes, rapportées par Aboulghazi. C'est, pour le dire en passant, une chose assez singulière que ce dernier auteur n'ait pas été plus souvent mis à contribution par le nouvel historien des Mongols. Les traductions qu'on en possède sont à la vérité très-imparfaites ; mais il n'eût pas été impossible de s'en procurer l'original, et de l'ajouter à ceux qui ont servi de base principale aux recherches de l'auteur.

Plus de douze autres ouvrages écrits en turc ou en persan, et contenant diverses portions de l'histoire des princes mongols, ou des souverains musulmans qui eurent avec eux des rapports politiques, ont été consultés et dépouillés, et l'on en trouve ici les titres, avec une notice abrégée de ce qui y est contenu. Nous ne saurions insister plus long-temps sur cette revue bibliographique : les détails mêmes où nous avons cru convenable d'entrer sur les quatre ou cinq principaux ouvrages qu'on peut considérer comme les sources de l'histoire musulmane des Mongols, nous ont déjà entraînés si loin, que nous serons obligés de renvoyer l'examen de plusieurs points qui nous ont paru mériter une discussion, dans les trois premiers livres de l'histoire, à un second article qui aura aussi pour objet d'annoncer la fin de cet estimable et intéressant ouvrage. Nous souhaitons, dans l'intérêt de l'histoire asiatique, que l'auteur ne la fasse pas trop long-temps attendre.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, *espagnol, italien, &c.* Paris, chez Ladvocat, libraire, Palais royal, galerie de bois, n.° 196, *in-8.°*, 25 volumes.

HUITIÈME ARTICLE. *THÉÂTRE ANGLAIS.*

L'ÉDITEUR de cette importante collection l'a abandonnée, après

avoir publié le vingt-cinquième volume. Les pièces du THÉÂTRE ANGLAIS sont contenues dans les cinquième, douzième, quatorzième, vingtième et vingt-deuxième livraisons : elles forment cinq volumes, où se trouvent des tragédies, des comédies et un opéra comique.

Les tragédies sont JANE SHORE, par *Rowe;* VENISE SAUVÉE, DON CARLOS, et L'ORPHELINE, par *Otway;* DOUGLAS ,par *John Home;* et TANCRÈDE ET SIGISMONDE, par *Thomson.*

Les comédies sont LA LUNE DE MIEL, par *John Tobin;* L'AMÉRICAIN, par *Richard Cumberlan;* L'ÉCOLE DE LA MÉDISANCE, par *Shéridan;* LE MAGASIN DE CURIOSITÉ, par *Robert Dodsley;* L'ÉCOLE DES ÉPOUSEURS, par *Beaumont et Fletcher;* L'HÉRITIÈRE, par le général *Burgoigne;* LES MÉPRISES D'UNE NUIT, par *Goldsmith;* CHACUN DANS SON CARACTÈRE, par *Ben-Johnson;* L'HOMME FRANC, par *Wicherley;* et L'OFFICIER EN RECRUTEMENT, par *Farquhar.*

LE CADENAS, opéra-comique, est d'*Isaac Bickerstaff.*

Telles sont les pièces que cette collection donne pour les chefs-d'œuvre du théâtre anglais.

Il est aisé de remarquer que le choix auroit pu tomber sur plusieurs autres pièces, plutôt que sur quelques-unes de celles qui ont été publiées. Nul ordre n'a été observé dans la distribution des différens genres, ni au sujet des différentes époques des ouvrages. Il faut croire que l'éditeur n'a pas eu le temps ou le moyen de mieux combiner les livraisons; mais, tout en l'excusant, il est permis de regretter que le choix des pièces n'ait pas été en général fait avec un goût plus sévère, et qu'ainsi on ne possède pas, dans ces cinq volumes, la collection choisie qu'on pouvoit espérer d'après l'annonce de l'éditeur et d'après le nom des divers hommes de lettres qui s'étoient chargés des traductions et des notices. D'ailleurs, dans cette partie de la collection qui porte le titre de THÉÂTRE ANGLAIS, il existe une imperfection matérielle, puisque des ouvrages annoncés et promis dans des préfaces n'ont pas été publiés.

L'avertissement qui précède l'opéra comique du CADENAS, promet une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur. Elle devoit se trouver en tête de LIONEL ET CLARISSE, autre opéra comique, et l'éditeur n'a publié ni LIONEL ET CLARISSE, ni la notice sur *Isaac Bickerstaff.*

Enfin, dans ce choix de chefs-d'œuvre du théâtre anglais, l'éditeur a inséré plusieurs pièces qui déjà avoient été traduites dans notre langue, telles que JANE SHORE, L'ÉCOLE DE LA MÉDISANCE, CHAQUE HOMME DANS SON CARACTÈRE, &c.

Il est juste toutefois d'avouer que les nouvelles traductions de ces

ouvrages dramatiques sont beaucoup plus élégantes et sur-tout beaucoup plus exactes que les anciennes; mais il est sans doute pardonnable de se plaindre de ce que la nouvelle traduction de ces pièces a privé la collection de l'avantage de nous offrir d'autres richesses moins connues de la littérature anglaise.

TRAGÉDIES.

Jane Shore. Il y a dans cette pièce de Rowe un beau rôle, très-dramatique, très-touchant, qui explique le grand succès qu'elle eut dans sa nouveauté, et qu'elle obtient encore sur les théâtres anglais, toutes les fois qu'une actrice d'un talent supérieur peut rendre ce rôle avec toute la franchise, la sensibilité et l'énergie que l'auteur a su y mettre.

Jane Shore, enlevée à son mari, simple bourgeois, par la séduction d'Édouard V, qui en fit sa maîtresse et sa favorite, avoit conservé toutes les vertus qui pouvoient rester à une femme qui avoit accepté cet illustre deshonneur. Après la mort de son royal amant, elle est persécutée, dépouillée des biens qu'elle tenoit de sa munificence : elle peut recouvrer sa fortune, obtenir la faveur du duc de Glocester, protecteur du royaume, mais à condition qu'elle contribuera à faire réussir le complot tramé pour exclure du trône les enfans d'Édouard, et y porter le duc. Cette femme reconnoissante reste fidèle à la mémoire du prince qui l'a aimée, et déclare qu'au lieu de nuire à ses enfans, elle voudroit pouvoir les secourir et les aider. Ce généreux courage, cet enthousiasme de la reconnoissance excite la colere de l'usurpateur, qui la condamne à périr faute de secours, en défendant de lui accorder ni nourriture, ni asyle, sous peine de mort. Elle subit et souffre son malheureux sort; elle expire misérablement, repoussée par la pitié publique, et après avoir offert au ciel ce trépas douloureux, en expiation des erreurs et du scandale de sa vie.

Le sujet, réduit ainsi à ses plus simples élémens, est noble et touchant. L'attendrissement qu'on éprouve pour cette victime d'un dévouement entier et héroïque, est à-la-fois juste, vif et continu. Les erreurs de Jane Shore appartiennent à un temps, à une époque que la mort d'Édouard et la disgrace présente de sa favorite reculent de la pensée du spectateur, tandis qu'il est témoin et confident des regrets, des remords de l'infortunée, et qu'il applaudit et admire un noble et pieux dévouement dont le courage répare une vie entière d'égaremens. Ce tableau dramatique, dont les développemens pourroient être aussi simples que vrais, est du nombre de ceux qui obtiennent de longs succès sur les divers théâtres. J'ose dire que plusieurs des incidens et des détails que l'auteur anglais a inventés pour compliquer l'action, nuisent à l'intérêt;

mais cet intérêt est si grand, si touchant, qu'il se soutient encore, malgré l'indécence et la trivialité qui dégradent parfois les situations, les passions et les caractères des personnages.

La tragédie de Jane Shore mérite la place qu'elle occupe dans la collection des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers.

Venise sauvée, par Otway. Peu de temps après que l'abbé de Saint-Réal eut publié son histoire de la conjuration de Venise, le poëte anglais composa sa tragédie, où il conserva plusieurs traits de l'écrivain français; mais il s'en faut beaucoup que son drame ait un mérite égal à celui du récit historique. Bien qu'on puisse admirer dans la *Venise sauvée* l'audacieuse énergie de quelques caractères, la touchante sensibilité de Belvidera, et plus d'une situation théâtrale, on peut dire avec vérité que la pièce est mal composée, que l'action n'est pas heureusement conduite, et que plusieurs scènes sont de l'indécence la plus révoltante; enfin que l'intérêt dramatique n'est pas tout ce qu'il doit être dans le mouvement d'une conspiration qui menace de renverser un gouvernement aussi affermi et aussi vigilant que celui de Venise. Du côté des conjurés, tout se passe en projets, en menaces seulement; il n'y a aucun commencement d'exécution, et, du côté du gouvernement, les alarmes ne précèdent pas le moment où la conspiration est découverte. Les divers personnages qui prétendent venger la liberté publique, sont la plupart des hommes perdus de dettes et de mœurs : aucun sentiment noble, aucun dessein généreux ne les anime. Irrités de leur mauvais sort, jaloux et envieux des riches qui gouvernent, ils desirent un bouleversement, et le spectateur n'a pas à espérer que rien d'utile ni de juste puisse compenser le désastre public que leur fureur projette, sans avoir les moyens qui pourroient le faire redouter.

Si Jaffier, pour obtenir la confiance des conjurés, leur donne, en otage de sa fidélité, l'aimable Belvidera son épouse, après cette situation, qui est d'un bel effet au théâtre, le spectateur est bientôt révolté d'apprendre que le vieux Renaud, qui avoit reçu en sa garde cette femme intéressante, l'a grossièrement insultée, en tentant de la séduire : il a employé envers elle une violence dont elle a eu peine à triompher. S'il falloit un motif pour exciter Jaffier à révéler les secrets de la conspiration, le poëte ne pouvoit-il pas en trouver un plus digne de la scène !

Un des conspirateurs les plus déterminés, Pierre, a une intrigue amoureuse avec Aquilina; c'est une courtisane payée par un vieux sénateur. Pierre se plaint d'avoir ce rival; elle lui répond : « Penses-tu » que ton Aquilina ait jamais éprouvé le moindre plaisir dans les bras » de ce misérable! » Si la peinture de telles mœurs étoit absolument

indispensable dans l'exécution de cet ouvrage, on blâmeroit le poëte d'avoir choisi un sujet qui exigeoit des détails aussi grossiers; mais dans cette pièce ils ne sont ni nécessaires ni utiles à l'action.

Dès que, par la foiblesse et les regrets de Jaffier, et par le zèle de Belvidera, la conspiration est révélée, et que les conjurés sont arrêtés, la pièce devroit finir, puisqu'il n'y a plus de danger, puisque Venise est sauvée. Cependant le cinquième acte entier se passe à attendre ou à préparer le supplice des coupables, sans que le spectateur ait à espérer ni peut-être à desirer une péripétie en leur faveur. Après l'exécution de la plupart d'entre eux, Jaffier, qui est libre, et qui a vainement obtenu du gouvernement la promesse de leur grâce, s'approche de Pierre, qui passe ses derniers momens à persifler et à repousser un confesseur. Jaffier, après un colloque court et touchant avec son ami, lui perce le sein, afin de lui épargner l'échafaud, et se frappe aussitôt du même poignard.

Je ne crains pas de le répéter, il n'y a pas dans l'action de cette pièce un intérêt dramatique suffisant, et je ne partage point l'opinion du traducteur, qui préfère la tragédie d'*Otway* au MANLIUS de *la Fosse*. En combattant son opinion, je m'autorise de celle de Voltaire, et, pour les détails, je renvoie à un ouvrage qui parut, lorsque M. de la Place arrangea la pièce anglaise pour notre scène; il est intitulé: « Lettre à M. de Fontenelle, contenant un parallèle en abrégé de la » tragédie de VENISE SAUVÉE, avec LA CONJURATION DE VENISE » de *Saint-Réal*, la tragédie de MANLIUS CAPITOLINUS, et la pièce » anglaise d'*Otway*. Paris, 1747, *in-8.°* »

Don Carlos, par Otway. Ce sujet est un de ceux qui doivent être traités avec le plus d'art et de réserve, pour ne pas blesser les convenances morales et même les convenances théâtrales. Il s'agit de peindre l'amour qu'un jeune prince éprouve pour l'épouse de son père, et celui d'une reine pour le fils de son époux. Cette situation difficile ne peut intéresser le spectateur au sort des amans, puisqu'elle ne lui permet aucun vœu, aucune espérance en leur faveur: et dès-lors il faut trouver l'intérêt théâtral hors de cet amour, qui cependant est l'occasion, le sujet et le nœud de la pièce.

En général, l'auteur anglais n'a cherché ni à éviter ni à adoucir les inconvenances dans lesquelles le sujet pouvoit facilement l'entraîner. La juste célébrité de plusieurs pièces qui ont été consacrées à présenter la catastrophe de l'infortuné infant d'Espagne, m'autorise à parler avec quelque détail de la tragédie d'Otway, qui date de 1676.

L'action commence le jour même où se célèbre à Madrid la fête de

l'hymen de Philippe II avec Élisabeth de Valois. Le roi sent déjà la jalousie, avant même qu'il ait exercé tous les droits de l'hymen, puisqu'il dit à la reine : « Laissez tomber un sourire sur moi, séduisante » princesse : les vierges seules doivent être timides et tremblantes ; » mais il vous faut désormais renoncer à ce titre. » Et la reine répond, vraisemblablement sans être entendue du roi : « A quelles joies cruelles » suis-je forcée de céder ! Le sort a maintenant épuisé sur moi tous ses » traits. Adieu, Carlos; car, puisque je dois me soumettre.... »

Bientôt le roi laisse éclater sa jalousie devant le ministre Gomez, qui, croyant trouver son avantage personnel à perdre l'infant, excite encore les soupçons du roi.

La reine se plaint de son sort, avoue son amour pour Carlos, qui tombe à ses genoux et lui exprime ses sentimens passionnés. Elle met cependant quelque délicatesse dans ses vœux et dans ses discours : « Aimez-donc, généreux prince, et moi j'admirerai votre amour *(elle lui » donne sa main, que, pendant tout ce discours, Carlos baise avec ardeur) :* » mais conservez votre flamme toujours pure; que vos desirs soient » toujours chastes, afin qu'un jour nous puissions nous rencontrer sans » honte au céleste séjour, lorsque nous arriverons toute ame, tout » amour... Oh! quel trouble m'égare ! je deviens trop foible, je le » sens, et je ne puis demeurer plus long-temps : en restant, je craindrois » la puissance d'un charme si doux, et je n'aurois plus la force de » m'éloigner. »

Au troisième acte, le roi est en scène avec don Juan d'Autriche, le marquis de Posa, ami de l'infant, et le ministre Gomez, et il s'écrie : « Dieu puissant!... comment ai-je pu exciter votre colère, pour que » vous affligiez ainsi mes vieux ans, après avoir béni ma jeunesse ! » L'inceste d'une épouse et d'un fils ! affreuse pensée ! » Philippe irrité charge Gomez de le venger de la reine et de l'infant; Gomez a dit avoir vu l'infant imprimant des baisers sur la main de la reine.

Le marquis de Posa se déclare le champion de la reine et du prince, et présente le défi au traître audacieux qui ose outrager leur honneur. Don Juan d'Autriche se joint à Posa; mais ces mouvemens généreux n'ont aucune suite, et le roi reste toujours en proie à ses soupçons jaloux.

Le marquis de Posa déclare à la reine et au prince qu'ils sont en danger, et la reine fait cette réponse au moins très-singulière : « Eh » quoi ! seroit il devenu jaloux ! je pensois qu'il auroit mieux présumé » de ma vertu : ses doutes injustes n'ont pas été long-temps à se » déclarer, puisqu'il commence à les manifester le jour de notre ma» riage, même avant la nuit qui doit le consommer. »

Ensuite la reine conseille au prince de s'éloigner; à quoi il répond: « Mon désespoir est grand, mais mon amour l'est encore plus. » Il sort, et le roi arrive, et, trouvant encore Posa auprès de la reine, il s'emporte, ordonne l'arrestation de Posa, et menace la reine elle-même, qui lui dit : « Dès ce moment je fais vœu de vous haïr » et de ne jamais vous revoir. » Mais il ordonne de la saisir; l'infant entre et demande au roi pourquoi il traite ainsi la reine; et Philippe veut qu'on l'arrête avec elle, quand don Juan accourt et intercède pour eux. L'infant adresse à son père de cruels reproches, déclare qu'il a eu raison d'aimer celle qui lui étoit destinée: « J'aime la reine, dit- » il, je l'ai avoué, cela est vrai; fier de penser que je l'aime plus que » vous, j'atteste ici le ciel de son innocence. » Philippe s'abandonne à la colère, ordonne le bannissement de la reine, puis revient à des sentimens plus doux, ne veut plus se séparer d'elle. « C'est vous, » dit-elle, et vous seul que j'aimerai. » Il la serre dans ses bras, lui dit de ne plus revoir Carlos, et bannit celui-ci de sa cour; et cependant il le laisse auprès de la reine, qui annonce que, si elle a montré tant de soumission, c'étoit pour sauver le prince et non pour se sauver elle-même. Quand l'infant veut sortir, elle le rappelle; ils ont ensemble un entretien d'amour, et se font des adieux très-touchans, mais très-déplacés.

Au quatrième acte, Carlos se propose de passer en Flandre, mais il veut revoir la reine avant de s'éloigner. On vient arrêter le prince d'après l'ordre du roi; don Juan prend sur lui d'en suspendre l'exécution. Carlos parvient dans l'appartement de la reine, parce qu'il se confie à la duchesse d'Éboli, qui le trahit; et il dit à la reine: « Je me réfugie » ici, hors de moi, pour me prosterner à vos pieds et mourir. »

La reine exige de lui qu'il essaie de calmer son père; et l'infant promet de faire cette démarche; cependant il entre plus avant dans l'appartement de la reine.

La duchesse d'Éboli avertit Gomez, qui annonce au roi que la reine et l'infant sont ensemble. Posa paroît; le roi ordonne à Gomez de le frapper, et Posa tombe assassiné. On trouve les dépêches qu'il avoit préparées pour la Flandre au nom de l'infant; le roi s'en empare: c'est en ce moment que Carlos vient demander pardon à son père en présence de la reine. Philippe répond avec colère; il montre à Carlos les dépêches pour la Flandre, et le corps de Posa assassiné: le prince désespéré tire son épée, et tout-à-coup la jette. La reine parle pour le justifier; le roi s'emporte, et tolère pourtant des colloques entre la reine et l'infant, qui la presse dans ses bras en présence du roi; enfin

on les sépare par force; les gardes entraînent Carlos, et le roi ordonne à la duchesse d'Éboli d'empoisonner la reine : « Il faut que tu prépares » un breuvage empoisonné dont l'effet soit lent, et qui donne la mort » après de longs tourmens; présente-le à la reine; ensuite, pour lui » ôter toute envie de mourir, dis-lui que j'ai rendu au prince sa liberté, » et qu'avant que le jour paroisse, il sera près d'elle. Je viendrai à sa » place sous un déguisement; ainsi je rassasierai ma rage, et, le sourire » sur les lèvres, je la verrai mourir. »

Au commencement du cinquième acte, le roi a fait dire à la reine que Carlos l'attend. On va la chercher; alors don Juan implore le roi en faveur de l'infant et de la reine. Elle s'approche, croit trouver Carlos, et c'est Philippe qui la serre dans ses bras. « Oui, s'écrie-t-il, » femme vile et incestueuse, c'est moi, c'est le roi: regarde-moi bien, » tremble et meurs. »

La reine accepte la mort, mais proteste de son innocence. Une conversation s'engage entre le roi et la reine; . . . mais elle se sent défaillir, et le roi dit : « Le poison travaille : Dieu veuille qu'il y en » ait assez ! Elle est si corrompue, que peut-être elle est à l'épreuve » du poison. »

Tout-à-coup la duchesse d'Éboli, qui, dans le cours de la pièce, avoit été surprise avec don Juan par Gomez son époux, arrive sur le théâtre, blessée par cet époux furieux, qui n'avoit fait que retarder sa vengeance; et, près de mourir, elle dénonce les coupables manœuvres de Gomez, proteste de l'innocence de la reine, et expire. Gomez se défend mal; le roi le fait arrêter; il s'avance vers la reine mourante : « O toi, la plus belle, la plus pure créature que le ciel » ait jamais animée, je n'ai su que trop tard l'outrage fait à ta fidélité; » vis encore et sois immortelle autant que tu es chaste. » La reine lui répond noblement : « Pouvez-vous croire à mon innocence sur la » simple parole de cette femme, quand vous avez refusé d'ajouter foi » à la mienne! » Le roi veut aussi sauver l'infant, mais on lui avoit ouvert les veines dans un bain empoisonné. Il arrive cependant couvert de son sang; on le place auprès de la reine. Le roi reconnoît ses torts; la reine meurt; Carlos expire appuyé sur le sein de la reine. Philippe s'abandonne aux remords et au désespoir, après avoir lui-même poignardé Gomez.

Dans cette courte analyse, on aura pu reconnoître combien sont foibles les ressorts dramatiques employés par l'auteur. S'il a mis parfois, dans son ouvrage, des traits de force et d'énergie, des élans de sensibilité; si les rôles de la reine et de don Carlos offrent quelques

passages touchans, c'est presque toujours en sacrifiant les convenances. Quant aux caractères, envisagés sous les rapports de l'histoire, on peut dire que l'auteur a négligé entièrement ou dédaigné cette partie de l'art. Rien n'indique la sombre politique, le caractère tyrannique de Philippe II. Quoiqu'il fût âgé seulement de trente-neuf ans lorsqu'il épousa Élisabeth de Valois, l'auteur le présente comme un vieillard décrépit.

On s'apercevra cependant, en lisant cette pièce, que Schiller y a trouvé l'indication des rôles de la duchesse d'Éboli et du marquis de Posa, que son talent s'est appropriés.

Si Rowe n'a pas essayé de peindre dans sa tragédie l'influence que le redoutable tribunal de l'inquisition eut sur la destinée de l'infant; si ce tribunal n'y est pas même nommé, un poëte anglais vivant, lord John Russell, en traitant dernièrement le même sujet (1), s'est attaché sur-tout à rassembler les couleurs locales qui lui appartiennent. Comme sa pièce n'a pas été représentée en Angleterre, et qu'il paroît même qu'elle n'est pas destinée au théâtre, je crois donner une idée très-avantageuse du talent de l'auteur, en présentant l'analyse d'une partie du troisième acte, où le tribunal tient son audience pour juger le prince.

Le théâtre représente une salle du palais de l'inquisition. L'infant est amené devant ses juges: un inquisiteur lui demande s'il a été témoin de quelque action ou de quelque discours qui fût ou parût injurieux à la foi ou aux priviléges du saint-office; l'infant ne répond pas: on lui fait une nouvelle interpellation et dans les mêmes termes; il garde encore le silence. Le chef des inquisiteurs prend alors la parole; il annonce au prince que le tribunal a des moyens d'arracher la vérité; il le supplie de répondre, et lui fait une troisième interpellation, et dans les mêmes termes. L'infant déclare alors que les menaces ne lui inspirent aucune crainte, que le tribunal n'a pas le droit de le juger, et qu'il refusera toujours de répondre. On lit l'acte d'accusation. Un premier témoin a deposé qu'à différentes époques le prince avoit montré des regrets sur le supplice des hérétiques; que, lors du dernier jugement qui en avoit condamné quarante à être brûlés, il avoit versé des larmes et s'étoit servi de termes offensans envers le très-saint office. L'infant persiste dans son silence. On ajoute qu'un autre témoin a entendu le prince excuser les blasphèmes de Luther. Carlos s'écrie que cela est faux. On continue la lecture des dépositions, qui portent qu'ayant

---

(1) *Don Carlos, or Persecution*, a tragedy in five acts, by lord John Russel, sixth edition. London, 1822.

entretenu des intelligences avec les rebelles, il se préparoit à partir pour la Flandre. Enfin, un témoin lui impute d'avoir étudié profondément la Bible, et de n'y avoir trouvé aucun passage qui donnât à l'homme le droit de faire périr ses semblables qui seroient dans l'erreur.

Le grand inquisiteur annonce que, lorsqu'un accusé refuse de répondre, on lui fait subir la torture, pour le forcer à parler.

Le prince. « Hélas !

Le grand inquisiteur. » Ne craignez rien; vous ne subirez pas cette » épreuve.

Le prince. » Ce n'est pas sur moi que je gémis; c'est sur les mal» heureuses victimes de votre tyrannie. »

Les témoins paroissent: le prince croit que ses yeux le trompent, quand il voit qu'il est dénoncé par des personnes qu'il regardoit comme ses plus fidèles amis. Un autre témoin arrive; c'est le roi lui-même. L'infant s'écrie : « Mon père ! » et il tombe dans un fauteuil. On accorde au prince quelques heures pour préparer sa défense ; il se relève et refuse tout délai. « J'avoue tout, dit-il; tout ce que vos » témoins ont déclaré, je le déclare moi-même: n'espérez pas que je » m'abaisse à vos genoux, que je rétracte mes discours. Ce que j'ai » fait, je l'avoue ; ce que j'ai dit, je le dirois encore: mais je n'ai » commis aucun crime; je suis innocent. » Un assez long débat théologique s'engage alors entre l'accusé et le grand inquisiteur. Le roi s'adresse au prince, et lui annonce que les juges ont trop de patience; les réponses de l'accusé lui paroissent une preuve de ses crimes. Après que Carlos s'est retiré, le grand inquisiteur propose de laisser le roi arbitre du sort de l'accusé; mais Philippe refuse, en disant qu'il craint que la tendresse paternelle ne lui fasse épargner le coupable. Au moment où le grand inquisiteur est prêt à prononcer la sentence, arrive l'évêque d'Osma : il a été l'instituteur de don Carlos; il demande à plaider la cause de son élève. Quoique mal accueilli, l'évêque insiste: le roi est indécis; enfin il engage le tribunal à suspendre sa sentence et à renvoyer l'affaire au lendemain.

Ces différentes scènes sont traitées avec un vrai talent; l'intérêt y est habilement gradué, les caractères des personnages sont bien soutenus, et j'ose croire qu'elles seroient d'un bel effet au théâtre.

L'Orpheline ou *le Mariage malheureux*, par Otway. Castalio et Polydore sont fils d'Acasto, gentilhomme retiré de la cour, qui a reçu chez lui Monimia, qu'un ami mourant a confiée à ses soins. Aimée des deux fils, elle préfère Castalio, qui l'épouse; mais comme, pour ne pas irriter le père, le mariage doit être tenu secret, Castalio annonce à

Monimia qu'il ira chez elle pendant la nuit, et il indique quel signal il fera. Polydore, qui a entendu son frère, et qui, à raison de leur rivalité, croit avoir à se plaindre de lui, se rend à sa place auprès de Monimia. L'époux, qui n'est pas reçu, s'indigne, se désespère toute la nuit; quand il revoit sa femme le lendemain, il lui parle d'un ton irrité, au point qu'ignorant le sujet de ce mécontentement, elle croit être méprisée et abandonnée. Ensuite, dans une scène entre Polydore et Monimia, celle-ci conçoit des soupçons, lui demande où il a passé la nuit, et il répond: « Dans tes bras. » Mais apprenant qu'elle est l'épouse de son frère, il s'indigne contre lui-même; Monimia et Polydore deviennent l'un pour l'autre un objet d'effroi et d'horreur. Les deux frères, dans une scène où ils ont une querelle, s'emportent, tirent l'épée. Polydore se précipite sur celle de Castalio, s'y enferre, et déclare qu'il a cherché la mort. Mais Polydore a fait à son frère l'aveu qu'il est entré à sa place chez Monimia; Castalio voudroit se venger d'elle, la punir, la tuer. Elle arrive; il l'accable de reproches et la menace: elle répond qu'elle s'est empoisonnée; alors Polydore atteste qu'elle est innocente, qu'elle a été trompée; elle expire dans les bras de son époux, qui lui-même se frappe aussitôt.

A ces personnages, qui appartiennent essentiellement à l'action principale, il faut joindre le rôle du frère de Monimia: il revient de l'armée; il est très-chatouilleux sur le point d'honneur, et il a plusieurs occasions de montrer son caractère; celui de Serina, fille d'Acasto, que ce frère de Monimia aime; un rôle de page, et sur-tout celui d'Acasto.

Il y a dans cette pièce beaucoup de situations théâtrales, une bonne scène comique entre le page et Castalio, qu'il a l'adresse d'arrêter, afin de l'empêcher d'arriver chez Monimia pour le rendez-vous. Le rôle de Monimia est d'une sensibilité exquise, d'une noblesse touchante.

Des trois pièces d'Otway publiées dans cette collection, l'Orpheline me paroît celle qui est la mieux composée, et où se rencontrent le plus de situations théâtrales. Les caractères en sont vrais et soutenus.

Douglas, par John Home. Le sujet de cette tragédie ressemble beaucoup à celui de Mérope. Matilde, fille de sir Malcom, Écossais, avoit été aimée de Douglas, malgré la haine héréditaire qui divisoit les deux familles. A peine un hymen secret avoit uni Matilde à Douglas, que celui-ci, retournant aux combats, y périt. Forcée de cacher la naissance de son fils, Matilde l'envoya à sa sœur, qui habitoit loin d'elle; et cette malheureuse mère n'avoit plus eu de nouvelles ni de l'enfant ni de la personne à qui il avoit été confié. Cédant aux ordres de son père, Matilde, dix ou douze ans après, épouse le lord Randolphe, avec

lequel elle a déjà demeuré sept ans, quand l'action commence. Elle pleure toujours ce fils; elle ignore qu'il a été sauvé et élevé par un homme des champs dont le nom est *Norval.*

Des événemens successifs et différens amènent le jeune Douglas dans le château de lord Randolphe, ainsi que Norval lui-même. Bientôt, en interrogeant celui-ci, lady Randolphe acquiert la conviction que le jeune étranger, qui porte aussi le nom de Norval, est le fils même qu'elle pleure. Douglas a retrouvé sa mère, et il demande à se rendre digne d'elle et de son père. Les mauvais desseins d'un scélérat nommé *Glenalvon* obligent lady Randolphe à prendre des précautions pour revoir son fils, et elle l'engage à venir la trouver, pendant la nuit, dans un bois écarté. Glenalvon a excité dans le cœur du lord Randolphe des sentimens de jalousie contre le jeune étranger, et l'engage à s'armer pour le surprendre avec lady Randolphe; il espère par ce moyen faire périr l'un par l'autre, et le lord et le jeune étranger, et, s'il le faut, les immoler lui-même, afin de donner cours à ses projets criminels. A l'heure et à l'endroit désignés, un engagement a lieu. Douglas tue Glenalvon; mais celui-ci l'a blessé à mort. Douglas se traîne auprès de sa mère et expire dans ses bras. Désespérée de son malheur, elle se jette dans les flots.

On a fait des reproches nombreux à cette tragédie, qui, malgré ses défauts, eut un très-grand succès, que méritoient sur-tout la scène touchante de l'interrogatoire de Norval par lady Randolphe, et la scène de la reconnoissance du fils et de la mère, et enfin des descriptions pompeuses; mais il me semble qu'indépendamment de ce que la pièce anglaise ne peut soutenir aucune comparaison avec la Mérope de Voltaire, on éprouve, par la catastrophe de Douglas, un sentiment pénible qui laisse imparfaites les sensations qu'on cherche dans les ouvrages dramatiques. La mort de ce jeune homme, presque au moment où il est reconnu, trompe trop subitement les vœux et les espérances que sa vertu avoit eu l'avantage d'inspirer; et il semble que la pièce eût été mieux intitulée si elle avoit porté le nom de *Matilde.*

Tancrède et Sigismonde, par Thomson. La pièce commence par l'annonce que le roi de Sicile est mort. Siffredi, grand chancelier, apprend à Tancrède, fils de Manfred, mais qui ne se connoît pas sous cette qualité, que, par le testament du feu roi, il est nommé héritier du trône, à la condition d'épouser Constance, sœur de ce prince. Tancrède aime Sigismonde, fille de Siffredi; il déclare qu'elle seule sera son épouse. Sigismonde, élevée auprès de Tancrède, et qui a pour lui l'amour le plus sincère, n'a pas caché ses sentimens à son père, et lui a

même remis un blanc-seing que Tancrède lui avoit fait accepter comme gage de sa foi. Le sénat s'assemble ; on publie le testament du feu roi, et le grand chancelier lit un écrit par lequel Tancrède accepte la condition d'épouser Constance. Siffredi a rempli, en faveur de la princesse, le blanc-seing qui lui avoit été remis par sa fille. Tancrède, interdit, furieux, sort du sénat, reproche au grand chancelier sa fraude détestable : celui-ci s'offre avec calme à la colère du nouveau roi ; il croit avoir sauvé l'état en forçant le prince à un hymen qui doit rapprocher tous les partis. Tancrède le chasse de sa présence.

Sigismonde est désespérée ; le grand chancelier, ferme dans ses projets, et exerçant sur elle toute son autorité, la détermine ou plutôt la force à accepter la main du comte Osmont, connétable. Le mariage est célébré dans l'intervalle du troisième acte au quatrième. Bientôt une lettre du roi révèle à Sigismonde qu'elle a été trompée ; il arrive lui-même, mais elle le repousse en lui déclarant qu'elle est l'épouse du connétable. Celui-ci se présente ; le roi le menace et le fait arrêter. Le connétable a pu quitter un instant sa prison ; il se rend auprès de Sigismonde, et il trouve encore le roi avec elle. Ils mettent l'épée à la main ; le connétable est blessé, il tombe, et Sigismonde se précipite sur lui pour le secourir; mais il saisit cet instant pour la frapper, et elle meurt en suppliant Tancrède de vivre pour le bonheur public, et de pardonner à son père.

Cette tragédie, tirée du roman de Gilblas, et reproduite sur notre scène sous le titre de *Blanche et Guiscard,* offre des situations touchantes et théâtrales, des sentimens tendres et passionnés ; et cependant l'action est une de celles qu'il est presque impossible de traiter avec un grand succès. Dès que Sigismonde s'est résignée au mariage que son père exige d'elle, il ne reste plus au spectateur de vœux à former ni pour elle ni pour Tancrède : l'intérêt dramatique est détruit ; car il consiste sur-tout en ce que le spectateur desire et entrevoie un dénouement possible en faveur des personnages dont les vertus et les malheurs l'ont vivement affecté.

Dans un cahier prochain, je rendrai compte des autres pièces que j'ai citées au commencement de cet article, et qui complètent le THÉÂTRE ANGLAIS dans la collection des CHEFS-D'ŒUVRE DES THÉÂTRES ÉTRANGERS.

RAYNOUARD.

L'ITALIE AVANT LA DOMINATION DES ROMAINS, *par M.* J. Micali; *ouvrage couronné, traduit de l'italien sur la seconde édition, et accompagné d'un atlas et d'une table générale des matières; avec des notes et des éclaircissemens, par M.* Raoul-Rochette. Paris (Strasbourg et Londres), chez Treuttel et Würtz, 1824, 4 vol. *in-8.°*, imprimés chez Crapelet, xvj et 370, vj et 352, vj et 394, vj et 431 pages, avec un atlas *in-fol.*, contenant 24 pages de texte, la carte *Italia antiqua* de Danville, et 67 planches. Prix, 75 fr.

M. MICALI a publié cet ouvrage en 1810 (1), et en a donné en 1821 une seconde édition revue et augmentée (2). La traduction française qu'on vient d'en faire est une preuve nouvelle de l'intérêt que les recherches de M. Micali ont excité; cependant il s'en faut que les résultats qu'il en a tirés aient obtenu un assentiment unanime. C'est même pour en réfuter les plus importans que M. Raoul-Rochette a joint aux deux premiers volumes un grand nombre d'observations dont les plus étendues portent le nom d'éclaircissemens. Aussi nous sera-t-il indispensable, quoiqu'il s'agisse d'un ouvrage connu, estimé, cité depuis quatorze ans, d'en retracer, mais bien sommairement, le système général.

Dans une courte préface (qu'on a négligé de traduire), M. Micali annonce que son dessein est de rechercher les origines de la civilisation en Italie, de suivre le cours des révolutions par lesquelles avoient passé les divers peuples de cette contrée, avant l'assujettissement de chacun d'eux à l'empire romain, d'expliquer les causes qui ont modifié leurs mœurs et leurs institutions politiques, et détruit enfin leur indépendance (3). On n'avoit écrit que l'histoire romaine; l'auteur s'est proposé d'écrire l'histoire ancienne de l'Italie. Dans une première partie, qui remplit les tomes I et II, il remonte aux siècles antérieurs à la fondation de Rome, et s'applique à démêler les origines, les premiers

(1) Firenze, 4 vol. *in-8.°*, avec atl. *in-fol.* — (2) Firenze, Pagani, 4 vol. *in-8.°*, viij, 286 et 294; viij, 363 et 394 pages, avec l'atlas *in-fol.* — (3) *Investigare i principj della civiltà italica; mostrar la serie delle rivoluzioni che stabilirono lo stato politico della nazione innanzi a Roma; riferire i grandi avvenimenti che si succedettero fra' popoli italici per la loro difesa; addur le cause che introdussero nuovi costumi e spensero poscia ogni traccia di libertà al secol d' Augusto: ecco in breve il disegno, il progresso e il fine dell' opera presente.*

progrès des peuples de l'Italie antique, Sicules, Ombriens, Liguriens, Orobes, Euganéens, Vénètes, Étrusques, Sabins, Latins, Osques, Vestins, Samnites et Campaniens. L'examen qu'il fait de tous les monumens ou documens relatifs à l'établissement et au premier état de ces peuples, le conduit à penser qu'en général ils ne tenoient point leur civilisation de colonies grecques, et qu'ils avoient puisé à d'autres sources leur religion, leurs lois, leurs formes de gouvernement, leur discipline militaire, leur industrie, leurs arts, leur philosophie et leurs idiomes. La seconde partie, consacrée aux temps qui ont suivi la fondation de Rome, offre le tableau de l'honorable résistance que toutes les cités italiques opposèrent successivement à l'ambition et à la tyrannie des Romains. M. Raoul-Rochette rend pleinement justice au mérite de cette deuxième partie, recommandable en effet par la profondeur et l'exactitude des recherches, par la précision et l'enchaînement des détails, plus encore que par les intentions patriotiques de l'auteur. Il y règne aussi beaucoup plus d'ordre que dans les deux premiers volumes; et comme les matériaux en sont plus immédiatement et plus abondamment fournis par les livres classiques, il n'est pas étonnant que les résultats en paroissent aussi beaucoup mieux établis.

Nous ne nous arrêterons qu'aux tomes I et II, les seuls qui aient donné lieu aux réflexions critiques de M. Raoul-Rochette. La question générale est de savoir si ce sont des Grecs qui ont institué, civilisé, instruit les peuples de l'Italie antique. Or M. Micali croit trouver d'abord, dans le sol même et dans la structure de la péninsule italienne, des indices de la haute antiquité de ses premiers habitans, de leur autochthonie, et de leur distribution primitive en plusieurs peuplades ou cités distinctes. Mais, selon lui, quand les Grecs, par leurs premières communications avec l'Italie inférieure, eurent commencé d'acquérir quelques notions imparfaites sur l'état de cette péninsule, ils se hâtèrent d'en composer de prétendues descriptions historiques, y insérèrent leur propre mythologie, et se donnèrent eux-mêmes pour les fondateurs des principales cités d'une contrée qui leur avoit été si long-temps inconnue. De là tant de fables introduites dans l'histoire italique, *favole introdotte nella storia italica;* fictions parmi lesquelles l'auteur n'hésite point à comprendre tout ce qu'on a raconté des établissemens d'Œnotrus, de Tyrrhénus, d'Évandre, d'Énée, d'Anténor, &c. On veut que des tribus pélasgiques aient pris terre en Italie dix-sept générations avant la ruine de Troie; que d'autres s'y soient établies trois cent cinquante ans avant cette catastrophe, et que, vaincues par les Ombriens, elles se soient réfugiées aux bords du Tibre; que de là, fortifiées par quelques alliances, elles aient

pénétré au centre de la péninsule, et qu'après y avoir dominé durant près de trois siècles, elles en aient été chassées vers la soixantième année avant la guerre entre les Troyens et les Grecs. Voilà bien ce que rapporte Denys d'Halicarnasse; mais c'est en recueillant des traditions mythologiques, καὶ τὰ μὲν οὖν ὑπὲρ τοῦ Πελασγικοῦ γένους μυθολογούμενα τοιάδε ἐστί; et quand on admettroit ce débarquement et ce séjour des Pélasges en Italie, contestés par Fréret, par Gibbon et par d'autres critiques modernes, leur établissement y auroit été, dit M. Micali, trop incertain, trop passager, et sur-tout trop agité, pour qu'il soit possible de croire qu'ils y eussent suivi et laissé un plan fixe et régulier d'institutions. Il trouve de nouvelles raisons d'en douter, dans les variations et les contradictions manifestes qui se rencontrent au milieu des conjectures hasardées sur cette matière par les érudits de tous les âges. Il n'oublie pas sur-tout de remarquer les erreurs grossières où sont tombés, relativement à la géographie de l'Italie, les plus anciens auteurs grecs, et que Polybe, Strabon, Pline, Étienne de Byzance, ont relevées.

C'est dans Hérodote que nous lisons que Tyrrhénus conduisit des Lydiens en Toscane; mais Hérodote n'affirme pas tout ce qu'il raconte, et ne se tient pas lui-même pour obligé d'y ajouter foi (1); et d'ailleurs il est contredit sur cet article par Denys d'Halicarnasse, qui se croyoit autorisé à nier ce passage des Lydiens en Italie, tant parce que Xanthus de Lydie n'en faisoit aucune mention, que parce qu'on ne remarquoit entre la Lydie et la Toscane rien de commun dans les lois, ni dans les pratiques religieuses, ni dans le langage. Denys, tout enclin qu'il est à soutenir les prétentions des Grecs, avoue que les Toscans sont originaires d'Italie, et reconnoît en eux l'un des peuples les plus antiques. M. Micali demeure donc persuadé, d'une part, que les Étrusques ne devoient rien à la Grèce; de l'autre, que l'Italie leur a dû les premiers progrès que la civilisation et les arts ont faits dans son sein. Si l'on objecte qu'au temps de Tibère, les Sardiens se prévaloient d'un décret d'Étrurie où l'origine lydienne des Toscans étoit énoncée (2), M. Micali répond qu'en un temps où les Étrusques asservis n'avoient conservé de leur ancienne grandeur que de la vaine gloire, il ne seroit pas étonnant qu'en effet ils eussent essayé de rendre quelque crédit à la tradition fabuleuse qui les faisoit descendre de l'un des fils du roi Atys; mais qu'en tout cas le sénat romain l'a plus sagement appréciée, en

(1) Ἐγὼ δὲ ὀφείλω λέγειν τὰ λεγόμενα, πείθεσθαί γε μὲν οὐ παντάπασι ὀφείλω. VII, 152; edit. Schweigh. III, 300. — (2) *Sardiani decretum Etruriæ recitavere.* Tacit. *Annal.* IV, 55.

rejetant la demande que les Sardiens fondoient sur une pareille allégation. Reste néanmoins à savoir d'où venoit aux Toscans le nom de Tyrrhéniens; et, sur ce point, M. Micali adopte la conjecture de Heyne, qui pense que les Grecs ont changé *Rasenorum* ou *Trasenorum* en Τυρσηνῶν ou Τυρρηνῶν, et que, rapprochant ce dernier mot du nom de Tyrrhèbe ou Tyrrhène, fils d'Atys, ils ont profité de ces altérations pour faire de ce Tyrrhène le chef d'une colonie, et le fondateur de la nation toscane.

Entre les opinions relatives à l'origine des Sabins, M. Micali ne pouvoit manquer de préférer celle que Strabon exprime en ces termes: Ἔστι δὲ καὶ παλαιότατον γένος οἱ Σαβῖνοι καὶ αὐτόχθονες (1). Quant au Latium, la tradition qui lui donne pour premiers habitans les Sicules, peuplade indigène de l'Italie, est ici présentée comme la plus vraisemblable. Les Samnites sont une colonie sabine, et la Campanie étoit comprise dans le vaste domaine des Osques, dont M. Micali recule aussi l'origine et même la puissance bien avant les descentes des Grecs. Il ne laisse arriver de Grecs dans l'Italie méridionale qu'environ deux siècles après la guerre de Troie, quand des Eubéens vinrent bâtir Cumes, réputée la plus ancienne des villes grecques de cette contrée.

Après avoir ainsi considéré, dans le premier tome, chacun des peuples de l'antique Italie, l'auteur remplit le second d'observations générales sur le système politique de cette contrée, sur les confédérations établies entre certaines cités, sur l'isolement de plusieurs autres, sur les croyances et coutumes religieuses; sur les lois, les mœurs, les usages; sur le régime militaire; sur la navigation et le commerce; sur les beaux-arts, la philosophie ou vulgaire ou secrète, la littérature et le langage. Par-tout il trouve un premier fond national qui n'a été modifié, altéré ou enrichi que fort tard par les communications avec les Grecs. Par exemple, il assure que les arts du dessin avoient fleuri en Étrurie plutôt qu'en Grèce: c'étoit aussi l'opinion de Winckelmann; et, si l'on veut dire, avec Adam Smith, que la langue latine est composée d'étrusque et de grec, M. Micali n'y consent qu'à la condition d'attribuer à l'étrusque la plus ancienne et la principale influence. Sur ce point, il établit et croit démontrer trois propositions; savoir, 1.° qu'une ancienne langue italique fut commune à presque tous les divers habitans de la péninsule; 2.° qu'elle est parvenue d'elle-même à sa maturité; 3.° qu'elle a contribué, plus qu'aucune autre, à la formation du latin tel qu'il existoit à la fin du III.[e] siècle avant notre ère.

(1) *L. V, p. 158.*

Nous n'entreprenons pas de parcourir les détails pleins d'intérêt qui sont rassemblés dans ces différentes sections de l'ouvrage; il nous suffit d'avoir indiqué le résultat auquel ils tendent, et contre lequel sont essentiellement dirigées les notes et les dissertations de M. Raoul-Rochette.

Quels que soient le zèle et les soins avec lesquels M. Micali a recherché les traces des inventions dues au génie des premiers habitans de l'Italie, « Nous craignons, dit M. Raoul-Rochette, qu'il n'ait trop » dissimulé les preuves bien autrement décisives, les témoignages bien » autrement imposans, de l'influence que les Grecs exercèrent sur la » civilisation des Latins, des Étrusques et de quelques autres peuples » de l'Italie inférieure. Nous ne voyons pas d'ailleurs en quoi l'honneur » de l'Italie ancienne ou moderne pourroit être sérieusement compro- » mis, s'il étoit une fois bien démontré que des colonies grecques, » fondues parmi sa population indigène, y auroient apporté ou déve- » loppé le germe des arts et des institutions sociales. » Cette observation est fort juste : on conçoit néanmoins qu'un Toscan qui s'est persuadé que ses ancêtres n'ont rien appris d'un peuple grec, et qu'ils ont immédiatement instruit la plupart des peuples italiques, peut attacher de l'importance à établir et à répandre cette opinion. Mais ici, comme en toute question historique, les intérêts, bien ou mal conçus, doivent disparoître; rien n'a de prix et ne doit avoir d'empire que la vérité; et c'est, en effet, à la reconnoître que tendent également les recherches de M. Micali et celles de M. Raoul-Rochette.

Les observations critiques que M. Raoul-Rochette a placées au bas de la traduction française, et qui s'y trouvent entremêlées avec les notes de l'auteur italien, sont très-concises et destinées à relever des inexactitudes dans les faits ou dans les citations; à contester l'interprétation de certains textes, l'autorité de quelques autres, ou les conséquences qu'on en veut déduire; à opposer aux témoignages invoqués par M. Micali, des témoignages d'un poids égal ou supérieur; enfin à remarquer des contradictions dans lesquelles il paroît tomber quelquefois. Il lui arrive en effet de parler d'un même auteur, de Denys d'Halicarnasse, par exemple, avec beaucoup ou avec fort peu d'estime, selon qu'il le trouve favorable ou contraire à ses opinions. Nous devons pourtant dire que la contradiction ne seroit qu'apparente, si l'éloge et la censure s'appliquoient, non au caractère général d'un même écrivain, mais à divers traits de ses récits, à différens articles de ses livres; et il seroit possible de justifier, par cette considération, quelques-uns des jugemens dissemblables portés ainsi par M. Micali, et de ne trouver dans leur opposition que de l'impartialité.

Sur le passage de Denys d'Halicarnasse que nous avons rapporté, où le mot μυθολογούμενα est employé à indiquer les choses racontées concernant les Pélasges, M. Raoul-Rochette observe que « les Grecs » n'attachoient pas au mot de mythologie le même sens que nous; qu'ils » comprenoient sous ce nom le recueil des traditions antiques, &c. » Au fond, la traduction de μυθολογούμενα par *tradizioni mitologiche*, est plus littérale que fidèle. Il faut noter cependant, et M. Raoul-Rochette en convient, que ces traditions étoient mêlées de détails fabuleux.

Nous avons transcrit aussi le passage où Hérodote déclare que « son » devoir est de ne rien taire de ce qui s'est dit, mais non pas d'ajouter » une foi égale à tout (1). » M. Raoul-Rochette remarque avec raison que cette phrase est citée par M. Micali, comme si elle s'appliquoit particulièrement au récit qui concerne Tyrrhénus fondant une colonie en Toscane : nous voyons qu'au contraire c'est à propos de la conduite des Argiens dans la guerre contre les Perses, qu'Hérodote s'exprime ainsi. Mais M. Micali pourroit répondre que l'historien étend expressément cette déclaration à toutes les parties de son ouvrage : καὶ μοὶ τοῦτο τὸ ἔπος ἐχέτω ἐς πάντα τὸν λόγον.

La partie la plus importante du travail de M. Raoul-Rochette consiste dans les éclaircissemens qu'il a placés à la fin du tome I.er (p. 323-370), et du II.e (p. 307-362). Dans l'un des premiers de ces morceaux, il cite Denys d'Halicarnasse, assurant que les Romains primitifs parloient un grec *dérivé de l'éolien;* Athénée, attribuant au même peuple *un attachement à la langue éolienne qui se manifestoit jusque dans la manière affectée d'accentuer les mots ;* Suidas, indiquant un traité où le grammairien Tyrannion démontroit que le latin n'étoit qu'un dialecte grec; et enfin l'abbé Lanzi, qui a recueilli beaucoup d'autres preuves de l'origine grecque des plus anciens idiomes italiques. Si Strabon reconnoît, comme nous l'avons vu, que les Sabins sont autochthones, ailleurs il admet comme réels les établissemens attribués à Jason, à Ulysse, à Énée, à Anténor, et il prouve, par des monumens qui de son temps subsistoient encore, que plusieurs cités d'Italie avoient des Grecs pour fondateurs. Dans un autre éclaircissement, M. Raoul-Rochette reproche à M. Micali de ne rapporter, sur l'origine des Sicules, que la tradition qui favorise son système, de ne parler ni de l'opinion de Philiste de Syracuse, suivant lequel les Sicules étoient des Ligures, peuple étranger à l'Italie ; ni de celle de Diodore, qui, malgré les termes vagues dont il se sert, semble également leur attribuer une origine étrangère ;

(1) Traduction de M. Miot, *tom. II, p. 547.*

ni sur-tout du témoignage d'Antiochus de Syracuse, disant en propres termes que les Sicules sont originairement Grecs, issus des Œnotriens, Œnotriens eux-mêmes. « On ne peut douter, ajoute M. Raoul-Ro» chette, que cette tradition ne fût la plus ancienne et la plus accré» ditée en Italie, puisque nous la voyons adoptée par Pline; et c'est » encore là un témoignage que M. Micali ne devoit pas passer sous » silence. » Quant à l'établissement de Tyrrhénus en Toscane, nié par Denys d'Halicarnasse, et tout-à-fait inadmissible aux yeux de Fréret, de Heyne et de M. Micali, Hérodote, qui le raconte, a été suivi en ce point, non-seulement par les poëtes, mais par des écrivains graves, tels que Timée (de Sicile), Strabon, Plutarque, Appien, Velléius Paterculus, Valère Maxime, Justin, Pline, Servius, &c., qui ont été cités par MM. Zannoni et Inghirami, et auxquels M. Raoul-Rochette ajoute Éphore: car, bien que Scymnus, en invoquant l'historien duquel il emprunte cette notion, ne nomme point Éphore, c'est indubitablement cet auteur qu'il désigne, puisqu'il déclare, au commencement de son ouvrage, qu'il l'a pris pour guide en tout ce qui concerne les origines et les migrations des peuples, objet dont nous savons aussi par Strabon qu'Éphore s'étoit particulièrement occupé. Entre les éclaircissemens qui ont pour but de soutenir l'origine lydienne des Toscans, l'un est emprunté de la dissertation de M. Zannoni sur les Étrusques.

La plupart de ceux qui terminent le tome II sont dus à M. Inghirami; ils concernent des croyances et des pratiques, tant religieuses que civiles, données par M. Micali pour italiques, et revendiquées ici comme originairement grecques. Afin de montrer qu'il en est ainsi de l'architecture et de la sculpture toscane, M. Inghirami cite Strabon, qui, en parlant des temples égyptiens, dit que les murs en sont couverts de figures semblables à celles des Tyrrhéniens et aux anciens ouvrages des Grecs: d'où il suit que, selon Strabon, le style toscan ressembloit à l'égyptien et au grec antique. D'autres remarques de M. Inghirami ne touchent point à la question principale, et tendent seulement à relever des erreurs qui ne tiendroient qu'à l'explication de certains monumens et à l'histoire des arts du dessin. Mais M. Raoul-Rochette, dans les éclaircissemens qui lui sont propres, continue d'attaquer le système général de M. Micali, et de soutenir celui qu'il a exposé dans son Histoire critique des colonies grecques. Il rappelle tous les témoignages qui autorisent à penser que Joan, Ion ou Janus fut le chef d'une colonie ionienne établie en Italie vers l'an 1431 avant notre ère. Son dernier éclaircissement a pour objet les vers saturnins, sur l'origine et la nature desquels il est de même avis que M. Micali: il en parle

ajouter aux notions exposées par cet auteur, des développemens qui achèvent de justifier leur opinion commune, savoir, qu'on distinguoit à peine, dans cette versification grossière, une certaine mesure et une sorte de cadence : c'étoit un simple chant accommodé au rhythme, sans mètre déterminé.

D'autres éclaircissemens occupent cinq pages *in-folio* dans l'atlas, et sont presque tous de M. Inghirami, lequel y critique les explications données par M. Micali des planches I, X, XIV, XV, XVI, XIX, XXXIII, XXXIV, XLIII et XLVIII. Le compte que l'on essaieroit de rendre de ces discussions ne deviendroit assez clair qu'en y joignant les planches mêmes, et ne serviroit d'ailleurs qu'à montrer l'extrême incertitude des notions ou divinations de cette espèce. Nous craignons fort que telle ne soit déjà la conséquence à tirer de la cotnroverse générale sur les origines italiques. En effet, lorsqu'on voit des savans de l'ordre le plus distingué, Fréret, Heyne et M. Micali, d'une part; Guarnacci, Maffei, Lanzi, MM. Zannoni et Raoul-Rochette, de l'autre, embrasser des opinions si diverses, il est naturel d'en conclure que ces questions ne sont pas susceptibles d'une solution précise et claire qui satisfasse et réunisse tous les esprits éclairés. Il doit nous suffire d'avoir exposé deux systèmes diamétralement contraires : car, pour acquérir le droit de préférer l'un à l'autre, il faudroit s'engager dans l'examen d'un très-grand nombre de textes et de détails historiques et mythologiques; et M. Raoul-Rochette avoue lui-même que la question est immense, qu'elle tient à l'antiquité toute entière, par les Grecs, par les Étrusques, par les Romains; en sorte que, s'il s'étoit arrêté à chaque point qui pouvoit être controversé ou approfondi, il auroit fait un livre beaucoup plus étendu de celui de M. Micali.

Lorsqu'il s'agit de faits dont la relation se peut lire en des livres composés à l'époque même ou dans le cours du siècle où ces faits se sont accomplis, il y a là des témoignages proprement dits que la critique a des moyens d'apprécier. A défaut même de relations originale, certains monumens peuvent jeter une lumière presque aussi vive, quand leur authenticité, leur âge et leur objet sont parfaitement reconnus. Mais peu s'en faut que les monumens ne nous manquent ici autant que les histoires; car, outre qu'ils sont en petit nombre, et qu'ils ne répondent point, à beaucoup près, à toutes les parties de la question, les savans qui les produisent et les expliquent, ne sont d'accord ni sur leur antiquité, ni sur le sens qu'ils expriment, c'est-à-dire, sur la manière de comprendre et d'appliquer leurs dépositions. Il est vrai que le nom de monumens peut s'étendre à des institutions, à des coutumes,

aux habitudes populaires, au langage même: mais toutes ces données ont été soigneusement recueillies, recherchées, rapprochées dans la controverse qui nous occupe, sans qu'elles aient conduit à des résultats plus constans et plus positifs. Il seroit sur-tout par trop hasardeux de composer un tableau d'origines nationales avec des étymologies ou des homonymies, et de mettre en mouvement tout un peuple ou une partie de ce peuple, parce que le nom qu'il portoit se rencontreroit, plus ou moins altéré, sur divers points du globe.

Si l'on n'a point de récits originaux, et si l'on ne tire des monumens que des inductions vagues ou incertaines, il ne reste plus que des traditions, c'est-à-dire, des souvenirs qui ont dû traverser une longue suite de siècles, avant d'être fixés par l'écriture et dans les livres d'histoire qui nous sont connus. On a quelquefois prétendu appliquer à ces traditions antiques une sorte d'échelle de dépréciation, et réduire presque à zéro leur valeur, après un ou deux milliers d'années. A notre avis, cet emploi du calcul étoit fort peu raisonnable; car, en supposant qu'un souvenir fût originairement réel, positif, national et important, il y auroit eu par-tout des moyens de le conserver pur et intact. Ce que nous avons à craindre, c'est qu'au milieu ou à un point quelconque de ce long intervalle entre l'époque assignée au fait et celle des livres qui nous l'apprennent, il n'y ait eu des occasions d'attacher à une simple fiction le caractère d'un souvenir. Voilà, selon M. Micali, ce qui est arrivé par rapport aux origines prétendues grecques des cités italiques ; il fait voir en divers endroits de son ouvrage, sur-tout dans les chapitres IV et X, quels intérêts, quelles conjonctures ont pu conseiller, faciliter ces mensonges, ou accréditer ces erreurs : il montre au moins que la déception étoit possible, s'il ne prouve pas qu'elle ait eu lieu ; et M. Raoul-Rochette ne dissimule point que les circonstances de plusieurs de ces récits sont évidemment fabuleuses: seulement il croit que le fond peut demeurer avéré, lors même que tous les détails sont incroyables.

Quoi qu'il en soit, il est juste de resserrer l'intervalle dont nous venons de parler, en substituant aux livres qui nous restent, les écrits plus anciens qui s'y trouvent cités. A la vérité, Locke, en examinant les fondemens des connoissances historiques, accorde fort peu de confiance aux citations, et encore moins aux citations de citations. Quiconque, dit-il (1), s'est un peu appliqué à vérifier les citations faites par des écrivains modernes, sait à quel point on doit se défier de toutes celles

(1) *Essai sur l'entendement humain*, l. IV, c. XVI, 5, 11.

dont la vérification est impossible, à cause de la perte des originaux. Si, comme le soupçonnent Lanzi et M. Zannoni, Denys d'Halicarnasse s'est trompé en disant que Xanthus de Lydie n'avoit point parlé de Tyrrhénus, n'a-t-il pas pu commettre, en sens contraire, quelques erreurs, en attribuant à d'autres historiens des paroles qu'ils n'avoient point écrites ! Malgré ces réflexions et celles qu'on y pourroit joindre, nous pouvons consentir à tenir pour certain que des auteurs presque aussi anciens ou plus anciens qu'Hérodote, avoient dit sur les origines italiques tout ce que nous en lisons dans les livres qui sont entre nos mains; il y aura toujours, depuis Œnotrus, jusqu'au VI.e ou VII.e siècle avant notre ère, mille ans de distance, et six cents depuis Tyrrhénus. Ces auteurs nous seront témoins, non assurément des faits, mais des traditions reçues de leur temps. Sans doute, s'il ne s'agissoit que de compter les écrivains, tant conservés que cités, qui ont rapporté ce qui se disoit des origines italiques, le système de M. Raoul-Rochette nous devroit sembler le mieux établi. Mais, en une telle matière, les textes ne sont pas des raisons ; c'est improprement qu'on les appelle témoignages ; ce ne sont que des autorités, et l'on a droit de chercher, dans l'examen intrinsèque des narrations, les motifs d'y ajouter foi ou de les rejeter comme invraisemblables : c'est le droit dont a usé M. Micali.

Excepté en ce qui concerne Tyrrhénus, Denys d'Halicarnasse est l'auteur qui fournit le plus d'argumens à M. Raoul-Rochette, aux yeux duquel il est *un historien plein de savoir et généralement d'une critique saine et judicieuse.* M. Micali, au contraire, le traite ordinairement avec fort peu d'égards et le confond avec les mythologues. Au fond, l'idée avantageuse ou défavorable qu'on aura prise du travail de Denys, doit beaucoup influer sur le système qu'on adoptera relativement aux antiquités italiques : car il en a plus dit qu'aucun autre sur cette matière ; son premier livre sur-tout a introduit un grand nombre de notions, vraies ou fausses, dans l'histoire. Or plusieurs critiques modernes, par exemple, l'académicien Vatry, Beaufort et Lévesque, l'ont jugé encore plus sévèrement que ne le fait M. Micali. Nous rappellerons seulement ces mots de Sainte-Croix : « Denys manque fréquemment de critique. . . . . ; tout » son premier livre est hypothétique et conjectural. »

Ce n'est donc point une opinion nouvelle que soutient M. Micali, lorsqu'il dit que l'arrivée et l'établissement d'Œnotrus ne sont aucunement attestés; que le règne de Janus, celui de Saturne et le passage d'Hercule sont des fables, aussi bien que les récits relatifs au Lydien Tyrrhénus, à Évandre, à Anténor, à Énée et aux rois Énéades; mais

nous n'en conclurions pas que les Grecs n'aient eu aucune influence sur la civilisation de l'Italie. D'abord ce que dit M. Micali d'*un monde prodigieusement ancien*, et d'une longue *série de siècles* durant lesquels les cités italiques ont duré ou prospéré, nous paroît, comme à M. Raoul-Rochette, aussi peu *satisfaisant pour la raison* que peu conciliable avec l'histoire. Nous n'adopterions non plus ni l'idée qu'a eue Fréret de donner à la nation étrusque le nom générique de *Rasenæ*, même peuple que les *Rhæti*, anciens habitans du Trentin ou d'une partie du Tyrol, ni l'interprétation du nom de Tyrrhéniens, proposée par Heyne. Enfin il nous sembleroit extrêmement probable qu'à une époque assez reculée, des Pélasges se sont établis en Italie. Si, parmi les premiers peuples de cette péninsule, il en est un qui offre, dans ses mœurs, dans son industrie, dans son langage, des indices, sinon d'une origine purement grecque, au moins d'un très-ancien mélange avec les Pélasges, c'est l'Étrurie. Ce que Lanzi a écrit, pour prouver que la langue étrusque étoit en quelque sorte un dialecte de la langue grecque, porte, selon Clavier, le caractère d'une démonstration rigoureuse. Mais de savoir quand, par où, comment sont venus ces Pélasges, nous croyons que ce sera long-temps un sujet de controverse.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que l'ouvrage de M. Micali et les observations de M. Raoul-Rochette présentent ces questions sous tous leurs aspects et contiennent un très-riche fond d'instruction. Il se peut qu'ils n'aient pas trouvé le trésor enseveli dans le vaste champ de leurs recherches : mais ce champ défriché, cultivé par leurs travaux, en est devenu plus accessible et plus fertile. Rien ne manque à cette publication, de ce qui peut la recommander aux savans et à toutes les classes de lecteurs ; car la traduction française, composée sur la première édition du texte italien, par MM. Joly et Fauriel, revue et complétée sur la seconde, par M. Gence et par M. Raoul-Rochette, réunit la correction et l'élégance à la plus scrupuleuse fidélité.

DAUNOU.

Collection de Lettres de Nicolas Poussin. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 1824, *in-8.°*, vj et 384 pages.

Peu d'ouvrages sont reçus et lus avec plus d'intérêt que les collections de lettres, de quelque genre qu'elles soient, pourvu qu'elles offrent la production originale d'un personnage célèbre. Ce qu'on y aime, en général, c'est l'espèce de négligé dans lequel l'écrivain se fait

voir, sans avoir eu la prétention de se montrer. Mais y a-t-il beaucoup de ces recueils de lettres ? Depuis sur-tout qu'on a fait en littérature un genre qu'on appelle épistolaire, de l'art de composer des lettres, on peut assurer qu'il y en a eu fort peu de publiées qui, bien qu'originales, aient été naturelles, dans le sens absolu qu'on peut donner à ce mot, c'est-à-dire, écrites par l'auteur sans aucune vue étrangère à l'objet de la correspondance.

Pour ne point parler de ces correspondances imaginaires, où la forme de lettres n'est qu'une fiction de l'art, on sait assez que, depuis Cicéron jusqu'à nos jours, presque tous ceux dont on a des recueils épistolaires, ont écrit, ou dans l'intention que leurs lettres fussent rendues plus ou moins publiques, ou avec la certitude qu'elles seroient conservées et qu'elles circuleroient au moins parmi leurs amis. Or cela seul a pu suffire pour leur ôter le pur et simple naturel de l'intimité et de la familiarité. Ajoutons que, lorsque l'auteur d'une telle correspondance est un écrivain distingué, il doit y mettre l'empreinte du talent; et ce talent consistera dans un autre genre de naturel qui, pour être un effet de l'art, n'en aura que plus de charme.

On comprend qu'il ne sauroit être question de ce genre de plaisir dans la correspondance de Nicolas Poussin, qui ne fut ni écrivain ni littérateur, qui entretenoit un commerce de lettres sans autre prétention que de s'expliquer sur ce qui en étoit l'objet, ne se doutant point du cas que ses correspondans en faisoient alors, encore moins du prix qu'on y mettroit dans la suite.

Voilà ce qu'on appelle une correspondance purement naturelle, où l'homme fait connoître en toute naïveté son caractère, ses habitudes, ses opinions, ce qu'il fut et ce qu'il fit à différentes époques de sa vie, et dans les circonstances où il se trouva placé.

Nicolas Poussin n'avoit pu recevoir qu'une éducation fort négligée; il fut redevable à lui seul de l'instruction qu'il acquit, et qu'il se procura uniquement dans la vue de son art, et ce fut encore à un âge déjà loin de la première jeunesse. Ses premiers pas dans la carrière de l'art qui l'a illustré furent très-pénibles. Après deux tentatives de voyage à Rome, il y arriva enfin, âgé déjà de trente ans; il s'y aida, pour vivre, de toutes les ressources que lui offroit un talent qui n'avoit point de but déterminé. Il parvint peu à peu à se fixer dans un genre, à se faire un nom, et ses ouvrages attirèrent l'attention de quelques amateurs.

De ce nombre fut le commandeur Cassiano del Pozzo, amateur très-distingué, qui, ainsi que sa famille, protégea Poussin et paroît l'avoir

tiré de l'état de détresse où la première lettre de ce recueil de lettres nous le fait voir. Ce fut pour lui que Poussin exécuta les premiers tableaux qui commencèrent la nombreuse série de ces célèbres compositions, parmi lesquelles il faut compter la première suite des sept sacremens.

C'est au commandeur del Pozzo que s'adressent les lettres de Poussin écrites en italien, déjà publiées par Bottari, et qu'on a traduites en tête de cette nouvelle collection, au nombre de vingt-quatre. Une seule, et c'est la première, est datée de Rome; les autres lui furent écrites de Paris pendant les vingt mois que Poussin y passa.

La renommée de son talent y étoit parvenue avec plusieurs de ses ouvrages. Le goût des arts renaissoit en France avec la tranquillité des dernières années du règne de Louis XIII. Il s'agissoit de terminer le Louvre, et de prendre un parti sur la décoration de la grande galerie, qu'occupe aujourd'hui le muséum. On jeta les yeux sur Poussin. M. Sublet de Noyer, alors surintendant des bâtimens, proposa au Roi de l'appeler pour ce grand ouvrage; et une lettre de Louis XIII, accompagnée de celle du surintendant, lui porta l'offre de cette mission, dans les termes et avec les propositions les plus honorables.

Cependant Poussin ne se hâta point d'y répondre : on voit par ses lettres que, soit raison de santé, soit besoin de terminer des travaux commencés, soit attachement à Rome, où il s'étoit marié, il hésitoit à se mettre en voyage. Ce fut dix-huit mois après l'invitation dont on a parlé, que M. Fréart de Chantelou, secrétaire de M. de Noyer, envoyé à Rome pour y recueillir des monumens de l'art, et y choisir un certain nombre d'artistes pour les travaux qu'on méditoit d'entreprendre, détermina Poussin à répondre aux intentions du Roi, et le conduisit à Paris, où il arriva vers le commencement de 1641.

Il y resta vingt mois, comme on l'a déjà dit; et c'est à cet espace de temps qu'appartiennent toutes les lettres par lui écrites en italien au commandeur del Pozzo. Ces lettres ne sont pas les moins curieuses du recueil ; Poussin y révéloit, avec plus de liberté qu'il ne pouvoit le faire en France, le désagrément de sa position. Il y fait voir combien on étoit loin d'avoir une juste idée des arts et de son talent : on l'employoit à faire des vignettes et des frontispices de livres ; on ne savoit ce qu'on devoit lui commander. L'entreprise de la décoration de la grande galerie éprouvoit les mêmes incertitudes. L'envie des hommes médiocres qui avoient spéculé sur ces travaux, lui suscita toutes sortes de contradictions, et parvint à refroidir sur son compte le gouvernement. Poussin, qui ne desiroit que de revoir Rome, profita de cette disposition,

demanda un congé, sous le prétexte d'aller chercher sa femme, et en partant, écrivit à M. de Noyer, dans une lettre fort remarquable, une sorte d'apologie de sa conduite, qui paroît être plutôt l'accusation de celle qu'on avoit tenue à son égard.

De retour à Rome, où il passa les vingt-trois dernières années de sa vie, ses lettres écrites en français furent adressées presque toutes à ce même M. de Chantelou qui l'avoit conduit en France, ou à ses frères; et elles roulent en général sur les envois d'objets d'arts, ou de copies de tableaux pour cet amateur, sur les tableaux qu'il projetoit ou exécutoit, et qu'il devoit lui faire tenir, quelquefois sur les affaires politiques du temps.

Cette correspondance fut suivie par Poussin pendant plus de vingt ans, avec une exactitude et une régularité d'où l'on infère qu'il écrivoit volontiers, et qu'il étoit un homme de beaucoup d'ordre. Il ne paroît pas douteux qu'il dut en user de même avec plusieurs autres amateurs qui employoient son pinceau, et dont les lettres qu'on publie donnent l'indication.

Ce qu'elles offrent certainement de plus curieux pour les arts, et sur-tout pour l'histoire de cet artiste, consiste dans les détails qu'elles renferment sur ses ouvrages, à mesure qu'il les exécutoit; car on peut y suivre l'énumération d'un grand nombre de ses compositions.

Ainsi M. de Chantelou, qui avoit vu à Rome, chez le commandeur del Pozzo, la première suite des sept sacremens par Poussin, le sollicita long-temps de lui en faire exécuter, ou d'en faire lui-même des copies. On voit par plusieurs lettres de Poussin, qu'il l'amène adroitement au projet qu'il avoit d'en recommencer les compositions, dans une plus grande proportion et une ordonnance beaucoup plus riche. C'est à quoi il parvint; et l'on trouve dans un fort grand nombre de lettres, des détails intéressans sur chacune de ces compositions, certainement les plus belles que son génie ait enfantées. Nombre d'observations de goût sur la peinture en général sont semées dans ces lettres, et il n'est presque aucune partie de l'art sur laquelle on n'y trouve et les meilleurs préceptes, et les raisonnemens les plus solides. Poussin étoit adorateur de l'antique et de Raphaël. De son temps la peinture n'avoit encore eu en France ni école ni direction, et une très-fausse manière régnoit parmi ce qu'il y avoit d'artistes en crédit. L'école des Carrache, qui avoit soutenu en Italie les grands principes du XVIe siècle, penchoit déjà vers les manières affectées et expéditives, qui corrompirent tout-à-fait le goût. Poussin avoit à lutter, sur-tout en France, contre une censure à-la-fois jalouse et ignorante, et plus d'une de ces lettres

contient des réponses aux critiques qu'il savoit qu'on faisoit ou qu'on devoit faire de sa manière de peindre.

Plus d'un artiste apprendra dans ce recueil de lettres, et le temps que Poussin mettoit à trouver et à méditer une composition, et le soin qu'il portoit à son exécution. Je n'ai point encore, dit-il souvent, trouvé le motif de la composition que je cherche, et plus tard il s'applaudit d'avoir rencontré la pensée dont il avoit besoin. Personne ne méprisoit plus que lui la malheureuse facilité d'un pinceau expéditif. Sachez, dit-il quelque part, que je ne travaille point comme vos peintres, qui *font un tableau en sifflant.*

On a nommé, et avec raison, Poussin le *peintre des gens d'esprit*, c'est-à-dire, de ceux qui jugent avec l'esprit, et non pas seulement avec les yeux, l'ouvrage de l'art. Un tel juge effectivement peut toujours, devant le plus grand nombre des compositions de Poussin, d'abord leur demander compte et du sens et du but moral que le peintre eut en vue. S'il interroge ensuite chaque figure, elle lui répondra pourquoi elle est là, ce qu'elle y fait, ce qu'elle y dit, ce qu'elle pense, ce qu'elle sent. C'est là ce que Pline appeloit *pingere mores*, peindre le moral d'un sujet.

Poussin nous donne dans ses lettres la preuve d'une érudition fort étendue, puisée et dans les monumens, et chez les écrivains de l'antiquité, et rapportée aux conceptions et aux travaux de son art.

On aime à le voir, par les détails de sa correspondance, occupé de rechercher dans l'histoire, non-seulement des traits propres à être traités par le pinceau, mais les inspirations d'une multitude de sujets que le génie seul pouvoit y découvrir. A cet égard, on doit dire qu'aucun peintre n'a été aussi ingénieux, aussi heureux dans ce genre de découverte. On en pourroit citer un grand nombre que tout le monde connoît. Mais ses lettres nous ont révélé le projet qu'il avoit conçu de sept sujets, dont il semble qu'il vouloit suggérer la commande à M. de Chantelou, possesseur de sa nouvelle suite des sept sacremens. C'eût été comme un pendant propre à orner sa galerie. « Dans ces sept » histoires (dit-il) seroient vivement représentés les plus étranges » tours que la fortune a jamais joués aux hommes, et particulièrement » à ceux qui se sont moqués de ses efforts. Ces exemples, qui ne » seroient pas pris à l'aventure ou de pure imagination, pourroient » servir à rappeler l'homme à la considération de la vertu et de la » sagesse qu'il doit acquérir, pour demeurer ferme et immobile contre » les efforts de cette folle aveugle. »

Il est probable que Poussin auroit rassemblé dans cette suite de

tableaux les revers inattendus des plus célèbres ambitieux. Voilà un beau programme légué à l'artiste qui, assez instruit pour entreprendre cette recherche, auroit en même temps assez d'imagination et de talent pour saisir le côté pittoresque de ces traits d'histoire, et en développer le point de vue moral.

Nous devons dire un mot sur la publication de ce recueil de lettres. Il se compose de vingt-quatre lettres déjà publiées en italien, ainsi qu'on l'a déjà dit, et de cent quarante-six autres inédites, dont les originaux avoient été soigneusement conservés dans la famille Chantelou jusqu'au milieu du dernier siècle, qu'un petit-neveu de celui à qui les lettres avoient été écrites en fit copier par dates, à la suite l'un de l'autre, les autographes. Ceux-ci ont disparu en 1796; et le recueil copié, après avoir passé en diverses mains, fut annoncé, il y a deux ans, pour être vendu avec les livres, estampes et autres objets d'art du cabinet de M. Dufourny.

L'académie des beaux-arts obtint de S. Exc. M. le comte de Corbière, ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, d'employer à l'acquisition du manuscrit, et à son impression, une somme qui lui restoit en réserve.

Le manuscrit a été fidèlement imprimé, sauf quelques légères modifications de mots, de locutions et de noms propres, dont il est rendu compte dans l'avertissement de l'ouvrage. On y a ajouté, en appendice, quelques fragmens des lettres de Poussin qu'a rapportés Felibien, plus des notes qui tendent à faire connoître les principales personnes dont il est question dans cette correspondance, et quelques faits ou circonstances du temps dont il y est fait mention.

QUATREMÈRE DE QUINCY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie française a tenu, le 25 novembre, une séance publique pour la réception de M. l'archevêque de Paris et de M. Soumet. On y a entendu les discours des deux récipiendaires, les réponses de M. Auger, directeur, et des fragmens d'une traduction inédite, en vers, de l'Odyssée, par M. Aignan.

La même Académie, dans sa séance particulière du 2 décembre, a élu M. Droz pour remplir la place vacante dans son sein par le décès de M. Lacretelle aîné.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a perdu l'un de ses membres, M. Bernardi. Dans sa séance du 3 décembre, elle a élu M. Hase.

L'Académie des sciences a élu M. Beudant, en remplacement de M Sage. Une autre place a vaqué, dans cette compagnie, par le décès de M. André Thouin, l'un des professeurs-administrateurs du Musée, aux funérailles duquel (le 27 octobre dernier), M. Cuvier a prononcé le discours suivant: « C'est la modestie et la science, alliées à la simplicité la plus aimable, que nous perdons aujourd'hui, Messieurs, dans le bon vieillard dont cette tombe va couvrir les restes. Ce cercueil, entouré à-la-fois des membres d'un corps illustre et des humbles ouvriers d'un grand établissement, également arrosé de leurs larmes, est celui d'un homme qui appartenoit à l'une et à l'autre famille, qui en étoit chéri et vénéré. Né dans le Jardin du Roi, succédant à deux ou trois de ces générations patriarcales dont le travail, depuis près d'un siècle, embellissoit et faisoit prospérer ce magnifique dépôt des richesses de la nature, M. Thouin y trouva en quelque sorte un domaine héréditaire; il en fit sa patrie, il y plaça toute son existence. Parmi tant de changemens dans les hommes et dans les choses, lorsque aucune ambition ne manquoit d'appât et qu'il y avoit des tentations pour toutes les foiblesses, rien ne put l'arracher à ce séjour paisible. Cette brillante végétation, que ses soins prolongés avoient en quelque sorte rendue son ouvrage, lui tint toujours lieu de gloire et de fortune: mais aussi, qui a mieux prouvé que lui que le mérite peut faire un poste élevé de la place la plus humble! Il étoit nourri dans les travaux du jardin, mais il étoit sous les yeux des Buffon et des Jussieu; chaque jour il les voyoit, il les entendoit; il se sentit né pour parler aussi leur langage, et bientôt ce fut aux travaux de leur esprit qu'il se montra digne d'être associé. Ces hommes célèbres se crurent honorés de le voir s'asseoir à côté d'eux, et l'Europe savante ne l'en sépara plus dans ses hommages. Dès-lors sa modeste carrière s'est agrandie, et peu d'hommes ont exercé une influence plus utile. Devenu le centre d'une correspondance qui s'étendoit dans toutes les parties du monde, il n'a cessé, pendant un demi-siècle, de provoquer entre les divers pays l'échange de leurs richesses végétales. Les productions des parties les plus reculées des Indes orientales, reçues, soignées, multipliées par lui, sont allées peupler et enrichir nos îles d'Amérique. L'Amérique, à son tour, a envoyé dans nos colonies des Indes ce qu'elle possédoit de plus précieux. Les conseils de M. Thouin suivoient au loin ces utiles présens : c'étoit d'après ses directions que travailloient les cultivateurs de Cayenne et de l'île de Bourbon; c'étoit de ses dons que s'enrichissoient ceux de la France continentale. Tout ce qui nous venoit des pays étrangers, qui fût susceptible de s'acclimater chez nous, ornoit et diversifioit bientôt notre sol. Les forêts du Canada et des États-Unis payoient leur tribut aux nôtres et offroient leurs bois à nos arts; les parterres de la Chine et du Japon se dépouilloient pour nous de leurs fleurs; la Nouvelle-Zélande nous envoyoit son lin; la Nouvelle-Hollande, ses arbustes. Combien de beaux arbres nous ombragent maintenant, qui nous seroient demeurés inconnus sans l'infatigable activité qui l'animoit! Quel est aujourd'hui, je ne dis pas seulement en France, mais en Europe, mais dans les deux mondes, le parc ou le jardin qui ne s'enorgueillisse d'arbustes ou de fleurs dus à son zèle et à son obligeance! Quel est le verger où il n'ait distribué quelques fruits savoureux! Le printemps s'est paré de couleurs plus nombreuses et plus vives; l'automne, par ses fleurs tardives venues des pays lointains, a emprunté la parure du printemps. Si l'Amérique nous fit autrefois le présent inestimable de la

pomme de terre, nous sommes allés chercher pour elle l'arbre à pain dans les îles les plus accessibles de la mer du Sud; et ce bienfait, qui équivaudra peut-être un jour au sien, c'est principalement aux avis, aux soins éclairés de M. Thouin qu'elle en est redevable. C'est ainsi qu'un de ses ancêtres avoit soigné le premier pied de café d'où sont venus tous ceux de nos îles. De pareils services, dans l'enfance d'un peuple, auroient fait rendre un culte à leurs auteurs; ils exciteront du moins, à coup sûr, et pour toujours, la reconnoissance des amis de l'humanité, qui savent qu'en multipliant une plante utile on multiplie les hommes, et qu'elle est, pour le pays qui la reçoit, un bien plus sûr et plus durable que les lois le plus habilement conçues: car les combinaisons des hommes sont passagères comme eux; les dons de la nature, une fois acquis par un peuple, sont impérissables. Mais M. Thouin a aussi rendu à la science, considérée comme telle, à la recherche directe et désintéressée de la vérité, des services qui seront long-temps appréciés. Il lui a créé, dans le Jardin du roi, un monument qui parlera de lui sans cesse et à tout le monde. Dès 1770, il en dessina, avec Buffon, toutes les parties alors nouvelles; en 1780, il le distribua, avec Jussieu, d'après cette méthode naturelle qui dès-lors a fait loi en botanique. Ces grandes serres où la zone torride toute entière semble renaître pour l'ami des plantes; ces bosquets, qu'habitent et que vivifient les animaux de tous les pays; ces riches collections d'arbres fruitiers, preuves admirables du pouvoir qui a été accordé à l'homme d'agir sur la nature et de la perfectionner, au moins relativement aux besoins et aux jouissances de la société, c'est à M. Thouin que nous les devons. Il n'y a point d'arbuste dans le jardin, point de gramen, qui n'ait été nourri, élevé par ses soins.... »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Oraison funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent Prince, Louis XVIII, roi de France et de Navarre, prononcée dans l'église royale de Saint-Denis, le 25 octobre 1824, par M. l'évêque d'Hermopolis, premier aumônier du Roi. Paris, impr. et libr. d'Adrien Leclère, *in-8.°* de 3 feuilles et demi.

Chants héroïques des montagnards et matelots grecs, traduits en français par M. Népomucène L. Lemercier, de l'Institut royal de France. Paris, impr. de Tastu, libr. d'Urbain Canel, grand *in-8.°* de 184 pages, papier vélin, avec le portrait de l'auteur. Prix, 5 fr.

Les Plaisirs de l'espérance, poëme de Thomas Campbell, suivi de deux odes pindariques et de notes explicatives; traductions de l'anglais en vers français, avec les textes en regard, par M. Albert Montémont, membre de plusieurs sociétés savantes. Paris, impr. de Pinard, libr. de Baudry, *in-18* de viij et de 220 pages, avec une gravure. Pr. 3 fr. Les deux odes qui suivent le poëme de Campbell sont *la Fête d'Alexandre*, par Pope; *le Barde*, par Gray.

Dioclétien aux Catacombes de Rome, poëme dithyrambique sur les consolations de la religion, couronné par l'académie d'Amiens dans sa séance publique du 26 août 1824; par M. P. Ch. Liadières. Amiens, impr. de Caron Duquesne; à Paris, chez Ladvocat, *in-8.°* d'une feuille un quart.

Théâtre français, avec un nouveau commentaire, par MM. Andrieux, Ancelot, Année, Auger, Casimir Bonjour, Bouilly, Campenon, Delrieu, Émile

Deschamps, Évariste Dumoulin, Emmanuel Dupaty, Alex. Duval, Duviquet, Étienne, Alex. Guiraud, Hoffman, Jal, Jay, Laya, Lebrun, Lemercier, Merville, Moreau, Ourry, Picard, René Périn, Sauvo, Soulié, Soumet, Taschereau, Valery, Viennet: tome I.er Paris, impr. et libr. de Panckoucke, *in-8.°* de 15 feuilles et demi.

Fiesque, tragédie en cinq actes, représentée, le 5 novembre 1824, sur le théâtre royal de l'Odéon, précédée d'une épître à M. X. P. Saintine; seconde édition. Paris, impr. de Tastu, libr. d'Urbain Canel, *in-8.°* de sept feuilles un quart. Pr. 4 fr.

Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay, pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses de France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, depuis 1571 jusqu'en 1623; édition publiée sur les manuscrits originaux. Tome VII, écrits politiques et correspondance, ann. 1596, 1597 et 1598; tome VIII, 1598. Paris, imprimerie de Crapelet, libr. de Treuttel et Wurtz, 1824, 2 vol. *in-8.°*, 587 et 556 pages. Ces deux volumes renferment un grand nombre de pièces qui étoient restées inédites, et dont nous rendrons compte dans l'un de nos prochains cahiers. (Voyez, sur cette collection, nos cahiers d'avril et mai 1824.)

Recherches historiques sur les derniers jours des Rois de France, leurs funérailles, leurs tombeaux; suivies d'une notice sur Saint-Denis, le sacre des rois et leur couronnement; par Berthevin. Paris, impr. de Fain, libr. de F. Louis, *in-8.°* de 25 feuilles. Pr. 6 fr.

Essais historiques sur le Rouergue, par M. le baron de Gaujal, correspondant de l'Institut: tome I.er Limoges, impr. et libr. de Bardou, *in-8.°* de 26 feuilles. Pr. 6 fr.

Bibliothèque de Lyon. Catalogue des livres qu'elle renferme dans la classe d'histoire, avec des remarques littéraires et bibliographiques sur les éditions du XV.e siècle, les ouvrages rares et curieux, leur prix, &c. par A. F. Delandine; continué par Fr. Delandine fils: tome II. Lyon, impr. de Durand et Perrin; à Paris, chez Renouard.

Mélanges de morale, d'économie et de politique, extraits des ouvrages de Benjamin Franklin, et précédés d'une notice sur sa vie, par A. Ch. Renouard, avocat. Paris, impr. de P. Renouard, libr. d'A. A. Renouard; 2 vol. *in-18* de 12 feuilles, avec un portrait et un *fac simile*. Pr. 4 fr.

Tableau des sociétés et des institutions religieuses, charitables et de bien public de la ville de Londres; par M. G. Degérando. Paris, impr. et libr. de Crapelet, *in-12*. Pr. 2 fr. 50 cent.

Esprit du droit et ses applications à la politique et à l'organisation de la monarchie constitutionnelle; par M. Albert Fritot, avocat. Paris, impr. de Pochard, chez l'auteur, rue du Pot-de-fer-Saint-Sulpice, n.° 14, *in-8.°* de 36 feuilles et demi. Pr. 9 fr.

Les Lois de procédure civile; ouvrage dans lequel l'auteur a refondu son analyse raisonnée, son traité et ses questions sur la procédure; par G. L. J. Carré, professeur en la faculté de droit de Rennes. Rennes, impr. de Cousin Danelles, libr. de Duchesne; à Paris, chez Warée oncle, 3 vol. *in-4.°*, ensemble de 279 feuilles. Pr. 54 fr.

Code rural, ou Analyse raisonnée des lois, décrets, ordonnances, réglemens;

avis du conseil d'état, et arrêts anciens et modernes en matière de police rurale, par M. Biret, jurisconsulte. Paris, impr. de Lebel, libr. d'A. Bertrand, *in-8.°* de 21 feuilles trois quarts. Pr. 6 fr.

Histoire naturelle du genre humain, nouvelle édition, augmentée et entièrement refondue, par J. J. Virey. Paris, impr. de Lachevardière fils, librairie de Crochard, 3 vol. *in-8.°*, avec 10 planches. Pr. 20 fr.

Histoire naturelle des oiseaux d'Europe, par M. Boitard, avec la figure de chaque espèce et variété, dessinée et coloriée d'après nature. Cet ouvrage sera publié sous le format *in-4.°* sur grand-raisin, par livraison de trois planches contenant au moins douze figures d'oiseaux et une feuille d'impression avec une couverture imprimée. Il paroît une livraison par mois. A Paris, chez Rousselon, libraire-éditeur, rue d'Anjou-Dauphine, n.° 9.

Essai sur les constructions rurales économiques, contenant leurs plans, coupes, élévations, détails et devis, établis au plus bas prix possible; par M. le vicomte de Morel-Vindé, pair de France, correspondant de l'académie royale des sciences, membre du conseil royal et de plusieurs sociétés d'agriculture. Les détails de constructions et devis ont été faits, avec l'approbation de l'auteur, par M. Lusson, architecte; 1 vol. petit *in-fol.*, 31 pages, et un grand nombre de planches: chez M. Lusson, éditeur, rue de Seine-Saint-Germain, n.° 79; M.me Huzard, imprimeur-libraire, rue de l'Éperon, n.° 9; Bance, marchand d'estampes, rue Saint-Denis, n.° 214.

Principes généraux de métallurgie, par A. Guenyveau, ingénieur en chef, professeur à l'école royale des mines de France. Strasbourg, impr. de Levrault; à Paris, chez Levrault, *in-8.°* de 9 feuilles un quart, avec deux planches.

Traité de Pyrotechnie militaire, contenant tous les artifices de guerre en usage en Autriche; traduit de l'allemand sur un manuscrit inédit, avec des notes sur quelques dosages français, anglais, russes, prussiens, &c.; par J. Ravichio de Petersdorf, ancien colonel d'artillerie. Strasbourg, impr. et libr. de Levrault, *in-8.°* de 17 feuilles, avec 36 planches.

Bulletin de la Société de géographie, tome II, n.° 18. Paris, impr. d'Éverat, au bureau de la Société, rue Taranne, n.° 12; *in-8.°* d'une feuille un quart. Ce bulletin, rédigé par des membres de la Société de géographie, rend compte de ses travaux, de sa correspondance, et annonce les renseignemens qui lui sont communiqués. Le prix de la souscription est de 6 fr. pour 24 feuilles d'impression qui forment un volume.

ANGLETERRE.

Narrative of a pedestrian Journey, &c.; Récit d'un voyage à pied à travers la Tartarie russe et la Sibérie, depuis les frontières de la Chine jusqu'à la mer Glaciale et au Kamtschatka, fait dans les années 1820 et 1823, par J. D. Cochrane, officier de marine. Londres, 1824, *in-8.°* Pr. 18 sh.

Travels in Nubia, by the late J. L. Burckhardt, second edit. London, *in-4.°* *Voyage en Nubie.* Voyez, sur les Voyages de Burckhardt en Syrie, deux articles de M. Letronne; Journal des Savans, oct. et nov. 1822.

Extracts from a journal written on the coasts of Chili, &c.; Extraits d'un journal écrit sur les côtes du Chili, du Pérou et du Mexique, en 1820, 1821 et 1822, par le capitaine B. Hall, auteur d'un voyage à Leou-Kiou. Edinbourg, Constable, 1824, 2 vol. *in-8.°*

The Stream of history; le Cours de l'histoire (jusqu'à l'année 1824), montrant les progrès et la chute des empires, les progrès des arts, des sciences et de la littérature de chaque peuple du monde, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, par le professeur Strass; avec de nombreuses additions et corrections. Londres, 1824, chez Whitaker, planche *in-folio*, coloriée, vernissée et montée sur rouleau. Pr. 1 l. 16 sh.

Original Letters, illustrative of English history; Lettres originales pour servir à l'histoire d'Angleterre, contenant un grand nombre de lettres autographes de souverains, déposées dans le musée britannique; avec des notes et des éclaircissemens, par M. Ellis, conservateur des manuscrits du musée britannique. Londres, 1824, chez Harding, 5 vol. *in-8.°*, avec des *fac simile.*

History, Topography and Antiquities of the county and city of Waterford; Histoire, Topographie et Antiquités du comté et de la ville de Waterford, avec un tableau de l'état actuel de la basse classe du peuple dans cette partie de l'Irlande méridionale; par R. Ryland. Londres, 1824, Murray, *in-8.°*, avec cartes et planches. Pr. 16 sh.

A complete History of London, Westminster and Southwark, &c.; Histoire complète de Londres, de Westminster et de Southwark, avec des recherches biographiques sur quelques personnages marquans, tirées des registres publics, des archives de la cité, et d'autres sources authentiques et originales, par J. Bayley. Les deux premiers volumes, consacrés exclusivement à l'histoire de Londres, paroîtront à Londres chez Hurst. Prix de chaque volume *in-4.°*: 4 guinées.

The Life of E. D. Clarke; Vie d'Edward Daniel Clarke, professeur de minéralogie à l'université de Cambridge, par W. Otter. Londres 1824, *in-4.°*, avec portrait. Pr. 3 l. 3 sh.

Imaginary Conversations of literary men and statesmen; Conversations imaginaires d'hommes de lettres et d'hommes d'état, par Walter Savage Landor. Londres, 1824, Taylor et Hessey, 2 vol. *in-8.°*

An Inquiry into the principles of the distribution of wealth; Recherches sur les principes de la distribution des richesses qui contribuent au bonheur du genre humain, par William Thompson. Londres, Longman, 1824, *in-8.°* Pr. 14 sh.

The Lectures of sir Astley Cooper, &c.; Leçons de sir Astley Cooper sur la chirurgie et la physiologie; tome I.er Londres, 1824, *in-8.°* Cet ouvrage, écrit par des élèves du professeur, a été revu et approuvé par lui.

Essay on the blood; Essai sur le sang, contenant les principales circonstances qui influent sur sa coagulation, &c.; par Ch. Scudamore. Londres, 1824, *in-8.°*

Pratical Observations on hydrophobia; Observations pratiques sur l'hydrophobie, par J. Booth. Londres, 1824, chez Underwood, *in-8.°* Pr. 2 sh.

An Answer to the abbé Dubois, in which the various wrong principles, misrepresentations and contradictions contained in his work entitled Letters on the state of christianity in India, are pointed out, by H. Townley, missionary to Bengale. London, 1824, *in-8.° Réfutation de l'ouvrage de l'abbé Dubois,* intitulé *Lettres sur l'état du christianisme dans l'Inde.*

ALLEMAGNE.

Die heilige priestersprache der alten Ægypt., &c.; la Langue sacrée des

prêtres chez les anciens Égyptiens, comme dialecte tirant son origine de l'ancienne langue sémitique, démontrée par des documens historiques, par L. Sickler. Hildburghausen, 1824, 2 vol. *in-4.°*

De Sonis litterarum græcarum, tum genuinis, tum adoptivis, libri duo; auctore G. Seyffarth. Accedunt commentatio de litteris græcorum subinde usitatis, dissertationes, index et tabulæ duæ, cum epistola G. Hermanni. Lipsiæ, 1824, apud Vogel, *in-8.°*

Uz sämmtliche poetische werke ; Œuvres poétiques de J. P. Uz, publiées par Félix Wesse; nouvelle édition. Vienne, 1824, chez Mörschner, 2 vol. *in-4.°*, papier vélin, avec portrait. Pr. 18 fl. Le même ouvrage, 2 vol. *in-8.°*, papier vélin. Pr. 6 fl. 30 kr.

Serbische volkslieder sammlung ; Recueil de chants populaires serviens, par W. Stephanowitsch. Leipsic, 1824, chez Reimer, 3 vol. *in-8.°*

Franz &c.; François I.er, roi de France; tableau moral du XVI.e siècle, par A. L. Hermann. Leipsic, 1824, chez Fleischer, *in-8.°* Prix, 2 rxd.

Geographie der Griechen und Romer ; Géographie des Grecs et des Romains, par Conrad Mannert; tome IX. Leipsic, 1823, *in-8.°* Prix, 5 rxd.

Aeltere Geschichte der Teutschen ; Histoire ancienne des Allemands, par Fr. N. Titze; tomes I et II. Prague, 1823 et 1824, 2 vol. *in-8.°* L'ouvrage aura quatre volumes.

Niemeyer's Beobachtungen auf iener Reise nach England ; Observations faites pendant un voyage en Angleterre, par M. Niemeger; accompagnées de notes destinées à rappeler le souvenir des faits mémorables et des hommes distingués des cinquante dernières années; seconde édition. Halle, 1823, 3 vol. *in-8.°*

Beyträge zur kentniss Norwegens ; Matériaux pour servir à la connoissance de la Norwége, par Naumann, professeur de minéralogie à Jéna. Leipsic, 1824, 2 vol. *in-8.°*

Geschichte, &c.; Histoire des ministres, généraux et hommes d'état tombés en disgrace; par J. Wagenseil: tome I.er Carlsruh, 1824, *in-8.°*

Die korssünschen thüren in der Kathedralkirche zur Heil Sophia in Nowgorod. Beschrieben und erläutert von Friedrich Adelung. Berlin, Georg. Reimer, *in-4.°* de 180 pages avec 9 planches.

— *Alexandri Aphrodisiensis, Ammonii Hermiæ filii, Plotini, Bardesanis Syri et Georgii Gemisti Plethonis, de Fato* quæ supersunt, græcè et latinè. Ed. J. Conr. Orellius. Turici, 1824, *in-8.°*

TABLE

DES ARTICLES contenus dans les douze cahiers du Journal des Savans publiés en 1824. (Les simples annonces bibliographiques qui ne sont accompagnées d'aucune notice, ne sont pas toutes comprises dans cette table.)

Andreæ Oberleitner Fundamenta linguæ arabicæ. Viennæ, 1822, *in-8.°* — Ejusdem Chrestomathia arabica; *ibid.*, 1823, *in-8.°* — Grammaire de la langue arabe littérale, par M. T. C. Tychsen. Gottingue, 1823, *in-8.° :* article de M. *Silvestre de Sacy ;* mai, 270-276.

Locmani Fabulæ, &c., ed. G. W. Freytag. Bonnæ, 1823, *in-8.°* : article de M. *Silvestre de Sacy ;* février, 85-92.

A Grammar of the persian language, by W. Jones, with additions by Sam. Lee. London, 1823, *in-4.° :* article de M. *Silvestre de Sacy ;* avril, 195-205.

Cours de lecture hébraïque, par M. Cahen. Paris, 1824, *in-8.° ;* sept., 572.

Considérations sur les nouvelles traductions des livres saints, par M. *Silvestre de Sacy ;* juin, 323-331.

Asia polyglotta, von Jul. Klaproth. Paris, 1823, *in-4.° :* article de M. *Abel-Rémusat ;* janvier, 20-29.

Mémoires relatifs à l'Asie centrale, par M. Klaproth. Paris, Dondey-Dupré, 1824, *in-8.° ;* avril, 249 : art. de M. *Abel-Rémusat ;* septembre, 558-563.

Catalogue des livres chinois et mandchous de la bibliothèque royale de Berlin, par M. Klaproth. Paris, *in-fol. :* article de M. *Abel-Rémusat ;* mai, 276-288.

A Dictionary of the chinese language, by R. Morrison. Macao, 1822, *in-4.° :* art. de M. *Abel-Rémusat ;* février, 104-108.

Mengtseu (Menci); texte chinois, version latine, et commentaire de M. Stan. Julien. Paris, 1824, grand *in-8.° ;* septembre, 571.

Critical researches in philology and geography (littér. orient.). Glasgow, 1824, *in-8.° ;* mai, 318-319.

II. Littérature grecque, et ancienne littérature latine.

Histoire de la littérature grecque, par M. Schoell. Paris, 1824, 8 vol. *in-8.° ;* janvier, 54 : art. de M. *Letronne ;* novembre, 678-687.

La Rhétorique d'Aristote, traduite par M. Gros. Paris, 1822, *in-8.° :* art. de M. *Letronne ;* février, 67-76.

Eratosthenica; composuit Godofr. Bernhardy. Berolini, 1822, *in-8.° :* art. de M. *Letronne ;* juin, 351-359.

Cours de langue et de littérature grecque, par M. Nicolo Poulo; janv., 59.

J. Laurentii Lydi de Ostentis quæ supersunt &c., græcè, cum lat. vers. Caroli Bened. Hase. Parisiis, 1823, *in-8.° :* article de M. *Letronne ;* février, 108-116.

Lucrèce, de la nature des choses, traduit en vers français par M. de Pongerville. Paris, Dondey-Dupré, 1823, 2 vol. *in-8.° :* art. de M. *Raynouard ;* janvier, 30-43.

La Germanie, traduite de Tacite par M. Panckoucke : art. de M. *Quatremère de Quincy ;* septembre, 563-568.

Florus, traduit par M. Cam. Paganel, avocat. Paris, Verdière, *in-8.° :* art. de M. *Daunou ;* janvier, 44-52.

III. Littérature moderne. 1.° *Belles-Lettres :* Grammaire. — Poésie. — Mélanges.

Grammaire générale appliquée à la langue française, par M. Serreau. Paris, 1822, *in-8.° ;* août, 506.

Description des environs de Paris, par M. Donnet. Paris, 1824, grand *in-8.°*; juillet, 440, 441.

2. Dictionnaires historiques. — Histoire des peuples anciens et modernes.

Dictionnaire historique de Bayle, édition de M. Beuchot, 16 vol. *in-8.°*; juin, 382, 383.

Biographie universelle, tome XXXVII et XXXVIII, *in-8.°*; juin, 382: article de M. *Daunou*; octobre, 580-586.

Annuaire nécrologique, par M. Mahul, pour l'année 1822. Paris, 1823, *in-8.°*; janvier, 58, 59; février, 125, 126.

Esquisses des antiquités romaines, par M. Fred. Creuzer. Leipsick, 1824, *in-4.°*; septembre, 57.

L'Italie avant la domination des Romains, par M. Micali; traduction française par MM. Joly et Fauriel, avec des observations de M. Raoul-Rochette. Paris, 1824, 4 vol. *in-8.°*; sept. 570: art. de M. *Daunou*; déc. 738-749.

Les Juifs d'occident, par M Beugnot. Paris, 1824, *in-8.°*; mars, 185: article de M. *Daunou*; juin, 341-351.

Histoire de France, traduite et extraite des chroniques originales, par MM. Thierry, Lami et de Mancy; novembre, 698.

Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie jusqu'au XIIIe siècle, publiée par M. Guizot; nov. 698, 699.

Histoire des Français, par M. de Sismondi; tomes IV, V, VI, *in-8.°*: article de M. *Daunou*; février, 77-84.

Essai sur les invasions des Normands dans les Gaules, par M. Capefigue. Paris, impr. royale, *in-8.°*: article de M. *Daunou*; novembre, 661-667.

Chroniques de Froissart, édition publiée par M. Buchon, 5 vol. *in-8.°*; mars, 183-184; juillet, 442: article de M. *Daunou*; septembre, 538-550.

Essai critique sur l'histoire de Charles VII, d'Agnès Sorelle et de Jeanne d'Arc, par M. Delort, *in-8.°*; janvier, 56: article de M. *Daunou*; mars, 166-173.

Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay. Les six premiers vol. *in-8.°*; mars, 184: trois articles de M. *Daunou*; avril, 209-218; mai, 288-294; juillet, 442. Tomes VIII et VIII, déc. 756.

Notice sur Dieppe, par M. Féret; octobre, 637.

Dictionnaire historique des généraux français, par M. de Courcelles, 9 vol. *in-8.°*; janvier, 55, 56.

Histoire de la révolution helvétique, par M. Raoul-Rochette. Paris, 1823, *in-8.°*: article de M. *Letronne*; juillet, 387-398.

Collection des mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre, publiée par M. Guizot, *in-8.°*; janvier, 56, 57.

Histoire d'Angleterre, par Hume, Adolphus, Aikin, traduite en français; octobre, 637.

Précis de l'histoire d'Angleterre, par M. Théry. Paris, 1824, *in-8.°*; octobre, 637.

(Transactions of the litterary society of Bombay, tome III.) Mémoires relatifs à l'histoire de l'Inde: deux articles de M. *Silvestre de Sacy*; novembre, 653-661; décembre, 707-718.

Renseignemens sur les Russes de l'ancien temps, tirés d'Ebn-Fozlan et

4. Histoire littéraire. — Bibliographie.

Histoire littéraire de la France ; tome XVI, XIII.ᵉ siècle (par MM. Brial, de Pastoret, Daunou, Am. Duval et Petit-Radel) ; octobre, 640.

De Justi Lipsii vita et scriptis comment. Fr. Aug. de Reiffenberg. Bruxelles, 1823, *in-8.°* ; mars, 190.

Histoire de Voltaire, par M. Paillet de Warcy. Paris, 1824, 2 vol. *in-8.°* ; janvier, 57.

Essais de mémoires sur la vie et les écrits de Ducis, par M. Campenon, *in-8.°* : article de M. *Raynouard* ; avril, 218-228.

Quatre lettres de MM. Jacob Scheltema et Jacob Koning, sur la découverte de l'imprimerie. Harlem, 1823 ; janvier, 60.

Mémoire sur un nouvel instrument (d'imprimerie) nommé *justificateur*, par M. Gustave Souquet ; mai, 311.

Essai de bibliologie militaire, par M. Doisy. Paris, 1824, *in-8.°* ; août, 507-508.

Catalogue des livres de M. Quétant, *in-8.°* ; janvier, 59.

Catalogue des livres de M. Delambre, *in-8.°* ; août, 247-248.

3.° *Philosophie* ; Sciences morales et politiques. — Jurisprudence.

Cours de philosophie générale, par M. Azaïs, 2 vol. *in-8.°* ; mars, 185.

Étude de l'homme dans la manifestation de ses facultés, par M. Goulianof ; mars, 185.

Notice sur l'idée, par M. N. J. B. Toussaint. Paris, 1824, *in-8.°* ; juillet, 445.

Théorie des gouvernemens, par M. Félix Beaujour, 2 vol. *in-8.°* ; mars, 189.

Discours, opinions et rapports sur divers sujets de législation, d'instruction publique et de littérature, par M. Silvestre de Sacy. Paris, 1823, *in-8.°* ; février, 123, 124.

Rapport sur l'état des prisons, par M. de Marbois, *in-4.°* ; mars, 188, 189.

Considérations sur les enfans trouvés, dans les principaux états de l'Europe, par M. Benoiston de Châteauneuf. Paris, 1824, *in-8.°* ; juillet, 443-444.

Theodosiani codicis fragmenta, ed. Fred. Closs. Tubingæ, 1824, *in-8.°* ; août, 511, 512.

Vaticana juris romani fragmenta, nuper ab Angelo Maio detecta. Parisiis, *in-8.°* ; février, 128 ; mars, 187, 188.

Recueil des anciennes lois françaises, par MM. Isambert, de Crusy, Jourdan : tomes III, IV, V, VI ; mars, 188 ; avril, 252 : article de M. *Daunou* ; juillet, 413-419.

Recherches sur l'administration de la justice criminelle en France, et autres œuvres de Legrand de Laleu. Paris, *in-8.°* : article de M. *Raynouard* ; juin, 332-341.

De l'administration de la justice, par M. D. Paris, 1824, 2 vol. *in-8.°* ; juillet, 445.

Commentaire sur le Code pénal, par M. Carnot. Paris, 1824, *in-4.°* ; juillet, 445.

Réflexions sur les lois pénales de France et d'Angleterre, par M. Taillandier, avocat. Paris, 1824, *in-8.°* ; avril, 252, 253.

4.° *Sciences physiques et mathématiques.*

Dictionnaire des sciences naturelles. Paris, 30 vol. *in-8.°* : article de M. *Abel-Rémusat* ; août, 451-464.

Dictionnaire de chimie, par M. Ure ; traduit par M. Riffault. Paris, 4 vol. *in-8.°* : deux articles de M. *Chevreul* ; août, 497-505 ; octobre, 577-606.

Chimie appliquée à l'agriculture, par M. Chaptal. Paris, 2 vol. *in-8.°* : deux articles de M. *Tessier* ; mai. 294-302; juin, 359-366.

Chimie organique, par Leop. Gmelin; traduit par M. Virey. Paris, *in-8.°* : article de M. *Chevreul* ; février, 116-123. — Réclamation de M. Gmelin, et observations de M. *Chevreul* ; juillet, 428-432.

Recherches chimiques sur les corps gras d'origine animale, par M. Chevreul. Paris, *in-8.°* : article de M. *Abel-Rémusat* ; mars, 156-166.

Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis, autore Pyramo de Candolle. Parisiis, 1824, *in-8.°* ; juillet, 446.

Histoire physique des Antilles françaises, par M. Moreau de Jonnès. Paris, *in-8.°* : article de M. *Tessier* ; avril, 205-209.

Mémoire géologique sur les terrains du bas Boulonnais, par M. F. Garnier. Boulogne-sur-mer, 1823, *in-4.°* ; février, 127 (v. octobre, 1822, 626).

Description hydrographique et historique des marais Pontins, par M. de Prony. Paris, Firmin Didot, *in-4.°*, et atlas *in-8.°* ; janvier, 57 : deux articles de M. *Letronne* ; septembre, 550-558 : octobre, 623-628.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale, publiés par la société d'agriculture. Paris, 1822 et 1823, 2 vol. : article de M. *Tessier* ; nov., 675-678.

Voyage en Espagne, ou Recherches sur les arrosages, &c., par M. Jaubert de Passa. Paris, 1823, 2 vol. *in.8.°* : article de M. *Tessier* ; février, 97-104.

De l'Influence des agens physiques sur la vie, par M. W. E. Edwards. Paris, *in-8.°* : article de M. *Tessier* ; juillet, 419-428.

Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du fluide nerveux dans les animaux vertébrés, par M. Flourens. Paris, *in-8.°* ; mars, 185-186 : article de M. *Abel-Rémusat* ; novembre, 643-653.

Traités d'Hippocrate, traduits en français par M. de Mercy, 10 vol. *in-12* ; mars, 187 ; septembre, 571.

Œuvres de César Legallois, médecin. Paris, 1824, 2 vol. *in-8.°* ; juillet, 446.

Exposition du système du monde, par M. de la Place. Paris, 1823, cinquième édition, 1 vol. *in-4.°*, ou 2 vol. *in-8.°* ; février, 127 ; mars, 186.

Lettres sur l'astronomie, par M. Albert de Montémont, 4 vol. *in-18* ; mars, 186-187.

4.° *Beaux-arts.*

Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël, par M. Quatremère de Quincy. Paris, 1824, *in-8.°* ; mai, 307 : article de M. *Vanderbourg* ; octobre, 614-623.

Lettres de Nicolas Poussin. Paris, 1824, *in-8.°* ; septembre, 570 : article de M. *Quatremère de Quincy* ; décembre, 749-754.

Essai sur les Nielles, par M. Duchesne aîné; octobre, 638-640.

Architecture arabe ou monumens du Caire, par M. Gotte, *in-fol.* ; avril, 251, 252.

IV. INSTITUT ROYAL DE FRANCE. — *Académies et sociétés littéraires. — Recueils académiques. — Recueils périodiques.*

Séance des quatre académies ; mai, 307 ; discours qu'y ont lus MM. Auger, Abel-Rémusat, Cuvier et Lemontey ; juin, 380, 381.

Commentationes societatis regiæ scientiarum Gottingensis; mai, 314. Prix proposés par la société royale de Gottingue; juin, 577.

Annales academiæ jenensis; janvier, 61.

Transactions of the phrenological society. Edinburgh, 1823, *in-8.°*; mai, 318.

Transactions of the litterary society of Bombay; tome III; nov., 653-661; décembre, 707.

Archives des découvertes pendant l'année 1823. Paris, 1824, *in-8.°*; juillet, 444-445.

Bibliographie de la France; tables du journal de la librairie de 1823, par M. Beuchot; *in-8.°*; avril, 253.

Bulletin universel des sciences et de l'industrie, par M. de Férussac; mars, 189-190.

Annales des sciences naturelles, par MM. Audouin, Brongniart et Dumas; novembre, 701-702.

Oriflamme, journal consacré aux lettres; août, 510.

Panorama, ou nouveautés parisiennes; journal, 510-511.

Journal des voyages, *in-8.°*; juin, 383, 384.

Annuaire de législation et de jurisprudence pour 1824; janvier, 58.

Antologia, giornale di scienze, lettere ed arti. Firenze, *in-8.°*; avril, 255, 256.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à* **Paris**, *rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30. Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

